



DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES COMMUNES DE LA FRANCHE-COMTÉ.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE DES COMMUNES DE LA FRANCHE-COMTÉ

ET DES HAMEAUX QUI EN DÉPENDENT,

CLASSÉS PAR DÉPARTEMENT,

PAR A. ROUSSET,

Avec la collaboration de Frédéric MOREAU, architecte.

TOME IV.

DÉPARTEMENT DU JURA.

LONS-LE-SAUNIER,
A. ROBERT, IMPRIMEUR ET LITHOGRAPHE,
RUE SAINT-DÉSIRÉ, N° 13.
1856.



DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DU JURA.

L

Lothein (Saint-), *Silèze*, *Salèce*, *Siezia*, *Salicis*, *Sanctus Lautenus*, *Lactenus*, *Lauthenus*, *Laugthenus*, *Saint-Louthain*, *Louthein*, *Lothin*, *Lautain*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et perc. de Sellières, bur. de poste de Poligny; succursale, dont dépend Villerserine; à 7 kil. de Poligny, 7 de Sellières et 24 de Lons-le-Saunier. Altitude : au moulin, 269^{m}; au sommet de la montagne du Calvaire, 392^{m}.

Le territoire est limité au nord par Villerserine, Tourmont et Poligny; au sud par Miéry, Frontenay et Passenans; à l'est par Poligny et Miéry; à l'ouest par Bersaillin, Darbonnay et Saint-Lamain. Les Bordes, le moulin Bougeon, Sous-Mont et la grange de l'Etang font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg; par le chemin de gr. com. n° 22, de Poligny à Tassennières; par les ch. vicin. tirant à Poligny, Sellières, Darbonnay, Villerserine et Passenans; par la rivière de Braine, le canal du moulin qui en dérive, les ruisseaux de Boischot, de l'Etang, du marais Chaud et de la Mangette. Le chemin de fer projeté entre Lons-le-Saunier et Besançon, doit passer dans cette commune.

Le village, situé à l'entrée du bassin de la Braine, est peu éloigné du pied de la chaîne occidentale du vignoble. Les maisons sont bien construites en pierres et couvertes en tuiles. On y remarque les habitations de M. Lambert de Poligny, de Mme de Blancard, de MM. Béchet, Guérillot, de Mme de Valdahon, de MM. Boisson, Bousson Adrien, Viennot, Léopold Bousson, Bonguyot et Fromont.

Pop. en 1790, 1015 hab.; en 1846, 1244; en 1851, 1226, dont 594 hom. et 632 fem.; pop. agglom. 1124; pop. spécif. par kil. carré, 100 hab.; 97 maisons, savoir : dans la rue Dessous 25, dans la rue Dessus ou Grande-Rue 60, dans la rue de l'Eglise 8, aux Bordes 12, au moulin Bougeon 7, à Bonlieu 3, à la grange de l'Etang 1; 277 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1724.

Cadastre exécuté en 1808; surf. territ., 1196^{h} 66^{a}, divisés en 3944 parcelles que possèdent 534 propriétaires, dont 183 forains; surf.

imp. 1160^h, savoir : 424^h en terres lab., 261 en vignes, 234 en bois, 194 en prés, 17 en pâtures, 13 en friches, 6 en sol de bâtiments et cours, 6 en jardins et 6 en vergers, d'un rév. cadast. de 59,725 fr.; cont. dir. en princip. 8200 fr.

Le sol, très fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin et des fourrages artificiels. On récolte des vins blancs et rouges de première qualité et on façonne des vins dits de paille.

Il y avait autrefois un étang de 100 journaux, dit aux *Teppes de Montmorgeot*, et un autre de 30 journaux, dit l'Etang de Baume, qui ont été mis en culture depuis le XVIIe siècle.

On importe le tiers des céréales et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, que l'on engraisse, quelques porcs et des chèvres. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, une source d'eau salifère dans la contrée dite au *Marais*, de l'excellente pierre à bâtir, des carrières de gypse et d'albâtre gypseux, dont on a à tort abandonné l'exploitation depuis deux siècles, du fer sulfuré aurifère dans un calcaire marneux, qui abonde sur les bords de la Braine, de la chaux carbonatée cristallisée, et du fer hydraté en rognons.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 10,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité; deux moulins et plusieurs auberges.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières et de Poligny. L'établissement de deux foires dans ce village serait très utile.

Biens communaux : une église, un cimetière qui l'environne, un presbytère; une maison commune contiguë à l'église, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et d'un sous-maître, et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 140 élèves; une maison d'école des filles, occupée par deux religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, contenant deux salles d'études, fréquentées en hiver par 90 élèves, et le dépôt de la pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 37 pompiers; une chapelle, dédiée à saint Claude et à saint Thiébaud; une autre sur la montagne du Calvaire, dédiée à l'Ascension de Notre-Seigneur; un oratoire à l'entrée du village; sept fontaines, dont cinq avec abreuvoirs, et 209^h 91^a de bois, parcours et terres, d'un rev. cad. de 4208 fr.

Budget : recettes ord. 5840 fr.; dépenses ord. 5720 fr.

Bureau de bienfaisance. Fondé par MM. J.-Cl. Simonot et J.-Cl. Paraud, ses revenus sont de 20 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Saint-Lothein est, sans contredit, l'un des plus beaux villages du Jura. Ses deux rues principales décrivent un double demi-cercle au pied d'un mamelon, dont l'église, l'ancien prieuré, le château et la maison de Valdahon escaladent les flancs. Si l'on gravit la montagne, on jouit de la plus riche variété d'aspects. D'un côté, de délicieuses campagnes, parsemées de villages, de châteaux, des forêts immenses, des prairies, se déroulent à perte de vue et se confondent dans l'azur des Monts-d'Or; du côté opposé, Miéry, Plasne,

Poligny, avec sa couronne de rochers à pics, le majestueux mont Poupet, la chaîne du Jura, qui fuit dans l'horizon, offrent des contrastes d'un charmant effet. Un site aussi riant, un territoire aussi fertile, ne pouvaient manquer d'y attirer des habitants; aussi, en rencontre-t-on dès les temps les plus reculés. La montagne du Calvaire était surmontée d'une longue pierre qui, au moyen-âge, servait de borne territoriale entre cinq ou six seigneuries. Il est à peu près certain que cette pierre était un monument élevé par les druides, qui furent longtemps tout-puissants à Poligny et dans ses environs. Les légendes, les traditions mystérieuses, dont cette montagne est l'objet, justifieraient suffisamment notre opinion, si on ne savait déjà qu'il fut d'un usage presque général de convertir les *pierres levées* en limites. La vénération dont on les entourait, en assurait l'inviolabilité. Le nom primitif de ce village, *Silèze*, *Salèce*, appartient évidemment à la langue celtique. Quant aux Romains, tout le sol est empreint de leurs vestiges. La voie dont nous avons signalé l'existence près de Frontenay, passait sur le territoire de Passenans, dans la rue appelée *la vie Creuse*, se continuait par Saint-Lothein, et aboutissait à Groson par Tourmont, après avoir jeté un rameau sur Poligny. Une autre route, venant de Bellevaivre, par Sellières et Toulouse, aboutissait sur la précédente, en traversant le bois de la Mangette. Le premier de ces chemins était protégé par un fortin construit au sommet de la côte du Châtelot. Ses ruines sont encore reconnaissables. La contrée des *Chèseaux*, mot dérivé de *Casaliæ*, qui signifie habitations détruites, est couverte d'antiquités romaines, telles que tuileaux à rebords, médailles, poterie, etc. Dans le lieu dit *sur Vaux*, entre Saint-Lothein et Bréry, au pied du revers occidental d'un léger côteau, est un espace à peu près carré, ayant 55 à 60^m de côté. Trois de ces côtés sont bordés de débris de constructions qui ont 5^m d'épaisseur et 1^m 60^c de hauteur. A l'angle sud-ouest, il existe un amas plus important qu'ailleurs; sa longueur est de 15^m, sa largeur de 11 et sa hauteur de 2^m. Là, probablement, se trouvait une tour fortifiée. Les débris sont formés de pierres, de briques et de tuileaux à rebords. Au-dessous, sont des caves, des escaliers et un puits. Ce lieu mériterait d'être exploré avec soin. On l'appelle la *Chambrette au roi*. Gilbert Cousin et Mérula prétendent que le monument de la Chambrette était une villa des rois de Bourgogne. Chevalier suppose que c'était le palais du duc Ramnelène, patrice de Bourgogne et du Scodingue, à cause de l'analogie du nom de ce prince avec celui de la montagne voisine, appelée *Ramondan*. M. l'avocat Guérillot a trouvé, au milieu des décombres, un lion en cuivre, couvert d'un vernis, et un christ, avec une couronne semblable à celles que portaient les rois de France au VIIe siècle. Sur plusieurs points, et notamment près de la maison de M. Sauria, on a découvert des médailles, des tombeaux creusés dans des pierres ou construits en maçonnerie. On rencontre d'autres ruines dans le lieu dit à la *Chapelle*, où probablement s'élevait un temple païen. En creusant en 1714, les fondations d'un nouveau clocher, on trouva plusieurs grandes urnes rangées avec ordre et des médailles, ce qui ferait supposer que le cimetière actuel recouvre un cimetière

païen. On a acquis la certitude que les Romains avaient exploité les carrières de gypse et d'albâtre de Saint-Lothein, notamment à la *Vieille-Gissière*. Ils en ont fait usage pour des vases, des bassins et d'autres ornements, qui ont été employés à la décoration du monument des *Chambrettes* de Tourmont. On ignore l'époque précise de la destruction de la ville de Silèze. Il semblerait, d'après la légende de la vie de saint Lothein, qu'elle n'existait plus au VIe siècle, et cependant la découverte d'un christ de la période mérovingienne, dans le palais de la Chambrette, contredirait cette opinion. Nous espérons que de nouvelles fouilles pourront lever les doutes des archéologues.

Prieuré. Saint Lothein naquit à Autun, vers l'an 477, de parents nobles. Dès sa naissance, il manifesta pour la vertu des dispositions heureuses, qui ne firent que se développer avec l'âge. Ses parents y ajoutèrent les soins d'une éducation soignée. Doué d'une piété profonde, il passait ses jours à lire l'écriture sainte, et ses nuits à prier. Voulant se consacrer tout entier à Dieu, il entra vers l'an 504, dans le monastère de Saint-Symphorien, à Autun, dont était alors abbé saint Laurent, et dans lequel on suivait les règles de saint Antoine et de saint Basile. Après y avoir vécu quelque temps, mortifiant sa chair et ses sens par les exercices d'une rigoureuse pénitence, il demanda à son supérieur la permission d'aller vivre dans la solitude. Le vénérable abbé Laurent et ses religieux auraient bien désiré le conserver parmi eux, mais ne voulant point contrarier ses vues, ils consentirent à son départ. Lothein sortit de son couvent, passa la Saône et vint dans la Bourgogne supérieure, où il choisit pour sa retraite un lieu solitaire, sur une colline appelée *Silèze*. Notre saint y bâtit un ermitage, où il se proposa de vivre éloigné du monde, et ignoré des hommes. Dieu permit que les démons, jaloux de sa sainteté, et furieux de ce qu'il allait faire régner Jésus-Christ dans un lieu dont ils étaient en possession, lui déclarèrent une guerre ouverte. Ils essayèrent de l'épouvanter, pour le chasser de sa retraite. D'horribles spectres se montraient à ses yeux; ses oreilles étaient fatiguées par des bruits confus et les cris de toutes sortes de bêtes féroces; mais le saint solitaire se confiant en Dieu seul, demeurait intrépide. Soutenu d'une foi vive, par le signe de la croix il mettait en fuite ces malins esprits. Toutefois, comme ils revenaient souvent à la charge, il résolut de les chasser en employant les armes de l'Evangile, la prière et le jeûne. A l'imitation de quelques solitaires de l'Orient, il porta si loin l'abstinence, que pendant trois carêmes, il ne mangea que deux fois par semaine, n'usant, dans ces deux repas, que de bouillie d'orge pendant le premier de ces carêmes; pendant le second, de pommes sèches, et pendant le troisième, de légumes et d'herbages crus. Quelque soin que prît Lothein de se cacher, sa vertu ne put demeurer inconnue aux habitants des lieux d'alentour. Ils s'aperçurent bientôt que son voisinage était pour eux une source de bénédictions, car la tradition parvenue jusqu'à nous, rapporte que Dieu lui avait donné le pouvoir de calmer les tempêtes et de détourner les orages. Les habitants des contrées voisines l'honorèrent comme un grand serviteur de Dieu, et sa réputation de sainteté commençant à s'étendre,

on venait à lui pour obtenir quelque faveur céleste. Un prêtre, nommé Gallican, tourmenté par le démon, vint trouver saint Lothein pour lui demander sa bénédiction, et en même temps, le prier d'intercéder pour lui, afin qu'il fût délivré des peines qu'il endurait. Dans son humilité, notre saint solitaire s'excusa, et comme le prêtre continuait ses sollicitations et le pressait plus vivement : « Vous êtes prêtre, lui dit Lothein, moi, je ne suis qu'un pauvre solitaire, et vous demandez que je vous bénisse ! je sais trop le respect qui est dû au sacerdoce dont vous êtes revêtu ; ne me presspas pas davantage : c'est à moi de recevoir la bénédiction que vous me demandez, et je vous prie de me la donner. » Gallican s'excusa de son côté de le bénir, par égard pour sa vertu et sa sainteté. Lothein lui donna cependant une fiole d'huile, avec laquelle il lui recommanda de s'oindre : ce qu'ayant fait, Gallican fut délivré sur le champ. Ce bon prêtre, plein de reconnaissance pour la grâce qu'il en avait reçue, se fit un devoir de publier partout son mérite et l'efficacité de ses prières, en sorte que la réputation de sa sainteté se répandit fort au loin. Bien des personnes, touchées par la grâce de Dieu, quittaient le siècle, venaient prier le saint de les recevoir à sa compagnie et se soumirent à sa discipline. Ils se bâtirent en conséquence un monastère, dans le lieu même de sa retraite. Bientôt il se vit le supérieur et l'abbé d'une communauté de 70 moines. La colline de Silèze, qui n'était auparavant qu'un bois, un lieu déshonoré par le culte des fausses divinités et des cérémonies païennes, devint tout-à-coup une sainte habitation. De nouveaux sujets demandèrent à vivre sous sa discipline et à embrasser la règle de son institut. Mais le monastère de Silèze ne pouvait contenir un aussi grand nombre de personnes ; il fallut donc en bâtir un autre. Ce second monastère fut élevé dans un lieu appelé *Maximiac* (lieu incertain, que les uns croient être Buvilly, d'autres Monay, d'autres enfin, Baume), voisin du premier. Il était occupé par 40 moines, tous très réguliers, jeûnant, priant et veillant beaucoup. On rapporte que le saint abbé avait tellement inspiré l'amour de l'obéissance à ses disciples, que l'un d'eux, appelé Pharad, accoutumé à lui obéir aveuglément en tout, n'hésita pas d'entrer dans un four, sur la parole du saint, afin de modérer l'activité du feu qu'on y avait allumé pour cuire des pains, et que Pharad en sortit sain et sauf. L'auteur de la vie de notre saint rapporte plusieurs miracles opérés par saint Lothein, et entre autres les suivants : des brigands, sortis des environs de Dijon, chargés de leur butin, étant venus dans notre Bourgogne, entendirent parler de saint Lothein. Un d'entre eux proposa à ses compagnons d'aller dans son monastère, et de le maltraiter s'il ne leur livrait les richesses et l'argent dont ils le croyaient pourvu. Mais lorsqu'ils approchèrent de son habitation pour exécuter leur coupable dessein, celui qui l'avait conseillé fut mordu par un serpent. Alors ils rentrèrent en eux-mêmes et continuèrent leur route vers lui, non plus dans le but de le maltraiter et de le voler, mais pour confesser leur crime, lui en demander pardon et obtenir la guérison de celui qui avait été mordu par le serpent. Notre saint leur pardonna de grand cœur, et procura la guérison de celui qui avait été blessé. Un autre jour, on

lui amena un homme aveugle depuis près de six ans, nommé Aléonère. Notre abbé, prenant un peu d'huile, lui en oignit les yeux, et l'aveugle recouvra la vue à l'instant même. Saint Lothein était parvenu à l'âge de cinquante-trois ans sans avoir reçu aucun des ordres sacrés, s'étant uniquement appliqué jusque-là à faire avancer les siens dans la perfection de l'état qu'ils avaient embrassé. Dieu permit qu'un évêque, nommé Amantius (probablement un évêque régionnaire, car Amantius, évêque de Besançon, était mort avant 517), lui imposât les mains et l'ordonnât prêtre à la demande de ses frères.

Saint Grégoire, évêque de Langres, né aussi à Autun, se rendant à Genève, passa par Groson ; c'était aux approches de la fête de Pâques. Saint Lothein, instruit de son arrivée, vint lui faire une visite. L'un et l'autre répandirent des larmes de joie en se donnant le baiser de paix. Ils passèrent ensemble au moins un jour entier et se séparèrent à regret. Lothein, à l'âge de soixante-dix ans, se trouvait dans son monastère de Maximiac, lorsqu'il connut que sa fin approchait. Il se hâta de retourner à Silèze, afin d'être inhumé dans l'endroit qu'il avait désigné pour sa sépulture. Il fit connaître à ses disciples que le temps de sa mort lui avait été révélé ; car le mardi de la semaine dans laquelle il mourut, étant sur le point de partir de Maximiac, il recommanda au prêtre Victorius, son ami particulier, de venir à Silèze le cinquième jour de la même semaine, d'y apporter un suaire pour ensevelir son corps ce jour-là, et pour le déposer ensuite dans le tombeau. Le saint abbé, de retour dans son premier monastère, passa en oraison le mardi et les deux jours suivants. Il fit une exhortation très touchante à ses disciples, leur recommandant de conserver la pureté de la foi, la régularité de la discipline, la charité entre eux et la ferveur dans le service de Dieu. Le cinquième jour de la semaine étant arrivé, qui concourait, cette année 547, avec le premier jour de novembre, notre bienheureux entra dans son oratoire, reçut le saint sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, qu'il s'administra lui-même, et s'étant ensuite mis en prières, il termina une vie sainte et glorieuse par une mort encore plus glorieuse devant Dieu.

Son corps fut deposé dans un sarcophage de pierre de vergennes, long de six pieds deux pouces, composé de deux pierres, dont l'une est le cercueil qui contenait le corps, et l'autre le couvercle. Ce sarcophage existe encore dans la crypte élevée par saint Lothein, sous le vocable de saint Martin. Tels sont les faits principaux rapportés dans une Vie manuscrite de notre saint, écrite en latin, par un de ses disciples et dont le célèbre Mabillon, dans ses *Annales bénédictines*, admet l'exactitude dans tous ses détails. Les prodiges qui s'opérèrent sur le tombeau de saint Lothein, attirèrent des pèlerins, puis des colons, qui groupèrent leurs habitations au pied de l'abbaye. Après saint Lothein, l'histoire du monastère se perd pendant plus de trois siècles dans la nuit des temps, et l'on est réduit à des conjectures sur les questions les plus importantes. On s'accorde assez généralement à attribuer l'origine de l'abbaye de Mouthier-en-Bresse, *cœnobium Æticense*, *Etiense sancti Eugendi*, *Æthicæ* ou *Æthicensis*, à saint Lothein, ou à l'un de ses premiers successeurs. Ce qui est cer-

tain, c'est qu'elle dépendait anciennement de celle de Saint-Lothein, et que le prieur de Mouthier possédait encore, en 1816, un meix proche de l'église de Saint-Lothein. On lit dans la Vie de saint Colomban, par Jonas, que cet illustre fondateur du monastère de Luxeuil, s'étant retiré (sur la fin du VIe siècle) avec des compagnons irlandais au vieux château d'Annegray, dans les Vosges, les subsistances manquèrent souvent à sa communauté, parce que le sol ne produisait que des racines et des fruits sauvages. Les religieux avaient passé neuf jours sans manger autre chose que des herbes ou l'écorce des arbres, lorsque Dieu fit connaître leurs besoins à Carantoc ou Caramtière, abbé de *Salicis*, qui se hâta d'envoyer aussitôt Marculphe, son cellerier, leur porter d'abondantes provisions. Celui-ci, ne connaissant pas les chemins, laissa aller ses chevaux, qui le conduisirent directement à Annegray. On croit, avec beaucoup de vraisemblance, que le monastère de *Salicis* est celui de Silèze ou Saint-Lothein. En 1714, on trouva six tombeaux dans une espèce de cave souterraine, en dehors de l'église, au couchant, qu'on laissa dans les fondations du clocher. Il est probable qu'ils renfermaient les ossements des premiers successeurs de saint Lothein. Sans doute l'invasion des Sarrasins fut fatale à notre abbaye comme à Luxeuil, où l'abbé périt avec ses compagnons, car, après avoir renfermé plus de soixante-dix religieux à son origine, elle n'est plus qualifiée que de *cellula* à la fin du IXe siècle. Bernon s'occupait de faire construire les cloîtres de Gigny, lorsqu'il s'adressa au roi Rodolphe, en 894, pour obtenir la concession du monastère de Baume, *quandam cellam nomine Balmam*, qu'aidé de ses religieux il avait complètement relevé de ses ruines, *quam ipsi monachi prælibati ad fundamentum reædificaverunt ;* celle du monastère de Saint-Lothein, *cellam quampiam, in qua sanctus Lauthenus confessor pretiosus requiescit*, le village de Chavenay, Clémencey et les dépendances de toutes ces choses. Ce souverain fit droit à sa demande, et consigna ses libéralités par écrit, dans une charte datée de Neuville, le 10 décembre 904. Le pape Formose confirma les dons de Rodolphe, dans une bulle de l'an 895. Il semblerait que Baume, Saint-Lothein, Mouthier, ne devaient être que des prieurés soumis à la domination de Gigny. Il n'en fut rien pourtant. Bernon eut des motifs particuliers pour attribuer la suprématie à Baume. Ce saint prélat, devenu abbé de Cluny, sentant sa fin approcher, convoqua les évêques du voisinage, déposa en leur présence sa supériorité abbatiale, et invita ses frères à lui élire un successeur (926). Il les engagea cependant à partager le fardeau entre deux abbés, l'un pour Baume ou Gigny, et l'autre pour Cluny. Bernon, cédant aux instances des évêques et aux supplications de ses religieux, désigna Guy, son neveu, comme abbé de Gigny, Baume, Mouthier-en-Bresse et Saint-Lothein. Les religieux de Gigny, se voyant délaissés par les abbés de Baume, supplièrent le pape Grégoire VII, de confier leur monastère à la conduite et à la vigilance de saint Hugues, abbé de Cluny, afin d'y faire revivre la religion et de lui rendre sa prospérité temporelle antérieure. Le pape, par une bulle datée du 9 décembre de la 4e année de son pontificat (1077), s'empressa d'accueillir cette de-

mande, et confia à saint Hugues l'abbaye de Gigny et toutes ses dépendances, avec pleins pouvoirs de la gouverner pendant qu'il vivrait, et d'y faire les règlements et modifications qu'il jugerait convenables. Il décida en même temps qu'après la mort de saint Hugues, ses successeurs à Cluny auraient les mêmes pouvoirs que lui à Gigny, et qu'aucun abbé n'y serait élu ou ordonné, sans l'approbation de l'abbé de Cluny ou de son délégué. Si Baume, Saint-Lothein et Mouthier avaient été annexés et soumis à Gigny, comme on l'a supposé, il est évident que ces trois maisons seraient aussi devenues des dépendances de Cluny, tandis que Baume continua de rester chef-d'ordre. Ce qui a lieu de surprendre, d'après ce qui venait de se passer, c'est que le même pape Grégoire VII, par une autre bulle datée de l'an 1078, 5ᵉ année de son pontificat, confirma à Bernard Iᵉʳ, abbé de Baume, entre autres possessions, l'abbaye de Gigny, *monasterium Ginniacum quod eidem monasterio subjugavit Bernons abbas*. Cette charte, que nous venons de découvrir dans les archives de la préfecture du Jura, ne permet plus de douter que Bernon soumit effectivement Gigny à Baume. Néanmoins, la volonté de ce saint prélat ne fut pas respectée. La soumission de Gigny à Cluny était accomplie en 1089. Le prieuré de Saint-Lothein ne cessa jamais de dépendre de Baume, et ne reconnut jamais d'autre chef-d'ordre. Sa possession fut confirmée aux abbés de Baume, sous le titre de *cella*, de *monasterium* ou d'*abbatia*, par les papes Grégoire VII, en 1078; Urbain II, en 1089; Pascal II, en 1107, et l'antipape Victor, en 1162; par les archevêques de Besançon, en 1111, et Anseric, en 1133; par les empereurs Frédéric Barberousse, en 1157, et Henri VI, son fils, en 1186. En 1133, le comte Rainaud III, revenant avec son armée de faire le siége d'une place, s'était arrêté pendant une nuit dans le village de Saint-Lothein, qui s'était ressenti de la présence d'une troupe indisciplinée, que l'habitude du pillage rendait peu soumise aux ordres de ses chefs. Albéric, abbé de Baume, alla se plaindre à Rainaud. Ce prince manifesta les plus vifs regrets de ce qui s'était passé, et supplia l'abbé de lui accorder son pardon. Il offrit pour garants des dommages causés, Gérard d'Estrabonne et Jérémie de Ruffey, deux de ses barons, et donna pour la rémission de ses fautes, à Dieu, à saint Lothein et à l'abbé de Baume, la justice de prévôté sur le village de Saint-Lothein. Tout justiciable dans le ressort de cette prévôté, traduit soit devant le prévôt de Poligny, ou devant tout autre officier du prince, devait être renvoyé devant l'abbé ou son juge, à moins qu'il ne s'agît d'un crime capital. Rainaud exempta en outre les habitants, de se rendre à ses chevauchées et de tout tribut envers lui. Guillaume, son frère, approuva ce traité, qui fut confirmé vers 1198, par Otton, comte palatin de Bourgogne, fils de Frédéric Barberousse; par Otton, duc de Méranie et Béatrix son épouse, qui ajoutèrent, comme indemnité de certains dommages causés à l'abbaye de Baume, le meix de Ponce de Buysine, à Miéry, par charte du mois de novembre 1227; et enfin, par Hugues, comte palatin de Bourgogne et Alix son épouse, au mois de décembre 1248.

Il y avait ordinairement au prieuré de Saint-Lothein, un prieur et deux

religieux qui faisaient leur noviciat à Baume. Gérard, l'un de ces prieurs, apposa son sceau sur deux actes de l'an 1280 et 1286, par lesquels le comte Otton acheta différents biens à Poligny. Au mois de mai 1302, Alix de Vienne, abbesse de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier, après avoir exposé que les dépenses énormes faites par sa maison, pour construire un bâtiment somptueux, lui avait fait contracter des dettes à un taux tellement usuraire, que pour éviter la ruine imminente de sa communauté, elle se voyait dans la nécessité absolue d'aliéner des immeubles. Elle vendit en conséquence, moyennant 100 livres estevenantes, à Jean de Cuisel, religieux de Baume, un domaine à Saint-Lothein, consistant en terres, prés, vignes, cens, et dans la nue propriété d'autres biens, dont Agnès, fille de maître Garin, de Poligny, avait l'usufruit pendant sa vie.

De graves débats survinrent en 1340, entre Jean III de Montsaugeon, abbé de Baume, et *Hugues*, prieur de Saint-Lothein. L'abbé refusait au prieur de lui laisser percevoir chaque année un muid de vin sur la vigne du Champ-Rouge, un cens de 60 sols estevenants sur les *tailles de* Saint-Lothein, et voulait le contraindre de réparer à ses frais le Moulin-Neuf, parce qu'il y percevait 40 quartaux de blé par an. Ils finirent cependant par transiger. De nouvelles querelles s'élevèrent entre l'abbé Michel de Montjoye et le prieur *Jean* de Myon. Par un acte du 1er mars 1358, l'abbé céda au prieur moitié du four banal sur la place, contigu à la maison de Jean d'Arlay, le cens de 15 quartaux de blé et 8 porcs qui lui était dus sur le Moulin-Dessus, et le prieur renonça à une certaine dîme de vin.

Le 25 mai 1410, Claude Clément, d'Ornans, prêtre et prieur commendataire de Saint-Lothein, exposa que depuis cinq ans, il avait fait des dépenses considérables pour relever la maison prieurale qui tombait de vétusté; qu'il se proposait d'en faire de nouvelles et de garnir les appartements de mobilier, mais qu'il ne le ferait qu'autant que les religieux de Baume renonceraient au droit de succéder à ce mobilier, ainsi qu'ils avaient coutume de le faire. Gaspard-Frédéric de Chavannes, vicaire-général et grand prieur, Adrien de Chaussin, Pierre de Mellet, François de Vy, Antoine d'Oncieux, Junot de Chalon, Philippe de Molpré, Jacques de Beaurepaire, Louis de la Tour et autres religieux de Baume, ne firent nulle difficulté d'accepter cette proposition. En 1488, le prieur fut taxé à 28 gros 8 engrognes, pour sa part dans les frais du procès soutenu pour faire proclamer l'indépendance de Baume envers Cluny. Les Calvinistes s'étant emparés au XVIe siècle, des biens du prieuré de Grandson, dans le comté de Neufchâtel, les souverains du comté de Bourgogne annexèrent au prieuré de Saint-Lothein ceux de ces biens situés dans notre province. Dès le XVe siècle, il n'y eut plus de religieux à Saint-Lothein que les prieurs, et encore y résidaient-ils rarement. Parmi les prieurs commendataires connus, nommés par le pape, nous citerons *Etienne de Chassault*, abbé de Baume, 1462; *Jean Bruet*, chanoine de Besançon, 1504; *Bernard Choux*, chanoine de Poligny, 1524; *Pierre Grappe*, 1552; *Jean d'Anthon*, 1558; *Philippe Guyénard*, 1580; *Lucas Jeannet*, 1586; *Claude-Henri Chaillet*, 1615; *Claude de Lyon*, 1620; *Guillaume Thouverel*,

prêtre de Pontarlier, 1628 ; *Claude Franchet*, mort en 1664, et *Pierre Amorald de Montrichard*, 1714. Le pape ayant pourvu de ce bénéfice le cardinal Lanti, qui ne put en jouir, le roi nomma pour la première fois le sieur Paris-Jean Fau de Raze, qui fut le dernier prieur. Par bulle du 4 des calendes de mars 1759, Clément XIII autorisa la sécularisation de l'abbaye de Baume, et l'union à la mense capitulaire des offices claustraux et des prieurés de Mouthier-en-Bresse, de la Sainte-Trinité de Bonnevent, de Saint-Etienne de Pontarlier, de Saint-Renobert de Quingey, de Saint-Pierre-en-Varais et de Saint-Lothein, avec leurs annexes. Un décret de l'official de Besançon, du 10 mars 1770, érigea l'abbaye de Baume en église collégiale séculière, et prononça l'union à la mense capitulaire des offices claustraux, ainsi que des prieurés précédents, excepté celui de Saint-Lothein, sur lequel il se réserva de statuer. Des lettres-patentes du 8 mai 1770, enregistrées au parlement le 3 septembre suivant, autorisèrent la suppression du prieuré de Saint-Lothein et de Sainte-Marie-de-Grandson, son annexe, et la réunion de leurs biens au chapitre de Baume, à charge d'en laisser l'usufruit pendant sa vie au sieur Fau de Raze, prieur, et à condition que l'archevêque de Besançon aurait la collation des cures dépendantes de ces prieurés. Le 5 février 1772, l'official de Besançon prononça la suppression et l'union autorisées par le roi.

Droits du prieur. Le prieur de Saint-Lothein jouissait de la maison prieurale, du jardin et du verger contigus attenant au cimetière, d'une vigne de 7 journaux et de trois soitures de pré, dites le *Pré du Prieur;* il avait les deux tiers du produit des oblations faites les autres jours que le dimanche, des mortuaires et lettres de *recedo*, et la cire des mortuaires, le four banal du hameau de Sous-Mont, moitié du four banal sur la place, le Moulin-Dessus et le cours d'eau, jusqu'au Moulin-Bougeon ; enfin, la dîme sur 6 journaux de vigne. Il nommait, conjointement avec l'abbé de Baume, le vicaire perpétuel chargé de desservir la paroisse. Ses charges consistaient dans le gage du marguillier et l'entretien du luminaire au grand autel, et de sept lampes ardentes devant la châsse de saint Lothein, dans la crypte, devant le crucifix et le saint-sacrement. Le sceau du prieur, au XIIIe siècle, représentait saint Martin, coupant son manteau pour en vêtir un pauvre.

Maison prieurale. Elle était appuyée par l'une de ses extrémités au collatéral sud de l'église. Il ne reste de sa construction primitive, qu'une porte d'entrée qui date du XVe siècle et la base d'une tour. Vendue nationalement à la commune, le 23 août 1791, elle sert aujourd'hui de maison d'école pour les garçons.

Seigneurie. Les abbés de Baume étaient seigneurs de Saint-Lothein. Ils y avaient la justice haute, moyenne et basse, qu'ils faisaient exercer par un bailli, un juge châtelain, un procureur d'office et un scribe. Ils instituaient des forestiers, des maires, des sergents, des notaires et un tabellion qui scellait les actes du sceau de l'abbé. Les condamnés à mort par le bailli du seigneur, étaient conduits jusqu'à l'entrée de la forêt de Vaivre, près d'un gros chêne, où le prévôt de Poligny était tenu de venir les prendre pour les exécuter aux

fourches patibulaires de cette ville. La seigneurie consistait dans le château, la suzeraineté sur un grand nombre de fiefs, la vigne de Nomvilain de 120 ouvrées, que les habitants étaient tenus de cultiver et vendanger par corvées, le pré Méline de 12 soitures, fauché et charroyé par corvées, l'étang de Baume de 30 journaux, l'étang des Teppes-de-Montmorgeot de 100 journaux, les bois de Chassagne, de Montressin et de Chavonna de 200 journaux, la dîme en blé et en vin sur le territoire, le ban d'août, la pêche et la chasse exclusives, et moitié du four banal sur la place. Les sujets étaient libres et n'étaient soumis qu'à une taille réglée, à certaines corvées, à la banalité des fours et des moulins, et à la dîme. Ils pouvaient couper dans la forêt de Chavonna le bois qui leur était nécessaire pour faire des chars, des charrues et la *tronche de Noël*. Ils nommaient les gardes que l'abbé instituait.

Château ou maison abbatiale. Le château de Saint-Lothein, situé près de l'église, appelé le *Château de Baume* ou la *Maison abbatiale*, consistait en un grand portail flanqué de deux tours, et en trois ailes de bâtiments qui bordaient les trois côtés d'une cour. Le corps-de-logis principal se composait, au rez-de-chaussée, d'une cave magnifique qui existe encore, et au premier étage, de grandes salles voûtées. Des écussons se remarquent sur plusieurs des portes. Les jardins, séparés du château par une rue, étaient clos de murs et descendaient en terrasses sur les flancs de la montagne. Les abbés de Baume séjournaient une partie de l'année dans ce château. L'abbé Aimé de Chalon y passa une partie de sa vie. On prétend que le souvenir de l'Orient suggéra à l'abbé Jean de Watteville, la pensée de fonder dans cette maison, sous le titre de couvent d'éducation, une espèce de sérail. Un manuscrit laissé par M. Abry d'Arcier, rapporte à cette occasion l'historiette d'une demoiselle Augustine qui, à la suite de discordes survenues dans l'établissement, finit par expulser toutes ses compagnes et par rester seule. Plus tard, le directeur la maria avec un nommé Lucas, qui avait été son compagnon de fortune jusqu'à se turbaniser avec lui. Devenue veuve, elle se remaria encore deux fois. Nous ne savons jusqu'à quel point ces faits sont exacts, mais ce qu'il y a de certain, c'est que Watteville avait formé à Saint-Lothein un haras nombreux de magnifiques chevaux espagnols et turcs. Il avait donné à tous ses coursiers des noms musulmans, tels que le *sultan*, le *grand-visir*, l'*haga*, le *cadi*, *Roxelane*, la *sultane Validé*, la *Fatime*, etc. Plusieurs comptes du receveur de la seigneurie mentionnent que les prés n'ont produit aucun revenu, parce que le foin a été consommé par les chevaux de l'abbé. La maison abbatiale a été vendue nationalement en 1791, à plusieurs particuliers, qui en ont fait des logements de vignerons. Le domaine de la seigneurie a été vendu par l'Etat, le 16 mars 1791, à Jean Manteaux, de Saint-Lothein, moyennant 58,000 fr.

Fief de Belmont. La prévôté de Saint-Lothein, qui dépendait originairement de la châtellenie de Poligny, était inféodée à une famille noble, issue des sires de Monnet, et qui prit le nom du village. Alix de Saint-Lothein nomme son père Pierre de Marigny. Guy, fils de Pierre de Saint-Lothein, chevalier, assistait comme témoin, en 1184, à

un traité passé entre Roger, sire de Monnet et les religieux de Balerne, en présence de Gérard, sire de Salins. Il vivait encore en 1189. En 1306, Jean de Saint-Lothein était chanoine de Saint-Michel de Salins, et Guyette de Saint-Lothein était mariée à Colin de Salins, chevalier. En 1333, Renaud, fils de Simon de Saint-Lothein, chevalier, institua pour son héritière Jeannette, sa fille, épouse de Guyénard, fils de Richard d'Esternoz, écuyer. Ce fief passa à la famille de Broignon, qui possédait la terre de Belmont, et fut appelé pour cela le fief de Belmont. *Thiébaud* de Broignon était bouteiller du duc de Bourgogne en 1336. Perrenot de Broignon, son fils, épousa Alix et en eut Ottenin et Guillaume de Belmont. *Guillaume* était bailli du comté de Bourgogne en 1362 et 1378. Jacques, son fils, chevalier, vivait en 1390, et eut de Guyonne de Gère, son épouse, un fils du nom de *Jacques*, père d'Antoinette de Broignon, mariée à Jean de Clairon, auquel elle porta en dot le fief de Saint-Lothein. Philibert de Villey possédait le fief de Belmont à Saint-Lothein au commencement du XVI[e] siècle et habitait le château qui en dépendait. Il fut père de Christophe de Villey, chevalier, seigneur d'Aumont, gentilhomme ordinaire de la chambre de Philippe II, roi d'Espagne, et capitaine-gouverneur du château de Grimont en 1544. Le 8 août 1558, le comte de Mansfeld le nomma son lieutenant-général, pour commander son régiment de piétons, Wallons. Le 1[er] septembre suivant, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, lui donna pouvoir de lever une enseigne de 200 hommes de pied, pour servir sous les ordres du comte de Mansfeld. En 1562, le roi d'Espagne, sur le rapport de la duchesse de Parme, lui assura une pension de 300 fr., en récompense de ses bons services. Il avait épousé Antoinette de la Jonchière, dame de Magny et de Mercey, dont il eut plusieurs enfants. Il était déjà avancé en âge (1578), lorsque M. de Vergy le nomma, avec Philibert Camus, conseiller et avocat fiscal du bailliage d'Aval, pour empêcher les capitaines des châteaux de fouler les populations, en faisant des réquisitions excessives de grains, et pour visiter toutes les places de la province. Il fonda, la même année, dans l'église de Saint-Lothein, une chapelle en l'honneur de sainte Barbe et sainte Catherine, et mourut au château de Grimont. *Guillaume*, son fils aîné, né à Saint-Lothein, fut nommé, le 26 février 1592, capitaine-gouverneur et châtelain de Bletterans, Arlay et gruyer des bois de la maison de Chalon. Il mourut à Bletterans en 1610. Son tombeau, orné de ses quartiers, se voit encore au pied de l'autel de l'église de cette ville. Il avait acquis beaucoup de biens à Saint-Lothein. Marié à Anne-Antoinette Charreton, baronne du Pin et dame de Roche, il en eut une nombreuse postérité. *Jean-Ferdinand* de Villey, son fils aîné, capitaine de 200 hommes d'infanterie dans le régiment de M. de Saint-Amour, au service de l'archiduc Léopold d'Autriche, testa à Saint-Lothein. Son testament fut publié par le bailli de ce lieu, le 23 septembre 1622. N'ayant pas de postérité, il légua sa fortune à Anne de Lezay, son épouse ; mais ses biens et ceux de cette dame furent vendus par décret au parlement de Dole. Ils furent acquis en 1635, par M. Rigaulet, qui les laissa à sa fille, mariée à M. Linglois, dit d'Aumont.

Louis Joseph Linglois, écuyer, testa à Saint-Lothein, le 20 novembre 1767, et institua pour ses héritiers Philippe-Gabriel, curé de Châtillon, Claude-Antoine, Charles-Philippe, Claude-Antoine, le jeune, et Jeanne-Claudine-Aimée Linglois, ses enfants. Le 11 avril 1771, Charles-Philippe de Linglois, écuyer, officier de dragons au régiment d'Iselin de Lanans, vendit le fief de Belmont à Saint-Lothein, à Philippe-Gaspard de Saporta, écuyer, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint Louis; il émigra en 1792, et mourut à Champagne (Haute-Marne), en 1820. M. le comte Louis-Auguste de Saporta, lieutenant-colonel d'état-major, officier des cent suisses de la garde royale, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié à Mlle Sophie de Reculot, mourut à Saint-Lothein le 3 juillet 1842, laissant le fief de Belmont à sa fille, épouse de M. le comte de Valdahon, qui le possède actuellement. La tour forte n'existe plus. La maison, située sur la pente de la montagne du Calvaire, est environnée d'un beau jardin. Elle n'a rien conservé de sa physionomie féodale.

Fief de Vaudrey ou *de Mont-Saint-Ligier.* En 1561, Claire de Vaudrey, veuve d'Antoine Carondelet, écuyer, seigneur du Deschaux, fit un testament, par lequel elle voulut être inhumée dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche de l'église de Saint-Lothein, et institua pour son héritière Claire de Drée, épouse de Ferdinand de Mont-Saint-Ligier. Ce dernier mourut à Saint-Lothein en 1587, et y fut inhumé, ainsi que son épouse. Ils laissèrent deux fils, *Renobert* et *Henri*. Henri de Mont-Saint-Ligier, seigneur de Mutigney et de Choisey, maire de Poligny en 1620, épousa Claudine Jaquinot, dame de Goux, dont il n'eut qu'une fille, du nom de Barbe, mariée à N. Bontemps, d'Arbois, écuyer, qu'elle institua pour son héritier. La maison de Mont-Saint-Ligier est possédée actuellement par les fils du général Sauria, qui l'habitent.

Fiefs divers. Il y avait jusqu'à trente-deux fiefs sans justice à Saint-Lothein, qui relevaient de la seigneurie des abbés de Baume. Dans ce nombre, nous citerons ceux de Philibert Matal de Toulouse, acquis par Jean de la Touvière, seigneur d'Ecrilles; d'Huguenin et Pierre de Montclave ou d'Arlay, écuyers; de Guy de Dole, chevalier; de Reculot de Colonne; de Jeanne Dieulefit, épouse de Jean, bâtard de Chalon; de Marc de Chaumergy; de Jean d'Arlay; de Jean Lallemand, baron de Bouclans; des Masson; de Pierre et Henri de Montrond, de Champagnole; des Mellet de Frontenay; des Blanchot, des Colon, des Guérillot, écuyers, etc. De la plupart de ces fiefs, dépendaient des maisons avec tours fortifiées.

Maison de Bonlieu. Les chartreux de Bonlieu possédaient, dès le XIIIe siècle, une maison avec chapelle et un domaine considérable à Saint-Lothein, provenant de donations faites par Guy de Dole, Jeanne Dieulefit et autres. Ces biens ont été vendus le 31 mars 1791, à Pierre-Denis Jahier, de Poligny, moyennant 16,300 francs.

Cure et familiarité. La paroisse de Saint-Lothein comprenait ce village, Villerserine et Darbonnay. Elle était desservie par un curé perpétuel, nommé conjointement par l'abbé de Baume et le prieur du lieu. Plusieurs chapelains, chargés de la desserte des fondations, formaient,

au XVIe siècle, un corps de familiarité régi par des statuts dressés par l'archevêque de Besançon. On ne construisit une maison curiale qu'en 1578.

Confréries. La confrérie du Saint-Esprit, formée au XIVe siècle, avait sa maison, sa chapelle particulière et une autre chapelle dans l'église. La confrérie de Saint-Sébastien remontait à 1567, et celle du Rosaire à peu près au même temps.

Eglise prieurale et paroissiale. Elle est située à mi-côte de la montagne du Calvaire et domine le village. Elle se compose d'un clocher, reconstruit en 1716, formant *atrium* et couronné par deux dômes superposés, d'une tribune au-dessus de l'*atrium*, d'un dépôt de chaises, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire, de trois sacristies et d'une crypte. La nef principale se compose de cinq travées, séparées par de gracieux pilastres à chapiteaux feuillés. De chaque côté, sont cinq arcades, supportées par de gros piliers quadrangulaires, contre lesquels sont adossés les pilastres. Le sanctuaire est semi-circulaire et voûté en forme de calotte semi-sphérique. La crypte, qui a servi longtemps d'église primitive, s'étend sous le chœur et une partie des sacristies. Son architecture est toute romane et semble appartenir au IXe ou Xe siècle. Elle se compose de trois nefs, divisées chacune en deux travées, et d'un chœur se terminant, ainsi que les nefs collatérales, en forme d'hémicycle. De gros piliers quadrangulaires, cantonnés de piliers semi-circulaires, supportent les voûtes à arêtes des nefs. On y remarque, 1° contre les parois des murs, élevés de terre sur des massifs en maçonnerie, le tombeau de saint Lothein et deux autres tombeaux semblables, mais sans inscriptions, dont l'un renferme des ossements; 2° au fond du chœur, un autel grossier, sur lequel on croit que saint Lothein célébra les saints mystères; 3° un édicule en albâtre, duquel on prétend qu'il s'échappait une source d'huile; 4° une lampe en fer, qui semble remonter au XIe siècle. Cette crypte est l'un des monuments les plus remarquables de notre province. Elle communiquait avec le prieuré par une porte, dont on voit encore les traces. On y célèbre quelquefois la messe; on y fait le catéchisme et les exercices religieux de la congrégation des hommes.

Extérieurement, la partie orientale de l'église est du style roman, usité au XIe siècle, mais l'intérieur a subi des transformations modernes. On remarque dans cet édifice, 1° l'élégante châsse de saint Lothein; 2° la chaire à prêcher, sculptée par Billet; un riche édicule de XVIe siècle, en albâtre gypseux, long de 1^m 20^c et haut de 0^m 70^c, représentant saint Hubert descendu de cheval, à genoux devant le cerf miraculeux; derrière lui, un écuyer tient deux chevaux en laisse. Les personnages représentés dans ce bas-relief ont été peints et dorés, mais de ces peintures, il ne reste que des traces à peine perceptibles. On lit au bas le nom d'Hubert Gonrat et la date de 1516; 3° une charmante console en albâtre, supportant un vieux reliquaire, surmonté du buste de sainte Foy; 4° une console en marbre noir de Miéry, supportant un groupe en marbre blanc, qui représente le Père Eternel assis, tenant entre ses genoux son fils crucifié; le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, semble s'échapper du sein de Dieu le Père, pour venir se reposer sur la croix; 5° une ad-

mirable statue en pierre, qu'on a eu le tort de dorer, représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus sur son bras droit, et à la main gauche un sceptre. Elle provient de la chapelle des Monts-Bénits de Château-Chalon, et a été donnée par Mme Bousson, de Saint-Lothein ; 6° un bénitier, avec inscription, datant de 1560 ; 7° plusieurs reliquaires, renfermant des reliques de saint Hubert, de saint Sébastien, de saint Grégoire, de saint Antoine et de saint Georges. Contre le chœur, est une chapelle voûtée, s'ouvrant sur le cimetière ; l'autel et les murs sont tapissés d'ossements humains, disposés avec art, de manière à former les dessins les plus bizarres. Devant la porte de l'église, est une croix en fer, érigée à la suite de la mission de 1847. C'est un véritable chef-d'œuvre de serrurerie.

Châsse et reliques de saint Lothein. Les reliques de saint Lothein furent tirées de son tombeau au XIe siècle, et renfermées dans une châsse, pour être exposées à la vénération publique. Les religieux de Baume s'en approprièrent le chef et le déposèrent dans leur église abbatiale, où il est encore religieusement conservé. Une translation solennelle fut faite dans une nouvelle châsse, en 1466, par l'abbé Louis de Chassault. Le 11 mai 1635, des soldats allemands et lorrains pénétrèrent dans l'église de Saint-Lothein. Ayant aperçu, au-dessus du maître-autel, la châsse contenant les saintes reliques, ils la firent tomber avec leurs piques, dans l'espoir d'y trouver de l'argent ou d'autres richesses. La violence de la chute la brisa, et les reliques furent dispersées sur le marchepied de l'autel. Sur le soir, on alla, après le départ des soldats, chercher le curé de Toulouse, pour les recueillir. Le crainte d'un semblable accident les fit cacher en terre dans une caisse, sous une pierre du chœur de l'église, où elles demeurèrent jusqu'au 15 avril 1541. On fit une seconde translation en 1646, et une dernière le 14 août 1733. Pour soustraire les reliques au vandalisme révolutionnaire de 1793, la châsse fut cachée dans la crypte. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, elle en fut retirée et remise à sa place, au-dessus du maître-autel. Quelques années après, M. l'abbé Noirot, restaurateur et bienfaiteur de l'église, fit redorer cette châsse, changea les panneaux à œil-de-bœuf en panneaux de verre et replaça les ossements dans l'état où il les avait trouvés et où ils sont aujourd'hui. Il en réserva deux petits os, pour être placés, l'un dans un reliquaire portatif en argent, représentant saint Lothein ; l'autre, dans un buste antique, qui se trouve dans la crypte. Les reliques qui sont dans la châsse consistent dans le fémur droit, en bon état de conservation, un fragment d'humérus, l'os maxillaire inférieur gauche et une partie du droit, plusieurs vertèbres cervicales et lombaires. La châsse est suspendue au-dessus de l'abside, par deux chaînes en fer, roulées autour d'une poulie, au moyen de laquelle on la descend et on la remonte à volonté. On exposait les reliques dans les calamités publiques, en suite de la permission que les habitants du lieu obtenaient des religieux de Baume, qui députaient l'un d'eux pour faire la cérémonie de l'exposition et exposaient em même temps le chef du saint dans leur église abbatiale. Les paroisses du voisinage venaient souvent en procession, invoquer la protection du saint. La fête, qui se célébrait le 2 novembre, a été trans-

férée au 3, puis au 5 novembre. Maintenant elle se fait le dimanche dans l'octave de la Toussaint.

Cimetière. Il entoure l'église et est bordé de noyers. On y voit les pierres tombales : de Paul-Félix-Elisabeth Guérillot, écuyer, mort en 1824 ; du général Jean-Charles Sauria (1753-1832) ; du comte de Saporta, mort en 1842 ; de Mme de Moréal, née Guérillot, morte en 1835, et de MM. Noirot et Forêst, prêtres, qui administrèrent la paroisse pendant de longues années.

Oratoires. Antoinette Gourard, veuve d'Etienne Pellerin, docteur ès droits, érigea, le 28 août 1650, à peu de distance de l'église, une chapelle dédiée à saint Claude et à saint Thiébaud, dans laquelle on célébrait la messe plusieurs fois par an. On la laisse tomber en ruine. Il y en a une autre, de forme circulaire, au sommet de la montagne du Calvaire, dédiée à l'Ascension de Notre-Seigneur, qui remonte à une époque reculée. Un acte de 1666, fait mention d'une chapelle érigée à Saint-Lothein, sous l'invocation de la glorieuse Vierge Marie, devant la maison du docteur Girod, de Saint-Lothein. Son emplacement est occupé actuellement par la maison de M. Lambert. Enfin, un oratoire, élevé à l'entrée du village, par les habitants, renferme une descente de croix.

Etablissements de bienfaisance. Il existe à Saint-Lothein une société de secours mutuels et une association entre les vignerons, fondée par M. Adrien Bousson. Malgré la pauvreté des sociétaires, de grands secours sont fournis aux plus nécessiteux.

Promenade. La commune, grâce aux efforts intelligents de M. Clerget et au zèle des habitants, possède sur la montagne du Calvaire, une longue promenade bordée d'arbres verts, d'où l'on jouit d'une des plus belles perspectives du département. Elle est bordée à l'ouest par des rochers à pics. Au point culminant du rocher, s'élève un calvaire, et à côté, une place surnommée la place Lamartine, parce que les ancêtres de cet illustre poète possédaient un domaine à Saint-Lothein. Au pied de la montagne est une grotte, appelée le *Trou du Renard*, dont on a fait une glacière.

Carrière d'albâtre. Cette carrière, connue sous le nom de *Creux de la Gissière*, et précédemment sous celui de *Vieille-Gissière*, a joui d'une grande célébrité autrefois. Elle appartenait aux abbés de Baume, et était bordée, au XVIe siècle, d'édifices, tels que four et moulin à plâtre, hangars à tailler l'albâtre, magasins, etc. On l'exploitait à ciel ouvert. On lit dans un traité du 3 décembre 1511, fait entre Michel Colombe, tailleur d'images du roi de France, que nous croyons être né à Saint-Lothein, où une famille de ce nom existait encore au XVIIIe siècle, et l'archiduchesse Marguerite, qui faisait alors construire l'église de Brou, les passages suivants. « Au surplus, ledit Jean Lemaire nous a apporté une pièce de marbre d'albâtre de Saint-Lauthein-lez-Poligny, dont il a nouvellement descouverte la carrière ou perrière. Laquelle, comme nous en avons entendu par certaine renommée, a autrefois esté en grant bruit et estimation, et en ont été faictes aux chartreux de Dijon aucunes des sépultures de feux messeigneurs les ducz de Bourgoigne, mesmement par maistre Claux et maistre Anthoniet, souverains tailleurs d'ymaiges, dont je Michel Colombe ay autreffois

eu la connoissance, etc., certifiant et affirmant que, pourveu que la dicte pierre soit tirée en bonne saison et les moyens bancs découvertz avec grand et ample descombre, fait sur le bon endroit, c'est très bon et très certain marbre d'albastre, très liche et très bien polissable en toute perfection et un trésor trouvé aux pays de ma dicte dame, sans aller cuérir austres marbres en Italie ny ailleurs ; car les autres ne se polissent point si bien et ne gardent point leur blancheur, ains se jaunissent et ternissent à la longue. »

Le 8 janvier 1530 (v. st.), l'abbé Guillaume de Poupet permit à Philiberte de Luxembourg, de tirer de la carrière de Saint-Lothein tout l'albâtre qui lui serait nécessaire pour exécuter les deux sépultures qu'elle voulait élever dans l'église des frères Mineurs de Lons-le-Saunier. Il ne paraît pas probable que *Conrat Meyt*, qui devait faire ces mausolées, appartienne à la famille des Gonrard ou Gonrat de Saint-Lothein, dont les descendants habitent encore Miéry, car, au XVIe siècle, cette famille, dont les membres occupaient des emplois de notaires, de procureurs, de châtelains à Saint-Lothein, n'écrivait jamais son nom autrement que Gonrard. Le 3 octobre 1537, l'abbé Guillaume de Poupet loua la carrière pour 9 ans à Simon Colon et à Ferry Gonrard, de Saint-Lothein, moyennant 30 livres par an et 24 quartaux de chaux. L'abbé Louis de Chassault l'avait déjà louée, le 7 février 1474 (v. st.), à Etienne le Gissier, de Salins, demeurant à Bourgilles-lez-Besançon, moyennant 33 sols par an et 1 bichot ou 8 mesures de pierre en poudre. De nouveaux baux furent faits le 22 février 1542 (v. st.), à Pierre Lothelier et Antoine Garin ou Gavin, de Saint-Lothein ; le 30 mars 1565, à Claude et Pierre Buchin, frères, du même lieu ; le 3 octobre 1556, à Simon Coulon ou Colon et Ferry Gonrard, du même village. A la suite des guerres du XVIIe siècle, cette carrière se combla tellement, qu'on eut de la peine à retrouver son emplacement. Le 6 mai 1682, l'abbé Jean de Watteville permit gratuitement d'exploiter cette carrière à Aimé Volhepiod, peintre, de Poligny, et à François Pelletier, maître-maçon et gissier, de Nozeroy, à condition qu'ils feraient tous les travaux nécessaires pour la découvrir et en faciliter l'exploitation. La Gissière est comblée et cultivée en vigne. Il serait bien à désirer qu'un dépôt aussi précieux fût utilisé.

Evènements divers. Saint-Lothein, placé à proximité de la ville de Poligny, et traversé par plusieurs grands chemins, dut être souvent ravagé par la guerre et foulé de troupes au moyen-âge. Quelques phrases, insérées dans un terrier de Bréry, nous laissent apercevoir quelques-unes de ces calamités. On y lit : « Au moyen des hostilités françoises, courses et invasions, commencées en ce pays dès l'an 93 (1593), et continuées jusqu'à l'an 1595 dernier, où les armées royales, tant espagnoles que françoises, furent reçues aud. pays, accompagnées de toutes les misères, malheurs et calamités que l'on peut juger, lesquelles armées auroient causé les mortalités et maladies populaires, ayant fait mettre au tombeau la majeure part des habitants, le pays fut tellement dépeuplé, etc. » Les guerres et les pestes du XVIIe siècle furent encore plus désastreuses que celles du siècle précédent. En 1636, les pestiférés étaient relégués dans

des loges en planches, sur un cimetière appelé *au Saugeot*. Aux xve et xvie siècles, plusieurs personnes de Saint-Lothein furent poursuivies comme sorcières et hérétiques, par le procureur de l'abbé de Baume, et condamnées à mort par le bailli de la seigneurie. Le 27 août 1484, Nithier Patornay, bailli de l'abbé Claude Morel, ayant condamné à mort pour meurtre, Jacquette, veuve de Claude Gauthier, qui avait déjà été condamnée comme hérétique par l'inquisition de la foi, la conduisit à l'entrée du bois de Vaivre, où Gilles Normand, lieutenant local du bailli d'Aval au siége de Poligny, vint la recevoir, pour la livrer au prévôt de cette ville, chargé de la faire brûler sur la place. Un incendie, arrivé en 1797, détruisit une grande partie du village.

Canton. Saint-Lothein fut érigé, en 1790, en chef-lieu d'un canton du district de Poligny, qui comprenait ce village, Bréry, Darbonnay, Miéry, Montchauvier, Montchauverot, Passenans, Saint-Lamain et Villerserine. Ce canton a été supprimé en 1801.

Biographie. Annuaire du Jura, 1845. — Mémoires historiques sur Poligny, par Chevalier. — Vie de saint Lothein, par M. Tissier, curé de Saint-Lothein (1848).

—

Loue (La), *Lupa*, rivière inconstante et impétueuse, qui sort d'un rocher creusé en voûte à quelque distance d'Ornans, court vers Châtillon et Chenecey, descend dans le bassin de Quingey, et s'élance dans le val d'Amour qu'elle quitte à l'extrémité du territoire de Parcey, pour se précipiter dans le Doubs, en face du village de Molay.

Cette rivière est flottable depuis Cramans jusqu'à son embouchure. Ses truites et ses écrevisses sont très estimées. Son cours est d'environ cinq myriamètres. Sa source est à 544^{m}, et son embouchure à 200^{m} seulement au-dessus du niveau de la mer.

—

Loulle, *villa de Olla, Loule, Lousle, Orlay, Lolle*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Champagnole; succurs., dont dépend Pillemoine; à 8 kil. de Champagnole, 33 de Poligny, autant d'Arbois et 34 de Lons-le-Saunier. Altitude : 700^{m}.

Le territoire est limité au nord par Ney; au sud par Saffloz et Châtelneuf; à l'est par Pillemoine et Cize; à l'ouest par Mont-sur-Monnet. La Marche-Dessous et la ferme du Rotour font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Pillemoine, à Champagnole, à Mont-sur-Monnet et à Saffloz.

Le village est situé sur le second plateau du Mont-Jura. Les maisons sont construites en pierres et couvertes en tuiles ou tavaillons.

Pop. en 1790, 311 hab.; en 1846, 342; en 1851, 330; dont 161 hom. et 169 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 30 hab.; 76 maisons, savoir : 65 à Loulle, 7 à Rotour et 4 à la Marche-Dessous; 70 ménages. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les grandes villes. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1707.

Cadastre exécuté en 1825; surf. territ. 1090^{h} 91^{a}; surf. imp. 1082^{h}, savoir : 399 en terres lab., 348 en parcours, 226 en prés, 104 en bois, 2 en friches, 1^{h} 65^{a} en sol de bâtiments et 98^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 4641 fr.; contrib. dir. en princip. 1247 fr.

Le sol, peu fertile et ne rendant que trois fois la semence, produit

du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du lin, du foin et des fourrages artificiels.

On importe le dixième des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent. L'agriculture fait beaucoup de progrès dans cette commune, où l'on élève surtout du bétail à cornes et quelques porcs qu'on engraisse pour la consommation locale. 12 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, d'une extraction difficile et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

Il y a deux châlets, appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 24,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière emplanté de tilleuls à l'entour ; un presbytère spacieux, éloigné de l'église; une maison commune, construite en 1848, qui a coûté 9000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 35 filles ; *deux fontaines*, dont l'une avec abreuvoir et l'autre avec lavoir couvert ; deux puits communaux ; deux places publiques et 317^h 09^a de pâtures, mares et bois, d'un rev. cad. de 422 fr.

Bois communaux : 315^h; coupe annuelle, 9^h 45^a.

Budget : recettes ord., 2069 fr. ; dépenses ord., 2069 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Entre le Grandvaux, les baronnies de Château-Vilain, de Montrivel, de Montsaugeon, de Monnet et de Clairvaux, s'étend un vaste plateau presque circulaire, dont une chaîne de montagnes dessine les irréguliers contours. De vagues traditions mythologiques, d'antiques usages, des superstitions inspirées par le paganisme, laissent entrevoir le séjour des hommes dans cette contrée avant les temps historiques, mais la plus complète obscurité enveloppe l'origine des villages qui y sont répandus. Au commencement du XI[e] siècle, une église paroissiale s'élevait en un lieu appelé *Cognosch*, près de Loulle, et embrassait dans sa circonscription le vaste territoire dont plus tard Châtelneuf devint le centre féodal. Hugues, archevêque de Besançon, fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, donna, de 1085 à 1101, moitié de cette église à un certain clerc du nom de Constantin. En 1155, Guillaume d'Arguel, sur la demande de Constantin, en disposa en faveur de Jocelin, premier abbé de Balerne. Les religieux de ce monastère, craignant que d'autres moines n'obtiennent la seconde moitié de cette église, et ne forment un établissement dans le voisinage, supplièrent l'archevêque Anseric de leur céder la totalité de l'église, pour leur éviter des discussions au sujet des dîmes. Ce prélat se rendit à leurs désirs, et par une charte de l'an 1130, il abandonna à Aimon, successeur de Jocelin, l'église de *Cognosch*, sous la seule réserve de son droit de gîte et autres redevances épiscopales. Lorsque l'abbaye de Balerne eut fait, en 1285, un acte d'association avec Jean de Chalon-Arlay I[er], et que le château de Châtelneuf eût été construit, des colons furent attirés par l'offre de brillants avantages. On leur concéda, moyennant une faible redevance en grains, de vastes meix,

avec affranchissement de la main-morte réelle et personnelle. Les habitations se multiplièrent. On en comptait déjà 20 à Loulle en 1520. Les familles qui y résidaient alors étaient celles des Buchin, Junot, Billot, Coithier, du Thyou, Olivier, Gremat, Benoit, Marlet et Chapelet.

Seigneurie. Le territoire de Loulle dépendait en toute justice de la seigneurie de Châtelneuf, qui appartenait par moitié aux sires d'Arlay et aux abbés de Balerne. Les habitants étaient soumis à l'impôt des quatre cas, et tenus de faire une corvée de charrue, appelée le *grand charrois*, en automne, et une corvée de voiture, appelé le *petit charrois*. Guillaume de Chambly, curé de Loulle, s'étant permis en 1378, de sortir de la domination féodale de Hugues de Chalon, sans sa permission, fut déclaré traître. Il n'obtint son pardon et sa rentrée dans la province, qu'à la condition expresse qu'il se ferait moine dans l'abbaye de Balerne ou au Mont-Sainte-Marie, sans en jamais sortir.

Prévôté. Il y eut un fief de prévôté à Loulle, possédé par une famille noble, qui portait le nom de ce village. Jean de *Olla* était témoin en 1203, d'une donation faite à Balerne, par Roger et Hugues, fils d'Olivier, de certains biens situés à Songeson et Doucier, qu'ils avaient acquis des Templiers. Ce fief appartenait en 1494, à Perrenette du Rognon, en 1513, à noble Arthus d'Arnain, et en dernier lieu, à M. Roux du Rognon. La maison de ce fief, dite le *château du Rognon*, a été démolie vers 1800, et sur son emplacement, a été construit un bâtiment de cultivateur qui appartient actuellement au maire de Loulle.

Eglise. La paroisse de Loulle se démembra dès le XIVe siècle, en plusieurs vicariats, que le curé faisait desservir par des chapelains amovibles. Le patronage de la cure appartenait aux religieux de Balerne. L'église, dédiée à saint Laurent, martyr, dont on célèbre la fête le 10 août, est située sur une éminence et domine le village. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme. Des piliers sans chapiteaux séparent la nef principale des collatérales. Cet édifice, du style ogival, date du XVIe siècle, à l'exception du chœur, qui est plus ancien, et de la partie supérieure du clocher, qui est récente. Une confrérie du Saint-Esprit y faisait déjà ses exercices en 1457.

Curiosités naturelles. On appelle la *Laizine à Lambert* et la *Laizine à Jean-Denis*, de profondes fissures pratiquées naturellement dans des rochers, entre Loulle et Pillemoine.

Bibliographie. Archives de la préfecture. — Annuaire du Jura, 1843.

—

Loup (Saint-), vg. de l'arr. de Dole, cant., perc. et bur. de poste de Chemin; succursale; à 3 kil. de Chemin, 19 de Dole et 50 de Lons-le-Saunier. Altitude : 188^{m}.

La commune de Villangrette a été réunie à celle de Saint-Loup, le 1er mars 1826.

Le territoire est limité au nord par Saint-Aubin, dont il est séparé par la Petite-Sablonne, et par Tichey (Côte-d'Or), dont il est séparé par la Sablonne; au sud par Annoire et Chemin; à l'est par Peseux, et à l'ouest par Boucelanges (Côte-d'Or), dont il est séparé par la Sablonne. Villangrette et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 73, de Moulins à Bâle; par les

ch. vic. tirant à Dole, à Chemin, à Villangrette, à Saint-Aubin, à Tichey, de Villangrette à Chemin, à Boucelanges et à Beauchemin; par la Sablonne, la Petite-Sablonne, et plusieurs fossés d'assainissement appelés *Coursières*.

Les villages de Saint-Loup et Villangrette sont situés à l'extrémité occidentale du département, au milieu de la vaste plaine qui s'étend entre le Doubs et la Saône. Les maisons sont peu isolées; quelques-unes sont bien bâties en pierres et couvertes en tuiles, mais les plus nombreuses n'ont qu'un rez-de-chaussée, sont couvertes en chaume et construites en terre, ou en briques crues avec pans de bois.

Pop. en 1790, de Saint-Loup, 286 hab.; de Villangrette, 182; popul. réunie en 1846, 426; en 1851, 432, dont 226 hom. et 206 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 29 hab.; 96 maisons, savoir : à Saint-Loup 73, et à Villangrette 23; 105 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1664.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1825; surf. territ. 958^h 59^a, divisés en 2279 parcelles que possèdent 204 propriétaires, dont 76 forains; surf. imp. 935^h, savoir : 821^h en terres lab., 57 en prés, 44 en pâtures, 5 en sol et cours des bâtiments, 4 en mares et abreuvoirs, et 3 en jardins, d'un rev. cad. de 15,963 fr.; cont. dir. en princ. 3588 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, rend huit fois la semence, et produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, du colza, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, peu d'orge, de betteraves et de fruits. On exporte moitié des céréales, et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des porcs qu'on engraisse, des chevaux, des bêtes à cornes, beaucoup de volailles et quelques moutons. 80 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès.

On trouve sur le territoire, des gravières, mais l'exploitation en est contrariée par l'eau qui surgit du sol.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole, où ils vendent leurs denrées sur échantillons.

Il y a un moulin à trois tournants, deux courtiers de bétail, deux auberges, 2 sabotiers, un mercier, un bourrelier, un cordonnier et un maréchal-ferrant.

Il y avait un moulin à Villangrette, qui a été détruit au commencement de ce siècle. Les traces du puits et du bassin sont encore reconnaissables.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, et un presbytère au nord du cimetière; une chapelle à Villangrette; une maison commune en voie de réparation, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 43 élèves; le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 35 élèves; plusieurs sources non utilisées; deux places publiques dépourvues d'arbres; douze aqueducs, et 39^h 86^a de pâtures, mares et terres, d'un rev. cad. de 482 fr.; la section de Villangrette possède 13^h 68^a de prés, mares et pâtures, d'un rev. cad. de 112 fr. Il y a dans ce hameau un instituteur adjoint, dirigeant une école, fréquentée par 13 garçons et 12 filles.

Budget : recettes ord. 3953 fr. ; dép. ord. 3953 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On aurait tort de croire que la Saône formait une limite exacte entre la Séquanie et le pays des Eduens, car il est certain que les Séquanais avaient des possessions au-delà de cette rivière, et que les Eduens en avaient en-deçà. Les combats fréquents que se livrèrent ces deux peuples rivaux, pour agrandir leurs conquêtes, durent avoir pour théâtre principal, la vaste plaine qui s'étend entre la Saône et le Doubs, près du point de jonction de ces deux rivières. Presque partout, elle s'appelle le *Champ des Batailles*, et on y rencontre plus qu'ailleurs, d'énormes tumulus, sur lesquels les Romains élevèrent plus tard des vigies, et les seigneurs féodaux, des châteaux-forts. Ces tumulus portent, comme en Bretagne, le nom de *Mottes*. Les Mottes d'Annoire, du Petit-Noir, de Chemin, de Villangrette, de Saint-Loup, de Saint-Aubin, de Longwy, de Beauchemin, rapprochées les unes des autres, renferment toutes des débris de la période celtique. Nous n'irons pas cependant jusqu'à prétendre, avec MM. Dunod, Perreciot et D. Monnier, que c'est en ce lieu que se livra le fameux combat d'Amagétobrie, puisque César dit positivement que cette action se passa sur les confins du pays des Lingons et des Séquanes. Après la conquête romaine, une grande voie fut ouverte entre Chalon-sur-Saône et Besançon, passant à Beauchemin et à Chemin. A Saint-Loup, cette route porte le nom de *chemin de Dole*, et est bordée de débris de constructions et de tuileaux à rebords. Une voie secondaire, venant probablement de Saint-Jean-de-Losne, traversait le territoire de Saint-Loup au sud, dans le lieu dit la *vie de Longwy*, passait le Doubs sur un pont, à Longwy, et se dirigeait à Bellevaivre, par Beauvoisin et l'Abergement-Saint-Jean, où les chevaliers du Temple élevèrent un hospice au moyen-âge. On a trouvé sur ses bords, notamment au *Cornot-Jean*, au *Poulet*, et à la *Corvée des Pierres*, des restes de constructions romaines. La *vie des Fraisiers*, la *vie des Cros*, paraissent être des chemins très anciens. Nous avons déjà eu l'occasion de citer, à l'article *Lons-le-Saunier*, une concession faite en 1243, par Hugues, sire de Pagny, aux religieux de Citeaux, du droit de passer au port de Boucelange, sans payer de péage. Cette route, probablement d'origine romaine, traversait Villangrette. Il n'est pas surprenant qu'une contrée sillonnée d'autant de voies se soit couverte de fortins destinés à les protéger, surtout proche du Doubs, dont il importait de défendre les passages. Puisqu'une charte de Frédéric, comte d'Amaous, en faveur de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, nomme déjà, en 785, Annoire, Longwy, Peseux, Saint-Aubin, Tichey, il est à-peu-près certain que Saint-Loup, qui était dans le voisinage, y figure sous un de ces noms que nous n'avons pu encore traduire avec certitude, tels qu'*Emmenengas*, *Badenem*, etc., ou sous la désignation générale d'Annoire (*Alnoras*), ou de Saint-Aubin (*Albinus*). Ce qui contribue à rendre l'origine de Saint-Loup très obscure, c'est qu'il y a de ce nom, un bourg dans la Haute-Saône, un hameau dans le Doubs, et trois bourgs ou villages dans le duché de Bourgogne. On ne sait à laquelle de ces localités on

doit appliquer les titres où ce nom se rencontre.

Seigneurie. Saint-Loup dépendait avec Aumur, de la châtellenie de Saint-Aubin et avait les mêmes seigneurs que ce dernier lieu. Le 18 novembre 1583, Jacques de Thoulongeon, dit de Vienne, chevalier, baron de Saint-Aubin, Antigny, Commarin, fournissant aux archiducs le dénombrement de ce qu'il tenait d'eux en fief, déclara, qu'à cause de son château et maison-forte de Saint-Aubin, le village de Saint-Loup lui appartenait en toute justice, haute, moyenne et basse, avec le droit d'y instituer un châtelain, un prévôt, un messier et des sergents; que ses sujets devaient répondre devant le bailli de Saint-Aubin, de tous cas, crimes et délits emportant une amende qui excédait 60 sols, et porter les appels des sentences du châtelain devant ce bailli. Ses autres droits seigneuriaux consistaient dans la banalité du four, de la rivière de la Sablonne, dans des corvées d'hommes et de bêtes, des cens en argent, en grains, en cire et la propriété de plusieurs immeubles. Les habitants payaient en outre, une poule par ménage au seigneur de Tichey, pour le droit *qui leur avait* été concédé, de faire parcourir leur bétail sur le territoire de cette seigneurie. Les souverains de Bourgogne ayant exercé en 1604, sur la terre de Saint-Aubin, la faculté de rachat perpétuel, rentrèrent dans la propriété de Saint-Loup, que Louis XIV vendit à des seigneurs engagistes. Jean-Louis Grignet, écuyer, lieutenant particulier en la maîtrise de Dole, en devint acquéreur en 1725. Lorsque M. Grignet, qui était originaire de Vesoul, voulut prendre la qualité de noble, le procureur-général du parlement de Besançon lui suscita toutes sortes de difficultés et lui intenta procès sur procès. Il eut beaucoup de peine à faire ses preuves. La discussion qui s'éleva à ce sujet, nous a appris qu'au XVIe siècle, une foule de jeunes gens franc-comtois suivaient les cours de l'université de Pavie. Ainsi, lorsque Claude Grignet fut reçu docteur en droit dans cette ville, en 1587, le comte de la Baume-Saint-Amour, MM. de Poupet, Froissard, Vauchard, de Dole; Hugon, de Gray; de Belot, de Poligny, assistaient à sa thèse. Il y avait cependant à cette époque de fameux professeurs à l'université de Dole. Jean-Louis Grignet de Saint-Loup mourut en 1765, laissant de son mariage avec Claude-Françoise Cornier, *Marie-Anne* Grignet, épouse de Jean-Constance de Marenches, seigneur de Nenon; *François-Antoine*, écuyer, officier au régiment de Picardie et d'autres enfants.

Affranchissement. Les habitants de Saint-Loup furent affranchis de la main-morte par le duc Philippe-le-Bon, le 17 mai 1422, moyennant un cens en grains assigné sur chaque journal de terre cultivé.

Château. Au nord du village, dans le lieu dit à la *Motte*, se trouve une éminence artificielle de 80 mètres de diamètre, entourée par un fossé de 10 mètres de largeur, qu'alimentait la Sablonne. Ce tertre était couronné par une tour forte qui servait de résidence au prévôt de Saint-Loup, et qui fut détruite au XIV[e] siècle par les *grandes compagnies*.

Seigneurie de Villangrette. Cette terre relevait, comme Annoire, du château de Pagny, et appartenait dans l'origine à la maison de Vienne. M. Joseph-Ignace de Froissard, marquis de Broissia, seigneur de Neublans, Annoire, Petit-Noir, etc.,

lieutenant-colonel de cavalerie du régiment de Luc et chevalier d'honneur au parlement de Besançon, possédait ce fief lorsqu'il épousa, le 22 août 1720, Claude-Bonaventure de Belot-Villette, chanoinesse non professe de Château-Chalon. M. Charles-Hilaire-Flavien de Froissard, son fils, ayant émigré, la seigneurie de Villangrette, qui consistait en 395 journaux de terres et prés, fut vendue nationalement.

Château. Au nord du village, existe une éminence artificielle entourée de fossés et couverte de briques, appelée aussi *la Motte*. L'ancienne tour qui la surmontait fut détruite au XIVe siècle. En faisant des fouilles sur son emplacement, on découvrit des souterrains et des monnaies de la plus haute antiquité. Cette forteresse fut habitée par une famille prévôtale. M. Broissia avait fait construire au sud du même village, une maison de plaisance dite *la Ferme*, vendue nationalement, le 6 janvier 1794, au sieur Ozanne; elle a été démolie, et la place qu'elle occupait appartient actuellement à la famille de Froissard-Broissia.

Eglise. Une ancienne chapelle, dédiée à saint Loup, évêque, dont on célèbre la fête le 1er septembre, a été érigée en église paroissiale en 1664. Cet édifice, situé au centre du village, est orienté et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un sanctuaire de forme octogonale, et d'une sacristie. Le clocher est couronné par une flèche. L'extérieur du vaisseau est simple, régulier et d'un aspect monumental. On remarque dans l'église une tombe portant la date de 1573, et un bénitier très ancien, orné de quatre têtes humaines grotesquement sculptées.

Chapelle de Villangrette. Elle est dédiée à la Nativité de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 8 septembre. On y célèbre les offices divins environ une fois par mois.

Evènements divers. Saint-Loup, placé sur la frontière du duché de Bourgogne, dont il n'est séparé que par la petite rivière de Sablonne, fut victime de toutes les luttes que la Franche-Comté eut à soutenir contre la France. Outre les maux occasionnés par les guerres de Louis XI, de Henri IV et de Louis XIII, il faut ajouter les ravages causés par les *Tards-Venus* au XIVe siècle, par les Protestants au XVIe, par Galas, durant le siége de Saint-Jean-de-Losne, par différentes pestes et famines, et enfin par le choléra en 1854.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Louvatange, vg. de l'arr. de Dole, cant., perc. et bur. de poste de Gendrey; succursale, dont dépend le Petit-Mercey; à 4 kil. de Gendrey, 25 de Dole et 77 de Lons-le-Saunier. Altitude : 259m.

Le territoire est limité au nord par Vigearde, section de Romain; au sud par Ranchot et Dampierre; à l'est par Petit-Mercey et Dampierre; à l'ouest par Gendrey et Vigearde. Le Moulin fait partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Vigearde, au bois d'Iombre, à Ranchot et à Romain; par le bief de la Fontaine et celui des Montagnons ou de Louvatange.

Le village est situé sur le revers d'un côteau qui domine la vallée de l'Arne. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles. Les rues, que M. Marquiset signalait, en 1840, comme toujours remplies d'une boue épaisse

et malsaine, sont actuellement en très bon état.

Pop. en 1790, 160 hab.; en 1846, 201; en 1851, 188, dont 99 hom. et 89 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 58 hab.; 43 maisons; 43 ménages.

Cadastre exécuté en 1818; surf. territ. 322h 86a, divisés en 1397 parcelles; surf. imp., 318h 76a, savoir : 155h en terres lab., 130 en bois-broussailles, 28 en prés, 3 en vignes, 1 en jardins et le surplus en sol de bâtiments, vergers, friches, mares, d'un rev. cad. de 7059 fr.; contrib. dir. en princip. 1045 fr.

Le sol, très ondulé et d'une moyenne fertilité, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, de mauvais vin rouge, du foin et des fourrages artificiels, peu de navette, de betteraves, de carottes fourragères et de fruits. Les prés sont de mauvaise qualité. On exporte le quart des céréales et on importe les neuf dixièmes du vin.

On élève dans la commune quelques chevaux et moutons, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès. Le *produit réel* des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On trouve sur le territoire, de la marne, employée pour l'amendement des terres et des prés, et du minerai de fer, exploité pour les forges de Foucherans.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et de Besançon. Il y a dans le village, un moulin avec patouillet pour le lavage du minerai.

Biens communaux : une église, un cimetière hors du village, un presbytère à côté de l'église, commode et bien situé; une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 15 filles; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, reconstruite en 1846, et 124h 18a de terres, prés et bois-taillis, d'un revenu cadast. de 940 fr.

Bois communaux : 122h 47a, coupe annuelle; 3h 68a.

Budget : rec. ordinaires 2255 fr.; dép. ordinaires 2134 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Louvatange n'a toujours été qu'un obscur village de la prévôté d'Orchamps. Son voisinage de la ville de Crusinie, qui occupait le fond de la vallée de l'Arne, permet de faire reculer son origine aux temps les plus anciens. Dans le canton dit des *Grandes-Perches*, où l'on rencontre de nombreux débris de constructions romaines, la charrue a ramené à la lumière, en 1835, à 0,50 centimètres de profondeur, trois tombeaux en pierres brutes, recouverts de laves, et renfermant des squelettes. La dédicace de l'église, à saint Martin, sa mention dans une charte de 993, les dénominations locales de *Creux des Arches*, de *Châtel aux Merles* (*Castellum Meruli*), sont des preuves incontestables de l'antiquité de ce village. Par une charte de l'an 993, *Alcherus*, chanoine de Saint-Etienne de Besançon, donna à son église, l'église de Louvatange. Cette église ayant été ruinée lors des guerres du xve siècle, ne reprit son titre de paroissiale qu'en 1802. Le village dépendit jusqu'à cette époque de la paroisse de Mercey-le-Grand.

Seigneurie. Voir l'article *Orchamps*. Il y avait près de l'église de Louvatange une ancienne maison seigneuriale portant la date de 1622,

où l'on remarque encore les vestiges d'une tour et des armoiries. Cette maison, propriété actuelle de Jean-Antoine Vuillemenot, dépendait d'un fief, possédé pendant longtemps par la famille d'Orival de Besançon.

Eglise. L'église, dédiée à saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre, a été reconstruite en partie en 1852. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles formant transsept, d'un chœur se terminant octogonalement et d'une sacristie. Le chœur est plus ancien que la nef. On remarque dans cet édifice un bon tableau, représentant la sainte Vierge, et un autre tableau excellent, représentant un *ecce homo* peint et signé par Pierre Bertini, artiste de Cortonne, connu sous le nom de du Berretin. La fabrique a l'intention de vendre cette toile, qui devra être recherchée des amateurs.

—

Louvenne, *Lovena*, *Louvenna*, *Louenne*, *Loueyne*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et distrib. de poste de Saint-Julien; percept. de Gigny; succursale, dont dépend Montrevel; à 4 kil. de Saint-Julien et 32 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 420ᵐ.

La commune de la Pérouse a été réunie à celle de Louvenne, le 3 octobre 1821.

Le territoire est limité au nord par Gigny; au sud par Saint-Julien; à l'est par Montrevel et Monnetay; à l'ouest par Morval et Gigny. Le hameau de Guynand fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; par les ch. vic. tirant à Saint-Julien, à Monnetay, à Andelot, à Guynand, à Gigny et à Montrevel; par les ruisseaux de Noeltant, du Fay, de la Combe, du Dard, de la Fontaine-Noire, de la Doye, de Braye, de la Pérouse; par la rivière du Suran, les canaux qui en dérivent, et par le bief de la fontaine du Guyon ou du Dion.

Le village est situé sur la rive gauche du Suran, au pied d'une chaîne de montagnes, dont la hauteur moyenne est de 450ᵐ. Les maisons, disposées par groupes, sont construites en pierres et couvertes en tuiles creuses.

Pop. en 1790, de Louvenne, 269 hab., de la Pérouse, 210; pop. réunie en 1846, 405; en 1851, 393, dont 200 hom. et 193 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 50 hab.; 100 maisons, savoir : à Louvenne 51, à la Pérouse 44 et à Guynand 5; 100 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1636.

Les jeunes gens émigrent, pour être ouvriers en soie ou domestiques à Lyon.

Cadastre exécuté en 1819; surf. territ. 779ʰ 98ᵃ, divisés en 5712 parcelles, que possèdent 297 propriétaires, dont 138 forains; surf. imp. 765ʰ, savoir : 385 en terres lab., 184 en pâtures, 90 en prés, 81 en bois-taillis, 18 en friches, 5 en sol et aisances de bâtiments, 1 en broussailles et 28ᵃ en vergers, d'un rev. cad. de 6834 fr.; cont. dir. en princip. 2013 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en montagne, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des vins rouges assez agréables, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, peu d'orge, de navette et de fruits, si ce n'est des noix. On exporte les deux tiers des céréales

et on importe les deux tiers des vins.

Les débordements du Suran et de ses affluents, causent souvent de grands ravages dans les prairies.

On élève dans la commune, beaucoup de mulets, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs qu'on engraisse. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, exploitées, de la pierre de taille et de la pierre à chaux, des carrières de marbre gris avec taches noires, non exploitées.

Il y a à Guynand, un moulin à farines à deux tournants, et une auberge dans le village. Il y avait un autre moulin et un battoir, sous la Roche et le bois de l'Eglise, et un troisième sur le ruisseau du nouvel Etang.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en mauvais état; une maison commune, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 37 garçons et 27 filles; une fontaine, et 123^h 45^a de pâtures, bois et friches, d'un rev. cadast. de 101 fr.; la section de la Pérouse a 110^h 36^a de bois, pâtures et friches, d'un rev. cad. de 98 fr.

Bois communaux : Louvenne, 40^h 09^a; coupe annuelle, 1^h 20^a. La Pérouse, 27^h 83^a; coupe annuelle, 83^a.

Budget : recettes ord., 2253 fr.; dépenses ord., 2239 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'historien Chevalier, décrivant la direction de la voie romaine de Lyon au Rhin, fait passer cette route dans la Combe de Chavannes, au Pont d'Evans, à l'est de Saint-Julien, sous le village de Lains, à la Pérouse, sous Monnetay, à Dompierre et au Pois-de-Fiole. M. Ed. Clerc adopte le même tracé, depuis Chavannes jusqu'à Monnetay. Cet auteur dit que les voies romaines sont appelées, suivant les localités diverses, *Chemin* ou *Levée de Jules-César*, *Chemin Romain*, *Chemin des Allemands*, *Chemin Ferré*, *Ferrière*, *Chemenot*, *Pérouse*, etc. A Louvenne, parmi les dénominations locales, on rencontre celles de *grande vie* de Lyon et de *Ferrière*. On peut donc admettre comme certain que le chemin de Lyon à Besançon par Orgelet, passait près de Louvenne et à la Pérouse, et que ce dernier lieu en a tiré son nom. Au sud-ouest de Louvenne, non loin de la rive gauche du Suran, dans les champs dits *aux Montoux*, on voit les ruines d'un grand nombre de maisons gallo-romaines, qui paraissent avoir été incendiées. Dans un bois éloigné de toute habitation, nommé *Tancu* ou *Bois banal*, existe un puits fait de main d'homme, profond de plus de 2 mètres, dit le *Puits-Salé*, quoique l'eau en soit fort douce. On remarque dans le voisinage les restes d'un long mur sec, au milieu du bois. Il est très probable que ces vestiges appartiennent à une ancienne castramétation, destinée à protéger la voie. Le hameau de la Pérouse est littéralement couvert de débris de constructions romaines. Parmi les dénominations topographiques, celles qui semblent rappeler le plus de souvenirs, sont celles de *Mont des Hyèles*, de *Chaseaux*, de *Fontaine-Noire*, *Fayis* et de *au Brulé*. Après la ruine du village situé dans les champs Montoux, qui dut avoir lieu du IVe au Ve siècle, il s'en reforma un second entre Louvenne et Saint-

Julien, dans la contrée dite en *Craméria,* que le comte Bernon comprit dans la dotation de l'abbaye de Gigny, ainsi que le village de *Pollia* ou de *Villa-Poyet*, qui était proche de Craméria. Dans l'inféodation consentie en 1191, par Aymon, prieur de Gigny, en faveur d'Etienne, comte de Bourgogne, on y voit figurer, entre autres lieux, Craméria, Pollia et Villa-Poyet, et l'on trouve sur le territoire de Louvenne, deux contrées, qui s'appellent l'une, Craméria, et l'autre Pouilla. Le nom de *Lovena*, *Louvenna*, *Louenne*, commence à ne se rencontrer dans les titres, qu'à partir du XIIIe siècle, et paraît être un diminutif de Loyon, dont l'église était le centre d'une vaste paroisse. Voir à ce sujet l'article *Saint-Julien*.

Seigneurie. Louvenne et la Pérouse dépendaient en toute justice du prieuré de Gigny. Le 14 septembre 1542, Claude Vitton, dit Saugier, et Guillaume Garadoz, échevins de Louvenne; Pierre et Guyot Morat, échevins de la Pérouse, agissant au nom de leurs communautés, reconnurent que les habitants étaient sujets main-mortables de Louis de Rye, prieur de Gigny; qu'ils devaient faire guet et garde et la montre d'armes au château de ce dernier lieu; faucher par corvées le Pré le Comte; payer 5 florins et 2 gros pour la concession du four banal de Louvenne, et 30 gros vieux pour le four de la Pérouse; faire deux corvées de charrue par an; aller par corvées chercher le vin du prieur au clos de Saint-Jean-d'Etreux; donner annuellement une poule par ménage et une bûche de bois, appelée le *Lethon;* payer les lods et ventes, à raison du sixième du prix, etc. Le seigneur de Saint-Julien avait le droit d'exercer toute justice à Louvenne, depuis la veille de la fête de Notre-Dame de mi-août, à midi, jusqu'au midi du lendemain. Le curé de Louvenne devait alors remettre entre les mains des officiers du seigneur, les clefs de son église, et pendant ce temps, ces officiers pouvaient tenir leurs jours avant tous autres seigneurs, prononcer toutes sentences définitives et adjuger des amendes comme au prieuré des Creux. La fête de Notre-Dame attirait un grand concours de peuple et de marchands à Louvenne. Le seigneur de Saint-Julien jouissait du droit exclusif de percevoir les ventes pendant la fête, d'échantillonner les mesures, de permettre aux menétriers de faire danser et aux joueurs d'ouvrir des jeux de quilles ou autres. Le prieur de Gigny devait payer aux prévôts de Saint-Julien, cinq sols estevenants, pour les indemniser de la peine qu'ils avaient de dresser les bancs et les tables nécessaires pour la tenue de la justice.

Fief. Il y avait à Louvenne et à la Pérouse plusieurs fiefs, dont les possesseurs faisaient hommage au prieur de Gigny; de ce nombre étaient le domaine de la famille de Vaugrineuse, le moulin de Guinand, qui appartenait en 1544 à Pierre Morel, écuyer, seigneur de Virechâtel, et des meix censables, dont les redevances furent achetées en 1535, par les religieux, du comte de Montrevel.

Prieuré. Les pouillés du diocèse de Lyon, mentionnent tous le prieuré et l'église de Lovena dans l'archiprêtré de Treffort, depuis le XIIIe siècle. Ce prieuré dépendait de celui de Nantua. Le prieur du lieu avait le patronage de l'église paroissiale. Il payait une redevance de 20 livres à la chambre archiépiscopale de

Lyon, et une responsion au prieuré de Nantua. La maison prieurale est détruite depuis longtemps. On en voit les vestiges, ainsi que de beaucoup d'autres maisons, autour de l'église.

Eglise. L'église, dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août, est située au sommet d'un rocher escarpé, qui s'élève en amphithéâtre au sud-est du village. De cette pittoresque éminence, on domine toute la vallée du Suran et les montagnes d'alentour. L'édifice est orienté et se compose de trois nefs, d'un très beau chœur, d'un sanctuaire de forme octogonale, d'une sacristie et d'un clocher, qui n'apparaît qu'au-dessus de la voûte de la partie antérieure du chœur. La façade principale a été construite en 1702. Les nefs collatérales datent de la même époque. Le chœur et le sanctuaire, qui formaient l'église primitive, sont voûtés à berceau, et leur style ogival dénote le XIIIe siècle. Cette église possédait une statue miraculeuse en bois, de Notre-Dame, qui fut un but de pèlerinage très fréquenté jusqu'à la révolution de 1789. Un jeune homme de Louvenne a rapporté en 1840, du royaume de Naples, quelques reliques authentiques de sainte Philomène, vierge et martyre, qui sont déposées dans l'église, avec une belle statue dorée de cette sainte.

Biographie. Louvenne a vu naître en 1804, Antide Bernard, intrépide militaire, qui se signala à la prise du fort l'Empereur, à Alger, en 1830, et contribua puissamment par son courage, à l'extinction de l'incendie de Lorient, en 1835. Pendant l'incendie du fort Royal de la Martinique, en 1836, il fit l'admiration de ses chefs et de ses camarades, par son dévouement, et obtint de M. le baron de Mackau, une médaille d'honneur. Il est mort le 14 mars 1841.

Bibliographie. Histoire de Gigny, par M. Gaspard. — Archives de la préfecture. — Archives du château de Saint-Julien. — Cartulaire de l'abbaye d'Ainay.

—

Louverot (Le), *Lavouret*, *Louvaret*, *Louveret*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; paroisse de Montain; à 1 kil. de Montain, 4 de Voiteur et 8 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 325^{m}.

Le territoire est limité au nord par Voiteur et le Vernois; au sud par Montain; à l'est par Lavigny, et à l'ouest par Domblans. Le château, le moulin Paccaud et la grange de Montalent, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép., n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny; par les chemins vicinaux tirant à Lavigny, à Plainoiseau, à Montain, à la Muire, au bois du Vernois; par le ruisseau le Serin et le canal qui en dérive, ainsi que par le bief de la Fontaine.

Le village est situé sur une éminence, à gauche du ruisseau de Serin; son sol est très accidenté; les maisons sont groupées, généralement bien bâties en pierres et couvertes en tuiles. Les rues sont tortueuses et mal percées.

Popul. en 1790, 178 hab.; en 1846, 203; en 1851, 208, dont 108 hom. et 100 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 120 hab.; 40 maisons; 43 ménages.

Cadastre exécuté en 1824; surf. territ., 167^{h} 39^{a}, divisés en 603 parcelles; surface imp., 163^{h}, savoir : 65 en vignes, 55 en terres

lab., 36 en prés, et le surplus en vergers, jardins, friches et sol des propriétés bâties, d'un rev. cad. de 7,682 fr.; contr. dir. en princip., 1678 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne et rendant six fois la semence, produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges, de bons vins blancs, du foin, des fourrages artificiels, peu d'orge, d'avoine et de betteraves. On importe le tiers des céréales et les neuf dixièmes des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On élève et on engraisse dans la commune, des porcs et du bétail à cornes. 17 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès; la culture de la vigne y est négligée.

On trouve sur le territoire, de la marne, de mauvaises sablières, des gravières, de la pierre à chaux, de la pierre bleue à bâtir et de taille, d'un travail difficile.

L'ancien moulin Paccaud, incendié il y a quelques années, n'est plus qu'un battoir.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier. Ils sont dans l'aisance.

Biens communaux : une chapelle; une fontaine, construite en 1850, avec lavoir et abreuvoir, qui a coûté 4000 fr., et un châlet acheté en 1855, pour le prix de 1700 fr., dans lequel on fabrique annuellement 5000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Il n'y a ni maison commune, ni école. Les enfants fréquentent l'école de Montain.

Bois. La commune avait des droits d'usage dans la forêt du Vernois, qu'elle a vendus vers 1844, à M. de Savy, propriétaire de cette forêt, moyennant 11,000 fr.

Budget : recettes ord. 996 fr. dép. ord. 996 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Entre Lons-le-Saunier et Voiteur, s'étend une longue vallée que resserrent deux chaînes de collines couvertes de vignobles. Au nord, elle s'ouvre sur le bassin de la Seille, et au sud, sur celui de la Vallière. Aucun cours d'eau ne l'arrose, si ce n'est le petit ruisseau de Serin, qui la traverse perpendiculairement. Au fond de cette gorge, ne se montrent que les villages de Lavigny et du Vernois. Les points culminants de la chaîne occidentale des collines qui longent cette vallée, étaient couronnés par les châteaux de Pymont, du Pin, du Louverot et de Saint-Martin. Ces manoirs féodaux avaient tous succédé à des tours romaines, construites dans le but principal de protéger la voie, qui, sortant de Richebourg, se dirigeait, soit au gué Farou, près de Domblans, pour se continuer sur Groson, soit à Voiteur, pour se rendre à Poligny par Château-Chalon. L'étymologie du nom de *Louverot* n'est pas difficile à saisir. La vaste forêt domaniale du Vernois touchait à ce village, s'il ne le comprenait même pas dans son enceinte. Peuplée de bêtes sauvages, un repaire de loups donna son nom au Louverot. Le ruisseau de Serin porte une dénomination qui mérite d'être remarquée. La Serine ou Valserine, la Sirène, la Sorne, le Suran, le Serin, sont tous des ruisseaux qui coulent dans le Jura, et semblent tirer leurs noms de *Sirona* ou *Sironia*, la déesse des fontaines. Les seules traces de la domination romaine au Louverot, sont des débris

de constructions, qu'on rencontre au sommet de l'éminence du *Chauffaut* et les restes de la voie de Richebourg à Groson, qu'on remarque dans la contrée dite à la *Condamine* ou *Chemin-Blanc*, et à la *Malerue*, bordée aussi de ruines. Le premier titre qui mentionne cette localité, est une bulle de Lucius III, du 5 des calendes de mars (25 février 1181), par laquelle ce pape confirme à l'abbaye de Château-Chalon, la possession de *Villa de Louverot*. Comment cette abbaye a-t-elle perdu les droits qu'elle avait sur ce village? Nous n'avons pu le découvrir.

Seigneurie. Le Louverot dépendait en toute justice de la baronnie du Pin. Les sujets prétendaient avoir toujours été libres et de franche condition. Ils ne supportaient que très peu de droits seigneuriaux, et pouvaient couper du bois pour leur chauffage dans les forêts de la Chasnée. Le territoire se divisait en une dizaine de meix, appelés le meix Florin, le meix Gauthier-Berlandier, le meix Vaucher, le meix Thiébaud, le meix Passaud, le meix d'Emard-Salins, le meix Gaudot, le meix Richard, le meix d'Aimé Poire et le meix Marlet. Ces dénominations étaient tirées du nom des premiers censitaires. Avec le temps, chacun de ces meix se subdivisa. Le chemin du moulin Paccaud servait de limite entre la seigneurie du Pin et celle du val de Voiteur, propriété du souverain. Deux fiefs importants, sans justice, s'étendaient sur une grande partie du territoire; l'un était le fief dit de la *Chasnée*, possédé par la famille du Pin, et l'autre, le fief du *Louverot*, appelé plus tard le fief Brassard.

Fief du Louverot. Il consistait dans un château-fort, construit sur une éminence appelée *la Motte* ou le *Chauffaut*, au nord-est du village, et dans le territoire environnant, sur lequel se trouvaient plusieurs meix. Il était possédé, dès le XIIe siècle, par une famille noble de nom et d'armes, qui avait probablement la prévôté du village. Renaud du Louverot donna à l'abbé de Saint-Claude, en 1205, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Charchilla. Pierre du Lavoret, fils de Hugues d'Arlay, était l'aïeul d'Aymé ou Aymonin du Louverot, qui en 1303, possédait une chevance à Merlia, près d'Orgelet. Jacques du Louverot vivait en 1372. En 1386, Elisabeth du Louverot était l'épouse de Guyot des Echelles, écuyer. Bonaventure du Louverot vivait en 1525. Une branche de la famille Charreton, que l'historien Chevalier a confondue avec la précédente, a porté aussi le nom du Louverot. On en verra figurer les membres, comme seigneurs du Pin et de Rambey.

Le 5 juin 1394, Tristan Brassard de Montaigu, reprit de fief de Guillaume de Vienne, seigneur du Pin, la Motte du château et le domaine provenant d'Aimé du Louverot. Il les transmit à Etienne Brassard, son fils, qui les vendit, sous faculté de rachat, à Huguenin du Pin, seigneur de la Chasnée, le 21 février 1440 (v. st.). Jean et Philibert Brassard, fils d'Etienne, exercèrent le réméré, et cédèrent le fief du Louverot, en 1450, à Guillaume de Vaudrey, seigneur du Pin, qui le réunit définitivement à sa terre.

Château moderne. Dès le XVIe siècle, la famille Pajot possédait une partie du meix Florin, et étendit ses possessions par des acquisitions successives. M. Claude-Ignace Pajot de Vaux, ancien conseiller-maître à la cour des comptes et aides de Dole, fit reconstruire vers 1750,

une belle maison de plaisance sur l'habitation de ses ancêtres. Mlle Pajot de Vaux, veuve de M. de Guiseul, porta ce domaine en dot à M. Prosper d'Entraigues, conservateur des eaux et forêts à Toulouse, qui le possède actuellement. Le château, caché au fond du vallon du Serin, et précédé d'une longue avenue de peupliers, se compose d'une maison de maître et de deux bâtiments de ferme ou d'hébergeage.

Chapelle. Le Louverot dépendait, avant la révolution, des paroisses de Domblans et de Montain. Il y avait au pied occidental de la Motte du vieux château, une chapelle castrale très ancienne, dédiée à saint Denis. On y venait en pèlerinage de très loin. La veille et le jour de la fête de ce saint, les habitants étaient tenus de faire la revue d'armes et le guet devant la chapelle, pour empêcher les désordres. Les seigneurs du Pin avaient la garde de cette fête. Les paysans ayant refusé, en 1450, de faire le guet, Guillaume de Vaudrey envoya des gens d'armes et ses domestiques, qui vécurent pendant plusieurs jours aux frais des récalcitrants. Ils commirent tant d'excès, que l'on donna au seigneur tout ce qu'il demanda pour retirer ses hommes. Symphorien Bon du Vernois, fit construire en 1580, contre la chapelle Saint-Denis, une autre chapelle qu'il dédia à la Sainte-Trinité et au Saint-Esprit, et donna des fonds de terre pour l'entretien d'un chapelain, dont la nomination fut réservée à ses successeurs. Le petit édifice qui existe actuellement fut restauré en 1812, par Etienne Favrot.

Evènements divers. On ignore à quelles circonstances attribuer la destruction du vieux château. Il n'existait déjà plus en 1394. Les pierres qui recouvrent son emplacement sont calcinées par le feu et sont mêlées de beaucoup d'ossements humains. Dans la contrée dite au *Vieux-Vernois*, existait au XIIIe siècle, un groupe d'habitations considérable, dont il ne reste plus de traces aujourd'hui. Il fut détruit, ainsi que beaucoup d'autres maisons du village, lors de l'invasion de Henri IV, en 1595.

Curiosités naturelles. Dans le cours du XVIIe siècle, une source d'eau minérale fut découverte au Louverot. On en vantait beaucoup les propriétés merveilleuses. Jean-Baptiste Girardet, docteur en médecine à Lons-le-Saunier, en fit l'analyse et en publia les résultats en 1677. Malgré les éloges données à ces eaux, elles ont été oubliées, au point qu'on ignore maintenant même le lieu où elles jaillissaient.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

Loye (La), *Logea*, *Logia-Novella*, *Logia-Nova*, *Laloa*, *La Loge*, *La Loige*, *La Neuve-Loye*, *La Grande-Loye*, vg. de l'arr., de Dole; de la percept. et de la dist. de poste de Montbarrey; succursale; à 8 kil. de Montbarrey, 9 de Dole et 52 de Lons-le-Saunier. Altitude : 230^m.

Le territoire est limité au nord par Goux, Dole et Falletans; au sud par Nevy, et Souvans; à l'est par Augerans, et à l'ouest par Goux. Le Bois-Banal, le moulin d'Aillery, le moulin Rolland et les Baraques font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 7, de Dole à la Saline-d'Arc; par les ch. vin. tirant à Parcey, à Souvans, à Nevy, à la Vieille-Loye et de la Vieille-Loye à Dole; par la Loue, la Cloge, le ruisseau

d'Orppe, les canaux des moulins Grappe, Rolland et Perron.

Le village est situé dans le val d'Amour, sur un côteau. Les maisons bordent la route de Dole à la Saline-d'Arc ; elles sont assez généralement construites en pierres, briques et terre, et couvertes en tuiles ou en chaume. On y remarque les habitations de MM. Lucotte, Péhuot, Béchet et Goissans.

Pop. en 1790, 833 hab. ; en 1846, 1030 ; en 1851, 980, dont 469 hom. et 511 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 50 hab.; 219 maisons, savoir : dans la rue Vilin, 25 ; dans la Grande-Rue, 29 ; dans la rue du Château, 5 ; dans la rue du Bareuil, 10 ; dans la rue Basse, 22 ; dans la rue de la Place, 5 ; dans celles des Fusils, 5 ; des Cailloux, 7 ; du Presbytère, 12 ; d'Amont, 70 ; de la Goulotte, 5 ; du Bois-Banal, 2 ; dans la ruelle au Bâtis, 5 ; sur la Place publique ou ancienne rue de Dole, 3 ; sur la Place, 6 ; dans la rue du Cul-de-sac, 1 ; au moulin d'Aillery, 1 ; au moulin Rolland, 1 ; dans la rue Grappe, 2 ; aux Baraques des bûcherons de la forêt de Chaux, 3 ; 275 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1630.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1838 : surf. territ. 1944^h 49^a, divisés en 5252 parcelles, que possèdent 408 propriétaires, dont 152 forains ; surf. imp., 1242^h, savoir : 917 en terres lab., 258 en prés, 47 en friches et gravières, 7 en sol et aisances de bâtiments, 4 en pâtures, 3 en vergers et 1 en bois, d'un revenu cadastral de 32 ,757 fr. ; cont. dir. en princ., 6947 fr. La surface non imposable se compose d'une partie de la forêt de Chaux.

Le sol est de deux natures différentes : la partie en plaine est appelée la *Fin*, et celle qui est en côte, est appelé les *Arbues*. Il est d'une fertilité moyenne, et produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des carottes fourragères, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, un peu de vin rouge et de fruits, du foin et des fourrages artificiels. On exporte les deux tiers des céréales et on importe presque tout le vin nécessaire à la consommation.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des chevaux, des moutons et des volailles. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès. La partie en plaine est fréquemment ravagée par les inondations du Doubs.

On trouve sur le territoire, des sablières et des gravières peu exploitées.

Il y a un châlet, dans une maison louée, où l'on fabrique annuellement 7500 kil. de fromage, façon Gruyère.

Foires. Il se tient deux foires peu importantes à la Loye, fixées au 22 avril et 29 août. Les habitants fréquentent les marchés de Dole.

Commerce et industrie. Il y a un pressoir et deux battoirs à grains à manége, un moulin à quatre tournants et un autre à trois tournants ; 2 marchands de vaches, 1 bourrelier, 4 sabotiers, 2 cordonniers, 2 menuisiers, 1 charcutier, 3 maréchaux-taillandiers, 4 maçons, 2 épiciers, 2 boulangers, 1 blatier, 4 auberges, 2 charrons, 1 marchand de bois à brûler et 1 marchand de grains ; 30 habitants environ, font des vans et autres ouvrages en osier, pour une valeur annuelle de 15,000 fr. au moins.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère contigu au cimetière ; une maison commune en cours d'exécution, qui coûtera 22,000 fr. et contiendra la mairie, une salle d'asile, les logements de l'instituteur et de l'institutrice laïque, et les salles d'études; un oratoire, dédié au Dieu-de-Pitié, et 5h 32a en pâtures et terres lab., d'un rev. cad. de 15 fr. 20 c. Les écoles sont fréquentées par 90 garçons et 80 filles.

Bois. Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ord. 8666 fr.; dép. ord. 6927 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La Loye, située entre la forêt de Chaux, la Loue et la vallée de la Cloge, à peu de distance de Dole, a partagé les bonnes et les mauvaises destinées de la capitale de la province. Son origine se perd dans la nuit des siècles. Des monuments précis démontrent son existence pendant la période celtique. A l'extrémité du territoire, se voit une ancienne borne, appelée la *Pierre qui vire*. Ce menhir n'a servi à marquer une limite qu'après avoir conservé pendant longtemps le caractère religieux que lui avaient imprimé les druides. On remarque sur une éminence, défendue à l'ouest par un ravin profond, un *valla*, destiné à protéger la vallée de la Cloge, et la forêt de Chaux au nord. Il est de forme circulaire et a 50m de diamètre. Un fossé de 4m de largeur en défend l'approche. Nous sommes disposé à regarder comme des monuments gaulois, des creux plus ou moins profonds, ouverts par la main des hommes, dans la forêt de Chaux. Il en existe cinq près de la Loye. L'un d'eux, appelé le *Creux Moisi*, a 60m de circonférence sur 7 de profondeur. Dans plusieurs provinces, de semblables ouvrages sont connus sous le nom de *Souterrains-refuges*. La tradition qui rapporte, qu'au *Pré du diable*, le démon faisait danser la ronde aux mauvais esprits, semble être une trace du séjour des druides dans la forêt de Chaux. Sous les Romains, la route de Dijon en Helvétie, par Dole et Salins, traversait la Loye, où fut établi un bureau de péage et plus tard un entrepôt. Ce chemin était bordé d'habitations et protégé par des vigies, de distance en distance. Il y avait même, entre Goux et Dole, un camp qui appuyait un de ses angles sur la voie. A la *Tuilière*, au *Rebas* et à la *Pomeraie*, du côté d'Augerans, le sol est jonché de débris de constructions et de tuileaux à rebords. A *Noussant*, on rencontre des amas de petits moëllons et de nombreux squelettes humains. Des titres du XIe siècle mentionnent déjà le château et la chapelle de la Loye. Il fallait que ce lieu fût important au moyen-âge, puisqu'il fut choisi pour être le centre d'une vaste circonscription administrative et judiciaire. Un traité fait en 1294, entre le chef de la communauté des marchands d'Italie fréquentant les foires de la Champagne et de la France, Otton, comte palatin de Bourgogne, et Hugues, son frère, nous apprend que ces deux derniers, moyennant certaines rétributions, appelées *péages*, *conduite* et *droit d'abri*, *pedagia*, *conductus*, *seu sostas*, à payer soit à Dole, soit à Gevry, à la Loye, à Augerans, à Salins, à Chalamont et à Pontarlier, s'engagèrent à protéger, garder et guider les marchands. Il fut convenu que les marchandises ne seraient pesées qu'à Augerans,

et qu'il serait payé à la Loye, pour droit d'abri, deux deniers par balle, que les marchandises fussent déposées ou non. Différents titres établissent que la route de Salins à Dole par la Loye, fut de tout temps très fréquentée, et il est à peu près certain que ce village tire son nom d'une loge, *logia*, qui y avait été construite pour entreposer les marchandises.

Seigneurie. La Loye était le chef-lieu d'une prévôté dépendant de la châtellenie de Rochefort et du bailliage de Dole. Cette prévôté, suivant Gollut, comprenait, au XVIe siècle, une abbaye, un prieuré, un hôpital, dix cures et dix-huit villages. Le seigneur y avait la justice haute, moyenne et basse; la banalité des fours et de la rivière de la Loue, depuis Augerans jusqu'à Rahon; la chasse exclusive; un péage sur la Loue, fixé à 2 blancs par voiture et 1 blanc par homme à pied; un droit de vente sur les marchandises exposées aux halles, et de lods sur les mutations d'immeubles; les épaves; un cens de 20 livres estevenantes, payable par les prud'hommes et les échevins, pour droit d'usage concédé aux habitants dans la forêt de Chaux; un autre cens de 4 gros, à payer par chaque cultivateur ayant charrue, et le produit du scel du tabellionné. Le signe patibulaire était aux *Vieilles fourches* et le carcan devant les halles. En 1610, la famille Gaillard devait le cens de 10 livres, pour le moulin et le battoir qui lui appartenaient sur la rivière de Cloge, contigus à la forêt de Chaux et au grand chemin de Dole; Pierre de Porrentruy, curé de la Loye, celle de 12 livres, pour le moulin construit par Denis de Porrentruy, son père, de la Loye, sur la même rivière; il devait en outre le cens de 25 sols estevenants, pour une place enclavée dans la forêt de Chaux, de 36 arpents, appelée la *Tinche-Robin*, ou la *Forge à Jean Michiel*; la famille Grappe devait le cens de 9 livres, pour le moulin et le battoir appelés le *Moulin-Grappe*, construit sur la Loue; la famille Chevalier, celui de 12 livres, pour un moulin construit sur la Loue, appelé le *Moulin de Nevy*; Jean Euvrard, de Dole, devait 4 livres par an, pour un domaine appelé la *Verrière*, enclavé dans la forêt de Chaux, et provenant d'Anatoile Perrenot; noble François Chaillot devait le cens de 5 sols, pour la maison et la basse-cour de la tour de la Loye; celui de 30 sols, pour la place de la *motte et du château* de la Loye, et celui de 8 livres, pour 146 arpents de bois qu'il possédait près de la tuilerie. Il n'y avait qu'un seul meix dans le village, soumis à un cens envers le seigneur suzerain. Les habitants avaient le droit de pêcher dans la Loue avec toutes espèces de filets et d'engins, mais sans bateau. Ils avaient reçu du duc Philippe-le Bon, le 1er février 1423, le droit de couper du bois pour leur usage dans la forêt de Chaux, à l'exception des chênes, poiriers, pommiers et néfliers. Les maréchaux, les rouliers et les charbonniers ne devaient point profiter de cette faveur; cependant, les rouliers furent autorisés, par les archiducs, à prendre du bois pour faire leurs voitures, en payant un cens de 5 sols.

Seigneurs. La prévôté de la Loye a dépendu longtemps du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Cette seigneurie fut engagée, après la conquête de la province, à Philibert de Chaillot, écuyer, conseiller-maître à la cour des comptes. Ses descendants l'ont possédée jusqu'au

moment de la révolution. Les appels des sentences du prévôt se portaient devant le bailli de Rochefort.

Château. Le château de la Loye fut probablement construit par Rainaud Ier, comte de Bourgogne, fils du comte Otton-Guillaume. Ce prince y faisait sa résidence en 1029 et y reçut la visite de Rodolphe, premier roi de la Bourgogne transjurane. C'est de ce lieu que ce souverain data une charte en faveur de l'abbaye de Vaux-sur-Poligny. Raymond, quatrième fils du comte Guillaume-le-Grand, et petit-fils de Rainaud Ier, avant de partir pour l'Espagne, où il ne tarda pas à épouser Urraque, fille d'Alphonse VI, roi de Castille, fonda une chapelle et un prieuré près de son château de la Loye, qu'il qualifiait de *munitio*. Le comte Rainaud III, qui souvent habitait Dole, dut visiter quelquefois ce manoir. Agathe de Lorraine, son épouse, y ratifia une donation qu'il avait faite au prieur Guy de Reims. L'empereur Frédéric Barberousse n'oublia sans doute pas cette charmante résidence, lorsqu'il séjournait dans son palais de Dole. Il ne pouvait choisir un lieu plus agréable, pour se livrer, dans les environs, aux plaisirs de la chasse et y tenir ses brillantes cours d'amour. Le comte Odon de Champagne, parent et ami de l'empereur, a daté du château de la Loye, *in castro ipsius Loye*, une confirmation des biens du prieuré de ce village. L'impératrice Béatrix y était en 1183, et se promenait dans la forêt, au moment où les moines de Rosières vinrent la trouver pour obtenir la confirmation des priviléges de leur monastère. La comtesse Marguerite y faisait un séjour en 1327, et envoyait de là ses ordres à son bailli, Guy de Villefrancon. Le duc Jean-sans-Peur s'intéressait assez à ce château, pour ordonner, en 1409, à ses officiers, de l'entretenir en bon état, et d'y faire toutes les réparations nécessaires. Cette forteresse fut ruinée de fond en comble en 1479, par ordre du farouche Louis XI. En 1545, l'empereur Charles-Quint en donna l'emplacement avec un terrain, pour construire une tuilerie, et un bois contigu, moyennant un faible cens, à Jean de Chaillot, écuyer, seigneur de Foucherans, capitaine de cavalerie à son service. Les descendants de M. de Chaillot ont possédé ces biens jusqu'au moment de la révolution. Sur la motte du château, a été construite une maison qui appartient actuellement à M. Lucotte, juge de paix à Montbarrey.

Fief de prévôté ou *de la tour de la Loye*. Au XIIe siècle, la Loye était déjà le chef-lieu d'une prévôté. L'office de prévôt était possédé, à titre héréditaire, par une famille qui portait le nom du village. Hugues, fils de Gérard de la Loye, vivait en 1150. On voit les seigneurs de cette maison faire grande figure à la cour de Rainaud III, de Frédéric Barberousse, d'Etienne, comte de Bourgogne; les suivre dans leurs expéditions, et apposer leurs sceaux, comme témoins, au bas des chartes de ces souverains. Ils avaient, dans leur prévôté, l'exercice de la justice au degré le plus éminent et le commandement militaire supérieur. Ils percevaient sur les sujets soumis à leur autorité, une foule de redevances, dont la plupart étaient de véritables exactions. Le prévôt de la Loye occupait la première place à l'assemblée des Etats, après les maires des douze bonnes villes de la province. Un des derniers membres de la famille du nom de la Loye, nous paraît être Guillaume, qui, en 1409,

se distingua au siége de Vellexon. La maison du prévôt était au sud-ouest du château. Elle se composait d'une tour crénelée servant de donjon, d'un château-fort et de bâtiments de dépendances. Le fief de prévôté et le castel qui en dépendait, firent retour au souverain de la province et furent cédés, au XVI[e] siècle, par Charles-Quint, avec l'emplacement de l'ancien château, à Jean de Chaillot, seigneur de Foucherans. Ce gentilhomme épousa Jeannette, fille de Robert de Berchières, conseiller au parlement, et en eut Louis, Claude et Jeanne-Baptiste, mariée à Claude Jacquinot, seigneur de Goux, président unique au parlement de Dole. *Louis* de Chaillot, nommé en 1606, grand-juge en la cité impériale de Besançon, s'était allié dès 1576, à Perrenette, fille d'Aimé Perrot, seigneur d'Annoire, dont naquirent trois fils. L'aîné, *François* de Chaillot, écuyer, sieur de la Loye, se maria en premières noces en 1610, avec Jeanne, fille de Claude de Tournon, seigneur du Pasquier, et fut nommé en 1618, professeur en droit à l'université de Dole. *Hugues-Etienne* de Chaillot, son fils, fut en même temps professeur à l'université, et avocat-général au parlement. Marié en 1644, avec Jeanne-Albertine, fille de Jacques Alix, conseiller au parlement, il en eut une nombreuse postérité. *Pierre-Philibert* de Chaillot, l'aîné des fils, sieur à la Loye, s'allia en 1692, à Anne-Claude Magnin, et se fit pourvoir en 1697, d'une charge de conseiller-maître à la cour des comptes de Dole. Sept enfants naquirent de son union. *Joseph-Xavier* de Chaillot, écuyer, seigneur engagiste de la Loye, épousa en 1753, à Chalon-sur-Saône, Marie-Anne, fille de Louis de Thésut, capitaine d'infanterie au régiment de Thésut, et laissa la terre de la Loye à *Sébastien-Christophe-Joseph* de Chaillot, page du roi en 1770, ensuite capitaine de carabiniers, marié à la fille aînée du comte de Tranchant-Laverne, et mort en émigration. On voit encore dans la maison de M. Prômont, curé de Saint-Germain-lez-Arlay, les restes de la tour crénelée, de forme octogonale, et quelques traces de la maison féodale de MM. de Chaillot. C'est dans ce château, déjà en partie ruiné, que le commandeur de Saint-Mauris, le sieur d'Andelot-Chevigney, le comte de Sallenove et d'autres capitaines, couchèrent le 15 août 1636, lorsqu'ils allaient rejoindre le duc de Lorraine.

Fiefs divers. Un grand nombre de fiefs étaient répandus, soit sur le territoire de la Loye, soit dans la prévôté. La noblesse de la Loye reçut en 1402, l'ordre du duc de Bourgogne, de marcher avec le maréchal Jean de Vergy, sur Montréal, pour chasser la Corne de Rougemont, gentilhomme savoyard, qui ravageait le pays, et en 1409, elle fut commandée pour aller au siége de Vellexon. En 1516, Guillaume Guyot, Léonel et Amiet de Montrond firent hommage au souverain de leur fief de la Loye. Le fief de mairie, possédé en 1140 par Hugues et Guy de la Loye, frères, resta longtemps dans cette famille et fut connu plus tard sous le nom de fief de la *Patrière*. Le domaine du *Bois-Banal*, qui se composait d'une tuilerie, de trois bâtiments de ferme et de 35 hectares, fut donné en accensement perpétuel, en 1537, par Charles-Quint, à Jean de Saint-Mauris-Montbarrey, ambassadeur en France, de 1544 à 1547, puis président du conseil d'Etat des finances à Bruxelles. Il appartenait, en 1840, à M. Ryard,

capitaine de cavalerie. Du haut de l'esplanade de cette propriété, la vue s'étend au loin sur de riches plaines et des montagnes couronnées de forêts.

Prieuré. Raymond, fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, par une charte sans date, mais antérieure à 1087, dans laquelle il se qualifie de *comte de Bourgogne par la providence divine*, après avoir exprimé la prédilection particulière de ses ancêtres pour l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, l'estime et l'affection qu'il avait lui-même pour Jarenton, abbé de ce monastère, déclara que ce vénérable prélat, qui lui rendait de fréquentes visites et l'éclairait de ses conseils, était venu le trouver un jour dans son château de la Nouvelle-Loye et avait célébré la messe en sa présence; qu'après la cérémonie, il songea à ce qu'il devait offrir à Dieu pour la rédemption de son âme et de celles de ses parents; qu'il appela l'abbé et lui fit connaître ses intentions. « Dans ce village, dit-il, je possédais un certain coin de terre que je voulais donner à Dieu et à saint Bénigne; mais l'abbé, qui est d'une haute prudence, ne voulut point accepter mon offre en ce lieu, car la chose se passait devant la porte du château, jusqu'à ce que je fusse arrivé sur le terrain même. Là, je concédai, je donnai à Dieu, au martyr saint Bénigne, à l'abbé Jarenton, à ses successeurs et aux moines de Dijon, présents et futurs, dans ce village, une partie de terre et de bois qui s'étend entre deux ruisseaux, jusqu'à la rivière de Cloge, avec les aisances de toute cette campagne, qui consistent en pâturages, en eaux, en bois et plusieurs autres appendices. Je donnai également la dîme de tout le territoire, et par forme d'investiture actuelle, cinquante gerbes. J'ai abandonné aux habitants ayant leur résidence sur la terre que j'ai donnée au saint, le droit de gîte, *arbergarias*, les corvées, *corvatas*, la chevauchée, *expeditiones*, l'ost, *ostisias*, et le tribut appelé les justices, *justitias*, sans en rien retenir, pour eux en jouir librement, tranquillement et de la manière la plus favorable. » A cet acte assistaient Rainaud II et Etienne, frères du donateur, l'abbé Jarenton et son frère Richard, le prévôt Guy et d'autres seigneurs. Le comte Raymond fit aussitôt construire une chapelle pour l'usage des religieux qui allaient être envoyés par l'abbaye de Saint-Bénigne, et la dédia à la Décollation de saint Jean-Baptiste. Par une charte sans date, mais qui doit être antérieure à 1092, Hugues III, archevêque de Besançon, et frère de Raymond, donna cette chapelle, ainsi que les églises de Tavaux, Chaussin, Augerans et Goux, à l'abbaye de Saint-Bénigne, sous la seule réserve de sa juridiction épiscopale, et d'un cens de 4 deniers, assigné sur la chapelle. Les chanoines de Saint-Jean de Besançon se récrièrent aussitôt contre cette donation. Ils possédaient depuis longtemps l'église d'Augerans, et comme la chapelle de la Neuve-Loye était bâtie dans la circonscription de cette paroisse, ils ne voulurent point permettre aux religieux de Saint-Bénigne d'en prendre possession. Une colonie de moines de Dijon vint néanmoins, sous la conduite de Guy de Reims, s'établir dans le domaine donné par le comte Raymond, et y fondèrent un prieuré. Les chanoines de Saint-Jean portèrent leurs plaintes au pape Callixte II (Guy de Bourgogne, frère du comte Raymond), qui n'osa prendre

une décision. Il chargea Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, et Jocerand de Brancion, évêque de Langres, d'amener les parties à une transaction, et au besoin de statuer comme arbitres. Les deux commissaires terminèrent le procès, et dès-lors, le prieuré et la chapelle de la Loye ne cessèrent d'appartenir à l'abbaye de Saint-Bénigne, dont les droits furent confirmés par Callixte II, en 1124, Alexandre III, en 1173, et Célestin III, en 1193. Le prieur Guy de Reims alla trouver un jour, au château de Dole, le comte Rainaud III, et le supplia de vouloir bien confirmer les dons faits à sa maison par le comte Raymond. Ce prince se rendit à ses désirs, et par une charte sans date, mais dans laquelle figurent des témoins qui ont signé un autre diplôme en 1133, il ratifia et confirma tout ce qu'avait fait Raymond, et en outre affranchit les habitants qui résidaient sur la terre du prieuré, de toutes les exactions que percevaient les prévôts de la Loye et les gens de sa maison. En témoignage de reconnaissance, Guy de Reims lui offrit son pallefroi sellé et bridé. A une époque très rapprochée de la précédente, Rainaud donna au même prieur et à ses religieux, un terrain situé à la bifurcation de deux chemins, près de Montigny, pour y planter de la vigne, avec exemption de tous tributs et de toute juridiction, et le droit de pêcher dans la Cloge et dans la Loue, soit par eux-mêmes, soit par des pêcheurs attitrés. Le prieur Jean se montra aussi vif que Guy de Reims, son prédécesseur, dans ses sollicitations près des souverains de Bourgogne. L'empereur Frédéric Barberousse chargea Odon de Champagne, parent de son épouse et l'un des grands officiers de sa cour, de se rendre à la Loye, pour confirmer les religieux dans leurs possessions. Le comte Otton V, dont les finances étaient toujours dans l'état le plus désastreux, se fit céder en 1281, par les moines de Saint-Bénigne, la jouissance des biens du prieuré de la Loye, et comme indemnité, il donna au prieur un droit d'usage, de pâturage et de paccage dans la forêt de Chaux, hors le Deffay. A partir de 1313, ce prieuré cessa d'être conventuel; les moines qui l'habitaient rentrèrent dans l'abbaye-mère et il ne resta qu'un prieur, qui jouissait des biens comme d'un bénéfice viager. Le prieuré fut considéré bientôt comme rural, et alors le pape y nomma des prieurs commendataires. Le roi de France, en réunissant l'abbaye de Saint-Bénigne à l'évêché de Dijon, au XVIIIe siècle, se réserva le droit de nommer aux dix-neuf prieurés qui en dépendaient. Parmi les prieurs connus, on cite *Guy de Reims*, 1094; *Jean*, 1155; *Jean de Caveau*, 1334; *Odon de Doubs*, 1373; *Guy*, 1393; *Louis de Battefort*, 1580; *Pierre de la Baume*, évêque de Saint-Flour, mort en 1593; *François Capitain*, 1612-1622, chanoine de Besançon, grand-trésorier de l'église métropolitaine, conseiller clerc au parlement de Dole, savant très versé dans les langues grecque et hébraïque; *Claude Marlet*, chanoine de Besançon, 1623-1643; *J.-B. Boisot*, 1666-1679; *Jean-F. Bezuchet*, de Pontarlier, 1725; *Miget*, de Pontarlier; *Mazier*, 1751; *Jacques d'Auxonne*, ancien aumônier du duc d'Orléans, 1758; *Léonard Désahuguet d'Espagnac*, conseiller clerc au parlement de Paris, 1759-1782; *Lebas de Clevans*, nommé par le pape; *de Mannery*, 1785, dernier prieur. Le prieuré et les biens qui en dépen-

daient, furent vendus nationalement en 1791. La maison prieurale appartient à M. Pastoureau, curé de Vitreux, et à M. Pierre Breune.

Eglise et familiarité. L'église prieurale, sous le titre de Notre-Dame, et paroissiale, sous celui de la Décollation de saint Jean-Baptiste, est orientée et se compose d'une tribune, d'une nef, de trois chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'une sacristie et d'un clocher. Cet édifice a été si souvent reconstruit, réparé, qu'il n'a conservé aucun style. La maçonnerie du clocher, calcinée par des incendies, présente quelques arcatures qui appartiennent au style roman tertiaire, usité au XIIe siècle. Le pavé est formé de pierres tumulaires, dont M. Marquiset fait remonter plusieurs aux XIe et XIIe siècles. Cet historien a remarqué une tombe restée intacte, près de la porte, qui représente un homme vêtu d'une longue robe flottante; au-dessus, est une trompe de chasseur, mais il n'y a point d'inscription. Les nombreuses fondations religieuses faites dans l'église et les chapelles, nécessitèrent l'établissement de plusieurs chapelains, qui se constituèrent en corps de familiarité. Une confrérie du Saint-Esprit, richement dotée, faisait ses exercices dans l'église.

Maladrerie. Dans le lieu dit à la *Malatière*, existait un hospice pour les lépreux, mentionné dans le testament d'Isabelle de Courtenay, de l'an 1257. Ruiné par les grandes compagnies au XIVe siècle, ses biens furent unis à l'hôpital.

Hôpital. L'hôpital de la Loye, dont on ignore l'origine, et que Gollut a encore vu debout au XVIe siècle, fut réuni à l'hôpital des pauvres malades de Dole, par arrêt du conseil du roi, du 24 février 1696, à condition que les pauvres malades de la Loye et de la paroisse seraient reçus dans ce dernier, à proportion de son revenu, et qu'il serait satisfait à tous services de fondations. Cet hospice s'élevait dans la contrée appelée le *Meix de l'hôpital.*

Forges. Nous avons parlé, à l'article *Dole*, page 470, de la concession faite par le roi Philippe II, le 16 janvier 1558 (v. st.), à Jean Michel, armurier, d'une place de 30 journaux dans la forêt de Chaux, à prendre derrière le village de la Loye, sur la rivière de Cloge, en un lieu appelé la *Tinche-Robin*, avec permission d'y construire une forge pour fabriquer des épées et autres armes de guerre. Cette forge fut édifiée, mais elle cessa de fonctionner après la mort de Michel. Denis de Porrentruy acheta ce terrain des héritiers Michel et le laissa à son fils. En 1627, il était déjà couvert de bois. En 1686, la chambre des comptes de Dole l'accensa de nouveau, à charge de construire un moulin à la place de l'ancienne forge.

Verrerie. Il a existé sur le territoire de la Loye une verrerie, établie dans la forêt de Chaux. En 1610, elle était remplacée par une maison et un corps de domaine appelés la *Verrière*, que possédait Jean Euvrard, de Dole, par suite de l'acquisition qu'il en avait faite des héritiers d'Anatoile Perrenot.

Etat de la Loye au moyen-âge. On ne soupçonnerait guère aujourd'hui, qu'il fut un temps où la Loye pouvait se glorifier d'avoir dans son enceinte une magnifique résidence princière; dix ou quinze maisons féodales, habitées par autant de familles nobles; une halle, où se tenait un marché tous les samedis; un

auditoire de justice, dans lequel comparaissaient toutes les semaines de nombreux justiciables; une chancellerie, dans laquelle on scellait les contrats du scel de la cour de la Loye; un tabellionné et plusieurs notaires, plusieurs sergents, des maires, une gruerie pour l'administration des forêts, qui ne fut supprimée qu'en 1692; une maladrerie, un hôpital, une familiarité, un prieuré de Bénédictins, un bureau de péage, un grand chemin, toujours sillonné de voitures de roulage, plusieurs marchands, et notamment des juifs; des établissements industriels, tels que des moulins, au nombre de quatre, des battoirs, une verrerie, exploitée par des gentilshommes verriers, une fabrique d'armes, etc. Tout cela a disparu.

Evènements divers. La Loye a été ravagée par les grandes compagnies, de 1361 à 1365, et par Charles, duc de Bourbon, en 1435; brûlée par les troupes de Charles d'Amboise en 1479; saccagée par les armées d'Henri IV en 1595, et brûlée de nouveau par les Français en 1636. Les différentes pestes qui ont désolé la ville de Dole, ont également éclaté à la Loye, mais avec moins d'intensité. Le parlement a siégé plusieurs fois dans ce village, notamment en 1629 et 1630. Louis XIV y établit son quartier-général, du 10 au 18 juin 1674. Il data, de son camp de la Loye, plusieurs édits concernant le rétablissement du parlement de Dole, et la confirmation des juridictions royales. Le 18 juin, il y rendit une ordonnance, par laquelle il déclara pardonner tous meurtres et excès commis dès le 24 avril précédent, et enjoignit aux paysans du comté, qui s'étaient retirés dans les bois, les montagnes et les cavernes, de rentrer immédiatement dans leurs maisons, et de porter toutes leurs armes au chef-lieu de chaque bailliage. L'administration municipale a fait placer, vers 1840, sur la façade de la maison de Mme de Chalin, une inscription destinée à perpétuer le souvenir du séjour du grand roi dans cette habitation. C'est à tort, car nous avons vu aux archives de la mairie de Dole, des documents qui prouvent d'une manière certaine, que Louis XIV n'eut jamais d'autre résidence à la Loye que le prieuré. Un incendie, survenu le 21 août 1712, détruisit 17 maisons. Les flammes, poussées par un vent violent, menaçaient d'anéantir le village entier.

Biographie. La Loye est la patrie de Denis Vaucher, *Vacherus*, chanoine de l'église Notre-Dame de Dole, chapelain de l'université de cette ville, au XVIe siècle, et d'*Agathe-Françoise Nahtn,* plus connue sous le nom de *Camille*, née en 1738, d'abord novice dans un couvent de sœurs grises de Paris, devenue ensuite première actrice du théâtre de Bordeaux et pensionnaire du roi. Les biographes ne s'accordent pas sur le lieu de sa naissance. Les uns la font naître à la Loye, séjour de sa famille, d'autres à Dole.

Biographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaires du Jura, 1842, 1843. — Archives de la mairie de Dole. — Archives de la préfecture du Jura. — Pérard.

—

Lupicin (Saint-), *Lauconne*, *Lauconna*, *Sanctus Lupicinus*, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste de Saint-Claude; percept.; succursale, dont dépendent Cuttura, Ravilloles, Pontoux et Pratz; vicariat autorisé en 1818; à 10 kilom. de

Saint-Claude et 50 de Lons-le-Saunier. Altitude : 625m.

La commune du Patay a été réunie à Saint-Lupicin, le 6 décembre 1822.

Le territoire est limité au nord par Moirans et Ravilloles; au sud par Lavans; à l'est par Ravilloles, Cuttura et Pontoux; à l'ouest par Petit-Villard, Moirans et Lavans. Le Patay, le château de Buclans, le Moulin, la Pratz d'Amont, sur les Thurés et la Montagne, les granges de la Combe-d'Entremur, font partie de la commune.

Le village est situé dans le bassin du Lizon, au pied du revers occidental d'un chaînon de montagnes, qui s'élève sur la rive droite de la Bienne. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en bardeaux. Elles respirent en général une grande aisance. Dans quelques-unes, on rencontre des ouvertures ogivales qui datent du XIVe siècle. On y remarque les habitations de MM. Louis Nicod de Ronchaud, Dumoulin maire, Brunet, juge de paix, et de Mmes Jeantet.

Pop. en 1806, de Saint-Lupicin, 666 hab.; du Patay, 97, pop. réunie en 1846, 714; en 1851, 671, dont 354 hom. et 317 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 70 hab.; 136 maisons, savoir : à Saint-Lupicin 92, au Patay 18, au Moulin 1, au bief d'Etrets ou d'Etrats 7, à la Pratz d'Amont 7, sur les Thurés et la Montagne 10, à Buclans 1; 153 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1633.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1809; surf. territ. 953h 47a, divisés en 2125 parcelles que possèdent 250 propriétaires, dont 65 forains; surf. imp. 938h 40a, savoir : 322h en pâtures, 320 en terres lab., 123 en bois-futaies, 90 en prés, 39 en bois-taillis, 17 en broussailles, 13 en friches, 4 en sol des propriétés bâties, 3 en vergers, 2 en rocs et murgers, 40a en mares et marais, d'un rev. cad. de 16,632 fr.; cont. dir. en princ. 3489 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, beaucoup de maïs, des pommes de terre, du chanvre, peu de lin, des fruits, un peu de vin rouge, du foin et des fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et à peu près tout le vin que les habitants consomment. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse.

On trouve sur le territoire, des sablières et des carrières de pierre à bâtir, peu exploitées.

Foires. Il y a quatre foires, qui se tiennent les 21 mai, 1er juillet, 14 septembre et 16 novembre. On n'y vend que du bétail à cornes.

Commerce et industrie. Les établissements industriels consistent uniquement dans une scierie à une lame et un moulin à deux tournants.

On compte dans le village 5 auberges, 2 maréchaux-ferrants, 2 épiciers, 1 teinturier, 1 cordonnier et 1 marchand de poterie. Pendant l'hiver, les habitants fabriquent des articles dits de Saint-Claude, tels que des tabatières en buis, en os, etc.

Trois fromageries produisent annuellement 15,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Biens communaux : une église, un cimetière au nord-ouest et en dehors du village; un presbytère très convenable; une maison commune, construite vers 1840, qui a coûté 16,000 fr.; elle renferme la

mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études fréquentées par 62 garçons et 60 filles ; deux châlets; l'un d'eux renferme la salle de deux pompes à incendie, manœuvrées par 32 pompiers; deux fontaines avec lavoirs couverts et abreuvoirs, et 327h 41a de bois-futaies, pâtures, friches, tourbière, d'un rev. cad. de 1393 f.; le hameau du Patay a 61h 93a en broussailles, pâtures et bois-taillis, d'un rev. cad. de 162 fr.

Bois communaux : Saint-Lupicin, 94h 70a; on délivre annuellement 100 arbres, chênes, sapins ou hêtres; le Patay, 12h 12a ; coupe annuelle, 10 arbres, sapins, hêtres ou charmes.

Budget : recettes ord., 1492 fr.; dépenses ord., 1492 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu 151 fr. Il a été fondé en 1826, par M. Joseph-Célestin Nicod de Ronchaud.

NOTICE HISTORIQUE.

Origine. Plusieurs bourgades gauloises ont porté le nom de *Lauconne.* La ville de Saint-Valéry en Picardie, s'appelait *Leuconæus*, avant que saint Blimont y eût établi un monastère, sous l'invocation de saint Valéry, l'apôtre du Vimeu. Du reste, les dénominations celtiques affluent sur les bords de la Bienne. Qu'il nous suffise de citer *Condes*, *Condat* et *Brives*, dans le voisinage de Saint-Lupicin. L'empereur Auguste n'envoyait pas ses vétérans fonder des colonies dans les lieux déserts, et s'il jugea à propos de détacher une de ses légions pour occuper le Haut-Jura, c'est qu'il avait des résistances à redouter dans cette contrée. Ce serait nier l'existence de la ville d'Antre, dont de magnifiques débris attestent la splendeur passée, que de supposer le village de Lauconne postérieur à l'arrivée de Saint-Lupicin. Les historiens les plus prévenus contre le peuplement du Haut-Jura avant la fondation du monastère de Condat, sont forcés de convenir que déjà, à l'époque romaine, un grand chemin partant de *Ledo*, se dirigeait à Genève, par Poitte ou Clairvaux, Châtel-de-Joux, Etival, les Crosets, Ravilloles, Lauconne, Brives, Etables et Condat. Cette route, bordée de vigies, de ruines, de médailles impériales, est mentionnée comme soumise à un péage, dans l'inféodation du Châtel-de-Joux, consentie en 1234, par l'abbé de Saint-Claude, à Ponce de Cuisel, sire de Clairvaux. Sa continuation sur Genève, est attestée par l'auteur anonyme de la Vie des trois premiers abbés de Condat, qui écrivait au VIe siècle. Cet hagiographe dit positivement que le lieu sauvage choisi par saint Romain pour sa retraite, communiquait avec Genève, par un chemin étroit, *semita.* Il y a à Saint-Lupicin, une contrée appelée en *Châtillon.* Cette dénomination nous indique qu'en cet endroit, existait une station fortifiée, pour la défense de la route que nous signalons. Nous n'hésitons donc pas à croire que Lauconne a été habité par les Celtes et les Romains, et que dans le cas où saint Lupicin l'aurait trouvé désert, c'est que la population avait été détruite ou dispersée par les Barbares.

Prieuré. Avant d'aborder l'histoire du monastère de Lauconne, il importe de dissiper les ténèbres que les historiens semblent avoir pris plaisir à amasser sur la vie des fondateurs du premier établissement monastique dans la Séquanie. Jusqu'à présent, les savants s'accordaient à fixer la naissance de saint

Romain à l'an 390; la fondation de l'abbaye de Condat par saint Romain et saint Lupicin, son frère, de 425 à 430; la mort de saint Romain à 460, et celle de saint Lupicin à 480. M. de Ferroul-Montgaillard, ancien vicaire-général, dans une intéressante histoire de l'abbaye de Saint-Claude, qu'il vient de publier, se montre disposé à rejeter toutes ces dates comme erronées, en se fondant sur certaines impossibilités historiques qu'il a cru remarquer dans les légendes de la vie de ces saints. Pour rendre les faits vraisemblables, il a cru devoir attribuer à saint Romain des actes qui sont propres à saint Lupicin, et rejeter tout ce qui contrariait son système. La principale difficulté pour lui, venait surtout des rapports de saint Lupicin avec Chilpéric, roi des Bourguignons. Selon nous, M. de Montgaillard s'est égaré, mais en bonne compagnie, car Tillemont, Baillet, et beaucoup d'autres chroniqueurs, ont contribué à lui faire faire route. L'obscurité qui a si longtemps couvert la généalogie des premiers rois de Bourgogne, a accumulé une suite d'absurdités qui seront encore longues à détruire. Nous allons profiter des rayons lumineux jetés par le savant Mémoire de M. de Belloguet, sur les origines bourguignones, pour démontrer qu'il n'y a rien à changer à la légende du vi^e siècle sur saint Lupicin. Nous avons déjà eu occasion de dire, 1° que le premier établissement des Bourguignons se fit en 413, sur la rive gauche du Rhin, entre Strasbourg et Mayence, et principalement à Worms; 2° que Gundicaire, roi de cette nation, fut tué par les Huns, en 436, avec la plus grande partie de son armée; 3° et que la mort de ce chef entraina la chute de son royaume, dont le territoire rentra au pouvoir des Romains. Il faut bien se garder de confondre ce Gundicaire, comme l'a fait même M. Duvernoy, dans ses notes sur Gollut, col. 1772, avec *Gundiacus*, *Gondiochus* ou *Gondioch*, son fils, qui régna sur une partie du second royaume de Bourgogne, formé insensiblement de 456 à 471, et dont la mort n'arriva que de 471 à 474. Une autre erreur qu'il faut éviter et dans laquelle est tombé M. de Montgaillard, c'est de confondre *Hilpéric*, troisième fils de Gundicaire, qui régnait à Genève avant 460, avec le second Chilpéric, fils de Gundioch, qui ne se montre qu'après 470, et toujours à Lyon, tandis que Genève était devenue la résidence de l'un de ses frères, Godigiscle. Ces explications doivent jeter un grand jour sur l'histoire qui va suivre. Saint Romain et saint Lupicin étaient frères; saint Romain était l'aîné. On ignore le lieu précis et la date de leur naissance. On sait seulement qu'ils naquirent dans une ville ou un village de la Séquanie, que l'on croit être Isernore. L'histoire se tait sur le nom et la qualité de leurs parents; elle se borne à dire qu'ils appartenaient à une famille honnête. Saint Romain négligea son éducation littéraire pour se livrer à des exercices de piété. Après la mort de son père, il se rendit à Lyon, et se mit quelque temps sous la discipline de l'abbé Sabin, supérieur du monastère appelé *Interamnis*, probablement Ainay, bâti au confluent du Rhône et de la Saône. Il y étudia les pratiques de la vie monastique et reçut, en quittant cette maison, des copies de la *Vie des Pères* et les *Institutions des abbés*, c'est-à-dire, selon toute apparence, les Institutions et les Conférences de Cassien. On

ignore combien de temps saint Romain resta sous la direction de l'abbé Sabin, mais son goût pour la solitude s'y était fortifié. Décidé à se livrer entièrement à Dieu, il ne songea plus qu'à chercher le lieu où il pourrait réaliser ses désirs. Le souvenir de sa patrie l'engagea à remonter le cours de l'Ain et à s'enfoncer dans la vallée de la Bienne, toute couverte de ruines encore fumantes, et où le paganisme régnait sans partage. On suppose qu'il avait trente-cinq ans, lorsqu'il se fixa à Condat. Il habitait depuis quelques années cette solitude, lorsque Lupicin, son frère, qui s'était marié, pour obéir à son père, abandonna sa mère et sa sœur, et vint le rejoindre. Le légendaire ne parle point de sa femme, et ne dit point qu'elle était morte, ce qui nous porte à croire que ce que l'historien appelle la sœur des deux ermites, était l'épouse de saint Lupicin. Nous espérons faire partager cette opinion dans notre article sur *Saint-Romain-de-Roche*. Les deux frères s'animaient l'un l'autre à la pratique des plus austères vertus. La renommée leur attira bientôt un si grand nombre de disciples, que leur établissement devenait insuffisant pour les contenir tous; ils en formèrent plusieurs autres, et notamment celui de Lauconne, à deux lieues du premier (445). Ils les gouvernaient ensemble avec la plus parfaite union, malgré la différence de leurs caractères. L'un était la douceur et l'autre la sévérité même. Romain paraissait toujours prêt à excuser et à pardonner, tandis que Lupicin montrait une inflexible fermeté quand il s'agissait de punir les fautes et de maintenir la discipline. La charité qui unissait les deux frères, tempérait le caractère de l'un par l'autre. Saint Lupicin faisait sa résidence habituelle à Lauconne, mais il allait à Condat chaque fois que sa présence y était nécessaire. Une année que les récoltes avaient été plus abondantes, les moines de ce dernier lieu en prirent occasion pour se relâcher de leur abstinence. Saint Romain ne pouvant triompher de leur résistance, appela son frère à son secours. Lupicin, pour rétablir la première austérité, ne leur fit donner que de la bouillie d'orge sans sel et sans huile. Les religieux murmurèrent de cette nourriture; voyant toutefois qu'ils ne vaincraient pas sa fermeté, ils finirent par abandonner le monastère, où reparurent aussitôt la paix et la régularité. Lupicin, qui avait reçu une éducation plus brillante que son frère, alla plusieurs fois à Genève, près d'Hilpéric, roi d'une partie de la Bourgogne, soit pour le prier de l'aider à subvenir aux besoins de ses religieux, soit pour réclamer la liberté de quelques personnes que les seigneurs de sa cour retenaient dans l'esclavage. Saint Romain, auquel saint Hilaire, évêque d'Arles et primat des Gaules, conféra l'ordre de la prêtrise en 444, mourut vers l'an 460, le 28 février, à l'âge de 70 ans. Selon le vœu qu'il exprima avant de mourir, son frère se chargea de la conduite de ses disciples et gouverna les deux monastères de Condat et de Lauconne. Lupicin, par ses rares vertus et ses qualités, avait su s'attirer l'affection des personnages les plus considérables de la Gaule. Il avait des rapports fréquents avec Domnule, questeur de l'empire, avec le comte Agrippin, qui commandait dans la grande Séquanie, et l'illustre Ægidius, maître de la milice romaine. Le comte Agrippin, accusé de favoriser les projets de conquête des

Bourguignons sur une partie de la Gaule, reçut ordre de l'empereur Majorien ou Sévère, on ne sait lequel (458 à 461), de partir pour Rome, afin de rendre compte de sa conduite. Ægidius l'engagea à obéir et promit qu'il ne lui serait fait aucun mal. Lupicin lui répondit de la promesse d'Ægidius. A son arrivée, on le jugea sans l'entendre et on le condamna à mort. Mais Lupicin veillait et priait pour lui; la nuit même qui précédait son exécution, il lui apparut dans sa prison, et après l'avoir consolé, il l'assura de sa prochaine délivrance. A peine la vision eut-elle disparu, que la terre trembla, les portes de la prison s'ouvrirent d'elles-mêmes, et les fers tombèrent des mains du prisonnier. Agrippin, après avoir confondu ses accusateurs, rentra dans les bonnes grâces de l'empereur. Il fut renvoyé dans les Gaules, et son premier soin fut de venir remercier son libérateur. L'auteur de la Vie de saint Lupicin raconte une foule de miracles opérés par cet illustre cénobite. Dans une année de famine, il multiplia tellement les grains de sa maison, qu'ils purent suffire à la nourriture, non-seulement de ses religieux, mais encore d'une infinité d'autres personnes, qui avaient recours à sa charité. Grégoire de Tours dit que comme son monastère de Lauconne n'avait pas de quoi s'entretenir, Dieu lui révéla un endroit où il y avait un trésor, et qu'il y allait chercher tous les ans ce qui était nécessaire pour suppléer aux besoins de sa maison. Lupicin parvint à une extrême vieillesse, malgré l'abstinence extraordinaire qu'il pratiquait. Il ne mangeait que des légumes sans assaisonnement, et ne prenait de nourriture que de trois jours l'un. Ses habits étaient de peaux grossières d'animaux; il portait une chaussure de bois, qu'il ne quittait que pour assister à l'assemblée du comte. Depuis son entrée au monastère, il ne but pas de vin, et il s'abstint d'eau pendant les huit dernières années de sa vie. Lorsqu'il était pressé par la soif, il trempait ses mains dans un vase d'eau fraîche, ou il mangeait du pain émié dans l'eau froide; il passait les nuits dans la chapelle de l'abbaye, et se couchait sur un banc quand le sommeil l'accablait. Pendant l'hiver, il prenait du repos dans une espèce de berceau fait d'écorce d'arbre, qu'on chauffait un peu. Cependant, il n'exigea pas de pareilles austérités de ses religieux, mais il voulut qu'ils observassent la règle avec fidélité. Se sentant accablé par la maladie, Lupicin mit un abbé à Condat et un autre à Lauconne, se réservant peut-être quelque autorité au-dessus d'eux. Il mourut à Lauconne en 480, le 21 mars, et non le 21 mai, comme nous l'avions dit à l'article *Saint-Claude*, d'après l'abbé Richard, et y fut inhumé. Le monastère était alors habité par 150 religieux, la plupart imitateurs de ses vertus. Les prodiges qui s'opérèrent sur son tombeau, rendirent son culte célèbre. Les pèlerins y affluèrent, et en même temps, de nombreux colons vinrent construire leurs chaumières autour de l'abbaye, afin d'être serfs d'église, et de jouir des priviléges attachés à cette qualité. Le village, encore nommé *Lauconna*, en 855, est désigné sous le nom de *Saint-Lupicin*, dans une bulle du pape Pascal II, de l'an 1100. Ce changement de nom s'est donc opéré du IXe au XIe siècle. L'auteur anonyme de la Vie de saint Lupicin, parle plusieurs fois du successeur de ce saint dans le monastère de

Lauconne, mais sans jamais le nommer. Il paraitrait qu'au commencement du VIe siècle, à l'exemple de saint Colomban, qui avait rattaché à son abbaye de Luxeuil ses deux établissements d'Annegray et de Fontaines, saint Oyan rattacha à l'abbaye de Condat celle de Lauconne, et la réduisit au titre de simple prieuré, *cella*, c'est-à-dire qu'il n'y plaça qu'un délégué, chargé, sous le titre de *prieur*, d'exercer l'autorité en son nom. On a lieu de croire que le monastère de Lauconne fut sinon brûlé, du moins pillé par les Sarrasins, puisque saint Marin fut mis à mort par ces infidèles, à Mauriana, qui en était proche, en 731. Une difficulté s'éleva à la fin du VIIIe siècle, entre Richert, abbé de Condat, et Gédéon, archevêque de Besançon, sur la juridiction à exercer sur le prieuré de Lauconne qui dépendait de ce diocèse. L'abbé invoqua l'autorité du roi, pour faire respecter les priviléges de sa maison. Charlemagne envoya sur les lieux Dotton, son fils naturel, abbé de Luxeuil, et le comte Adalard, son parent, pour prendre des informations. Lorsque l'enquête fut terminée, ce souverain, par une charte datée du 11 des calendes d'octobre, 22e année de son règne, ce qui correspond à 790 ou 793, maintint l'abbé Richert et ses religieux dans tous leurs droits sur le prieuré de Lauconne, et défendit à tous ducs, marquis, comtes, vicomtes et autres officiers, d'usurper les biens de cet établissement. Une circonstance qui dut contribuer à entretenir longtemps des querelles entre les abbés de Saint-Claude et les archevêques de Besançon, c'était l'indécision des limites entre les diocèses de Lyon et de Besançon. Les circonscriptions ecclésiastiques avaient conservé généralement les divisions romaines, qui, de leur côté, étaient en grande partie fondées sur les nationalités gauloises. Dans les différents remaniements de la Gaule, opérés par Auguste, Dioclétien et Gratien, le territoire des Ambarres fut compris dans la cité dont Lyon devint la capitale. La rivière de Bienne, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans l'Ain, semblait être une limite naturelle pour séparer les Ambarres des Séquanes. Tout ce qui était à gauche de cette rivière, et par conséquent Condat, faisait en effet partie du diocèse de Lyon; mais il y avait aussi à droite de la rivière, surtout proche de son embouchure, des cantons qui, ayant appartenu aux Ambarres, furent aussi enclavés dans ce diocèse; de ce nombre étaient Montcusel, Jeurre, etc. Pascal II, en 1100, et ses successeurs; l'empereur Frédéric Barberousse, en 1184, et ses successeurs, ont confirmé à l'abbaye de Saint-Claude, la propriété du prieuré de Saint-Lupicin, et ont défendu à toutes personnes de la troubler dans sa possession. En 1245, Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, fonda son anniversaire dans l'église de ce prieuré, et donna au prieur deux charges de sel, à prendre annuellement sur son puits de Lons. Pendant plusieurs siècles, la nomination du prieur appartint à l'abbé de Saint-Oyan, qui donnait ce bénéfice en commende. *Guy Amelnet* fut nommé en cette qualité, en 1453, par Etienne Fauquier, qui le remplaça le 11 mai 1471, par *Claude Venet*, prieur claustral de l'abbaye, et prieur commendataire du prieuré de Sainte-Germaine, au diocèse de Langres. En 1516, *François du Breuil*, aumônier du monastère et prieur de Clairvaux, jouissait de ce

bénéfice. L'abbé Pierre IV de la Baume-Montrevel, en fit saisir tous les revenus, et ne leva le séquestre que le 18 juin 1518, par un acte daté du château de la Tour-du-Pin. M. du Breuil rentra dans la jouissance du prieuré et la conserva jusqu'après 1538. Le pape prétendit, qu'en vertu du concile de Trente, de l'an 1530, la nomination du prieur de Saint-Lupicin lui appartenait. Il nomma en effet, vers 1540, *François du Bruel*, remplacé en 1560, par Blaise Payot, qui résigna en 1601, en faveur d'*Aimé Jarray*, d'Orgelet, clerc tonsuré, son neveu, lequel eut pour successeur, en 1625, *Philibert Toillot*. Les abbés de Saint-Claude se refusèrent souvent à reconnaître les prétentions du pape. L'abbé Jean de Longwy, dit de Rye, étant en son château de Wuillafans, nomma à ce prieuré, le 18 février 1629, *Anatoile de Scey*, l'un de ses religieux. *Antoine Varod*, d'Orgelet, obtint sa nomination directement du pape, en 1638. Ce conflit ne pouvait amener que des discussions déplorables. En 1640, *Gaspard de Vaudrey*, religieux de Saint-Claude, se fit instituer prieur par les capitulaires, qui avaient l'administration de l'abbaye. Le pape Innocent X donna ce bénéfice, en 1642, à Jean de Watteville, évêque et comte de Lausanne, et abbé de la Charité. Si ce Watteville est le même qui fut plus tard abbé de Baume, une grande partie de sa biographie doit être reléguée dans le domaine du roman. Sa nomination fut contestée par Gaspard de Vaudrey, et donna lieu à un procès devant le parlement. Il paraît que Watteville obtint gain de cause, puisque le 17 septembre 1643, il reconnut avoir reçu de noble Pierre Charnage, 20 pistoles d'or d'Espagne, pour l'amodiation des biens du prieuré de Saint-Lupicin. Toutefois, il n'en jouit pas longtemps, car *Claude Briseuf*, protonotaire du Saint-Siége, en était titulaire en 1645. Ce dernier résigna en faveur de *Michel Parisel*, qui fut nommé par le pape, le 8 mars 1649. *Dom Juan d'Autriche* se fit pourvoir de ce prieuré en même temps que de l'abbaye de Saint-Claude, et en jouissait en 1660. *Thiébaud Voyssat*, de Saint-Lothein, cubiculaire de sa sainteté et agent ecclésiastique à Rome, où il mourut en 1672, fut son successeur; *Claude Girod*, de Nozeroy, était depuis 22 ans prêtre bénéficier dans la cathédrale de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, lorsque le pape Clément X, le nomma prieur commendataire de Saint-Lupicin (décembre 1672). Il résigna ce bénéfice en 1678, en faveur de Pierre-Jacques Girod, de Mignovillard, son neveu, prêtre, protonotaire apostolique, chevalier du Saint-Siége, et comte palatin. Ce dernier vint résider dans son prieuré. Il entra aussitôt en procès avec le vicaire perpétuel, avec les paroissiens, et même avec les abbés de Saint-Claude. Il est vrai que la non-résidence de ses prédécesseurs avait été très nuisible aux droits de sa maison. Ne pouvant s'accorder avec les habitants, qui le dénoncèrent plusieurs fois à tort ou à raison, il se retira à Salins, et résigna son bénéfice avant 1739, en faveur de *Jean-Charles Girod,* son neveu, docteur en théologie, nommé plus tard curé de l'église Saint-Romain de Saint-Claude. La bulle du pape Benoît XIV, du 11 des calendes de février 1742, qui érigea l'évêché de Saint-Claude, et sécularisa l'abbaye, autorisa l'union à la mense capitulaire du prieuré de Saint-Lupicin. Le 30

avril 1760, l'évêque de Saint-Claude prononça cette union, qui fut confirmée par lettres-patentes du mois de juillet 1761, sous la réserve toutefois des droits du titulaire. M. Girod ne consentit à résigner, que moyennant la pension annuelle de 1100 fr., que les chanoines promirent de lui payer le 3 août 1781.

Maison prieurale. Elle se composait d'un principal corps-de-logis renfermant plusieurs salles voûtées, d'une tour qui contenait l'escalier, d'un bâtiment servant d'écurie et de remises, et d'un grangeage. La cour était close de murs et précédée d'une porte surmontée d'une tour. Un jardin et deux vergers étaient attenants. Le bâtiment existe encore et s'appuie contre le transsept de l'église. Il est bien conservé. Chaque ouverture est couronnée par une accolade, qui appartient, comme l'édifice entier, au style ogival usité au XIVe siècle. Cette propriété a été vendue nationalement et a été convertie en habitation particulière. L'acquéreur, en démolissant le mur d'un charnier, trouva trois tombeaux remplis d'ossements humains. Ils étaient à la même hauteur et alignés. Lorsqu'un religieux mourait, on plaçait son cercueil dans ce *colombarium*, et on fermait l'ouverture avec une maçonnerie.

Droit du prieur. Le prieur avait la garde de l'église et des reliques de saint Lupicin, les deux tiers des oblations, des mortuaires et une double part dans les revenus de la familiarité. Il percevait sur tous les villages de la paroisse, la dîme du chanvre et un droit de *mareigle* ou de marguillerie, consistant en deux gerbes de froment par feu, dont l'une était due par le décimateur, et l'autre par les habitants. Il était seigneur sans justice des cinq meix les plus rapprochés du prieuré, et possédait le moulin situé entre Saint-Lupicin et Cuttura. Il jouissait de la préséance dans l'église, et pouvait célébrer la messe, mais seulement aux cinq principales fêtes de l'année. Ses charges consistaient dans l'obligation de faire répondre la messe paroissiale, faire sonner les cloches pour annoncer les offices ou dissiper les orages, et la fourniture du luminaire de l'église.

Seigneurie. Saint-Lupicin dépendait de la partie de la terre de Saint-Claude, dite la Grande-Cellererie. L'abbé y avait la justice haute, moyenne et basse, la chasse et la pêche exclusives, un pré de 8 soitures, des dîmes et des cens en grains et en argent. Les habitants étaient main-mortables. L'aumônier de l'abbaye était décimateur en partie de la paroisse.

Fief de prévôté ou de la *Tour de Saint-Lupicin*. La prévôté de Saint-Lupicin était possédée, à titre héréditaire, par une famille noble, dite de la Tour de Saint-Lupicin, dont le nom figure dans les chartes dès le XIIe siècle. Cette famille forma deux branches, dont l'une s'établit à Saint-Claude, et l'autre à Ornans. Celle de Saint-Claude s'éteignit dans la personne de Claude de la Tour, prévôt héréditaire de Saint-Lupicin, qui ne laissa qu'une fille, mariée à Pierre, fils de Claude de Charnage, grand-juge adjoint à la judicature de Saint-Claude, et mourut avant 1560. Pierre de Charnage releva le nom et les armes de la Tour, et fit placer sur les maisons qu'il construisit à Saint-Claude et à Saint-Lupicin, les armes de la Tour, écartelées de celles de Charnage, avec la devise : *Toujours en bon lieu*. Sébastien de Charnage, sieur de la Tour, acheta le 8 janvier 1633, un fief à la

Rixouse, de Claude de Marnix. Marie-Gasparine de Charnage, mariée à l'avocat Pillot, de Besançon, et sa sœur, héritières bénéficiaires de Pierre de Charnage, leur père, et de François de Charnage, leur oncle, sieurs de la Tour, cédèrent leurs droits successifs, le 16 mai 1682, à Denis Candiot, de Besançon; mais Jeanne Pariset, veuve de Pierre de Charnage, les racheta, et institua, en 1701, pour son héritier universel, François-Gaspard de Charnage, son fils. Ce dernier étant mort sans postérité, le fief de la Tour passa à François-Ignace Dunod, écuyer, professeur à l'université de Besançon, comme petit-fils de Salomé de Charnage. Sébastien de la Tour de Saint-Lupicin, originaire de Saint-Claude, épousa Denise Dronier, d'une famille de Saint-Claude, dont était issu M. Dronier, seigneur du Villars et de Montfort, près de Quingey, conseiller au parlement de Besançon. De ce mariage naquit *Claude* de la Tour de Saint-Lupicin, qui épousa en 1672, Philiberte Saulnier d'Ornans, proche parente de Joseph Saulnier, mort en 1681, évêque d'Andreville, suffragant de Besançon et abbé de Saint-Vincent. *Charles* de la Tour, fils de Claude, mourut à Ornans, en 1732, laissant de Catherine de Sacquenay, son épouse, *Claude-Joseph* de la Tour, brigadier des gardes-du-corps de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine. Ce dernier eut *Pierre-Ignace* et *Bonne-Gabrielle* de la Tour. Les illustres maisons de Sacquenay et de la Baume-Mont-Saint-Léger, se sont éteintes toutes deux dans celles de la Tour Saint-Lupicin.

Paroisse. La paroisse de Saint-Lupicin était immense dans l'origine. Elle comprenait tous les villages qui longent la rive droite de la Bienne jusqu'à Bellefontaine; au XIIe ou XIIIe siècle, on commença à en démembrer la paroisse de la Rixouse, avec Morbier et Bellefontaine pour dépendances. La chapelle de Morbier fut à son tour érigée en cure en 1593, avec Bellefontaine pour annexe, et la chapelle de Bellefontaine reçut la même faveur en 1787. L'église des Crozets, simple chapelle vicariale en 1483, dépendante de l'église de Saint-Lupicin, n'obtint le titre de cure qu'en 1782. L'église de Saint-Lupicin était desservie par un vicaire perpétuel, nommé par l'abbé de Saint-Claude et par plusieurs chapelains, qui formèrent un corps de familiarité, malgré l'opposition du prieur, en 1528.

Eglise. L'église de Saint-Lupicin était dédiée comme prieurale à saint Lupicin, et comme paroissiale à la Nativité de Notre-Dame. Elle est orientée, et se compose d'une tribune, de trois nefs, d'un transsept, de deux chapelles, d'un sanctuaire, d'un chœur, d'une sacristie derrière le chœur, et d'un clocher s'élevant sur une coupole, au milieu et au-dessus du transsept. De chaque côté de la nef principale, sont trois arcades qui la séparent des nefs collatérales. Ces arcades retombent sur de gros piliers dépourvus de bases, les uns carrés, avec chapiteaux formés par une corniche très simple, les autres circulaires. Des nervures transversales et diagonales décorent les voûtes des nefs. Les croisillons du transsept sont voûtés et à arêtes. La coupole s'élève sur quatre arcatures qui la séparent des croisillons du transsept, de la nef et du sanctuaire. Le chœur est semi-circulaire, et sa voûte, moins élevée que celle de la nef, est formée par une demi-

calotte sphérique. Dans le mur qui forme la partie semi-circulaire du chœur, sont cinq gracieuses arcades, séparées entre elles par d'élégants pilastres; les deux premières servent de fenêtres, les autres contiennent des attributs religieux peints à fresque. Les deux chapelles sont semi-circulaires et voûtées comme le chœur. Autour, sont aussi des arcades. La chapelle de droite est éclairée par un vitrail en verre de couleur, représentant la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus; celle de gauche avait aussi une fenêtre, mais elle a été fermée par de la maçonnerie. D'étroites fenêtres éclairent les bas-côtés. On a placé à l'extrémité gauche du transsept, une grande fenêtre géminée d'un très mauvais style. A l'extérieur, règne autour du chœur et des chapelles, une corniche formée par des arcatures courantes, séparées par un espace formant corbeau. Cette corniche se prolongeait primitivement sur toute la longueur de l'édifice. Chaque face du clocher est percée de quatre fenêtres, séparées par deux accouplements de colonnettes romanes, surmontées de têtes humaines. Dans le principe, les nefs n'étaient pas voûtées, elles ne l'ont été qu'en 1734. L'intérieur du monument est d'une simplicité majestueuse. Cet édifice, l'un des plus anciens de la province, appartient au style roman usité jusqu'au XIe siècle. Sa toiture et la flèche octogonale du clocher viennent d'être reconstruites sur les plans de l'architecte Comoy, de Saint-Claude. On remarque dans l'église, 1° une grotesque chaire à prêcher, en pierre, exécutée en 1634; 2° la table de communion en fer, qui occupe toute sa largeur; 3° la châsse contenant les reliques de saint Lupicin, exécutée en 1689; 4° deux anciens reliquaires et quelques tableaux qui ne sont pas dépourvus de mérite. Il y avait, avant la révolution, dans la sacristie, 1° le chef et un bras de saint Lupicin, enchâssés dans des reliquaires en or et en argent, dont les pieds étaient en cuivre doré; 2° une statue de la Vierge, en bois, dans laquelle étaient plusieurs reliques; 3° les statues de sainte Barbe et de saint Sébastien, renfermant aussi des reliques; 4° un vieux reliquaire, renfermant des ossements de saint Oyan, de saint Eloy, de saint Denis, de sainte Marguerite, de sainte Catherine et un morceau du saint Sépulcre; 5° un fort beau manuscrit, sur vélin, orné de jolies figures et de lettres initiales d'un admirable coloris. Il contenait 184 feuillets, dont les 26e, 27e, 28e et 29e étaient coupés dans le bas. On l'appelait le *saint apocalypse de saint Jean*. Le 21 août 1758, Mgr. de Montmorin, évêque de Langres, allant visiter les reliques de Saint-Claude, s'arrêta avec toute sa suite à Saint-Lupicin. M. le curé Clément lui fit voir toutes les reliques de la paroisse, et notamment le manuscrit dont nous venons de parler, que les connaisseurs assuraient être de l'écriture du VIe siècle, et qui faisait l'objet de la curiosité et de la vénération des étrangers. Le prieur Pierre-Jacques Girod envoya ce précieux volume en présent au duc d'Orléans, régent du royaume. Les habitants et le curé l'ayant réclamé avec instance, la cour, après l'avoir gardé plusieurs années à Versailles, le renvoya par ordre du roi, sous bonne garde et aux frais de M. Girod. La paroisse se rendit processionnellement à sa rencontre jusqu'à Clairvaux. Il fut escorté, jusqu'à Saint-Lupicin, par

les cavaliers de la maréchaussée d'Orgelet, et réintégré dans l'église. Le seigneur de Dortans en offrit 3000 fr. ; mais on ne voulut le lui céder à aucun prix. Pendant la révolution, le maire de la commune crut devoir offrir ce manuscrit au gouvernement, et il fait aujourd'hui partie de la bibliothèque impériale.

Reliques de saint Lupicin. Un diplôme de l'empereur Charlemagne, de l'an 790 ou 793, et un autre de Charles-le-Chauve, du mois d'octobre 862, constatent que le corps de saint Lupicin reposait dans l'église de Lauconne, où il avait été inhumé. L'office de la translation de ce corps, porte qu'il fut transféré à Saint-Claude, à l'exception de son chef. Les reliques de ce saint, conservées dans l'église de l'abbaye, furent gravement endommagées par le feu, dans l'incendie qui, le 12 mars 1520, réduisit en cendres le monastère et presque toute la ville. Leur existence dans une petite châsse de bois grossièrement sculptée, avec quelques restes de dorures, fut constatée dans la visite de Mgr. le cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Claude, agissant comme délégué du Saint-Siége en 1699. On ouvrit en sa présence cette châsse, et l'on y trouva une boîte renfermant dans du papier des os à demi-brûlés. Sur ce papier, on lisait : *reliques du bienheureux Lupicin, abbé*. Cette petite châsse existe encore avec les parcelles d'ossements brûlés ; elle est déposée au palais épiscopal. Deux anciens reliquaires en argent, en forme de tête et de bras, déposés dans l'église de Saint-Lupicin, renfermaient un chef et un bras, que l'on vénérait comme des reliques du patron de la paroisse. Les habitants ayant résolu de réparer leur église, et de transporter le maître-autel dans un lieu mieux éclairé et plus rapproché de la muraille faisant le fond du chœur, traitèrent à cet effet avec des maîtres maçons. Les ouvriers commencèrent leurs travaux le 5 juillet 1689, en présence du prieur Pierre-Jacques Girod et de plusieurs personnes du village. En creusant les fondations à la place que devait occuper le nouvel autel, ils rencontrèrent, à la distance d'un pied et trois doigts de l'ancien, une châsse, longue de 2 pieds et 2 doigts, et large d'un pied et 2 doigts, faite d'une pierre blanche, polie comme du marbre ; l'ayant ouverte, ils s'aperçurent qu'il s'en échappait une odeur extraordinaire, mais très agréable, et en firent faire la remarque au prieur. Cette châsse renfermant des ossements, ce dernier songea qu'ils pouvaient bien être les restes de saint Lupicin, et chargea aussitôt un jeune homme qui se trouvait près de lui, d'aller chercher un notaire. Dès que ce fonctionnaire fut arrivé, tous les témoins lui parlèrent avec admiration de la bonne odeur qu'ils avaient respirée. Le prieur fit ensuite sortir les ossements ; la plupart étaient couverts de la poussière du bois qui avait probablement servi d'enveloppe intérieure. On ne tarda pas à rencontrer une lame de plomb, longue de trois doigts et demi, large de deux, et un peu plus haute d'un côté que de l'autre, sur laquelle était écrit en lettres capitales : *hic requiescit Beatus Lupicinus abbas*. L'E du mot Beatus était en minuscule et le P. du mot Lupicinus était presque effacé. Les os étaient au nombre de 32 grands, en comptant l'un d'eux qui était brisé en deux parties ; la tête était entière. La mâchoire supérieure était garnie de trois dents, et l'inférieure d'une seu-

lement. Il y avait en outre cinq petites dents, deux grosses et quelques fragments d'ossements, épars. Le tout fut renfermé dans une caisse enveloppée par un ruban rouge et scellée de plusieurs sceaux, en présence de témoins, et on en fit le dépôt dans la sacristie. M. Girod donna immédiatement avis de cette importante découverte aux religieux de Saint-Claude et à l'archevêque de Besançon. Le lendemain, 6 juillet, arriva Gaspard-François d'Andelot, grand prieur de l'abbaye de Saint-Claude; il fit aussitôt appeler le prieur Girod et les témoins, enveloppa la caisse d'un nouveau ruban et apposa son sceau. Le 5 août, Mgr. l'archevêque de Grammont délégua François-Bonaventure Jobelot, chanoine de l'église métropolitaine, prieur de Ruffey et vicaire-général du diocèse, pour venir sur les lieux faire une enquête. Les témoins furent de nouveau convoqués, en présence du prieur et du curé de Saint-Lupicin, du supérieur du séminaire de Besançon, des curés de Miéges et d'Orgelet, et de Pierre-François David, maître chirurgien à Saint-Claude. On apporta le reliquaire en argent en forme de chef, dans lequel était renfermée la tête, qu'on avait toujours considérée comme étant celle de saint Lupicin, et un autre reliquaire en argent, en forme de bras, avec une main, dans laquelle était un os du bras du même saint. Deux religieux de Saint-Claude, invités à déclarer s'il existait dans leur église quelques reliques de saint Lupicin, dirent qu'ils n'avaient que quelques cendres et fragments d'os de ce saint, mêlés dans une châsse avec les reliques d'autres saints de leur maison. Le chirurgien examina chaque ossement, reconnut que la tête était entière, que l'os du bras renfermé dans le reliquaire manquait dans la châsse, qu'il était de même grandeur que celui qui restait, et enfin, qu'il manquait au corps quelques petits ossements (c'étaient probablement ceux qui avaient été transférés à Saint-Claude à une époque inconnue). A la suite de cette information, Mgr. de Grammont rendit un décret, le 23 octobre 1689, par lequel il déclara, que les reliques qui venaient d'être retrouvées étaient bien celles de saint Lupicin, et qu'elles seraient honorées comme telles; que la tête renfermée dans le reliquaire d'argent, serait remplacée par la véritable; que cependant cette tête ayant pu appartenir à un autre saint, reclus ou ermite, du nom de saint Lupicin, elle serait conservée dans un autre reliquaire décent. La sacrée congrégation de Rome et le pape, approuvèrent le décret de l'archevêque de Besançon, le 22 janvier 1690. Nous avons cru devoir entrer dans tous les détails de cette affaire, qui fit grand bruit dans le temps, parce que les circonstances en ont été singulièrement dénaturées. M. Gras, curé de Saint-Lupicin, se montra vivement contrarié de la découverte. Le prieur Girod, au contraire, dans l'enthousiasme, organisa des processions, des cérémonies religieuses splendides, auxquelles la paroisse entière et même les paroisses voisines assistèrent en grand nombre. Il renonça, le 14 août 1689, à toutes les oblations qui seraient faites aux nouvelles reliques, à condition que les habitants en emploieraient le produit à réparer l'église. Diverses restaurations y furent en effet exécutées, de 1710 à 1717. La révolution a respecté les reliques de saint Lupicin. La châsse et les reliquaires qui les renferment, existent

encore dans l'église paroissiale.

Evènements divers. On ne possède aucun détail sur les évènements dont Saint-Lupicin fut le théâtre avant les guerres du XVII[e] siècle. Pendant que la peste régnait à Saint-Claude en 1630, et de 1638 à 1641, les religieux de l'abbaye se retirèrent tous dans ce village. Les habitants se mirent sur un pied de défense tellement respectable pendant la guerre de 1636 et les huit années suivantes, que les Français n'osèrent jamais mettre le pied sur leur territoire. Saint-Claude et tous les villages voisins furent brûlés, tandis que Saint-Lupicin, quoique placé sur un grand chemin, n'éprouva pas le moindre dommage. M. de Lezay, capitaine de la terre de Saint-Claude, chargea, le 8 février 1668, M. Claude Marquis, de Besançon, curé de Saint-Lupicin, de prendre le commandement militaire dans sa paroisse. Ce chef hardi exerça un tel empire sur les hommes mis sous sa direction, et sut si bien entretenir leur ardeur belliqueuse, qu'il fallut des ordres pressants de M. de Lezay, pour les décider à mettre bas les armes, même après la capitulation de la province et lorsque l'ennemi était déjà en quartier chez eux. Dès que les habitants connurent la déclaration de guerre faite par Louis XIV à l'Espagne, ils se réunirent le 23 octobre 1673, nommèrent le curé Marquis pour leur général, et firent un règlement pour la guerre. Assemblés de nouveau, le 5 novembre, ils prirent une délibération qui renferme entre autres dispositions, les suivantes : « 1° Les comparants se soumettent en leurs noms, et de tous les autres manants et habitants de ladite paroisse, d'obéir audit sieur curé et à ceux qu'il députera, et a déjà députés, et d'exécuter, autant qu'il leur sera possible, leurs ordres quelconques, sans objection, sans réplique, sans délai, sans plaintes, sans murmures, etc.; 2° ils se soumettent de souffrir et payer toutes peines qu'il déclarera et voudra exiger ou faire exiger d'eux, pour meilleures observances de ses commandements, soit en leurs biens, soit en leurs propres personnes, soit en argent ou en meubles, ou en la ruine de leurs propres maisons, soit à force de coups, jusqu'à la mort inclusivement, soit enfin, par toutes autres voies rigoureuses, dommageables et douleureuses qu'il trouvera convenir, sans rémission, sans pardon et sans indulgence ; 3° a été avisé, que pour aguerrir les habitants et les dresser aux armes, toutes fêtes et dimanches, ils se rencontreront audit Saint-Lupicin, environ le midi, pour assister à l'exercice, etc. ; 4° pour la garde de la paroisse, il demeurera à l'arbitrage du sieur curé, de régler et de déterminer les postes et le nombre des gardiateurs, etc. ; 5° il y aura onze capitaines sous le dit curé en la dite paroisse, auxquels obéiront les habitants de Saint-Lupicin : à Pontoux, 2 ; à Lavans et au Patay, 2 ; à Pratz et Petit-Châtel, 1 ; à Saint-Romain-de-Roche, 1 ; au Petit-Villars, 1 ; à Cultura, 1 ; à Ravilloles, 1 ; à Leschères, 1 ; et aux Crosets, 1. Les capitaines auront chacun un lieutenant, et lorsqu'ils monteront la garde, ils demeureront en devoir actuel 24 heures, tant en un poste qu'à la visite des autres. Aucun ne fera, soit à la garde ou ailleurs, aucun vol, larcin, extorsion ou injuste détention, à peine d'être puni comme il sera trouvé convenir, et pour le moins, regardé comme infame ; le délinquant sera attaché proche le

pont du Lizon, à un poteau qui y sera planté ou mis sur le chevalet, etc. Les capitaines visiteront les armes de ceux qui seront sous eux, les feront mettre en état de bien servir à l'occasion et munitionner. Les peines pécuniaires fixées par le règlement ou augmentées par le curé, seront exigées par les députés, et employées aux fortifications de la paroisse et en achat de munition de poudre, balle, plomb et autres, etc. » Le 6 avril 1674, les échevins et les principaux de la paroisse prêtèrent serment entre les mains du notaire Bel, d'obéir aux ordres du sieur Marquis. On déployait une sévérité extrême. Louis Perret, meunier au moulin de Marigna, ayant tenu quelques propos peu patriotiques, et s'étant permis d'entrer à main armée dans un corps-de-garde, fut saisi et incarcéré, sans qu'aucun ordre supérieur eût pu le faire rendre à la liberté. Tous les Français qui traversaient la paroisse, étaient arrêtés comme espions. On saisissait même leurs marchandises. Si on les relâchait, ce n'était que moyennant une rançon, employée à acheter des munitions et à fournir des armes aux pauvres. Le curé Marquis, suivant les traditions recueillies par M. Roch, de *Saint-Lupicin*, et consignées par M. Monnier, dans l'Annuaire de 1843, était un sévère capitaine, qui avait toute l'expérience d'un général. Il avait fait palissader l'enceinte de son village et enterrer toutes les cloches, excepté celle qui pouvait servir à convoquer ses guérillas. Souvent, du haut de la chaire où il venait de débiter un prône, il faisait entendre des ordres militaires; souvent, les jours de fêtes, il expédiait une basse messe de très bonne heure, et dispensait les fidèles des autres offices, afin de courir sus à l'ennemi ou de fabriquer des armes; quelquefois il se faisait apporter le dîner sur la place publique, en face de l'église, pour ne point perdre de temps; une autre fois, il célébrait le saint sacrifice en rase campagne, et en quel lieu du reste qu'il le célébrât, il déposait sur l'autel ses pistolets chargés, dont il ne se séparait jamais. Il prenait souvent l'offensive et allait faire des courses jusque dans le Bugey, province alors française. Là, si on en croit des personnes dignes de foi, serait passé en proverbe un certain souhait de cette époque : *die te definde de Lacuzon et du curé de san Lupçène.*

Biographie. Ce village est la patrie de M. *Bel, Alexis*, 1788, censeur et officier de l'université, en retraite à Orgelet; de M. *Latour, Jean-Claude*, chef de bataillon, officier de la Légion-d'Honneur, mort à la suite de blessures en 1815; de M. *Vuaille, Lupicin*, chef d'escadron d'artillerie, mort en Egypte, après avoir commandé l'artillerie des guides, au siége de Saint-Jean-d'Acre, où il se distingua; de M. *Vuaille, François-Alexandre*, parti comme volontaire en 1804, chef de bataillon de la garde impériale, officier de la Légion-d'Honneur, en retraite depuis 1816, à Paris; de M. *Vuaille, Lupicin-Marie*, mort en 1820, archiprêtre, auteur de plusieurs ouvrages théologiques.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1843. — Histoire de l'abbaye de Saint-Claude, par M. de Ferroul-Montgaillard. — Archives de la préfecture.

M

Machefin, commune réunie à celle de Vincent, le 22 septembre 1824.

—

Macornay, *Villa Macornensis*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, percept. de Courbouzon; succursale; à 3 kil. et demi de Lons-le-Saunier.

Altitude : 270^{m}.

La commune de Vaux-sous-Bornay a été réunie à celle de Macornay, le 19 mars 1823.

Le territoire est limité au nord par Lons-le-Saunier; au sud par Bornay; à l'est par Montaigu, Moiron et Bornay; à l'ouest par Courbouzon et Geruge. Vaux, le Martinet, la Papeterie et les moulins de Vaux font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur, et 41, de Macornay à Saint-Maur; par les ch. vic. tirant à Courbouzon, à Moiron, à Bornay, à Montaigu, à Vaux-sous-Bornay et de Vaux-sous-Bornay à Geruge; par la rivière de Sorne, le ruisseau de Savigna ou Savignard, qui prend sa source à Vaux-sous-Bornay, et par les canaux de dérivation de ces deux cours d'eau.

Le village est agréablement situé dans la vallée de la Sorne, et Vaux dans le vallon du Savignard; les maisons sont généralement groupées, composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, bien bâties en pierre et couvertes en tuiles. On remarque à Macornay les jolies habitations de MM. Lorain, Besson, Robbe et l'établissement des orphelines.

Pop. en 1790, de Macornay, 338 hab.; de Vaux, 125; pop. réunie en 1846, 690; en 1851, 712, dont 358 hom. et 354 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 155 hab.; 167 maisons, savoir : 123 à Macornay, et 44 à Vaux; 194 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1649. Quelques familles ont émigré en 1854, pour l'Australie.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 459^{h} 51^{a}, divisés en 2509 parcelles que possèdent 250 propriétaires, dont 74 forains; surf. imp., 439^{h} 13^{a}, savoir : 206^{h} en vignes, 116 en pâtures, 46 en prés, 42 en terres lab., 17 en friches, 4 en jardins, 3^{h} 22^{a} en sol de propriétés bâties, 3^{h} en vergers, 1^{h} 26^{a} en terrains plantés, 19^{a} en broussailles et 2^{a} en sablières, d'un rev. cadast. de 27,593 fr.; contrib. dir. en princip. 4641 fr.

Le sol, très fertile et rendant dix fois la semence, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et de très bonne qualité, des vins rouges et blancs, du foin et des fourrages artificiels. On importe les trois quarts des céréales, et on importe les cinq sixièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des chèvres, des moutons, des porcs qu'on engraisse, des mulets et des ânes pour l'usage des moulins seulement. 100 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

On trouve sur le territoire, de la

marne non exploitée, des gravières, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de bonne qualité, exploitées, des carrières de pierre de taille, dont on a abandonné l'exploitation, de la pierre à chaux, des sablières et du tuf.

On compte dans la commune : 4 moulins à farine, dont 2 à trois tournants et 2 à deux tournants ; 2 huileries ; 2 battoirs à blé; un châlet à Macornay, dans lequel on fabrique annuellement 6500 kil. de fromage, façon Gruyère, et un autre châlet au hameau de Vaux, où l'on en fait 2000 kil.

Papeterie Mervant. Créée en 1830, par M. Mervant, sur l'emplacement d'une huilerie, elle est située en dehors du village, sur le bord du chemin de Lons-le-Saunier à Montfleur. Un canal, dérivé du ruisseau du Savignard, met en mouvement les deux cylindres. On y fabrique des papiers pour le pliage et des cartons Jacquard, qui sont exportés à Lyon et à Lons-le-Saunier. Elle occupe deux ouvriers par jour.

Etablissement des orphelines ou *maison de la Providence.* Cet établissement, fondé vers 1840, principalement par M. Roland, directeur du grand séminaire à Lons-le-Saunier, a pour but l'éducation gratuite des jeunes orphelines de la campagne. Les bâtiments, agrandis successivement, renferment environ 90 élèves. Une chapelle, décorée avec autant de goût que de simplicité, a été bénite par Mgr. l'évêque de Saint-Claude, au mois d'août 1853. Les jeunes personnes reçoivent dans la maison, l'instruction élémentaire, en même temps qu'on les forme aux diverses occupations propres à leur sexe. Comme le travail est la principale ressource de l'établissement, tous les genres d'occupation des femmes de ménage et des ouvrières y sont exercés : le tricotage, la couture, la lingerie, le blanchissage, le repassage, la broderie, le glacé des corporaux, le confectionnement d'habits pour hommes et pour femmes, et toutes les particularités d'ouvrages qui se rattachent à ces diverses industries. La culture du cœur par la vertu et la piété, autant que celle de l'intelligence, sont l'objet des soins les plus assidus, et de la surveillance la plus exacte. Il n'y a que les enfants qui ne sont pas très pauvres qui paient une rétribution. Les conditions d'admission se traitent de gré à gré avec Mlle Lorain, qui dirige cet établissement avec autant de zèle que de capacité.

Biens communaux : une église, un ancien cimetière à l'entour; un cimetière établi en 1842, entre Macornay et Courbouzon ; un puits communal avec pompe; un oratoire à l'est du village, et un autre au hameau de Vaux, dédié à Notre-Dame ; 4 fontaines à Macornay ; une place publique devant l'église, et 59^{h} 64^{a} de friches, terrain planté de saules, et terres, d'un rev. cad. de 242 fr.; le hameau de Vaux a 56^{h} 86^{a} de pâtures, d'un rev. cad. de 170 fr. Il n'y a ni maison commune, ni presbytère. Le curé, l'instituteur et l'institutrice laïque, occupent des bâtiments loués par la commune. Les écoles sont fréquentées en hiver par 53 garçons et 35 filles.

Bois communaux: 38^{h} 92^{a}; coupe annuelle, 1^{h}.

Budget : recettes ord. 3149 fr.; dépenses ord. 3111 fr.

Bureau de bienfaisance. Fondé par l'abbé Picard, ancien curé de Publy, vers 1825, ses revenus s'élèvent à 35 fr.; ils sont destinés

spécialement à l'enseignement des enfants de la section de Vaux.

NOTICE HISTORIQUE.

Au point où le vallon de Vaux et celui de la Sorne font leur jonction, se cache sous des massifs de fleurs et de verdure, le village de Macornay. Le hameau de Vaux se déploie sur les deux rives du Savignard, au fond de la gorge que dominent du haut d'un pic, les ruines du vieux château de Bornay. Il y a tant de fraîcheur dans le paysage, l'horizon en est tellement circonscrit, qu'on se croirait bien loin du tumulte des villes, et cependant Lons-le-Saunier n'en est séparé que par une petite chaîne de collines. On rencontre souvent dans les chartes du moyen-âge, la mention d'un grand chemin entre Lons-le-Saunier et Saint-Laurent-la-Roche. Sa direction n'était pas facile à déterminer. Après de minutieuses recherches, nous avons pu nous assurer que cette route sortait de Lons-le-Saunier par la porte de Courbouzon, qu'elle traversait Macornay, le vallon de Vaux, et que par une longue courbe décrite contre la pente de la montagne, elle gagnait le plateau pour se continuer par Geruge à Saint-Laurent. A quelle époque fut-elle ouverte? Nous l'ignorons, mais on peut sans témérité la considérer comme une voie gauloise. Une source qui est sur ses bords, et la traverse même, a toujours porté le nom de *Fontaine Odin*. Les tours de Bornay, de Montorient, qui la dominaient, paraissent remonter à la plus haute antiquité et avoir servi à sa protection. La dénomination de *Martines* ou *Martray*, sous laquelle est connue une contrée du territoire de Macornay, est regardée par les archéologes comme se rattachant à des souvenirs celtiques. On y a découvert en 1833, des sépultures formées de murs secs et de dalles. Elles renfermaient des ossements, un reste d'épée de 0,32^{e} de longueur, un anneau de cuivre rouge, et une plaque de baudrier en fer battu, damasquinée d'or et d'argent. M. Prouvier a trouvé à différentes époques, sur plusieurs points de la commune, des monnaies et des armures romaines. Toutefois, le premier titre qui mentionne ce village, est une bulle de l'an 1181, par laquelle le pape Lucius III en confirma la propriété à l'abbaye de Château-Chalon. Par une suite de circonstances dont nous ignorons les détails, ce monastère perdit ses droits sur Macornay, comme sur le Louverot.

Seigneurie. Macornay et Vaux-sous-Bornay dépendaient en toute justice de la seigneurie de Montmorot. Les habitants devaient marcher sous la bannière du prévôt de ce dernier lieu et faire le guet et garde au château. En 1556, on comptait à Macornay 23 chefs de famille, et à Vaux 11; tous étaient tenus de faire la revue d'armes devant le capitaine de la châtellenie.

Fiefs. Il y avait plusieurs fiefs et chevances à Macornay. L'une de ces chevances, dite *chevance de la cour féodale de la Barre*, possédée depuis longtemps par la famille Merceret, et en dernier lieu par M. de Mérona, relevait du château d'Orgelet. La plupart des dîmes étaient inféodées. Celle dite d'Amancey fut vendue, le 28 mai 1747, par François de Damas-Marsilly, marquis de Thianges et seigneur de Sassangy, à Pierre-Ignace Jeannin, écuyer, subdélégué de l'intendant à Lons-le-Saunier. Il existe encore deux ou trois maisons avec tours féodales à Macornay.

Paroisse. Jusqu'au XIVe siècle, Macornay et Vaux étaient de la paroisse de Lons-le-Saunier. Une chapelle fut érigée à cette époque et desservie par un vicaire amovible, à la nomination du prieur de Saint-Désiré. Des fondations successives de services particuliers dans les chapelles, donnèrent naissance à une familiarité, qui reçut des statuts de l'archevêque de Besançon, le 8 octobre 1667. Le 17 avril 1651, le prieur Fulgence Brenier permit aux habitants d'élire tous les trois ans, un vicaire qui serait présenté à son agrément, ne se réservant que le droit de célébrer la messe le jour de la fête patronale, après laquelle il lui serait offert à dîner. Le 27 avril 1683, le prieur de Saint-Désiré unit la vicairie à la familiarité, à condition que les familiers éliraient tous les trois ans, l'un d'entre eux pour remplir les fonctions vicariales et le lui présenteraient; enfin, que ce vicaire ne pourrait jamais prendre le titre de curé ou co-curé. Il abandonna en même temps les revenus qu'il percevait, comme curé primitif, afin d'être déchargé de payer la portion congrue.

Eglise. L'église, dédiée à la Nativité de Notre-Dame, dont on célèbre la fête le 8 septembre, est située au centre du village. Elle se compose d'une nef, d'un sanctuaire, de deux chapelles à droite de la nef, d'une autre à gauche, d'un clocher au-dessus de la deuxième chapelle de droite, et d'une sacristie. Le chœur porte la date de 1737. La nef et une chapelle sont du XIVe siècle; les autres chapelles remontent au XVIe siècle. On remarque dans cette église une des plus jolies chaires à prêcher du département. Ses panneaux représentent, sculptés en haut relief, le Christ, les évangélistes et un grand nombre de sujets tirés du Nouveau Testament. Le cimetière est orné d'une belle croix en pierre, du XVe siècle, qui a été mutilée en 1793. On y voit la tombe de M. Genevay, vicaire général du diocèse, et premier supérieur du séminaire de Lons-le-Saunier, mort en 1839.

Croix de Saint-Claude. Entre Macornay et Courbouzon, s'élève une croix en pierre et fer, dédiée à saint Claude. On célèbre annuellement une fête près de ce monument et on y va en procession pour obtenir, par l'intercession du saint, d'être préservé de la grêle.

Evènements divers. La plupart des évènements concernant Macornay se trouveront rapportés à l'article *Montmorot*. Le 28 décembre 1636, la peste décimait le population et résistait à tous les remèdes humains. Les habitants se réunirent et résolurent de vouer leur paroisse à saint Taurin ou à saint Tiburce, martyr. Le 1er janvier 1637, pendant la messe, qui se disait au dehors de l'église, à cause de la contagion, les échevins et les notables promirent de faire une procession solennelle le 11 août de chaque année, en l'honneur de l'un ou l'autre de ces deux saints, afin d'obtenir la cessation du fléau. Au mois de juillet 1637, le duc de Longueville, commandant en chef de l'armée française, signa plusieurs ordres datés de son camp de Macornay. Au mois de mars 1848, l'établissement des orphelines fut menacé de destruction par les révolutionnaires. Une émeute éclata, à la suite de laquelle des pierres furent lancées contre la maison et des vitres cassées. L'autorité municipale ne prit aucune mesure pour dissiper les rassemblements. M. Grevy, commissaire du département, n'osant employer la force

publique pour faire rentrer les perturbateurs dans l'ordre, supplia la directrice de renvoyer provisoirement les jeunes filles confiées à ses soins. Mlle Lorain jugea prudent de céder.

Curiosités naturelles. Le vallon et les grottes de Vaux méritent d'être visitées. Nous en avons déjà parlé dans la notice sur *Bornay*.

Biographie. Ce village est la patrie du R. P. Télesphore-Claude-Etienne *Jousserandot*, né le 3 mars 1745, ancien gardien du couvent des capucins de Besançon, excellent prédicateur et très érudit, membre de l'académie des Arcades, à Rome, mort le 16 mars 1827; de M. Ignace *Trouillot*, ancien commandant du fort d'Istemberg, mort vers 1840, et de plusieurs officiers décorés, qui ont fait avec distinction les campagnes de la République et de l'Empire.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1841. — Archives des préfectures du Jura et du Doubs.

—

Maisod, *Maisos*, *Maisois*, *Maysoscum*, *Maysoirs*, *Maixsoz*, *Maso*, *Moysia*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Moirans; paroisse de Charchilla; à 3 kil. de Charchilla, 7 de Moirans, 28 de Saint-Claude et 32 de Lons-le-Saunier. Altitude : 498^{m}.

La commune de Brilla a été réunie à celle de Maisod, le 11 septembre 1822.

Le territoire est limité au nord par Coyron; au sud par Onoz, dont il est séparé par l'Ain et par Moirans; à l'est par Charchilla et Meussia; à l'ouest par la rivière d'Ain, qui le sépare du Bourget et d'Onoz. Le Citernon, les Riveys, la grange Fréniat, la grange des Chaseaux, le Moulin, Généria, la grange de Crouilla, la grange des Côtes et Brilla font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève; par les ch. vic. tirant à Charchilla, à Brilla, et par le chemin de Rougier; par les ruisseaux du Gros-Bief, de la Foule, de Maffay; par le bief Foireux, les biefs de la Buquelette, de la fontaine Fremiat, de la Braise, de l'Enragé, et par plusieurs autres ruisseaux sans dénomination, qui y prennent leur source et se jettent dans l'Ain.

Le village couronne un plateau qui s'élève sur la rive gauche de l'Ain. Les maisons sont disposées par groupes et alignées, construites en pierre et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, de Maisod, 175 hab.; de Brilla, 103; pop. réunie en 1846, 244; en 1851, 255, dont 132 hom. et 123 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 23 hab.; 61 maisons, savoir : à Maisod 35, à Brilla 12, à Citernon 3, aux Riveys 3, aux Côtes 2, à Crouilla 1, aux Chéseaux 2, à Généria 1; 61 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1833; surf. territ. 1022^{h}, divisés en 2411 parcelles, que possèdent 164 propriétaires, dont 89 forains; surf. imp. 987^{h}, savoir : 452^{h} en pâtures, 302 en terres lab., 118 en bois, 95 en prés et vignes, 8 en friches, murgers et ravins, 6 en prés-bois, 3 en sol de bâtiments et jardins, et 2 en broussailles, d'un rev. cad. de 5555 f.; cont. dir. en princ. 1286 f.

Le sol, montagneux et craignant la sécheresse, est peu fertile. Il produit du blé, de l'orge, du maïs et peu de seigle, d'avoine, de légumes secs, de betteraves, de lin, de fruits, de foin et de fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, et des chèvres. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire, des sablières, d'abondantes gravières, des carrières de tuf, très exploitées au moyen-âge, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, de bonne qualité, de la pierre calcaire tendre et se durcissant à l'air, que les statuaires employaient beaucoup autrefois.

Il y a un moulin à farine à 3 tournants, un autre à 2 tournants, trois auberges, et un châlet communal, dans lequel on fabrique annuellement 4000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une chapelle, avec un cimetière à l'entour, dans lequel on a cessé d'inhumer ; une maison commune, construite vers 1843, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 16 garçons et 13 filles, et 401^h 63^a de pâtures, terres, bois, friches et murgers, d'un rev. cad. de 470 fr.; la section de *Brilla* a 110^h 51^a de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 135 fr.

Bois communaux : Maisod, 56^h 05^a ; coupe annuelle, 2^h 10^a. Brilla, 33^h 88^a; coupe annuelle, 1^h 27^a.

Budget : recettes ord., 1555 fr.; dépenses ord. 1473 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La route qui reliait jadis Orgelet à Moirans, est pleine de souvenirs. Le génie romain, la stratégie arabe, la puissance féodale, s'y montrent partout dans leurs manifestations les plus colossales. Sur une étendue de quelques kilomètres, l'archéologue peut admirer les ruines imposantes du château de la Tour-du-May, le gigantesque défilé du Pont de la Pile, les restes du château de Garde-Chemin, du camp de Coyron, du camp des Sarrasins, vers la gorge de Giron, et du château de Vire-châtel. Sur tous ces points, les donjons du moyen-âge n'ont fait que se substituer à des fortifications gauloises ou romaines. Arrivé à Maisod, on sent qu'on approche de la mystérieuse Mauriana et de la célèbre ville d'Antre. Ce village est assis sur un plateau brusquement coupé à l'ouest par le lit profond que s'est creusé l'impétueuse rivière d'Ain, à travers d'effrayants rochers. Son histoire passée, les dévastations dont il fut victime, sont empreints sur le sol en caractères indélébiles. Pour les reconnaître, nous n'avons qu'à étudier les dénominations locales du territoire. Nous trouvons d'abord la contrée de *Beauregard*, dont le nom paraît être une réminiscence du culte du Soleil. Les *grandies vies*, le *chemin de la vie du Pont de la Pile*, sur *la vie de Maisod à Charchilla*, indiquent exactement le tracé de la route d'Orgelet à Mauriana. On ne s'étonnera plus alors de trouver près de cette voie, le *Grand-Châtillon*, le *Petit-Châtillon*, c'est-à-dire un grand et un petit *castellum*, érigés pour sa défense, et des monnaies impériales. On découvrit en 1830, une de ces pièces dans le parc même du château, au type de Jules-César. Les *Champs de la Mort*, les *Champs aux Morts*, la *Combe des Ravages*, ne nous laissent-ils point voir la place d'anciens champs de bataille ? Les divinités païennes honorées à Maisod, semblent avoir laissé leur

nom à la *grange de Généria* et à Maisod même. *Généria* dérive probablement du mot grec *geinesthai*, naître. On honorait, en effet, Neptune, sous le titre de *Genesius*, comme auteur de la génération. Il était naturel que le dieu des eaux reçût des hommages au bord d'une rivière fréquentée comme l'était celle de l'Ain. Maisod, peu éloigné de la Tour-du-May, paraît être le diminutif de *May*, comme Louvenne de *Loyon*, Lavangeot de *Lavans*, Ranchot de *Rans*, etc. Or, Maïus était l'épithète de Jupiter, pour marquer sa supériorité sur tous les autres dieux. A l'aurore du christianisme, apparaît l'église de Maisod, sous le vocable adopté par les plus anciennes églises des Gaules, c'est-à-dire de Saint-Etienne. Elle était isolée, à la manière antique, au milieu d'une vaste plaine, et ceinte d'un profond fossé. Le village s'en était rapproché, mais il disparut au milieu des luttes du moyen-âge, et l'église resta seule debout jusqu'en 1636, comme un monument funèbre dans un cimetière. Les documents écrits semblent vouloir rivaliser avec les ruines et les dénominations topographiques, pour nous révéler l'antiquité de l'existence de Maisod. Lorsque Hugues, sire de Cuisel, fonda la chartreuse de Vaucluse, vers 1140, il comprit dans la dotation de cette maison, un terrain qu'il avait acheté de Pierre de Maisos et de Pierre de Nancuise, petit-fils ou neveu de ce dernier, *nepoti ejus*. *Nepos*, dans la basse latinité, signifie également petit-fils et neveu. Puisque Pierre de Maisod avait un petit-fils ou un neveu en 1140, il faut admettre qu'il vivait déjà au XIe siècle. Dans son diplôme de l'an 1184, l'empereur Frédéric Barberousse nomme l'église de *Maisois* parmi celles dont il confirmait la possession à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux.

Seigneurie. La terre de Maisod, avec Brilla pour dépendances, était un fief en moyenne et basse justice, relevant pour la haute justice et la suzeraineté de la baronnie de Moirans, propriété de l'abbé de Saint-Claude. Les sujets étaient main-mortables, corvéables et taillables, soumis à l'impôt des quatre cas, et à la banalité du moulin et du battoir de Généria; ils devaient une poule par ménage, une jambe de porc, des corvées pour faner et faucher les prés du seigneur, et pour aller chercher son vin à Vernantois; la dîme et le droit de tâche sur les communaux cultivés. Le seigneur avait la pêche, la chasse, les épaves, les échutes de main-morte, les confiscations, les amendes, son passage franc pour lui, sa famille et ses domestiques au bac de Bellecin, des cens sur les meix, etc. Il pouvait, comme les habitants, couper du bois pour construction et réparation de bâtiments dans les Hautes-Joux, jusqu'à Ravilloles et Ronchaux; prendre du bois mort pour le chauffage de sa maison, depuis le Blanc-Bief jusqu'au bief de Murgin.

Seigneurs. La seigneurie de Maisod fut possédée pendant plusieurs siècles par une famille noble de nom et d'armes, dont les membres portaient le titre de *chevalier*. Pierre de Maisod était déjà avancé en âge en 1140. Il eut pour fils Humbert. Pierre de Maisod, fils d'Humbert, chevalier, eut de nombreuses difficultés avec les chartreux de Vaucluse. Après leur avoir longtemps fait la guerre, il leur céda en 1236, ses prétentions sur le moulin qu'ils avaient construit sur le ruisseau de Frebicz. En 1240, *Hugues de Moy-*

sia, donna aux chartreux ses droits sur la grange de Crouilla. La branche aînée des Maisod s'éteignit au xv[e] siècle. Au mois d'octobre 1243, Jean, comte de Bourgogne, abandonna à l'abbaye de Saint-Oyan tous ses droits sur le fief de Maisod (probablement comme seigneur de Virechâtel), et promit de ne faire aucune acquisition au préjudice de ce monastère, depuis la rivière d'Ain jusqu'au ruisseau de Simente. C'est en vertu de ce traité que l'abbé de Saint-Claude avait la justice sur Maisod, droit qui fut reconnu en 1313, à la suite d'une vive contestation élevée par le seigneur de ce village. Pierre Morel ou Morelli I[er], italien, mort en 1443, ayant été nommé abbé de Saint-Claude, attira en Bourgogne plusieurs membres de sa famille. L'un d'eux, Louis Morel, épousa Simone, fille de Jean d'Oyselay et de Marguerite de Vergy. Cette alliance brillante lui permit de faire de nombreuses acquisitions dans le pays. Il ne tarda pas à acheter la seigneurie de Maisod. Louis Morel, son fils, et Françoise Morel, épouse de ce dernier, seigneurs de Maisod, vivant en 1481, laissèrent pour unique héritière *Pernette* Morel, dame de Colignia, Beaulieu, Maisod, Mérona, qui épousa en 1522, Léo*nard* de la Tour, écuyer, fils de Guillaume de la Tour-Saint-Quentin de Besançon, et de Louise de Fétigny. *Louis* de la Tour, leur fils, seigneur de Mantry, vendit la terre de Maisod, le 19 octobre 1565, à Claude Blanchot de Saint-Oyan, moyennant 1340 écus d'or. *Claude* Blanchot la laissa à *Claudine* Blanchot, sa fille unique, qui s'allia, le 1[er] juin 1572, à Jean Froissard, chevalier, seigneur de Broissia, Montagna-le-Templier, etc., premier président du parlement de Dole, et conseiller d'état de sa Majesté Catholique en Flandres. *Claude* Froissard, l'un de leurs fils, chanoine à l'église métropolitaine de Besançon, eut ce fief dans son lot. Il passa à Claude Froissard, marquis de Broissia, maître des requêtes au parlement de Besançon. Les héritiers de ce seigneur le vendirent le 23 décembre 1712, à Eléonore-Bénigne-François du Pasquier, seigneur de la Villette, Viremont, Fétigny, et à Marie-Josephe-Françoise de Maisod, son épouse, fille unique de Claude-Antoine de Maisod, mort à Maisod en 1772. M[me] Thérèse-Eléonore du Pasquier-Maisod, fille des précédents, et Nicolas-Gabriel, chevalier, marquis de Rose, son mari, l'aliénèrent le 18 juillet 1777, en faveur de Claude-Jean-Baptiste Guigue, écuyer, demeurant à Lons-le-Saunier. M. Guigue mourut dans cette ville, le 17 juin 1793, laissant de M[me] Rose-Claudine Huguenet, son épouse, morte seulement le 22 avril 1824, trois enfants, savoir : *Claude-Antoine-Jérôme*, décédé en émigration, à Munich, le 5 mars 1800, *Guillaume-Anne-Chrysogone* et *Françoise-Martine-Ferdinande* Guigue de Maisod, morte le 3 avril 1800. La seigneurie de Maisod fut vendue nationalement, le 13 décembre 1802. M. Louis-Gervais de la Marre, acquéreur du château et de ses dépendances seulement, les revendit le 16 janvier 1803, à M. Dauphin, qui déclara le lendemain, les avoir acquis pour M[me] de Maisod. Ces objets appartiennent actuellement à M. Guillaume-Anne-Chrysogone de Maisod, chevalier de Saint-Louis, né en 1773; marié en premières noces à M[lle] Miolland de Mâcon, il en a eu *Claude-Alphonse* Guigue de Maisod, né en 1805 ; remarié à M[lle] Desgarossons, de Pont-

de-Veyle, M. *Jules* Guigue de Maisod, né en 1830, est le seul fruit de cette union ; M. de Maisod habite Mâcon.

La famille Guigue, établie depuis longtemps dans le comté de Bourgogne, a formé deux branches, l'une dite *Guigue de Champvans*, et l'autre *Guigue de Maisod*. Les généalogistes ayant omis d'en faire mention, nous allons chercher à combler cette lacune, qui complétera notre article sur Champvans. *Pierre* Guigue de Bosjean, écuyer, reçut vers 1440, à titre d'inféodation, de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, la porterie du château de Montmorot. Henri Guigue, écuyer, l'un de ses descendants, fut nommé en 1575, procureur-général au parlement de Grenoble. Nicolas Guigue de Dole, petit-fils d'Henri, fut nommé par le roi d'Espagne, procureur fiscal au bailliage de Dole, et par Louis XIV, après la conquête de la province, conseiller-procureur du roi près du même siége. Il épousa, le 12 janvier 1666, Anne-Pierrette Robert, dont il eut entre autres enfants, *Jean - François* Guigue, conseiller maître à la cour des comptes de Dole, qui s'allia à Mlle de la Farge. Nicolas Guigue, qui avait acheté du roi la haute justice sur Champvans, acquit un fief en moyenne et basse justice, que possédait dans ce village M. de Marenches, et le co-patronage de la chapelle Saint-Martin, de M. Huot, sieur d'Ambre. Pierre - François Guigue de Champvans, fils de Nicolas, conseiller maître à la chambre des comptes de Dole, fut maintenu par Louis XV dans les mêmes fonctions à la cour des comptes de Besançon, le 10 juillet 1772. Arrêté comme noble dans son château de Champvans, le 3 avril 1794, par ordre du représentant du peuple Lejeune, il fut remis en liberté par le comité de sûreté générale. Il mourut en 1813, laissant de Mlle de Riollet de Morteuil, son épouse, *Alexandre-Henri Guigue* de Champvans, marié à Mlle de Noly, et mort en 1826. Les enfants nés de cette union, sont : *Nathalie*, mariée à M. de Meunier, et *Jean-Chrysogone* Guigue de Champvans, connu par le rôle important qu'il joua en 1848 et 1849, comme représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Marié en 1845, à Mlle Laroche, M. Guigue de Champvans, qui habite un magnifique château gothique à Navennes, près de Mâcon, n'a qu'un fils, Charles-Auguste-Léon, né en 1846.

Cette branche aînée de la famille Guigue comptait dans ses alliances, les de Saint-Maurice, les de Mouthier, les de Beaugier, les Gay-d'Arlay, les Poly, les Charnage, les de la Farge, de Riollet, de Balleure, de Ballatier, de Lantage, les Raclet et beaucoup d'autres maisons de l'ancienne noblesse de Bourgogne. Nicolas Guigue avait eu deux frères, *Arnoud* et *Claude-François*. C'est de l'un d'eux que descendait la branche des Guigue de Maisod.

Château de Maisod. Le château primitif de Maisod passait pour être très fort. Il était longé par l'ancien chemin d'Orgelet à Moirans. Le château actuel, bâti sur l'emplacement du précédent, occupe une éminence au sud-ouest du village. Il est précédé d'une grande cour avec porterie, et suivi d'un vaste parc. Le principal corps-de-logis est à peu près carré, et sur son côté oriental est une tour quadrangulaire, dans laquelle est la chapelle castrale.

Fief de prévôté. De ce fief dépendaient plusieurs droits seigneuriaux

et un domaine considérable. Le possesseur avait le droit de percevoir les amendes adjugées par la justice de Moirans, pour les délits commis sur les héritages dépendant du fief; de chasser à toutes bêtes rousses, et de pêcher dans toute l'étendue de la terre de Saint-Claude; de passer en franchise, ainsi que sa famille et ses domestiques, aux ports de Maisod, de Brilla et de Bellecin; de ne pas payer de dîmes; de faire une bergerie séparée; de couper du bois pour ses constructions et son chauffage, comme le seigneur principal; d'exiger des corvées des habitants, etc. Le centre de ce fief était une haute tour bâtie sur une roche, et déjà ruinée en 1536, un bâtiment de maître et un bâtiment de fermier au pied de la tour, avec de vastes dépendances. Ce fief fut possédé sans interruption, jusqu'au XVIIIe siècle, par une branche cadette de la maison de Maisod. Il appartenait en 1236, à Hugues, fils de Guy de Maisod, damoiseau; en 1536, à Charles de Maisod, écuyer; en 1672, à Jacques-Antoine de Maisod, et ensuite à sa fille, épouse de M. du Pasquier, qui acheta la seigneurie principale en 1712, des héritiers de Froissard-Broissia. La seigneurie et le fief de Maisod furent vendus, ainsi que nous l'avons déjà dit, en 1777, à M. Guigue.

Chapelle. La chapelle de Maisod, qualifiée d'église paroissiale, dans une bulle du pape Urbain III, de l'an 1186, et dans une autre d'Innocent IV, de l'an 1245, avait dans sa circonscription Maisod, Brilla et le Bourget. L'abbé de Saint-Claude en avait le patronage. Elle s'élevait sur une éminence artificielle, au milieu d'une grande plaine, dans le lieu dit *sous Saint-Etienne* ou au *Cimetière*, et était entourée par un large et profond fossé. Ses environs sont semés de débris de constructions. Le village ayant été ruiné par les troupes de Louis XI, en 1477, ainsi que les deux châteaux, la paroisse fut supprimée et réunie à celle de Charchilla. Le curé de ce dernier lieu venait faire la desserte de l'église les dimanches et les jours de fêtes, moyennant une rétribution et une dîme à percevoir sur les côtes de Brilla. En 1693, les habitants se cotisèrent pour transporter leur chapelle au centre du village, et en 1783, l'évêque de Saint-Claude l'érigea en succursale, titre que la révolution supprima. L'édifice actuel, dédié à saint Etienne, apôtre et martyr, dont on célèbre la fête le 26 décembre, se compose d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. L'intérieur est voûté et éclairé par de très petites fenêtres. La façade occidentale est surmontée d'une arcature qui supporte le clocher. Le curé de Charchilla y célèbre la messe cinq ou six fois par an. La tradition rapporte que saint François de Salles et sainte Françoise de Chantal, passant à Maisod, dînèrent ensemble sur le piédestal de la croix qui est à présent devant la chapelle, et que là, ils se firent leurs adieux.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.—Notes manuscrites de l'auteur.

—

Malange, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Gendrey, bur. de poste d'Orchamps; succursale; à 6 kil. de Gendrey, 16 de Dole et 68 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 260^m.

La commune de l'Abergement a été réunie à celle de Malange, le 22 septembre 1824.

Le territoire est limité au nord par Serre-lez-Moulières, Sermange

et Offlange ; au sud par Romange, Lavans et Auxange ; à l'est par Sermange, Auxange et Lavans, et à l'ouest par Wriange. L'Abergement, le Grand-Voleris, le Petit-Voleris, Montmourey et le moulin de Montmourey font partie de la commune. Le moulin Ramey a été détruit depuis plus de quarante ans.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 10, d'Ougney à Dole; par les ch. vicin. tirant à Romange, à Sermange, à Serre-lez-Moulières, à Ougney, et d'Ougney à Bresilley; par les ruisseaux du moulin Ramey, de Voleris, des Chemenots, des Combattes, de la fontaine Abran, du moulin de Montmourey; les biefs de Wriange, de la Noue, et des Bergères.

Malange et l'Abergement sont situés entre la route de Dole à Besançon et la forêt de la Serre, sur le sommet d'une éminence.

Les maisons sont généralement construites en pierre, groupées et couvertes en tuiles ou chaume. On remarque à Malange la belle habitation et le parc de M. F. Carmillet, maire de la commune.

Pop. en 1790, de Malange, 246 hab.; de l'Abergement, 63; pop. réunie en 1846, 284; en 1851, 271, dont 130 hom. et 141 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 32 hab.; 62 maisons, savoir : dans la Grande-Rue 30, dans la rue de la Fontaine 10, dans celle de Lagéot 2, dans celle des Creux de Baraques 5, à Valery 2, à Montmourey 1, à l'Abergement 13 ; 68 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1644. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1816; surf. territ., 834^h 79^a, divisés en 1417 parcelles que possèdent 120 propriétaires, dont 40 forains; surf. imp. 823^h, savoir : 559^h en terres lab., 178 en bois, 57 en prés, 35 en pâtures, 17 en vignes, 6 en friches, 2^h 58^a en sol de bâtiments, 2^h 26^a en jardins, 1^h 49^a en vergers, 19^a en réservoirs, 14^a en marnières et 4^a en mares, d'un rev. cadast. de 17,595 fr.; cont. dir. en princip. 1983 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des carottes fourragères, du chanvre, des fruits, de mauvais foins, des fourrages artificiels; peu de légumes secs, de navette, de betteraves et de vin rouge. On exporte les deux tiers des céréales et on importe moitié du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 75 c. pour cent.

On élève dans la commune, des porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes, des moutons et des volailles. Les habitants fréquentent les marchés de Dole.

On trouve sur le territoire, d'abondantes marnières, exploitées pour l'amendement des terres, de bonnes sablières, du minerai de fer en grains, exporté dans toute la France, et de la pierre à bâtir ordinaire.

Il y a un moulin à farine à trois tournants, un pressoir à manége, un charron, un maréchal-ferrant, un menuisier et un marchand de bétail.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour; un beau presbytère près du cimetière ; une jolie maison commune, construite en 1852, sur les plans de l'architecte Ruffier de Dole ; elle a coûté 9000 fr. et renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 25 garçons et 20 filles ; une pompe à incendie ; un oratoire,

dédié à saint Roch ; deux fontaines, avec lavoirs et abreuvoirs, et 150^{h} 43^{a} de bois, pâtures et marnières, d'un rev. cad. de 1187 fr. ; la section de l'Abergement a 5^{h} 09^{a} de broussailles, bois et pâtures, d'un revenu cad. de 200 fr.

Bois communaux : Malange, 142^{h} 19^{a} ; coupe annuelle, 4^{h} 38^{a} ; l'Abergement, 21^{h} 78^{a} ; coupe annuelle, 67^{a}.

Budget : recettes ord. 2900 fr. ; dépenses ord. 2872 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été fondé avant la révolution, par M. Bereur, seigneur de Malange. Son revenu est de 25 doubles-décalitres de blé, qui sont distribués aux indigents de la commune, d'après un rôle dressé par le maire, le conseil municipal et le curé.

NOTICE HISTORIQUE.

Comme la plupart des cités de la Gaule, Crusinie n'avait pas son ressort borné à l'espace compris dans ses murs ; tout à l'entour, il y avait des bourgs (*vici*) relevant de sa curie. Sa circonscription s'étendait sur le territoire que Frédéric, comte d'Amaous, désignait en 785, sous le titre d'*ager Lastriacensis*, et qui composa plus tard les prévôtés de Gendrey et d'Orchamps. Comme *oppida*, cette ville servit probablement, avant la conquête romaine, de point de ralliement à toutes les peuplades répandues dans la vallée de l'Arne ou sur les côteaux qui la bordent, et de lieu d'abri pour y mettre les effets les plus précieux en temps de guerre. Malange, qui était dans le voisinage, dut en subir toutes les vicissitudes. Son sol porte les traces de violents bouleversements. L'emplacement primitif de ce village s'appelle *aux Déserts*. On y trouve des débris de constructions romaines sur une grande surface. *Aux champs Saint-Pierre*, où s'élevait un temple païen, se rencontrent des tombeaux renfermant des squelettes, des armes et des monnaies aux types des empereurs. Au *moulin de Montmourey*, on découvre fréquemment des tuileaux à rebords, des armes, de la poterie sigillée, d'anciennes fondations d'édifices et des tombeaux semblables à ceux d'Augerans, c'est-à-dire formés d'un seul bloc de pierre, dans lesquels on trouve des squelettes avec des armes aux côtés. En étudiant les dénominations topographiques, celles du *Bois de la Pérouse*, de *Chemenot*, de *Chaussée*, ont dû fixer surtout notre attention. Nous n'avons pas tardé à reconnaître qu'au sommet de la colline du bois de la Pérouse, était une voie romaine, appelée le *chemin de la Poste*, dont les vestiges sont parfaitement reconnaissables ; elle passait à Gredisans et à Saligney, en traversant la forêt de la Serre. Il y en avait une autre, connue sous le nom de *chemin de Marnay à Dole*, qui passait aussi à Saligney, où l'on découvre chaque jour des sarcophages, des pièces de monnaie, des vases, des sabres et des boucles de ceinturon plaquées en argent ; elle se continuait par la ferme de Montmourey et aboutissait à la grande voie de Chalon-sur-Saône à Besançon, non loin du camp de Lavans. Cette seconde route est mentionnée dans plusieurs titres du XIIe siècle. En 1181, Hugues de Vellexon, et en 1255, Odon, sire d'Estrabonne, donnèrent à l'abbaye d'Accy le chemin (*viam*) qui conduisait de Seleigne ou Siligney à Montmorel, *ad montem Morellum*. On ne sait rien de l'histoire particulière de Crusinie et des bourgades qui l'entouraient, sous la domination romaine. Les diffé-

rents cataclysmes qui les renversèrent de fond en comble ne sont attestés que par les ruines qui jonchent la place qu'elles occupaient. Les belles campagnes qui s'étendaient entre le Doubs et l'Ognon, avaient été réduites par les Barbares à un état de solitude tellement complet, que l'empereur Constance-Chlore se vit dans la nécessité d'envoyer des colons allemands pour les repeupler (IVe siècle). Le séjour des Amaves ou Chamaves dans cette contrée, explique les noms germaniques donnés aux villages qu'ils rebâtirent, tels que Malange, Wriange, Archelange, Louvalange, Berthelange, Jallerange, Rouffange, Amange, Romange, Audelange, Auxange, Sermange, etc. Que l'on ajoute la terminaison en *en*, supprimée par l'usage, et l'on se croira alors transporté de l'autre côté du Rhin. Du reste, une preuve évidente de l'antiquité de Malange, c'est que son église existait déjà en 1120, époque à laquelle Callixte II en confirma la possession au chapitre de Saint-Jean l'Evangéliste de Besançon, et qu'elle était sous le vocable de saint Michel, dont le culte fut sans doute substitué, comme partout, à celui de Mercure.

Seigneurie. Malange a dépendu de la prévôté de Gendrey. L'abbaye d'Acey avait dans ce village des possessions nombreuses, sur lesquelles elle exerçait la justice haute, moyenne et basse. Il y avait un fief de prévôté, possédé en 1130 par Lambert de Malange. En 1140, vivaient Odilon et Robert de Malange. La seigneurie de Malange ayant été vendue par Louis XIV, après la conquête, avec la justice haute, moyenne et basse, elle fut acquise par M. Claude-Antoine de Saint-Mauris, qui la possédait en 1688, et par M. Claude-Joseph Matherot, chanoine à l'église métropolitaine de Besançon. En 1722, M. Antoine Bereur, écuyer, en possédait moitié et l'autre moitié appartenait à Claude-Joseph et Jean-Baptiste Matherot. Elle fut revendue ensuite à plusieurs acquéreurs.

Château. Il y avait, dans le lieu dit à la *Motte*, un château qui avait appartenu à la famille prévôtale dite de Malange. Ruiné par les *grandes compagnies* au XIVe siècle, il ne fut pas rétabli.

Fief de Montmourey. Il appartenait en toute justice à l'abbaye d'Acey, en vertu de donations qui lui avaient été faites pendant les XIIe et XIIIe siècles, par Aimon, chevalier, sire de Pesmes, et Narduin, son fils; par Odon, sire d'Estrabonne; par Thiébaud, de Malange (1153); par Otton, comte palatin de Bourgogne et Hugues, son frère (1292); par Hugues de la Loye, Odilon et Robert de Malange, etc. Ce domaine consistait en terres, prés, deux moulins, un battoir et un étang, qui ayant été ruinés par les guerres de 1636, furent accensés en 1676 et 1694, pour 29 ans, à charge de rétablir les bâtiments et de remettre les terres en culture, et enfin, vendus nationalement au moment de la révolution. Au mois d'avril 1293, Jean, abbé d'Acey, donna à ses gens de l'Abergement et de Montmorey, un pré, dont avait joui précédemment Gérard de Falletans, et le droit de couper du bois dans les forêts de l'abbaye, pour leur chauffage, ainsi que celui d'y mener paître leur bétail, à charge du paiement d'un cens. Les habitants de ces deux villages pouvaient aussi mener paître leurs bêtes sur le territoire de Sermange, ce qui fut une cause fréquente de sanglantes rixes. (Voir, pour plus de détails, l'article *Acey*.)

Eglise. L'église primitive de Malange était au nord-ouest du village, en face du château. Celle qui existe actuellement n'a été bâtie qu'en 1748. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles formant transsept, et d'une sacristie. On y remarque un groupe en pierre, représentant sainte Anne, qui instruit la sainte Vierge; il date de 1583. Dans la chapelle de gauche, est la tombe de M. Antoine-François Bereur, seigneur de Malange, mort le 18 août 1733. Le sanctuaire renferme les tombes de plusieurs curés de la paroisse.

Oratoire. L'oratoire dédié à saint Roch a été érigé en 1636, à l'occasion de la peste, qui enlevait un grand nombre de personnes.

Chapelle Saint-Pierre. Dans le champ Saint-Pierre, s'élevait une chapelle bâtie au XIIe siècle, par les chevaliers du Temple, et dont la propriété passa aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle n'existe plus depuis longtemps. Il est à remarquer que presque tous les établissements des Templiers reposent sur des ruines romaines.

Curiosités naturelles. On a abattu, en 1851, un orme qui ombrageait la façade de la maison commune, dont la grosseur était phénoménale. Il datait de plusieurs siècles. Ses racines, à la surface du sol, imitaient des objets d'arts de la forme la plus variée; il semblait que le ciseau d'un artiste habile en avait sculpté tous les détails.

—

Mallerey, *Malarée*, *Malherey*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Beaufort; paroisse de Trenal; à 3 kil. de Trenal, 9 de Beaufort et 11 de Lons-le-Saunier. Altitude: 199m.

Le territoire est limité au nord par la Déroube, ruisseau qui le sépare de Condamine; au sud par Vincelles et Bonnaud; à l'est par Trenal et Vincelles; à l'ouest par Savigny-en-Revermont et Bonnaud.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Bonnaud, à Trenal, à Savigny, et de Cesancey à Vincelles; par les biefs d'Essenand, du Roi et le ruisseau du Déroube.

Le village est situé au bord sud-est de la prairie qu'arrose la Vallière. Les maisons sont peu isolées, basses, mal construites en bois, terre, briques crues, et couvertes en paille. Il n'y en a qu'un très petit nombre construites en pierres et couvertes en tuiles.

Popul. en 1790, 112 hab.; en 1846, 153; en 1851, 138, dont 71 hom. et 67 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 44 hab.; 29 maisons; 34 ménages.

Cadastre exécuté en 1836; surf. territ., 290h, divisés en 836 parcelles que possèdent 144 propriétaires, dont 106 forains; surf. imp., 283h, savoir : 128 en terres lab., 80 en prés, 62 en bois, 7 en vignes, 2 en pâtures, 1h 26a en sol de bâtiments, 63a en jardins, 40a en friches, d'un rev. cad. de 9669 fr.; contr. dir. en princip., 980 fr.

Le sol, partie en plaine, et en partie ondulé, est d'une fertilité moyenne; il rend six fois la semence, et produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des vins blancs et rouges, beaucoup de foin, des fourrages artificiels; peu d'orge, d'avoine, de sarrasin, de betteraves et de fruits. Le produit des céréales suffit à la consommation. On importe moitié du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, beau-

coup de bêtes à cornes et de porcs qu'on engraisse, des moutons et des volailles. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès. Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés de Lons-le-Saunier.

On trouve sur le territoire, des sablières peu exploitées.

Biens communaux : un lavoir et $2^h\ 29^a$ de mares et pâtures, d'un rev. cad. de 2 fr. 30 cent. Il n'y a ni maison commune, ni école; les enfants fréquentent l'école de Trenal.

Budget : recettes ord. 841 fr. dép. ord. 839 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de Mallerey s'élevait primitivement au nord-est de son emplacement actuel, dans les contrées dites *à la Croix* et *au-dessus des Vignes*. On y trouve de nombreux tuileaux à rebords et des fondations d'édifices. Cette position avait été déterminée par la direction de l'ancienne voie romaine de Lons-le-Saunier à Louhans, qui traversait Trenal et Savigny-en-Revermont. Entre Mallerey et Bonnaud, dans le climat *des Caves*, sont aussi amoncelés des tuileaux à rebords qui recouvrent d'autres débris de constructions. Les titres mentionnent tard cette localité, parce qu'elle n'était point le chef-lieu d'une paroisse. Son nom paraît venir de *mala via*, la *mauvaise rue*, ou la *malerue*, qualification souvent donnée aux lieux qui ont été traversés par des voies antiques.

Seigneurie. Mallerey était un fief en haute, moyenne et basse justice, relevant du château de Pymont. Il fut possédé pendant plusieurs siècles par une famille noble de nom et d'armes. En 1323, Guillaume de Malarée, écuyer, fit hommage de sa maison-forte à Philippe de Vienne, sire de Pymont. Humbert, son fils, remplit le même devoir en 1327. On trouve souvent les membres de cette famille attachés à la cour de leurs suzerains à Saint-Laurent-la-Roche, à Pymont et à Lons-le-Saunier. La terre de Mallerey passa par une alliance, à la fin du XIVe siècle, dans la maison de Nance. *Jean* de Nance, marié à Isabelle de Poligny, seigneur de Nance et de Mallerey, assita en 1437, au contrat de mariage de Clauda de Servange, sa fille, avec Jean, bâtard de Chalon. Elle sortit des mains des seigneurs de Nance, pour entrer dans celles de MM. de Poupet, seigneurs de Crevecœur. Elle fut acquise à la suite du décret fait sur les biens de M. Melchior-Esprit de la Baume, héritier de la maison de Poupet, par François-Christophe Grivel, de Pierre. Ce dernier avait épousé Angélique Chapuis de Rosières, et en avait eu plusieurs enfants, notamment *Marie-Augustine* de Grivel de Pierre, alliée le 26 octobre 1748, à Jean-Jacques de Mayrot, dont naquirent *Charles-François* de Mayrot, capitaine de cavalerie, et deux filles mariées, mortes sans enfants. M. Alexandre de Mayrot, de Dole, officier de la Légion-d'Honneur, petit-fils de Charles-François de Mayrot, a donné Mallerey en dot à sa fille, épouse de M. le baron François de Blonay, qui habite Balau, près de Montluel. Mlle Françoise-Bonaventure de Grivel, petite-fille de François-Christophe de Grivel, avait épousé M. Joseph-Thérèse Marin, dont elle eut deux fils, *Charles-Joseph*, qui ajouta à son nom celui de *Mallerey*, et *Pierre-Alexandre*, qui prit celui de *Pierre*. Ces deux gentilshommes n'avaient plus aucun

droit à Mallerey, lorsqu'ils émigrèrent en 1791.

Château. Il était bâti au nord-ouest du village, au milieu de la prairie, sur une motte artificielle entourée d'un large fossé, qu'on franchissait à l'aide d'un pont-levis. Il n'en reste que les traces du fossé et le tronçon de la motte, qui a 45^{m} de diamètre. L'emplacement a conservé le nom de *Pré du château*.

Maladrerie. Dans le climat appelé la *Malatière*, s'élevait un hospice pour les lépreux. C'est là que des commissaires plantèrent une borne en 1612, pour marquer la séparation du comté et du duché de Bourgogne.

Evènements divers. Dans toutes les guerres qui eurent lieu entre le duché de Bourgogne ou la France et la Comté, la lutte s'engageait toujours entre les garnisons de Savigny, et celles de Saint-Laurent et Courlaoux. Mallerey, qui se trouvait sur la frontière des deux pays, et dont la plaine servait de champ de bataille, était exposé aux coups des deux partis. La population était plus française que comtoise. Encore aujourd'hui, lorsqu'un habitant de Mallerey se rend dans un village du Jura, il dit qu'il va en Comté.

—

Mantry, *Mentriacus*, *Mentrius*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Sellières; succursale; à 4 kil. de Sellières et 16 de Lons-le-Saunier. Altitude : 315^{m}.

La commune de Bois-Gelot a été réunie à celle de Mantry, le 17 mars 1811, et celles de Chapelambert, Mauffans et Montchauvrot, le 23 janvier 1822.

Le territoire est limité au nord par Toulouse, Sellières et Vers; au sud par Lombard, Arlay et Bréry; à l'est par Bréry, Saint-Lamain et Passenans; à l'ouest par Recanoz et Vers-sous-Sellières. Les hameaux du Sauvement, des Monceaux et de Bosne font partie de la commune.

Il est traversé par la route de Lons-le-Saunier à Dole et à Poligny; par la nouvelle route imp. n° 83, ouverte en 1843, de Lyon à Strasbourg; par les ch. vicin. tirant à Arlay, à la prairie de Bosne, à Montchauvrot, à Mauffans; de Mauffans à Lombard, de Montchauvrot à Montchauvier, de Mauffans à Lombard, à Bréry et de Chapelambert à Sellières; par la rivière de Seille, les ruisseaux de Pré Diot et de Pré Viard, celui de l'étang du Linceuil, le bief de la fontaine de Code, le ruisseau de Saint-Antoine, le bief du Verdot ou Verdet, les ruisseaux de Gorget, du Préliot, des prés de Chavannes, de Cerne et de Rivaux. Plusieurs y prennent leurs sources.

Mantry occupe le revers méridional d'un côteau qui domine les immenses plaines de la Bresse et de la Bourgogne. Les maisons bordent en partie l'ancienne route de Dole, sont groupées, construites en pierre et couvertes pour la plupart en tuiles. On y remarque les belles habitations de MM. Morel, Simonin Louis et Alexandre, et de Mme veuve Besson.

Pop. en 1790, de Mantry, 884 hab.; de Montchauvrot, 130, pop. réunie en 1846, 1399; en 1851, 1436; dont 706 hom. et 730 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 132 hab.; 320 maisons, savoir : à Mantry 111, à Bois-Gelot 6, au Sauvement 2, aux Monceaux 5, à Bosne 7, à Chapelambert 78, à Mauffans 68 et à Montchauvrot 45; 355 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1750.

Cadastre de Mantry, exécuté en

1813 ; de Bois-Gelot, Montchauvrot et Chapelambert, en 1808; surf. territ. 1082^{h} 69^{a}, divisés en 2480 parcelles; surf. imp. 1046^{h}, savoir : en vignes 354^{h}, en terres lab. 347, en prés 153, en bois 129, en pâtures 35, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 56,342 f.; contrib. dir. en princip. 8591 fr.

Le sol est partie en plaine, partie en collines et partie en montagnes. Il est très fertile et rend dix fois la semence. On récolte du blé, de la navette, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de maïs et de fruits, des vins rouges et blancs de bonne qualité; peu d'orge, d'avoine, de seigle, de carrottes fourragères, du foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales, et on exporte les neuf dixièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, et des volailles. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne qu'on devrait utiliser pour l'amendement des terres, du minerai de fer en grains, non exploité, des gravières et des sablières sur les bords de la Seille, des carrières de gypse, de la bonne pierre à bâtir ordinaire et de taille, de couleur blanche, de la pierre à chaux hydraulique et ordinaire, qu'on a cessé d'exploiter.

Il y a à Mantry, un châlet, appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 20,000 kil. de fromage; il y en a un autre à Mauffans, qui en produit 5000 kil. Les habitants de Montchauvrot ont un châlet commun avec ceux de Montchauvier. Le seul établissement industriel est un battoir à manége.

Les patentables sont : 3 épiciers, 5 aubergistes, 1 charpentier, 1 forgeron, 1 boucher, 1 taillandier, 2 cordonniers, 1 cafetier, 2 maréchaux-ferrants, 1 marchand de fromages, 1 marchand de vin en gros et 2 charrons.

Il y a un relais de poste aux chevaux et une brigade de gendarmerie à cheval, à Montchauvrot.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour; un presbytère au nord du cimetière, construit vers 1840 ; une maison commune, construite en 1845, qui a coûté 24,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice, la salle d'étude des garçons, fréquentée par 110 élèves, et celle des filles, par 80, et la salle destinée à recevoir une pompe à incendie ; deux fontaines à Mantry, avec lavoirs et abreuvoirs en mauvais état; deux autres à Mauffans; deux à Chapelambert, manquant souvent d'eau; une, au Sauvement; une belle source à Bosne; deux réservoirs d'eau, l'un à Mauffans, l'autre à Chapelambert; trois oratoires, l'un à Mauffans, et deux à Mantry, tous dédiés à la Vierge; un puits communal à Mauffans, deux à Montchauvrot et deux à Mantry; une citerne et une place publique dans ce dernier lieu ; Mantry a 59^{h} 43^{a} de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 754 fr.; Chapelambert, 27^{h} 23^{a} de bois, d'un rev. cad. de 762 f. 17 c.; Mauffans, 37^{h} 02^{a} de bois, friches et carrières, d'un rev. cad. de 438 fr.; Mauffans et Mantry, 21^{h} 51^{a} de bois, d'un rev. cad. de 527 fr.; Montchauvrot, 8^{h} 70^{a} de friches et bois, d'un rev. cad. de 63 fr. 87 c.

Bois communaux : Mantry, 47^{h} 96^{a} ; coupe annuelle, 1^{h} 30^{a}. Cha-

pelambert, 25h 22a; coupe annuelle, 69a. Mauffans, 32h 62a; coupe annuelle, 1h 09a. Montchauvrot, 8h 45a; coupe biennale, 65a. Le Sauvement, 2h 98a; coupe biennale, 28a.

Budget : recettes ord., 6190 fr.; dépenses ord., 6190 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La colline sur laquelle s'élève Mantry, s'avance comme un cap sur la plaine immense qui se déroule à ses pieds. On ignore l'origine de ce village. On a découvert au *champ Bourrelier*, des débris de constructions, des tuileaux à rebords et les traces d'une voie romaine du second ordre, tirant d'Arlay à Sellières. Dans le lieu dit *sous la Ville* et au *Sauvement,* on rencontre des ruines de même nature. Deux climats portent le nom de *Châtelet*, l'un à Mantry, à la place qu'occupe la maison commune, et l'autre entre Chapelambert à Mantry, sur une éminence que recouvrent les restes d'un moulin à vent. Il semblerait que des fortins ont existé en ces deux endroits. La *Fontaine Ebron*, au Sauvement, qui fut si longtemps l'objet d'un culte superstitieux, paraît avoir été consacrée à *Ebris*, divinité gauloise en grande vénération, qui présidait aux forêts. Mauffans ou Montfant, *Mons Fani*, a dû être couronné par un temple dédié à une divinité païenne. Parmi les dénominations locales, il en est plusieurs qui rappellent des souvenirs gaulois ou romains; telles sont celles de *Champ du Feu*, *Champ de la Grande Pierre*, à *la Cour*, à *la Champagne*, *les Monceaux*, et *le Champ Saint-Pierre*. Les vestiges que nous avons signalés, ne permettent pas de douter que sous la domination des Césars, les Romains n'aient relevé ou réparé quelque bourgade séquanaise sur l'emplacement actuel de Mantry. Il y avait déjà dans ce village, en 1116, une église dédiée à saint Germain, évêque d'Auxerre. Le culte de ce saint était très répandu dans la Gaule, au ve siècle. On l'invoquait surtout pour être préservé de l'invasion des Barbares.

Seigneurie de Mantry. Mantry, Mauffans, Bois-Gelot et les Monceaux, ont été érigés en comté au mois de mars 1716. Le seigneur avait sur ces villages la justice haute, moyenne et basse, avec le droit de publier les testaments et d'instituer un bailli, un juge châtelain, ainsi que tous autres officiers nécessaires à l'exercice de la justice. Les sujets étaient soumis à l'impôt des quatre cas, au guet et garde de jour et de nuit au château, à la banalité du four, à quatre corvées de bras et de charrue par an, à d'autres corvées pour amener le vin et le bois du seigneur, et au paiement des lods, à raison du douzième du prix. Le seigneur percevait sur tout le territoire de Bois-Gelot et des Monceaux, un cens d'un sol par journal de terre, et d'une poule par feu, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, des dîmes, un droit de mairie, de péage, de *prise de vin*, et mettait le ban des vendanges. Il avait la collation de deux chapelles et des cens en argent ou en grains, affectés sur la plupart des meix de la seigneurie. Cette terre relevait du château de Sellières.

Seigneurs. Le premier seigneur connu de Mantry est Humbert de Plaine, juge Pardessus des sauneries de Salins, conseiller du duc Philippe-le-Bon et général de ses monnaies, qui vivait en 1435. En 1481, Louis de la Tour-Saint-Quentin, écuyer, et Jean de Plaine, che-

valier, se qualifiaient tous deux de seigneurs de Mantry. Il parait que ce dernier racheta les droits de Louis de la Tour, car n'ayant eu de Ferry de Cluny, nièce et filleule du cardinal de ce nom, que deux filles, l'aînée, *Françoise*, épouse de Jean, seigneur de Verges, eut seule la terre de Mantry. Elle la vendit à Jean Mouchet, trésorier général de l'empereur en Bourgogne et son envoyé en Suisse, qui la possédait en 1542. Guillemette Mouchet, fille de Jean, la porta en dot à Pierre d'Andelot, seigneur de Tromaré, son époux, et la laissa en 1581, à Suzanne d'Andelot, sa fille, épouse du baron Guillaume de Poitiers, chevalier. Elle passa peu de temps après au sieur Roillard, écuyer, de Lons-le-Saunier, qui fut un des ôtages pris par le baron d'Assonville en 1595. Ce beau fief appartenait en 1605 à Nicolas Bourrelier, docteur ès-droits et à Jean Bourrelier de Malpas, frères, fils de Simon Bourrelier et de Françoise Fauche. *Nicolas* Bourrelier épousa à Pontarlier, le 9 novembre 1601, Claudine Franchet, et en eut entre autres enfants, Denis Bourrelier. Il mourut le 12 juin 1631, et fut inhumé dans l'église collégiale de Dole. *Aimé*, fils de Jean Bourrelier de Malpas, s'étant fait religieux vers l'an 1620, Nicolas, son oncle, resta seul seigneur de Mantry. *Denis* Bourrelier, dit de Malpas, chevalier, seigneur de Mantry, Mauffans, etc., prit le grade de docteur à l'université de Louvain. Etant en cette ville, il composa un livre, intitulé : *Imago virtutum*, qu'il dédia à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, de laquelle il reçut une médaille d'or. Revenu dans sa patrie, il entra au conseil de la ville de Dole en 1631. Le marquis de Saint-Martin lui confia, au mois de février 1638, la garde du château de la Chaux-des-Crotenay, pendant le procès qu'on avait suscité au sieur de la Charme qui en était gouverneur. Il fut nommé la même année, surintendant des magasins que le roi formait à Pontarlier, pour munir les villes du comté de Bourgogne. Dom Diégo de Savédra, ambassadeur du roi d'Espagne, l'envoya, au mois d'avril 1639, à Saint-Claude, et lui donna la charge de commissaire général des troupes qu'on y rassembla. Il accompagna ensuite ce seigneur aux quatre diètes qui se tinrent à Lucerne et à Bade. Denis Bourrelier s'était marié le 20 novembre 1632, avec Anne-Françoise de Blye, fille et héritière de Nicolas de Blye, sieur à Champagnole et d'Anne de Domsbale. Il en eut *Nicolas*, qui releva le nom et les armes de sa mère, *Jean-Claude*, né à Fribourg, le 4 juillet 1641, *Joseph-Ignace Bourrelier* de Malpas et *Denis - François*, chevalier de Malte, qu'on appelait le chevalier de Mantry. Jean-Claude eut dans le partage fait avec ses frères, les seigneuries de Mantry et Mauffans. Ayant rendu de grands services à dom Francisco d'Alveda, gouverneur du comté de Bourgogne, ce dernier le fit pourvoir, par le roi, du doyenné de l'église collégiale de Saint-Hippolyte de Poligny. Louis XIV le nomma plus tard, conseiller-clerc au parlement de Franche-Comté. Il avait le titre de docteur ès-droits et passait pour très instruit. Il mourut le 13 août 1695, après avoir institué pour son héritier Henri-François Bourrelier de Malpas, son cousin, qui s'était allié le 30 janvier 1685, avec Anne-Marie Colombet. *Henri-François*, premier président au présidial de Salins, fit ériger au mois de mars 1716, la terre de Mantry

en comté, pour lui et ses descendants mâles, et la laissa à *François-Joseph* de Malpas, son fils, marié le 3 novembre 1739, à Jeanne-Claudine de Saint-Mauris. Les deux enfants nés de cette union furent *Henri-Joseph*, nommé page de Mme la dauphine, le 21 décembre 1756 et *Charles-Xavier* Bourrelier de Malpas. Charles-Xavier Bourrelier, comte de Mantry, rentier, demeurant à Salins, fit partie du comité de salut public de Lons-le-Saunier, et fut l'un des commandants de la petite armée fédéraliste dirigée sur Pont-du-Bourg. Son château de Mantry servit de quartier-général pour cette expédition. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 12 juillet 1794 et exécuté. Ses biens furent confisqués et servirent plus tard à la dotation de la sénatorerie de Besançon. Comme ils n'avaient pas été vendus, ils auraient dû être restitués à ses parents, mais par suite de diverses renonciations, sa succession bénéficiaire fut dévolue à Charles-Ignace, comte de Pillot-Coligny, père de François-Charles-Emmanuel Hedvige, comte de Pillot-Coligny, demeurant à Choye (Haute-Saône). Le château et le domaine de Mantry furent vendus par ce dernier en 1821, à M. Morel, d'Arinthod, qui les a transmis à M. Marie-François-Réné Morel, son fils, qui y a fixé sa résidence.

Château. Le château primitif de Mantry n'existe plus depuis longtemps. Celui qui lui a succédé se compose d'un bâtiment en forme de parallélogramme. Sa façade occidentale est flanquée d'une grosse tour carrée.

Fief de mairie. Il y a eu un fief de mairie à Mantry, qui a été réuni au XVe siècle, à la seigneurie principale. Il était possédé dans l'origine, par une famille noble de nom et d'armes. *Aimé de Mantry* vivait en 1400, et était marié à Guyette d'Ivory.

Fief de mairie de Mauffans. Mauffans ou Montfant était tenu en fief en 1294, du comte de Bourgogne, par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et en 1549, par Valentin de la Roche. Il fut réuni peu de temps après, par Jean Mouchet, à la seigneurie de Mantry. Il y avait une famille noble qui possédait dans ce lieu le fief de la mairie. Elle était autrefois très connue, formait les meilleures alliances, était jurée dans la confrérie de Saint-Georges et possédait les terres du Châtelet, de Pymorin et de Rothonay, dans le bailliage d'Orgelet. François de Mauffans, seigneur du Châtelet et de Pymorin, s'allia avant 1480 avec Catherine de Montbel, et en eut *Jeanne*, mariée à Claude de Montjouvent, et *Nicolas*, seigneur de Pymorin. Ce dernier ou un autre du même nom, était à Constantinople, lorsque le sultan Soliman fit mourir son fils Mustapha; il écrivit une relation de cet événement, imprimée en 1556. Nicolas de Mauffans eut de Françoise de Montbel, *François-Louis* et *Catherine* de Mauffans, épouse de Nicolas de Beauffremont. Une autre branche de cette famille, qui posséda le fief de mairie de Mauffans et des domaines à Mantry, ne se soutint pas avec le même éclat. L'un des fils de Pierre-Louis de Mauffans, s'établit à Ruffey et y exerça la profession de notaire. Simon de Mauffans, docteur ès-droits et noble Philibert de Mauffans, qui vivait en 1684, ont été les derniers mâles de cette famille. Le domaine qu'ils avaient à Mantry a été porté en dot par N... de Mauffans au sieur Arnoux de Louhans, que son épouse institua pour son héritier universel.

Seigneurie du Sauvement. Ce fief dépendait, pour la haute justice, de la châtellenie d'Arlay. La moyenne et la basse justice, ainsi que la seigneurie proprement dite, appartenaient au prieuré du Sauvement.

Seigneurie de Chapelambert. Chapelambert dépendait en toute justice de la seigneurie de Sellières. La famille Pélissonnier d'Arlay, dont une branche était fixée à Chapelambert, possédait plus de moitié du territoire. M. Claude-Etienne Tyton, conseiller du roi et référendaire à la cour des comptes de Dole, y avait aussi en 1762, un domaine considérable qu'il habitait.

Seigneurie de Montchauvrot. Ce village dépendait de la seigneurie de Toulouse.

Seigneurie de Bosne ou de Bosnans. Ce hameau dépendait de la baronnie d'Arlay.

Fiefs divers. Plusieurs fiefs étaient répandus sur le territoire; tels étaient la chevance de Villafans, le fief de MM. de Vaux, de MM. de Vauchier, seigneurs du Deschaux, de MM. de Reculot, etc.

Prieuré ou *Prieurté du Sauvement.* L'abbaye de Fontevrault, dans l'Anjou, doit son origine à Robert d'Arbrissel, célèbre prêtre breton. Cet homme extraordinaire avait conçu la pensée de lever l'espèce d'interdiction dont les Pères de l'Eglise et la plupart des conciles avaient frappé la femme; d'opérer un rapprochement entre elle et le christianisme, et de mettre l'influence et la séduction de son caractère au service de la religion. Il fit cette tentative en poète et en apôtre. Après avoir beaucoup rêvé, beaucoup prêché, beaucoup converti; après avoir réuni des éléments et fait un premier essai ailleurs, il vint à Fontevrault et y réalisa définitivement l'idée dont il poursuivait depuis longtemps l'exécution (1100). Le lieu, d'un aspect austère, d'un horizon borné, d'une végétation mélancolique, et sous tous les rapports dans un isolement parfait, était admirablement approprié à ce qu'il en voulait faire. Il y fonda un couvent, type nouveau, réunissant dans la même enceinte et sous la même règle, les hommes et les femmes, et attribuant l'autorité suprême à la femme, le gouvernement du couvent à l'abbesse. Fontevrault fut toujours un monastère aristocratique, par les faveurs et les patronages dont il fut entouré, et conserva ce caractère jusqu'à la fin, par son personnel et surtout par ses abbesses. Les Plantagenets, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre, l'enrichirent et le protégèrent de leur vivant et voulurent y avoir leur sépulture après leur mort. Henri II et Eléonore de Guyenne, son épouse; Richard-Cœur-de-Lyon; Jean-sans-Terre et sa femme Isabeau d'Angoulême; Henri III et d'autres membres de cette famille royale ont été enterrés dans l'église de cette abbaye. Quatorze des abbesses qui ont dirigé le couvent, avaient rang de princesses, et parmi elles plusieurs étaient de sang royal. Ce nouvel institut fut bientôt en si grande faveur, qu'il devint le chef-d'ordre d'une foule de prieurés qui se formèrent en France, en Espagne, en Allemagne et en Italie. L'abbesse de Fontevrault avait seule le droit de nommer les prieurs et les prieuses, d'admettre les religieux et les religieuses, et de les renvoyer. Elle succédait à tous leurs biens, lorqu'ils venaient à mourir. Les prieurés ne pouvaient être considérés comme des bénéfices, dont le pape avait, dans certains cas, la disposition. L'abbesse

en restait la maîtresse absolue. Ces priviléges résultaient surtout des bulles accordées par Innocent II, de 1130 à 1143; par Innocent III, en 1198; par Innocent IV, en 1245; par Eugène IV et Nicolas V. Le prieuré du Sauvement était de l'ordre de Fontevrault. Les chroniqueurs enveloppent son origine de circonstances tout-à-fait romanesques. Ils rapportent, sur la foi d'une tradition conservée dans le pays, que Mahaut, fille de Jean de Chalon l'Antique et d'Isabelle de Courtenay, sa seconde épouse, assistant à une partie de chasse près du château d'Arlay, s'égara dans les bois; qu'arrivée dans une éclaircie, son cheval s'engagea dans un marécage formé par les eaux de la fontaine Ebron, et ne put en sortir; que cette jeune fille, se trouvant seule au milieu de la forêt pendant la nuit, fut tellement effrayée, qu'elle eut les visions les plus fantastiques. Elle croyait voir rôder autour d'elle des fantômes, des animaux féroces et des monstres bizarres aux yeux de feu. Ce qui contribuait à augmenter sa frayeur, dit-on, c'est qu'elle se trouvait en présence des ruines d'un vieux moutier de Bénédictins, que l'imagination populaire peuplait de revenants. C'est alors que Mahaut aurait *fait* vœu de bâtir en cette solitude une autre abbaye et de se consacrer au service du Seigneur, si elle échappait au danger. Ses vœux ayant été exaucés, ses parents auraient exécuté sa promesse. Ce qui semblait donner un air de vérité à cette tradition, accueillie trop légèrement par de graves écrivains, c'est que sur la tombe de Mahaut, on remarque sculptée une chaîne d'animaux, tels que lion, chien, dragon, vouivre, marchant à la file et se mordant le bout de la queue. Au milieu de cette procession satanique, apparaît une petite dame assise sur une mule et armée d'une énorme dague, avec laquelle elle a l'air de se défendre. On croyait trouver du rapport entre ces sculptures et la tradition orale. Malheureusement l'histoire, avec son inexorable sévérité, renverse de fond en comble la légende. La pierre tumulaire de Mahaut porte l'inscription suivante: « Ci giet Mahaz virge, por cui ceste maysons fu fundée; qui fu fille au noble baron Jehan, comte de Bergogne et segnour de Salins. La quel il ot de la noble dame Isabel sa femme, qui fu fille monsegnour Robert de Cortenay, cusin germein le rey Philippe de France. » Jean de Chalon l'Antique n'a épousé Isabelle de Courtenay que peu avant le mois d'octobre 1242. Il en a eu un fils, Jean, sire de Châtelbelin, né en 1243. Mahaut n'est venue au monde qu'en 1244, et le prieuré du Sauvement existait déjà en 1245. Mahaut n'avait donc qu'un an, lorsqu'on suppose qu'elle courait à cheval dans les bois et assistait à des parties de chasse. On conviendra avec nous que la chose était impossible. On dit, d'un autre côté, qu'il y avait eu déjà un monastère d'hommes au Sauvement, et que les religieux, en passant sous la domination de l'abbesse de Fontevrault, portèrent à cet ordre les biens qu'ils possédaient sur Vincent, Commenailles, Largillais et Vers. Nous sommes encore obligé de combattre cette assertion. Le prieuré du Sauvement n'a jamais eu de biens sur Vincent, Commenailles et Largillais, et ceux qu'il possédait à Vers, à la Chasnée, provenaient d'une donation faite seulement en 1257. Aucun document écrit ne constate l'existence d'une abbaye de

Bénédictins au Sauvement, et par une bonne raison, c'est qu'il n'y en eut jamais. L'abbé Guillaume, dans les preuves de son Histoire des sires de Salins, publie une charte du mois de décembre 1245, qu'il regarde comme l'acte de fondation du prieuré du Sauvement. Cet historien a commis une erreur : le titre qu'il reproduit ne renferme qu'un supplément de dotation en faveur de cet établissement. Une bulle d'Eugène IV, de 1442, renfermant l'analyse de l'acte de fondation de ce prieuré, porte expressément qu'il fut établi pour 12 religieuses, *pro duodecim monialibus*, et un prieur chargé d'en avoir soin, *et uno qui eorum curam gereret sufficienter*. Sa dotation primitive fut le lieu même du Sauvement, dont le site était une image assez fidèle de la place qu'occupait l'abbaye de Fontevrault. Le cloître fut bâti près d'une fontaine qui passait pour avoir des vertus merveilleuses, et principalement pour guérir la fièvre. Il paraît que ce monastère fut fondé par Jean de Chalon l'Antique, pour sa fille Mahaut, vouée dès l'enfance à la Vierge, à la suite de quelque évènement dont l'histoire n'a point conservé le souvenir. Par un acte du mois de décembre 1245, ce seigneur, après avoir déclaré qu'il était glorieux pour ceux qui avaient longtemps vécu dans le péché, et préféré les jouissances terrestres au bonheur du ciel, de racheter leurs méfaits, donna, du consentement d'Isabelle, son épouse, d'Hugues, son fils aîné, d'Alix, épouse de ce dernier, et de ses autres héritiers, pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs et successeurs, en aumône perpétuelle, à Dieu et à l'église de Sainte-Marie de Fontevrault, pour l'entretien des religieuses de cette maison, son étang et son moulin de Bosnans (Bosne), dans la paroisse de Mantry; la terre et le pré dits les *trois Corvées*, à Arlay-la-Ville, avec les droits de corvée qui y étaient attachés ; la mouture franche dans ses moulins, toutes les fois que celui de Bosnans serait en réparation. Il donna en outre au prieuré du Sauvement (*de Salvamento*), la rente annuelle de 100 livres estevenantes, à toucher tous les quinze jours sur son puits de Salins, pour le soutien des religieuses et des religieux de cette maison. Par son testament du mois d'août 1257, Isabelle de Courtenay donna aux dames du Sauvement xv livres de terre pour leur vestiaire, à prendre sur les rentes que son mari lui avait assignées à Salins, à Vers-sous-Sellières et à la Chasnée. L'abbesse de Fontevrault affirmait, en 1453, que Mahaut mourut prieuse du Sauvement, et qu'on la vénérait comme une sainte ; que les populations accouraient de très loin pour implorer son intercession et qu'il se faisait chaque jour de nouveaux miracles sur son tombeau. On ignore l'époque de son décès. Par son testament de l'an 1276, Laure de Commercy, troisième femme de Jean de Chalon l'Antique, fonda son anniversaire dans ce prieuré et donna pour rétribution, la rente annuelle de 5 francs. En 1282, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire de Rochefort, disait dans un acte : « Savoir faisons que nos, eu égard aux grands services que Marguerite de Laubepin, notre amée cosine, nous a faits, donnons bien à pensement pour l'amour de Simonette de Laubepin, fille de notre amée cosine, à la prioresse et au couvent du Salvement, en aumône, xxx sols estevenants, à prendre sur notre rente au puits de Salins. » En

1301, Jeanne de Commercy, religieuse du Sauvement, fille de Vauchier de Commercy, seigneur de Château-Vilain et de Montrivel, et de Marguerite de Bellevaivre, reçut un legs de sa mère. En 1313, Renaud de Bourgogne donna à cette maison soixante livres de rente sur ce qu'il possédait au puits de Lons-le-Saunier. En 1327, Jeanne la Galloise d'Arlay, fut admise comme nonne au prieuré. En 1345, Jean de Bourgogne dota le Sauvement de 100 livres estevenantes. En 1442, il vint à l'esprit de l'abbé de Baume, Henri de Salins, de demander la suppression de ce prieuré et l'union de ses biens à sa mense abbatiale. Il trouvait là un excellent moyen d'augmenter ses revenus. Il fallait user d'adresse pour obtenir le résultat qu'il désirait. Marie de Montmorency, abbesse de Fontevrault, n'était nullement disposée à favoriser de telles prétentions. Henri de Salins alla trouver Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et lui peignit l'état du Sauvement sous les couleurs les plus noires. Ce monastère, lui disait-il, qui était riche autrefois, n'a pas aujourd'hui 200 florins de revenu ; les cloîtres sont en ruine ; les meubles sont dissipés et les immeubles sont entre les mains des laïcs ; l'église est en quelque sorte privée du service divin ; les religieuses, au nombre de trois seulement, sont éloignées de toute habitation et jouissent d'une liberté qui nuit à leur réputation. Il est urgent de faire rentrer ces dames dans l'abbaye-mère et de me donner leurs biens, avant que tout ne soit dissipé. Le duc de Bourgogne se laissa séduire. Il se hâta d'écrire au pape Eugène IV, pour lui communiquer l'exposé d'Henri de Salins et appuyer sa demande. Le saint Père était fort embarrassé. Il venait de confirmer tous les priviléges de l'ordre de Fontevrault et notamment celui qui réservait à l'abbesse la disposition de tous les monastères placés sous sa dépendance. Cependant, à la suite d'un préambule assez vague, dans lequel il s'efforçait d'établir son autorité sur tout ce qui tenait à la bonne discipline des églises et des couvents, il donna, par une bulle datée à Florence, du 5 des calendes de juillet 1442, au prieur de Vaux, à l'abbé de Tournus, et aux officiaux des diocèses de Chalon-sur-Saône et Besançon, des pouvoirs suffisants pour procéder à une information, et prononcer ensuite, s'il y avait lieu, l'union des biens du Sauvement à la mense abbatiale de Baume. Tout s'était fait avec le plus grand mystère. Pierre de Pretin, prieur de Vaux, l'un des quatre commissaires, procéda seul à l'enquête. Dans la crainte de déplaire au duc de Bourgogne, il sacrifia les religieuses du Sauvement. Il y avait alors au prieuré Alix de la Faye, qui était prieuse, Pernette de Beauchemin et Etiennette de Saint-Moris. On voulut à peine les entendre. Le prieur de Vaux, par une sentence du 17 octobre 1442, décida que ces trois dames se retireraient à Fontevrault ou dans une autre maison de l'ordre ; qu'elles recevraient pendant leur vie naturelle, à titre de prébende annuelle, six quartaux de blé, six quartaux de vin et huit fr. d'argent ; que la maison du Sauvement serait définitivement supprimée et ses biens unis à la mense abbatiale de Baume. Dès que cette sentence fut connue, Alix de la Faye en appela au Saint-Siége, sous le prétexte que le pape avait été trompé par les faux rapports d'Henri de de Salins. Eugène IV chargea l'abbé

de Saint-Vincent de Besançon et le doyen de l'église collégiale de Dole, de procéder à une nouvelle information. Le doyen de Dole fit assigner l'abbé de Baume, à comparaître devant lui. Ce prélat voulut bien obéir à l'injonction, mais il se montra si dédaigneux, si arrogant dans ses réponses, que le doyen lui imposa silence, et statuant sur l'appel, déclara l'union prononcée par Pierre de Pretin, comme abusive et sans effet. Henri de Salins se retira furieux et appela de son côté de cette décision au Saint-Siége. Le pape, voyant la question s'envenimer, en déféra la connaissance à ses cardinaux. Philippe-le-Bon écrivit une lettre encore plus pressante que la première, et les pauvres religieuses perdirent leur procès. Par une bulle de Nicolas V, de l'an 1448, dont l'exécution fut confiée au doyen de Vergy, à l'archidiacre de Langres et au chancelier de Tournay, l'extinction du Sauvement fut définitivement prononcée. Le 15 septembre 1449, l'abbé de Baume se transporta avec un notaire devant la porte de l'église du Sauvement, fit appeler les religieuses et leur parla en ces termes : « Vous savez parfaitement que sur la demande du duc de Bourgogne, notre saint Père le pape a supprimé votre maison et uni ses biens et revenus à ma mense. Je vous invite et au besoin je vous requiers de me laisser entrer en possession. Si vous employez la moindre résistance, j'appellerai à mon aide la force armée pour vous chasser. » Les trois dames protestèrent de leur entière soumission aux volontés du pape, remirent les clefs du cloître et de l'église, et s'éloignèrent tristement. Cette scène se passa en présence de Guillaume et de Jean de la Faye, frères de la prieuse, d'Huguenin Ottenin, de Jean de Visemal, de Guillaume de Martigny, de Jean de Vaux, écuyers ; de maître Hugues Morel, bachelier ès décrets, et d'Antoine d'Arguel. Alix de la Faye fut tellement bouleversée par cet événement, qu'elle mourut de chagrin peu de jours après. Perrenette de Beauchemin et Etiennette de Saint-Mauris se retirèrent à Fontevrault. Henri de Salins mourut au mois de septembre 1451. Pendant la vacance du siége abbatial, Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault, envoya un religieux profès de sa maison, Guillaume Trigalot, qui arriva pendant la nuit au Sauvement, força les portes du cloître et en prit possession comme prieur. Un mois après, survint Jeanne la Reynière, qui se fit installer en qualité de prieuse, par Guillaume Trigalot. Aussitôt qu'Etienne de Chassault eut été nommé pour remplacer Henri de Salins, il se hâta de présenter une requête au parlement, pour obtenir l'expulsion de Trigalot et de Jeanne de la Reynière, qu'il regardait comme des intrus (16 mai 1452). Ces derniers s'opposèrent à la délivrance du mandement de garde et appelèrent à leur aide Marie de Bretagne. La cour nomma des commissaires, qui se rendirent, le 11 juin 1453, à Poligny, pour entendre les parties. L'abbé de Baume obtint l'envoi en possession provisoire, à charge de fournir caution. Un nouveau procès s'engagea devant la cour du bailliage de Poligny. Henri Bouchet, licencié en lois, conseiller du duc de Bourgogne, et lieutenant-général au bailliage d'Aval, par une sentence du 11 décembre 1453, jugea comme le parlement. Les appels se succédaient sans interruption. Cependant, le 14 septembre 1457, Trigalot comparut devant l'of-

ficial de Besançon, renonça, tant en son nom qu'en celui de l'abbesse de Fontevrault, à tous procès nés et à naître, et se désista de toutes prétentions sur le Sauvement. On pouvait croire que tout était fini, mais la querelle recommença avec encore plus d'acharnement. Marie de Bretagne mit tout en jeu pour obtenir la conservation du Sauvement. Le pape Pie II nomma l'évêque de Langres, Gilles d'Argental et Jean Bourrelier, prévôt de Saint-Christophe de Champlitte, pour faire une nouvelle instruction. Sur leur rapport, le saint Père, par une bulle du 3 des ides d'août 1459, crut devoir ratifier ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Le duc de Bourgogne se laissa plus facilement fléchir. Après avoir délivré un mandement de garde à l'abbé de Baume, le 23 avril 1462, il écrivit une lettre datée à Bruxelles du 27 août suivant, par laquelle il ordonna de surseoir à toute exécution, et évoqua l'affaire à son conseil. Il nomma, le 4 octobre, Anselme de Marenches, Jean Carondelet et Guy Deshaux, ses conseillers, comme commissaires chargés d'examiner tous les titres et de lui faire un rapport. Etienne de Chassault commença à s'effrayer. Il envoya Louis de Chassault, son frère, dans les Pays-Bas, avec ordre de faire tous les sacrifices d'argent nécessaires pour gagner le duc Philippe. Cette demarche réussit. Sur le rapport des commissaires, ce prince donna définitivement gain de cause à l'abbé de Baume. Ce procès coûta cher. Etienne de Chassault fut obligé d'engager à son frère Louis, pour dix ans, les revenus du prieuré du Sauvement, afin de le rembourser des dépenses qu'il avait faites tant à Rome qu'aux Pays-Bas, pour défendre ses droits. Jeanne la Reynière retourna à Fontevrault, et Trigalot resta au Sauvement pendant quelques années, comme simple locataire. Des prieuses de cette maison, nous ne connaissons que les noms de *Jeanne Danay* et d'*Alix de la Faye*, et des prieurs, que *Guillaume Roy* et *Guillaume Trigalot*. On suivait dans ce monastère la règle de saint Augustin. Le nombre des religieuses varia de douze à trois, mais il n'y eut toujours qu'un seul religieux, qu'on qualifiait de prieur et qui était chargé de célébrer l'office divin, et de dire les heures canoniales. Les demoiselles qui y étaient admises, appartenaient aux premières familles de la province. Elles vivaient comme des chanoinesses régulières. L'église était sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge. Le jour de la fête, les populations d'alentour venaient en foule en pèlerinage vénérer la statue de la Vierge et boire de l'eau miraculeuse de la fontaine Ebron. Cette *vogue* dégénéra en abus. La religion ne devint qu'un prétexte pour favoriser des rendez-vous d'amour. La statue miraculeuse de la Vierge, qui était au Sauvement, est conservée aujourd'hui à Chapelambert, chez sœur Angèle, ancienne Ursuline. Le mausolée de Mahaut existait encore au centre de l'église prieurale au XVIIIe siècle. Il était en marbre de Saint-Lothein. La table avait 5 pieds 10 pouces de longueur, 2 pieds 8 pouces de largeur et 6 pouces d'épaisseur. Les piliers ou colonnes avaient deux pieds de haut et reposaient sur un socle d'un pied. Le prince de Beauffremont, descendant des Courtenay, étant entré par hasard dans la chapelle, remarqua ce tombeau, et ne voulut pas le laisser plus longtemps exposé aux profanations. Il présenta une requête à l'ar-

chevêque de Besançon et au doyen du chapitre de Baume, pour obtenir sa translation dans l'église de ce dernier lieu. Une enquête fut immédiatement commencée. Les curés de Vers et de Mantry donnèrent leur consentement, à condition que les restes de la chapelle seraient détruits et rasés, *pour éviter à l'avenir les superstitions et scandales qu'une fausse dévotion y avait introduits.* M. Bonvalot, curé de Frontenay, fut chargé d'opérer la translation du mausolée, qui se fit en grande pompe, le 27 août 1767. On place à cette occasion, dans la bouche de M. le doyen de Raincourt, un propos qu'il n'a point dû tenir. Il avait accueilli avec trop d'empressement la demande de M. de Beauffremont, pour se permettre d'insulter publiquement à la mémoire de Mahaut, dont la vertu et la chasteté avaient toujours été en vénération. M. de Beauffremont avait remplacé les colonnes blanches du mausolée par des colonnes en marbre rouge de Sampans, mais on a, depuis la révolution, enlevé ces supports, pour leur donner une autre destination dans le chœur de l'église paroissiale, et l'on a transporté le reste du monument sur un tombeau de marbre noir, sans inscription.

Les biens du prieuré du Sauvement se composaient de la seigneurie de ce lieu, en moyenne et basse justice, d'un fief en moyenne et basse justice sur Vers-sous-Sellières, de l'étang du Vernois de 20 journaux, de prés à Bosne et à Arlay, d'un fief en moyenne et basse justice à la Corbière, à la Chasnée et à la Darge, commune de Chapelle-Voland; du droit d'emboucher douze porcs dans les bois de Vers, lorsqu'il y avait des glands; des deux tiers des oblations qui se faisaient à la chapelle des Trois-Rois, proche du château de la Motte, et de portions de dîmes novales, sur Mantry, le bois de Gand et le Villey. L'abbé de Baume ne commença que pendant la seconde moitié du xve siècle à accenser le territoire du Sauvement. C'est alors que se formèrent les premières habitations qui existent dans ce hameau.

Paroisse. La paroisse de Mantry comprenait le village de ce nom, Chapelambert, Mauffans, Bosne et Bois-Gelot. Par une charte de l'année 1116 environ, Guillaume, archevêque de Besançon, donna l'église de cette paroisse, avec ses dépendances, à l'abbaye de Vaux. Cette donation fut confirmée par le pape Calliste, en 1120. Par suite de différents traités, le patronage de la cure passa au prieur du prieuré Sainte-Magdeleine de Frontenay, qui le conserva pendant plusieurs siècles. Le pape Clément VII l'unit en 1529, à la cure et à la familiarité d'Orgelet. Par un traité du 7 avril 1539 (n. st.), Antoine Jannin, prieur commendataire de Frontenay, donna son consentement à cette union, moyennant la rente annuelle de 10 livres, à payer à lui et à ses successeurs. Cette union fut maintenue jusqu'en 1790.

Eglise. On ignore la place qu'occupait l'église primitive de Mantry. Celle qui lui succéda fut construite en 1612 et démolie en grande partie en 1763. L'église actuelle, bâtie presque sur l'emplacement de la précédente, en 1768, est dédiée à saint Germain, évêque d'Auxerre, dont on célèbre la fête le 31 juillet. Elle s'élève au centre du village, est orientée et se compose d'une nef, de deux chapelles formant avec la nef une croix latine, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-octogonal, d'un

clocher sur la chapelle de gauche, qui formait l'ancien chœur, d'une sacristie et d'une tour pour arriver au clocher. L'ensemble de l'édifice est de bonnes proportions et produit un bel effet.

Evènements divers. Une contrée du territoire de Mantry s'appelle le *Champ de la guerre*. On ne sait quel évènement a donné lieu à cette dénomination. On ignore également l'étendue des ravages qu'occasionnèrent dans ce village les invasions de Louis XI en 1479, d'Henri IV en 1595, les pestes et les guerres du XVII[e] siècle. On sait seulement qu'il fut chaque fois très maltraité. Au mois de juin 1793, M. de Malpas réunit dans son château la force armée, envoyée par le conseil général de salut public du département, pour empêcher l'arrivée au chef-lieu des représentants du peuple délégués par la Convention nationale. L'avant-garde, composée de deux cents hommes avec deux pièces de canon, s'avança jusqu'à Pont-du-Bourg. En 1815, les Autrichiens ayant eu à se plaindre de la population, menacèrent de détruire le village. Leurs canons étaient déjà braqués contre les maisons, lorsqu'un ordre du général suspendit cette terrible mesure.

Biographie. Mantry est la patrie : 1° de Claude-Louis *Simonin*, né le 2 novembre 1766, et mort le 14 novembre 1834, chevalier de l'Empire et de la Légion-d'Honneur, colonel d'état-major, parti comme simple volontaire en 1792. Cet officier supérieur, blessé plusieurs fois, a donné à l'armée des preuves du plus grand courage; 2° de plusieurs officiers décorés, et 3° de M. Claude-Ignace-Amédée *Varin d'Ainvelle*, né le 8 mai 1802, C. ✻, conseiller et président honoraire à la cour impériale de Besançon, où il est mort depuis quelques années.

Bibliographie. Le Sauvement, Annuaire du Jura, 1843. — Archives de la préfecture.

—

Marangea, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste d'Orgelet; paroisse de Sarrogna; à 3 kil. de Sarrogna, 5 d'Orgelet et 24 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 478[m].

Le territoire est limité au nord et à l'est par Ecrilles; au sud par Nermier, et à l'ouest par Montjouvent et Nermier.

Il est traversé par la route dép. n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg; par les ch. vic. tirant à Orgelet et à Montjouvent; par le bief de la Tuffière, qui y prend sa source, et par le bief sous la Ville, qui prend sa source à Nermier, sous le nom de bief ou ruisseau de la fontaine de Nermier. Le bief d'Enfer sépare sur une grande longueur Marangea d'Ecrilles.

Le village est situé au fond d'une vallée. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles plates, creuses ou en chaume. Elles ne se composent que d'un rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 93 hab.; en 1846, 112; en 1851, 99, dont 44 hom. et 47 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 37 hab.; 23 maisons; 23 ménages.

Les jeunes gens émigrent, pour être ouvriers ou domestiques à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1827; surf. territ. 263[h] 22[a], divisés en 705 parcelles que possèdent 90 propriétaires, dont 50 forains; surf. imp. 259[h], savoir : 84[h] en terres lab., 74 en bois-taillis, 42 en prés, 3 en friches et murgers, 55[a] en pâ-

tures et 24^a en broussailles, d'un rev. cad. de 4367 fr.; cont. dir. en princ. 457 fr.

Le sol, très accidenté, ne rend que trois fois et demie la semence, et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 75 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, quelques moutons et mulets, et des volailles. 16 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des sablières, de belles carrières de tuf, dont les produits sont exportés dans tout le Jura, pour la construction des cheminées et des cloisons, de la pierre à bâtir et de la pierre à chaux. On extrait chaque année environ 150 voitures de tuf, vendues sur place, à raison de 5 fr. l'une.

Il y a un moulin à deux tournants.

Biens communaux : deux fontaines, construites en 1833, qui ont coûté 10,000 fr.; une place publique plantée de tilleuls, et 108^h 33^a de pâtures, prés et bois, d'un rev. cad. de 725 fr.

Bois communaux : 55^h 75^a; coupe annuelle, 1^h 65^a.

Budget : recettes ord., 844 fr.; dépenses ord., 817 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La vallée au fond de laquelle se cachent Ecrilles et Marangea est trop près de la ville d'Orgelet pour n'avoir pas été habitée de bonne heure. On a trouvé à Ecrilles, un petit bélier en bronze, d'un travail grossier, et à Marangea, des ouvriers, en remuant un terrain, appelé *sur le Montet*, ont découvert en 1842, plusieurs tombeaux en maçonnerie, recouverts de dalles, qui renfermaient des ossements humains.

Seigneurie. Marangea était un fief dépendant de la seigneurie d'Ecrilles. Les sujets étaient main-mortables et soumis à de nombreux droits seigneuriaux. Ils devaient l'impôt des quatre cas, une poule par ménage, quatre corvées par an, une gerbe de froment pour droit de sergenterie, autant pour droit de messerie, des cens en argent et en grains affectés sur leurs meix et maisons, et la dixième gerbe de tous les blés récoltés sur les terrains communaux qu'ils cultivaient. Ils ne pouvaient extraire du tuf dans la tuffière pour le vendre, sans payer deux liards par voiture. Il leur était défendu de couper du bois pour leur usage ailleurs que dans la forêt qui était sous la tuffière. Ils devaient réparer le moulin et le battoir, y moudre leurs grains et battre leur chanvre. Ils intentèrent deux procès au parlement en 1687 et en 1758, pour faire reconnaître que leur territoire avait été affranchi de la main-morte, mais leurs prétentions furent toujours repoussées.

Seigneurs. Le 20 septembre 1488, Marguerite de la Baume, dite d'Aubonne, dame de Marangea, et Jean de Bouze, son mari, vendirent à noble Philibert de Roche, écuyer, seigneur de Montjouvent, et à Huguette de Monjouvent, son épouse, le village de Marangea, avec les hommes, les femmes, les rentes, les cens, les revenus, le moulin, le battoir, les cours d'eau, la justice, les bois, les terres et autres dépendances de ce domaine, moyennant 500 fr. Lorsque les acquéreurs présentèrent leur titre à l'approbation de Simone d'Oiselay, dame d'Ecrilles, leur suzeraine, cette der-

nière répondit qu'elle entendait user du droit de retrait féodal et offrit aussitôt de leur rembourser le prix qu'ils avaient payé. Philibert de Roche refusa. Une procédure s'engagea à cette occasion au bailliage de Montmorot. Par une sentence du 10 septembre 1491, Jean Barillet, écuyer, seigneur de Légna, lieutenant du bailli d'Aval au siége d'Orgelet, accorda gain de cause à Simone d'Oiselay. Dès ce moment, Marangea n'a plus été séparé d'Ecrilles.

Fiefs. En 1258, Jean, sire de Cuiseaux, reçut l'hommage de ce que Pierre de Roussillon, chevalier, tenait de lui en fief à Ecrilles, Marangea et Virechâtel. Au mois de septembre 1296, Guy de Chilly, chevalier, et Guye, épouse de Jean de La Marche, firent hommage à Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, de tout ce qu'ils possédaient à Marangea et à Merlia.

Evènements divers. Marangea ressentit le contre-coup de tous les siéges dont Orgelet fut victime. Ce village fut entièrement détruit par les troupes de Louis XI, en 1479. L'emplacement des habitations ruinées s'appelle *aux Murgers* et *aux Chaseaux*.

Paroisse. Marangea dépendait, avant la révolution, de la paroisse d'Orgelet. Ce village a pour patron saint Pancras.

Curiosités naturelles. Dans le flanc de la montagne dite sur le Mont, est une grotte connue sous le nom de la *Balme* ou de la *Baume*. Sa largeur à l'orifice est de 20 pieds et dans l'intérieur de 34. Sa profondeur est de plus de 300 pieds. L'obscurité qui y règne, ne permet de la visiter qu'à l'aide de flambeaux. « Il y a dans sa vaste capacité, dit le P. Joly, des antres ténébreux, capables d'intimider les plus hardis; mais ce qui réjouit, c'est une fontaine dont l'eau est excellente. On sait par tradition, que pendant les guerres de 1636 à 1674, cette caverne servait de retraite à plusieurs familles d'Orgelet, lesquelles avaient de là, la triste perspective de l'incendie de leur ville. » Le rocher appelé la *Tuffière*, est tellement percé de grottes, qu'il ressemble à une éponge colossale. Contre ce rocher, se précipite avec fracas le bief de la Tuffière, qui prend sa source au sommet de la montagne.

—

Maret-Maréchet, commune réunie à celle de Villard-Saint-Sauveur, le 7 août 1822.

—

Marigna-lez-Mollinges, commune réunie à celle de Chassal, le 11 septembre 1822.

—

Marigna-sur-Valouze, *Mariniacum*, *Marrigniacus*, *Marignie*, *Marigny*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, du cant., de la percept. et du bur. de poste d'Arinthod; succursale, composée de Marigna, Nancuise et Monnetay; à 8 kil. d'Arinthod et 35 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 420-352^{m}.

Le territoire est limité au nord par Nancuise; au sud par la Boissière et Châtonnay; à l'est par Chambéria et Savigna; à l'ouest par Montrevel et Monnetay. Le Château, le Petit-Marigna et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Châtonnay, du Grand au Petit-Marigna, à Nancuise, à Savigna, à Montrevel et à Monnetay; par le ruisseau du Valouson et les canaux qui en dérivent; par le bief Bellion, qui y prend sa source, les

ruisseaux du Petit-Moulin et de la Rougette.

Le village occupe le sommet de l'une des collines qui séparent le bassin de la Valouze de celui du Suran, et s'élève à droite du ruisseau du Valouson. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couverte en tuiles creuses. Moitié d'entre elles ont un simple rez-de-chaussées, les autres ont un premier étage.

Pop. en 1790, 322 hab.; en 1846, 330; en 1851, 321, dont 165 hom. et 156 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 38 hab.; 73 maisons; 73 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1655.

Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1830; surf. territ. 834^h 94^a, divisés en 2794 parcelles, que possèdent 190 propriétaires, dont 75 forains; surf. imp. 817^h, savoir : 301 en terres lab., 256 en bois, 155 en parcours, 91 en prés, 9 en broussailles, friches et murgers, 2^h 25^a en sol de bâtiments et 2^h en jardins et vergers, d'un rev. cad. de 8432 fr.; cont. dir. en princip. 2275 fr.

Le sol, très accidenté, est peu fertile. Il produit du blé, beaucoup d'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, beaucoup de foin, des fourrages artificiels; peu d'orge, de légumes secs, de navette, de vin et de betteraves. Le produit des céréales suffit à la consommation locale. On importe presque tout le vin. La culture de la vigne n'a été introduite qu'après la confection du cadastre.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des mulets, des moutons, quelques chevaux et des volailles. On y engraisse quelques porcs. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, de la bonne pierre à bâtir et à chaux, de l'argile propre à faire de la tuile et des briques, le tout peu ou point exploité.

Une fromagerie produit annuellement 4000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Foires. Il y a deux foires, qui se tiennent le 21 mars et le 14 septembre. On y vend surtout du bétail. Les habitants fréquentent les marchés d'Arinthod et d'Orgelet.

Biens communaux : une église, un ancien cimetière à l'entour, un presbytère près de l'église, en mauvais état; un cimetière nouveau, ouvert en 1832, au nord-ouest du village; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, construite en 1838, qui a coûté 6000 fr.; une maison commune, construite en 1835, qui a coûté 9000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice laïque, la salle d'étude des garçons et celle des filles, fréquentées chacune par 50 élèves; un champ de foire emplanté d'arbres; une place publique, ombragée par un tilleul très ancien, et 327^h 99^a de terres, prés, bois et pâtures, d'un rev. cad. de 680 fr.

Bois communaux : 185^h 82^a; coupe annuelle, 5^h 54^a.

Budget : recettes ord. 2850 fr.; dép. ord. 2747 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été doté récemment par M[me] la marquise de Balay, et n'est pas encore organisé.

NOTICE HISTORIQUE.

Il serait intéressant de connaître l'étymologie du nom de *Marigna* ou

Marigny, qu'on rencontre près de Saint-Claude, de Clairvaux, d'Orgelet, en Champagne, en Bourgogne et sur tous les points de la France. On pourrait peut-être la tirer de *Marianus* ou *Marinus*, surnom fréquemment donné à Jupiter. Marigna est un village très ancien. La tradition de la vouivre, qui avait sa retraite dans les rochers du voisinage, et venait chaque soir se désaltérer dans le ruisseau du Valouson, les légendes druidiques de l'*Ile au Diable*, le feraient supposer, mais il y a des preuves beaucoup plus certaines. A la *Caronnière* et à *Charencia*, on découvre fréquemment des tuileaux à rebords, des fondations d'édifices et d'autres vestiges de constructions. Il faut remarquer que la voie romaine d'Orgelet à Lyon par la Pérouse, le Pont-d'Evans, passait non loin de là. Nous avons déjà signalé les ruines de Louvenne, les tombeaux de Châtonnay, nous en retrouverons d'autres à Monnetay, à Montrevel et dans tous les environs du Suran et de la Valouze. La dénomination de *Charencia*, est la même que celle de Charency près de Champagnole, où l'on trouve tant de monnaies et de débris romains.

Seigneurie. Elle relevait du château de Montaigu, comprenait le Grand-Marigna, appelé autrefois le *Planage* ou le *Haut-Châtel*, le *Petit-Marigna*, appelé la *Combe* et la *Boissière*, et fut érigée en marquisat, sous le nom de Balay, en 1712. Elle avait pour dépendances les fiefs de la *Tour de Marigna* ou de *Rosay*, des *Fauquier* et plusieurs arrière-fiefs qui relevaient des fiefs précédents. Le seigneur avait sur le territoire et ses sujets le droit de justice haute, moyenne et basse, avec droit d'instituer, pour l'exercice de cette justice, un bailli, un juge châtelain, un procureur, un greffier, des sergents, des forestiers et autres officiers, et d'avoir, pour l'exécution des criminels, un signe patibulaire à trois colonnes, au lieu dit en *Tillion* ou aux *Fourches*. Il avait un moulin et un battoir construits sur le Valouson, dans lesquels les habitants du Haut-Châtel devaient moudre leurs grains et battre leurs chanvres; un autre moulin et un battoir, sur le bief du Bourbouillon; la propriété des cours d'eau, la chasse et la pêche exclusives, les épaves, trois fours banaux, l'un au Planage, l'autre à la Combe, et le troisième à la Boissière; le droit d'échantillonner les poids et mesures, d'établir des tavernes, et d'empêcher à d'autres qu'aux cabaretiers de vendre du vin; de percevoir les langues des grosses bêtes tuées ou mises en vente dans l'étendue de la seigneurie; l'impôt des quatre cas; les lods, à raison de 2 gros par franc, et une poule par ménage. Les habitants de Marzenay et d'Ugna étaient soumis à un péage, à raison de 11 engrognes par ménage. Les sujets devaient le guet et garde au château, des corvées pour aller chercher le vin du seigneur à Cuiseaux, Saint-Amour, Chevreaux et même à Arbois; pour amener le bois nécessaire à sa consommation; pour cultiver ses terres et récolter ses foins; des cens en argent et en grains. Ceux qui tenaient des vaches, devaient un fromage, et ceux qui élevaient des chèvres, un chevreau. Chaque ménage était tenu de fournir une fille, pour sarcler les blés du domaine seigneurial.

Affranchissement. Les habitants de Marigna et la Boissière avaient été affranchis de la main-morte, à une époque inconnue, moyennant la redevance annuelle de 5 sols es-

tevenants et une livre de cire par ménage; cependant, s'ils quittaient leurs meix pour aller résider ailleurs ou s'avouer à un autre seigneur, leurs biens retombaient sous le joug de la main-morte. Ils pouvaient néanmoins marier leurs filles au dehors, sans permission, et si ces dernières mouraient sans héritiers, le seigneur ne pouvait prétendre à leur succession.

Seigneurs. Le premier seigneur connu de Marigna est Jean de Chalon l'Antique, qui donna ce fief à *Jean*, l'un de ses fils, dont aucun généalogiste n'a encore fait mention. *Jean*, sire de Marigna, du consentement de B. son épouse, de Hugues et Jean, ses fils, vendit, le 4 des ides d'octobre 1255, à l'abbé de Saint-Claude, le tiers du village et du territoire de Nermier. Il comparut comme témoin, et apposa son sceau avec Jean de Chalon, son père, à une donation faite en 1258, par Humbert de Buenc, chevalier, aux religieux de Gigny, d'un étang et d'un moulin à Véria. Le jeudi après la fête de saint Jean-Baptiste, 1278, *Poly*, sire de Marigna, reconnut tenir en fief de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, le château de Marigna, avec les terres, fiefs et arrière-fiefs qui en dépendaient. *Hélie*, fille de Jean, sire de Marigna, épousa le 1er juin 1335, Guichard de Chambut, chevalier, seigneur de Conflans, Corveyssia et Bourcia, et en eut plusieurs enfants. Nous n'avons pu découvrir à quel titre Marigna entra dans la maison de Vaugrineuse. *Derrosius* de Vaugrineuse, chevalier, seigneur dudit lieu, de Thol, de Rosay et de Marigna, épousa Marguerite, fille d'Humbert de Luyrieux, chevalier, et de Catherine de Sales, et en eut *Geoffroy*, seigneur de Marigna; *Henri*, seigneur de Vaugrineuse; *Pernette*, épouse d'Antoine d'Ecrilles, seigneur dudit lieu; *Eléonore*, épouse de Claude de Loriol, et *Agnès*, femme de Guyot de Pélapucin, seigneur dudit lieu. *Geoffroy de Vaugrineuse* étant encore en bas âge, fut fiancé le 30 novembre 1411, à Gérarde, fille de Guy Arménier, conseiller du duc de Bourgogne, et l'épousa plus tard. La duchesse de Bourgogne ayant nommé des commissaires pour visiter les places fortes du comté de Bourgogne, les faire mettre en état et leur donner des commandants, Guy Arménier, conseiller du duc et son bailli d'Aval, vint à Orgelet, accompagné d'Etienne Fauquier, écuyer, et de Guillaume du Vernois, d'Arbois, le 7 août 1421, nomma capitaine du château de cette ville, Geoffroy de Vaugrineuse, seigneur de Marigna, son gendre, avec deux écuyers et deux albalétriers. Geoffroy n'eut pour héritière qu'une seule fille, *Eléonore*, mariée le 22 septembre 1455, avec Henri de Laubespin, seigneur de l'Isle-sous-Saint-Laurent-la-Roche. Cette dame posséda pendant plusieurs années la terre de Marigna. N'ayant pas eu d'enfants, elle institua pour son héritier, *Claude*, fils de Henri de Vaugrineuse, son cousin germain. *Claude*, seigneur de Vaugrineuse, Marigna, gentilhomme de Philippe de Savoie, comte de Bresse, épousa en premières noces Aimée, fille d'Aimé de Laubespin, seigneur de ce lieu, et testa le 14 juin 1513. Il n'eut de ce mariage qu'une fille, *Jeanne de Vaugrineuse*, dame dudit lieu, mariée le 19 juillet 1508, avec Claude de Salins, écuyer, seigneur de Vincelles, près de Louhans, bailli du Charollais, dont naquirent *Claude*, *Charles*, *Philibert* et *Jean* de Salins. Le 7 octobre 1515, Claude de Salins

et Jeanne de Vaugrineuse, son épouse, firent hommage à Philibert de Chalon, prince d'Orange, de la seigneurie de Marigna. Le 2 janvier 1538, Philibert et Jean de Salins, leurs fils, vendirent cette terre à Adrien Morel d'Orgelet. Cet acquéreur en jouissait paisiblement depuis plusieurs années, lorsqu'Aimé II de Balay, fils d'Aimé de Balay, Ier du nom, mort chevalier et chambellan de Marguerite d'Autriche et grand bailli de Dole, et petit-fils de Gérard de Balay, originaire d'un bourg de ce nom, en Espagne, qui était venu se fixer en Franche-Comté, après avoir rempli les fonctions de chambellan et de grand écuyer de la reine de Castille, obtint du prince de Nassau, le don de retrait féodal, et força, par un arrêt du parlement de Dole, rendu le 24 mars 1553, M. Morel, à se désister de son acquisition. Le 12 août 1570, Aimé II de Balay, seigneur de Longwy, Marigna, Balay-Saulx, fit son testament, par lequel il voulut être inhumé dans la chapelle de sa famille, en l'église collégiale de Dole. Il donna à Claude de Balay, son fils aîné, issu de son premier mariage avec Véronique de Courcelles, sa terre et seigneurie de Marigna-le-Haut-Château, avec les meubles qu'il y avait et ses maisons de la Combe-Barrey, situées à Besançon. Il attribua à *Aimé* et *Etienne* de Balay, nés de son second mariage avec Anne de Saulx, savoir : au premier, les terres de Longwy, des Jousserots, de Peseux, des Moussières, de Balay-Saulx, ce qu'il avait à Hotelans, sa maison de Dole et ses domaines de Brevans, Baverans, Rochefort, la Loye, Goux et Parcey. Etienne eut les biens de Lavans, Berthelange, Auxange et Rouffange. Claude de Balay, colonel de cuirassiers, gouverneur et bailli du Charollais, seigneur de Marigna, avait épousé Marguerite de Mouchet, dame de Château-Rouillaud. Il fut assassiné le 18 juin 1572, par les gens de Geoffroy de Fauquier, qui avait un fief et un château tout proche du sien. « Etant gisant sur un pré dit *Dame-Guyet*, sis à Marigna, en danger de mort par les coups, plaies et blessures qui lui avoient été faites ledit jour, » il fit appeler le notaire Dulay de Marigna, et lui dicta ses dernières volontés. Il commença par fonder deux messes hebdomadaires dans sa chapelle de l'église de la Boissière, jusqu'à ce que ses héritiers eussent bâti une chapelle proche du colombier de son château, et institua un chapelain pour faire ce service. Il nomma ensuite pour ses héritiers, par égale part, *Antoine* et *Pierre* de Balay, ses deux fils, ainsi que l'enfant dont son épouse était enceinte. Si l'enfant à naître était une fille, elle ne devait avoir pour tous droits maternels que 3000 fr. Il serait curieux de connaître les causes et les détails de la mort tragique de Claude de Balay. On sait seulement, que sur la plainte de Marguerite de Mouchet, sa veuve, Geoffroy Fauquier fut banni à perpétuité avec sa famille, et que son château et son fief furent confisqués au profit des enfants du défunt. Marguerite de Mouchet, par son testament du 14 décembre 1612, fonda une messe hebdomadaire dans la chapelle Saint-Sébastien de Marigna, en l'honneur de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, et institua pour héritier Antoine de Balay, son seul fils survivant, à condition que l'un de ses enfants mâles aurait sa terre de Château-Rouillaud, et relèverait le nom et les armes des Mouchet. Le 3 novembre 1591, *Antoine* de

Balay, chevalier, seigneur de Marigna, la Boissière, épousa Marguerite, fille de Richard de Favernier, écuyer, et de Thomasse Vieux, dont il eut plusieurs enfants. Ce seigneur commandait la milice de Lons-le-Saunier, lorsque Henri IV vint faire le siége de cette ville en 1595, et fut une des victimes de la brutalité du baron d'Assonville. Il se remaria en secondes noces, le 27 novembre 1624, avec Guillemette de Chissey, veuve de Guillaume Clément, écuyer, de Lons-le-Saunier. Son testament, à la date du 12 février 1628, fut publié le 15 février 1629. Il laissa deux fils: *Pierre* eut la seigneurie de Marigna, et *Philibert-Emmanuel* fut seigneur de Château-Rouillaud. *Pierre* de Balay, seigneur de Marigna, s'allia, le 23 décembre 1633, à Jacqueline de Franchet, et en eut *Jean* de Balay, seigneur de Marigna, qui épousa, le 28 janvier 1684, Claude-Françoise de Grachault. De ce mariage naquirent *Edme-François* de Balay, *Nicolas*, qui fut baptisé à Monnetay, le 2 mai 1690, ayant pour parrain, Nicolas Michaud de la Tour, prieur de Frontenay et chanoine de Saint-Nizier de Lyon, et pour marraine, Marie, fille du marquis de Montaign, et devint religieux de Baume; enfin *Hugues*, religieux à Gigny. Edme-François de Balay embrassa très jeune la carrière des armes. Il devint capitaine de cavalerie dans le régiment de Duras, appelé plus tard de Villequier, et se distingua au siége d'Haguenau, au combat de Guiémonde, dans le Wurtemberg, et au combat d'Oudenarde. A la bataille de Malplaquet, de dix-sept officiers de son régiment, il n'en resta que trois en état de combattre. Prenant le commandement de son escadron, il chargea trois fois les ennemis, renversa les gardes du roi de Prusse sous les yeux du maréchal de Boufflers et du général de la cavalerie, et ne se retira qu'après avoir reçu sur la tête un coup de hache d'armes qui lui brisa le crâne en partie et le laissa longtemps en danger de mort. En récompense de sa belle conduite, Louis XIV, par lettres-patentes du 12 juin 1712, enregistrées au parlement et à la chambre des comptes, unit les terres de Marigna, la Combe et la Boissière, et les érigea en titre de marquisat, sous le nom de *Balay*, pour lui, ses enfants et descendants mâles. En 1742, M. de Balay acquit les terres de Savigna et Marzeney, le fief des Fauquier à Arinthod, celui de Vaugrineuse à Cousance, celui de Bussy à Nancuise, et les fit tous unir à son marquisat. Ce seigneur laissa pour héritier M. *Emmanuel-Aimé-François* de Balay, qui eut un seul fils, *Aimé-Louis-François* de Balay, marié à Mlle Marguerite Françoise-Césarine de Froissard. Ce dernier ayant été prévenu d'émigration, ses biens furent confisqués. Le 7 juin 1796, Joseph Oudet de Maynal, notaire, acquit le domaine de Marigna, moyennant 81,000 fr., et le revendit le 29 août 1797, à Mme de Balay, qui déclara l'acheter pour le compte de M. de Balay, son beau-père. M. de Balay rentra de l'émigration, et à défaut d'héritier, donna Marigna à M. Marie-Hilaire de Froissard-Broissia, qui habite le château une partie de l'année.

Armoiries. La famille de Vaugrineuse portait : de *sinople à la croix d'or*. Celle de Balay : *de sable au lion grimpant d'or*, avec la devise : *obesse nulli*, *prodesse multis*. Le cimier était armé d'un bras, tenant une épée.

Château. Le château primitif de

Marigna était aussi vaste que fort. Destiné à servir de résidence à un fils de l'illustre Jean de Chalon l'Antique, on comprend que rien ne dut être ménagé pour le rendre digne de la puissance de ses hôtes. L'église, la maison commune, le presbytère, l'ancien cimetière et le champ de foire, occupent son emplacement. C'est ce qu'on appelait le *Haut-Châtel*. Plusieurs maisons féodales étaient bâties à l'entour. Le château actuel est au nord du village, dont il est séparé par une petite vallée, et s'élève sur le sommet d'une colline. Il se compose d'un corps de bâtiment, sous lequel est un portail voûté qui communique à la cour, d'une cour irrégulière, de deux autres bâtiments adjacents au précédent, et d'un donjon ayant la forme d'un pentagone irrégulier, placé à l'extrémité septentrionale du bâtiment qui est à gauche de la cour. Une barrière en pierre et fer ferme l'entrée d'une belle avenue. Une grosse tour à plan circulaire et percée de meurtrières, défend l'angle sud-est du château. Il y en avait une semblable à l'angle opposé. La porterie est encore ornée des corbeaux qui soutenaient de nombreux machicoulis. Elle était précédée d'un large fossé aujourd'hui comblé, sur lequel était jeté un pont-levis. Le château était entouré par un jardin et clos de murs, dont une partie existe encore. Au sud et à l'ouest du principal corps-de-logis, sont les logements des fermiers et des hébergeages. Une belle forêt, servant de parc, entoure cette résidence, qui fut le séjour ordinaire de la famille de Balay, pendant plusieurs siècles. Les constructions appartiennent à différentes époques.

Fief de Rosay, de *Varax* ou de la *Tour de Marigna*. Ce fief formait une seigneurie, qui s'étendait principalement sur le Petit-Marigna ou la Combe. Il était possédé dans l'origine par une famille noble, du nom de Rosay. Agnès de Rosay, dame de ce lieu et de Marcilla, dans la Bresse chalonnaise, le porta en dot à Guillaume de Varax, chevalier, seigneur de Longmont, de Grammont et du Châtelet, son mari, duquel elle eut *Guillaume* de Varax, chevalier; *Alix*, épouse de Guillaume de la Baume, et *Guigonne*, épouse en premières noces de Guillaume de Monteonis, chevalier, puis de Philibert de Bernauld. Le 4 mars 1425, Marie de Chevrel, veuve de Perrault de Toulongeon, écuyer, étant en son château de Villeneuve-lez-Charnod, déclara en présence de Jean de Chavagna, écuyer, et d'autres témoins, qu'elle tenait en fief de Guillaume de Varax, à cause de la tour de Marigna, le meix de Chevrel sur Marigna. Ce fief fut réuni, au XVe siècle, à la seigneurie principale.

Fief des Fauquier. Ce fief a appartenu pendant plusieurs siècles à la famille de Faulquier. Il fut réuni à la seigneurie principale en 1572, par la confiscation dont nous avons déjà parlé.

Les châteaux appelés le château de Rosay et le château Fauquier, étaient déjà en partie ruinés en 1686. Ils se composaient d'une grosse tour carrée, dite la tour de Marigna, et d'un corps-de-logis, entre lesquels était une grande cour avec une motte et jardins à l'entour, qui s'étendaient à l'est jusqu'au chemin public, dit la Vie-Perrenin, et à l'ouest jusqu'à la condamine du seigneur et à la chapelle. Ces constructions étaient à côté du château primitif. La tour qui est attenante au presbytère en dépend.

Eglise. Marigna faisait partie de la paroisse de Monnetay, et n'avait qu'une simple chapelle, dédiée à saint Sébastien. L'église de Monnetay, située sur la pointe d'une montagne et d'un accès difficile, fut transférée, en 1701, par décret du diocésain, au village de Marigna, sur la demande des habitants de ce lieu et de Nancuise, à charge par eux, d'y bâtir une église et un presbytère et sous la réserve que fit l'évêque, d'établir à Monnetay un vicaire résident, institution qui eut effectivement lieu en 1751. L'église actuelle, construite sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Sébastien, dont le vocable a été conservé, se compose d'un clocher, sous lequel est un porche, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire en forme d'hémicycle et d'une sacristie. On y remarque les belles boiseries de la chaire à prêcher et du confessionnal, la tombe de Jean de Balay et celle d'Anne-Nicole d'Aigrefeuille, épouse de M. Emmanuel de Balay.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Histoire de Gigny, par M. Gaspard.

—

Marigny, *Marriniacus*, *Marrignyacus*, *Marigna*, *Marigney*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux; percept. et distrib. de poste de Doucier; succursale, dont dépend Villars-sur-l'Ain; à 17 kil. de Clairvaux et 25 de Lons-le-Saunier. Altitude : 531^{m}.

Le territoire est limité au nord par Montigny et Mont-sur-Monnet; au sud par Villard et Fontenu; à l'est par Mont-sur-Monnet et Fontenu; à l'ouest par le Villard et la rivière d'Ain, qui le sépare de Châtillon-sur-Courtine. Les Moulins, le Moulin Neuf et les Scieries font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 27, de Salins à Dortans; par les ch. vic. tirant au Villard, à Fontenu et à Montigny; par la rivière d'Ain, le bief d'OEuf et les canaux qui en dérivent, les bief Martin et de la Côte, qui y prennent leur source. Un bac jeté sur l'Ain, pour l'usage des piétons seulement, relie Marigny à Mirebel.

Le village est agréablement situé, sur la rive gauche de l'Ain, au milieu d'une vaste plaine et près du beau lac de Chalain ou de Marigny. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles, laves ou bois. La plupart des maisons ne sont composées que d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 373 hab.; en 1846, 408; en 1851, 428, dont 222 hom. et 206 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 52 hab.; 96 maisons; 101 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1646. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques à Lons-le-Saunier, Marseille et Paris.

Cadastre exécuté en 1832 : surf. territ. 823^{h} 17^{a}, divisés en 2294 parcelles, que possèdent 183 propriétaires, dont 30 forains; surf. imp., 809^{h}, savoir : 525 en terres lab., 262 en bois, 118 en pâtures, 95 en prés, 5 en friches, murgers et broussailles, 2^{h} 93^{a} en sol de bâtiments, et 1^{h} 50^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 9494 fr.; cont. dir. en princip. 2333 fr.

Le sol, très accidenté, ne rend que quatre fois la semence, et produit du blé, du méteil ou orge mélangée avec des lentilles et de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin, mais de mauvaise qualité; peu de légumes secs, de betteraves, de lin,

de fruits et de fourrages artificiels. On importe le sixième des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et quelques cochons, moutons, porcs et volailles. 25 ruches d'abeilles. L'agriculture y est très négligée.

On trouve sur le territoire, des sablières abondantes et de bonne qualité, de la marne non exploitée, du minerai de fer dans la *Côte brûlée*, qui a été exploité jusqu'au XVIIIe siècle, pour alimenter un haut-fourneau qui était dans la commune, à la place qu'occupent les scieries et le battoir actuels; des gravières abondantes, des carrières de pierre à bâtir, de taille et à chaux, peu exploitées.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 13,000 kilog. de fromage, façon Gruyère; un battoir à blé; un moulin à quatre tournants avec battoirs à blé et à chanvre; un autre moulin nouvellement construit, à trois tournants, appelé le Moulin-Neuf; un battoir à blé; une scierie mécanique à deux lames de scie, deux auberges, un mercier et un marchand de vin en détail. Marigny est la résidence d'un notaire.

Les habitants fréquentent les marchés de Champagnole; leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit de la fromagerie. 35 d'entre eux s'occupent de vannerie et en fabriquent pour une valeur annuelle de 7000 fr.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, emplanté de tilleuls; un presbytère convenable, près de l'église; une maison commune, construite en 1838, qui a coûté 10,000 fr.; elle se compose d'un principal corps-de-logis et de deux autres bâtiments sur les côtés de la cour. Le bâtiment principal contient la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 57 élèves, celle des filles, par 37 élèves, et la salle de la pompe à incendie. Les ailes servent de châlet et de cave à fromage; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 26 pompiers; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, construites en 1825, et une troisième, en construction; deux places publiques, dont l'une est ornée d'un beau tilleul, très ancien, et 311^h 06^a de pâtures, friches, terres et bois, d'un rev. cad. de 1864 fr.

Bois communaux : 109^h 36^a de bois-sapins et bois-blancs; coupe annuelle, 100 stères. 109^h 01^a de bois-taillis; coupe annuelle, 3^h 47^a.

Budget : recettes ord. 3424 fr.; dép. ord. 3400 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Qui croirait, en voyant l'Ain se promenant nonchalamment dans les plaines de Marigny, que c'est ce même fleuve, qui bientôt va s'élancer dans les contrées les plus sauvages du Jura, grondant au fond des précipices, emportant les rochers, brisant avec furie tous les obstacles qui pourraient l'arrêter dans sa course? On supposerait volontiers qu'en passant devant le beau lac de Chalain, il a voulu rivaliser de grâce avec lui. Il coule à plein bord, en serpentant au milieu des riantes campagnes qui s'étendent depuis le Pont-du-Navoy jusqu'à Patornay. Cette contrée a été habitée depuis les temps les plus anciens. Les haches gauloises trouvées à Fontenu, les monnaies celtiques découvertes à Marigny, les traditions

druidiques qui se perpétuent autour du lac, ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet. Dans le lieu dit en *Chaux*, on reconnaît les vestiges d'un chemin empierré, qui était une voie romaine tirant au Pont-du-Navoy, où elle jetait plusieurs embranchements. Cette route était protégée d'un côté par le *castellum* de Châtillon-sur-Courtine, et de l'autre par celui du *châtelet* à Marigny. La grande bataille qui se livra dans la Combe d'Ain, du IVe au Ve siècle, eut pour principal théâtre, le long espace compris entre le *tertre des squelettes* à Monnet, et le *castrum* de Barésia. De Marigny à Châtillon, le sol est parsemé de tertres funéraires, connus encore aujourd'hui sous le nom de *Tumuli*. Entre le *Champ des Plaines* et le Villard, il en est un qui a plus de 50^{m} de circonférence et 3^{m} de hauteur. Les plus petits ont 5^{m} de diamètre et 1^{m} 50^{c} de haut. On trouve dans leur intérieur des ossements humains, des épées, des mors de chevaux, des fers de lances et des monnaies impériales. Les traces d'un camp, appelé le *Camp des Sarrasins*, se remarquent dans le climat dit *en Louvria*. On ne sait à quelle époque on doit faire remonter les monuments singuliers de castramétation qu'on trouve en grand nombre sur la crête des monts, comme à Barésia et dans les plaines qui bordent la rivière d'Ain. Tous ces ouvrages se ressemblent, quant à leur forme ronde ou ovale, et quant à leurs enceintes, dont les limites sont si étroites, qu'elles pourraient à peine contenir quelques centaines d'hommes. Ils sont circonscrits d'un parapet plus élevé vers l'endroit où l'accès est le plus facile, et des revêtements de terre, en forme de talus, couverts de gazon, en garantissent l'intérieur. La plupart de ces enceintes sont dans un tel état de conservation, qu'on pourrait s'y fortifier encore. On en rencontre de semblables dans le Béarn et dans la Navarre, où on les nomme indifféremment *Casteras*, *Castrats* et *Turons*. Entre Marigny et Clairvaux, il y a un hameau appelé aussi *Turon*. Les avis des antiquaires sur l'origine de ces monuments sont très divers : les uns en font des *dolmens* ou des *tumulus* celtiques ; d'autres les attribuent aux Romains ; d'autres enfin, aux Sarrasins. Nous les regardons comme des ouvrages gaulois, mais ils auront pu être utilisés par les Romains, lors des invasions barbares, et même par les Sarrasins, lorsqu'on les refoulait vers les montagnes. Au nombre des dénominations locales du territoire de Marigny, nous signalerons celles de *Mont-Dieu* (*Mons Dei*), de *Croix-Dieu*, de *Charrière*, et de *Champ-de-la-Nez*, c'est-à-dire de la barque. Les titres commencent à mentionner ce village dès le XIIe siècle.

Seigneurie. Marigny dépendait, dans des proportions différentes, de la seigneurie de Monnet, en la partie de *Montsaugeon*, et en la partie de *Roche*, de celles de Châtillon et de Châlain. Les habitants avaient été affranchis de la main-morte et avaient des droits d'usage importants dans la forêt du *Chanois*. La communauté était régie par deux prud'hommes, deux échevins et un conseil. Un étranger n'était admis à jouir des biens communaux, des pâturages, des autres priviléges de la commune, et à entrer dans la confrérie du Saint-Esprit, qu'après avoir obtenu du conseil des lettres d'habitantage, qui se payaient ordinairement 40 francs. La justice se rendait sur *un molard tout rond*.

La terre de Marigny avait le titre de *vicomté*, parce qu'elle appartenait aux seigneurs de Monnet, vicomtes de Salins. Un grand nombre de fiefs étaient répandus sur le territoire.

Seigneurs. Marigny faisait partie dans l'origine de la seigneurie de Salins. Il en fut démembré en même temps que Monnet, pour former l'apanage d'un fils puîné de Gaucher Ier, sire de Salins. Roger, vicomte de Monnet, vivait sur la fin du XIe siècle. Il eut pour fils, *Hugues*, sire de Monnet, dont naquirent *Guy* et *Guillaume* de Monnet. *Guy*, sire de Monnet, Montsaugeon, Doucier, etc., laissa pour héritiers ses trois fils, *Roger*, *Rodolphe* et *Gaucher*, qui vivaient en 1184. Roger et Rodolphe se qualifiaient tous deux de seigneurs de Marigny. Roger II, sire de Monnet, Montsaugeon, etc., mort après 1199, avait épousé Pétronille, qui le rendit père d'*Humbert*, *Hugues* et *Guy* de Monnet. Par une charte sans date, mais qui doit avoir été signée de 1202 à 1209, Humbert, sire de Monnet, déclara, que s'étant emparé des biens des prieurés de Marigny et de Saint-Saturnin, au préjudice de l'abbaye de Saint-Oyan, il avait été excommunié et sa terre mise en interdit; que touché de repentir, il avait fait sa paix avec cette église. Il lui restitua en conséquence, les prieurés avec leurs églises, leurs dîmes, leurs hommes, leurs terres et leurs autres revenus, même la pêche du lac de Marigny, et promit, sous peine d'excommunication, de ne jamais attenter à ces domaines. *Rodolphe* de Monnet, chevalier, second fils de Guy, vivait encore en 1203, et laissa de Georgine, son épouse, *Guy*, sire de Ney, *Jean*, qui fit la branche de Beauregard, *Guillaume* et *Humbert*. Jean, sire de Beauregard, était déjà mort en 1248. Il avait eu d'Alix, son épouse, *Odon*, *Amédée* et *Gaucher* de Monnet. *Odon* de Monnet, chevalier, seigneur de Beauregard, Doucier, Villars, Marigny en partie, Virechâtel, fit de 1252 à 1270, différents traités avec les abbayes de Saint-Claude et de Balerne. Ses enfants furent *Robert*, seigneur de Beauregard; *Catherine* et *Louis*. Au mois de mai 1305, Jean de Chalon, sire d'Arlay, déclara avoir remis à Jean de Chalon, sire de Rochefort, son frère consanguin, les fiefs et les arrière-fiefs de Marigny, et promit de les lui garantir et de les défendre, en suite du traité qu'ils avaient fait entre eux, relativement aux châtellenies de Monnet, de Châtelneuf et la garde de l'abbaye de Balerne. *Louis* de Monnet, seigneur de Marigny, fut père de Guillaume de Monnet, qui lui succéda. *Guillaume*, seigneur de Marigny et de Frontenay en partie, acquit au mois de septembre 1348, de Guillaume-le-Forestier et de Simone, son épouse, tout ce que ces derniers possédaient à Marigny, en hommes, cens en blé et en argent, corvées, tailles, justice et seigneurie. La même année, il acheta les droits de Guillemette, fille de Guy d'Ecrilles et épouse de Guyon de Montjouvent, sur Marigny, Fontenu, Chevrotaine et Doucier, et ceux de Gérard de Verges. Il paraît que la portion de Guillaume de Monnet, dit de Marigny, se réunit à celle de la branche aînée des sires de Monnet. *Richard* de Monnet, chevalier, sire dudit lieu, vicomte de Salins, seigneur de Montsaugeon, la Charne, Pelier, Marigny, Doucier, Crotenay, fut invité en 1304, par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, à reprendre désormais en fief, de Jean de Chalon,

sire d'Arlay, les fiefs de Marigny et de Chambly, dont il avait fait cession à ce dernier. Par son testament, daté au château de Montsaugeon, le 12 février 1340, Richard de Monnet donna à Jean, son fils aîné, son château de Monnet, la terre de ce nom, celles de Marigny et de Doucier. *Jean* de Monnet, chevalier, sire dudit lieu, Crotenay, Mont, etc., vicomte de Salins, fut fiancé en 1321, à Guyette, fille de Jean de Thoraise et de Renaude d'Oiselay, et en eut un fils, du nom de Richard II. Il se remaria en 1334, avec Jeanne de Vaudrey, dont il eut encore trois enfants, *Jean*, *Guy* et *Pancras*. Il avait une sœur du nom de Jeanne de Montsaugeon, qui avait épousé à Lons-le-Saunier, le 11 janvier 1342 (v. st.), Etienne de Corent, chevalier, seigneur de la Motte et de Lyonières. Par un acte passé à Montsaugeon, le 29 novembre 1359, cette dame étant veuve, vendit à Guy de Poligny, abbé de Balerne, tous ses droits à Marigny, Doucier et aux Combes, en prés, champs, terres, bois, eaux, hommes, cens, maisons, tailles et seigneurie, moyennant 115 florins de Florence. Jean de Monnet donna son consentement à cette aliénation. Richard II de Monnet, chevalier, seigneur de ce lieu, ne fut connu que sous le nom de Richard de Montsaugeon. Il mourut en 1374, laissant de Guillemette de Beaufort, son épouse, Etienne et Jean de Montsaugeon. *Etienne* de Montsaugeon, chevalier, seigneur dudit lieu, Crotenay, Marigny, etc., vicomte de Salins, marié à Catherine, fille naturelle de Louis de Mâle, comte de Flandres et de Bourgogne, accompagna le comte de Nevers en Hongrie, et fut tué en 1396, à la bataille de Nicopolis. Ses enfants furent Antoine, Jean, Philippe et Marguerite de Montsaugeon, épouse d'Henri de Chay. *Antoine* de Montsaugeon, chevalier, seigneur dudit lieu et vicomte de Salins, se distingua dans la carrière des armes. Il vivait encore en 1441. Jeanne de Vaite, son épouse, ne lui donna qu'une fille, *Catherine* de Montsaugeon, qui fut son héritière universelle. Catherine de Montsaugeon, dame dudit lieu, s'allia à Louis de Cusance, fils puîné de Jean, sire de Cusance, chevalier, baron de Belvoir et de Saint-Julien, et de Jeanne de Beaujeux. Ce seigneur eut une difficulté en 1445, avec Louis de Chalon, sire d'Arlay, à l'occasion du fief de Marigny. Ce fief avait été acquis avant 1418, par Jean de Chalon, père de Louis, d'Antoine de Montsaugeon, qui l'avait déclaré de sa mouvance. Louis de Chalon, trop fier pour vouloir dépendre de ses inférieurs, commit Guigue de Crevecœur, écuyer, pour desservir ce fief selon sa nature. Ce choix ne plut pas à Louis de Cusance, qui, prétendant que le prince ne pouvait commettre à cet exercice une personne de moindre rang que lui, s'empara du fief qui faisait l'objet de la querelle. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, termina ce différend en faveur de Louis de Chalon, par ses lettres-patentes datées à Gand, du 15 janvier 1446 (n. st.). La partie principale de la terre de Marigny fut vendue en 1534, par Hugues de Villelume, comme une dépendance de Montsaugeon, à Jean Fauquier, et a passé ainsi aux Beauffremont (Voir l'article *Crotenay*).

Fief de prévôté. La prévôté de Marigny était possédée, à titre héréditaire, par une branche cadette de la maison de Monnet, qui portait le nom de ce village. Au mois de juillet 1217, Jean de Marigny, chevalier,

fut témoin de la donation faite à l'abbaye de Balerne, du moulin de la Rochelle. Il ne faut pas confondre cette famille, dont est issue la branche dite de Saint-Lothein, avec celle des Monnet, seigneurs de Beauregard, dont descendaient en 1359, Guillaume et Bonne de Marigny.

Château. Dans le lieu dit *au-dessus de l'Elang*, s'élevait le château habité par la famille prévôtale de Marigny. Il était bâti sur le penchant d'une éminence qui domine le village à l'est, et était entouré de fossés. On ne pouvait y arriver que par un seul côté; les autres n'étaient pas accessibles. Il ne reste de cette construction que les vestiges des fossés et des monceaux informes de pierres, sur lesquels croissent de beaux sapins.

Fief de Sergenterie. Une branche cadette de la famille prévôtale des Marigny, prit le nom de *Farold*, *Farod* ou *Ferroud* de Marigny. Hugues Ferrold de Marigny, chevalier, et Lambert son frère, furent présents avec Guillaume de Saint-Lothein et Urbain de Chambly, à une donation faite en 1209, devant Humbert, sire de Monnet, par Hugues de Doucier, fils de Ponce de Collondon, aux religieux de Balerne. Un membre de cette famille s'établit dans le Grandvaux, et posséda le *fief des Farod* et un autre à Frontenay. Le 20 avril 1422, Michel Ferroud de Frontenay, écuyer, reconnut tenir en fief du seigneur d'Orgelet, des meix, des cens, des fours, des droits de seigneurie et de justice, à Mérona, Plaisia, le Vernois et Vampornay. L'un de ces Farod devint conseiller au parlement de Dole.

Fief d'Epercy. Aimé d'Epercey, en épousant une fille de la maison de Monnet, devint possesseur d'un fief à Marigny. En 1303, Humbert, fils d'Aimé d'Epercey, reconnut tenir en fief-lige de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, tout ce qu'il avait à Marigny, à Navoy, à Fontenu et à Doucier. En 1297, ce dernier avait déjà donné, à titre de douaire, à Jeannette, sa femme, 70 livres estevenantes de rente sur son fief de Marigny. Au mois de mai 1328, Jean, dit le Petit de Marigny, déclara tenir en fief de Guillaume d'Epercy, tout ce qu'il avait à Marigny, et au mois d'août 1331, ce dernier fit à son tour hommage à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, de son fief de Chalain. Un des fils de Guillaume prit le nom de Chalain. En 1345, Jeanne, fille d'Aimé d'Epercy et épouse d'André de Roche, écuyer, vendit à son frère Guillaume tous ses droits sur Fontenu, Marigny et Doucier.

Fief de Montrivel. Le jeudi avant Pâques 1299 (v. st.), Marguerite de Bellevaivre, épouse de Gaucher de Commercy, sire de Montrivel, engagea à Jean de Chalon, sire d'Arlay, le fief qu'elle et son mari possédaient à Marigny.

Prieuré. Par son diplôme de l'an 1184, l'empereur Frédéric Barberousse confirma à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, la possession de l'église et du prieuré de Marigny et du prieuré de Saint-Saturnin. Ces prieurés, riches d'abord, furent victimes de tant d'usurpations, que leurs revenus ne suffirent plus à la subsistance des prieurs et des religieux qui les habitaient. Leurs biens furent unis peu avant 1341 à l'office d'infirmier de Saint-Claude. Cet officier devint alors curé primitif de Marigny et de Saint-Saturnin. La maison prieurale de Marigny, appelée aussi la *maison seigneuriale*, était près de l'église. Ruinée par

les guerres de 1636, il n'en reste plus de traces.

Eglise. La paroisse de Marigny comprenait le village de ce nom, le Villars et Fontenu. L'église, dédiée à saint Théodule, évêque de Sion, dans le Valais, qui vivait en 806, et dont on célèbre la fête le 17 août, est située au centre de la commune, et se compose d'un porche supportant le clocher, de trois nefs, d'un chœur rectangulaire, d'une chapelle et d'une sacristie. Des piliers de forme octogonale avec chapiteaux, imités de l'ordre toscan, du genre du temple de Pestum, séparent la grande nef des collatérales. Sur ces piliers s'élèvent des arcades latérales surbaissées et des arcades transversales en ogive, dont le contraste produit un effet détestable. Une chapelle, qui était dédiée à saint Georges et dont la patronage appartenait aux seigneurs d'Arlay, date du XVIe siècle. Le surplus de l'édifice a été construit de 1750 à 1760. Les confréries du Saint-Esprit et du Rosaire faisaient leurs exercices dans cette église.

Evènements divers. (Voir les articles *Monnet* et *Châtillon*). Divers incendies, arrivés de 1785 à 1790, ont détruit 10 maisons.

Bibliographie. Archives des préfectures du Jura et du Doubs.

—

Marnézia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste d'Orgelet; succursale, dont dépend provisoirement Mérona; à 7 kil. d'Orgelet et 16 de Lons-le-Saunier. Altitude : 580^{m}.

Le territoire est limité au nord par Nogna; au sud par Dompierre et Mérona; à l'est par Mesnois et Largillay-Marsonnay; à l'ouest par Nogna et Pois-de-Fiole. La grange de Cutil ou de la Cutie fait partie de la commune. Celle de Joude est en ruines.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Nogna, aux Pois-de-Fiole, à Mérona, à Dompierre, et par le ruisseau du Chêne, qui y prend sa source.

Le village est situé au fond d'une vallée que domine la montagne du Fort ou la roche Pagan. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes la plupart en chaume. Elles ne se composent en général que d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 303 hab.; en 1846, 213; en 1851, 210, dont 107 hom. et 103 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 42 hab.; 54 maisons; 54 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1826; surf. territ. 496^{h} 69^{a}, divisés en 1387 parcelles, que possèdent 114 propriétaires, dont 24 forains; surf. imp., 491^{h} savoir : 219 en terres lab., 148 en bois-taillis, 76 en pâtures, 38 en prés, 8 en friches et broussailles, 1^{h} 70^{a} en sol de bâtiments, 34^{a} en murgers et 16^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 5070 fr.; contrib. dir. en princip. 1167 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en montagne, rend six fois la semence et produit du blé, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels; peu d'orge, de maïs, de lin et de fruits. On exporte le tiers des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des chèvres et des volailles. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne de bonne qualité, peu ex-

ploitée, des carrières de bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, et de la pierre à chaux.

Il y avait autrefois un étang, sur lequel était construit un moulin, dont il ne reste plus de traces. Son emplacement est appelé *Sur le Moulin*.

Il existe à Marnézia une société de fromagerie, mais il n'y a pas de châlet. Les fromages se fabriquent chez les sociétaires, à tour de rôle. On en fait annuellement 7000 kil.

Les habitants fréquentent les marchés d'Orgelet et de Clairvaux. Ils sont généralement dans l'aisance.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, construit en 1835, qui a coûté 11,000 fr. Outre le logement du desservant, il renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 20 filles, et la salle de la pompe à incendie; deux fontaines avec lavoirs; une pompe à incendie, desservie par les habitants, la compagnie de pompiers n'étant pas encore organisée; une place publique, ombragée par un beau tilleul qui a plus de 200 ans, et 211h 96a de pâtures, bois, broussailles, friches et terres, d'un rev. cad. de 1201 fr.

Bois communaux : 139h 02a; coupe annuelle, 4h 17a.

Budget : rec. ordinaires 2569 fr.; dép. ordinaires 2569 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce n'est pas au sein des villes qu'il faut chercher les traces du séjour des druides; on ne les trouve qu'au milieu des forêts les plus impénétrables ou au fond des vallées les plus mystérieuses. Ainsi, le collége druidique d'Autun était caché dans les bois du mont Dru; celui de *Dillatium*, dans la forêt de Chaux; de Crusinie, dans le bois de la Serre; d'Arinthod, dans le vallon de Vogna; de Poligny, dans le vallon de Vaux; d'Arbois, dans le vallon des Planches, et d'Orgelet, dans la vallée de Marnézia. Il existe des rapports frappants dans la nature des monuments qu'on rencontre autour d'Orgelet avec ceux du pays Chartrain et de l'ancienne Cornouaille, principaux foyers du druidisme dans les Gaules. Ainsi, la *chaise du diable* à Marnézia, la *selle à Dieu* de Vogna, sont des rochers dont le sommet est taillé en forme de siége, comme les *chaires du diable*, qu'on voit sur les routes de Hambers et de Mayenne à Jublains. Les historiens de la Bretagne nous apprennent que dans la Cornouaille, les druides avaient des siéges élevés au sommet des rochers, d'où ils prononçaient leurs oracles. A Marnézia, le culte rendu jadis au *chêne du Rognon* (Il y en avait un du même nom vénéré dans l'Anjou), à la source du *bief du Chêne*, à la *roche Pagan*, les nombreux *ex voto* offerts à *Notre-Dame-de-Délivrance*, prennent tous leur origine dans des usages druidiques. La croyance aux devins et aux sorciers était si invétérée dans l'esprit des habitants de ce village, qu'elle s'y montrait encore dans toute sa force au XVIIe siècle. Aussi, la sorcière Jeanne d'Ivry, de Beaufort, eut-elle soin de choisir ce lieu, pour en faire le théâtre de ses plus beaux exploits. Dans le procès qui lui fut intenté en 1657, au bailliage de Montmorot, on lui reprocha, 1° « d'avoir déclaré avoir donné du maléfice à la sœur Anne Febre, à Marnézia, lorsqu'elle y était, prononçant ces mots : Jésus, Maria, Joseph, en mesme temps qu'elle l'empoignoit par les deux bras; 2° d'avoir, sur la suggestion du diable, laissé un

maléfice à ladite sœur Anne, audit Marnézia, par le moyen de trois épingles qu'elle planta dans le lict où elle coucha, dans une maison aud. Marnézia ; 3° d'avoir mis deux crapeaux dans le lict où elle avoit couché en la maison du sieur de Marnézia et d'avoir dit que le premier qui y coucheroit seroit possédé ; 4° d'avoir mis d'autres maléfices dans la chambre où elle coucha en la maison du sieur de Marnézia, ce que se recogneu par l'enflure des lèvres de la dame du lieu, de laquelle enflure lad. dame fut aussitôt guérie que l'on eut dit l'évangile saint Jean et sur les paroles : *Et Verbum caro factum est*, prononcées lors par le sieur Dumoulin ; 5° d'avoir, lorsqu'elle étoit attachée au pillier de nostre dame dans l'église de Marnézia, avoir esté injuriée par meschant Ange, l'un de ses démons, lui appelant vilanie, et si elle ne le cognoissoit pas bien ; et la d. sœur Anne ayant ouvert extrêmement la bouche, y avoir reconnu ledict meschant Ange, le chat et charbon d'enfer ses démons. » Presque en même temps, Clauda Belle-Villerez, de Marnézia, fut brûlée, comme sorcière, à Orgelet. Nous ne signalons ces procès que parce que, dans le Poitou, le Maine, le Perche, la Bretagne, où le druidisme était fortement implanté, la croyance aux sorciers y est encore très vivace. On comprend que les conquérants de la Gaule, qui rencontraient de redoutables adversaires dans les druides, intrépides soutiens de la nationalité celtique, n'aient rien négligé pour proscrire leurs cérémonies et les chasser de leurs retraites. Marnézia dut à cette circonstance son principal développement. Les Romains ouvrirent d'abord une voie, de Poligny à Orgelet. Elle passait à Crançot, Vevy, Publy, les Pois-de-Fiole, à l'ouest de Marnézia, dans le lieu dit la *Combe de Feu*, et à l'est de Dompierre. Marnézia se forma sur le bord du ce chemin. A la *Combe de Feu*, *aux Chaseaux*, on rencontre fréquemment des débris de maisons, de voûtes, formant des lignes qui dessinent la direction de plusieurs rues, des tuiles à crochets, des poteries, des tombeaux, des médailles et des monnaies de différents modules et métaux. Il y avait déjà une voie plus ancienne, à l'est de cet emplacement, conduisant d'Isernore à Salins et passant par Arinthod, Fétigny, la Tour-du-May, Largillay et Poitte. Une troisième coupait les deux précédentes à angles droits. Elle partait de Lons-le-Saunier, passait par Conliége, Revigny, les Pois-de-Fiole, s'engageait dans les gorges de la *Recourbière*, près de Marnézia, et aboutissait à Largillay sur la voie d'Isernore à Salins. Elle se continuait de là par la Tour-du-May, le Pont de la Pile et Maisod à la ville d'Antre. Cette route passait au pied septentrional de la roche Pagan. Cette roche termine au nord une montagne boisée, qu'on nomme la côte de Rhéa, et qui s'élève à pic de 30 pieds au moins au-dessus du plan incliné de la montagne. Son sommet est couvert de débris de constructions, que les uns regardent comme les ruines d'un temple élevé en l'honneur de Rhéa, d'autres comme les restes d'un castel. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable, car les bois et les champs qui sont sur la pente de la côte, s'appellent *sous le Fort*, et il est à peu près certain qu'un fortin a été construit sur ce rocher, à l'entrée des gorges de la Recourbière, pour protéger la voie de Ledo à Antre. Au pied occidental de la roche Pagan, s'échappe

une source d'excellente eau, dite la *fontaine de Rhéa*. C'est probablement cette source qui a été consacrée à la mère des dieux. On a pu appeler *Pagan* la montagne d'où sort cette fontaine, parce qu'on y célébrait la fête des *Paganales*. Le jour de cette fête, instituée par les Romains, les habitants des campagnes allaient en procession autour de leur village, en faisant des lustrations et des sacrifices, dans lesquels ils offraient des gâteaux sur les autels de Cérès et de la déesse Tellus, pour obtenir une récolte abondante. Tellus ou Rhéa était la même divinité. Par la nature des médailles trouvées à Marnézia, il paraît que ce village a été détruit antérieurement au ve siècle.

Seigneurie. Marnézia dépendait en toute justice de la seigneurie d'Orgelet. Le territoire se partageait entre trois chevances, dites du Rognon, de Montaigu et de la Biolée. Le 13 juin 1455, le duc Philippe-le-Bon, comme seigneur d'Orgélet, accensa aux habitants de Marnézia, les communaux de la terre de Feu et leur donna le droit de prendre du bois pour leur usage dans la forêt du même lieu, moyennant un cens en argent.

Chevance du Rognon. A l'article *Charchilla*, nous avons déjà parlé du fief qui donna son nom à la famille du Rognon. Le 18 décembre 1389, Guillaume de Roignon reconnut tenir en fief de Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, à cause de son château d'Orgelet, des meix, des cens en grains et en argent, des droits et redevances qu'il possédait à Marnézia, du chef de ses ancêtres. Le 12 février 1440, Humbert de Beaufort remplit le même devoir, en qualité d'époux de Jeanne, fille d'Huguenin du Rognon. Ce fief appartenait par acquisition, en 1584, à Benoît Charreton, seigneur de Chassey, marié le 13 octobre 1561, à Madrid, avec Henriette d'Aens, dame d'honneur de la reine d'Espagne, dont il eut *Maximilien* Charreton, baron du Pin, *Ferdinand* Charreton, nommé le 17 février 1585, capitaine châtelain du château de Lons-le-Saunier, et *Guillaume* Charreton du Louverot.

Chevance de Montaigu. Elle appartenait en 1390, à Gilles de Montaigu, écuyer, licencié en lois, qui la laissa à Etienne de Montaigu, chevalier, son neveu, entre les mains duquel elle se trouvait encore en 1443. Elle passa ensuite à Antoine de Montaigu, écuyer, fils d'Etienne, qui la transmit à ses descendants.

Chevance de la Biolée ou *des Echelles*. En 1344, Gilles de la Biolée, écuyer, fils de Guy,, reconnut tenir en fief de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, tout ce qu'il possédait à Marnézia et à Dompierre, en hommes, terres, cens, corvées et autres droits seigneuriaux. Les 20 février 1386 (v. st.) et 9 octobre 1389, Guyot des Echelles, écuyer, au nom d'Elisabeth du Louverot, son épouse, et Gilles de la Biolée, renouvelèrent la même reconnaissance. Le 24 mars 1402, une partie de cette chevance était possédée, à titre de douaire, par la veuve de Jean de la Biolée, et en 1440, Antoine de la Biolée jouissait du tout indivisément avec Jeanne, sa nièce, fille de Jean de la Biolée. Il possédait à cette époque à Marnézia, une maison féodale qu'il habitait, et de nombreux droits seigneuriaux. Cette chevance, qui appartint pendant quelque temps à la famille de Dortans, était la plus importante des trois.

Seigneurs de Marnézia. Les trois

fiefs précédents furent acquis , à différentes époques , par Mathieu de Lezay, capitaine de cavalerie au service du roi d'Espagne , seigneur de Moutonne et Publy. Ce seigneur obtint du souverain la concession de la justice haute , moyenne et basse , et devint le véritable seigneur de Marnézia , où il se fit bâtir un château , qu'il habitait souvent. Il avait épousé , le 11 février 1614 , Antoinette de Chavirey, et en eut Thomas de Lezay, seigneur de Marnézia et le Châtelet, capitaine d'infanterie au service de l'Espagne , qui s'allia , le 29 avril 1655 , à Isabelle de Vichy, et mourut à Marnézia , le 16 juin 1674. *Claude-Humbert* de Lezay , leur fils , seigneur de Marnézia, Moutonne , Beffia , Rothonay, Châtelet, d'abord lieutenant-colonel au régiment du duc du Maine , chevalier de Saint-Louis et de Saint-Georges, brigadier des armées du roi , gouverneur de Brest et de Toulon , obtint des lettres-patentes, au mois de décembre 1721, par lesquelles ses différentes seigneuries furent érigées en marquisat, sous le nom de *Marnézia*. M. le sénateur de Lezay et ses deux fils , dont l'un est chambellan de l'impératrice Eugénie , sont les derniers représentants de cette illustre maison.

Eglise. L'église de Marnézia a été bâtie en 1457, et agrandie en 1668. Un décret du 2 septembre 1850 , l'a érigée en succursale. Elle s'élève au centre du village, au sommet d'une éminence et est dédiée à saint Sébastien , dont on célèbre la fête le 20 janvier. Elle se compose d'un clocher, d'une nef ogivale voûtée en berceau , d'une chapelle à droite de la nef , d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie à droite du sanctuaire. On y remarque de bons tableaux, représentant un Christ au roseau et la Vierge tenant son fils sur ses bras. On en voit un mauvais , sur lequel on lit : « *Ex voto* des habitants de Marnézia, à l'occasion d'un incendie arrivé dans cette commune , la nuit du 13 au 14 avril 1823 et qui, par une protection spéciale de la très sainte Vierge , n'a pas eu les suites qui en étaient à craindre. »

Maladrerie. Dans le lieu dit à la *Malatière* , existait un hospice pour les lépreux , dont il ne reste plus de traces.

Curiosités naturelles. Contre le sommet de la roche Pagan est une grotte remarquable, ayant six mètres de long et cinq de large , d'un accès très difficile.

Bibliographie. Annuaire du Jura, 1850. — Archives de la préfecture.

—

Marnoz , *Marnol* , vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Salins ; succursale ; à 5 kil. de Salins , 9 d'Arbois , 19 de Poligny et 47 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 367^{m}.

Le territoire est limité au nord par Pagnoz ; au sud par Pretin et Salins ; à l'est par Salins et le ruisseau de la Vache ; à l'ouest par Aiglepierre et les Arsures. Cautaine , le Pont-de-Breux , Saint-Michel-le-Haut, une partie de Saint-Michel-le-Bas et le jardin Pillot font partie de la commune.

Le territoire est traversé par la route dép. n° 5 , de Salins à Arbois ; par les ch. vicin. tirant à Pagnoz , à Pretin et à Saint-Michel-le-Haut ; par la Furieuse, le ruisseau de la Vache et le bief de Verson.

Le village est situé au pied occidental des monts de Salins , sur les bords de la route de Salins à Arbois, au point d'intersection de cette route avec le ruisseau de la Vache. Les

rues sont mal percées, étroites et tortueuses ; les maisons sont groupées, construites sans goût en pierre et couvertes en tuiles. La plupart n'ont qu'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 388 hab. ; en 1846, 393; en 1851, 391, dont 200 hom. et 191 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 84 hab. ; 67 maisons, savoir : 45 à Marnoz, 5 à Cautaine, 4 à Pont-de-Breux et 13 à Saint-Michel. 104 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1620.

Cadastre exécuté en 1831 ; surf. territ. 461^{h} 98^{a}, divisés en 2163 parcelles que possèdent 502 propriétaires, dont 242 forains ; surf. imp., 444^{h}, savoir : 150^{h} en terres lab., 109 en vignes, 99 en bois, 54 en prés, 20 en parcours, 5^{h} 46^{a} en friches, broussailles et murgers, 4^{h} 32^{a} en jardins, 1^{h} 70^{a} en sol et aisances de bâtiments, d'un rev. cad. de 11,400 fr. ; contr. dir. en princ. 2269 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côte, rend huit fois la semence, et produit du blé, de l'orge, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et de première qualité, de très bons vins rouges et blancs, du foin, des fourrages artificiels ; peu d'avoine et de navette. On importe moitié des céréales, et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des volailles, quelques chèvres et moutons. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès. Les terrains sont parfaitement cultivés.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux. En 1833, des cultivateurs, en fossoyant une vigne, mirent à découvert, dans un espace de quelques toises carrées, trois grandes défenses d'un éléphant fossile, *elephas primigenius*. Deux de ces défenses avaient douze pieds de long à la courbure extérieure; leur diamètre, à l'endroit le plus gros, était de huit pouces et demi. Elles décrivaient assez exactement la moitié d'une ellipse coupée par le petit axe. A côté de ces défenses, se trouvaient d'autres ossements appartenant au même individu, tels que les os de la tête, deux énormes omoplates et la partie moyenne d'un tibia. Il y avait aussi plusieurs belles molaires d'un rhinocéros fossile. Le gisement de ces objets était une marne argileuse, rougeâtre et bleuâtre, superposée au calcaire.

Les habitants fréquentent les marchés de Salins, où ils portent vendre chaque jour des fruits, des légumes et du jardinage. Ils fabriquent des vins à la façon de Champagne, qui rivalisent avec les vins d'Arbois.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 14,000 kilog. de fromage, façon Gruyère ; un moulin à quatre tournants, avec une lame de scie, pour bois de construction ; un autre moulin avec une huilerie; un marchand mercier et un marchand de bois en gros.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour ; un baptistère ; une maison commune, acquise en 1838, qui renferme la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice laïque, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 38 élèves, et celle des filles par 28 élèves ; deux fontaines avec abreuvoirs, et 6^{h} 27^{a} de pâtures, d'un rev. cad. de 15 fr.

Budget : recettes ord. 1579 fr.; dépenses ord. 1579 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'existence de Salins, dès l'époque celtique, dans la vallée de la Furieuse, explique l'origine de tous les villages qui entourent cette ville; mais deux principes de vie paraissent avoir favorisé le développement de Marnoz: la création d'une station romaine sur la montagne de Roussillon et l'ouverture de la route de Rome à Langres. Ce chemin sortant de de Salins par Bracon, s'engageait dans un défilé près de Pretin, passait au nord-est de Marnoz, dans le lieu dit *au Vieux-Chemin*, où ses traces sont parfaitement reconnaissables, et se continuait par Aiglepierre à Certemery, Chamblay, Belmont et Dole. « Quand on traverse, dit Strabon, le Rhône et le lac Léman, chez les Helvétiens, la route vous conduit par le Jura chez les Séquanais et chez les Lingons, et dans ces pays, elle se divise vers le Rhin et l'Océan. » Cette route existait donc indubitablement du temps d'Auguste. C'est celle que suivaient les religieux de Saint-Bénigne de Dijon, pour se rendre à l'abbaye d'Agaune. Chamblay et Certemery sont indiqués sous le nom de *Campus Vellei* et de *Sartum mortaliæ*, comme stations de cette route, dans la translation des reliques de saint Urbain, en 863. On a découvert à Marnoz, au *Champ-Ebreux*, une multitude de tombeaux construits en murs, tous dirigés du couchant au levant. On en a retiré des sarcophages contenant des squelettes qui qui se sont réduits en poudre au contact de l'air. Un de ces corps était accompagné d'une belle fibule à brillants de diverses couleurs disposés en soleil, et de deux belles plaques de fer damasquinées et réunies par une boucle, comme un ornement de ceinture ou de manteau. Le sol a restitué, à différentes époques, des médailles romaines, dont plusieurs étaient en or. Dans le lieu dit à la *Couronne*, est un espace circulaire plus élevé que le sol environnant, situé au nord-ouest du village, au milieu d'une vaste plaine. Cet espace a une surface de 70 ares et était recouvert de constructions. Il n'en reste qu'un puits. Les fossés qui l'entouraient s'appellent encore *aux Terreaux*. Il ne nous a pas été possible de reconnaître à quelle époque ces travaux de fortifications avaient été exécutés. La situation de l'église, sur une éminence, sa dédicace à saint Michel, en prouvent l'antiquité et indiqueraient même qu'elle a succédé à un temple païen.

Seigneurie. Marnoz était une seigneurie en haute, moyenne et basse justice, qui relevait du château de Bracon. Les habitants avaient été affranchis de la main-morte depuis une époque très ancienne, et avaient reçu des droits d'usage importants dans les forêts du souverain. Le signe patibulaire était dans la contrée appelée *aux Fourches*.

Seigneurs. La seigneurie de Marnoz a presque toujours été divisée en deux parties dites, l'une de *Saint-Michel*, et l'autre de *Marnoz*. Les dénombrements que nous publierons dans nos Documents inédits, feront connaître d'une manière exacte les droits de chaque possesseur et les charges qui pesaient sur leurs sujets. En 1267, Gérard de Salins, dit Chambier, chevalier, fils naturel de Gaucher IV, sire de Salins, fit hommage à Laure de Commercy, dame de Salins, de ce qu'il possédait à Marnoz, réservant la fi-

délitéqu'il devait à Etienne, seigneur de Vaugrenans. Il laissa pour héritier Guy de Salins, son fils, chevalier, marié à Guyette de Saint-Lothein, dont il eut *Gérard*, *Guy*, *Jean*, *Renaude* et *Alix* de Salins. Guy de Salins, dit Chambier, chevalier, seigneur de Marnoz en partie, s'allia à Etiennette Chambier. De ce mariage naquirent *Odon* et *Jean* de Salins, clerc, mort avant 1385. *Odon* de Salins, chevalier, vivant de 1343 à 1360, eut pour fils *Jean* de Salins, damoiseau, marié avant 1374, à Guillemette de Nozeroy. Ce seigneur, par son testament du 27 avril 1388, légua sa terre de Marnoz et sa maison de Salins, à Huguenette sa fille, veuve de Jean Galafin, chevalier, sire de Coges, et donna le surplus de ses biens à Guillaume de Salins, son fils. Huguenette de Salins se remaria après la mort de son père, avec Rolz de Visen, écuyer, co-seigneur de Coges. Tous deux vivaient encore en 1393. En 1304, Jean de Monnet, dit de Chaumergy, écuyer, fit hommage à Mahaut, comtesse de Bourgogne, de ce qu'il possédait à Marnoz, et notamment de moitié du bois de la Verge, du bois de Baigny, du moulin de Courtefontaine et du quart du moulin neuf de Marnoz. Le mardi après la Saint-Barnabé 1328, il renouvela cet hommage envers la même princesse et y ajouta moitié de la justice de Marnoz. Partie de cette terre fut acquise par Jean de Montalbert, II[e] du nom, sire de Montbel, chambellan du duc de Bourgogue et capitaine de Chaussin. Ce seigneur reçut, en 1369, de Marguerite de France, le droit d'usage dans la forêt de Vaivre, par forme d'indemnité de 100 francs d'or que Pierre de Rosoy, époux de Jeanne de Jousserot, sa mère, avait prêtés pour fournir aux frais du siége de Rochefort. Il mourut à Poligny en 1401, et fut inhumé au couvent des frères Prêcheurs de cette ville. Les enfants nés de son union avec Marguerite, fille de Jean de Montrond, écuyer, de Poligny, furent *Aimé* et *Jeanne* de Montalbert, épouse de Jean de Tenare ou Tenère, seigneur de Janly. Aimé de Mantalbert, seigneur de Montbel et de Marnol en partie, dernier représentant mâle de la branche de Montbel au comté de Bourgogne, n'ayant pas de postérité de Jeanne de Rougemont, son épouse, institua pour son héritière en 1408, Jeanne de Montbel, sa sœur, veuve alors de Jean de Tenare. Le 1[er] avril avant Pâques, 1440 (v. st.), Jean de Tenare, chevalier, seigneur de Janly, déclara tenir en fief du comte de Bourgogne, à cause du château de Bracon, sa maison-forte de Marnoz et moitié de la justice sur ce village, dont l'autre moitié appartenait indivisément à Oudot d'Amange et Pierre Mangerot, écuyers. Il paraît que Guillaume de Gilley, de Salins, seigneur d'Aiglepierre, d'Andelot, etc., acheta la totalité de la terre de Marnoz, des différents seigneurs qui la possédaient. Ce gentilhomme épousa en premières noces Adrienne de Saint-Mauris, dont il eut *Nicolas* et *François* de Gilley. Nicolas eut le château de Saint-Michel, et François celui de Marnoz. Nicolas de Gilley, chevalier, seigneur de Marnoz, d'Aiglepierre, Villers-Farlay, Belmont, Augerans, Mouchard, Cramans, obtint de l'empereur Charles-Quint, en 1538, l'érection de la terre de Francmont, qu'il avait acquise de Gérard d'Aroz, en baronnie de l'empire, pour lui et sa postérité. L'archiduchesse Marguerite le pourvut de la charge de son échanson, le 24 mai 1530. Il fut depuis gentilhomme

de la maison de l'empereur, et son ambassadeur en Suisse et en Savoie. Il renouvela, en 1542, le traité de neutralité des deux Bourgognes, avec Philippe Chabot, amiral de France. Il se retira sur la fin de sa vie dans sa terre de Marnoz, et y composa plusieurs ouvrages en prose et en vers, qui sont restés manuscrits. Il avait épousé, en 1526, Jeanne de Marnix, dame de Crilla, Lemuy, etc., dont il eut, 1° *Jean* de Gilley, chevalier, seigneur de Marnoz, qui de son mariage avec Anne de Saint-Mauris, dame de Mathey, eut *Claude-Philibert*, mort jeune, et *Anne-Ursule*, mariée à François de la Tour-Saint-Quentin; 2° *Jean* de Gilley, le puîné; 3° *François*, protonotaire apostolique; 4° *Claude*, seigneur d'Aiglepierre, Pardessus des salines de Salins et capitaine de la même ville. Jean de Gilley, l'aîné, se distingua comme littérateur, par diverses publications latines, qui sont devenues très rares aujourd'hui, et mourut vers 1591. Jean de Gilley, le puîné, seigneur de Marnoz en partie, prenait la qualité de souverain seigneur de Francmont, et avait épousé en 1567, Eve d'Aubonne, dont il eut *Gaspard*, mort sans alliance, et *Jean-Claude* de Gilley. Il testa en 1576, et mourut peu de temps après. Il avait établi, dans son château de Marnoz, un jardin botanique très remarquable, le premier peut-être qui eût existé en Europe. *Jean-Claude* de Gilley, baron de Francmont et seigneur de Marnoz, s'allia, le 25 juin 1619, avec Jeanne Perrone de Vaudrey, dont naquirent *Jean-Baptiste* de Gilley et *Marie-Thérèse*, mariée, 1° à Clériadus, comte de la Tour-Saint-Quentin; 2° à Marc de Montagu, seigneur de Boulavant. Jean-François de Gilley, baron de Francmont, allié à Suzanne-Magdeleine du Châtelet, fit des dépenses excessives, et vit la plupart de ses biens mis en décret par ses créanciers. Le 27 mars 1684, Pierre-François Gay, écuyer, seigneur de Villers-les-Bois et juge des sauneries de Salins, acheta la partie de la terre de Marnoz dite de Saint-Michel. Il avait épousé, le 13 septembre 1665, Marie, fille de noble Claude Pourtier et de Marie Valle, qui le rendit père, 1° de *Pierre-François-Xavier;* 2° de *Marie* Gay, alliée le 12 janvier 1693, à Claude-François, comte d'Udressier, et de quatre autres filles. Pierre-François-Xavier Gay, seigneur de Marnoz en partie, Saint-Michel, Villers-les-Bois, fut nommé, le 9 mars 1736, président de la cour des comptes de Dole. Il s'était allié, le 22 janvier 1704, à Françoise-Gabrielle, fille d'Antoine Matherot, seigneur de Desnes et de Thérèse Maréchal de Longeville. Leurs enfants furent : 1° *Charles-Antoine* Gay, président à la chambre des comptes de Dole; 2° *Pierre-François*, capitaine dans le régiment de Grammont; 3° *Claude-Antoine*, capitaine dans le régiment de Nice, infanterie; 4° *François-Xavier*, capitaine au même régiment, et plusieurs filles religieuses.

François de Gilley, frère de Nicolas, qui avait eu moitié de la seigneurie de Marnoz et le château de ce nom, s'allia à Françoise Merceret, qui le rendit père de *Marguerite* de Gilley, épouse de Claude de la Vilette, et *Claudine* de Gilley, alliée à Gaspard de Vaux, seigneur de Chasoy. Gaspard de Vaux laissa pour héritiers ses enfants, qui furent *François* et *Philiberte* de Vaux, qui épousa le 28 novembre 1574, Jean Alepy. On voit par le testament de ce dernier, publié au balliage de Sa-

lins, le 23 octobre 1607, qu'il eut pour fils, *Gaspard* et *Philippe*, lieutenant-colonel dans le régiment du bailliage d'Aval. Gaspard Alepy s'allia, par traité passé au château de Marnoz, le 20 octobre 1613, avec Hippolyte, fille de Philibert de Pontalier, seigneur de la Motte, chevalier des ordres de France et de Marie de Veillant. François de Vaux, seigneur de Marnoz et Chasoy, son oncle, lui fit une donation de tous ses biens, en faveur de ce mariage, à condition qu'il prendrait son nom et ses armes, et qu'il les transmettrait à ses descendants. Il testa en 1635, et légua Marnoz à Joachim, son fils aîné. *Joachim* de Vaux, dit d'Alepy, écuyer, seigneur de Marnoz, Brans, épousa par traité du 12 juin 1646, Jeanne, fille de Henri de Buade, chevalier, maître d'hôtel du roi, lieutenant de sa venerie, et d'Eustache de Courcelles. De cette alliance sortirent *Joseph* et *Jeanne-Françoise* de Vaux, mariée par contrat du 17 mai 1672, à Jean-Baptiste Richard, seigneur de Villers-Vaudey. *Joseph* de Vaux, dit d'Alepy, écuyer, seigneur de Marnoz, Brans, etc., contracta alliance, le 10 juin 1676, avec Anne-Désirée Pourtier, qui le rendit père de *Jean-Baptiste* de Vaux, dit d'Alepy, mort sans postérité; d'*Alexis* et *Charles*, chanoines de Saint-Mauris de Salins, et de *Magdeleine-Gabrielle*, mariée le 31 janvier 1713, à Charles-François Pillot, écuyer, seigneur de Chenecey. Cette dame succéda à tous ses frères et eut la seigneurie de Marnoz. M. Marie-Charles-Ignace de Pillot, comte de Coligny, son petit-fils, lui succéda. Ce seigneur ayant émigré, ses biens furent vendus nationalement. Le 13 juin 1796, il fit acheter son château par Jean-Baptiste Miller, son jardinier. Il laissa pour héritier M. Charles-François-Emmanuel de Pillot, comte de Coligny, son fils, qui a fixé sa résidence à Choye (Haute-Saône).

Château de Marnoz. Il est situé dans la vallée de la Vache et sur la rive gauche de ce ruisseau. Il se compose de deux ailes formant un angle droit et n'a jamais été fortifié. Il était autrefois environné d'un des plus beaux jardins de France. J.-B. Miller, habile jardinier du comte de Pillot, y cultivait les plantes et les arbres exotiques les plus rares. Il obtenait des fruits précoces qui atteignaient une grosseur extraordinaire. Ce château appartient actuellement à Claude-Etienne Morel et à François-Xavier Tissot, lieutenant de douanes en retraite, qui l'habitent.

Château de Saint-Michel. Il occupe une charmante position, contre la pente escarpée de la montagne de Roussillon, entre l'église Saint-Michel et la rive droite du ruisseau de la Vache. Il se composait d'une grosse tour ronde isolée, servant de porterie, précédée d'un fossé, sur lequel était jeté un pont-levis; d'un mur d'enceinte bordé d'un fossé sur les côtés sud et est; d'une belle avenue, ombragée de vieux arbres, conduisant de la porterie au château; d'un principal corps-de-logis et d'une aile servant de dépendances, qui lui était attenante; de deux tourelles flanquées contre les murs du château, et de jardins disposés en gradins et renfermés dans le clos. Partout où les murs d'enceinte ne sont pas précédés de fossés, ils sont très élevés extérieurement et soutenus par des terrasses qui arrivent jusqu'à leur sommet. Les murs du château étaient percés de meurtrières et de canonnières. De toutes

ces constructions, il ne reste que des vestiges de la porterie et des fossés, la partie inférieure des murs d'enceinte et les corps-de-logis qu'habitaient les seigneurs. Cette propriété a été acquise par M. de Miserey, de M. de Marnoz, ancien directeur des salines de Salins, et a passé par acquisition entre les mains de plusieurs propriétaires successifs. Elle appartient actuellement à M. François-Emmanuel Poix, qui l'habite.

Eglise. Le patronage de l'église de Marnoz appartenait au prieuré de Château-sur-Salins. A la suite de différents traités faits avec les religieux de Gigny, de 1480 à 1483, il passa aux chanoines de Saint-Mauris de Salins, qui le cédèrent à leur tour, le 22 avril 1651, au seigneur de Marnoz. L'église est située au hameau de Saint-Michel-le-Haut, et est dédiée à saint Michel, archange, dont on célèbre la fête le 29 septembre. Il faut gravir quinze degrés d'escalier pour arriver au cimetière, au milieu duquel elle se trouve. Elle se compose d'une nef, d'un sanctuaire surmonté du clocher, d'un chœur rectangulaire et de deux chapelles, l'une à droite de la nef, et l'autre à droite du chœur. Cet édifice est dépourvu de style, en mauvais état, d'un accès difficile, et trop éloigné du centre de la paroisse. Les deux chapelles étaient seigneuriales, et appartenaient aux seigneurs de Saint-Michel et de Marnoz. La première était dédiée à Notre-Dame, et la seconde à Notre-Dame et aux Trois-Rois. Dans celle à droite du chœur, on voit les tombes, 1° de François de Gilley, baron du Saint-Empire, seigneur de Longevelle, Fontaine, Vuillafans, etc., né en 1627, et mort en 1649; 2° de Jeanne de Marnix, dame de Lemuy, épouse de Nicolas de Gilley, chevalier, baron de Francmont, seigneur de Marnoz, Aiglepierre, Crilla, etc., morte en 1545, et plusieurs autres, dont les noms et les armoiries sont effacés. On remarque dans l'église un très beau bas-relief, sculpté sur bois, par un M. de Gilley, seigneur de Marnoz, et représentant l'adoration des Mages; deux autres petits bas-reliefs, aussi sur bois, et le retable de l'autel de la chapelle à droite de la nef, qui provient de la chapelle du château Saint-Michel.

Chapelle Notre-Dame. Il y avait dans le village une chapelle fondée en l'honneur de Notre-Dame, le 22 mars 1623, par Gaspard d'Alepy, dit de Vaux, co-seigneur de Marnoz. Elle n'existe plus.

Evènements divers. Marnoz, situé sur le grand chemin de Dole à Salins, et près de cette dernière ville, eut cruellement à souffrir de toutes les invasions qui désolèrent le comté de Bourgogne. Il fut pillé, brûlé, saccagé par les troupes de Saxe-Weimar en 1639. Le 8 novembre 1791, une lettre des commissaires de la trésorerie nationale, adressée au ministère des contributions publiques, annonça qu'ils avaient reçu avis que plusieurs particuliers fabriquaient de faux louis d'or de 24 livres, au château de Marnoz. On s'empressa d'y diriger le capitaine de gendarmerie, avec ordre de vérifier les faits et d'opérer des saisies et arrestations, s'il y avait lieu. Les recherches les plus minutieuses n'aboutirent à aucun résultat. Des incendies survenus en 1834, 1835, 1847, 1848 et 1853, ont détruit plusieurs maisons.

Bibliographie. Archives de la préfecture. — Histoire des sires de Salins. — Histoire de Poligny, par Chevalier.

Marpain, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château; percept. et paroisse de Dammartin; distrib. de poste de Thervay; à 5 kil. de Montmirey-le-Château, 23 de Dole et 75 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 215^{m}.

La commune de Mont-Rambert a a été réunie à celle de Marpain, le 22 octobre 1823.

Le territoire est limité au nord par Pesmes et Malans, dont il est séparé par l'Ognon, et par Mutigney; au sud par Brans; à l'est par Thervay et Malans; à l'ouest par Dammartin. Le Pays-Neuf fait partie de la commune.

Il est traversé par les routes dép. n° 11, de Besançon à Dijon; 12 de Vesoul à Auxonne; 13 de Dole à Gray; par les ch. vic. tirant à Dammartin, à Pesmes, à Brans; par l'Ognon, le bief de Brans et le ruisseau de l'Etang.

Le village est disposé en amphithéâtre, sur la rive gauche de l'Ognon, contre le revers d'un coteau escarpé et très élevé. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles ou en chaume. Les rues sont rapides et mal alignées. Le hameau de Mont-Rambert se déploie sur le sommet d'un coteau, dont le château occupe le point le plus élevé.

Pop. en 1790, de Marpain, 146 hab.; de Mont-Rambert, 86; pop. réunie en 1846, 229; en 1851, 228, dont 116 hom. et 112 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 41 hab.; 48 maisons, dont 36 à Marpain et 12 à Mont-Rambert; 58 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1824; surf. territ. 555^{h}, divisés en 2073 parcelles, que possèdent 261 propriétaires, dont 187 forains; surf. imp. 531^{h}, savoir : 339^{h} en terres lab., 74 en bois, 58 en prés, 46 en vignes, 8 en parcours, friches et murgers, 2^{h} 39^{a} en jardins et vergers, 2^{h} 05^{a} en sol et aisances de bâtiments, 1^{h} 29^{a} en saussaies, d'un rev. cad. de 14,768 fr.; cont. dir. en princ. 2538 fr.

Le sol, très accidenté et même montagneux près du village, est d'une fertilité ordinaire et produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du méteil de seigle et de blé, du colza, des pommes de terre, du chanvre, des vins rouges et blancs agréables, beaucoup de foin, des fourrages artificiels; peu de légumes secs, de navette, de carottes fourragères et de fruits. On exporte le tiers des céréales et moitié de la récolte des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des volailles et quelques chevaux. 12 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire, du minerai de fer, des gravières, des carrières de belle et bonne pierre de taille, susceptible de recevoir le poli, et de la pierre ordinaire à bâtir. Cinq ouvriers sont employés chaque jour à l'exploitation des carrières.

Les habitants fréquentent les marchés de Pesmes, Dole et Auxonne.

Forges de Mont-Rambert. Il y avait à Mont-Rambert une ancienne manufacture de fer-blanc, dont tous les produits étaient expédiés à Paris. En 1759, on n'y faisait plus que du fer, lorsque cet établissement fut momentanément suspendu. La forge, le moulin et leurs dépendances furent vendus nationalement, le 15 novembre 1595, à M. Rossigneux,

de Pesmes. La forge a été remplacée par un moulin à cinq tournants, en 1819.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour; une maison commune, construite en 1830, qui a coûté 7000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 10 petites filles, les plus grandes suivant l'école de Dammartin; une fontaine avec lavoir, construite en 1831, qui a coûté 4000 fr.; un puits communal, construit en 1835; une pompe à incendie; un puits communal à Mont-Rambert, construit en 1838, qui a coûté 4200 fr., et 41ʰ 95ᵃ de friches, prés, bois et parcours, d'un rev. cad. de 487 fr.; la section de Mont-Rambert a 16ʰ 42ᵃ de broussailles, bois, mares et pâtures, d'un rev. cad. de 177 fr.

Bois communaux : 39ʰ 58ᵃ; coupe annuelle, 1ʰ 24ᵃ. Le hameau de Mont-Rambert a 14ʰ 17ᵃ; coupe annuelle, 42ᵃ.

Budget : recettes ord., 2458 fr.; dépenses ord. 2402 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu ordinaire, 45 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Il est à l'extrémité de notre département une belle contrée, que l'on parcourt pour la première fois avec bonheur, et que l'on revoit toujours avec un plaisir plus vif; c'est la vallée à travers laquelle l'Ognon déroule ses replis tortueux. De la pointe du roc que couronne le château de Mont-Rambert, on peut jouir à son aise du charme de ses sites et admirer la fertilité de ses campagnes. Une position aussi heureuse que celle de Marpain et des villages environnants, ne pouvait manquer de fixer l'attention des premiers habitants de la Séquanie. Les populations s'y pressèrent. Une véritable cité développa ses rues immenses sur les territoires de Dammartin, Champagney, Nilieu, Mutigney, Champagnolot, Marpain, et même jusque près de Chassey. Quel était son nom ? Ce problème fera toujours le désespoir des archéologues. Nous avons déjà signalé les magnifiques ruines découvertes à Dammartin, Nilieu, Champagney. Celles qu'on retrouve au sud de Marpain, sont de même nature. Elles abondent surtout dans les contrées dites *sur les Rangs* et *aux Murgers*. Plusieurs chemins se croisaient à Dammartin. Ils venaient de Besançon, de Dole, de Salins, et de plusieurs villes détruites de la Haute-Saône. Le *castellum* de Mont-Rambert et celui dit *en Rochefort*, étaient destinés à leur protection. Dans le lieu appelé *au Chemin ferré*, on a reconnu les traces d'un chemin pavé et parfaitement cimenté.

Seigneurie de Mont-Rambert. Pesmes était le centre d'une des plus vastes baronnies de la province. Ses premiers possesseurs étaient issus de la maison des comtes de Vienne, qui disparut avec Etiennette ou Stéphanie, femme de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, ainsi que nous l'apprend l'épitaphe de Guy de Pesmes, gravée au XIᵉ siècle, sur son tombeau dans l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Elle commence en ces termes :

Guido de Pesmis jacet hic quem Christus supremis
Agminibus societ, matre rogante Mariâ.
Quem clarum genere, comites genuêre Viennâ.

Ils étendaient au loin leur puissance sur les deux rives de l'Ognon et comptaient leurs vassaux par centaines. Mont-Rambert avec Marpain

et Nilieu pour dépendances, n'était qu'un faible démembrement de ce fief, qui se prolongeait jusqu'à la Saône. La justice haute, moyenne et basse, y était attachée.

Seigneurs. Guilaume, Ier du nom, sire de Pesmes, chevalier, appelé Guy dans plusieurs chartes, vivait en 1100. Ce prince belliqueux, toujours à la tête de ses vassaux, se montra si entreprenant, qu'Anseric, archevêque de Besançon, et Renaud Ier, comte de Bourgogne, furent obligés de se liguer en 1122, pour résister à ses usurpations. Il vivait encore en 1150. Ses enfants furent *Guy* et *Ponce* ou *Poinçard* de Pesmes. Ce dernier eut pour son apanage la seigneurie de Mont-Rambert. Guy, sire de Pesmes et de Rupt, fit en 1157, des dons importants à l'abbaye de Cherlieu. Il épousa une dame, du nom d'Algaïa, de laquelle il eut *Guillaume II*, *Guy II*, *Aymon*, *Ponce* de Pesmes et une fille. Guillaume II, Aymon et Guy, se qualifiaient tous trois de sires de Pesmes. Aymon donna en cette qualité, à l'abbaye d'Acey, en 1182, ses dîmes de Taxenne et un pré sur Thervay. Guy II, sire de Pesmes en partie, s'était emparé d'un lieu appelé *Ruenot*, qui avait été donné à Acey par Odon de Champagne. En 1183, il manifesta son repentir et restitua ce domaine, pour obtenir son pardon. Guillaume II, sire de Pesmes, approuva en 1169, les aumônes faites à l'abbaye de Cherlieu par Guy, son père, et Guy de Pesmes, son aïeul. Il assista comme témoin en 1200, à différentes chartes signées de Marguerite, comtesse de Bourgogne. Ce seigneur eut pour fils, *Guillaume III* et *Poinçard* de Pesmes, chevalier, sire de Valay et de Bougey. Ce dernier mourut sans enfants d'Alix, sa femme, nommée avec lui dans une charte de 1270. Guillaume III, sire de Pesmes, reconnut en 1260, que le château de Mont-Rambert, qui lui provenait de Poinçard, son oncle, relevait du comté de Bourgogne; Hugues, comte palatin, et Alix son épouse, lui donnèrent 300 livres estevenantes, pour prix de cet hommage. Dès ce moment, la terre de Mont-Rambert a relevé directement du comté de Bourgogne. Les enfants de Guillaume III furent *Hugues*, deux filles, mariées dans les maisons d'Arc et de Villefrancon, et *Poinçard* de Pesmes, sire de Mont-Rambert. Ce seigneur étant mort sans postérité, laissa sa fortune à son frère. *Hugues*, sire de Pesmes et de Mont-Rambert, chevalier, fit hommage en 1292, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, du fief de Thervay, sauf la fidélité qu'il avait jurée aux comtes de Bourgogne, de Champagne et de Bar, au duc de Bourgogne, à l'archevêque de Besançon, aux seigneurs de Montfaucon, de Vergy et de Faucogney, et mourut le 26 août 1301. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Pesmes; il est dépeint sur sa tombe en robe longue, fourrée de vair, et attachée avec une ceinture, de laquelle pend une épée; autour, est gravée cette épitaphe : *cy git noble homs Hugues, sire de Pesmes, qui trespassa l'ou mecredi après la Saint Bernard, en l'an de grâce M. CCC. et un. Prayez por ly*. Il fut père de Guillaume IV, de Jeannette de Pesmes, épouse de Guillaume, sire d'Arguel, et de deux fils naturels. Guillaume IV, sire de Pesmes et de Mont-Rambert, chevalier, signa au mois de novembre 1314, l'acte de confédération faite entre les gentilshommes de Bourgogne, Champagne et Forez, pour s'opposer à la levée

des impôts que Philippe-le-Bel, roi de France, voulait mettre sur les nobles. Il fit son testament l'an 1327, le dimanche avant la fête de l'Ascension, élut sa sépulture en l'église Saint-Hilaire de Pesmes; institua héritière *Jeannette* de Pesmes, sa fille, dans le cas où il n'aurait pas d'autres enfants; ordonna à son héritière d'envoyer, après qu'il serait mort, un chevalier en la Terre-Sainte, et de lui donner 340 livres pour les frais de son voyage, conformément aux intentions de son père, enjoignit à sa fille de rendre aux églises de Saint-Jean et de Saint-Etienne de Besançon, le château de Mont-Rambert, qui avait été construit des deniers de ces églises; fit des legs à tous les écuyers et aux demoiselles attachés à sa maison et à ses parents les plus proches; donna à Gillette de Courcelles, son épouse, ses équipages, ses chevaux, ses joyaux d'or et d'argent, ses meubles et la jouissance du château de Mont-Rambert, et affranchit de la main-morte les sujets de ses seigneuries de Pesmes, Malans, Valay, Broye et Jallerange, en réparation des maux qu'il leur avait causés pendant la durée des guerres qu'il avait eues. Guillaume, sire de Pesmes, fut inhumé dans l'église de ce lieu; il est représenté sur sa tombe, armé de toutes pièces, avec cette épitaphe : *cy giert messires Guillames, signour de Pesmes, qui trespassa l'an de grâce M. CCC. XXVII. le XVI. jor de juhin*. Il n'eut de son mariage qu'une fille, Jeannette de Pesmes, alliée à Othe de Granson, damoiseau, puis chevalier, qui ratifia en 1327, le testament de son beau-père, sans cependant l'exécuter entièrement, car le château de Mont-Rambert ne fut point rendu aux églises de Besançon. Ce seigneur fit hommage en 1327, à Mahaut, comtesse de Bourgogne, des châteaux de Pesmes, Mont-Rambert et Bar. Ses enfants furent *Jacques* et *Jacquette* de Granson, épouse de Gérard de Montfaucon, seigneur de Vuillafans. *Jacques* de Granson, chevalier, sire de Pesmes, Durne, Mont-Rambert, Bar, etc., épousa Marguerite de Vergy, fille de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau et de Bourbonne, et d'Agnès de Durne, sa seconde femme, et en eut *Guillaume*, mort avant sa mère, *Jean*, *Alix*, épouse de Guillaume de Pontalier, chevalier, et *Huguette* de Granson; épouse d'Henri de Salins, chevalier, seigneur de Poupet. *Jean* de Granson, chevalier, sire de Pesmes, Villey, Nancuise, Durne, Mont-Rambert, duquel Olivier de la Marche écrivait en 1438, « qu'*il était parent des plus grands seigneurs de Bourgogne, et de ces subjets du duc, à qui il écrivoit, Cousin. Vaillant chevalier et bien renommé, et aymé entre les gens d'armes de Bourgogne, et qui fit en son temps de grands services au duc et à ses pays*, » avait épousé Catherine de Neufchâtel, fille de Thiébaud VI, sire de Neufchâtel et de Blamont, et de Marguerite de Bourgogne. Elle le rendit père de *Guillaume*, *Antoine*, *Henriette*, mariée à Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Neublans et de Saillenay, et de *Jean* de Granson. *Guillaume* de Granson, chevalier, sire de Pesme, Durne, Villafans, la Marche, le Val-de-Saint-Julien, Bard, Mont-Rambert, Nancuise, le Villey, était en 1409, au siége de Vellexon. Il alla, en 1414, servir le duc de Bourgogne en Artois, et était la même année, avec sa troupe, dans la ville d'Arras, assiégée sur le duc par l'armée du roi. Il devint conseiller de Jean, duc de Belfort,

régent du royaume de France, et d'Anne de Bourgogne, son épouse, et fut présent à la ratification de leur mariage, qui se fit à Troyes, le 15 mai 1423. Il eut de Jeanne de Vienne, sa femme, fille d'Henri de Vienne, chevalier, seigneur de Neublans, et de Jeanne de Gouhenans, dame d'Essoye, *Hélion*, *Simon* et *Louise* de Granson, épouse de Philibert du Châtelet. Hélion de Granson, chevalier, seigneur de la Marche, Mirebeau, Durne, Villafans, Gouhenans, Nancuise, Mont-Rambert, etc., sénéchal de Bourgogne, épousa en *premières noces*, en 1467, Jeanne, fille d'Erard du Châtelet, et en eut *Antoine* et *Guillaume* de Granson, morts jeunes, et *Louise* de Granson, femme de Louis Lallemand, chevalier, seigneur de l'Arbent. Il se remaria avec Avoye, fille de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu et de Fontenoy, lieutenant-général des duché et comté de Bourgogne. Cette dame le rendit père de Bénigne de Granson, mariée en 1513 à François de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois, sénéchal et maréchal du Bourbonnais. Il épousa en *troisièmes noces* Jeanne de Beauffremont, veuve de Jacques Rollin, seigneur de Présilly, puis de Philippe de Longwy, seigneur de Longepierre, et n'en eut pas d'enfants. Nous ne connaissons pas le résultat du partage qui eut lieu entre Louise et Bénigne de Granson, sœurs consanguines. Il est probable cependant, que Louis Lallemand est le seigneur qui figura en 1543, aux combats de Duren et de Landrecy, sous le nom de sieur de Mont-Rambert. En 1584, on trouve la terre de Mont-Rambert entre les mains de noble Philibert Deschamps, écuyer, et de Jean Deschamps, son fils, marié à Julienne de Tennère. Criblés de dettes, ces gentilshommes, après avoir épuisé leur crédit dans des emprunts onéreux, vendirent successivement à réméré la plupart de leurs terres, etc. Ces demi-mesures ne firent que hâter leur ruine. Mont-Rambert fut mis en décret en 1593, et adjugé à Benoît Charreton, seigneur de Chassey, moyennant 56,100 fr. La famille de cet acquéreur était originaire de Blye, près de Châtillon-sur-Courtine. Un de ses membres était venu se fixer à Lons-le-Saunier. De cette branche sortit Benoît Charreton, qui fut nommé, le 24 août 1561, premier maître à la chambre des comptes de Dole. Le roi Philippe II l'appela à sa cour et lui fit épouser, le 13 octobre de la même année, Henriette d'Aens, dame d'honneur de la reine. Le roi de Naples lui accorda des lettres de noblesse au mois de novembre 1576. Le roi d'Espagne le nomma, le 7 octobre 1579, trésorier général de ses épargnes, et administrateur général des biens et confiscations des absents dans les Pays-Bas. Pour prix de ses services, il lui accorda, le 30 novembre 1580, une pension annuelle de 600 fr. sur les salines de Salins. Au mois de novembre 1588, il le nomma chevalier de ses ordres et capitaine-général de ses pays par deçà. Le 8 mai suivant, il en fit son conseiller et le commis de ses domaines et finances, avec la charge de capitaine de ses villes et pays de Lengheim. Le 7 septembre de la même année, ce seigneur reçut le brevet de souverain bailli des villes d'Aloz et Grammont. Il fut le premier maire élu de Lons-le-Saunier. Benoît Charreton, qui avait acquis de nombreuses seigneuries dans le comté, et dont la fortune s'élevait à plus de 300,000 livres, testa le 14 septembre 1598, et

mourut en l'an 1600. Sa veuve eut le château de Mont-Rambert et d'autres domaines pour son douaire. Maximilien Charreton, l'un de ses fils, seigneur de Chassey, Mont-Rambert, Pymorin, etc., épousa, le 19 février 1610, Béatrix de Binans, fille de Claude de Binans, seigneur de Chambéria, et de Péronne de la Baume. Il mourut sans postérité avant 1618. Ses folles prodigalités avaient anéanti sa fortune. Ses biens furent mis en décret. Charlotte Charreton, sa sœur, épouse de Léonard Carraciolo, gentilhomme du duc de Nembourg, capitaine de 500 hommes entretenus aux Pays-Bas pour le service du roi d'Espagne, gouverneur d'Orsoye, acheta la terre de Mont-Rambert. N'ayant pu payer son acquisition, Marguerite de Poligny, épouse de Claude de Beauffremont, baron de Scey-sur-Saône, en poursuivit la revente, et l'adjudication fut tranchée au profit de François d'Amédor. Ce seigneur, au lieu de profiter des effets de cette adjudication, revendit Mont-Rambert à Charlotte Charreton, et lui prêta 48,000 fr. pour payer les créanciers. Anne-Antoine Charreton, veuve de Guillaume du Villey, chevalier, ancien gentilhomme de l'empereur Charles-Quint, et épouse en secondes noces de Claude Bouton, baron de Pierre, prétendit avoir droit au quart de cette acquisition, en remboursant à sa sœur le quart des sommes payées aux créanciers, et intenta un procès à cette occasion devant le parlement. Une revente fut ordonnée, et Ferdinand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon, fut proclamé adjudicataire. Ce prélat laissa, en 1637, ses terres et baronnies de Vuillafans, L'île, Balançon, Montrond, Cicon, Ougney, Mont-Rambert, etc., à Ferdinand-François-Just de Rye, marquis de Varembon, le dernier mâle de la famille de Rye, avec substitution en faveur des enfants mâles de Louise de Rye. Le marquis de Varembon mourut sans postérité, le 5 août 1657. Louise de Rye avait épousé en 1614, Claude-Antoine de Poitiers, baron de Vadans, Souvans, etc., chevalier d'honneur au parlement de Dole. Elle en eut entre autres enfants, *Ferdinand-Eléonore* de Poitiers, chevalier d'honneur au même parlement, qui prit le titre de comte de Saint-Valier, et profita de la substitution contenue au testament de Ferdinand de Rye, son grand-oncle maternel, à la charge de relever le nom et les armes de Rye. Il épousa Jeanne-Philippe de Rye, fille de François, marquis de Varambon, et de Catherine-Marie d'Ostfrise, comtesse de Ritberg. Cette dame devint héritière du marquisat de Varambon, des comtés de la Roche, Busançois, Villersexel, Châtillon, etc., par le décès sans postérité de ses frères, à condition de faire porter à ses enfants le nom de Rye. De ce mariage naquirent entre autres enfants, *Ferdinand-François* et *Frédéric-Léonore* de Poitiers. Celui-ci, dit le *marquis de Poitiers*, né en 1654, fut colonel de dragons, puis brigadier des armées du roi en 1694. Il n'eut point d'enfants de Catherine de Grammont. Ferdinand-François, comte de Poitiers, né en 1652, épousa en premières noces Marguerite-Françoise d'Achey, et en eut *Marie-Françoise*, alliée à Charles-Antoine-François, marquis de la Baume-Montrevel, *Louise-Jeanne-Philippe*, mariée à Gabriel-Philibert de Grammont, baron de Châtillon, et *Marie-Emmanuelle*, alliée à Ferdinand Florin, marquis du Châtelet. Il se remaria avec Françoise d'Anglure, fille d'Arnoul Saladin d'An-

glure, marquis de Coublans, dont naquirent trois filles, chanoinesses à Remiremont, *Ferdinand-Joseph*, comte de Poitiers, qui succéda au fidéicommis de Rye, et *Charles-Frédéric* de Poitiers, qui recueillit celui d'Anglure-Coublans. *Ferdinand-Joseph* de Poitiers-de-Rye-d'Anglure, comte de Poitiers et de Neufchâtel, resté seul mâle de sa maison, en fut le dernier, et mourut à Paris, le 19 octobre 1715. Il avait épousé, le 31 janvier précédent, *Marie-Geneviève-Henriette-Gertrude* de Bourbon-Malause, demoiselle d'honneur de la duchesse douairière d'Orléans, de laquelle naquit posthume, le 23 décembre, *Elisabeth-Philippine* de Poitiers. Cette riche héritière épousa Guy-Michel de Durfort-de-Lorges, duc de Randans, maréchal de France, auquel elle porta en dot les biens des maisons de Poitiers, de Rye et d'Anglure-Coublans. Ceux de Rye lui furent contestés par Charles-Ferdinand-François de la Baume, marquis de Montrevel, fils de Marie-Françoise de Poitiers, lequel prétendait, que suivant le testament de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, ils étaient substitués à l'infini, et qu'ils devaient passer aux mâles descendants par des filles, au défaut des *mâles* descendants par les mâles. Le parlement de Paris, auquel le procès fut renvoyé, jugea que la substitution avait pris fin, par le défaut des mâles de la maison de Poitiers, et que les biens étaient libres dans la personne du dernier de ces mâles. Elisabeth-Philippe de Poitiers n'eut qu'une fille, qui mourut avant elle. Son mari, tout en aspirant à sa fortune, pour la faire passer à ses propres héritiers, la rendit très malheureuse et ne vivait point avec elle. En 1748, cette dame donna au vicomte de Durfort, neveu de son mari, sa terre de Mont-Rambert. Ce jeune homme étant mort, la duchesse de Lorges, sa sœur, se fit donner par la maréchale, en 1772, une somme de 600,000 fr. Cette donation donna lieu à un immense procès, intenté par M[mes] de Ligniville et de Choiseul. Le dernier seigneur de Mont-Rambert fut Claude-Antoine Clériadus, marquis de Choiseul-la-Baume, héritier d'Elisabeth-Philippe de Poitiers. Ce gentilhomme porta sa tête sur l'échafaud, par suite d'une condamnation du tribunal révolutionnaire de Paris, et ne laissa pour héritier qu'un fils, *Claude-Antoine-Gabriel*, duc de Choiseul, pair de France, lieutenant-général des armées du roi en 1825, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. La terre de Mont-Rambert avait été vendue nationalement en 1795.

Château. Le château de Mont-Rambert était d'une étendue considérable, et passait pour très fort. Il était défendu par de larges fossés et d'épaisses murailles. Gollut le comptait encore, au XVI[e] siècle, au nombre des forteresses les plus importantes de la province. Il avait cependant été pris et gravement endommagé par les troupes de Louis XI en 1479. Il fut de nouveau attaqué par les troupes d'Henri IV en 1595, et pris par les Français en 1636. Il n'en reste plus qu'une tour octogonale, du style ogival usité au XIV[e] siècle. Il a été remplacé par un beau château moderne, qui était devenu la propriété du lieutenant-général comte Paul Grenier, né à Sarrelouis en 1768. Paul Grenier, entré au service en 1784, comme simple soldat, conquit tous ses grades sur les champs de ba-

taille. Distingué par Napoléon, dont il devint l'aide-de-camp, il fut élu, en 1815, membre de la chambre des représentants, par le département de la Moselle, et en devint vice-président. Après l'abdication de Napoléon, il fut nommé membre du gouvernement provisoire. A la rentrée des Bourbons, il vint habiter le château de Mont-Rambert et y mourut le 19 avril 1827. Sa succession fut recueillie par le baron Grenier, son frère, maréchal-de-camp, qui mourut aussi à Mont-Rambert, le 7 novembre 1835. Cette propriété appartient actuellement à M. Menans.

Prévôté. Il y eut une famille noble qui eut la prévôté de Mont-Rambert et en porta le nom. Jean de Mont-Rambert, écuyer, vivait en 1353.

Seigneurie de Marpain. Marpain fut toujours un membre de la seigneurie de Mont-Rambert. Le 1er janvier 1584, Philibert Deschamps et Jean, son fils, vendirent ce village avec la haute, moyenne et basse justice, sous la faculté de rachat pendant six ans, à Benoît Charreton, moyennant 4000 fr.; mais ils remboursèrent l'acquéreur quelques années après.

Fief d'Aligny. Il y avait à Marpain un fief considérable, dit d'*Aligny*, qui appartint d'abord à une famille de ce nom, ensuite à M. de Mayrot, seigneur de Mutigney, et enfin à M. Picot d'Aligny. On voit encore dans le village une grosse tour qui dépendait de ce fief.

Fief de mairie de Marpain. Il y a eu à Marpain un fief de mairie, qui a été possédé pendant plusieurs siècles, par une famille noble de nom et d'armes. Jean-Adolphe de Marpain vivait encore en 1550.

Chapelle. Marpain et Mont-Rambert dépendaient de la paroisse de Champagney. Il y avait, dans le premier de ces lieux, une chapelle seigneuriale dédiée à sainte Anne et une autre au château de Mont-Rambert, dédiée aux Trois-Rois. La chapelle de Marpain est située vers le sommet du coteau contre lequel est bâti le village. On n'y arrive qu'en gravissant 27 degrés d'escaliers. Elle se compose d'un clocher couronné par une flèche quadrangulaire, d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Elle est voûtée en ogive et décorée de colonnes engagées, sans chapiteaux. Cet édifice est l'un des monuments les plus purs et les plus remarquables du style ogival tertiaire, usité au milieu du xve siècle, époque de sa construction. On y remarque la tombe richement ciselée d'Etienne Roquier, mort en 1825, et celles de Jean-Adolphe de Marpain et de son épouse, morts en 1558 et 1568. Leurs armoiries ont été effacées.

Ermitage. L'ermitage de Mont-Rambert, dont on ignore l'origine, était dédié à saint Aubin et habité par trois ermites de l'ordre de Saint-Jean-Baptiste, qui donnaient l'instruction aux enfants du voisinage. Il se composait d'un bâtiment, d'une chapelle et d'un clos en jardins, terre et vigne, d'une surface de 85a. Il a été vendu nationalement, le 15 mai 1793, à Claude-Etienne Bourset, de Mont-Rambert, moyennant 4150 francs.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.—Généalogie de Bourgogne. — Histoire des sires de Salins. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Martigna, *Martiniacum*, *Martigny*, *Martigna-sur-Jeurre*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., perc. et bur. de poste de Moirans; succur-

sale; à 7 kil. de Moirans, 20 de Saint-Claude et 48 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 578^{m}.

La commune de Chanon a été réunie à celle de Martigna, le 7 août 1822.

Le territoire est limité au nord par Moirans et Villars-d'Héria ; au sud par Montcusel et Jeurre ; à l'est par Jeurre, et à l'ouest 'par Lect. Les granges de Bioux, de Nombouillet, des Auges, le Moulin, les hameaux de Cruzille et de Chanon, font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Moirans, Montcusel, Jeurre et Lect; par le ruisseau de Martigna, le bief du Lac et un ravin.

Le village est situé sur le revers d'un coteau, dans les montagnes qui séparent le bassin de l'Ain de celui de la Bienne. Les maisons sont disposées par groupes, construites sans goût en pierre et couvertes en chaume ou tavaillons. On y remarque l'habitation de M. Tournier, négociant à Lyon.

Pop. en 1790, de Martigna, 333 hab.; de Chanon, 54 ; pop. réunie en 1846, 366; en 1851, 362, dont 179 hom. et 183 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 41 hab.; 74 maisons, savoir : à Martigna, 55, et à Chanon, *19 ;* 83 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les jeunes gens des deux sexes émigrent, pour être domestiques, surtout à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1835 ; surf. territ. 875^{h} 55^{a}, divisés en 2025 parcelles que possèdent 155 propriétaires, dont 49 forains; surf. imp. 865^{h}, savoir : 255^{h} en terres lab., 233 en pâtures, 226 en bois, 103 en prés, 37 en friches et murgers, 8 en broussailles, 2^{h} 09^{a} en sol et aisances de bâtiments, et 1^{h} 74^{a} en jardins, d'un rev. cadast. de 2861 fr.; cont. dir. 1648 fr.

Le sol, montagneux et ne rendant que trois fois la semence, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, surtout des noix ; un peu de vin rouge et de lin, de fourrages artificiels et de foin. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs, quelques chèvres, des lapins et des volailles. On y engraisse des cochons. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, des tourbières, peu exploitées, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de pierre de taille, de pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 3000 kil. de fromage, façon Gruyère ; un moulin à farine à deux tournants, 3 auberges, 3 boisseliers, 2 marchands d'étoffes et un épicier.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Moirans et quelquefois ceux de Saint-Claude. Leurs principales ressources consistent dans l'agriculture, la tournerie sur bois et la fabrication des sifflets et flageolets, pour le compte des négociants de Saint-Claude.

Biens communaux : une église, un cimetière à côté ; une maison commune en mauvais état, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et et 32 filles ; un presbytère près de

l'église ; un châlet, deux fontaines et un abreuvoir à Martigna ; une fontaine et un abreuvoir à Chanon ; un puits comblé près du presbytère, et 203^h 34^a de pâtures, bois et broussailles, d'un revenu cad. de 177 fr. 44 c. ; la section de Chanon a 140^h 24^a de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 162 fr. 33 c.

Bois communaux : Martigna, 77^h 54^a ; coupe annuelle, 2^h 91^a. Chanon, 89^h 25^a ; coupe annuelle, 2^h 58^a.

Budget : recettes ord., 1912 fr. ; dépenses ord., 1891 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Martigna est situé sur le chemin qui devait relier la ville d'Antre à celle de Condes et non loin de Jeurre. Ce voisinage explique la grande quantité de médailles du Haut et du Bas-Empire qu'on découvre sur son territoire, surtout sur les bords de la *Grande-Vie*. M. Reffay de Suligna, ancien curé de la paroisse, en avait recueilli une à l'effigie d'Auguste, offrant au revers le temple de Rome et d'Auguste, construit à Lyon ; d'autres, frappées en l'honneur de Vespasien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux, de Faustine, de Lucius Verus, de Gordien-le-Jeune, de Claude-le-Gothique, de Dioclétien, de Maximien, de Constantin, de Crispus, de Constance, de Magnence et de Maxime, mort en 388.

Seigneurie de Martigna. Martigna dépendait en toute justice de la baronnie de Moirans. Les sujets étaient main-mortables.

Prévôté. Les droits attachés à la prévôté de Martigna consistaient dans le tiers des amendes prononcées à la justice de Moirans, contre les habitants de ce village ; dans le privilége de jouir des bois, des eaux, des parcours de la communauté ; de chasser librement dans l'étendue de la terre de Saint-Claude ; de pêcher dans le lac de Chanon ; d'y avoir un bac et une serve à poissons ; de vendre en franchise aux foires et marchés de Moirans et de Saint-Claude, toutes espèces de denrées ; de ne contribuer en rien aux réparations et à l'entretien de l'église et dans la propriété d'un vaste domaine, dont la plupart des terres et des maisons étaient accensées. Cette prévôté appartenait dans l'origine à une famille noble de nom et d'armes, du nom de Martigna ou Martigny, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Martigna-sur-l'Isle dans le Bugey. Elle existait dès le XIIe siècle. Jean de Martigna figure dans différents actes, comme témoin, de 1170 à 1180. On voit, de 1307 à 1310, Hugues, Jean, fils de Perceval, Perrier, Guillemette de Martigna, faire hommage à l'abbé Odon de Vaudrey, de différents fiefs qu'ils possédaient dans plusieurs villages de la terre de Saint-Claude. Une branche de cette famille s'établit à Poligny et fournit des sujets très distingués. Jean de Martigny était procureur-général de Bourgogne en 1395. Denis, son fils, était lieutenant-général du bailli d'Aval, en 1412. Ce dernier fut probablement le père de Guy de Martigny, écuyer, et de Jean de Martigny, secrétaire du duc de Bourgogne, lieutenant-général du bailli d'Aval, et envoyé de la duchesse à la cour de Savoie. La lieutenance du bailliage d'Aval sembla se perpétuer dans cette race, dont la descendance forma des établissements dans les Pays-Bas. La prévôté de Martigna sortit des mains de cette famille au XIVe siècle, pour entrer dans celle des Dortans. Huguenin de Dortans, IIe du nom, che-

valier, seigneur de Dortans, Martigna-sur-Jeurre (il n'en avait que la prévôté), de la Balme et de l'Isle-sous-Martigna, testa le 31 août 1391, laissant de Clémence de Moyria, son épouse, entre autres enfants, *André* de Dortans, prévôt de Martigna-sur-Jeurre, puis seigneur de Dortans. Ce gentilhomme, nommé gouverneur du château d'Annecy, pour le comte de Genève, et bailli des terres des sires de Thoire-et-Villars, s'allia à Claudine de Doms, et testa le 4 août 1432. Huguenin III de Dortans, son fils aîné, chevalier et écuyer ordinaire du duc de Savoie, eut la prévôté de Martigna. Allié à Guillemette, fille de Jean, seigneur de Vincelles, près de Louhans, il testa le 2 juin 1458, et laissa cette prévôté à Antoine, seigneur de Dortans, chevalier, son fils aîné. Antoine de Dortans épousa Louise, fille d'Antoine de Bussy, et par son testament de l'an 1490, il légua le fief de Martigna à Philibert et Sébastien de Dortans, les deux plus jeunes de ses fils. Le 5 juin 1524, Philibert érigea dans l'église paroissiale de Saint-Jacques de Martigna, une chapelle dédiée à Notre-Dame et à saint Philibert, et donna des fonds pour l'entretien d'un chapelain, qui devait y célébrer deux messes par semaine, le lundi et le vendredi. Le 30 octobre 1536, Sébastien de Dortans fit un accensement féodal d'un de ses domaines de Martigna, à Barthélemy Frelin, écuyer, à charge d'hommage envers lui, et il aliéna ses autres biens, notamment à noble Sébastien Flory, écuyer. Louis de Boisset, conseiller au parlement de Dole, ayant acquis les droits de Sébastien Flory, obtint, le 5 mai 1593, de l'abbé Ferdinand de Rye, des lettres-patentes qui l'autorisaient à réunir au fief de Martigna, dont il était acquéreur, tout ce qui avait été vendu par Sébastien Flory, et même par Sébastien de Dortans. M. Guillaume-Joseph Muyard, seigneur de Cogna, conseiller-maître ordinaire à la chambre des comptes de Dole, acheta le fief de Martigna des héritiers de Boisset, et en fournit le dénombrement au cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Claude, en 1713. M. Louis-Amable-Edouard Muyard, baron de Martigna, né en 1801 et mort en 1851, posséda ce domaine du chef de son père.

Château. La maison-forte de la prévôté de Martigna se composait d'un principal corps-de-logis flanqué de tours, d'un colombier, de grangeages, de jardins et vergers. Elle n'était séparée de l'église que par le cimetière et était adossée contre le pied de la montagne. Ruinée pendant les guerres de 1636, ainsi qu'une grande partie du village, il n'en reste que des pans de murs percés d'une porte ogivale. M. Muyard fit bâtir, en 1713, un autre château avec tours, sur l'emplacement de deux ou trois maisons qui étaient en ruines. Cette construction existe encore.

Fief de Chanon. Le village de Chanon appartenait, en moyenne et basse justice, au chapitre de Saint-Claude, depuis la cession que lui en avait faite, au mois d'août 1280, l'abbé de ce monastère, pour tenir lieu aux religieux de certaines réfections de poissons du lac de Genève, qu'il leur devait et ne pouvait leur livrer. Ce fief était réuni, pour l'administration de la justice, à ceux de Lavancia, Rhien et Epercy. L'abbé n'y avait que la haute justice.

Fief de Bioux et Champ-Dolent. La combe de Bioux, dans laquelle exista une villa romaine, était un vaste *franc-alleu*, qui fut possédé

pendant plusieurs siècles par la famille Parpillon. Il était tenu en 1414, par noble Henri de Parpillon, et en 1467, par Claude de Parpillon, son fils. Claudine, fille d'André de Parpillon, le porta en dot à Perceval de Dortans, son mari, seigneur de Dortans et d'Uffel, conseiller, écuyer et grand chambellan des ducs Philibert et Charles de Savoie, gouverneur de Genève et Vercel. Ce gentilhomme occupa des emplois très honorables. Il fut plusieurs fois envoyé par les ducs de Savoie, vers le connétable de Bourbon, le vice-roi de Naples et la princesse d'Orange. C'est lui qui fut envoyé à Genève, pour négocier avec les habitants, la rentrée de leur évêque. Claudine de Parpillon testa en 1525, et son mari en 1534. Antoine de Dortans, leur fils aîné, écuyer d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, eut le fief de Bioux dans son lot. Il épousa le 2 février 1549, Ferry, fille de Pierre de Civria, seigneur de Bourcia, et en eut entre autres enfants, *Pierre-Antide* de Dortans, seigneur de Dortans. Le comte *Gaspard* de Dortans et Claudine du Pré, son épouse, vendirent le fief de Bioux, le 12 avril 1684, à Jean-Claude Jacquard, seigneur d'Annoire en partie. Le 18 avril 1729, Claude-François-Désiré Jacquard, seigneur d'Annoire, Beauchemin, etc., le revendit à Guillaume-Joseph Muyard, déjà possesseur du fief de Martigna. En 1758, Jeanne-Françoise Muyard, fille de cet acquéreur, et douairière de Claire-François Couthaud, seigneur de Rambey, voulut instituer des officiers pour exercer la haute, moyenne et basse justice à Bioux. L'abbé de Saint-Claude s'y opposa. A la suite d'une procédure très animée, il intervint un traité, d'après lequel la haute justice fut attribuée à l'abbé, la moyenne et la basse à Mme veuve Couthaud. Le château et le domaine de Bioux ont été acquis depuis quelques années, des héritiers de Louis-Amable Muyard, baron de Martigna, par M. Monnet, maire de Moirans, qui le possède actuellement.

Eglise. Martigna était, dans l'origine, de la paroisse de Lect. Une chapelle, construite dans le village, en l'honneur de saint Jacques, apôtre, acquit le caractère d'église succursale, dès le xve siècle. Cette église, située proche de l'ancien château, au pied d'une montagne, se compose d'un clocher, reconstruit en 1839, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, d'une chapelle à droite de la nef et d'une sacristie. L'intérieur de cet édifice est voûté en berceau et du style ogival. Le cimetière renferme un joli mausolée, élevé à la mémoire de M. Louis-Amable-Edouard Muyard, baron de Martigna, mort en 1851.

Curiosités naturelles. A 5 kilomètres au midi du lac d'Antre, est le petit lac de Chanon, dont l'aspect embellit le site de ce village et de Martigna. Il décrit un ovale d'environ 600^m de longueur, sur une largeur moyenne de 200. Sa plus grande dimension règne du nord au sud. Il en sort un petit ruisseau qui tombe dans le ruisseau d'Héria, entre Grand-Châtel et Jeurre. On y pêche des brochets, des perches, etc., et on y chasse des bécassines. Une tradition conservée dans le pays, rapporte que lors de la catastrophe qui dispersa les prêtres gaulois ou gallo-romains des bords du lac d'Antre, on vint jeter dans ce lac les trésors qu'on voulait soustraire à la rapacité de l'ennemi. Le bois du *Dievan*, situé près du lac, porte une dénomination qui semblerait en effet

indiquer une consécration druidique.

Bibliographie. Annuaire du Jura, années 1840 et 1849. — Histoire de Bresse et du Bugey, par Guichenon. —Archives de la préfecture du Jura.

—

Marzenay, commune réunie à celle de Chambéria, le 20 octobre 1822.

—

Mathenay, *Matanay*, *Methenay*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste d'Arbois ; percept. de Villette, paroisse de Saint-Pierre, hameau de Mathenay; à 8 kil. d'Arbois, 15 de Poligny et 40 de Lons-le-Saunier. Altitude : 235^{m}.

Le territoire est limité au nord par Molamboz ; au sud par Aumont et le Grand-Abergement ; à l'est par Vadans ; à l'ouest par Laferté et Molamboz. Saint-Pierre et le moulin de Mathenay font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 14, d'Arbois à Dole ; par les ch. vic. tirant à Montmalin, à Aumont et à Vadans; par la rivière de Cuisance et ses canaux de dérivation.

Mathenay occupe une légère éminence entre la route d'Arbois à Dole et la rive gauche de la Cuisance. Le hameau de Saint-Pierre est sur la rive opposée de la rivière, au pied occidental de la montagne sur laquelle s'élevait le château de Vadans. Les maisons sont groupées, construites en pierre avec peu de goût, et couvertes en tuiles plates ou creuses et en chaume. Les rues sont malpropres et mal percées.

Pop. en 1790, 180 hab.; en 1846, 247 ; en 1851, 223, dont 124 hom. et 99 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 63 hab.; 27 maisons, savoir : à Mathenay 20, et à Saint-Pierre 7 ; 66 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1643. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1810 ; surf. territ., 353^{h} 34^{a}, divisés en 692 parcelles que possèdent 186 propriétaires, dont 107 forains ; surf. imp. 285^{h}, savoir : 155^{h} en terres lab., 63 en bois-taillis, 49 en prés, 8 en vignes, 5 en pâtures et friches, 1^{h} 77^{a} en sol de bâtiments, 1^{h} 42^{a} en vergers, 1^{h} 14^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 15,110 fr.; cont. dir. en princip. 1875 fr. La surface non imposable se compose en grande partie de la forêt nationale de la Goumesse.

Le sol, partie en plaine, partie en coteaux, est d'une grande fertilité et rend six fois la semence. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels, un peu de seigle et de vin. On exporte les huit dixièmes des céréales et on importe moitié du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des moutons et des volailles. 10 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, du sable de rivière, exploité, des gravières, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arbois. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Plusieurs font le commerce du bétail.

Il y avait une fromagerie, produisant 3000 kil. de fromage, qui a été abandonnée.

Il y a un moulin à 4 tournants et une scierie pour bois de construc-

tion, appartenant à M. Thevenot, de Moirans.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère près de l'église; une maison commune, construite de 1844 à 1849, qui a coûté 10,500 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 28 garçons et 12 filles; une place publique; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, l'une à Mathenay, l'autre à Saint-Pierre, et 75ª 54ᶜ de terrain, d'un revenu cad. de 22 fr.; le hameau de Saint-Pierre a 97ª 82ᶜ, d'un rev. cad. de 6 fr. 95 c.

Bois communaux : 57ʰ; coupe annuelle, 1ʰ 71ª.

Budget : recettes ord. 1985 fr.; dépenses ord. 1985 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

En écrivant l'histoire de Laferté, nous avons signalé deux voies antiques qui traversaient ce village: l'une commençant à la *grange Milliaire*, près de Darbonnay, et se continuant par Bersaillin, Brainans et Aumont; l'autre sortant d'Arbois et traversant les territoires de Villette, Vadans et Saint-Pierre. Sur les bords de la première, entre Aumont et Mathenay, nous avons remarqué beaucoup de tuileaux à rebords et d'autres débris de constructions romaines, surtout dans le lieu dit à l'*Essart-Fondet*. Entre Mathenay et Laferté, sur une éminence appelée au *Tartre*, on rencontre de même de nombreuses fondations d'édifices. Un ancien chemin, entre Arbois et Dole, s'appelle encore au *Vieux grand chemin*. Tout porte à croire que l'origine de Mathenay remonte à un temps fort reculé, car Humbert III, sire de Salins, en fondant l'abbaye de Rosières en 1130, comprit déjà dans la dotation de ce monastère, le territoire du *Vieux-Mathenay*, depuis la fontaine sortant sous l'orme, proche du chemin public conduisant à Groson, et en 1135, au plus tard, Humbert, clerc, et Vignand, chevalier, de Vadans, abandonnèrent toutes les dîmes qu'ils avaient droit de percevoir à Rosières et Mathenay. Le terme de *Vieux-Mathenay*, indique que ce village a eu deux existences successives, et que le Mathenay actuel s'est formé proche d'un plus ancien. L'église de Saint-Pierre existait déjà au commencement du XIIIᵉ siècle, et était le centre d'une paroisse, dont dépendaient Mathenay, Vadans et Molamboz. Par une charte datée du 13 des calendes de février 1221 (v. st.), Besançon, chapelain de Saint-Pierre-sous-Vadans, donna cette église avec toutes ses dépendances, qu'il tenait de ses prédécesseurs, à l'église de Saint-Oyan, pour l'usage du prieuré d'Arbois.

Seigneurie. Mathenay dépendait en toute justice de la baronnie de Vadans. (Voir l'article *Vadans.*) Le seigneur y possédait la plus grande partie du territoire.

Château. La famille de Poitiers avait fait construire près de l'église Saint-Pierre, un château, appelé le *château de Saint-Pierre*, qui fut vendu nationalement, ainsi que le domaine qui en dépendait, à la suite de la confiscation des biens et de la condamnation à mort du marquis de Choiseul-la-Baume, en 1794. Ce château, du style ogival tertiaire, appartient actuellement à Mᵐᵉ veuve Bailly, née Jeunet.

Fiefs de mairie de Mathenay et Saint-Pierre. Il y a eu dans chacun de ces villages, un fief de mairie possédé par des familles nobles qui en portaient le nom. Au mois de jan-

vier 1261, Jean, fils de feu Julien de Mathenay, vendit à Gérard de Vadans, une terre contiguë à celle de Guy de Saint-Pierre.

Fief de Rosières. L'abbaye de Rosières avait reçu des sires de Salins, un domaine considérable à Mathenay, dont la possession lui fut confirmée, sous le titre de *grange de Mathenay*, par une bulle du pape Eugène III, de l'an 1145. Des libéralités postérieures des sires de Vadans, accrurent considérablement cette ferme, qui fut vendue nationalement en 1791.

Eglise. L'église est située au hameau de Saint-Pierre, et dédiée à saint Pierre, apôtre, dont on célèbre la fête le 29 juin. Elle est orientée et se compose d'un porche, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire, de deux chapelles et d'une sacristie à la suite du sanctuaire. La nef date de 1719. Elle est moins élevée et plus large que le chœur. La voûte de la chapelle sous le clocher est décorée d'arêtes ogivales nervées, qui retombent sur quatre têtes humaines plus grandes que nature et grotesquement sculptées. Le clocher, qui s'élève au-dessus de cette chapelle, est du style roman usité en Bourgogne au XIIe siècle. Une flèche octogonale le couronne. Les fenêtres romanes sont géminées.

Evènements divers. (Voir l'article *Vadans*).

—

Mauffans, commune réunie à celle de Mantry, le 23 janvier 1822.

—

Maur (Saint-), *Saint-Meur*, *Saint-Maur-des-Buissons*, vg. de l'arr. et du bur. de poste de Lons-le-Saunier, cant. et percept. de Conliége; succursale; à 6 kil. de Conliége et 9 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 582-646^{m}.

Le territoire est limité au nord par Revigny et Vernantois; au sud par Alièze; à l'est par les Pois-de-Fiole, et à l'ouest par Vernantois.

Il est traversé par la route imp. n° 78, de Nevers à Saint-Laurent; par les routes dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, et n° 27, de Revigny à Saint-Maur; par les ch. de gr. com. n° 41, de Macornay à Saint-Maur; par les ch. vic. tirant à Vernantois, Orgelet, Lons-le-Saunier, Alièze, Nogna, et par le ruisseau du Dégoutin.

Le village est situé sur le premier plateau du Jura. Les habitations sont groupées contre le revers septentrional d'une montagne. Elles sont construites en pierre, couvertes en tuiles ou en chaume, et tenues avec peu de propreté.

Pop. en 1790, 325 hab.; en 1846, 304; en 1851, 280, dont 139 hom. et 141 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 49 hab.; 72 maisons; 73 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1660. Les habitants émigrent pour la Californie.

Cadastre exécuté en 1817; surf. territ. 649^{h} 89^{a}, divisés en 1424 parcelles que possèdent 180 propriétaires, dont 80 forains; surf. imp. 632^{h} 96^{a}, savoir : 387 en terres lab., 123 en pâtures, 108 en bois, 7 en prés, 4 en friches, 2^{h} 28^{a} en jardins, 1^{h} 67^{a} en sol et aisances de bâtiments, 10^{a} en mares et 8^{a} 90^{c} en carrières, d'un rev. cad. de 10,069 fr.; contrib. dir. en princip. 1610 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, ne rend que cinq fois la semence. Il produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels; un peu

d'orge, de betteraves et de noix. Le produit des céréales suffit à la consommation. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des chevaux, des porcs, des lapins, des porcs qu'on engraisse, et des volailles. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire, beaucoup de bonne marne, exploitée pour l'amendement des terres et des prés, des carrières de gypse et de houille, non exploitées, de belles carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille de première qualité. Cette pierre, susceptible de recevoir le poli et imitant le marbre, est d'un gris-jaune cendré, d'un grain fin, et se distingue par de petites étoiles d'un effet agréable. On la trouve par blocs énormes. Le célèbre architecte Soufflot, considérait la pierre de Saint-Maur comme l'une des meilleures et plus belles de France. 10 ouvriers sont occupés chaque jour dans les carrières. On y a découvert, le 22 janvier 1840, des ossements de mammouth ou de mastodonte.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

Il y a un châlet, appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 13,500 kil. de fromage, façon Gruyère; une auberge, un cordonnier et un sabotier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, bordé de tilleuls; un ancien cimetière au nord du village, qui était destiné aux enfants morts-nés; une maison commune, construite en 1853, qui a coûté 14,500 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 33 garçons et 17 filles, et une salle pour le dépôt d'une pompe à incendie; une place publique, un puits communal, une citerne, et 184h 82a de bois, pâtures et terres, d'un rev. cad. de 1139 fr.

Bois communaux : 69h 82a; coupe annuelle, 2h 13a.

Budget : recettes ord., 2528 fr.; dépenses ord., 2288 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu 204 fr., provenant de la dotation d'un bureau de charité, fondé avant 1789, par M. Dunod, curé de Saint-Maur.

NOTICE HISTORIQUE.

M. Ed. Clerc, dans la planche VII de sa *Franche-Comté à l'époque romaine*, a reproduit le dessin de deux plaques de ceinturon en cuivre, trouvées à Saint-Maur. L'une est décorée au centre d'un *labarum*, avec l'inscription *Onoratus;* l'autre représente trois personnages séparés par des animaux grossièrement ciselés et porte une inscription en lettres romaines. Ces ornements militaires, en usage chez les Gallo-Romains, les Francs et les Bourguignons, sont évidemment postérieurs au IVe siècle. En 1845, des ouvriers occupés à ouvrir un chemin près de l'église de Saint-Maur, rencontrèrent au côté sud du cimetière, un grand nombre de tombeaux en maçonnerie, recouverts de dalles. Ils renfermaient des squelettes humains, cachés sous la chaux, des sabres, des boucles de ceinturon et des armes rongées par l'oxide. Les archéologues ne s'accordent pas sur la date de ces monuments. Ils peuvent être mérovingiens aussi bien que gallo-romains.

La chronique de Raoul Glaber, moine de Cluny, qui vivait au XIe siè-

cle, rapporte que les religieux de Glanfeuil, fuyant les Normands, emportèrent les reliques de saint Maur, leur fondateur ; qu'ils vinrent à Saint-Savin de Poitiers, de là à Saint-Martin d'Autun, et enfin dans l'abbaye de Baume (864) : *Deinde verò tertiâ transmigratione in superiore Burgundiâ, locatum Balmensen, occupâre monasterium.* Odon, comte de Scodingue, leur donna, au sud-est de Lons-le-Saunier, un lieu désert, dont la position leur permettait de découvrir l'approche des ennemis jusqu'à la Saône, et de se retirer au besoin dans des lieux inaccessibles de la Haute-Montagne. Les religieux construisirent, au centre de ce domaine, un monastère et une église, dans laquelle ils déposèrent les reliques de leur saint patron. Les prodiges qui s'opérèrent par l'intercession de saint Maur, ne tardèrent pas à attirer les pèlerins et à donner naissance à un village. Telle fut l'origine de Saint-Maur. Le prieuré et l'église furent donnés à l'abbaye de Baume, et la possession lui en fut confirmée par une charte d'Anseric, archevêque de Besançon, en 1133.

Seigneurie. Saint-Maur dépendait en toute justice de la seigneurie de Bornay (Voir l'article *Bornay*).

Fief de sergenterie. La sergenterie de Saint-Maur fut possédée par une famille noble de nom et d'armes, qui a formé plusieurs branches à Lons-le-Saunier, à Orgelet et Conliége. Ses membres vécurent toujours dans une position modeste. On en trouve qui étaient notaires, châtelains, prêtres. Ives de Saint-Meur ou Saint-Maur était curé de Saint-Maur en 1370. Il y a encore une famille de ce nom établie à Conliége.

Eglise. L'église de Saint-Maur est l'une des plus anciennes de la province. Elle était dédiée, comme prieurale, à saint Maur, dont on célèbre la fête le 15 janvier, et comme paroissiale, à la Sainte-Trinité. Elle est orientée et se compose d'un porche, de trois nefs, d'un chœur, de deux chapelles, d'une sacristie, d'un sanctuaire rectangulaire et d'un clocher. La nef principale est très étroite, voûtée en berceau et séparée des collatéraux par de gros piliers carrés, circulaires et octogones, supportant des arcades cintrées. Le clocher est très gros et s'élève sur le chœur. Les piliers appartiennent à l'architecture romane, usitée au IXe siècle. Les petites fenêtres qui éclairent les nefs collatérales remontent au XIIe siècle. On remarque dans cette église, une belle chaire à prêcher en bois, dont les panneaux sont couverts de sculptures, représentant des scènes du Nouveau Testament, et une très belle châsse, du style ogival, renfermant une grande partie des reliques de saint Maur. Il y avait une chapelle seigneuriale dédiée à saint Jean-Baptiste, qui fut unie, au XVIIe siècle, à la familiarité de Conliége. Plusieurs chapelains, organisés en corps de familiarité, faisaient le service des fondations avant les guerres de l'an 1636. Le prieuré a cessé d'exister dès le XIVe siècle.

Bibliographie. Histoire du comté de Bourgogne, par Dunod. — Annuaire du Jura, 1840.

—

Maurice (Saint-), *Sanctus Mauricius*, *Saint-Muris*, *Saint-Moris*, *Saint-Mauris-en-Montagne*, *Saint-Mauris-lez-Clairvaux*, *Saint-Mauris*, et sous la première république, *Mont-Fleury* ou *Champ-Fleury*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, canton de Saint-Laurent, percept. des Petites-Chiettes, bur. de poste de Clairvaux ; succursale ; à 7 kil.

de Clairvaux, 19 de Saint-Laurent, 35 de Saint-Claude et 31 de Lons-le-Saunier. Altitude : 750^{m}.

La commune de Trétu a été réunie à celle de Saint-Maurice, le 11 septembre 1822.

Le territoire est limité au nord par le ruisseau de Ronay, qui le sépare de celui des Petites-Chiettes ; au sud par Crilla ; à l'est par Saint-Pierre et la Chaux-du-Dombief ; à l'ouest par Crilla. Trétu, la grange de Moutey, le Brassus, la grange de Combe-Raillard et la Vassière, font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 28, de Clairvaux à Morez ; par les ch. vicin. tirant à Clairvaux, Prénovel, la Vassière, Châtel-de-Joux, Etival et Saint-Pierre, et par le ruisseau du Grand-Bief, sur lequel existaient jadis plusieurs moulins.

Le village est situé dans les montagnes de la rive gauche de l'Ain, sur le revers occidental d'un coteau. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en bardeaux ou tuiles. Un grand nombre ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Leur disposition les expose à de fréquents ravages par les eaux.

Popul. en 1790, de Saint-Maurice, 442 hab., et de Trétu, 104 ; pop. réunie en 1846, 561 ; en 1851, 573, dont 292 hom. et 281 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 30 hab. ; 136 maisons, savoir : à Saint-Maurice, 116 ; à Trétu, 20 ; 158 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1664. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les grandes villes.

Surf. territ., 1218^{h} 73^{a}, divisés en 3217 parcelles que possèdent 234 propriétaires, dont 46 forains ; surf. imp., 1207^{h}, savoir : 618 en bois, 366 en terres lab., 170 en pâtures, 27 en prés, 23 en *friches*, broussailles et murgers, 3^{h} 80^{a} en sol de bâtiments, 2^{h} en jardins, d'un rev. cad. de 6544 fr. ; contrib. dir. en princip., 2493 fr.

Le sol, montagneux, froid et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup de méteil d'orge et d'avoine, des pommes de terre, du foin, peu de chanvre et de fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, quelques porcs qu'on engraisse et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, de couleur blanche, de bonne qualité, et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent les marchés de Clairvaux et Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans l'équarrissage et le commerce des bois de construction et dans l'agriculture.

Il y a deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 15,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière en dehors du village, un presbytère ; quatre fontaines, dont trois avec abreuvoirs, et 189^{h} 14^{a} de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 323 fr. La section de Trétu a 77^{h} 49^{a} de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 136 fr. Il n'y a point de maison commune. L'école, fréquentée en hiver par 40 garçons et 40 filles, occupe un logement loué à cet effet.

Bois communaux : Saint-Maurice, 87^{h} ; coupe annuelle, 2^{h} 18^{a}. Trétu, 53^{h} ; coupe annuelle, 1^{h} 32^{a}.

Budget : recettes ord. 2030 fr. dép. ord. 2421 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu, 30 fr, provenant d'un don fait en 1809, par M. Bône, curé de Saint-Maurice.

NOTICE HISTORIQUE.

Nous avons eu l'occasion déjà de dire combien les environs de Clairvaux étaient riches en monuments sacrés des temps celtiques. *La Pierre qui vire* de Crilla, le *Rocher de Gargantua*, la *Roche de Prin-Pela*, les lacs de Clairvaux, d'Ilay, de Narlay, sont entourés de croyances qui prouvent que la religion druidique s'était retranchée dans les montagnes de la rive gauche de l'Ain, comme dans un dernier rempart. Le *Foyard ferré*, la *Pierre de l'autel*, le *Champ des feux*, à Saint-Maurice, appartiennent à la théogonie de ces siècles primitifs. Les religieux de l'abbaye de Saint-Oyan qui, au ve siècle, vinrent fonder des colonies dans le Grandvaux et à Ilay, érigèrent probablement un édicule en l'honneur de saint Romain, dans le lieu dit *sur Saint-Romain*, à la place de quelque oratoire païen. Le vocable de Saint-Maurice, donné à une chapelle très ancienne, indiquerait que cet édifice fut construit au milieu d'un cimetière antique. Aux XIIe et XIIIe siècles, le territoire de Saint-Maurice était vivement disputé entre les seigneurs de Clairvaux, de Crilla, de Châtillon-sur-Courtine, les religieux de Bonlieu, du Grandvaux et une foule de petits vassaux, tels que les familles de la Rochette, de Vertamboz, de Cogna, de Chilly, de Crilla, de Saint-Maurice, de Grand, d'Autriset, qui y tenaient en fief ou en franc-alleu, des forêts et des pâturages plus ou moins étendus.

Seigneurie. La seigneurie principale de Saint-Maurice, avec la justice haute, moyenne et basse et les communaux, appartenait indivisément dans l'origine, aux seigneurs de Clairvaux et de Crilla. Leurs drois indéterminés soulevaient fréquemment des contestations. Après une guerre de quelque durée, Humbert, sire de Clairvaux, et Jacques de Montmoret, sire de Crilla, se décidèrent à nommer des arbitres. Par une sentence de l'an 1298, il fut décidé que les vassaux du sire de Clairvaux continueraient à tenir en fief de lui, comme par le passé; qu'il en serait de même pour le sire de Crilla, et que tout le surplus du territoire, ainsi que la justice, les communaux, appartiendraient par moitié entre ces deux seigneurs; que cependant la portion des sires de Crilla relèverait des sires de Clairvaux. Le 15 novembre 1527, Hector de Chassal, écuyer, seigneur de Crilla, et Louise d'Usier, son épouse, vendirent à Nicolas de Gilley, écuyer, seigneur de Marnoz et de Villers-Farlay, et à Jeanne de Marnix, son épouse, les seigneuries de Crilla, Trétu, et sa moitié de Saint-Maurice. Nicolas de Gilley ayant refusé ou négligé de faire ses devoirs de fief de cette moitié au seigneur de Clairvaux, ce dernier la confisqua et en fit prononcer la commise en sa faveur, par arrêt du parlement de Dole, du 25 février 1536. Dès ce moment, les seigneurs de Clairvaux furent seuls seigneurs de Saint-Maurice. Les seigneurs de Crilla n'y conservèrent que quelques fiefs particuliers, qui avaient toujours relevé de Crilla, et une portion de dîme qu'ils tenaient en franc-alleu.

Charte d'affranchissement. La charte d'affranchissement de Saint-Maurice est datée du 24 avril après

Pâques, 1383, et renferme un préambule intéressant pour l'histoire de ce village. Cet acte commence ainsi : « Nous Henri, sire de Villers-Sexel et Clerevaux en montagnes, et nous, Jean, sire d'Andelost et de Crilley, faisons scavoir à tous présentz et advenir, que comme Perrin Grillet, Pierre Boson, Estienne Pasqual, Jasques Estivot et Perrin de Seguim, nostres hommes de la communauté de Saint-Mauris soient venus par devers nous, en disantz et complaignantz, que pour cause de la mortemain, quil estoit sur leurs audit lieu, nuls estrangers ny vouloient venir demeurer ni habiter, mais estoient et demeuroient vagues et en ruyne plus des quatre parties de notre terre communal dudit lieu, et aussy ne treuvoient-ils aucuns aultre part qui avec leurs ni leurs enffans, se voulsit conjoindre par lyen de mariage, pour cause dycelle morte main, et pour ce nous ont humblement supplié et requis que y celle morte main leurs voulssissions oster et lever, et leur donner et ouctroyer aucune liberté, parquoy le lieu se peult emender, aberger et accroitre, etc. » Les deux seigneurs, considérant leur intérêt, déclarèrent affranchir leurs sujets présents et futurs de Saint-Mauris, même ceux de leurs vassaux, de toute main-morte, tailles, quises, prises, exactions, et autorisèrent les plus proches parents d'un défunt à lui succéder. Ils permirent aux habitants, 1° de couper du bois vif dans leurs forêts, pour construire, et des bois morts pour leur chauffage et même pour le vendre à Clervaux ; 2° de chasser à toutes bêtes sauvages ; 3° de disposer de leurs meix, maisons et curtils, à charge de payer les cens stipulés lors des abergeages, et à condition que les chefs d'hôtel feraient à chaque seigneur une corvée par an. Les sujets restaient soumis au guet en temps de guerre, dans les châteaux de Clairvaux et de Crilla, à l'ost, à la chevauchée, excepté lorsque les deux seigneurs se faisaient la guerre entre eux ; à la banalité des fours et des moulins, et à l'impôt des quatre cas. Ils continueraient d'user, comme par le passé, des bois, des plaines, des eaux, des communaux et des pâturages. En payant annuellement 12 bons deniers estevenants pour toises des maisons, ils demeuraient quittes des poules qu'ils avaient coutume de donner.

Fief de la Tour de Saint-Maurice. Ce fief important consistait dans la justice moyenne et basse sur un assez grand nombre de meix, et dans des cens en grains et en argent. Il dépendait, pour la haute justice, de la baronnie de Crilla. Une famille noble du nom de *Saint-Moris* ou *Saint-Mauris*, le posséda pendant plusieurs siècles. On compte plusieurs de ses membres, dès le XIIIe siècle, parmi les bienfaiteurs de la chartreuse de Bonlieu. Plusieurs branches de cette maison s'établirent à Salins, Pontarlier et Vuillafans. En 1400, Richard de Saint-Mauris, chanoine de l'église collégiale Saint-Michel de Salins, donna à Bonlieu son pré de Prévelonge à Saint-Maurice, pour l'anniversaire de Guillemette de Meussia, sa mère, d'Huguette de Saint-Mauris, sa sœur, d'Etiennette de Meussia, sa tante, et institua pour ses héritiers, Etienne et Odon de Saint-Mauris, frères, damoiseaux. Le 13 décembre 1589, Claude de Saint-Mauris et Louise de Reculot, son épouse, Claude et Jean de Saint-Mauris, écuyers, vendirent à Gérard de Marnix et à Salomée Gaillard, son

épouse, le fief de la Tour Saint-Mauris, qui dès ce moment fut uni à la seigneurie de Crilla. Des procès sans nombre surgirent entre MM. de Beauffremont et MM. de Marnix. Ces derniers voulaient se qualifier de *co-seigneurs de Saint-Mauris* ou *seigneurs de la Tour de Saint-Mauris*. On ne voulait leur laisser prendre que la qualité de *sieur*, et à cette occasion, on ne saurait se faire une idée du papier qui se brouilla. Mémoires imprimés et manuscrits, assignations, enquêtes, jugements préparatoires, appels, rien ne manqua de ce que la chicane la plus subtile peut inventer.

Tour. La Tour de Saint-Mauris, centre du fief précédent, était carrée et très épaisse. Elle était revêtue au-dehors de grosses pierres de taille, en pointes de diamant et percée de canonnières. La porte était garnie d'un fort machicoulis et de créneaux. On regardait cette tour comme un poste avancé très propre à défendre le château de Crilla. Il n'en reste que la partie inférieure, qui fait partie de l'habitation de M. Malfroy. En 1737, il n'y manquait que la toiture.

Prévôté. Il y avait à Saint-Maurice un fief de prévôté, possédé par une branche de la famille de Saint-Mauris, surnommée de Perret. Jean, dit Perret de Saint-Maurice, chevalier, mourut en 1250, laissant pour héritier Ponce de Clervaux, l'un de ses fils. En 1318, Jeanne du Vannel, dame de Crilla, voulant récompenser les services que lui rendait Girard Bonnet, d'Uxelles, son *bien-aimé*, lui donna en fief, pendant sa vie, moitié de la prévôté et des amendes de la *ville de Saint-Morys*.

Seigneurie de Trétu. Trétu était une seigneurie en haute, moyenne et basse justice, qui relevait directement du château d'Arlay. Certains meix seulement dépendaient de la baronnie de Crilla. Adrien de Ronchaux, qui possédait cette terre du chef de Catherin de Ronchaux, son père, et d'Emard de Ronchaux, son aïeul, la vendit le 14 juin 1600, à Gérard de Marnix, chevalier. Aussitôt que Philippe-Guillaume de Nassau eut connaissance de cette aliénation, il donna des ordres pour exercer le droit de retenue. M. de Marnix alla trouver ce prince à Bruxelles, et eut beaucoup de peine à se faire maintenir dans l'effet de son acquisition. Le prince d'Orange avait des griefs contre M. de Marnix, mais nous n'en connaissons pas la nature.

Eglise. Saint-Maurice dépendait de la paroisse de Clairvaux. Le mauvais état des chemins, l'éloignement de l'église, les neiges qui couvraient le sol près de la moitié de l'année, privaient les habitants du service divin, et laissaient souvent les morts sans sépulture pendant plus d'un mois. Il y avait dans le village une chapelle très ancienne, mais on n'y célébrait les offices que les jours de fêtes. Par un décret du 3 juin 1671, l'archevêque de Besançon érigea cette chapelle en succursale, pour Saint-Maurice, Crilla, Trétu et Bouzailles, et y autorisa la bénédiction d'un cimetière. Le prieur de Clairvaux en resta curé primitif. L'église est située à l'extrémité occidentale du village. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'un chœur et d'une sacristie. Le chœur, qui était la chapelle primitive, est du style ogival. La nef n'a été ajoutée qu'en 1670. Cet édifice est en très mauvais état et va être prochainement remplacé. On y remarque un grand nombre de pierres tombales, et un beau reli-

quaire d'argent doré et guilloché avec une extrême recherche ; il représente un chevalier armé à la manière du XVIe siècle. C'est une image de saint Maurice, chef de la légion Thébaine. De la main droite, le héros martyr s'appuie sur une lance terminée par une bannière, où l'on voit une croix tréflée. De la gauche, il porte son bouclier, monté d'un rubis. Il a aux côtés une épée, sur laquelle on lit d'un côté, I. Perrey, et de l'autre, 1616 ; c'est le nom de l'auteur de la statuette et la date de son exécution. On prétend que cet ouvrage fut fait à Milan, et donné à la chapelle par une dame de Marnix ou de Beauffremont. Cet objet d'art, livré au district d'Orgelet en 1790, fut racheté, moyennant 12 fr., par M. Lesnes, qui le réintégra dans l'église de Saint-Maurice. Il est évident que ni les vendeurs, ni l'acheteur n'en connaissaient le véritable prix.

Bibliographie. Annuaire du Jura, 1850. — Archives de la préfecture.

—

Maynal, *Melenacum*, *Menay*, *Maynaul*, *Meynaut*, *Meynal*, *Ménal*, *Mainay*, *Mesnay*, et dans le patois du pays, *Mouinnau*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort, percept. et bur. de poste de Cousance ; succursale ; à 3 kil. de Beaufort et 18 de Lons-le-Saunier. Altitude : 245^m.

Le territoire est limité au nord par Flacey (Saône-et-Loire) et Beaufort ; au sud par Augea et Cuisia ; à l'est par Beaufort et Cuisia ; à l'ouest par Flacey et Augea. Sellières, vers l'Eglise, la Loge, la grange Petitjean, Berias, le Sorbier, Cart-le-Haut, Cart-le-Bas, Maugressard et les Buchots font partie de la commune.

Le territoire est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg ; par les ch. vic. tirant de Sellières à Flacey, de Maynal à Beaufort et au hameau des Carts ; par le chemin de la Côte au Chânelet ; par le chemin du Pré-Franc, et par celui des Champs-Moises ; par les biefs de Grandfontaine et de la Loge qui y prennent leurs sources, et par celui de la Foulatière.

La commune se divise en trois groupes d'habitations. Le principal forme le village de Maynal proprement dit. Il est situé au pied de la montagne, qui le domine à l'est et qui fait dans cette partie le bord oriental de la vaste plaine dans laquelle coulent la Saône et ses affluents. Le second groupe, appelé le *Sorbief*, est placé dans la plaine, à l'occident de la route impériale de Lyon à Strasbourg. Le troisième est le hameau de Sellières, à l'occident de celui du Sorbief, et contigu au territoire de Flacey, dans la Bresse Chalonnaise. Les rues sont irrégulières et les maisons généralement anciennes, construites en pierre et couvertes en tuiles creuses ou plates.

Pop. en 1790, 730 hab. ; en 1846, 740 ; en 1851, 698, dont 345 hom. et 353 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 85 hab. ; 172 maisons, savoir : à Maynal 89, au Cart 21, au Sorbief 20, vers l'Eglise 23 et à Sellières 19 ; 172 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1745. Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1835 : surf. territ. 815^h, divisés en 4194 parcelles, que possèdent 460 propriétaires, dont 219 forains ; surf. imp., 796^h, savoir : 341 en terres lab., 150 en vignes, 120 en prés, 93 en bois, 76 en pâtures, friches et broussailles, 5 en sol de bâtiments, 4^h

65a en étangs, 2^h 50^a en vergers et murgers, d'un revenu cadast. de 13,273 fr.; cont. dir. en princip. 3784 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, du seigle, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes qu'on engraisse, des porcs, quelques chèvres et moutons. 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, du minerai de fer en roche, qui a été exploité jusqu'en 1842, pour les fourneaux de Clairvaux, du sable de première qualité, des gravières, de la pierre à bâtir, de taille et à chaux ordinaire et hydraulique, de bonne qualité; la pierre est de couleur gris-rouge et susceptible de recevoir le poli; d'excellente terre glaise.

Les habitants fréquentent les marchés de Cousance et rarement ceux de Lons-le-Saunier.

Il y a un moulin à farine à une seule paire de meules, un moulin à huile, 2 auberges, un maréchal-ferrant, deux marchands merciers et un marchand de bois.

Fabrique de poterie. Cet établissement, fondé vers l'année 1800, appartient à MM. Comte-Callixte, frères, qui l'exploitent. On y fabrique des tuyaux pour la conduite des eaux de fontaines et le drainage, des ustensiles de cuisine, des vases de fleurs, des poêles, des bustes, des statues, des médaillons, des décors de jardins et d'appartements. Tous ces produits sont exécutés avec une rare perfection et très recherchés.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère à côté de l'église; une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves; les jeunes filles, au nombre de 60, fréquentent une école libre tenue par une institutrice; enfin 139^h 86^a de pâtures, friches, terres et bois, d'un rev. cadast. de 319 fr.

Bois communaux : 83^h 95^a; coupe annuelle 2^h 38^a.

Budget : recettes ord. 3212 fr.; dép. ord. 3126 fr.

Bureau de bienfaisance : ses revenus s'élèvent à plus de 2000 fr., et proviennent de deux legs importants, faits en 1827 et 1849, par M. Claude-Joseph Gréa, curé de Maynal, et par Claude Grandvaux, né dans ce village et mort à Paris (1849), laissant une fortune immense à ses parents collatéraux. Par son testament, M. Grandvaux a donné 5000 fr. aux pauvres de Maynal, et 5000 fr. à ceux d'Augea.

NOTICE HISTORIQUE.

Maynal s'élevait primitivement dans le lieu appelé *aux Besaces.* Le sol est jonché en cet endroit de tuileaux à rebords et d'autres débris de constructions romaines. L'ancienne voie de Lons-le-Saunier à Lyon passait à l'est du territoire. Les dénominations de *champs de la Vaivre*, *des Perroux*, ont dû tirer leur origine du voisinage de ce chemin. Dans une assez grande étendue de terrain, appelée *sur les Rochettes* et en *Tassenière* ou *Teyssonnière,* on a trouvé en 1844, plu-

sieurs tombeaux en maçonnerie, couverts de laves. L'un d'eux renfermait le squelette d'une femme et d'un enfant; dans un autre, il y avait trois corps. Presque tous contenaient des armes et des boucles de ceinturon. Sur plusieurs agrafes, on remarquait des croix, ce qui indique que ces sépultures sont postérieures à l'introduction du christianisme. D'après la grande stature des squelettes, on doit penser que cet ancien cimetière remonte à l'époque burgonde et qu'il date du ve ou vi^e siècle. Certaines traditions populaires auraient pu facilement faire pressentir l'existence de ce lieu d'inhumation aux archéologues. Il y a moins de cent ans, on prétendait y voir voltiger des feux follets, ou apparaître, au milieu des ténèbres, les dames blanches et des ombres sans tête. C'était le théâtre de toutes les légendes qui se rattachent aux anciennes sépultures. Une contrée du territoire est encore appelée à la *Dame blanche*.

Maynal était déjà le centre d'une grande paroisse au xie siècle. Par une bulle datée du 13 des calendes de décembre, 1re année de son pontificat (1049), le pape Léon IX confirma à Hugues de Salins, archevêque de Besançon, la possession d'un domaine à Maynal, avec toutes ses dépendances en vignes, champs, bois, serfs de l'un et de l'autre sexe, et celle de l'église, dans laquelle reposaient les reliques de saint Clod, avec les dîmes qui y étaient attachées. Ce domaine était alors au pouvoir de deux usurpateurs, Geoffroy et Leutalde qui, pour cette injuste détention, avaient été, ainsi que leurs complices, excommuniés par le pape au concile de Reims (tenu en la même année). Pour faire cesser leur usurpation, le souverain pontife avait été obligé de les frapper d'anathème. Voici, au surplus, une partie du texte de la bulle, telle qu'elle est rapportée dans le recueil des Bollandistes : *Leo, episcopus, servus servorum Dei, Hugoni archiepiscopo chrisopalitano, etc... Dignum duximus, dulcissime fili, etc., tibi similiter corroboramus,..... laudamus, etc... Cortem de Metenaco cum omnibus pertinenciis, vineis, campis, servis, ancillis, silvis et omnibus pertinenciis, ecclesiam ejusdem loci in quâ requiescit sanctus Claudus, cum omnibus decimis. Hanc cortem injuste tenentes, quosdam Goffridum, necnon Leutaldum, complices quoque eorum in Remensi synodo excommunicavimus, et ut modo cessent, anathema nostrum superponimus.* Le saint Clod, dont parle la bulle de Léon IX, était l'un des cinq sculpteurs qui travaillaient au degré de la perfection, en invoquant le nom de Jésus-Christ, et qui ayant refusé de faire des statues pour les divinités païennes, furent martyrisés en l'an 302, sous Dioclétien. Leurs corps furent retirés du Tibre où ils avaient été jetés, et leurs reliques, déposées à Rome, sous l'autel de l'église des Quatre-Couronnés, ont été apportées ensuite à Toulouse dans celle de Saint-Saturnin. A quelle époque les reliques de saint Clod ont-elles été transférées à Maynal? on l'ignore. Suivant la tradition, la châsse qui les renfermait aurait été trouvée dans ce village, au lieu appelé le *pré de Saint-Cloud*. Tout ce qu'on peut dire de certain, c'est que ce dépôt existait déjà en 1049, dans l'église de Maynal, dédiée auparavant, suivant Dunod, à saint Denis.

Seigneurie. Comme beaucoup de villages du département, Maynal était divisé en deux seigneuries prin-

cipales, dites l'une, *la partie de Rosay*, et l'autre, *la partie de Chevreau;* la première relevait du château de Saint-Laurent-la-Roche.

Seigneurie en la partie de Rosay. Elle consistait dans une tour et maison-forte, et dans la justice haute, moyenne et basse sur les hommes et le territoire qui en dépendaient, à Maynal, le Sorbier et Sellières. Les criminels condamnés à mort devaient seuls être livrés, pour l'exécution, aux officiers de justice de Saint-Laurent-la-Roche. On les amenait, la corde au cou, jusqu'à la portée du billot, sous le château de ce dernier lieu. Les sujets étaient main-mortables, soumis à la banalité du pressoir ou treuil, du four, du moulin, à de nombreuses corvées pour cultiver la vigne du château, de 100 ouvrées, et les terres du domaine seigneurial. Ils devaient faire le guet et garde dans la maison-forte, s'y retirer en cas d'imminent péril de guerre, et payer des cens en grains, en argent et en cire pour les meix et maisons qui leur avaient été accensés. La communauté, en corps, devait pour droit de messerie 100 œufs de poule, 4 mesures de froment et 18 pintes de vin. Les familles qui avaient reçu des affranchissements particuliers étaient peu nombreuses.

Seigneurs. Une famille noble de nom et d'armes, du nom de Rosay, en latin *Rosellum*, posséda dans l'origine la portion de seigneurie de Maynal, en la partie de Rosay. On trouvera, à l'article sur ce dernier lieu, les noms des différents membres de cette maison. Guillaume de Rosay, vivant en 1408, eut une fille du nom d'Agnès ou Marguerite, qui épousa Guillaume de Varax ou de Varay, dont naquirent, 1° *Guillaume* de Varax, mort sans postérité; 2° *Alix*, épouse de Guillaume de la Baume, chevalier, et remariée en 1434, à Charles de Martel; 3° *Guigone* de Varax, épouse en premières noces de Guillaume de Montconis, et remariée en 1445, à Philibert de Bernaud. Cette dernière eut les seigneuries de Rosay et de Maynal dans son lot. Philibert de Bernaud, mort après 1468, et Guigone de Varax, laissèrent leur fortune à *Charles* de Bernaud, leur fils, qui fut seigneur de Maynal jusqu'après 1513. Louis de Bernaud, son fils, lui succéda. Par un acte passé le 5 juillet 1571, Joachim, fils de Louis de Bernaud et Etiennette de Salins-Vincelles, son épouse, vendirent à réméré la seigneurie de Maynal, à Claude de Poligny, seigneur de Coges, moyennant 4300 fr. Guillaume, fils de Claude de Poligny, seigneur de Coges, et Françoise de Montjeu, sa mère, la revendirent le 30 janvier 1593, à Philibert de Coligny, chevalier, seigneur de Cressia, Loisia, Beaufort, moyennant 9750 fr. Par un traité du 12 avril 1670, Jeanne de Talaru-Chalmazel et Joachim de Coligny, son mari, abandonnèrent Maynal à Etienne Berton, conseiller du roi, pour mettre fin à un procès que ce dernier leur avait intenté, à l'occasion de la vente de la seigneurie de Beaufort, qu'ils lui avaient faite peu de temps auparavant. M. Berton laissa pour héritière Françoise Berton, sa fille, mariée à Antoine de Laurencin-Persange, chevalier, ancien major d'infanterie, qui se qualifiait en 1695, de seigneur de Beaufort, Flacey et Maynal.

Château. Le château de Maynal, en la partie de Rosay, était situé au nord-est du village, sur une petite éminence qu'entouraient des fossés, sur lesquels était jeté un pont-

levis. Il se composait d'un donjon ou tour carrée, ayant 10 mètres de côté et percée de meurtrières. La maison-forte, isolée du donjon, était flanquée d'une autre tour ronde. Un bâtiment de fermier, un pressoir et un four pour l'usage des habitants, formaient les dépendances du château. Toutes ces constructions ont été incendiées par les Français en 1636. Il ne reste plus que la petite tour qui sert de pigeonnier et les ruines du donjon, dont les pierres sont calcinées. Au pied occidental de l'emplacement du château, on a élevé une gracieuse maison de campagne, qui appartient à M. Buchot, fils, avocat à Paris.

Seigneurie en la partie de Chevreau. Les seigneurs de Chevreau possédaient moins de meix à Maynal que ceux de Rosay, mais ils y avaient plus de droits honorifiques. Ainsi, ils exerçaient la justice haute, moyenne et basse sur les communaux, les chemins, sur le territoire et les hommes qui leur appartenaient, et pouvaient faire exécuter les condamnés à mort; ils publiaient les testaments, percevaient l'impôt des quatre cas, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie et fixaient le ban des vendanges. Ce fief était sans château.

Seigneurs. On trouvera, à l'article *Chevreau*, les possesseurs de ce fief. Le 10 mai 1700, François-Joseph Damas, chevalier, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, gouverneur et lieutenant-général de la principauté des Dombes, étant au château de Beaufort, vendit sa seigneurie de Maynal à Antoine de Laurencin-Persange, qui possédait déjà l'autre partie, du chef de Françoise de Berton, son épouse. Le tout fut cédé à Pierre-Antoine-François de Laurencin-Persange, en vertu de différents arrêts rendus au parlement de Besançon, relatifs au partage de la succession d'Antoine de Laurencin. On attribua seulement à Philippe, comte de Laurencin, seigneur de Beaufort, le douzième de la seigneurie de Maynal, en la partie de Rosay. Le 12 septembre 1766, Pierre-Antoine-François de Laurencin vendit ses droits à François-Louis de Vauchier, écuyer, seigneur de Grandchamp, originaire de Maynal et demeurant à Lons-le-Saunier. Un traité intervenu le 25 août 1782, régla les droits honorifiques dont jouirait le comte de Laurencin, comme possesseur du douzième de la seigneurie, en la partie de Rosay. M. Vauchier laissa Maynal à Claudine-Marie-Pétronille Vauchier, l'une de ses filles, épouse de M. le comte Antoine-Ferdinand d'Amandre, seigneur de Virechâtel.

Fief de la Tour Fromont de Montmoret. Ce fief, qui relevait du château de Maynal et s'étendait sur plusieurs meix main-mortables de Maynal, le Sorbief et Sellières, avait pour centre une grosse tour carrée, couverte en laves, bâtie dans le lieu dit *sur la Tour*. Il appartenait, en 1474, à Louis de Montmoret, écuyer, seigneur de Liconnas, et à Guillaume de Montmoret, son frère; en 1523 à Antoine et Guillaume de Montmoret, et fut acquis en 1594, par Philibert de Coligny, qui le réunit à sa seigneurie de Maynal.

Fief du Sorbier. Ce fief, en moyenne et basse justice, relevait du château de Beaufort, et appartenait à la famille du Pin. *Claude* du Pin, écuyer, seigneur du Sorbier, épousa en 1536, Marie, fille d'Antoine de l'Espinette et de Louise de Vautravers. *Charles* du Pin, leur fils, marié en 1579, à Jeanne d'Au-

bonne, leur succéda et laissa pour héritiers Etienne et Guillaume du Pin, ses fils. Etienne du Pin eut de Claudine de Visemal, son épouse, deux filles, Gasparine et Dorothée. *Gasparine* du Pin eut le Sorbier dans son lot, et le donna en 1639, à Guillaume du Pin, chanoine de l'église Saint-Hippolyte de Poligny. Guillaume du Pin voulant favoriser le mariage de Dorothée, sa nièce, avec Henri de Poligny, seigneur d'Augea, lui constitua en dot le domaine du Sorbier; mais cette dame, n'ayant pas de postérité, institua son oncle pour son héritier universel, en 1658. Guillaume du Pin testa, le 8 avril 1674, et donna toute sa fortune à Pierre du Pin, son cousin, baron de Jousseaux. Le 23 mai 1704, le baron de Jousseaux vendit le fief du Sorbier à François Vauchier, de Maynal, et à ses frères, moyennant 3800 livres. Françoise de Berton, dame de Beaufort et de Maynal, intenta un procès aux acquéreurs, et parvint à tellement les effrayer, qu'elle se fit céder ce fief en 1706, à charge d'en rembourser le prix. Dès ce moment, il a été réuni à la seigneurie principale.

Fief de la Barre. Il s'étendait sur plusieurs meix main-mortables de Maynal, de Sorbier et Sellières. Il appartint successivement à MM. de la Palu, comte de Varax, aux Villelume, aux de Vaudrey, aux la Baume-Montrevel, et en dernier lieu à M. de Lezay-Marnézia, comme seigneur de Courlaoux.

Fief de Beauchemin. Ce fief n'était qu'un démembrement du précédent, avec lequel il resta indivis. Il appartenait en 1529, à Claude de Chaussin, seigneur de Chavannes et Beauchemin; en 1573, à Guillaume de Chaussin; en 1590, à Jean de Chaussin. Il fut acquis en 1595, par Philibert de Coligny, et réuni à la seigneurie de Beaufort. De ces deux fiefs dépendait un château, construit sur une motte, au hameau de Sellières, appelé le *château des Marais*.

Fief du Prieur. Tous les biens qui avaient servi à la dotation du prieur de Maynal, formaient une seigneurie en moyenne et basse justice. La haute justice était réservée au seigneur d'Orgelet. Ce dernier avait la garde du pré du Breuil et celle du village, la veille, le jour et le lendemain de l'Ascension de Notre-Seigneur, avec le droit de faire tenir sa justice à Maynal, ces jours-là, à l'exclusion de tous autres; de percevoir les amendes prononcées par ses officiers; de régler et échantillonner les mesures de grains et de vin, de fixer le poids du pain et d'ériger un signe patibulaire, pour l'exercice de la justice.

Prieuré. L'église de Maynal, ainsi que les droits et biens qui en dépendaient, furent cédés en 1055, par l'archevêque de Besançon, au chapitre Saint-Etienne de la même ville, et confirmé à ce chapitre, le 20 mai 1148, par le pape Eugène III. Les chanoines de Saint-Etienne les abandonnèrent, peu de temps après, au prieuré de Gigny, moyennant une faible redevance annuelle. Ce monastère envoya une colonie de ses religieux, pour desservir l'église et en faire valoir les domaines. Telle fut l'origine du prieuré de Maynal. Guy, sire de Beaufort et ses vassaux, avaient usurpé une partie des biens de cette maison. Guillaume, prieur de Gigny, était sur le point d'exercer des représailles, lorsqu'un traité intervenu en 1260, mit fin à cette querelle. Guy céda le tiers des dîmes de Beaufort, qu'il tenait de ses ancêtres, et reçut en contre-échange tout ce que les religieux possé-

daient sur le même territoire, en terres, prés, bois, cens et autres droits. Ces derniers ne se réservèrent que le patronage de l'église, les vignes du prieur de Maynal, les droits pour ce prieur, d'user des bois, de pêcher dans l'étang, et la propriété de Jacques Bésuchet, qui habitait le meix de Montmoret. Peu après 1308, le prieuré de Maynal fut uni à l'office d'aumônier de Gigny et y est toujours resté annexé, même après la sécularisation du prieuré de Gigny, en 1760. Ce bénéfice était loué, en 1788, moyennant 2600 francs.

Maison prieurale. Ce bâtiment, au sud-est et près de l'église, avec laquelle il communiquait, existe encore à peu près tel qu'il était, lorsqu'il fut vendu nationalement en 1791. Il se compose d'un corps-de-logis qui a une apparence d'antiquité, et d'une vaste cour, dans laquelle on entre par une porte cochère placée sous une tour carrée, qui servait de pigeonnier. Au-dessus de la porte, étaient sculptées en relief les armoiries du prieuré.

Eglise prieurale et paroissiale. Elle est bâtie près du sommet d'un coteau et isolée du village, qu'elle domine. Elle se compose d'un clocher, portant la date de 1658, et se terminant par une plate-forme, d'où la vue embrasse un immense et magnifique horizon; d'une grosse tour carrée à côté, construite ou réparée en 1574; elle est plus élevée que le clocher et couronnée par une flèche; de trois nefs, d'un chœur semi-octogonal et d'une sacristie. Le chœur est orné de stalles très riches en sculptures, et éclairé par trois fenêtres géminées, garnies de vitraux de couleur. L'ensemble de l'édifice est du style ogival tertiaire. Il a été réparé et agrandi avec beaucoup de goût, il y a douze ans, par les soins et en partie des deniers de M. Besançon, curé de la paroisse. On y remarque la belle châsse contenant les reliques de saint Clod ou saint Cloud; deux gracieux petits édicules en bois, ornés de statues; la pierre tombale de Claire-Henriette de Poligny, veuve de Claude Humbert de Mandre, seigneur de l'Aigle, morte le 19 février 1682, et plusieurs autres tombes, dont les légendes et les armoiries sont effacées. Une inscription, gravée sur une grande pierre formant un carré long, incrustée dans le mur méridional du chœur, est conçue en ces termes: « Ci-devant gist noble dame Anthoine de Cornod, en son vivant femme de feu noble et puissant seigneur messire Claude de Salins, chevalier, à son vivant seigneur de Vincelles-sur-Seille, de Vaulgrineuse, Marrigny (Marigna) et Tourt (Thol), capitaine des archieurs de la garde de feu l'empereur Maximilien, bailly du Charollay, capitaine du chasteault de Charolles, laquelle dame a heu dudit s. deux filles, assavoir noble damoiselle Magdeleine de Salins, femme de s. noble François de Poligny, seigneur d'Augea, et noble damoiselle Etiennette de Salins, femme de noble s. Joachim de Bernault, s. de Rousay et Maynal en partie, toutes deux paroichiennes de cette eglise dudit Mainnal, laquelle trépassa (la date du décès n'est pas inscrite et une place est laissée pour la recevoir). Dieu aye son ame. *Amen*. L'on s'est oblié d'y mestre que ledit s. Bailly estait escuyeur tranchant dudit empereur Maximilien et capitaine de cent hommes d'armes. » Il y avait dans l'église une chapelle seigneuriale, qui appartenait aux seigneurs de Maynal en la partie de Rosay. Elle fut

cédée, en 1715, par M. de Romanet, à Pierre Vauchier, écuyer, de Maynal.

Châsse et reliques de Saint-Clod. La vieille châsse dorée qui contient les reliques de saint Clod, et dont la dissertation insérée dans l'ouvrage *Acta Sanctorum*, fait mention, comme étant très ancienne (*ab antiquissimis temporibus*), est encore dans l'église. Elle était déjà vermoulue en 1691, époque à laquelle Eléonore de Belot, en qualité d'aumônier de Gigny, de prieur et curé primitif de Maynal, demanda permission à l'archevêque de Besançon, « *de tirer d'une vieille châsse mal ornée, les reliques de saint Cloux, patron de ladite église, pour les y replacer, après que ladite châsse sera dorée et en l'état qu'il prétend la mettre.* » Cette châsse a été dorée de nouveau par les soins de M. le curé Besançon, et mérite de fixer l'attention des archéologues. Sa longueur et sa hauteur sont de 839mm, et sa profondeur de 325mm. Elle est ornée de huit niches ogivales, contenant chacune une statuette. On reconnait aisément celles de la sainte Vierge, de saint Clod, de saint Antoine, de saint André, de saint Jean l'évangéliste et de sainte Barbe. Une autre représente un guerrier coiffé d'un casque et appuyé sur une longue épée; c'est probalement saint Georges. La fête patronale se célébrait le 29 juin, avec une grande pompe. La châsse était portée par quatre jeunes gens, dans une procession solennelle qui parcourait les principales rues du village. Un hallebardier la précédait, et quatre grands cierges, ornés suivant le style de l'époque, étaient dans les mains de quatre autres jeunes gens formant l'escorte. Il y avait un grand concours d'étrangers, surtout de la Bresse Savoyarde et de la Bresse Chalonnaise, qui venaient faire des offrandes au saint patron, pour obtenir, par son intercession, ce qu'ils avaient à demander à Dieu.

Maladrerie. Il existe à Maynal, près du ruisseau qui coule dans le petit vallon de Varilles, un champ appelé à la *Malatière*. Là était probablement un hospice pour les lépreux, mais nous n'avons trouvé aucun titre qui le mentionne.

Chapelle Saint-Roch. Entre Maynal et Augea, mais sur le territoire de Maynal, au lieu dit *à la Chapelle*, s'élevait une chapelle qui fut fondée, le 1er avril 1636, par les frères Pagot, d'Augea. (Voir l'article *Augea.*) Autour de cet édifice était un cimetière, qui servait à l'inhumation des pestiférés.

Ermitage. Sur le bord escarpé de la montagne qui domine Maynal, on reconnait des vestiges de constructions, que l'on regarde dans le pays comme les ruines d'un ermitage. La tradition conserve seule le souvenir de cet établissement.

Evènements divers. Lorsque le duc de Longueville assiégea le château de Maynal en 1636, il éprouva quelque résistance, mais il finit par s'en rendre maitre et l'incendia. En 1644, Lacuzon attaqua les troupes qui étaient en quartier dans le village et remporta sur elles une victoire signalée. Le 12 avril 1792, MM. Gaspard, Comte, Oudet et Micholet, prêtres réfractaires, furent invités par le directoire du département, à s'éloigner de Maynal, où la tranquillité publique était compromise par leur présence.

Biographie. Ce village est la patrie de : Philibert *Buchot*, né le 11 septembre 1751, régent en 1788, de basses classes au collége de Lons-le-

Saunier, qu'il quitta pour se faire graduer en droit. Après avoir présidé longtemps la société populaire de cette ville, il fut nommé successivement juge au tribunal civil, procureur-syndic du district, procureur-général syndic de la commission administrative, à Dole, et enfin, commissaire des affaires extérieures en 1794 (fonction qui correspondait à celle de ministre des affaires étrangères). A sa sortie du ministère, après le 9 thermidor, il accepta un emploi de commis sur le port au charbon. Napoléon lui donna une pension de 6000 fr., dont il a joui jusqu'à sa mort, arrivée en 1812 (Voir son article à la Biographie universelle de Michaud); de *Joseph Buchot*, conseiller à la cour d'appel de Paris, né de 1784 à 1786, à Lons-le-Saunier, mort vers 1845; de *Théodore-Xavier Comte*, né le 25 février 1813, publiciste et avocat distingué du barreau de Paris, mort en 1849 procureur de la république à Sartène; de *Prosper Comte*, frère du précédent, né en 1815, savant professeur de mathématiques à Paris; de *Jacques-Joseph Oudet*, maréchal-de-camp, né le 18 octobre 1772, mort le 9 juillet 1809; renversé à *San-Bartholomeo*, par une balle, les grenadiers de son régiment croisèrent leurs fusils pour lui en faire une litière et le transporter à l'hôpital. — Camarades! s'écrie-t-il, que faites-vous, l'ennemi est là. — Si nous n'enlevons votre corps, dit un vieux soldat, il restera à l'ennemi. — Repoussez l'ennemi, répliqua Oudet mourant, et mon corps ne lui restera pas. Etant colonel du 9e régiment de ligne, à la bataille de Wagram, frappé de trois coups de lance, il se fit lier sur son cheval; après le combat, il reçut l'ordre de prendre une position à 3 lieues de là, où il tomba dans une embuscade au milieu de la nuit. Au lever du soleil, on trouva 22 officiers de son régiment entassés sur son corps. Lui seul respirait encore, et mourut trois jours après. Le général Oudet avait une organisation si étonnante, dit un de ses biographes, qu'il aurait été, à son choix, poète, orateur, magistrat, tacticien. Il avait la naïveté d'un enfant et l'aisance d'un homme du monde, de la candeur et de l'héroisme; c'était le plus actif et le plus insouciant des hommes; de M. Gabriel *Oudet*, neveu du précédent, né le 18 mars 1777, président de chambre à la cour impériale de Dijon, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil-général du département, en retraite à Maynal; de M. Louis-Achille *Oudet*, né en 1809, aumônier de l'hôpital Saint-Jacques à Besançon, mort en 1842, curé de Vesoul, emportant des regrets universels.

Bibliographie. Histoire de Gigny, par M. Gaspard.—Annuaire du Jura, 1842. — Notice historique sur l'église de Maynal, par M. le président Oudet, publiée en 1852, dans les Mémoires de la société d'Emulation du Jura, dont il fait partie.

—

Meix (Grand-et-Petit-). Commune réunie à celle de Neublans, le 22 septembre 1824.

—

Menétrux, *Monistrolium*, *Menestru*, *Menestrux*, *Menetru-sur-Blandans*, *Menetru-le-Vignoble*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; succursale; à 3 kil. de Voiteur, et 14 de Lons-le-Saunier. Altitude au bas du village : 285m.

Le territoire est limité au nord par Frontenay; au sud et à l'est par Château-Chalon; à l'ouest par

Domblans. Le moulin Chambion, les granges Bernard et les granges de Meurt-de-Faim font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny; par les ch. vic. tirant à la route, à Frontenay, à Château-Chalon, à Voiteur et aux granges Meurt-de-Faim; par le ruisseau de la fontaine Chambion qui y prend sa source; par ceux des moulins et de la fontaine des Vieux.

Le village est agréablement disposé sur le versant d'un coteau qui s'incline rapidement sur la rive droite de la Seille. Les maisons sont groupées, bien bâties en pierres et couvertes en tuiles, laves ou dalles.

Pop. en 1790, 285 hab.; en 1846, 407; en 1851, 418, dont 237 hom. et 181 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 71 hab.; 71 maisons, savoir: au bas du village, 12; au milieu, 14; au-dessus, 24; au moulin Chambion, 5; aux granges Bernard, 5; aux granges sur Menétrux, 5, et 6 maisons isolées; 100 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1737.

Cadastre exécuté en 1825; surf. territ. 588^h, divisés en 1352 parcelles que possèdent 256 propriétaires, dont 145 forains; surf. imp., 578^h, savoir: 260 en terres lab., 212 en bois, 72 en vignes, 24 en pâtures, murgers, friches et broussailles; 2^h 30^a en jardins et vergers, et 1^h 96^a en sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 6460 fr.; cont. dir. en princip., 2438 fr.

Le sol, composé de coteaux escarpés, rend sept fois la semence, et produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin, des fruits, des vins blancs, rouges, jaunes, clairets, le cédant peu en qualité aux célèbres vins de Château-Chalon; du foin et des fourrages artificiels; peu d'orge et d'avoine. On exporte le quart des céréales et les quatre cinquièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse. 16 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, de la terre glaise, exploitée pour l'alimentation des tuileries des granges Bernard, des sablières, du tuf, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre à chaux.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés de Lons-le-Saunier, Bletterans, Sellières et Poligny.

Il y a un châlet loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 9000 kil. de fromage, façon Gruyère; une huilerie, un moulin à farines à trois tournants, 2 tuileries, 1 cordonnier, 1 maçon et un marchand de fromages en détail.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère près de l'église; une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 20 filles; 3 fontaines avec abreuvoirs; deux réservoirs d'eau, et 140^h 48^a de pâtures, terres, bois, d'un revenu cad. de 705 fr.

Bois communaux : 132^h 81^a; coupe annuelle, 5^h 98^a.

Budget : rec. ord., 2873 fr.; dép. ord., 2873 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le jardin des Hespérides n'était pas mieux gardé par son dragon à cent têtes que ne l'était le val de Voiteur avec sa ceinture de forte-

resses. Ce vaste domaine, situé dans la contrée la plus riante et la plus fertile du Jura, était une proie si digne de convoitise, que le fisc romain, puis les rois et les comtes de Bourgogne, eurent le soin d'en toujours conserver la propriété, et de ne rien négliger pour le mettre à l'abri de tout envahissement. Les châteaux de Saint-Martin et de Charrin de Voiteur, de Château-Chalon, de Galardon, de Blandans, de Domblans, de la Muire, avec le *castrum* et le *castellum* d'Arlay, présentaient un ensemble de fortifications capables de résister à toute attaque. Tous ces forts appartenaient à la stratégie romaine. En dehors et au sud-est du village de Menétrux, s'élevait au sommet du pic de *Galardon*, un solide fortin, dont il reste encore des ruines imposantes. Il occupait le centre d'un *vallum*, dans l'enceinte duquel se groupèrent de nombreuses habitations, dont les murs et les tuileaux à rebords recouvrent encore le sol. Au pied de cet oppidum, on a trouvé un grand nombre de squelettes humains. Le chemin de Poligny à Château-Chalon traversait le territoire de Menétrux dans les lieux dit *aux Perroux*, en *Maleria*, c'est-à-dire à *la Mauvaise rue*, et à l'*ancien chemin de Poligny*. Il était défendu par une vigie construite dans la contrée de la *Tournelle*. Le nom de ce village semble avoir pour étymologie, comme Montreuil, Monay, Menoley, Mesnay, le mot *monasteriolum*. Il faudrait admettre dans ce cas, que l'abbaye de Château-Chalon envoya dans ce lieu quelques-unes de ses religieuses pour y former un établissement, et que des colons ecclésiastiques, en groupant leurs chaumières autour de ce nouveau monastère, furent les fondateurs de cette commune. Le premier titre qui mentionne Menétrux, est un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, du 19 novembre 1165, par lequel ce souverain en confirma la propriété entière, ainsi que de Chambion, à l'abbaye de Château-Chalon, *monistrolium integrum*, *villa Chambion integra*. La qualification de *villa*, donnée à Chambion, peut désigner indifféremment un village et une simple ferme.

Seigneurie. Menétrux dépendait en toute justice de la terre monastique de Château-Chalon. Les habitants devaient des cens en argent, en blé, en avoine et en huile, la dîme des vendanges au 20e, et des céréales au 27e, des corvées de bras, de charrue, et étaient soumis à la banalité du four. Le moulin Chambion était accensé. Le tiers du territoire environ, appartenait à des vassaux de l'abbesse.

Château de Galardon. Si l'on en croit une tradition recueillie par l'historien Chevalier, le château de Galardon aurait été bâti par le roi Charles-le-Chauve, de 870 à 872, pour être opposé à la forteresse de Grimont-sur-Poligny, dont le comte Gérard de Roussillon, son ennemi, s'était emparée. Ce fort aurait été destiné à appuyer le camp que le roi avait établi à Château-Chalon et à assurer les communications avec les montagnes et avec la plaine. C'est de là, dit-on, que Charles-le-Chauve recevait des propositions de paix du comte et qu'il lui en faisait faire de son côté. On lit dans les *Mémoires de littérature*, que cette tradition a son fondement et que parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale, il en existe un qui porte, que Charles-le-Chauve envoya des ambassadeurs au comte Gérard pour traiter avec lui. Une

famille noble de nom et d'armes du nom de *Galardon*, possédait en 1147, la prévôté de ce château. Cette maison faisait grande figure à Lons-le-Saunier, aux XIIe et XIIIe siècles. Un Jean de Galardon vivait encore dans cette ville en 1430. Par une bulle du 25 février 1181 (v. st.), le pape Lucius III confirma à l'abbesse de Château-Chalon, la propriété du château de Galardon, qui lui avait été assurée par Guillaume, comte de Bourgogne.

Fief des Poly. Une famille du nom de Poly, possédait un fief considérable à Menétrux. En 1289, Renaud Poly, dit de Chassal, fils d'Amédée Poly, de Menétrux, chevalier, fit un traité avec Hugues de Vienne, au sujet d'une tour qu'il venait de faire construire. Plusieurs membres de cette famille exercèrent, au XVIe siècle, les fonctions de procureurs, de châtelains et de baillis de l'abbesse de Château-Chalon. Une branche s'établit à Salins et l'autre resta à Menétrux. On peut voir la généalogie de cette maison, dans l'Histoire des sires de Salins, par l'abbé Guillaume. Le plus célèbre des personnages issus de cette famille, fut François Gaspard, comte de Poly, seigneur de Saint-Thiébaud, Pleure, Saint-Martin, Colonne, etc., mestre de camp d'un régiment de cavalerie, marié à Paris, le 30 avril 1743, avec Mlle Thérèse-Charlotte de Durfort, en présence du roi et de la famille royale. La maison féodale des Poly, flanquée de tours quadrangulaires, appartient actuellement à plusieurs cultivateurs.

Fief des Vaudry. Après avoir appartenu longtemps aux Montureux, seigneurs de Menotey, il fut acquis par un M. Vigoureux de Salins. Anne Vigoureux le porta en dot, en 1628, à noble Pierre Bondieu, son mari, fils de noble Jean Vauldry. Un descendant de Pierre Bondieu reprit le nom de Vaudry, et vint habiter Menétrux. Pierre-Joseph de Vauldry, marié à Mlle Boquet de Courbouzon, émigra en 1791, et ses biens furent vendus nationalement. Il avait un frère du nom de Jean-Joseph de Vauldry, qui possédait la seigneurie de Poupet. Achille-Pierre-Joseph de Vauldry fut l'héritier de son père et de son oncle. Il racheta en 1810 et 1816, une partie des biens paternels, vendus par l'Etat. Marié à Mlle Doyen de Trévillers, il en eut, 1° *Charlotte-Joséphine* de Vauldry, née en 1808, épouse en premières noces de M. le vicomte de Clermont-Mont-Saint-Jean, et remariée à M. Léo de la Borde, ancien représentant du peuple et orateur distingué, avec lequel elle habite le château de Visagent (Saône-et-Loire); 2° *Claire-Eusèbe* de Vauldry, mariée à M. le comte de Lensbourg, qui habite Fribourg. Mlle Claire de Vauldry, cousine germaine des précédentes, et épouse de M. de Blonay, ambassadeur de Sardaigne près des cantons helvétiques, est morte ainsi que son mari. Mme de la Borde est encore propriétaire du clos du fameux vin de Château-Chalon, ainsi que de la maison féodale de sa famille. Des tours circulaires flanquent ce manoir.

Eglise. L'église de Menétrux est située à l'extrémité sud-est du village, et dédiée à saint Symphorien, dont on célèbre la fête le 22 août. Sa reconstruction ne date que du XVIIIe siècle. Dans la chapelle à droite de la nef, sont quatre tablettes en marbre noir, avec des armoiries en marbre blanc. Ces tablettes ont été érigées en mémoire de : 1° François-Bonaventure Mathias de Vaudry, ancien officier d'infanterie et che-

valier de Saint-Louis, décédé à Poligny, le 16 octobre 1813, à l'âge de 45 ans; 2° d'Achille-Pierre-Joseph de Vaudry, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Menétrux, le 15 mai 1850, dans sa 83ᵉ année; 3° de Marie-Françoise-Charlotte-Apolline de Vaudry, née Doyen de Trévillers, décédée en 1813, à l'âge de 34 ans; 4° de François-Hyacinte de Vaudry de Chantrans, chevalier de Saint-Louis, décédé le 26 août 1835, à l'âge de 61 ans.

—

Menétrux-en-Joux, *Monestru*, *Menestrux*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux; perc. et distrib. de poste de Doucier; paroisse de Songeson; à 3 kil. de Songeson, 13 de Clairvaux et 27 de Lons-le-Saunier. Altitude : 724^{m}.

La commune des Vaux-de-Chambly, qui avait été réunie à Chambly en 1815, a été réunie à Menétrux, le 12 décembre 1821.

Le territoire est limité au nord par Songeson; au sud par les Petites-Chiettes et Saugeot; à l'est par Frasnois; à l'ouest par Doucier et Denezières. Le moulin du Val, le Val-Dessus, le Val-Dessous et la Fruitière font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 39, de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent; par les ch. vic. tirant à Songeson, Denezières, la Fromagerie et Doucier; par la rivière de l'Hérisson, qui traverse le lac du Val et par un grand nombre de petits ruisseaux et torrents qui se jettent dans cette rivière.

Le village de Menétrux est bâti sur le plateau qui borde au nord-est le val de Chambly. Les hameaux de Val-Dessus et de Val-Dessous, sont au fond du val même. Les maisons sont groupées, et cachées sous des massifs de tilleuls et de noyers. Elles sont construites en pierre et couvertes en ancelles ou tavaillons.

Pop. en 1790, de Menétrux, 139 hab.; des Vaux-de-Chambly, 84; pop. réunie en 1846, 229; en 1851, 224, dont 119 hom. et 105 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 25 hab.; 39 maisons, savoir : à Menétrux 19, au Val-Dessus 8, au Val-Dessous 7, à la Fruitière 5; 46 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1832; surf. territ. 877^{h} 97^{a}, divisés en 1624 parcelles que possèdent 110 propriétaires, dont 46 forains; surf. imp. 847^{h}, savoir : 352 en bois, 228 en pâtures, 167 en terres lab., 88 en prés, 9 en friches et murgers, 2^{h} 40^{a} en jardins et vergers, et 1^{h} 53^{a} en sol de bâtiments, d'un rev. cadast. de 3265 fr.; cont. dir. en princ. 750 fr.

Le sol, en grande partie montagneux et n'ayant qu'une mince couche de terre végétale, ne rend que quatre fois la semence, et produit du blé, de l'orgée, de l'avoine, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels; peu de maïs, de légumes secs, de betteraves, de lin, de vin rouge et beaucoup de noix. On importe le quart des céréales et les cinq sixièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, quelques porcs, des chèvres et des volailles. 25 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en voie de progrès.

On trouve sur le territoire, des sablières, des carrières de tuf, exploitées, de la belle et bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, et de la pierre à chaux.

Il y a deux châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 14,000 kil. de fromage, façon Gruyère; un moulin à farine à deux tournants et un battoir à chanvre.

Biens communaux: une chapelle à Menétrux et une autre au hameau de la Fruitière; une maison commune, construite en 1829, renfermant la mairie, la fromagerie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 15 filles; une fontaine, avec lavoir et abreuvoir, dont la reconstruction, en 1835, a coûté 1500 fr.; une place publique, et 227^{h} 63^{a} de bois et pâturages, d'un rev. cad. de 299 fr.; la section des Vaux-de-Chambly a 17^{h} 96^{a} de friches et pâturages, d'un rev. cad. de 32 fr. 40 c.

Bois communaux : Menétrux, 76^{h}; coupe annuelle, 2^{h} 18^{a}. Les Vaux-de-Chambly, 72^{h} 79^{a}.

Budget : recettes ord., 1312 fr.; dépenses ord., 1312 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Au milieu des pâturages de Menétrux, que recouvrait jadis une forêt, apprarait un autel druidique, de forme circulaire, exactement semblable à celui qui a été découvert à Montmorillon, dans l'Anjou. Son diamètre est de 2^{m} et sa hauteur de 1^{m} 20^{c}. Cette pierre est environnée d'un prestige et d'un pouvoir mystérieux, par les superstitions populaires. La *Pierre-Folle* est un autre monument religieux des Celtes. Le vieux culte des druides a laissé des traces si profondes dans toute la contrée qui se trouve sur la rive gauche de l'Ain, qu'il n'est pas permis de douter que de nombreuses tribus gauloises y étaient établies. La consécration des lacs d'Ilay, de Narlay, du Frasnois, de Maclu, le *sylphe Capitaine* de Bonlieu, la vouivre du château de l'Aigle, la *dame blanche* des grottes de Chambly, les génies bienfaisants ou malfaisants qui luttaient de puissance dans chaque ferme, appartiennent tous à la théogonie celtique. Les dénominations locales concourent à l'envi pour appuyer notre opinion. On trouve à Menétrux l'éminence de *Beauregard*, le *bois de l'Herte*, le *champ de la Fortune.* Nous avons déjà fait remarquer bien souvent que le nom de Beauregard indique presque partout le culte rendu au soleil. *Hertha, Herte*, était une puissante divinité chez les Kimris. C'était la Terre-mère, adorée chez les Suèves, suivant Tacite. On donnait aussi quelquefois ce nom à Isis. Le champ de la Fortune était probablement le lieu où s'élevait le temple de Herte ou d'Isis. Trois anciens chemins traversaient le territoire de Menétrux: l'un s'appelait la *vie Fourche*, et conduisait de Chambly à Songeson; un autre la *Grande vie*, se dirigeait de Doucier à la Chaux-du-Dombief; le troisième la *vie Blanche*, dont un embranchement tirait à Chambly et un autre à Clairvaux. On prétend qu'au milieu du grand lac du val, était une île, sur laquelle était bâtie, comme dans les lacs d'Ilay et du Grandvaux, une abbaye d'hommes ou de femmes. Un sentier, qui part des bords de ce lac et monte sur la roche, s'appelle la *Cueille aux Nonnes. Cueille*, en vieux langage, signifie chemin très rapide. L'existence de ce vieux moutier aurait pu peut-être faire appeler *monasteriolum*, la place qu'occupe Menétrux. Malgré tous ces vestiges d'antiquité, le nom de ce village ne commence à figurer dans les chartes qu'à partir du XIIe siècle.

Seigneurie. Menétrux dépendait en

toute justice de la seigneurie de Châtelneuf, dont la propriété était indivise entre les religieux de Balerne et les princes de la maison de Chalon. Le territoire avait été divisé dans l'origine, en cinq grands meix, accensés moyennant une redevance en argent, en blé et en avoine. Les prés du val de Chambly étaient francs, c'est-à-dire affranchis de toute redevance. Ils n'étaient soumis qu'aux lods, à raison du douzième du prix, lorsqu'ils étaient vendus. En 1588, il n'y avait à Menétrux que huit maisons, possédées par les familles Roux, Coiffier, Ramboz et Richard. La famille Roux était la plus nombreuse et la plus riche. Rolin Roux étant devenu tabellion de la châtellenie de Châtelneuf, obtint successivement différentes faveurs de Hugues de Chalon et de Jean de Loulle, abbé de Balerne, telles que celles d'avoir un four particulier, d'aller moudre dans tels moulins qu'il lui conviendrait, de chasser, de pêcher, d'exercer des droits d'usage dans les forêts, etc. Ses descendants augmentèrent encore en fortune et en considération, par leurs bonnes alliances, en sorte qu'ils étaient regardés comme les seigneurs du village. Ils avaient une maison avec tour féodale, et une chapelle castrale à côté, qui appartiennent encore à des membres de cette maison.

Chapelle castrale. Elle a eté construite en 1664, et dédiée à saint Joseph. Elle ne se compose que d'une nef voûtée, se terminant rectangulairement. Une petite arcature en pierre, au-dessus de la façade principale, supporte la cloche. Les habitants, d'abord paroissiens de Loulle, dépendirent ensuite de la succursale de Songeson.

Chapelle de la Fruitière. Elle est dédiée à la Nativité de la sainte Vierge, et a été construite vers 1828, aux frais de MM. Désiré et Pierre-Joseph Lamy et Pierre Richard.

Seigneurie des Vaux-de-Chambly. (Voir notre article sur *Doucier*.)

Curiosités naturelles. Nous avons déjà décrit le sauvage et pittoresque val de Chambly, ses lacs et ses cascades, à l'article *Doucier*. Dans les rochers qui dominent le hameau du Val-Dessus, sont deux belles grottes, appelées le *Grand et le Petit-Sellier*, et situées, l'une au-dessus du second saut de l'Hérisson, l'autre au-dessus de la cascade du moulin Richard. La première contient une excellente fontaine; elle a 20 mètres de largeur, 80 mètres de profondeur et 6 mètres de hauteur. Au lieu d'être voûtée, elle est plafonnée par un banc de pierre tellement uni et régulier, qu'on le croirait posé par la main des hommes. L'autre grotte est moitié moins grande que la précédente. Les habitants de la vallée et de la montagne s'étaient retirés dans ces cavernes, au moment de l'occupation de la province par les troupes de Guébriant et de Saxe-Weimar, de 1637 à 1639. Il y a peu de temps, on y voyait encore douze colonnes de bois, qui avaient probablement servi à établir des cloisons. L'accès de cette retraite était très difficile. La tradition rapporte qu'un soldat étranger s'étant avancé sous la roche, une femme qui s'en aperçut, lui laissa tomber sur la tête un pochon de fer dont il fut assommé. Irrité de cette perte, l'ennemi frappa les habitants du pays d'une forte réquisition d'argent.

Bibliographie. (Voir, sur les grottes et les lacs de Chambly, l'Annuaire du Jura, année 1840, et le Voyage en Franche-Comté, par Taylor et Nodier).

Menotey, *Monestey*, *Menostey*, *Menothey*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et distrib. de poste de Rochefort, percept. d'Authume; cure cantonale, composée de Menotey, Raynans et Gredisans; à 7 kilom. de Rochefort, 8 de Dole et 59 de Lons-le-Saunier.

Le territoire est limité au nord par Frasne et Moissey; au sud par Raynans et Jouhe; à l'est par Archelange et Gredisans; à l'ouest par Chevigny et Raynans. Les hameaux de la Forêt, sous Courcelles et le Moulin, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 13, de Dole à Gray; par les ch. vicin. tirant à Raynans, Gredisans, Chevigny et Peintre; par les ruisseaux des Longs-Prés, de la Corne, de la rue Fontaine et de la Forêt.

Le village est situé sur le versant méridional d'un coteau dominé au nord-ouest par la forêt de la Serre. Les maisons sont groupées sur les bords de l'ancienne route de Dole à Gray et sur des rues perpendiculaires à cette route. Les rues sont escarpées, tortueuses et étroites en certaines parties. Les maisons ont une apparence ancienne, sont bien construites en pierre, couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 701 hab.; en 1846, 707; en 1851, 702, dont 348 hom. et 354 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 142 hab.; 149 maisons, savoir: au Village 122, aux Baraques-du-Dessus 11, et aux Baraques-du-Bas 16; 177 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1530. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1836; surf. territ. 492^h 70^a, divisés en 3328 parcelles; surf. imp. 479^h, savoir: 209 en vignes, 111 en terres lab., 80 en bois, 41 en pâtures, friches et murgers, 6 en vergers et jardins et 3^h 42^a en sol et aisances de bâtiments, d'un rev. cad. de 11,156 f.; cont. dir. en princip. 4318 fr.

Le sol, accidenté et d'une fertilité moyenne, rend cinq fois la semence et produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, peu d'orge et de seigle, les meilleurs vins blancs et rouges de l'arrondissement de Dole, du foin et des fourrages artificiels. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des lapins et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, d'abondantes sablières, de belles et bonnes pierres meulières, dont l'exploitation a été abandonnée, de la pierre ordinaire à bâtir et à chaux hydraulique et des carrières de pierres lithographiques, non exploitées.

Il y a un moulin à farines à trois tournants avec battoir à blé, un cafetier, trois menuisiers, un maréchal-taillandier, un voiturier, une auberge, un boucher, un serrurier, un boulanger, un épicier et deux cordonniers. Menotey est la résidence d'un notaire. Les habitants fréquentent les marchés de Dole. Ils sont très laborieux et généralement dans l'aisance.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour; un oratoire, dédié au Dieu-de-Pitié; un presbytère très convenable, contigu au cimetière; une maison commune, contenant la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études, fréquentées en hiver

par 72 garçons et 68 filles, et la salle de pompe à incendie; une pompe, manœuvrée par une compagnie de 32 pompiers; deux fontaines très anciennes, avec lavoirs et abreuvoirs; une croix, de style ogival, près de l'une des fontaines, représentant sur l'un de ses côtés un Christ, et de l'autre la Vierge, sculptés dans le même bloc de pierre que la croix; trois autres croix en granit, et 94^{h} 13^{a} de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 247 fr.

Bois communaux : 75^{h} 71^{a}; coupe annuelle, 2^{h} 29^{a}.

Budget : recettes ord. 2904 fr.; dép. ord. 2904 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu ordinaire, 293 fr.; dép., 293 fr.; indigents secourus, 18.

NOTICE HISTORIQUE.

Entre Menotey et Gredisans, passe une ancienne route appelée le *Vieux grand chemin*. Elle sortait de Dole et tirait probablement à Gray par Moissey. Un embranchement de cette voie se dirigeait vers l'Ognon, proche du château de Balançon. Il est connu sous le nom de *Vieux grand chemin*, de *chemin de la Poste* ou de *chemin des Pèlerins*. Sur une éminence qui borde cette route, à l'est, appelée le *Moulin-à-Vent*, parce qu'elle supportait un moulin de ce genre, on découvrit en 1799, quatre cercueils en pierre, dont un seul muni de son couvercle, renfermait les ossements de trois cadavres; les trois autres ne contenaient chacun qu'un squelette, ayant à ses pieds un vase d'argile et un poignard. Chaque fois que les cultivateurs font quelques fouilles dans ce canton, ils rencontrent des laves d'environ deux décimètres de largeur sur cinq à six de longueur, placées sur deux grosses pierres de longueur pareille, et liées avec elles au moyen d'un ciment très dur. Dans toutes ces tombes, on trouve toujours les débris d'un squelette avec un petit pot d'argile; sur plusieurs pierres tombales, sont gravées des têtes humaines. D'autres cercueils sont creusés dans des blocs de granit et sont semblables à ceux découverts à Augerans, Chaussin, etc. On a prétendu qu'il avait existé une maison du Temple au milieu de ce cimetière antique, mais cette tradition paraît erronée. Ni l'Ordre du Temple, ni celui de Saint-Jean de Jérusalem qui lui a succédé, n'ont jamais rien possédé à Menotey, ainsi que nous avons pu nous en assurer en dépouillant les terriers des différentes commanderies qui ont existé dans la province. Au pied du mur méridional de l'église, en dehors, on découvrit en 1840, à une profondeur de 1^{m} 80^{c}, un fragment d'une pierre tumulaire, sur laquelle était sculptée en demi-relief une figure gallo-romaine. On y voyait la moitié du corps d'un personnage habillé. On distinguait deux mains tenant par le pommeau soit un gros bâton, soit une épée, et deux autres mains posées sur la poitrine de l'individu, dans le même sens que les premières. Ce monument singulier excita vivement la curiosité publique. Plusieurs personnes, peu versées sans doute dans la science géologique, avaient cru reconnaître dans les membres sculptés des empreintes de mains et de bras d'hommes fossiles. L'existence de toutes ces anciennes sépultures, répandues sur le territoire de Menotey, a dû nécessairement contribuer à entretenir dans cette commune la croyance aux loups-garous, aux lycanthropes, aux sorciers, qui s'y maintint si longtemps. Dans le pro-

cès intenté à Gilles Garnier, devant le parlement de Dole, en 1574, le conseiller Henri Camus exposa : « que quinze jours après la Toussaint, ce sorcier, étant en forme de loup, avait tué et dévoré un jeune garçon à Menotey, dans le lieu dit le *Moulin à vent*, et qu'il avait démembré une jambe d'icelui, pour son déjeuner du lendemain. » Nous pourrions citer beaucoup d'autres procès de cette nature, pour démontrer la persistance dans ce village de la crainte des esprits et des sorciers. Le nom de Menotey paraît dériver du mot latin *monasterium* ou *monasteriolum*. Il est possible en effet qu'une abbaye ait existé dans ce lieu. La dédicace de l'église à l'apôtre saint Pierre, son antiquité, les tombes gravées qu'on rencontre à près de deux mètres de profondeur dans le cimetière, le nom même du village, appuient fortement cette conjecture. Lorsque l'évêque Agilmar fonda, dans le comté d'Amaous, une abbaye destinée à recevoir les reliques de saint Vivant, qu'on cherchait à soustraire à la profanation des Normands (863 au plus tard), il concéda aux religieux qui devaient habiter cette maison, le patronage des églises d'Auxonne, de l'Abergement-lez-Auxonne, de Champvans-lez-Dole, de Menotey et de Voisey. Quelques années après, Hastings, chef des Normands, ayant passé la Saône, fit une invasion dans le comté de Bourgogne, détruisit le monastère de Saint-Vivant et ravagea tout le pays d'alentour. Il est à peu près certain que Menotey fut ruiné à cette époque.

Seigneurie. Menotey était dans l'origine un fief en haute, moyenne et basse justice, dépendant de la châtellenie de Rochefort. On n'en connaît pas les premiers possesseurs. Cette terre et celle de Raynans s'étant vendues par décret au bailliage de Dole, Adrien de Montureux demanda au roi d'Espagne, comme récompense de ses services, la concession du droit de retenue. Ce souverain le lui accorda par lettres-patentes datées à Bruxelles, le 21 avril 1566, sous la réserve d'une redevance annuelle de 6 livres pour Menotey, de 8 livres pour Raynans, de la haute justice, et à charge de rembourser à l'acquéreur le prix de son acquisition. Ce qui a lieu de surprendre, c'est que malgré cette concession, Ferdinand de Lannoy, officier général d'artillerie du roi d'Espagne et bailli d'Amont, fils de Charles de Lannoy, duc de Boyanne et vice-roi de Naples, ainsi que Marguerite, fille du chancelier Nicolas Perrenot, son épouse, reprirent en fief du roi, le 2 octobre 1566, la seigneurie de Menotey. Adrien de Montureux finit cependant par l'emporter. Il laissa Menotey à Louis, son fils aîné, et Biarne, à Henri de Montureux, son second fils. En 1594, le roi abandonna provisoirement aux habitants tous les droits seigneuriaux qui pesaient sur eux, à charge de rembourser à M. de Montureux, le prix de son acquisition et sous la réserve de la justice haute, moyenne et basse, qui devait être exercée par les officiers de Rochefort. En 1607, on retrouve Bénigne et Jean-Baptiste de Montureux, fils de Louis, seigneurs de Menotey. C'est à tort que Dunod prétend, dans son nobiliaire, que la famille de Montureux-lez-Gray, s'est éteinte au XIVe siècle, puisqu'elle possédait encore Menotey au XVIIe. Les héritiers de Louis et de Jean-Baptiste de Montureux vendirent cette terre le 12 avril 1659, à François-Ignace Larquand. Louis XIV engagea la

haute justice pour 29 ans, à M. le comte de Saint-Mauris, le 2 mai 1697. Françoise de Millet, veuve de ce gentilhomme, en jouissait encore en 1724, époque à laquelle elle fut adjugée définitivement à M. de Chaillot, pour lui et ses successeurs, à charge de payer au roi la rente annuelle de 100 livres. Philibert Larquand succéda à son père avant 1707, dans la seigneurie de Menotey, et la donna en dot à Claudine-Louise Larquand, sa fille, lors de son mariage avec Joseph-François de Forest, écuyer, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'infanterie dans le régiment de Saint-Simon. M. de Forest se fit détester à Menotey. Il persécutait les habitants, tolérait les abus les plus graves commis dans son greffe, et intentait chaque jour de nouveaux procès à la communauté. Il alla jusqu'à prétendre, en 1735, que la haute justice ayant jadis appartenu aux seigneurs de Menotey, le roi n'avait pas eu le droit de l'aliéner. Heureusement pour la population, plusieurs familles riches et puissantes avaient des domaines à Menotey et y passaient une partie de l'année. Elles tinrent tête à M. de Forest. A la mort de ce dernier, la seigneurie se divisa. M. Joseph-Jean-Philibert d'Orival, écuyer, originaire de Dole, capitaine d'artillerie, en eut une partie et le surplus appartint à une dame de Bezin, tante de cet officier. M. d'Orival acheta les droits de cette dame en 1784, et fut le dernier possesseur féodal de Menotey. Le château qu'il habitait, flanqué d'une tour cylindrique percée de meurtrières et de canonnières, appartient actuellement aux frères Sommelier.

Fiefs divers. La famille Bouhelier d'Audelange, avait un fief sans justice à Menotey. La maison qui en dépendait était à la sortie du village, du côté de Gray. C'est une jolie *villa*, dont les jardins aux épais massifs sont embellis d'eaux jaillissantes et de cascades. De M. Bouhelier d'Audelange, beau-père de M. Frédéric Doms d'Hautecourt, connu dans le monde littéraire par ses *Recueils de fables*, cette propriété a passé après 1840, à M. de la Martinière, et est possédée actuellement par M. Jourdy, négociant à Dole. MM. Matherot et de Mayrot avaient des propriétés considérables dans cette commune. M. le comte Alexandre-Théodore-Victor de Lameth, y avait une maison de campagne, un clos et quatre journaux de terre, qui furent vendus nationalement, le 17 octobre 1798. Ce gentilhomme fut élu président de l'Assemblée nationale en 1790. Son frère Théodore était à la même époque colonel du régiment de Royal-Etranger, en garnison à Dole.

Evènements divers. Menotey fut saccagé par les troupes de Louis XI au mois de mai 1479, lorsqu'elles vinrent assiéger Rochefort, défendu par Claude de Vaudrey. En 1581, les troupes du duc d'Anjou traversèrent ce village et y commirent toutes sortes d'excès. Le 22 août 1592, le maréchal de Biron était à Menotey, lorsque le connétable de Castille passa la rivière de l'Ognon près de Pesmes, pour venir mettre le siége devant Rochefort, avec 3000 hommes. La peste et la guerre dépeuplèrent ce village, de 1636 à 1640. On y montre une certaine maison de modeste apparence, où aurait eu lieu en 1674, un rapprochement entre les envoyés du roi de France et des personnages parlementaires de Dole, au sujet de la

reddition de cette ville. Une sucrerie, établie il y a quelques années dans cette commune, a cessé de fonctionner, par suite de l'augmentation de l'impôt sur les sucres indigènes.

Eglise. L'église, située à l'extrémité du village, est dédiée à saint Pierre, dont on célèbre la fête le 29 juillet. Elle se compose de deux porches, d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire se terminant octogonalement et d'une sacristie. Sous le porche est un portail décoré de colonnes de l'ordre corinthien, dont les fûts sont en marbre rouge. Ce portail a été très endommagé par la foudre au XVIIIe siècle. Le clocher, couronné par une flèche octogonale, date de 1604. L'intérieur de l'église est voûté en ogive et décoré de nervures et de consoles imitant des têtes humaines. Le sanctuaire est éclairé par de belles fenêtres trilobées et géminées. On remarque dans cet édifice une belle statue en marbre blanc, quelques pierres tombales très anciennes et la chaire à prêcher.

Canton. Menotey a été érigé en 1790, en chef-lieu d'un canton qui comprenait la commune de ce nom, Archelange, Biarne, Chevigny, Gredisans, Jouhe, Moissey, Peintre, Raynans, Saint-Vivant et Sampans. Ce canton a été supprimé en 1801.

Biographie. Ce village est la patrie de plusieurs membres de la famille Matherot, de plusieurs officiers de la République et de l'Empire, d'autres officiers en activité de service, et de *Sébastien Vaissier*, né le 31 juillet 1764, vicaire de la paroisse de Vallay avant 1790. A l'époque de la révolution, il se rendit en Autriche, où il fit l'éducation de plusieurs princes allemands, et passa ensuite en Russie, pour y devenir le précepteur du prince de Galitzin. Ce prince le conserva près de sa personne jusqu'à sa mort, arrivée le 27 avril 1827. L'abbé Vaissier, dont la charité était inépuisable, avait mérité en Russie le surnom de *Père des Pauvres*. Le prince Serge lui fit célébrer les plus magnifiques funérailles, auxquelles il assista lui-même avec toute sa maison, et lui fit ériger à Moscou un mausolée en marbre blanc. La princesse Anastasie fit distribuer 500 roubles aux différents couvents de Moscou, pour faire célébrer des messes à l'intention de l'abbé Vaissier, dont la riche bibliothèque fut donnée à l'église française.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, 1843.

—

Menouille. Commune réunie à celle de Cernon, le 7 août 1822.

—

Mercey-le-Petit (Voir le mot *Petit-Mercey*).

—

Mérona, *Meronacus*, *Mayronnay*, *Méronnas*, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste d'Orgelet, paroisse de Marnézia; à 3 kil. de ce dernier lieu, 6 d'Orgelet, et 14 de Lons-le-Saunier. Altitude : 642^{m}.

Le territoire est limité au nord par Dampierre et Marnézia; au sud par Plaisia; à l'est par Largillay-Marsonnay et Saint-Christophe; à l'ouest par Présilly.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Plaisia et à Marnézia.

Le village est situé sur une éminence. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles ou en chaume.

Pop. en 1790, 75 hab.; en 1846, 47; en 1851, 46, dont 26 hom. et

20 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 16 hab.; 8 maisons; 8 ménages.

Cadastre exécuté en 1827; surf. territ. 296^{h} 84^{a}, divisés en 380 parcelles, que possèdent trois propriétaires, dont 1 forain; surf. territ. 294^{h}, savoir : 144 en bois-taillis, 80 en terres lab., 46 en pâtures, 19 en prés, 8 en friches, broussailles et murgers, 49^{a} 75^{c} en sol de bâtiments, et 32^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 3366 fr.; contr. dir. en princip., 538 fr.

Le sol, fertile, rend sept fois la semence, et produit du blé, de l'avoine, des légumes secs, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels; peu d'orge, de maïs et de betteraves. On exporte les deux tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, du bétail à cornes et des porcs qu'on engraisse, des mulets, beaucoup de lapins et des volailles. L'agriculture y a fait beaucoup de progrès, sous l'impulsion de M. de Mérona, qui possède tout le territoire, moins quatre hectares.

On y trouve de la marne, de la pierre à bâtir, de taille et à chaux.

Biens communaux. Il n'y en a pas. Les enfants fréquentent l'école de Marnézia.

Budget : recettes ord., 341 fr.; dép. ord., 341 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Mérona occupe le sommet d'une éminence qui sépare la vallée de Marnézia de celle de Plaisia. On jouit de ce point d'une vue très étendue sur les montagnes du Jura, sur les plaines de la Bresse et de la Bourgogne. On distingue jusqu'à Dole et ses environs. Son origine est inconnue. Parmi les dénominations topographiques de son territoire, il en est deux qui paraissent dériver de la langue latine, le *Grammont*, *magnus mons*, et le *Mont-Chauvet*, *mons calvus*. Le premier titre qui mentionne ce village, est une bulle du 20 avril 1154, par laquelle Adrien IV confirma à l'abbaye de Château-Chalon, l'église de Mérona, *ecclesia Meronaci*, confirmation réitérée dans un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, du 19 septembre 1165.

Seigneurie. Mérona était une seigneurie en haute, moyenne et basse justice, relevant du château d'Orgelet. Les sujets étaient tenus au guet et garde et à l'entretien du château; à l'impôt des quatre cas, à un cens d'une poule par feu, et 5 sols tournois, pour la dispense de cuire au four banal; à des corvées pour amener le bois et le vin consommés au château; au paiement des lods, et à des cens en argent et en grains pour chaque meix. Aucun héritage ne pouvait être vendu qu'à des gens habitant la communauté. Le seigneur avait le droit d'instituer un juge châtelain, un procureur, un greffier, un maire, des forestiers et même un tabellion; d'avoir un signe patibulaire sur le chemin de Plaisia, pour exécuter les criminels, et un pilori sur la place. Il jouissait seul des épaves et de la chasse. Il devait fournir du bois aux habitants pour leur chauffage, en cas d'insuffisance des bois communaux.

Seigneurs. Mérona fut démembré de la baronnie d'Orgelet, pour servir d'apanage à un fils naturel de Jean de Chalon-Auxerre, Ier du nom, qui prit le nom de Mérona. En 1281, Gérard, sire de Mérona, reconnut tenir en fief de l'abbé de Saint-Claude, un domaine situé à la Tour-

du-May. Au XIVe siècle, ce fief passa à la famille Ferroux ou Farod de Marigny. Thiébaud Ferroud en jouissait en 1389; Guillaume Ferroux de Frontenay, son frère, en 1393, et Michel Ferroud, le fils de Guillaume, écuyer, de 1399 à 1422. Michel Ferroud le vendit à Louis Morel, qui le donna en dot, en 1525, à Pernette Morel, l'une de ses filles, à l'occasion de son mariage avec Léonard de la Tour-Saint-Quentin. Philiberte de Luxembourg, au nom de Philibert de Chalon, son fils, permit à ces derniers d'en prendre possession, sans danger de commise. Léonard de la Tour eut trois fils, *Etienne*, *Jean* et *Alexandre*, qui se partagèrent la seigneurie de Mérona. Alexandre ayant réuni par acquisition, la part de Jean, il eut les deux tiers de cette terre, et les vendit en 1565, à Pierre Marmier d'Orgelet. Gabriel de Bérard acheta la totalité de cette seigneurie en 1584, et la laissa à Jean de Bérard, son fils, qui la possédait encore en 1619. Elle passa ensuite à la famille Mercerel de Salins. Alexandre-Joseph Mercerel en disposa, par testament publié au bailliage d'Orgelet, le 16 octobre 1725, en faveur de Charles-Antoine Charlot de Princey, pour une moitié, et pour le surplus, en faveur de Marie et Antoinette Français de Vannoz, lesquels en firent le partage entre eux, le 1er avril 1732. Mlles Français, du consentement d'Alexis, leur père, vendirent leur moitié, le 15 mai 1744, à M. Pierre-François Tissot, conseiller assesseur au bailliage d'Orgelet, et subdélégué de l'intendant de la province. M. Charlot de Princey céda ses droits en 1749, à Gérard-François Duprel, de Salins, en échange contre la seigneurie de Chapois. Le 7 mai 1760, Charles-Marie Duprel, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi, commandant des château et ville de Pontarlier, et Françoise de Souchet, son épouse, vendirent leur moitié de Mérona à M. Tissot, qui possédait déjà le surplus. M. Tissot laissa deux fils, Albert et Auguste Tissot. Ce dernier est mort à Toulon en 1832, chevalier de la Légion-d'Honneur et capitaine de cuirassiers. M. Albert Tissot, qui eut Mérona dans son lot, devint secrétaire d'ambassade sous la restauration et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il épousa Marie-Henriette de Champigny, fille du duc de Cador, et mourut en 1854, laissant pour héritiers, 1° *Henri-Charles-Marie*, marié en 1853, à Mlle Apolline, fille du comte d'Emery ; 2° *Marie*, et 3° *Octavie* Tissot de Mérona, alliée en 1840 à M. de Kergoley.

Château. Le château primitif de Mérona était construit sur une éminence, dans le lieu dit au *Châtelet*, et entouré de bois. Des fossés, des tours, une enceinte de murailles en défendaient l'approche. Il fut ruiné par les armées de Louis XI en 1479. Celui qui existe actuellement, se compose d'un corps de bâtiment rectangulaire, d'une maison d'hébergeage, d'un bâtiment de régisseur, d'une tour isolée, d'un très beau jardin anglais, et d'un vaste parc. Le bâtiment principal est flanqué à son angle sud-ouest, d'une tour circulaire placée en encorbellement. Contre l'angle sud-est du bâtiment d'hébergeage, est une grosse tour circulaire, qui servait autrefois de colombier. La forêt qui avoisine le château et qui lui sert de parc, est plantée de châtaigniers, qui formaient jadis sa principale essence, de mélèzes, d'épicéas, de pins et de bois-taillis.

Eglise. Il est assez étonnant que Mérona, modeste village, habité aujourd'hui par huit familles, ait eu une église paroissiale. Cette église, située dans la vallée entre Mérona et Plaisia, dans le lieu dit en *Saint-Désiré*, était dédiée à saint Désiré, et existait déjà en 1154. La place qu'elle occupait est couverte par des ruines, au milieu desquelles on a découvert un autel, des pierres tombales, un grand nombre de squelettes humains et des pièces de monnaie de différentes époques.

Curiosité naturelle. On voit une belle grotte, appelée la *Grotte de la vie neuve*, dans la contrée du *Chanois*. Son ouverture a 2^m de diamètre. Elle s'élargit dans le sens de sa profondeur, et se termine par un lac ou un cours d'eau souterrain.

—

Mesnay, *Mesney, Mesne, Menay, Mehenay*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste d'Arbois; percept. de Villette; succursale; à 2 kil. d'Arbois, 13 de Poligny et 41 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 300^m.

Le territoire est limité au nord par Salins et Arbois; au sud par les Planches et la Châtelaine; à l'est par Ivory, et à l'ouest par Arbois. La Papeterie, la papeterie et le château du Vernois font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 24, d'Arbois à Pontarlier; par les ch. vic. de la Grande-Ranche ou des Planches; du Petit-Mont et du Grand-Mont, tirant à la Châtelaine; derrière le Vernois, tirant à la Forêt; de Pré-Boua, tirant aux Planches, et du Ruisseau; par la Cuisance et ses canaux de dérivation, le ruisseau du Vernois qui y prend sa source, ceux du Gravier et de Javel.

Le village est situé dans le val d'Arbois, sur la rive droite de la Cuisance. Ses rues sont étroites, ses maisons mal alignées au bord des rues et mal bâties en pierre, avec toitures en tuiles.

Pop. en 1790, 1200 hab.; en 1846, 1039; en 1851, 1138, dont 560 hom. et 578 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 136 hab.; 225 maisons, savoir : au-dessus du Mont 1, au bas du Mont 7, au quartier Brégniaud 27, dans la Grande-Rue 29, dans le quartier Saillard 17, dans celui du Ruisseau 21, dans celui du bas de l'Eglise 15, dans la rue Mercière 24, dans la rue Basse 76, à la Papeterie 5, au château du Vernois 1, à la papeterie du Vernois 1; 316 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1615.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 831^h 55^a, divisés en 4180 parcelles, que possèdent 591 propriétaires, dont 185 forains; surf. imp. 695^h 48^a, savoir : 224^h en terres lab., 192 en bois, 111 en pâtures, 100 en vignes, 32 en prés, 25 en friches, murgers et broussailles, 5 en vergers, 4 en sol de bâtiments, 3 en jardins, 32^a en marais, abreuvoirs et mares d'eau, d'un rev. cad. de 36,170 fr.; cont. dir. en princ. 5007 fr.

Le sol, partie en plaine, partie en côtes et partie en montagne, est très fertile et produit du blé, beaucoup de maïs, de l'avoine, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits en abondance et d'excellente qualité, des vins rouges et blancs aussi bons que les meilleurs d'Arbois, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte moitié des

vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux, moutons, mulets, chèvres et des volailles. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, employée à l'amendement des terres, de bonnes sablières, d'abondantes carrières de tuf, exploitées, des carrières de bonne pierre ordinaire à bâtir, de taille, à chaux ordinaire et hydraulique.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arbois, où ils portent vendre chaque jour du laitage et des légumes. Plusieurs d'entre eux font le commerce des farines, des grains, des légumes, et vont à cet effet aux marchés de Champagnole et de Salins.

Une fromagerie, commencée en 1832 et fermée en 1848, produisait 7500 kilogr. de fromage, façon Gruyère.

Les patentables sont : trois bouchers, un sabotier, un aubergiste, un cafetier, un cloutier, un maçon et deux marchands de fromage.

Il y a deux moulins, appartenant à MM. Jouvenot et Jourdhui, dans lesquels on fait des farines pour le public et le commerce.

Papeterie du Vernois. Elle a été fondée en 1822, par M. Anatoile Barbier, mort en 1846, et appartient actuellement à M. Jean-Charles Mervans, qui la dirige avec beaucoup d'intelligence. Elle est située sur la rive gauche de la Cuisance et est à trois cylindres, trois laminoirs et seize maillets pour la trituration. On y fabrique du papier pour emballage et 200 kil. par jour de carton, pour reliure et confection de la soierie d'après les métiers à la Jacquard. Les produits s'exportent principalement en Franche-Comté et en Alsace. Dix ouvriers sont continuellement occupés dans cette usine, qui vient de recevoir de notables perfectionnements.

Papeterie de Mesnay. Elle a été fondée vers 1750, par Jean-Denis Mervans, à l'extrémité sud-est du village, et est mue par un canal de dérivation de la Cuisance. Elle appartient à Mme Cuénin et à M. Louis-Eberard Parot, et est exploitée par ce dernier. Cette usine fonctionne au moyen d'une roue hydraulique, qui fait mouvoir par la transmission quatre cylindres et deux satineuses. Une autre roue hydraulique fait mouvoir une grande machine à papier ; une troisime roue hydraulique met en mouvement quatre autres cylindres et trois laveuses. Au centre du village, est un bâtiment dépendant de l'usine et renfermant une turbine qui met en jeu six cylindres. On occupe dans cet établissement, 135 personnes par jour, tant hommes, femmes, qu'enfants, la plupart de Mesnay. On y fabrique du papier d'emballage, du papier blanc, à l'usage de la chapellerie, pour écrire, dessiner, et même du papier à lettres. La production annuelle est de 300,000 kilogrammes de papiers qui s'exportent dans toute la France et à l'étranger. Les bâtiments occupent une agréable position ; ils sont environnés de jardins d'agrément et construits avec élégance. Cette papeterie, par le nombre de ses machines, la qualité et la quantité de ses produits, peut être comptée parmi les établissements importants de ce genre en France. La papeterie des Planches n'est qu'une annexe de la précédente. On ne fait qu'y broyer le chiffon, pour faire de la pâte transformée en papier à Mesnay.

L'ancienne papeterie Vermot, l'ancien martinet de Remy Vermot, dans lequel on ne fondait que du bocage, les deux anciens moulins et l'huilerie, n'existent plus.

Biens communaux : une église, un cimetière à côté et un presbytère près de l'église ; une maison commune contiguë au cimetière, construite en 1804, et renfermant la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études, fréquentées en hiver par 80 garçons et 90 filles, et trois belles caves communales ; neuf fontaines avec abreuvoirs, construites en 1843 et alimentées par deux réservoirs ou châteaux d'eau, situés au bas du Mont ; une place publique et 300h 84a de bois, pâtures et broussailles, d'un rev. cad. de 3473 fr.

Bois communaux : 187h 16a ; coupe annuelle, 8h 93a.

Budget : recettes ord., 9502 fr.; dépenses ord. 9021 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été doté en 1832 et 1836, par Anatoile et Ferdinand Barbier, et a 620 fr. 50 c. de revenus. 260 indigents prennent part à ses distributions.

NOTICE HISTORIQUE.

Si l'on s'enfonce dans le vallon des Planches et qu'on pénètre jusqu'aux sources de la Cuisance, sous la montagne de la Châtelaine, on trouve des tuileaux à rebords, des vases de *terra campana*, des armes et des outils en bronze, et des tombeaux en pierre, recouverts de dalles. Qu'on descende le cours de la rivière et qu'on s'arrête à Mesnay, à Arbois, l'archéologue ne trouve plus aucun objet digne de sa curiosité. En doit-on conclure que ces deux localités sont moins anciennes que les Planches ? Il nous paraîtrait bien surprenant que la partie la plus sauvage du vallon eût été habitée, tandis qu'une plaine fertile, des sites qui s'embellissent à mesure que la vallée s'élargit, seraient restés couverts de forêts. Cela nous étonnerait d'autant plus, que Mesnay et Arbois étaient sillonnés de routes antiques. Le chemin de Groson à Salins traversait ces deux communes et se continuait par Ivory. Dans la contrée dite au *Vieux-Mont*, sur Mesnay, on distingue parfaitement les traces de cette voie. Une autre route, venant de Montrond, passait au sud-est du territoire de Mesnay, entre la Châtelaine et Ivory, pour se diriger sur Salins et Arbois. Dans le lieu appelé à la *Creuse*, on remarque encore des ornières empreintes dans le roc vif. Une borne milliaire, qui était sur ses bords, n'a été arrachée qu'en 1831. Les dénominations de *Combe-à-la-Vie, Combe-d'Etreux*, ne peuvent tirer leur origine que des chemins qui traversaient ces bassins. Celles de *Crêt-du-Feu*, de *Roche-Maudru* ou *Montdru* (mont des druides) rappellent des souvenirs du culte religieux des Celtes. Quelle circonstance a fait appeler une certaine contrée de la commune, à la *Sarrasine ?* Nous l'ignorons. Lorsque la maladrerie d'Arbois fut établie, en 1053, du consentement de Rainaud Ier, comte de Bourgogne, et d'Odon de Thoire, sire de Vaudrey, par les prud'hommes de la prévôté d'Arbois, le prieur, le curé, les clercs, les bourgeois et les habitants de cette ville, il fut expressément stipulé, que les malades de Pupillin, de la Châtelaine, de Mesnay, de Changin, de Montigny, de Villette, de Saint-Cyr et de Villeneuve, seraient reçus dans cet hospice. Ce titre prouve évidemment que Mesnay existait déjà au milieu du XIe siècle. Suivant une tradition conservée dans le pays et

recueillie même par plusieurs historiens, il y aurait eu un monastère fondé, au commencement du VIe siècle, dans le vallon du Vernois, par les religieux de Saint-Oyan-de-Joux, qui l'auraient mis sous l'invocation de saint Oyan, l'un de leurs plus illustres abbés. De là serait venu le nom de Mesnay, dérivé du mot *monasterium*. On prétend que c'est ce même monastère qui fut transféré plus tard à Arbois. Cette tradition réunit plusieurs caractères de vraisemblance. D'abord, l'église de Mesnay a toujours été sous le vocable de saint Oyan ; le patronage en appartenait à l'abbaye de Saint-Claude, qui l'annexa à son prieuré d'Arbois. Cette abbaye possédait dans la commune, des cens sur plusieurs meix. Le prieur d'Arbois y percevait la dîme et y avait des champs, des prés, des vignes, des cens en argent et en grains. Dans une charte datée du 18 des calendes de février, Henri (IV) étant empereur, Etienne, comte des Bourguignons, et Urbain (II), pape, Hugues III, archevêque de Besançon, confirma à l'abbaye de Saint-Claude l'église de Saint-Just d'Arbois, ainsi que les chapelles de Changin et de la Châtelaine, qui lui avaient été données par ses prédécesseurs. Ce titre, qui ne peut être antérieur à 1088 ni postérieur à 1099, ne fait aucune mention de la chapelle de Mesnay, mais elle figure dans le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1184, comme une dépendance de la même abbaye.

Seigneurie. Mesnay était le chef-lieu d'une prévôté de la châtellenie de la Châtelaine. Après la destruction du château de ce dernier lieu, il fut mis sous la dépendance du bailliage d'Arbois. Les habitants furent dès-lors soumis à contribuer aux fortifications de cette ville, à y faire le guet et garde et à s'y retirer en cas d'imminent péril. Par une sentence du 5 juin 1451, Guy de Martigny et Poly Chaudoz, choisis pour arbitres, décidèrent qu'ils useraient des bois et des cours d'eau comme ceux d'Arbois, sans contribuer en rien aux impôts votés par cette ville, si ce n'est pour ceux qui seraient relatifs aux fortifications. Malgré cette sentence, ils se refusèrent à cette obligation, et se virent plusieurs fois forcés à s'y soumettre. En 1589, 1666 et 1667, ils furent condamnés à obéir aux commandants d'Arbois et à se présenter à toute réquisition avec leurs chariots attelés, pour aller chercher le bois nécessaire aux fortifications. La justice haute, moyenne et basse appartenait aux souverains. Elle fut vendue par le roi, le 9 février 1730, moyennant 104 livres de rente, à Joseph Morin, Antoine Jouvenot, Anatoile Papillard, de Mesnay, et à Hyacinte Renaud, d'Arbois, avocat. Le dernier engagiste fut M. de Saint-Joseph-Marnay, seigneur de Vercel. Le 24 janvier 1642, la chambre des comptes de Dole accensa à la communauté, pour 25 ans, les fours et les moulins banaux, moyennant 20 livres de rente et une somme de 300 livres une fois payée. Ces immeubles ont été vendus nationalement. Les habitants avaient, dans la forêt des Moydons, des droits semblables à ceux de Salins, Montrond, Molain, Besain, la Châtelaine, Cerenne, Pont-d'Héry, Bracon, Ivory, Chilly, Fonteny, Arloz, des Granges-Sauvagettes et de Valempoulières. Ils avaient aussi droit d'usage et de pâturage dans la forêt de Vaugrenans et de Gillois, ou Grange-Perrey. Il leur était permis d'essarter, brûler et mettre en culture les bois com-

munaux, ce qui ne se faisait pas cependant sans rencontrer une vive opposition de la part des usagers d'Arbois.

Prévôté. La prévôté de Mesnay était possédée dans l'origine par une famille noble de nom et d'armes. Humbert, fils de feu Jocerand de Mesnay, vivait en 1245, et Bonete, sa sœur, épouse de Girard Couyal, en 1255. Par lettres patentes datées à Bruxelles, du 7 mai 1621, l'infante Isabelle supprima cette prévôté, et remplaça le prévôt par un procureur fiscal.

Fief du Vernois. L'illustre famille de Thoire possédait depuis Arbois jusqu'à la Loye, des biens immenses, dont la plupart étaient indivis avec les comtes souverains de Bourgogne. Elle forma des branches nombreuses, qui prirent le nom des terres comprises dans leur apanage. Ainsi, Guillaume, sire de Vaudrey, était fils de Hugues, sire de Thoire. Guy, sire d'Augerans, chevalier, et Hugues, son frère, damoiseau, se qualifiaient, en 1253, de petits-fils de Hugues de Thoire. La branche des Vaudrey se divisa à son tour à l'infini, sous des noms divers. Une autre branche de Thoire prit le nom d'*Arbois*, et fut la tige des seigneurs du Vernois, de la Platière, de la Grange, de Changin, etc. Huguenin de Thoire, dit d'Arbois, se reconnut vassal de la comtesse Mahaut, en 1327, pour une maison, des terres et des droits qu'il tenait d'elle en fief dans cette ville. La maison du Vernois possédait en partie la prévôté d'Arbois, avec les droits et les émoluments de justice. Le domaine qui lui avait servi d'apanage, faisait partie de la paroisse d'Arbois. *Humbert* du Vernois, chevalier, dit d'Arbois, était bailli en Bourgogne et châtelain de Grimont en 1280. *Philippe* du Vernois possédait le fief de ce nom en 1295. Humbert fut père d'Humbert II, de Guillaume Ier et de Guy du Vernois. *Guy* du Vernois, chevalier, dit d'Arbois, fils de Guillaume Ier, vivait en 1362, et fut père de Guillaume II, seigneur du Vernois, écuyer, qui reprit de fief du comte de Bourgogne, en 1384, pour sa maison-forte et les biens qui en dépendaient. Ses enfants furent Guy ou Guyot et Guyotte du Vernois. *Guillaume* d'Arbois, dit du Vernois, écuyer, fils de Guyot du Vernois d'Arbois, chevalier, vivait en 1407, et Etienne du Vernois, écuyer, châtelain de Châtel-Guyon et de Sellières, en 1487. Jean du Vernois, né en 1538, entra dans le couvent des Frères Prêcheurs de Poligny, et y fit profession. Il fut honoré du doctorat en Sorbonne et de l'emploi de prédicateur ordinaire à la cour de Bruxelles. Il était depuis six ans, prieur du couvent de son ordre à Poligny, lorsqu'il fut nommé, en 1590, à l'évêché de Saint-Omer. Il fut sacré en octobre 1591, et mourut le 6 janvier 1599. Simon du Vernois, chevalier, seigneur de ce lieu, gentilhomme de l'empereur Charles-Quint, en 1543, avait épousé Françoise du Vernois, sa cousine, et n'en ayant pas d'enfants, il institua, par son testament publié le 5 décembre 1560, pour son héritier, Claude d'Epenoy, son neveu, à charge de relever son nom et ses armes. Françoise du Vernois, sa femme, était fille de Jean du Vernois et nièce de Marc du Vernois. Elle avait une sœur, du nom de *Claudine*, mariée à Claude de Fouchier, baron de Savoyeux. Antoinette de Fouchier, dame de Rans, Ranchot, le Tilleret, Beauvernois, fille de Claude de Fouchier et de Claudine du Vernois, épousa Gaspard de Genève, sieur de

la Bastie, Welles, Lullin, conseiller d'Etat et chambellan du duc de Savoie, et mourut le 29 juin 1590. Françoise du Vernois, dame de Villette, l'Etoile, décéda le 1er octobre 1584, et fut inhumée dans le charnier de ses ancêtres, dans l'église Saint-Just d'Arbois.

Claude d'Epenoy, seigneur du Vernois, en vertu du testament de Simon du Vernois, à défaut d'enfants, institua pour son héritière universelle, Françoise de Scey, son épouse, par son testament publié le 26 juin 1571. Anatoile de Scey succéda à Françoise de Scey, sa sœur. Françoise de Scey, IIe du nom, arrière petite-fille d'Anatoile, épousa Charles d'Achey, et lui porta en dot le fief du Vernois. *Charles-Louis* d'Achey, petit-fils de Charles, seigneur du Vernois, de Groson, de Scey, mourut en 1709. Le comte d'Achey, son petit-fils, décéda en 1768, laissant pour héritier le vicomte de Damas. Le 4 décembre 1771, le vicomte de Damas, chevalier, seigneur de Cornaillou-sous-Scey, Gupy, etc., capitaine de dragons, et dame Lazare-Claude-Philiberte Duhamel, son épouse, demeurant à Lantilly en Auxois, vendirent à Jean-Baptiste Crestin, seigneur d'Oussières, Champtirain et autres lieux, conseiller honoraire au parlement de Metz, et à Jeanne-Pierrette-Bonaventure de Pécault, son épouse, le château et le fief du Vernois, moyennant 101,000 fr. Ce domaine passa à M. Hippolyte Crestin d'Oussières, ancien conseiller à la Cour d'appel de Besançon, sauf une partie des terres, qui furent attribuées à Mme la vicomtesse de Broissia, née d'Oussières.

Château. La maison-forte du Vernois, située dans la position la plus agréable du val d'Arbois, était jadis entourée de murailles et de fossés. Les seigneurs du nom du Vernois, MM. de Scey et d'Achey, y faisaient leur résidence habituelle. Cette forteresse a été démolie et remplacée par un château moderne, entouré par un beau jardin anglais et baigné par les eaux de la Cuisance. M. le général Crestin d'Oussières y a fixé son séjour.

Grange Perrey. Le domaine du Perrey, qui fait aujourd'hui partie du territoire d'Arbois, avait été réuni à celui de Mesnay, le 12 juillet 1791. C'était une ancienne forêt, dite de *Gillois*, *Nozeroy* et *Vaulgrenans*, dont Pierre Perrey de Salins, fit l'acquisition le 23 décembre 1588, de Thomas de Pontarlier, et qu'il fit ériger en fief, le 27 octobre 1607, avec concession de la justice. Il appartenait en 1700 à Claude-François Perrey, conseiller du roi et lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Salins. Il passa successivement à M. de Mannery, au général Bachelu, et appartient actuellement à M. Boilley, riche propriétaire de Dole.

Evènements divers. L'existence de Mesnay a été très agitée. Placé entre les villes d'Arbois et de Salins, ce village ressentit le contre-coup de tous les évènements dont ces deux villes furent le théâtre. Pendant la durée des guerres, non-seulement il était accablé de logements militaires, de réquisitions de miliciens, de vivres, de foin, de paille, mais on forçait encore les habitants à travailler aux fortifications de Salins et d'Arbois, et à fournir à cet effet des palissades, des chariots et de l'argent. De 1636 à 1700, il y eut presque toujours une ou deux compagnies de cavalerie logées chez les habitants, notamment celles du capitaine de Villemontet, de Pelissac, de Ram-

pan, de Pécault et de Matha. La communauté était continuellement en procès avec la ville d'Arbois et les villages voisins, avec le prieur de Saint-Just, avec le curé, avec les seigneurs du Vernois et les propriétaires de la grange Perrey. Ces querelles donnaient lieu à des frais excessifs. La population était en général d'un caractère difficile. En 1686, quelques énergumènes s'imaginèrent d'expulser le curé. Ils adressèrent à cet effet, à l'archevêque de Besançon, une requête pleine d'astuce. Monseigneur, disaient-ils, nous ne connaissons pas les obligations des prêtres. Leur est-il permis de dire les offices aux heures qui leur conviennent, de ne pas faire de catéchismes, de tenir auberge et de vendre du vin à la cure, d'avoir plusieurs servantes jeunes et jolies? Si ces choses sont défendues, notre curé est en contravention, et vous devez le renvoyer. L'archevêque fit faire une enquête, et reconnut que la dénonciation était calomnieuse sur presque tous les points. Le 19 septembre 1792, il y eut des troubles graves à Mesnay, à l'occasion de la bénédiction du drapeau du 7e bataillon de la garde nationale, et du désarmement des citoyens suspects. Il fallut envoyer la force armée pour dissiper l'émeute.

Eglise et presbytère. En face de l'ancienne église de Mesnay, se trouvaient deux maisons, dont on ne connaît pas la destination primitive, et que Jean de Chalon-Arlay III consacra, avant 1418, à la dotation du chapitre de Nozeroy. Les chanoines les cédèrent en 1431 aux habitants de Mesnay, moyennant un faible cens, et l'une d'elles fut convertie en presbytère. Ce presbytère et l'ancienne église n'existent plus. M. Bardenet, né à Chassey-lez-Montbozon, le 9 février 1763, et reçu à la prêtrise en 1787, fut d'abord vicaire à Traves, et ensuite curé de Mesnay. Chassé de cette paroisse par la révolution, il ne resta en Suisse que quelques mois, et rentra en Franche-Comté pour reprendre les travaux de son ministère. Après le rétablissement du culte, il fut réinstallé dans sa cure de Mesnay, et fit construire à ses frais, en 1805, une église, pour remplacer l'ancienne qui tombait en ruine, un presbytère et une maison d'école pour les enfants des deux sexes. Il fut lui-même l'architecte de ces monuments. L'église qu'il a fait bâtir est au centre du village, et se compose d'un clocher, flanqué d'une tourelle, de trois nefs, d'un chœur semi-circulaire et d'une sacristie. Elle est dédiée, comme la précédente, à saint Oyan, abbé de Condat, dont on célèbre la fête le 4 janvier, et meublée avec goût. Plusieurs confréries étaient organisées à Mesnay. Il y avait celle du Saint-Esprit, qui possédait une chapelle et une salle de réunion, dans laquelle le conseil municipal tenait ses séances. Elle remontait au XIVe siècle, et fit renouveler ses statuts en 1739. La confrérie de Saint-Vernier s'était formée en 1640.

Biographie. Les seigneurs de la maison du Vernois, plusieurs membres des maisons de Scey, d'Achey, nés au château du Vernois, ont joué un rôle considérable dans la province. Les emplois honorables auxquels ils ont été élevés, sont indiqués dans les différents nobiliaires de Franche-Comté.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1842. — Histoire de Poligny, par Chevalier. — Archives municipales.

—

Mesnois, *Malomacum*, *Menay*, *Ménoy*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Clairvaux; paroisse du Pont-de-Poitte; à 2 kil. de ce dernier lieu, 7 de Clairvaux et 18 de Lons-le-Saunier. Altitude : 445^{m}.

Les communes de Buron et Turon, ont été réunies à celle de Mesnois, le 28 juillet 1815.

Le territoire est limité au nord par Binand et Blye; au sud par Largillay et Poitte; à l'est par Poitte, Patornay et Charézier; à l'ouest par Marnézia, Nogna et Binans. Les Baraques, chez Réné, chez Jobez, chez Salins, la Doye, Buron, Turon et la partie du Pont-de-Poitte, dite rière Mesnois, font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 78, de Nevers à Saint-Laurent; par les ch. vic. tirant au Pont-de-Poitte, à Turon, à Blye, à Verges; de Buron à la route, de Patornay à Vertamboz, et par le chemin de la Saisse; par la rivière d'Ain et l'un de ses bras, la rivière de la Doye, le torrent du Daillon, et le ruisseau du Buronnet.

Le village est situé au sommet d'une éminence qui domine la rive droite de l'Ain, dans une position très agréable. Les maisons sont construites en pierre, couvertes en chaume, tuiles ou laves, et sont entourées d'arbres.

Pop. en 1790, de Mesnois, 247 hab.; de Buron, 71; de Turon, 78; pop. réunie en 1846, 398; en 1851, 384, dont 189 hom. et 195 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 33 hab.; 86 maisons, savoir : à Mesnois 42, à Buron 4, à Turon 14, au Pont, rière Mesnois 11, aux Rippes 13, et à la Doye 2; 97 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1832; surf. territ. 1155^{h} 48^{a}, divisés en 5376 parcelles, que possèdent 230 propriétaires, dont 109 forains; surf. imp., 1123^{h} savoir : 405 en terres lab., 399 en bois, 187 en pâtures, 117 en prés, 12 en friches et broussailles, 2^{h} 83^{a} en sol de bâtiments et 1^{h} 11^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 11,825 fr.; cont. dir. en princip. 2464 fr.

Le sol, très accidenté et d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux, ânes, mulets et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, d'abondantes sablières, des gravières, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, le tout peu exploité.

Il y a deux châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 3500 kil. de fromage, façon Gruyère; un moulin à farines à une seule paire de meules, un fabricant d'instruments aratoires, un fabricant de plâtre, deux marchands merciers, un maréchal-ferrant, deux maçons, un cordonnier, trois menuisiers et un horloger.

Biens communaux : 226^{h} 26^{a} de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 856 fr. L'instituteur et son école, fréquentée par 20 garçons et 18 filles, occupent un logement loué par la commune.

Bois communaux : 55^{h} 16^{a}; coupe annuelle, 1^{h} 55^{a}.

Budget : rec. ordinaires 2507 fr.; dép. ordinaires 2507 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Nous cherchions depuis longtemps à nous expliquer l'origine de tous ces châteaux-forts qui couronnent la crête des monts sur la rive droite de l'Ain. Nous ne pouvions l'attribuer au désordre des temps féodaux, tant il y a de régularité dans leur disposition. Il fallait donc trouver leur raison d'être dans des époques plus reculées. La direction de la voie gauloise d'Isernore à Salins nous est apparue tout-à-coup comme un trait de lumière. Après avoir reconnu ses traces à Anchay, Arinthod, Légna, Fétigny, la Villette, Orgelet, la Tour-du-May, Largillay, Mesnois, Blye, Courtine, le Pont-du-Navoy, Crotenay, Montrond, nous avons de suite compris que les châteaux de Boutavant, Arinthod, Fétigny, Orgelet, la Tour-du-May, Costarel, Beauregard, Binans, Châtillon, Mirebel, Montsaugeon, Montrond, étaient des sentinelles préposées à la garde de cette route, nommée dans toute sa longueur la *vie Saunière*. Ce chemin passait entre le château de Beauregard et le village de Mesnois, au pied de la montagne de Châtonnay. Son pavé est parfaitement reconnaissable. Sur la pente rapide de cette montagne, se trouvait une *vigie* ou tour circulaire, entourée de fossés, appelée la *Tour-Girard*. Une fois ce chemin reconnu, il était facile de s'expliquer les nombreux débris qu'on trouvait sur ses bords, à Mesnois, surtout *Derrière la ville*, en *Vicour* et au *Vivier*. Les tuileaux à rebords, les fondations d'édifices, les médailles au type de Domitien et d'autres empereurs y abondent. En consultant les dénominations locales, nous avons remarqué celles du *chemin de la vie Ferrée*, de la *vie* et du *Perrou*. Elles devaient nécessairement indiquer le tracé d'une route. Nous ne tardâmes pas à reconnaître que le chemin de Lons-le-Saunier à Clairvaux, après avoir suivi le bois de Binans, passait en cet endroit. Sa direction, dans le lieu dit au *Vernois*, est on ne peut plus certaine. Il est d'autres dénominations du territoire tout-à-fait caractéristiques. La *Pierre*, était une borne milliaire, la *Ferté, firmitas*, une fortification, *Turon*, un retranchement semblable à ceux du même nom qu'on trouve si fréquemment dans le Béarn. Le champ appelé en *Roumane*, conserve évidemment un souvenir romain. Au *château de l'Illiette*, sur le bord de l'Ain, on remarquait, il y a quelque temps, deux mottes ou éminences artificielles, qui ont été entraînées par les eaux. C'étaient probablement deux *tumuli*, semblables à ceux qui jonchent tout l'ancien champ de bataille de la Combe d'Ain. Le *pré du Sang, pratum sanguinis*, ne nous le dit-il pas ? Mesnois paraît tirer son nom du mot *monasterium*. M. Gaspard, dans son Histoire de Gigny, nous apprend en effet que d'après une tradition locale, le monastère de Saint-Vincent de Poitte aurait existé dans un pâturage communal de Mesnois, appelé en *Vicour*, où l'on a trouvé des indices de plusieurs habitations anciennes, des monceaux de pierre calcaire, des fondations de murs à mortier, de grandes tuiles à crochet, des pièces de monnaie, un anneau d'or et des ustensiles en fer. On y a aussi découvert des tombeaux en pierres, recouverts de laves et contenant des ossements humains.

L'empereur Frédéric Barberousse, en confirmant à l'abbaye de Château-Chalon, par son diplôme du 19 septembre 1165, ses diffé-

rentes possessions, y comprit les villages de Plaisia, de Largillay, *Loverciacum*, de Marsonnay, *Marciniacum*, de Mesnois, *Mathomacum*, l'église de Mérona, des meix à Nogna, *villa Noviaci*, à Poitte, *villa de Petho*, etc. Ce titre nous fait voir que Mesnois existait déjà au XIIe siècle.

Seigneurie. Mesnois, Turon et Buron dépendaient en toute justice de la seigneurie de Beauregard. L'abbaye de Château-Chalon et le prieur de Poitte y percevaient la dime et des cens. (Voir l'article *Publy*.)

—

Messia-lez-Chambéria, commune réunie à celle de Chambéria, le 28 octobre 1822.

—

Messia, *Messia-lez-Chilly*, *les Grand et Petit-Messia*, *les Deux-Messia*, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste de Lons-le-Saunier; percept. de Courbouzon; succursale érigée le 27 août 1851; à 3 kil. de Lons-le-Saunier.

Altitude : 275^{m}.

Le territoire est limité au nord par Montmorot; au sud par Gevingey; à l'est par Courbouzon et Montmorot; à l'ouest par Courlans et Chilly. Le Grand-Messia, le Petit-Messia, le Pont et la Papeterie font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg; par les chemins tirant du Grand et du Petit-Messia à cette route, à Chilly, à Lons-le-Saumier, du Grand-Messia à Chilly et de Courbouzon à Chilly.

Les trois quartiers qui composent le village, sont disposés des deux côtés de la route de Lyon à Strasbourg, sur les bords de la Sorne et dans son bassin. L'horizon est borné de tous côtés par une ceinture de collines couvertes de vignes. Les maisons sont disposées par groupes, entourées de jardins d'agrément et de vergers, bien construites en pierres et couvertes en tuiles plates. On y compte beaucoup de maisons bourgeoises.

Pop. en 1790, 283 hab.; en 1846, 408; en 1851, 407, dont 199 hom. et 208 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 150 hab.; 81 maisons, savoir : au Grand-Messia 29, au Petit-Messia 29, au Pont 6, et à la Papeterie 17; 98 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants commencent à émigrer pour l'Afrique.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 268^{h} 87^{a}, divisés en 990 parcelles que possèdent 154 propriétaires, dont 86 forains; surf. imp. 256^{h}, savoir : 96 en vignes, 93 en terres lab., 35 en pâtures et friches, 23 en prés, 7 en jardins et vergers, 2^{h} 25^{a} en sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 20,648 fr.; cont. dir. en princ. 2774 fr.

Le sol, partie en plaine, partie en côtes, est fertile, et rend sept fois la semence; il produit du blé, de l'orge, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels, des vins blancs et rouges de première qualité; peu d'avoine et de navette. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, quelques chèvres et lapins.

Atelier de mécanicien. L'ancienne papeterie de Messia, propriété de M. Buretel, de Chassey, a été transformée en 1852, en atelier de mécanicien. On y fabrique toutes sortes

de pièces mécaniques pour moulins, forges et autres usines, des machines à vapeur, des battoirs à blé, etc. On y occupe chaque jour 30 ouvriers, dirigés par M. Mignot, habile mécanicien, qui a établi les beaux moulins de Mme Muller, à Champagnole, de M. Girod, à la Gravière et beaucoup d'autres.

On trouve sur le territoire, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de taille et de l'excellente pierre à chaux hydraulique, exploitées.

Biens communaux : une église, un cimetière en dehors et au nord du village ; une maison commune, construite vers 1845, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 24 garçons et 18 filles ; deux fontaines avec abreuvoirs, et 26^h 29^a de pâtures, friches, vignes, terres lab., d'un rev. cad. de 140 fr.

Budget : recettes ord., 1511 fr.; dépenses ord., 1511 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Depuis cent ans, la physionomie de Lons-le-Saunier a subi une transformation si complète, ses grandes voies de communication ont été tellement perfectionnées, qu'on éprouve une grande difficulté à reconnaître les anciennes routes qui aboutissaient à cette ville. Nous avons bien retrouvé ce pauvre *chemin de la Poste*, qui conduisait à Lyon, mais dans quel état ! On ne voudra peut-être pas nous croire lorsque nous dirons sa direction, et cependant elle est certaine. Depuis la place du faubourg, aujourd'hui la grande place, on montait la rue Saint-Désiré, et on s'engageait dans l'étroite rue Saint-Lazare ; à son extrémité, on tournait à gauche, et on trouvait le grand chemin, qui franchissait la côte de Montciel dans sa partie la plus élevée, et descendait à Messia, près de la papeterie, où était un pont jeté sur la Sorne, à l'endroit même où se trouve le pont actuel. Les arbres plantés sur la montagne, sur le terrain autrefois pavé, végètent, tandis qu'à côté, ils croissent parfaitement. On rencontre sur les bords de cette route, à Messia, des tuileaux à rebords, provenant de constructions romaines.

Seigneurie. Les Deux-Messia dépendaient en toute justice de la seigneurie de Montmorot. Les chefs de famille, au nombre de 14 au Grand-Messia et de 10 au Petit-Messia en 1450, étaient tenus de faire guet et garde, et la revue d'armes au château de Montmorot, et de marcher sous la bannière du prévôt de ce lieu.

Chevance du Vernois. Ce fief avait pour centre une maison avec tour, bâtie dans la rue du Collége à Lons-le-Saunier, à la place qu'occupe actuellement la maison Lemire. Il appartenait dans l'origine à la branche de la famille d'Arbois, dite du Vernois. Il passa, au commencement du XVIe siècle, à Jean de la Tour, écuyer, seigneur de Bard et de Jousseaux, qui le laissa à Nicolas de la Tour, son fils. Ce dernier soutint un vif procès en 1551, contre la ville de Lons-le-Saunier, au sujet de la propriété de la montagne de Ciel, prétendant avoir tout l'espace compris entre la fontaine et le grand chemin ou l'ancienne voie romaine. On peut voir ses successeurs à l'article *Coges*, page 244. Le 14 janvier 1712, Marie du Pin, veuve de Claude-César de Balay, acheta la chevance du Vernois, d'Henriette de Balay, veuve de Guillaume de Crécy, seigneur de Chaumergy, et d'Henri de Balay, son frère, prêtre. Elle la donna avant 1751, à Claude-

Aimé-Gaspard de Balay, du Vernois, son fils, sacristain de l'abbaye royale de Gigny.

Eglise. Messia, après avoir dépendu jusqu'en 1790, de la paroisse Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, devint en 1808, un membre de la paroisse de Courbouzon et n'en a été détaché qu'en 1851. L'église, bâtie en 1854 et 1855, avec les deniers légués à cet effet par Mme Marguerite Lebrun, femme Duronsoir, a coûté 30,000 fr., et a été dédiée à saint Désiré, évêque de Besançon. Elle se compose d'un clocher, d'un baptistère, d'une nef, de deux chapelles formant transsept, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-circulaire et de deux sacristies. La porte principale et les fenêtres géminées du clocher, sont décorées de gracieuses colonnettes. Les murs extérieurs sont ornés d'une corniche à arcatures romanes. Cette église, qui offre un mélange de l'architecture romane et de celle de la renaissance, est d'un bel effet, malgré ses nombreux défauts.

Biographie. Ce village est la patrie de J.-B. *Mangin*, religieux cordelier, du couvent de Lons-le-Saunier, bachelier de Sorbonne, prédicateur célèbre, mort à Dole en 1746.

—

Meussia, *Musciacum*, *Miuciacum*, *Muiciacum*, *Meoucie*, *Musia*, *Mucia*, *Mussia*, *Mioissia*, *Meucia*, *Meucya*, *Meissia*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Moirans; succursale; à 10 kil. de Moirans, 30 de Saint-Claude et 35 de Lons-le-Saunier. Altitude : 614^{m}.

Le territoire est limité au nord par Thoiria; au sud par Moirans, Crenans, Charchilla et Maisod; à l'est par Etival, et à l'ouest par Maisod et Coyron. La Fraitte, le moulin de Giron et le château Sarrasin font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 27, de Salins à Dortans; par les ch. vic. tirant à Etival, Ronchaux, Coyron et les Crozets; par les ruisseaux de Simente, de la Fraitte, du Dard, du bas de Giron ou des Auges, et par celui des Sanges, qui prend sa source au Montvaret.

Le village occupe un plateau, sur la rive gauche de l'Ain et du ruisseau de Giron. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 488 hab.; en 1846, 420; en 1851, 412, dont 200 hom. et 212 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 30 hab.; 101 maisons; 101 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1703.

Cadastre exécuté en 1833; surf. territ. 1364^{h} 26^{a}, divisés en 4111 parcelles que possèdent 226 propriétaires, dont 87 forains; surf. imp. 1348^{h}, savoir : 355 en terres lab., 354 en pâtures, 286 en bois, 186 en prés, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cadast. de 14,813 fr.; contrib. dir. en princip. 2373 fr.

Le sol est en partie plat et en partie montagneux; une mince couche de terre végétale repose sur une couche de laves qui s'échauffent facilement et font sécher les récoltes sur pied. On y cultive le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs, les pommes de terre, les légumes secs, la navette, le chanvre; on récolte du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des chevaux, des

porcs qu'on engraisse et des volailles. 25 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, des sablières et du minerai de fer, qui a été exploité jusqu'en 1842, pour les forges de Clairvaux.

Il y a un châlet communal, dans lequel on fabrique annuellement 8000 kil. de fromage; 2 cordonniers, 2 menuisiers, 3 saboliers, 2 merciers et 1 horloger; quelques habitants émigrent pendant l'automne, pour aller peigner le chanvre dans le département du Doubs et l'arrondissement de Lons-le-Saunier. Un grand nombre de jeunes gens se vouent à la carrière de l'enseignement.

Biens communaux : une église, un cimetière à côté, un presbytère en bon état, une maison commune en ruine, renfermant une salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons. Les filles, au nombre de 30, fréquentent une école privée, dont M. le curé fait tous les frais; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, un puits, des parcours et des bois.

Bois communaux : 296h 70a; coupe annuelle, 8h 90c.

Budget : recettes ord., 2657 fr.; dép. ord., 2770 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Nous croyons avoir suffisamment démontré l'existence de Clairvaux dès les temps celtiques et romains. Cette bourgade devait nécessairement avoir des rapports de commerce et d'affaires avec les villes voisines, et par conséquent des chemins pour y arriver. Quelle était la direction de ces chemins? c'est ce que nous allons rechercher. Pour aller à Orgelet et Arinthod, on passait par Hautecour et Châtel-de-Joux; là on s'engageait dans la gorge de Giron; on traversait Meussia, le Pont de la Pile et la Tour-du-May. Pour se rendre à la ville d'Antre et Mauriana, on passait par Meussia et Charchilla. La voie qui reliait Salins à la ville d'Antre, par Montrond, Crotenay, le Pont-du-Navoy, Doucier, Soucia, aboutissait à la précédente, à Meussia. Sur la rive droite du ruisseau de Giron, et à l'est de Meussia, s'élève en face de la montagne dite de Beauregard, un rocher à pic, couronné de ruines, auquel on a donné le nom de *Château-Sarrasin*. On y reconnait les traces des fondations d'un bâtiment, dont le plan a dû avoir la forme d'un parallélogramme de 8m de largeur sur 12m de longueur. A l'est de ce bâtiment, est un fossé creusé dans le roc vif, de 6m de largeur, qui le sépare d'une tour ruinée, occupant la sommité du pic. Ces constructions avaient pour but de protéger l'entrée de la gorge de Giron, comme le *fort Pagan* protégeait l'entrée du défilé de la *Recourbière* à Marnézia. Malgré sa dénomination de *Château-Sarrusin*, nous regardons ce fortin comme appartenant à la stratégie romaine. Cependant, il ne serait pas impossible qu'une bande des soldats de Mahomet, conduite par un chef que l'auteur de la légende de saint Marin appelle Engalde, s'y fût momentanément retranchée en 732. Ce château, reconstruit au XIIe siècle, par les seigneurs de Rochette, fut cédé en échange par Hugues, dit Richenon, à l'abbaye de Saint-Claude, au mois de décembre 1266, sous le nom de *château de Charbonnel*.

Le nom de Meussia apparait dans les chartes dès le IXe siècle. Par une charte datée du XI des calendes d'octobre, XXVe année de son règne en

Italie, et la xve de son règne en France, ce qui correspond, suivant les uns, au 21 septembre 855, et suivant d'autres, au 21 septembre 852, l'empereur Lothaire confirma à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, la possession de Meussia, *Musciacum*.

Seigneurie. Meussia, Coyron et Garde-Chemin, formaient une châtellenie, enclavée dans la baronnie de Moirans. Une partie de cette terre avait été cédée par l'abbé de Saint-Claude à ses religieux, pour fournir aux frais de leur *pitance*. Ces derniers avaient la justice moyenne et basse sur les meix et les hommes qui leur appartenaient. La haute justice et le surplus de la seigneurie étaient dans l'origine, la propriété exclusive de l'abbé, en vertu, surtout, des donations qui lui avaient été faites le 2 juin 1232, par Etienne II, comte en Bourgogne, et par Jean de Chalon, son fils, en 1249 et 1255. L'abbé Odon de Vaudrey, engagé dans différentes guerres pour soutenir les droits de sa maison, contre des puissants usurpateurs, vit ses finances tellement obérées par les emprunts usuraires qu'il avait été obligé de contracter, qu'il fut contraint de recourir à des aliénations pour se procurer de l'argent. Le 25 juin 1313, il vendit, sous la faculté de rachat perpétuel, du consentement de son chapitre, à Jean d'Albon, sa maison-forte et sa seigneurie de Meussia, avec la justice haute, moyenne et basse, les cens qu'il y percevait, tant en blé qu'en argent, le moulin, le four, son droit de porterie, d'avenerie, de poules, etc., moyennant 3000 livres. Jean d'Albon prit aussitôt possession de cette seigneurie, et la laissa à son fils. Marie d'Albon, sa petite-fille, la porta en dot à Guy de Grammont, son époux. Le 29 novembre 1474, l'abbé Augustin d'Est permit à ses religieux de racheter cette terre, tout en se réservant le droit de la reprendre quand bon lui semblerait. Antoine, fils de Guy de Grammont et de Marie d'Albon, ne voulut point recevoir son remboursement, et persista à vouloir profiter de l'acquisition faite par Jean d'Albon. Les religieux lui intentèrent procès sur procès, sans pouvoir vaincre sa résistance. Après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, sans succès, ils recoururent à l'intervention de Jean de Chalon-Arlay IV, gouverneur du comté de Bourgogne. Ce prince profita de la circonstance pour se procurer de l'argent. Le 15 janvier 1478 (n. st.), il écrivit aux religieux : envoyez-moi les 3000 fr. que vous devez compter à M. de Grammont, et je me charge de vous mettre en possession de Meussia. « Ces deniers, dit-il, sont pour employer aux affaires et à la défense du pays, sans lesquels ledit pays est en voie de tomber en grand inconvénient et poursuite. » Je traiterai à ce sujet avec M. de Grammont, auquel je constituerai une rente représentant son capital. Les moines, craignant que cette somme ne fût bien aventurée, ne se hâtaient pas de répondre à l'invitation du prince d'Orange. Le 19 janvier 1478 (n. st.), il leur écrivit de Salins une nouvelle lettre très pressante, dans laquelle on remarque les passages suivants. « Messeigneurs, je me recommande à vous, de bon cœur. J'envoie par de là Jehan Guy, porteur de cestes, pour recouvrer les deniers fournis jusqu'à m mille fr., pour le rachat de Maissia, et dont deins vous ay escript, afin qu'ils fussent prestz dean le jour de demain. » Après avoir promis de les faire mettre en possession de Meussia, et d'obtenir

le consentement d'Antoine de Grammont, il leur dit : « Pourtant ne faites difficulté aucune d'envoier, ainsi que dit est, vosd. deniers, à faute desquels, monseigneur et madame (l'archiduc Maximilien, et Marie de Bourgogne, son épouse) et pareillement led. pays, y auraient un merveilleux intérêt, c'est-à-dire, éprouveraient un grand préjudice. » Il s'agissait en effet, de lutter contre Louis XI, et le pauvre Jean de Chalon, que ce roi appelait le *prince de trente deniers*, n'avait pas la bourse mieux garnie que les souverains dont il défendait la cause. Antoine de Grammont, moitié de gré, moitié de force, se prêta aux circonstances, et consentit à recevoir une constitution de rente de 300 florins, jusqu'à ce que Maximilien et Marie de Bourgogne pussent lui rembourser ses 3000 livres. La somme fut comptée, et le 27 janvier 1478, le prince d'Orange étant à Orgelet, ordonna à ses officiers de mettre les religieux en possession. Ces derniers pensaient jouir tranquillement de Meussia, comme l'avaient fait Jean d'Albon et ses successeurs, mais ils furent bientôt trompés dans leurs espérances. L'abbé menaça de les déposséder, en leur remboursant leurs 3000 liv. Pour échapper à ce danger, ils lui offrirent de l'associer gratuitement pour une moitié dans leur acquisition, ce qui fut accepté. Dès lors les religieux furent seigneurs en moyenne et basse justice, des fonds qu'ils possédaient anciennement dans la châtellenie de Meussia, à titre de *pitance* et de la moitié du surplus. L'autre moitié avec la haute justice sur tout le territoire, appartint à l'abbé, mais non sans contestation, car les moines prétendaient avoir la haute justice sur leur moitié indivise. Le parlement de Besançon, saisi de la difficulté, rendit de 1706 à 1713, trois arrêts si contradictoires, qu'ils furent tous cassés par arrêt du conseil du roi. L'abbé d'Estrées, fatigué de ces chicanes, abandonna à son chapitre, par traité du 19 septembre 1716, tous ses droits de dîmes, directe, mainmorte, cens, redevances, justice, sur les villages de Meussia, Crenans, Coulouvre, Charchilla, Coyron, Garde-Chemin, sur la barque de Brilla, même la collation des bénéfices ecclésiastiques dans ces localités, à charge par les religieux, d'entretenir les églises et les cloîtres de l'abbaye. Mgr. Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude, trouva ce traité si désavantageux à ses intérêts, que le 4 novembre 1744, il fit signifier à ses chanoines, qu'il n'entendait pas l'exécuter. Ces derniers consentirent à reconnaître leur évêque comme haut-justicier, firent quelques autres concessions, et restèrent ainsi possesseurs de la seigneurie de Meussia. Les sujets étaient de la même condition que tous les autres habitants de la terre de Saint-Claude.

Château. Le château de Meussia, comme ceux de Moirans, de la Tour-du-May, furent ruinés par les Français, de 1636 à 1640. L'abbé et le chapitre en accensèrent les ruines et l'emplacement le 20 mai 1670, à Jean-François Bouiller. On ne reconnaît plus la place qu'il occupait. Les religieux avaient près de l'église une *maison seigneuriale*, dans laquelle quelques-uns d'entre eux résidaient quelquefois. Cette maison a été vendue nationalement en 1791.

Prévôté. La prévôté de Meussia était inféodée à une famille noble, qui portait le nom de ce village. *Vuillermins*, *fils de Johanet de*

Méoucie et *Perrins de Méoucie*, écuyers-clercs, firent hommage en 1307 et 1308, à l'abbé Odon de Vaudrey, de ce qu'ils tenaient de lui en fief, entre la rivière de Simente et la rivière d'Ain. De 1307 à 1315, Juhanet de Méoucie, le *prostat*, c'est-à-dire le *prévôt*, était attaché à la cour d'Odon de Vaudrey et exerçait les fonctions de châtelain de Moirans. Cette famille s'est éteinte au xve siècle, par le mariage d'une fille avec un seigneur du nom de Saint-Mauris, près Clairvaux.

Fief de Molpré ou de Maupré. Ce fief, après avoir appartenu pendant plusieurs siècles à la famille du nom de Molpré, passa à celle de Pra. Les biens du sieur de Pra ayant été vendus par décret, furent acquis en 1600, par Claudine Blanchot, veuve de M. Froissard de Broissia. Le 25 novembre de la même année, l'abbé Ferdinand de Rye exerça le don de retrait féodal, et le céda, moyennant 4300 fr., à noble Claude-François d'Allemand, dit de Molpré, époux de Marguerite de Saint-Mauris. Charles-Emmanuel d'Allemand de Molpré vendit ses droits au chapitre de Saint-Claude en 1648.

Fief de Roche. Une famille noble, dite de Roche, qui tirait son nom du fief de Roche-les-Vernantois, posséda longtemps la chevance de Roche à Meussia. Antoine de Roche la vendit en 1648 à Antoine Roz, mais l'abbé de Saint-Claude céda son droit de retrait féodal à ses religieux, qui l'exercèrent la même année.

Fief des Romanet. C'était le même que celui de la prévôté, possédé dans l'origine par la famille dite de *Meussia*. Une maison avec tour fortifiée en dépendait. Le 21 février 1530, Jacques Romanet fit un traité avec les habitants, pour régler les redevances qu'il avait droit d'exiger d'eux, du consentement de l'abbé Pierre de la Baume. Il laissa pour héritier *Henri* Romanet, son fils, qui vivait en 1571 et 1581. Pierre Romanet succéda à son père Henri, et n'était point encore mort en 1645. Il laissa sa fortune à Claude-François et Claude-Françoise Romanet, ses deux enfants. Le 7 mars 1706, Marie-Françoise Romanet, inquiétée par les religieux de Saint-Claude, leur vendit tout ce qu'elle avait à Meussia, du chef de Claude-François, son père et de Claude-Françoise Romanet, sa tante, moyennant une pension viagère de 321 fr.

Fiefs divers. Indépendamment des fiefs que nous venons d'indiquer, il y en avait beaucoup d'autres que l'abbé réunit sur sa tête avant le xive siècle. De ce nombre était celui tenu en 1244, par Humbert de Montmoret, dit Arragon, seigneur de Crilla; en 1250, par Guillaume de Charchilla, chevalier; en 1252, par Odon de Monnet, sire de Beauregard; en 1256, par Hugues de Chassal; en 1296, par Robert de Monnet, et à la même époque, par la famille de Dortans.

Etat ancien du village. Meussia paraît avoir eu de l'importance au moyen-âge. Il se divisait en deux parties appelées, l'une le Bourg, et l'autre la Ville. On donnait le nom de Bourg aux habitations féodales ou autres qui entouraient le château. Comme chef-lieu d'une châtellenie, Meussia était la résidence d'un bailli, d'un châtelain, d'un procureur, d'un scribe, d'un prévôt, et de plusieurs sergents. Les appels des sentences du bailli se portaient directement au bailliage de Moirans. Les familles de Molpré, de Roche, de Pra, de Romanet, qui avaient des fiefs importants dans ce village, y faisaient leur séjour habituel. On y comptait

au XVIe siècle, plusieurs manufactures de drap. Le château-fort était défendu par des fossés et de solides murailles flanquées de tours.

Paroisse. Meussia dépendait primitivement de la paroisse de Charchilla. Il y avait néanmoins dans le village une chapelle très ancienne, dont l'abbé Odon de Vaudrey augmenta la dotation en 1316, et que l'archevêque de Besançon érigea en succursale la même année, mais sans accorder le droit de cimetière. Ce titre d'érection s'étant perdu pendant les guerres de l'an 1636, les habitants obtinrent un nouveau décret, en date du 22 septembre 1757, qui érigea l'église de Meussia en église succursale de celle de Charchilla, avec Coyron pour annexe. L'église actuelle a été construite en 1833, et a coûté 22,500 fr. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'un baptistère, de trois nefs, d'un chœur se terminant en hémicycle et de deux sacristies. Des pilastres et des colonnes monolithes de l'ordre dorique, décorent cet édifice, dédié à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août.

—

Miéges, (Le val de). Après avoir franchi la rivière d'Ain, à Champagnole, le voyageur marchant vers l'orient, rencontre une chaîne de montagnes verdoyantes, appelées les *montagnes de la Fresse* et de la *Basse-Joux*, qui jettent de tous côtés des ramifications. Plus loin, il distingue une nouvelle chaîne presque parallèle à la première, mais beaucoup plus élevée, qu'on nomme la *Haute-Joux*. Entre ces deux masses, s'étend un plateau ondulé, d'une surface de plus de 30,000 hectares, dont la hauteur moyenne, au-dessus du niveau de la mer, varie de 740 à 860m. Cette plaine, parsemée de villages, porte le nom de *Val de Miéges*. Une éminence assez prononcée, courant du sud-est au nord-ouest, la divise en deux parties inégales. La première, au nord, forme le val de Miéges proprement dit, et la seconde, au sud, le val de Sirod. Presque au centre du val de Miéges, s'élève une montagne conique isolée, dont la ville de Nozeroy occupe le sommet. Le village de Miéges se cache au fond d'un vallon, au pied de cette montagne. Son église servait de paroisse à toute la vallée. La circonscription de cette paroisse était la même que celle de la seigneurie dont le château de Nozeroy était le centre. Elle embrassait dans ses limites les territoires d'Arsures, Arsurette, Bief-du-Four, Billecul, Boucherans, Censeau, Cerniébaud, Charbonny, Communailles, Cuvier, Doye, Essavilly, Esserval-Combe, Esserval-Tartre, la Favière, Fraroz, Froidefontaine, les Grangettes, la Latette, Longcochon, Mignovillard, Miéges, Molpré, Mournans, Nozeroy, Plenise, Plenisette, Petit-Villard, Rix, Trébief et la grange du Palet, propriété du prieuré de Mouthe. L'église de Sirod et la forteresse de Château-Vilain étaient le centre religieux et féodal du val de Sirod.

Dans l'origine, toute cette contrée était couverte de forêts. Les premiers défrichements paraissent remonter à l'époque celtique. Comme monuments de la période gauloise, nous pourrions citer la *Pierre lithe* des environs de Mournans, la *Pierre qui vire* de Bief-du-Four, les armures en bronze, trouvées à Charbonny, et plusieurs routes qui étendaient leurs réseaux sur tout le territoire et facilitaient les communications avec Salins, Ledo, Champagnole, la ville d'Antre, Orgelet, Poligny

et Pontarlier. Le culte rendu à la source de l'Ain, certains usages païens, plusieurs traditions fééri-ques conservées dans le pays, appartiennent à ces temps primitifs. On ne trouve d'antiquités romaines dans cette partie de nos montagnes, que sur les bords da la voie qui de Pontarlier descendait à Champagnole et au Pont-du-Navoy. L'usage des forêts de la Gaule formant une partie du revenu des empereurs, le val de Miéges appartint au fisc romain, comme une dépendance des Hautes et Basses-Joux. Les rois Burgondes ayant succédé aux droits du fisc, possédèrent ce val. Le roi Sigismond en disposa, vers 522, en faveur de l'abbaye d'Agaune. Les premiers religieux qui vinrent fonder les prieurés de Miéges et de Sirod, étaient des colonies sorties du monastère de Saint-Oyan-de-Joux, associé sans doute par l'abbaye d'Agaune aux effets de la donation du roi de Bourgogne. Ces deux établissements devinrent des centres agricoles qui attirèrent des colons ecclésiastiques. Des clairières, ouvertes par la hache et par le feu, furent successivement mises en culture, et des granges éparses commencèrent à marquer la place des villages que nous voyons aujourd'hui. Dès le XIIe siècle, plusieurs de ces villages étaient florissants, notamment Miéges et Molpré, dont une famille riche et puissante portait déjà le nom en 1147. La construction du château de Nozeroy, par Jean de Chalon l'Antique, de 1237 à 1262, imprima une nouvelle vie à la contrée, en offrant aux habitants un lieu de refuge assuré. La population s'accrut si rapidement, qu'en 1304, il y avait déjà des chapelles vicariales à Mignovillard, Fraroz et Cuvier. Le cours de cette prospérité ne fut arrêté que par la peste de 1348, qui réduisit les campagnes en véritables solitudes. Jean de Chalon-Arlay II, pour attirer de nouveaux colons, fut obligé, par une charte du 22 janvier 1351 (n. st.), d'affranchir le val de Miéges de la main-morte. Hugues de Chalon-Arlay II, son fils et son successeur, le surpassant encore en générosité, accorda, le 20 juillet 1372, aux habitants présents et futurs de onze communautés, du nombre desquelles étaient Mignovillard, Fraroz, Froidefontaine et Cerniébaud, des droits d'usage importants dans ses forêts d'Onglières et de la Haute-Joux. Chaque village obtint de pareilles faveurs, du XIVe au XVe siècle. Ces concessions sont toutes faites à peu près dans les mêmes termes. Le seigneur de Nozeroy permettait à chaque famille, moyennant un faible cens à lui payer, de couper du bois pour construire, se chauffer, faire des pièces de charpente, des cercles et même pour vendre dans toute l'étendue du val et à Salins. Les arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers et cerisiers devaient seuls être respectés. En même temps il affranchissait ses sujets de toutes corvées, exactions et *courtoisies d'argent ou de fromages* envers ses forestiers et pardessus, et les autorisait souvent à défricher à leur profit et mettre en culture certains cantons. Ces droits d'usage dégénérèrent en abus. Les forêts furent exploitées sans discernement et dévastées. Chaque fois qu'il fut question de faire des cantonnements, surgirent des plaintes et des procès. Le fameux commissaire réformateur Maclot, envoyé par le roi en 1739, pour fixer les droits des communautés et du seigneur, en voulant se montrer trop sévère, exaspéra les

esprits et devint dans nos montagnes un objet d'exécration publique. Les querelles n'ont cessé que depuis la fin du procès qui dura de 1822 à 1836, entre le prince d'Aremberg et les communes usagères.

Le val de Miéges eut horriblement à souffrir de l'invasion de Saxe-Weimar, en 1639. Les maisons furent pillées et incendiées, les habitants massacrés ou dispersés. Ceux qui échappèrent au fer de l'ennemi, en se cachant dans les bois et les cavernes ou en fuyant en Suisse, furent décimés par la peste. Ce n'est que depuis la réunion de la Franche-Comté à la France, que les villages du val ont commencé à renaître de leurs cendres.

Condition des personnes. La condition des personnes offrait une grande variété dans le val de Miéges; on y distinguait les *nobles* ou vassaux du seigneur; les *bourgeois*, appelés les *bourgeois du Vaux;* les *francs*, qui possédaient leurs biens en franc-alleu; les *affranchis;* les sujets des gentilshommes, appelés les *hommes des chevaliers;* les sujets du prieuré, appelés les *hommes du prieuré;* les *abonnés* et *limités*, c'est-à-dire ceux qui ne payaient que certaines tailles convenues à l'avance; enfin, les *hommes censables et taillables* à la volonté du seigneur de Nozeroy. Les commis du seigneur appelaient avec eux des délégués des censables et faisaient ensemble un rôle des tailles à payer chaque année, en répartissant proportionnellement l'impôt entre les riches, les médiocres et les pauvres. Les réquisitions d'avoine seules étaient arbitraires. Le seigneur de Nozeroy exerçait exclusivement la justice haute, moyenne et basse sur tous les sujets du val. Le territoire était franc de toutes dîmes ecclésiastiques et autres. Chaque ménage devait seulement, pour les frais du culte, une mesure moitié froment et avoine, appelée l'*émine* ou la *mesure au curé*, outre le casuel.

Paroisse. L'église de Miéges a toujours été la seule paroissiale de tout le val. Les chapelles de Mignovillard, Fraroz et Cuvier étaient desservies par des vicaires amovibles, à la nomination du prieur. L'édit du roi, de 1686, fut le premier titre qui donna à ces vicaires le titre de vicaires perpétuels inamovibles. Fraroz ne commença à avoir un cimetière qu'en 1617.

—

Miéges, *Miegens*, *Meige*, *Miges*, *Mege*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Nozeroy; succursale, dont dépendent Miéges, Doye, Esserval Combe, Essavilly, Longcochon et Molpré; à 2 kil. de Nozeroy, 35 de Poligny, 35 d'Arbois et 50 de Lons-le-Saunier. Altitude : 740^{m}.

Le territoire est limité au nord par Communailles, Censeau, Esserval-Combe et Plenise; au sud par Charbonny, hameau de Mournans, Doye et Nozeroy; à l'est par Molpré, et à l'ouest par Plenisette, Onglières et Mournans. Le Moulin et l'Ermitage font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 20, de Nozeroy à Levier; par les ch. vic. tirant à Nozeroy, Doye, Plenise, Charbonny et Molpré; par les ruisseaux de la Serpentine, des Grangettes, le bief Saillard, le canal du moulin du Pont, un ravin et le ruisseau du gouffre de l'Houle.

Le village est situé dans un vallon, au pied de la montagne de Nozeroy, presque au centre du val de Miéges. Les maisons sont groupées et bâties en pierre, avec toitures en tavaillons et ancelles.

Pop. en 1790, 347 hab., en 1846, 390; en 1851, 367, dont 191 hom. et 176 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 107 hab.; 52 maisons; 92 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1609.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territ., 343^h 69^a, divisés en 774 parcelles que possèdent 109 propriétaires, dont 56 forains; surf. imp., 331^h, savoir : 211^h en terres lab., 55 en pâtures, 40 en prés, 1^h 75^a en sol de bâtiments, 1^h 35^a en jardins et 1^h 27^a en friches, d'un rev. cad. de 13,972 fr.; cont. dir. en princip., 3093 fr.

Le sol, le plus fertile du val de Miéges, rend sept fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup d'orgée, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin, des fourrages artificiels; peu de fruits, de lin et de betteraves. On importe le sixième des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et des volailles. 60 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, qu'on a cessé d'exploiter, des sablières, de la bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, ainsi que de la pierre à chaux.

Il y a deux châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 50,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère attenant à l'église, contenant le logement du desservant et la salle de la pompe à incendie; une maison commune, contenant une fromagerie, la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 élèves; une maison d'école des filles, renfermant le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 38 élèves; trois belles croix en pierre, du style ogival; deux fontaines très anciennes, avec abreuvoirs; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 21 pompiers et 53^h 88^a de pâtures, friches, prés et terres, d'un rev. cad. de 448 fr.

Budget : recettes ord. 2353 fr.; dép. ord. 1838 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu ord., 306 fr.; dépenses ord. 306 fr.; indigents secourus, 15.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Miéges est inconnue. Elle doit remonter à une époque assez reculée, puisque le nom de ce village figure déjà dans la donation faite en 522, par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'abbaye d'Agaune, *salinum cum castro de Bracun et Miegens*. Par le mot *Miegens*, le donateur a-t-il entendu comprendre tout le val de Miéges et non pas seulement le village de ce nom? le fait est probable, car dans les différents hommages rendus par les sires de Salins, aux abbés d'Agaune, il est toujours question de la vallée entière de Miéges, *vallem de Mieges*. Ce qui nous surprend, c'est de ne rencontrer aucune mention de ce val dans l'acte d'inféodation consentie vers l'an 943, à Albéric de Narbonne, comte de Mâcon, lorsqu'il est à peu près certain que c'est en vertu de ce titre que les sires de Salins, successeurs d'Albéric, en sont devenus propriétaires.

Prieuré. La fondation du prieuré de Miéges, dédié à saint Germain, paraît devoir être attribuée aux religieux de Saint-Oyan-de-Joux. Dans

un diplôme du 21 septembre 852 ou 855, l'empereur Lothaire comprit dans l'énumération des biens de cette abbaye *Medias*, *Sygproscum* et *Protonacum*, c'est-à-dire Miéges, Sirod et la Chaux-des-Crotenay. Nous n'avons pu découvrir comment ce prieuré cessa d'appartenir au monastère de Condat pour passer à celui de Cluny. Gaucher Ier, sire de Salins, déclara avoir donné, du consentement d'Humbert et Hugues, ses fils, à l'abbaye de Cluny, pour l'usage des religieux résidant à Miéges, la chaudière d'Arimbert à Salins, chargée d'un cens de deux sols et demi par semaine, sur lequel cens six deniers devaient être attribués à celui des moines de Cluny, qui venait chercher à Salins le sel à l'usage de sa maison. Cette charte est sans date, mais on sait que Gaucher Ier était mort en 1083. Etienne, prieur de Miéges, figura comme témoin, à une donation faite par Gaucher Ier, pour son anniversaire. Le pape Honorius II fait mention de ce prieuré dans une lettre adressée à Pierre, abbé de Cluny, en 1125. Par une charte de l'an 1259, Jean de Chalon l'Antique donna au prieur de Miéges les cens qui lui étaient dus ou qui seraient dus à ses successeurs, pour les abergeages faits ou à faire à Arsures, Fraroz et Miéges. Guichard était prieur en 1270.

A la demande de Jean de Chalon-Arlay III, le prieuré et l'église de Miéges furent unis, en 1415, à l'hôpital de Nozeroy, mais cette union, à laquelle l'abbé de Cluny n'avait pas consenti, resta sans effet. Louis de Chalon-Arlay III, après avoir fait en 1429, de nouveaux dons au chapitre de Nozeroy, fondé par son père, pour un doyen et six chanoines, sollicita l'union à cet établissement du prieuré et de l'église de Miéges. Le pape Eugène IV chargea l'official de Besançon de procéder aux informations nécessaires et le commit pour prononcer l'union, s'il y avait lieu. On ne connait pas la date précise de la fulmination de la bulle d'union ; elle a dû avoir lieu en 1432, et a été confirmée en son entier en 1516, par le pape Léon X, qui unit en même temps les églises de Fraroz et Mignovillard, à la cure de Miéges. Dès ce moment, les chanoines de Nozeroy ont joui de tous les droits du prieur de Miéges. L'ancienne maison prieurale sert aujourd'hui de presbytère.

Eglise et familiarité. La paroisse de Miéges fut desservie d'abord par les religieux du prieuré, et à partir du XIIe siècle, par des vicaires amovibles institués par le prieur, remplacés à leur tour par des vicaires perpétuels inamovibles. Au XIVe siècle, il se forma une société de prêtres, pour le service des nombreuses fondations faites dans l'église et aux autels particuliers. Au XVe siècle, l'archevêque de Besançon donna à cette corporation des statuts, d'après lesquels aucun familier ne pouvait être admis, à moins d'être né de parents bourgeois du val et d'avoir été baptisés sur les fonts baptismaux de l'église principale. Leur nombre, fixé à sept, fut réduit à quatre et même à trois après les guerres du XVIIe siècle. En 1639, tous se réfugièrent en pays étrangers, et ceux qui survécurent ne rentrèrent successivement que de 1645 à 1649. Depuis l'union de la cure et du prieuré au chapitre de Nozeroy, les chanoines choisirent un d'entre eux, ou un familier pour faire les fonctions de vicaire perpétuel.

L'église prieurale et paroissiale, dédiée à saint Germain, évêque

d'Auxerre, dont on célèbre la fête le 30 ou le 31 juillet, est orientée et se compose d'un clocher, sous lequel est un porche, d'une tribune supportant un jeu d'orgues, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur se terminant octogonalement, de deux chapelles à droite de l'église, de trois à gauche, et de deux sacristies aux extrémités orientales des petites nefs.

L'entrée principale qui est sous le clocher, se compose d'une porte ogivale et géminée, ornée d'un tympan, d'accolades, colonnettes, nervures, arabesques, rinceaux, culs-de-lampe, statues, feuilles de choux, ceps de vigne et autres expansions végétales. Ce portail est un admirable morceau de sculpture.

Les nefs collatérales sont séparées de la principale par huit piliers cantonnés de pilastres, de l'ordre toscan, sur lesquels s'élèvent dix arcatures à plein-cintre ainsi que les arcs-doubleaux et nervures qui décorent les voûtes.

La partie la plus remarquable de l'édifice, est une ancienne chapelle à droite du sanctuaire, qui sert aujourd'hui de sacristie. Elle est décorée de colonnettes torses placées dans ses angles et voûtée en pendentifs, qui supportent au centre le *Christ* et aux angles les évangélistes. *Ils sont* suspendus avec tant d'art, qu'on croirait qu'ils voltigent dans l'espace. Plusieurs autres chapelles sont décorées, de colonnes torses, d'arabesques, de rinceaux, de culs-de-lampe ou consoles, supportés par des personnages grimaçants ou des animaux fantastiques. Quelques fenêtres sont à plein-cintre, d'autres ogivales géminées ou non géminées. On rencontre dans ce vaisseau le mélange du style de la renaissance le plus pauvre, avec le style ogival flamboyant le plus riche. L'église n'a rien de beau dans son ensemble, mais elle est remarquable par ses détails, dont la plupart sont des chefs-d'œuvre. Elle renferme un grand nombre de belles statues et statuettes en pierre et en marbre, de magnifiques stalles, du style de la renaissance, des retables de la même époque, quelques bons tableaux et une foule de tombes. Elle était si riche en objets de sculpture, en 1789, qu'on en retrouve des fragments placés dans les murs de presque toutes les maisons du village et même dans les agrandissements du presbytère. Le meilleur de ces morceaux, représente David terrassant un lion.

Le clocher, qui porte dans sa partie inférieure la date de 1707 et sur le cadran d'horloge en pierre, celle de 1773, est percé de quatre fenêtres ogivales géminées et terminé par une plate-forme avec balustrade découpée à jour et ornée aux angles de quatre statues. Le dôme de ce clocher a été frappé par la foudre au mois d'août 1839. Le feu a été si violent, que les deux cloches ont été fondues en un instant. Il y avait neuf chapelles dans l'église : l'une dédiée à la sainte Croix et à saint Théodule, dite la chapelle des Boisset; une autre, en l'honneur de saint Jacques, à l'autel dit le Vieux-Chœur, à la nomination des héritiers de Pierre Jacques, fondateur ; une troisième, en l'honneur de sainte Catherine, à la nomination de la famille Bésuchet, de Pontarlier; une quatrième, dédiée au Saint-Crucifix et à Notre-Dame ; une cinquième, à saint Barthélemy; une sixième, à Notre-Dame, saint Sébastien et saint Claude ; une septième, à Notre-Dame et saint Jean-Baptiste; une huitième, à saint Pierre

et saint Denis, et une neuvième, à saint Anatoile.

Foires et fête Saint-Antoine. Avant la ruine du val de Miéges, en 1639, par les troupes allemandes aux ordres de Saxe-Weimar, il se tenait deux foires très importantes à Miéges. La plus fréquentée était celle dite de la *Saint-Antoine*. Les marchandises étaient exposées en vente sous des abris, dont l'emplacement est encore nommé *aux Halles*. Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy au XVI[e] siècle, rapporte que de temps immémorial et suivant un usage païen, la plus grande fête du pays, celle de saint Antoine, attirait à Miéges, de tout le voisinage, une affluence extraordinaire de population. Il ajoute, comme témoin oculaire, que cette foule d'hommes se rendait à la solennité, tant à cause du saint qu'à cause d'un rassemblement, *conventum*, de jeunes filles très élégamment parées, qui n'avait rien de plus renommé dans toute la Bourgogne; que la journée s'y passait dans les ris, les jeux, la danse, les branles montagnards et les festins. Paul Mérula signale aussi cette vogue, et le P. Joly en parle à son tour, en observant que Gilbert Cousin désapprouve cette alliance monstrueuse de la piété avec les choses profanes. Cet usage confirme bien l'origine celtique des premiers habitants du val de Miéges. En Bretagne, les *pardons* ou *vogues* sont encore très multipliés. On cite surtout ceux de Notre-Dame du Falgoat, de saint Jean du Doigt, et de sainte Anne d'Auray. On y voit arriver une foule de pélerins de toutes les parties de la province. A quelques cérémonies religieuses, se mêlent aussi la danse, la musique, les ballades, enfin tout ce qui égaie et anime la vie.

Ermitage de Notre-Dame. Nous avons été assez heureux pour trouver les différents titres relatifs à la fondation de cet ermitage. Ils ne s'accordent pas plus avec les traditions merveilleuses dont on a cherché à entourer son berceau qu'avec la relation contenue dans l'opuscule intitulé : *Manuel du pèlerin à Notre-Dame de l'Ermitage de Miéges*, imprimé à Besançon, en 1852. Nous allons chercher à rétablir les faits, à l'aide de documents authentiques. Jean Masson de Nozeroy pria les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Saint-Antoine, de cette ville, de vouloir bien, en leur qualité de curés et prieurs de l'église paroissiale Saint-Germain de Miéges, lui permettre « d'édifier et construire une chapelle qu'il avoit dévotion et intention de faire et fonder en un sien héritage dit *à la Corvée*, près le village et au territoire de Miéges, en l'honneur de Dieu et sous le nom et invocation de saint Sébastien et saint Roch, avec la cloison d'un cimetière proche ladite chapelle pour la sépulture des corps des fidèles chrétiens qui décéderaient de contagion de peste, attendu qu'il n'y en a aucun particulier dressé rière led. lieu pour cette fin, avec offre de dotation suffisante. » Par un acte passé le 7 octobre 1609, François Belot, doyen du chapitre et les autres chanoines, réunis capitulairement, accordèrent l'autorisation demandée, à charge d'obtenir de l'archevêque de Besançon la permission nécessaire. Pour la dotation de cette chapelle, M. Masson y fonda deux messes annuelles, qui seraient dites à haute voix les jours de fêtes de saint Claude et de la Nativité de saint Jean-Baptiste, avec procession autour de la chapelle, *Salve regina*, recommandation et collectes, moyen-

nant la rétribution de 4 fr. Il s'engagea en outre à payer au chapitre, dans un délai de quatre années, une somme de cent francs, qui serait employée à acheter des rentes, dont le produit serait consacré aux réparations et à l'entretien de la chapelle et du cimetière, de l'avis des prud'hommes et conseillers du village de Miéges. Les chanoines consentirent à ce que tous fidèles de la seigneurie de Nozeroy, qui mourraient de la peste, fussent inhumés dans le nouveau cimetière, sauf le paiement des droits curiaux ordinaires, et que le donateur, ainsi que ses plus proches parents, pussent être inhumés dans la chapelle même. M. Masson fit construire non-seulement la chapelle, mais encore un bâtiment à côté, pour recevoir des ermites. Au mois d'août 1617, Claude de la Barre, de l'ordre des Minimes, évêque d'Andreville, *in partibus*, et suffragant de l'archevêque de Besançon, vint en personne bénir et consacrer ce nouvel établissement. Le 1[er] octobre suivant, survint un nouveau traité entre M. Masson, qualifié alors de chevalier du Saint-Siége apostolique, M. le doyen Belot et les autres chanoines de Nozeroy, d'après lequel il fut convenu que les ermites qui seraient reçus à Miéges, seraient présentés par le fondateur et ses successeurs, et institués par le chapitre, sous l'approbation de l'ordinaire; qu'ils ne pourraient sortir du diocèse sans lettres testimoniales; et qu'en cas de décès ou de départ, les clefs de l'ermitage seraient remises aux chanoines avec un inventaire des meubles. M. Masson prit à sa charge perpétuelle l'entretien des bâtiments et de leur clôture, et convint que les deux messes fondées précédemment par lui, seraient dites à diacre et sous-diacre avec choristes, moyennant une rétribution de 6 fr. et 8 gros par messe. Les offrandes furent réservées pour l'entretien des ermites. François Carlier, prêtre, ne tarda pas à venir prendre possession de l'ermitage. Ce pieux anachorète consacra le produit de ses aumônes à la construction d'une chapelle attenante à la précédente, qu'il dédia à la Vierge, mère de Dieu et à saint Antoine. Suivant une tradition conservée parmi les religieuses Tiercelines de Salins, le frère Carlier reçut une statue de la sainte Vierge faite avec une branche du chêne de Notre-Dame de Montaigu, si renommée dans le Brabant. Dès ce moment commença le pèlerinage de Miéges, qui devint bientôt célèbre par les miracles qui s'y opéraient. Les *ex voto*, offerts par la piété reconnaissante se multiplièrent à l'infini. C'est à cette occasion que le frère Carlier, réjoui des merveilles qui s'accomplissaient sous ses yeux, fit faire en 1627, le tableau commémoratif qui décore le retable de la petite nef de la chapelle. Les chanoines de Nozeroy crurent devoir procéder à une enquête juridique sur les faveurs obtenues par l'intercession de la Vierge; cette démarche aboutit, en 1628, à la reconnaissance authentique de plusieurs guérisons miraculeuses. Jean Minguet, de Nantes, remplaça, en 1634, le frère Carlier, qui venait de mourir. Voulant accomplir les dernières volontés de son prédécesseur, avec lequel il avait vécu quelque temps, il donna aux chanoines de Nozeroy, le 31 octobre 1634, une somme de 30 fr., pour la fondation de trois messes basses, qui seraient célébrées annuellement à l'intention du défunt, à l'autel Notre-Dame et de Saint-Antoine. Le

5 juillet 1635, il fonda au même autel une messe haute à diacre et sous-diacre avec choristes, qui serait célébrée à perpétuité le jour anniversaire de la mort de son prédécesseur. Lorsque les troupes de Saxe-Weimar firent invasion dans le val de Miéges en 1639, le recteur et les familiers de l'église paroissiale ainsi que l'ermite, se réfugièrent en Suisse. L'église et l'ermitage furent profanés et le village entier détruit par les flammes. Antoine Jacques, l'un des anciens familiers, étant rentré dans sa patrie à la fin de 1645, fut nommé le 1er janvier suivant, par François Courdier, doyen du chapitre de Nozeroy, recteur de la paroisse de Miéges. Comme sa maison avait été incendiée, il fixa sa résidence à l'Ermitage. De 1646 à 1649, rentrèrent successivement Anatoile Michel, Etienne Alépy, Claude Poulet et Claude Vernier, anciens familiers, qui tous habitèrent le même local. Ils présentèrent une requête, pour demander l'union de l'ermitage à la familiarité, et leur demande fut accueillie par un décret de l'archevêque de Besançon, du 11 novembre 1650. Dans une visite à l'Ermitage, faite en 1665, l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont approuva non-seulement le décret d'union, mais applaudit encore au rétablissement du culte de Marie, et pour faire refleurir de tout son pouvoir le pèlerinage, il accorda des indulgences en faveur des fidèles qui visiteraient la chapelle le samedi et les jours de fêtes de la sainte Vierge. Un nouveau familier, M. Grappe, avec la permission que ses collègues lui accordèrent, le 18 juillet 1682, reconstruisit entièrement l'ermitage, à ses propres frais, et rendit cet édifice tel à peu près qu'on le voit aujourd'hui. Les travaux furent terminés en 1688. En 1793, l'Ermitage fut mis en vente comme bien national, au district d'Arbois, et cédé par l'adjudicataire aux habitants du val de Miéges. En l'an IX, une main sacrilége déroba la statue d'argent que l'on croyait avoir été trouvée à l'origine, sur l'emplacement de la chapelle, mais celle faite avec le bois du chêne de Montaigu fut respectée. Aussi, dès que la paix fut rendue à l'Eglise, le pèlerinage recommença. En 1823, Mgr. de Chamon, évêque de Saint-Claude, accorda 40 jours d'indulgences aux personnes qui visiteraient l'ermitage, en mettant des conditions différentes pour les habitants de la paroisse de Miéges et pour les pèlerins étrangers.

L'Ermitage, au sud du village, se compose d'un bâtiment pour un chapelain et d'une chapelle restaurée en 1854. Il est occupé depuis 1855, par Claude-Antoine Billot, prêtre, originaire de Poligny. La chapelle a été construite sur le plan de Notre-Dame de Fourvières. Elle se compose d'une grande et d'une petite nef, séparées entre elles par trois arcades reposant sur des piliers quadrangulaires cantonnés de pilastres. Le sanctuaire est de forme octogonale. On y remarque plusieurs tableaux et des *ex voto*, d'une certaine valeur; un bas-relief représentant l'Assomption de la sainte Vierge; la tombe de Dominique Jacques, de Plenisette, vicaire et familier à Miéges, exilé pour la foi en 1792, rentré dans sa patrie en janvier 1794, dans le temps de la plus cruelle persécution, et mort épuisé de fatigues et de veilles, le 27 mai 1795; celle de Laurent Royet, des Grangettes, familier de Miéges et chapelain de l'ermitage, mort le 10 janvier 1752; celle d'un

ermite, né à Condé, et qui est venu résider dans l'ermitage en 1650. On célèbre dans cette chapelle les offices divins tous les jours de la semaine, et même jusqu'à huit fois par jour, à cause des prêtres qui y viennent en pèlerinage. Ces offices sont fréquentés, non-seulement par les habitants du voisinage, mais encore par les étrangers qui y affluent de pays très éloignés.

Seigneurie. Miéges dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Ce village était le chef-lieu d'une prévôté, qui s'étendait sur tout le val, et avait été inféodée, à titre héréditaire, à la famille dite de *Miéges*. En 1265, Guy de Miéges, chevalier, vendit à Laure de Commercy, moitié de cette prévoté et ses droits dans la messerie pour 180 livres. Il s'engagea par un autre acte à remettre entre les mains d'Odon, châtelain de Montmahou, les lettres du don de la messerie du val qui lui avaient été accordées par Jocerand de Brancion et Marguerite de Salins, son épouse. En 1270, Pierre II de Miéges, vendit à la même comtesse Laure, ses droits dans la prévôté du val pour 180 livres. Pierre de Miéges, dit le Blanc, vivait en 1210. En 1290, Anne, fils de Vaucher de Miéges, fit construire un moulin entre Mignovillard et Boucherans. Alexandre de Miéges n'était point encore mort en 1340. Hugues de Miéges était châtelain de Chalamont en 1351.

Evènements divers. (Voir l'article *val de Miéges*).

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1852.

—

Miéry, *Meriacus*, *villa Meriaci*, *Merry*, vg. de l'arr., du cant., de la percept. et du bur. de poste de Poligny; succursale; à 5 kil. de Poligny, 16 d'Arbois et 24 de Lons-le-Saunier. Altitude : 456^{m}.

Le territoire est limité au nord par Saint-Lothein et Poligny; au sud par Frontenay et Plasne; à l'est par Poligny, Barretaine et Plasne; à l'ouest par Saint-Lothein et Frontenay.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Poligny, à Château-Chalon, à Frontenay, à Saint-Lothein et à Plasne; par la rivière de Braine et le ruisseau de la Fontaine.

Le village est situé sur une éminence, au pied de la plus basse chaîne du Mont-Jura. Sa position est charmante. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles plates. Les rues sont mal percées et manquent de propreté.

Pop. en 1790, 504 hab.; en 1846, 560; en 1851, 541, dont 261 hom. et 273 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 70 hab.; 99 maisons, savoir : au Village, 95; à la Braine, 1; à la Mouille, 1; au Murgerot, 1, et au Moussard, 1; 125 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1728. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1809; surf. territ., 766^{h} 93^{a}, divisés en 2667 parcelles que possèdent 422 propriétaires, dont 300 forains; surf. imp. 742^{h}, savoir : 451^{h} en terres lab., 174 en vignes, 43 en bois-taillis, 39 en prés, 21 en pâtures, 5^{h} en jardins et vergers, 3^{h} en friches et murgers, 2^{h} 49^{a} en sol et aisances de bâtiments, d'un rev. cad. de 33,268 fr.; cont. dir. en princip. 3965 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, des fruits, du vin, du

foin, des fourrages artificiels, et peu de navette. On exporte le cinquième des céréales et le tiers des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, du bétail à cornes, des porcs et des volailles. 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, du minerai de fer, des carrières de tuf, de grès, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, une grande quantité de pétrifications, des vitrifications d'une figure régulière, de l'ardoise, de la houille, du marbre bleu et noir tacheté de blanc, recevant un beau poli et qu'on employait beaucoup autrefois pour la confection de retables, autels, cheminées, tombeaux, etc. Les colonnes de l'ancienne église des Dominicains de Poligny et les mausolées des ducs de Bourgogne, à Dijon, proviennent de la carrière de Miéry. Trois bancs superposés offrent trois variétés de marbre noir; le banc inférieur est pur et sans mélange; le suivant est accidenté d'astéries, et le supérieur, de turbinites, dont la blancheur contraste avec le fond.

Il y a deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 20,000 kilog. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère, une maison commune en mauvais état, contenant la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études, fréquentées par 60 garçons et 45 filles; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs; un oratoire près d'une fontaine; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 30 pompiers, et 51^h 63^a de pâtures, friches, terres et bois, d'un rev. cad. de 808 fr.

Bois communaux : 37^h 39^a; coupe annuelle, 1^h 03^a.

Budget : recettes ord. 2644 fr.; dépenses ord. 2625 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire, 175 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Bâti sur une éminence qui domine la riante vallée de la Braine, non loin du lieu où cette rivière prend sa source, le village de Miéry offre des vestiges d'antiquités qui permettent de lui assigner une origine celtique. On y a découvert en 1757, en faisant des fosses dans une vigne, des pierres taillées et rangées en forme de cercueils. Ces tombeaux renfermaient des ossements, des armes antiques fortement argentées et ciselées avec goût, et des médailles en bronze, dont les légendes étaient écrites en grec. Les monnaies gauloises se rencontrent du reste fréquemment sur toute la surface du territoire. La source de la Braine, d'un aspect très pittoresque, a dû être l'objet d'un culte particulier de la part des premiers habitants. La splendide villa romaine, dont les ruines sont appelées aujourd'hui la *Chambrette au Roi*, était très rapprochée de ce village, et nous croyons reconnaître dans les dénominations de la *Tournelle*, de la *Grande* et de la *Petite-Châtelaine*, le souvenir de quelques fortifications gallo-romaines. Si on abandonne le champ des conjectures pour ne s'occuper que des documents positifs, on acquiert la certitude, que Miéry existait déjà au commencement du XIe siècle, comme une dépendance de la paroisse de Poligny, et qu'il y avait à cette époque, une chapelle, ce qui fait supposer une agglomération de population d'une certaine importance. Par une charte de l'an 1033, l'ar-

chevêque Hugues I[er] donna au monastère de Vaux-sur-Poligny, un autel dédié à saint Victor, martyr, et érigé dans la chapelle de Miéry, avec les dîmes, les droits de sépulture et les offrandes qui y étaient attachés, à condition que les curés du lieu paieraient au temps des synodes, aux curés de Saint-Etienne de Besançon, le quart des droits de gîte et de visite, tels que les payaient les recteurs de Poligny, lorsque le village dépendait de la paroisse de cette ville. Par une autre charte de l'an 1069, le comte Guillaume-le-Grand et Etiennette de Vienne, son épouse, confirmèrent au même monastère, les dons faits par le comte Otton-Guillaume et Rainaud I[er], son fils, notamment ceux de l'église de Miéry, des dîmes et de tout ce qu'ils avaient dans ce lieu, en plaine et en montagnes, même des droits de coutume qu'ils y percevaient justement ou injustement, ne se réservant que Gonthier, Amaldric et leurs tennements. Cette donation fut confirmée par le comte Rainaud III, en 1115.

Seigneurie. La seigneurie de Miéry appartenait, dans des proportions inégales, aux comtes de Bourgogne et au prieuré de Vaux. La part des premiers était formée des meix multipliés sur ceux de Gonthier et Amaldric. La justice était exercée sur le tout par le prévôt de Poligny, aux droits duquel fut substitué plus tard le magistrat de cette ville. Le 7 octobre 1706, la haute justice fut achetée du roi, par M. Froissard de Broissia. Le 14 juillet 1498, l'empereur Maximilien accorda aux habitants un droit d'usage et de pâturage dans la forêt de Vaivre. La recherche des bois de délit dans cette forêt étant devenue une source de vexations pour eux, le même empereur, par une charte du 3 janvier 1499 (n. st.), défendit toute poursuite à ce sujet, moyennant la redevance annuelle de 4 livres de cire.

En 1528, Claire de Vaudrey, veuve d'Antoine Carondelet de Poligny, ayant fixé son séjour à Saint-Lothein, obtint de l'empereur Charles-Quint, l'autorisation de construire un moulin et un battoir sur la Braine, à Miéry. Semblable concession fut faite le 7 avril 1584, à Simon Coulon. Le four banal appartint au roi jusqu'à la révolution de 1789.

Fief de mairie. La mairie de Miéry fut inféodée, à titre héréditaire, à une famille noble, qui prit le nom de ce village. Cette maison, connue dès le XII[e] siècle, s'éteignit au XIV[e].

Fief de sergenterie. Il était connu sous le nom de *Fief des Albues*, et relevait du souverain, à cause de son château de Grimont. Il fut possédé par une famille noble de Poligny, du nom de Nogent, passa en 1326 à Charles de Vautravers, et finit par tomber en roture.

La maison féodale, qui appartient à M. Outhier, ancien maire de Poligny, est flanquée de deux tours très élevées, percées de meurtrières. On croit qu'elle a été anciennement la propriété des prieurs de Vaux.

Evènements divers. (Voir l'article *Poligny*).

Eglise. L'église de Miéry, dont le prieur de Vaux avait le patronage, était située à l'est et en dehors du village. Elle n'a été transportée qu'en 1732, à la place qu'elle occupe aujourd'hui, et a toujours été dédiée à saint Laurent. L'édifice se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur et d'une sacristie. Une flèche octogonale en tuf, flanquée

de quatre clochetons, couronne le clocher.

Curiosité naturelle. La rivière de Braine prend sa source à Miéry, dans le bois de la Fraisière. Cette source mérite d'être visitée.

Biographie. On croit que la famille de Barangier, qui a fourni plusieurs sujets très distingués, et dont l'historien Chevalier a donné la généalogie, est originaire de Miéry.

Bibliographie. Mémoires historiques sur Poligny, par Chevalier.

—

Mignovillard, *Mignovillars*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy; percept. de Censeau; succursale, dont dépendent Froidefontaine et Petit-Villard; à 8 kil. de Nozeroy, 39 d'Arbois, 42 de Poligny et 58 de Lons-le-Saunier. Altitude : 870^{m}.

Le territoire est limité au nord par Bonnevaux (Doubs) et Petit-Villard; au sud par Rondefontaine (Doubs) et Froidefontaine; à l'est par Bonnevaux, Vaux, Remoray et les Boujeons (Doubs); à l'ouest par Petit - Villard, Communailles et Froidefontaine.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 35, de Nozeroy à Bonnevaux; par les chem. vic. tirant à Froidefontaine, à Bonnevaux, au Sillet et à Mi-Bois.

Le village est situé à l'extrémité orientale du val de Miéges, dont il fait partie. Sa position domine un vaste paysage. Les maisons sont groupées, bien bâties en pierre, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et couvertes en tuiles plates ou tavaillons. On y remarque la belle habitation de M. de Rennes et le parc qui l'environne.

Pop. en 1790, 730 hab.; en 1846, 773; en 1851, 734, dont 372 hom. et 362 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 26 hab.; 108 maisons, savoir: dans le quartier des Paillard, 17; dans le quartier du Milieu, 25; dans celui du Noz, 28; dans le quartier de l'Eglise, 26; au hameau de Mi-Bois, 6; aux granges du Mont-Rupt, 4; à la grange de Chante-Grue, 1, et à la grange des Grands-Boujeons, 1. Dans ces hameaux sont comprises les granges de la Roche, des Prés-Nobles, les châlets des Monts-Beuley, de Combe-Noire et du Chalmet. Depuis 1813, la grange de Combe-Tachou a été démolie, celles du Pré-Boiron et du Réchaux ont été incendiées et non rétablies. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1646. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques à Paris et à Lyon.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territ. 2748^{h} 56^{a}, divisés en 2432 parcelles que possèdent 409 propriétaires, dont 284 forains; surf. imp. 2708^{h}, savoir : 1134^{h} en forêts de sapins, 710 en pâtures, 634 en terres lab., 215 en prés, 8^{h} 44^{a} en tourbières, 4^{h} 79^{a} en sol de bâtiments, 33^{a} en friches, et 2^{a} en abreuvoirs, d'un revenu cad. de 52,726 fr.; cont. dir. en princip. 6297 fr.

La partie non imposable, de 40^{h} 51^{a}, se compose en partie de la forêt de la Haute-Joux.

Le sol, montagneux et rendant cinq fois la semence, produit du blé, du méteil d'orge et d'avoine, des betteraves, des pommes de terre, beaucoup de foin et de fourrages artificiels; peu de seigle, de légumes secs, de chanvre, de lin et de fruits. Le produit des céréales suffit à la consommation locale. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, du

bétail à cornes, des porcs qu'on engraisse, des chèvres, quelques chevaux et moutons, et peu de volailles. 150 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des tourbières exploitées pour le chauffage des habitants, de bonnes sablières, de la terre glaise qu'on a cessé d'exploiter depuis la suppression de la tuilerie, d'abondantes carrières de pierre ordinaire, à bâtir et de taille, de la pierre à chaux et du marbre nuancé de gris et bleu-clair. Ce marbre était d'un usage très répandu dans l'ancienne province de Franche-Comté, avant que le luxe y eût introduit des espèces plus précieuses.

Il y a six fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 60,000 kilogr. de fromage, façon Gruyère; une tannerie ayant 42^{m} 93^{c} de fosses et cuves; 2 cordonniers, 2 bouchers, 3 auberges, 2 menuisiers, 1 maréchal-ferrant, 1 charron, 1 horloger, 1 tailleur de pierres, 1 tailleur d'habits, 1 marchand de farines, 1 marchand de beurre frais, 4 merciers et 1 marchand de porcs.

Il y avait, près du hameau de Mi-Bois, une verrerie dont les bâtiments ont laissé quelques vestiges. L'incendie de 1803 a détruit la fabrique de salpêtre qui appartenait à la famille Girod.

Mignovillard est la résidence d'un notaire, d'un médecin et d'un arpenteur.

Biens communaux : une église, un ancien cimetière à l'entour; un cimetière nouveau, au nord et en dehors du village, établi en 1790; une maison commune, acquise vers 1843, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 90 élèves; un autre bâtiment renfermant le logement du desservant, celui d'une institutrice laïque, la salle d'étude fréquentée par 60 filles, et le dépôt de la pompe à incendie; 3 pompes, manœuvrées par une compagnie de 54 pompiers; un oratoire, érigé au XVIe siècle, en l'honneur de la Vierge; un autre oratoire en ruines, dédié au Dieu Pitié, à la grange de la Roche; 4 puits communaux, un réservoir d'eau, 5 fontaines avec abreuvoirs, 1 lavoir couvert, 3 places publiques, et 821^{h} 25^{a} de forêts, pâtures, terres, prés-bois et tourbières, d'un rev. cad. de 4961 fr.

Bois communaux : 88^{h} 65^{a}; coupe annuelle, 50 arbres.

Budget : recettes ord., 4408 fr.; dép. ord., 4408 fr.

Bureau de bienfaisance : rev. ord., 418 fr.; dép. ord., 305 fr.; indigents secourus, 60.

NOTICE HISTORIQUE.

A l'exception de Miéges, dont l'existence est attestée par des titres dès l'an 522, et de Molpré, mentionné au XIIe siècle, les autres villages du val de Miéges restent sans histoire jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Le nom de Mignovillard se rencontre pour la première fois dans les chartes en 1271 et en 1290. La population paraît s'être développée assez rapidement dans cette commune, car en 1300, il y avait déjà une chapelle desservie par un vicaire de Miéges. En 1304, Honoré et Nicolet du Capital de Mignovillard, agissant tant en leurs noms qu'en ceux des habitants de Villard, Mignovillard, Froidefontaine, Bouchezans, Communailles et Bief-du-Four, exposèrent à l'archevêque de Besançon, que les métairies dispersées dans ces localités, étant très éloignées de l'église paroissiale de

Miéges, les habitants ne pouvaient fréquenter les offices, à cause de la grande quantité de neige qui recouvrait le sol pendant l'hiver et du froid excessif. Ils demandèrent, en conséquence, l'autorisation d'avoir un chapelain particulier, pour desservir cette chapelle et y administrer les sacrements, promettant de le rétribuer à leurs frais, sans préjudice des droits curiaux à payer au curé de Miéges. L'archevêque III accéda à cette demande, par décret du 13 avril 1304 (v. st.), en mettant toutefois pour condition, que les corps des défunts continueraient à être inhumés dans le cimetière de Miéges. Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, donna son consentement à ce décret. Par une bulle de l'an 1516, le pape Léon X confirma l'union de l'église de Mignovillard, comme annexe de celle de Miéges, au chapitre de Nozeroy.

Seigneurie. Mignovillard dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Claude de Vaugrineuse y possédait un fief, qu'il vendit à Louis de Chalon, le 16 septembre 1445. Les droits d'usage que les habitants exerçaient dans la Haute-Joux, résultaient d'une concession faite en 1372, par Hugues de Chalon, comme seigneur de Nozeroy. On peut consulter sur la condition des personnes, l'article sur le val de *Miéges*.

Maison féodale. La famille noble des de Gilley de Salins et ensuite des Girod, ont possédé à Mignovillard une maison féodale, appartenant actuellement à MM. Carré, frères, qui l'habitent.

Canton. Mignovillard fut érigé en 1790 en chef-lieu d'un canton du district d'Arbois. Il se composait de Mignovillard, Bief-du-Four, Boucherans, Censeau, Communailles, Cuvier, Esserval-Combe, Esserval-Tartre, Essavilly, le Patet, la grange Bonnet, chez Oudet, Froide-Fontaine, les Grangettes, Molpré et Petit-Villard. Il a été supprimé en 1801.

Evènements divers. Le village fut entièrement incendié par les troupes de Saxe-Weimar en 1639. M. Pierre Melet a découvert, en 1837, sur le bord du chemin vicinal conduisant à Mouthe, un trésor qui se composait de monnaies d'or, d'argent et de billon, aux types de Charles-Quint, d'Emmanuel-Philibert, comte de Savoie, de Philippe II, roi d'Espagne, d'Henri II, de Louis XIII et de Louis XIV, rois de France, et d'une petite pièce de Constantin-le-Grand. Un incendie, survenu en 1803, a détruit les deux tiers des habitations.

Eglise. L'église, dédiée à saint Michel, archange, dont on célèbre la fête le 29 septembre, est située au centre du village, et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'une tribune, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-octogonal et d'une sacristie. Le sanctuaire est orné de gracieuses colonnettes, dont les chapiteaux représentent des têtes humaines.

On remarque dans cet édifice un grand nombre de statues, la chaire à prêcher, parfaitement sculptée dans le style Louis XV, le baptistère, les confessionnaux, les boiseries du sanctuaire, le maître-autel et les retables, plusieurs bons tableaux et les tombes de différents ecclésiastiques.

Chapelle. Dans le lieu dit *sur le Nord*, existait une petite chapelle, fondée le 3 septembre 1671, en l'honneur de N.-D. de Compassion, de saint Etienne, saint Claude et saint Michel, par Etienne Michel, de Mi-

gnovillard, qui en nommait le chapelain.

Biographie. Ce village est la patrie de *Jean-François Girod*, né vers l'an 1710, mort à Arlay, le 5 septembre 1783, médecin de la reine de France. Il fut l'introducteur de la vaccine en Franche-Comté, et exerça dans cette province les fonctions d'inspecteur pour les épidémies. La société royale de médecine lui décerna, le 23 août 1783, un jeton d'or, pour un mémoire qu'il lui avait adressé sur l'épidémie observée à Bornay, près Lons-le-Saunier, en 1779; Besançon lui accorda le titre de citoyen, et le roi le confirma dans sa noblesse; 2° de *Claude-Antoine Girod*, agronome distingué, mort vers 1808, après avoir considérablement amélioré l'état de l'agriculture dans le val de Miéges, par l'introduction de cultures nouvelles et de races d'animaux de la plus belle espèce.

Curiosités naturelles. Sur le chemin de grande communication de Mignovillard à Mouthe, dans une partie de la Haute-Joux, nommée les Petites-Croix, existe un rocher appelé le *Mont-Sarrazin* ou le *Mont-Rupt*. A ses pieds, au midi, s'ouvre une grotte, dont l'intérieur plus large que l'entrée, présente l'aspect d'une église à voûte ogivale. Sa profondeur horizontale est de 20^{m}, et sa largeur de quatre. Comme après la chute des eaux pluviales, il s'y établit des infiltrations, il n'est pas rare, au mois de juin même, d'y surprendre des glaçons à la voûte, autour desquels viennent s'attacher des sédiments calcaires qui forment de belles stalactiques.

La Baume des Antrey est située au milieu des pâturages de Combe-Noire, dans le lieu dit au bois de la Baume. C'est une excavation, dans laquelle on pénètre par un orifice vertical très resserré, qui s'incline ensuite comme une rampe d'escalier naturelle, à une profondeur de 35^{m}. On suit sur une longueur de 80 à 90^{m}, une fissure de rocher large de 2 ou 3^{m}, sur une hauteur pareille, et sur une longueur encore indéterminée. De chaque côté sont des grottes ténébreuses, et au fond se trouve, dit-on, une vaste salle voûtée, qui semble avoir été taillée par la main des hommes.

Bibliographie. Annuaire du Jura, années 1842 et 1844.

—

Mirebel. *Myrebel, Miribel, Mirebeau-en-Montagne*, *Mirebellum*, *Mirebelle*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, canton de Conliége, perc. de Vevy, dist. de poste aux lettres, succursale; à 14 kil. de Conliége et 17 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 570^{m}.

Le territoire est limité au nord par Lamare-Josserand, les Faisses et le Pont-du-Navoy; au sud par Châtillon-sur-Courtine; à l'est par Châtillon et la rivière d'Ain, qui le sépare de Montigny-sur-l'Ain; à l'ouest par les Granges-sur-Baume, Baume, Crançot, Vevy et Verges. Les granges Bruand, les Baraques du Chanay, des Rochières et le Champ Montu, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép., n° 2, de Chalon en Suisse; par les chemins vicinaux tirant à Châtillon, à Lamare, aux Faisses, à l'Oratoire, à Baume, à Vevy, et de Châtillon au Pont-du-Navoy; par la rivière d'Ain et le bief du Marais qui y prend sa source.

Le village est situé sur le premier plateau du Bas-Jura, et n'est séparé du bassin de l'Ain que par les côtes de l'Heute et de Roche. Les maisons sont groupées, bien bâties en pierre

et couvertes en laves. Les deux tiers au moins sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 439 habit.; en 1846, 628; en 1851, 674, dont 325 hom. et 349 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40; 135 maisons, savoir : au Visenay, 42; au Coin du Milieu, 71; au Coin du Dessus, 13; aux Granges Bruand, 2; aux Baraques du Chanay, 3; aux Baraques des Rochières, 3; au Champ Montu, 1; 160 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1744.

Cadastre exécuté en 1817; surf. territ., 1662^h 91^a, divisés en 1803 parcelles, que possèdent 182 propriétaires, dont 28 forains; surf. imp., 1629^h, savoir : 790 en bois, 506 en terres lab., 198 en pâtures, 81 en prés, 26 en broussailles, 22 en friches; 5^h 10^a en promenades, 4^h 25^a en sol de bâtiments, 1^h 26^a en chemins, 54^a en jardins, et 7^a en abreuvoirs, d'un rev. cad. de 23,403 fr.; cont. dir. en principal, 3789 fr. La surf. non imp., de 32^h 77^a, se compose en partie de bois nationaux.

Le sol, partie en plaine et partie en montagnes, rend six fois la semence, et produit du blé, de l'orge, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, de l'avoine et des carottes fourragères. On exporte le quart des céréales, et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, du bétail à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux, moutons, mulets, chèvres, lapins et des volailles. L'agriculture y fait de grands progrès. Les défrichements gagnent en surface.

On trouve sur le territoire, de la marne exploitée, du minerai de fer dont on a abandonné l'extraction, de la belle pierre ordinaire à bâtir, et de la mauvaise pierre de taille.

Il y a deux châlets communaux, construits en 1854, et coûtant 9000 francs, dans lesquels on fabrique annuellement 30,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Le prince d'Issenghien obtint du roi, le 12 novembre 1685, la permission de construire des forges à Mirebel. Elles ont été abandonnées depuis 1790.

Foire. Un décret du mois d'août 1854, a autorisé l'établissement dans cette commune, d'une foire qui doit se tenir le 3e mardi du mois de mars. Celle qui a eu lieu cette année, a attiré une grande affluence d'étrangers, et la création de trois nouvelles foires serait très désirable.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, acquis en 1825; une maison commune, construite en 1845, qui a coûté 9500 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 75 élèves, et une salle destinée au dépôt d'une pompe à incendie; une maison d'école des filles, donnée à la commune par M. Clavelin, ancien desservant de la paroisse, renfermant le logement d'une institutrice laïque et une salle d'étude, fréquentée par 75 élèves, dont 5 pensionnaires; un réservoir d'eau à la Grimbaude; 2 belles fontaines avec lavoirs couverts et abreuvoirs, construites l'une en 1813 et l'autre en 1826; un oratoire érigé en 1838, en l'honneur de la sainte Vierge, par Marie-Reine Monnot; 2 places publiques, un beau champ de foire, et 355^h 85^a

de friches, parcours, murgers et bois, d'un rev. cad. de 2372 fr.

Bois communaux : 296h; coupe annuelle, 7h 40a.

Budget : recettes ord., 5542 fr.; dép. ord., 4492 fr.

Bureau de bienfaisance. La maison du bureau de bienfaisance a été incendiée le 28 décembre 1854. Le revenu de l'établissement avant l'incendie, était de 275 fr., et il était grevé d'une rente viagère de 94 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Si Mirebel tire son étymologie du mot *mirabilis*, il tient toutes les promesses de son nom. Les plus beaux décors d'opéra ne peuvent donner la moindre idée du spectacle magique qui s'offre de toutes parts à l'observateur placé sur la montagne qui domine le village. Du milieu des ruines gigantesques d'un immense château-fort, berceau de l'une des plus illustres branches de la noble maison de Vienne, on voit à l'orient l'Ain serpenter au milieu de frais paysages, le lac de Chalain miroiter au soleil, comme une magnifique nappe d'argent, les rochers de Chambly projeter leurs ombres mystérieuses sur les profondeurs de la vallée de l'Hérisson, et au second plan, les hautes chaînes du Jura; au sud, se dressent fièrement les tours de Binand et de Beauregard, et dans le lointain, les montagnes bleuâtres du Bugey; au nord, le mont Poupet élève sa tête dans les nuages, et à l'ouest, la vue se perd dans un horizon sans fin. La montagne elle-même est de l'effet le plus fantastique. Sa face méridionale est formée par un soulèvement qui ressemble à un mur colossal en granit, hérissé de pointes imitant des créneaux. Ces pics, en se confondant avec les ruines de la forteresse, leur donnent un aspect formidable. Mirebel est au centre d'un grand cercle, dont Poligny, Lons-le-Saunier, Clairvaux et Champagnole dessinent les contours. Il se trouve à l'entrée d'une gorge resserrée entre la *côte du Guet* et la montagne de *Haute-Roche*. Ce passage était le plus facile, sinon l'unique, pour communiquer de la montagne à la plaine, en traversant l'Ain au Pont-du-Navoy. Une position aussi importante ne pouvait être négligée; aussi, y trouve-t-on des établissements dès les âges les plus reculés. Nous avons déjà signalé dans notre article sur Châtillon-sur-Courtine, les pierres votives qui couvrent le sommet de Haute-Roche, les restes de fortifications qu'on rencontre dans le lieu dit au *Châtelot*, et le séjour druidique du *couvent des dames de Rosay*. Nous pourrions considérer, comme appartenant à la période celtique, *la Pierre Taillée* de Mirebel, les dénominations de *Beauregard*, de *Blesney*, de *Combe à Dieu*, ou *Combe Diou*, de *Champs aux Prêtres*, et de *Haie des Fées*. Le célèbre *chêne à la Vierge*, qu'on voit au bas de la côte de l'Heute, sur le chemin conduisant à Champagnole, et dans le tronc duquel on a pratiqué une niche décorée d'une madone, est une réminiscence du culte païen rendu par les Gaulois à certains arbres. La *vouivre*, que la croyance populaire faisait voltiger chaque soir du château de Mirebel à celui de Montmorot, la *dame blanche*, des bords de l'Ain, sont des êtres qui appartiennent à la théogonie celtique. Les nombreux chemins qui sillonnaient le territoire de Mirebel, expliquent suffisamment l'existence de différents villages aujourd'hui détruits, tels que ceux de

On et de *Trebion* qui les bordaient. L'un de ces chemins est appelé la *vie des Sauniers*, le *grand chemin Saulnois* ou la *Levée*. C'est celui qui d'Arinthod passait à Orgelet, Largillay, Poitte, Mesnois, Châtillon et Crotenay, et tirait à Salins. La *vie de Lyon*, ou chemin de Champagnole à Lons-le-Saunier, passait au pied de l'église de Mirebel, traversait le quartier appelé la Ville, au nord de la route actuelle, se continuait par Crançot, Pannessières, et arrivait à Lons-le-Saunier par la porte dite de Perrigny ou de Pannessières. Au bord de cette route, on remarque un grand espace carré, qui indique la place qu'occupait une station fortifiée pour la protection de cette route. La voie de Poligny à Orgelet et à la ville d'Antre, passait entre Mirebel et Crançot, dans la fin d'On, et se continuait par Vevy et Publy. Ces chemins étaient très fréquentés au moyen-âge, surtout par les pèlerins qui allaient visiter le tombeau de saint Claude.

La ville de *On*, *villa de On*, entre Mirebel et Crançot, où l'on trouve tant de restes d'habitations romaines, tels que puits, murs, ciment et tuileaux à rebords, est mentionnée dans une bulle du pape Urbain II, de l'an 1089, et dans un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1157, comme étant une possession de l'abbaye de Baume. La ville de Trebion, *villa Turbionis*, entre Mirebel et les Faisses, était un autre village qui appartenait à l'abbaye de Château-Chalon, ainsi que nous l'apprennent un diplôme du même empereur, du 15 septembre 1165, dans lequel on lit : *villa Turbionis integra, cum mancipiis et appendititiis suis*, et une bulle du pape Lucius III, du 23 février 1181 (v. st.), qui confirme à cette abbaye l'église et le village de Trebion, *ecclesiam Turbionis cum ipsa villa*. Depuis que nous avons découvert que la contrée de Trebion à Mirebel était jonchée de ruines, qu'il y a un canton appelé au *Moutier*, et à côté, un terrain dit au *Prieuré*, nous n'hésitons pas à penser que Trebion est bien la *villa Turbionis* de nos chartes. Béchet cite un document qui mentionnerait déjà Mirebel en 1166. Nous ne le connaissons pas.

Seigneurie. Dès les seigneuries de Poligny et de Montrond jusqu'à la Tour-du-May, s'étendait sur la rive droite de l'Ain, une longue lisière de terrain, de nature allodiale, dans laquelle se formèrent les châtellenies de Mirebel, Châtillon-sur-Courtine, Binand, Beauregard et Costarel. Sur la rive gauche de la même rivière, se trouvaient les principaux démembrements de la seigneurie de Salins, tels que les fiefs de Montrivel, Château-Vilain, Monnet et Clairvaux. La seigneurie de Mirebel se composait du château, du bourg et de la ville de ce nom, des villages de Picarreau, les Faisses, Fay, Lamare-Jousserand, et relevait directement du comté de Bourgogne. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir de nommer un bailli, un châtelain, un procureur, un scribe, un sergent, des forestiers et messiers, d'avoir un signe patibulaire pour l'exécution des criminels, et un pilori pour l'exposition des coupables. Les sujets étaient tenus de faire le guet et garde ainsi que la revue d'armes au château, et de contribuer à ses menus emparements; de payer les lods pour les mutations d'immeubles, à raison du treizième du prix et les droits de porterie et de gerberie; de faire les

corvées dues ou de donner 4 sols et deux quartaux de froment et avoine par ménage. Ils devaient cuire leurs pains au four banal, construit le long du grand chemin tirant de l'église de Mirebel à Lons-le-Saunier. D'autres fours banaux existaient à Picarreau, aux Faisses, à Fay et à Lamare. Le seigneur avait la banalité de la rivière d'Ain, depuis la Courbe des Clayes, proche du Navoy, jusqu'au bief sortant du lac de Chalain ou Marigny, avec faculté d'y pêcher et faire pêcher; l'impôt des quatre cas, les droits de vente et de banchage les jours de foire, la propriété de la forêt du Grand-Chanois, de 4000 journaux, contiguë au chemin tirant des Faisses à Verges; du bois des Rochières, de 4000 journaux; du bois des Fées, de 5000 journaux, et de plusieurs autres d'une moindre importance. Il avait seul le droit d'exploiter les mines de fer découvertes sur le territoire.

Les terrains nouvellement défrichés, étaient soumis à un droit de tâches, qui consistait dans la perception d'un nombre de gerbes, qui variait de 6 à 14 par journal, suivant les cantons. D'autres prélèvements se faisaient sur les récoltes, à titre de dimes, indépendamment de ceux exercés par l'abbaye de Château-Chalon et le curé de Mirebel.

Franchises. Par une charte datée du mois de mars 1292 (v. st.), Jean de Vienne, chevalier, sire de Mirebel, affranchit les bourgeois et habitants, présents et futurs, du bourg et de la ville de Mirebel, de toutes tailles, charrois, prises, aide, corvées d'hommes et de bétail, exactions de servitude, sous quelque titre que ce fût, de tout emprunt forcé et de tous autres services, que de ceux désignés dans la charte, même de la moisson exigée par le prévôt ou autres officiers de sa *maignie*. Le droit de toise des maisons fut taxé à 3 deniers estevenants. Des amendes de 3, 5, 7 et 60 sols furent fixées pour les délits et les crimes prévus dans les différentes chartes que nous avons déjà analysées dans le cours de cet ouvrage. Les bourgeois furent autorisés à pêcher et faire pêcher, à chasser, à élire quatre conseillers pour l'administration des affaires communes, et un capitaine pour commander le guet et l'écharguet. Les quatre prud'hommes devaient rendre compte de leur gestion aux autres bourgeois, se comprendre dans la répartition des tailles, et prêter serment entre les mains du seigneur ou de son bailli. Les bourgeois ne pouvaient être conduits en ost et chevauchée pendant plus d'un jour et d'une nuit, et une fois par mois seulement. Les veuves, les clercs, les religieux et les prêtres, étaient dispensés de cette obligation. Le seigneur ne pouvait requérir les chevauchées que pour défendre ses fiefs et soutenir des guerres qui lui étaient personnelles. Les habitants étaient maintenus dans leurs droits d'usage dans les forêts.

Seigneurs. Le premier seigneur connu de Mirebel fut Gérard Ier de Vienne, fils du comte Guillaume et neveu de Rainaud III, comte de Bourgogne. Il recueillit probablement cette terre dans la succession de son père. Ce seigneur, dont nous avons raconté la vie à l'article *Lons-le-Saunier*, approuva, en 1172, le don fait aux chartreux de Bonlieu, par Thiébert de Montmoret, du lieu où était bâti leur monastère et d'autres biens que ce vassal tenait de lui en fief. Le duc Philippe-le-Hardi, par une charte du mois de février 1398

(v. st.), reconnut que les biens donnés à la chartreuse avaient pu être amortis par Gérard de Vienne, comme seigneur suzerain, à cause de son château de Mirebel. Ce titre montre que ce château étendait au loin sa domination, même sur la rive gauche de l'Ain. Gérard de Vienne, mourut en 1184, laissant sept enfants. *Guillaume* II, l'aîné, ayant eu dans son lot les biens paternels, devint seigneur de Mirebel. Chevalier lui attribue la construction du château, qui, selon cet auteur, aurait eu lieu vers l'an 1208, au moment de la guerre soutenue contre Otton, comte de Bourgogne, par Etienne II, son cousin, dont il n'abandonna pas la cause. Malgré notre respect pour l'opinion de l'historien de Poligny, nous pensons que ce château est bien antérieur à cette époque, et qu'il était au moins contemporain de ceux de Binand, de Saint-Sorlin, de Dramelay, déjà existants en 1153, ainsi que nous l'apprend une bulle du pape Anastase IV, en faveur de la chartreuse de Vaucluse. Marié à Scolastique de Champagne, tante de Thiébaud VI, comte de Champagne et roi de Navarre, Guillaume II eut trois enfants, *Gérard* II, *Henri*, seigneur d'Epagney et *Béatrix*, épouse de Guillaume d'Antigny, seigneur de Pagny. Il mourut en 1224, et fut inhumé dans l'abbaye de Tournus. Une statue en marbre blanc, élevée sur son tombeau, fut mutilée par les Calvinistes. Sa femme fut inhumée dans l'abbaye du Miroir. On ignore auquel de ses enfants échut la seigneurie de Mirebel. *Gérard* II mourut avant son père, laissant de Guigone de Forez, deux enfants, *Guillaume* III et *Alix*, mariée à Jean de Dreux. Henri, comte de Vienne, était marié à Elisabeth, fille du premier lit de Jean de Chalon l'Antique, et mourut à Genève, sans laisser de postérité, en 1233 ou 1234. Guillaume III embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et fut pendant plusieurs années haut-doyen de l'église métropolitaine de Besançon. Après la mort d'Henri, comte de Vienne, son oncle, dont il était un des principaux héritiers, il se fit relever de ses vœux, épousa Elisabeth, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, et mourut sans postérité en 1255. Il institua pour ses héritiers, *Huguenin* d'Antigny, sire de Pagny, et *Henri* d'Antigny, sire de Sainte-Croix, fils de Hugues Ier, sire de Pagny, et petit-fils de Béatrix de Vienne, sa tante, épouse de Guillaume d'Antigny. Huguenin ou Hugues II, sire de Mirebel, épousa Alix, fille d'Humbert IV, sire de Thoire et de Villars, et en eut entre autres enfants, *Philippe* et *Jean*. Il mourut vers l'an 1273. Alix de Villard, sa veuve, ne mourut qu'en 1302, et fut inhumée dans l'abbaye de Baume-les-Messieurs, d'où son tombeau a disparu.

Philippe de Vienne, sire de Mirebel, s'allia vers l'an 1259, à Agnès, fille de Hugues de Chalon et d'Alix, comtesse palatine de Bourgogne. Au mois d'octobre 1266, il mit en gage, entre les mains de ces derniers, pour une somme de 300 livres estevenantes, Saint-Aubin, Annoire, et en général tout ce qui constituait la dot de sa femme. Après la mort de leurs père et mère, Philippe, dit de Vienne, chevalier, sire de Pagny, et Jean, son frère, firent le partage de leurs successions. Philippe devait avoir Châtillon-en-Montagne (Châtillon-sur-Courtine), tout ce que son père avait possédé entre le Doubs et la Saône, et tout ce qui était au-delà de la Saône, contre le

duché de Bourgogne. Le lot de Jean se composait de tout ce que ses père et mère avaient eu depuis le Doubs jusqu'à Montmorot et Mirebel. Ce partage ayant soulevé des difficultés, Odon, archevêque de Besançon et Otton, comte palatin de Bourgogne, choisis pour arbitres, rendirent une sentence, au mois de mai 1279, d'après laquelle il fut décidé, que Philippe aurait Montmorot, Seillenard, et tout ce que ses père et mère avaient laissé entre la Braine et Perrigny; que Jean aurait Mirebel, Châtillon, le Grandvaux, Annoire et d'autres biens dans le duché de Bourgogne, à charge de tenir le tout en fief-lige de son frère Philippe. Au mois de septembre 1280, Jean de Vienne consentit à faire hommage au comte Otton, moyennant une somme de 140 francs, de son château de Mirebel, sauf la fidélité qu'il devait à son frère Philippe. Ce seigneur paraît avoir fait du château de Mirebel son séjour ordinaire, car la plupart des chartes qu'on a de lui sont datées de ce lieu. En 1283, Philippe de Vienne vendit au duc de Bourgogne, moyennant 4900 livres, sa maison-forte de Pourlans, la suzeraineté de Mirebel, que Jean, son frère, chevalier, tenait de lui en fief, les terres d'Authume, Longepierre et autres; mais il se refusa constamment à exécuter cette vente et en recevoir le prix. Le duc dirigea des poursuites contre lui, et pour les arrêter, il fut obligé de reprendre en fief de ce prince, Pagny-la-Ville, Pourlans et d'autres domaines, qu'il avait possédés jusqu'alors en franc-alleu. Pour des motifs que nous ne connaissons pas, Jean de Vienne reconnut en 1284, être homme-lige de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et promit de le recevoir dans tous ses châteaux, excepté contre Philippe, son seigneur et frère. En 1287, il fit hommage de son château de Mirebel à Otton, comte palatin de Bourgogne. Il se montra très libéral envers ses sujets. C'est lui qui accorda une charte de franchises en 1293, à son bourg et à sa ville de Mirebel, et une autre à Annoire en 1304. Au mois de novembre 1288, il donna à l'abbaye de Baume tous ses droits dans la ville d'On. Par un acte daté à Mirebel, du mois de décembre 1301, il reprit en fief de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire de Rochefort, une maison-forte qu'il avait fait bâtir sur une montagne, dite *Garde-le-Comte*, entre Mirebel et Montrond, sur le chemin des Vermillières, tirant de Crotenay à Château-Chalon, et reconnut que ce château avait été construit sur un terrain dépendant de la seigneurie de Monnet. Le vendredi après la Saint-Valentin 1315, il fit hommage à Robert d'Artois, fils d'Otton, à cause du château et de sa maison-forte de *Reculet-en-Montagne*, près Mirebel, avec promesse de recevoir le comte, tant en ce château qu'en la ville, à grande et petite force. Ce château était alors tenu en fief par Jacques le Chassignet, et donna son nom à la famille de Reculot. C'est peut-être le même que celui bâti sur la montagne de *Garde-le-Comte*. Au mois de janvier 1313 (n. st.), Jean de Vienne avait abergé le territoire de Lamare-Jousserand, en déclarant que les habitants qui viendraient y résider seraient francs, et qu'ils seraient quittes du guet et garde au château, de la porterie et de la banalité du moulin, à charge par chaque ménage ayant charrue, de payer annuellement deux quartaux de froment, et par ceux n'en ayant point,

un quartal seulement. Il avait épousé Agathe, dite Comtesson, fille d'Aimon II, comte de Genève, et mourut après 1316, laissant pour héritier *Vauthier* de Vienne, son fils. Vauthier de Vienne marcha sous la bannière du duc de Bourgogne, pour aller punir les Brugelais, qui avaient chassé Louis de Màle, leur souverain. Il se trouva à la bataille de Cassel, livrée contre les révoltés, au mois d'août 1328, avec Henri de Montbéliard, sire de Montfaucon. Gérard, frère de ce dernier, seigneur d'Orbe et de Vuillafans-le-Viel et Pierre de Montmartin. « Tous y perdirent leurs montures et y demourèrent à pitié. » Entièrement dévoué au duc Eudes, non-seulement il refusa d'entrer dans la confédération formée contre ce prince par les barons comtois, en 1336, mais il fut l'un de leurs adversaires les plus redoutables. Aussi, lorsque la guerre éclata, sa terre de Mirebel fut-elle dévastée. Le sire d'Arlay, chef de la ligue, lança ses hommes de Châtillon-sur-Courtine sur le bourg de Mirebel. La bannière du sire de Mirebel flottait à côté de celles des comtes de Flandres, de Savoie, de Genève, d'Henri de Bourgogne, dans la revue que passa le duc Eudes, à Dole, le 1er juillet 1336, de l'armée destinée à écraser la confédération. Lorsqu'Edouard, roi d'Angleterre, voulut faire la guerre au roi de France, il chercha à rallumer dans le comté la conflagration qui venait de s'éteindre. Il envoya, à cet effet, dans la province, des émissaires déguisés, qui vinrent offrir son alliance aux principaux seigneurs. Vauthier de Vienne repoussa avec un énergique refus toutes les propositions qui lui furent faites. Pour récompenser sa fidélité, le duc de Bourgogne le nomma, en 1339, gouverneur et gardien du comté, et le maintint dans ces hautes fonctions jusqu'en 1342. Le sire de Mirebel ne tarda pas à déployer son courage dans ce nouvel emploi. Jean de Faucogney, soutenu par Thiébaud VI de Neufchâtel, voulut réclamer au duc, les armes à la main, un supplément d'apanage pour Isabelle de France, sa femme, mariée en premières noces au dauphin de Vienne. Vauthier de Vienne le battit à Port-sur-Saône, et le força à demander la paix, qu'il ne lui accorda que le 12 décembre 1341. Il assiégea la Rochelle, pour punir le seigneur de cette ville, qui avait fait prisonnier Henri, sire de Conflandey, et brûla Saint-Bresson, qui appartenait à Jacques de Baudoncourt, l'un des plus méchants chevaliers de ce temps et l'ennemi mortel du roi de France. Il força Thiébaud de Neufchâtel, révolté contre le duc, à implorer humblement son pardon, après avoir assiégé plusieurs de ses forteresses. Ce seigneur mourut peu après 1348, laissant d'Achillande, son épouse, morte en 1343, deux enfants, *Henri*, sire de Mirebel et Jean II, archevêque de Besançon, de 1355 à 1361.

Henri de Vienne assista en 1344, à la transaction passée à Avignon, au palais papal, entre Humbert, dauphin de Vienne, et Jean, sire de Faucogney, au sujet du douaire d'Isabelle de France, veuve de Guigues, dauphin de Vienne. Lorsque le roi de France fit un appel à la noblesse du comté, pour marcher contre les Anglais, le sire de Mirebel, comme baron à bannières, se hâta d'y répondre, à la tête de 15 hommes d'armes (1350 à 1352). Il fut présent au traité d'alliance signé en 1358, entre Philippe de Rouvres et Amé, comte de Savoie. Il parut à la tête de sa compagnie d'hommes

d'armes, tous nobles, et fut reçu à Tonay, le 24 janvier 1358. On le comptait au nombre des témoins qui assistèrent au mariage d'Huguenin de Vienne avec Henriette de Chalon, fille du comte d'Auxerre, célébré le 24 mai 1358, au couvent des Frères Mineurs de Lons-le-Saunier. Henri de Vienne fut nommé gardien du comté de Bourgogne en 1359. Envoyé par la reine régente à Châtillon-sur-Seine, pour défendre cette place contre les Anglais, il s'y rendit avec sa compagnie noble et chassa les ennemis. Ces derniers se répandirent dans la Bourgogne et y commirent des ravages inouis. Les *Etats* assemblés à Beaune, consentirent à traiter. 200,000 moutons (le *mouton* était une espèce de monnaie valant alors 34 sols) furent, par ambassadeurs, promis à Edouard, qui consentit, le 10 mars 1360 (n. st.), à une trève de trois ans. Le sire de Mirebel fut l'un des quinze nobles garants de ce traité. Le duc de Bourgogne ne pouvait parvenir à réunir cette somme. Le 24 août 1360, il vendit à Henri de Vienne, sous faculté de rachat, la seigneurie de la Perrière, moyennant 3000 florins. Ce dernier fut obligé de partir au mois de septembre 1360, pour Londres, comme ôtage des sommes dues au roi d'Angleterre. Il n'obtint sa liberté provisoire le 14 décembre 1361, qu'en promettant de garder la foi de l'ôtage et de se représenter à la mi-carême à Londres ou à Calais. On le retrouve en 1362, luttant avec énergie contre les Routiers. Sur la convocation pressante du roi et du comte de Tancarville, on le voit réunir sous sa bannière, tous ses hommes d'armes, pour résister à ce torrent. Etant tombé dans une embuscade, il fut pillé avec les gens de sa suite. La comtesse Marguerite lui promit une indemnité de 6000 florins, et jusqu'au paiement lui abandonna la jouissance de l'*Aule* ou maison-forte de Pontarlier. Il tomba de nouveau, en 1364, non loin de la Loue, dans une *belle embûche* de 200 lances, que commandait le fameux chef de routiers Brisebarre. « Le sire de Mirebel, dit M. Ed. Clerc, n'avait avec lui que cinq écuyers et quelques *gros varlets*, armés de *vauges*, *dagues* et *bastons d'armes*. Il vit au même moment vingt hallebardes croisées sur sa poitrine; ses gens furent *navrés* et *occis*, et lui-même, malgré des prodiges de valeur, le *heaume effondré*, fut d'un coup de maillet de fer porté à bas de son coursier. Les compagnons se jetèrent sur lui et le firent prisonnier. Puis ils saisirent tous les chevaux, et s'élançant au galop, emmenèrent leur noble proie dans le repaire du château de Scey. » Il est assez remarquable, que quelques années avant sa captivité dans ce château, Henri de Vienne y avait fait Thiébaud de Scey prisonnier. La chevalerie du comté, convoquée à Quingey, par le comte de Montbéliard, s'écria tout d'une voix, qu'elle irait, malgré l'hiver et les neiges, faire rendre gorge au brigand qui retenait le sire de Mirebel. La bannière d'Arbois, le prévôt de Poligny et ceux des autres villes furent convoqués. L'allégresse et l'élan guerrier redoublèrent à l'aspect du château. Aux cris de *saint André* et *Vienne*, l'assaut commença avec furie. Les arbalestriers commencèrent à *traire* devers les créneaux; aux nuées de flèches se mêlait une grêle de pierres lancées par un gros engin de siége. La bannière de Vienne s'avança la première; il y eut assaut *fier et merveilleux*, car les enfants de Vienne,

Jean et Vaucher, son frère, brûlaient d'être les premiers sur les murs pour délivrer leur père. Les trompettes, corneurs et ménestrels sonnaient à la fois. On apporta *grands bois et fagots* pour combler les larges fossés; déjà l'une des murailles avancées était ouverte par les coups de longs *merrains* en chêne aiguisés à l'extrémité et lancés de *grand randon comme bélier*. Lorsque Brisebarre, après une vive résistance, vit qu'il avait affaire à tant de *bons chevaliers*, *durs*, *entreprenants et déterminés*, il n'attendit pas la dernière heure, et du haut d'une *barbacane*, faisant signe de la main que l'on cessât l'attaque, il cria aux assaillants qu'il était prêt à se rendre. On ne sait quel sort fut réservé au chef, mais tous ses compagnons n'eurent pas la vie sauve, et plus d'un routier, lancé du haut des murs, alla rouler vers la Loue. La bannière de Vienne était entrée la première dans le château, où l'on trouva un immense butin. D'abord, les seigneurs coururent délivrer le sire de Mirebel; le vieux chevalier était dans une basse-cour. Il fut conduit en *grande compagnie* à son château de Mirebel, qu'il ne quitta plus. Le 1er mars 1367, voulant récompenser les services de Pierre de Grandvaux, de Mirebel, il l'affranchit de toutes tailles, corvées et services, sauf de la chevauchée, lorsque les autres habitants seraient requis d'y aller, moyennant le cens d'un sol, de 2 livres de cire et de 8 *chatrons*. Henri de Vienne mourut peu de temps après, et fut inhumé dans sa chapelle de l'église abbatiale de Baume-les-Messieurs. Il avait épousé en premières noces, Marguerite, fille de Liébaud de Beauffremont, et en secondes noces, Jeanne de Sainte-Croix, fille de Guillaume d'Antigny. Il eut de sa première femme, *Gauthier*, *Jean* et *Jeanne* de Vienne, morte sans postérité en 1401, après avoir été mariée à Jean de Rougemont, seigneur de Trichâtel, et remariée à Edouard, seigneur de Saint-Dizier. *Jeanne* de Vienne, épouse de Simon de Grandson, fut le fruit de sa seconde union.

Gauthier de Vienne, l'aîné, eut dans son lot la seigneurie de Mirebel. Lorsque le *comte Verd*, l'un des plus illustres souverains de la Savoie, eut résolu d'employer son armée contre les Turcs et le roi des Bulgares, qui détenait, dit-on, l'empereur de Constantinople prisonnier, l'élite de la noblesse comtoise, Thiébaud de Neufchâtel, Jean et Gauthier de Vienne, frères; Louis de Chalon, sire d'Arguel, et Hugues de Chalon-Arlay, levèrent leurs bannières pour prendre part à cette croisade. Tous y déployèrent le plus grand courage. Le sire de Mirebel assista le comte Verd en 1382, pour soumettre Edouard de Beaujeu, et assista au siége de Chalamont. Peu de temps après, il fut du nombre des gentilshommes qui aidèrent Aimé VI, comte de Savoie, à rétablir sur son siége Edouard de Savoie, évêque de Sion. Trois assauts furent livrés contre cette ville. L'un d'eux fut dirigé par Gauthier de Vienne. Il alla aussi secourir le jeune marquis de Montferrat contre Galéas, seigneur de Milan. Il assista en 1385, aux noces célébrées à Cambray, des deux enfants du duc de Bourgogne, Jean et Marguerite, avec ceux d'Albert de Bavière. Son épouse, invitée à la cérémonie, reçut à cette occasion un fermail en forme d'aigle blanc, garni d'un rubis, de trois saphirs et de quatre perles. Le duc de Bourgogne l'envoya en 1387, au secours du comte de Savoie, comme

chevalier banneret, avec 8 autres chevaliers et 91 écuyers placés sous ses ordres. Gauthier de Vienne, marié en 1389, à Jeanne, dame de Joux, l'une des plus riches héritières de son temps, mourut sans postérité. Par son testament, daté du mois de février 1399 (v. st.), il voulut être inhumé près de son père, dans l'église de l'abbaye de Baume; fit plusieurs legs pieux et de nombreuses fondations; donna différentes sommes à ses écuyers, notamment à Jean de Montmoret, Louis de Saint-Julien, Jean de Montaigu et Antoine de Montfort; nomma pour son héritier universel, *Gauthier* de Vienne, fils de feu Jean de Vienne, son frère, avec substitution en faveur des enfants de Jeanne, sa sœur, dame de Saint-Dizier, et à défaut de ceux-ci, Jean de Vienne, sire de Roulans, Jean de Vienne, sire de Pagny et Henri, son frère. Il donna à Jeanne de Joux, son épouse, l'usufruit de tous ses biens, pendant la minorité de son neveu, qu'il recommanda à Jean de Vienne, sire de Longwy. Gauthier de Vienne mourut peu d'années après son oncle. Jean de Vienne, sire de Pagny, recueillit les effets du fidéicommis ouvert en sa faveur. Humbert VII de Thoire-Villars, ayant refusé de faire hommage au duc de Bourgogne de sa terre de Montréal, fut poursuivi au parlement de Dole, et par arrêt du 5 mai 1401, cette cour prononça la confiscation de ses biens, et le condamna à une amende de 1000 livres. Le duc envoya des gens de son parlement de Dole en Bugey, pour exécuter cet arrêt. Lorsque ces officiers se présentèrent, on les accabla d'injures et on refusa nettement de leur obéir. Philippe-le-Hardi, par une lettre du 2 février 1403 (n. st.), chargea alors Jean de Vergy, maréchal et gouverneur du comté de Bourgogne, de partir avec une armée, dans laquelle se trouvaient Antoine de Vergy, fils du maréchal, Guy Arménier, conseiller du duc, Bon Guichard, bailli d'Aval, et un grand nombre de gentilshommes. Cette armée causa les plus grands ravages sur toute sa route. Les campagnes des baronnies de Mirebel, de Moirans, furent complètement dévastées. Par une lettre datée de Dole, le 9 mars 1403, Jean de Vienne dispensa provisoirement les habitants des Faisses, de la Mare-Jousserand, de Fay, de Picarreau, de contribuer aux réparations des murailles du bourg de Mirebel, à raison des dommages que leur avaient causés le passage de cette armée. Ce seigneur mourut peu après 1422, laissant sa fortune à ses neveux, qui étaient Jean de Rye, seigneur de Thilchâtel, Gauthier de Beauffremont, seigneur de Soye, Gérard de Vienne, encore mineur, sous la tutelle d'Henriette de Grandson, dame de Neublans et de Saillenard, sa mère, et Simon de Grandson, aussi mineur, sous la tutelle de Jeanne de Vienne, sa mère. Le 29 août 1423, Jeanne de Vienne fit un don à la confrérie du Saint-Esprit des Faisses. Le 28 avril 1442, Jean de Rye promit aux habitants de Mirebel, de ne leur prendre à l'avenir aucun bétail, bœufs, vaches, moutons, poules, pour les dépenses de sa table, sans en régler le prix d'avance avec eux. Le 15 mars 1457, Jeanne de Vienne, au nom de son fils, permit à Oudot Grandvaux, son chapelain, de construire un four dans sa maison, en lui payant un cens d'un sol estevenant. Jean de Rye vendit ses droits sur Mirebel en 1463, à Louis de Chalon-Arlay, sous la réserve de

l'usufruit pendant sa vie. Le 28 octobre 1464, Guillaume de Chalon, en qualité d'héritier de Louis, son père, M. de Chanery, acquéreur des droits de la maison de Grandson, et Henri de Rye, jurèrent de maintenir les habitants de Mirebel dans leurs priviléges et franchises, et ces derniers promirent, de leur côté, d'être leurs bons et loyaux sujets. Les enfants de Louis de Chalon-Arlay n'ayant pu s'entendre sur le partage de sa succession, le duc de Bourgogne fit mettre les biens en litige sous le séquestre, et nomma Jean de Champagnole, écuyer, pour administrer la châtellenie de Mirebel. Ce gentilhomme se donna pour lieutenant en 1468, Barthélemy Farod, clerc. Jean de Chalon-Arlay IV, fils de Guillaume, réunit sur sa tête, par acquisition, la propriété entière de Mirebel, de 1475 à 1477. Ses biens furent confisqués par Louis XI. Un fait qui a lieu de surprendre, c'est que ce roi, qui avait aussi confisqué la seigneurie de la Muire sur Jacques Maillardet, de Poligny, pour punir ce gentilhomme de son attachement aux intérêts de Marie de Bourgogne, sa souveraine, et l'avait donnée, le 12 octobre 1479, à Guillaume de Vergy, son chambellan, fit don plus tard à ce même Jacques Maillardet, de la terre de Mirebel. C'est comme seigneur de Mirebel que, le 5 juillet 1496, Jacques Maillardet affranchit Jean-Claude, Louis et Jean Touiller, des cens, tailles, corvées, toises, prises, ost, chevauchée, guet, écharguet, de tous aides et impôts. Mirebel fut enfin restitué au prince d'Orange avec ses autres biens, et dès ce moment, il a eu les mêmes seigneurs que Lons-le-Saunier. Le prince d'Aremberg possède encore les ruines du château et le domaine utile de la seigneurie.

Château. Le château de Mirebel était l'un des plus considérables du Jura et même de toute la province. *Nullum castrum in Burgundia ostentat ruinas tam memorabiles*, écrivait Gilbert Cousin en 1551. L'époque de sa construction n'est pas connue d'une manière certaine. Il devait exister déjà au XII siècle. Il occupait le sommet d'une montagne élevée à pic de tous côtés, qui se trouve entre le village et l'extrémité méridionale de la chaîne de l'Heute, dont elle n'est séparée que par une petite côte. Cette montagne à 400^m de longueur. Sa crête, en certaines parties, très étroite, n'a jamais plus de 20^m dans sa plus grande largeur. Un sentier, partant de l'église, conduisait à un pont-levis jeté sur un fossé, sur le bord opposé duquel il y avait une tour, dont il ne reste que des tronçons de murs. Venait ensuite une grande cour entourée de murailles, dans laquelle les retrahants mettaient en sûreté leurs objets les plus précieux. Cette cour s'appuyait sur un donjon ayant 20^m de largeur et 18^m de longueur. Il en reste encore des murs percés d'ouvertures romanes, qui s'élèvent à 14^m. Au nord de ce donjon, s'étendait une petite cour avec deux tours ayant 6^m de diamètre. Entre ces tours, était une porte armée d'une herse, et précédée d'un large et profond fossé creusé dans le roc vif, qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. De l'autre côté du fossé, s'étendait un plateau de 140^m de longueur et de 10 de largeur, sur lequel était bâtie la maison-forte. A l'extrémité septentrionale, se trouvait un autre donjon de 12^m de long sur 6^m de large, précédé et suivi de deux petites cours, closes de murailles, et séparées du reste de la montagne par de profonds fossés. Les murs

d'enceinte semblaient faire corps avec le rocher à pic qui leur servait de base, et dont ils suivaient tous les contours. De la tour du guet, l'œil pouvait facilement embrasser une étendue de 150 kilomètres. Chaque tour était inféodée à une famille noble qui lui donnait son nom. La montagne entière était traversée à son sommet par un chemin couvert communiquant d'un donjon à l'autre; plusieurs hommes de front pouvaient y passer debout et armés. Ce château a été ruiné par les armées de Louis XI en 1479. Dans une reconnaissance du 4 juin 1558, on lit : « Le château et maison-forte de Mirebel, pourpris et appartenances, est assis sur une roche en montagne, sur le bourg et village de Mirebel, du côté de soleil levant, et est led. château en ruine, sauf une belle et haute tour qu'est au milieu du château, couverte de laves, et sont les planchers et prisons au bas d'icelle; auquel château et maison-forte les habitants sujets sont tenus faire guet et garde, et contribuer aux menus emparements. » La tour a été ruinée elle-même par les troupes d'Henri IV en 1595.

Bourg. Le bourg de Mirebel était construit au pied occidental du château, dans le lieu encore appelé au *Bourg*. Il était clos de murs, flanqué de tours de distance en distance, et percé de deux portes principales. Des nobles, des bourgeois, des officiers de justice, des juifs, des *corsins* ou lombards en composaient la population. La garde en était confiée à un capitaine commandant du guet et de l'écharguet. Un prévôt administrait la commune avant la concession de la charte de franchises, qui autorisa l'élection de quatre prud'hommes. Il y avait deux foires qui se tenaient, l'une le lendemain du jour de la Nativité saint Jean-Baptiste, et l'autre, le jour de la Saint-Nicolas d'hiver. On y vendait surtout des chevaux, des mulets, des ânes, des bœufs, des vaches, des moutons, des fromages, des draps, des céréales, de la cordonnerie, de la mercerie et de la poterie d'étain. Les boutiques des marchands étaient étalées sous des halles construites près de la porte du bourg, au devant d'une place et au-dessous de la maison des Grandvaux. Les bourgeois de Mirebel ne payaient aucun droit à ces foires. On comptait dans le bourg plusieurs manufactures de drap. Les fabricants étaient tenus d'exposer en vente leurs produits à la foire de Saint-Nicolas, avant de les mener vendre à la foire froide de Poligny. Il existait un moulin, appelé le moulin de Chassigna ou Chassignet, sur le bief tirant à la rivière d'Ain, et une forge, dite la *forge des Chefs*. En 1403, les murailles et les portes, endommagées en plusieurs endroits, furent réparées. Le bourg, saccagé par les troupes de Louis XI, en 1479, n'a pas été rétabli. Il n'en reste plus de traces aujourd'hui.

Ville. La ville de Mirebel était au sud-ouest du bourg. Elle était traversée par le grand chemin de Champagnole à Lons-le-Saunier, appelé la *vie de Lyon*. Sa population était surtout agricole. Il y avait cependant quelques familles bourgeoises, plusieurs auberges et des marchands. Depuis l'ouverture de la nouvelle route, vers 1740, un grand nombre de maisons ont été établies sur ses bords. C'est aujourd'hui un des plus beaux quartiers du village.

Villes de Trebion et de *On*. Le village de Trebion était au nord du bourg de Mirebel, du côté des

Faisses. Il y avait une église et un prieuré occupé par une colonie de religieuses de l'abbaye de Château-Chalon. Ce village, dépeuplé par les guerres des XIIIe et XIVe siècles, a été tout-à-fait abandonné. Deux chartes du XIIe siècle, sont les seuls titres qui le mentionnent. La *ville de On* ou d'*An*, bâtie sur le bord du chemin de Poligny à Orgelet, entre Mirebel et Crançot, était la propriété de l'abbaye de Baume. Sa destruction remonte à la même époque que celle de Trebion. Il y avait aussi une église, dont il reste encore quelques vestiges, et un prieuré qui n'a laissé d'autres traces que son puits. Le nom de ce village se rencontre dans deux chartes, l'une de 1089 et l'autre de 1157.

Maladrerie. L'hospice pour les lépreux était près de Trebion. Son emplacement est appelé à la *Malatière.* On y établit plusieurs fois des loges pour recevoir les pestiférés, qu'on enterrait dans le cimetière de l'hôpital.

Fief de la grange Bruand. Le 23 avril 1422, Jean de Vienne, seigneur de Pagny et de Mirebel, accensa à Jean-Girard et Oudot Bruand, du Pont-du-Navoy, frères germains, un vaste terrain proche de la rivière d'Ain, appelé *vers le Moulin de Feu*, avec pouvoir d'user des communaux et des bois de Mirebel, comme les autres bourgeois et habitants du lieu, d'opérer des défrichements, surtout dans les endroits couverts de bois, qui avaient été autrefois cultivés, et à condition que ces terres seraient franches de servitudes. Ce domaine ne tarda pas à être acquis par les frères Touiller, et appartint à cette famille jusqu'au moment de la révolution. Il est possédé actuellement par MM. de Chassey.

Fief des Touiller. La famille Touiller était l'une des plus anciennes de Mirebel. Bon et Jean Touiller y résidaient déjà en 1391. Leurs enfants acquirent de grands biens dans cette commune et y occupèrent les emplois de châtelains, notaires, greffiers. Le 17 août 1481, Philippe, fils de Rodolphe de Hochberg, nommé en 1481, maréchal de Bourgogne, par le roi Louis XI, donna l'ordre à tous sergents royaux et autres gens de guerre, de cesser toutes hostilités et exécutions militaires contre Bon et Jean Touiller, de Mirebel. Ils étaient les fils ou les petits-fils de ceux du même nom qui vivaient en 1391. Pierre Touiller était en 1468, procureur du duc en la justice de Mirebel. En 1477, Claude Touiller était greffier de la même justice. Anatoile Touiller exerçait cette fonction en 1529, ainsi que celle de notaire. Il eut un de ses fils, du même nom que lui, qui fut assassiné dans l'église de Mirebel au moment où il quittait la table de communion. Jean Touiller fut nommé en 1531, chanoine à l'église métropolitaine de Besançon. Le prince d'Orange institua en 1547, Anatoile Touiller, juge gouverneur de la justice de Mirebel. Antoine, son fils, fut nommé en 1550, par Claude-François et Françoise de Rye, procureur d'office de la châtellenie de Binand. En 1616, la ville de Poligny accorda des lettres de bourgeoisie à Anatoile Touiller, moyennant une somme de 80 fr. Isabelle de Bourgogne, veuve de M. de Gorrevod, marquis de Marnay, confia en 1629, à Pierre Touiller, les fonctions de capitaine du château de Saint-Sorlin, et la comtesse de Nassau le nomma, en 1634, châtelain de Mirebel. Marié à Marguerite Tourverey, l'une des plus belles femmes

de son temps, Pierre Touiller eut pour enfants, un fils, chanoine à l'église Saint-Maurice de Salins, qui y fut poignardé par un hérétique, à cause de ses vertus; *Anatoile-Françoise* Touiller, morte en odeur de sainteté au monastère des dames de Sainte-Claire de Poligny, et *Henriette* Touiller, mariée le 29 avril 1680, à Nicolas d'Olivet, docteur ès-droits. Par lettres-patentes datées à Versailles, du mois d'août 1722, le roi permit à M. Nicolas d'Olivet, seigneur de Chamole, conseiller au parlement de Besançon, de porter les armoiries d'Antoine Patouillet, son oncle maternel. Au mois de novembre 1744, le roi érigea en fief, en faveur de Joseph, fils de Nicolas d'Olivet, conseiller d'honneur ecclésiastique en la chambre des comptes de Dole, l'un des quarante membres de l'académie française, de ses héritiers et successeurs, son domaine de Mirebel, sous la dénomination de *fief d'Olivet*. M. Joseph d'Olivet avait pour frère, Anatoile d'Olivet, conseiller au parlement de Besançon. Le 22 décembre 1793, M. Jean-Baptiste-Marie d'Olivet, baron de Choye, ancien président à mortier au parlement de Franche-Comté, vendit son fief de Mirebel à Mme Marie-Josephte-Thérèse de Montgenet, de Jasney, épouse d'Anne-Joseph-Thérèse d'Olivet, son fils. Cette dame se remaria en secondes noces à M. Barthélemy Vernier, d'Usier, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle donna son domaine de Mirebel à M. Antide Buretel de Chassey, son neveu, mort en 1854, qui l'a laissé à MM. Abel, Auguste, et à Mlles Mélanie et Lucie de Chassey, ses enfants, qui l'habitent. La maison seigneuriale de ce fief est située au pied de l'ancien château, et est flanquée à l'un de ses angles d'une grosse tour. Elle fut habitée pendant plusieurs siècles par la famille Touiller. L'historien Chevalier dit, qu'elle était un hospice pour les étrangers, riches ou pauvres, sains ou malades, religieux et pèlerins. Elle passa ensuite par alliance à la famille d'Olivet, qui y fixa son séjour, ainsi que M. Barthélemy Vernier d'Usier. Il y a une chapelle dans cette maison, dédiée à la Visitation de Notre-Dame, à laquelle furent unies, le 12 février 1712, celles de Sainte-Barbe et de Sainte-Catherine, près de Binand, de Saint-Sébastien, de Saint-Nithier et de Saint-Anatoile à Mirebel, et qui fut bénite de nouveau, le 15 septembre 1784. On y remarque le portrait en pied de la sainte sœur Touiller.

Eglise. L'église des Faisses servait dans l'origine de paroisse pour tous les villages de la châtellenie de Mirebel. La chapelle castrale de ce dernier lieu, isolée sur la montagne, au sud du château, et dédiée à saint André, obtint par la suite la supériorité; dès le XVe siècle, le curé de la paroisse reçut son institution, sous le titre de curé de l'église paroissiale de Saint-André de Mirebel, avec ses annexes et membres des Faisses, etc. Le presbytère était sur la pente de la montagne. Son emplacement est encore appelé à la *Cure*. L'église est orientée et se compose, d'un porche, d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, de deux chapelles et d'une sacristie. La nef date du XVIIe siècle. Le chœur, le sanctuaire et la chapelle à gauche, appartiennent au style ogival, usité au XIIIe siècle. On y remarque une peinture, représentant l'ancien château. Nous en donnerons le dessin dans nos planches.

Evènements divers. Le séjour prolongé au château de Mirebel des

seigneurs de Vienne, toujours entourés d'une cour brillante, a dû donner lieu à de grandes fêtes, à de magnifiques cérémonies, à l'occasion des mariages, des naissances et des funérailles de ces princes, mais l'histoire n'en a pas conservé le souvenir. Les guerres entre Etienne II et le comte de Bourgogne, au XIIIe siècle, celles des barons comtois confédérés contre le duc Eudes au XIVe siècle, le passage de l'armée qui allait assiéger Montréal en 1403, les guerres de Louis XI, de Henri IV, de Louis XIII, ont été autant de causes de dévastations pour ce village. Les boulets lancés contre le château ont laissé des empreintes parfaitement reconnaissables.

Biographie. Ce village est la patrie d'*Anatoile-Françoise Touiller*, née le 3 janvier 1645, entrée au couvent des dames de Sainte-Claire de Poligny, le 18 octobre 1661, et morte le 30 avril 1672. L'opinion que l'on eut de sa sainteté fut telle, que l'on accourut de tous les environs au bruit de sa mort pour assister à ses funérailles. Son cœur, déposé d'abord dans le mur de l'oratoire secret de sainte Colette, en fut retiré depuis et enchâssé dans un reliquaire d'argent. On conservait dans son monastère des mémoires sur sa vie et ses actions, écrits par Marie-Claude Cazeau, sa compagne d'office. On y gardait aussi des déclarations authentiques de quelques prodiges arrivés au temps de sa mort, et de plusieurs guérisons miraculeuses obtenues par son intercession; 2° de M. *Joseph d'Olivet*, conseiller d'honneur à la chambre des comptes de Dole et membre de l'académie française, auteur de plusieurs ouvrages de littérature très estimés.

Bibliographie. Histoire de Poligny, par Chevalier. — Archives de MM. de Chassey, à Mirebel. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Moirans (Cant. de), arr. de Saint-Claude. Il est borné au nord par les cantons de Clairvaux et de Saint-Laurent-en-Grandvaux; au sud par celui des Bouchoux et le département de l'Ain; à l'est par les cantons de Saint-Claude et de Saint-Laurent; au sud par ceux d'Orgelet et d'Arinthod.

Il est traversé par les routes dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, et n° 18, de Clairvaux à Saint-Claude; par le chemin de gr. com., n° 27, de Salins à Dortans. La rivière d'Ain le limite au sud sur toute sa longueur.

Surf. territ. 17,551^h 33^a; surf. imp. 17,201^h, savoir : 5790 en bois, 4673 en pâtures, 3961 en terres lab., 1823 en prés, 33 en vignes, 21 en jardins, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 117,281 fr.

Pop. en 1846, 6829 habit.; en 1851, 6623, dont 3364 hom. et 3259 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 43 hab.

Ce canton comprend 17 communes, qui sont : Chancia, Charchilla, Châtel-de-Joux, Coyron, Crenans, les Crozets, Etival, Grand-Châtel, Jeurre, Lect, Maisod, Martigna, Meussia, Moirans, Montcusel, Pratz et les Villards-d'Héria. La plupart dépendaient de l'ancienne baronnie de Moirans.

—

Moirans, *Morincum*, *Moirencum*, *Moyrenc*, *Moyrent*, *Moyran*, bourg de l'arr. de Saint-Claude, chef-lieu de canton, de percept.; direction de poste aux lettres; cure cantonale; paroisse composée de Moirans et des Villards-d'Héria; à

21 kil. de Saint-Claude et 37 de Lons-le-Saunier par Montaigu.

Altitude : 610^{m}.

Le territoire est limité au nord par Maisod, Charchilla, Crenans, Meussia, Etival et les Crozets; au sud par Lect, Martigna et les Villards-d'Héria; à l'est par Saint-Lupicin, Ravilloles et les Crozets; à l'ouest par Lect et la rivière d'Ain qui le sépare d'Onoz.

Il est traversé par la route départ. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève; par les chemins vicinaux tirant aux Crozets, à Crenans, à Lect, à Martigna, à l'abbaye de Vaucluse et au Cimetière; par les biefs du Murgin et de la Forge qui y prennent leurs sources et se jettent dans l'Ain; par deux autres biefs et trois ravins. La rivière d'Ain longe le territoire à l'ouest.

Le bourg est situé au fond d'une étroite gorge resserrée entre deux hautes montagnes. Les rues sont larges et bien percées. Les maisons bordent pour la plupart la route de Lons-le-Saunier à Genève. Elles sont construites en pierre, élevées de plusieurs étages et couvertes en zing, tuiles plates ou tavaillons.

Pop. en 1790, 1179 hab.; en 1846, 1503; en 1851, 1458, dont 699 hom. et 759 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 111; 215 maisons, savoir : dans la rue du Jura, 33; dans la rue Saint-Nicolas, 75, et dans la rue Saint-Laurent, 60; à la grange du Pontet, 1; du Roselay, 1; du Chazal, 1; à la grange Michaud, 1; vers chez les Dalloz, 1; à la grange du Poisia, 1; des Peillodes, 1; du Marais, 1; de l'Etang et à la Tuilerie, 1; à la grange des Anges, 1; aux granges de la Chèvrerie, 3; à la grange Romanet, 1; à la grange Rouge-Palu, 1; de la Poyat, 1; de la Penne, 3; de Racluse, 1; de Troile, 1; sur Tangeat, 1; derrière le Mont-Robert, 3; à la Grange-Neuve, 1; de Noyat, 1; de Marleya, 1; de Biat, 1; de Perochet, 1; de Sous-Bonans, 1; de la Baraque, 1; des Forges, 1; de Champ-Bouccòn, 1; de Généria, 2; de Vay, 1; de Chasier, 1; du Bois, 1; à la grange Labry, 1; au Hangar, 2; 428 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1576.

Cadastre exécuté en 1833; surf. territ. 2781^{h} 49^{a}, divisés en 2750 parcelles, que possèdent 320 propriétaires, dont 59 forains; surf. imp. 2747^{h}, savoir : 1295^{h} en bois-sapins et taillis, 641 en pâtures, 546 en terres lab., 243 en prés, 12 en broussailles et murgers, 5^{h} 23^{a} en sol et aisances de bâtiments, et 3^{h} 80^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 27,533 fr.; cont. dir. en princip. 6690 fr.

Le sol, montagneux, rend trois fois la semence, et produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, beaucoup de foin, des fourrages artificiels; peu de betteraves, de chanvre et de fruits.

On importe moitié des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, quelques porcs et chèvres. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait quelques progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique de bonne qualité.

Marchés. Ils se tiennent les lundi et vendredi de chaque semaine. Ceux du vendredi sont les plus importants.

Foires. Il y en a six annuellement,

qui se tiennent les 30 mars, 10 mai, 22 juin, 11 août, 18 septembre et 23 novembre. On y vend du bétail, des céréales et toutes les autres marchandises qu'on rencontre ordinairement dans les foires. Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude, par un acte du 20 octobre 1537, maintint les habitants de Moirans dans le droit de tenir quatre foires chaque année. Deux nouvelles foires furent autorisées par arrêts du conseil du roi, des 22 septembre 1778 et 12 septembre 1780.

Commerce. On compte à Moirans 11 aubergistes, 4 épiciers, 1 boucher, 4 marchands d'étoffes, 2 modistes, 1 marchand de tabletterie, 2 marchands de grains, 1 marchand de coton filé en demi-gros.

Industrie. 2 ferblantiers, 3 maçons, 1 voiturier, 5 taillandiers, 1 tourneur, 1 perruquier, 1 fabricant de tabatières, 1 fournier, 2 cordonniers, 1 charpentier, 2 charrons, 4 menuisiers, 1 horloger, 1 maréchal-ferrant, 1 cloutier et 1 tailleur d'habits.

Il y a un moulin à trois tournants, un autre moulin à deux tournants, une scierie avec un battoir à blé, une tuilerie et une filature de coton. Quelques familles s'occupent de tabletterie, de tournerie sur bois et sur os, et de pelotonner du coton. Beaucoup de jeunes gens émigrent, pour travailler comme terrassiers, maçons, tailleurs de pierre, et pour faire des fours à chaux en Suisse.

Moirans est le siége d'une justice de paix, d'une brigade de gendarmerie à pied, d'un comice agricole, et la résidence d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur et d'un commis-adjoint des contributions indirectes, d'un garde-général des forêts, d'un agent-voyer cantonal, de deux notaires, d'un huissier et de trois médecins.

Biens communaux : une église, un cimetière en dehors et au nord-ouest de la ville, au centre duquel est une vieille chapelle; un presbytère, une maison commune, construite en 1835, contenant la mairie, l'auditoire de la justice de paix, les salles d'études des garçons, fréquentées en hiver par 115 élèves; cette maison commune va être démolie et remplacée par un hôtel-de-ville et des halles, dont l'adjudication a eu lieu au mois de juin 1855, moyennant 160,000 fr.; une maison d'école, contenant le dépôt des pompes à incendies, le logement de trois institutrices religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, dont la maison principale est à Besançon, et deux salles d'études, fréquentées en hiver par 110 élèves. Cet édifice menace ruine, mais il en a été construit un autre en 1854-1855, encore inhabité et qui a coûté 30,000 fr.; un très beau châlet, loué aux sociétaires et construit en 1824; il contient deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 30,000 kil. de fromage, façon Gruyère; il y a un autre châlet, appartenant aux sociétaires, dans lequel on fait 5000 kil. de fromage; un four très ancien; cinq fontaines, dont les bassins servent d'abreuvoirs en été; deux lavoirs couverts, en mauvais état; cinq pompes à incendies, manœuvrées par une compagnie de 60 pompiers; une promenade emplantée d'arbres, appelée place Sainte-Anne; deux places publiques, un abattoir, un champ de foire, ombragé par des tilleuls, un jeu de quilles, et 1408h 59a de forêts de sapins et autres, de pâtures, friches et broussailles, d'un rev. cad. de 6198 fr.

Bois communaux : Moirans a une forêt en taillis de 666h 66a, dont

la coupe annuelle est de 15^{h}, et une forêt de sapins et hêtres de 616^{h} 98^{a}, dans laquelle on peut couper annuellement 500 arbres.

Budget : recettes ord., 8529 fr.; dép. ord., 8529 fr.

Bureau de bienfaisance : rev. ord., 1562 fr., répartis entre 63 indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

La ville actuelle de Moirans n'est pas fort ancienne. Ce n'est qu'à partir du XIIe au XIIIe siècle qu'elle se forma, par le déplacement successif de la ville gauloise de Mauriana, qui existait au milieu d'une plaine qu'on appelle encore aujourd'hui en *Mauran*. Cette plaine s'étend entre une haute montagne, à l'ouest de Moirans et la rivière d'Ain. Mauriana, qu'il faut bien se garder de confondre, comme on l'a fait jusqu'à présent, avec la ville d'Antre ou avec Moirans, se groupait autour d'une légère éminence, sur laquelle a été bâtie l'église, dédiée à saint Laurent. Cette église a succédé probablement à un temple païen. On croit généralement que les druides avaient fait des épaisses forêts voisines de Mauriana et d'Antre, le siége de leur suprématie religieuse dans le sud de la Séquanie. Le *champ Dolent*, qui se trouve entre la première de ces villes et Martigna, rappelle par sa dénomination, le gigantesque menhir de champ Dolent près de Dol en Bretagne. La colonie de vétérans envoyé par l'empereur Auguste, pour contenir les populations pressées sur les bords de la Bienne et de l'Ain, ont dû nécessairement faire d'Antre et de Mauriana, pour l'administration, les mœurs et le culte, des villes toutes romaines. Le druidisme se vit alors forcé de se réfugier dans les bourgades éloignées et dans des lieux plus sauvages. Les différentes voies qui reliaient Ledo, Orgelet, Salins, à la cité d'Antre, aboutissaient à Mauriana, et se continuaient ensuite par une seule ligne dans la gorge de Moirans, pour arriver à Condat et à Genève. Elles étaient protégées par un castellum, dont les ruines sont appelées *Château-le-Vieux*, *Lavieu* ou *Levrin*. Près du bourg de Moind, dans le Lyonnais, où l'on a trouvé les restes d'un théâtre, d'un hypocauste, d'un temple, le monument désigné dans d'anciens titres, sous le nom de *domus Palatii* ou de *vetus Palatium*, s'appelle aussi le *Château-Lavieu* ou *Château des Sarrasins*. Le nom de *Mauriana* ou de *urbs Maurianensis*, ne se rencontre que dans la légende de la vie de saint Marin. Ce saint, né en Italie, dans la seconde moitié du VIIe siècle, ayant embrassé l'état religieux, se fit tellement remarquer par ses vertus, qu'on voulut l'élever à l'épiscopat. La crainte d'occuper cette haute dignité, le détermina à fuire. Il partit de Rome au milieu de la nuit, seul et suivant la route qui conduisait dans les Gaules, où il forma le dessein de vivre caché dans la solitude. Arrivé dans les monts Jura, il s'arrêta dans le monastère de Condat (Condar ou Candor), habité alors par un grand nombre de moines bénédictins, « *consurgens mediâ nocte, cœpit pergere in partes Burgundiæ, in locum qui dicebatur Juga montium, ubi erat monasterium. Locus autem ille vocabatur Condarensis, prope urbem Maurianam super rivulum Suriæ.* » Ayant été choisi pour enseigner les saintes Ecritures, Marin vit affluer autour de lui une telle multitude de disciples, que sa modestie fut encore alarmée. Après un séjour d'une

année dans le monastère, il demanda permission à l'abbé de se retirer dans un lieu désert appelé la Grande-Montagne, « *quatenùs in monte qui vocatur Magnus, solitarius degere valeret.* » Ce lieu est incertain. M. D. Monnier pense que cette montagne est celle de Marigna, entre Saint-Claude et Condes, et que son nom lui vient du séjour de Marinus. Deux graves objections peuvent être faites à cette conjecture ; puisqu'il y a dans le Jura plusieurs villages du nom de Marigna, il faut chercher l'étymologie de ce mot ailleurs que dans le nom de Marinus ou saint Marin. D'un autre côté, le légendaire ne dit point que saint Marin se retira, mais seulement qu'il demanda à se retirer sur la grande montagne ; il affirme, au contraire, qu'il bâtit son ermitage à Mauriana. « *Surrexit autem sanctissimus vir Marinus in villam Morianensem super rivulum Suriæ, et cæpit ibi solus habitare.* » Nous croyons que la grande montagne mentionnée dans la légende, est celle de Grammont, *Mons Magnus*, sur la rive droite de l'Ain, proche de la Tour-du-May, et que le ruisseau de Suria, *rivulum Suriæ*, n'est autre chose que celui appelé le bief de Tésin, du Murgin ou des Murgers, qui traverse l'emplacement de Mauriana. Le nom de bief des Murgers a dû lui être donné, à cause des ruines accumulées sur ses bords. Il y avait plusieurs années que Marin vivait dans un ermitage construit par lui sur la montagne qui dominait Mauriana, ne conversant qu'avec Dieu et les anges, lorsque les Sarrasins firent une nouvelle invasion dans les Gaules (732). Repoussés par Charles-le-Martel, ils se dispersèrent. Une de leurs bandes, conduite par un chef appelé Engalde, se répandit dans les montagnes du Jura, pilla l'abbaye de Saint-Oyan, et se présenta pour brûler Mauriana : « *Conati sunt venire ad urbem Maurianam ut illam igne cremarent.* » C'est alors que saint Marin sortit de sa retraite, pour essayer d'arrêter la fureur de ces conquérants féroces. Il s'avança courageusement à leur rencontre et leur parla au nom du Dieu trois fois saint, dont ils renversaient les autels et dispersaient les serviteurs. Il fut aussitôt arrêté et conduit à un de leurs chefs, nommé Acquirinus, qui lui parla d'abord avec dureté et lui ordonna de renier le Christ, en lui promettant de grandes récompenses s'il apostasiait. Sur son refus, on le fit jeter dans une fournaise embrasée. Dieu apaisa miraculeusement l'ardeur des flammes, et Marin n'en ressentit point les atteintes. A cette vue, le chef sarrasin entra en fureur, et ayant fait saisir le généreux martyr de Jésus-Christ, il lui fit trancher la tête. Saint Marin fut enseveli au lieu même de son supplice, d'où son corps fut bientôt transporté au monastère de Saint-Savin en Poitou, comme l'atteste l'histoire de l'invention de ses reliques.

Mauriana se releva en partie de ses ruines. L'empereur Lothaire en confirma la possession à l'abbaye de Saint-Oyan, sous le nom de *Morincum*, par son diplôme de 852 ou 855. Nous ferons remarquer à cette occasion, que Dunod et Christin, en reproduisant cette charte, dont la lecture n'est pourtant pas difficile, ont dénaturé presque tous les noms de lieux. Ainsi, ils ont écrit *Laris* pour Idris, *Sessiacum* pour Sesfiacum, *Daniliacum* pour Danciacum, *Pugromedis* pour Nigromedis, *Pantum* pour Nantum, *Musiacum* pour Musciacum, *Sigonciacum* pour Syg-

proscum, etc. Une colonie de religieux fut envoyée de l'abbaye de Saint-Oyan pour desservir la paroisse et en percevoir les revenus. Le prieuré qu'elle fonda est mentionné dans une bulle du pape Pascal II, de l'an 1110, et dans le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1184, « *ecclesiam de Morinco cum prioratu et villis adjacentibus.* » Dans le cours du XIIe siècle, l'abbé de Saint-Claude fit construire sur un monticule un château-fort, destiné à protéger la route qui traversait la gorge de Moirans, en même temps que d'autres seigneurs élevaient le château de Garde-Chemin, proche du défilé du Pont de la Pyle et le château de Charbonel, *castrum Carbonis*, à l'entrée de la gorge de Giron. Des habitations se groupèrent successivement au pied de cette forteresse et devinrent le noyau du bourg actuel. La population de Mauriana déserta peu à peu le lieu en plaine qu'elle occupait, pour trouver un refuge plus assuré dans le bourg. Les religieux du prieuré rentrèrent dans l'abbaye de Saint-Oyan, et il ne resta plus de cette ancienne ville que l'église et le presbytère. Ces déplacements furent partout très fréquents du XIIIe au XVe siècle.

Seigneurie. En succédant à la *cité* de Mauriana, Moirans devint le centre d'une baronnie ou bâtis, dont la circonscription embrassait les villages de Lect, Vouglans, Brilla, Grand-Villard d'Héria, Maisod, Martigna, Meucia, Charchilla, Crenans, Coulouvre, Garde-Chemin, Etival et Ronchaud. Les droits seigneuriaux se réduisaient à l'exercice de la justice, à la perception de certaines dîmes, droits de lods sur les mutations d'immeubles, à raison du 12e du prix, à la banalité des fours, à un droit d'éminage et de pochonage sur les denrées amenées ou achetées par des étrangers les jours de foires et de marchés, et dans la propriété d'un moulin, de forêts et de plusieurs prés.

Seigneurs. Les abbés de Saint-Claude étaient les possesseurs de la baronnie de Moirans. Par un acte du mois de septembre 1296, l'abbé Etienne de Villars, après avoir exposé que l'un de ses prédécesseurs et ses religieux, dévorés par des emprunts usuraires, avaient été obligés d'engager pour 2000 livres viennoises le château de Moirans et ses revenus, à André Chatard, châtelain d'Arbent, et combien il lui importerait de rentrer en possession de ce domaine, pria Humbert de Dortans, damoiseau, son fidèle, de lui prêter 1000 livres pour lui en faciliter le rachat. Ce seigneur accéda à cette demande, en exigeant toutefois pour garantie, les revenus de plusieurs villages et le cautionnement de huit des plus riches vassaux de l'abbé. André Chatard fut remboursé, et dès ce moment la baronnie ne cessa d'appartenir aux abbés de Saint-Claude. Au mois d'avril 1302, le même Etienne de Villars et Hugues, prieur de Vaucluse, mirent fin, par un traité dont Bernard de Moirans fut le principal médiateur, à des difficultés sans cesse renaissantes entre leurs sujets, qui amenaient les combats les plus sanglants. L'abbé céda à la chartreuse ses droits sur le village de Nermier, et reçut en contre-échange tout ce que la chartreuse possédait sur la rive gauche de l'Ain, en terres, prés, pâturages, maisons, dîmes, bois, cours d'eau et juridiction. Il fut convenu que nul ne pourrait construire de maisons depuis le sommet de la montagne de Bonnans jusqu'à la rivière d'Ain, et

que le pré de Bonnans ne pourrait jamais être mis en culture. Le 13 août 1313, une autre transaction importante eut lieu entre l'abbé Odon de Vaudrey et les seigneurs de Maisod, du Rognon, de Boutavant et de Chassal, qui possédaient des biens dans la baronnie de Moirans. Il fut convenu qu'à l'abbé appartiendraient exclusivement, la haute justice et l'application des peines corporelles dans l'étendue de la baronnie; que les seigneurs et leurs sujets pourraient prendre du bois pour bâtir et se chauffer, dans les forêts, jusqu'aux limites d'Etival, Ronchaud et Ravilloles; que le seigneur de Maisod pourrait couper du bois mort et vif, et ses sujets, du bois mort, depuis le bief Blanc au bief du Murgin.

Châteaux. A l'est de Moirans, s'élèvent deux monticules, séparés par une vallée. Sur l'un on voit les restes de quelques constructions appelées le *Vieux-Château*. Là était le château primitif. Derrière le chœur de l'église, est le second monticule que couronnait un château-fort construit au XIV[e] siècle, appelé le *Château-Neuf*. Une ceinture de fossés en défendait l'approche. Les abbés de Saint-Claude y firent souvent leur résidence, entourés d'une cour nombreuse. Les sujets étaient tenus d'y faire le guet et la revue d'armes, sous les ordres d'un capitaine-châtelain. Cette forteresse, plusieurs fois attaquée par les Protestants suisses, fut ruinée par l'armée française en 1637, et n'a jamais été relevée. Les abbés firent construire à la fin du XVII[e] siècle, au pied de la montagne, une maison avec tour pour recevoir les dîmes et autres redevances seigneuriales. Cette maison, appelée le *Château*, est située dans la rue du Jura, et appartient à François-Xavier Dalloz, aubergiste.

Régime municipal. Dans l'origine, Moirans était administré par un prévôt. A l'exemple des autres villes, la population confia ses intérêts communaux à quatre prud'hommes et à des conseillers de leur choix. Par une charte du 18 janvier 1351 (v. st.), l'abbé Guillaume IV de Beauregard, reconnut aux bourgeois le droit de procéder annuellement à l'élection de ces officiers, et aux prud'hommes ceux de faire tous les règlements de police nécessaires, et d'attribuer le produit des amendes au profit de la ville. Le 25 août 1445, l'abbé Etienne Fauquier, en entrant à Moirans, jura de conserver les libertés et franchises des habitants. Le nombre des conseillers était de huit, et celui des échevins de quatre. Lorsque Louis XIV appliqua la vénalité aux offices municipaux, il ne se présenta personne pour les acquérir, et les finances de la ville ne permettaient pas d'en obtenir la réunion. Alors l'administration municipale ne se composa plus que d'un maire, deux échevins et quatre conseillers, tous élus par l'intendant de la province. Les officiers subalternes étaient, un receveur, un secrétaire et trois sergents de ville. L'office de receveur, créé par l'édit de 1771, fut réuni à l'hôtel-de-ville, moyennant une somme de 800 livres. L'office de procureur du roi de police, fut créé par le même édit. En 1790, il y avait un conseiller du roi, maire, un lieutenant de maire, deux échevins, deux conseillers-assesseurs, un procureur du roi de police et un secrétaire-greffier.

Libertés, priviléges et immunités de la ville. Quoique simple ville seigneuriale, Moirans a toujours joui de priviléges, résultant la plupart

d'usages immémoriaux. Nous n'indiquerons que les principaux.

Franchise. Le territoire de Moirans, dans les limites comprises entre quatre bornes ou croix, était franc, et un lieu d'asile pour les criminels. Nul ne pouvait y être arrêté. Cette franchise, qui ne reposait sur aucun titre de concession, ne pouvait résulter que des priviléges dont avait joui Mauriana sous l'administration romaine.

Foires franches. Le 20 octobre 1537, l'abbé Pierre de la Baume maintint les habitants dans le droit d'avoir quatre foires annuellement. Le seigneur percevait un droit d'éminage et de pochonage, fixé à un pochon sur 2 bichons, le bichon composé de 16 pochons, sur toutes les denrées amenées aux foires et marchés, mais les bourgeois et habitants de Moirans en étaient exempts.

Droit de chasse et de pêche. Les bourgeois avaient la faculté de chasser et de pêcher dans toute l'étendue de la terre de Saint-Claude. Ce droit fut reconnu par l'intendant de l'abbé dom Juan d'Autriche, le 16 novembre 1667.

Droit d'incolat. Aucun étranger ne pouvait venir fixer sa résidence à Moirans, sans le consentement des habitants. Pour être admis, il devait justifier qu'il était libre ou avait été affranchi par son seigneur, et payer un droit d'entrée variant de 6 à 10 francs, selon la fortune.

Droit de bourgeoisie. On distinguait à Moirans deux espèces de bourgeois, les *résidants* et les *forains.* Les priviléges et les conditions d'admissibilité étaient les mêmes. La plupart des nobles de la baronnie sollicitaient des lettres de bourgeoisie, pour ne pas payer de droit d'éminage. Le postulant devait justifier, qu'il avait toujours été libre, professé la religion catholique, apostolique et romaine, qu'aucune condamnation ne l'avait frappé, et qu'il était de bonnes vie et mœurs. La lettre de bourgeoisie se payait de 100 à 200 fr.

Octroi. En 1740, la municipalité fut autorisée à percevoir 6 deniers par chariot étranger chargé de blé, vin et autres marchandises traversant la ville, à charge d'en employer la recette à paver les rues.

Droit de boulangerie. Il consistait dans la perception de 2 sols par mesure de blé employée par les boulangers. Cet impôt produisait un revenu de 150 fr.

Droit de marage des vins. Il était perçu sur tous les vins qui se vendaient en détail dans la ville, à raison de 20 sols par baral.

Droit de boucherie. Tous les bouchers qui vendaient leurs marchandises à la boucherie, étaient tenus de payer un impôt variable sur chaque nature de viande qu'ils débitaient. Ces impôts réunis, produisaient annuellement 1400 fr. Ils constituaient toutes les ressources de la ville, tandis que les charges ordinaires s'élevaient à plus de 1800 fr.

Biens communaux : Moirans possédait des bois communaux et des pâturages très étendus. Les abbés de Saint-Claude prétendaient que la ville n'avait sur ces biens que des droits d'usage, et que la propriété leur était réservée, en qualité de seigneurs. Les habitants justifièrent, que depuis le XVe siècle, ils avaient aliéné tous les terrains sur lesquels s'étaient formées les nombreuses granges qui entouraient la ville, cédé des droits d'usage à différents particuliers, vendu des coupes de bois de sapins, mis en culture des

parcours. Ils parvinrent sans peine à faire reconnaître qu'ils étaient les vrais propriétaires de leurs communaux.

Droits honorifiques et de justice. Moirans avait sa maison commune, son sceau, ses armoiries, son beffroi. Au conseil appartenaient les droits de collation de plusieurs chapelles, la présentation des familiers, du sacristain, l'administration de l'hôpital et du collége. Le premier échevin faisait les règlements de police, les faisait exécuter et prononçait les amendes.

Armoiries. Les armoiries de Moirans, telles qu'elles sont représentées sur une pierre de l'église, consistaient en une tête de Maure surmontée d'une croix de Saint-André avec une étoile, et la légende ARMA MOYRINCI. Quelques auteurs ont cru voir dans ces armes un souvenir du séjour à Mauriana d'une population de race noire, originaire de la Mauritanie. Cette opinion ne peut soutenir le moindre examen. Les villes n'ont commencé à avoir des armoiries qu'à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. La plupart adoptèrent, ou les armes de leurs seigneurs, ou des armes parlantes, c'est-à-dire, offrant de l'analogie avec leurs noms. Ainsi, Orgelet portait dans son écu, trois épis d'orge, Feurs, une faulx, etc. Moirans choisit une tête de Maure, à cause de la ressemblance du nom avec *Mauran* ou *Moyrans*.

Commerce et industrie au moyen-âge. Moirans était une ville où le commerce et l'industrie florissaient, surtout aux XVe et XVIe siècle. On y comptait plusieurs fabriques de drap et de laine. Différentes granges étaient appelées chèvreries, parce qu'on y élevait les chèvres et les moutons destinés à fournir les matières premières. Les tisserands étaient organisés en corporation, sous le vocable de saint Séverin; ils avaient leurs statuts, leur chapelle, leur chef qualifié de roi, et différents priviléges qui leur étaient assurés, en plaçant sur la porte de leurs maisons, des espèces de pannonceaux ou écussons représentant des cardes ou des ciseaux à tondre. Les cordonniers et les tanneurs étaient aussi organisés en confrérie, sous le vocable de saint Crépin et de saint Crépinien; les marchands, sous celui de sainte Barbe; les bouchers, sous celui de saint Antoine. Le bief du Murgin mettait en activité des forges, des moulins et des battoirs. Des ouvriers travaillaient le buis comme à Saint-Claude. Les foires et les marchés attiraient un grand nombre d'étrangers des environs d'Orgelet, d'Arinthod, du Bugey et de Saint-Claude. Les invasions des Calvinistes et les guerres du XVIIe siècle ont mis seules fin à cette prospérité.

Fortifications. Moirans a eu ses portes et ses fortifications, mais elles ont disparu et n'ont laissé aucune trace.

Guerres et siéges. Lorsque les troupes comtoises allèrent prendre possession, au nom du duc de Bourgogne, de la terre de Montréal, confisquée sur le sire de Thoire-Villars en 1402 ou 1403, elles étaient suivies par un troupeau de vaches destinées à leur nourriture. En traversant Moirans, l'une de ces vaches reçut un coup et tomba. Les hommes qui conduisaient le troupeau coururent en toute hâte annoncer cet évènement au grand Jean Guillaume, qui commandait à Montréal, au nom du duc. Ce capitaine, dans sa fureur, se précipita avec une bande de ses soldats sur Viry, Rogna et autres

villages voisins, pilla les églises, les maisons particulières, maltraita les habitants, et ne voulut jamais consentir à les recevoir à composition. Il vint ensuite à Moirans, exigea une rançon de 700 écus, et ne se retira qu'après avoir commis dans cette ville toutes sortes d'excès. L'abbé et les religieux de Saint-Claude portèrent leurs plaintes à Jean, duc de Bourgogne. Ce prince, par une lettre datée à Gand, du 1er août 1407, chargea Jean de Martigney, son procureur au bailliage d'Aval, de faire une enquête, mais nous n'en connaissons pas le résultat. Les troupes de Louis XI attaquèrent Moirans en 1479 et y causèrent de grands dommages. Les Protestants firent plusieurs courses dans la terre de Moirans, au XVIe siècle, détruisirent les récoltes, enlevèrent le bétail dans les champs et attaquèrent les fermes isolées. Il paraît toutefois que la ville, en se tenant sur ses gardes, sut se faire respecter. En 1595, les troupes d'Henri IV mirent Moirans à contribution et pillèrent plusieurs maisons. Au mois d'avril 1637, le duc de Longueville marcha contre Saint-Claude et se disposa à attaquer Orgelet. Le marquis de Saint-Martin, prévenu de ses projets, se hâta de mettre bonne garde dans cette dernière ville, passa à Clairvaux et fit occuper les passages de Moirans par un régiment de dragons lorrains. Il mit proche de la ville, partie de sa cavalerie et de son infanterie, en forme d'avant-garde, et le maréchal de Bourgogne logea à Clairvaux avec le surplus. « Cependant, dit Girardot de Beauchemin, Longueville descouvrit un chemin dans la montagne de Cernon tirant à Moirans, qui n'estoit pas gardé, car il estoit extraordinaire, et surprit par là le régiment de dragons en pleine minuict, lequel quitta son poste et fut suivy par les François. Moirans fut emporté et bruslé, et ceux qui estoient postés de proche en proche, furent poussés vivement, car les François estoient forts; et la première garde des dragons ayant quitté sans combattre, tous les quartiers qui se reposoient sur elle furent surpris, mais tous se retirèrent sans perte au gros de l'armée, que le mareschal au premier bruit et à la veue des villages bruslans, mit promptement en bataille et la tint en cest estat jusques au jour, que les coureurs par lui envoyez luy apportant la certitude de la retraite de l'ennemy, il se desmarcha néantmoins (comme descouvert) deux lieues en arrière en lieu fort, proche de l'abbaye de Balerne, et en donna advis au marquis qui estoit encore avec le duc. » La capitulation accordée au trois bâtis de la terre de Saint-Claude par le duc de Duras, le 2 juillet 1674, a évité les calamités de la guerre à la ville de Moirans.

Pestes. La peste a sévi très souvent à Moirans, notamment en 1349; de 1489 à 1496; en 1630, et de 1638 à 1641. Les malades étaient relégués dans la grotte des Jargillards, qui a conservé le nom de *caverne à la peste*. Une croix, érigée sur le cimetière des pestiférés, fut enlevée en 1790, et placée plus tard sur la tombe de M. Millet, selon le vœu de cet ecclésiastique, qui fut pendant plus de 40 ans curé de la paroisse.

Inondations. En 1844, une trombe d'eau étant tombée sur les montagnes du voisinage, Moirans fut tout à coup inondé sans avoir eu de pluie. Les eaux s'élevèrent à plus d'un mètre dans les rues et causèrent de

grands dégâts. Une autre inondation eut lieu en 1852, par suite de la rupture de la chaussée de l'étang de la Sauge.

Incendies. Indépendamment des incendies causés par les guerres, Moirans en subit beaucoup d'autres. L'usage de construire les maisons en bois, de les couvrir en lames minces de sapins, rendaient les sinistres aussi terribles que fréquents. Le dernier incendie, arrivé le 31 mai 1847, a détruit sept maisons.

Evènements divers. Saint François de Salles allant à Genève, séjourna à Moirans dans la maison Chavéria, en face du presbytère. Une statuette de ce saint, placée dans une niche sur la façade de cette maison, en perpétue le souvenir. Plusieurs sorciers ont été brûlés aux xve et xvie siècles sur la place de cette ville. La sorcellerie avait d'autant plus d'influence dans cette localité, que les habitants passaient pour très crédules. Les bourgeois d'Orgelet et de Saint-Claude, animés d'une secrète jalousie contre eux, se plaisaient à les rendre ridicules, en les mettant en scène dans les évènements les plus grotesques et les plaisanteries les plus sottes. Poligny agissait du reste de même à l'égard d'Arbois.

ÉTAT ANCIEN.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Eglise paroissiale. L'église primitive de Moirans occupait une éminence dominant une grande plaine, aujourd'hui en nature de pré et de pâturage, entre la rivière d'Ain et la montagne qui est à l'ouest de la ville. Elle était dédiée à saint Laurent et entourée par les habitations de Mauriana. Il n'en reste que le chœur, qui a été converti en chapelle. Dans le dallage de cet édifice, on remarque plusieurs pierres tombales, notamment celle d'un grand-juge de saint Claude, dont le nom est effacé. Le cimetière, dans lequel se font encore les inhumations, est autour de la chapelle. Le presbytère était à côté, dans le lieu dit au *Champ de la Cure*. Ce n'est qu'à partir du xviie siècle que cette église a été abandonnée.

Eglise et familiarité Saint-Nicolas. Au pied de la montagne couronnée par le *Château-Neuf*, était une église châtelaine ou filiale de la précédente, dédiée à saint Nicolas, dans laquelle se forma, au xive siècle, une société de prêtres pour la fondation des services particuliers. Cette familiarité, composée d'un nombre de membres qui varia de treize à quatre, reçut des statuts en 1514, d'Antoine de Vergy, archevêque de Besançon. Le patronage de la cure appartenait à l'abbé de Saint-Claude. L'église, dédiée aujourd'hui à saint Nicolas et à saint Laurent, est au centre du bourg. On y accède par 22 degrés d'escaliers. Elle se compose de trois nefs, d'une tribune, d'un chœur rectangulaire, d'un clocher à gauche du chœur, et d'une sacristie. Le clocher était couronné par une belle flèche octogonale, qui a été remplacée en 1825, par un dôme d'un mauvais effet. L'ensemble de l'édifice date du xvie siècle. On y remarque les tombes de, 1° Guillaume-Alexandre Muyard de Cogna, écuyer, seigneur de Bioux, qui légua 24,000 livres à l'hôpital de Saint-Claude, pour les pauvres malades de la paroisse de Moirans, et mourut le 2 septembre 1743; 2° de Guillaume-Joseph Muyard, seigneur de Cogna, conseiller-maître à la chambre des comptes de Dole, mort le 14 décembre 1748; de Mme Chris-

line Bidey, son épouse, décédée le 27 août 1713, et de plusieurs ecclésiastiques, familiers ou curés de Moirans. Il y avait avant la révolution plusieurs reliquaires en argent, renfermant des reliques de saint Laurent, saint Nicolas, saint Maurice, saint Vincent et saint Jucondin, et sept autels. Cette église fut brûlée trois fois, et en 1637, les cloches furent fondues par la violence du feu.

Presbytère. Par son testament du 24 juin 1760, Henri-François Muyard, curé de Moirans et archiprêtre, donna à la ville sa maison de résidence pour servir de presbytère, à charge de faire célébrer annuellement trois messes hautes pour le repos de son âme.

Confréries. On comptait neuf confréries qui faisaient leurs exercices dans l'église Saint-Nicolas. C'étaient celles des filles de la Conférence, du Saint-Sacrement, du Rosaire, du Mont-Carmel, de la Visitation, de Saint-Antoine, de Sainte-Barbe, de Saint-Crépin, de Saint-Séverin et des Trépassés.

Chapelle Sainte-Anne. Elle avait été fondée par Antoine Chavéria, sur la place appelée aujourd'hui place Sainte-Anne. Les familiers étaient tenus d'y célébrer une messe par semaine.

Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. Elle existait à la place qu'occupe actuellement le châlet communal. On y célébrait neuf messes basses chaque année.

Chapelle de Sainte-Magdeleine. Elle était à l'extrémité de la rue de Saint-Nicolas. Plusieurs services y étaient fondés. On ne connaît la date de l'érection d'aucune de ces chapelles, qui toutes furent vendues nationalement en 1791.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Hôpital Saint-Maurice. Il se composait d'un bâtiment destiné au logement d'un hospitalier et d'une chapelle à côté, dédiée à saint Maurice et à Notre-Dame. Cet hospice était situé sur l'emplacement actuel du jeu de quilles, devant la place Saint-Maurice. Déjà en 1628, l'hospitalité n'y était plus exercée. On se bornait à célébrer quelques services fondés dans la chapelle, notamment par M. de Blanzac.

Aumône générale. De temps immémorial, il existait à Moirans un bureau de charité, appelé l'*Aumône générale*, administré par un bureau composé de huit membres. Son but était de distribuer du pain toutes les semaines aux bourgeois pauvres.

Charité des Dames. Le bureau se composait du curé, du bailli, de quatre dames, et fournissait aux pauvres malades de la paroisse tous les secours dont ils avaient besoin. En 1783, ces deux établissements, malgré la médiocrité de leurs ressources, ont fourni aux pauvres suffisamment de blé pour ensemencer leurs champs, et tous les secours qui leur étaient nécessaires pendant l'épidémie dont la ville était affligée. Il y avait deux médecins et un chirurgien qui soignaient gratuitement les indigents.

ÉTABLISSEMENTS JUDICIAIRES.

Prévôté. La prévôté de Moirans était exercée dans l'origine par une famille noble, qui prit le nom de cette ville. Cette maison subsista jusqu'au XVIe siècle, mais depuis longtemps l'office de prévôt n'était plus entre ses mains. Le prévôt avait droit d'entrée aux Etats de la province. Il réunissait ordinairement à ses fonctions celles de concierge

des prisons du bailliage et de visiteur des hauts chemins.

Bailliage. Dans l'origine, l'administration de la justice dans la baronnie de Moirans était confiée à deux religieux de Saint-Claude; l'un, sous le titre de *châtelain*, jugeait les causes en première instance et recevait l'appel des sentences des prévôts; l'autre, sous celui de *grand-juge*, recevait les appellations des sentences des châtelains, et jugeait directement les affaires du ressort de la haute justice. A partir de 1436, les religieux furent remplacés par des juges laïcs. Deux nouveaux degrés de juridiction furent alors créés. On put appeler des sentences du bailli devant le grand-juge de la judicature de Saint-Claude, et de celles du grand-juge devant le parlement. Ce nouvel état de choses pouvait offrir quelques garanties, mais il rendait les procès interminables. Pour atténuer cet inconvénient, François Foissotte, conseiller et maître des requêtes au parlement de Dole, surintendant-général de l'abbaye de Saint-Claude, pour dom Juan d'Autriche, par décision du 7 octobee 1657, supprima le bailli de Moirans et ne laissa qu'un châtelain, dont les sentences se portaient directement par appel à la grande judicature de Saint-Claude. Ce changement ne satisfit personne, et dès le commencement du XVIIIe siècle, un bailli fut rétabli. En 1790, le personnel du bailliage se composait d'un bailli, d'un lieutenant, d'un procureur d'office, d'un greffier, de deux avocats et quatre procureurs. Ce bailliage était complètement assimilé aux bailliages royaux, quoique les officiers fussent tous nommés par l'abbé de Saint-Claude, comme baron de Moirans. Les exécutions à mort étaient de trois natures; il y avait un signe patibulaire à quatre piliers pour les condamnés à être pendus. Ceux qui devaient être roués ou brûlés, étaient exécutés sur la place Saint-Maurice.

Gruerie des eaux et forêts. Les eaux et forêts du bailliage étaient régies par un gruyer, chargé de poursuivre et condamner les délinquants sur le rapport des gardes. Louis XIV, après avoir étendu la juridiction de la maîtrise de Poligny sur la terre de Saint-Claude, abandonna aux abbés le droit de nommer eux-mêmes leurs gruyers. Le bailli de Moirans était ordinairement le grand gruyer du bailliage. Il avait un greffier spécial pour cette juridiction.

Chancellerie. Le tabellion général de la baronnie avait sous ses ordres sept notaires. Il était chargé de sceller tous les contrats du scel de la cour de Moirans. L'office de tabellion général fut supprimé par l'intendant de dom Juan d'Autriche, le 16 novembre 1667. Le greffier resta chargé du scel.

Ponts et chaussées. Un agent, nommé le visiteur ou le commandant des hauts chemins, était chargé de visiter chaque année tous les chemins et ponts, de les faire entretenir et réparer, et de poursuivre ceux qui y commettaient des dégradations.

Maréchaussée. Une brigade de maréchaussée fut établie en 1720 à Moirans, et logée aux frais de la ville. Elle était chargée de la poursuite des voleurs, vagabonds, assassins et faux monnayeurs.

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS.

Atelier monétaire. D'après l'ancienne chronique de l'abbaye de Saint-Oyan, l'abbé Saint-Hypolite obtint de l'empereur Charlemagne

la confirmation de tous les anciens priviléges de son monastère, notamment la permission de battre monnaie, que Pépin lui avait déjà accordée. « *Carolus rex indulsit ipsi cœnobio auctoritatem cudendi monetam, et omnia privilegia per imperatores et Francorum reges ipsi cœnobio concessa confirmavit et expressè renovavit.* » S'il est vrai que l'empereur Frédéric Barberousse n'a pas fait de concessions nouvelles, comme le pensent certains auteurs, et qu'il s'est borné à confirmer les dons faits par ses prédécesseurs, tout en employant des formules propres à laisser croire que les libéralités émanaient directement de lui, telles que celles de *concedimus*, *superaddidimus*, les abbés de Saint-Claude auraient effectivement tenu leur droit de battre monnaie de Pépin, de Charlemagne ou de Charles-le-Chauve.

Par une charte de 1175, Frédéric, après avoir déclaré qu'il prenait sous sa protection l'abbé Odon II et le monastère de Saint-Oyan, et confirmé les dons faits par Charlemagne et autres empereurs ou rois, ses prédécesseurs, ajouta : « *Et nos ex nostra largitate et divinâ retributionis intra multum superaddentes, jam dicto abbati et ecclesie sancti Eugendi concedimus. Et predictus abbas et ejus successores potestatem habeant cudendi monetam prout sibi et ecclesie sancti Eugendi magis expediri cognoverunt. Statuentes igitur imperiali interdicimus edicto ut nulla personna magna aut parva, secularis ut ecclesiastica, per dominum abbatem et ecclesiam in iis que acquiserint et antecessores nostri reges sive imperatores eis contulerint et in monetâ quam nos superaddidimus, molestarr ut inquietare presumat.* » Dans une autre charte du 18 novembre 1184, le même empereur réitéra la concession précédente : « *Indulgemus etiam ex nostrâ benignitatis nostræ clementiâ, prænominato abbati sancti Eugendi et successoribus suis potestatem cudendi monetam ad formam et pretium prout ecclesiæ suæ magis cognoverint expedire.* » Les empereurs Henri VI, en 1196, Henri VII, au mois de mai 1311, Charles IV, le 26 mai 1360, et Sigismond, le 20 mai 1415, confirmèrent le même privilége. Ce n'est que par lettres-patentes, datées à Lille, le 9 mars 1436 (v. st.), que le duc Philippe-le-Bon, limitant les droits régaliens des abbés de Saint-Claude, se réserva le droit exclusif de battre monnaie. On ignore si quelques-uns des abbés ont eu un atelier monétaire dans la ville de Saint-Claude. Guillaume de Beauregard paraît être le seul qui ait usé de son droit, et encore crut-il devoir placer sa fabrication à Moirans, dans le diocèse de Besançon. La pénurie du numéraire se faisant vivement sentir dans sa terre, ce prélat, par un traité fait le 26 juin 1373, conféra à Jacquet, dit Liatond ou Liatet, de Valence, le privilége pendant un an, de fabriquer à Moirans des francs d'or et des oboles d'argent, qui devaient être de bon poids et de bon aloi. Liatet se mit aussitôt à l'œuvre. Il avait sous ses ordres Antoine Vonon d'Ambérieux, comme gardien, Simon Angelier de Chambéry, comme *signator*, Guido Fabry d'Ambronnay et Simon Tripet de Montfalcon, comme ouvriers. Aussitôt que l'archevêque et le chapitre de Besançon furent instruits de ce fait, ils invitèrent l'abbé de Saint-Claude à fermer cet atelier. Sur son refus, ils lancèrent l'interdit sur ce prélat

ainsi que sur Jacques Liatet et les autres monnayeurs et même sur la ville de Moirans. Celle mesure ne produisit aucun effet. Alors l'official de l'archevêché, par une circulaire datée du 14 des calendes de décembre 1373, donna avis à tous les doyens, sous-doyens, curés et vicaires du diocèse, de l'excommunication, et les invita en même temps à la publier dans toutes les églises, à chaque messe, avant et après l'évangile et à vêpres, après avoir sonné les cloches, éteint les cierges et maudit les excommuniés. Suivant cette sentence, l'archevêque prétendait qu'on frappait à Moirans des espèces d'or, d'argent et de billon, portant les noms de différents princes et les marques les plus variées, de manière à leur donner cours dans la province. Guillaume de Beauregard, appréciant toute la gravité de sa position, alla trouver le pape Grégoire XI, à Avignon, et lui soumit, le 27 octobre 1374, une copie de la circulaire de l'official. A la suite d'une longue instruction, le souverain pontife décida, le 20 décembre 1375, sous forme d'arbitrage, que l'abbé de Saint-Claude était dans son droit; mais il paraît qu'il l'invita néanmoins, par des instructions secrètes, à ne plus en user à l'avenir, afin d'éviter de déplorables discussions. Pendant le séjour de l'abbé à Avignon, le maître de la monnaie Liatet, se permit de fabriquer des pièces au coin du roi de France. Le bailli de Mâcon et d'autres justiciers de France, envoyèrent aussitôt des agents pour ravager la terre de Saint-Claude, faire des gageries et enlever tout ce qu'ils pourraient saisir. L'abbé de Saint-Claude supplia Charles V, roi de France, de l'excuser, en raison de sa bonne foi, puisque le délit s'était commis en son absence et à son insu, et obtint de ce souverain des lettres de rémission, datées de Saint-Germain-en-Laye, du mois de février 1376 (v. st.). Dès ce moment, le monnayage cessa entièrement et ne fut pas repris.

Fermes. Il y avait à Moirans, depuis 1693, un contrôleur des actes et un contrôleur pour la distribution du sel d'extraordinaire.

ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES.

Capitaine du château. Le commandement du château était confié à un capitaine châtelain, institué par l'abbé de Saint-Claude. Il avait sous ses ordres des troupes à la solde de l'abbé, et les habitants payaient un droit de guet et garde, fixé à une mesure de froment, une mesure d'avoine et 3 deniers par ménage. Cette redevance excitant des murmures, l'abbé Ferdinand de Rye, par un traité du 16 juin 1596, consentit à la réduire à dix sols tournois par ménage, à condition qu'il serait déchargé de l'obligation de fournir des hommes pour le guet et de faire sonner la trompette en cas d'imminent péril.

Milice bourgeoise. Les bourgeois formaient une milice divisée en deux compagnies, et choisissaient leurs chefs. Cette milice faisait l'office de garde-feu en cas d'incendie.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ecoles primaires. Les écoles primaires ont été beaucoup moins négligées à Moirans que dans la plupart des autres villes. De temps immémorial, l'école des garçons était dirigée par un prêtre de la familiarité, et il y avait une maîtresse d'école, quelquefois deux, recevant un traitement de 60 fr. de la municipalité.

Collége. Un collége avait été établi à Moirans au XVIe siècle. Il était dirigé par trois familiers, qui recevaient chacun un traitement de 100 f. Les bâtiments étaient entretenus avec soin. Cet établissement, supprimé en 1790, n'a pas été rétabli.

ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ COMMUNALE.

Hôtel-de-Ville. Depuis l'incendie de Moirans par les Français, en 1637, l'auditoire du bailliage n'existait plus. Les officiers de justice étaient obligés de tenir leurs séances dans les cabarets. Par un traité du 14 mars 1727, le maire, les échevins et les notables abandonnèrent à l'abbé de Clermont, moyennant une somme de 1000 livres, l'hôtel-de-ville, dans lequel ils s'engagèrent d'établir des prisons, des cachots, un logement pour le geolier, des salles d'audiences et des cabinets pour les greffes. Ils réservèrent seulement que l'abbé serait tenu d'entretenir ce bâtiment, et que le conseil pourrait tenir ses séances dans la salle d'audience, les jours où le bailliage ne siégerait pas. Cette maison était proche de l'église.

Boucheries. Les halles de la boucherie appartenaient à la ville et étaient louées à son profit. Elles s'élevaient dans la rue des Boucheries.

Halles. Les halles, dans lesquelles se tenaient les foires et marchés, étaient au pied du château. Ruinées en 1637, elles n'ont pas été rétablies.

ÉTAT ANCIEN DE MOIRANS.

Sur un ancien plan de Moirans, on voit figurer la rue du Bourg-Neuf, du Pavement, du Grandvaux, des Chavannes, de Sainte-Magdeleine, un grand nombre de ruelles, l'église, l'hôpital de Saint-Maurice, les chapelles Sainte-Anne, de Notre-Dame-de-Pitié et de Sainte-Magdeleine. Jusqu'au XVIIe siècle, cette ville tint un rang distingué parmi celles de la province. Elle était habitée par beaucoup de familles nobles. Celles de Maisod, de Charchilla, du Rognon, de Chassal, de Meucia, des Chapelain, des Muyard, des Donzel, des Romanet, y tenaient un rang distingué. La bourgeoisie était nombreuse et occupait les fonctions de baillis, châtelains, prévôts, capitaines du château, greffiers, commandants des chemins, prêtres, familiers, échevins et conseillers municipaux. Les foires et les marchés attiraient une grande affluence d'étrangers. La corporation des drapiers imprimait aux opérations commerciales une activité extraordinaire. Le séjour des abbés de Saint-Claude au château, peuplait la ville de gentilshommes, d'abbés et de religieux. Le grand chemin conduisant à Genève, multipliait la circulation des voyageurs et des marchandises. De toute cette gloire passée, il ne reste rien.

BIOGRAPHIE.

Moirans est la patrie de, 1° *Bonguyod*, Marc-François, député du Jura à la Convention nationale.

2° *Dunod*, jésuite, fondateur de plusieurs établissements de charité dans sa ville natale, et auteur de deux ouvrages, ayant pour titre, l'un : *Découverte de la ville d'Antre,* et l'autre : *Découverte entière de la ville d'Antre.*

3° *Chavériat*, Claude - André (1759-1822), chirurgien-major des armées sous la République et l'Empire.

4° *Chevassus*, Alexandre (1763-1838), chef de division au ministère des finances, l'un des fondateurs du *Constitutionnel*, oncle d'Alexandre

et Joseph Verpillat, tous deux nés à Moirans; le premier, directeur des contributions directes à Saint-Quentin, et l'autre, inspecteur des contributions indirectes, chevalier de la Légion-d'Honneur, en retraite à Goberty, près Cahors.

5° *Egenod*, François, avocat en parlement, seigneur de Marvelise et Courbenans, maire de Besançon, auteur d'une Histoire manuscrite de Besançon, mort à la fin du XVIIIe siècle.

6° *Genevay*, ancien professeur de théologie au séminaire de Besançon, supérieur du séminaire de Lons-le-Saunier et vicaire-général du diocèse, mort à Macornay en 1839.

7° *Muyard de Vouglans*, Pierre-François (1713-1791), conseiller au grand conseil, auteur des *Institutes au droit criminel*, des *Lois criminelles de France*, et des *Motifs de ma Foi*. Les deux premiers ouvrages, traduits dans plusieurs langues, sont très estimés des criminalistes.

8° *Goiffon*, Joseph (1766-1834), général de brigade. Après avoir exercé la chirurgie et la médecine dans sa ville natale, M. Goiffon s'engagea dans un régiment d'infanterie, fut nommé en 1790, capitaine de la garde nationale et député à la fédération du 14 juillet. A son retour, on le nomma capitaine d'une compagnie de volontaires du Jura. Il assista au siége de Mayence, fut ensuite envoyé dans la Vendée comme chef d'une demi-brigade, et fit par ruse 8000 Vendéens prisonniers. Plus tard, étant enfermé dans la ville d'Angers, qui était bloquée par 25,000 Vendéens, il fit lever le blocus et chassa l'ennemi. Disgracié par Robespierre, ce n'est qu'après la mort de ce terrible révolutionnaire, qu'il fut remis en liberté et rétabli dans son grade. Il fit les campagnes d'Italie, se distingua particulièrement au siége de Mantoue, et fut nommé commandant de Véronne par le général Moncey.

Les familles Chavériat, Monnet, Serrand et Thevenot, de Moirans, ont fourni et fournissent encore des sujets distingués dans les différentes carrières.

Bibliographie. Almanach de Besançon, 1785, par dom Grappin. — Annuaires du Jura. — Vie des saints de Franche-Comté, par les professeurs du collége de Saint-François-Xavier de Besançon.

—

Moiron, la *Muron*, *Moyron*, *Mouron*, *Mauron*, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste de Lons-le-Saunier, percept. de Courbouzon; succursale; à 6 kil. de Lons-le-Saunier. Altitude : 333^{m}.

Le territoire est limité au nord par Macornay et Montaigu; au sud par Bornay; à l'est par Vernantois et Montaigu; à l'ouest par Bornay, Vaux-sous-Bornay et Macornay.

Il est traversé par le chemin de gr. comm. n° 41, de Macornay à Saint-Maur; par les chemins vicinaux tirant à Vernantois, à Montaigu, à Bornay; par le chemin dit de Farachat tirant à Vernantois; par ceux de la Ranche et de la Tour; par la rivière de Sorne et le ruisseau du Lavoir.

Le village est situé sur le revers oriental d'un coteau qui domine le bassin de la Sorne. Les maisons sont groupées, bien bâties en pierre et couvertes en tuiles. On y remarque le château, les jolies habitations de M. l'avoué Bailly, de M. Belon, ancien conservateur des hypothèques à Lons-le-Saunier, de M. Prouvier et de Me Combette.

Pop. en 1790, 306 hab.; en 1846,

295; en 1851, 307, dont 148 hom. et 159 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 160 hab.; 70 maisons; 76 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1727.

Cadastre exécuté en 1809; surf. territ. 185h 26a, divisés en 728 parcelles, que possèdent 156 propriétaires, dont 72 forains; surf. imp. 179h, savoir : 84 en vignes, 55 en terres lab., 14 en prés, 13 en pâtures, 5h 75a en vergers, 2h 42a en jardins, 1h 59a en sol et aisances de bâtiments, 1h 38a en friches, et 9a en bois, d'un revenu cad. de 10,571 fr.; cont. dir. 1734 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes, rend huit fois la semence, et produit du blé, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, du lin, des légumes secs, beaucoup de fruits; peu d'orge, d'avoine, de navette et de betteraves, et beaucoup de vin rouge. On importe les deux tiers des céréales, et on exporte les quatre cinquièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des lapins et des volailles. 5 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la *marne*, de la pierre ordinaire à bâtir et à chaux, et des carrières de gypse non exploitées.

Une fromagerie, établie en 1848, produit annuellement 7000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère donné en 1825, par M. Hector le Michaud d'Arçon; une maison commune acquise en 1845, renfermant le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 15 garçons et 10 filles, et la fromagerie; un château d'eau construit en 1841; deux fontaines avec lavoirs, et 12h 95a de pâtures et terres, d'un revenu cad. de 67 fr.

Budget : recettes ord. 1026 fr.; dép. ord. 1026 fr.

Bureau de bienfaisance. Fondé en 1819, par M. Borey, ancien curé de la paroisse, et doté par M. Edme-Emile Baumal et autres, il a un revenu de 437 fr.; 382 fr. sont employés annuellement à secourir sept indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

Au milieu d'un frais vallon renfermé dans un cirque de montagnes et arrosé par le ruisseau de la Sorne, se cache sous des massifs de verdure le délicieux village de Moiron, disposé en amphithéâtre sur la pente d'une légère éminence. La montagne de la Boissière, jadis couverte de buis, sépare ce vallon de celui de Vaux, à l'ouest, et une autre, de celui de Revigny, à l'est. Un air salubre, un bon sol, un cours d'eau limpide, en un mot, tous les avantages que recherchaient nos pères, étaient réunis sur ce point; aussi y rencontre-t-on des traces de leur séjour dès les âges les plus reculés. On y a trouvé, à différentes époques, des haches gauloises en silex, des monnaies romaines, des tuileaux à rebords, des tombeaux et des armes. En 1828, on y découvrit une aiguière d'airain. L'anse en est élégamment ornée de figures en bas-relief. A la partie supérieure, on voit debout, devant un autel, un soldat appuyé du côté droit sur sa lance, et portant de la main gauche un plat chargé de deux offrandes. Dans la partie inférieure, est l'Amour ou l'Hymen endormi, portant sur son épaule un grand flambeau allumé. L'anse s'attache au golet du préféricule par deux têtes d'Ibis. Dans le lieu dit *Sous*

la Ville, non loin de la colline du *Monceau*, on rencontre fréquemment des tombeaux fermés par des laves, dans lesquels sont des squelettes avec des armes à côté. A peu de distance de là, sur la rive droite de la Sorne, est le climat de la *Villette*, où s'élevait probablement une petite *villa romaine*. La contrée où se remarquent le plus de ruines, est celle de *la Tour*, proche du village. Le territoire de Moiron, d'une très faible surface, n'est qu'un démembrement des seigneuries de Bornay et Vernantois, c'est pourquoi son nom ne commence à figurer dans les chartes qu'à partir du XIII[e] siècle.

Seigneurie. Dans l'origine, Moiron ne formait pas une seigneurie séparée, mais se divisait en plusieurs fiefs, relevant les uns du château de Bornay, d'autres de ceux de Pymont, de Montaigu, de Vernantois et de Chilly. Chaque seigneur avait sa justice sur son fief. La justice haute, moyenne et basse, ne fut réunie que par Marc de Montaigu, après la conquête de la province. Le territoire était partagé en un petit nombre de meix, qui portaient le nom des censitaires. Tels étaient ceux des Boussaud, des Fourtier, des Bargier, des Gentet, des Boisson, des Prouvier et des Gay, dont les familles existent encore, et qui occupent toutes des rues ou des quartiers séparés. Le meix commun appartenait par moitié aux abbés de Saint-Claude, à cause de leur prieuré de Vernantois, et pour moitié aux seigneurs de Montaigu. Les habitants avaient été affranchis de la main-morte et s'étaient rédimés de la banalité du moulin. Ceux qui habitaient la partie basse du village, étaient retrahants au château de Montaigu. Les autres se retiraient aux châteaux de Bornay et de Vernantois, celui de Moiron n'étant pas suffisamment défensable.

Seigneurs. La prévôté de Moiron fut inféodée à une famille noble, qui prit le nom du village. En 1276, Guillaume de *Moiron*, fils d'Huguenin de *Vernantois*, reprit en fief de l'abbé de Saint-Oyan-de-Joux, la sixième partie de la dîme de Roche, que tenait de lui le seigneur de la Baume. Le jeudi après la Saint-Luc 1307, Aimé, fils de Pérard Floras, de Montaigu, déclara tenir en fief de Renaud de Bourgogne, à cause de son château de Montaigu, trois *maigniers* d'homme à *Moyron*. *Amyers* ou *Amyet de Moiron*, reconnut au mois de juin 1330, tenir en fief, d'Alix de Chilly, le quart de la dîme en blé et en vin du territoire de Moiron, la garde de Chilly et le tiers de la dîme de Courlans. *Jean*, fils d'Etienne de Moiron donna, en 1339, quittance à Hugues de Chilly et à Huguette, de la dot de Béatrix de Chilly, son épouse. Le 21 avril 1342, *Jean*, fils d'*Aimé de Moyron*, chevalier, reconnut tenir en fief-lige et en chasement de Philippe de Vienne, sire de Pymont, les vignes des Quarts lui provenant de sa femme, la garde de Moyron, des champs, des prés, des cens, des chaseaux et tout ce qu'il possédait à Trenal. Aimé de Moiron avait laissé deux enfants, Jean et Jeanne, épouse de Pernin du Pin. Jean de Moiron transmit sa fortune à sa fille, qui la porta en dot dans la maison de Montaigu. Gilles de Montaigu, écuyer, seigneur de Moiron, mourut de 1464 à 1466, laissant à Marguerite de Chissey, sa veuve, l'usufruit de tous ses biens, et la nue-propriété à Huguenin de Montaigu, son fils unique. Ce seigneur eut un grand procès avec les habitants de Lons-le-Saunier, en 1483. Les parties nommèrent pour arbitres, Jacques Montuard, Pierre

Moireaux, Jean Perraud, licenciés en lois, et noble Guillaume de Chaussin, écuyer, seigneur de Beauchemin. Huguenin de Montaign, prétendait être dispensé de contribuer au paiement des tailles jetées par les échevins. Sa fortune était considérable. Il possédait de grands biens à Lons-le-Saunier, Gevingey, Vernantois, Messia, Chilly, Condamine, Macornay, Perrigny, Quintigny, Cesancey, Arlay, Mauffans, Juans, Moiron, Lavigny, Montaigu, Pannessières, Courlans, Chavannes, Trenal, Nilly, Courbouzon, Frebuans, Geruge, Conliége, l'Etoile, Saint-Laurent-la-Roche, Savigny, Paisia, Essia, Grusse, Bayne, Poligny et Miéry. Il avait épousé Jacqueline de Montconis, dont il eut un seul fils, du nom de *Pierre*, et mourut en 1502. Pierre de Montaigu, chevalier, seigneur de Moiron, voulant exécuter les dernières volontés de sa mère, fonda, par acte du 1er avril 1511, deux messes à célébrer par semaine, dans la chapelle de la Croix, où étaient inhumés ses ancêtres, dans l'église Saint-Désiré. Etant veuf de Claudine de la Tour, il se remaria à Arbois, le 17 mai 1518, avec Philiberte, fille de Claude du Pin, seigneur de Pymont et de Marguerite de Francières. Malgré l'étendue de ses domaines, il ne put jamais parvenir à payer la dot de 2000 fr. qu'il avait promise à Catherine, sa fille, lorsqu'elle se maria en 1520, avec Blaise, fils de Pierre de Visemal, écuyer, seigneur de Bretenières. Un procès, soutenu par Pierre de Montaigu, devant Louis de Cise, lieutenant-général du bailli d'Aval, en 1528, nous fournit des détails curieux sur l'état de Lons-le-Saunier au XVIe siècle. On lit dans une pièce de la procédure, les passages suivants : « La ville de Lons-le-Saunier est douée de plusieurs commodités, libertés et franchises, située sur grand chemin, habitée de grande multitude de peuple, tant nobles, clercs, bourgeois, marchands que autres, tellement qu'elle est réputée l'une des principales villes du comté de Bourgogne, fréquentée des étrangers circonvoisins et autres, de toutes manières d'état, étant et fréquentant lad. ville, à cause des libertés et commodités d'icelle, même de grandes marchandises y étant et affluant ; en laquelle ville de tout le passé avait été instituée quatre foires l'année, un marché le jeudi de chaque semaine; chacun avait la faculté esdits marchés et foires, d'acheter et vendre franchement et libéralement les marchandises dont il sera ci-après parlé, sans qu'il fut permis à aucun de prendre, lever et exiger péage, treu ne subside, même un droit de *maconnais*, 1° sur les griaux, vaisseaux de chasne, sapins ou autres bois, billes, tonnes, sapines, tamis, moules, baraux, écuelles, chaises, mais, barils, douves, enfonçures, rateaux, fourches, vans, corbeilles ; 2° sur les tables, treteaux, seilles, scabelles, ancelles grosses et menues, pennes, chevrons, lattes, lanternes, cuillers, fourchettes de chêne, sapin ou autres bois, pochons, charrettes de bois, charbons en sac ou autrement, ni de tous autres bois tournés ou taillés, ne aussi exiger le droit de maconnais ou autres sur les denrées, comestibles comme poissons et autres choses, ny aussi sur toutes manières de graisse, ny sur draps, laine, toiles, serviettes, ny sur autres denrées qui se vendent en main ou sur un bâton, ny sur les y vendant et portant toute manière de marchandises à leurs coux. » Pierre de Montaigu justifia du droit

qu'il tenait de ses ancêtres de faire ces perceptions, et fut maintenu en possession. Ce seigneur mourut au commencement de 1529, laissant deux enfants, *François* et *Bernard* de Montaigu. Sa veuve se remaria, le 4 juillet 1532, avec Claude de Beaurepaire, écuyer, de Lons-le-Saunier, et conserva l'administration des biens de ses enfants, ainsi que la jouissance des biens de son premier mari. La seigneurie de Moiron resta indivise entre les deux frères. Ces derniers vendirent, le 19 avril 1545, à noble Claude Dupré, prévôt de Lons-le-Saunier, leur droit de maconnais et celui de bouteillage, qui consistait à prendre la plus belle pièce de verre parmi celles exposées en vente dans la ville, le droit de garde des vignes de Pendant et différents cens. Bernard de Montaigu étant mort en 1547, François, son frère, lui succéda, et obtint de l'empereur Charles-Quint, en 1549, la permission de faire résilier la vente consentie en faveur du sieur Dupré. Il s'allia à Adrienne de Montessu, issue d'une des plus nobles familles du duché de Bourgogne, et mourut au commencement de 1581, laissant à sa veuve l'usufruit de ses biens, et la nue-propriété à ses enfants, *François-Guillaume*, *Clériadus*, *Melchior* et *Henriette* de Montaigu, qui en firent le partage entre eux, le 21 avril 1588. Clériadus et Melchior possédèrent indivisément Moiron jusqu'en 1628. Melchior de Montaigu, chevalier, seigneur de Chastenay, n'ayant pas eu de postérité, donna la jouissance de ses biens à Henriette, sa sœur, épouse de M. de Saint-Clément, et institua pour son héritier universel, Claude-Marc de Montaigu, son neveu, fils de Clériadus, son frère. Ce seigneur devint seul seigneur de Moiron après la mort de son père. Ayant été obligé de s'expatrier, à la suite d'un duel, il rentra en 1636 dans le comté de Bourgogne et y fit grande figure. On peut consulter à ce sujet l'article *Gevingey*. Le 6 octobre 1700, Jean-Claude, marquis de Montaigu, Boutavant, Valfin, comte d'Arinthod, Dramelay, seigneur de Gevingey, grand bailli de Besançon, fils de Claude-Marc, vendit à Nicolas Paret, avocat en parlement, demeurant à Lons-le-Saunier, la seigneurie de Moiron, moyennant 9500 francs. Cet acquéreur laissa deux enfants, Claude-Charles Paret, de Moiron, conseiller au bailliage et siége présidial de Lons-le-Saunier, marié à Marie-Claudine Bernard, et Josephte-Bonaventure Paret, mariée à M. Hector le Michaud d'Arçon, écuyer. Le domaine de Moiron se partagea entre eux. La portion du fils fut acquise en 1778, par M. Cyriaque Dauphin, directeur des salines de Montmorot. M. Dauphin ayant laissé une succession obérée, M. Adrien Baumal acheta en 1821, le domaine de Moiron, qui appartient actuellement à Mme Antoinette-Emilie Deslandes, sa veuve. La moitié échue à M. et à Mme d'Arçon fut recueillie par Pierre le Michaud d'Arçon, leur fils, lieutenant-général au bailliage et présidial de Lons-le-Saunier, mort à Moiron, le 25 mars 1806. Les héritiers de ce dernier l'ont vendue également à M. Baumal.

Fief du Tartre. Il relevait du château de Chilly et appartint toujours aux seigneurs de ce lieu. Le 12 juillet 1787, dame Catherine-Agnès de Cardon de Vidampierre, douairière de Claude-Charles du Tartre, baron de Chilly, de Bornay, etc., et usufruitière de ses biens, agissant, tant en son nom qu'en celui de Marie-Antoinette-Iolande-Désirée du Tartre,

sa fille unique, épouse de Claude-Antoine-Louis, marquis de Champagne, vendit ce fief à Jean-Adrien Rousseaux de l'Epinay, garde-du-corps, écuyer, demeurant à Lons-le-Saunier, moyennant 26,000 fr. Il appartient actuellement à Mme veuve Combette. La maison féodale était proche du château.

Fief de la Tour. Il appartint pendant longtemps à la famille noble des Brassard de Montaigu. Le 4 juillet 1617, Mahaut de Chaumont, veuve de Guillaume de la Tour, seigneur de Bard, Jousseaux, le vendit au nom de Joachim de la Tour, son fils, à noble Claude Robin de Vernantois. La tour de ce fief fut démolie en 1765 et ses matériaux servirent à la reconstruction du clocher.

Château. Le château de Moiron occupe la partie haute du village. Il fut construit au xve siècle, par Huguenin de Montaigu, et était flanqué aux angles de quatre tours qui ont été renversées en 1821. Clériadus et Melchior de Montaigu ayant désiré avoir chacun leur manoir, Melchior fit construire le sien un peu au-dessus de celui de son frère. Ces deux constructions, réunies dans les mains de M. Baumal, ne forment plus qu'un tout. Le parc, qui environne cette propriété, ornée de magnifiques plantations, d'un cours d'eau et d'un petit lac, en rend le séjour enchanteur.

Eglise. Moiron dépendait de la paroisse de Saint-Maur. Pour aller aux offices, il fallait franchir une montagne et faire un grand détour pour éviter un vallon très profond. Il n'était pas possible de passer par Vernantois, parce que le curé du lieu aurait exigé des droits pour les inhumations. Au moment de la peste de 1348, les habitants se décidèrent à construire une chapelle en l'honneur de saint Sébastien, et obtinrent de l'archevêque de Besançon, l'autorisation d'y faire célébrer la messe et d'y avoir des fonts baptismaux. Ils pourvurent aussitôt au traitement d'un chapelain, choisi indifféremment à Montaigu et à Saint-Maur. En 1549, Julien Perrin, de Moiron, curé de Vernantois, fit construire une chapelle dédiée à saint Claude, sur le côté gauche de la chapelle précédente. L'église a été reconstruite en 1621, et a été érigée en église paroissiale en 1727. Elle se compose d'un porche supportant le clocher, qui a été rebâti en 1765, d'une étroite tribune, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'une sacristie et de deux chapelles. La chapelle des Perrin est du style ogival. On remarque dans le cimetière une jolie croix en pierre, de l'ordre corinthien. Elle était autrefois à l'Etoile. La place qu'elle y occupait ayant été plusieurs fois ravagée par la grêle, les habitants se figurèrent que cette croix attirait le fléau. C'est alors qu'ils la vendirent à la communauté de Moiron. Elle resta longtemps sur la côte de la Boissière, et fut descendue dans le cimetière en 1803.

Evènements divers. Chaque fois qu'on remue le sol de Moiron, on trouve des couches successives de cendres et de charbon, des poutres à demi brûlées, des foyers, des meubles de cuisine. Il est évident que le village a subi plusieurs incendies. Celui de 1637, occasionné par les Français, parait avoir été général. Aucune maison n'est antérieure à cette époque. Les familles qui repeuplèrent la commune venaient en partie de la terre de Saint-Claude. La révolution trouva de nombreux partisans à Moiron. Les clubistes de Lons-le-Saunier s'y

rendirent très souvent pour faire leurs prédications. Le vénérable curé Borey, ayant persisté à faire quelques restrictions dans son serment, fut obligé de se sauver en Suisse, et ne rentra dans sa paroisse qu'en 1803. Bornay fut annexé en 1808 à la paroisse de Moiron. Les habitants ayant voulu occuper les meilleures places de l'église à la messe de la nuit de Noël 1832, reçurent de vifs reproches de ceux de Moiron à la sortie de l'office. Des injures on en vint aux coups. Le lendemain matin, la garde nationale armée de ce village, arriva à Moiron. Sa présence fit craindre de grands malheurs. L'intervention de personnes prudentes parvint à tout faire rentrer dans le calme. Néanmoins, dès ce jour, les habitants de Bornay désertèrent en masse l'église de Moiron, et n'y reparurent jamais.

Biographie. La famille Perrin était une des plus anciennes de Moiron. Elle y vivait noblement et possédait le beau domaine qui appartient actuellement à M. Belon. Elle fournit plusieurs ecclésiastiques très distingués. Le R. père Laurent Perrin était issu de cette maison. Après avoir été admis comme religieux profès dans le couvent des Cordeliers de Lons-le-Saunier et docteur de Sorbonne, il fut nommé gardien du grand couvent et du collége général des Cordeliers de Paris. Sa science, sa piété, son éloquence, ne tardèrent pas à le faire remarquer. Louis XIV l'appela souvent près de lui, et lui porta toujours le plus vif intérêt. Dépositaire de la confiance de M. de Pont-Chartrain, chancelier de France, il en usa toujours avec tant d'esprit, de sagesse et de discrétion, que le premier magistrat du royaume le regardait comme le plus éclairé et le plus fidèle de ses amis. Lorsque ce bon père fut sur le point de mourir, en 1713, le chancelier écrivit au grand couvent pour manifester ses regrets. « Mes pères, disait-il, en perdant le père Perrin, vous perdrez un grand homme, un grand religieux ; votre ordre fait une perte irréparable, et il faudra bien des siècles pour en former un semblable. »

Bibliographie. Archives de la préfecture. — Annuaire du Jura, année 1841.

Moissey, *Mossey*, bourg de l'arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château, chef-lieu de percept., direction de poste aux lettres ; cure cantonale ; à 4 kil. de Montmirey, 15 de Dole et 67 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 260^{m}.

Le territoire est limité au nord par Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château et Offlanges ; au sud par Gredisans, Archelange et Châtenois ; à l'est par Châtenois, Amange et Offlanges ; à l'ouest par Frasne, Menotey, Gredisans et Archelange. Le Château-Neuf, le Faubourg de Dole et la Tuilerie, font partie de la commune.

Il est traversé par la route départ. n° 13, de Dole à Gray ; par le chemin de gr. com. n° 37, de Moissey à Orchamps ; par les chemins vicinaux tirant à Amange, à Offlanges, à Frasne et à Montmirey-la-Ville ; par le ruisseau des Forges et celui de la Fontaine.

Le bourg est disposé en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau qui s'élève au bord nord-ouest de la grande forêt de la Serre. Les rues sont généralement rapides, tortueuses et étroites, à l'exception de la rue principale, formée par la route de Dole à Gray. Les maisons sont

disposées comme dans les villes, bien construites en pierre, couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 864 hab.; en 1846, 947; en 1851, 894, dont 463 hom. et 431 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 84 hab.; 198 maisons, savoir : dans la rue de Gray, 48 ; dans la rue Basse, 20; dans la rue de la Fontaine, 17; du fort Griffon, 14; du faubourg de Dole, 24 ; du Dieu-de-Pitié, 7 ; de Versailles, 11 ; de la Serre, 13 ; du bois de Dole, 7, et dans la rue Haute, 37 ; 259 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1643. Les jeunes gens émigrent en grand nombre, pour aller habiter les grandes villes, surtout Paris.

Cadastre exécuté en 1824 ; surf. territ. 1067^{h} 95^{a}, divisés en 4006 parcelles, que possèdent 323 propriétaires, dont 94 forains; surf. imp. 1054^{h}, savoir : 650 en bois, 221 en vignes, 128 en terres lab., 26 en prés, 16 en friches et murgers, 4^{h} 89^{a} en sol et aisances de bâtiments, 4^{h} 96^{a} en jardins, et 2^{h} 78^{a} en vergers, d'un rev. cad. de 43,131 fr.; cont. dir. en princip. 8133 fr.

Le sol se divise en deux parties, l'une très accidentée et l'autre montagneuse. Sa fertilité est moyenne. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, des vins rouges et blancs d'une médiocre qualité, du foin, des fourrages artificiels; peu de légumes secs, de chanvre et de fruits. On importe les trois quarts des céréales, et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, quelques chèvres, des lapins et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de pierre ordinaire et de taille, exploitées, des pierres meulières dont l'extraction a été à peu près abandonnée depuis quelques années, de la pierre à chaux et hydraulique, et de la terre glaise, exploitée pour les tuileries.

Foires. Il y a quatre foires peu importantes, qui se tiennent, les 1er février, 1er mai, 1er ou 2 septembre et 16 novembre. Les habitants fréquentent les marchés de Dole et d'Auxonne.

Commerce. Les patentables sont: 4 aubergistes, 1 marchand de farines en gros, 3 boulangers, 2 merciers, 2 épiciers, 2 cafetiers, 1 marchand d'étoffes, 3 bouchers, 1 marchand de vin, 1 marchand de vaches et 1 marchand de pressoirs à manége.

Industrie. 3 maçons, 1 charron, 2 maréchaux-ferrants, 1 ferblantier, 4 menuisiers, 1 tonnelier, 1 fabricant de meules de moulins, 2 cordonniers, 4 sabotiers, 2 maréchaux-taillandiers et 1 voiturier.

Les établissements industriels sont : 3 tuileries, dont les produits sont de bonne qualité, et 2 moulins à deux tournants.

Moissey est la résidence d'un notaire, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, d'un sous-inspecteur des eaux et forêts, d'un agent-voyer cantonal, d'une brigade de gendarmerie à cheval et de trois médecins.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère contigu au cimetière ; une maison commune, contenant la mairie, la salle de la pompe à incendie, le logement de l'instituteur et la salle

d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves ; une maison d'école, renfermant la salle d'asile, le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 55 élèves ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 24 pompiers ; 3 oratoires, 3 fontaines, dont 2 avec lavoirs et abreuvoirs ; un puits, une place publique, et 159h 55a de terres, prés, carrières et friches, d'un revenu cad. de 1755 fr.

Bois communaux : 145h 02a ; coupe annuelle 4h 29a.

Budget : recettes ord. 5338 fr. ; dép. ord. 4943 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 1219 fr. ; dép. 826 fr. ; indigents secourus, 18.

NOTICE HISTORIQUE.

Le seul objet antique recueilli jusqu'à ce jour sur le sol de Moissey, consiste dans un médaillon en étain fin, représentant Livia Drusillia, femme d'Auguste. Deux voies romaines traversaient cependant son territoire; l'une, partant de Dole, se dirigeait du côté de Vitreux et de Jallerange, et l'autre, indiquée par M. E. Clerc, sur sa carte des voies romaines, passait au pied du mont Guérin et se continuait par Dammartin du côté de Langres. Il est probable que le *Châtillon* et le Château Vert, *Castrum Viridum*, étaient d'anciennes fortifications destinées à protéger ces chemins, et que le *Pérousot* ou la *Pérouse* était une fraction de ces voies. Si l'on compare la forme de l'ermitage de Moissey aux grottes qui servirent de retraite aux premiers solitaires de l'Occident, on leur trouve tant de points de ressemblance, qu'on en conclurait facilement, que ce réduit fut occupé dès le ve ou le vie siècle par des ermites. Il fallait un zèle bien fervent pour venir planter la croix dans une contrée où les superstitions druidiques se maintenaient dans toute leur vigueur, favorisées qu'elles étaient par les sombres ombrages de la forêt de la Serre. L'usage suivi pendant longtemps, de dédier les églises aux saints dont la mort était la plus récente, ferait penser que celle de Moissey, placée sous le vocable de saint Gengulphe, mis à mort par ordre de sa femme, en 760, fut bâtie à la fin du viiie ou au commencement du ixe siècle ; néanmoins, le premier titre connu dans lequel ce village se trouve mentionné, date de l'an 1150.

Seigneurie. Moissey dépendit pendant longtemps de la prévôté de Montmirey-le-Château, et n'en fut démembré qu'en 1666. Il y avait un fief important, qui s'étendait sur une assez grande partie du territoire et comprenait la banalité du four. Il relevait du château de Pesmes. C'étaient les possesseurs de ce fief qui se qualifiaient de seigneurs de Moissey. Une chevance, dite de Velleguindry, se composait de plusieurs meix du village, avec la moyenne justice sur les sujets qui y faisaient leur résidence.

Franchises et libertés. Un traité du 11 mars 1337 (v. st.), fait entre Jean de Moissey, chevalier et Philippe de Moissey, son frère, écuyer, d'une part, et quarante-cinq chefs de famille, agissant tant en leurs noms qu'en ceux des autres habitants de Moissey, d'autre part, nous apprend, que depuis longtemps la mésintelligence régnait entre eux ; que les deux seigneurs opprimaient leurs sujets et commettaient sur eux toutes sortes d'exactions. Pour mettre fin à ces querelles, intervint

une convention, dont voici les dispositions principales :

« 1° Tous les habitants de la ville de Moissey assemblés, présents et advenir universalement, barront et doivent avoir droit et aisance plénière, et l'y puent faire essards, et tous gaignages dans tous les bois indifféremment à leur voluntez et aisance, dou tout et sans accusation nulle.

2° Et l'y pue pascuager et paître leurs porcs et pâturer leurs bêtes grosses et menues en tous bois, plains, et toutes appartenances, sauf le dommaige d'autrui.

4° Les dits essarts faits et cultivés, nous Jehan et Philippes, voluns qu'ils soyent appropriés ès autres héritages desd. habitants de Moissey, chacun d'eux en droit soi.

6° Quiconque de nous habitants de la ville de Moissey, présent et advenir, fera charbon ès bois de Moissey, devra payer et payera aux dicts Jean et Philippes ou ès leurs, pour chaque mois, demi-livre de chandelles de seupf, aux *us et coutumes* du lieu.

7, 10 et 11. Les seigneurs et les habitants peuvent mettre, d'une part et d'autre, un forestier et un messier pour les gardes des bois et des plaines, les demettre et les remplacer.

14. Si aucune maison de Moissey était vendue ou translatée *fuyent dou ray* (à des étrangers), li dicts Jehan et Philippes, ou li lours devront avoir de chacune livre douze deniers, et partant doivent conduire (garantir, livrer) la chose à l'acheteur ; se aucun habitant de Moissey vendoit sa maison à son voisin et dans lou ray, li dicts seigneurs ni les lours n'y ont rien, etc. »

Seigneurs. Comme membre de la prévôté de Montmirey, Moissey avait pour seigneur principal le comte souverain de Bourgogne. Le fief de mairie, réuni à celui relevant du château de Pesmes, fut possédé dès le XIIe siècle par une famille noble, qui prit le nom du village. Plusieurs membres de cette maison figurent parmi les bienfaiteurs de l'abbaye d'Accy. En 1318 vivait Etienne de Moissey, neveu de Philippe, sire de Parcey. Jean et Philippe de Moissey frères, figurèrent dans le traité de 1337, dont nous avons fait l'analyse. Jacques de Moissey se rendit, le 17 juin 1349, avec quatre chevaux, au rendez-vous fixé à Ivrey, près Salins, par le bailli d'Aval, pour « aller corre, forfaire et bouter les feux sur le seigneur de Joux. » De la famille de Moissey, la seigneurie passa à Philippe de Silley, qui la transmit à Claude Ier de Chassey, lequel la vendit en 1480 à Louis et Jean Renard, frères, avec tous ses dépendances, droits de justice, rentes, corvées, banalité du four, etc. Le préambule de cet acte montre combien avait été funeste l'invasion de Louis XI en Franche-Comté. « Considérant, dit Claude de Chassey, que ces biens me sont de peu de profit, et encore pourra moins être, vu la totale ruine en quoi les maisonnements, héritaiges, revenus d'iceux assignants sont échus par la fortune de la présente guerre, pour subvenir à mes très grandes et urgentes nécessités, ai vendu, cédé et par ces présentes vends, cède auxdits Louis et Jehan Regnard, tous lesdits biens, moyennant la somme de 250 livres. » Les frères Renard aliénèrent ce domaine en faveur de Hugues Marmier, sieur de Gastey, lieutenant-général du bailli d'Amont en 1508, et nommé président du parlement de Dole en 1518 ou 1519. Ce seigneur, marié en premières noces à Louise

Gauthiot, se remaria à l'âge de 70 ans, à Anne de Poligny, dont il eut encore sept enfants. Le comte de Salnove, descendant d'une branche de la famille de Marmier, se qualifiait de seigneur de Moissey en 1585. Ses biens ayant été mis en décret en 1618, furent acquis par la dame Fauche, son épouse, et revendus le 22 juin 1645, sur Antide de Pra Balay-Saulx, à Claude-François Moréal, conseiller au parlement de Dole, qui avait épousé, le 14 janvier 1637, Anne-Françoise Briot, fille unique de Nicolas Briot, conseiller au même parlement. Ce seigneur céda au roi d'Espagne, le 15 octobre 1666, un moulin et des cens, et reçut en contre-échange, la haute justice sur Moissey. Par un autre acte du 25 mai 1667, le roi lui rendit les cens cédés pour avoir le four banal. Nicolas Moréal, fils de cet acquéreur, baron de Commenailles, seigneur de Moissey, Sorans, à Montmirey-la-Ville, maître des requêtes au parlement, s'allia, le 1er septembre 1658, à Marie Mareschal, dame de Sorans, fille de Pierre, baron de Bouclans. De ce mariage naquirent *Pierre-Joseph*, *Claude-Nicolas*, baron de Commenailles, *Pierre-François*, chevalier de Malte, *Suzanne-Thérèse*, épouse de Claude-Alexandre Laborey, et *Marie-Ignace*, épouse de Claude-Alexandre de Reculot.

Pierre-Joseph Moréal, l'aîné des fils, fut seigneur de Moissey, Groson, Saint-Pierre-sous-Vadans, et fixa son séjour à Moissey. Il épousa en premières noces Catherine du Saix, dont il eut quatre filles, mortes jeunes, et se remaria à Gabrielle de Scey, qui le rendit père de cinq autres filles, savoir : *Marie-Lazare-Exupère*, *Catherine-Nicole-Gabrielle*, épouse d'Alexandre de Puymontbrun, deux autres, religieuses tiercelines à Salins, et *Gabrielle-Jeanne*, mariée à Claude-François-Catherine de Cordemoy. Par un acte du 9 mars 1757, Marie-Lazare-Exupère, résidant dans sa maison de campagne, près de la tuilerie de Moissey, fit donation entre-vifs, à Etienne-Emmanuel Bancenel, écuyer, chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Dole, du seizième de la moyenne et basse justice de la seigneurie de Moissey, du quart des cens, lods, amendes de messerie et de chasse dans les bois de Châtillon, et donna le surplus de ses biens au vicomte de Puymontbrun, son neveu. Les biens de M. de Bancenel s'étant vendus par décret volontaire, les 3 juillet et 4 septembre 1759, Jeanne-Françoise Guillamier, douairière de Claude-François Pernot, écuyer, seigneur de Sergenaux, et Jean-Baptiste Matherot, avocat en parlement, en firent l'acquisition et devinrent ainsi co-seigneurs de Moissey. Jeanne-Françoise Guillamier donna sa part à Pierre Royer, écuyer, capitaine d'artillerie, et celle de M. Matherot passa à Antoine Matherot, son fils. MM. Royer et Matherot se qualifiaient tous deux en 1787, de co-seigneurs à Moissey. La haute justice et l'ancien château échurent à Gabrielle-Jeanne Moréal, épouse de M. de Cordemoy. Jeanne-Claude de Cordemoy, leur fille, leur succéda, et épousa François-Gabriel, marquis de Chappuis-Rosières, président à mortier au parlement de Franche-Comté, qui fut le dernier seigneur haut-justicier de Moissey.

Château primitif. Il se cache au fond d'une vallée dominée de tous côtés par des hauteurs, et n'a qu'une échappée qui plonge sur les plaines de la Bourgogne. Il se compose d'un

bâtiment d'habitation, en forme de parallélogramme, flanqué de deux hautes tours circulaires, de deux ailes à doubles portiques, se terminant par deux autres tours circulaires, d'une tour octogonale ayant servi de prison et de chapelle, appuyée contre l'aile orientale, d'une cour d'honneur, bordée par l'ensemble de ces constructions et d'une enceinte de larges et profonds fossés. Ce château, plusieurs fois incendié, appartient à M. de Fraguier, de Besançon. Les habitations du village se groupaient autrefois à l'entour, mais elles ont été successivement rebâties sur le point élevé qu'elles occupent aujourd'hui.

Château-Neuf. Il a été construit au commencement du XVIIIe siècle, par Pierre-Joseph Moréal, et fut longtemps habité par Mlle Exupère, sa fille. Cette demoiselle avait les goûts les plus excentriques. Elle ne portait que des vêtements d'hommes et passait la plus grande partie de sa vie à la chasse. On la voyait toujours à cheval, entourée d'une meute nombreuse. Recherchée par de brillants partis, elle ne voulut jamais se marier. Ce château, propriété de M. Carles Matherot, de Dole, occupe un site élevé et très agréable.

Eglise. L'église, dédiée à saint Gengulphe, dont on célèbre la fête le 11 mai, occupe le sommet d'un coteau et domine presque tout le village. Elle se compose d'un clocher, d'une grande tribune, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire, de cinq chapelles et de deux sacristies. Le sanctuaire et le chœur datent du XVIe siècle, la nef du XVIIe, et les chapelles sont de différentes époques. Dans la troisième chapelle à droite, on voit les tombes du marquis de Chappuis et de son épouse. Dans la première chapelle du même côté, on lit cette inscription : « Dans cest autel consacré le 23 novembre 1625, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Anges, reposent les reliques des saincts Pierre, archevêque de Tarantaise, Genet, martyr, et Marie-Magdeleine. » Au-dessus de l'inscription, se trouve un *ex voto* renfermant trois jolies statuettes en pierre, d'un travail remarquable. Le mur du cimetière est orné d'une belle croix en pierre, du style de la renaissance.

Ermitage. Au milieu de la forêt de la Serre et vers l'un de ses points les plus élevés, est un coteau escarpé, dans le flanc nord-ouest duquel est pratiqué l'ermitage. Cette retraite a 7^m de hauteur, 13^m de largeur et 8^m de longueur. Elle est divisée en deux étages superposés. Du côté de l'entrée, le rocher est à pic. Chaque étage est divisé en trois travées. La nef du milieu est beaucoup plus large que les collatérales. L'étage supérieur servait d'église. Le sanctuaire était éclairé par un jour douteux venant d'en haut, qui pénétrait par une anfractuosité naturelle. Les nefs se terminaient en hémicycle et sont voûtées. Ce monument a été taillé à pic dans une montagne de sable et de grès, sans art, presque sans instruments et par des mains inhabiles. Il est entouré d'arbres de haute-futaie qui l'ombragent de leurs rameaux. Au pied, sort une source d'eau limpide qui coule sur du sable granitique parsemé de paillettes d'argent. L'ermitage de la Serre est, sans contredit, le plus remarquable du Jura par son antiquité, sa forme et son site. Depuis longtemps il n'est plus habité. Il a servi de point de réunion aux bons-cousins de la vente de la Serre jusqu'au moment où leurs rassemblements ont été interdits.

Oratoire du Dieu-de-Pitié. Il est situé au centre du village, au bord de la route de Dole à Gray, et a été érigé en 1619, par Sébastien Guillamier. Il est construit en pierre de taille, et renferme une belle statue du Christ, représenté assis, les mains liées et la tête couronnée d'épines.

Evènements divers. Le château a été assiégé plusieurs fois. On trouve dans ses environs un grand nombre de boulets, qui prouvent la vigueur de sa résistance. Gollut le cite encore, au XVIe siècle, au nombre des meilleures places fortes de la province. La veille du jour où le prince de Condé ouvrit le siége de Dole, en 1636, il vint se loger à Moissey, « où le chasteau, dit Boyvin, foible et en assiette, commandé de tous costés, luy fut livré par les paysans sans aucune résistance, sous les asseurances qui leur furent données d'un favorable traitement. » Cette capitulation ne préserva nullement le village du pillage et de l'incendie. La peste de 1636 donna naissance à la confrérie de Saint-Sébastien, qui faisait ses exercices dans l'église.

Biographie. Ce village est la patrie d'Henri-Catherine *Brenet*, né le 23 novembre 1764, médecin très distingué, nommé député en 1815, 1822 et 1824, et mort à Paris, le 3 mai 1824; de Joseph *Guillaume*, né le 18 juillet 1769, chirurgien très habile, aide-major sous les ordres de M. Thomassin, chirurgien en chef des armées, mort le 1er juin 1833; de Claude-François *Guillaume*, neveu du précédent, auteur de l'*Essai de topographie médicale* sur la ville de Dole; de Just *Poinsot*, professeur de physique et de chimie, à Paris, né en 1817; de plusieurs médecins et officiers de mérite.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M Marquiset. — Archives municipales de Montmirey et de Moissey. — Archives de la préfecture du Doubs.

—

Molain, *Mediolanum*, *Mediolain*, *Meolain*, *villa Mediolanis*, *Molanum*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Poligny; percept. de Crotenay; succursale; à 10 kil. de Poligny, 12 d'Arbois et 30 de Lons-le-Saunier. Altitude : 580^m.

Le territoire est limité au nord par Arbois et la Châtelaine; au sud par Besain et Montrond; à l'est par Valempoulières, et à l'ouest par Poligny.

Il est traversé par les anciennes routes d'Arbois et de Poligny à Champagnole; par les chemins vicinaux tirant à Chamole, à Montrond, à Besain et à Valempoulières.

Le village est situé sur le premier plateau du Jura, aux bords de l'ancienne route de Poligny à Champagnole. Les maisons sont généralement groupées, bien bâties en pierre, couvertes en ancelles, laves ou tuiles; la plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 283 habit.; en 1846, 385; en 1851, 321, dont 166 hom. et 155 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 26 hab.; 62 maisons; 80 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1709. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1835; surf. territ. 1150^h 11^a, divisés en 1547 parcelles, que possèdent 102 propriétaires, dont 22 forains; surf. imp. 406^h, savoir : 306 en terres lab., 139 en pâtures, 90 en prés, 54 en prés-bois, 14 en bois, 2^h 30^a en sol de bâtiments, 86^a en friches et murgers, et 53^a en jardins et vergers, d'un revenu cad. de 7984 fr.; cont. dir. en princip. 1954 fr. La

surface non imposable, de 543h 63a, se compose de forêts nationales.

Le sol, peu fertile et ne rendant que quatre fois la semence, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, de l'orgée, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, des betteraves, peu de fruits et de légumes secs. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent. On élève dans la commune, du bétail à cornes, des volailles et quelques porcs qu'on engraisse. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des sablières, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux.

Il y a deux châlets communaux, dans lesquels on fabrique annuellement 30,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

L'agriculture, le produit des fromageries, le commerce du bétail et l'exploitation des forêts nationales, forment la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés d'Arbois, Poligny et Champagnole.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère peu éloigné de l'église, une maison commune construite en 1847, qui a coûté 10,000 fr.; elle renferme *la mairie*, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 élèves. L'institutrice laïque, logée gratuitement par M. le maire, tient une école, fréquentée par 38 élèves; un oratoire, dédié à la Vierge, une fontaine très ancienne, réparée en 1849, et des pâtures, bois et prés, d'un revenu cad. de 550 fr.

Bois communaux : 12h 64a, dont les habitants ont l'usage.

Budget : recettes ord. 2830 fr.; dépenses ord. 2830 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La table de Peutinger et les divers itinéraires anciens, mentionnent dans la Gaule plusieurs lieux du nom de *Mediolanum*, tels que *Mediolanum Santonum*, aujourd'hui Saintes, où l'on a découvert les ruines de plusieurs temples, d'un cirque, de thermes, de naumachies, d'hypogées et d'un capitole; *Mediolanum Aulercorum*, Evreux; *Mediolanum*, Moyant, dans la seconde Germanie; *Mediolanum*, Château-Meillant, au territoire des Bituriges; enfin, un *Mediolanum* dans le territoire des Ségusiens, dont le savant d'Anville a fixé à peu près la véritable position près de Meys, dans les montagnes du Lyonnais. Il y avait aussi deux *Mediolanum* dans la Grande-Bretagne, placés au centre du territoire des Ordovices et des Cornaviens, peuples de même origine que ceux d'une partie de la Gaule; et un *Mediolanum*, aujourd'hui Milan, dans la Haute-Italie. Outre ces *Mediolana*, on trouve certains lieux qui semblent conserver dans leurs dénominations actuelles quelques restes de ce nom, et qui le portent même dans les textes latins des titres du moyen-âge, tels que Malain, *Mediolanum* chez les Lingons, Molain, près de Vervins, Malamourt, près de Verdun-sur-Meuse. M. Jolibois, curé de Trévoux, dans une savante dissertation, publiée dans les mémoires de l'académie de Dijon, émet l'opinion que chaque *Mediolanum*, mot dérivé de *Mylan*, qui en langue celtique signifie Champ du Milieu, était le lieu des réunions annuelles d'une confédération gauloise. Ainsi, selon cet auteur, le *Mediolanum* des environs de Poligny aurait servi aux réunions d'un peuple particulier de la Sé-

quanie, dont le nom s'est perdu ; les Séquanes ayant dû comprendre, comme les Eduens et les Lingons, plusieurs petits peuples qui avaient leur administration particulière et leur confédération générale, comme les Suisses de nos temps modernes. César dit : « les Gaulois se réunissaient chaque année, à une époque fixe, sur le territoire des Carnutes, qui est considéré comme le milieu de la Gaule, dans un lieu que leur religion leur fait considérer comme sacré. Là se jugent les différends des peuples et des particuliers, là se formulent en commun les décrets et les ordonnances qui tenaient lieu de loi à la nation entière ». Il est à présumer, ajoute M. Jolibois, que chaque peuple en particulier suivait cet usage général, et que chaque année, à une époque déterminée, il se réunissait dans le centre de son territoire, pour juger les différends et régler tout ce qui concernait les intérêts de la communauté. Il paraît même que les Romains, pour adoucir chez les Gaulois le joug de la servitude, permirent à chaque peuple de continuer à tenir ces assemblées annuelles, et se contentèrent de restreindre les matières des délibérations. Tous les citoyens valides étaient tenus de comparaître à ces assemblées et d'y assister armés. Le *Mediolanum* n'était pas une ville, mais une rase campagne, une place où l'on campait sous des tentes. Le plus souvent, des foires s'établissaient pour les besoins de ces nombreuses réunions d'hommes. En général, plusieurs voies aboutissaient à ces points centraux. Tout ce que nous venons de dire peut s'appliquer parfaitement à notre Molain. La forêt de Moydon, *sylva Maydunensis*, proche de ce village, renferme encore plusieurs monuments druidiques. Le *Champ du Feu* qui n'en est pas éloigné, et dans lequel on a découvert une quinzaine de pièces de monnaies gauloises, servait de lieu d'assemblée pour les Druides et les Eubages. Le Champ du Feu ou *Hochfeld*, dans les Vosges, avait la même destination. Dans le champ de la *Grosse Pierre*, était un menhir qui, sous les Romains, devint une borne milliaire, et dont l'enlèvement est de date toute récente. Plusieurs voies antiques traversaient le territoire. L'une, sous le nom de *Vie Saunier*, venait du Fied et tirait à Salins. Une autre venant du Pont-du-Navoy, appelée la *Vie Blanche*, passait par Besain, et aboutissait sur la précédente à Molain même. Une troisième se dirigeait de Poligny à Champagnole. La tradition conserve le souvenir d'un combat sanglant qui se serait livré dans l'antiquité, au *Champ de Bataille*, mais il n'est pas possible d'en assigner la date. L'existence de Molain est attestée par les titres dès le XIe siècle. Par un diplôme, daté à la Loye, de la 35e année de son règne, en 1029, Rodolphe, roi de Bourgogne, confirma au monastère de Vaux, le village de Molain (*villam quoque Mediolanum*), l'église avec les dîmes, toutes leurs dépendances et l'usage à perpétuité dans la forêt de Moydon (*in sylva Maydunensi*). On remarquera que ce nom se rapproche beaucoup de celui de *Meduana*, Mayenne, ville du Maine, consacrée par le druidisme. Le jour de fête saint Jean-Baptiste, de l'année 1033, Hugues Ier, archevêque de Besançon, donna à l'abbaye de Cluny, pour l'usage du même monastère de Vaux, la chapelle, les dîmes, les sépultures et les autres oblations de Molain (*de villâ quæ dicitur*

Mediolain). En 1069, le comte Guillaume-le-Grand, confirmant les dons faits à Vaux par Otton Guillaume, son aïeul, et Rainaud Ier son père, rappela, 1° le village de Molain, *villam Mediolanis*, et ses dépendances; 2° le vieux Brenn, *vetus Bregna*, aujourd'hui les prés Bretons, village détruit. (*Bregna*, en langue celtique, signifiait marais); 3° le champ Vignier, *campum Vinierum*, actuellement appelé les *Avignières;* 4° la forêt située entre le champ Vignier et le chemin de Roable, aboutissant sur la voie qui tendait de Besain à Molain, *nemus quod est inter campum Vinierum et Roabli viam quæ ducit ad viam quæ de Besanis tendit ad Meolain;* 5° la terre située sur la montagne, qui se trouvait entre le chemin de Molain, *viam Medolanis*, et celui qui tendait à Besain, appelée *Beolet;* 6° et enfin, dans la forêt dite sur Roche (forêt de Malrocher), le droit pour les religieux de couper le bois nécessaire à leur usage, au rétablissement du monastère et à la construction de leurs maisons. Par un acte de l'an 1115, le comte Rainaud III réitéra cette confirmation dans les mêmes termes. En 1116, l'archevêque de Besançon confirma le don de l'église de Molain, *ecclesiam Molani*, avec ses dépendances, au prieuré de Vaux. En 1120, le pape Callixte confirma tous les dons précédents, et notamment la possession du village de Molain, *villam Mediolanum*, de l'église, des dîmes, avec toutes leurs dépendances et l'usage dans la forêt de Moydon. Béatrix, épouse de l'empereur Frédéric Barberousse, étant à Saint-Renobert de Quingey, en 1183, ratifia non-seulement les libéralités de ses prédécesseurs, même la remise faite par le comte Etienne Ier, son aïeul, aux hommes du prieuré de Vaux, de l'ost et de la chevauchée, mais encore elle accorda au prieur, la justice sur les sujets et les religieux du monastère, et dispensa ces derniers de contribuer aux fortifications du château (de Grimont).

Seigneurie. Molain formait une seigneurie particulière, qui dépendait en toute justice du prieuré de Vaux-sur-Poligny. Les habitants étaient soumis à un droit d'avoinerie, à la banalité du four et à la dîme, fixée à une gerbe sur douze et à des cens pour chaque meix. Le territoire et ses habitants n'ont jamais été soumis à la main-morte. En 1374, le prieur et ses religieux se plaignirent à la comtesse Marguerite de France, de ce que les officiers de Poligny et de Toulouse étendaient leur juridiction sur les territoires de Besain et de Molain, et de ce que les châtelains de Montrond forçaient les habitants de ces deux villages à venir plaider pardevant eux au château de Montrond, à y faire le guet et l'écharguet de jour et de nuit, et exigeaient différentes corvées. La comtesse étant à Dole, après avoir pris l'avis des gens de son conseil, Charles de Poitiers, le sire de Montferrand, Thiébaud de Rye, Humbert de la Platière et Gilles de Montaigu, déclara, le 14 octobre 1374, qu'au prieur seul ou au juge institué par lui, appartenait la justice sur les habitants de Besain et de Molain; que ces derniers ne pouvaient être appelés que devant le bailli de Bourgogne, aux assises tenues à Montrond; qu'on ne pourrait les contraindre à faire le guet et l'écharguet au château de Montrond, à condition qu'ils paieraient annuellement un quarteron de froment et 12 deniers.

plus, une gerbe de froment et une gerbe d'avoine pour la porterie; qu'ils contribueraient à amener le bois et la pierre nécessaires aux réparations de la grande tour du château; qu'enfin ils devraient garder les portes du château, chaque fois que le seigneur de Montrond marcherait avec sa bannière en ost ou en chevauchée, et lorsque l'imminent péril de guerre serait proclamé. En 1456, les habitants se refusèrent à porter cuire leur pain au four banal. Le prieur fut obligé de traiter avec eux. Il fut convenu qu'ils continueraient d'être soumis à la banalité du four, mais qu'ils ne donneraient qu'un pain sur seize, et qu'ils ne paieraient rien pour les *chalandeaux* qu'ils faisaient cuire à Noël. Les familles qui existaient alors étaient celles des Chevrault, Philippe, Bolencheret, Salins, Martin, Parreaul, Michiel, Doye, Barnard et Brenot. Le 14 janvier 1698, la population obtint la permission de construire des fours particuliers. Les familles que nous venons de nommer avaient toutes disparu pendant les guerres de Louis XI, Henri IV et Louis XIII. On vit figurer dans l'acte de 1698, des Gagneur, des Thomas, des Grandperrin, tous nouveaux venus.

Fief de mairie. Il y eut à Molain un fief de mairie, qui fut possédé par une famille noble portant le nom du village. Jean de Molain, d'Arbois, vivait en 1537.

Eglise. L'église est dédiée à saint Viatre, Viatour ou Viator, dont on célèbre la fête le dimanche qui suit celle des Rois-Mages. On ne possède aucun renseignement précis sur ce saint. Les Bollandistes le mettent au rang des saints omis et supposent, d'après Chapelain, qu'il était évêque de Bourges. Baillet le propose comme martyr simplement, et non pontife. Chevalier dit qu'il fut mis à mort dans le VIIe siècle par les émissaires d'Ebroïn, maire du palais de Bourgogne, et pense que ce saint, fuyant la persécution d'Ebroïn, souffrit la mort à Molain même. Saint Viator n'est honoré qu'à Molain et à Saint-Amour. Son culte a pu être substitué à celui d'Hercule Viator, protecteur des voyages et des voyageurs, afin de déraciner le culte rendu à la *Grosse Pierre*. L'église est orientée et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire de forme octogonale et d'une sacristie. Après avoir été longtemps paroissiale, cette église était devenue après les guerres du XVIIe siècle, une simple annexe de celle de Vaux. Elle a été érigée en succursale le 6 septembre 1820.

Curiosités naturelles. La grotte de la forêt de Malrocher mérite d'être visitée.

Biographie. Les familles Gagneur et Grandperrin ont fourni plusieurs ecclésiastiques distingués, notamment Simon Gagneur, curé de la paroisse Saint-Bruno de Lyon, mort en 1824.

Bibliographie. Mémoires sur Poligny, par Chevalier. — Archives du prieuré de Vaux, à la préfecture du Jura. — Annuaire du Jura, année 1849.

—

Molamboz, *Molimbie*, *Molambeau*, *Montlamboz*, *Montlambol*, *Molamboth*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste d'Arbois; percept. de Villette; succursale, érigée le 1er juin 1852; à 10 kil. d'Arbois, 14 de Poligny et 46 de Lons-le-Saunier. Altitude : 291m.

Le territoire est limité au nord par Ounans et Vadans; au sud par Mathenay; à l'est par Vadans et Mathenay, et à l'ouest par la Ferté. Le

Petit-Molamboz, la grange de la Ferté et la grange Poupon font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à la Ferté, à Chamblay, à Ounans, à Montmalain et à Mathenay; par la Cuisance et la Vieille-Rivière.

Le village est bâti en amphithéâtre, sur le revers occidental d'un mamelon qui s'incline sur la vallée de la Cuisance. Les habitations, ombragées d'arbres, sont groupées, très grandes, bien construites en pierre et couvertes en tuiles plates ou creuses. On y remarque l'ancien château, les maisons de M. Moréal de Brevans, de M. Papillard, de M. Henri Saillard et de la Tour.

Pop. en 1790, 252 hab.; en 1846, 340; en 1851, 324, dont 160 hom. et 164 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 45 hab.; 80 maisons, savoir: à la rue des Côtes, 8; à la rue du Château, 8; à la rue Neuve, 2; dans la Grand'rue, 13; au Clos-Renard, 3; dans la rue de la Fontaine, 3; à la rue Martin, 1; à la rue des Morts, 2; à la grange Poupon, 1, et au Petit-Molamboz, 9; 80 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 706^h 31^a, divisés en 1430 parcelles que possèdent 168 propriétaires, dont 67 forains; surf. imp. 683^h, savoir: 318^h en forêts, 211 en terres lab., 106 en prés, 33 en vignes, 10 en friches et pâtures, 2^h 61^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 84^a en jardins, 87^a en vergers et terrains plantés et 15^a en carrières, d'un revenu cad. de 25,630 fr.; cont. dir. en princip. 2855 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en coteaux, est très fertile et rend neuf fois la semence. Il produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et de vins blancs et rouges de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. On exporte le quart des céréales et moitié des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

Le territoire appartient presque en entier à quatre propriétaires.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et moutons. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des sablières, des gravières et des carrières de pierre ordinaire à bâtir et à chaux.

Il y a un châlet, loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour; l'ancien château, acheté en 1843, moyennant 12,000 fr., et renfermant le presbytère, la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 30 filles; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs; un puits communal; un oratoire, dédié à la Mère de Dieu; une place publique et 77^h 86^a de bois, friches et pâtures, d'un rev. cad. de 1127 fr.

Bois communaux : 75^h 05^a; coupe annuelle, 1^h 05^a.

Budget : recettes ord., 1825 fr.; dép. ord., 1803 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Molamboz offre un aspect des plus attrayants. La propreté de ses rues, l'élégance de ses maisons, la richesse des campagnes environnantes, la limpidité des eaux de la

Cuisance, concourent à égayer le paysage. Du sommet de l'éminence sur les flancs de laquelle s'épanouit le village, la vue se porte jusqu'aux montagnes de la Côte-d'Or et du Bugey. On distingue dans la plaine une multitude de clochers et de vieux châteaux, dont les plus rapprochés sont ceux de Vadans, de Vaugrenans et de Toulouse. Une terre aussi favorisée ne pouvait manquer d'habitants ; aussi offre-t-elle de nombreux vestiges du séjour du peuple-roi. Elle est semée de monnaies de presque tous les règnes des empereurs. On y découvrit, notamment, le 25 février 1832, quatre-vingt-sept médailles, grang bronze, à l'effigie de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-Pie, d'Ælius César, père de Lucius Verus, de Marc-Aurèle, d'Alexandre Sévère, de Maximin, de Maxime-César, son fils, de Balbus, de Gordien II, de Philippe-le-Père, de Sabine, de Faustine-la-Mère, de Faustine-la-Fille, de Lucia, de Jullia-Mammea, mère d'Alexandre Sévère. Néanmoins, le nom de Molamboz ne commence à se montrer dans les chartes de l'abbaye de Rosières, qu'à partir de 1137, et encore le village apparaît-il plutôt sous forme de métairie que sous celui d'un groupe d'habitations.

Seigneuries. Molamboz se partageait en deux seigneuries, dites, l'une de *Vadans*, et l'autre de *Vaugrenans*. Cette dernière, après avoir relevé du château de Rochefort, fut soumise à la suzeraineté de Vadans. Chaque seigneur exerçait la justice haute, moyenne et basse sur ses propres sujets. Le four banal fut donné en 1358, aux religieux de Rosières. Le 9 septembre 1520, Charles de Poitiers, sire de Vadans, donna aux habitants la permission de vendre et couper toutes sortes de bois morts et vifs, excepté les chênes, les poiriers et les pommiers, dans les forêts de la seigneurie de Vadans, à charge d'un cens de 4 sols, à payer par chaque chef de famille ayant des bœufs ou des chevaux, et 2 sols par ceux qui n'avaient pas de bétail. Par une sentence du 24 avril 1449, il fut reconnu que les habitants pouvaient mener paître leur bétail sur les terres de l'abbaye de Rosières, lorsque les récoltes étaient enlevées. Ce droit d'usage amena des querelles fréquentes avec les religieux et leurs gardes. Plus d'une fois, des injures on en vint aux coups.

Seigneurs. Les seigneurs de Vadans possédèrent jusqu'en 1584, la portion de seigneurie de Molamboz, dite de Vadans, et se qualifièrent jusqu'à cette époque, de seigneurs de ce lieu. En 1286, Simon de Montbéliard remit à Jean de Chalon, sire de Rochefort, ce qu'il possédait à Molamboz. La portion de seigneurie, dite de Vaugrenans, fut inféodée, au XIIIe siècle, à la famille de la Grange, d'Arbois. Nicole de la Grange la porta en dot avant 1297, à Renaud de Vautravers, et la transmit à *Vernier* et *Jeoffroy* de Vautravers, ses fils. Mathée, fils de Vernier de Vautravers, eut pour héritiers *Henri* et *Etienne* de Vautravers, ses enfants. Henri eut de Jeanne de Groson, son épouse, deux fils, qui lui succédèrent. Jean ou Jean-François Froissard, chevalier, seigneur de Broissia, premier président au parlement de Dole, acheta le 11 février 1584 (v. st.), les deux portions de seigneuries de Molamboz et y fit construire un château, une chapelle, un moulin et un battoir, dit le moulin Mathenay. Ce seigneur avait épousé, le 1er juin 1572, Claudine Blanchot, de Saint-Claude,

dame de Maisod, et en eut deux fils, *Claude* Blanchot Froissard et *Simon* Froissard. Jeanne-Bonaventure de Froissard, épouse de Philippe-Joseph, marquis de Falletans, seigneur de Busy, Larnaud, Thiéfrans, Dampierre et autres lieux, recueillit Molamboz dans la succession bénéficiaire de Jean-Ignace, marquis de Froissard-Broissia, et le vendit, le 26 juin 1717, à Philippe d'Eternoz, écuyer, de Salins. Cet acquéreur laissa pour héritiers Antoine-Joseph-Philippe-Régis d'Esternoz, mort ambassadeur de France à Berlin, le 23 août 1790, et Charles-Joseph, comte d'Esternoz. Le premier institua pour son héritier universel Ange-Philippe-Joseph d'Esternoz, son fils aîné, marié à Augustine-Louise de Colincourt, et déshérita ainsi ses autres enfants, du nombre desquels était Antoine-Ferdinand, comte d'Esternoz, capitaine de cavalerie, marié en 1803, à Marie-Anne-Laurence Richard-Montangé, de Dijon. Pour réparer cette injustice, Charles-Joseph, comte d'Esternoz, qui mourut en émigration à Lanshut en Bavière, le 24 août 1799, donna sa fortune à Antoine-Ferdinand, son neveu. Ce dernier mourut à Dijon, l'année même de son mariage, et laissa un fils du nom de Ferdinand-Charles-Honoré-Philippe, qui fixa son séjour à Dijon. Le domaine de Molamboz fut vendu nationalement en 1793.

Château. Construit sur la pente de l'éminence de Molamboz, ce château avait dans l'origine la forme d'un parallélogramme rectangle et n'était flanqué que d'une tour. Plus tard, une nouvelle tour carrée fut ajoutée sur le prolongement du château. Une dernière tour isolée fut élevée sur le côté nord de la cour. Ces deux dernières seulement sont percées de meurtrières. Ce château, vendu nationalement le 3 juin 1793, à M. Girard, moyennant 20,300 fr. en assignats, fut acquis quelques années après par M. Petit-Magnin, directeur des contributions directes, qui le laissa à sa fille, mariée à M. Saillard. Cette dame l'a aliéné en 1843, en faveur de la commune, pour servir de mairie et de presbytère.

Fief de mairie. La mairie de Molamboz était inféodée à une famille noble, qui portait le nom du village. Etienne de Molamboz vivait en 1250, et laissa une fille du nom de Guillemette. Ce fief passa plus tard dans la maison de Bontemps d'Arbois. Il appartenait en 1790 à Jacques-Simon-Menaut Bontemps de Saint-Cernin, qui émigra en 1791. La maison en dépendant, flanquée d'une tour, fut vendue nationalement en 1792 et acquise par M. Parandier. Cet acquéreur la revendit à M. Moréal de Brevans, et appartient actuellement à M. Théodule-Remy-Joseph Moréal de Brevans, qui l'habite.

Fief de Vadans. Il appartenait en 1280, à Hugues et Aimé de Vadans et passa au xve siècle à la famille Voiturier d'Arbois, et ensuite à celle des Peccaud de la même ville. Jacques de Manse, chevalier, seigneur de la Tour et dame Louise de Peccaud, son épouse, le possédaient en 1720. La maison qui en dépendait a subi de grandes altérations et est occupée par plusieurs cultivateurs.

Domaine de la Fenotte. Il appartenait à l'abbaye de Rosières et existait déjà au xiie siècle. Il fut agrandi par les dons de Perrier de Saint-Pierre (1262); de Guillemette, fille d'Etienne de Molamboz (1279); de Hugues et Aimé de Vadans (1280); de Nicole de la Grange, épouse du

sieur de Vautravers (1297); de Guichard de Saint-Pierre (1328), et de Jeoffroy de Vautravers (1328).

Chapelle. Molamboz dépendait de la paroisse de Saint-Pierre-sous-Vadans. Jean-François Froissard et Claudine Blanchot, son épouse, firent marché, le 5 avril 1594, avec Odot Maire, maître maçon à Dole, pour construire une chapelle ogivale près de leur château, qu'ils voulaient dédier à Dieu, à saint Antoine et à saint Eloy. Cet édifice fut terminé en 1597, et le 8 décembre 1598, Claudine Blanchot et ses enfants firent un traité, par lequel il fut convenu qu'il servirait à l'usage des habitants, à charge par eux de l'entretenir, et de le fournir de luminaire, ainsi que de tous les meubles nécessaires à la célébration des offices. On y célébrait une messe haute tous les dimanches, les jours de fêtes, et une messe basse tous les lundis. Cette chapelle, qui a aujourd'hui le titre d'église, est très jolie. C'est le type le plus pur qui existe dans le Jura de l'architecture ogivale de la deuxième transition, usitée à la fin du XVIe siècle. On y remarque une gracieuse chaire à prêcher, un très bel autel avec retable et une délicate châsse en bois, contenant des reliques de sainte Philomène. Dans le chœur sont deux belles statues, représentant saint Antoine et saint Eloy, un beau tableau donné par l'empereur Napoléon III, représentant Jésus-Christ expirant sur la Croix, et un chemin de croix donné par l'impératrice Eugénie. Sur les actives démarches de M. Bœuf, curé de la paroisse, le gouvernement a accordé en 1849 et 1855, des subventions pour la restauration de l'église et du presbytère. Le cimetière renferme une croix, dont le piédestal est orné des armes de la famille de Broissia, la tombe d'Anne-Thérèse Alviset, baronne de Glanne, morte le 29 août 1833, et plusieurs autres monuments funéraires.

Bibliographie. Archives des préfectures du Doubs et du Jura.—Annuaire du Jura, année 1854.

—

Molay, *Moolers*, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chemin ; percep. de Tavaux ; bur. de poste de Dole; succursale ; à 10 kil. de Chemin, 10 de Dole et 50 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 199^{m}.

Le territoire est limité au nord par Gevry et Tavaux ; au sud et à l'est par le Doubs ; à l'ouest par Champdivers et Tavaux. Port-Aubert fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Tavaux, à Rahon, à Gevry et à Champdivers ; par le Doubs, ses bras et ses mortes. Un bac jeté sur le Doubs met Molay en communication avec Chaussin, Saint-Baraing et Rahon.

Le village est situé sur la rive droite du Doubs, dans la vaste plaine qui borde cette rivière. Les maisons sont groupées, construites en pierre et briques et couvertes la plupart en paille. Ce sont de véritables chaumières.

Pop. en 1790, 560 hab.; en 1846, 421; en 1851, 450, dont 220 hom. et 230 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 70 hab.; 81 maisons, savoir: sur le Pasquier 11 ; dans la rue des Maires 21 ; dans celle des Prés 18 ; de Saint-Aubin 5 ; dans la Grande-Rue 14 ; dans la rue du Cournod 7; du Bac 2 ; aux Ilotes 1 ; aux Trèches 1, et à Port-Aubert 1 ; 133 ménages.

Cadastre exécuté en 1825 ; surf. territ. 637^{h} 14^{a}, possédés par 296 propriétaires, dont 74 forains ; surf. imp. 578^{h}, savoir : 303 en terres

lab., 122 en pâtures, 52 en prés, 47 en gravières, 44 en oseraies, 5^h 40^a en sol de bâtiments, 1^h 75^a en jardins et vergers, 40^a en mares d'eau, d'un rev. cadast. de 10,550 fr.; contrib. dir. en princ. 3664 fr.

Le sol, très fertile, rend neuf fois la semence, et produit du blé, beaucoup d'orgée, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, beaucoup de chanvre, du lin, des fruits, du foin, des fourrages artificiels, et un peu de seigle. On exporte les trois quarts des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des chevaux et des volailles.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole et de Sellières. Ils sont généralement dans l'aisance.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour; un presbytère acquis en 1818 et réparé en 1824; une maison commune, construite de 1846 à 1849, qui a coûté 30,000 fr; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice, les salles d'études, fréquentées par 65 garçons et 45 filles; le bâtiment contigu renferme la pompe à incendie et d'autres dépendances; une pompe, manœuvrée par 25 pompiers ; une place publique et 202^h 51^a de pâtures, gravières et oseraies, d'un rev. cad. de 653 fr.

Bois communaux : 60^h 50^a; coupe annuelle, 1^h 80^a.

Budget : recettes ord., 5598 fr.; dépenses ord., 5101 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

En face du point où la Loue vient se jeter dans le Doubs, s'étend le village de Molay, dont une erreur historique a illustré le nom. Son origine se perd dans la nuit des âges. Deux villes, deux cités importantes florissaient jadis sur les deux rives du Doubs. Tavaux et Rahon en étaient le centre, mais leurs faubourgs rayonnaient sur une immense surface, à en juger par les ruines qui jonchent le sol jusqu'à Villers-Robert. Le nom qu'elles portaient est encore un problème. Plusieurs savants avaient cru y reconnaître la ville d'Amagétobrie. D'autres regardaient le Port-Aubert comme le fameux *Portus Abucinus* mentionné par César. Ces opinions, vivement combattues, sont actuellement abandonnées. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que sous les Romains, il y avait près de la jonction du Doubs et de la Loue, deux grandes villes, qui n'étaient séparées que par la rivière, et qui ont dû être détruites du IIIe au IVe siècle. Leur territoire était traversé par une grande voie, appelée *Levée de Jules-César*, *chemin des Romains* ou *chemin de la Poste*, qui passait à Tavaux, Molay, Port-Aubert, Rahon et Villers-Robert, et se dirigeait à Groson, Salins et Poligny. On en reconnaît encore parfaitement les traces. Port-Aubert a été anéanti par le Doubs. On reconnaît dans le lit de cette rivière des rues pavées et les ruines des édifices qui les bordaient.

Le premier document connu qui mentionne Molay, est une bulle datée du 13 des calendes de mai (20 avril) 1154, par laquelle le pape Urbain IV, à l'exemple d'Urbain, son prédécesseur, mort en 1099, confirme et met sous la protection du Saint-Siége, les possessions de l'abbaye de Château-Chalon et y comprend

l'église de Molay avec ses dîmes et ses terres. L'empereur Frédéric Barberousse, par un diplôme du 19 septembre 1165, confirma dans les mêmes termes les dons faits à ce monastère, et le 25 février 1181 (v. st.), le pape Lucius III ratifia le don de l'église et du quart du territoire de Molay (*Moolers*). En 1160, Robert de Champdivers donna à l'abbaye de Rosières un pré situé près le Port-Aubert. M. Marquiset, dans sa Statistique historique de l'arrondissement de Dole, rapporte qu'en réparant l'église de Molay, en 1807, on trouva sous le maître-autel à la romaine qui tombait de vétusté, une boîte en plomb renfermant un parchemin carré, sur lequel était écrit : cet auté a été fondé en l'an sept cent. Alleluya ; que les fabriciens inscrivirent sur le même parchemin l'année de la réparation de l'autel, et replacèrent avec respect, comme ils l'avaient trouvé, ce monument de la foi de leurs pères. M. Marquiset a eu tort d'indiquer ce fait sans faire remarquer que c'était une mystification. Personne n'ignore qu'au VIIIe siècle, la langue française n'était pas encore formée, et que la langue latine était alors la seule en usage.

Seigneurie. Molay et Port-Aubert dépendaient en toute justice de la seigneurie de Rahon. (Voir l'article sur ce lieu). On a cru longtemps que Molay avait formé un fief particulier qui avait donné son nom au célèbre Jacques de Molay, grand-maître des Templiers, qu'on disait fils de Jean de Longwy, sire de Rahon. C'était l'opinion des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, reproduite par Labbey de Billy (t. 1 page 146) et adoptée par M. Clerc (t. 1 page 11). On allait jusqu'à citer un testament de l'an 1310, publié à l'officialité de Besançon, dans lequel Jean de Longwy nommait parmi ses enfants Jacques de Molay. M. Duvernoy a découvert une autre famille de Molay, dont le premier membre connu, Aimé, céda, en 1138, ses droits sur Etrey et Frétigney, au monastère de la Charité. Girard de Molay, qui vivait en 1233, était vassal de Jacques de Vellefaux, sire de la Rochelle, et arrière-vassal d'Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne. Il laissa deux fils, Jacques, qui mourut grand-maître des Templiers, et Girard, qui réunit au fief de Molay celui de Bomboillon. Cette maison s'éteignit dans la personne de Guillaume, vicaire-général de Besançon, en 1344. La terre, dont elle portait le nom, fait partie du canton actuel de Vitrey (Haute-Saône). La tradition du pays confirme le sentiment de M. Duvernoy. Elle raconte qu'on voit apparaître, à une certaine heure de la nuit, dans une forêt voisine de Molay, une grande figure couverte d'un long manteau blanc, sur lequel se détache une croix rouge ; ce costume était celui des chevaliers du Temple. Nous nous persuaderions difficilement que Jacques de Molay eût dit dans sa déposition du 26 novembre 1309 : « Je suis un chevalier non lettré et *pauvre*, » s'il eût été le fils de Jean de Longwy, l'un des plus riches seigneurs du temps. D'un autre côté, malgré nos minutieuses recherches, nous n'avons jamais trouvé que Molay eût formé un fief particulier. Il n'y avait qu'une chevance qui appartint longtemps à la famille de Champdivers et fut tenue en dernier lieu par M. de Froissard-Broissia. Les abbesses de Château-Chalon n'y possédaient qu'un simple domaine. Il est vrai qu'au nord-est du village, du côté de Gevry, on remarque une

grande motte artificielle, entourée de traces d'anciens fossés, mais il n'est pas possible d'affirmer si cette éminence ne remontait qu'au moyen-âge, ou si elle n'était déjà point un ouvrage des Romains.

Port-Aubert. Ce village est désigné dans les titres sous le nom de *Portlanbert*, *Portaulbert* et *Port-au-Bard*, mot probablement dérivé de *Portus ad Barrum*. Quelle était la signification de *Bart* ou *Barrum?* Les étymologistes ne s'accordent pas sur cette question : les uns prétendent que *Bart* veut dire *lieu fort*, d'autres traduisent *Barrum* par *port*. Nous ne chercherons pas à élucider cette question, qui, du reste, nous paraît offrir peu d'intérêt. Suivant M. Marquiset, Port-Aubert était un bourg considérable au xve siècle; il en cite comme preuve un arrêt du parlement de Dole, de l'an 1460, qui serait conservé dans les archives de la mairie de cette ville, au sujet d'un procès soutenu contre la communauté de Molay, pour des parcours, annonçant que ce lieu se composait alors de 900 feux. Il est à peu près certain que ce chiffre est erroné. On aura lu 900 au lieu de 90 feux. Dans une reconnaissance faite par les agents de la maison d'Elbœuf, on lit qu'avant les guerres de l'an 1636, Port-Aubert comptait 20 feux, et qu'il n'en restait qu'un en 1659. Ce nombre n'a pas augmenté. Il y avait en 1790, une chapelle dédiée à sainte Foy, qui a été vendue nationalement en 1791.

Eglise. L'église de Molay, dédiée à saint Germain d'Auxerre, dont on célèbre la fête le 31 juillet, est située à l'extrémité sud-est du village, et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire, d'une sacristie et d'une troisième chapelle, dédiée à sainte Catherine, qui appartenait aux seigneurs de Champdivers. Le chœur et le sanctuaire sont du style ogival, usité au xvie siècle. La nef est plus récente. On remarque dans cette église, la chaire à prêcher, une belle statue de saint Sébastien, un groupe représentant la Mère de Dieu et son Fils, la belle pierre tombale de Jehan de Champdivers et de Jehanne, sa femme, portant la date de 14.... et représentant au trait ces deux personnages, et plusieurs monuments funéraires.

Evènements divers. Au mois de mai 1636, le prince de Condé prit Molay et l'incendia. De 30 feux qui y étaient à cette époque, il n'en restait que 17 en 1659, et encore dans ce nombre se trouvaient plusieurs familles françaises qui étaient venues occuper les terrains abandonnés. Au mois de septembre 1637, les Français vinrent camper dans le village. Les miasmes pestilentiels qui infectaient l'air, occasionnèrent des maladies, dont presque tous les soldats moururent. Le 31 août 1840, un incendie attribué à l'écroulement d'un four, détruisit 17 maisons et occasionna une perte évaluée à plus de 100,000 fr. Un autre sinistre, survenu en 1844, dévora 4 maisons.

Bibliographie. Statistique de l'arrondiss. de Dole, par M. Marquiset.

Molinges, *Molingas*, *Moulinges*, vg. de l'arr. et du cant. de Saint-Claude, chef-lieu de percept., dist. de postes aux lettres; succursale; à 11 kil. de Saint-Claude et 55 de Lons-le-Saunier. Altitude: 360^{m}.

Le territoire est limité au nord par Saint-Romain-de-Roche, section de Pra, et Marigna, section de Chassal; au sud par Rogna; à l'est

par Chassal et Marigna, dont il est séparé par le torrent de Longviry; à l'ouest par Chiria, section de Vaux et Saint-Romain-de-Roche. Quiétant, le Pavillon et le Charavalet, font partie de la commune.

Il est traversé par la route départ. n° 8, de Saint-Claude à Lyon; par les chemins vicinaux tirant à Chaux, à Viry, à Marigna et à Lavans; par la Bienne et le torrent de Longviry.

Le village est situé sur la rive gauche de la Bienne, dans une vallée profonde, ceinte d'une couronne de montagnes couvertes de vignes, de prairies, de buis, de bois-taillis, de broussailles et découpées par des blocs apparents de rochers. Il offre l'aspect d'une ville. Les maisons bordent la route de Saint-Claude à Lyon; elles sont très propres et élégantes; elles ont plusieurs étages, sont construites en pierres et couvertes en ancelles, bardeaux et tuiles. C'est un lieu très commerçant et appelé par sa position à le devenir encore davantage. Son port reçoit tous les bois de sapins des montagnes destinés à être embarqués pour Lyon.

Pop. en 1790, 183 hab.; en 1846, 372; en 1851, 319, dont 157 hom. et 162 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 20 hab.; 57 maisons, savoir : à Molinges, 50; à Quiétant, 3; au Pavillon, 3, et à Charavalet, 1; 79 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1639.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ. 256^h 18^a, divisés en 1118 parcelles, que possèdent 86 propriétaires, dont 22 forains; surf. imp. 259^h, savoir : 60 en terres lab., 54 en bois, 26 en prés, 15 en pâtures, 29^a en jardins, et le surplus en sol de bâtiments et cultures diverses, d'un revenu cad. de 3298 fr.; cont. dir. en princip. 1147 fr.

Le sol est très fertile; la partie cultivée se trouve encaissée entre des montagnes et forme une partie de la riche vallée de la Bienne. Les récoltes s'y font aussitôt que dans les pays de plaine et dans les parties les mieux exposées du Jura.

On récolte du blé, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des vins rouges très agréables, des foins, des fourrages artificiels, beaucoup de fruits et surtout des noix dont on fait de l'huile; peu de seigle, d'orge et de betteraves.

On importe moitié des céréales et les deux tiers des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des chevaux, des ânes pour le service des moulins, des porcs qu'on engraisse, des volailles et des vers à soie, qui y réussissent parfaitement.

On trouve sur le territoire, de la marne, d'excellentes sablières, des gravières, de la pierre à chaux et hydraulique, de la pierre de taille, des carrières de marbre d'une puissance considérable, qui peuvent être exploitées à ciel ouvert. Ce marbre est remarquable par ses nuances de rouge cramoisi et de jaune, que relèvent des mouchetures et des veines d'un blanc de lait; il se rapproche beaucoup de la brocatelle d'Espagne. (On peut consulter sur la découverte de ces carrières, l'article *Chassal*).

Foires. Il se tenait deux foires très anciennes à Molinges, l'une au mois d'octobre, le lendemain de la fête patronale, et l'autre au mois de mai. Les guerres et les pestes de 1636 les ayant fait tomber en

désuétude, les habitants en obtinrent le rétablissement de l'abbé de Saint-Claude, en 1665. En 1788, le roi, par lettres-patentes, autorisa la création de deux nouvelles foires et confirma les anciennes. La commune ne put payer l'enregistrement de ces lettres, et alors elles restèrent sans effet. Il n'y a actuellement qu'une seule foire, qui se tient le mercredi avant le 2 octobre. On y vend du bétail à cornes, des porcs, des fruits, des étoffes, de la mercerie, etc.

Commerce. Les patentables sont: 5 aubergistes, 1 cafetier, 1 boucher, 1 marchand de bois de sciage et 1 marchand d'étoffes; 1 marchand de chiffons, 1 épicier, 1 marchand de bois en gros et 1 marchand de bois de sciage.

Industrie. Il y a 1 menuisier, 2 cordonniers, 1 moulin à farines à un seul tournant, avec une scierie mécanique à une lame et une autre scierie mécanique. La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture, le commerce des bois, la tabletterie, la tournerie sur bois, os et cornes. Ces derniers produits sont vendus aux marchands en gros de Saint-Claude.

Marbrerie Dargant et compagnie. A l'est de Molinges, entre la route de Saint-Claude et la rive gauche de la Bienne, se trouve l'ancien moulin, qui a été transformé en une marbrerie appartenant à M. Dargant et compagnie. Cet établissement très important, se compose de plusieurs corps de bâtiments, contenant huit scieries, dont le nombre de lames est proportionné à la grosseur, à l'épaisseur de chaque bloc de marbre. On y scie des marbres du pays et des marbres étrangers de toutes les nuances, exportés en France et les nations voisines. On y exécute pour le commerce et sur commande, des monuments funéraires, des cheminées, des autels, etc. Les moulures s'exécutent à la mécanique avec une rare perfection. Cette usine, mue par le ruisseau de Longviry, occupe continuellement 60 ouvriers.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour, un presbytère construit en 1828, une maison commune bâtie en 1840; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice, les salles d'études, fréquentées en hiver par 30 garçons et 50 filles, et la salle de la pompe à incendie; une pompe, manœuvrée par une compagnie de 34 pompiers; trois fontaines avec abreuvoirs, et l'une d'elles avec lavoir; une ancienne maison d'école, louée à un particulier; un port rapportant chaque année 200 fr.; des bois et des pâtures.

Bois communaux : 78^{h} 63^{a}; coupe annuelle, 2^{h} 95^{a}.

Budget : recettes ord. 1681 fr.; dép. ord. 1374 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Molinges a toujours été le lieu le plus important de la rive gauche de la Bienne, entre Dortans et Condat. Les avantages de son port avaient été appréciés par les Ambarres dès les temps celtiques, et les Romains ne manquèrent pas d'en tirer parti pour l'expédition des sapins de nos montagnes dans la ville de Lyon. Des fouilles récemment exécutées, dans le lieu dit *à la Teppe*, ont mis à découvert, sur une surface de 18^{a}, des fondations d'édifices, des tuileaux à rebords intacts, ayant 0, 35^{c} de largeur et une grande longueur, des meubles, des fragments d'amphores et des monnaies du Haut et du Bas-Empire. En frappant sur dif-

férents poinst du territoire, le sol est sonore, ce qui indique des ruines à explorer. A l'extrémité nord du chemin appelé le *Lary*, on a trouvé en 1835, des sépultures en pierres taillées, avec inscriptions; sur l'une d'elles, on lisait : *qui bello*, le reste était effacé. Les habitants prétendent que, sur le *crêt du château*, existait un camp romain qui fut remplacé plus tard par un couvent. La contrée de *Jouvent* a dû être décorée d'un *sacellum* en l'honneur de Jupiter. On a reconnu dans les différents monuments de la ville d'Antre, des marbres qui provenaient des carrières de Molinges. Des explorations dirigées avec intelligence dans ce village, seraient certainement fructueuses pour l'archéologie. Un grand chemin très ancien se dirigeait par Rogna dans le Bugey; on n'en connaît pas l'origine. Dans son Dictionnaire des communes du Jura, M. Béchet cite un titre de l'an 642, dans lequel se rencontrerait déjà le nom de Molinges. Cette même date est indiquée pour beaucoup d'autres villages du Jura. En recherchant dans les notes recueillies par cet historien, et déposées à la bibliothèque publique de Besançon, nous avons trouvé aux articles Cousance, Chambéria, Molinges, etc., la simple mention suivante : bulle du pape en faveur de Saint-Oyan. Quelle mystification ! Tout le monde sait, qu'avant le VIIIe siècle, les papes n'intervinrent jamais dans l'administration des affaires temporelles des monastères. Ce soin était laissé aux évêques et aux conciles. Le premier document qui mentionne Molinges, *Molingas*, est le diplôme de Lothaire, de l'an 852 ou 855, par lequel cet empereur en confirma la possession au monastère de Saint-Oyan. Le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1184, ne fait nulle mention de l'église de ce lieu, parce qu'alors Molinges dépendait de la paroisse de Saint-Romain de Saint-Claude; mais le Livre d'or en constate l'existence en 1307.

Seigneurie. Molinges, Vaux, Chiria, Marigna et Chassal, formèrent longtemps, sous le titre de paroisse de Molinges, une seule communauté, qui dépendait de la seigneurie dite de la *Grande-Cellerie*, appartenant en toute justice à l'abbé de Saint-Claude. (Voir, pour les droits seigneuriaux, l'article *Chassal*). Les sujets étaient main-mortables. En temps d'imminent péril, ils faisaient le guet et garde sur *la montagne du Gay*.

Prévôté. La paroisse de Molinges était administrée par un prévôt, appelé le *prévôt de la Vallée*. Cet office fut inféodé héréditairement à la famille de Chassal. Pierre de Chassal ayant assassiné, en 1228, le grand cellerier de l'abbaye de Saint-Claude, fut obligé de s'exiler. Ses biens furent confisqués, et la prévôté qu'il tenait rentra dans les mains de l'abbé. Les prévôts de la vallée ne furent plus dès lors institués que temporairement.

Eglise. L'église, dédiée à saint Léger, évêque d'Autun et martyr, dont on célèbre la fête le 2 octobre, est bâtie sur le sommet d'un monticule, au nord du village. Elle se compose d'un porche supportant le clocher, de trois nefs voûtées à arêtes, d'un chœur se terminant octogonalement et de deux sacristies. Elle renferme trois autels en marbre de nuances variées et plusieurs tableaux, dont l'un est attribué par M. Reffey de Suligna à Holbein, attribution que nous croyons erronée. Molinges a eu pour curés, M. Poncel, qui fonda, vers 1760, deux lits dans

l'hôpital de Saint-Claude, pour les malades de sa paroisse, et Jean-Claude *Pernier*, auteur d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Claude. On imprima aussi de lui, en 1724, une *Nouvelle vie* de saint Claude, qu'il avait dédiée à S. A. S. madame la duchesse de Bourbon, princesse de Condé, sœur du comte de Clermont, abbé et seigneur de Saint-Claude. Le pèlerinage à Saint-Léger de Molinges était jadis très fréquenté et attire encore un grand nombre de personnes étrangères à la paroisse. Les habitants célébraient aussi chaque année en grande pompe, la fête de saint Antoine.

Evènements divers. Nous avons raconté, à l'article *Moirans*, les ravages causés au commencement du XIV[e] siècle, par les troupes qui occupaient le château de Montréal, au nom du duc de Bourgogne, dans les villages de Viry, Rogna et autres communautés voisines, du nombre desquelles était Molinges. Dans toutes les guerres qui eurent lieu entre la France et le comté de Bourgogne, cette commune eut de nouveaux désastres à déplorer. Les habitants du Bugey s'avançaient jusqu'à la Bienne et commettaient partout des cruautés inouies. Un incendie, arrivé au commencement de ce siècle, détruisit plus de moitié des maisons du village. Peu de temps après, la foudre tomba sur le clocher de l'église, un dimanche, pendant l'office. Plusieurs personnes furent transportées avec violence de la nef dans le chœur; on n'eut cependant aucun malheur à déplorer. Ce fait fut regardé comme tellement merveilleux, que depuis cette époque, on célèbre chaque année, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, une fête appelée la *Fête du Tonnerre*.

Curiosités naturelles. Au nord-est du territoire, est un torrent qui tombe en cascade d'une très grande hauteur. Ses eaux pourraient servir d'une manière avantageuse à l'irrigation des prairies du territoire. Les essais partiels tentés à ce sujet, ont été couronnés du succès le plus complet.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Annuaire 1844.

—

Molpré, *Mollis Pratus*, *villa Molprensis*, *Maupré*, *Mauprel*, *Mospré*, *Molprey*, *Molprez*, *Mopré*, *Morpré*, vg. de l'arr. de Poligny; cant., percept. et bur. de poste de Nozeroy; paroisse de Miéges; à 4 kil. de Miéges, 4 de Nozeroy, 37 de Poligny, 37 d'Arbois et 52 de Lons-le-Saunier. Altitude : 787^{m}.

Le territoire est limité au nord par Communailles, Censeau et Miéges; au sud par Longcochon; à l'est par Essavilly et Communailles; à l'ouest par Miéges et Longcochon.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 35, de Nozeroy à Bonnevaux; par les chemins vicinaux tirant à Communailles, Nozeroy, Censeau et Froidefontaine; par le bief Saillard, le ruisseau de la Serpentine et ses canaux de dérivation.

Le village est situé sur le bord oriental du val de Miéges, contre le revers d'un coteau. Les maisons sont groupées, bien construites en pierres, couvertes en bardeaux et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Molpré a été réuni à Miéges le 3 décembre 1813, et en a été séparé le 4 août 1846.

Pop. en 1790, 151 hab.; en 1846, 172; en 1851, 183, dont 107 hom. et 76 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 68 hab.; 29 maisons, savoir :

au village, 25; au moulin ou à la scie Dom David, 1; au Moulin-Neuf, ou de la Combe, 1; au Moulin et à la grange du Pont, 2; 33 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territ. 268h 09a, divisés en 645 parcelles, que possèdent 98 propriétaires, dont 60 forains; surf. imp. 260h, savoir : 178 en terres lab., 56 en pâtures, 23 en prés, 2 en bois, broussailles et friches, 1h 42a en sol de bâtiments, 53a en jardins, 44a en étang, d'un revenu cadastr. de 7864 fr.

Le sol, en grande partie montagneux, rend cinq fois la semence, et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, de l'orgée, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin et peu de fourrages artificiels. On importe le sixième des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne qu'on a cessé d'exploiter, d'abondantes sablières, de la pierre à chaux, de la pierre ordinaire à bâtir, de la belle pierre de taille, de couleur jaune. Il y a une fromagerie qui produit annuellement 17,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Le moulin du Pont a été incendié en 1812; la scierie de Dom David, en 1820 et 1837.

Biens communaux : une maison commune, contenant le dépôt de la pompe à incendie, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 15 garçons et 10 filles, et la fromagerie; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, et 52h 05a de pâtures et friches, d'un revenu cad. de 497 fr.

Bois communaux : 13h 60c. Les habitants ont en outre un droit d'usage dans les forêts de la Haute-Joux.

Budget : recettes ord. 2102 fr.; dép. ord. 1349 fr.

Bureau de bienfaisance : la commune a droit aux revenus du bureau de bienfaisance de la paroisse de Miéges.

NOTICE HISTORIQUE.

Après Miéges, Molpré est le village le plus anciennement connu de tout le val de Miéges. Il en était presque le chef-lieu féodal, lorsque le château de Nozeroy fut construit, pour devenir le centre de cet immense domaine. Les sires de Molpré ont tenu un rang si distingué dans la noblesse, que nous serions disposé à les croire issus des sires de Salins. Dès le XIIe siècle, on les voit figurer à la cour des souverains et apposer leurs sceaux à côté de ceux des plus illustres seigneurs du pays. Ils ont formé plusieurs branches établies à Poligny, à Arbois, à Salins, à Lons-le-Saunier et dans la terre de Saint-Claude.

Seigneurie. Molpré dépendit dès le XIIIe siècle de la seigneurie de Nozeroy. Les habitants reçurent en 1372, de Hugues de Chalon, des droits d'usage importants dans les forêts de la Haute-Joux et autres du val de Miéges, ce qui ne contribua pas peu à en multiplier la population.

Seigneurs. Hugues, sire de Molpré et Pierre, son frère, chevaliers, sont déjà nommés dans les chartes de l'abbaye de Rosières, en 1160 et 1188. Ils figuraient tous deux comme témoins dans les chartes par lesquelles l'impératrice Béatrix, en 1183, le comte Otton, en 1198, et Marguerite de Blois, veuve de ce

comte, en 1202, confirmaient les dons faits par leurs prédécesseurs au monastère de Vaux. Pierre de Molpré assistait, en 1184, au traité fait entre Roger de Monnet et les religieux de Balerne, au don fait aux mêmes religieux par Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, et à la fondation de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, par Gaucher IV, sire de Salins, en 1190. Il céda en 1209, à Gauthier, abbé de Balerne, du consentement d'Elisabeth, son épouse, tout ce qui dépendait de la Tour de Savaric de Saint-Germain, à Poligny, et fut témoin, l'année suivante, de la paix qui termina les différends de Guy de Monnet avec les religieux de Balerne. L'abbé Guillaume et Chevalier, ayant donné la généalogie de cette famille, nous nous dispenserons de l'établir de nouveau; nous dirons seulement, que Pierre de Molpré s'étant allié avant 1418, avec Pernette Potier, veuve de Visin de Boujailles, n'en eut qu'une fille, Anne, qui épousa, le 13 juin 1440, Pierre Alemand de Conliége, écuyer. Jean Alemand, leur fils, releva le nom et les armes de sa mère. Sa postérité finit au XVIIe siècle, dans la personne de Charles-Emmanuel Alemand de Molpré, dont les biens passèrent par succession dans la maison de Crosey, et de celle-ci dans la maison de Moustier, qui les possédait au moment de la révolution. Un Pierre, sire de Molpré, avait fait hommage, en 1261, à Jean, comte de Bourgogne, de ce que Vuillaume, fils de Perron de Molpré, Point et Henri, fils de Rodolphe de Molpré, chevalier, possédaient sous sa mouvance au val de Miéges. Ses deux fils, Frény et Guillaume, vendirent en 1289, à Jean de Chalon, sire d'Arlay, les sujets qui leur appartenaient au val de Miéges. Le célèbre Jean de Molpré, conseiller du duc de Bourgogne et abbé de Baume, en 1333, était de cette famille.

Château. Dans le lieu dit aux *Champs du Château*, à l'est du village, on trouve des murs de fondation construits en très belle pierre et d'autres débris. Là était le château de Molpré, appelé du temps de Gilbert Cousin, au XVIe siècle, le *château de Bar*.

—

Molunes (les), vg. de l'arr. et du cant. de Saint-Claude; percept., dist. de poste aux lettres et paroisse de Septmoncel; à 7 kil. de Septmoncel, 12 de Saint-Claude et 76 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 1270-1320^m.

Le territoire est limité au nord par La Joux et La Moura; au sud par les Moussières et Bellecombe; à l'est par la vallée de Mijoux; à l'ouest par Montépyle, section de Septmoncel et les Moussières. Laisiat, les Aubergettes, sur les Adrets, sur le Cyr, les Rasses, Chayère, l'Eculas à Millet, le pré à Marchand, les Crottes, les Molunes, sur l'Aisiat, le Reculas, le pré Fillet, le pré Coquet, sur et sous le Brayon, le Déponté, Combe-Royer et l'Eculas-Gardet, sont des fermes ou hameaux faisant partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 23, de Saint-Claude à Genève; par les chemins vicinaux de Lézia, de la Semard, de la Vie-Neuve et des Crottes; par la Valserine, le ravin de la Pralouse, de Combe-Noire et le bief des Pons.

Le village est situé au sommet des hautes montagnes du Jura, qui s'élèvent à pic sur la rive droite de la profonde vallée de Mijoux. Les maisons sont disséminées sur toute l'étendue du territoire, bien bâties

en pierre, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée ; elles ont chacune un châlet et sont environnées de gras pâturages, au milieu desquels croissent isolément des sapins, des hêtres ou des foyards.

Pop. en 1806, 904 hab. ; en 1846, 650 ; en 1851, 650, dont 331 hom. et 319 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 31 hab.; 111 maisons, savoir : à l'Aisiat, 27 ; aux Rasses, 19 ; aux Envouettes, 8 ; à la Simard, 26 ; aux Crottes, 12, et à l'Etailly, 19 ; 124 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1812 ; surf. territ. 2050^h 63^a; surf. imp. 2034^h, savoir : 1242 en pâtures, 525 en terres lab., 167 en bois-sapins, 93 en bois-taillis, 3^h 67^a en tourbières, 3^h 41^a en sol et aisances de bâtiments, 2^h en prés, et 9^a en jardins, d'un revenu cad. de 35,621 fr. ; contrib. dir. en princip. 4815 fr.

Le sol, montagneux, rend cinq fois la semence et produit beaucoup d'orge, des pommes de terre, du lin, du foin et du méteil d'orge et d'avoine. On importe les deux tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, quelques porcs et beaucoup de chèvres. Dans chaque ménage on tue une vache, dont on sale la viande, pour servir de nourriture pendant l'année. 12 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des tourbières exploitées pour le chauffage des habitants, de la pierre ordinaire à bâtir, de la pierre à chaux et hydraulique.

Chaque famille fait ses fromages dans sa maison. Ils sont bleus et dits de Septmoncel. On en fabrique annuellement 48,000 kil., qui sont exportés à Lyon.

Il y a trois moulins à farine à un seul tournant, avec scierie mécanique à une lame, pour bois de construction, et une scierie à une lame; 3 forgerons, 2 marchands d'étoffes, 3 marchands de fromages en gros, 1 marchand de fer, 6 auberges, 2 voituriers, 1 boucher et 1 boulanger.

La principale ressource des habitants consiste dans la fabrication des fromages, la lapidairerie et l'agriculture.

Biens communaux : une fontaine et 18^a 05^c de parcours, d'un revenu cad. de 3 fr. 48 cent. Il n'y a pas de maison commune. L'instituteur et son école, fréquentée par 25 garçons et 15 filles, occupent une maison louée à cet effet.

Bois communaux : 138^h 55^a; coupe annuelle, 120 arbres.

Budget : recettes ord. 2871 fr. ; dép. ord. 2871 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le territoire des Molunes n'est qu'un démembrement récent de l'immense paroisse de Septmoncel. Son histoire se confond entièrement avec celle de ce dernier lieu. Afin d'éviter des répétitions, nous renvoyons, pour tout ce qui concerne l'origine et le peuplement graduel de cette commune, à l'article *Septmoncel.*

Monay, *Mosnay*, *Monay*, *Monnay*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Sellières; succursale ; à 4 kil. de Sellières et 22 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 245^m.

Le territoire est limité au nord par le Bouchaud et Bersaillin; au sud par Toulouse ; à l'est par Dar-

bonnay et Bersaillin ; à l'ouest par Sellières. Le hameau de Champ-Vaudain et les baraques de Bersaillin font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande com. n° 42, d'Aumont à Sellières ; par les ch. vic. tirant à Poligny, à Sellières, à Aumont, à Toulouse et au Bouchaud.

Le village est situé entre deux coteaux, au pied septentrional de la montagne que couronnent les ruines du château de Toulouse. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles ou en chaume. On y remarque la belle habitation de M. le commandant Allard, occupée actuellement par M. Grappe, directeur en retraite des contributions indirectes.

Pop. en 1790, 326 hab.; en 1846, 357 ; en 1851, 322, dont 162 hom. et 170 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 130 hab.; 81 maisons; 81 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1808 ; surf. territ. 248^h 83^a, divisés en 1816 parcelles ; surf. imp. 241^h, savoir : 93 en vignes, 85 en terres lab., 42 en prés, 7 en pâtures, et le surplus en cultures diverses, d'un revenu cad. de 14,515 fr.; cont. dir. en princip. 1670 fr.

Le sol, partie montagneux et partie en côtes, rend huit fois la semence et produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins blancs et rouges de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des lapins, des chèvres et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, du minerai de fer en roche, exploité pour l'usage du haut-fourneau de Foucherans, des carrières de gypse blanc et gris, exploitées par M. le comte de Truchy de Varennes-sur-le-Doubs ; de l'excellente pierre de taille, de couleur jaune et blanche ; de la pierre ordinaire à bâtir, bleue et rouge ; de la pierre à chaux, de la terre glaise, employée par la tuilerie de Bersaillin et autrefois par celle de Monay.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'extrémité sud du village, un presbytère près du cimetière, un réservoir d'eau, une fontaine avec lavoir et abreuvoir, construite en 1840 ; une place publique et quelques terrains communaux. Il n'y a pas encore de maison commune. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 40 garçons et 35 filles, occupent une maison louée.

Bois communaux : 5^h 51^a.

Budget : recettes ord., 1441 fr.; dép. ord. 1441 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Du vi^e au viiie siècle, les ermites les anachorètes, les reclus, attiraient plus que les cénobites l'admiration et la faveur populaire. Les moines les plus ardents se montraient généralement disposés à quitter l'intérieur de leurs monastères, pour se livrer à de glorieuses austérités. Une multitude de villages en France doivent leurs commencements à ces fervents solitaires. Une modeste cellule, bâtie sur la montagne, un oratoire pour prier, quelques cabanes de paysans convertis, tel fut Monay jusqu'au xe siècle.

Par une charte sans date, mais qui ne peut être antérieure à 1109, ni postérieure à 1117, Guillaume Ier d'Arguel, archevêque de Besançon, donna à l'abbaye de Vaux, l'église de *Monay* avec ses dépendances, donation qui fut confirmée en 1120 par le pape Callixte. Des religieux envoyés pour desservir cette paroisse et en faire valoir les dîmes et autres revenus, fondèrent près de l'église un prieuré qui subsista pendant plusieurs siècles. Le cartulaire de Vaux mentionne plusieurs prieurs de Monay.

Seigneurie. Monay dépendait en toute justice de la prévôté de Toulouse. Le prieur de Vaux avait sur les domaines et les sujets qui lui appartenaient dans ce village, la justice haute, moyenne et basse; l'exécution des criminels et l'application des peines corporelles étaient seules réservées aux prévôts de Toulouse.

Fiefs de mairie et de sergenterie. La mairie et la sergenterie de Monay étaient inféodées héréditairement à la famille dite de Poligny. *Jean* de Poligny, chevalier, marié à Alix de Salins, laissa deux fils, Jean et Guyot, vivant tous deux en 1460. *Guyot* de Poligny, après avoir servi le duc Charles-le-Téméraire, avec nombre d'hommes et de chevaux, dans ses malheureuses campagnes contre les Suisses, vint fixer son séjour à Monay. Il épousa Jeanne de Sainte-Croix, dite de Montjouvent, et en eut plusieurs enfants. Jean, son frère, sa femme et lui, furent inhumés dans l'église de Monay. La maison de Saint-Belin possédait dans ce village un arrière-fief relevant de celui de MM. de Poligny. Les de Roche en possédaient un autre au même lieu et se qualifiaient de sieurs de Monay.

Ermitage. L'ermitage au pied duquel s'est formé le village de Monay, occupait le sommet d'une colline, d'où la vue s'étendait sur toute la Bourgogne, la Bresse et le Jura. Détruit depuis longtemps, M. Anatoile Doroz obtint du souverain la concession de son emplacement, et y fit construire un château avec une tour circulaire et un moulin à vent. M. Doroz institua pour son héritier M. Martin de Barjon, son petit-fils. M. Martin laissa ce domaine à ses deux fils, Marie-Joseph-Louis-Charles Martin de Choisey de Barjon, qui émigra en 1791, et Jacques-Philippe-Thérèse-Catherine Martin de Choisey, comte de Barjon. Ce dernier institua pour sa légataire universelle, Mlle Philippe-Elisabeth-Justine-Emmanuelle Martin de Choisey-Barjon, sa nièce, qui habita longtemps Arbois. Le moulin à vent a été détruit en 1795 et la tour en 1825. Le domaine de MM. Martin, vendu nationalement en 1793, appartient à M. Lucien Pâris, qui l'habite.

Eglise. L'église, située presque au centre du village, est dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles qui étaient dédiées, l'une à saint Claude, et l'autre à sainte Marie-Magdeleine, d'un chœur, d'un sanctuaire se terminant octogonalement et d'une sacristie. Cet édifice a été construit de 1787 à 1789. L'église primitive était au milieu du cimetière, au sud du village. Elle était du style roman et remontait au XIe siècle. Les bâtiments du prieuré s'appuyaient sur un de ses côtés. On voyait encore en 1786, une arcade couverte, par laquelle on se rendait de la maison prieurale à l'église.

Evènements divers. Tous les évènements dont Monay a été le théâtre se trouveront rapportés à l'article *Toulouse*. Moitié des habitations de ce village ont été détruites par un incendie en 1795.

Biographie. Monay est la patrie, 1° de *Romme*, Jean-François, né le 20 octobre 1773. Entré au service comme sous-lieutenant en 1792, il fit avec distinction toutes les campagnes de la République et de l'Empire, fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur en 1812, général de brigade en 1813, et chevalier de Saint-Louis en 1814. Il mourut en 1826, commandant de la place de Strasbourg ; 2° de Jean-Joseph *Perraud*, né en 1819, d'une famille de vignerons, sculpteur distingué à Paris. Après avoir obtenu le premier grand prix de sculpture à l'académie des Beaux-Arts à Paris, il fut pensionnaire pendant cinq ans de cette académie à Rome. Ses travaux remarquables lui ont déjà valu plusieurs médailles d'honneur.

—

Monnet-la-Ville, *Molneth*, *Muneth*, *Mugnet*, *Mulnet*, *Munnet*, *Mulnez*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Champagnole, percept. de Crotenay ; succursale, dont dépendent Montigny-sur-l'Ain et Pont-du-Navoy ; à 10 kil. de Champagnole, 16 de Poligny, 25 d'Arbois et 27 de Lons-le-Saunier. Altitude : 506^{m}.

Le territoire est limité au nord par Pont-du-Navoy, Champagnole et Ney ; au sud par Montigny et Mont-sur-Monnet ; à l'est par Ney et Mont-sur-Monnet ; à l'ouest par Pont-du-Navoy et Montigny. Le Vieux-Bourg, les Maisons-du-Bois, Barré, la Forge ou le Martinet-Paillard, font partie de la commune.

Il est traversé par la route départ. n° 2, de Chalon en Suisse ; par les chemins de gr. com. n° 27, de Salins à Dortans, et 40 du Pont-du-Navoy au Pont de la Chaux-des-Crotenay ; par les chemins vicinaux tirant à Montigny, au Pont-du-Navoy, à la route départ. n° 2, à la Buchille, et de la Maison-du-Bois au Moulin-des-Anes ; par la rivière d'Ain, celle de Balerne, le ruisseau du Moulin-du-Tilleul et celui des Fosses.

Le village est situé sur la rive gauche de l'Ain, dans une position agréable. Les maisons sont, les unes groupées, les autres isolées, construites en pierres et couvertes en tuiles ou tavaillons. Elles sont généralement mal bâties et composées d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 167 hab.; en 1846, 221 ; en 1851, 223, dont 116 hom. et 107 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 35 hab.; 29 maisons, savoir : à Monnet-la-Ville, 24 ; au Vieux-Bourg, 2 ; aux Maisons-du-Bois, 2, et à la Scie-de-Barré, 1 ; 47 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1765. Les habitants n'émigrent pas. La plupart vont travailler aux forges du Pont-du-Navoy.

Cadastre exécuté en 1823 ; surf. territ. 618^{h} 24^{a}, divisés en 623 parcelles, que possèdent 75 propriétaires, dont 27 forains ; surf. imp. 603^{h}, savoir : 244 en bois, 169 en terres lab., 104 en parcours, 83 en prés, 2^{h} 04^{a} en sol de bâtiments, et 65^{a} en jardins, d'un revenu cad. de 7521 fr. ; cont. dir. en princip. 1318 fr.

Le sol, la plus grande partie en plaine et le surplus en côtes et en montagnes, ne rend que trois ou quatre fois la semence et produit du blé, de l'avoine, de l'orge, du méteil d'orge et d'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves,

des pommes de terre, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. On importe le vin et moitié des céréales.

On élève dans la commune, des porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes et des volailles. 5 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des sablières, de bonne pierre ordinaire à bâtir, de la pierre à chaux, de la marne et des gravières.

Il y a un châlet appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 16,000 kil. de fromage, façon Gruyère; un martinet à un arbre de camage, avec une machine à battre et un battoir à vapeur, 1 aubergiste, 1 cordonnier, 1 maréchal-ferrant, 1 maçon et 1 épicier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, emplanté de beaux tilleuls très vieux; un presbytère éloigné de l'église, et 114^{h} 13^{a} de pâtures et bois, d'un revenu cad. de 424 fr. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 33 élèves, occupent une maison louée par la commune. L'institutrice laïque tient son école, fréquentée par 50 filles, dans une maison dont M. Petitjean, curé de la paroisse, a cédé la jouissance gratuite pour cet usage.

Bois communaux : Monnet-la-Ville a 54^{h} de bois, dont 1^{h} 60^{a} sont coupés annuellement. Le hameau des Maisons-du-Bois en a 14^{h} 28^{a}; coupe annuelle, 43^{a}.

Budget : recettes ord. 1891 fr.; dép. ord. 1503 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Au moyen-âge, Monnet se partageait en cinq quartiers parfaitement distincts : Monnet-le-Château, Monnet-le-Bourg, Monnet-le-Vieux-Bourg, Monnet-la-Ville et Mont-sur-Monnet. Cette division était la même que celle que nous avons déjà signalée à Dramelay. Monnet-le-Château et Monnet-le-Bourg, faisant aujourd'hui partie de la commune de Montigny-sur-l'Ain, et Mont-sur-Monnet formant une commune à part, nous n'avons à nous occuper ici que de Monnet-la-Ville et de Monnet-le-Vieux-Bourg.

Les deux rives de l'Ain ont été habitées dès les temps les plus reculés, nous en acquérons chaque jour de nouvelles preuves. La pierre taillée, dite la *Pierre qui vire*, dont l'aiguille apparaît sur la pointe d'un roc de la côte de l'Heute, le *chêne à la vierge*, qu'on vénérait au pied de cette montagne, les haches en pierre de jade et les monnaies au type grec, qu'on rencontre dans la plaine de Monnet, sont des restes évidents de la civilisation celtique. Lorsque les Romains occupèrent la Séquanie, le passage de la rivière d'Ain au Pont-du-Navoy, les nombreuses routes qui y aboutissaient, étaient des points trop importants à garder, pour qu'ils eussent négligé de les fortifier. Les châteaux-forts de Mirebel et de Monnet furent construits en face l'un de l'autre, sur les deux bords de la rivière, comme de puissantes sentinelles. Le sol de Monnet est semé de monnaies consulaires et impériales, aux types de Néron, Galba, Domitien, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Dioclétien et de médailles du Bas-Empire. M. le curé Petitjean en a formé une précieuse collection. Le combat sanglant qui se livra à l'époque des dernières invasions germaniques dans la Combe-d'Ain, paraît avoir eu pour théâtre principal la *plaine de la Bataille* et la *plaine de Millerie* à Monnet-la-Ville. Le vaste *tumulus* connu sous le nom de *tertre des Squelettes* et ceux de

moindre dimension qui l'environnent, les plaques de baudriers, les armes, les fers de lances qui jonchent toute cette contrée, annoncent une lutte atroce, un effroyable carnage. Le fortin et les retranchements élevés entre le Pont-du-Navoy et Monnet, ne purent opposer qu'une résistance impuissante. La voie romaine qui descendait par Charency et Champagnole à Orgelet, Mauriana et la ville d'Antre, passait à la Maison-du-Bois, à Monnet-la-Ville, à Montigny, Marigny et Clairvaux, pour s'engager ensuite vers Estival dans la gorge de Giron. Chevalier en a reconnu des traces bien conservées. Après la chute de l'empire, Monnet se reforma en deux quartiers, appelés la *Ville-Haute* ou le *Vieux-Bourg*, et la *Ville-Basse* ou *Monnet-la-Ville*. La population y était déjà agglomérée au XIe siècle, puisqu'il y avait une église paroissiale, mentionnée comme une propriété de l'abbaye de Baume, dans deux bulles de 1078 et 1089, et dans un diplôme de Frédéric Barberousse, de 1137.

Seigneurie. Monnet-la-Ville et Monnet-le-Vieux-Bourg dépendaient en toute justice de la seigneurie de Monnet. (Voir à ce sujet l'article *Montigny-sur-l'Ain*).

Fiefs divers. Un grand nombre d'arrière-fiefs et de chevances relevaient du château de Monnet et s'étendaient sur les territoires de Monnet-la-Ville, le Vieux-Bourg, le Villars, Montigny, Marigny, Fontenu, Chalain, Doucier, Pélier, Charcier, Liefnans, Songeson, Saffloz, Chevrotaine, Loulle, Soucia, Mont-sur-Monnet, Monnet-le-Château, Monnet-le-Bourg, etc. On connaissait surtout les chevances des Favernier, des Canoz, de Vertamboz, de Chalain, des d'Autriset, des Molpré, des Martigna, des Prost, des Saint-Mauris, etc. Plusieurs d'entre elles relevaient pour partie des châteaux de Châtillon-sur-Courtine et Mont-Saugeon. La famille Moureau ou Moreau de Monnet-la-Ville, dont les membres occupaient les fonctions de notaires, de châtelains, de greffiers des seigneuries voisines, acheta un grand nombre de ces arrière-fiefs et parvint à prendre rang dans la hiérarchie féodale. Jean Moreau se qualifiait déjà de noble en 1636. Il contribua à la défense du château de Mont-Saugeon près Crotenay, en 1637, où il fut blessé. Jean-Baptiste Moreau, son fils, fut nommé le 7 juin 1669, par la marquise de Meximieux, commandant des châteaux de Mont-Saugeon et Marigny, et reçut plusieurs blessures à la défense de ces places. Charles-Louis Moreau, son fils, seigneur de Chalain, nommé capitaine d'infanterie dans le régiment de Vaugrenans, le 8 décembre 1690, s'allia, le 31 décembre 1692, à Marie-Marguerite-Françoise du Tillet, de Montranté, fille du marquis du Tillet, brigadier des armées du roi. Le 2 juillet 1693, il obtint le brevet de prévôt provincial des maréchaux de France, à la résidence de Lons-le-Saunier, et plus tard, acquit l'office de conseiller-maître à la cour des comptes de Dole. De ses trois fils, *Eugène*, l'aîné, fut nommé lieutenant-colonel de cavalerie, *Charles*, capitaine au régiment de Ségur, et *François*, capitaine au régiment de Turenne. Eugène Moreau, seigneur du Villars, reçut, à titre d'échange, en 1768, partie du fief de la *Favernière*, dans la seigneurie de Monnet. Charles-Louis-Catherine-Emmanuel Moreau du Villars, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Etranger, son fils unique et son héritier

universel, obtint le titre personnel de comte en 1786, et émigra en 1793. Ses beaux châteaux de Monnet-la-Ville, Monnet-le-Château, Montigny et le Villars, ainsi que les vastes domaines qui en dépendaient, furent vendus nationalement.

Eglise. L'église de Monnet-la-Ville, dédiée à saint Maurice, guerrier et martyr, dont on célèbre la fête le 22 septembre, occupe un tertre naturel d'une forme si régulière, que quelques archéologues le regardent comme un immense tumulus gaulois. Elle se trouve dans le quartier appelé le *Vieux-Bourg*, et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. L'édifice, complètement restauré en 1657, n'est éclairé que par deux grandes fenêtres ouvertes dans le chœur qu'elles inondent de lumière, tandis que la nef reste plongée dans l'obscurité, ce qui produit un contraste d'un bel effet. La porte qui se trouve entre le clocher et la nef, décorée de riches sculptures, est du style ogival tertiaire et date de la fin du xve siècle. Les deux chapelles, du patronage des seigneurs de Monnet, dédiées à saint Nicolas, saint Léger et à Notre-Dame, ont été démolies. On remarque dans l'église les tombes de Claude-Philibert Hugues, mort au Pont-du-Navoy, en 1679; de Jean-Pierre Hugues, sieur de Montigny, mort le 13 septembre 1770, et de Lupicin Menestrier, seigneur de la Buchille, ancien directeur de la saline de Montmorot, dont il fut un des principaux restaurateurs.

Maladrerie. Elle existait encore en 1287. La place qu'elle occupait, recouverte de débris de constructions, est appelée aujourd'hui au *Champ-Courbe*.

Evènements divers. Ils se trouveront rapportés à l'article *Montigny*. Il faut que le village ait subi de violentes commotions, pour être tombé dans l'état où il se trouve. Le Vieux-Bourg était un lieu considérable aux XIIIe et XIVe siècles. On y comptait alors plusieurs familles nobles, des familles bourgeoises et des marchands. Sa population suivit dès ce moment une progression décroissante. La guerre et la peste de 1636 achevèrent de l'anéantir. Les maisons du Bois, qui étaient encore au nombre de 13 en 1614, sont réduites à 2. Le groupe d'habitations qui était au lieu dit les *Maisons-Brûlées*, n'a laissé d'autres vestiges que des cendres. L'ancien moulin des Creuses, après avoir été converti en forge, puis en un simple martinet, a encore changé de destination en devenant le battoir Paillard.

Curiosités naturelles. La Baume-du-Vernois est une cavité profonde ouverte dans la montagne du Vernois; elle servit de refuge aux habitants pendant les guerres, ainsi que l'attestent la tradition du pays et les gonds de la porte qui fermait l'entrée. A la suite des grandes pluies, cette caverne est traversée par un cours d'eau qui s'échappe près du battoir Paillard.

Bibliographie. Archives du château d'Arlay et de la préfecture du Jura. — Annuaires du Jura, années 1844 et 1846.

—

Monnetay, *Monesteys*, *Monetay*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et distrib. de poste de Saint-Julien; percept. de Gigny; paroisse de Marigna-sur-Valouze; à 2 kil. de Marigna, 10 de Saint-Julien, 50 de Lons-le-Saunier par Cressia, et 39 par Orgelet. Altitude : 596^m.

Le territoire est limité au nord

par Nancuise et Pymorain ; au sud par Montrevel ; à l'est par Marigna et Nancuise ; à l'ouest par Lonvenne et Gigny.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Morges, à la Pérouse, à Nancuise et à Marigna ; par le ruisseau d'Abré qui y prend sa source et celui de Noeltan ou du Nouvelletan. Les maisons du village sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles creuses.

Pop. en 1790, 153 hab. ; en 1846, 139 ; en 1851, 142, dont 70 hom. et 72 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 58 hab. ; 32 maisons ; 32 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1769. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques ou ouvriers à Lyon.

Cadastre exécuté en 1820 ; surf. territ. 244^h 71^a, divisés en 1461 parcelles, que possèdent 59 propriétaires, dont 10 forains ; surf. imp., 241^h, savoir : 134 en terres lab., 54 en pâtures, 23 en bois, 18 en broussailles, 11 en prés, 74^a en sol et aisances de bâtiments, et 25^a en jardins, d'un revenu cadast. de 1240 fr. ; contrib. dir. en princip. 432 fr.

Le sol, montagneux, ne rend que quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels ; peu d'avoine, de betteraves, de fruits et de vin. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs qu'on engraisse. 40 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la pierre ordinaire à bâtir, de la pierre à chaux et une espèce de pierre calcaire grenue très friable, composée de 90 parties de chaux et 10 de silice, qu'on emploie, après l'avoir écrasée, comme base d'excellent mortier, en place de sable.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour, un ancien presbytère près de l'église, qui sert de maison commune ; il renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 20 filles ; un grand puits communal hors du village ; une place publique ; une croix en pierre, datant de 1584 et 92^h 68^a de pâtures, broussailles, bois et terres, d'un rev. cadast. de 165 fr.

Bois communaux : 22^h 90^a ; coupe annuelle 68^a.

Budget : recettes ord. 901 fr. ; dép. ord. 901 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le site de Monnetay est très pittoresque.. Les habitations occupent le sommet d'une haute montagne, d'un accès difficile, d'où la vue plonge à l'est sur le bassin de la Valouze et à l'ouest sur la vallée du Suran. Il est probable que cette montagne, avant de servir de base à un village, était couronnée par un *oppidum* celtique, dans lequel les populations de la plaine se réfugiaient en cas d'imminent péril. Lorsque les Romains ouvrirent une route de Lyon à Besançon, par la Bresse et le Bas-Jura, ils la firent passer à Simandre, à Chavannes, au Pont-d'Evans, près de Montfleur, à la Pérouse et au pied de Monnetay, dans le lieu dit à la *Ferrière*, à Chavéria, Céseria et Orgelet. Cette route ne tarda pas à se border de constructions. Sur les deux côtés du chemin vicinal tendant de Monnetay à

la Pérouse, surtout aux *Cuettes*, on remarque plusieurs longs tas de pierres, mêlés de tuileaux à rebords et présentant évidemment l'action du feu. Tout près, on a découvert en 1796, plusieurs ossements humains et un tombeau construit en maçonnerie, fermé par une dalle et renfermant deux squelettes avec un sabre, dont la poignée en cuivre était rongée par l'oxide. On reconnaît dans un champ dit le *Molard*, avant d'arriver à *Novelletan*, les ruines d'un établissement considérable, telles que des pierres brûlées, des fragments de tuiles romaines et d'autres débris. La voie romaine dut être protégée par un *castellum* bâti sur la montagne de Monnetay, et suivant l'usage, un temple païen s'éleva sans doute près du château. On est généralement d'accord de considérer les églises bâties sur les hauteurs comme les plus anciennes, et alors celle de Monnetay peut revendiquer la même antiquité que les églises de Saint-Etienne de Coldres, de Châtel-Chevrel, etc. L'étymologie la plus naturelle du nom de Monnetay est celle de *Monasterium*, et en effet, une tradition constante rapporte qu'il y avait une abbaye dans le climat des *Cuettes*; cependant aucun titre n'en fait mention. Le premier document connu, dans lequel se rencontre le nom de Monnetay, *Monesteys*, est le traité de l'an 1191, par lequel Aymon, prieur de Gigny, inféoda à titre d'association, à Etienne II, comte de Bourgogne, le lieu de Montfleur et plusieurs villages environnants.

Seigneurie. Monnetay dépendait en toute justice de la seigneurie de Gigny. Les sujets étaient main-mortables. (Voir, pour les charges seigneuriales, l'article *Gigny*).

Eglise. L'église, dédiée à saint Hippolyte, martyr du IIIe siècle, dont on célèbre la fête le 13 août, était le chef-lieu d'une paroisse, dont dépendaient Monnetay, Marigna et Nancuise. Sa situation élevée détermina les habitants à demander l'érection de la chapelle Saint-Sébastien de Marigna, en église paroissiale, ce qui fut accordé par décret de l'archevêque de Besançon, en 1703, et dès ce moment, l'église de Monnetay ne fut plus qu'une chapelle desservie par un vicaire. Cette chapelle, située au centre du village, se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur et d'une sacristie. Le chœur et la porte sont du style ogival. Le surplus de l'édifice a été reconstruit en 1750. On n'y célèbre plus d'autres offices que les vêpres, le jour de la fête patronale.

Bibliographie. Histoire de l'abbaye de Gigny, par M. Gaspard. — Annuaire du Jura, année 1842.

—

Monnières, *Montnières*, *Monnière*, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste de Dole; percept. de Foucherans; chapelle vicariale, érigée le 14 janvier 1827; à 5 kil. de Dole et 57 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 298^m^.

Le territoire est limité au nord par Sampans; au sud par Champvans et Dole; à l'est par Dole; à l'ouest par Sampans et Champvans.

Il est traversé par la route imp. n° 5, de Paris à Genève; par les ch. vic. tirant à Dole, à Sampans, à Champvans, à Foucherans et au bois communal.

Le village est agréablement situé, au pied du versant sud-ouest du Mont-Roland, entre la route de Paris à Genève et le chemin de fer de Dijon à Dole. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes les unes en tuiles et les

autres en chaume. On y remarque les habitations de M. l'avocat Jeannez de Dole, de MM. Perron, du comte de Truchy et de M. Abel Blanche.

Pop. en 1790, 207 hab.; en 1846, 198; en 1851, 203, dont 102 hom. et 101 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 98 hab.; 45 maisons; 52 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ. 206^h 43^a, divisés en 568 parcelles, que possèdent 86 propriétaires, dont 44 forains; surf. imp. 201^h, savoir : 86^h en pâtures, 65 en terres lab., 42 en vignes, 4^h 42^a en bois-taillis, 1^h 68^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 51^a en jardins et 1^h 29^a en friches, d'un rev. cadast. de 7520 fr.; contrib. dir. en princip. 1054 fr.

Le sol se divise en deux parties, l'une montagneuse et stérile, l'autre légèrement accidentée et assez fertile. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des fruits, des vins rouges et blancs d'une qualité ordinaire, du foin et beaucoup de fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des volailles et on y engraisse des porcs. 4 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, de la pierre ordinaire à bâtir et de la belle pierre de taille, recevant le poli et imitant le marbre.

Biens communaux : une église et un cimetière à côté; une maison commune contiguë à l'église, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 15 filles; un presbytère acquis en 1852; une fontaine avec lavoir et abreuvoir; 3 puits, et 90^h 94^a de pâtures, bois-taillis et friches, d'un rev. cad. de 633 fr.

Bois communaux : 41^h 10^a; coupe annuelle, 1^h 20^a.

Budget : recettes ord., 1838 fr.; dépenses ord., 1838 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Dans les temps primitifs, une immense forêt recouvrait de ses sombres ombrages tout l'espace compris entre Dole et la Saône. Les difficultés à vaincre pour s'établir au milieu d'impénétrables fourrés et le respect ou l'effroi qu'inspiraient les sanctuaires forestiers, portèrent les Celtes à fixer leurs demeures le long des grands cours d'eau et sur la lisière découverte des bois. Les premières habitations de Monnières paraissent avoir été bâties sur la grande voie ouverte par les Romains, pour communiquer de Dijon et d'Auxonne avec Dole et Salins. Les Bourguignons furent probablement les fondateurs de ce village. Le nom de Monnières paraît venir du mot *Monasterium* et aura pu lui être donné après l'érection de l'ermitage ou du monastère de Mont-Roland. Les vastes domaines concédés au IXe siècle par l'évêque Agilmar aux religieux de Saint-Vivant, nécessitèrent l'appel de nouveaux colons, qui contribuèrent au développement de la population dans le voisinage. Lorsque les Normands descendirent le cours de la Saône, et vinrent brûler le monastère de Saint-Vivant, ils anéantirent tous les lieux environnants, après les avoir mis au pillage. Monnières, placé sur le grand chemin qui conduisait à Dole, ne pouvait échapper à ce désastre.

Parmi les dénominations locales de son territoire, il en est peu qui réveillent des souvenirs antiques, si ce n'est le *Mont-Roland*, en *Jouvent*, les *Champs-Perroux* (où passait la voie romaine) et les *Murots*. Rainaud III, en fondant la commanderie du Temple, près Dole, dota cette maison d'un domaine considérable à Monnières, avec pleine juridiction sur les sujets qui y étaient établis ou qui s'y établiraient par la suite. Cette propriété fit partie des possessions de la commanderie jusqu'en 1790. Le nom de Monnières ne se rencontre plus ensuite que rarement dans les chartes, jusqu'au milieu du XIVe siècle. Il est à peu près certain que lorsque les *Routiers* se fixèrent aux environs de Dole, pour surprendre cette ville, ils brûlèrent ce village comme tous ceux d'alentour. Chaque fois que Dole fut victime d'une calamité, Monnières en ressentit le contre-coup. Ainsi, il fut totalement incendié par le prince de Condé, au mois de mai 1636.

Seigneurie. Monnières dépendait en toute justice de la châtellenie de Dole et de la prévôté de Rochefort. Le commandeur du Temple n'exerçait sa justice que sur ses sujets particuliers. Le prieuré de Jouhe avait aussi une maison, un domaine et des dîmes dans le village, mais aucune justice n'y était attachée. Le 7 juin 1697, la famille Perrenot de Dole acheta du roi, à titre d'engagement, la haute justice de Monnières; le 29 juillet 1698, Claude-Joseph Froissard et Jean-Joseph Pétremand, en rachetèrent les deux tiers. A l'expiration de l'engagement, cette justice ne fut plus qu'affermée, sous la réserve par le souverain de la nomination des officiers de justice.

Fief de sergenterie. Il y avait à Monnières un fief de sergenterie qui était inféodé à la famille de Reculot. Antoine de Reculot, en 1584, et Claude de Reculot, en 1619, en fournirent le dénombrement au roi.

Eglise. Monnières dépendait de la paroisse dont l'autel Saint-Martin, dans l'église de Mont-Roland, était le chef-lieu. Les habitants étaient inhumés dans le cimetière qui entourait cette église. Au moment de la peste qui éclata dans leur village, en 1565, ils firent construire une chapelle, qu'ils vouèrent à saint Roch, et traitèrent avec le curé de Champvans, pour y faire célébrer les offices certains jours de l'année. Le 5 février 1628, ils convinrent avec le curé de Jouhe, 1° qu'ils iraient les jours de dimanches et fêtes solennelles entendre la messe qu'il célébrerait à Mont-Roland, moyennant une rétribution fixée à l'avance; 2° que les riches paieraient, pour les droits mortuaires et enterrements, 15 gros, les médiocres, 10 gros et les pauvres 5 gros. Il fut bien expliqué que ce traité ne pourrait jamais les faire considérer comme paroissiens à Jouhe, ni les empêcher de faire célébrer des messes et autres offices dans leur chapelle par le curé de Champvans ou son vicaire. Le lieu d'inhumation resta toujours fixé à Mont-Roland.

La chapelle de Monnières, dédiée à saint Roch, a été entièrement reconstruite en 1758. Elle se compose d'un clocher, d'un chœur se terminant octogonalement et d'une sacristie. Elle possède deux beaux tableaux d'Attiret, et un autre, d'une charmante exécution, représentant la conversion de saint Paul.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.—Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.

—

Mont (Le), commune réunie à celle de Dramelay, le 19 mars 1823.

—

Montadroit, commune réunie à celle de Légna, le 23 avril 1823.

—

Montagna-le-Reconduit, *Montaigniacus*, *Montanies*, *Montagnia*, *Montagneu-le-Recondu*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et bur. de poste de Saint-Amour; succursale; à 6 kil. de Saint-Amour et 32 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 260^{m}.

Le territoire est limité au nord par Champagna (Saône-et-Loire); au sud par Toissia et Villette; à l'est par Andelot et Véria; à l'ouest par Joudes (Saône-et-Loire), Balanod et Villette. Curny, le bois de la Chapelle, le moulin Gandillet, le moulin Bessard et le Capot font partie de la commune.

Il est traversé par la route départ. n° 15, de Saint-Amour à Orgelet; par les ch. vic. tirant à Curny et à Toissia, à la route départ., à Champagne, à Laubespin, à Andelot; par Curny; par le chemin du bois de la Chapelle à Saint-Amour, et enfin par la rivière de Besançon qui y prend sa source.

Le village est situé au fond d'un vallon. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes les unes en tuiles plates et les autres en tuiles creuses.

Pop. en 1790, 403 hab.; en 1846, 346; en 1851, 350, dont 157 hom. et 193 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 64 hab.; 89 maisons, savoir : à Montagna, 72; au Capot, 3 et à Curny 14; 89 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1719. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1827; surf. territ. 542^{h}, divisés en 3076 parcelles, que possèdent 251 propriétaires, dont 104 forains; surf. imp. 529^{h}, savoir : 268 en terres lab., 137 en bois, 61 en pâtures, 23 en vignes, 17 en prés, 13 en broussailles, 4^{h} 28^{a} en friches et murgers, 3^{h} en vergers, 2^{h} 74^{a} en sol et aisances de bâtiments, 1^{h} 09^{a} en jardins, d'un revenu cadast. de 10,563 fr.; cont. dir. en princip. 1724 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, surtout des noix et des marrons, des vins rouges et blancs, du foin, des fourrages artificiels; peu d'orge, d'avoine et de navette. Le produit des céréales et du vin suffit à la consommation des habitants. Le revenu réel des propriétés est de 5 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs, quelques chèvres, beaucoup d'ânes et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des carrières de tuf exploitées, des sablières, de belles carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, dont les produits s'exportent dans les communes du voisinage et dans les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire, des carrières de marbre qui furent exploitées au XVIe siècle, pour la décoration des églises de Saint-Amour, et dont les marbriers de cette ville tirent encore parti.

Il y a trois moulins à farine à deux paires de meules et un battoir à chanvre, un autre moulin à farine à deux tournants, 2 exploitants de carrières et 1 auberge.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour, un presbytère près du cimetière, une mai-

son commune, construite en 1844, qui a coûté 13,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 garçons et 35 filles, un logement et une salle d'étude pour une institutrice, inoccupés; 2 fontaines, 1 lavoir et 1 abreuvoir à Curny, et 125^{h} 24^{a} de pâtures, bois, prés, abreuvoirs et vignes, d'un revenu cad. de 516 fr. Le hameau de Curny possède 41^{h} 06^{a} de bois et pâtures, d'un revenu cad. de 135 fr.

Bois communaux : 89^{h} 13^{a}; coupe annuelle, 2^{h} 62^{a}; Curny, 20^{h} 23^{a}; coupe annuelle, 60^{a}.

Budget : recettes ord. 1993 fr.; dép. ord. 1855 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le ruisseau de Besançon, après être sorti du pied d'un haut rocher taillé à pic, arrose et fertilise un vallon verdoyant qui s'ouvre à l'ouest sur les plaines de la Bresse. Le village de Montagna se cache sous des massifs de noyers et de marronniers au fond de ce vallon, non loin de la source du ruisseau. Son origine est inconnue. Suivant une tradition qui réunit tous les caractères de la vraisemblance, il se serait formé dans la contrée dite *aux Perroux*, sur les bords de la voie romaine qui, de Lons-le-Saunier tirait à Lyon par la côte de Montciel, Gevingey, Cesancey, Sainte-Agnès, Vincelles, Rotalier, Rosay, Graveleuse, les Granges-de-Nom, Curny, Laubespin et Coligny. On trouve effectivement en cet endroit des caves et des débris de constructions. Dans le lieu appelé *sous le Mouthier*, on croit qu'il existait une église dédiée à saint Pierre, qui aurait succédé à un ancien menhir, à une borne milliaire ou à une statue d'Hercule Viator. Ce qu'il y a de certain, c'est que de temps immémorial, un grand concours de personnes y venait en pèlerinage invoquer les reliques de saint Pierre, pour obtenir des guérisons contre la rage. Depuis Curny, la voie romaine jetait un embranchement sur Saint-Amour. Les ornières en sont encore marquées dans le roc vif. On l'appelle la *Vie aux Anes*. Lorsque les religieux de Gigny portèrent la châsse de saint Taurin, leur patron, dans la Bourgogne et le Lyonnais (1158), ils revinrent de Lyon par Montluel, Saint-Christophe, Meximieux, Chalamont, et s'arrêtèrent dans la vallée de Curny, *ad vallem quæ dicitur de Curneias*, où le peuple se porta en foule. Un clerc du village de Gizia, infirme de tous ses membres, y implora avec une telle ardeur la protection du saint, qu'il recouvra subitement la santé. Un pouiller du diocèse de Lyon, rédigé au XIIIe siècle, constate ainsi l'existence d'un prieuré à Montagna-le-Reconduit, dans l'archiprêtré de Coligny : *Montanies, prioratus, et non est ibi ecclesia parrochialis*. Ce prieuré existait au lieu dit le *Bois de la Chapelle*, où l'on voit encore les restes d'une chapelle. Entre Curny et le bois de la Chapelle, on a rencontré plusieurs tombeaux en dalles taillées, qui renfermaient des ossements humains. Un autre pouiller du même diocèse, du XIVe siècle, mentionne l'église paroissiale de Montagna comme une dépendance du prieuré de Gigny.

Seigneurie. Montagna dépendait en toute justice de la seigneurie de *Château-Neuf* ou *Châtel-Neuf*, qui appartenait aux seigneurs de Vienne, sires de Montmorot. Jeanne de Vienne, née du second mariage de Philippe de Vienne, seigneur de Pymont et de Montmorot, avec Hu-

guette de Sainte-Croix, vendit en 1362, du consentement de Tristan de Chalon, sire de Châtelbelin et de Rochefort, son époux, la terre de Château-Neuf, à Guillaume de Saint-Amour. *Jean*, seigneur de Saint-Amour et de Vincelles, fils de Guillaume, reconnut, le 4 novembre 1389, être homme-lige de Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, pour tout ce qui lui appartenait du chef de son père et de ses prédécesseurs à Saint-Amour, Balanod et Montagna. Il épousa Gilles de Coligny, sœur de Jacquemard et fille de Jean, seigneur d'Andelot et de Coligny-le-Viel. Le 16 janvier 1443, *Claude*, seigneur de Saint-Amour et de Château-Neuf, chevalier, fils de Jean, fit hommage de ses fiefs au duc de Bourgogne, comme seigneur d'Orgelet. Il s'allia à Jeanne, fille de Jean de la Baume Ier, comte de Montrevel, maréchal de France, et en eut deux enfants, *Guillaume*, mort avant son père, ou immédiatement après lui, avec le titre de seigneur de Saint-Amour et Château-Neuf, et *Claudine* de Saint-Amour, qui devint la femme de Jean de Damas, seigneur de Digoine, et succéda aux biens de son père et de son frère. François de Damas, leur fils, fut leur héritier en 1512. Il laissa deux enfants, *Jean* et *Jeanne*, mariée au château de Digoine, le 6 octobre 1531, avec Philibert II de la Baume ou de la Balme-sur-Cerdon, chevalier, seigneur de Perès, de Corgenon et de Troisfontaines. En 1548, *Jean* de Damas vendit les seigneuries de Saint-Amour, Château-Neuf et Balanod, à Philibert de la Baume, fils de Louis de la Baume, dans le Bugey, seigneur de Mont-Falconnet. Louis de la Baume avait accompagné Charles-Quint aux expéditions de Tunis et d'Alger, fut son ambassadeur en Angleterre et devint gouverneur de Bresse et du Bugey. Il ne fut point marié, et par son testament de 1568, il laissa tous ses biens à Louis de la Baume, son cousin, fils de Philibert de la Baume et de Jeanne de Damas. *Louis de la Baume*, dit de Corgenon et de Poupet, prit le titre de comte de Saint-Amour, après l'érection de cette terre en comté par le roi Philippe II, en 1570. Il était chevalier de l'Annonciade et ambassadeur de Savoie auprès de plusieurs cours. Il avait assisté à la bataille de Montcontour en 1569, s'était uni en premières noces, le 22 septembre 1569, à Claudine de la Teyssonière, sa parente, et en secondes noces, le 9 juin 1574, à Catherine de Bruges, dame de la Gruthuse, princesse de Stienbuse. *Emmanuel-Philibert* de la Baume, comte de la Baume-Saint-Amour, son fils aîné, du second lit, naquit au château de Saint-Amour, la veille de Saint-Antoine, 1577, et se maria le 6 juillet 1599, avec Hélène, fille de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, qui lui apporta en dot les terres de Champagney, Apremont, Cromary, Beaujeu, Saint-Loup, et Renais, dans les Pays-Bas. Il mourut le 18 juin 1622, à son retour du siége de Haguenau, sous les ordres de Léopold, archiduc d'Autriche et évêque de Strasbourg. Sa veuve mourut d'apoplexie à Besançon, en 1627. *Jacques-Nicolas Perrenot* de la Baume, comte de Saint-Amour et seigneur de Châtelneuf, fils aîné des précédents, naquit le 16 octobre 1603. Il fut chevalier d'honneur au parlement de Dole, gouverneur de cette ville et de Namur, colonel d'infanterie, sergent-général de bataille, et servit pendant 25 ans dans les armées du roi d'Espagne aux Pays-Bas. Les

Français le firent prisonnier à la journée de Lens, en 1648. En 1636, sa ville de Saint-Amour, les villages de Balanod, Montagna et la forteresse de Château-Neuf furent brûlés par un corps de troupes ennemies. Ce seigneur vivait à Besançon lors de l'occupation française de 1668. Accusé de l'avoir favorisée, il fut contraint de quitter la province lors de sa restitution au roi d'Espagne, peu de mois après. Sa femme, *Marie des Porcelets*, était veuve en 1670. Elle lui avait donné deux fils : *Philippe*, marquis de Saint-Genis et *Charles-François*, baron de Montmirail. Tous deux ne laissèrent point de descendance. Philippe, comte de la Baume-Saint-Amour, institua pour son héritier Claude-Antoine-Clériadus, marquis de Choiseul-la-Baume, qui fut condamné par le tribunal révolutionnaire de Paris, à porter sa tête sur l'échafaud. Ses biens furent confisqués. La seigneurie de Château-Neuf fut vendue nationalement en seize lots. Le marquis de Choiseul n'avait laissé qu'un fils, Claude-Antoine-Gabriel, duc de Choiseul, qui devint pair de France sous Louis XVIII, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur.

Château. Il était situé au sud-ouest de Montagna, sur le penchant d'une montagne escarpée, bordée d'un précipice. Son plan était de forme octogonale. Ses murs avaient plus d'un mètre d'épaisseur. Il en reste encore les tronçons de trois tours, des pans de murs, des constructions souterraines voûtées et des traces de fossés creusés dans le roc vif. Ces ruines appartiennent à M. Daujea, pharmacien à Saint-Amour et autres. Non loin du château, était un moulin banal et une forge.

Seigneurie de Curny. Curny dépendait en toute justice de la seigneurie de Toissia. Ce village, de condition main-mortable, fut entièrement ruiné et dépeuplé par la guerre de 1636. Le seigneur resta propriétaire de tout le territoire, par droit d'échute. Il y fit construire en 1661, uue tuilerie et une fruitière, dont il confia l'exploitation à différents Suisses qu'il appela du comté de Gruyère. Il leur fournit 60 vaches, 100 chèvres à lait, 4 bœufs de charrue et une jument, et leur fit construire de vastes bâtiments. C'est ainsi que ce village se repeupla.

Eglise. L'église, dédiée à saint Pierre ès-liens, dont on célèbre la fête le 1er août, a été reconstruite en 1766, à l'exception du clocher qui ne date que de 1831. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. On y remarque plusieurs tableaux qui ont été donnés par Mlle Moisy.

Evènements divers. Il serait difficile d'expliquer les motifs de la singulière enclave de la seigneurie de Cuiseaux, qui faisait partie du duché de Bourgogne, dans la Franche-Comté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entretint bien des haines et provoqua bien des luttes. En 1580, les parlements de Dijon et de Dole furent obligés d'envoyer des commissaires sur les lieux, pour reconnaître les véritables frontières et faire une enquête au sujet des combats que se livraient chaque jour les habitants de Champagna, Vaux et Arbuans, d'une part, et ceux des Granges-de-Noin et Montagna. Les bornes étaient arrachées, le bétail enlevé dans les bois et les parcours, les bergers maltraités. Un jugement

rendu le 4 juillet 1738, par le grand-maître des eaux-et-forêts de la province de Bourgogne, condamna les habitants de Champagna, Vaux et Arbuans, à payer à ceux de Montagna la somme de 2000 livres, à titre de dommages-intérêts, « pour les coups, arrachements de bornes et autres entreprises dont ils s'étaient rendus coupables. » Ces discussions n'étaient point encore terminées en 1820. Tous les siéges que subit Saint-Amour eurent pour résultat d'amener la ruine des villages environnants.

Curiosités naturelles. La source du Besançon est d'un aspect romantique. Elle est le but de beaucoup de parties de plaisir et attire les étrangers. Il existe à Montagna une fontaine appelée le *Puits-Salé*. Ses eaux sont en effet salifères et très recherchées par les oiseaux, surtout par les tourterelles.

Biographie. Saint-Amour et ses environs ont fourni plusieurs artistes qui ont travaillé à l'église de Brou. Un livre publié à Lyon, par J. d'Ogerolles, en 1559, contient le passage suivant: « Faut entendre qu'en moins de dix-huit mois, quatre souverains maçons décédèrent quasi de compagnie à Bourg, savoir : P. Maitres, Pierre Nouel (il y a encore des familles de ce nom à Nantey), Jean de Saint-Amour, Benoît de Corène (probablement Corans) et *Benoist de Montagnia*, tous tailleurs, pourtraiteurs, géomètres et architectes. »

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1849. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Montagna-le-Templier, *Montagniacus Templarius*, *Montagny*, *Montagna-Saint-Alban*, et sous la république, *Montagna-la-Doye*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et distr. de poste de Saint-Julien ; succursale ; à 5 kil. de Saint-Julien et 41 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 376^{m}.

Le territoire est limité au nord par Saint-Julien ; au sud par Montfleur; à l'est par Villeneuve, Faverges et Lains ; à l'ouest par Villechantria et Broissia. Le Planet, les Granges, les Maisons brûlées, Saint-Alban, le Petit-Montagna et le Moulin de la Doye, font partie de la commune.

Le territoire est traversé par le ch. de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; par les ch. vicin. tirant à Lains, à Montfleur, à Saint-Julien, à Villeneuve-lez-Charnod, à Broissia, au Moulin de la Doye, aux Creux et à la Chapelle-Saint-Alban ou Saint-Albin ; par les ruisseaux des Vernes et de la Doye, qui y prennent leurs sources, et par le ruisseau des Creux.

Le village, quoique resserré entre deux montagnes, occupe à mi-côte une position assez agréable, d'où la vue s'étend sur la vallée du Suran et le Bugey. Les maisons sont groupées, construites en pierre, peu élevées et couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 466 hab.; en 1846, 460 ; en 1851, 463, dont 239 hom. et 224 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 65 hab.; 107 maisons, savoir : au Grand-Montagna 73, aux Granges 30, et au Petit-Montagna 34 ; 107 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1650. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques à Bourg, à Lyon, ou ouvriers en soie dans cette dernière ville.

Cadastre exécuté en 1819 ; surf. territ. 704^{h} 81^{a}, divisés en 5927 parcelles que possèdent 279 propriétaires, dont 88 forains ; surf.

imp., 692^h, savoir : 380 en terres lab., 157 en friches, broussailles et pâtures, 89 en bois, 62 en prés, 2^h 07^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 76^a en jardins et 12^a en vergers, d'un rev. cad. de 7275 fr.; cont. dir. en princip., 1944 fr.

Le sol, en grande partie montagneux et d'une fertilité médiocre, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels; peu d'orge, de carottes fourragères, de fruits et de vins.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, quelques chevaux, moutons et chèvres, des bêtes à cornes, des ânes, pour le service des moulins, quelques porcs qu'on engraisse et des volailles. 18 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des sablières et des carrières de pierre ordinaire à bâtir.

Il y a une fromagerie, établie cette année, et dont on ne connait pas encore les résultats.

Les habitants fréquentent les marchés de Bourg, Saint-Amour et Arinthod.

Foire. Un décret rendu en 1849, a autorisé l'établissement d'une foire à Montagna, qui doit se tenir le premier lundi après le 3 août. On y vend du bétail, de la mercerie, quincaillerie, etc.

On compte dans ce village deux moulins à trois tournants, deux autres à deux tournants, et un cinquième à un seul tournant; une auberge, un charpentier, un plâtrier et un marchand épicier.

Biens communaux : une église et un ancien cimetière à l'entour; un cimetière nouveau en dehors et au nord du village; un presbytère très ancien près de l'église; une place publique, emplantée de tilleuls; une maison commune insuffisante et en mauvais état, renfermant le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée par 45 élèves. L'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée par 65 élèves, occupent une maison que la commune est en voie d'acquérir; une chapelle, dédiée à saint Alban, et 160^h 11^a de friches, pâtures et bois, d'un revenu cad. de 216 fr.

Bois communaux : 32^h 68^a, coupés tous les 24 ans.

Budget : rec. ord., 2118 fr.; dép. ord., 2053 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Montagna est incertaine. On peut, sans témérité, la faire remonter aux temps celtiques. La source d'eau limpide qui jaillit au-dessous de la chapelle de Saint-Alban ou Albin, était une fontaine sacrée, comme celle de la Balme-d'Epy, qui n'en est pas éloignée. Elle passait pour avoir la propriété merveilleuse de guérir les maladies de la peau, et on venait de très loin pour s'y baigner. La chapelle Saint-Alban, qui fut le but d'un pèlerinage si fréquenté pendant tout le moyen-âge, a dû certainement succéder à un temple païen. On y honorait saint Alban comme on vénérait ailleurs saint Pan, saint Pluto (Pluton), saint Népo (Neptune), etc. La voie romaine de Poligny à Lyon, par Orgelet, passait dans la gorge de Montagna, avant d'aboutir au Pont-d'Evans. On en reconnaît les traces dans le lieu dit la *vie Voillye*. Elle était protégée par un poste militaire établi sur le mont Vivier, *mons*

Vivarius. On a trouvé en 1840, sur ses bords, au *Molard des Fourgs*, de nombreux débris de constructions romaines et des tombeaux en dalles, renfermant des ossements humains. La dédicace de l'église de Montagna à l'Invention des reliques de saint Etienne, semble prouver son antiquité; cependant elle ne commence à être recensée parmi les églises de l'archiprêtré de Treffort, au diocèse de Lyon, qu'au XIVe siècle. Elle était alors du patronage du prieur de Gigny.

Lorsque Manassès, fils d'Humbert III de Coligny, seigneur d'Andelot, entra dans l'ordre des Templiers, de 1212 à 1220, Amédée ou Amé, sire de Coligny, d'Andelot, de Chevreau et de Jasseron, son frère aîné, donna à cet ordre le village de Montagna, avec toutes ses dépendances. Par une charte qui repose aux archives de Besançon, et dont M. Gaspard a reproduit le texte dans les Preuves de son Histoire de l'abbaye de Gigny, Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, Amé, sire de Coligny, Ponce, prieur de Gigny et Hugues de Rougemont, maître du Temple en Bourgogne, attestèrent que Manassès de Coligny reconnut en leur présence que la ville de Montagny (*Montagna*) avec ses dépendances, *le* territoire de Sainte-Fontaine (*la* Balme-d'Epy), le tiers de celui d'Epérigna et la ville de Broissia, depuis la rivière du Suran jusqu'à Montagna, appartenaient en fief-lige à la maison du Temple, et qu'ils lui avaient été donnés par Amé, sire de Coligny, au moment où lui, Manassès, se faisait recevoir chevalier de l'Ordre. Des témoins appelés pour fixer les limites de ces possessions, déclarèrent que le territoire de Montagna s'étendait dès « *For-Richard* jusqu'au pré qui se trouvait entre le champ de Colignie (aujourd'hui les *champs Coligniats*). » Cet acte aurait eu lieu en 1227, suivant la copie publiée par M. Gaspard, dont les travaux sont en général de la plus grande exactitude, mais cette date est évidemment erronée, car Jean de Chalon, qui comparaît dans la charte avec la qualité de sire de Salins, ne devint propriétaire de cette seigneurie que par l'échange qu'il fit avec Hugues, duc de Bourgogne, le lendemain de l'octave de la Pentecôte 1237. Il faut donc lire 1237 au lieu de 1227, et reléguer au nombre des fables ce prétendu H..., *abbé de Gigny*, qui, selon M. Béchet, aurait ratifié en 1236, une donation faite par son prédécesseur en 1235, aux chartreux de Vaucluse, avec d'autant plus de raison qu'au XIIIe siècle, il y avait longtemps que les chefs du monastère de Gigny ne portaient plus le titre d'abbé, mais seulement celui de prieur. Nous ne savons si les Templiers ont fait construire une commanderie à Montagna; dans tous les cas, elle n'aurait eu qu'une existence bien éphémère, car, par un traité du mois d'août 1263, Humbert de Braud, commandeur de l'Ordre en France, relâcha à Hugues de Chalon et à Alix, son épouse, comtesse palatine de Bourgogne, tous les droits que les Templiers avaient acquis dans la ville de Montagna, près de Montfleur, et depuis la ville de Saint-Julien jusqu'au Pont-d'Evans, pour que ces princes confirmassent les autres biens que leur Ordre possédait dans leur domaine. Nous n'avons rien trouvé à Montagna qui rappelât le séjour des Templiers, si ce n'est un peuplier planté sur une montagne, qui s'appelle le *peuplier du Templier*.

Seigneurie. Montagna relevait de

deux seigneuries différentes ; une partie dépendait de Montfleur et l'autre d'Orgelet. Celle qui relevait de Montfleur fut possédée par les seigneurs de Montgefond, et les branches des familles de Montmoret et d'Arlay, établies à Saint-Julien et aux environs. L'autre partie, après après avoir appartenu aux seigneurs d'Andelot, comme feudataires des princes de Chalon, rentra dans les mains des seigneurs d'Orgelet. Le 12 novembre 1363, Tristan de Chalon se voyant dans l'impossibilité de rendre à Etienne, dit le Galois de la Baume, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Valfin, Montrevel, lieutenant-général pour le roi en Languedoc et en Saintonge, grand-maître des albalètriers de France, les sommes considérables qu'il en avait empruntées, lui vendit à perpétuité le village de Faverges, la maison-forte et la seigneurie de Saint-Colomb, ses droits sur Montagna-le-Templier et Gevria, avec la justice haute, moyenne et basse. Etienne-le-Galois étant très âgé, l'acte fut passé au château de Valfin et porté le lendemain à la signature de Tristan de Chalon, en son château d'Orgelet. Dès ce moment, Etienne de la Baume prit la qualité de seigneur de Montagna et y exerçait la justice haute, moyenne et basse, au moins sur la partie du territoire qui lui appartenait. On trouvera à l'article *Valfin*, les noms de tous ceux qui possédèrent Montagna-le-Templier, comme représentants d'Etienne de la Baume. La famille Froissard de Broissia acquit successivement les différentes portions de cette seigneurie, et les posséda jusqu'au moment de la révolution.

Les dîmes du territoire de Saint-Alban appartenaient pour les deux tiers aux religieux de Nantua, à cause de leur prieuré des Creux; pour un sixième aux chanoines de Chavannes et pour le surplus au prévôt de Montfleur.

Evènements divers. Le village de Montagna paraît avoir beaucoup souffert de toutes les guerres qui régnèrent entre la France et le comté de Bourgogne. Son voisinage de la Bresse et du Bugey l'exposa à des incursions continuelles. Il y avait à Saint-Alban un groupe considérable de maisons qui ont tout-à-fait disparu. Le vieux moulin, le moulin Jean Debry, ne purent jamais se relever de leurs ruines.

Eglise. L'église, dédiée à l'Invention des reliques de saint Etienne, dont on célèbre la fête le 3 août, se compose d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire, d'un chœur, d'une sacristie et de deux arcatures en pierre, apparaissant à la jonction de la nef et du sanctuaire, dans lesquelles étaient suspendues deux cloches, dont l'une a été enlevée en 1793. Les moulures de la porte d'entrée appartiennent au style ogival prismatique et portent la date de 1631. Le chœur remonte au XV[e] siècle et est plus ancien que la nef.

Chapelle Saint-Alban. Elle se trouve au nord-est du territoire et fut jusqu'en 1790, le but d'un célèbre pèlerinage. Saint Alban est peut-être le même que saint Albin, qui était évêque de Lyon en 390.

Maladrerie. Un climat du territoire porte le nom de *sous la Malatière*. Il y avait en cet endroit un hospice pour les lépreux, mentionné dans différents testaments des seigneurs d'Andelot. Une autre contrée s'appelle *Côte Saint-Maurice*. Là, était probablement un ancien cimetière.

Bibliographie. Annuaire du Jura,

année 1840. — Guichenon, Histoire de Bresse. — Archives de la préfecture.

—

Montaigu, *Mons acutus*, *Montagu*, *Montaigu-les-Lons-le-Saunier*, bourg de l'arr. et du bur. de poste de Lons-le-Saunier ; cant. et percept. de Conliége ; succursale ; à 3 kil. de Lons-le-Saunier.

Altitude : 427^m.

Le territoire est limité au nord par Lons-le-Saunier, Perrigny et Conliége ; au sud par Moiron et Vernantois ; à l'est par Conliége et Revigny ; à l'ouest par Macornay et Lons-le-Saunier. Valagna, Saint-Bonnot, le moulin de la Gravelle, le moulin de l'Echeneau, le moulin Guiche, le moulin de l'Argentelle, le martinet Prost et les Combes font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép., n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève ; par les ch. vic. tirant à Macornay, à Moiron, à Conliége, aux Quarts, à la fontaine des Tuiles, à Lons-le-Saunier, à la fontaine de la Doye, au parcours des Bourdots ; par la Vallière et un canal de dérivation de cette rivière ; par la Sorne, le ruisseau de l'Etang et plusieurs biefs.

Le bourg est situé au sommet d'une montagne qui domine la ville de Lons-le-Saunier. La rue principale est formée par la route de Lons-le-Saunier à Orgelet. Les maisons sont construites en pierres, couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus de rez-de-chaussée. On y remarque les habitations de MM. Molain, Fuynel, Vincerot, Verguet, Sachon et Saugier-Girod.

Pop. en 1790, 794 hab. ; en 1846, 783 ; en 1851, 780, dont 386 hom. et 394 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 102 hab. ; 180 maisons, savoir : dans la rue Saint-André, 6 ; dans le Grand-Bourg, 52 ; dans la rue Franche, 7 ; dans la rue de l'Eglise, 20 ; derrière l'Eglise, 8 ; dans le Petit-Bourg, 26 ; dans la rue Saint-Bonnot, 23 ; aux Moulins, 6. Le hameau de Valagna se compose de plusieurs rues dites rue Derrière, 8 maisons ; rue du Châlet, 4 ; rue Devant, 18 ; les Petits-Quarts, 1, et les Combes 1 ; 206 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1639.

Cadastre exécuté en 1814 ; surf. territ. 763^h 34^a ; surf. imp. 748^h, savoir : 334 en vignes, 147 en terres lab., 125 en prés, 72 en pâtures, 48 en bois-taillis, 12 en friches, 3^h 62^a en jardins, 3^h 01^a en sol de bâtiments, 2^h 44^a en vergers, 92^a en murgers et 22^a en canaux, d'un revenu cad. de 42,324 fr. ; cont. dir. 7281 fr.

Le sol, très accidenté, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. On importe les deux tiers des céréales, et on exporte les deux tiers des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, du bétail à cornes, des porcs, des moutons et des chèvres. 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne et de la pierre calcaire à gryphées. On a découvert dans la montagne, entre les rochers nus et la pente du vignoble, niveau apparent des eaux qui ont en dernier lieu rempli les profondeurs de la vallée, la tête fossile d'un ichtyosorus et une pierre portant l'empreinte d'un poisson, sur laquelle les écailles ont laissé leur couleur et tout leur brillant.

Un canal de dérivation de la Vallière met en mouvement quatre moulins à deux tournants, dits le moulin de la Gravelle ou de la Gravière, le moulin de l'Echeneau ou le moulin Dalloz, le moulin Guiche, le moulin de l'Argentette et un martinet appartenant à M. Prost.

On compte à Montaigu, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand épicier, 1 marchand de vins en gros, 3 aubergistes, 2 maréchaux-taillandiers, 1 voiturier et 1 menuisier. Il y a un châlet à Montaigu et un autre à Vatagna, dans lesquels on fabrique annuellement 18,000 kil. de fromage.

Biens communaux : une église, un cimetière dans la rue de Saint-Bonnot; une maison commune, construite de 1842 à 1846, qui a coûté 20,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée par 60 élèves, le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée par 50 élèves; quatre fontaines avec lavoirs à Montaigu et une à Vatagna; une chapelle avec cimetière dans ce dernier lieu, et 127^{h} 60^{a} de pâtures, murgers, déserts, bois et terres, d'un revenu cad. de 821 fr. La commune est en voie d'acquérir un presbytère.

Bois communaux : 55^{h} 72^{a}; exploitation, tous les 24 ans.

Budget : recettes ord. 4166 fr.; dép. ord. 3562 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Montaigu est assis sur le point culminant d'un rocher qui sépare le bassin de la Vallière de celui de la Sorne. Il est si admirablement placé que son horizon embrasse Lons-le-Saunier, les ruines des châteaux de Montmorot, de Pymont, de l'Etoile, de Bornay, de Montorient, de Vernantois, le donjon du Pin, l'église de Saint-Etienne de Coldres, Conliége, les villages de Moiron, Macornay, et l'immense plaine qui s'étend depuis le Mont-Jura jusqu'au Doubs et à la Saône. Ses maisons, suspendues sur le bord d'escarpements rapides, lui laissent encore une physionomie féodale et militaire. Elles produisent l'effet d'une vaste forteresse destinée à protéger la ville de Lons-le-Saunier. L'origine de Montaigu, comme bourg et château, peut être déterminée d'une manière précise, mais il n'en est pas de même des divers groupes d'habitations qui existaient antérieurement au pied de la montagne, depuis Vatagna jusqu'à Lons-le-Saunier, et appelés *Chavenay* ou *Saint-Martin*, *Pontus* ou *Pontoux*, le Vernois, Reccon, etc. La voie gauloise ou romaine qui reliait Lons-le-Saunier à Orgelet, par Conliége et Revigny, partait du quartier de Richebourg, tirait à Perrigny et descendait du centre de ce village contre la Vallière, qu'elle traversait sur un pont en face de l'éminence de Pontoux, remontait le cours de cette rivière sur sa rive gauche et passait au-dessous de Vatagna, pour aboutir à Conliége. Sa direction est marquée par un large sentier qu'on suit encore aujourd'hui. Entre ce chemin et le pied du Mont-Aigu, se dessinent, vis-à-vis Perrigny, des ondulations de terrains connues sous le nom de *Saint-Martin* ou de *Chavenay*. C'est dans cette contrée que fut construit un monastère, que l'on croit avoir succédé à un temple païen.

Prieuré de Chavenay. Abbon, évêque de Besançon, de 742 à 760, et Gédéon, l'un de ses successeurs, de 790 à 797, jouissaient déjà de la terre de Chavenay, *Cavennacum*. Atton ou Audon, comte dans le Sco-

dingue, la trouvant à sa convenance, s'en empara. En 869, l'archevêque Arduic se plaignit de cette usurpation à Lothaire, qui traversait son diocèse pour se rendre à Rome. Le roi, dans la crainte de mécontenter Atton, son parent, le maintint dans les domaines qu'il avait pris, et à titre d'indemnité, fit don à l'église de Besançon des abbayes de Château-Chalon, de Baume et d'une redevance sur les salines de Lons-le-Saunier. La propriété était alors si mobile, qu'il est impossible d'en suivre la transmission à l'aide des chartes. Elle ne reposait que sur la loi du plus fort. Ainsi, lorsque Bernon, fils du comte Atton, eut réédifié Baume et jeté les fondements de Gigny, il alla trouver en 894, Rodolphe, roi de Bourgogne, et le pria de contribuer de ses propres biens à la dotation de cette dernière abbaye. Rodolphe, pour répondre à ses désirs, lui donna, dans le comté de Scodingue, la maison de Baume, *quandam cellam nomine Balmam*, Saint-Lauthein, *cellulam quampiam in quâ Sanctus Lautenus confessor pretiosus requiescit*, Chavenay, *villam nomine Cavannacum* et Clemencey, *Clemenciacum* (prairie entre Lons-le-Saunier et Montmorot), avec leurs dépendances en immeubles et en serfs. Rodolphe donnait-il ces biens ou ne faisait-il qu'en confirmer la possession? nous l'ignorons. Les rois coloraient souvent sous des formules de libéralités les actes pour lesquels on ne réclamait que la sanction de leur puissance. Dans tous les cas, on voit que Chavenay, dont le territoire est tout couvert de vignes, était un village peuplé d'hommes attachés à la glèbe. Il y avait un prieuré, dédié à saint Martin, dont rien ne constate l'origine, mais qui était détruit en 1208. Il n'en reste que le puits. Une famille noble, connue à Lons-le-Saunier dès le XIIe siècle, portait le nom de *Chavenay*, à cause d'un fief qu'elle y possédait.

Seigneurie. Elle comprenait Montaigu et Vatagna. Le seigneur y avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli et un lieutenant, un châtelain, un procureur, un scribe et un sergent. Il avait la garde du prieuré de Saint-Désiré et celle des deux foires de Lons-le-Saunier, se tenant à la Pentecôte et le jour de la Saint-Mathieu. Cette garde était faite par un sergent et deux habitants de Montaigu. Le sergent institué pour la garde des fruits, recevait de chaque ménage une mesure de froment, un fardeau de foin, et de ceux qui tenaient des chevaux, deux petits blancs. Les bans des vendanges de Perrigny étaient publiés par les officiers de justice, les échevins, les garde-vignes de Montaigu et par les officiers de l'abbé de Baume. Lorsque le châtelain allait à Perrigny pour faire cette publication, l'abbé devait le défrayer, *lui*, *son cheval*, *son chien et son oiseau*.

Seigneurs. Par un acte daté de l'an 1208 et scellé des sceaux d'Amédée, archevêque de Besançon, des chapitres de Saint-Jean et Saint-Etienne et d'Hugues, abbé de Saint-Vincent, Thiébaud, abbé de Baume, donna en fief, à titre d'association, à Etienne II, qualifié de comte de Bourgogne, la Montagne sur Chavenay où ce prince avait bâti un château, et tout le territoire limité au nord par le chemin de *Lons* à la croix de Vatagna (c'était alors le grand chemin de Lons-le-Saunier à Orgelet par Conliége) et au sud par le sentier tendant de Lons à Bornay, sous réserve toutefois de la sei-

gneurie du prieuré de Saint-Désiré, des vignes de Chassignoles et des autres fonds propres aux religieux de Baume. Cette concession fut faite, à condition que le comte bâtirait dans l'enceinte de son château une église monacale, *dans laquelle serait transféré le prieuré qui était auparavant à Chavenay,* et qu'il assignerait à l'église de Baume un cens de 25 livres, monnaie de Lons, sur les droits d'éminage qu'il percevait dans cette ville. Il fut stipulé que l'abbé aurait sur le territoire inféodé, moitié de tous les usages, coutumes, émoluments, cens, ventes, justice, lois, bans, marchés et même du péage, s'il y en avait un d'établi ; que le comte bâtirait à ses frais les fours et les moulins, et que le profit en serait commun. Les tailles dues par les hommes du comte et de l'abbé restaient réservées à chaque partie, lors même que ces hommes se fixeraient dans le bourg. Le comte et l'abbé devaient avoir chacun leur ministre, tenus tous deux de prêter serment de n'apporter aucune fraude dans l'exercice de leurs fonctions. Le comte ne pouvait exercer aucune justice sur l'agent de l'abbé, ni sur la famille nourrie du pain des moines, de même que l'abbé n'avait aucune juridiction sur les habitants du château. Le comte promit de n'exercer aucune justice et de ne rien prendre à Perrigny, Chavenay, Valagna, ni sur les maisons situées derrière la tour de Lons (quartier de Trans-la-Tour), obligea Jean son fils, et ses successeurs, à jurer à leur avènement l'exécution de ce traité, et supplia enfin l'abbé de lui pardonner ses torts et les dommages qu'il lui avait causés, lui faisant hommage et lui jurant fidélité pour son château. Etienne II donna Montaigu à Jean de Chalon, son fils, en 1233. Au mois de février 1258 (n. st.), Jean de Chalon, sire de Salins, et Hugues, comte de Vienne et sire de Pagny, donnèrent « par la volonté expresse et du consentement exprès de leurs bourgeois et des gens de leur tante, de Montaigu, de Montmorot et de Léons », à Amé de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, une chaudière de six montées de muire au puits de Lons-le-Saunier. Ce titre nous apprend qu'il y avait déjà des bourgeois à Montaigu en 1258, bien avant la concession de la charte de franchises, et que les seigneurs de Lons-le-Saunier étaient obligés d'obtenir leur consentement pour disposer de quelques-uns de leurs droits sur les salines. Il y avait à Montaigu, proche du château, une haute tour carrée qui s'appelait *la tour de Montfaucon*. Peut-être avait-elle été bâtie par Amé de Montbéliard. Elle existait encore en 1637. Par son second partage fait le jour de Pâques fleuries 1262, Jean de Chalon attribua à Hugues de Chalon, son fils aîné, comte palatin de Bourgogne, tous les biens lui provenant du chef d'Etienne, son père. A ce titre, Hugues de Chalon devint possesseur de Montaigu. Lorsqu'il fut question de partager sa succession, Otton, comte palatin, et Rainaud de Bourgogne, deux de ses fils, ne purent s'entendre amiablement. Après de vifs débats, ils nommèrent pour arbitres Aimon de Faucogney, Hugues de Thoraise, Jean de la Chassagne, chevaliers, et Jean de Lorraine, chanoine de Bruges. Par un traité du mois de juin 1279, négocié par ces arbitres, le comte Rainaud obtint pour son lot Montfleur, Dramelay, Pymorin, le fief de Marigna, Montaigu et ses dépendances à Lons-le-Saunier, Sellières,

le Pin, Binans, etc., à charge de tenir le tout en fief de son frère aîné. Rainaud paraît avoir habité souvent le château de Montaigu et y avoir attiré un grand nombre de familles nobles. Il accorda, au commencement de 1291, une charte de franchises aux habitants, près de cinq ans avant d'octroyer la même faveur à ses bourgeois de Lons-le-Saunier. De 1280 à 1320, on comptait au moins trente familles de chevaliers, d'écuyers et de sages en droit, tant dans le bourg qu'au château. De ce nombre, étaient celles de Béraud de *Culay*, fils d'Humbert de Lons, de Gérard de Salins, de Guichard de Merlia, de Perrenin de Chavenay, de Jean de Reccon, des Beaufort, Publy, Toulongeon, de Hugues Brassard, de Guillaume de Mallercy, fils de Guillaume d'Arbois, de Gérard de Molpré, de Guillaume de Bornay, de Jean de Pontus ou Pontoux, de Pierre de Vatagna, de Jean du *Cuchet*, fils de Richard de Vernantois, de Jean de Bletterans, de Richard de Savagna, de Pierre Fausseux, etc. Les familles bourgeoises s'élevaient alors à plus de cinquante. Au mois de juin 1295, le comte Rainaud accensa à Ethevenet, dit Rosset, de Clairvaux, son bourgeois de Montaigu, les vignes, les déserts et toutes les terres *gaignables* provenant d'Henri de Lorraine, à Montaigu, Montpole, les Grangères, Moiron, Champ-Savoureux, Mont-Chenevier, le Treuil et Bochat, moyennant la redevance annuelle de 5 muids de vin. Rosset ayant renoncé à cette concession, Rainaud céda les mêmes biens, sous de pareilles conditions, en 1312, aux chartreux de Bonlieu. De graves difficultés s'élevèrent en 1303, entre Rainaud et l'abbé de Baume. Le comte prétendait que l'abbé avait usurpé à son préjudice le ban des vendanges de Perrigny et les amendes qui en provenaient, mais l'abbé avait bien d'autres griefs à lui reprocher. Ainsi, il trouvait très étrange que le comte se fût permis d'accorder une charte de franchises aux habitants, sans son consentement et de réduire le cens des toises de maisons de 16 deniers viennois à 12 deniers tournois. Il se plaignait de ce que le châtelain du comte négligeait de prêter serment entre ses mains de maintenir les droits de l'église de Baume, et d'une foule d'usurpations, tant à Montaigu qu'au Pin. Rainaud réunit ses conseillers et ses officiers de justice pour avoir leur avis. Jacques de Charrin et Jean de Frontenay, chevaliers, Pierre, dit Baudrac, châtelain de Sellières, Huguenin de Chissey, chevalier, bailli, le louche Renevier, châtelain de Montaigu, Perrin de Reccon, châtelain du Pin, Eschayle de Florence, Girard de Montbozon, prêtre et chapelain, et enfin Pierre de Lons, chevalier, procureur du comte, après avoir examiné les titres, arrêtèrent les bases d'un traité, qui fut signé au mois de mars 1304 (n. st.). Il fut convenu que les châtelains de Montaigu et du Pin, quinze jours après leur institution, prêteraient serment entre les mains de l'abbé. Ce dernier ratifia de son côté la charte de franchises, avec cette restriction cependant, que les hommes taillables du prieuré resteraient dans leur condition primitive. Le comte, tout en se réservant exclusivement l'exercice de la haute justice, reconnut que l'abbé devait avoir moitié des amendes prononcées par les officiers de Montaigu et du Pin, et que ses juges ne pouvaient prononcer de condamnations sans la participation des juges de l'abbé. On con-

vint que les habitants de Vatagna obéiraient au cor et au cri de Montaigu; qu'ils auraient droit de participer aux communaux de ce dernier lieu, et que le comte ne pourrait avoir d'hommes à Perrigny. Dès ce moment, les abbés de Baume ont eu jusqu'en 1790, moitié des amendes, du droit de scel et de publication de testaments perçus par les officiers du seigneur. Au mois de septembre 1305, le comte Rainaud sanctionna un traité passé au mois d'avril précédent, entre les prud'hommes de Montaigu et les chartreux de Bonlieu. Les bourgeois voulaient contraindre ces religieux à contribuer aux frais de construction et d'entretien des murailles du bourg, à cause de la maison qu'ils avaient dans le château et des fonds qu'ils possédaient dans l'étendue du territoire. Le prieur Henri paya 51 livres 2 sols pour être déchargé de cette obligation et promit en outre d'entretenir perpétuellement l'auge de la fontaine des Chanelestes. Par un acte daté à Dole au mois de décembre 1319, Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, fit hommage à l'abbé de Baume des châteaux de Montaigu et du Pin, tenus d'elle en fief par Renaud de Bourgogne, et dont elle avait la suzeraineté, comme gardienne de son abbaye. Le duc Philippe-le-Bon renouvela cet hommage à Salins, le 11 avril, veille de Pâques 1422 (n. st.).

Après la mort de Rainaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, Alix, sa fille, obtint pour son lot, en 1323, Montfleur, Montaigu et partie de Lons-le-Saunier. Cette princesse épousa Jean II de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre. Etant en son château de Binand, le 26 novembre 1361, avec Vaucher de Montmorot, son écuyer, et Pierre de la Chambre, son chapelain, elle déclara faire remise aux chartreux de Bonlieu, pour prix d'un anniversaire, d'un muid de vin, à déduire sur les cinq qu'ils lui devaient, en vertu de l'accensement consenti en leur faveur, en 1312. Tristan de Chalon, son fils et son successeur dans la seigneurie de Montaigu, était dans le château de ce lieu, le mercredi après la fête de saint Mathieu, de l'an 1365, avec Eudes de Chalon, prieur de Saint-Désiré, Guyot Roillard d'Orgelet, Etienne de Falletans, de Rochefort, et Jean, le bâtard de Rougemont, lorsqu'il ratifia la donation précédente et céda aux chartreux deux autres muids de vin, à diminuer sur leur redevance, moyennant 200 florins de Florence. Jean, sire de Châtelbelin, succéda en 1369, à Tristan, son père. Ayant appris que les chartreux de Vaucluse avaient pris possession, sans son consentement, d'une maison située à Montaigu, qui leur avait été léguée par Pierrette de Blesney, dite la Jolie, épouse de Jean de Nogna, il chargea Pierre de Merlia, son procureur, de mettre cette maison sous le séquestre. Les religieux lui firent d'énergiques représentations, et alors il envoya les gens de son conseil à Montaigu, le 17 septembre 1387, pour faire une enquête. Cette opération fut suivie d'une mainlevée. Par son testament du 3 mai 1396, ce seigneur légua Montaigu à Louis II, fils de Louis de Chalon, son cousin germain, comte d'Auxerre et de Tonnerre. Ce jeune prince vint en visiter le château en 1399, accompagné de ses écuyers et de ses gouverneurs. Il y passa plusieurs jours en fêtes et reçut l'hommage de ses nombreux vassaux. Ses biens ayant été définitivement confisqués pour cause de félonie, en 1413, le

duc de Bourgogne envoya ses officiers prendre possession de cette terre. Le 17 juillet de la même année, la duchesse, après avoir fait visiter le château, ordonna d'y exécuter les travaux nécessaires et de le munir d'armes et de poudre. Elle craignait un coup de main de la part de Louis de Chalon. Le duc Philippe-le-Bon, dont les finances étaient toujours épuisées par le faste de sa cour et ses guerres de Flandres, vendit à rachat perpétuel, la seigneurie de Montaigu, à Bernard de Gères ou de Gières, seigneur de la Villette. Ce gentilhomme était attaché à l'hôtel de Louis de Chalon, prince d'Orange, et l'avait accompagné en Languedoc, en 1418. Jean de Gères succéda à Bernard, son père. Il épousa Antoine de Vaudrey, sœur de Claude de Vaudrey, chevalier, seigneur de l'Aigle et de Chilly, et en était veuf en 1510. Ayant eu la faiblesse de se laisser intimider en 1479, par les menaces de Charles d'Amboise, lieutenant-général du roi Louis XI, ou séduire par ses promesses, il reçut une garnison française dans ses châteaux, en même temps que Hugues Portier livrait Lons-le-Saunier au roi de France. L'archiduc Maximilien, instruit de sa perfidie, confisqua ses biens et donna Montaigu à Philippe Bouton, par lettres datées à Bruxelles, le 24 juin 1480. Il paraît cependant qu'il rentra en grâce et que ses biens lui furent rendus, car il en jouissait encore en 1510. Louis de *Verges*, transigeant sur procès le 3 octobre 1513, avec Philiberte de Luxembourg, lui abandonna, moyennant 500 livres, la terre de Montaigu qu'il possédait alors, par acquisition, de Jean de Gères. Cette princesse, veuve de Jean de Chalon-Arlay IV, fit faire le 2 mars 1515 (n. st.), une reconnaissance des droits seigneuriaux de Montaigu, au profit de Philibert de Chalon, son fils, dont elle avait la tutelle. Dès ce moment, Montaigu eut les mêmes seigneurs que Lons-le-Saunier. Suivant un extrait des registres de la chambre des comptes de Dijon, trouvé au domicile de Jean de Gères, en son château de la Villette, il résulte que du château de Montaigu dépendaient les grands fiefs de Chevreau, d'Andelot, de Marigna, de Revigny, les arrière-fiefs du meix Chevrel et de Rosay à Marigna, les chevances d'Etienne Billard, chevalier, de Montaigu, de Jean Brassard, du même lieu, de la famille de Montaigu, à Lons-le-Saunier et de Magnin du Molard.

Franchises. Rainaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, par une charte du mois de janvier 1291, affranchit les habitants de Montaigu de toutes tailles, prises, aides, corvées, œuvres corporelles d'hommes, de bœufs, de chevaux, d'ânes et de toutes exactions, se réserva le cens des toises de maisons, l'ost et la chevauchée pendant un jour et une nuit, ses juifs et ses corsins, la banalité des moulins, fours et battoirs, tarifa les amendes dues pour les délits qui lui seraient dénoncés, fixa des peines contre les vendeurs à faux poids et les glaneurs, assura la liberté individuelle, la disposition des biens communaux, et reconnut que les bourgeois pouvaient vendre franchement leurs denrées, sans payer ni vente, ni couponnage. Le nombre des prud'hommes chargés de l'administration municipale fut fixé à quatre, et leur élection attribuée aux habitants.

Château. Le château était construit à l'extrémité occidentale de la montagne et n'était accessible que d'un seul côté. Des pentes abruptes

en défendaient l'accès. Il se composait en 1514, d'un grand corps de bâtiment faisant face au château du Pin, couvert en tavaillons et flanqué de trois tours rondes très élevées, couvertes en laves. Le bâtiment ne renfermait que deux grandes salles à cheminée ; dans une aile isolée, se trouvaient la cuisine et les étableries. Il y avait une chapelle dédiée à Notre-Dame, desservie par un chapelain. A l'entrée de la cour, était une porte ouverte sous une tour carrée, habitée par uu gardien. Ce portier était tenu de faire le guet au château, en tout temps, de sonner la cloche pour la retraite et le lever, ainsi que lorsqu'il y avait imminent péril, ou quelque bruit de feu et des émeutes à Montaigu ou dans les villes et villages d'alentour. Il devait corner un *cornet de lothon*, afin de faire mettre *sus* les habitants de Montaigu et les retrahants, lorsque leur secours était nécessaire. Chaque fois qu'on allait sonner le cor en *Balm*, sous les Combes, les habitants de Reviguy devaient venir en armes au château, sous peine d'y être amenés de force.

Le château était entouré d'une forte muraille, de *fausses-braies* ou courtines en murs très solides, et précédé d'un chemin couvert pavé en pierres de taille, large de quatorze ou quinze pieds, revêtu de gros pans de bois et perches de chêne. A une époque plus ancienne, le quartier appelé le Château, comprenait dans son enceinte plusieurs maisons de vassaux et un hospice occupé par des chartreux de Bonlieu. Ces constructions n'existaient plus en 1514. Le château lui-même fut rasé au mois de mars 1668, par ordre de Louis XIV. Son emplacement fut vendu en 1794, par suite de la condamnation à mort de la comtesse de Lauraguais, et acquis par M. Perrin père, qui l'a converti en un beau jardin.

Grand-Bourg. Le Grand-Bourg commençait près du château et se terminait derrière l'église. Il était fermé à l'ouest par la *porte Bernard*, et à l'est par la *porte Saugier* ou *Ligier*. La première était surmontée d'une tour ronde, inféodée à la maison de Montaigu ; la seconde n'était couronnée que d'un simple chauffaut (galerie couverte, en bois). Il n'y avait qu'une portelle, pour aller à la fontaine de l'Auge. Les bourgeois avaient la garde des clefs de leur bourg. Ils nommaient eux-mêmes le commandant de l'écharguet (le commandant de place). Les habitants de Montaigu, Vatagna, Perrigny, quelques familles de Moiron et de Saint-Maur étaient chargés de faire le guet et garde dans le bourg, lorsque le péril imminent était proclamé, de marcher comme piétons de guerre dans les expéditions, de réparer et entretenir les murailles, les portes, les chauffaux et les échiffes. Le bourg était clos de murs et flanqué de tours de distance en distance. Dans certaines parties, les maisons étaient appuyées contre la muraille ; ailleurs, elles servaient elles-mêmes de clôture ; c'est pourquoi leurs faces extérieures au nord et au sud présentent une si grande solidité, et ne sont percées à leurs bases que d'étroites embrasures. Des portelles, que les échevins faisaient murer au premier bruit de guerre, permettaient de descendre dans les jardins. Le Grand-Bourg était surtout habité par les bourgeois, les marchands et les officiers de justice. Il renfermait l'hôpital et l'église. La *rue Franche* jouissait des mêmes priviléges que les rues franches de Lons-le-Saunier, Dole et

Voiteur. On remarquait dans cette rue une belle maison avec tour, appelée la *Maison du prieur*, qui appartenait aux prieurs de Saint-Désiré.

Petit-Bourg. Il était séparé du Grand-Bourg par une ruelle fermée par une porte latérale. Sa forme était celle d'un fer à cheval, dont un ravin profond occupait le centre. Il était fermé à l'ouest par une porte dite d'*Entre-Deux-Bourgs*, à l'est par un mur percé d'une ouverture large de sept pieds et par une ceinture de murailles. La pointe isolée du fer à cheval était occupée par la maison des Dagay et par d'autres constructions dont les pierres calcinées jonchent encore le sol. C'est dans ce quartier que demeuraient principalement les Juifs et les *Corsins*, ou marchands lombards. Les plus riches de ces Lombards, au XIVe siècle, étaient Boniface et Baison, frères, fameux usuriers, qui prêtèrent des sommes considérables à Odon de Vaudrey, abbé de Saint-Oyan. Ce prélat, ruiné par les intérêts exorbitants qu'il leur payait, se décida, pour se libérer, à vendre à vil prix, en 1313, la seigneurie de Meussia et des cens dans les villages voisins, à Jean, fils d'André d'Albon, l'un de ses vassaux.

Prévôté. La prévôté de Montaigu avait été inféodée à une famille noble, qui prit le nom de ce bourg. Simon de Montaigu possédait, en 1260, une chaudière aux salines de Lons-le-Saunier, placée à côté de la berne du comte de Bourgogne. Amédée de Montaigu était professeur de droit en 1313. Jean, dit Grand de Montaigu, était prévôt de ce lieu en 1339. Visin de Montaigu fut témoin, en 1343, du pardon que Thiébaud de Neufchâtel demanda au duc et comte de Bourgogne, dans le château de Poligny. Gilles de Montaigu, licencié en droit, était conseiller de la comtesse Marguerite de France, en 1361, et auditeur de ses comptes en 1378. Des branches de cette famille s'établirent à Lons-le-Saunier, Poligny, Salins, Saint-Laurent-la-Roche et Cuiseaux. L'une d'elles prit le nom de *Moiron*. Etienne Billard de Montaigu, chevalier, tenait en fief, en 1392, le four banal du bourg. On peut consulter sur cette famille, les articles *Gevingey*, *Moiron*, *Marnézia*, *Boutavant* et *Cornod*.

Bailliage. La justice était exercée à Montaigu par un bailli ou son lieutenant, un prévôt-châtelain, un procureur d'office et un scribe. Lorsque la seigneurie appartenait aux souverains de Bourgogne, il n'y avait pas de bailli. Les fonctions étaient remplies par le lieutenant-général du bailliage d'Aval, au siége de Montmorot. Il y avait un tabellionné chargé du scel des contrats, et plusieurs notaires.

Guerres et siéges. On ne possède aucun détail sur les siéges qu'eut à subir ce bourg avant le XVIIe siècle. Au mois de juin 1637, le comte de Guébriant, maréchal-de-camp de l'armée du duc de Rohan, se joignit au duc de Longueville, et tous deux vinrent mettre le siége devant Montaigu, qui passait pour une place très forte. Le comte de Maricourt et le lieutenant de Neuville, du régiment de Vendy, chargés de diriger l'assaut, tombèrent sous les mousquetades multipliées de la garnison. Le gouverneur de la place, désespérant de sauver les deux bourgs, y fit mettre le feu et se retira dans le château. Les assiégeants furent obligés d'éteindre le feu, afin de pouvoir introduire leurs canons. L'énorme épaisseur des murs fit prendre au comte de Guébriant le parti d'aller à

la sape ; cependant, après quelques bordées d'artillerie, qui emportèrent un ravelin, le comte, avec son aide-de-camp, le baron de Canillac, les sieurs de Court, de Montausier, de Roque-Servières et plusieurs autres officiers de distinction, s'avancèrent. Après une lutte opiniâtre, la garnison se vit dans la nécessité de capituler. Il fut convenu que les retrahants, au nombre de cent vingt, réfugiés dans le château, seraient mis à la disposition de Guébriant, et que les soldats se retireraient avec leurs armes dans quelque ville de l'obéissance du roi d'Espagne. Au mépris de ce traité, ils furent envoyés à Perpignan. Les Français, n'espérant point pouvoir conserver cette place, l'abandonnèrent, après avoir démantelé et brûlé le château. Sur la fin d'octobre 1640, le baron d'Arnans, colonel de cavalerie et d'infanterie, chargé par le marquis de Saint-Martin, de la défense de toutes les montagnes du bailliage d'Aval, ayant à choisir entre les masures des châteaux d'Arlay et de Montaigu, pour en faire un poste d'observation et une forteresse capable de couvrir la contrée, s'était décidé en faveur de ces dernières, et il en avait confié la garde au capitaine Prost, dit *Lacuzon*. Ce célèbre chef de partisans se hâta de relever les murailles et les tours, et les mit en bon état de défense. Il avait pour lieutenant Claude Andressot, neveu et protégé de Jean Boyvin, premier président du parlement de Dole. Les travaux n'étaient pas achevés, que la Roche-Bariteau accourut pour donner un nouvel assaut, tentative dans laquelle il échoua complètement. M. Boy, ancien maire de Lons-le-Saunier, était à l'abbaye de Baume lorsqu'il y vit arriver le baron d'Arnans qui, s'approchant du baron de Savoyeux, capitaine du val de Voiteur, lui dit : « Je me suis vu forcé de me retirer à couvert de Montaigu, parce que la Roche-Bariteau est venu l'investir, mais j'y ai laissé Lacuzon. » Peu de temps après, on reçut la nouvelle que les ennemis s'étaient retirés. Au mois de décembre 1640, le vicomte de Courval vint avec un matériel plus imposant. A l'aide d'une mine, il fit sauter la porte du château ; la garnison, qui attendait les ennemis de pied ferme, les culbuta pêle et mêle, les poursuivit sur la pente de la montagne et en fit un grand carnage. Jean Boyvin écrivit au baron d'Arnans à Lons-le-Saunier, le 20 décembre : « J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, et me suis grandement éjoui de la généreuse défense que vos gens ont faite à Montaigu et de la gloire qu'ils y ont acquise à la confusion de nos ennemis ; et particulièrement encore, de l'assurance qu'il vous plaît me donner que mon neveu d'Andressot y a fait son devoir ; il vous aura une éternelle obligation, lui et les siens, des bonnes adresses que vous lui avez données pour se faire valoir. » Lacuzon possédait une belle maison près de l'église de Montaigu, avec une grosse tour carrée et de magnifiques caves. Cette maison appartient aujourd'hui à madame veuve Fuynel. Il avait en outre la *grange de Presle*, propriété actuelle de M. le président Papillon. Noble Claude Andressot, sieur de la Barre, avait aussi une maison dans le Petit-Bourg. Le 24 septembre 1642, cet officier déclara qu'en qualité de capitaine commandant du château, il avait pris aux mois d'avril, mai et juin précédents, les pierres d'une maison appartenant à la chartreuse de Vaucluse, pour réparer

une brèche et les murailles endommagées, et qu'il accordait aux chartreux, en dédommagement, les pierres provenant de la brèche, pour rebâtir leur maison. Ayant eu le malheur de perdre ses nombreux enfants, il voua à saint Bruno celui que le ciel voudrait bien encore lui accorder. Sa femme l'ayant rendu père une dernière fois d'un fils, il écrivit en 1676, au prieur de Vaucluse, de vouloir bien faire faire l'habit destiné à son nouveau-né, lequel devint effectivement chartreux. Claude Andressot commanda pendant de longues années le château de Montaigu, et se distingua dans maintes occasions. Il paraîtrait qu'au mois de février 1668, Lacuzon repoussa d'abord l'assaut donné par le marquis de Noisy, mais qu'il fut obligé de capituler. Louis XIV donna l'ordre de raser la forteresse aussitôt après la capitulation de la province. Noble Claude Prost de Lacuzon, capitaine de 500 hommes d'armes, fit un premier testament à Bracon, le 10 juin 1674, par lequel il légua à Jeanne Blanc, son épouse, une pension annuelle de 200 francs; à Anne-Marie Prost, épouse du capitaine Balland, commandant du château de Sainte-Agne, et à Jeanne-Claude Prost, épouse de Pierre de Mongenet, dit de Santans, ses filles, une somme de 100 francs, et institua pour ses héritiers Claude et Pierre Balland, ses petits-fils. Par un autre testament, daté à Milan, du mois de décembre 1680, il légua toute sa fortune à Claude Balland, son gendre.

ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES.

Eglise et familiarité. Montaigu dépendait de la paroisse de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Il n'y avait qu'une simple chapelle, dédiée à saint Blaise, martyr, dans laquelle fut fondée, au XVe siècle, par Jean de Montaigu, une messe matutinale, qui devait être desservie par des chapelains du lieu. En 1558, Guillaume de Poupet, abbé de Baume et prieur de Saint-Désiré, intenta un procès aux chapelains, pour faire déclarer qu'ils n'avaient pu se constituer en familiarité et se donner des statuts; qu'à lui seul compétaient tous droits curiaux, et qu'il devait participer pour deux parts dans le produit des fondations. Par un traité fait le 5 mai de la même année, il fut convenu que les chapelains ne pourraient être admis qu'en justifiant qu'ils étaient bourgeois et fils de bourgeois nés à Montaigu; qu'ils ne feraient aucun statut sans le consentement du prieur; qu'ils ne chanteraient aucune messe dans l'église; que le vicaire nommé par le prieur aurait double part dans les fondations, et que les familiers assisteraient aux messes, vêpres et processions. Le nombre de ces familiers était ordinairement de huit. L'église actuelle, dédiée à saint Blaise, se compose d'une nef, construite au XIIIe siècle, d'un clocher reconstruit en 1673 et réparé plusieurs fois, de deux chapelles, un chœur et une sacristie. Plusieurs confréries, telles que celles du Saint-Esprit, du Rosaire et de Saint-Sébastien y faisaient leurs exercices. Il y avait autrefois dans l'église, plusieurs chapelles en l'honneur de sainte Barbe, de Sainte-Croix, de saint Jean-Baptiste et de Notre-Dame.

Cimetière. Le 12 juin 1532, les habitants de Montaigu exposèrent au prieur de Saint-Désiré, qu'ils avaient été requis, à cause de la peste qui désolait leur bourg, d'apporter leurs morts dans un cimetière nouvelle-

ment bénit par le suffragant de l'archevêque de Besançon, près de la maladrerie de Lons-le-Saunier; que de tout temps ils avaient fait leurs inhumations dans le cimetière de Saint-Désiré, et qu'ils éprouvaient un grand préjudice de ce changement. Bernard de Chalon, alors prieur, leur permit d'ériger un cimetière à Montaigu, sous réserve toutefois de ses droits mortuaires et autres. Il fut convenu que les paroissiens de Montaigu continueraient de venir en procession à Lons-le-Saunier, le jour de la fête de saint Désiré, et lorsqu'ils en seraient requis; qu'ils pourraient toujours être inhumés au cimetière de Saint-Désiré, quand ils le voudraient, et que le prieur continuerait d'entretenir un vicaire pour desservir leur église et y administrer les sacrements. Le nouveau cimetière fut établi dans le faubourg de Saint-Bonnot, à la place qu'il occupe encore.

Hôpital. Les habitants de Montaigu avaient droit d'envoyer leurs malades dans les différents hôpitaux de Lons-le-Saunier, ainsi qu'on peut le voir dans notre notice sur cette ville. Par un acte passé le 15 avril 1453 (n. st.), noble Jean de Montaigu, de Salins, damoiseau, fils d'Egmond de Montaigu, voulant exécuter les dernières volontés de Guigonet de Montaigu, son cousin germain, fils de Guillaume de Montaigu, de Salins, fonda un hôpital au bourg de Montaigu, dans les meix et maisons de son père et de son oncle, appelés en *Montfaucon*, joignant d'un côté le chemin public, de l'autre les murailles du bourg, et le dédia à la Vierge, Mère de Dieu, à saint Jean-Baptiste, à saint Jacques, apôtre, saint Blaise, martyr, saint Désiré, confesseur, à tous les saints et saintes du Paradis; voulut qu'il fût appelé *Maison-Dieu* et hôpital du Saint-Sépulcre et considéré comme un membre soumis à l'hôpital du Saint-Sépulcre, fondé par lui dans le Bourg-Dessus de Salins, proche des grandes salines. Le fondateur promit d'ériger ou de faire ériger une chapelle avec cloche et clocher, pour le célébration des offices, un bâtiment suffisant pour recevoir vingt-cinq pauvres, et une maison pour loger un chapelain et plusieurs servantes. La maison devait être garnie par lui, de reliquaires, calices, ornements, livres, vases sacrés, cire, cierges, assiettes, écuelles, toiles, lits, coètes, couvertures et autres meubles nécessaires. Le chapelain, ou en son absence l'un des familiers, devait recevoir toutes les personnes qui demanderaient l'hospitalité. Avant leur admission, elles seraient obligées de se confesser et de communier. Si elles étaient excommuniées, elles devraient céder à la maison tous leurs biens, avouer leurs péchés, en recevoir l'absolution, et alors l'excommunication serait levée, suivant l'usage adopté dans les hôpitaux du Saint-Esprit de Besançon et du Saint-Sépulcre de Salins. L'hospitalité devait être donnée à tous les pauvres languissants, aux pauvres voyageurs, aux pauvres femmes en couches jusqu'à leurs relevailles, ainsi qu'à leurs enfants. Les enfants exposés dans la Maison-Dieu, dont les pères et mères seraient inconnus, et qui n'auraient aucun signe de baptême, seraient baptisés à l'église paroissiale de Montaigu, logés et nourris jusqu'à ce qu'ils fussent en état de gagner leur vie. Lorsque l'hospice aurait reçu une dotation suffisante, tous les pauvres voyageurs, jusqu'au nombre de trente, recevraient, ou-

tre le coucher, un repas composé de pain, de vin et de pitance. Le chapelain à élire serait chargé de l'administration des biens et devrait rendre compte annuellement de sa gestion aux échevins et prud'hommes de Montaigu, ainsi qu'au prieur de Saint-Désiré ou à son vicaire. Il serait obligé de célébrer une messe le lundi de chaque semaine, ainsi que les suffrages et oraisons pour les princes, comtes et comtesses de Bourgogne, pour les fidèles défunts, les bienfaiteurs et fondateurs de la maison. Il serait révocable par les échevins et prud'hommes, et le nouvel élu serait présenté dans les quinze jours au recteur du Saint-Sépulcre de Salins, lequel le ferait instituer dans les quarante jours, par le prieur de Saint-Désiré. Ce dernier recevrait du présenté six pintes d'huile pour le luminaire de son église. Dans le cas où cet hôpital serait détruit par accident, celui du Saint-Sépulcre de Salins devrait le rétablir. Les échevins ou prud'hommes, et le chapelain, pourraient choisir un nombre suffisant de femmes, pour le service de la maison. Il y aurait dans la chapelle un tabernacle, construit à la mode italienne, pour y déposer la sainte Eucharistie et le saint viatique. Les personnes qui voudraient, afin de gagner des indulgences, être inhumées dans l'hôpital ou le cimetière des pauvres, pourraient y être reçues. Jean de Montaigu, pour la dotation de cette maison, donna tout ce que lui avait légué Guigonet de Montaigu et une partie de ses propres biens. Pierre du Tartre, prieur de Saint-Désiré et ses religieux, intervinrent dans l'acte, pour donner leur consentement, et le tout fut ratifié par l'official de Besançon. Cet hospice fut ruiné par les Français en 1637, et n'a pas été rétabli. Les administrateurs de l'hôpital de Lons-le-Saunier demandèrent, en 1740, l'union de ses biens à ceux de l'établissement qu'ils dirigeaient, mais l'enquête ne fut pas favorable, et le prêtre chargé du service de la chapelle continua de régir les immeubles jusqu'au moment de la révolution. En fondant cet hospice, Jean de Montaigu espérait sans doute racheter devant Dieu bien des torts. Longtemps administrateur peu scrupuleux des salines du Bourg-Dessus de Salins, il avait donné en 1425, de l'or, de l'argent, de la vaisselle, à Jacques de la Vieux-Ville, l'un des commissaires du duc de Bourgogne, pour que les abus dont il s'était rendu coupable ne fussent pas dévoilés.

Chapelle Saint-André. Dans le lieu dit en *Saint-André*, existait une chapelle dédiée à ce saint, dont Jacques de la Baume céda le patronage, le 16 avril 1652, à Mathieu de Lezay, seigneur de Moutonne. Elle a été démolie depuis la révolution.

Chapelle de Vatagna. Cette chapelle est dédiée à saint Etienne, et entourée d'un cimetière qui sert encore aux inhumations. Vatagna dépendait de la paroisse de Saint-Etienne de Coldres, et ne fut réuni à celle de Montaigu qu'en 1647.

Hospice de Vaucluse. La chartreuse de Vaucluse possédait, dès le XIIIe siècle, près de la porte du château, un hospice, habité par un ou deux religieux, et des valets qui faisaient valoir le domaine en vignes qu'elle avait dans cette commune. La maison était précédée d'une cour, à l'angle de laquelle était une petite chapelle. La porte d'entrée était flanquée de tours. Sous le bâtiment, s'étendait une vaste cave

creusée dans le rocher. On y arrivait par un long couloir. Cette cave était divisée en trois nefs, comme une église, par des piliers circulaires, surmontés de chapiteaux grossièrement sculptés. Le jour arrivait par d'étroites embrasures, évasées dans l'intérieur. On croit qu'elle servait primitivement de chapelle. Ce monument, encore intact, est digne de l'attention des archéologues. La maison de Vaucluse a été vendue nationalement en 1791 et appartient aux frères Sachon.

Hospice de Bonlieu. Les chartreux de Bonlieu avaient, dès le XIII[e] siècle, un hospice à Montaigu, construit dans l'enceinte du château. Un grand vignoble, la montagne de Montpole, des dîmes et des droits seigneuriaux en dépendaient. Cette maison ayant été ruinée, les chartreux en firent bâtir une autre au centre de la Grande-rue du bourg, avec une chapelle et de vastes caves. Cette propriété, vendue nationalement en 1794, appartient aux frères Sachon, parents des précédents.

Presbytère. Le presbytère de Montaigu avait une forme monumentale. La porte était flanquée de deux tours. Vendu en 1794, malgré l'opposition des habitants, il appartient à M. Saugier-Girod.

Biographie. Montaigu est la patrie de Jean-Denis *Gauthier*, né le 13 novembre 1810, missionnaire en Chine et évêque d'Emaüs *in partibus infidelium*. C'est à Valagna qu'est né, le 22 mai 1764, Jean-Henri-François *Marion*, dont nous avons donné la biographie à l'article *Lons-le-Saunier*.

Bibliographie. Archives de Montaigu et de la préfecture.—Annuaire du Jura, année 1840.

—

Montain, *Montanum*, *Montinacum*, *Villa*, *Ecclesia Montis Huin*, *Montuyn*, *Montin*, arr. et bur. de poste de Lons-le-Saunier; cant. et percept. de Voiteur; succursale; à 5 kil. de Voiteur, et 7 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 365^{m}.

Le territoire est limité au nord par Domblans et le Louverot; au sud par le Pin; à l'est par Lavigny, et à l'ouest par Plainoiseau.

Il est traversé par la route dép. n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny; par les ch. vicin. tirant à Lons-le-Saunier, à Plainoiseau, au Pin, au Louverot, à Montalant; de Montalant à la Muire; par des embranchements tirant à la route impériale n° 83, de Lyon à Strasbourg, et 16, de Lons-le-Saunier à Poligny.

Le village est situé au fond d'un bassin, entre deux collines que couronnent au sud le château du Pin, et au nord l'église de Montain. Les maisons sont bien construites en pierre et couvertes en tuiles. On y remarque les habitations de MM. Coras, Thevenod, Legerot, Blanchard et de Mme Béliard.

Pop. en 1790, 215 hab.; en 1846, 381; en 1851, 391, dont 212 hom. et 179 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 129 hab.; 72 maisons; 180 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1704.

Cadastre exécuté en 1824; surf. territ. 225^{h} 19^{a}; surf. imp., 218^{h}, savoir : 89 en vignes, 60 en terres lab., 32 en prés, 28 en pâtures, 3^{h} 17^{a} en vergers, 2^{h} 51^{a} en bois, 1^{h} 97^{a} en sol de bâtiments, et 1^{h} 35^{a} en friches et mares, d'un rev. cad. de 6660 fr.; cont. dir. en princip. 2156 fr.

Le sol, accidenté et assez fertile, produit du blé et du maïs, des vins rouges et blancs de qualité ordinaire; peu de seigle, d'orge, d'a-

voine, de sarrasin, de betteraves; du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

On élève dans la commune, du bétail à cornes et des porcs.

On trouve sur le territoire, de la pierre ordinaire à bâtir, de couleur jaune.

Il y a un châlet appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 5000 kil. de fromage.

Biens communaux : une église et un ancien cimetière à l'entour; un cimetière nouveau, isolé, au nord du précédent; un beau presbytère à côté de l'église, acquis le 3 juillet 1811, de M. Chevillard; une maison d'école des filles, construite en 1850, et fréquentée par 40 ou 50 élèves; une place publique, plantée d'arbres; 3 fontaines avec lavoirs, et 28^{h} 51^{a} de friches et pâtures, d'un revenu cad. de 66 fr. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 60 élèves, occupent des logements loués par la commune.

Budget : recettes ord. 2997 fr.; dép. ord. 1671 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été fondé par M. Garoz. Son revenu est de 57 fr., répartis entre 7 indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

L'église de Montain occupe le sommet d'un mamelon, d'où l'on jouit d'une ravissante perspective. On distingue au premier plan les ruines du château d'Arlay, Château-Chalon, le Pin, Lavigny, le Louverot, le val de Voiteur, et la vue se perd au nord et à l'ouest sur les plaines de la Bourgogne. Les habitations du village recouvraient dans l'origine la pointe et les flancs de la colline, mais elles sont descendues successivement au pied de la montagne. Il ne reste sur cet emplacement, tapissé de vignes, que l'église, le presbytère et une vieille masure. Un chemin antique, sortant de Richebourg, tirait à Lavigny et longeait à l'ouest le territoire de Montain, dans le lieu dit la *Malerue*, pour se diriger à la Muire. Non loin de ce chemin, est la contrée des *Chazeaux*, *casaliæ*, où l'on a trouvé des décombres de bâtiments et des tuileaux à rebords.

L'église de Montain est déjà mentionnée dans une bulle du pape Urbain IV, de l'an 1089, en faveur de l'abbaye de Baume, sous le nom d'*Ecclesia montis Huyn*, immédiatement après celle de Lavigny. Le patronage en fut attribué au cellerier de ce monastère, antérieurement à 1303.

Seigneurie. Montain dépendait en toute justice de la baronnie du Pin. Les sujets étaient affranchis de la main-morte, mais ils devaient de nombreuses corvées au seigneur, pour cultiver ses terres et ses vignes, récolter ses foins et faire ses vendanges. Le fief de la Chasnée portait sur une partie du territoire. Le possesseur de ce fief, François du Pin, accorda aux habitants du Pin, Montain, Lavigny et le Louverot, la faculté de couper du bois pour leur chauffage dans sa forêt des *Petits-Bois* et d'y mener pâturer leur bétail. Le baron du Pin possédait dans cette commune une vigne de 100 œuvrées, un domaine dit la *Chassagne*, dont les bâtiments furent brûlés par les Français en 1637, un bois dit le bois du *Baron*, aujourd'hui en nature de terre et de vigne, et percevait un impôt de 32 rez d'avoine par ménage, pour un certain droit de *maréchaussée*, contre lequel la population ne cessa de protester.

Eglise. La paroisse de Montain

comprenait Montain, le Pin, Lavigny et le Louverot. Les prêtres chargés de la desservir exigeaient des droits curiaux si exorbitants, que plusieurs familles désertèrent le pays. Un traité fait le 16 avril après Pâques 1512, en en réglant la quotité, ramena enfin le calme dans la paroisse. L'église est dédiée à saint Pierre et saint Paul, dont on célèbre la fête le 29 juin. Elle se compose d'un clocher en forme de tour carrée, que surmonte une flèche couverte en zing, aux angles de laquelle sont quatre clochetons; d'une nef avec tribune, d'un chœur et de deux chapelles. On y remarque le retable en style de la renaissance et deux tableaux, estimés des connaisseurs, représentant l'un, saint Pierre, et l'autre saint Paul. Le pavé est formé de tombes couvertes d'inscriptions.

Evènements divers. (Voir l'article sur le *Pin*).

—

Montbarrey (Canton de), arr. de Dole, limité au nord par les cantons de Rochefort et de Dampierre; au sud par ceux de Villers-Farlay, Arbois et Poligny; à l'est par le dép. du Doubs et à l'ouest par les cantons de Dole et de Chaussin.

Il est traversé par les routes imp. n° 5, de Paris à Genève, et 72, de Dijon à Pontarlier; par la route dép. n° 14, de Dole à Arbois; par les ch. de gr. com. n° 11, de Montbarrey à Chaussin, 7, de Dole à Arc-et-Senans et 31, de Salins à Ranchot; par la Loue, la Cuisance, la Clauge, la Tanche, l'Orppe, le bief d'Amont et plusieurs petits ruisseaux.

Il comprend 13 communes, qui sont : Augerans, Bans, Belmont, Châtelay, Chissey, Germigney, la Loye, Montbarrey, Mont-sous-Vaudrey, Santans, Souvans, Vaudrey et la Vieille-Loye.

Pop. en 1790, 7841 hab.; en 1851, 7534, dont 3689 hom. et 3845 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 39 hab.; surf. territ. 19,194^h 70^a; rev. imp. 166,109 fr.

Les sires de Vaudrey et les souverains de Bourgogne possédaient la suzeraineté de tout ce territoire. Les seigneurs d'Augerans et de Belmont n'étaient que des branches de la maison de Vaudrey.

—

Montbarrey, *Mons Barrus*, *Montbarre*, *Montbarré*, vg. de l'arr. de Dole, chef-lieu de cant. et de perc.; distrib. de poste aux lettres; succursale; à 17 kil. de Dole et 48 de Lons-le-Saunier. Altitude : 222^m.

Le territoire est limité au nord par la Vieille-Loye; au sud par Ounans et Vaudrey; à l'est par Santans et Ounans, et à l'ouest par Belmont et Vaudrey.

Il est traversé par les chemins de gr. com. n° 7, de Dole à la Saline-d'Arc, et 11 de Montbarrey à Chaussin; par les chemins vic. tirant à Orchamps, à Ounans et au chemin n° 7; par la Loue et le canal du moulin qui dérive de cette rivière; par la Tanche, le ruisseau de Santans et le bief Baudin.

Le village est situé dans le val d'Amour, entre la forêt de Chaux et la rive droite de la Loue. Les maisons sont généralement peu isolées, bien bâties en pierres et briques et couvertes en tuiles ou en chaume. La plupart ne se composent que d'un simple rez-de-chaussée. On y remarque la belle habitation de M. Hugues Dantans, qui a été occupée successivement par M. de la Garenne et la famille Briffaut. Un des membres de cette famille ayant quitté la prêtrise en 1793, devint avocat distingué de Strasbourg; son frère fut payeur général de l'armée

en Egypte, et le petit-fils de ce dernier est actuellement secrétaire de l'empereur Napoléon III.

Pop. en 1790, 400 habit.; en 1846, 501; en 1851, 482, dont 222 hom. et 260 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 49 hab.; 92 maisons, savoir : dans la rue de la Vieille-Loye, 20; dans la rue de Belmont, 26; dans la rue des Dames, 7; dans la rue de Santans, 20, et dans la rue du Bas, 19; 144 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1700. Les jeunes gens émigrent en grand nombre pour être demestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1837; surf. territ. 968^h 48^a, divisés en 3092 parcelles, que possèdent 258 propriétaires, dont 111 forains; surf. imp. 463^h 54^a, savoir : 340 en terres lab., 50 en prés, 34 en pâtures, 18 en friches et gravières, 9^a en prés-pâtures, 3^h 40^a en sol de bâtiments, 3^h 29^a en vergers, 2^h 79^a en jardins, 1^h 65^a en bois et 1^h 29^a en vignes, d'un revenu cad. de 12,130 fr.; cont. dir. en princip. 2694 fr. La surface non imp., de 504^h 94^a, se compose en partie de la forêt de Chaux.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, du colza, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du lin, du foin, des fourrages artificiels, un peu de sarrasin et de vin rouge et blanc ordinaire.

On exporte les deux tiers des céréales et on importe presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. pour cent.

On élève dans la commune, des chevaux, des chèvres, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse.

On trouve sur le territoire, des gravières et des sablières.

Il y a un châlet loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromage, façon Gruyère. On fait en outre d'excellents fromages forts, exportés dans les marchés du voisinage.

Le seul établissement industriel est un moulin à quatre tournants avec un battoir à blé.

Les patentables sont : un marchand mercier, un marchand de chevaux, un boulanger, un boucher, trois aubergistes, un marchand de vins en gros, deux épiciers, un cafetier, quatre cordonniers, deux menuisiers et deux charrons. Un grand nombre d'habitants se livrent pendant l'hiver à l'industrie de la vannerie. Ils fabriquent des vans pour une valeur annuelle d'environ 12,000 fr.

Montbarrey est le siége d'une justice de paix, la résidence d'un notaire, d'un huissier et d'un agent-voyer cantonal.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère; une maison commune, construite en 1837, renfermant l'auditoire de la justice de paix, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, et les salles d'études, fréquentées en hiver par 45 garçons et 40 filles; deux puits; une salle de pompe à incendie et une pompe manœuvrée par une compagnie de 32 pompiers; un oratoire, dédié à la Vierge, et 45^h 53^a de pâtures, friches, prés, gravières, d'un revenu cad. de 185 fr. La commune avait de vastes terrains communaux, qui ont été vendus en 1813, pour 50,000 fr. environ.

Budget : recettes ord. 4919 fr.; dépenses ord. 4204 fr.

Bureau de bienfaisance. Ses ressources ne se composent que de quêtes et d'allocations municipales.

NOTICE HISTORIQUE.

Montbarrey s'élève à l'un des angles de la forêt de Chaux, sur le revers d'une colline qui descend en pentes douces jusqu'au bord de la Loue. Sa position est des plus heureuses. Nous désespérons de pouvoir mettre d'accord les étymologistes sur l'origine de son nom, car les uns prétendent que *Bart*, mot celtique, signifie *lieu fort* sur une montagne, et d'autres, *port*. Ce qu'il y a de siugulier, c'est que ces deux opinions peuvent se soutenir. En effet, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Montbard-sur-la-Braine, la Barre-sur-le-Doubs, *Barré*, près de Monnet, *Barrey*, ville détruite sur la Loue, sont tous dans le voisinage d'un cours d'eau. Ces exemples pourraient servir à prouver que *Bart*, dont les Romains ont fait *Barrum* indique un port, un passage de rivière. Maintenant pour ceux qui tiennent à traduire *Bart* par lieu fort sur une montagne, on peut citer *Bard*, près de Ruffey, le fort de Bard, sur la route du Simplon, Barretaine, au-dessus de Poligny, les Barres, hameau des Rousses, la Barre, à Vers-en-Montagne, etc. Quand un même mot peut offrir deux sens aussi opposés, toute discussion devient impossible. Nous voudrions pouvoir adopter l'opinion de ceux qui traduisent Montbarrey, par *Mons Bardarum*, le Mont des Bardes, et croire que le monticule recouvert par le village, a été habité et fréquenté par les Bardes de la forêt de Chaux; mais cette poétique origine ne peut s'appuyer sur aucun document sérieux. Les archéologues n'ont sigualé jusqu'à présent aucun débris antique qui eût été restitué par le sol de Montbarrey. Il est probable que la bourgade primitive, d'origine gauloise, était au bord de la rivière et qu'elle a été forcée de s'en éloigner, pour ne pas être engloutie sous les eaux. Une contrée du territoire porte encore le nom de *Marais au port*. Uu chemin très ancien, peut-être une voie romaine, venant de Quingey, passait à Liesle, Arc, Châtelay, Santans, Montbarrey, et se continuait sur Dole, par Augerans et la Loye. La direction de cette route expliquerait l'existence de deux vigies qui s'élevaient dans les lieux dits au *Châtelet* et au *Fort*, et la dénomination de *rue de Dole*, que porte une des rues de Montbarrey. Nous avons été frappé de la ressemblance de certains usages et des traditions qui persistent dans ce village avec celles qui ont cours dans la Champagne. On croirait que ses premiers habitants sortaient de cette province. Les *dames blanches* qu'on voyait danser jusqu'à deux heures du matin, un flambeau à la main, au bois *Boudier*; le *cheval gauvain*, qui chaque soir suivait le ruisseau du Vernois, pour se montrer sur la place et disparaître ensuite dans la forêt de Chaux; les fêtes bruyantes du carnaval, qui duraient pendant huit jours et se terminaient par le convoi du *carême-prenant;* les esprits voltigeant sur les bords du ruisseau de Santans, en forme de flammes bleuâtres; les cloches que l'on entendait sonner à minuit de Noël, au pré Sabatier, proche du vieux moulin *des Hélènes*, où avait existé, dit-on, un antique monastère; la croyance aux sorciers, aux revenants, sont des traditions et des usages puisés dans le paganisme et qu'on retrouve dans toute leur force en Champagne.

Les premiers documents connus dans lesquels figurent le nom de Montbarrey remontent au XIIe siècle.

Seigneurie. Les comtes hérédi-

taires de Bourgogne et les sires de Salins avaient la même origine. Les premiers descendaient de Létalde, les seconds d'Humbert, tous deux fils d'Albéric de Narbonne. S'il était possible de connaître exactement l'étendue des biens inféodés à Albéric par l'abbé d'Agaune, on pourrait fixer d'une manière précise quels furent les premiers sires de Montbarrey, mais on est réduit sur ce point aux conjectures. Il existe une charte de l'empereur Frédéric Barberousse, portant confirmation des priviléges de l'abbaye de Lure, dont la date correspond au 14 novembre 1157. Elle fut donnée *in Monte Barri*, c'est-à-dire à Montbarrey. Quelques historiens voulaient que ce lieu fût *Montbard* près de Semur, mais cette opinion n'était pas soutenable. D'abord, l'empereur Frédéric n'était point souverain du duché de Bourgogne, et ensuite s'il eût été à Montbard le 14 novembre, il n'aurait pu, deux jours après, se trouver au milieu de sa cour, à Arbois, et y signer les diplômes qu'obtinrent de lui l'abbé de Baume et l'archevêque de Lyon. De ce que l'empereur signa un acte à Montbarrey, il n'en faudrait pas absolument conclure que ce domaine lui appartenait, car alors, son fils *Otton*, qui obtint dans son lot le comté de Bourgogne, l'aurait eu, tandis qu'il est certain que la branche cadette de nos comtes en jouissait.

Dans la guerre soutenue par Etienne II et Jean de Chalon, son fils, contre Otton de Méranie, comte palatin de Bourgogne, les châteaux de Gray-le-Mont, Montbarrey, Lille et Rosoy, furent détruits. Le cardinal de Saint-Ange ayant offert sa médiation pour ramener la paix entre les parties, fut choisi pour arbitre et autorisé à statuer en dernier ressort. Ce prélat condamna en conséquence le comte Etienne, à faire hommage au duc de Méranie et à recevoir de lui en fief-lige Rochefort et Mont-Oyselet, et décida que des cinq forteresses détruites, trois ne pourraient jamais être rétablies; que le comte pourrait seulement relever, quand il le voudrait, celles de Montbarrey et Rosoy. Cette sentence est datée de Bèse, le 16 des calendes de juillet 1227.

Etienne n'usa pas de la faculté qui lui avait été accordée. Jean de Chalon, son fils, par un acte du mois de février 1232 (n. st.), donna Montbarrey à Thiébaud II, sire de Neufchâtel, en récompense des services qu'il en avait reçus. Pérard cite un traité signé en 1242, *apud Montem Barri*, entre le duc Hugues de Bourgogne et Odon de Montagu. Il s'agit ici de Montbard près de Semur, où existait un beau château ducal, mais non de Montbarrey, comme l'ont cru certains auteurs.

Thiébaud II, sire de Neufchâtel et de Montbarrey, eut deux enfants, *Agnès*, épouse d'Alexandre de Montagu, seigneur de Sombernon et de Malain, et *Thiébaud* III, qui alla avec les Français, en 1281, pour venger les Vêpres-Siciliennes. Ce seigneur, allié à Jeanne de Commercy, eut un fils du nom de Thiébaud IV, qui épousa Jeanne, fille de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et d'Alix de Montbéliard. De ce mariage naquit entre autres enfants, Catherine de Neufchâtel, dame de Montbarrey, mariée en 1365, à Vaucher de Cusance, seigneur de Belvoir et de Saint-Julien. Isabelle de Cusance, leur fille, porta cette seigneurie en dot à Jean de Cicon, son mari. Didier de Cicon, la possédait en 1444. Guillaume de Vienne se qualifiait en

1459, de seigneur de Montbarrey et d'Ounans. Claude de Brans, seigneur de Liesle, et Jeanne de Malans, son épouse, prenaient la même qualité en 1523, dans un procès fort curieux qu'ils eurent avec l'abbé de Rosières. Ce dernier prétendait que ses fermiers de la grange de Brennans pouvaient faire pâturer leur bétail en tout temps sur le territoire de Montbarrey. Une enquête, dirigée par le bailli de Dole, fournit l'occasion à Claude de Brans, de faire briller son esprit. A toutes les prétentions de l'abbé, ce seigneur répondait par des textes tirés de l'Evangile. « Vous voulez faire manger les récoltes de mes hommes, disait-il, mais ne faites donc pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît. » Nous citons cet exemple entre cent autres. Etiennette Bonvalot possédait la terre de Montbarrey en 1545, et la porta en dot à Jean de Saint-Mauris, son époux, qui fut successivement professeur à l'université de Dole, conseiller au parlement, conseiller d'Etat, ambassadeur de Charles-Quint à la cour de France, et enfin, président du conseil d'Etat aux Pays-Bas. Jean de Saint-Mauris eut plusieurs enfants et entre autres, Antoine de Saint-Mauris, seigneur de Lemuy, Montbarrey, Cramans, qui épousa, le 3 juin 1561, Claudine, fille de Blaise de Pontailler, dont naquit Alexandre de Saint-Mauris, qui lui succéda dans la terre de Montbarrey. Ce seigneur s'allia à Dorothée Bouton, dame du Fay, qui le rendit père d'Eléonore de Saint-Mauris, marié à Claudine de la Chambre et mort en 1635, à son retour de Malte. Jean-Baptiste de Saint-Mauris, son fils, laissa pour héritiers *Claude-François-Eléonore* de Saint-Mauris, comte de Montbarrey, lieutenant-général des armées du roi. Marie-Eléonore-Alexandre, prince de Montbarrey, chevalier des ordres du roi, Grand d'Espagne, ministre au département de la guerre, avait épousé en 1753, Françoise-Parfaite-Thaïs de Mailley, dont il eut deux enfants, Alexandre-Louis-Marie-François, qui s'allia le 25 novembre 1782, à Mlle de Langeron, et Anne-Françoise-Maximilienne, mariée le 10 octobre 1779, à Henri-Louis, prince régnant de Nassau-Sarrebruck. Lors de la prise de la Bastille, en 1789, M. de Saint-Mauris fut sur le point de devenir une des victimes de la journée. On le traîna au milieu des baïonnettes, avec sa femme, à l'hôtel-de-ville de Paris, en lui faisant un crime d'avoir été ministre. Là, les traitements les plus indignes ne lui furent pas épargnés, et nulle protection n'aurait pu le sauver, s'il ne se fût avisé de crier au peuple. « Vous voulez me tuer, et c'est mon fils, le prince de Saint-Mauris, qui a opéré la révolution en Franche-Comté. » Ces mots lui obtinrent sa grâce. Il émigra ensuite et mourut à Constance en 1796. Ses biens furent confisqués et vendus nationalement.

Le domaine de Montbarrey fut adjugé en plusieurs lots. M. de Saint-Mauris, fils, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, et exécuté le 17 juin 1794. Il ne laissa pour héritier que sa sœur.

La justice haute, moyenne et basse, était attachée à cette seigneurie.

Château. Le château de Montbarrey était au nord-ouest du village. Il occupait le sommet d'un coteau qui s'élève en amphithéâtre sur la vallée de la Loue. Une motte artificielle, à plan circulaire, qu'on voit encore, lui servait de base. Cette

éminence est entourée de profonds fossés, qui ont au moins 30^{m} de largeur. Sur leur berge extérieure, il y a des remparts en terre qui ont près de 40^{m} d'épaisseur sur 8^{m} de hauteur. Au sud-ouest, il n'existe ni fossés, ni remparts, parce que l'accès de la forteresse était défendu de ce côté par une pente rapide, dont le pied était baigné par un fossé qui sert aujourd'hui de canal pour le moulin. L'emplacement de ce château, propriété de MM. Charles-Alexis Grillot, et Augustin Autrey, est appelé au *Vieux-Château*. Il y avait une maison seigneuriale devant l'église, qui a été démolie en 1795.

Prévôté. La prévôté de Montbarrey était possédée en fief par une famille noble qui prit le nom du village. En 1225, Vuillerme de Montbarrey reconnut que le champ de Fraisans était la propriété de l'abbaye de Rosières. Ce fief appartenait en 1323, à Jean Broignenat, de Poligny.

Evènements divers. On ne saurait douter que Montbarrey a eu à souffrir de toutes les invasions qui ont désolé le comté de Bourgogne, mais on ne possède aucun détail à ce sujet. Au mois de décembre 1587, le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine, et le duc de Guise, qui poursuivaient les Allemands avec 10 ou 12,000 hommes de cavalerie et d'infanterie, passèrent le Doubs sur le pont de Ranchot, et la Loue à Montbarrey. De là, ils se rendirent à Saint-Claude, laissant partout sur leur passage des traces de désolation. Un monument contemporain parle ainsi de ces soldats indisciplinés : « Ils firent dans la province » grands et exorbitants violences, » forçant femmes et filles, prenant » et conduisant avec eux gens tant » vieilz que jeunes, et les mettant » à rançon, pillant et robbant che- » vaux, bœufs, vaches et autres » bestiaux et tous meubles qu'ils » trouvèrent. »

Passage de la Loue. Un pont en bois avait d'abord été jeté sur la Loue, en face de Montbarrey. Ayant été emporté par une inondation, on le remplaça par un bac, qui eut le même sort. Après avoir traversé longtemps la rivière au gué, on replaça une barque, qui n'a été enlevée qu'en 1843, lorsque le pont en fil de fer fut livré à la circulation.

Eglise. Montbarrey était de la paroisse de Santans. Il n'y avait dans le village qu'une simple chapelle avec le titre d'annexe. Cette chapelle fut érigée en église succursale le 16 août 1844. L'église, construite en 1851, occupe le sommet d'un coteau et se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire, d'un chœur et d'une sacristie. Le presbytère occupe l'emplacement de la chapelle primitive et de l'ancien cimetière. L'abbaye de Saint-Paul de Besançon percevait la dîme sur le territoire et l'avait inféodé en 1227, aux sires de Vaudrey.

Maladrerie. Il y avait un hospice pour les lépreux dans la contrée dite à la *Malatière*, ou à la *Moulatière*, mais il n'en reste pas de traces.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, année 1847. — Guichenon. — Labbey de Billy.

—

Montchanverot, commune réunie à celle de Mantry, le 23 janvier 1822.

—

Mont-Chauvier, commune réunie à celle de Saint-Lamain, le 27 mars 1822.

Montcoux, commune réunie à celle de Lavans-sur-Valouze, le 14 août 1822.

—

Montcusel, *Mont Cusala*, *Mons Cuselli*, *villa de Monte Cusella*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., perc. et bur. de poste de Moirans; succursale, dont dépend Chancia; à 12 kil. de Moirans, 24 de Saint-Claude et 53 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 643^m.

Le territoire est limité au nord par Lect et Martigna; au sud par Jeurre et Chancia; à l'est par Jeurre et à l'ouest, par Chancia et Lect. Les communes de Grand-Serve et de Nezen ont été réunies à celle de Montcusel, le 25 septembre 1822.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Moirans, à Dortans, à Lect, à Chancia, à Jeurre; de Grand-Serve à Dortans et de Nezen à Chancia; par le bief de la fontaine de Montcusel, et par les rigoles de la Dourdière et de la Saugette.

Le village est resserré dans un étroit vallon, à l'exception de Grand-Serve, qui occupe le sommet d'une montagne. Il n'est pas éloigné de la jonction de la Bienne avec l'Ain. Les maisons sont généralement mal bâties en pierre et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, de Montcusel, 184 hab.; de Grand-Serve, 181, et de Nezen, 88; pop. réunie en 1846, 350; en 1851, 355, dont 185 hom. et 170 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 37 hab.; 70 maisons, savoir : à Montcusel, 35; à Grand-Serve, 24, et à Nezen, 11; 85 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1759.

Cadastre exécuté en 1834; surf. territ. 955^h 31^a, divisés en 3882 parcelles, que possèdent 159 propriétaires, dont 37 forains; surf. imp. 949^h, savoir : 524^h en pâtures, 245 en bois, 218 en terres lab., 130 en prés et prés-bois, 17 en friches, 10 en vergers, 2^h 40^a en jardins, 1^h 73^a en sol et aisances de bâtiments, et 1^h 48^a en murgers, d'un rev. cad. de 7261 fr.; contrib. dir. en princip. 1682 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, ne rend que trois ou quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels et un peu de seigle. On importe le quart des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique, et de mauvaises sablières.

Les habitants émigrent pendant l'été, comme terrassiers, en Suisse. Plusieurs s'occupent de tournerie sur bois et vendent leurs produits aux négociants de Saint-Claude, Dortans et Oyonnax.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère; deux puits et 7^h 13^a de terres et prés, d'un rev. cad. de 1 fr. 08 c. Le hameau de Nezen a 111^h 37^a de bois, pâtures, friches et sol de four, d'un rev. cad. de 254 fr. Le hameau de Grand-Serve possède 202^h 20^a de terres, friches, pâtures, bois, prés-bois et sol de four banal, d'un rev. cad. de 556 fr.

Budget : recettes ord., 2443 fr.; dépenses ord., 2393 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Placé entre Jeurre et Condes, sur le chemin qui reliait ces deux villes, Montcusel a dû avoir dans l'antiquité une importance qui n'a pas laissé de souvenirs. Au XIIe siècle, il se divisait en deux quartiers, appelés l'un, le *bourg*, et l'autre la *ville*. Il avait une chapelle, dont l'empereur Frédéric Barberousse confirma la possession en 1184, à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, et un hospice pour les lépreux, dans le lieu dit à la *Malatière*. La contrée des *Chaseaux* est couverte de décombres qui annoncent une violente destruction. Nezen formait une communauté séparée. Montcusel et Grand-Serve n'avaient qu'un territoire commun. Ces villages dépendaient de la partie de la terre de Saint-Claude, appelée la *grande cellererie*, et avaient pour seigneurs en toute justice les abbés de ce monastère. Les sujets étaient main-mortables, et pliaient sous le fardeau des charges féodales. Ainsi, ils payaient les lods pour les mutations d'immeubles, à raison du quart du prix; la dîme, à raison d'une gerbe sur 10; une gerbe de froment et une gerbe d'avoine par feu pour droit de marguillerie, et en outre une mesure d'avoine au prieur de Saint-Romain-de-Roche. Les seigneurs d'Epercy, en leur qualité de prévôts de Montcusel, recevaient deux mesures d'avoine par feu, le nœud de l'épine de tous les porcs tués dans l'étendue de la prévôté, et le pain nécessaire pour la nourriture de leurs chiens.

Eglise. La chapelle de Montcusel, dépendance de l'église de Dortans, fut érigée en église succursale, au concile de Constance, en 1434. Cet édifice est isolé au sommet d'une montagne, entre Montcusel et Grand-Serve, et dédié à saint Maurice, dont on célèbre la fête le 22 septembre. Il se compose d'un clocher, reconstruit en 1827, d'une nef et d'un chœur rectangulaire, qui formait la chapelle primitive.

Biographie. Ce village a donné naissance à un grand nombre de prêtres encore vivants et notamment à M. Muyard, mort en 1852, chanoine de la cathédrale de Saint-Claude.

—

Monteplain, *Mont-et-Plaine*, *Montplain*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et perc. de Dampierre, bur. de poste d'Orchamps, paroisse de Rans; à 2 kil. de Rans, 3 de Dampierre, 19 de Dole et 71 de Lons-le-Saunier. Altitude : 249^{m}.

Le territoire est limité au nord et à l'est par Ranchot; au sud et à l'ouest par la Barre et Ranchot. Le hameau de la Plaine fait partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 73, de Moulins à Bâle; par le chemin de fer de Dole à Besançon; par les ch. vin. tirant à Gendrey et de Ranchot à Gendrey; enfin, par le ruisseau de l'Auxon.

Le village est situé au sommet d'un plateau qui s'incline sur la rive droite du Doubs. Les maisons sont isolées, bâties en pierre, couvertes en tuiles et généralement élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 113 hab.; en 1846, 95; en 1851, 98, dont 50 hom. et 48 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 59 hab.; 12 maisons, savoir : à Monteplain, 10, et à Plaine, 2; 29 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1809; surf. territ. 168^{h} 33^{a}, divisés en 463 par-

celles, que possèdent 89 propriétaires, dont 58 forains; surf. imp. 163[h] 45[a], savoir : 133 en terres lab., 13 en prés, 7 en bois, 7 en friches, 2 en vignes, 71[a] en sol de bâtiments et 64[a] en jardins, d'un rev. cadast. de 4834 fr.; cont. dir. en princip. 548 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, des légumes secs, de la navette, des carottes fourragères, des pommes de terre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels, des vins rouges et un peu de seigle. On importe le dixième des céréales et les trois quarts des vins.

On élève dans la commune, des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse. 50 ruches d'abeilles. L'agriculture y est négligée.

On trouve sur le territoire, de la marne blanche, du minerai de fer, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre de taille, blanche et grise, de première qualité.

Les habitants sont peu aisés; ils travaillent aux mines, au moulin des Malades et aux forges.

Biens communaux : un puits, construit en 1832, creusé dans le roc vif, à une profondeur de 36[m], et 3 citernes, établies en 1844. Il n'y a pas de maison commune; les enfants fréquentent les écoles de Rans.

Bois communaux : 23[h] 73[a]; coupe annuelle, 73[a].

Budget : recettes ord. 579 fr.; dép. ord. 579 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom de Monteplain est formé des deux mots le *Mont* et la *Plaine*, qui servaient à distinguer les deux parties du village, c'est-à-dire, la partie *haute* et la partie *basse*. Le principal groupe d'habitations occupe l'un des points les plus élevés de la longue colline qui borde au nord le bassin du Doubs et domine un vaste horizon. La grande voie d'Agrippa, de Lyon au Rhin par Chalon-sur-Saône et Besançon, traversait le territoire. Elle figure sur le plan cadastral, sous la dénomination d'*ancienne route des Romains*. On a trouvé sur ses bords, en 1841, dans la contrée dite *aux Combes*, des ossements humains, des tablettes de marbre, des vases en poterie, des fondations d'édifices, des tuileaux à rebords, des briques, des médailles du Haut et du Bas-Empire, et des murs ayant 1[m] 50[c] d'épaisseur. Ces ruines occupent un vaste espace. Des fouilles dirigées avec intelligence sur ce point, amèneraient probablement des découvertes importantes. La destruction de cette bourgade doit être contemporaine de celle de Crusinie, qui était dans le voisinage. Monteplain n'a pas d'histoire particulière. Ses annales se confondent avec celles de Rans, Ranchot et Orchamps. (Voir les articles sur ces localités).

Seigneurie. Monteplain dépendait en toute justice de la prévôté d'Orchamps. Claude-Mathieu Marrelier, seigneur de Verchamps, et Thérèse Talbert, son épouse, y possédaient un domaine considérable, auquel ils joignirent la justice, par suite d'acquisition à titre d'engagement, faite du roi. Ils laissèrent pour héritiers *Antoine-Xavier*, *Joseph-Alexandre* et *Thérèse-Alexandre* Marrelier, leurs enfants. Antoine-Xavier, conseiller au parlement de Besançon, eut la seigneurie de Monteplain dans son lot. Il émigra en 1791, et mourut à Zurich en 1818. Son château et son domaine de Monteplain furent vendus nationalement. M. Joseph-Alexandre Marrelier de Ver-

champs, son frère, demeurant à Dijon, et Anne-Pierrette Bourges de Maillot, sa nièce, recueillirent sa succession.

—

Montfleur, *Mons Floridus, Mons Florum,* bourg de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et percept. de Saint-Julien; bur. de poste de Coligny (Ain); succursale; à 7 kil. 600^{m} de Saint-Julien et 42 de Lons-le-Saunier. Altitude : 376^{m}.

Le territoire est limité au nord par Broissia et Montagna-le-Templier; au sud par Germagna et le hameau de Toulongeon (Ain); à l'est par Villeneuve-lez-Charnod, et à l'ouest par Pouillia (Ain) et Bourcia. Le Pont-des-Vents, Barésia, Saint-Pierre, Longefond, Eperigna, la grange des Fenouillot, la grange des Buis et la grange des Eschaux font partie de la commune.

Le bourg est situé à la limite des départements du Jura et de l'Ain, sur la rive droite du Suran. Les maisons sont groupées comme dans les villes, construites en pierre et couvertes en tuiles creuses avec toitures très aplaties et saillantes. Elles ont jusqu'à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Plusieurs sont très anciennes et ont des ouvertures ornées de riches moulures du style ogival.

Pop. en 1790, 525 hab.; en 1846, 511; en 1851, 503, dont 252 hom. et 251 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 63 hab.; 109 maisons, savoir : à Montfleur, 83; à Pont-des-Vents, 19; à Saint-Pierre, 11; à Longefond, 5; à Eperigna, 1, et à la grange des Eschaux, 1; 111 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1696. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1820; surf. territ. 787^{h} 99^{a}, divisés en 3626 parcelles, que possèdent 291 propriétaires, dont 99 forains; surf. imp. 788^{h}, savoir : 480 en terres lab., 120 en pâtures, 113 en prés, 30 en bois-taillis, 15 en friches, 2^{h} 96^{a} en sol de bâtiments, 1^{h} 84^{a} en jardins, 1^{h} 29^{a} en vergers, d'un rev. cadastr. de 12,811 fr.; cont. dir. en princip. 3071 fr.

Le sol, partie montagneux et partie en plaine, est d'une fertilité ordinaire et produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, un peu d'orge, de navette et de vin rouge. La culture de la vigne occupait autrefois de vastes terrains, à Montfleur; elle ne reprend faveur que depuis quelques années.

On exporte le quart des céréales et on importe partie du vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent. Les débordements fréquents du Suran causent de grands dommages aux récoltes.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, quelques moutons et chèvres, des porcs qu'on engraisse pour la consommation locale, et des ânes pour le service des moulins. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, exploitées.

Les habitants fréquentent les marchés de Bourg, Coligny, Arinthod et Saint-Amour.

Foires. Il se tient chaque année à Montfleur quatre foires, qui jouissent d'une grande réputation. Elles ont lieu les 23 avril, 7 juin, 9 septembre et 26 novembre. On y vend principalement des mulets. On en amène au moins 800 à la foire d'avril. On y vend aussi du bétail à cornes, des moutons, des chevaux

et tous les menus objets qu'on rencontre aux foires de village.

Industrie. Il y a un châlet, dans lequel on fabrique 4000 kil. de fromage; un moulin avec battoir, à 5 tournants; un moulin à 3 tournants, et un moulin à 2 tournants; 3 charpentiers, 3 maréchaux-ferrants, 1 charron, 1 menuisier et 1 sabotier.

Commerce. 6 aubergistes et un marchand mercier.

Montfleur est la résidence d'un notaire.

Biens communaux : une église; un cimetière hors du bourg; un presbytère; un champ de foire; 2 fontaines et 91^h 30^a de friches, pâtures et murgers, d'un revenu cad. de 98 fr.; le hameau de Saint-Pierre a 21^h 96^a de bois-taillis, d'un rev. cad. de 82 fr.; celui de Pont-des-Vents, 7^h 19^a de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 15 fr. Il n'y a ni maison commune, ni maison d'école; l'instituteur, l'institutrice et les salles d'études, fréquentées en hiver par 40 garçons et 40 filles, occupent des maisons louées par la commune.

Bois communaux : 70^h 26^a; coupe annuelle 2^h 11^a; Le hameau de Barésia, 19^h 71^a; coupe annuelle, 59^a. Pont-des-Vents, 42^h 11^a; coupe annuelle, 1^h 26^h. Saint-Pierre, 21^h 45^a; coupe annuelle, 64^a.

Budget : recettes ord. 3480 fr.; dép. ord. 3158 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Montfleur, situé dans la charmante vallée du Suran, au pied d'une montagne en forme de cône tronqué, se composait dans l'origine, comme Saint-Julien et Montaign, de plusieurs groupes isolés d'habitations. La beauté du site, les avantages que présentait la rivière, et surtout le passage de l'ancienne voie romaine de Lyon à Besançon, par Orgelet, avaient attiré dans cette contrée un grand concours d'habitants. La direction de cette voie a été reconnue par tous les géographes. Chevalier, dans ses Eclaircissements préliminaires, dit qu'elle traversait le Suran au hameau du Pont-d'Evans, sur un pont de plusieurs arches, qui de son temps était à-demi ruiné. Il en reste encore des pierres de taille sous les eaux. La carte de Cassini et celle de M. Ed. Clerc en présentent aussi le tracé. Les hameaux de l'Eperigna, de Saint-Pierre, de Barésia et du Pont-des-Vents étaient dispersés dans la plaine ou bordaient la rivière.

Par un traité de l'an 1191, Aymon, prieur de Gigny, et ses religieux, inféodèrent à Etienne II, comte de Bourgogne, le lieu de Montfleur, pour y construire un château et une ville libre ou franche, à condition que tous les revenus et profits à en provenir se partageraient entre eux; les amendes furent déclarées communes et partageables par moitié entre le comte et les religieux; mais les dîmes et autres redevances ecclésiastiques furent réservées en entier à ces derniers. Il fut interdit au comte de recevoir quelqu'un à Montfleur ou de percevoir le droit de gîte, sans leur consentement. Le prieur Aymon, du consentement de ses religieux, céda de la même manière au comte, ce qui leur appartenait dans les villages d'*Expernia* (Eperigna), *Exvans* (Pont-des-Vents), *Dompierre* (Saint-Pierre), etc. Le comte Etienne, pour prix de cette inféodation, promit et jura de défendre tous les biens et dépendances du monastère, et spécialement les *foires* de Gigny. Il promit en outre de ne jamais aliéner de ses mains

les biens ou droits concédés. Enfin, ce prince de son côté, et les religieux du leur, se jurèrent réciproquement fidélité pour le château de Montfleur. C'est à partir de ce traité que date la véritable existence du bourg qui nous occupe.

Seigneurie. La seigneurie de Montfleur comprenait les deux bourgs de ce nom, les villages de Dâle, Nivigne, Poullia, Dancia, Barésia, Pont-des-Vents, Saint-Pierre, la partie de Montagna-le-Templier tenue par les Montmoret, les d'Arlay et les seigneurs de Montgefond, et la partie de Civria, située au comté de Bourgogne. Elle avait pour limites, à l'est, la baronie de Montgefond, à l'ouest, le marquisat de Coligny-le-Neuf, au sud, les seigneuries de Chavannes et de Toulongeon, et au nord, celles de Bourcia, Montagna-le-Templier et Broissia. Les fiefs qui en relevaient étaient les seigneuries de Civria, de Bourcia, de Toulongeon, de la Boissière (hameau de Bourcia), de Conflans, du château de Veyne, les chevances des Seyturier, des Corans, des d'Arlay, des Toulongeon, de la Sarra et de Charnod, à Montfleur et lieux voisins.

Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un gruyer et leurs lieutenants, un procureur, un scribe, des sergents, des maires, des messiers, des forestiers, et un ou plusieurs tabellions et notaires. Le bailli, le châtelain et le gruyer avaient droit de connaître de tous crimes et délits. Les appels des sentences du châtelain ou de son lieutenant se portaient devant le bailli, qui était chargé de publier les testaments et de percevoir les profits du scel dus à cette occasion. Les contrats étaient présentés au scellé général qui se tenait une fois par an. Le seigneur avait le droit d'exiger la contribution des lods et ventes sur les mutations d'immeubles, les épaves, les confiscations, l'impôt des quatre cas, celui de toisé des maisons, ceux dus aux foires et marchés, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, l'impôt dit *droit de tâches* sur les récoltes ensemencées dans les communaux, à raison du neuvième des fruits. Il avait la banalité des fours et des moulins, le pré le Comte, de 24 soitures, le pré Favier, le bois de l'Eperigna, d'une demi-lieue de longueur, et le bois de Pierre Feu. A lui seul appartenaient les cours d'eau, la police des chemins, l'échantillonnage des poids et mesures, le règlement des bans des vendanges et l'exploitation des buis qui croissaient sur les communaux. Les cens dus sur les fonds de sa directe, produisaient annuellement 900 mesures d'avoine, outre la cire et quelques sommes d'argent. Lorsque les habitants tuaient des bêtes sauvages, ils devaient lui porter, du *sanglier*, la hure et les quatre pieds, du *cerf*, le sommier, et de la *biche*, l'épaule.

Seigneurs. Etienne II de Chalon ayant donné, en 1233, à Jean de Chalon, son fils, tous les biens qu'il possédait en aval d'Arbois et de Villers-Robert, ce prince devint seigneur de Montfleur et ratifia, en 1264, le traité d'association consenti par les religieux de Gigny. Il attribua cette terre à Hugues, son fils aîné, comte palatin de Bourgogne, dans le partage qu'il fit entre ses enfants en 1262.

Par un acte daté du lendemain de la Magdeleine 1270, Otton de Bourgogne, fils du comte Hugues,

assigna pour douaire à Alix, sa mère, comtesse palatine, entre autres seigneuries, celle de Montfleur. Il fut obligé de la céder, en 1279, à Renaud, son frère, pour compléter son lot. En vertu d'une transaction passée le 23 novembre 1280, Renaud de Bourgogne engagea au comte Otton, pour 400 livres, les issues, c'est-à-dire les revenus de Montfleur, qu'il racheta peu de temps après. Il avait assigné le douaire de Guillemette de Neufchâtel, son épouse, sur ce domaine; mais l'ayant constitué en dot à Alix, sa fille, lors de son mariage, en 1317, avec Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, il donna à son épouse, en remplacement, l'usufruit de Sellières. Alix de Montbéliard resta définitivement propriétaire de Montfleur, par suite du partage de la succession de son frère, fait en 1323. Jean de Chalon II, sire de Rochefort, son époux, institua, en 1355, pour son bailli et juge ordinaire dans cette seigneurie, Jean Munilloux, d'Arbois, chevalier. Tristan de Chalon, sire de Rochefort, fils cadet d'Alix de Montbéliard, recueillit Montfleur dans la succession de sa mère. Voulant récompenser les services qui lui avaient été rendus par Hugues de Ville, de Montfleur, l'un de ses écuyers, il lui permit, par un acte du 23 août 1363, de cuire son pain au four banal et moudre ses grains dans son moulin sans payer aucun droit, et l'autorisa même à couper tout le bois qui serait nécessaire à son chauffage dans sa forêt d'Eperigna (forêt qui fut acensée aux habitants en 1720 et mise en culture).

Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, fils de Tristan, reprit de fief, en 1390, du duc Philippe-le-Hardi, à cause de son comté de Bourgogne, la seigneurie de Montfleur. Elle était alors administrée par Pierre de Merlia, sage en droit, son bailli général dans ses terres de Bourgogne et qui fut l'un de ses exécuteurs testamentaires. Par son testament du 3 mai 1396, le sire de Châtelbelin légua cette terre ainsi que celles d'Arinthod, Dramelay et Chavannes, à Alix de Chalon, sa sœur, épouse de François de Sassenage. Cette dame nomma pour son bailli, en 1401, Guillaume de Saulieu, licencié en lois, l'appela près d'elle et lui adjoignit pour lieutenant Guillaume de Liconnas, clerc. Etant devenue veuve, elle se remaria avec son bailli ou avec un seigneur exactement du même nom. Les dettes qu'elle avait contractées la forcèrent à vendre, en 1403, l'année même de son second mariage, à Jean de Chalon-Arlay III, cent livres de rente à prendre sur les revenus de sa terre de Montfleur. Le 14 novembre 1420, elle reprit de fief cette seigneurie de Philippe-le-Bon, duc et comte de Bourgogne. En 1426, elle fit Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, son cousin, l'héritier universel de tous ses biens, et en réserva seulement la jouissance à Guillaume de Saulieu, son mari. Dès ce moment, Montfleur a eu les mêmes seigneurs que Lons-le-Saunier.

Prévôté. La prévôté de Montfleur était inféodée à la famille de Ville ou de Villa. Hugues ou Hugard de Ville vivait en 1363. Il laissa pour héritiers *Jean, Isabelle* et *Perrenette* de Ville, mariée, le 23 juin 1396, à Humbert de Vaugrineuse. Jean de Ville, n'ayant pas d'héritiers directs, institua ses deux sœurs pour

ses héritières. Du mariage d'Humbert de Vaugrineuse avec Perrenette de Ville, naquirent *Isabelle*, mariée à Antoine d'Arestel de Matafelon, écuyer, et *Jeannette*, alliée, le 1er janvier 1423 (n. st.), à noble Jean de Gigny, écuyer, bourgeois de Saint-Amour. Jeannette eut dans son lot la prévôté et des domaines à Montfleur, Montagna-le-Templier et lieux circonvoisins. Cette dame, par son testament du 1er février 1467 (n. st.), légua toute sa fortune à Perceval d'Arestel, son neveu, et à Philiberte de Chambut, son épouse. Claude d'Arestel recueillit la succession de Perceval, son père, et en jouissait en 1495. Il laissa sa fortune à *Claude* et à *Jean* d'Arestel, ses fils. Jean, le cadet, eut dans son lot la prévôté de Montfleur. *Louise* d'Arestel, l'une de ses filles, épousa Philibert de Montmoret, et *Antoinette* fut alliée à Aimé Chevalier, écuyer. Cette dernière ayant eu la prévôté, la vendit, en 1615, à Pierre Livet, seigneur de Bourcia ; mais M. François Mignot, écuyer, seigneur de la Balme-d'Anchay, ayant obtenu le don du retrait féodal, fit sommation à M. Livet de renoncer à son acquisition. Charlotte Mignot de la Balme porta ce fief à M. Masson, baron d'Eclans; Rodrigue-Thérèse-François-César Masson, baron d'Eclans, Longwy, Gatey, etc., son fils, le vendit, le 30 juin 1752, à M. Jean-Claude Rojat, bailli de Chavannes, qui le donna, en 1761, à M. François-César Périer de la Balme, son neveu, dernier possesseur. De ce beau fief dépendaient le domaine de l'Eperigna, une maison au Bourg-dessus de Montfleur et des biens à Pouilla, Barésia, Saint-Pierre, Dancia, Germagna, Chavoisia-le-Grand, la Sarra, Samona, Montagna-le-Templier, Civria et autres lieux. La famille de Ville jouait le même rôle à Montfleur que celle de Baleure à Saint-Julien.

Chevance de Montmoret. Une branche de l'illustre famille de Montmoret était établie à Montfleur et y possédait une maison avec des domaines à Montagna-le-Templier, Germagna, etc. Jean de Montmoret vivait en 1386, Claude en 1569, Antoine en 1584. Anne de Montmoret, épouse de Jean de Montconis, disposa de ses biens en faveur de Marie de la Roche, épouse de Mathieu de Nance, sur lequel ils furent acquis par décret en 1671 par Claude Michaud, seigneur de la Tour d'Avenans, qui les revendit à Jean-Joseph de Seyturier, lequel les céda à son tour, en 1736, à Claude-Hubert de Lezay-Marnézia. M. de Lezay fils en jouissait encore au moment de la révolution.

Chevance de Charnod. Elle appartint pendant plusieurs siècles à la famille de Charnod. Guerric de Charnod, en 1400, Pierre et Philibert de Charnod, en 1545, en étaient propriétaires. Acquise par M. de Mestignard, ce seigneur la vendit en 1679 à M. de Branges, seigneur de Bourcia, qui la revendit en 1681 à M. François Mignot de la Balme-d'Anchay. Charlotte Mignot la porta en dot à M. Masson d'Eclans et elle fut vendue à M. Rojat en 1752.

Chevance de la Baume ou *de Toulongeon*. En 1380, Philibert de la Baume reconnut tenir en fief des enfants de Tristan de Chalon, toutes les choses que Gallois de la Baume avait tenues en fief de Tristan de Chalon et de ses prédécesseurs. Guy de la Baume possédait ce domaine en 1420, et il passa

par acquisition à la famille de Toulongeon.

Chevance de Corans. Elle fut possédée pendant longtemps par la famille dite de Corans, dont les membres se qualifiaient de chevaliers.

Meix de Leschaux ou *des Echaux.* Il relevait du prieuré de Gigny et était possédé, en 1223, par Guillaume de Graye, damoiseau. Il fut longtemps la propriété de la famille de Ville. Il échut à Louise d'Arestel, épouse de Philibert de Montmoret d'Arestel, et passa, ainsi que partie de la chevance de Ville, à M. Toquet de Meximieux, baron de Montgefond.

Château. Le château de Montfleur était très vaste et occupait tout le sommet d'une montagne dont les flancs étaient coupés à pic de trois côtés ; on ne pouvait y arriver que du côté du sud. A l'extrémité septentrionale de cette montagne, au pied de laquelle coule le Suran, on voyait encore au commencement de ce siècle, quatre tours circulaires formées de murs de 2m d'épaisseur. Il ne reste de ces constructions que le tronçon d'une seule tour, sous laquelle sont encore quatre cachots voutés : chacun d'eux a 2m 30c de longueur, 1m 20c de largeur et 1m 60c de hauteur. Ils aboutissaient sur un couloir dans lequel on descendait par un escalier en pierre très étroit. A l'extrémité méridionale de l'emplacement de l'ancien château, on en a fait reconstruire un autre qui porte la date de 1631 ; il se compose d'un donjon quadrangulaire très élevé, appartenant au style ogival tertiaire. Contre ce donjon, on a groupé, sans ordre et sans goût, d'autres constructions qui en détruisent tout l'effet. Cette propriété a été vendue par le prince d'Aremberg à M. Cordier, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, mort depuis peu d'années, et appartient actuellement à MM. Panet et Gauvain, de Vesoul. Dans l'enceinte murée du château, existaient plusieurs maisons de vassaux, qui ont disparu depuis plus de deux siècles.

Bourg dessus. Ce bourg se trouvait à l'extrémité sud du château et était clos de murailles se reliant à celles de la forteresse. Il renfermait un four banal et était habité presque exclusivement par des nobles. Les familles de Charnod, de Corans, de Toulongeon, de Ville, de Montmoret, de Civria, de Chambut, de Gavain, de Livet, de Dâle, de Virechâtel, de Briod et beaucoup d'autres y avaient leurs habitations féodales. Ce quartier, détruit en 1479, ne s'est pas relevé.

Bourg dessous ou *la Ville.* Ce quartier, bâti à la base méridionale de la montagne, était le plus peuplé et le plus considérable de Montfleur; il était clos de murs et de portes et habité par les bourgeois, les officiers de justice, les jurisconsultes, les prêtres, les chirurgiens et les marchands. La sœur de saint François de Sales y occupait une maison appartenant actuellement au sieur Comtesse, aubergiste.

Etat de Montfleur au moyen-âge. Montfleur était compté au nombre des principales villes de la province. Les princes de Chalon-Auxerre en habitaient très souvent le château et y attiraient une cour nombreuse. Leur capitaine châtelain y convoquait chaque année tous les sujets de la seigneurie pour passer la revue d'armes, et les appelait pour faire le guet et garde chaque fois qu'il y avait péril imminent de guerre. Le prévôt donnait

ses audiences tous les quinze jours dans un auditoire placé à côté des halles. Le bailli et le gruyer tenaient leurs assises quatre fois par an. Le tabellion général était chargé de la garde des sceaux et scellait les actes avec le scel de la cour de Montfleur; quatre prudhommes et huit conseillers élus par les bourgeois administraient la commune. Les halles étaient dans le Bourg dessus; il s'y tenait un marché le mardi de chaque semaine. Il y avait quatre foires par an qui avaient lieu les jours de fêtes de saint Claude, saint Georges, et le lendemain des fêtes de la Nativité de Notre-Dame et de sainte Catherine. Quinze chapelains organisés en collége, formaient une familiarité et étaient chargés avec le vicaire perpétuel du service de la paroisse. Il y avait un hôpital et une maladrerie, une église paroissiale, une chapelle dédiée à saint Pierre au village de Saint-Pierre, une autre dédiée à Notre-Dame au hameau de l'Epeigna, une troisième à Barézia et une quatrième à la grange de l'Eschaux. Dans toutes, se célébraient un grand nombre de services de fondations.

Guerres et siéges. Lorsque Charles d'Amboise vint assiéger Montfleur en 1479, Claude du Saix, seigneur d'Arnans, qui commandait une garnison de gentilshommes dans le château, opposa une si longue résistance, que les Français, furieux, incendièrent les deux bourgs, massacrèrent les habitants et démantelèrent le château. Une lettre de François Merceret, de Salins, à M. de Champagney, en date du 25 août 1595, lui annonça que l'armée d'Henri IV, commandée par le maréchal de Biron, était à Montfleur et qu'elle était dans l'intention de l'occuper militairement et de s'y fortifier, ce qui prouverait que le château était toujours ruiné. Il ne joua, en effet, aucun rôle dans la défense de la province contre Louis XIII et Louis XIV.

Etablissements anciens et modernes.

Eglise. Elle est dédiée à sainte Catherine, dont on célèbre la fête le 25 novembre, et domine le bourg. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur rectangulaire, de trois chapelles successives et parallèles à la nef collatérale de droite, enfin d'une sacristie à la suite des chapelles. L'intérieur de l'église est décoré d'élégants piliers cylindriques et de culs-de-lampes sur lesquels retombent les arcs-doubleaux et nervures des voutes. Les intersections des nervures sont ornées d'armoiries. La grande fenêtre ogivale qui éclairait le chœur a été fermée par de la maçonnerie, et la plupart des ouvertures ont été modernisées. Cet édifice, du style ogival tertiaire, date du XVIe siècle, à l'exception de la partie sous le clocher qui paraît plus ancienne. Il est dans un état de délabrement complet.

Maladrerie. Il y avait un hospice pour les lépreux auquel Isabelle de Courtenay, seconde femme de Jean de Chalon, légua, par son testament de l'an 1257, une somme de 10 fr.

Hôpital. Hugard de Ville fonda à Montfleur, vers l'an 1360, un hospice qu'il plaça sous la direction de l'hospice du Saint-Esprit de Besançon. Il ne se réserva que la nomination du chapelain. Le 17 mai 1518, Jean Livet, de Montfleur, prêtre, fonda une messe basse à célébrer chaque samedi dans la chapelle de l'hôpital par les fami-

liers de l'église paroissiale. La confrérie du Saint-Esprit faisait la plupart de ses exercices dans cette chapelle.

Biographie. Montfleur est la patrie de Louis d'*Arestel*, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison de l'empereur Charles-Quint, vivant en 1547 ; de Hugues *Bidal*, licencié en lois, conseiller du duc Philippe-le-Bon en 1468, et lieutenant-général du bailli d'Aval, et d'Antoine-François *Genevay*, parti comme volontaire au 10e bataillon du Jura en 1792, nommé la même année capitaine de ce bataillon, chef de bataillon au 76e de ligne en 1807, et colonel du 24e régiment de ligne en 1814, officier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis. Cet officier supérieur, mort à Coligny en 1833, se distinguait par sa fermeté de caractère, sa brillante bravoure, son inébranlable justice et sa loyauté.

Bibliographie. An. du Jura, année 1840.—Archives du château d'Arlay et de la préfecture du Jura. — Biographie militaire du Jura, par M. Rocard.

—

Montgefond, commune réunie à celle de Vosbles, le 5 février 1823.

—

Montholier, *Montolie*, *Mont-Olier*, vg. de l'arr., du canton et du bureau de poste de Poligny; percept. de Colonne; succursale; à 9 kil. de Poligny, 11 d'Arbois et 32 de Lons-le-Saunier. Alt. 306m.

Les communes de Rabeur et de Rathier ont été réunies à celle de Montholier le 22 juin 1825.

Le territoire est limité au nord par Aumont et le Grand-Abergement, au sud par Brainans, à l'est par Tourmont et le bief de Foras qui le sépare de Grozon, à l'ouest par Aumont et Neuvilley. Les Millières, la Grange des Sapins et le moulin de la Rochelle font partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 5, de Paris à Genève, par les chemins vicinaux tirant à Brainans (chemin des champs Courtot), à Rabeur (la vie Moreau), à l'Abergement-le-Grand (la Grand'Rue), à Grozon (la rue Rouge), à Neuvilley (la rue aux Fous), aux Millières et aux Soupois, à Oussières (le chemin des Charmes), à Rathier (la rue de Valière) et à Brainans, avec embranchement sur Aumont; par la Grozonne, le bief de Rabeur, le ruisseau de l'Hôpital, le bief de Foras et le bief des Prés de la Jeannette.

Montholier est situé au nord-est de la route impériale de Paris à Genève, sur le penchant d'un coteau d'où la vue s'étend sur les basses montagnes du Jura. Rathier et Rabeur sont au sud-ouest de la route. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierres, couvertes en tuiles plates ou creuses et en chaume. La plupart n'ont qu'un simple rez-de-chaussée. On y remarque les belles habitations de MM. Cavaroz et Courcenet.

Pop. en 1790 : de Montholier, 258 hab.; de Rathier, 155, et de Rabeur, 151 ; pop. réunie, en 1840, 673; en 1851, 671 dont 339 hom. et 332 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 87 hab.; 102 maisons, savoir: à Montholier 57, à Rathier 27, et à Rabeur 19 ; 174 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1660. Les jeunes gens émigrent en grand nombre pour être ouvriers et domestiques à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1834; surf. terr. 798h 73a, divisés en 3075 parcelles que possèdent 1483 proprié-

taires, dont 290 forains; surface imp. 740h savoir: 418 en terres lab., 149 en prés, 81 en forêts, 72 en vignes, 11 en pâtures, 4h 77a en sol et aisances de bâtiments, 1h 98a en jardins, 1h 29a en vergers et 19a en friches et murgers, d'un revenu de 17,434 fr.; cont. dir. en princip. 3689 fr.

Le sol, accidenté et fertile, rend six fois la semence et produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges assez agréables, du foin, des fourrages artificiels, un peu d'orge, d'avoine et de betteraves. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte moitié des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 25 c. pour cent.

On élève dans la commune des porcs et beaucoup de bêtes à cornes qu'on engraisse, quelques chèvres et moutons, et des volailles; 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille de bonne qualité; de la terre glaise qui a été exploitée jusqu'au commencement de ce siècle pour les tuileries. On découvrit en 1852, entre Montholier et Aumont, un ossement fossile d'un Plésiosaurus.

Les patentables sont 2 aubergistes, 2 marchands merciers, 1 maçon et un exploitant de carrières.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère très convenable, près du cimetière; une maison commune construite en 1848, qui a coûté 15,000 fr.: elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice, une salle d'étude fréquentée par 75 élèves, et la cave de la fromagerie; une ancienne maison commune contenant le châlet, dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromages façon Gruyère; la salle de la pompe à incendie et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 70 élèves; une maison d'école au hameau de Rathier, construite en 1851, qui a coûté 8000 fr.: elle renferme le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée par 15 garçons et 7 filles; une place publique; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers; un oratoire à Montholier et un autre à Rathier, dédiés à la Vierge; 5 fontaines avec lavoir et abreuvoir, savoir: 2 à Montholier, 1 à Rathier, 1 à Rabeur et 1 aux Millières; un puits, une citerne avec réservoir d'eau, et 2h 18a de pâtures et terres, d'un revenu cad. de 9 fr. 33, et celui de Rabeur 63a de pâtures d'un revenu cad. de 64 cent.

Bois communaux: Montholier, Neuvilley et Rathier possèdent indivisément 457h 65a de bois; coupe annuelle 13h 72a. Le hameau de Rabeur en a 24h 70a; coupe annuelle 76a.

Budget: recettes ord. 5221 fr.; dép. ord. 5221 fr.

Bureau de bienfaisance: il a été fondé et doté en 1819 et 1855 par MM. Bulabois. Son revenu est de 101 fr. répartis entre 6 indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

L'historien Chevalier a reconnu en 1756 une voie romaine large de 12 à 13 pieds et connue sous le nom de *Levée* ou de *Chemin de la Poste*, qui, sortant de Poligny, bordait la splendide villa de Tourmont, traversait Rathier, le Petit-Villey, et aboutissait au pont de

Belmont. Sur cet alignement, il a trouvé en divers endroits des tuileaux à rebords. Ce chemin tendait directement de Poligny à Dole. Une autre route, partant de Grozon, se dirigeait sur Rahon et Tavaux en passant à Rabeur, Rathier, Oussières, Villers-les-Bois et Villers-Robert. On l'appelle la *Levée de César*. Une troisième enfin, partant du gué Farou, à Domblans, passait à Bréry, Darbonnay, Bersaillin, Brainans, Rabeur, et aboutissait à la Ferté. Les bords de ces trois voies et certaines parties du territoire de Montholier sont parsemés de décombres et de tuileaux romains, surtout l'espace compris entre Rathier et Neuvilley. Le hameau des Millières ou des Milliaires porte une dénomination qui semble indiquer l'emplacement d'une borne destinée à marquer les distances. Les chartes de l'abbaye de Rosières commencent à mentionner Montholier dès le XIIe siècle.

Seigneurie. Montholier était le chef-lieu de l'un des quatre bâtis de la terre de Colonne. On l'appelait *Bâtis* d'outre-bois et il avait dans sa dépendance Rathier, Neuvilley, le hameau des Millières, le moulin des Charpys et le moulin Banigot. Le prévôt de Colonne y exerçait la justice haute, moyenne et basse.

Fief de Rabeur. Rabeur formait un fief relevant directement du souverain. Nous en avons indiqué les possesseurs à l'article Grozon. Dans le lieu dit au *Château*, est une basse montagne couverte de vignes et couronnée par les ruines d'un ancien château-fort qui fut détruit en 1480 par les troupes de Louis XI. Cette forteresse pourrait bien avoir succédé à une vigie romaine, car à ses pieds passait la levée de César, c'est-à-dire le chemin de Grozon à Tavaux.

Eglise : les villages de Montholier, Rabeur et les Millières et quelques familles de Grozon, faisaient partie de la paroisse de St-Michel de Grozon. L'église était bâtie sur une éminence éloignée de toute habitation et occupait probablement la place appelée le Champ-du-Moutier. Il y avait dès le XVe siècle, au village de Montholier, une chapelle desservie par un vicaire de Grozon. Elle était aussi dédiée à saint Michel. La famille Bulabois ajouta à cet édifice une autre chapelle dédiée à Notre-Dame et à saint Claude, dont elle se réserva le patronage avec le droit d'inhumation. L'église paroissiale ayant été complètement abandonnée après l'invasion française de 1636, le service qui s'y faisait et la résidence du curé furent transférés à Montholier, de 1650 à 1660. L'église, située près de la route de Paris à Genève, se compose d'un clocher formant porche, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, de deux chapelles à droite de la nef, d'une à gauche et d'une sacristie derrière le sanctuaire. La première chapelle à droite, du style ogival, était à la collation de la famille Bulabois, qui en avait assuré la dotation le 2 déc. 1611.

—

Montigny-lès-Arsures, *Montagniacum, Montiniacum, Monteniacum, Montagnie, Montaigne, Montegney, Montaigney, Monthaigne, Montigny-lès-Arbois*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste d'Arbois; percept. de Villette; succursale, composée de Montigny, Vauxelles et les Arsures; à 3 kil. d'Arbois, 14 de Poligny et 42 de Lons-le-Saunier. Altitude : 366^m.

La commune des Arsures a été distraite de celle de Montigny le 10 janvier 1842.

Le territoire est limité au nord par les Arsures, Certemery et Villeneuve-d'Aval, au sud et à l'est par Arbois, à l'ouest par Villette. Vauxelles et les Baraques de la forêt de Mouchard font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg, par les chemins vicinaux de l'*Aubespin*, tirant aux Arsures, des *Vuillardes*, tirant à la route imp., de Rosières et de Lonceau, tirant à Arbois; par un autre chemin tirant à la route imp.; par les ruisseaux de Larine et de Montigny qui y prennent leurs sources.

Les maisons sont disposées par groupes au pied occidental des basses montagnes du Jura. Elles sont bien bâties en pierres et couvertes en tuiles. On remarque dans ce village les deux châteaux de MM. Lepin et de Boutechoux de Chavannes et les belles habitations de M. Besuchet, officier de marine en retraite, de M. Bourqueney, de M. Gorichon, ancien ingénieur en chef, et de Mmes veuves Bergeret et Vuillin.

Pop. en 1790, de Montigny et les Arsures, 1055 hab.; en 1846, de Montigny seulement, 735; en 1851, 759, dont 366 hommes et 393 femmes; pop. spécif. par kil. carré, 73 hab.; 152 maisons, savoir: à Vauxelles, 12; dans le quartier de l'Eau, 14; à Chanoux, 10; à Rosières, 5; aux Littrets, 9; aux Bernards, 3; à la Boutière, 33; à St-Laurent, 36; dans le quartier de l'Eglise, 28, et aux Baraques, 8; 200 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1673.

Surface imp. 601h divisés en 3220 parcelles que possèdent 559 propriétaires, dont 258 forains; elle se décompose ainsi: 213h en terres lab., 199 en vignes, 69 en prés, 73 en pâtures, 24 en bois, 9 en friches, 8 en vergers et terrains plantés, 3h 56a en sol de bâtiments, 2h 06a en broussailles et le surplus en carrières et murgers; revenu imp. 48,702 fr. La surface non imposable se compose d'une partie de la forêt de Mouchard. Cont. dir. en p. 5105 fr.

Le sol, très fertile quoique montueux, produit du blé, de l'avoine, beaucoup de navette et de fruits, peu d'orge, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du foin, des fourrages artificiels et des vins rouges connus sous le nom de *vins des Arsures*, qui passent pour être les meilleurs de la province. On importe le 1/3 des céréales et on exporte les 4/5 des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 pour 0/0. On élève dans la commune du bétail à cornes, quelques porcs, des moutons, des chèvres et des volailles; 100 ruches d'abeilles. L'agriculture y est très avancée.

On trouve sur le territoire de la marne, du minerai de fer en grains, des carrières de belle et bonne pierre à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique, du marbre veiné de rouge et de blanc, et du lignite dont l'épaisseur des couches n'a pas encore été étudiée.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 16,600 kil. de fromage façon Gruyère.

Il y avait autrefois un moulin dans le lieu dit le *Moulin Brûlé*.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un oratoire au hameau de Vauxelles, dédié à Notre-Dame; un presbytère, flanqué d'une tour octogonale; une

jolie maison commune, bâtie en 1830, et renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 55 élèves ; une fontaine jaillissante; deux autres non jaillissantes, et deux puits ; une pompe manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers, et 66h 22a de parcours, friches et bois.

Une belle maison d'école pour les filles vient d'être construite aux frais de M. le baron Henri Lepin, et a coûté plus de 15,000 fr. Cette école est dirigée par deux religieuses de l'ordre de saint Joseph, dont la maison principale est à Bourg, et fréquentée en hiver par 50 élèves.

Bois communaux: 134h 34a indivis entre Montigny, les Arsures et Vauxelles : coupe ann. 4h 03a.

Budget: recettes ord. 3818 fr.; dép. ord. 3818 fr.

Bureau de bienfaisance: il a été fondé en 1707 par M. J.-B. Javel, curé de la paroisse, et enrichi des libéralités de Mme Ve Boudier (1767), de Mme la chanoinesse Marguerite-Philiberte de Boutechoux de Montigny (1807), de Mme Bergeret (1811), de J.-C. Laperrière (1822), de Mme Trouttet (1841), de Mme Pierrette de Sarrette, d'Arbois (1847), et de M. F.-Alexis Nicolas (1852). On y a ajouté les biens de l'ancienne *charité des pauvres*. Les rev. ord. s'élèvent à 387 fr. et sont indivis avec les Arsures. Les principaux habitants se cotisent chaque année pour augmenter les ressources de cet établissement et parviennent ainsi à secourir tous les indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

Montigny se développe en amphithéâtre sur une éminence, au pied occidental d'une ceinture de collines qui lui sert d'encadrement. L'horizon en est aussi varié que pittoresque. On découvre à l'ouest la belle vallée de la Cuisance, que dominent les poétiques ruines du château de Vadans, et au nord, au-delà de l'immense forêt de Mouchard, les magnifiques bassins du Doubs et de la Loue. L'emplacement primitif de ce village était dans la contrée des *Chaseaux* et dans le *Champ-du-Moutier*. On y trouve des fondations d'édifices, des décombres de bâtiments, des tuileaux à rebords, des monnaies impériales, des fragments de tuyaux, des lampes funéraires en terre, de la verroterie, des tombeaux et des ossements humains. On a aussi découvert, sur l'éminence naturelle appelée le *Château-de-Gimont*, des haches gauloises en silex, des armures en bronze et les restes d'un fortin. Une route très ancienne, dite le *Chemin-Saunier*, tirant de Grozon à Salins, passait au nord de Montigny. Un autre chemin se dirigeant d'Arbois à Besançon, et abandonné seulement depuis quelques années, passait à l'ouest et au nord des habitations. Il est connu sous le nom de *Chemin-du-Vieux-Mont*. Une troisième voie, venant du côté de St-Cyr, se continuait sur Salins à travers la forêt de Mouchard.

Le nom de Montigny apparaît dans les chartes dès le XIe siècle. Le titre de fondation de la maladrerie d'Arbois, en 1053, nous apprend que les habitants de ce lieu avaient le droit d'y envoyer leurs malades atteints de la lèpre.

Seigneurie. Montigny, les Arsures et Vauxelles formaient une prévôté particulière qui dépendit successivement de la châtellenie de la Châtelaine et de celle d'Ar-

bois. Le prévôt y exerçait la justice haute, moyenne et basse. Les habitants étaient soumis à la banalité du four et à certains cens. Le 1er mai 1418, Jean, duc de Bourgogne, les affranchit, « à cause de leur pauvreté, de la mortalité dont ils avaient été victimes et de la diminution de la population, » de la rente d'une geline et de 12 deniers estevenants que payait annuellement chaque chef de famille, se réservant seulement le cens de 44 livres dont les prudhommes étaient comptables envers son receveur, sans préjudice du cens de 4 sols que percevait le maire ou le prévôt. En 1421, le duc Philippe-le-Bon céda la jouissance viagère de la prévôté de Montigny à sa tante, en paiement de la dot qui lui avait été constituée en 1388. Au mois d'août 1479, Louis XI, étant à Miéry-sur-Seine, disposa des terres et seigneuries de la Châtelaine, de *Montagny*, de Pupillin et de la prévôté du val de Voiteur, en faveur de Claude d'Arnay, écuyer, maître d'hôtel de Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon, pour les bons services qu'il en avait reçus ; mais cette donation n'eut pas de suite. Le 21 novembre 1697, Louis XIV engagea la justice haute, moyenne et basse de Montigny et les Arsures, à Claude de Villers-la-Faye, baron de Vaugrenans. Le 7 juillet suivant, cet acquéreur subrogea à ses droits M. Jérôme Boutechoux de Chavannes, écuyer, pour une moitié, M. Guillaume de Crécy pour un quart, et Pierre-Prosper Colin, écuyer, pour un autre quart. Ce domaine devant être revendu, MM. de Crécy et de Boutechoux l'obtinrent par moitié, en 1761, en échange de la forêt de Verneuil, de 55 arpents, qu'ils acquirent pour la céder au roi.

Fief de prévôté. La prévôté de Montigny avait été inféodée héréditairement à une famille noble qui prit le nom du village. *Vaucher* de Montigny, *Valcherius de Monteiniaco*, prêtre, figure comme témoin dans différentes donations faites à l'abbaye de Rosières, de 1187 à 1198. *Guyot* de Montigny accompagna, en 1353, Renaud de Jussey, bailli d'Aval, avec plusieurs autres gentilshommes, à Château-Chalon, pour signaler à l'archevêque de Besançon différents abus d'autorité qui excitaient le mécontentement du duc de Bourgogne. *Jean* de Montigny, procureur du duc au bailliage d'Aval, fit preuve de la plus grande énergie dans le procès qu'il soutint en 1413, pour faire reconnaître que son maître avait toute justice à Pontarlier et sur le territoire de la prévôté, droit qui était vivement contesté par les sires de Joux. Louis Béliard, de Villette, écuyer, prenait en 1511 la qualité de juge et gouverneur de la prévôté de Montigny, et, en 1651, Anatoile Chevalier, d'Arbois, était procureur d'office de cette justice.

La famille dite de Montigny se divisa en plusieurs branches. L'une d'elles prit le nom de *Fontaine*, à cause du voisinage de son fief de la fontaine Saint-Laurent. *Guyot de Fontaine* de Montaigney, clerc, fut, en 1402, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Rosières. Une autre prit le nom de *la Tour*, parce qu'elle avait la tour de la prévôté dans son lot. *Catherine*, fille de Jean de la Tour de Montigny, vivait en 1410. Ces branches tenaient en fief la mairie et la foresterie de Montigny. La tour de la prévôté était dans le

lieu dit *à la Motte*. En 1367, Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, donna le fief de mairie à Humbert de la Platière, son conseiller intime et son maître d'hôtel.

Fief du château de Montigny. Une famille très ancienne, originaire de Montigny, et qui remplissait des offices honorables dans la gruerie de Bourgogne, s'éleva à une haute fortune. Nous voulons parler des Arménier. Guy Arménier, docteur ès droits, devint, en 1394, conseiller d'Etienne, comte de Montbéliard; en 1407, conseiller du duc de Bourgogne, et bailli d'Aval de 1409 à 1414. Il présida le parlement tenu à Troyes au mois de mars 1417, et celui de Dole depuis 1420 ou 1421. Jean, l'un de ses frères, qui possédait un domaine assez considérable à Montigny, se qualifiait d'écuyer et se fit recevoir citoyen de Besançon. Guy Arménier fut, en 1415, chargé d'une ambassade à la cour de France et élu, en 1418, second président du parlement de Paris et réformateur général du royaume. Comblé des faveurs du duc Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, il reçut en fief un territoire très étendu près de l'église de Montigny, au centre duquel il fit construire un magnifique château-fort, avec pouvoir de couper tous bois morts et vifs dans la forêt de Mouchard, pour l'entretien de sa forteresse et le chauffage de ses habitants; d'exercer la justice haute, moyenne et basse dans l'enceinte du château, et d'y élever un carcan pour la punition des coupables. Les habitants de Montigny, les Arsures, Vauxelles et Certemery, *Serte Marie*, y devaient faire le guet et garde et s'y réfugier en cas d'imminent péril de guerre. Les meix et maisons Vulpillet, Sauvageot, Boy, Roz, Perrot, Malruchet et Palanchet devaient au château des cens en grains qui n'étaient grevés que d'une redevance de six quartaux d'avoine envers une maison féodale d'Arbois possédée, en 1584, par Frédéric Perrenot, chevalier, seigneur de Champagney. Au château était attachée la collation d'une chapelle dans l'église paroissiale, dédiée à sainte Anne, à la sainte Croix et à sainte Catherine, avec pouvoir pour le seigneur d'instituer le chapelain, d'avoir un banc dans le chœur du côté de l'Evangile et de recevoir l'eau bénite et le pain bénit préférablement à tous autres co-seigneurs. Guy Arménier testa en 1428 et mourut en 1430. Une pierre gravée en caractères gothiques et portant son nom en anagramme se voit encore parfaitement conservée contre le mur de la chapelle où il fut inhumé. Il laissa, entre autres enfants, *Etienne*, qui devint aussi président de Bourgogne, et Henri, chevalier, qui fut seigneur du château de Montigny où il fixa sa résidence et où il mourut. Sa tombe fut placée à côté de celle de son père. Henri laissa pour héritier *Guyot*, son fils, qui fut l'une des victimes des guerres occasionnées par l'ambition de Louis XI. Lorsque les Français se *furent* rendus maîtres du château de Bracon, en 1479, ils y laissèrent une garnison qui commit toutes sortes d'excès dans le pays d'alentour. Le capitaine Naudet, qui la commandait, arriva une certaine nuit à Montigny, avec sa troupe, sous prétexte de vouloir punir Guyot Arménier d'avoir donné asile à Jean Bontemps, d'Arbois. Il requit tous les habitants de l'aider à démolir la muraille, afin de lui faciliter l'en-

trée de la place. Ces malheureux, qui avaient retiré au château leurs effets les plus précieux, furent obligés, sous peine de mort, d'en faciliter eux-mêmes le pillage. Un pan de mur ayant été *déroché,* les soldats franchirent le pont-levis, enfoncèrent les portes, se répandirent dans les appartements et enlevèrent ce qu'ils trouvèrent en or, argent, bijoux, meubles précieux et même les titres de famille. Ils ne se retirèrent qu'après avoir tout pillé et saccagé. Guyot Arménier assistait à cette scène de désolation en poussant des cris de désespoir. Il n'avait qu'une fille, *Jacques* Arménier, dont les charmes captivèrent Naudet. Ce capitaine, à la suite de circonstances très romanesques, l'obtint en mariage. Une catastrophe ne tarda pas à rompre cette union. De 1483 à 1485, des pillards escaladèrent pendant la nuit les murs d'enceinte et pénétrèrent dans l'intérieur du château. Après avoir assassiné un page qui voulait leur opposer quelque résistance, ils entrèrent dans la chambre de M. Naudet, *qui était couché près de son épouse,* le tuèrent dans son lit, enfermèrent Jacques Arménier, Guyot son père, et tous les domestiques, dans une tour, pillèrent les meubles qu'ils purent emporter et brisèrent les autres. Le butin enlevé fut immense, car tous les effets précieux des habitants étaient cachés dans la forteresse. Ces faits sont consignés dans une enquête faite en 1510, sur la demande de Jacques Arménier, pour justifier par quel concours de circonstances les titres établissant ses droits d'usage et de pâturage dans la forêt de Mouchard avaient disparu. Cette pièce curieuse fait partie des archives de la préfecture du Jura. La veuve du capitaine Naudet se consola de la perte de son époux en se remariant à Louis de Vaudrey, chevalier, seigneur de Courlaoux, bailli d'Aval de 1498 à 1512. Ce seigneur fut chargé, en 1506, par l'empereur Maximilien, de faire, dans le plus grand secret, tous les préparatifs pour la surprise du château de Joux, qu'il exécuta avec un plein succès. Les soldats neufchâtelois qui gardaient la place n'opposèrent aucune résistance, et Vaudrey la pourvut d'une bonne garnison. Cet événement est du mois de septembre 1507. L'empereur, pour le récompenser, lui donna la jouissance viagère du château qu'il avait pris ainsi que de toute la seigneurie. *Maximilien,* fils de Louis de Vaudrey et de Jacques Arménier, devint seigneur du château de Montigny. Les fonctions de bailli d'Aval, qu'il occupait dès l'an 1516, l'entraînèrent dans des dépenses excessives. Malgré sa grande fortune, il fut obligé de contracter des dettes et de vendre plusieurs de ses terres à vil prix. Désirant apaiser ses créanciers, il vendit, par contrat passé à Tolède le 25 février 1534 (l'année commençant à la Nativité de N. S., suivant le rit d'Espagne), moyennant 25,000 fr., le château de Montigny et ses dépendances, à Jean Lallemand, baron de Bouclans. Cette vente eut lieu en présence de Jean de Vaudrey, seigneur de Tavel, écuyer tranchant, et de Simon du Vernois, gentilhomme ordinaire de l'empereur Charles-Quint. Jean Lallemand avait été conseiller et premier secrétaire de l'empereur, et avait pris une part importante aux négociations du traité de Madrid, signé en 1527, qui fit rendre la liberté à François Ier. On prétend qu'après ce traité, sa conduite devint

suspecte au monarque, qui le fit emprisonner et le congédia ensuite avec des témoignages non équivoques de son mécontentement. Il paraît cependant qu'il était rentré en grâce, puisqu'il était encore attaché à la personne de l'empereur, au château de Tolède, en 1534.

L'année suivante, il se trouvait au prieuré d'Arbois lorsqu'il fit hommage à Claude de la Baume, maréchal de Bourgogne, des différentes seigneuries qu'il tenait en fief du souverain, telles que la motte de la Palu, à Dole, dont dépendait la seigneurie de Crissey, le château de Neublans, la portion de la terre de Taveau dite *la seigneurie d'Amont*, moitié de la motte de Vereux, à Arbois, et l'éminage de cette ville, la motte et la seigneurie d'Augerans, portion de la justice d'Augerans, de Belmont et de Montbarrey, la motte et seigneurie de Saint-Cyr, le château de Grozon, provenant d'Antoine de Grozon, etc. *Pierre* Lallemand, chevalier, l'un de ses fils, eut le château de Montigny dans son lot. Lors de l'invasion de la Franche-Comté par Henri IV, Montigny devint le quartier général du maréchal de Biron pendant le siége d'Arbois. Ce maréchal y arriva le 4 août 1595. Henri IV ne tarda pas à venir l'y rejoindre. Suivant la tradition, le roi aurait occupé dans la tour sud-est du château une chambre qu'on voit encore. Quant à l'ameublement qui aurait servi à son usage, il n'en reste pas de traces. On connaît deux lettres écrites par Henri IV aux officiers municipaux de Salins, l'une le 10 et l'autre le 11 août 1595, pour les inviter à une capitulation. Toutes deux sont datées du camp de Montigny. Ce camp aurait existé, suivant une note recueillie par M. le baron Lepin, au *Champ Poisoux*, proche du château. Pierre Lallemand mourut insolvable. Ses créanciers firent mettre ses biens en décret, et Jeanne de Montfort, sa veuve, s'en rendit adjudicataire en 1606. Cette dame habita le château de Montigny pendant de longues années; elle était morte lorsque le duc de Longueville vint en faire le siége, au mois de juillet 1638. Dans son histoire de la guerre de dix ans, Girardot de Beauchemin dit, à la date du 9 juillet: « De Poligny, le duc vint à Arbois qui n'avoit point de chasteau et estoit ville foible. Elle attendit néanmoins le canon, et composa ; mais la composition n'empescha pas qu'une partie de la ville ne fut bruslée et le surplus maltraicté. Le marquis (de St-Martin) envoya un serjent avec quelques soldats dans le chasteau de Montigny, pour donner moyen aux retrahants de composer, et ce serjent ayant quitté le poste sans composer, le marquis le fit pendre. Un paysan ayant ouvert un coffre dans lequel estoit un habit de soldat, fit mine de l'estre et composa honorablement; mais ce nonobstant le chasteau fut bruslé. »

Nicole, fille de Pierre Lallemand et de Jeanne de Montfort, épousa Adrien de Rosières, écuyer, seigneur de Rosières, Sorans et autres lieux, et lui porta le château de Montigny en dot. *Marie*-Antoinette de Rosières, leur fille, dame de ce château, s'allia, le 2 septembre 1641, à Claude-Emmanuel de Crécy, écuyer, seigneur de Chaumergy et de Chavannes, capitaine de cent hommes d'infanterie et du château de Balançon où il avait été fait prisonnier de guerre en 1640 par le vicomte de Courval. Ce seigneur fit faire des réparations importantes au château. *Girard,* son fils aîné.

écuyer, cornette de cavalerie au régiment de Saint-Mauris, en 1693, épousa, le 24 mai 1700, Henriette, fille d'Emmanuel-Philibert de Balay, seigneur de Château-Rouillaud, et d'Anne-Catherine de Marnix. Le 27 novembre 1722, Henriette de Balay, agissant tant comme usufruitière des biens de son mari que comme tutrice de Philippe-Paul de Crécy, son fils aîné, fut admise à fournir le dénombrement des biens délaissés par son mari, que la chambre des comptes refusait de recevoir depuis 1711. *Philippe-Paul* de Crécy, marié le 2 juin 1741 avec Victoire-Aimée de Mornay, eut pour enfants *Ferdinand-Denis*, lieutenant-colonel d'un régiment de chevau-légers, *Gaspard-Emmanuel*, colonel au service d'Espagne, et *Etienne-Bonaventure*, chevalier de Malte. Ferdinand-Denis obtint en 1786 le titre personnel de *comte*. S'étant marié, en 1777, à Abbeville, avec Anne-Alexandrine, fille de Guillaume-Nicolas-François Dubois comte de Bours, il s'établit dans cette ville et se décida à vendre son fief de Montigny à Jean-François-Eléonore, comte de Boutechoux. Cet acquéreur, qui avait obtenu, en 1764, l'érection de sa terre de Villette et de son fief ancien de Montigny en comté, sous le nom de *Boutechoux*, avait épousé au château de Pont-d'Ain, le 5 février 1755, Henriette-Sylvie de Groslier, fille d'Antoine-Philibert, marquis de Groslier et de Treffort. Il donna les biens qu'il avait acquis du comte de Crécy à *Guillaume-Marguerite* de Boutechoux, son fils, lors de son mariage avec M[lle] Craozer, d'une famille de Flandres. Son château et son domaine de Montigny furent vendus le 21 novembre 1810 à M. le baron Pierre-Henri Lepin, de Salins, général en retraite, qui les a laissés à M. le baron Henri Lepin, son fils.

Château. Le château de Montigny se composait de quatre grosses tours carrées, reliées entre elles, au sud, par un double mur percé d'une porte, et des autres côtés par des corps de bâtiments. Il était environné de fossés larges et profonds sur lesquels étaient jetés des ponts-levis au nord et au sud. Une tourelle renfermait l'escalier, et une chapelle dédiée à la sainte Croix occupait l'une des tours. Les étableries et le logement du fermier étaient en dehors de l'enceinte. Le clos environnant, en jardin, verger et vigne, renfermait six journaux. Les tours ont subi diverses restaurations, et les fossés ont été en partie comblés. Des bâtiments neufs, reliant les tours, ont été construits par M. le général Lepin. M. Henri Lepin a fait du château de Montigny une des résidences les plus agréables et les plus somptueuses du département.

Fief de Saint-Laurent. La famille Boutechoux, originaire de Gray, formait à la fin du XV[e] siècle trois branches principales, dont la seule qui subsiste se fixa à Salins vers l'an 1525, dans la personne de *Jean* Boutechoux, secrétaire de Charles I[er], roi d'Espagne. Ce gentilhomme épousa à Salins, en 1526, Claudine, fille de noble Hugues de Vers et de Marguerite de Nozeroy, et devint par ce mariage possesseur d'un domaine féodal à Montigny. *Louis*, son fils, écuyer, après avoir résidé longtemps à Bruxelles, revint dans le comté et fut nommé contrôleur de la grande saunerie de Salins. Il épousa, en 1558, Claudine, fille de noble Henri Colin, premier conseiller et vice-président du parlement de Dole. *Louis II* de Boute-

choux, écuyer, né en 1563, servit pendant sept ans le duc de Savoie, en qualité de cornette de cavalerie, dans la compagnie du baron de Watteville. Ayant passé dans les Pays-Bas, il y fut capitaine de cavalerie. Il entra en 1605 comme gentilhomme dans la maison de Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et mourut à Besançon le 10 février 1630, après avoir institué François Boutechoux, son neveu, pour son héritier. *François* Boutechoux, écuyer, seigneur de Chavannes, né en 1601, s'allia, le 9 septembre 1630, avec Marguerite Merceret de Vers, et en eut, entre autres enfants, *Jérôme* Boutechoux, écuyer, qui épousa, en 1660, Jeanne, fille de noble Georges La Pie, de Salins, seigneur de Cramans. *Charles-Guérard* Boutechoux, écuyer, son fils, seigneur de Chavannes et Villette, né en 1682, s'allia en 1712 à Magdeleine de Montrichard, qui le rendit père de *Guillaume-Eléonore* Boutechoux, prieur de Lantenans et chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, et de *Jérôme-François-Eléonore* Boutechoux.

M. *Frédéric-Guillaume-François*, comte de Boutechoux de Chavannes, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, petit-fils et petit-neveu des précédents, possède actuellement et habite le domaine de ses ancêtres à Montigny. Le château est dans le quartier de Saint-Laurent. Il se compose de plusieurs corps de bâtiments, d'une tourelle élégante, d'un beau parc et de l'ancienne chapelle Saint-Laurent, qui fut bénite de nouveau en 1700.

Fief de Champagne. Henri Colin, originaire de Pontarlier, premier conseiller et vice-président au parlement de Dole, s'établit à Salins par le mariage qu'il y contracta, avant l'an 1544, avec Nicole de Vers, et y attira ses autres frères. Pierre-Prosper Colin, écuyer, seigneur de Champagne, l'un des descendants de Nicolas Colin, frère d'Henri, épousa à Montigny, en 1697, *Claude-Françoise*, fille de Gérard de Crécy, seigneur du château de ce lieu, et prit la qualité de seigneur de Montigny, quoiqu'il n'y eût qu'un fief sans justice. Philippe-Emmanuel, son fils, se qualifiait de *Montigny-Colin*. La maison de ce fief, flanquée d'une tourelle, sert aujourd'hui de presbytère.

Chevance de Nozeroy. La famille de Nozeroy possédait une chevance à Montigny. *Alexandre* de Nozeroy, écuyer, trésorier de la maison de Chalon au commencement du XVe siècle, eut un fils du nom de Louis qui habitait ce fief en 1584. Louis laissa deux filles, *Marguerite*, mariée à Louis Girardot, et une autre à Simon Vernier, écuyer. Louis Girardot eut pour fils Jean Girardot, seigneur de Beauchemin, vice-président au parlement de Dole, intendant des armées de la province de 1636 à 1642, auteur de l'histoire de dix ans de la Franche-Comté et de plusieurs autres ouvrages. Ce seigneur habitait très souvent Montigny. Il y était lorsque le maréchal de Conflans lui envoya un messager pour l'inviter à l'accompagner dans ses expéditions. Ce domaine fut acquis par M. Perrey, de Salins, qui le constitua en dot à sa fille, épouse de M. de Mannery, major au service de France. Mlle de Mannery le donna au général Bachelu, son neveu, dont M. Christian Bachelu hérita. Il appartient actuellement à M. Paul Be-

suchet, ancien ingénieur des constructions maritimes, qui l'habite. La maison qui en dépend est flanquée de deux tours. Les murs du bâtiment ont une épaisseur extraordinaire. On croit que c'est dans cette maison que logea le maréchal de Biron, tandis qu'Henri IV occupait le château.

Chevances de Bancenel. La famille de Bancenel possédait deux chevances à Montigny. M. Pierre-Joseph de Bancenel ayant émigré, ses biens furent vendus nationalement. L'une des maisons, flanquée de tours, était proche du château de M. de Boutechoux; l'autre, proche de la maison de M. Besuchet, fut apportée en dot par Mlle Gilliard, de Salins, à M. Bourqueney, frère du président de la cour d'appel de Besançon et parent de M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Vienne.

Fief de Vauxelles. Vauxelles, *Vacelles*, avait un fief de mairie qui fut possédé par une famille noble établie à Arbois et connue sous le nom de ce village. Ce fief passa à la famille de Chavirey. Jean de Chavirey, IIe du nom, était seigneur de Vauxelles et d'Ivory sur la fin du xve siècle. L'abbé Guillaume ayant donné la généalogie de cette maison, nous nous dispenserons de la reproduire. Le château et le domaine appartiennent actuellement par une alliance à M. Laurençot, d'Arbois.

Priviléges. Les habitants de Montigny, les Arsures et Vauxelles avaient, de temps immémorial, des droits d'usage et de pâturage importants dans la forêt de Mouchard. Ces droits furent reconnus en différentes fois par la comtesse Marguerite de France, et confirmés, en 1408, par le duc Jean-sans-Peur. Les habitants ne furent jamais soumis à la mainmorte.

Etablissements religieux.

Cellier de la Loye. Par un acte sans date, mais antérieur à 1148, Rainaud III, comte de Bourgogne, acquiesçant aux prières de Guy de Reims, donna à Dieu, à saint Bénigne et aux moines de la Neuve-Loye, un terrain situé entre deux chemins près de Montigny, et destiné à une plantation de vigne. Cette donation eut lieu devant l'église Saint-Just, à Arbois, en présence de l'abbé Guy, d'Humbert d'Arlay, d'Odilon de Montbozon, de Savaric de St-Germain et de Richard, prévôt d'Arbois. Lorsque la vigne fut plantée, les religieux de la Loye firent construire un bâtiment et une cave qui furent détruits lors des guerres de Louis XI et ne furent pas rétablis.

Petit-Rosières. L'abbaye de Rosières possédait au bas de Montigny un domaine considérable, surtout en vignes. Il y avait au centre un bâtiment, une chapelle et de vastes caves. Un ou plusieurs religieux et des valets faisaient valoir cette propriété. En 1205, Marguerite, comtesse de Bourgogne, confirma à cette abbaye les dons faits pour fondation d'un anniversaire par Gauthier, chapelain, des vignes de Pousset, de la Côte, d'un cens d'un muids de vin et de 40 sols d'argent. En 1223, Richard de By renonça à toutes les querelles qu'il faisait aux religieux pour certains biens situés à Montigny et au Tilleret. En 1230, Jean et Pierre d'Ecleux leur donnèrent la vigne qu'ils avaient près de leur clos. En 1235, Rodolphe et Hugues de Gilley leur abandonnèrent les dîmes qu'ils percevaient dans la paroisse. Le 6

février 1415 (n. st.), le duc Jean-sans-Peur, étant à Poligny, leur permit de couper, dans sa forêt de Mouchard, tout le bois nécessaire pour le chauffage de leurs fermiers de Montigny et pour réparer leurs bâtiments et faire des tonneaux et des échalas. Ce domaine a été vendu nationalement, en 1791, à plusieurs particuliers.

Cellier de Montbenoît. L'abbaye de Montbenoît possédait aussi, dès le XIIe siècle, une maison et une étendue considérable de vignes à Montigny, qui furent vendues en détail par l'Etat en 1794.

Celliers de Buillon et de Mont-Sainte-Marie. Les abbayes de Buillon et de Mont-Sainte-Marie avaient été dotées par les souverains de Bourgogne de plusieurs propriétés à Montigny et aux Arsures. Elles entretenaient chacune un religieux et plusieurs domestiques dans les bâtiments construits pour l'exploitation de ces domaines. Leurs bâtiments d'exploitation, ruinés en 1479, ne furent pas rétablis. On remarquera que la plupart des monastères avaient, dans les pays vignobles les plus renommés, des clos cultivés avec soin, dont ils s'honoraient d'offrir les excellents produits aux visiteurs étrangers et aux personnages de distinction de la province.

Eglise. L'église de Montigny n'a jamais été dédiée à saint Georges, ainsi que le portent d'anciens pouillés et que l'a écrit dom Grappin, mais a toujours été placée sous le vocable de saint Grégoire-le-Grand, pape. Le patronage en appartenait alternativement au chapitre de l'église métropolitaine de Besançon et à l'abbaye de Montbenoît. Il en était de même de l'église Saint-Bénigne de Pontarlier. Par un traité passé le 2 février 1453 (v. st.), à la suite de longs et vifs débats, il fut convenu que l'abbé de Montbenoît aurait exclusivement le patronage de l'église de Pontarlier et que le chapitre métropolitain aurait seul celui de l'église de Montigny. Ce traité n'eut pas de suite.

L'église de Montigny existait déjà au XIIIe siècle. L'édifice actuel, appartenant à plusieurs styles, occupe une éminence à l'entrée du village, et se compose d'un porche, d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de trois chapelles et d'un chœur se terminant en hémicycle. On y remarque trois bénitiers ornés de têtes humaines en relief; la pierre contenant l'inscription relative à Guy Arménier; la riche balustrade en fer qui sépare le chœur de la nef et les belles nervures de la chapelle à deux travées appelée la *chapelle du château*. Il y avait dans l'église une chapelle dédiée à saint Anatoile et à saint Yves et une autre à saint Nicolas, toutes deux à la nomination de la famille de Rahon; une troisième dédiée à Notre-Dame et à saint Charles, à la nomination de la famille Colin; une quatrième en l'honneur de saint Jean, à la nomination de la famille Boutechoux, et une cinquième, dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, unie à la chapelle du château et dont le patronage appartenait aux seigneurs du château.

Chapelle Saint-Laurent. Elle était située dans le quartier Saint-Laurent, à côté du château de M. de Boutechoux, et fut unie, en 1689, à la mense capitulaire de St-Anatoile de Salins.

Biographie. Montigny a donné naissance au célèbre Guy Arménier, à Maximilien de Vaudrey, bailli d'Aval en 1516; à plusieurs mem-

bres des familles Colin, de Boutechoux et de Crécy, et probablement à Jean Girardot, seigneur de Beauchemin.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. —Annuaire du Jura, année 1848.

—

Montigny-sur-l'Ain, *Montinium*, *Montagniacum*, *Montiniacus*, *Montagney*, *Montigny-lès-Monnet*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Champagnole; percept. de Crotenay; paroisse de Monnet-la-Ville, à 2 kil. de ce dernier lieu, 12 de Champagnole, 18 de Poligny, 22 d'Arbois et 25 de Lons-le-Saunier. Alt. 306^{m}.

Le territoire est limité au nord par Pont-du-Navoy et Monnet-la-Ville, au sud par Châtillon-sur-Courtine et Marigny, à l'est par Mont-sur-Monnet, à l'ouest par Châtillon et Mirebel. Monnet-le-Château, Monnet-le-Bourg et le moulin des Tilleuls font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 27, de Salins à Dortans, par les chemins vicinaux tirant à Marigny, à Monnet-la-Ville, au Pont-du-Navoy, à Mont-sur-Monnet, à Besain, à Crotenay, à Valempoulières, et par le chemin de la *Tuelle* ou de la Crozette; par la rivière d'Ain, les ruisseaux de Vaivre, de la Fontaine-Noire, les biefs Martin et de la fontaine de Frasne, enfin par un petit ruisseau sans nom.

Le village est situé dans la vallée de l'Ain, sur la rive gauche de cette rivière. Les maisons sont groupées, mal bâties en pierres et couvertes en tavaillons, sauf quelques-unes qui ont des toitures en tuiles. La plupart ne se composent que d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 280 hab.; en 1846, 340; en 1851, 365, dont 175 hom. et 190 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 45 hab.; 34 maisons, savoir: 28 à Montigny, 4 à Monnet-le-Bourg et 2 à Monnet-le-Château; 67 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1823: surf. territ. 798^{h} divisés en 1113 parcelles que possèdent 157 propriétaires, dont 77 forains; surf. imp. 777^{h} savoir: 339 en terres lab., 183 en bois-taillis, 148 en prés, 99 en parcours, 4 en vergers, 2^{h} 86^{a} en sol de bâtiments, et 1^{h} 16^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 8703 fr.; cont. dir. en princip. 2043 fr.

Le sol, en grande partie en plaine, est d'une médiocre fertilité et produit du blé, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, du maïs, peu de légumes secs, de navette et de fruits, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. La culture de la vigne, très florissante à Monnet au XVe siècle, a été tout à fait abandonnée.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On n'importe que le vin. Le rev. réel des propriétés est de 4 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse; 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, d'abondantes sablières et gravières, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre à chaux.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 15,000 kil. de fromage façon Gruyère.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture, le produit de la fromagerie

et celui des travaux auxquels ils se livrent dans les forges du Pont-du-Navoy.

Biens communaux : une maison commune, menaçant ruine, qui ne renferme qu'une salle d'étude, fréquentée en hiver par 37 garçons et 7 petites filles; les grandes filles vont à l'école à Monnet-la-Ville ; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs en bois, et 142h 06a de pâtures, bois-taillis et terres lab. d'un rev. cad. de 861 fr.

Bois communaux: 68h 22a ; coupe ann. 1h 88a.

Budget : recettes ord. 2683 fr.; dép. ord. 2113 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Après avoir coulé du nord au sud, la rivière d'Ain se détourne brusquement entre Crotenay et le Pont-du-Navoy pour prendre sa direction de l'est à l'ouest. Près du coude formé par cette déviation, s'élève une haute colline que couronnent les ruines du château de Monnet. Montigny est agréablement assis au pied de la montagne, dans la vallée. Le paysage qu'on découvre depuis les ruines du château, ressemble assez à celui dont on jouit depuis la côte de Mirebel. Dans notre article sur Monnet-la-Ville, nous avons signalé les nombreux vestiges d'antiquités qu'on rencontre dans cette contrée ; nous n'y reviendrons pas. Dans le lieu dit à la *Pérouse*, on reconnaît les traces de la voie romaine qui, du Pont-du-Navoy, tirait à Marigny. Ses bords sont couverts de *tumuli* et d'ossements humains. Il en est de même dans les lieux appelés *au Combat* et aux *Os*. Ces tertres et ces débris humains se rattachent à la grande bataille livrée dans la Combe-d'Ain, du IVe au Ve siècle.

Seigneurie. Le vaste territoire qui composait la seigneurie de Monnet faisait partie des biens donnés, de 517 à 523, par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'abbaye d'Agaune, et de l'inféodation consentie par ce monastère, en 941, au comte Albéric de Narbonne, c'est-à-dire de la baronie de Salins. Il en fut démembré au XIe siècle pour servir d'apanage à Guy de Monnet, que nous croyons fils cadet de Gaucher Ier, sire de Salins, et frère de Gaucher II. Les seigneuries de Montsaugeon, de Châtelneuf, etc., ne furent qu'un démembrement de celle de Monnet. Cette dernière, qui avait le titre de *vicomté*, comprenait Monnet-le-Château, Monnet-le-Bourg, Monnet-le-Vieux-Bourg, Monnet-la-Ville, Montigny, Mont-sur-Monnet et le Pont-du-Navoy. Elle formait une châtellenie administrée par un bailli, un prévôt châtelain, un procureur, un scribe, plusieurs maires et sergents, un gruyer, des messiers et des forestiers. La justice haute, moyenne et basse y était attachée. Cette seigneurie se divisa en deux parties, l'une dite de *Roche* et l'autre de Monnet, en la *partie de Montsaugeon*. La justice et la directe étaient communes, à l'exception de quelques villages qui avaient été partagés. Douze arrière-fiefs importants relevaient du château. De ce nombre étaient ceux de Montsaugeon, de la *Buchille*, de *Saffloz*, de *Montigny*, du *Rognon*, du *Meix-Maupré*, de *Canoz*, de *Martigna*, de *Vertamboz*, d'*Autrisct*, de *Prost*, de *Saint-Maurice*, de *Favernier*, etc.

Seigneurs. Albéric de Narbonne, premier sire de Salins, mourut en 945, laissant trois enfants, *Létalde*, qui fut comte de Bourgogne et de Mâcon, *Humbert*, tige des

sires de Salins, et une fille. Humbert, Ier du nom, sire de Salins, mort vers l'an 957, n'eut pour héritier qu'un fils, du nom aussi d'Humbert. Humbert II, mort vers l'an 1028, eut pour fils *Gaucher Ier*, *Létalde*, *Hugues Ier*, mort archevêque de Besançon en 1066 ou 1067, et *Ermenburge*, épouse d'Amédée de Navilly, chevalier. L'abbé Guillaume ne donne à Gaucher Ier qu'un seul fils, du nom de *Gaucher II*, qui vivait en 1078 et 1089. Nous croyons qu'il eut encore un autre fils, du nom de *Guy*, qui reçut pour apanage la vicomté de Salins et le territoire dont se forma la seigneurie de Monnet. Nous regardons ce Guy et Roger, son fils, comme les fondateurs de l'abbaye de Balerne. Roger Ier, vicomte de Monnet, *Mulneth*, vivait en 1084. Il donna son consentement, avec son fils Hugues et Gaucher II de Salins, à une donation faite par le comte Etienne Tête-Hardie aux religieux de Cluny, du droit d'avoir un banc dans leur hospice de Salins pour y vendre leur sel. Il apposa aussi son sceau à la renonciation faite par Gaucher II aux droits qu'il prétendait sur les terres du prieuré de Romain-Moutier. *Hugues*, sire de Monnet, eut pour fils *Humbert*, vicomte de Salins, qui vivait déjà en 1084. Les enfants d'Humbert furent *Guy* et *Guillaume*. Ce dernier apposa son sceau à un traité fait, vers l'an 1126, entre les religieux de Saint-Bénigne de Dijon et Humbert de Salins, à l'occasion de droits qu'ils avaient aux salines de Salins.

Guy II, sire de Monnet, que l'abbé Guillaume a toujours confondu avec Guy Ier, dont il a ignoré l'existence, eut trois enfants, *Roger II*, qui a continué la postérité des aînés, *Rodolphe*, qui a fait la branche des seigneurs de Ney, et *Gaucher*. Ces noms d'Humbert, de Gaucher, qu'on rencontre dans les deux familles de Monnet et de Salins, prouvent qu'elles sortent de la même souche. Guy II de Monnet était l'un des *amés et féaux* chevaliers à qui le comte de Mâcon, Guillaume, frère de Rainaud III, comte de Bourgogne, s'adressa, vers l'an 1147, pour exécuter, en faveur de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, la fameuse bulle du pape fulminée contre l'abbaye de Baume-les-Moines, où s'était commis un crime sans exemple (*inauditum scelus*).

Par un acte sans date, mais qui dut être passé vers l'an 1184, Roger II de Monnet, pour assurer la tranquillité des religieux de Balerne *dont la maison avait été fondée par ses prédécesseurs, ainsi qu'il l'avait souvent entendu dire par son père*, se rendit au château de Bracon, à la cour de Gérard, comte de Vienne et de Mâcon et sire de Salins, et là il déclara, en présence d'un grand nombre de personnes, notamment de Guy de Dramelay et de Fromond, son fils, de Jeoffroy de Lons, de Rodolphe de Monnet, de Renaud de Voiteur, d'Aymon de Vertamboz, d'Albéric de Binans, d'Aymon de Revigny et de Hugues, son fils, et de Hugues, fils de Fromond de Salins, qu'il n'avait droit d'exercer aucune exaction ni prise sur les biens et les hommes de Balerne. Les hommes de Munz (Mont-sur-Monnet) devaient seulement, lorsque le seigneur allait faire quelque expédition, entrer au château et le garder jusqu'à son retour, et lorsqu'il entrait par une porte, ils devaient sortir par l'autre. En cas d'inexécution de ses engagements, Roger

se soumit à être excommunié par l'archevêque de Besançon et contraint par le comte Gérard, son suzerain. Il fournit pour ses cautions Guillaume et Gaucher, fils du comte Gérard. Humbert, Hugues et Guy de Monnet, fils de Roger, jurèrent d'exécuter les promesses de leur père.

En 1189, Roger se rendit à Besançon, près de l'archevêque Thierry, confirma toutes les possessions de l'abbaye de Balerne, notamment la grange d'Ebe, celle de Rotour, *Rostorf*, de Saffloz, *Essarflot*, et ce qu'elle avait dans le val de Chambly déjà du temps de *Guy* et de *Roger*, son fils. Il est évident qu'il est ici question de Guy Ier et de Roger, son fils, et non de Guy II, père de ce même Roger II qui comparaît dans cet acte. Malgré tous ses engagements, le sire de Monnet ne tarda pas à troubler les religieux de Balerne. Gaucher, sire de Salins, fils de Gérard, étant venu le visiter un jour dans son château de Monnet où il était malade, le trouva versant des pleurs et se lamentant de tous les maux qu'il avait causés à ces pauvres moines. Après avoir avoué ses torts, il exigea que ses fils Humbert, Hugues et Gérard ratifiassent tous les dons faits par ses ancêtres, et qu'ils jurassent sur les saintes reliques de laisser leur maison en paix et même de la protéger envers et contre tous. Gaucher de Salins, touché de sa douleur, se porta lui-même garant de ses promesses. Il paraît que Roger tint parole et qu'il vécut le reste de ses jours dans une grande piété, multipliant ses dons envers les abbayes de Balerne et de Rosières. Il n'était point encore mort en l'an 1200, et vivait le plus souvent, avec ses fils, à la cour de son suzerain. Humbert, fils aîné de Roger, devint sire de Monnet et vicomte de Salins. Il se montra beaucoup plus violent que son père et fut presque toute sa vie sous le poids d'excommunications. Il n'avait pas craint d'usurper, au préjudice de l'abbaye de Saint-Oyan, les prieurés de Marigny et de Mont-Saint-Sorlin, avec leurs églises, leurs dîmes et autres revenus spirituels et temporels. Dénoncé pour ce fait à l'archevêque de Besançon, l'interdit fut jeté sur sa terre et lui-même fut excommunié. Il demanda enfin son pardon, restitua tout ce qu'il avait pris, jura sur les évangiles avec Hugues, son fils, de ne plus renouveler ses violences, et consentit à être excommunié de nouveau s'il manquait à sa parole.

Humbert avait rencontré dans l'abbé de Saint-Claude un adversaire redoutable contre lequel il ne pouvait lutter; mais les moines de Balerne, trop faibles pour lui résister, étaient chaque jour victimes de ses fureurs. Il entrait dans l'abbaye ou dans les fermes qui en dépendaient, enlevait le bétail, les fourrages et tout ce qui lui tombait sous la main. L'archevêque Amédée de Tramelay, prévenu de sa conduite, l'appela à sa cour et le menaça d'une nouvelle excommunication. Il promit alors, par un acte de l'an 1202, de ne plus piller ni l'abbaye ni les sujets du monastère et de restituer tout ce qu'il avait pris. Sans respect pour ses serments, il recommença ses exploits. Gaucher de Salins fut obligé d'intervenir, en 1216, pour l'amener à un nouveau traité avec l'abbé de Balerne. Il promit de rendre hommage à ce prélat pour les fiefs qu'il tenait de lui, et réitéra la parole qu'il avait donnée de ne plus l'in-

quiéter. Ce fut le tour alors de l'abbaye du Grandvaux d'être tourmentée par ce turbulent voisin. Après avoir cherché querelle aux religieux et s'être emparé de plusieurs de leurs domaines, Humbert de Monnet consentit à faire la paix avec l'abbé et à signer un traité dont les bases furent arrêtées par plusieurs arbitres réunis à Doucier, *in villâ de Doctie*, en 1224. Pour dédommager les moines de Balerne de tous les torts qu'il leur avait causés dans le cours de sa vie et pour fondation de son anniversaire, il leur donna, en 1228, du consentement de sa femme et de ses fils, la part qu'il avait dans les dîmes de la paroisse de Connoz et le moulin de la Lascère. *Hugues*, sire de Monnet, fils d'Humbert, se montra aussi généreux que son père avait été avide. Non-seulement il ratifia, en 1257, les dons faits par ses ancêtres à l'abbaye de Balerne, mais encore il en ajouta de nouveaux et vécut toujours en paix avec elle.

Par un traité passé au mois d'octobre 1253, Jean de Chalon l'Antique céda à Guillaume, comte de Vienne, et à ses successeurs, la suzeraineté du fief de Monnet qui dépendait de sa baronie de Salins, à condition que ce seigneur, longtemps son rival, serait son homme-lige pour cette suzeraineté. En 1268, Guillaume, sire de Monnet, fils de Hugues, consentit, moyennant une somme de 1200 livres viennoises, à se reconnaître homme-lige de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, l'un des fils de Jean de Chalon, sauf la féauté qu'il devait à Hugues, comte de Vienne et sire de Pagny, l'un des héritiers de Guillaume, comte de Vienne, et à reprendre de lui, en fief, cent livrées de terre de son alleu, situées à Doucier, au val de Chambly, à Songeson, à Villars-sur-l'Ain et à Navoy. Il promit, en conséquence, de recevoir ce seigneur dans son château de Monnet à grande force ou à petite force, si ce n'est contre le seigneur de Vienne, son suzerain. Au mois de septembre 1275, il déclara tenir en fief de l'abbé de Baume ce qu'il avait dans la tranchée devant le château de Monnet, le territoire de Montigny, la dîme et le patronage de Mont-sur-Monnet, sauf la foi due aux seigneurs de Vienne. Les sires de Salins avaient donné à l'abbaye de Baume une partie du territoire de Monnet et le village de Montigny. Le pape Urbain II, en 1089, et l'empereur Frédéric Barberousse, en 1157, avaient confirmé cette donation. En 1280, Guillaume de Monnet aliéna en faveur d'Otton, comte palatin de Bourgogne, la moitié de la vicomté de Salins et de ses dépendances, moyennant 700 livres estevenantes; il avait donné l'autre moitié en mariage à son fils aîné. Il céda encore, de gré ou de force, son château de Monnet et moitié de la seigneurie à Jean de Vienne, son suzerain. La partie vendue fut appelée la *seigneurie de Roche*, et celle qu'il se réserva, *la seigneurie* en la *partie de Montsaugeon*. On trouvera à l'article Crotenay la liste des seigneurs de Monnet en la partie de Montsaugeon ; nous ne nous occuperons ici que de la partie dite la *seigneurie de Roche*.

Le mardi après Pâques de l'an 1284, Jean de Vienne, écuyer, sire de Mirebel, déclara qu'ayant eu des querelles avec Jean de Chalon, comte d'Auxerre, il lui avait fait « plusieurs griez et plusieurs injures, » et que, pour l'indemniser, il lui abandonnait définitivement,

pour lui et ses successeurs, le fief de Monnet. Jean de Chalon, sire d'Arlay, ne trouva nullement cet arrangement de son goût et en exigea la rupture. Etant à Besançon le jeudi avant la Pentecôte de l'an 1284, il fit signer une déclaration par laquelle Jean de Vienne s'engageait à ne jamais vendre ni engager ce fief sans son consentement, sous peine d'une amende de 300 marcs d'argent. Le comte d'Auxerre ne se tint pas pour battu. Il força le sire d'Arlay, son frère cadet, à respecter l'abandon fait en sa faveur par Jean de Vienne, et fit réitérer cette cession en 1289. Le mardi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, il fit foi et hommage à l'abbé de Baume pour ce que Guillaume de Monnet tenait de lui en fief à Monnet. Le vendredi avant l'Ascension, en 1300, il acensa pour quelques années le château de Monnet, avec tous les revenus en dépendants, à Richard de Monnet, sire de Montsaugeon, fils de Guillaume, moyennant sept quartaux de froment par an. Au mois de décembre 1301, Jean de Vienne reprit en fief, du comte d'Auxerre, la maison forte qu'il avait fait bâtir sur la montagne de l'Heute, entre Mirebel et Montrond, dans le lieu appelé la *Garde-le-Comte*, proche du chemin des *Vermillières*, tendant de Crotenay à Château-Chalon, et reconnut que ce château-fort, avec les terrains à l'entour, dépendait du château de Monnet.

Béraud de Mercueil, connétable de Champagne, par une déclaration signée à Orgelet en 1310, reconnut tenir en fief du même prince tout ce qu'il possédait en deçà de la Saône, excepté ce qu'il tenait à Monnet, *Mugnet*, de l'abbé de Baume. C'est probablement ce fief qui forma la chevance des Favernier, dont nous parlerons plus loin.

Jean de Chalon II, comte d'Auxerre, nomma, en 1318, pour châtelain de sa forteresse, Richard de l'Abergement. Au printemps de l'an 1336, ce prince se rendit avec sa famille et sa cour et les seigneurs de Neufchâtel à l'abbaye de Balerne, pour régler les conditions du mariage d'Alix, sa fille, avec Thiébaud VII de Neufchâtel. Ce mariage fut célébré en grande pompe au château de Monnet. Les fêtes duraient encore, lorsque le nouveau marié, laissant son épouse et son vieux père, courut rassembler ses vassaux pour prendre part à la guerre déclarée par les barons comtois contre le duc de Bourgogne. Aussitôt après la mort du duc Eudes, les grands vassaux se regardèrent comme tellement indépendants, qu'ils s'affranchissaient de leurs devoirs envers leurs suzerains légitimes. Ainsi Jean II de Chalon-Auxerre fit une alliance, en 1349, avec le dauphin de Vienne, et reprit de lui en fief les châteaux de Monnet et de Montrivel, promettant de faire consentir plusieurs autres seigneurs à cette alliance. De 1362 à 1365, les *grandes compagnies* tentèrent plusieurs fois de s'emparer du château de Monnet; mais Tristan de Chalon, fils du comte Jean II, y fit faire bonne garde et ne le laissa point surprendre. C'est dans ce château que ce prince, entouré d'une cour nombreuse, signa, le 20 décembre 1364, avec Philippe de Vienne, sire de Pymont, le traité qui réunit les deux bourgs de Lons-le-Saunier en un seul. Louis de Chalon, sire de Châtelbelin, fils de Tristan, par son testament de l'an

1396, légua la seigneurie de Monnet à Louis de Chalon II, comte d'Auxerre, son cousin. Ce jeune seigneur en vint prendre possession, en 1399, avec ses écuyers et ses gouverneurs, et reçut les hommages de ses vassaux. Ses biens ayant été confisqués pour cause de félonie en 1413, la duchesse de Bourgogne fit conduire, la même année, de la poudre et des armes au château, dans la crainte d'une attaque. Philippe-le-Bon engagea cette terre, vers l'an 1450, à Benetru de Chassal, seigneur de Boutavant. Isabelle de Fétigny, veuve de ce gentilhomme, en fournit le dénombrement au duc de Bourgogne en 1473, au nom de ses enfants mineurs. En 1479, Claude de Dortans, écuyer, seigneur de Champagne en Comté, entretint une correspondance avec Charles d'Amboise, lieutenant général du roi Louis XI en Bourgogne, et lui offrit de lui livrer la ville d'Orgelet, le château de Monnet et vingt-cinq autres forteresses commandées par ses parents, ses amis ou ses affidés. On ne sait quel fut le résultat de cette lâche trahison. Simon de Faverney, abbé de Balerne, dit seulement dans ses mémoires manuscrits que les châteaux de Montrond et Monnet furent pris par les troupes de Louis XI et démantelés. Au mois d'août de la même année, Louis XI donna à Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon, qui venait d'embrasser son parti, tous les biens confisqués sur Louis II de Chalon. Dans ce don se trouvait comprise la seigneurie de Monnet. Avant l'an 1500, cette même terre fut donnée à Jean de Chalon-Arlay IV par l'empereur Maximilien, et confirmée à Philibert de Chalon, son fils, par l'archiduc Philippe. Dès ce moment, Monnet a eu les mêmes seigneurs qu'Orgelet.

Château. Il occupait le sommet d'un rocher appelé la montagne de *Lahier* ou des *Hayers*, qui s'avançait comme un promontoire dans la Combe d'Ain. Un fossé, large de 15 mètres et de 8 mètres de profondeur, creusé à pic dans le roc, l'isolait du reste de la montagne. Sur ce fossé était un pont-levis par lequel on entrait dans une première cour entourée de murailles et ayant la forme d'un parallélogramme. C'est là que les retrahants se retiraient avec leurs bestiaux et leurs meubles précieux. En sortant de cette cour, on trouvait un autre fossé, encore plus large que le précédent, sur lequel était jeté un second pont-levis ; il communiquait avec la porte d'entrée, flanquée de deux grosses tours quadrangulaires. A quelque distance de la porte était un donjon carré, ayant 8 mètres de côté, engagé dans le mur d'enceinte. Ce mur était flanqué de trois autres tours circulaires de 5 mètres de diamètre, en maçonnerie pleine jusqu'à une certaine hauteur. Il suivait les contours de la montagne et semblait faire corps avec les escarpements. Dans l'intérieur de l'enceinte étaient la maison forte, la chapelle, les étableries et les maisons de plusieurs vassaux. Il ne reste de ces constructions, qui recouvraient une large surface, que la base des murs, les tronçons des deux tours à côté de la porte d'entrée, la partie inférieure du donjon et les bases de trois tours circulaires qui ont encore 4 mètres de hauteur. Les fossés sont bien conservés. Le château de Monnet fut du nombre des neuf forteresses de la Combe d'Ain dont Louis XI ordonna la démolition en 1480.

Bourg. Le bourg de Monnet était au pied sud-ouest du château, dans la même direction que le vieux bourg; il était clos de murs et de portes, et administré par un châtelain et un prévôt. L'emplacement des murs d'enceinte est appelé *aux Chauffaux*. Ses habitants, à la fin du XIIe siècle, étaient Hugues Chaslo, Hugues de Monnet, chevalier, Gauthier de Monnet, fils de Hugues, Guillaume, fils d'Aimon d'Exparte, Lambert de Bletterans, chevalier, Guy, fils de Pierre de Saint-Lothain, Hugues Gœola, Humbert, fils d'Hugues de la Rochette, Ponce de Sirod, chevalier, Guillaume Passequey et son fils Arduin, Oger Chasmat et plusieurs familles bourgeoises. Quelques-uns des gentilshommes que nous venons de nommer avaient leurs maisons dans l'enceinte du château. La ruine de ce bourg peut être attribuée aux grandes compagnies, dans le cours du XIVe siècle, ou à Louis XI, dans le siècle suivant.

Prévôté. La prévôté de Monnet fut tenue pendant plusieurs siècles par la branche cadette des sires de Monnet. Humbert, prévôt de Monnet, vivait en 1184.

Fief des Favernier. Il relevait de la seigneurie de Monnet en la partie de Montsaugeon, et s'étendait sur une grande partie du territoire de Montigny. La justice haute, moyenne et basse y était attachée. Ce fief fut longtemps entre les mains des seigneurs de la maison de Monnet. Il appartenait en 1584, par suite d'acquisition, à Sébastien Favernier. Ayant été vendu par décret en 1601, il fut réuni à la seigneurie de Monnet. Anatoile Moureau, de Monnet-la-Ville, en obtint le don de retrait féodal, le 22 novembre 1647, du roi d'Espagne, et l'a transmis à ceux de ses descendants dont nous avons donné la liste dans notre article sur Monnet-la-Ville.

Maison féodale. Au sud-ouest de la montagne des Hayers et non loin des ruines de l'ancien château, M. Moureau-Favernier avait fait construire, au XVIIIe siècle, un élégant château composé d'un principal corps de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme, de plusieurs autres bâtiments de dépendances et d'un vaste parc. Vendu nationalement, en 1794, à la suite de l'émigration de son propriétaire, il appartient actuellement à Mme veuve Olivier, qui l'habite. M. Moureau avait fait bâtir un autre château près de l'ancien bourg de Monnet, dans le lieu dit à la *Glacière*. Vendu aussi par l'État, il fut acquis par la famille Vuillet, de Mirebel, qui l'a démoli. Les bâtiments de dépendances seuls ont été conservés et convertis en une maison d'habitation. M. le comte Moureau résidait ordinairement dans son manoir de Monnet-le-Château et y attirait les artistes les plus renommés. Il en avait admirablement orné les jardins. On y voyait une urne érigée à la mémoire de Louis XVI, de charmants bosquets et un petit belvédère bâti sur le plan du Parthénon.

Le 6 novembre 1790, la garde nationale de Poligny prévint celle de Lons-le-Saunier qu'il se formait des rassemblements contre-révolutionnaires au château de Châlain, et qu'il y arrivait des convois nocturnes. Sur cet avis, un officier municipal et un détachement de 50 hommes se mirent en marche sous les ordres d'un capitaine. Arrivée au Pont-du-Navoy, cette troupe rencontra trois individus armés de fu-

sils qui se rendaient au château de Monnet. C'étaient M. Deschamps, ancien officier de cavalerie, cousin de M. le comte Moureau, et deux de ses amis, tous trois à la chasse. Un peloton de douze hommes accompagna aussitôt ces messieurs au château et procéda, à huit heures du soir, à une perquisition qui ne produisit aucun résultat. Au château de Châlain, où l'on se présenta à dix heures et demie, on rencontra dans leurs appartements MM. de Blesney, ancien capitaine de cavalerie, de Mesnois, ancien lieutenant-colonel au régiment de Bourbonnais, et de Beauregard, frère de M. de Châlain. La perquisition ne fut pas plus heureuse qu'à Monnet. M. Moureau se plaignit à la commune de Lons-le-Saunier de la violation de son domicile. Le conseil s'excusa sur l'avis reçu de Poligny et lui répondit : « Nous connaissons tous M. Moureau par les vertus civiques et le patriotisme qu'il manifesta dans nos premières assemblées d'ordres, qui le firent distinguer favorablement par le titre d'*ami du peuple et de défenseur de ses droits*. » Le patriotisme de M. Moureau ne le préserva pas de la nécessité d'émigrer en 1793.

Chevance de Saffloz à Montigny. Le 21 janvier 1517 (v. st.), Philiberte de Luxembourg permit, au nom de Philibert de Chalon, son fils, à Jacques Canoz, de Saffloz, écuyer, de prendre possession de cette chevance qu'il avait acquise de Denis Loyette, écuyer, seigneur d'Aresches. Cet acquéreur la revendit, en 1518, à Jeanne de Lannoy, épouse de Catherin de Vayré. En 1607, Humbert de Mont-Saint-Ligier, qui la possédait alors par acquisition, la céda à Blaise de Ronchaux, écuyer. Le 7 avril 1732, Anatoile Mandrillon et Pierrette Moureau, son épouse, de Mont-sur-Monnet, vendirent ce fief à Jean-Pierre Hugues de Montigny, qui le possédait encore en 1760. Il était tenu en dernier lieu par M. Menestrier, surnommé le *père des pauvres*. La maison féodale qui dépendait de cette chevance appartient actuellement à M. Bury, maire de Montigny.

Hôpital. Jean de Chalon-Auxerre Ier fonda, en 1302, un hospice à Monnet pour les pauvres et les pèlerins, et en confia l'administration à des hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit de Besançon. Cet hôpital, ruiné en 1479, était au bord du bief Martin. On trouve sur son emplacement des tuiles, des briques et des ossements humains.

Eglise. On voit figurer comme témoins, dans plusieurs actes du XIIe siècle, les chapelains de Montigny. Dom Grappin, dans son almanach de Besançon pour 1785, indique l'église paroissiale de Montigny dans le décanat de Lons-le-Saunier et le bailliage de Poligny, comme étant sous le vocable de Saint-Etienne et du patronage de Saint-Pierre de Mâcon. Il ne reste aucune trace de cette construction.

Bibliographie. Archives du château d'Arlay. — Histoire des sires de Salins, par l'abbé Guillaume. — Annuaire du Jura, années 1844 et 1847. — Archives des préfectures du Doubs et du Jura.

—

Montjouvent, *Mont-Jouvent*, *Montgevand*, *Montjouans*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste d'Orgelet, paroisse de Sarrogna, à 3 kil. de Sarrogna, 4 d'Orgelet et 23 de

Lons-le-Saunier en passant par Montaigu. Altitude: 502^{m}.

Le territoire est limité au nord par Orgelet et Plaisia, au sud par Chambéria, à l'est par la route d'Orgelet à Arinthod, Marangea, Plaisia et Nermier, à l'ouest par Orgelet et Chambéria. Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Nermier, Sarrogna et Orgelet; par le ruisseau du Bourbouillon, la fontaine d'Argent et la fontaine du Chevalier.

Le village est situé sur la crête d'une colline, entre la route dép. n° 9, d'Orgelet à Nantua, et le chemin de gr. comm. n° 32, d'Orgelet à Arinthod. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierres et couvertes en chaume, sauf quelques-unes couvertes en tuiles ou en laves.

Pop. en 1790, 143 hab.; en 1846, 129; en 1851, 146 dont 67 hom. et 79 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 42 hab.; 32 maisons; 32 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Cadastre exécuté en 1826; surf. territ. 344^{h} 66^{a} divisés en 1128 parcelles que possèdent 64 propriétaires dont 18 forains; surf. imp. 341^{h} savoir: 141 en terres lab., 78 en pâtures, 77 en bois-taillis, 33 en prés, 5^{h} 56^{a} en friches et murgers, 4^{h} 63^{a} en broussailles, 92^{a} en sol de bâtiments et 61^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 4823 fr.; cont. dir. en princip. 628 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité ordinaire, rend cinq fois la semence des céréales et produit du blé, beaucoup de maïs, des légumes secs, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, du foin, un peu d'orge, d'avoine, de navette, de betteraves et de fourrages artificiels. On exporte le sixième des céréales et on importe le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune du beau bétail à cornes et des porcs qu'on engraisse, des mulets, des moutons et des volailles; 40 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, de la pierre à chaux, de la pierre ordinaire à bâtir et de la terre glaise propre à faire de la tuile et des briques.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et l'éducation du bétail. Ils sont généralement dans l'aisance.

Biens communaux: quatre fontaines avec lavoirs et abreuvoirs; un oratoire dédié à la Vierge, entre la forêt de Montjouvent et Orgelet, reconstruit en 1825 et placé dans le lieu dit *à la Chapelle;* enfin 131^{h} 72^{a} de pâtures et bois-taillis, d'un rev. cad. de 981 fr. Il n'y a ni maison commune, ni école; les enfants, au nombre de 30 garçons et 17 filles, fréquentent les écoles de Sarrogna et de Nermier.

Bois communaux: 53^{h} 81^{a}; coupe ann. 1^{h} 61^{a}.

Budget: recettes ord. 1179 fr.; dép. ord. 1179 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

De quelque côté qu'on dirige ses pas autour d'Orgelet, on est sûr de rencontrer de précieux souvenirs des temps passés. Le culte druidique y a laissé surtout de profondes empreintes. A Montjouvent, les superstitions populaires ont eu longtemps beaucoup d'empire sur l'esprit des habitants. Il y a peu d'années encore ils croyaient

à l'existence et au pouvoir des loups-garous, des sorciers et des fées. Celles-ci se montraient, selon eux, sous la figure de vieilles femmes et à la pâle lueur de la lune qui relevait encore la blancheur éblouissante de leurs robes; on les rencontrait près des fontaines ou sur le *mont de la Fâ*, presque toujours au nombre de trois, comme les sorcières de Macbeth. Ce nom de *mont de la Fâ* a puisé sa source dans des traditions celtiques.

Près de Saintes est un célèbre tumulus gaulois encore appelé la montagne de la Fée, *Podium de Fâda*.

La dénomination de *Montjouvent, Mons Jovis*, de *Bois de Jou*, paraît constater le culte rendu en ce lieu à Jupiter. Mille idées absurdes circulaient jadis sur la *fontaine d'Argent* qui se trouve au pied du mont de la Fâ. Les gens du pays croyaient qu'elle recélait une mine inépuisable de ce métal précieux, et plus d'une fois on les a surpris fouillant le sol pour en tirer des trésors imaginaires. Ce village offre de nombreux monuments de la période romaine. Au sud-ouest des habitations, dans le lieu dit au *Buisson de l'Œil*, on retrouve plusieurs substructions, des caves bien conservées, des amas de tuileaux à rebords et d'autres débris romains. Les habitants ne manquent pas de dire que ces ruines sont les restes d'une abbaye.

Un château fort, construit en grosses pierres et couvert en laves, recouvrait le plateau d'une montagne qui se trouve au nord-est de Montjouvent. On en reconnait encore l'emplacement et le fossé taillé dans le roc vif. Les débris de cette vaste construction sont appelés les *Fours Sarrasins*. Dans le Roussillon, on attribue aux Maures toutes les tours de vigie qu'on remarque au sommet des montagnes. Dans le Lyonnais, les ruines de la ville de *Mediolanum*, Moingd, près de Montbrison, sont appelées par le peuple *murs des Sarrasins*. Celles de *Novioregum*, près de Saintes, ont la même dénomination. Nous pourrions démontrer par une foule d'exemples que les Maures n'ont pas laissé la trace d'un seul monument en France, et que le mot de *Sarrasin* sert généralement à désigner les monuments anciens, de quelque époque qu'ils soient. Au pied de cet ancien château, probablement d'origine romaine, passait un chemin tirant d'Orgelet à Arinthod et appelé *aux Vies* ou au *Pérou*. Les titres de la chartreuse de Vaucluse constatent l'existence de Montjouvent dès le XIIe siècle.

Seigneurie. Montjouvent formait une seigneurie en moyenne et basse justice, relevant pour la haute justice de celle d'Ecrilles. Les sujets étaient mainmortables et soumis à beaucoup de corvées et autres charges féodales.

Seigneurs. La seigneurie de Montjouvent fut possédée, pendant plusieurs siècles, par une famille noble qui portait le nom de cette terre. Il est difficile de distinguer ces seigneurs de ceux qui possédaient en partie la seigneurie de Varennes-Saint-Sauveur. Jeanne de Montjouvent ou de Sainte-Croix était mariée, en 1475, à Guyot de Poligny, seigneur de Coges et d'Augea; Claude de Montjouvent était allié, vers l'an 1520, à Jeanne de Mauffans. Il ne possédait plus, à cette époque, la terre dont il portait le nom. Elle était entre les mains de Philibert de Roche, qui

la donna à Denise, sa fille, épouse de Philibert de Grolée, chevalier, seigneur de Luys en Bugey. Cette terre se divisa en plusieurs parties.

En 1537, Jean, sire de Rupt, conseiller, chambellan de l'empereur Charles-Quint et chevalier en sa cour de parlement, en acheta quatre douzièmes et demi de Nicolas Vauchard, général des monnaies de Bourgogne, qui en était lui-même acquéreur. Il assigna aussitôt Philiberte de Saulx, veuve de Reynier de Saubief, comme tutrice de Claude et Philibert de Saubief, ses fils, au partage de la seigneurie. On lui attribua, pour ses droits, un petit corps de bâtiment qui se trouvait à gauche de la porte d'entrée du château avec la tourelle à côté, deux chambres au nord du principal corps de bâtiment, avec la tour qui y était attenante, les fossés à l'entour et la partie des jardins et vergers joignant le grand chemin d'Orgelet. Le donjon, la porte, le pont-levis, la tour de l'escalier, la chapelle, le meix d'Entremont où étaient les grangeages, le colombier et tout le surplus du château furent réservés aux mineurs de Saubief. Le lot échu à Jean de Rupt passa par acquisition à Jean II de la Touvière, marié, le 23 août 1560, à Philiberte de Morel, dame d'Ecrilles. Celui arrivé à MM. de Saubief fut acheté, en 1573, par Claude Lallemand, seigneur de Belmont, et revendu presque immédiatement à Claude de Binand, seigneur de Chambéria. Jean de la Touvière, III[e] du nom, seigneur d'Ecrilles, fit des démarches inouïes pour être reconnu propriétaire exclusif du château de Montjouvent. Lorsque le duc d'Albe passa, avec son armée, à Orgelet, pour se rendre dans les Pays-Bas, au mois de juin 1567, Jean de la Touvière l'accompagna avec six chevaux et dépensa dans cette expédition des sommes considérables. Il fit plusieurs voyages à Bruxelles pour obtenir qu'à titre d'indemnité, le roi d'Espagne, comme seigneur d'Orgelet et suzerain d'Ecrilles, reconnût que le château de Montjouvent devait lui appartenir à lui seul, en raison surtout des travaux importants qu'il y avait faits pour le mettre en bon état de défense. Louis de Binand, l'un des fils de Claude, eut ce domaine dans son lot et y fixa son séjour. Il testa le 28 avril 1603 et légua 300 fr. à Claudine, sa sœur, religieuse à Château-Chalon; à Claude-Antoine et Louis de Binand, ses fils naturels, à chacun 800 fr., sa maison de Revigny et sa grange de Montjouvent, et institua pour son héritier universel Guillaume de Binand, son frère; Pierre de Binand, l'un de ses autres frères, abbé de Baume, fut chargé de l'exécution de ses volontés.

En 1626, Guillaume de Binand, seigneur de Chambéria, donna sa portion de seigneurie de Montjouvent, en usufruit viager, à Jean-Antoine de Binand, son neveu illégitime, prieur de Chatonnay, qui fixa son séjour au château. Adrienne-Thérèse de Binand, sa fille unique, mariée, en 1650, à Jean-François de Joux, dit de Grammont, baron de Châtillon-Guyotte, obtint, en 1700, de l'archevêque de Besançon, l'autorisation de faire célébrer les offices dans la chapelle qui était dans une des tours, parce que son âge ne lui permettait pas d'aller à l'église paroissiale. Cette dame chercha plusieurs fois à acheter les parts des

seigneurs d'Ecrilles, mais ses négociations échouèrent. Ce n'est qu'en 1712 que Gabriel-Philibert et François-Gaspard de Joux de Grammont, ses fils, purent terminer cette acquisition et rester seuls propriétaires de Montjouvent. Claude-Louis-Maximilien, libre baron d'Iselin de Lannans, en fut le dernier possesseur féodal comme héritier en partie de Gabrielle-Charlotte-Françoise-Gasparine, fille de Gabriel-Philibert de Grammont. Ce seigneur ayant émigré, ses biens furent vendus nationalement.

Château. Il est situé à l'extrémité septentrionale du village et se composait d'un corps de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme rectangle de 20m de côté sur 9 de large, précédé d'une cour close de murs. Le tout était entouré par un fossé de 15m de largeur et de 4m de profondeur, alimenté d'eau par des sources qui se trouvaient dans le voisinage. La façade postérieure était flanquée de deux tours circulaires de 5m de diamètre. Au centre de la façade était une tour octogonale contenant l'escalier. Les angles de la cour étaient défendus par deux autres tours semblables à celles du bâtiment. La porte était précédée d'un pont-levis. De ces constructions il ne reste que deux tours, le bâtiment principal et les traces des fossés. Les ouvertures sont du style ogival tertiaire. Ce château, en mauvais état, appartient à Mlle Mélanie Buffet qui l'habite.

Fief de Champagne. En 1249, Etienne de Champagne, chevalier, céda à l'abbaye de Saint-Claude ses droits sur la dîme de Présilly et reçut en contre-échange un meix situé à Montjouvent, qui fut acquis plus tard par les seigneurs de Chambéria et converti en ferme.

Chapelle. Entre Montjouvent et Orgelet était une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui fut ruinée par les Français, ainsi que le village, en 1637; on la remplaça par un oratoire qui est disparu à son tour.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Montmalain, *Mont-Malin, Mont-Malain*, vg. de l'arr. de Poligny, canton et bur. de poste d'Arbois; percept. de Villette; succursale érigée le 5 décembre 1848; à 8 kil. d'Arbois, 16 de Poligny et 44 de Lons-le-Saunier. Alt. 251m.

Le territoire est limité au nord par Chamblay, au sud par Vadans, à l'est par Saint-Cyr et Villeneuve-d'Aval, à l'ouest par Molamboz.

Il est traversé par les chemins vicinaux dits du *Gravier*, tirant à Chamblay, de l'*Essieu-Rey*, tirant à Vadans, de Leschères, tirant à Saint-Cyr, de la Chênée, tirant à Villeneuve-d'Aval, de l'Etang, tirant à Molamboz, et par un autre chemin tirant à Chamblay; par les ruisseaux de l'Etang, de la Putte et le bief de la Fontaine.

Le Mont-Malin est un mamelon sur lequel se sont groupées, sans ordre, des habitations qui ont pris le nom de la montagne qu'elles couronnent. Les rues sont étroites, tortueuses et mal percées; les maisons, disposées sans ordre, sont mal bâties en pierres et couvertes en tuiles plates ou creuses. La plupart n'ont qu'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 300 hab.; en 1846, 409; en 1851, 404 dont 194 hom. et 210 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 59 hab.; 81 maisons, 90 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 682h 94a divisés en 1648 parcelles que possèdent 247 propriétaires dont 123 forains; surf. imp. 669h, savoir: 294 en bois-taillis, 240 en terres lab., 84 en prés, 27 en vignes, 13 en pâtures, 3 en vergers, 2h 22a en sol de bâtiments, 1h 37a en mines de fer, 1h 25a en jardins, 1h 14a en carrières, d'un rev. cad. de 26,020 fr.; cont. dir. en princip. 2618 fr.

Le sol, partie en plaine, partie en côtes, rend sept fois la semence et produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des fruits, d'assez bons vins rouges, du foin, des fourrages artificiels, peu de seigle, d'orge et d'avoine. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0. On importe le huitième des céréales et on exporte le tiers des vins.

On élève dans la commune du bétail à cornes et des porcs qu'on engraisse, des moutons, quelques chèvres et des volailles; 45 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne non exploitée, du minerai de fer en grains qui a été employé jusqu'en 1800 aux forges de Roche, des sablières, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre à chaux.

Il y a un châlet loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromages façon Gruyère; et 2 aubergistes.

Biens communaux : une église; un cimetière au sud du village; un presbytère près de l'église, construit en 1853; une maison commune, bâtie en 1842, qui a coûté 8000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 49 élèves; une maison d'école de filles contenant le dépôt de la pompe à incendie, le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 élèves; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, reconstruite en 1832; une place publique ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers, et 89h 97a de bois-taillis et pâtures.

Bois communaux: 91h 25a; coupe ann. 2h 74a.

Budget: recettes ord. 3220 fr.; dépenses ord. 3220 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Aucun souvenir historique ne s'attache au nom de Montmalain; on ne le trouve mentionné dans les chartes qu'à partir du XIIIe siècle. Ce village dépendait de la seigneurie de Vadans et de la paroisse de Saint-Pierre sous Vadans. Voir l'article *Vadans*.

Eglise. L'église, située à l'extrémité septentrionale du village, a été construite en 1839 et a coûté 20,000 fr. Elle est dédiée à saint Sébastien, dont on célèbre la fête le 20 janvier, et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. De frêles colonnes en bois séparent la nef principale des collatérales. Le clocher, couronné par une flèche octogonale, menace déjà ruine. Cet édifice occupe une position agréable, mais il est dépourvu de style et a été très mal construit.

—

Montmarlon, *Mont-Marlon*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Salins, percept. de Cernans, paroisse de Lemuy; à 3 kil. de Lemuy, 11 de Salins, 24 d'Arbois et 54 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 688m.

Le territoire est limité au nord par Lemuy, au sud par Supt, à l'est par Lemuy et à l'ouest par Andelot.

Il est traversé par le chemin vicinal tirant à Supt et par celui dit de la *Ruette des Iles*, tirant à Lemuy; par le ruisseau des Grands Quartiers, le bief de la Rousse et un autre sans nom.

Le village est situé contre le pied occidental d'un coteau qui domine la vallée de Lemuy; les maisons sont très grandes, groupées, construites en pierres, composées d'un simple rez-de-chaussée et couvertes en bardeaux.

Pop. en 1790, 53 hab.; en 1846, 46 hab.; en 1851, 60 hab., dont 23 hom. et 28 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 18 hab.; 8 maisons; 9 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1831; surf. territ. 324ʰ 04ᵃ, divisés en 258 parcelles que possèdent 12 propriétaires dont 6 forains; surf. imp. 267ʰ, savoir: 100ʰ 43ᵃ en parcours et broussailles, 96ʰ en terres lab., 55ʰ en prés, 14ʰ 50ᵃ en forêts de sapins, 38ᵃ en sol de bâtiments, 31ᵃ en friches et 11ᵃ en jardins; d'un rev. cad. de 2375 fr.; cont. dir. en princip. 450 fr.

Le *sol*, montagneux et peu fertile, produit du blé, beaucoup d'avoine et de foin, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du lin, peu d'orge, de betteraves et de fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. L'agriculture y fait des progrès; elle forme, avec le transport des bois de sapin, la principale ressource des habitants.

On trouve sur le territoire de la marne et de la mauvaise pierre à bâtir.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 600 kil. de fromage façon Gruyère. Il y avait autrefois une tuilerie et un moulin qui ont été démolis vers 1789.

Biens communaux: 114ʰ 75ᵃ de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 418 fr. Il n'y a ni maison commune ni école.

Bois communaux: 30ʰᵉ de bois sapins; coupe bisannuelle, 30 à 40 stères.

Budget: recettes ord. 701 fr.; dépenses ord. 701 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Une grande obscurité couvre les destinées de Montmarlon jusqu'au XIIIᵉ siècle. Son sol n'a restitué jusqu'à présent aucun débris antique.

Seigneurie. Ce village formait une seigneurie particulière en haute, moyenne et basse justice, relevant du château de Montmahou.

Seigneurs. En 1278, Eudes d'Eternoz, chevalier, châtelain de Montmahou, fit hommage à Jean de Chalon, sire d'Arlay, de tout ce qu'il possédait à Montmarlon du chef de Nicole de Scey, son épouse, fille de Raold II, sire de Scey. *Guy* d'Eternoz, chevalier, succéda en 1335 à sa mère dans la seigneurie de Montmarlon, et la laissa à Jeanne d'Eternoz, sa fille aînée, épouse de Renaud d'Arlay, écuyer, vivant en 1342. Cette dame n'ayant pas eu d'enfants, disposa de ce domaine en faveur de Jean d'Eternoz, Iᵉʳ du nom, chevalier, son cousin-germain. Jean III d'Eternoz, chevalier, petit-fils du précédent, s'établit à Salins et vit dissiper la plus

grande partie des biens de ses ancêtres dans la fondation de l'église collégiale d'Eternoz, faite par Guy d'Eternoz, son oncle. Il fut obligé de vendre ses plus belles terres. Jean Passequey de Villeneuve acheta celle de Montmarlon vers l'an 1420, et la laissa à ses deux enfants, Jean et Louise de Villeneuve. Elle fut rachetée par Nicolas Merceret, écuyer, seigneur de Vaudrey, Usie, etc., qui la légua en 1519 à Claude, son second fils. *Claude* Merceret, seigneur de Montmarlon, gruyer de Bourgogne, eut de son mariage avec Claudine de Bliesterswic, *François,* mort sans obtenir de postérité de Jeanne de Grandval, son épouse, et huit filles, dont la plus jeune, *Philippe,* s'allia à Nicolas de Vers, écuyer. Eléonore de Vaux, dit d'Alépy, en épousant, en 1643, Marguerite de Vers, fille de Pierre de Vers, devint seigneur de Montmarlon. Il laissa pour héritier Pierre-Hippolyte de Vaux, dit d'Alépy, son fils, qui s'allia, en 1688, à Anne-Nicole-Françoise de Saint-Mauris, dont il eut 1° *Ferdinand-Eléonore,* seigneur de Montmarlon, mort sans alliance en 1731; 2° *Jeanne-Bernardine,* mariée en 1714 à Constance de Marenches, écuyer, seigneur de Chassey; 3° *Jeanne,* épouse de François-Emmanuel Colin. Au mois de juin 1759, Henri-Joseph Brocard, premier avocat-général à la cour des comptes de Dole, acheta la seigneurie de Montmarlon de Jean-Constance de Marenches, de Dole, et d'Anselme-François de Marenches, héritiers testamentaires de Jeanne Alépy, épouse de M. Colin. M. Brocard en fut le dernier possesseur féodal.

Château. A 500 mètres au sud du village, entre Montmarlon et Supt, on remarque dans une vallée une motte circulaire ayant 50m de diamètre, entourée de fossés en partie comblés et d'une ceinture de remparts en terre de 2m de hauteur. C'est au centre de cette motte que s'élevait le château de Montmarlon, brûlé, ainsi que tout le village, par les troupes de Saxe-Weymar, en 1639.

—

Montmirey-la-Ville, *Mynmeriacus, Mymyre, Mymyrey, Mimirey, Montmirey,* et sous la première république *Montmirey-le-Guérin;* vg. de l'arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château; percept. et bur. de poste de Moissey; succursale, dont dépend Pointre; à 2 kil. de Montmirey-le-Château, 18 de Dole et 70 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 220m.

Le territoire est limité au nord par Montmirey-le-Château, au sud par Moissey, à l'ouest par Frasne et Pointre.

Il est traversé par le chemin de gr. comm. n° 15, d'Orchamps à Pointre, par les chemins vicinaux tirant à Moissey, à Frasne et à Champagney; par le ruisseau de la Brisotte et celui des Etrapessols qui y prend sa source.

Le village est situé au fond d'une vallée, sur la rive gauche de la route de Dole à Pesmes. Les maisons sont généralement groupées, bien bâties en pierre, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et couvertes en tuiles. De nombreux jardins d'agrément, des plantations d'arbres d'essences variées, leur donnent un aspect très coquet. On remarque les habitations de MM. de Siffrédy, Magdeleine, Dubief, Millardet, Morelli et plusieurs autres, munies de tours, qui ont conservé un cachet féodal.

Pop. en 1790, 577 hab.; en 1846, 505; en 1851, 503 dont 245 hom. et 258 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 129 hab.; 112 maisons; 44 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1644. Les habitants émigrent peu.

Surf. territ. 394h 24a, divisés en 2506 parcelles que possèdent 227 propriétaires dont 89 forains. Surf. imp. 383h, savoir: 171 en terres lab., 97 en vignes, 49 en parcours, 44 en prés, 11 en bois, 3h 85a en sol et aisances de bâtiments, 1h 43a en vergers, 1h 39a en friches, d'un revenu cad. de 15,764 fr.; cont. dir. en princip. 3332 fr.

Le sol, très accidenté et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, des fruits, des vins rouges et blancs très agréables, du foin, des fourrages artificiels, peu de seigle, d'orge, de colza et de chanvre.

On importe le tiers des céréales et on exporte les 3/4 des vins. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et moutons, beaucoup de lapins et des volailles; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des mines de fer dont l'exploitation occupe chaque jour 40 ouvriers; de bonnes sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille de bonne qualité, de la pierre à chaux et hydraulique. Les nombreuses carrières qui sont ouvertes dans les flancs du mont Guérin présentent des coupes verticales de 20 à 30m de hauteur, et les bancs y sont inclinés vers le nord-ouest, sous un angle de 15 à 20 degrés. La partie supérieure présente un calcaire compact, blanc-jaunâtre, avec des parties d'une couleur légèrement rosée correspondant à celui qui s'exploite comme marbre en plusieurs lieux de la Bourgogne. Soumis aux influences atmosphériques, ce calcaire se décompose aisément. Il contient en grand nombre, au milieu d'une pâte souvent pétrie de coquilles, des peignes, des limes, des entroques et une grande coquille analogue à celle que Soverby a nommée *melania striata*.

Il y a un moulin à deux tournants, deux pressoirs et deux battoirs à manége.

Les patentables sont 1 épicier, 2 maréchaux-taillandiers, 1 fabricant de sabots, 1 scieur de long, 1 charron, 2 cordonniers, 2 menuisiers, 2 aubergistes, 1 boucher, 1 boulanger, 1 tailleur d'habits et 1 voiturier avec équipage.

Montmirey est la résidence d'un notaire.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère très convenable à côté de l'église; une maison commune, construite en 1849, qui a coûté 30,000 fr.; elle renferme la mairie, la salle de la pompe à incendie, les logements de l'instituteur, de l'institutrice et de la directrice de la salle d'asile, les salles d'étude, fréquentées en hiver par 40 garçons et 35 filles, la salle d'asile, fréquentée par 40 élèves des deux sexes, et des salles de récréation; une pompe à incendie donnée par M. de Chiflet en 1826, et desservie par une compagnie de 25 pompiers; une belle promenade, dite au *Rond*, emplantée d'arbres et garnie de bancs en pierre; 2 places publiques; 2 fon-

taines avec lavoirs et abreuvoirs; un abreuvoir; un puits communal; 2 oratoires, et 61ʰ 17ᵃ de pâtures, friches et terres, d'un rev. cad. de 382 fr.

Bois communaux: 167ʰ 34ᵃ; coupe annuelle, 4ʰ 52ᵃ.

Charles-Quint avait accordé, en 1531, aux habitants, des droits d'usage importants dans ses forêts de Cronges et des Vernois.

Budget: recettes ord. 4757 fr.; dép. ord. 3903 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Au sud-est de Montmirey-la-Ville, se dresse fièrement, au milieu de molles ondulations de terrain, une montagne, en forme de cône tronqué, appelée le *Mont* ou le *château Guérin* ou Garin. Le sommet de cette colline, d'où la vue plane sur les immenses plaines de la Bourgogne, de la Bresse, et sur une grande partie de la Franche-Comté, a dû être autrefois une forte position militaire. On y remarque des entassements de pierrailles qui décrivent une enceinte régulière. Ces retranchements ont encore 10ᵐ de largeur à leur base et une hauteur moyenne de 1ᵐ 30 c. Les érudits s'accordent à les considérer comme les restes d'une castramétation romaine. Au mois d'octobre 1840, MM. Pallu et Bourgon, ayant fait exécuter des fouilles au centre de ce *vallum*, dont la surface est d'environ 4 hectares, y découvrirent des ossements humains, des dents d'animaux, des fragments de verre et de la poterie. L'établissement de ce camp avait pour but, non-seulement de faciliter la surveillance sur tout le pays d'alentour, mais encore de protéger la voie qui passait à ses pieds, tendant de Dole à la ville ruinée de Dammartin. L'antique oratoire dédié à Notre-Dame, qui est à l'extrémité sud-ouest du retranchement, a probablement été substitué au temple de la déesse protectrice du camp. La dénomination de *château Guérin* se rapproche beaucoup de celle de *château Vérain*, si fréquemment employée en Gaule pour désigner un camp ou une fortification romaine. Au mois d'avril 1845, M. de Cendrecourt, faisant exécuter des travaux au nord de son jardin, du côté de la *rue des Nobles*, à Montmirey, rencontra, à deux mètres de profondeur, les restes d'une *villa*, notamment un pavé formé de briques de deux pouces d'épaisseur, un bassin à puiser de l'eau et un vase élégant de cuivre électre, orné de figures. Malgré ces indices d'antiquité, le nom de Montmirey ne se rencontre dans les titres qu'à partir du XIᵉ siècle. Ce lieu se distinguait déjà en trois quartiers appelés Montmirey-le-Château, *Castellum*, Montmirey-le-Bourg, *Castrum*, et Montmirey-la-Ville, *Villa*. Les deux premiers étaient compris sous la désignation générale de *Montmirey-le-Château*, et les plus anciennes chartes ne mentionnent pas d'une manière spéciale Montmirey-la-Ville, parce que ce quartier ne faisait qu'un tout avec les précédents. Le premier document connu qui renferme cette distinction, est un acte du mois de décembre 1199, par lequel Richard de *Mimire* (Montmirey), écuyer, fils de monseigneur Outhe, chevalier, donna à l'abbaye d'Acey sa part dans les dîmes de grains grosses et menues qu'il avait droit de percevoir à Mimirey-le-Châtel, Mimirey-la-Ville et Brans, ne se réservant que la dîme de vin. Au mois

de juin 1300, Renaud de Mimirey, écuyer, fils de feu Ethevenin d'Éclei (le village détruit d'*Eclei* est appelé aujourd'hui le bois des Clefs), donna au même monastère la part de dîmes qu'il tenait en franc-alleu à Montmirey-la-Ville et Vouflanges.

Seigneurie. Montmirey-la-Ville dépendait en toute justice de la prévôté de Montmirey-le-Château. Les habitants étaient soumis à la banalité du four, du moulin, et à des cens en argent et en grains.

Chevance de Velleguindry. C'était l'ancien fief de mairie. Elle consistait dans la propriété d'une partie du territoire de Montmirey-la-Ville, avec la justice moyenne sur les meix qui en dépendaient. Les familles établies dans ces meix étaient taillables, exploitables à volonté et soumises à la mainmorte. Elles devaient des cens en argent, en grains et en cire. Leur condition était bien inférieure à celle des autres habitants. La comtesse Jeanne de Bourgogne donna en accroissement de fief aux possesseurs de cette chevance la propriété du four banal de Montmirey.

La chevance de Velleguindry appartenait dans l'origine à une branche de la famille de Montmirey qui en prit le nom. François de Montmirey en devint propriétaire en 1320 par son mariage avec Isabelle de Velleguindry, sa parente. Le 11 mai 1405, Béatrix de Sennecey la vendit à Jean de Champdivers, écuyer, qui y fixa son séjour. Le 23 avril 1532, Hugues de Champdivers, écuyer, petit-fils de cet acquéreur, vendit, sous faculté de rachat, le four banal à Adrien de Salives, docteur ès droits et conseiller au parlement de Dole. Ses aliénations partielles ne purent éviter sa ruine. Ses biens ayant été mis en décret, furent adjugés, en 1561, à M. de Marmier, comte de Salnove et seigneur de Gastey. Le comte de Salnove se ruina à son tour. Ses domaines furent saisis et adjugés, en 1618, à la dame Fauche, son épouse, qui ne put en payer le prix. On les revendit sur elle en 1645, et M. Moréal s'en rendit adjudicataire. Cet acquéreur trouva dans sa fortune les moyens de rétablir le four banal, de rebâtir, en 1647, le moulin qui avait existé autrefois sur le bief sortant de l'étang de Montmirey-le-Château et de réparer les bâtiments. Le 30 décembre 1752, Marie-Lazare Exupère de Moréal et Marie-Gabrielle de Moréal, sa sœur, épouse de Claude-François de Cordemoy, écuyer, vendirent le four banal à Désiré Monnier, maître chirurgien à Montmirey-la-Ville, avec 20 arpents de bois qui en dépendaient, à prendre dans la forêt de l'Abergement. Claude-Alexis de Florimond obtint du roi le don de retrait féodal et remboursa M. Monnier. Claude-Antoine de Florimond, son frère, gentilhomme du duc de Penthièvre, lui succéda dans cette propriété. La chevance de Velleguindry fut vendue, le 23 août 1772, par le vicomte de Puy-Montbrun, héritier en partie des dames de Moréal, à Claude-François-Xavier Bachelu, conseiller-maître honoraire à la chambre des comptes de Dole, père du lieutenant-général de ce nom. La magnificence qu'il déploya dans la construction de son château blessa l'orgueil du comte de Florimond, qui lui causa des tracasseries de toute espèce. Ce gentilhomme, par ses manières hautaines et ses prétentions comme seigneur engagiste de la prévôté de Montmirey, s'était,

du reste, attiré la haine de toute la population.

Château. De l'ancien château, centre de la chevance de Velleguindry, il ne reste qu'une tour qui fait partie des dépendances du château moderne. Le château bâti par M. Bachelu, de 1772 à 1780, après avoir appartenu à M. de Chiflet, premier président de la cour royale de Besançon et pair de France sous Charles X, est devenu la propriété de M. le baron Picot d'Aligny, qui l'habite. Il occupe une charmante position sur le versant d'un coteau, au sud-est du village qu'il domine. Les nombreux embellissements ajoutés par M. le baron d'Aligny en ont fait une des plus belles résidences de la province. Le parc qui l'entoure, arrosé par le gracieux ruisseau de la Brisotte, dont les eaux mettent en jeu un moulin, est planté d'arbres des essences les plus variées. C'est dans ce château que le général Bachelu a passé les premières années de sa jeunesse, et que M. le président de Chiflet a terminé son honorable carrière.

Fiefs divers. Montmirey-la-Ville a toujours été habité par beaucoup de familles nobles. De ce nombre étaient celles des Montmirey, des Lambrey, Guillot, Florimond, Fleurey, etc. Eudes de Lambrey, chevalier, demeurant à Montmirey-la-Ville, donna, en 1352, à l'abbaye d'Acey, sa part de dîmes dans la paroisse de Pointre. Guillaume de Lambrey, mort en 1485, Jean de Lambrey, de 1513 à 1536, Etienne de Lambrey, de 1536 à 1542, faisaient partie des chevaliers de Saint-Georges.

En 1586, Philippe Florimond, écuyer, de Montmirey, fut nommé conseiller au parlement de Dole. La maison, avec tour et meurtrières, habitée par ses descendants, appartient actuellement à Persin, aubergiste. Celles de MM. de Cendrecourt, J. Chaiget, Lefranc-Dunand et plusieurs autres, ont conservé leur physionomie féodale. Elles appartenaient, en 1780, à M. de Liancourt, ayant-droit de M. de Guillot, à Jacques de Fleurey, à Claude-Alexis Rousselle de Musy et aux annonciades de Dole.

Evénements divers. Voir notre article sur *Montmirey-le-Château.*

Eglise. Montmirey-la-Ville dépendait de la paroisse de Pointre. Il y avait dans le village, dès le XVIIe siècle, une église dédiée à saint Didier ou saint Dizier, dont on célèbre la fête le 23 mai.

Le 13 avril 1491, Arvey-Courtois, bourgeois d'Auxonne, y ajouta une chapelle en l'honneur de *Notre-Dame-de-Pitié*, où il fut inhumé. Cette chapelle forme aujourd'hui le chœur de l'église. Une seconde chapelle latérale fut bâtie, au XVe siècle, par les habitants, à l'occasion de la peste qui les décimait, et fut dédiée à saint Sébastien. Une confrérie, placée sous la protection de ce saint, y faisait ses exercices. La famille Picard, l'une des plus considérables de Montmirey et représentée, en dernier lieu, par MM^mes^ *Caroline* Picard, veuve de M. Ryard, ancien officier d'infanterie, et Thérèse Picard, veuve du lieutenant-général Poncet, fit construire, en 1620, la chapelle de la *Présentation de Notre-Dame*, et y élut sa sépulture. L'archevêque de Besançon, en érigeant en succursale, le 14 juin 1700, la chapelle de Montmirey, en réserva le patronage à l'abbé d'Acey. L'édifice actuel se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux

chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par une belle flèche octogonale, couverte en tuiles vernissées de différentes couleurs. Les chapelles se composent chacune de deux travées; leurs voutes sont ornées de riches nervures. Celle de gauche renferme un très joli retable en bois, du style de la Renaissance, et les tombes de la famille Picard. Les deux tableaux sur bois qui fermaient le retable représentaient la famille des fondateurs de la chapelle et sont actuellement déposés au musée de Dole. On remarque dans le cimetière les tombes de MMmes Marie-Joséphine-Fidèle Chiflet, baronne Picot d'Aligny, morte le 27 avril 1847, et Frédérique-Madeleine-Victoire de Siffrédy, décédée le 26 octobre 1825.

Oratoire de Notre-Dame du Mont-Guérin. Cet oratoire, dédié à Notre-Dame, avait été bâti à une époque très reculée et fut toujours célèbre par les pèlerinages et les solennités religieuses qui s'y faisaient tous les ans. Ruiné par le temps, les habitants en firent reconstruire un nouveau, en 1853, sur les plans de l'architecte Vieille, de Besançon. Ce nouvel oratoire continue d'attirer des pèlerins et d'être un lieu de prières où les fidèles se rendent en grand nombre tous les dimanches et même pendant la semaine. Il est question de construire une chapelle à côté.

Biographie. Les familles Dubief, de Fleurey, Dunand, Ryard, ont fourni et fournissent encore à nos armées des officiers de mérite. Pierre Lefranc, né à Montmirey le 27 novembre 1815, auteur de plusieurs morceaux de poésie très estimés, habite Paris où il s'est fait distinguer par sa haute intelligence. Il fut nommé membre de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative.

Bibliographie. Statistique de l'arr. de Dole, par M. Marquiset.— Annuaire du Jura, années 1843 et 1846. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Montmirey-le-Château (canton de), arr. de Dole, limité au nord par le dép. de la Haute-Saône, au sud par le canton de Rochefort, à l'est par celui de Gendrey et au sud par le dép. de la Côte-d'Or.

Le territoire est traversé par les routes dép. nº 11, de Besançon à Dijon, nº 12, de Vesoul à Auxonne, nº 13, de Dole à Gray; par les chemins vicinaux de gr. com. nos 15, d'Orchamps à Pointre, 37, de Moissey à Orchamps, et par plusieurs ruisseaux.

Le canton comprend 14 communes, savoir: Brans, Champagney, Chevigny, Dammartin, Frasne, Marpain, Moissey, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Offlanges, Peintre, Pointre et Thervay.

Pop. en 1846, 7127 hab.; en 1851, 7058, dont 3542 hom. et 3516 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 67 hab.

Surface territ., 11,580h 95a; surf. imp., 11,342h, savoir: 4920 en terres lab., 3695 en bois, 1251 en vignes, 1042 en prés, 321 en pâtures, 38 en jardins, et le surplus en sol de bâtiments et cultures diverses; d'un revenu cadast. de 275,391 fr.

La plupart des communes de ce canton faisaient partie de la prévôté de Montmirey-le-Château.

—

Montmirey-le-Château, *Mynmyriacus, Mymyre, Mymyrey, Montmirey*, et sous la première répu-

blique *Montmirey-les-Charmes*, bourg de l'arr. de Dole, chef-lieu de cant.; percept. de Dammartin; bur. de poste de Moissey; succursale; à 18 kil. de Dole et 70 de Lons-le-Saunier. Altitude: 230m.

Le territoire est limité au nord par Dammartin, au sud par Montmirey-la-Ville et Moissey, à l'est par Offlanges et Brans, à l'ouest par Montmirey-la-Ville et Champagney.

Il est traversé par la route dép. nº 13, de Dole à Gray; par le chemin de gr. com. nº 15, d'Orchamps à Pointre; par les chemins vic. tirant à Offlanges, Champagney, Dammartin, Montmirey-la-Ville et Brans; par les biefs de l'étang Chapelotte et de la Fontaine.

Ce bourg est disposé en amphithéâtre sur le revers occidental d'un coteau, dans une position très agréable. Les maisons sont généralement très bien bâties en pierre, couvertes en tuiles, et composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. La plupart sont précédées de cours closes de murs.

Pop. en 1790, 420 hab.; en 1846, 475; en 1851, 481, dont 225 hom. et 257 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 59 hab.; 109 maisons; 144 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1684. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1824; surf. territ. 803h 43a, divisés en 3137 parcelles que possèdent 380 propriétaires, dont 236 forains; surf. imp. 787h, savoir: 298 en terres lab., 287 en bois, 138 en vignes, 52 en prés, 7 en parcours, 2h 37a en sol et aisances de bâtiments, 48a en friches et murgers, et 38a en vergers; d'un rev. cad. de 20,413 fr.; cont. dir. en princip. 3723 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, du méteil de blé et seigle, beaucoup d'avoine, peu d'orge et de fruits, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des vins rouges et blancs de médiocre qualité, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. On importe la moitié des céréales et on exporte les 2/3 des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des volailles et quelques chevaux; 7 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des mines de fer, non exploitées, et de la mauvaise pierre qui ne peut servir que pour les chemins.

Les habitants fréquentent les marchés de Pesmes, Auxonne et Dole.

Foires. Il y a quatre foires qui se tiennent les 26 janvier, 26 mars, 24 juin et 16 septembre. Celle du 24 juin doit être transférée au 4 juin. Le principal commerce qui s'y fait porte sur le bétail.

Commerce et industrie. Les patentables sont: 2 entrepreneurs de bâtiments, 2 épiciers, 1 boucher, 2 marchands de bois de sciage, 4 menuisiers, 1 plâtrier, 3 aubergistes, 1 maréchal-taillandier, 1 scieur de long, 1 charpentier, 2 charrons, 1 cafetier. Les seuls établissements industriels sont: une fabrique de plâtre et un battoir de grains à manége.

Montmirey est le siége d'une justice de paix dont les audiences se tiennent le mardi à 9 heures du matin, et la résidence d'un huissier.

Biens communaux: une église et un ancien cimetière derrière; un nouveau cimetière au nord-est et en dehors du bourg; un presbytère

près de l'église ; une maison commune construite en 1848, qui a coûté 33,000 fr.: elle renferme la mairie, l'auditoire de la justice de paix, la salle de la pompe à incendie, un corps-de-garde, le dépôt de sûreté, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 42 élèves; une ancienne maison commune renfermant le logement d'une institutrice religieuse de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 45 élèves; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 32 pompiers; 2 fontaines, 1 lavoir couvert et 2 abreuvoirs; 4 puits communaux; une place publique; une promenade servant aussi de champ de foire, et 151h 91a de pâtures, friches, mares et vignes, d'un rev. cad. de 1804 fr.

Bois communaux : 429h 62a; coupe ann. 24h 44a.

Budget : recettes ord. 7928 fr.; dépenses ord. 7928 fr.

Bureau de bienfaisance : rev. ord. 341 fr. 70 c. répartis entre 103 indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

Agrestement assis sur le penchant d'une colline, Montmirey charme par son heureuse situation, dans un pays d'une admirable beauté : en voyant ses jardins, ses prairies, ses frais paysages, on s'imaginerait volontiers qu'il a été bâti pour les plaisirs de l'homme ; mais les ruines de l'ancien château qui le domine, dont les hautes tours s'associent à tous les points de vue, ramènent l'esprit à d'autres pensées; on se reporte aux guerres du moyen-âge et l'on croit entendre, dans les bois et dans les vallées, les pas des chevaliers qui s'avancent pour attaquer ou pour secourir la forteresse.

Quelle est l'origine de Montmirey? C'est là une question difficile à résoudre. Nous croyons que ce bourg existait déjà du temps des Celtes. La dénomination de *Croix Beline,* que porte un canton du territoire, paraît indiquer la place d'un monument consacré à *Belenus,* le Soleil ou l'Apollon gaulois. Des preuves irrécusables attestent que les Romains formèrent des établissements à Montmirey. Vers la fin du XVIe siècle, en fouillant au pied du château, on trouva une statue de Diane en bronze. La partie du village dite *aux Maisières,* mot dérivé de *maceriæ, masures,* est jonché de briques et de tuileaux romains. Le nom de ce bourg apparaît dans les chartes dès le XIe siècle. Le château, au pied duquel il se forma, était déjà à cette époque le centre féodal d'une vaste étendue de pays, occupée par quinze villages dont cinq avaient le titre de paroisse.

Seigneurie. Suivant une reconnaissance de l'an 1576, la prévôté de Montmirey comprenait le bourg, la ville et le château de ce nom, Frasne, Pointre, Peintre, Dammartin, Brans, Offlanges et Moissey. Dans des temps plus reculés, elle s'étendait jusqu'aux bords de l'Ognon au nord, et au-delà du ruisseau de la Brisotte à l'ouest. Le seigneur avait sur tout le territoire et les sujets de la prévôté la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un prévôt châtelain, un procureur, un scribe, un capitaine du château, un gruyer, des sergents, des gardes, des forestiers, des maires et des tabellions. Le prévôt avait qualité pour prononcer les condamnations à mort, les faire exécuter, et pour requérir tous les sujets

d'assister aux exécutions, sous peine d'une amende de soixante sols. Ceux d'entre ces derniers qui refusaient de relever le signe patibulaire, payaient une amende de trois sols. Les habitants devaient à toute réquisition venir passer la revue d'armes devant le capitaine châtelain, faire le guet et garde au château, contribuer aux réparations de ses murailles, fossés, chauffaux et échiffes. Ils étaient soumis à la banalité du four et du moulin bâti à l'extrémité de l'étang Chapelotte. Le seigneur avait le droit d'exiger l'impôt des quatre cas, les épaves, d'amodier la chasse des perdrix, la clergerie, la scriberie et le tabellionné, d'échantillonner les poids et mesures, de vendre exclusivement du vin pendant 30 jours après l'octave de Pâques, de publier le ban des vendanges, de percevoir les droits de vente et d'éminage aux foires et marchés. Il lui était dû 12 deniers estevenants par chaque toise de maison ayant issue sur une rue ou un chemin, autant par soiture de pré, et 6 deniers seulement par journal de terre, d'après le mesurage fait par les quatre échevins en présence du prévôt. Le bois des Clefs, d'une lieue de circuit, était la propriété du seigneur. Les habitants avaient néanmoins le droit d'y prendre du bois mort pour leur usage et d'y mettre des porcs en payant 12 deniers par tête.

Franchises. Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, par une charte datée à Gray le 20 décembre 1323, déclara affranchir les habitants de son bourg de Montmirey de toutes tailles, aides, surprises, *quises*, *ramussons*, corvées, charrois, mainmorte, redevances, servitudes, et de toutes autres exactions ordinaires et extraordinaires. Elle se réserva la justice haute, moyenne et basse, l'ost et la chevauchée pendant un jour et une nuit dans l'archevêché de Besançon, et même plus longtemps si elle le voulait, mais à ses frais. Le châtelain, le prévôt ou leurs lieutenants devaient commander toutes les expéditions. Les personnes malades, les veuves, les filles non mariées, les enfants au-dessous de 10 ans, les vieillards pauvres, âgés de plus de 60 ans, et les maris dont les femmes étaient en couches, n'étaient point tenus à ce service. Chacun était, du reste, admis à se faire remplacer. Les bourgeois furent autorisés à élire chaque année, le jour de fête de saint Michel, quatre échevins pour administrer les affaires de la communauté, jeter des tailles et faire les règlements de police. Ces magistrats devaient seulement, avant d'entrer en fonctions, jurer entre les mains du prévôt de défendre les droits du seigneur. Des amendes de 3, 7, 10, 40 et 60 sols furent fixées pour les crimes et délits, selon leur gravité. La liberté individuelle fut garantie. Nul ne pouvait être appelé en justice hors des bornes de la franchise. En cas d'appel des sentences du bailli et du prévôt, les causes ne pouvaient être portées qu'aux jours généraux tenus par les officiers du parlement. Furent dispensés de payer le droit d'habitantage, savoir : les physiciens, chirurgiens, barbiers, tonneliers, maçons, charpentiers, merciers, cordonniers, bourreliers, boulangers, bouchers, épiciers, couturiers, drapiers, tisserands, magnins, couteliers et potiers d'étain. Ces industriels étaient même dispensés, pendant sept ans, du service de l'ost et de la chevauchée, et de toute exaction.

Les messiers et forestiers des biens communaux ainsi que les gardes-vignes étaient laissés à la nomination des échevins. Chacun pouvait apporter vendre du pain et d'autres marchandises aux marchés sans être inquiété. Le seigneur devait même protéger les marchands qui venaient ou s'en allaient et les faire accompagner. Les droits d'usage et de pâturage et la propriété des biens communaux furent confirmés aux habitants. Le droit de lods sur les mutations d'immeubles fut fixé à 7 deniers par livre pour le vendeur et autant pour l'acheteur, et celui d'éminage devait être le même qu'à Dole.

La reine s'engagea, dans le cas où les échevins le requerraient, de clore le bourg de murs, de fossés et de portes, à condition que les habitants resteraient chargés de l'entretien de ces fortifications. Elle obligea tout nouveau seigneur, ainsi que ses baillis et prévôts, à jurer, à leur avènement ou à leur entrée en fonctions, le maintien des priviléges contenus en cette charte. Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bon remplirent effectivement cette formalité.

Normand a donné une analyse de ce document, mais il est probable qu'il ne l'avait jamais lu, car tout ce qu'il en dit est imaginaire.

Seigneurs. Tous les historiens qui ont parlé de Montmirey ont prétendu que cette seigneurie était de l'ancien domaine des comtes de Bourgogne et la résidence de ces princes pendant une partie de l'année. C'est une erreur très grave. Cette terre était dans l'origine un franc-alleu et appartenait à une famille qui égalait en noblesse et en puissance celle des sires de Pesmes et d'Estrabonne. Guillaume, sire de Mymyre (Montmirey), fut témoin, vers l'an 1092, d'une donation faite à l'église de Besançon par Etiennette de Vienne, épouse de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne. Vers l'an 1137, Rainaud III, comte de Bourgogne, confirma les dons faits à l'abbaye d'Acey par Hugues de Montmirey et ses fils. Hugues de *Mimirey*, Gérard d'Estrabonne, Guillaume de Pesmes, Pierre de Scey et autres, assistèrent en 1140, à Besançon, au don fait à la même abbaye des dîmes d'Acey et de Colombier par Milon de Frelois, pour le repos de son âme, de celles de Milon, son père, du comte Ludolphe et de l'empereur Conrad, ses ancêtres. Cette donation fut confirmée en 1224 par Odon, fils de Simon de Frelois, chevalier, du consentement de Milon, son fils. En 1137, Narduin de Mimirey, chevalier, donna à Acey un pré situé à Frasne. Gérard de Mimirey vivait en 1182. Guy de Mimirey, chevalier, fils de Mgr Audon, sire de Mimirey, accorda, en 1203, aux religieux d'Acey, l'usage et le pâturage dans les bois de Voufflanges, et le pâturage sur le finage de Taxenne et dans la châtellenie d'Estrabonne. Il fit approuver cette donation par *Bonne-Femme* de Pesmes, son épouse, et ses fils, Guy, Othon, Audon et Etienne.

Au mois d'avril 1206, Aymon, chevalier, dit Tête-Hardie, sire de *Mimire*, donna à Acey tout ce qu'il avait à titre héréditaire dans les dîmes, en blé et en vin, de Montmirey-la-Ville. En 1256, il engagea au même monastère le tiers des dîmes, en blé et vin, de Mimire-le-Châtel, pour 4 livres estevenantes. L'année suivante, il approuva le don que Viennet de *Mimire* avait fait à Acey de ses droits sur la chapelle

de Mimire. Les prieurs de Saint-Léger et de Saint-Sauveur, attachés à sa cour, apposèrent leurs sceaux à ces différents actes.

Au mois de décembre 1299, Richard II de Mimirey, écuyer, fils de Mgr Othe, sire de Mimirey, donna, pour le salut de son âme, à l'abbé d'Acey, sa part de dîmes de Mimirey-le-Châtel, Mimirey-la-Ville et Brans.

Les titres que nous venons d'analyser montrent évidemment que la seigneurie de Montmirey appartint, au moins jusqu'à la fin du XIIIe siècle, à une famille dont les aînés se qualifiaient de sires de ce lieu. On ignore comment ce domaine passa dans les mains du souverain. On sait seulement que Jeanne II, comtesse de Bourgogne, en jouissait en 1323. Isabelle de France, sa fille, mariée au dauphin de Viennois, l'obtint en 1330, pour supplément d'apanage, de sa sœur aînée, Jeanne III, épouse d'Eudes IV, duc de Bourgogne, en vertu d'une sentence arbitrale rendue par Philippe de Valois, roi de France. Cette princesse, après la mort de Jean, sire de Faucogney, son second époux, vint habiter le château de Montmirey et s'y entoura d'une cour nombreuse, ainsi qu'on en peut juger par les dispositions de son testament daté de ce château le jeudi avant la Saint-Barnabé 1345. Après avoir institué pour ses héritiers universels la duchesse et le duc de Bourgogne, et fait des legs à toutes les églises paroissiales bâties sur les terres de sa domination, de même qu'à plusieurs communautés religieuses, elle donna des sommes plus ou moins fortes à Jean de Scey, son chevalier, à Jeannette d'Avilley, à Béatrix, sa sœur, à Isabelle, épouse d'Otton d'Eschenoult, et à Alix de Bracon, ses damoiselles, à Pierre de Gray, Jacques de Vesoul et Henri de Besançon, ses chapelains, à Renaud de Cugney et Jacques de Battand, ses confesseurs, à maître Aubry et Jean de Beaumeix, ses cuisiniers, à Farpillat, son messager, et à un grand nombre de ses domestiques des deux sexes.

Philippe dit de Rouvres, duc de Bourgogne, avait donné, avant 1360, le château de Montmirey et ses dépendances à Amé, comte de Genevois. Ce seigneur céda ce domaine, en 1363, à Blanche de Genève, sa sœur, en considération de son mariage avec Hugues de Chalon-Arlay II. Après la mort de son époux, arrivée en 1388, Blanche fixa sa demeure dans ce manoir. Elle y vivait retirée, lorsque le procureur du duc de Bourgogne présenta requête au bailli d'Aval pour obtenir la réunion de cette terre au domaine. Blanche entreprit d'abord de se maintenir dans la jouissance d'une propriété qui lui avait été donnée en mariage; mais, sur l'avis de sages conseillers, elle manda au duc, et, en son absence, à la duchesse de Bourgogne, qu'elle renonçait aux procédures commencées pour sa défense, et les supplia l'un et l'autre de décider cette affaire, se soumettant par avance à tout ce qu'ils ordonneraient. Pendant qu'elle attendait la réponse à sa requête, le procureur du duc obtint du bailli d'Aval une sentence qui la condamnait à rendre la terre de Montmirey avec ses dépendances, pour être réunie au domaine, et à en restituer les fruits perçus, estimés 6000 fr. Cet arrêt causait la ruine de Blanche: cette malheureuse princesse présenta une seconde requête au duc pour

tâcher de l'attendrir. Après lui avoir rappelé l'honneur qu'elle avait d'être sa parente, les chagrins de son veuvage, le peu de biens qu'elle possédait, la perte de ses terres, elle le conjura d'avoir pitié d'elle et de ne point faire mettre à exécution le jugement de son bailli d'Aval. Philippe-le-Hardi, secrètement d'accord avec ses officiers, conserva la terre de Montmirey, mais il fit remise à Blanche de la restitution des fruits à laquelle elle avait été condamnée, et, par lettres-patentes du 12 mai 1398, lui assigna une pension de 200 livres que son receveur général de Bourgogne devait lui payer, sa vie durant, le jour de la fête de saint André.

Philippe-le-Hardi, en mariant Catherine, sa seconde fille, en 1388, au duc Léopold, second fils de l'empereur d'Autriche, lui assigna 100,000 fr. pour sa dot. Après la mort de Philippe, le duc Jean continua de payer à sa sœur le revenu de son douaire. Philippe-le-Bon, pour rembourser sa tante de ce qui lui restait encore dû, lui assigna, par un nouveau traité de 1421, une rente sur différentes terres de son domaine et entre autres sur le château de Montmirey, qu'il lui céda à titre d'usufruit viager, à condition qu'elle l'entretiendrait en bon état. Après la mort de Catherine, ce domaine rentra dans les mains des souverains de Bourgogne et y resta pendant plusieurs siècles.

Le 2 avril 1699, Louis XIV l'engagea à Jean-François Maréchal de Longeville, professeur en droit à l'université de Besançon, à Jean-Baptiste Richard de Villers-Vaudey et à Hilaire-Joseph Duban, conseillers au parlement de la même ville, à M. de Froissard, marquis de Broissia, à M. Bouhelier, procureur général à la chambre des comptes de Dole, à Antoine Mairot de Mutigny, Augustin Florimond, Gérard de Guillot et autres seigneurs qui possédaient déjà des fiefs sans justice dans cette prévôté. La rente annuelle qui représentait le prix de cet engagement était si inférieure à la valeur réelle, que le roi ordonna, en 1719, la revente de cette seigneurie. Les mêmes acquéreurs s'en rendirent de nouveau adjudicataires en s'adjoignant les personnes qui avaient l'intention de mettre des enchères. En 1731, cette revente fut annulée et Montmirey fut compris dans le bail des fermiers généraux. M. Claude-Antoine de Florimond, gentilhomme du duc de Penthièvre, fit des offres tellement magnifiques, qu'il devint seigneur engagiste de Montmirey par une vente consentie en sa faveur le 23 décembre 1769. Ce gentilhomme prit dès-lors le titre de seigneur de Montmirey et le conserva jusqu'au moment de la révolution.

Château. Le château occupait le sommet d'un monticule qui était coupé à pic, si ce n'est au nord-est et à l'est où il était séparé du reste de la montagne par un fossé creusé dans le roc vif, large de 30^m sur 15^m de hauteur. Il se composait de quatre grosses tours carrées reliées entre elles par des corps de bâtiments qui fermaient une vaste cour. Il ne reste de cette immense construction que les tronçons de deux tours et quelques pans de murs. On a trouvé au milieu de ses ruines des éperons, des fers de flèches, des javelots, des clefs, des monnaies des ducs de Bourgogne. Parmi ces pièces était une médaille en cuivre qui présentait d'un côté un

orang-outang debout, tenant de la main droite une épée renversée, et soutenant de la main gauche un écusson chargé de fleurs de lis. Au milieu des décombres de la chapelle, on découvre des colonnes et des sculptures qui attestent le luxe avec lequel avait été décoré ce monument. Dans le sein de la colline existent de vastes souterrains voutés. On y a découvert, il y a quelques années, des amas de grains qui y avaient été enfouis lors du dernier siége subi par la forteresse. Le propriétaire de ces ruines, M. de Mairot, ancien officier de cavalerie, a planté, avec beaucoup d'art et de goût, les flancs de la montagne. Un jardin dessiné par un artiste habile et une charmante habitation en couvrent le sommet. De ce point, on découvre de tous côtés un magnifique panorama.

Normand, entraîné par son patriotisme local, s'est plu à imaginer une tradition d'après laquelle la reine Clotilde serait née au château de Montmirey. Il n'est pas besoin de dire qu'elle n'a pas le moindre fondement et qu'elle est aussi invraisemblable que celle qui la fait naître au château de Montmorot. Quant au séjour de Béatrix, fille de Rainaud III, dans ce château, où elle aurait été retenue captive par son oncle Guillaume, c'est une pure supposition, et encore ne serait-elle pas venue à l'esprit d'un de nos graves historiens, s'il avait su qu'au temps de cette princesse, la forteresse de Montmirey n'appartenait pas aux souverains de Bourgogne, mais bien à des seigneurs particuliers. La délicieuse historiette publiée sur Mainfroy de Montmirey par M. Dusillet, dans sa chronique sur Frédéric Barberousse, n'est qu'une poétique fiction. Le château de Montmirey a été bâti au XIe siècle par les seigneurs qui en portèrent le nom, et est resté entre leurs mains jusqu'au commencement du XIVe siècle. Attaqué par les barons comtois confédérés en 1336, on ignore quel sort lui fut réservé ; on sait seulement que le bourg qui était à ses pieds et tous les villages environnants furent incendiés. Ce qui ferait croire qu'il résista aux attaques, c'est que la reine de France y séjourna avec son jeune fils, le duc de Bourgogne, le 4 janvier 1357, et que Blanche de Genève y fixa sa résidence de 1388 à 1398. De vaillants capitaines furent chargés de sa défense pendant le cours du XVe siècle. Aussitôt que les habitants de Dole eurent chassé de leur ville, en 1477, la garnison française qui y était entrée au nom de Louis XI, les défenseurs du château et du bourg de Montmirey, placés sous les ordres de Claude de Vaudrey, arborèrent les bannières de Marie de Bourgogne, leur souveraine légitime. Ils ne tardèrent pas à être punis de leur fidélité. Après la bataille de Pont-lès-Magny (1477), La Trémouille traversa l'Ognon et brûla tous les bourgs environnants. Pesmes, Marnay, Montmirey, Rochefort, furent réduits en cendres et les habitants passés au fil de l'épée. M. Marquiset a cru que le château de Montmirey avait échappé à la fureur des Français; mais il se trompait grandement, car il fut entièrement démantelé. La place du donjon, des jardins, du verger, couverte de ronces et de broussailles, fut acensée, en 1526, à différents particuliers. On rétablit quelques logements dans la maison forte, mais la forteresse ne

pouvait plus offrir de résistance; aussi ne joua-t-elle aucun rôle dans les guerres du XVIIe siècle. Les habitants se réfugièrent dans ses masures en 1586, pour échapper à la peste qui désolait leur village.

Prévôté. La prévôté de Montmirey était administrée par un prévôt, un procureur, un scribe et plusieurs sergents. Le prévôt avait droit d'assister à l'assemblée des Etats de Franche-Comté. Cet office fut possédé longtemps, à titre héréditaire, par une branche cadette de la maison de Montmirey. Narduin de Montmirey, chevalier, était prévôt de ce lieu en 1137; Gérard en 1182; Gilbert, chevalier, en 1235. Cette branche se subdivisa à son tour, et on distingua ses membres sous les noms de Velleguindry, d'Eclei ou des Clefs, de Bèze, etc. Dès le XVe siècle, cette prévôté fut réunie à la seigneurie principale et donnée à ferme. Après la conquête de la province, en 1674, elle fut organisée comme toutes les prévôtés royales. Le roi se réserva la nomination de tous les offices.

Gruerie. La conservation des forêts de la prévôté fut confiée d'abord à un forestier qui tenait son office en fief et avait plusieurs gardes sous ses ordres. Après l'organisation des grueries, un lieutenant local du gruyer de Bourgogne avait son siége à Montmirey et jugeait tous les délits commis dans les bois. Le gruyer ne venait qu'une fois par an tenir ses assises pour recevoir l'appel des sentences de son lieutenant. Cette gruerie fut supprimée lors de l'organisation des maîtrises des eaux et forêts.

Fiefs divers. Le bourg de Montmirey fut habité jusqu'au XVe siècle par un grand nombre de familles nobles. Eudes de Fonvans y possédait, en 1294, proche du château, une maison forte qui relevait directement du souverain. Pierre de Portier, chevalier, fils de Hugues de Frelois, chevalier et descendant de l'empereur Conrad, tenait, à titre de franc-alleu, une maison dans le bourg, un domaine considérable et des dîmes dans l'étendue du territoire.

Halles. Il y avait à Montmirey un marché par semaine et quatre foires par an, qui se tenaient sous des halles. Ces halles existaient déjà au XIVe siècle. Le lundi avant la fête saint Jean-Baptiste de l'an 1327, Lambelin Bollole, de Brans, fut assigné à comparaître aux journées tenues dans cette halle par B..., abbé de Cherlieu, et monseigneur Hugues d'Arbois, sire en lois, commissaires nommés par Jeanne, reine de France, pour connaître de tous les faits d'usure commis dans le comté. L'accusé déclina la compétence de ce tribunal en avouant qu'il était homme de l'abbé d'Acey. Le célèbre Arducius, dit Pepin, de la cité de Turin, clerc-notaire public de l'autorité de l'empereur, dressa procès-verbal de cette déclaration, en présence de Guillemin, châtelain de Montmirey, et de plusieurs autres nobles.

Etat de Montmirey au moyen-âge. Par la charte de franchises de 1323, la reine Jeanne s'obligea d'entourer le bourg de Montmirey de murs, de tours, de fossés et de portes, si les habitants le requéraient; mais on ignore si ces fortifications ont existé, car il n'en reste aucune trace. La noblesse, la bourgeoisie, les marchands, les nombreux officiers de justice qui habitaient ce bourg, les assises qu'y tenaient le bailli de Dole, le gruyer

de Bourgogne, le prévôt, les foires et les marchés, lui donnaient une grande importance.

Eglise. Montmirey dépendait de la paroisse de Pointre. Il y avait dans le bourg une chapelle dédiée à la Nativité de la Vierge, dont plusieurs titres du XIIIe siècle font déjà mention. Elle fut érigée en église succursale par décret de l'archevêque de Besançon, le 14 juin 1700. Cette église, reconstruite en 1743, est située vers le sommet d'un coteau et domine le bourg. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles formant transept, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher, bâti en 1830, est surmonté d'une galerie qui entoure un dôme octogonal. L'intérieur de l'édifice est décoré de pilastres de l'ordre ionique sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arêtes des voutes. Dans l'ancien cimetière qui entoure l'église, on remarque la tombe de Benoît-Martin de Vauxmoret-Mouvant, colonel d'artillerie, chevalier de la Légion-d'honneur et de Saint-Louis, mort en 1844. Le lieutenant-général André Poncet, né à Pesmes en 1755, est aussi mort à Montmirey, qu'il habitait depuis 1814.

Hôpital. Il existait à Montmirey un hôpital dont plusieurs titres du XIVe siècle font mention. Nous en ignorions l'emplacement, mais une découverte qu'on vient de faire au moment où nous achevons cette notice l'indique d'une manière positive. Des ouvriers occupés à ouvrir un chemin conduisant au parc de M. le baron d'Aligny, découvrirent, au mois de novembre 1855, dans un terrain communal appelé la *Charme Saint-Paul,* entre Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville, presque à la surface du sol, les murs de fondation d'un vaste bâtiment et les parois d'une citerne. Autour de ces constructions et à moins d'un mètre de profondeur, on a rencontré beaucoup de squelettes humains, plusieurs pièces de monnaie en cuivre, deux épingles à cheveux en bronze et une petite pièce de monnaie en argent, de 20 millim. de diamètre, portant pour légendes, d'un côté, SANCTVS. VRSVS. 1553 avec une croix, et de l'autre, MONETA. SOLODOR.

Biographie. Montmirey a vu naître plusieurs membres distingués de la famille Picot de Moras, ainsi que M. le baron Picot d'Aligny, l'un des rédacteurs-fondateurs du journal l'*Union franc-comtoise.*

Bibliographie. Statistique de l'arr. de Dole, par M. Marquiset. —Annuaire du Jura, année 1842. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Montmorot, *Mons Moretis, Montmoret, Montmoreth, Montmourot,* vg. de l'arr., cant., percep. et bur. de poste de Lons-le-Saunier; succursale; à 2 kil. de Lons-le-Saunier.

Altitude: 247m; à la tour, 330m.

Le territoire est limité au nord par Ruffey, Saint-Didier, l'Etoile, Villeneuve-sous-Pymont, au sud par Courbouzon, Messia et Courlans, à l'est par Lons-le-Saunier et Villeneuve, à l'ouest par Courlans et Larnaud. Les Salines, la grange Chantrans, le château, Panthaise, le château des Planches, Saubief, le Pontot, Savagna, le château Gaillard, la grange Mercier, le Grand-Sugny ou les Baraques, le Petit-Sugny et l'Ermitage font partie de la commune.

Il est traversé par les routes imp.

n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, et 83, de Lyon à Strasbourg; par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse; par les chemins vicinaux tirant à l'Etoile, à Savagna, à la route de Lyon, à Saint-Didier, de Lons-le-Saunier à l'Etoile, de la route de Bletterans au pont de Gerlans, de Savagna à Villeneuve, de Saubief et de Messia à la rectification de la route imp. n° 78, et de Montmorot au Grand-Sugny; par la Vallière et ses canaux de dérivation; le bief de Saint-Martin qui y prend sa source; le ruisseau de la fontaine Rousselle, celui du Grand-Etang ou de Gerland et le bief de Montmorot. Il sera traversé par le chemin de fer de Bourg à Besançon.

Le village est situé sur les bords de l'ancienne route de Lons-le-Saunier à Bletterans, dans le bassin de la Vallière. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierre et couvertes en tuiles. On y remarque l'établissement des salines, l'ermitage, le presbytère, le château moderne de M. Nicolas, les maisons de M. Guigue de Maisod, de Mme Plantet et de Mme Perrin; celles de MM. Willard, Monnard et Deleschaux à Savagna; de Mme de Rouen au Grand-Sugny et de M. Jeunet au Petit-Sugny.

Pop. en 1790, 1508 hab.; en 1846, 1946; en 1851, 1925 dont 964 hom. et 961 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 160 hab.; 334 maisons, savoir: aux Salines, 20; dans la rue de la Berne, 9; à la Grange-Chantrans, 3; au château des Planches, 6; à Saubief, 57; à Montmorot, 98; au Pontot, 2; à Savagna, 65; au château Gaillard, 1; à la grange Mercier, 1; au Grand-Sugny, 30; au Petit-Sugny, 36, et à l'ermitage, 6; 482 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1655.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 1214h divisés en 3460 parcelles que possèdent 523 propriétaires dont 127 forains; surf. imp. 1152h, savoir: 389 en terres lab.; 357 en vignes, 147 en prés, 106 en pâtures, 101 en bois, 15h 67a en sol et aisances de bâtiments, 13h en jardins, 11 en vergers, 6h 49a en friches, 2h 32a en saussaies, 1h 16a en carrières, 44a en broussailles, 26a en oseraies, 4a en mares d'eau et 2a en étangs, d'un rev. cad. de 55,906 fr.; cont. dir. en princip. 12,017 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes, rend six fois la semence et produit du blé, peu d'orge et d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs assez agréables, peu de foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et on exporte les 4/5 des vins. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs, des lapins, des volailles et beaucoup de moutons; 25 ruches d'abeilles.

Il n'y a pas de châlet. Les habitants apportent vendre chaque jour leur laitage et leur jardinage à Lons-le-Saunier.

Foires. Il y a annuellement 2 foires qui se tiennent les 3 août et 18 octobre. Il s'y fait un grand commerce de chevaux, de bêtes à cornes et de grains; elles sont aussi importantes que celles de Lons-le-Saunier.

Commerce. Les patentables sont: 8 épiciers, 1 charcutier, 1 aubergiste, 6 marchands de grains, 3 marchands de bétail, 7 cabaretiers,

7 coquetiers, 14 bouchers, 4 cafetiers, 2 marchands de vin en gros, 1 boulanger, 1 marchand de planches et 1 marchand de fromages.

Industrie. On compte à Montmorot 2 serruriers-mécaniciens, 2 voituriers, 2 charrons, 1 maréchal-ferrant et 1 menuisier.

Les établissements industriels sont : 1 fabrique de plâtre, 1 moulin à deux tournants avec battoir, 1 tannerie ayant 146^{m} cubes de fosses avec une machine à battre, 1 fabrique de vinaigre, 1 fabrique d'eau-de-vie, les salines et le gazomètre de Lons-le-Saunier, auquel est annexée une fabrique de chaux hydraulique.

On trouve sur le territoire des sablières, de la marne, des carrières de pierre à bâtir et de pierre de taille, exploitées, de la terre à foulon, du gypse, du sel gemme, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Mines de sel gemme. Il y a moins de cent ans, les géologues les plus instruits affirmaient qu'il n'existait pas de mines de sel gemme en France. Différents sondages opérés au commencement de ce siècle, surtout celui exécuté à Vic en 1824, détruisirent ce préjugé. La compagnie concessionnaire des bancs de sel de l'Est envoya un sondeur habile à Montmorot, au mois de juillet 1830. Les travaux furent poussés avec activité, et le 8 janvier suivant on commença à rencontrer les terrains salifères à une profondeur de 129^{m}. L'eau retirée de ce puits marquait de 19 à 21 degrés de salure à l'aréomètre. On continua le sondage pour constater l'épaisseur des couches, et le 15 janvier on avait déjà pénétré à une profondeur de 66^{c} dans le sel. Des éboulements continuels ne permirent pas de continuer l'opération. Le résultat obtenu paraissait si avantageux, que le préfet du Jura s'empressa de l'annoncer au ministre comme un événement d'une haute importance.

Le roi, par une ordonnance du 6 janvier 1842, fit concession au domaine de l'Etat, pour être attachées à perpétuité à la saline de Montmorot, des mines de sel et sources salées situées sur les communes de Montmorot, Lons-le-Saunier, Messia, Courlans, Saint-Didier, l'Etoile, Chille, Villeneuve-sous-Pymont, Perrigny et Montaigu, ce qui comprend une surface de 19 kilomètres carrés, 99^{h} 85^{a}. Un second trou de sonde fut ouvert la même année au fond d'un puits qui avait 14^{m} 63^{c} de profondeur. Le forage fut poussé jusqu'à 20^{m}, puis suspendu tout à coup. Un arrêté préfectoral du 30 juillet 1845, approuvé par le ministre le 15 décembre suivant, autorisa M. de Grimaldi à ouvrir ou à maintenir en activité cinq nouveaux trous de sonde pour l'exploitation du sel gemme par voie de dissolution.

Un rapport de l'ingénieur des mines de Chalon-sur-Saône, sur les dangers que pouvait offrir la multiplicité de ces puits, jeta l'effroi dans Montmorot. La population se croyait menacée d'un engloutissement prochain. Il fallut un nouveau rapport de M. Boyer, ingénieur en chef des mines, pour dissiper ces craintes chimériques. M. de Grimaldi fit achever le puits commencé, et en ouvrit quatre nouveaux. Les trois derniers ont été exécutés en 1850 et 1851. Les sondages, poussés jusqu'à l'énorme profondeur de 356^{m}, ont permis d'étudier le sol d'une manière toute spéciale. Nous croyons faire plaisir à ceux de nos

lecteurs qui s'occupent de géologie, en leur faisant connaître le résultat de ces sondages opérés à travers le terrain keupérien.

Gravier, sable et galets (alluvion), 27^{m}; marnes irisées bleues, vertes et jaunes, à 29^{m}; marnes de même nature, renfermant quelque peu de calcaire désagrégé jaunâtre, dolomitique, et de chaux carbonatée crystallée, à 31^{m} 40^{c}; marnes de couleurs bleuâtre et grisâtre, à 46^{m} 69^{c}; calcaire bitumineux, marne grise, sulfate de fer et surtout sulfure de ce métal, à 69^{m} 30^{c}; gypse blanc et un peu rosâtre crystallisé, mais surtout fibreux et amorphe, mélangé de marne argileuse, à 76^{m} 61^{c}; gypse blanc rougeâtre et marnes chargées d'hydroxyde de fer, à 78^{m} 59^{c}; dolomie compacte, colorée en jaune par le fer oxydé hydraté, à 84^{m} 67^{c}; dolomie moins compacte, colorée en vert, chargée de sulfate de fer, quelques grains de quartz, à 90^{m} 79^{c}; marnes de diverses couleurs avec sulfate de fer, à 101^{m} 92^{c}; marnes irisées schisteuses, verdâtres, à 103^{m} 10^{c}; schiste noir bitumineux, à 113^{m} 39^{c}; gypse fibreux, crystallisé, compact, rosâtre, rouge, à baguettes prismatoïdes, mélangé de marnes argileuses et d'anhydrite très compacte, à 126^{m} 47^{c}; gypse en beaux crystaux rhomboïdaux, translucides, blancs avec quelques taches rouges; très belle polyalithe, à 133^{m} 20^{c}; 1er *banc* de sel gemme, mélangé de marnes salifères gypseuses, à 134^{m} 16^{c}; gypse salifère marneux, crystaux rouges de gypse et polyalithe en crystaux prismatoïdes rougeâtres, à 134^{m} 90^{c}; 2e *banc* de sel gemme, blanc, lamelliforme, et marnes salifères en petite quantité, à 138^{m} 60^{c}; marnes saliféro-gypseuses, à 140^{m} 07^{c}; 3e *banc* de sel gemme (banc principal, d'une épaisseur de 18^{m} 86^{c}), sel lamellaire blanc, translucide, clivage facile en cubes parfaits, fibreux, rougeâtre et blanc pur, à 140^{m} 36^{c}; marnes grises, gypseuses, salifères; gypse blanc, rosé, et rognons de sel fibreux, à 159^{m} 44^{c}; 4e *banc* de sel, gris et blanc, avec polyalithe, à 163^{m} 49^{c}; marnes grises et sel fibreux rose avec polyalithe rouge, à 167^{m} 13^{c}; 5e *banc* de sel gemme, rose et gris translucide, à 168^{m} 10^{c}; marnes saliféro-gypseuses grisâtres, à 177^{m} 91^{c}; 6e *banc* de sel, blanc, fibreux, mélangé de marnes saliféro-gypseuses avec polyalithe, à 179^{m} 26^{c}; 7e *banc* de sel, gris-cendré; marnes argilo-gypseuses et polyalithe, à 183^{m} 81^{c}; marnes gypseuses et gypse rougeâtre et blanchâtre, à 194^{m} 80^{c}; 8e *banc* de sel gemme, blanc, rose et grisâtre, à 195^{m} 10^{c}; marnes salifères; gypse rouge et anhydrite, à 196^{m} 80^{c}; 9e *banc* de sel rose, crystallisé; gypse prismatoïde et polyalithe en rognons, à 197^{m} 17^{c}; marne grise, gypseuse, schistoïde, à 200^{m} 22^{c}; 10e *banc*, sel blanc transparent, très pur; sel rosâtre fibreux; sel rouge prismatique, marno-gypseux, à 203^{m} 40^{c}; marnes gypseuses salifères et rognons de sel fibreux, à 211^{m} 15^{c}; 11e *banc*, sel blanc mat, rose-tendre ou gris-cendré, à 214^{m} 81^{c}; gypse saliféro-marneux très tendre, gypse blanc, à 224^{m} 10^{c}; sel blanc pur, rosé, grisâtre, fibreux; marne argileuse, à 225^{m} 60^{c}; marne, gypse et sel fibreux sale, à 227^{m} 11^{c}; 12e *banc*, sel en grains blancs, transparents; sel fibreux et rognons de polyalithe, à 248^{m} 12^{c}; marnes gypseuses, schistoïdes, salifères, à 249^{m} 41^{c}; 13e *banc*, sel blanc et grisâtre, à 253^{m} 03^{c}; gypse marneux, salifère et polyalithe, à 254^{m} 59^{c}; 14e *banc*, sel grisâtre, fibreux, rose,

crystallisé, gypse et polyalithe, à 256m 48c; marne grise, sel fibreux, marne noirâtre, schistoïde et gypse, à 269m 97c; 15e *banc*, sel blanc, grisâtre et noirâtre, à 275m 22c; dolomie calcarifère jaune, compacte; marnes rouges et gypse fibreux, à 275m 84c; marnes gypseuses de différentes couleurs, sans salure, à 276m 36c; gypse abondant et marne grisâtre, non salée, à 278m 23c; anhydrite ou sulfate de chaux anhydre avec grains quartzofères, à 280m 60c; marne noirâtre, schistoïde et gypse, à 280m 87c; anhydrite, marne et gypse, à 281m 14c; grès gypso-marneux, à 282m 47c; grès feldspathique, à 356m. La couche de sel qui se trouve sous le puits salé de Lons-le-Saunier, ayant été soulevée par la faille qui s'est ouverte depuis la montagne de Pymont, est beaucoup plus élevée qu'à Montmorot. L'exploitation de ce puits pendant plusieurs siècles a formé des excavations souterraines dont la voute, de nature marneuse, s'est affaissée dans certaines parties, et a occasionné les enfoncements dont nous avons parlé à l'article Lons-le-Saunier.

Biens communaux: une église, un cimetière en dehors et au nord du village, bénit le 6 juin 1778; un presbytère près de l'église, dont la reconstruction, exécutée en 1855, a coûté 12,000 fr.; une maison commune bâtie en 1840, qui a coûté 33,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice laïque et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 107 garçons et 105 filles; un abattoir public autorisé le 8 août 1827; un champ de foire; une fontaine avec lavoir à Montmorot et une autre à Savagna; une promenade publique, emplantée d'arbres et contenant un jeu de quilles; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 50 pompiers, et 95h 67a de pâtures, forêts, terres lab., jardins, vergers, carrières et oseraies, d'un revenu cad. de 1779 fr.

Bois communaux: 29h 95a.

Budget: rec. ord. 6919 fr.; dép. ord. 6421 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été fondé par M. Guigue de Maisod. Ses revenus sont de 57 fr. répartis chaque année entre 21 indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

Montmorot est situé entre la Vallière et une colline arrondie, dans un large défilé qui unit la région des montagnes à la plaine. Du haut du rocher qui le domine, la vue embrasse une grande partie du département. Les salines, la ville de Lons-le-Saunier, les châteaux de l'Etoile, d'Arlay, de Pymont, du Pin, l'ermitage de Montciel, les églises de Montain, de Saint-Etienne de Coldres, le bourg de Montaigu, le village de Courbouzon, l'entrée du vallon de la Sorne et les premiers gradins du Jura, bornent l'horizon à l'est et au sud; à l'opposé se déroulent les immenses plaines de la Bresse et de la Bourgogne, où la nature se plaît à déployer toutes ses richesses. Ce vaste panorama, qu'on contemple avec ravissement au milieu des ruines séculaires d'un château illustre par ses souvenirs, est découpé par les eaux argentées d'une foule de ruisseaux et par des routes qui convergent dans toutes les directions.

Il ne peut y avoir de doute sur l'existence de ce village antérieurement à la conquête des Gaules. Son nom primitif, que les Romains cherchèrent en vain à latiniser, fait allu-

sion aux sources salifères qui jaillissent sur son territoire. Il est certain que les Celtes ont exploité ces eaux précieuses. On a trouvé dans les environs des haches en pierre de jade, une médaille d'or à l'effigie de Philippe, roi de Macédoine, et des tombelles gauloises qui forment encore des éminences près du hameau de Sugny. Sous la domination romaine, la population ne fit qu'augmenter, comme le prouvent les nombreux débris antiques que l'on a recueillis sur différents points de la commune. Un *oppidum* ou plutôt un *castellum* s'élevait au sommet de la montagne et protégeait la route qui reliait la ville gauloise de Lons-le-Saunier à celle de Chalon-sur-Saône. La tradition de la *Vouivre*, qui jadis hantait cette citadelle, est une preuve de son ancienneté. Les pentes du rocher sont recouvertes de tuileaux à rebords. On a trouvé, au milieu des ruines du *castellum*, une médaille en bronze à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, des boules de pierre, percées, provenant d'un *abacus*, instrument de numération en usage chez les Romains, et une grande clef de bronze, de forme très remarquable. Entre le château et la côte du mont Cœlius, s'élevait une opulente villa, habitée vraisemblablement par l'officier impérial préposé au gouvernement du pays et qui avait sa principale résidence dans le château fort.

En 1744, lorsqu'on creusa les fondations du clos de la saline et des maisons du directeur, les ouvriers ramenèrent à la lumière, entre autres objets, les restes d'une fontaine et le squelette d'un guerrier. Au mois d'août 1811, en redressant la route de Lyon à Strasbourg, l'albâtre, le marbre, le porphyre, le granit vert et rouge, des débris de mosaïques et des colonnes répondaient à chaque coup de pioche. Une des tuiles à rebords portait le nom de CLARIAN., abréviation du nom de *Clarianus*, architecte célèbre au siècle d'Auguste. M. Gorin découvrit, en 1824, sur l'emplacement de cette villa, en face de la saline, la base d'une colonne d'ordre corinthien et de pierre tendre dont les moulures avaient été arrondies à l'instrument du tour, des monnaies aux effigies d'Antonin, de Marc-Aurèle, Lucius-Verus, Commode, de Julia-Mamœa, mère de l'empereur Alexandre, de Gordien-le-Jeune, de Constantin et de Crispus (138 à 354 après J.-C.).

En 1825, on rencontra, dans le même terrain, la base d'une seconde colonne, aussi de l'ordre corinthien, et de granit rouge, un autre fragment de colonne plus petite et de pierre calcaire, des tablettes de marbre serpentin, des carrelages de marbre épatique, des tuiles striées, des tuyaux de vapeurs, des couches de ciment, de chaux et de briques broyées, des murs de fondation, des traces d'incendie, des ossements humains, des débris de poterie rouge, noire et blanche, parmi lesquels se distinguaient le fond d'un vase empreint du mot LAVRICIM. et un joli bas-relief qui avait orné l'anse d'une aiguière. C'est une figure à laquelle il manque la tête et les pieds ; elle représente une femme sortant du bain, portant à son sein la main gauche et posant la droite sur un linge. Enfin, parmi ces petits objets se sont trouvées deux cuillers de bronze, de forme ronde et aplatie, du genre de celles que Bernard de Montfaucon et dom

Martin mettent au nombre des instruments de sacrifice et qui servaient à prendre l'encens dans l'*acerra*. Dès-lors, les fouilles ont encore augmenté d'intérêt. Au mois de mars 1826, on décombra successivement trois mosaïques très rapprochées les unes des autres. M. Duparc, enchanté de cette découverte, s'empressa d'acheter à grand prix le terrain qui les recélait. M. Gorin a mis à découvert une grande partie des fondations de cette magnifique villa, et notamment l'hypocauste sur lequel ont existé des bains domestiques alimentés par les eaux de la fontaine de Montciel. Parmi des tuiles de 64 millim. de toute face (*tegulæ bipedales*), qui avaient reposé sur des piliers composés de carreaux en terre cuite superposés de 21 millim. d'épaisseur (*bersales pilæ*) et qui avaient formé le plancher de trois chambres de bain, il y en avait une au milieu de laquelle sont imprimés les cigles Q. C. M., et l'on y voit encore debout des tuileaux de brique carrés, qui servaient à porter la chaleur du calorifère au *laconicum* et au *tepidarium*. C'est de la même propriété de M. Gorin qu'est sortie une statue mutilée de Diane, sculptée dans une niche. Ce morceau, qui est de pierre de Vergenne, conserve la tête et une partie du buste. La tête a 81 millim. de hauteur, ce qui fait apprécier à 65 c. celle du personnage entier. La déesse chasseresse avait le front décoré du croissant, les cheveux relevés, le sein couvert d'une tunique agrafée sur l'épaule et le haut du bras orné d'un bracelet, comme la Diane dont Chiflet a donné la figure dans son *Vesontio*. Enfin on a trouvé, dans le même lieu, une boucle d'oreille à charnière, figurée en serpent qui se mord la queue. Les invasions multipliées des Barbares, qui se succédèrent dans la seconde moitié du IVe siècle, surtout sous le règne de Constance, de 355 à 357, amenèrent l'anéantissement de Montmorot. Il paraît qu'il se releva assez rapidement de ses ruines, car au XIe siècle son état était déjà florissant.

Seigneurie. Un terrier dressé en 1456 par Jean d'Autrey, conseiller du duc Philippe-le-Bon, et Huguenin Charreton, d'Arlay, clerc, tabellion général de ce prince, contient, dans les plus grands détails, les droits seigneuriaux attachés au domaine de Montmorot. Ce document, déposé aux archives du Doubs, mériterait d'être publié dans toute son étendue. La châtellenie de Montmorot comprenait, à cette époque, le château bâti sur la montagne, le Bourg-dessus, le Bourg-dessous, Saubief, Savagna, les deux Messia, Macornay et Vaux-sous-Bornay, en toute justice; *Courbouzon*, en haute justice seulement, la justice moyenne et basse ayant été donnée par le duc Philippe-le-Bon à Antoine de Courbouzon, le 18 mars 1453; *Chilly*, en haute justice seulement, laquelle fut encore donnée par ce prince à Antoine de Vaudrey, chevalier, seigneur de l'Aigle et de Chilly; *Courlans*, en haute justice, la basse appartenant à Pierre de la Tour de Culay; deux meix en toute justice situés à Frébuans et tenus en fief par Jean de Sainte-Croix, seigneur de Clémencey, du chef de Louise de Sugny, son épouse; plusieurs meix en haute justice, situés à Chavannes et possédés par différents gentilshommes auxquels apparte-

nait la justice inférieure; enfin des meix épars dans les villages de Plaisia, Charcier, Charézier, Maynal, Crançot, Chapelle-Voland, Coligny, Montagna-le-Reconduit, l'Aubespin, Chilly et Eschalon près Montréal dans le Bugey, appartenant à des sujets qui s'étaient mis volontairement en la bourgeoisie et garde du souverain de Bourgogne.

Le châtelain statuait sur tous les crimes et délits que la législation frappait d'une amende de 60 sols, de 7 sols et de 3 sols. Les peines corporelles étaient prononcées par le bailli d'Aval ou son lieutenant. Les fourches patibulaires, pour l'exécution des criminels, étaient à quatre colonnes et placées sur la montagne de *Cye* (Montciel), sur le bord de la grande voie de Lons-le-Saunier à Lyon. Il y avait pour l'exposition des coupables un pilori à côté des halles. Ce pilori, soutenu par plusieurs pièces de bois, supportait une galerie qui communiquait à une forge dans laquelle se rivaient les chaînes des prisonniers. Le seigneur avait le tiers du four banal du Bourg-dessus, les deux autres tiers appartenant, à titre d'inféodation, à Pierre du Pin et Lancelot de Sugny, écuyers; le four banal de Saubief; un moulin banal situé à Montmorot sur la rivière de *Lésigne* ou de *Vallière*, proche de la halle; les langues de toutes les grosses bêtes tuées dans les deux bourgs, et deux bancs de boucherie dans le Bourg-dessus; il percevait les lods sur les mutations d'immeubles, à raison du treizième du prix; une redevance de 60 livres lorsqu'il mariait une de ses filles, et une autre redevance d'une mesure de froment et d'une *geline* sur tous les étrangers qui venaient puiser de l'eau salée dans son puits à muire. Il lui était dû en outre deux droits de *péage* et de *rouage*.

Le tarif pour le péage était le même que celui d'Augerans qui se percevait à la Loye. Suivant des lettres patentes du duc Philippe, datées à Espoisse le 18 septembre 1433, le péage de Montmorot fut déclaré être un membre de celui d'Augerans. Ce tarif peut donner une idée du commerce qui se faisait alors. Il était dû « 1° pour une balle de laine, fustaine, épicerie et autres marchandises du même genre qui se mettaient en balles, du poids de 22 pierres ou 203 quarterons, 8 sols; pour une balle de draps de couleur, 18 deniers estevenants; pour une balle de draps sans couleur, 4 deniers; pour mille harengs, 10 deniers; pour cent livres de cire, 12 deniers; pour une balle d'acier, 4 deniers, et pour un grand cheval, 8 deniers; chaque juif devait 30 deniers. Ce péage était amodié, en 1456, à Denis Tournier, de Saubief, moyennant 201 livres. Celui qui passait sans payer et sans entrer dans le bureau du fermier, devait une amende de 50 livres estevenantes, outre la confiscation des marchandises.

Un autre péage, appelé *rouage*, se percevait depuis la rivière de *Seille*, du côté de Bletterans, jusqu'au Pontot ou petit pont qui séparait la seigneurie de Montmorot de celle de Lons-le-Saunier. Ce péage, dont les princes de la maison de Chalon-Arlay étaient seuls exempts, était fixé ainsi qu'il suit: pour un char et une charrette, chargés ou non, 6 blancs; pour une bête chargée ou non, amenée à la foire de la Pentecôte, à Lons-le-Saunier, 1 denier; pour chaque pièce

de vin qui se vendait à Montmorot pour être emmenée ailleurs, 1 blanc. Indépendamment de tous ces droits, le seigneur possédait une vigne sur la pente de la montagne, de 60 ouvrées, un monticule couvert de buis près de Montmorot, appelé la *Rochette-Buissieuse,* et des cens sur divers meix. La seigneurie de Montmorot, après avoir appartenu dans l'origine aux rois de Bourgogne, passa aux comtes héréditaires de cette province. Elle se partagea, au commencement du XIe siècle, dans des proportions inégales entre la branche aînée de nos comtes et une branche cadette dont les membres prirent le titre de *vicomtes* et de sires de Montmorot. Cette origine commune n'est point prouvée d'une manière précise, mais elle repose sur des présomptions qui équivalent à la certitude. Ainsi la qualification de vicomte, le droit de sépulture dans l'église cathédrale de Saint-Etienne de Besançon, dont jouissait la maison de Montmoret, l'immensité de ses domaines, qui s'étendaient depuis le Grandvaux jusqu'à la rivière de Braine, son partage dans le domaine de Montmorot, ses alliances avec des familles souveraines, sont autant de preuves incontestables. Les comtes de Bourgogne avaient un donjon sur la montagne de Montmorot, et, autour de cette forteresse, un bourg appelé le *Bourg-dessus* ou le *Bourg-le-Comte*. Les sires de Montmoret avaient un autre château à côté du précédent et un bourg à ses pieds où était l'église, appelé le *Bourg-dessous* ou le *Bourg-le-Sire,* qu'on a appelé plus tard, par corruption, bourg de *Sirques,* de *Serques* ou de *Surques*. Cette division nous oblige à établir, comme nous l'avons fait pour Lons-le-Saunier, et comme nous aurons à le faire pour Salins, deux séries de seigneurs.

Seigneurs du Bourg-le-Sire. Le premier personnage connu de la maison de Montmoret est *Guillaume,* qui embrassa l'état religieux à l'abbaye de Tournus et donna à ce monastère l'église de Saint-Corneille de l'Etoile et celle de Saint-Didier, qu'il tenait sous la mouvance de sa famille (1078). Le vicomte *Thiébert* de Montmoret, et Guy, sire de Scey, vendirent ensemble, en 1078, l'église de Scey à Bernard, abbé de Baume. Le même Thiébert vendit encore à ce prélat, du consentement de Hugues, clerc, et de ses autres frères, l'église de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Dans une donation faite, en 1147, par Guillaume, comte de Vienne et de Bourgogne, à l'abbaye de Cluny, on voit figurer comme témoins Guy de Monnet, Guillaume de Neublans, Aimon de Château-Renaud, *Viard* de Montmoret, *Etienne,* son fils, et *Milon* de Montmoret. Thiébert II de Montmoret fonda, en 1170, la chartreuse de Bonlieu, et la dota de possessions considérables qu'il tenait sous la suzeraineté de Gérard, comte de Vienne. Il eut trois fils, Pierre, Hugues, et Humbert qui fut moine. *Pierre,* sire de Montmorot, fils aîné de Thiébert II, confirma, l'an 1200, à la chartreuse de Bonlieu, les biens qui lui avaient été donnés par son père, et en ajouta de nouveaux du consentement de son épouse et de ses deux fils, en présence d'Humbert, son frère, d'Ulric de Montmoret, Albéric de Binans et autres seigneurs. Son sceau, attaché à cet acte, le représente à cheval, son épée à la main. Il avait

épousé Béatrix de Coligny, fille d'Humbert II, sire de Coligny et du pays de Revermont, et d'Yde de Vienne, de laquelle il eut 1° *Jacques*, 2° *Humbert* de Montmoret, chevalier, surnommé Arragon. Ce dernier consentit, l'an 1200, au don fait par son père à la chartreuse de Bonlieu ; il en augmenta les possessions, l'an 1223, par ses riches aumônes, et fit un traité, en 1229, avec l'abbé du Grandvaux, au sujet de la justice qu'ils devaient exercer contre les sujets de leurs terres convaincus de vol. Il paraît qu'il eut deux fils, dont l'aîné fut *Richard* de Montmoret, chevalier, bailli de Dijon, lequel déclara, en 1285, que Richard, sire de Dampierre-sur-Salon, était son héritier du sang, et *Gérard*, dit Arragon, chevalier, châtelain de Montmoret, qui fit hommage, au mois de janvier 1294 (v. st.), à Jean de Chalon, sire d'Arlay. *Jacques*, sire de Montmoret, épousa Etiennette de Ruffey, et en eut un fils du nom d'Etienne. *Etienne*, chevalier, sire de Montmoret, Ruffey et Bletterans, releva le nom et les armes de sa mère. Jean, comte de Bourgogne, ordonna à son héritier de réparer les dommages qu'il avait causés à ce seigneur dans sa terre de Bletterans. Huguette, veuve d'Humbert, dit Gallois de Vers, lui fit hommage, en 1277, de ce qu'elle possédait à Montmoret. Otton, comte palatin de Bourgogne, lui manda, en 1279, de reprendre en fief, de Jean de Chalon, la seigneurie de Largillais (commune de Chapelle-Voland). Il avait épousé *Béatrix* qui était veuve de lui en 1293, l'ayant rendu père d'une seule fille, du nom de Marguerite. *Marguerite*, dame de Montmoret, Ruffey, Bletterans, Largillais, etc., recueillit la riche succession des maisons de Montmoret et de Ruffey ; elle était mariée, en 1298, au seigneur de Joinville, dont elle n'eut qu'une fille, *Agnès* de Joinville, qui fut religieuse à Château-Chalon. Cette dame passa, avant 1304, à de secondes noces avec Hugues de Vienne, seigneur de Lons-le-Saunier en partie et de Seurre. C'est ainsi que les seigneurs de Vienne sont devenus propriétaires de cette portion du domaine de Montmorot. Il y a eu d'autres branches de la maison de Montmoret qui ont subsisté jusqu'aux XVI° et XVII° siècles. L'une d'elles eut la seigneurie de Bornay dont elle prit le nom ; d'autres eurent celles de Pélasgey, Liconas, Rotalier, etc. On peut en voir la généalogie dans l'Histoire des sires de Salins, par l'abbé Guillaume.

Armoiries. Les armes de la maison de Montmoret étaient lozangées d'argent et de gueules.

Seigneurs du Bourg-dessus. Gérard, comte de Vienne, eut le bourg de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier et le Bourg-dessus de Montmorot dans le partage de la succession de Guillaume II, son père. Il réunit à son patrimoine la seigneurie de Salins, par son mariage avec Maurette, fille et unique héritière du sire Gaucher III. Guillaume II de Vienne, son fils aîné, lui succéda, en 1184, dans la seigneurie de Montmorot, et transmit cette terre, en 1224, à *Henri*, son second fils, et à *Guillaume III*, son petit-fils. Henri mourut à Genève en 1233 ou 1234, sans laisser de postérité. Guillaume III, son neveu, recueillit sa succession. Ce seigneur, ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut nommé haut-doyen de l'église métropolitaine de Besançon. Après la

mort de son oncle, il se fit relever de ses vœux et épousa Isabelle ou Elisabeth de Lorraine dont il n'eut pas d'enfants. Il avait fait de Montmorot le chef-lieu de toutes les terres de sa domination. C'est là qu'il recevait l'hommage des seigneurs de Bagé, de Beaujeu, de Bosjean, de Ruffey, de Desnes, Courlaoux, Montjay, Longwy, Chilly, Cuiseaux, le Villars, Neublans, Navilly, Verdun, Branges, Coligny, Montréal, etc. Mort en 1255, il laissa son immense fortune à Huguenin ou Hugues IV d'Antigny, sire de Pagny, et à Henri de Pagny, sire de Sainte-Croix, frères, ses deux neveux, nés du mariage de Béatrix, sa sœur, avec Guillaume d'Antigny, sire de Pagny; mais il avait disposé de Montmorot, à titre de douaire, en faveur d'Isabelle de Lorraine, son épouse. Par un traité de l'an 1256, cette princesse accepta des héritiers de son mari le château de Pymont en échange de celui de Montmorot, *à la vaillance de mille livres de terre à estevenans*. Hugues IV, sire de Pagny, eut Montmorot dans son lot. Ses deux fils furent *Philippe*, dit de Vienne, et *Jean*. Ces deux seigneurs n'ayant pu s'entendre amiablement pour partager la succession de leur père, mort en 1277, nommèrent pour arbitres Odon, archevêque de Besançon, et Otton, comte palatin de Bourgogne. Par une sentence rendue au mois de mai 1279, il fut décidé que Philippe aurait Montmorot, Seillenard et tout ce qui était entre la Braine et Perrigny, à charge de payer une soulte à son frère. Philippe de Vienne, de concert avec son fils Hugues V, né d'Agnès de Bourgogne, sa première femme, confirma les franchises accordées à son bourg de Montmorot par Henri et Guillaume de Vienne, ses prédécesseurs. D'après un partage fait à Bellevesvre le 24 décembre 1314, entre *Hugues V* de Vienne, né du premier mariage de Philippe de Vienne et d'Agnès de Bourgogne, d'une part, *Jean* de Vienne, damoiseau, et Huguenin de Vienne, clerc, d'autre part, issus du second mariage du comte Philippe avec Jeanne de Genève, le château, le bourg et la ville de Montmorot, avec Seurre et Saint-Georges, furent mis au lot de Hugues. Ainsi que nous l'avons dit, Hugues V de Vienne, sire de Pagny, devint propriétaire exclusif de toute la seigneurie de Montmoret par son mariage avec Marguerite de Montmoret, dame du Bourg-le-Sire.

Seigneurs de Montmorot. Par suite d'un traité qui eut lieu, en 1303, entre Hugues V de Vienne et Jean de Chalon, sire d'Arlay, il fut convenu que le premier tiendrait du second, à titre de fief, le château de Montmorot, à condition, toutefois, que Jean de Chalon obtiendrait la cession de cette suzeraineté de Philippe-le-Bel, roi de France, auquel Otton V avait abandonné le comté de Bourgogne. Hugues V avait eu de Gilles de Longwy, sa première femme, *Guillaume* de Vienne, damoiseau, seigneur de Saint-Georges; il eut encore de Marguerite de Montmoret, sa seconde épouse, entre autres enfants, *Philippe* de Vienne, remarié en secondes noces à la célèbre Huguette de Sainte-Croix. Guillaume de Vienne, par suite d'un traité fait avec Philippe, son frère consanguin, devint propriétaire de la seigneurie de Montmorot et la céda, à titre d'échange, le 21 mars 1323 (v. st.), à Jeanne

de Bourgogne, reine de France, moyennant une soulte de 1900 livres. Isabelle de France, fille du roi Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne, avait épousé le dauphin de Viennois. Irritée de ce que sa mère avait institué, à son préjudice, Jeanne, sa sœur, alliée à Eudes IV, duc de Bourgogne, pour son héritière universelle, elle excita son mari à déclarer la guerre au duc Eudes. Le roi de France, Philippe de Valois, fit accepter sa médiation pour terminer cette querelle, et, par une sentence du mois de mai 1330, il condamna le duc à relâcher à la dauphine, pour supplément d'apanage, Château-Chalon et Montmorot, en lui réservant, toutefois, la suzeraineté sur ces deux fiefs. Par son testament de l'an 1345, la princesse Isabelle ayant institué pour ses héritiers universels le duc et la duchesse de Bourgogne, Montmorot rentra dans les mains des souverains de Bourgogne. Un édit du mois d'août 1695 avait ordonné la vente des domaines du roi, sous faculté de rachat perpétuel ; celui de Montmorot, avec la justice haute, moyenne et basse sur tous les villages de la châtellenie, fut adjugé, le 1er août 1697, au profit des habitants de ce lieu et des communautés de Macornay, Vaux-sous-Bornay et les deux Messia, moyennant la somme de deux mille livres. Il fut revendu, le 16 novembre 1723, à M. Tavernier, procureur au parlement de Besançon. M. Edme-François de Balay, seigneur de Marigna, lieutenant-colonel de cavalerie, ancien gouverneur et maire de Lons-le-Saunier, le racheta du roi le 9 août 1725. Ce seigneur voulut rétablir les droits de péage et de rouage attachés à cette seigneurie, quoique tombés en désuétude. N'ayant pu justifier des titres sur lesquels reposaient ses prétentions, un arrêt du parlement de Besançon, du 4 avril 1730, rejeta sa demande.

Par lettres patentes du mois de juin 1747, Louis XV unit et incorpora la seigneurie de Montmorot à la baronie de Courbouzon, en faveur de Claude-Antoine Boquet, président à mortier au parlement de Besançon. Les successeurs de ce magistrat se qualifièrent de barons de Courbouzon et Montmorot. Les officiers de justice qu'ils instituaient dans leur baronie de Courbouzon, exerçaient leur juridiction sur tous les lieux de la châtellenie de Montmorot.

Par lettres patentes enregistrées à la cour royale de Paris, le 12 avril 1847, le roi Louis-Philippe autorisa le duc de Rianzarès, époux de la reine douairière d'Espagne, à porter le titre de duc de Montmorot, et lui donna pour armoiries un écu de gueules, à l'aigle éployée d'argent, chargé en cœur d'une croix de sable.

Château. Le château de Montmorot était l'un des plus anciens et des plus considérables de la province. Le terrier de 1456, que nous avons déjà cité, en donne la description suivante : « Mondit seigneur (le duc de Bourgogne), a sa place et châtel de Montmorot qui est châtel grand, spacieux et de grande garde et maintien, assis et situé sur une haute roche, et en icelle place et châtel ou donjon d'icelle a une grosse tour de pierre à quatre quarrées bien couverte de laves et assez en bon estat par dehors et dedans, mal en point.

» Item a en icelui donjon, une autre moyenne tour de pierre

semblablement à quatre quarrées, couverte de laves, assez en bon estat et joignant sur et avec les murs dud. donjon, avec une autre petite eschiffe de pierre bien couverte faisant en paraige de tour, le tout régnant du côté devers Arlay, et est la muraille et cloison d'icelle à quatre quarrées assez bonne. Le maisonnement dedans celui donjon est cheu et par terre et en icelui n'a édifice quelconque et est tout en ruyne à présent et n'y a fors qu'une très belle et grande voûte de pierre faite à pendants bien spacieuse que encore est en bon estat de présent et est recouverte dessus de taffiers (laves).

» A l'entrée dud. châtel, est une *maison salecte* faisant à façon de tour portail, et devant icelle porterie a un petit bolevart de pierre où qu'il y a un gros orme au milieu d'icelui et sur les murailles dud. châtel (ces murs suivaient les contours de la montagne) a plusieurs eschiffes (degrés en pierre pour monter sur la muraille) et avec ce a encore à cousté dud. portail, une petite eschiffe et portelle de pierre, et dessus icelle, une petite torelle ronde de pierre, par laquelle portelle l'on va de la ville et bourg de Montmorot au chastel ; laquelle portelle regarde lesd. ville et bourg de Montmorot et se gardent lesd. porte et portelle à la charge de mond. seigneur et à ses gages par son portier. » De toutes ces constructions il ne reste que le tronçon d'une tour carrée qui a 10^m de côté sur 14^m de hauteur, et, à 40^m au sud-ouest de ce donjon, est un pan de mur de 12^m de longueur sur 10^m de hauteur et 1^m 60 d'épaisseur. Ce mur est percé, dans sa partie supérieure, d'une belle ouverture romane, flanquée de banquettes en pierre et décorée de colonnettes engagées avec chapiteaux. Des deux donjons, l'un appartenait aux sires de Montmoret et l'autre aux seigneurs de la maison de Vienne, du chef des comtes de Bourgogne. Ruinés déjà en partie en 1456, ils ne pouvaient offrir qu'une faible résistance aux armées de Louis XI et de Henri IV. Leurs matériaux furent cédés par le roi, en 1733, aux entrepreneurs de la nouvelle saline de Montmorot, pour les constructions qu'ils avaient à faire. Il est heureux que l'œuvre de destruction n'ait pas été complète. Ce château a été habité par les sires de Montmoret, par Guillaume III de Vienne et Isabelle de Lorraine, sa veuve, par Philippe de Vienne et Hugues V, son fils. Le séjour de la reine Clotilde dans ce manoir nous paraît tout à fait imaginaire.

Bourg-dessus ou *Bourg-le-Comte*. Disposé au nord et à l'est du château, il n'a laissé d'autres vestiges que la maison habitée actuellement par Mme Nicolas.

Le terrier de 1456 le décrit ainsi : « Esquel châtel et de côté led. donjon, a plusieurs maisons et meix de gentilshommes qui tous sont désolés et en ruyne de présent, qui sont tenus de fiefz de mond. seigneur que en la plupart sont la maison de monseigneur de Belregard qui a présent et façon de ce présent terrier est et demeure aud. chastel de Montmorot et en une sienne maison qu'il fait réédifier et réparer pour ce qu'elle echoit et venait en ruyne comme les autres et auquel bourg dud. Montmorot a plusieurs demeures de gentilshommes semblablement tenues de fiefz de mond. seigneur, lesquelles par feu d'orvale

qui piéça y fut et se bouta aud. faubourg et maisons d'icelui, sont détruites et venues en ruyne excepté toutefois celles à Etienne de la Faye, écuyer, celle d'Antoine de Courbouzon, écuyer, celle de Jean de Sainte-Croix, écuyer, et celles de Lancelot et Guyot de Sugney, écuyers, frères, que de présent sont en bon entretien et suffisant estat et réparation et en demeurances. Celles d'Huguenin du Pin, Jean, Guyot et Claude de Montmoret et de plusieurs autres gentilshommes et meix d'iceux étant aud. Montmorot tous sont désolés venus et chus en ruyne et inhabitables. »

Il y avait dans ce bourg un four banal, une halle pour la boucherie, un marché chaque semaine, deux foires par an et une table de change tenue par des juifs. A la suite des guerres de Louis XI, le Bourg-dessus resta à peu près inhabité.

Bourg-dessous ou *Bourg-le-Sire*. Suivant le même terrier, il y avait à Montmorot « un petit bourg dit le *Bourg de Sirques*, habité de plusieurs maisons tant de gentilshommes que d'autres, auquel est l'église, hommes, bourgeois, bourgeoises, habitant en icelui, lequel petit bourg est fermé et se ferme et est à l'ouest (à l'entrée de la rue de l'église) une porte (dite la porte Graveleuse) formant porte du bourg que les habitans ferment quand bon leur semble et se garde à leurs gages, missions et dépens; auquel bourg, mondit seigneur et ses gens, officiers et autres ont de jour et de nuit leur entrée et à toutes heures que bon leur semble, si metier est besoin. De présent et à façon de ce terrier, est portier et garde de la porterie de ce bourg, ayant les clefs d'icelui Jacques Savaigeot, demeurant aud. bourg et ayant sa demeurance joignant la porte. »

Ce bourg existe encore, mais il n'a plus de clôture. La maison du portier est encore flanquée d'une jolie tourelle pentagone.—Le chemin de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône passait au Pontot et derrière le cimetière actuel, jetait un embranchement pour arriver au Bourg-dessus et au château, longeait le Bourg-le-Sire et traversait Saubief.

Le Bourg-dessus était commandé par le capitaine-châtelain du château et le Bourg-dessous par un prévôt. Chaque bourg avait sa bannière. Saubief dépendait de la bannière du Bourg-le-Sire, et les autres villages de la châtellenie, de celle du Bourg-dessus. Tous les habitants de la seigneurie devaient faire guet et garde et la revue d'armes au château.

Franchises. La charte primitive des franchises de Montmorot n'existe plus. On n'en connaît que la confirmation, laquelle commence en ces termes: « Nous Philippe de Vianne, sire de Pagney et de Montmoret (il n'était seigneur que d'une partie de ce dernier lieu), sçavoir faisons à tous ceux qui verront et orront ces présentes lettres, que comme nos hommes et borjois de Montmoret nous ayant prié et requis que nous leur confermessions par lettres telles franchises, comme ils et leurs autres antecesseurs ont eu et usé, à temps le comte Henri de Vianne (mort en 1233 ou 1234) et le comte Guillaume de Vianne (neveu du précédent, mort en 1255), nos dévanciers, seigneurs cei-arrières de Montmoret, et en ladite franchise les maintenessions, confermessions et fassions confirmer et maintenir à nos hoirs. Nous,

quant à ce peut, veu et connu le grand prouffit de nous et des nostres, present et à venir. Nous, certains par le témoignage de plusieurs anciens dignes de foy esd. nos hommes et nos borjois de Montmoret, confermons lad. franchise, laquelle est tex: »

Le seigneur commence par déclarer que les habitants et bourgeois de Montmorot présents et à venir, ainsi que leurs biens, doivent être francs de toutes tailles, prises, *quises*, charrois, corvées d'œuvres corporelles d'hommes, de bœufs, de chevaux, d'ânes et d'autres exactions de servitude, même de la moisson à donner au prévôt ou aux gens de sa maison.

Toute personne qui viendra ou demeurera à Montmorot, devra être garantie de violences, à moins qu'elle ne soit arrêtée en flagrant délit de meurtre ou qu'elle n'ait porté atteinte aux priviléges de la franchise. — Celui qui, étant coupable de quelque méfait, aura cherché un refuge à Montmorot, sans pouvoir ou vouloir réparer ses torts, sera conduit par les bourgeois hors du bourg et du château, pendant un jour et une nuit, à moins qu'il ne soit convaincu d'un assassinat. — Le sujet d'une seigneurie quelconque qui aura retiré ses biens à Montmorot, en temps de paix ou de guerre, pourra en disposer comme il l'entendra et même les emporter où bon lui semblera. — Le sire ne pourra gager (saisir), dans l'étendue de la franchise, ni les lits, ni les armes, pour quelque dette que ce soit. — Il lui est interdit d'accorder des priviléges qui seraient nuisibles à la communauté ou à l'un de ses membres. — Il ne pourra s'emparer de la personne ni des biens d'un étranger lors même que cet homme serait le sujet d'un seigneur avec lequel il serait en guerre. Chaque bourgeois pourra vendre franchement son blé, son vin et ses autres denrées, mais s'il vend son vin à la criée, il devra le faire pour le prix auquel il aura été annoncé et à juste mesure. Au temps des vendanges, il sera libre d'acheter des raisins en gros et en détail dans les limites de la franchise. Le sire devra aider ses bourgeois à obtenir la réparation des torts qui leur seront faits et le paiement de leurs créances. — Celui qui voudra quitter Montmorot pour aller résider ailleurs, sera libre de le faire à toute heure et conservera sa qualité d'homme franc.

Les bourgeois et habitants seront dispensés de contribuer aux réparations du château et des fossés. S'ils veulent clore leur bourg par des palissades, le seigneur devra leur fournir le bois, et s'ils veulent le clore de murs, il doit le faire à ses dépens, sans rien exiger d'eux, pas même des corvées.

Le sire sera tenu de mettre, pour la garde du bourg, trois guettes aux dépens de ceux qui sont tenus de les payer. — Il aura seul le pouvoir d'instituer le commandant de l'écharguet, à charge, par cet officier, de prêter serment d'exercer son office pour les bourgeois comme pour le sire. — Celui qui, étant commandé pour faire l'écharguet, fera défaut, sera condamné à une amende de trois sols. — Seront dispensés de ce service, les meuniers et les membres des familles dans lesquelles il y aura une femme enceinte. — Le seigneur ne pourra instituer des agents qui n'auraient point la confiance de la population. — Les habitants et bourgeois de

Montmorot seront tenus de suivre en armes le seigneur ou son représentant pour défendre sa terre, ses fiefs et ses arrière-fiefs, pendant un jour et une nuit à leurs dépens, et ensuite aux dépens du seigneur. Si ce dernier veut aller en guerre pour secourir ses amis ou ses voisins, ses sujets ne seront tenus de le suivre que s'il les commande en personne.

Les gages donnés par le seigneur devront être gardés quarante jours avant d'être vendus, et ceux donnés par d'autres personnes, sept jours seulement. — Nul ne sera tenu de recevoir un gage dont la valeur n'excéderait pas d'un tiers la somme prêtée. — Celui qui voudra donner caution ou engager ses biens, ne pourra être arrêté qu'en cas de crime seulement. — Le sire devra indemniser l'habitant qui serait arrêté ou dont les biens seraient gagés pour sa propre dette.

La succession d'une personne morte sans faire de testament appartiendra à ses héritiers.

Seront punis 1° d'une amende de trois sols, ceux qui auront injurié ou frappé quelqu'un avec la main, et les boulangers qui auront trompé sur le poids du pain ; 2° d'une amende de sept sols, ceux qui auront appelé une personne *punaise* ou l'auront frappée d'un coup de pied. — Les amendes de 60 sols seront appliquées aux vendeurs à faux poids et à ceux qui auront fait des blessures ayant causé une perte de sang, le tout sans préjudice des dommages-intérêts. Tous les délits non prévus par la charte donneront lieu à une amende de 7 sols. — Les voleurs de profession resteront à la miséricorde du seigneur.

« Les borjois du leu de Montmoret se peuvent défendre et garder ès cas qui ne sont exprès en cette charte par les bons us et les bonnes coutumes dud. leu. Si aucun cas avenait aud. leu duquel mention ne fût faite en la présente charte, elle doit être terminée selon les us et coutumes dud. lieu, usées cei-arrières. »

Le seigneur s'obligea et obligea ses successeurs à jurer à leur avènement et à faire jurer par trois chevaliers l'exécution de cette charte. Il obligea aussi les sergents établis chaque année à faire le même serment. En retour, toutes les personnes au-dessus de quinze ans, à l'avènement de chaque seigneur, étaient obligées de prêter serment de respecter ses droits.

Les hommes de la franchise reçurent le pouvoir d'élire quatre conseillers pour administrer les affaires communes, à charge, par ces magistrats, de prêter serment au seigneur; de rendre compte de leur gestion aux bourgeois, et d'appeler le commandement (le bailli) du seigneur pour contraindre ceux qui ne voudraient pas leur obéir.

Le sire s'interdit la faculté de prendre ni gelines, ni laine, ni foin, ni paille, ni autres choses, sans le consentement du propriétaire. Il pourrait seulement, ainsi que ses gens et les personnes de sa cour, se faire livrer en payant le foin nécessaire pour nourrir leurs chevaux lorsqu'ils viendraient au château. Il réserva pour lui et ses successeurs les cens qui lui étaient dus, les corvées pour faucher le pré Chaudon et un impôt de 60 livres en cas de voyage d'outre-mer, de nouvelle chevalerie ou de mariage d'une fille aînée. Hugues de Vienne, fils de Philippe, donna son consentement à cette charte qui fut

octroyée au mois de décembre 1287. Les limites de la franchise s'étendaient de la planche Maréchal au pont de pierre de Montmorot, de ce pont à la fontaine de Saubief, de cette fontaine au bief de Saint-Martin, et de ce bief à la vigne d'Humbert de la Porte (de Lons).

Fief de la Faye. Ce fief, sans justice, s'étendait sur Montmorot, Messia, Courlans, Courbouzon et Macornay. Il appartenait, en 1300, à Jean de la Faye, écuyer; de 1349 à 1366, à Guillaume de la Faye, son fils, chevalier; de 1387 à 1406, à Huguenin de la Faye, écuyer; de 1429 à 1456, à Guillaume II de la Faye, écuyer; de 1460 à 1464, à Jean et Huguenin de la Faye. Marguerite de la Faye, héritière de cette maison, porta ce beau domaine en dot à Antoine de Bussy, écuyer, sieur de Vescles, qu'elle épousa en 1482, et dont elle était veuve en 1518. Claude de Bussy, leur fils, laissa pour héritier, avant 1556, Pierre de Bussy, son seul enfant. Jeanne de Bussy, fille de Pierre, s'allia, avant 1589, avec Guillaume du Pin, sieur de la Chasnée. Clériadus du Pin, seigneur des Repôts, vendit cette chevance à Pierre du Pin, baron de Jousseaux, son cousin, le 29 août 1649. Gabriel de Benoît, sieur de Bussy, héritier testamentaire de Clériadus du Pin, fit, en 1687, sommation à Pierre du Pin de se désister de cette acquisition, mais ce procès n'eut pas de suite. Anne-Marie du Pin ayant épousé Claude-César de Balay, seigneur de Château-Rouillaud, lui porta en dot la chevance de la Faye. Charles-Emmanuel-Joseph de Balay, baron de Jousseaux, Claude-César-Joseph de Balay du Vernois, Louis-Désiré de Balay de la Chasnée, habitèrent constamment Montmorot. Menacés d'une expropriation, ils vendirent ce domaine, conjointement avec Marie-Césarine de Balay, leur sœur, veuve d'Emmanuel-Gaspard-Marie-Joseph de Balay, le 29 avril 1772, à Jean-François Roland, capitaine invalide, qui le revendit, en 1793, à Edme-Joseph Bouillat, homme de lois, demeurant à Paris, moyennant 500,000 fr. en assignats. M. Jean-François Roland fils, chef de division au ministère de la police générale à Paris, le racheta moyennant 30,000 fr. et le vendit, le 3 juin 1818, à M. Jean-Claude Nicolas. La veuve de cet acquéreur y fait sa résidence.

Le château de ce fief a été reconstruit par MM. de Balay, de 1773 à 1775. Il est situé près des ruines de l'ancien château, contre la pente orientale de la montagne, et faisait primitivement partie du Bourg-dessus.

Fief de Courbouzon. Il consistait en un château-fort bâti au pied de celui de MM. de la Faye, avec une chapelle à côté; en vignes, prés et terres sur le territoire de Montmorot. Il appartenait, en 1376, à Odet de Courbouzon, châtelain de Montmorot. Henri de Poligny, sieur de Courbouzon, et Guillemette de Visemal, son épouse, l'habitaient en 1656, et fondèrent dans leur chapelle une messe à célébrer le vendredi de chaque semaine par les familiers de Montmorot. Le 14 juillet 1663, Claude-Antoine de Poligny, dame de Courbouzon, vendit ce domaine à Pierre du Pin, seigneur de la Chasnée et baron de Jousseaux, moyennant 1900 fr. Le château fut démoli par MM. de Balay et n'a pas laissé de vestiges.

Fief de Savagna. Savagna est nommé dans les titres anciens, *Savigny, Savigney, Sauvagney* et *Sauvaigney.* Ce village formait une prévôté qui servit d'apanage à une branche cadette de la maison de Montmoret, à laquelle on donna le nom de Savigny. *Estevenin* de Savigney, dit Huguenin, est nommé dans un titre de l'an 1307. Poinçard de Savigney, son fils, possédait des biens à Grozon et fut père d'Estevenette qui vivait en 1371. *Hugues* de Savigney, chevalier, châtelain de Montmorot et bailli d'Aval en 1350, épousa Odette de Poligny. *Jean* de Savigney, chevalier, seigneur de Beauregard, testa en 1394 et institua pour son héritier Guillaume de Savigney, sire de Beauregard, son fils. Par lettres patentes datées à Bletterans le 23 juillet 1443, le duc Philippe-le-Bon donna la prévôté de Savagna à Lancelot de Sugny, écuyer, en faveur duquel elle avait été résignée par Humbert de Saubief, son aïeul. Le prévôt de Savagna avait la faculté, lorsqu'il ne pouvait aller aux armées, d'instituer un lieutenant. Sur chaque amende de 60 sols, il percevait 5 sols; sur celles de 7 sols, 12 deniers, et sur celles de 3 sols, 6 deniers estevenants. Il y avait un autre fief à Savagna qui appartenait à la famille de Molpré. Il était entré dans cette maison par le mariage de Pierre de Molpré, chevalier, avec Jeanne de Montmoret, en 1370.

Fief de Varax ou *de Vitrey.* Ce fief, l'un des plus importants de la châtellenie de Montmorot, s'étendait sur Savagna et jusqu'aux portes de Lons-le-Saunier. Il embrassait la prairie sur laquelle ont été bâties la rue Neuve et la rue des Salines. La justice haute, moyenne et basse y était attachée. Nous avons donné la liste de ses possesseurs à l'article *Lons-le-Saunier.*

Seigneurie de Saubief. Salsubium, Sabief, Saubief, Saubiez, dont le nom signifie *bief salé,* formait une seigneurie particulière, sans justice, dont dépendaient un moulin banal, le cours d'eau qui le faisait mouvoir, des terres, des prés, des vignes et des cens. Elle appartint, pendant plusieurs siècles, à une famille noble qui en portait le nom et qui était une branche cadette de celle de Montmorot. *Marguet* de Saubief, écuyer, était, en 1406, lieutenant général du bailli d'Aval. Il avait épousé Marguerite du Pin. Ses descendants formèrent plusieurs branches dont l'une possédait la seigneurie de Saint-Bonnot ou Saint-Bonnet, en Bresse; une autre avait celle de Montjouvent, près d'Orgelet. Pierre de Dortans, marié à Jeanne de Saubief, vendit cette seigneurie, en 1576, à Antoine de Reculot, sieur de Villers-les-Bois, la Barre, Vertamboz, fils de Marc de Reculot qui possédait déjà un fief à Montmorot. Claude de Reculot, sieur de Mont-sous-Vaudrey, était seigneur de Saubief en 1619. Il vendit ce fief à Antoine Boy, de Lons-le-Saunier, qui le transmit avant 1669 à Pierre Boy, son fils, docteur ès-droits et lieutenant local au siége de Montmorot. Jeanne-Philippe Boy, fille de Pierre, épousa, en 1698, Bernard-François Patornay, de Salins, conseiller au parlement de Besançon, et lui porta ce domaine en dot. Charles-Emmanuel Patornay, leur fils, seigneur du Fied et de Saubief, laissa cet héritage à Frédéric-

François Patornay du Fied, son fils. Ce gentilhomme, marié à Anne-Marguerite d'Amédor, émigra en 1792 et mourut en Allemagne, ainsi que son épouse. Ses biens furent vendus nationalement en 1793.

Le château de ce fief était au centre du village de Saubief. Il se composait d'une tour sous laquelle régnait un long portail, de deux ailes de bâtiments de chaque côté de cette tour, de bâtiments de dépendances et d'un grand verger à côté. Il existe encore.

Fief de Sugny. Sugny, Sugney, était un vaste territoire à l'ouest de Montmorot et de Saubief, tout couvert de bois et de pâturages au milieu desquels s'élevaient quelques chaumières. Ce terrain servit d'apanage à une branche cadette de la maison de Montmoret qui prit le nom de *Sugny*. Vaucher de Sugny vivait en 1344; Ethevenin de Sugny, en 1406; plusieurs demoiselles de cette maison furent abbesses dans les abbayes nobles de Château-Chalon et de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier. Adrien de Sugny, sieur de Vertamboz, laissa sa succession, avant 1576, à Antoine de Reculot, son neveu. C'est ainsi que les seigneurs de Saubief possédèrent en partie le fief de Sugny.

La chaumière qui se trouve près de la jonction de la vieille et de la nouvelle route tirant de Lons-le-Saunier à Bletterans, et appelée le *Château-Gaillard*, occupe l'emplacement du château-fort de la famille de Sugny.

Grange de la Fontaine Mercy. Ce domaine était un démembrement important du fief de Sugny et fut vendu, vers 1524, par Marc et Louis de Sugny, frères, à Pierre Rolin, de Lons-le-Saunier. Catherine Rolin le porta en dot, en 1542, à Pierre de Pise, docteur en médecine. Jacques Domos, sieur de Saint-Georges, en fit l'acquisition et le laissa à Claudine Domos, sa fille, épouse de Jean Mercier, lieutenant général au bailliage de Montmorot en 1601 et conseiller au parlement de Dole en 1618. Claude-François Mercier, leur fils, écuyer, résida presque continuellement dans ce domaine. Il obtint de l'archevêque de Besançon, le 11 septembre 1686, la permission d'y construire une chapelle et d'instituer un chapelain, et fonda cinq messes par année à célébrer dans cet édifice. Par son testament du 20 septembre 1720, M. Mercier légua toute sa fortune à l'hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier, à charge d'acquitter certains legs, et en réserva l'usufruit à Claire Deprelz, son épouse. La grange Mercy est l'une des plus belles propriétés de l'hôpital de Lons-le-Saunier. La fontaine Mercy coulait au milieu d'un bois de haute futaie qui a été défriché comme tout le reste du territoire de Sugny.

Fief de Panthaise. Panthaise est un hameau au nord de Saubief et de Montmorot. Il formait un fief particulier qui appartenait dans l'origine à la famille dite d'Arbois. Guillaume d'Arbois, licencié en lois, bailli des terres de la maison de Vienne, transmit Panthaise à Guy d'Arbois, son fils, né de son mariage avec Nicole de Pymorin. Marie d'Arbois, fille de Guy, le porta en dot à Huguenin du Pin, seigneur de la Chasnée, son époux. Les descendants d'Huguenin du Pin l'ont transmis à MM. de Balay.

Fief de Chantrans. Il appartint pendant longtemps à une famille noble de nom et d'armes. Simon de Chantrans devint seigneur de Cour-

bouzon par son mariage avec l'héritière de la maison de Courbouzon, et transmit cette terre à Jeanne de Chantrans, sa fille, épouse d'Hugues de Poligny, seigneur d'Augea. Par lettres patentes du mois de décembre 1740, Louis XV unit les terres de Courbouzon et de Chantrans, et les érigea en baronie en faveur de Claude-Antoine Boquet, conseiller au parlement de Besançon. Les héritiers de M. Boquet vendirent ce fief à M. Pillot, qui en fut le dernier possesseur féodal. Le château de Chantrans appartient actuellement à M. Paillard, ancien avoué.

Indépendamment des différents fiefs dont nous venons de parler, il y avait encore ceux de la prévôté et de la porterie du château; ceux possédés par MM. de Beauchemin, de Rotalier, de Grivel, de Mesmay, de Mont-Saint-Ligier, la famille Guigue, et une foule d'autres qui avaient leur origine dans l'inféodation des dîmes.

Evénements divers. Renaud d'Arlay, retenu prisonnier au château de Montmorot par Hugues V de Vienne, en 1290, appela à son secours Otton, comte de Bourgogne, et se reconnut son débiteur de 1300 livres pour l'avoir délivré de sa captivité. Pendant la guerre que les barons comtois firent à Eudes IV, duc de Bourgogne, il se livra un combat sanglant devant Montmorot. En 1402, le duc Philippe-le-Hardi donna l'ordre à Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, de se transporter à Montréal avec la noblesse du pays et une troupe suffisante de gens d'armes pour chasser la Corne de Rougemont et ses bandes. A la fin de novembre de la même année, M. de Vergy écrivit à Jean de Chalon, sire d'Arlay, au sire de Pagny et aux nobles de Montmorot de se tenir prêts à marcher. Il arriva en effet le 15 décembre dans ce dernier lieu avec 70 lances. Il y attendit ceux qu'il avait mandés et écrivit de là à Grandjean Guillaume, capitaine de Montréal, pour savoir si l'on pourrait passer la rivière d'Ain au gué. Sur une réponse affirmative, il partit pour Arinthod avec Gérard Dufour, bailli d'Amont, Guichard de Saint-Seine, Jean de Montaigu, Hugues de Lanthenne et 70 écuyers. Prévoyant qu'il aurait besoin d'artillerie, il fit amener en toute hâte à Montréal les canons et les bombardes qui étaient au château de Montmorot. En 1409, le duc de Bourgogne avait fait mettre le siége devant Vellexon. Eprouvant une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, il donna des ordres à ses officiers pour agir avec vigueur. Le maréchal et ses deux baillis écrivirent à Orgelet, Saint-Julien, *Montmorot*, Colonne, la Loye, des lettres adressées aux prévôts et échevins, pour faire publier dans les lieux de leur dépendance que tous chevaliers, écuyers et autres nobles qui ne se rendraient pas immédiatement à Vellexon, perdraient tout ce qu'ils avaient dans le comté. Pour éviter cette confiscation, les gentilshommes de Montmorot se hâtèrent d'obéir. Le 6 mai 1413, la duchesse de Bourgogne chargea Guy Arménier, bailli d'Aval, et Gérard Dufour, chevalier, bailli d'Amont, de se rendre dans ce bourg pour en visiter le château et les fortifications, de les faire mettre en bon état de défense, et de s'assurer que les habitants avaient des armes et des munitions suffisantes.

On ne possède aucun document sur les désastres causés à Montmorot par les guerres de Louis XI.

Gollut mentionne le château comme l'une des places importantes du bailliage d'Aval au XVIe siècle, ce qui prouverait que le roi de France l'avait respecté.

En 1578, les troupes du duc d'Alençon, furieuses de n'avoir pu surprendre la ville de Lons-le-Saunier, incendièrent et pillèrent Montmorot. Henri IV data de ce lieu, le 21 juillet 1595, une lettre qu'il écrivait aux officiers municipaux d'Elbeuf. Le baron d'Assonville, son lieutenant, accabla les habitants de réquisitions de toute nature pendant son séjour dans la province. En 1640, Lacuzon, capitaine de Saint-Laurent-la-Roche, attaqua, sur le pont de Montmorot, un corps de cavalerie français et le mit en fuite. Les guerres et les pestes du XVIIe siècle furent si fatales à ce village, que les maisons restèrent inhabitées et les terres en friche pendant près de 30 ans. Le sol s'était couvert de bois et de broussailles. Au mois de novembre 1740, un incendie considérable éclata à Montmorot; neuf personnes périrent dans les flammes.

Les premiers événements de la révolution s'y manifestèrent par des scènes infiniment regrettables: une première émeute eut lieu le 8 juin 1790; quelques habitants arrêtèrent au passage des voitures chargées de blé, destinées à l'approvisionnement des marchés des montagnes. L'autorité supérieure envoya la force armée. La maréchaussée, effrayée par les vociférations de la populace, n'osa faire usage de ses armes et força les grenetiers à distribuer environ 150 voitures de blé au prix de 4 livres 10 sols la mesure, tandis qu'ils l'avaient payée eux-mêmes près de 6 livres au marché de Bletterans. Le 5 mai 1792, le bruit se répandit que des prêtres réfractaires se retiraient à l'ermitage. Quelques énergumènes résolurent de s'y transporter en armes dès le lendemain à l'aube du jour. En effet, à l'heure indiquée, ils sonnèrent le tocsin et coururent en armes à l'ermitage, sous les ordres de M. Roland, commandant de la garde nationale. Après une perquisition minutieuse, ils reconnurent qu'on s'était moqué d'eux. Pendant les années 1793 et 1794, des bandes masquées de quatre à cinq cents personnes se portaient chaque nuit aux bâtiments de graduation des salines, en chassaient les gardes et puisaient de l'eau salée. Ces scènes se renouvelèrent en 1815, pendant l'occupation des alliés.

ÉTAT ANCIEN.

Etablissements religieux.

Eglise. Montmorot dépendait de la paroisse de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Il n'y eut, jusqu'en 1686, qu'une chapelle desservie par un chapelain amovible, à la nomination du prieur de Saint-Désiré. La possession de cette chapelle fut confirmée à l'abbaye de Baume par une bulle de l'antipape Victor IV, de l'an 1162. Les habitants de Montaigu, Montmorot, Vaux-sous-Bornay, Macornay, Courbouzon et Messia, intentèrent un procès, en 1459, au prieur, Pierre du Tartre, devant la cour du bailliage d'Aval, pour faire déclarer que ce prélat ne pouvait rien exiger d'eux à titre de droits curiaux. Dans une audience tenue à Montmorot, le 25 août 1460, par François de Menthon, chambellan du duc de Bourgogne et son bailli d'Aval, ce magistrat fixa les droits

à payer pour les sépultures, les anniversaires, les lettres d'épousailles, les baptêmes, les confessions et les offrandes de Pâques. Les habitants de Montmorot appelèrent de cette sentence au parlement de Dole, mais cette cour confirma, le 14 mai 1474, purement et simplement la décision du bailli d'Aval. Ce titre prouve qu'il n'y avait pas encore à cette époque de cimetière dans ce village. Celui qui entourait l'église ne fut en effet établi qu'au XVI[e] siècle. Une familiarité de sept prêtres chargés du service des fondations dans les chapelles, fit approuver ses statuts par l'archevêque de Besançon en 1514.

L'église est située au pied méridional de la montagne et domine les habitations. Elle est dédiée à saint Grégoire, pape, dont on célèbre la fête le 3 septembre, et se compose d'un petit porche, d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Cet édifice, reconstruit de 1710 à 1717, est orné avec beaucoup de goût. La partie inférieure du clocher est du style ogival. Les nefs collatérales ont été ajoutées en 1840 et ont coûté 18,000 fr., fournis en grande partie par M[me] de Rouen. Dans les démolitions qui ont eu lieu pour construire ces petites nefs, on a trouvé de beaux fragments d'architecture ogivale. Il y avait autrefois deux chapelles, l'une dédiée à sainte Anne, dans laquelle les confrères du Saint-Esprit faisaient leurs exercices, et une autre dédiée à saint Antoine, dont les seigneurs de Saubief avaient le patronage. Une belle châsse dorée renferme les reliques de saint Grégoire et d'autres saints. En 1671, Claude-Joseph Grivel donna à l'église des reliques authentiques des saints martyrs Félix, Tranquillin et Boniface, qui lui avaient été envoyées par Gaspard, cardinal de Sainte-Prudentiane.

Maison de Cluny. L'abbaye de Cluny avait une maison à Montmorot, dans laquelle elle entretenait un ou deux religieux chargés de recevoir et d'expédier le sel que ce monastère prenait aux salines de Salins et de Montmorot. Sur la demande de Hugues IV, comte de Vienne et sire de Pagny, Huo, abbé de Cluny, consentit, au mois de mai 1259, à céder l'usufruit de cette maison à Jean, curé de Mirebel, à charge de la réparer, de l'entretenir et de payer un cens de 25 sols viennois. On croit que cette maison occupait l'emplacement de la maison de M[me] Plantet, proche du grand chemin et de l'église.

Chapelle du château. Une chapelle, dédiée à saint Nicolas, s'élevait sur la montagne, entre les deux donjons, et existait encore en 1406. La place qu'elle occupait n'est plus qu'un monceau de ruines. Il y en avait d'autres dans les châteaux de Saubief, de Bussy, de la famille de Courbouzon, et à la grange de la fontaine Mercy.

Chapelle Saint-Nicolas. Sur la promenade qui se trouve entre le pont neuf et la maison de M. Guigue de Maisod, était une vieille chapelle gothique, dédiée à saint Nicolas, dans laquelle la *confrérie des pénitents blancs* faisait ses bizarres exercices. L'archevêque de Besançon, frappé de son état de vétusté, en avait ordonné la démolition en 1681, mais les habitants se cotisèrent pour la faire réparer et y fondèrent 18 messes par an. Fermée au moment de la révolution, elle servit plus tard de salle d'école et n'a été rasée qu'en 1840.

Ermitage de N.-D. de Montciel.

Dans notre article sur Lons-le-Saunier, nous avons écrit l'histoire de cet établissement jusqu'au moment où il fut vendu nationalement à M. Guillaume, curé de Montmorot, en 1792. A cette époque, M. l'abbé Marion alla y chercher la statue miraculeuse de la Vierge et la déposa dans l'église de Saint-Désiré, dont il était curé. Lors de la fermeture de cette église, en 1794, ce précieux dépôt fut enlevé par des personnes pieuses et porté chez Mlle Cernier, qui le tint caché jusqu'en 1804. L'exposition publique de la madone ayant été demandée peu de temps après, elle fut replacée à Saint-Désiré, où l'ancienne confrérie, agrégée à l'archiconfrérie du confalon de Rome, reprit ses exercices; puis au collége, puis enfin à Saint-Désiré. Mlle Emilie Dardelin, de Lons-le-Saunier, désirant depuis longtemps voir rouvrir la chapelle de l'ermitage, contribua, en 1839, pour une somme de 20,000 fr., à l'acquisition de ce domaine. Dès la fin de la même année, M. Bailly, vicaire-général et supérieur du séminaire diocésain, affecta cette propriété à un établissement de bienfaisance. M. l'abbé Malfroy, principal du collége de Morez, proposa un vaste plan qui consistait à replacer la Vierge dans un sanctuaire sur la montagne et à créer à côté une Providence destinée à recueillir les enfants pauvres, à les élever et à leur faire apprendre un métier. Son projet fut adopté. Cet ecclésiastique, arrivé à l'ermitage le 27 novembre 1839, ouvrit immédiatement un atelier d'horlogerie, et peu de temps après un atelier de menuiserie. Dès le printemps suivant, les travaux de constructions commencèrent, et, le 20 août, Mgr de Chamon, évêque de Saint-Claude, fit solennellement la pose de la première pierre de la nouvelle chapelle. L'ancienne fut convertie en habitation privée. M. Bailly, supérieur du séminaire, fit la bénédiction de cet édifice le 23 mai 1841. La statue miraculeuse de la Vierge fut tirée de l'église Saint-Désiré et portée processionnellement sur la montagne, au milieu d'un immense concours de peuple. Le but de l'œuvre de M. Malfroy avait été de recueillir dans tout le département les orphelins, les enfants pauvres et abandonnés, pour leur donner une éducation religieuse, morale, élémentaire et professionnelle. Des maitres habiles présidaient et travaillaient à la confection des ouvrages. Chaque atelier comptait plusieurs chefs. On y enseignait les métiers d'horloger, de menuisier, d'ébéniste, de cordonnier et de tailleur d'habits. On y formait aussi des élèves jardiniers, vignerons et cultivateurs. Admis dans la maison dès l'âge de 12 ans, les élèves n'en sortaient qu'à leur majorité, et ils étaient libres de choisir l'état pour lequel ils avaient de la prédilection. L'apprentissage fini, ils recevaient un salaire proportionné à leur mérite.

Une association, dite des *dames protectrices* de l'ermitage, se forma bientôt dans tout le département afin de procurer des secours à cette maison. Les sommes accordées par le gouvernement, à titre d'encouragement, les fondations de bourses votées par le conseil général, l'habile administration du directeur, tout concourait à rendre cet établissement florissant. Mais malheureusement il excitait,

de la part des industries et des ouvriers établis en ville, des sentiments de jalousie et de rivalité. Aux premières rumeurs de la révolution de 1848 à Lons-le-Saunier, une agitation sourde se manifesta et l'orphelinat fut menacé. Sur l'imminence de l'émeute qui se préparait, M. le préfet du Jura se hâta d'envoyer à l'ermitage un double poste de garde nationale et de troupe de ligne, et, à la sollicitation du comité républicain, il prit, le 27 février, un arrêté ordonnant la fermeture de la maison et le renvoi des orphelins. Son arrêté reçut une exécution immédiate. On laissa néanmoins, pendant près d'un mois, un poste de garde nationale pour protéger la personne et les biens de M. Malfroy. L'ermitage est occupé actuellement par les PP. jésuites. Les bâtiments ont été achevés, les chemins réparés et les jardins agrandis. La statue miraculeuse de la Vierge continue d'être un objet de vénération et attire chaque jour un grand concours de fidèles.

Etablissements de bienfaisance.

Maladrerie de sainte Madeleine. Un hospice pour les lépreux, à l'usage des malades de Lons-le-Saunier, Montaigu et Montmorot, s'élevait sur le territoire de ce dernier lieu, dans l'endroit appelé à la *Maladre,* proche du bureau d'octroi. Nous en avons déjà fait l'historique à l'article *Lons-le-Saunier.*

Hospice du Saint-Esprit. Il y avait à Montmorot un hospice du Saint-Esprit dont l'administration, confiée d'abord à des hospitaliers, passa, au XVe siècle, à des femmes. Il était connu, en 1456, sous le nom de *maison de la converse.* On n'en reconnaît plus l'emplacement.

Etablissements judiciaires.

Prévôté. Le prévôt de Montmorot commandait aux hommes de la commune dans toutes les expéditions militaires, jugeait en première instance les causes civiles et poursuivait les délits. Le prévôt avait droit d'assistance aux assemblées des Etats de la province.

Châtellenie. Le capitaine châtelain du château était le commandant né des nobles de la châtellenie, le gouverneur du Bourg-dessus, et avait seul qualité pour publier l'imminent péril de guerre et requérir les retrahants de se retirer au château avec leurs meubles. Il jugeait les crimes qui n'emportaient pas la peine de mort et statuait par appel sur les sentences des prévôts de la châtellenie.

Bailliage. Lorsque Montmorot fut devenu la propriété des ducs de Bourgogne, ces princes en firent un des principaux siéges du bailliage d'Aval. Le bailli ou son lieutenant y tenait les assises trois fois par an et statuait, par appel, sur les sentences rendues par les juges particuliers des seigneurs. Il jugeait même, par prévention, sur une foule de causes portées directement à son tribunal. Le roi d'Espagne étant devenu possesseur, en 1567, de la seigneurie de Lons-le-Saunier, par l'effet de la confiscation prononcée contre le prince de Nassau, permit au bailli d'Aval et à son lieutenant de tenir leurs journées dans cette ville, qui était peuplée de jurisconsultes. Si ces magistrats y tinrent quelques audiences avant 1567, ils ne purent le faire que par emprunt de

territoire et avec le consentement des princes de la maison de Chalon. Après la conquête définitive de la province, Louis XIV érigea un bailliage royal à Lons-le-Saunier, ce qui amena la suppression de celui de Montmorot. L'auditoire du bailliage et la halle furent construits en 1379. Marguerite, comtesse de Bourgogne, contribua à la dépense pour une somme de 30 livres. Le terrier de 1456 décrit ainsi ces édifices: « *Item*, mondit seigneur a sa halle aud. lieu de Montmorot, en laquelle halle a un auditoire en signe de souveraineté en haute justice fermant à clef et en icelle est peinte la figure et remembrance de mon seigneur J. C. et les armes de mond. seigneur peintes aud. auditoire et illec led. bailli d'Aval ou son lieutenant tient les assises trois fois l'an comment est accoutumé est de faire et aussi ses journées quand bon lui semble et aux jours ordonnés et en icelle halle a sepz (prison) à mettre prisonniers quand le cas y advient et en lad. halle se tiennent deux foires en l'an, est à savoir la première à la Saint-Pierre, entrant en août, et l'autre à la Saint-Luc apôtre. » On lit plus loin: « Le laboureur, prisonnier es prisons de mond. seigneur en son châtel et prison de Montmorot ou autre personne de labour, marchand ou bourgeois, doit au geolier pour sa peine 3 sols estevenants, chaque gentilhomme 5 sols, chaque chevalier 10 sols. »

La halle était près du moulin.

Tabellionné. Le tabellionné de Montmorot avait un ressort très étendu. On y apportait sceller les contrats de ventes, d'échanges, les quittances, non seulement des villages de la châtellenie, mais encore ceux passés dans les seigneuries de Lons-le-Saunier, Bletterans, Arlay, Ruffey, Saint-Laurent-la-Roche, Sainte-Agnès, Montfleur, Chavannes, Saint-Amour, Gigny et Clairvaux, et dans plusieurs autres localités.

Etablissements industriels.

Salines. La principale rue de Montmorot s'étend depuis le pont neuf jeté sur la Vallière, près de la maison commune, jusqu'à la route impériale de Lyon à Strasbourg, et court du sud au nord. Elle est connue sous le nom de *rue de la Berne*. La route de Lons-le-Saunier à Louhans la coupe en deux parties. Dans le quartier à gauche de cette route existait un puits à muire que le terrier de 1456 décrit de la manière suivante: « *Item*, a mon dit seigneur (le duc de Bourgogne), un puits à muire appelé *Berne à saline*, assis au village de Montmorot, du côté le meix et maison Huguenin du Pin, écuyer, devers vent, d'une part, et devers bise, le meix de Claude Vauchier de Lons-le-Saunier, d'autre part, lequel puits et berne saline de muyre est de présent en ruyne, et est à savoir que l'on n'en use point, et sur icelui puits, ni à l'entour n'y a en édifice nulle maison, mais est tout découvert et deshabité et n'y a fort porpris de murs à l'entour et dès l'an que icelui puits fut desert par feu Humbert Guichard et Pierre Alépy de Salins et en icelui puits, disent les habitants de Montmorot avoir leur usaige à icelle saline pour leurs bêtes et aisances, sans en vendre ou donner, mais tous autres étrangers et venant quérir muyre en cette saline, doivent chacun an à mon dit seigneur payer à la me-

sure de Montmorot une mesure froment, avec une geline (une poule), au terme de fête Saint-Martin d'hiver. » Dans le procès que soutint, en 1460, Pierre du Tartre, prieur de Saint-Désiré, contre les paroissiens de cette église, ce prélat exposa au bailli d'Aval que son prieuré avait perdu ses meilleurs revenus par la suppression des salines de Lons-le-Saunier et de Montmorot, sur lesquelles il avait des redevances considérables. Il est bien certain, malgré le silence des chartes, que le puits de Montmorot remontait à une haute antiquité.

En 1606, les fermiers des salines de Salins envoyèrent des agents pour fermer ce puits et en faire perdre les sources. Les habitants s'opposèrent à cette voie de fait et se firent maintenir dans leurs droits par une sentence rendue le 10 septembre de la même année. Les fermiers appelèrent de ce jugement devant le parlement. Adrien Thomassin, président de Bourgogne, prévint les habitants qu'il entrait dans les vues des archiducs Albert et Isabelle d'obtenir la suppression de leurs droits d'usage, et qu'il les engageait à y renoncer, moyennant une indemnité. Ne jugeant pas la partie égale, ils se résignèrent.

Par un acte passé le 13 août 1607, ils s'engagèrent « à entretenir la berne saline duement close de murailles de hauteur convenable, sans aucune porte ou ouverture par laquelle on puisse tirer de l'eau salée, comme aussi au-dessus de lad. muraille, à leurs frais entretenir à jamais une grille de bois, de telle force et épaisseur que pareillement on ne puisse en manière quelconque puiser de lad. eau, l'usage d'icelle demeurant perpétuellement aboli. » A titre d'indemnité, Albert et Isabelle leur cédèrent le moulin banal et le battoir qu'ils avaient à Montmorot, dits le *moulin de la halle*, à charge de leur payer un cens annuel de 30 livres estevenantes. Ce moulin était sur un canal dérivé de la Vallière qui passait sous les maisons de M. Clerget de Saint-Léger et de M. Guigue de Maisod. Il fut cédé au roi, en 1748, pour l'usage des salines, en échange du moulin de Saubief qui avait été acquis, la même année, par ce souverain, de M. Patornay, dans la vue de cet échange.

En 1734, M. Chaillet, entrepreneur des nouvelles salines, songea à faire usage du puits de Montmorot. Après avoir fait enlever la terre et la pierre qui l'encombraient, il reconnut qu'il était construit avec beaucoup d'art et en belle pierre de taille. Sa profondeur était de 14^m 58^c, sa longueur de 4^m 53^c et sa largeur de 2^m 43^c. A l'un des angles, du côté nord, jaillissait une source grosse comme le bras. Une autre source arrivait par un tuyau de plomb de 128 millim. de diamètre. La première avait 4 degrés de salure et la seconde 3 seulement. Des expériences réitérées apprirent que ces sources pouvaient fournir 169^m cubes d'eau en 24 heures. M. Helvétius, fermier général, fit exécuter, en 1743, des travaux considérables pour empêcher le mélange des eaux douces avec les eaux salées, mais les sources se tarirent subitement en 1780.

Le 15 juillet 1832, l'Etat vendit le bâtiment d'habitation et le vaste hangar qui avaient été construits près du puits, à Jean Creiss, natu-

ralisé Français. Cet acquéreur y a établi un four et un moulin à plâtre.

Saline de l'Etang du Saloir. Une compagnie formée à Neuchâtel, en 1733, pour rétablir les salines de Lons-le-Saunier, n'ayant pu parvenir, après plusieurs mois de travaux, à dessécher l'ancien réservoir et à séparer les eaux douces des eaux salées, renonça à cette entreprise et explora le sol de Montmorot. M. Chaillet, directeur de cette entreprise, fit faire à l'étang du Saloir, au nord de ce village, des fouilles qui obtinrent un plein succès. Elles le conduisirent à des excavations d'une grande profondeur, où il découvrit 6 sources dont l'eau avait de 7 à 13 degrés de salure. Il construisit immédiatement un puits d'une profondeur de 16^{m} 84^{c} et de 3^{m}89^{c} de diamètre, avec un escalier en pierre de 72 degrés pour y descendre, et plaça au fond de ce puits un réservoir en pierre de taille pour recevoir les eaux salées qui jaillissaient de tous côtés. De 1735 à 1739, il éleva, près de ce puits, un bâtiment formant un parallélogramme de 90^{m} 72^{c} de long sur 15^{m} 87^{c} de large. Ce bâtiment était divisé intérieurement en six parties: la première servait au logement des employés; la seconde renfermait une *berne* à trois fourneaux, chauffant six chaudières; la troisième, un ouvroir; la quatrième, des *étuailles* pour le sel en grains, et la cinquième, une salle pour l'entrepôt des bosses de sel; dans la sixième étaient une forge, des magasins pour le fer et pour le charbon. Des galeries furent en même temps établies autour du puits pour recevoir les eaux douces et les séparer des sources salées. La fabrication du sel commença dès 1734, mais des bruits malveillants ne tardèrent pas à se répandre dans le public. On prétendait que l'usage de ce sel faisait avorter les femmes, périr le bétail et pourrir les fromages. Les préventions allaient si loin que les parents défendaient aux prêtres de s'en servir pour baptiser leurs enfants. Chaillet, désespéré, faisait faire des enquêtes dans tous les villages pour rechercher les auteurs de ces calomnies, sans pouvoir les découvrir. Les protecteurs de la saline, tels que le garde des sceaux, le cardinal de Fleury, premier ministre, le contrôleur général, l'intendant même de la province, commençaient à ajouter foi aux plaintes des populations; mais des expériences faites à Paris et à Besançon démontrèrent jusqu'à l'évidence que les eaux ne renfermaient aucun principe pernicieux, et qu'il y avait seulement des modifications à apporter dans le mode de préparation et de dessiccation des sels en pains. M. Chaillet reprit courage et fabriqua, chaque année, de 10 à 15,000 charges de sel. Un arrêt du conseil d'État, du 24 décembre 1737, rendu contradictoirement entre les fermiers généraux et les entrepreneurs de la saline, décida que l'établissement définitif des salines demeurait fixé à l'étang du Saloir et obligea ces derniers « à faire incessamment fermer, condamner et noyer avec les eaux douces, les sources salées ouvertes, décombrées et fouillées par eux tant à Lons-le-Saunier qu'aux environs de cette ville. » Cette décision souleva d'amères réclamations de la part des habitants de Lons-le-Saunier. Le sieur Chaillet ne jouit pas longtemps du fruit de son entreprise, malgré le

privilége qui lui avait été accordé pour un délai de trente années. Contrarié par les fermiers généraux, il se vit dans la nécessité de l'abandonner au roi, qui subrogea immédiatement à ses droits, par arrêt de son conseil du 27 janvier 1739, le sieur Jacques Forceville et ses cautions, à charge de payer à M. Chaillet une indemnité de 210,000 livres.

Le faible degré de salure des sources exigeait une si grande consommation de bois pour la formation du sel, que Forceville, loin de faire des bénéfices, voyait chaque jour ses pertes s'accroître. Jean Lallemand, bourgeois de Paris, industriel aussi actif qu'intelligent, se rendit à Lons-le-Saunier et vit bientôt tout le parti qu'il pouvait tirer des richesses salifères répandues dans les environs. Il connaissait les avantages qu'offraient les bâtiments de graduation déjà en usage dans différentes contrées de l'Europe, pour épargner le bois nécessaire à l'évaporation entière des eaux qui n'avaient qu'un faible degré de salure. Le roi, par arrêt de son conseil du 17 septembre 1743, accepta les offres qu'il fit d'établir à ses frais une saline et des bâtiments de graduation à Montmorot, et de former la quantité de 30,000 kilog. de sel par an, à charge, par Sa Majesté, de fournir l'emplacement de ces constructions et d'établir les canaux qui devaient amener les eaux des puits de Lons-le-Saunier, Montmorot et de l'étang du Saloir, ainsi que les eaux douces indispensables pour le jeu des rouages. Lallemand se mit aussitôt à l'œuvre, et, peu de temps après, la saline de l'étang du Saloir fut supprimée.

Salines de Montmorot. Dès le mois de septembre 1743, M. Querret, architecte ordinaire de la province de Franche-Comté et sous-inspecteur des ponts et chaussées, reçut de l'intendant l'ordre pressant de choisir l'emplacement le plus convenable pour les nouvelles salines, de mesurer les terrains à acquérir et de dresser le plan des constructions à faire. Cet ingénieur, qui n'avait jamais vu de bâtiments de graduation, était fort embarrassé pour remplir sa mission. Il se rendit en toute hâte en Savoie pour visiter des édifices de ce genre. Au mois de décembre de la même année, les usines à supprimer et les terrains étaient acquis. M. Helvétius, qui passait pour un très habile géologue, fut envoyé sur les lieux pour constater l'état des sources, leur degré de salure, et en rechercher au besoin de nouvelles. Il fut assez heureux pour en découvrir cinq dans une excavation qu'il fit ouvrir au bord d'un pré appartenant aux dames Tiercelines de Lons-le-Saunier, au pied méridional de la montagne de Montmorot. Jean Lallemand déploya la plus grande activité dans son entreprise.

En 1747, les bâtiments destinés à la cuite des sels, au logement des employés, et deux bâtiments de graduation, étaient déjà terminés. En 1748, le puits Cornod et un troisième bâtiment de graduation furent établis en vertu d'un arrêt du conseil du 28 mai de la même année. La fabrication atteignait facilement le chiffre porté dans le traité, mais les plaintes des populations contre la qualité du sel ne cessaient de se faire entendre. Le roi envoya, en 1760, M. de Montigny, membre de l'académie des sciences, pour analyser toutes les

sources et aviser aux moyens de porter remède au mal. Ce chimiste fit apporter dans la cuite des sels diverses modifications dont le résultat fut des plus satisfaisants. M. Jars, ingénieur des mines très distingué, fut envoyé en même temps pour rechercher s'il ne serait pas possible de trouver aux environs des salines de la houille ou de la tourbe, afin de diminuer la consommation des bois. Des explorations dirigées avec intelligence autour de Beaufort amenèrent la découverte d'une magnifique couche de lignite qui se prolongeait à plus de 10 kilomètres dans la plaine. On se jeta avec avidité sur ce nouveau combustible, et, en peu de temps, plus de dix mille voitures en furent chargées. M. de Ruffey fit de ce gisement l'objet d'une dissertation qui fut publiée dans le premier volume des Mémoires de l'académie de Dijon. Par arrêt du conseil du 10 octobre 1766, Perceval-Deschênes obtint l'autorisation d'ouvrir aux salines un laboratoire pour fabriquer des sels d'Epsum, de Glauber et d'ammoniac. A l'expiration du bail de Lallemand, Julien Alaterre se rendit adjudicataire de la ferme des salines, par arrêt du conseil du 17 septembre 1771. Son exploitation fut si malheureuse qu'en moins de deux ans il l'abandonna. Le 12 mars 1774, Jean Roux-Monclar, riche capitaliste de Paris, obtint la concession, pour 24 ans, des salines de Salins, Montmorot, Dieuze, Château-Salins et Moyenvic. A la suite de circonstances qui ne nous sont pas connues, ce bail fut résilié en partie, de 1785 à 1787, et les salines de Montmorot furent mises en régie pour le compte du roi. Malgré tous les avantages que la province retirait de cet établissement en obtenant plus facilement le sel nécessaire à la consommation, nous devons dire qu'il était l'objet d'une haine générale. Nous allons en indiquer la cause. L'arrêt du conseil du roi du 2 juin 1733, qui autorisa Chaillet et ses associés à rétablir la saline de Lons-le-Saunier, affecta à la cuite et à la formation des sels tous les bois royaux situés dans un rayon de quatre lieues de la ville de Lons-le-Saunier, et, en cas d'insuffisance, ceux des particuliers. Une ordonnance de l'intendant, du 6 décembre suivant, défendit à tous propriétaires de bois, étant à la distance de 4 à 5 lieues de Lons-le-Saunier, de les faire abattre, ni d'en vendre la coupe à d'autres qu'aux entrepreneurs de la saline. Un second arrêt du conseil, du 23 février 1734, affecta, pour l'usage de cette saline, non seulement les forêts du roi situées dans le ressort de la maîtrise de Poligny et la forêt de Sagy, dans le duché de Bourgogne, mais encore les forêts des particuliers et des communautés placées dans le rayon de quatre lieues de Lons-le-Saunier, et décida que s'il survenait des difficultés, elles seraient jugées en dernier ressort, jusqu'à concurrence de 3000 livres, ainsi que celles excédant cette somme, sauf l'appel au conseil du roi, par l'intendant de la province, auquel Sa Majesté attribua toute juridiction. Les seigneurs qui possédaient les plus belles forêts étaient dans la consternation. On coupait les arbres de haute futaie jusque dans leurs parcs. Une juridiction composée d'un juge subdélégué, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un arpenteur, faisait arpenter les forêts, en or-

donnait les coupes et statuait sur les délits qui s'y commettaient. Le grand réformateur des eaux et forêts, la chambre souveraine des eaux et forêts du parlement, les officiers de la maîtrise de Poligny, voyaient toutes leurs prérogatives disparaître par la création de cette juridiction. Chaque jour surgissaient d'irritants conflits. Les gardes de la maîtrise de Poligny et ceux de la réformation ne se rencontraient jamais sans s'injurier ou se battre. Le parlement cassait les jugements rendus par le juge des salines, et, à son tour, le conseil du roi annulait les arrêts du parlement. La confusion était à son comble. Par un arrêt du conseil du 3 décembre 1748, le roi déclara que l'affectation générale des bois en faveur de la saline serait réduite dans le rayon de trois lieues comtoises de Lons-le-Saunier, et que tous les autres rentreraient sous la police et juridiction dont ils dépendaient avant d'être compris dans l'arrondissement de la saline. Cette première mesure commença à calmer l'irritation des esprits, mais elle était encore insuffisante. Par un second arrêt rendu le 4 mars 1776, le roi déclara que tous les bois appartenant aux seigneurs ou particuliers, situés même dans les trois lieues de cet arrondissement, seraient distraits à perpétuité de l'affectation. Les choses étaient en cet état lorsque survint la révolution. Louis XVI, pour faire disparaître tout motif de mécontentement, décida, par un décret du 20 juillet 1791, qu'on ne pourrait employer aux salines d'autre combustible que la houille.

Le personnel de la réformation se composait alors d'un juge de la saline, commissaire subdélégué, d'un procureur du roi, d'un garde-marteau, d'un greffier, d'un arpenteur, d'un huissier audiencier et de 36 gardes particuliers.

Le commissaire du conseil et les officiers de la réformation connaissaient seuls, et à l'exclusion de tous autres juges, de tous les cas qui étaient ailleurs de la compétence des officiers des maîtrises, et en outre de toutes les voies de fait, vols, assassinats, meurtres, rébellions, commis dans l'intérieur de la saline, et, à l'extérieur, en la personne des officiers, gardes et employés, dans l'exercice de leurs fonctions. Comme les officiers et juges des salines de Salins, ils connaissaient encore seuls des vols de sel en pains ou en grains et des vols d'eau salée. (Arrêt du conseil, du 25 avril 1774.)

Un inventaire fait, en 1793, par ordre du directoire du département, contient une description très détaillée de toutes les parties dont se composait alors l'établissement des salines. Nous n'en donnerons qu'une analyse succincte. On distinguait l'ensemble des constructions en deux parties, dites, l'une, *bâtiments extérieurs*, et l'autre, *bâtiments intérieurs*. La première comprenait les bâtiments des puits de Lons-le-Saunier, de l'étang du Saloir, du puits Cornod, les trois bâtiments de graduation, les logements des charpentiers et des gradueurs. Les bâtiments intérieurs étaient ceux réunis dans l'enceinte de la saline.

1° *Bâtiment du puits de Lons-le-Saunier*. Ce bâtiment avait la forme d'un carré long et était entouré par un large fossé qu'on passait à l'aide d'un pont. Il contenait le logement d'un commis, une écurie pour six chevaux, une remise et le

puits. Les eaux réunies du bief des Combes, de la fontaine de Perrigny et un canal dérivé de la Vallière, mettaient en mouvement une roue de 5^{m} 18^{c} de diamètre, qui faisait jouer six pompes aspirantes. Les eaux élevées par ces pompes étaient portées par un chaîneau en bois dans un bassin creusé derrière l'enclos de l'hôpital, et de là conduites par deux files de corps en bois au réservoir de l'aile de graduation de Lons-le-Saunier. Entre le puits et le bassin de l'hôpital, régnait un magnifique aqueduc en pierre de taille de 1^{m} 29^{c} de largeur sur 2^{m} de hauteur, vouté à plein cintre et pavé. La file de chaîneau était appuyée contre la paroi de ce canal. Pendant les sécheresses, on se servait d'une machine, appelée *buse*, qui était mue par des chevaux, et d'un chapelet à soupapes pour élever les eaux. Ces constructions ont été abandonnées depuis 1831 et sont remplacées par un bel établissement de bains d'eaux minérales appartenant à M. de Grimaldi.

2° *Bâtiment du puits du Saloir.* Il se composait d'un bâtiment en forme de parallélogramme, de 23^{m} de longueur sur 13^{m} de largeur, et contenait le logement d'un commis, un manége, une écurie et le puits. Les eaux salées étaient élevées par un chapelet à barils attaché à un engrenage mû par deux chevaux; elles étaient reçues dans un petit bassin placé dans la lanterne du chapelet, d'où elles s'écoulaient par une double file de corps en bois jusqu'au bâtiment de graduation du puits Cornod. Proche du puits était une tuilerie bâtie en 1746.

3° *Bâtiment du puits Cornod.* Ce puits, ainsi que le bâtiment qui était à côté, a été construit en vertu d'un arrêt du conseil du 28 mai 1748. Le fond du puits était occupé par deux bassins, l'un servant à recevoir les eaux salées, et l'autre les eaux douces. A 5^{m} 18^{c} au-dessus de ce puits régnait un plancher supportant un réservoir qui contenait les eaux aspirées par deux pompes. De ce bassin de retrait, les eaux étaient élevées par deux autres pompes jusqu'à un second réservoir placé sous les combles du bâtiment, d'où elles s'écoulaient par deux files de conduite jusqu'à l'aile de graduation. A la hauteur des deux premières pompes, il y en avait une troisième pour puiser les eaux douces. Elles étaient toutes mises en mouvement par une perche traînante attachée à la manivelle d'une roue et soutenue par onze balanciers. Cette perche aboutissait à un T assemblé à un arbre de roue. Le commis occupait le rez-de-chaussée du bâtiment qui recouvrait le puits.

4° *Bâtiments de graduation.* Ils étaient divisés en trois ailes ou corps séparés étendus sur quatre niveaux et placés à des expositions différentes. L'*aile de Lons-le-Saunier*, alignée de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, avait 147 fermes ou 571^{m} 53^{c} de longueur. Elle ne recevait uniquement que les eaux à deux degrés, provenant du puits de Lons-le-Saunier. Chaque ferme, d'une étendue de 4^{m}, était renfermée entre deux piliers. L'*aile du puits Cornod*, alignée du sud au nord, contenait 78 fermes ou 303^{m} 26^{c}. Elle recevait les eaux des puits Cornod et de l'étang du Saloir. L'*aile de Montmorot*, alignée du sud-sud-ouest au nord-nord-est, avait, sur deux différents niveaux, 162 fermes ou 529^{m} 85^{c}. Plus basse que les deux autres ailes, elle recevait leurs eaux déjà gra-

duées en partie, et achevait de leur faire acquérir le dernier degré de salure qu'elles devaient avoir avant d'être envoyées aux *bessoirs* ou bassins construits près des poêles. Sur toute la longueur de chaque bâtiment régnait un bassin ou réservoir pour recevoir les eaux salées. Au-dessus et dans le milieu des bassins, étaient élevées deux masses parallèles d'épines, distantes d'un mètre l'une de l'autre; elles avaient chacune 1m 54c de largeur dans le bas, 1m 05c dans le haut, et formaient une ligne de 6m 56c de hauteur, sur la même longueur que les bassins. Cinq roues de 9m 07c de diamètre, que faisaient mouvoir les eaux d'un canal dérivé de la Vallière, portaient à leur axe des manivelles de fonte, qui, en tournant, tiraient et poussaient des balanciers dont le mouvement, prolongé jusque dans les bâtiments, y faisait jouer 40 pompes. Ces pompes étaient dressées dans les bassins d'où elles élevaient les eaux dans les chaîneaux graduants et leur en fournissaient à proportion de ce qu'ils en distribuaient sur les épines. Les eaux, graduées au degré qu'on se proposait ou auquel on pouvait les amener, étaient conduites par des tuyaux de sapin dans deux réservoirs placés derrière les bernes, et de là étaient distribuées aux poêles qui y correspondaient. Il y avait six poêles dont chacune formait un carré long de 8m 42c de longueur sur 7m 12c de largeur et 5m 83c de profondeur. Elles contenaient environ 100 muids d'eau.

5° *Bâtiment des charpentiers*. Il était situé près de l'aile de graduation de Lons-le-Saunier et ne comprenait qu'un rez-de-chaussée et un premier étage.

6° *Bâtiment des gradueurs*. Il était placé près de la troisième roue et était de même dimension que le précédent.

Bâtiments intérieurs. Leur emplacement formait un carré long d'une surface de 5h 87a, et était clos de murs de plus de 3m de hauteur. Une porte d'entrée monumentale avec pilastres, fronton et corniches, donnait accès dans la cour. Elle était bordée extérieurement de hangars pour charger à couvert les sels en pains. A droite de la porte se trouvaient le logement du concierge et un vaste bâtiment formant deux ailes séparées par une chapelle qui s'avançait en avant-corps. Ce quartier servait au logement du directeur, du caissier et des administrateurs. Les autres constructions renfermaient des logements d'ouvriers, des ateliers pour les charpentiers, les maréchaux, les bossiers, les magasins de sel, de charbon, de douves, de cendres, les bernes, les étuves, les poêles, le bassin de refonte, les étuailles, le laboratoire pour la fabrication des sels d'Epsum, le logement de l'agent de service, etc.

En 1793 et 1794, les représentants du peuple Lejeune, Besson, Garnier de l'Aube, envoyés en mission près des salines de Montmorot, furent impuissants pour mettre de l'ordre dans l'administration de cet établissement. Les ouvriers, n'étant pas payés, cessaient de travailler. D'un autre côté, des vols d'eau salée se commettaient de jour et de nuit par des rassemblements d'hommes armés qui chassaient impunément les gardes. Le 28 décembre 1797, les salines de la Meurthe, du Jura, du Mont-Blanc, de la Moselle, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône et du Doubs, furent

louées à Catoire, Duquesnois et Cie, moyennant 3,600,000 livres; mais un arrêté des consuls, du 2 juin 1800, prononça la résiliation de ce traité et décida que toutes ces salines seraient mises en régie intéressée, à charge par les régisseurs de les administrer. Cette mesure ne produisit pas les résultats qu'on en attendait. Par un décret du 15 avril 1806, l'empereur Napoléon Ier statua que les salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins, Soulz, Saulnot, Arc, Salins et Montmorot seraient louées pour 99 ans. Une société se forma immédiatement sous le titre de *Compagnie des Salines de l'Est* et se rendit adjudicataire. C'est cette compagnie qui fit construire, en 1811, le quatrième bâtiment de graduation appelé le *bâtiment Napoléon* et plus tard le *bâtiment d'Angoulême*. Une ordonnance royale, du 15 septembre 1825, prononça encore la résiliation de ce bail à partir du 1er janvier suivant, et autorisa le ministre des finances à concéder les mêmes salines pour 99 ans, à titre de régie intéressée. Un bail fut passé, le 31 octobre 1825, à une nouvelle société formée sous le nom de *Compagnie des Salines et Mines de sel de l'Est*. Cette société remplit mal ses engagements. Une nouvelle ordonnance, du 21 juillet 1843, autorisa le domaine de l'Etat à continuer la fabrication du sel dans la saline de Montmorot; puis, se ravisant tout à coup, le gouvernement vendit ces salines, le 27 septembre de la même année, à M. Jean-Marie de Grimaldi, moyennant 780,000 fr. Une société en commandite, ayant pour principaux actionnaires et acquéreurs François de Narvaez, comte de Juminy, lieutenant-général espagnol, Félix O'Neil, le vicomte Decazes, le marquis de Pange, le marquis de Foudras, MM. Becquerel, Barthe, etc., se forma pour l'exploitation de ces salines.

M. de Grimaldi, nommé administrateur général provisoire, métamorphosa tout à coup cet établissement. Les puits de Lons-le-Saunier, de l'étang du Saloir, le puits Cornod et les bâtiments de graduation furent supprimés. Les trois anciennes poêles, d'une surface de 58m carrés, furent remplacées par trois autres d'une surface de 96m carrés; douze nouvelles furent ajoutées, l'une de 160m carrés, dix de 128m carrés et une de 113m carrés. Cinq nouveaux trous de sonde, ouverts à une énorme profondeur, permirent de porter la fabrication annuelle du sel jusqu'à 100,000 quintaux métriques. Des débouchés furent ouverts dans les départements du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de l'Allier, etc. Les modestes bâtiments de la direction furent convertis en une demeure splendide qui devint le théâtre de fêtes magnifiques. Une partie de la cour devint un délicieux jardin. La main d'une fée semblait présider à toutes ces transformations. M. de Grimaldi, par sa bienveillance, sa noble générosité, a laissé dans le département les plus honorables souvenirs.

On fabrique actuellement aux salines quatre qualités de sel, dites sel fin-fin, sel fin, moyen et gros. Il y a en outre deux chaudières pour la production du sulfate de soude et du sulfate double de potasse et de magnésie. Le nombre des employés et ouvriers varie de 100 à 150. M. Thomas, ancien préfet du Jura, dont chacun connaît l'administration paternelle, est, depuis 1852, le directeur de cet

établissement; la haute surveillance en appartient à un conseil d'administration séant à Paris, sous la présidence de M. Léon Lillo.

Biographie. Montmorot est la patrie de M. Désiré *Godefin* (1767-1839), ancien officier d'infanterie et agronome très distingué; de plusieurs membres des familles de Balay-Château-Rouillaud et de Saubief: ces derniers, sous le nom de seigneurs de Saint-Bonnet ou Saint-Bonnot, firent grande figure au xve siècle; et enfin de la famille Plantet, qui a fourni à l'armée des officiers supérieurs et des chevaliers de Saint-Louis.

Bibliographie. Archives des préfectures du Doubs et du Jura. — Annuaire du Jura, années 1842 et 1848.—Mémoire de M. Fenouillot de Falbaire sur les salines de Salins et de Montmorot, publié en 1787.

—

Montrambert, commune réunie à celle de Marpain le 20 octobre 1823.

—

Montrevel, *Mons Rivelli*, *Mont-Revel*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et distrib. de poste de Saint-Julien; percept. de Gigny; paroisse de Louvenne; à 3 kil. de Louvenne, 6 de Saint-Julien, 33 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 450^{m}.

La commune de Morges a été réunie à celle de Montrevel le 3 octobre 1821.

Le territoire est limité au nord par Monnetay, au sud par Lains et Saint-Julien, à l'est par le Mont, la Boissière et Marigna, à l'ouest par Louvenne.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à la Pérouse, à Louvenne, à Lains, et de Morges à la Pérouse, à la Boissière et à Monnetay; par le ruisseau de la fontaine Béré, le ruisseau de Prélion et le bief de la fontaine Noire.

Le village de Montrevel est situé dans un bassin des basses montagnes du Jura. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles creuses. Les massifs de frênes et de noyers qui les ombragent leur donnent un aspect très agréable en été.

Pop. en 1790, de Montrevel, 148; de Morges, 167; pop. réunie, en 1846, 277; en 1851, 253, dont 137 hom. et 116 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 39 hab.; 64 maisons, savoir: 30 à Montrevel et 34 à Morges; 66 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Cadastre exécuté en 1820: surf. territ. 637^{h} 58^{a} divisés en 4147 parcelles que possèdent 165 propriétaires dont 68 forains; surf. imp. 625^{h}, savoir: 327 en terres lab., 180 en pâtures, 48 en prés, 47 en bois-taillis, 26 en friches, 1^{h} 71^{a} en sol et aisances de bâtiments, 1^{h} 32^{a} en jardins et 35^{a} en vergers, d'un rev. cad. de 4317 fr.; cont. dir. en princip. 1481 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, peu d'orge, de légumes secs, de betteraves et de foin, beaucoup d'avoine, du maïs, du chanvre, des vins rouges de mauvaise qualité et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les 4/5 des vins. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 40 c. p. 0/0.

On élève dans la commune beaucoup de mulets, des bêtes à cornes, des moutons et des volailles; 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y est très négligée.

On trouve sur le territoire de la pierre à bâtir et de la pierre de taille.

Biens communaux : une fontaine avec abreuvoir et lavoir à Montrevel, une autre à Morges et 220h 94a en pâtures, terres, bois, friches et places vagues, d'un rev. cad. de 209 fr. Il n'y a pas de maison commune. L'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 20 filles, occupent une maison louée par la commune.

Bois communaux : Montrevel, 18h 86a ; coupe ann. 70a ; Morges, 21h 17a ; coupe ann. 79a.

Budget : recettes ord. 1930 fr.; dép. ord. 1850 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On rencontre, dans la nomenclature géographique de la France, beaucoup de lieux du nom de *Mont-Revel, Mont-Rivel, Mons Revellus* ou *Rivellus*, et cependant on n'a pu découvrir encore la signification de ce mot, ni même la langue à laquelle il appartient. Nous avons de fortes raisons de penser que le village qui nous occupe remonte à une haute antiquité. Les dénominations de *champs de la Ferrière*, des *Perroux*, indiquent la direction d'anciennes voies romaines qui auraient été protégées par un fortin bâti sur l'éminence de Châtillon. La *fontaine Béré* paraît avoir été consacrée à la nymphe Béroé, que Virgile donne pour compagne à Cyrène. Le champ de *Belai* pourrait marquer la place d'un *sacellum* consacré à *Belus* ou *Belenus*, Apollon ou le Soleil. Dans la contrée dite sur *les Perroux*, on trouve beaucoup de tuileaux à rebords, de constructions romaines, et, suivant la tradition, c'est en cet endroit que Montrevel aurait pris naissance.

Il est peu de localités dans le Jura qui puissent justifier par des titres d'une origine plus ancienne que Morges. En effet, l'empereur Lothaire, par une charte de l'an 853, restitua ce village à l'église de Lyon, *in comitatu scudingis, villam quæ dicitur Morgas, etc.* Cette charte fut confirmée en 892 par Louis, roi de Bourgogne et de Provence. Nous avons lieu de croire que l'archevêque de Lyon disposa de ce domaine en faveur de l'abbaye de Gigny, car il fut compris dans l'acte d'association consenti par le prieur de ce monastère en faveur d'Etienne II, comte vassal de Bourgogne en 1191.

Seigneurie. Morges et Montrevel dépendaient en toute justice de la seigneurie de Gigny. Les habitants, indépendamment des charges communes à toute la terre monastique, devaient au prieur deux corvées de charrues par an, au printemps et à l'automne, et étaient obligés d'aller chercher le vin qu'il récoltait dans son vignoble de Saint-Jean-d'Etreux.

Fief de Vaugrineuse. Ce fief relevait en toute justice de la seigneurie de Valfin et s'étendait sur une partie des territoires de Morges et Montrevel. En 1332, Jeannette, fille de feu Humbert de Vaugrineuse et veuve de Renaud Fusillet de Cousance, vendit, avec Vaucher, son fils, le *meix Galaron*, sur Morges, qui consistait en terres, prés, bois et cours d'eau, moyennant le cens annuel de 50 sols viennois et une poule, à Vuillet, dit Mirilion Claret, à condition que l'acquéreur ne pourrait jamais s'avouer, non plus que ses héritiers, au prieur de Gigny.

Paroisse. Morges dépendait de la paroisse de Loyon, et Montrevel de celle de Louvenne. L'église de Loyon, isolée sur un monticule, ayant été ruinée par les Français en 1637, ne fut pas rétablie. Les paroissiens fréquentèrent alors les offices dans les églises du voisinage. Joseph-Marie Lorges, vicaire de Gigny, obtint, en 1678, la cure de Loyon, par dévolution en la cour de Rome, et se fit maintenir en possession par un arrêt du parlement de Besançon.

Sa position était très embarrassante. Il était curé d'une paroisse où il n'y avait ni église, ni presbytère, ni paroissiens. Les habitants de Morges firent construire dans leur village une chapelle provisoire avec un cimetière à l'entour, et obtinrent de l'évêque de Saint-Claude, le 7 septembre 1779, la permission de les faire bénir; cérémonie qui eut lieu le 17 octobre suivant. Un décret du 28 décembre 1780, rendu par le même prélat, décida que les habitants de Morges et du Petit-Lancette, formant la paroisse de Loyon, feraient publier leurs mariages dans la chapelle de Morges, qu'ils y feraient leurs Pâques, y seraient baptisés et seraient inhumés dans le cimetière, les laissant libres d'assister aux offices où ils voudraient. Lorsqu'il fut question de bâtir une église et un presbytère, le village du Petit-Lancette insista pour que ces édifices fussent placés sur la colline de Loyon; mais après une enquête, l'évêque de Saint-Claude, par un décret du 21 novembre 1781, décida qu'ils seraient érigés à Morges. La maison presbytérale fut bâtie et elle existe encore aujourd'hui. C'est là que l'abbé Lorges, sous le titre de curé de Loyon, fit sa résidence et célébra les offices divins jusqu'à la fin de 1792. A la réorganisation du culte, en 1801, la paroisse de Loyon fut supprimée de nouveau et le village de Morges fut réuni à la paroisse de Louvenne. Saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 29 août, est le patron de Morges, et l'Assomption de la sainte Vierge est la fête patronale de Montrevel.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Histoire de Gigny, par M. Gaspard. — Annuaire du Jura, année 1842.

—

Montrond, *Mons Rotondus, Mont-Raont, Mont-Rond, Monrond*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. de Champagnole; distrib. de poste de Vers-en-Montagne; percept. de Crotenay; succursale; à 14 kil. de Poligny, 14 d'Arbois et 43 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 554m; à la tour, 682m.

Le territoire est limité au nord par Molain et Valempoulières, au sud par Crotenay et Champagnole, à l'est par Ardon et le Pasquier, à l'ouest par Besain et Crotenay.

Il est traversé par la route imp. nº 5, de Paris à Genève; par la route dép. nº 6, d'Arbois à Genève; par les chemins vicinaux tirant à Besain, à Crotenay et à Valempoulières. La rivière d'Angillon sépare le territoire de Montrond de celui de Champagnole.

Le village est situé sur le premier plateau des monts Jura et en grande partie sur les bords de la route imp. de Paris à Genève. Les maisons, disposées par groupes, sont bien bâties en pierres, couvertes en tavaillons, bardeaux, tuiles ou laves.

Pop. en 1790, 634 hab.; en 1846, 639; en 1851, 710 dont

354 hom. et 356 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 27 hab.; 142 maisons, savoir : à la Rochère, 62; au Petit-Coin, 9; à la Feuillat, 28; au Viseney, 37, et aux baraques de la forêt de la Faye, 6; 171 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1661. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1823 : surf. territ. 2531^h 38^a, divisés en 4389 parcelles que possèdent 226 propriétaires dont 49 forains; surf. imp. 1620^h, savoir : 482^h en terres lab., 462 en bois, 268 en parcours, 237 en friches, murgers et broussailles, 164 en prés, 3^h 86^a en jardins et 3^h 68^a, en sol et aisances de bâtiments; d'un rev. cad. de 6764 fr.; cont. dir. en princip. 4127 fr. La surface non imp., de 910^h 86^a est composée en grande partie de forêts nationales.

Le sol, montagneux et peu fertile, ne rend que cinq fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, de l'orgée, peu de maïs, de légumes secs, de navette, de fruits; des betteraves, des pommes de terre, du foin et des fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques moutons, chèvres, volailles, et des porcs qu'on engraisse; 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, des carrières de bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et de la pierre à chaux hydraulique, dont les produits jouissent d'une grande réputation et sont exportés dans un rayon de 4 ou 5 lieues autour de Montrond. Vingt familles au moins sont occupées pendant l'été à faire cuire cette chaux dans des fourneaux de campagne.

Foire. Il y a une foire qui se tient, chaque année, le 10 octobre. On y vend principalement des bêtes à cornes. Les habitants fréquentent les marchés de Poligny, Champagnole et Arbois. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le produit des fromageries et la fabrication de la chaux.

Commerce et industrie. Les patentables sont : 4 aubergistes, 4 cordonniers, 1 fab. de sabots, 1 charron, 2 marchands de bœufs, 1 tailleur d'habits, 2 maréchaux-ferrants, 1 marchand de fromages en gros, 1 marchand d'étoffes, 1 marchand de bois à brûler, 1 distillateur, 1 mercier et 1 marchand de pelles de bois.

Il y a trois châlets loués par les sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 45,000 kil. de fromages façon Gruyère.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère contigu au côté sud de l'église; une maison commune, construite vers 1842, qui a coûté 25,000 fr.: elle renferme la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'étude, fréquentées par 60 garçons et 58 filles, et la salle des pompes ; 2 pompes à incendie; 3 fontaines avec abreuvoirs; un lavoir couvert; un oratoire dédié à la Vierge, renfermant une statue qui provient du château ; 2 citernes et 703^h 31^a de forêts, pâtures, friches et broussailles, d'un rev. cad. de 1696 fr.

Bois communaux : 457^h; coupe ann. 11^h 43^a.

Budget : recettes ord. 10,769 fr.; dép. ord. 8,358 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Lorsque les Romains pénétrèrent dans la Séquanie et s'avancèrent dans la direction de l'est, ils rencontrèrent des bois de plus en plus épais, de plus en plus étendus. A peine eurent-ils franchi les monts de Poligny, qu'ils se trouvèrent au milieu d'immenses forêts se prolongeant presque sans interruption jusqu'au Randenberg, près de la ville actuelle de Chaffouse, vers le territoire des *Rauraci*. Les forêts de Moidon, *sylva meduana*, de la Faye, étendaient leurs ombrages tout à l'entour du Mont-Rond. Peuplées surtout de chênes et de hêtres, les habitants de la contrée y entretenaient une multitude innombrable de porcs, dont la chair salée s'exportait depuis Salins dans toutes les parties de la Gaule, en Italie et en Grèce. L'imagination populaire, amie du merveilleux et gardienne des anciennes croyances druidiques, a fait de ces bois le théâtre de mille aventures. Les paysans croyaient entendre le bruit du cor et de la meute du chasseur nocturne connu sous le nom de *prince Belin*. Puis tout à coup ils voyaient tomber morts à terre, des sangliers, des daims, des cerfs frappés par son invisible épieu. Une légende semblable avait lieu dans la forêt des Ardennes. Les fées aimaient à séjourner dans les tours du château de Montrond. Le brave Dole y rencontra, dit-on, plus d'une fois *Mélusine* sous la forme d'une vouivre. S'étant avancé un jour pour s'emparer de son trésor, il fut poursuivi par ce serpent de feu jusqu'au bas de la colline et ne fut délivré que par le secours de Notre-Dame, à qui sa reconnaissance érigea bientôt un monument.

On a observé, dans les forêts de Moidon et de la Faye, des *tumulus* et des tombelles gauloises, surtout dans les lieux dits au *Tertre*, à la *Motte* et au *Champ de la Mort*. Des chemins très anciens, et probablement d'origine celtique, sillonnaient le territoire pour se diriger sur Poligny, Grozon et Salins. L'un d'eux, appelé la *vie Blanche* ou le *chemin des Allemands*, traversait la forêt de Moidon. Un autre est appelé la *vie Etroite*. Malgré tous ces vestiges d'antiquité, le nom de Montrond ne commence à se rencontrer dans les chartes qu'à partir du XIII[e] siècle. Ce village dépendait antérieurement des paroisses de Besain et de Molain.

Par une charte datée du jour de fête saint Jean de l'an 1033, Hugues I[er], archevêque de Besançon, concéda au monastère de Vaux la chapelle de Molain avec les dîmes, les sépultures et les autres oblations qui y étaient attachées.

Par une autre charte de l'an 1069, Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, confirma les dons faits par ses prédécesseurs au même monastère, et notamment les villages de Besain et de Molain, avec leurs dépendances. L'archevêque Guillaume lui confirma, de son côté, vers l'an 1116, les églises de ces deux villages qui lui avaient été données par Hugues IV, son prédécesseur. Après des titres aussi positifs, nous ne comprenons pas comment l'abbaye de Château-Chalon put devenir propriétaire de l'église de Besain, et cependant l'empereur Frédéric-Barberousse lui en confirma la possession par un diplôme du 19 septembre 1165. Cette circonstance explique du reste pourquoi le patronage de l'église de Mont-

rond appartenait alternativement à l'abbesse de Château-Chalon et au prieur de Vaux. Otton III, duc de Méranie, devenu comte de Bourgogne par son mariage avec Béatrix, héritière de cette province, eut, dès le commencement de son règne, à réprimer l'ambition du comte Etienne et des seigneurs de Vienne, qui aspiraient eux-mêmes à la couronne. De 1208 à 1212, il soutint contre eux, avec des chances diverses, une guerre qui eut pour théâtre principal les environs de Poligny.

La montagne de Montrond offrait un point de défense si facile, que le comte Otton n'hésita pas à y établir une forteresse et un bourg à côté. Il y avait déjà au pied de la montagne plusieurs groupes de chaumières habitées par des serfs du prieuré de Vaux. Les moines de cette maison virent avec effroi le nouvel établissement formé au sein de leur domaine. Ils prévoyaient avec raison les usurpations dont ils allaient devenir victimes. Pour les calmer, le comte Otton leur donna l'église bâtie dans le bourg, avec tous les produits qui y étaient attachés, même les dîmes. Il leur donna en outre un terrain près de l'église pour y bâtir un prieuré, et un autre emplacement pour élever une maison dans laquelle seraient logés leur receveur et le sien. Voulant encore étendre ses largesses, il leur assura la moitié de tous les produits et amendes de la justice de Montrond-la-Ville et moitié de l'éminage à percevoir tant dans ce lieu que dans le bourg. Il convint encore que si quelques-uns des hommes du prieuré venaient s'établir à Montrond, ils y posséderaient sans difficulté les biens et les fiefs qu'ils tiendraient de ce monastère. De toutes ces faveurs, le comte n'excepta que le four et le moulin, dont il avait déjà disposé en faveur de Bouchey (Bouchard) et de ses héritiers. Ces différents dons ne suffirent pas à adoucir les religieux. Ils élevaient chaque jour de nouvelles réclamations. Enfin, par un acte signé à Dole, au mois de novembre 1227, Otton et Béatrix, son épouse, après avoir pris l'avis de leurs conseillers, firent un traité de paix avec eux. Ces princes confirmèrent leurs dons précédents et y ajoutèrent la terre de *Devens*, cultivée ou non, et même celle plantée en vigne ou en bois. Les moines, de leur côté, leur promirent de célébrer chaque année un anniversaire pour le repos de leurs âmes.

Seigneurie. La seigneurie de Montrond comprenait le château, le bourg et la ville de ce nom, Molain et Besain. Les sujets étaient assujétis à de nombreux droits féodaux. Ainsi, d'après une reconnaissance de 1542, ils devaient en corps une rente annuelle de 70 livres pour l'acensement fait en leur faveur des deux fours banaux; pour droit de porterie du château, une gerbe de froment, une gerbe d'avoine et un carolus de six engrognes par feu; des corvées pour charrier le bois du châtelain, pour faucher et récolter le foin du pré de l'Etang. Les membres de la confrérie du Saint-Esprit devaient payer chaque année un quintal de froment pour la permission qu'ils avaient obtenue de bâtir un four proche de l'église, destiné à faire cuire les pains qu'ils distribuaient le jour de la fête de Pentecôte. Les droits de *scriberie*, de *clergerie*, de scel, de tabellionné et de sergenterie, se louaient aux enchères.

Privilèges. Les habitants de Montrond avaient reçu une charte de franchises qui les exemptait de la mainmorte et des exactions féodales. Ils avaient la faculté d'élire des prudhommes pour l'administration des affaires communes et de chasser aux bêtes sauvages, à charge de donner au gruyer, du sanglier, la hure, du cerf et de la biche, l'épaule droite, et du chevreau, le quartier de derrière. Ils pouvaient couper du bois dans la Faye de Montrond pour tous leurs besoins, et y mener paitre leurs porcs. Les chênes, les poiriers et les pommiers seuls ne pouvaient être coupés sans la permission du gruyer.

Seigneurs. Il serait difficile de dresser, à l'aide des documents imprimés, la liste des seigneurs de Montrond, parce que ce village a son homonyme dans le département du Doubs. Jusqu'en 1479, les souverains de Bourgogne furent propriétaires de ce domaine; mais ils partageaient une partie des produits avec le prieuré de Vaux. A cette époque, Louis XI le céda à Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon. Jean de Chalon-Arlay IV le recueillit dans la succession de son frère. Dès ce moment, Montrond a eu les mêmes seigneurs que Lons-le-Saunier.

Château. Au sud-est du village, s'élève, à une grande hauteur, une montagne ayant la forme d'un cône tronqué. Son sommet était couronné par un château-fort et un bourg ceint de murs. Le donjon était carré et avait 13m de largeur. Ses murs ont encore 21m de hauteur et 2m 50c d'épaisseur. Ils sont percés d'ouvertures ogivales et à plein cintre, appartenant au style de transition usité au commencement du XIIIe siècle. Cette tour avait trois étages et recouvrait de profonds souterrains. La maison forte et ses dépendances ont disparu. Du milieu de ces ruines, d'un aspect encore très imposant, on découvre la Combe d'Ain, les plaines de la Bourgogne et les différents gradins du Jura.

Les murs d'enceinte du bourg se reliaient au château et suivaient tous les contours de la montagne. On ne pouvait pénétrer dans ce bourg qu'en suivant un chemin tortueux qui aboutissait à un pont-levis jeté sur un fossé creusé dans le roc vif et précédant la porterie. Les pentes rapides de la montagne, un fossé large de 10m et profond de 6m, revêtu extérieurement d'un rempart en terre et en pierre, un mur d'enceinte très élevé, semblaient devoir rendre cette place imprenable, et cependant il n'en reste que des vestiges à peine perceptibles. Tombée au pouvoir des troupes de Louis XI en 1479, elle fut démantelée, et depuis ce moment les habitants en ont extrait des matériaux comme dans une carrière. Le château était toujours confié à la garde d'un capitaine expérimenté. Huguenin Février, de Poligny, en 1348, et Etienne Courault, en 1453, occupaient cette charge.

La ville de Montrond était administrée par un prévôt. Le bourg était habité par des nobles, des bourgeois, des officiers de justice et des marchands. Il s'y tenait une foire considérable chaque année, le jour de la Saint-Denis. Les habitants pauvres s'occupaient de l'exploitation des forêts, du transport du bois aux salines de Salins, et de la confection de fours à charbon dont ils vendaient le produit

aux salines pour sécher le sel en pains.

Prévôté. La prévôté de Montrond fut inféodée à une branche de la maison de Poligny, dite de *Bouchey, Bouchet* ou *Bouchat,* qui se divisa en deux rameaux. L'un conserva le nom de *Bouchat* ou de *Bouchet,* et l'autre fut surnommé de *Montrond.* Guyot, fils de Willemin Boschay, fut la tige de la branche de Montrond. Guillaume de Montrond, son fils, fut père d'*Aimé* de Montrond, chevalier, châtelain de Montrond en 1285. Guyot de Montrond, écuyer, fils d'Aimé, avait le droit de percevoir les langues des bêtes qu'on tuait dans les boucheries de Poligny et l'éminage dû sur les grains amenés aux halles de cette ville. Cette maison a fini, au XVII[e] siècle, dans la personne d'Adrien de Montrond, mort sans postérité après avoir institué Louise-Dorothée de Lezay, son épouse, pour son héritière universelle.

Armoiries. Les armes de la famille de Montrond étaient : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besans d'or.* Timbre : *un levrier naissant d'argent.*

Châtellenie. La seigneurie de Montrond formait une châtellenie administrée par un juge châtelain, un prévôt, un procureur fiscal, un greffier et plusieurs sergents. Le prévôt connaissait des matières civiles en première instance et des mésus commis dans les champs. Le juge châtelain recevait par appel les sentences du prévôt et connaissait de tous les crimes et délits emportant des amendes de soixante sols et de sept sols. Le bailli d'Aval ou son lieutenant tenait, deux fois par an, ses assises à Montrond ; il prononçait exclusivement les condamnations emportant des peines corporelles et recevait l'appel des jugements du châtelain. La cour du bailliage de Montrond avait son sceau particulier.

Gruerie. Montrond était l'un des siéges de justice du gruyer de Bourgogne, qui venait y tenir ses assises deux fois par an et statuait sur tous les délits commis dans les forêts. En 1494, Pierre de Montrond, écuyer, était lieutenant dans ce lieu pour Etienne du Vernois, gruyer général des terres de la maison de Chalon.

Evénements divers. L'historien Chevalier parle plusieurs fois de deux assauts donnés au château de Montrond en 1334 ; mais ces détails paraissent s'appliquer au château de ce nom situé dans le département du Doubs.

Simon de Faucogney, abbé de Balerne, dans une chronique manuscrite sur les guerres de Louis XI, dont il fut témoin, nous apprend que le bourg et le château de Montrond furent pris et ruinés par les troupes de ce souverain en 1479. En effet, Gilbert Cousin, qui écrivait au XVI[e] siècle, dit que ce lieu fut tellement dévasté par les guerres, qu'il n'y restait plus que des ruines et des broussailles.

Etablissements religieux.

Prieuré. De 1208 à 1227, les religieux de Vaux envoyèrent quelques religieux à Montrond pour percevoir les revenus qu'ils y avaient et y faire valoir leurs domaines. Ils bâtirent une maison dans le bourg, près de l'église, et une tour dans le château appelée la *tour du Prieur.* Occupé d'abord par un prieur titulaire, ce prieuré fut

uni, au XIVe siècle, à un des offices claustraux du monastère de Vaux. Le religieux qui en était pourvu se qualifiait de *prieur de Montrond*. Hugues de Vaudrey avait ce titre en 1338; Jean d'Arlay en 1462; Etienne de Pierrefontaine en 1488; Jean Voisin en 1512; Claude Mouchet en 1582, et Thiébaud Meublans en 1628.

En 1406, les gens des comptes de Dijon ordonnèrent au trésorier de Dole de mettre sous le séquestre tous les biens du prieuré, parce que le prieur négligeait de célébrer chaque jour une messe au château et de maintenir en bon état « une certaine tour qui était dans le château, appelée la tour du prieur.» Le duc de Bourgogne donna, peu de temps après, main-levée de cette saisie. Sur la demande du prieur Claude Mouchet, le roi Philippe II, par un acte signé à Tournay le 10 avril 1582, reconnut que le prieur de Montrond avait droit à moitié de tous les cens et des profits de la justice perçus par le seigneur. De ce prieuré dépendaient une maison à Pupillin, dite le *Petit-Couvent*; des champs, des prés et des vignes situés dans le même village.

Eglise. L'église, le cimetière et le presbytère étaient primitivement sur la montagne, dans l'enceinte du bourg. Ce n'est qu'au XVe siècle qu'ils ont été transférés au quartier du *Viseney*. L'église actuelle a été reconstruite en 1825 et a coûté 25,000 fr. Elle est dédiée, comme la précédente, à saint Denis, évêque et martyr, dont on célèbre la fête le 9 octobre, et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur en forme d'hémicycle et d'une sacristie. La grande nef est voutée, à arêtes, et les petites nefs sont à plafonds. Elles sont séparées par des colonnes en pierre de l'ordre toscan. La voute du chœur a la forme d'une demi-calotte sphérique.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.—Archives municipales de Montrond.

—

Montséria, commune réunie à celle de Rothonay le 11 septembre 1822.

—

Mont-sous-Vaudrey, *Mont*, *Mont-sous-Valdré*, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Montbarrey, chef-lieu de perception; direct. et relais de poste; cure cantonale dont dépend Bans; à 6 kil. de Montbarrey, 18 de Dole et 44 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 246m.

Le territoire est limité au nord par Montbarrey et Belmont, au sud par Aumont, Villers-les-Bois et Oussières, à l'est par Vaudrey et à l'ouest par Bans. La tuilerie, le moulin et une maison du hameau du Petit-Villey, font partie de la commune.

Il est traversé par les routes imp. nos 5, de Paris à Genève, et 72, de Dijon à Pontarlier; par la route dép. no 14, de Dole à Arbois; par le chemin de gr. com. no 11, de Montbarrey à Chaussin; par les chemins vicinaux tirant à Belmont, au Petit-Villey et à Bans; par la rivière de Cuisance, les ruisseaux de la fin d'Aval et de l'Hameçon, le bief de l'étang de Poligny, les biefs Bechot et Michot.

Le village est situé au sommet d'un plateau qui s'élève en amphithéâtre sur la rive gauche de la Cuisance et du Val d'Amour et domine de charmants paysages. Les maisons bordent les routes de Paris à Genève et de Dole à Arbois

et Salins. Elles sont généralement bien bâties et groupées comme dans les villes. Les deux tiers au moins sont construites en pierre, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et couvertes en tuiles; les autres sont couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 712 hab.; en 1846, 1256; en 1851, 1241, dont 595 hom. et 646 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 83 hab.; 208 maisons, savoir: sur la route de Dole, 32; dans la rue Bernard, sous la Côte et au moulin, 5; dans la rue derrière la ville, 8; dans la rue du Cimetière, 15; dans la rue de Bans, 21, y compris 3 maisons isolées; sur la route de Salins, 28; sur celle de Poligny, 15; sur l'ancien chemin d'Arbois, 11, et dans la rue du Vieux-Château, 4; 382 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1733. Les habitants émigrent pour être ouvriers et domestiques à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1837: surf. territ. 1483^{h} 53^{a} divisés en 3299 parcelles que possèdent 425 propriétaires dont 130 forains; surf. imp. 1458^{h}, savoir: 804 en bois, 553 en terres lab., 63 en prés, 15 en pâtures, 9 en sol et aisances de bâtiments, 7 en jardins, 3^{h} 77^{a} en étangs et 3^{h} 55^{a} en vergers, d'un rev. cad. de 23,938 fr.; cont. dir. en princip. 7696 fr.

Le sol se divise en deux parties bien distinctes; l'une, en plaine, est très fertile; l'autre, ondulée, est d'une fertilité moyenne. Il produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, du maïs, de la navette, beaucoup de betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On importe la moitié des céréales et les 4/5 des fourrages et de l'avoine.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes et des porcs; 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y serait plus florissante si on exécutait des fossés d'assainissement dans les parties basses du territoire.

On ne tire aucun parti des sablières et des gravières.

Il y a un châlet loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 4,500 kil. de fromages façon Gruyère.

Foires. Les foires, au nombre de quatre par an, se tiennent les 18 janvier, 28 avril, 25 juin et 24 août. Elles sont très importantes par le commerce qui s'y fait sur le bétail. Deux de ces foires sont très anciennes.

Marchés. Ils ont lieu le jeudi de chaque semaine. On y amène toutes sortes de marchandises, excepté des céréales.

Commerce. Les patentables sont: 1 marchand de bois de sciage, 1 marchand de bois en gros, 3 marchands de vaches, 5 épiciers, 3 marchands d'étoffes, 2 marchands de grains, 1 marchand de vins en gros, 2 coquetiers, 2 merciers, 1 marchand de faïence, 1 marchand de sabots, 1 marchand de cochons et 1 quincaillier.

Industrie. On compte dans ce village: 6 cordonniers, 9 saboliers, 3 charpentiers, 3 maçons, 3 menuisiers, 2 teinturiers, 1 horloger, 10 aubergistes, 6 cafetiers, 2 boulangers, 1 scieur de long, 1 artificier, 3 bourreliers, 2 tailleurs d'habits, 1 ébéniste, 2 serruriers, 2 maréchaux-taillandiers, 1 plâtrier, 1 mécanicien, 2 maréchaux-ferrants, 2 charrons, 1 chaudronnier,

1 entrepreneur de travaux sur les routes, 1 ferblantier, 2 perruquiers et 2 fab. de parapluies.

Les établissements industriels sont: un moulin à farine à sept tournants avec huilerie, battoir à blé et scierie mécanique ; 2 fabriques de poterie de terre, une tuilerie appartenant à M. Grevy, dont les produits sont de très bonne qualité ; 1 battoir à manége, 1 fabrique de cordes, 2 fabriques de noir-animal et de colle-forte.

Mont-sous-Vaudrey est la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval, d'un notaire, d'un huissier, d'un médecin, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes.

Biens communaux: une église construite en 1838, sur les plans de l'architecte Besand, qui a coûté 90,000 fr.; un ancien cimetière à l'entour; un cimetière nouveau, érigé en 1838, à l'est du village; un ancien presbytère qui a servi pendant longtemps de maison commune; un presbytère nouveau à l'ouest et près de l'église; une maison commune, construite sous la sage administration de M. Fournerет, maire de la commune, et qui a coûté 120,000 fr.; elle renferme les logements de l'instituteur, d'une institutrice laïque, d'un sous-maître et d'une sous-maîtresse, quatre salles d'étude, fréquentées par 105 garçons et 100 filles, 6 logements loués à des particuliers et précédemment occupés par la brigade de gendarmerie, une salle de pompe à incendie et les halles disposées autour de la cour; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 30 pompiers; une fontaine avec lavoir couvert et abreuvoir, en cours de construction, qui coûtera 16,000 fr.; 4 oratoires, 12 ponts en pierre et 816h 99a de terres, prés, bois et pâtures, d'un rev. cad. de 11,562 fr.

Bois communaux: 797h 46a.

Budget: recettes ord. 16,136 fr.; dép. ord. 16,152 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Au point d'intersection des trois routes de Poligny, d'Arbois et de Salins à Dole, dans une région verdoyante et accidentée, jadis couverte de forêts, s'élève le village de Mont-sous-Vaudrey, non loin des bords de la Cuisance, qui serpente dans la plaine entre les bois et les prairies. Il serait difficile de déterminer quel fut son emplacement primitif. Une ancienne voie romaine, connue sous le nom de *Levée de Jules-César*, sépare au sud son territoire de celui de Villers-les-Bois. Elle partait de Grozon et se continuait par Aumont et Villers-Robert à Rahon et Tavaux.

Au nord de Mont est une contrée dite à la *Boutique*, où existait un ancien bureau de péage. On y trouve une grande quantité de débris de constructions romaines, tels que tuileaux à rebords et marbres étrangers, des monnaies impériales et des ustensiles de cuisine.

Le premier document qui mentionne Mont est l'acte par lequel l'archevêque Guillaume Ier d'Arguel donna l'église de ce village, en 1111, à l'église cathédrale de Saint-Etienne de Besançon, donation qui fut confirmée, en 1139, par l'archevêque Humbert.

Seigneurie. Après avoir fait partie de la baronie de Vaudrey, Mont fut érigé en seigneurie particulière pour servir d'apanage à une branche puinée de la maison de ce nom. La justice haute, moyenne et basse,

la banalité du four et du moulin, des cens en argent et en grains, des corvées, étaient attachés à cette terre.

Seigneurs. Guillaume III, sire de Vaudrey, fit hommage, en 1269, à l'église de Besançon, des dîmes de Vaudrey, Montbarrey et Mont.

Guy de Vaudrey, chevalier, fut père de *Simon*, seigneur de Mont, et d'Odon, abbé de Saint-Claude. *Simon* de Vaudrey, chevalier, vivait en 1292. Par son testament de l'an 1319, il choisit sa sépulture dans l'église de Vaudrey, nomma pour son héritier *Jean*, son fils, et fit un legs à Henriette de Vaudrey, sa fille, épouse de Hugues de Grange, d'Arbois. *Jean* de Vaudrey, seigneur de Mont, épousa en premières noces Isabelle de Sorans, dont il eut une fille du nom de *Jeanne*, et en secondes noces Guillemette d'Arlay, qui le rendit père de *Marguerite* et d'*Huguenin* de Vaudrey. Par son testament de l'an 1341, il choisit sa sépulture à côté de celle de son père. La seigneurie de Mont se divisa après sa mort entre ses enfants des deux lits. Une moitié fut appelée la *seigneurie de Mont*, un quart la *seigneurie de Byans*, et un autre quart la *seigneurie de Vellefaux*.

Huguenin de Vaudrey, chevalier, fut père de Hugues, suivant le testament de Bernard d'Arlay, dit le Gallois, chevalier, de l'an 1387. *Pierre* de Vaudrey, seigneur de Mont, fils de Hugues, était, en 1445, conseiller et chambellan du duc Philippe-le-Bon et son gruyer général au comté de Bourgogne. Il s'allia avec Altendule Sforce, et fut père de *Philippe* et de *François* de Vaudrey, seigneurs de Mont en partie. *Philippe* de Vaudrey, chevalier, était conseiller et chambellan du même duc Philippe et son gruyer au comté de Bourgogne en 1463. Philippe II, son fils, conseiller, chambellan de l'empereur Maximilien, fut chargé par ce souverain, en 1489, de faire une invasion dans le comté de Bourgogne, que détenait alors Charles VIII, comme fiancé de Marguerite d'Autriche. Par son testament de l'an 1519, il nomma Jacques de Quingey, son épouse, Simon de Vaudrey, son fils, Anne, veuve d'Olivier de Vaudrey, et Isabelle, ses filles. *Simon* de Vaudrey, seigneur de Mont en partie, épousa N. de Montbozon et en eut Guyot de Vaudrey et Claire, épouse d'Antoine de Drée. Cette dame vendit ses droits successifs, le 29 juin 1546, à Marguerite de la Touvière, épouse de Marc de Reculot, écuyer. Guyot de Vaudrey, pannetier de l'empereur Charles-Quint, laissa de Guillemette d'Estavayer, son épouse, un seul fils du même nom que lui. Guyot II de Vaudrey, ayant embrassé le parti de Henri II, roi de France, fut puni de sa trahison par la confiscation de ses biens, prononcée par le parlement de Dole en 1549. Charles-Quint en disposa en faveur de Jean de Vaudrey, cousin de Guyot, sous la simple obligation de payer à perpétuité un cens de 10 livres estevenantes. *Jean* de Vaudrey institua pour son héritier Guillaume de Montrond. Antoine, fils de Guillaume de Montrond, fit hommage au souverain, le 13 novembre 1572, de la partie de la terre de Mont-sous-Vaudrey qui avait été confisquée sur Guyot de Vaudrey. Ce domaine passa à Pierre et Guillaume de Montrond, tous deux fils d'Antoine. Adrien de Montrond, dernier héritier de cette maison, légua toute sa fortune à Louise-Dorothée de Le-

zay, son épouse. Cette dame se remaria à N. de Glanne, auquel elle fit prendre le nom de Montrond. N'ayant pas eu d'enfants, elle testa en faveur de François-Gabriel marquis de Lezay, qui vendit ses droits sur Mont-sous-Vaudrey, le 1er décembre 1736, à Etienne Domet de Mont, avocat-général à la cour des comptes de Dole.

Le 7 mars 1572, Adam de Byans et N. de Vaugrenans, son épouse, vendirent leur portion de seigneurie de Mont à Philippe Merceret, de Salins. Alexandre-Joseph Merceret, descendant de cet acquéreur, la revendit, le 7 janvier 1680, à Charles de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron de Pesmes, Vaudrey, etc., qui avait déjà acheté, l'année précédente, la portion de la famille de Reculot. Par acte enregistré à la chambre des comptes de Dole, le 30 juillet 1684, Jean-Baptiste Domet, d'Arbois, docteur ès droits, acheta du marquis de Saint-Martin la portion provenant de M. de Reculot. Cet acquéreur était issu d'une famille noble d'Arles, qui avait suivi les princes d'Orange, de la maison de Chalon, et avait fixé, en 1494, son séjour à Lons-le-Saunier, où elle fournit plusieurs générations de docteurs en droit. Pierre-Gaspard Patouillet, de Salins, se rendit acquéreur, le 7 avril 1705, de la partie de seigneurie de Mont dite de *Vellefaux*. Son fils, conseiller au présidial de Salins, soutint un long procès avec MM. Domet, pour établir qu'il avait droit à 9/24es de toute la seigneurie ; mais par une transaction du 4 août 1765, sa part fut fixée à 1/4 et le surplus fut reconnu appartenir à MM. Domet. Gilbert Cousin cite avec éloges *Etienne* Domet, chanoine de l'église de Dole en 1550. Une branche de cette maison s'établit à Arbois en 1609. Jean-Baptiste Domet avait épousé, le 13 mars 1666, Charlotte, fille d'Etienne Bergeret, capitaine de cent hommes d'armes et du château de Vadans. Il en eut deux fils, *Joseph* et *Etienne*, qui formèrent chacun une branche, et une fille, alliée au comte d'Achey. Joseph Domet, IIe du nom, écuyer, seigneur de Mont en partie, président de la chambre des comptes de Dole, dernier représentant de la branche aînée, épousa N. Terrier et n'en eut que deux filles.

Etienne Domet, écuyer, seigneur de Mont en partie, avocat général à la chambre des comptes de Dole, épousa Jeanne-Françoise, fille de Jean Gérard, lieutenant général au bailliage de Poligny. De ce mariage naquit, entre autres enfants, *Jean-François-Xavier* Domet de Mont, chevalier, lieutenant des maréchaux de France. Ce seigneur épousa, en 1755, Louise-Thérèse Renard, et en eut *Etienne-François-Xavier*, colonel de cavalerie, et *Denis-Eléonore* Domet de Mont, capitaine au régiment d'Enghien. Ces deux gentilshommes, qui possédaient en commun une grande partie de la seigneurie de Mont-sous-Vaudrey, émigrèrent en 1791. Leurs biens furent vendus nationalement en 1793 et rachetés en partie, le 25 juillet 1796, par leur mère.

M. Etienne-François Domet de Mont revint de l'émigration et fixa son séjour à Mont-sous-Vaudrey. Il mourut à Arbois le 15 septembre 1820, laissant, d'Anne-Josephte-Julienne Domet, son épouse, une seule fille, mariée à M. Jacques-Alexandre de Truchy, baron de Laye. *Denis-Eléonore* était mort avant 1806, laissant de Phi-

lippine-Alexandrine Bouhelier du Viseney, son épouse, Louise-Philippine-Caroline Domet, sa fille unique, épouse de Louis-Ignace-Thérèse Vernier de Sarret-Grozon, lieutenant-colonel du génie et ancien maire d'Arbois.

Armoiries. La famille Domet portait : *d'or à l'arbre arraché de sinople*, et avait pour devise : *Virtus omnia Domet.* Labbey de Billy lui donne d'autres armes, mais c'est par erreur.

Château primitif. Le château primitif de Mont-sous-Vaudrey était situé au nord-est du village, dans le lieu dit au *Vieux Château*, sur le revers d'un coteau. Une motte artificielle, entourée de fossés, en marque encore la place. Il formait un carré long et avait, à ses angles, quatre tours quadrangulaires couronnées par des flèches. On ignore l'époque de sa destruction. Ce château appartint longtemps aux seigneurs de Mont, de la maison de Vaudrey. Ses ruines et le terrain environnant sont la propriété de François Paquelet, de Mont-sous-Vaudrey.

Château-Gaillard. Il occupait le sommet d'un plateau d'où la vue s'étend sur tout le Val d'Amour et plonge sur un immense horizon. Habité au XVIe siècle par Adam de Byans et ses successeurs, il devint la propriété d'Etienne-Eléonore Domet de Mont, doyen de la collégiale d'Arbois, qui y faisait son séjour presque continuel peu d'années avant la révolution. Vendu nationalement en 1793, il rentra, par acquisition, dans les mains de M. Etienne-François Domet. Mme la baronne de Truchy, sa fille, le vendit, avant 1820, à M. le comte de Boutechoux de Chavannes. Il appartient actuellement à M. le vicomte Alexandre de Boutechoux de Chavannes. Un beau parc entoure le château et descend jusqu'aux bords de la Cuisance. Le voisinage de cette rivière, de la Loue, les vastes forêts de Mont-sous-Vaudrey, l'agrément du site, font de cette résidence un délicieux séjour.

Château de la Grangerie. Il a la forme d'un parallélogramme et occupe le penchant d'un coteau à droite de la route de Dole à Arbois. Les dépendances et le parc qui l'entourent embellissent cette demeure. Ce château, qui appartenait aussi à la famille Domet, est la propriété actuelle de M. François-Hyacinthe Grevy, capitaine d'infanterie en retraite, père de M. Jules Grevy, ancien représentant du peuple et ancien préfet du Jura, avocat distingué du barreau de Paris, et auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence.

État de Mont-sous-Vaudrey au moyen-âge. Ce village avait une grande importance aux XVe et XVIe siècles. Il était habité alors par des nobles, des bourgeois, des officiers de justice et des marchands. Il y avait des halles pour la tenue des foires et des marchés, près de la route de Poligny, sur l'emplacement du jardin des héritiers Bavilley. Les juifs y étaient nombreux aux XIIIe et XIVe siècles. La place qui servait à leurs inhumations est encore appelée le *cimetière aux juifs*. Les habitants avaient reçu une charte de franchises qui leur permettait d'élire des prudhommes pour l'administration des affaires communes, et de délivrer des lettres de bourgeoisie et d'habitantage moyennant une rétribution.

L'industrie était représentée par une verrerie située près de la fon-

taine de la *Verrière,* une tuilerie, un moulin et plusieurs poteries de terre.

Evénements divers. L'histoire n'a conservé le souvenir d'aucun des désastres dont Mont-sous-Vaudrey dut être jadis le théâtre. Traversé par plusieurs grands chemins qui aboutissaient tous à des places de guerre, chaque invasion ennemie, chaque mouvement de troupes dut marquer son passage, là plus qu'ailleurs, par le pillage et l'incendie. La destruction violente du château remonte sans doute aux guerres de Louis XI. La famine décimait la population lorsque éclata, en 1626, un effroyable incendie qui dévora l'église, le presbytère et toutes les maisons de la grand'rue sans exception. Un procès s'engagea, en 1709, entre les seigneurs de Mont-sous-Vaudrey et les habitants, au sujet du partage des bois communaux. La surface de ces bois était de 800 hectares, sans compter les parties qui avaient été défrichées. Les seigneurs prétendaient en avoir le tiers. Après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, MM. Domet obtinrent, en 1724, à titre de triage, 260 hectares, et furent maintenus dans cette possession par différents arrêts. Ils ne furent dépossédés qu'en vertu d'une sentence du 31 août 1793.

Un nouvel incendie se manifesta en 1832 et réduisit en cendres 21 maisons, le clocher et une partie de l'église. Huit incendies partiels qui ont eu lieu de 1833 à 1852 ont encore détruit 9 maisons.

En démolissant une ancienne chapelle de l'église, en 1838, on trouva, dans l'un des angles de la voute, une longue caisse en sapin qui contenait plus de 40,000 pièces de billon et quelques-unes en argent. C'étaient de petits parisis et de petits tournois (*parisienses* et *turonenses parvi*) de Louis X, dit le Hutin, et de Philippe V, dit le Long. Ces pièces datent par conséquent de 1314 à 1321. D'un côté on lit : *Civ. Turon.* ou *Paris. civ.*, autour du tombeau de saint Martin, et de l'autre, *Ludovicus rex* ou *Philippus rex,* ou *Sit nomen Domini benedictum,* autour d'une croix. Quelques-unes portent ces mots : *Burgundiæ comes.*

Canton. Mont-sous-Vaudrey fut érigé, en 1790, en chef-lieu d'un canton composé de la commune de ce nom et des villages de Bans, Séligney, Souvans et Vaudrey. Ce canton a été supprimé en 1801.

Eglise. L'église de Mont-sous-Vaudrey, bâtie en 1838 sur l'emplacement de l'ancienne, se compose d'un péristyle, d'un *atrium,* de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur en hémicycle et d'un clocher au-dessus de l'atrium. Des degrés d'escalier accèdent au péristyle, qui est décoré de quatre colonnes et de pilastres de l'ordre dorique. Sur les colonnes s'élève un fronton dans le tympan duquel est représentée l'Assomption de la sainte Vierge. Les nefs sont divisées en cinq travées par huit colonnes de l'ordre ionique, imitées de l'antique, et par des pilastres du même ordre. Le chœur est éclairé par une toiture en verre. Cet édifice, dédié à l'Assomption de la sainte Vierge, est d'un aspect trop théâtral. Plusieurs de ses parties sont déjà en complet état de dégradation. Une confrérie du Saint-Esprit, dont l'origine remontait au XIVe siècle, faisait ses exercices dans l'ancienne église. Une autre confrérie, sous l'invocation de

Notre-Dame du Mont-Carmel, se réunissait dans une chapelle bâtie à ses frais, en 1662, à gauche de la même église.

Biographie. Mont-sous-Vaudrey est la patrie 1° de plusieurs membres de la maison de Vaudrey qui furent conseillers et chambellans des ducs de Bourgogne et leurs gruyers généraux en Bourgogne; 2° de François-Joseph *Génisset*, né le 24 novembre 1769, et mort à Besançon le 21 juillet 1839. Après avoir joué un rôle beaucoup trop actif dans la révolution, et avoir rempli les fonctions de secrétaire général de la commission administrative du département, M. Génisset devint professeur à l'école centrale établie à Dole. A l'époque de l'organisation du lycée de Besançon, il fut chargé d'y professer les humanités. Admis, en 1806, dans l'académie de cette ville, il fut l'un des membres les plus zélés et les plus utiles de cette compagnie. Ce savant professeur ne quitta la chaire de rhétorique qu'il occupait depuis neuf ans, que pour prendre possession, en 1818, de celle de littérature latine à la faculté des lettres, dont il devint doyen en 1834. Peu de mois avant sa mort, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Génisset a été vivement regretté de tous ceux qui le connaissaient; 3° de M. Jules *Grevy*, né en 1808, dont nous avons déjà parlé, et enfin d'un grand nombre d'officiers qui ont fait avec distinction les campagnes de la république et de l'empire.

Bibliographie. Statistique de l'arr. de Dole par M. Marquiset. —Labbey de Billy.—Notes manuscrites dues à l'obligeance de M. Domet de Mont, d'Arbois. — Archives de la préfecture du Jura.

Mont-sur-Monnet, *Munz*, *Mont*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Champagnole, percept. de Crotenay; succursale; à 10 kil. de Champagnole, 20 de Poligny, 25 d'Arbois et 28 de Lons-le-Saunier. Altitude: 663^m.

Le territoire est limité au nord par Ney et Monnet-la-Ville, au sud par Marigny, Fontenu et Saffloz, à l'est par Loulle et à l'ouest par Montigny et Marigny. Balerne, le Moulin de Pierre et les baraques de charbonniers font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 40, du Pont-du-Navoy au Pont de la Chaux-des-Crotenay; par les chemins vicinaux tirant à Saffloz, à Monnet-la-Ville, à Loulle, à Champagnole, à Marigny et à Fontenu; par le ruisseau de Balerne et celui des Chaintres.

Le village est situé sur le plateau accidenté qui domine la rive gauche de l'Ain, et a pour horizon une vaste étendue de montagnes. Les maisons sont groupées, mal bâties en pierres et couvertes en tavaillons, sauf quelques-unes qui sont couvertes en tuiles. La plupart ne se composent que d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 560 hab.; en 1846, 510; en 1851, 525, dont 250 hom. et 275 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 26 hab.; 57 maisons, savoir: au Coin du Bas, 23; au Coin du Haut, 28; à Balerne, 2; au Moulin de Pierre, 1; aux baraques de charbonniers, 3; 135 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1677.

Les habitants émigrent pour être domestiques à Paris et à Lyon.

Cadastre exécuté en 1823: surf. territ. 1993^h, divisés en 2686 parcelles que possèdent 330 proprié-

taires dont 152 forains; surf. imp. 1975h, savoir: 689 en prés, 456 en terres lab., 514 en bois, 288 en pâtures, 19 en friches et broussailles, 3h 67a en sol et aisances de bâtiments, 1h 74a en vergers, et 1h 49a en murgers, d'un rev. cadast. de 12,189 fr.; contrib. dir. en princip. 3767 fr.

Le sol, partie montagneux et partie en plaine, ne rend que trois fois la semence, et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On importe le quart des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 4 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs, quelques chevaux et des volailles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire des sablières, des gravières, exploitées pour l'entretien des chemins, de la pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux.

Il y a deux châlets, appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 25,000 kil. de fromages façon Gruyère; 1 moulin à 4 tournants, 1 auberge et 1 marchand épicier.

Biens communaux: une église, un cimetière, un presbytère, bâti en 1821, derrière l'église; une maison commune, commencée en 1840 et encore inachevée; elle renferme les logements de l'instituteur, de l'institutrice, et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 50 garçons et 45 filles; trois puits communaux; un grand marais, proche du village, servant d'abreuvoir; une place publique, et 400h 40a en prés-bois, broussailles, terres, pâtures et prés secs, d'un rev. cad. de 921 fr.

Bois communaux: 131h; coupe annuelle, 3h 93a.

Budget: recettes ord. 3507 fr.; dépenses ord. 3507 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Abbaye de N.-D. de Balerne. Au fond d'une gorge étroite, entourée de hautes montagnes dont les flancs anguleux sont couverts de noirs sapins et de broussailles, se cachait jadis l'un des plus riches et des plus célèbres monastères de Franche-Comté. Aucun lieu ne pouvait être mieux choisi pour abriter des âmes détachées du monde, et qui cherchaient dans le silence et la prière un refuge contre les agitations du siècle. En suivant la route de Lons-le-Saunier à Champagnole, et à cinq kilomètres à l'ouest de cette dernière ville, on rencontre un ruisseau dont le cours tortueux est profondément encaissé entre une double ligne de rochers. Il était impossible d'arriver à l'abbaye sans faire mille détours à travers ce défilé. Les anachorètes, perdus dans ce vallon solitaire, n'avaient que le ciel pour horizon. Leurs cloîtres, la flèche de leur église romane, n'étaient aperçus que du sommet des plateaux qui les dominaient. Avant leur arrivée, une petite chapelle dédiée à saint Denis et un oratoire consacré à *Notre-Dame des Sapins,* attiraient déjà dans ce lieu un grand nombre de pèlerins.

Les commencements de l'abbaye de Balerne sont très obscurs. Les auteurs fixent sa fondation entre les années 1110 et 1136, et en font honneur aux archevêques de Besançon ou à différents seigneurs. Il est cependant incontestable

qu'elle doit sa naissance aux sires de Monnet. Une charte de Roger II de Monnet, de l'an 1184, le dit en termes formels: Ego Rogerius de Monnet, etc., et pro confirmandâ pace inter monachos Balernenses et me et heredes meos, *libertatem in quâ ab antecessoribus meis abbatia de Balernâ fundata est, sicut multoties audivi et didici à patre meo.* Un fait non moins certain, c'est qu'elle a été fondée, à une époque rapprochée de l'an 1100, par Guy Ier, sire de Monnet, fils puîné de Gaucher Ier, sire de Salins et père de Roger Ier de Monnet. Dans une charte de l'an 1189, Roger II déclara confirmer aux religieux ce qu'ils avaient dans le val de Chambly déjà du temps de Guy et de Roger, son fils. En s'exprimant ainsi, il est évident que le vicomte Roger n'entendait parler ni de lui ni de Guy, son père, mais bien de Guy Ier et de Roger Ier, ses ancêtres. Suivant une tradition constante, ce monastère fut peuplé de religieux bénédictins tirés de la célèbre abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, dont saint Grégoire, évêque de Langres, avait jeté les premiers fondements vers l'an 509. L'admiration qu'excitèrent les vertus de ces premiers cénobites fit affluer de toutes parts des visiteurs et des prosélytes. La foule en augmentant chaque jour, Jocelin, premier abbé, pressé par ses religieux, consentit à envoyer quelques-uns d'entre eux pour former un second établissement à Bonmont, en Helvétie.

Dans une charte de l'an 1108, restée inconnue jusqu'à ce jour, Jean, abbé de ce dernier lieu, attesta qu'Etienne, fils d'Uldric de Chézery, avait abandonné à l'abbaye de Balerne, du consentement de Guillauma, sa mère, de ses frères et de ses sœurs, toutes ses prétentions sur la grange d'Ez, et que, pour garantir le maintien de la paix qu'il faisait, ce seigneur avait donné pour cautions Nantelme, la dame d'Aubonne et Hubert de Gralye. Ce traité eut lieu par l'intermédiaire de Pierre de Château-Chalon, moine de Balerne, qui compta à Etienne de Chézery la somme de 25 sols et lui offrit, en outre, un bœuf.

De l'an 1085 à l'an 1100, Hugues III, archevêque de Besançon, fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, avait donné à un certain clerc, du nom de Constantin, moitié de l'église de *Cognosch*. Ce clerc résigna ce bénéfice entre les mains de l'archevêque Guillaume Ier d'Arguel, avec prière d'en disposer en faveur de l'abbaye de Balerne, dont le territoire était compris dans la circonscription de cette paroisse. Ce prélat exécuta le vœu de Constantin par une charte de l'an 1115. L'église Saint-Martin de *Cognosch* ou *Conos* était située entre Ney et Cise, dans le lieu appelé aujourd'hui la *Combe de la vieille église*, à peu de distance d'un pont dit le *pont de Conos*, près duquel se groupaient de nombreuses habitations et un moulin avec battoir appelé le *moulin de la Rochette*.

Aymon, qui avait été religieux et chantre à Saint-Bénigne, fut envoyé à Balerne comme successeur de Jocelin. L'une de ses premières démarches fut de placer sa maison sous la protection immédiate du Saint-Siége et de la faire déclarer indépendante de toute autre, même de la juridiction épiscopale. Deux bulles des papes Callixte II, en 1124, et Honorius, en 1129, lui assurè-

rent ces priviléges. Ayant appris qu'une moitié de l'église de Conos était arrivée par dévolution à l'archevêque Ansérie, Aymon se hâta d'aller trouver ce prélat pour en obtenir la donation. Il lui exposa la crainte qu'il éprouvait de voir des moines s'introduire dans cette église et de subir des vexations de leur part, à l'occasion du paiement des dîmes et des droits curiaux. Ansérie s'empressa d'accéder à la demande d'Aymon (1130).

L'abbaye de Clairvaux, fondée par saint Bernard en 1115, jeta dès son origine un si vif éclat, qu'elle devint bientôt l'un des quatre chefs d'ordre de Cîteaux et ne tarda pas à rivaliser avec sa métropole. L'abbaye de Bonmont, dans le diocèse de Genève, oubliant les rapports de dépendance qui l'unissaient à Balerne, se soumit aux constitutions de Clairvaux dès l'an 1132.

A la mort d'Aymon, en 1136, les religieux de Balerne demandèrent à saint Bernard, Burcard, son disciple chéri, pour le mettre à leur tête. Le saint abbé l'envoya, et, le 31 mai de la même année, les moines quittèrent le froc bénédictin pour se revêtir de la coule de Cîteaux. L'abbé de Baume prit tellement en haine l'abbé Burcard et ses religieux, qu'il alla jusqu'à faire incendier leurs métairies par ses serfs et à faire commettre sur leurs personnes des outrages inouïs, *inauditum scelus*.

Saint Bernard apprit avec une vive douleur que son disciple était réduit à de pareilles extrémités. Il dénonça l'abbé de Baume au pape et fit mettre sa maison en interdit. Ce prélat n'obtint son pardon qu'en cédant à Balerne, à titre d'indemnité, son beau domaine de Glénon, près d'Arbois, et ses possessions dans le Val de Lons-le-Saunier. Burcard fut comblé de largesses par les souverains et les grands seigneurs du pays. Les sires de Chenecey lui donnèrent, en 1147, un terrain sur les bords de la Loue. Il envoya aussitôt une colonie qui y fonda un monastère appelé l'*abbaye de Buillon*. Guillaume Ier de Monnet, petit-fils de Roger Ier, vicomte de Salins, devenu possesseur de la seigneurie de Cuiseaux par son mariage avec l'héritière de cette terre, lui fit don d'une maison, d'un moulin, de champs, de prés et de vignes dans cette ville. Le comte Rainaud III, qui avait toujours favorisé de tout son pouvoir les progrès de l'ordre de Cîteaux, le gratifia d'une place dans la ville de Salins, derrière l'église Saint-Maurice et proche de la porte Barbarine, pour y construire un hospice et un cellier; d'une berne à la petite Saline et de différents terrains dans l'enceinte de Lons-le-Saunier, Arbois et Poligny. Dans chacune de ces villes, de même qu'à Cuiseaux et Champagnole, furent établies des obédiences, habitées par un supérieur qualifié de maître, *magister*, un ou deux religieux et des valets qui faisaient valoir par leurs mains les domaines de l'abbaye. L'empereur Frédéric-Barberousse, devenu, en 1156, comte de Bourgogne par son mariage avec Béatrix, fille de Raynaud III, donna à l'abbé Burcard des marques de sa munificence impériale. Par une charte datée à Arbois du 16 octobre 1157, il le prit, ainsi que sa maison, sous sa protection spéciale, confirma les priviléges qui leur avaient été concédés par ses prédécesseurs, leur donna, à la prière de Béatrix, son

épouse, un pré situé à Poligny, dit le *pré le Comte*, et fit défense à ses sujets de porter la moindre atteinte à leurs possessions. Burcard mourut en 1162 ou 1163 à Bellevaux, où il s'était retiré depuis peu, laissant une réputation de sainteté qui lui valut, dans les fastes de Cîteaux, le titre de Bienheureux.

Guichard, son successeur, ne nous est connu que par une charte en faveur de la chartreuse de Vaucluse, dans laquelle il figura comme témoin.

En 1172, Gaucher III, sire de Salins, pour le remède de son âme et de celles de ses prédécesseurs, confirma les dons faits à Balerne par Humbert III, son père, et Gaucher II, son aïeul, notamment le lieu d'Ardon avec ses dépendances et le droit de pâturage sur toutes les terres de sa domination. Il permit en même temps à l'abbé *Quintavalle* d'acquérir ou de recevoir tout ce qui lui plairait, alleux ou fiefs, dans l'étendue de son domaine, et lui donna, du consentement de ses chevaliers et de ses bourgeois de Salins, cinq quartiers de muire par an sur ses salines. L'année suivante, Gérard, comte de Vienne et de Mâcon, ajouta au don de Gaucher III, son beau-père, l'exemption de tous droits de péage et de vente sur ses terres, une montée de muire sur son puits de Lons-le-Saunier, et autorisa les religieux à accepter tous les dons que voudraient bien leur faire ses sujets de cette ville.

En 1176, le prieur de Gigny, pour éviter un procès, leur céda ce que le prieuré d'Ylay possédait au Val de Chambly.

En 1178, l'abbé Quintavalle plaida pour le patronage de l'église de Conos contre l'abbé de Saint-Paul de Besançon et gagna son procès. Les papes Alexandre III et Lucius III avaient été choisis pour arbitres de ce différend. Roger II de Monnet troubla souvent Quintavalle et ses religieux dans la jouissance de leurs biens. Appelé devant Gérard de Vienne, son suzerain, au château de Bracon, en 1184, il fit l'aveu public de ses injustes prétentions et reconnut qu'il n'avait aucun droit d'exercer des prises ou des exactions sur les biens ou sur les hommes de l'église de Balerne. Son privilége se réduisait à pouvoir contraindre les habitants de Mont-sur-Monnet à garder son château lorsqu'il allait en expédition de guerre et à les faire sortir par une porte lorsqu'il entrait par l'autre.

Thomas succéda, en 1188, à l'abbé Quintavalle. Observateur peu scrupuleux de ses serments, Roger de Monnet reprit bientôt le cours de ses usurpations; mais, atteint d'une maladie grave, il se sentit dévoré de remords. A la vue de Gaucher IV, sire de Salins, qui était venu le visiter en son château de Monnet (1189), il se mit à fondre en larmes. Interrogé sur les causes de sa douleur, il avoua tous les dommages qu'il avait causés à Balerne, jura d'entretenir désormais une amitié inviolable avec les religieux et supplia ses fils de ratifier tous les dons faits par leurs ancêtres. La même année, il confirma, en présence de l'archevêque Thierry II de Montfaucon, les possessions de l'abbaye, notamment les granges d'Ebe, de Rotorf (du Rotour), d'Essarflot (Saffloz), ses prés et ses terres de Glénon, ses vignes et ses champs de Poligny, ses pâ-

turages de Morges, ses bernes aux salines, ses domaines de Chambly et de Doucier, et enfin ses droits de pâturage sur toutes ses terres; il les fit en outre confirmer par Pétronille, son épouse, et ses fils. Le comte Otton ayant appris, en 1191, que Ponce, abbé de Baume, cherchait à enlever à Balerne le domaine de Glénon, que l'abbé Guy II avait été obligé de céder en 1146, entra dans une grande colère et défendit expressément à Ponce de donner suite au procès qu'il avait intenté à ce sujet. *Guy Ier* remplaça l'abbé Thomas en 1195. Il acheta à prix d'argent ou reçut à titre d'aumône un domaine que les chevaliers du Temple avaient à Doucier, et des droits importants sur les salines de Lons-le-Saunier, où il avait une berne, un ouvroir et une forge séparés. *Guillaume Ier* monta sur le siége abbatial en 1198. Il accepta le don que lui fit Ponce de Cuisel de ce qu'il avait à Doucier en terres, prés et bois. Etienne II de Bourgogne lui abandonna la redevance de 30 sols qu'il avait coutume de percevoir sur chaque montée de muire aux salines de Lons-le-Saunier, et exempta en outre sa maison de tous droits de péage sur ses terres, à condition que les religieux célébreraient une messe chaque jour pour le repos de son âme. Fromond et Hugues de Dramelay, ainsi que Pierre de Scey, signèrent cet acte comme témoins (1199). L'abbé Guillaume ne vécut que quelques mois.

Au mois de juillet 1199, le comte Otton était à la chasse dans la forêt de Taravans avec les officiers de sa suite, lorsqu'il fut abordé par les moines de Balerne qui l'invitèrent à venir visiter leur maison. Ce prince accéda à leur demande et fut enchanté de la réception qui lui fut faite, ainsi qu'aux personnes de sa cour. Après avoir assisté à une messe solennelle, il réunit les religieux dans la salle capitulaire. Il commença par déclarer qu'il prenait leur abbaye sous sa protection spéciale et se fit donner ensuite lecture de la charte contenant les priviléges concédés par l'empereur Frédéric et Béatrix, ses père et mère; il la confirma dans son entier par l'apposition de son sceau. Lorsque les religieux lui eurent appris que plusieurs de ses sujets ne se faisaient aucun scrupule de s'emparer de leurs biens, de les dissiper et de les vendre, Otton ne put dissimuler sa douleur. Il menaça de son courroux les prévôts de Poligny, d'Arbois, de Grozon et de Pupillin, s'ils osaient exercer encore quelques exactions contre eux. Il voulut enfin que les moines fussent libres de construire des maisons à Glénon, d'y planter de la vigne et de faire leurs vendanges avant la publication des bans.

Roger II de Monnet et Humbert, son fils, qui assistaient à cette séance, durent avoir une contenance bien embarrassée, car ils étaient les vassaux les plus coupables du comte.

Jean Ier prit le gouvernement de l'abbaye peu de temps après la visite de ce prince. Son administration, de courte durée, fut agitée par la querelle que lui suscita Ponce de Cuiseaux. Ce seigneur, à son retour d'un voyage à Jérusalem, apprit que les moines de Balerne avaient profité de son absence pour acquérir ou se faire donner des maisons, des vignes,

des champs dans la ville de Cuiseaux. Il s'empara de ces biens, expulsa les religieux qui habitaient près de son château et envoya des gens armés à Doucier, Songeson, Ardon, Chambly, etc., pour occuper les biens donnés depuis longtemps par Guillaume de Monnet, son aïeul. L'abbé Jean alla le trouver à Cuiseaux, lui reprocha ses torts et le menaça des foudres de l'Eglise. Ponce, effrayé, renonça à sa querelle et confirma les dons faits soit par ses ancêtres, soit par ses sujets. Marie, son épouse, Ponce, son fils, Ermengarde, sa fille, et Amédée de Genève, son gendre, réunis au château de Cuiseaux, donnèrent leur adhésion à cet acte (1199).

Le XIII[e] siècle s'ouvrit sous un nouveau chef. C'était Guy II, qui termina plusieurs procès avec habileté. Pierre d'Equevillon et ses frères l'inquiétaient pour la propriété d'une île sous Ardon et pour un terrain enclavé dans une grange de l'abbaye. L'abbé Guillaume des Alpes fut choisi pour arbitre. Une réunion eut lieu sous le tilleul de Conos, et là, Pierre d'Equevillon et ses frères, non seulement renoncèrent à leurs prétentions, mais encore ils donnèrent aux religieux ce qu'ils avaient à Cise (*in Sysa*), à condition qu'ils auraient leur sépulture dans l'église de l'abbaye.

En 1203, Humbert, fils de Roger II de Monnet, comparut devant l'archevêque Amédée de Dramelay. Après avoir avoué toutes les violences dont il s'était rendu coupable envers Balerne, en enlevant son bétail, ses fourrages, il voua à l'abbé Jean une sincère affection et promit de le reconnaitre pour son suzerain. S'il violait la paix jurée, il consentait à être excommunié et à voir sa terre mise en interdit.

En 1203, Roger et Hugues, frères, vidames, *vice-domini*, de Cuiseaux, consentirent à ratifier les dons faits à notre monastère par Guillaume de Monnet, leur aïeul. *Gaucher*, successeur de l'abbé Jean dès l'an 1206, fut assez heureux pour mettre son sceau à la réconciliation de sa communauté avec celle de Baume. L'abbé Thiébaud se réunit avec lui au château de Montaigu, en 1209, en présence d'Etienne II de Bourgogne, et renonça définitivement à ce que sa maison avait eu à Glénon en terres, vignes, prés et forêts, ainsi qu'au Val de Lons-le-Saunier, et lui céda en outre les dîmes de Monnet, moyennant 100 livres et un cens annuel de 7 sols estevenants. L'année précédente, Guy, fils d'Anselme de Crilla, avait abandonné en sa faveur tous ses droits sur le moulin de Doucier. *Guillaume II*, qui succéda à Gauthier, n'est connu que par une donation que firent à Balerne, en 1213, Humbert du Pasquier, chevalier, Guillaume, Jean et Humbert, ses petits-fils, de leurs biens à Ardon, à condition d'être admis comme religieux dans la maison et d'avoir leur sépulture dans l'église monacale. Robert, en 1216, Gontard, en 1217, Albert, de 1218 à 1221, Henri, de 1222 à 1227, ne marquèrent leur administration que par quelques actes d'acquisitions à Salins, Poligny, Arbois et Glénon. Brocard ou Bouchard ne quitta le siége abbatial de Balerne, en 1229, que pour occuper celui de Bellevaux. Odon, successeur de Brocard, reçut des libéralités importantes de Gérard des Champs, chevalier (1230), de Hugues de Champagnole

(1233), de Guy, fils de Durand de Cogna (1233), et de Hugues de Doucier (1240). Guillaume d'Arbois, diacre, donna tous ses biens à l'église de Balerne en 1243, à condition que l'abbé *Aymon Ier* le recevrait au nombre de ses religieux.

Au mois de juillet 1249, Jean, prieur de Gigny, parvint à négocier un traité de paix entre Jean, sire de Cuiseaux, et Guy III, abbé de Balerne, qui venait de succéder à Aymon. Ce prélat fut comblé des faveurs de la maison de Chalon.

En 1252, Jean de Chalon l'Antique confirma en sa faveur les dons faits à sa maison par les sires de Salins, et un peu plus tard lui donna un beau domaine à Champagny-sur-Salins, pour fonder son anniversaire.

Au mois d'avril 1255, Hugues de Chalon et Alix, son épouse, comtes palatins de Bourgogne, ratifièrent les différentes chartes dans lesquelles l'empereur Frédéric-Barberousse et le comte Otton avaient consigné le souvenir de leurs bienfaits. La même année, Pierre et Girard, fils de Renaud du Pasquier, chevalier, donnèrent à l'abbé Guy deux journaux de terre à Champagnole, pour fondation de leurs anniversaires. Hugues, sire de Monnet, énuméra, dans une longue charte datée de l'an 1257, toutes les possessions et les droits d'usage donnés à Balerne par ses ancêtres, notamment le Moulin de Pierre, et les confirma de la manière la plus expresse. Les abbés Aymon II (1260-1262), Jean II (1268), Nicolas (1269) et Regnault (1273), ont continué, comme leurs prédécesseurs, à recevoir des dons et à faire des acquisitions. Jean de la Ferté-sous-Vadans, qualifié de Bienheureux dans les fastes de Cîteaux, ayant été envoyé en Angleterre en 1268, pour visiter et régler les monastères de son ordre, fut submergé avec ses compagnons dans la traversée, en 1277.

Les titres que nous avons rappelés pourraient faire croire que Balerne jouissait d'une grande fortune, et cependant il était rongé par les dettes et les emprunts usuraires. L'abbé Humbert, pour se procurer une somme de 40 livres estevenantes dont il avait un besoin urgent, fut obligé de les emprunter de l'abbaye de Cîteaux en lui constituant une rente de 20 livres, payable par semestre, ce qui portait l'intérêt à plus de 50 pour 0/0. Guillaume III de Bannans, qui succéda à Humbert, se reconnut dans l'impuissance de résister seul aux entreprises des nombreux ennemis qui l'entouraient. Il se choisit un protecteur dans la personne de Jean de Chalon-Arlay Ier. Pour obtenir ce puissant patronage, il fallut se décider à d'énormes sacrifices.

Par un traité du mois d'avril 1285, il associa ce prince pour une moitié dans les revenus temporels du vaste territoire qui composa la châtellenie de Châtelneuf. Jean de Chalon ne prit d'autre engagement que de construire un château-fort pour protéger ces domaines et de payer une maille d'or chaque année sur le grand autel de l'église de Balerne, le jour de fête saint Martin.

Le 31 janvier 1302, Simonin du Pasquier, chevalier, fit un testament par lequel il voulut être inhumé dans l'église de Balerne, à côté de ses père et mère, et ordonna que douze chapelains assistassent à ses funérailles. Guillaume III vécut jusqu'en 1304. De son temps,

un des religieux, du même nom que lui, fut tiré de Balerne pour être mis à la tête de l'abbaye de Cherlieu, et parvint, en 1312, à l'éminente dignité d'abbé de Clairvaux. Jean III d'Arbois, successeur de Guillaume, vit s'accomplir sous son gouvernement plusieurs faits remarquables. Il était du nombre des prélats illustres qui assistèrent, le 5 mars 1309, aux magnifiques funérailles d'Otton V, comte de Bourgogne, dans l'église de Cherlieu.

Par un traité de l'an 1320, dont Hugues de Chalon, sire d'Arlay, fut le médiateur, Richard de Monnet, chevalier, sire de Montsaugeon, renonça en faveur de Balerne, moyennant une somme de 200 livres, à tout ce qu'il possédait dans l'étendue de la châtellenie de Châtelneuf.

En 1323, l'abbé Jean accorda, avec Béatrix de Viennois, dame d'Arlay, une charte d'affranchissement à la communauté du Franois, et acensa, la même année, le moulin du Vaudioux. Le jeudi après la fête de saint Vincent 1333, il termina une difficulté qu'il avait avec Pierre de Champdivers, prieur d'Ylay, pour la délimitation du territoire de la Fromagerie, et acensa ce territoire à quatre particuliers de Mournans, moyennant le cens de six quartaux de blé et la réserve des cours d'eau. Nous ferons remarquer, à cette occasion, que, dès le commencement du XIVe siècle, les occupations manuelles prescrites par la règle de Cîteaux tombèrent en désuétude à Balerne, et que les religieux se déchargèrent sur des serfs du soin pénible de la culture. L'abbé Jean s'occupa moins d'acquérir des biens pour sa maison que d'acenser ceux qu'elle possédait.

Au printemps de l'année 1336, les deux familles de Chalon-Auxerre et de Neuchâtel se réunirent à Balerne et y célébrèrent en grande pompe les fiançailles de Thiébaud de Neuchâtel avec Alix de Chalon. Jean d'Arbois ne mourut qu'en 1338. Guillaume IV et Jean IV lui succédèrent sans laisser aucun acte de leur administration. Pendant la lutte acharnée des barons comtois contre Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, Balerne fut assez heureux pour obtenir des lettres de sauvegarde des deux partis, et échappa ainsi aux ravages causés par cette guerre. Guy IV de Poligny, surnommé *Touchat, Touchet, Thoisset, Toisset,* gouverna notre monastère dès l'an 1349 jusqu'à l'an 1390. Chéri de ses religieux, vénéré de tous les seigneurs du voisinage, son administration fut excessivement active. Il eut la douleur de voir son église pillée, ses cloîtres envahis et incendiés par les bandes de brigands connus sous le nom de *Routiers* ou *Tard-venus,* qui, pendant près de cinq ans (1364-1369), désolèrent les deux rives de l'Ain. Il fut obligé de se retirer avec ses religieux à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie. Marguerite de France et le duc Philippe-le-Hardi contribuèrent, par leurs largesses, à réparer ce désastre. *Simon de la Loye* (1391-1400) et *Laurent de Vaudioux* (1400-1430) n'ont laissé qu'un petit nombre d'actes de leur gouvernement.

Par son testament de l'an 1403, Agnès du Quart, dame de la Chaux-des-Crotenay et de Château-Vilain, veuve de Jacques d'Arbon, chevalier, choisit sa sépulture à Balerne et y fonda deux messes par semaine. Jacques d'Arbon, son fils, chevalier, par son testament pu-

blié le 11 mai 1419, voulut être inhumé dans la même église, à côté de ses père et mère, légua pour son luminaire 500 livres de cire et fonda six messes à notes par semaine pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs.

Le chapitre général de Cîteaux ayant décidé, en 1432, que dans les abbayes nombreuses il y aurait des professeurs pour enseigner aux jeunes religieux les principes des sciences, Pierre Maréchal, de Lons-le-Saunier, religieux profès de la maison des frères Prêcheurs de Poligny, fut appelé à Balerne par l'abbé *Jean de Pagny*, successeur de Laurent de Vaudioux, pour y professer la théologie. Il y avait alors plus de trente moines; les étudiants étaient partagés en deux classes, l'une dite la *grande* et l'autre la *petite* école. Peu de temps après, lorsqu'il fut question de donner un successeur à Jean de Pagny, mort en 1436, les suffrages se réunirent en faveur de ce savant professeur. Après la mort de Pierre Maréchal, arrivée en 1456, les capitulaires choisirent pour abbé l'un d'entre eux, du nom de *Jean*, qui demanda à Rome des bulles de confirmation. Mais le droit d'élection venait d'être violé; l'abbaye était déjà pourvue. Une bulle y avait appelé, sur la demande du duc Philippe-le-Bon, Jean Rollin, conseiller de ce prince, évêque de Chalon-sur-Saône, puis d'Autun, et plus tard cardinal du titre de saint Etienne au mont Cœlius. Ce prélat visita souvent son bénéfice de Balerne et s'y fit représenter par Jacques Arbel, docteur en théologie, qu'il nomma son vicaire général. Il s'entendit avec Guillaume de Chalon, prince d'Orange, pour introduire diverses industries dans leur terre de Châtelneuf. Plusieurs cours d'eau furent acensés pour l'établissement d'usines et notamment de martinets, de moulins, de foules à draps et de *ferrières* ou forges à fer. Robin Patouillard obtint, en 1466, la concession d'un cours d'eau appelé le *saut de la Boulle*, entre le moulin du Franois et la foule de Chiettes, avec la permission d'exploiter le minerai qu'il trouverait aux environs pour alimenter une forge. Jean Rollin mourut vers l'an 1470. Anselme Bouton, qui lui avait succédé, abdiqua en 1475. Jean de Cirey, de Dijon, fut élu régulièrement abbé de Balerne et résida dans son abbaye, où il fit monter une imprimerie, à une époque où cet art commençait seulement à être connu en France. Ses éminentes qualités le mirent tellement en relief, qu'il fut appelé, en 1476, à la dignité d'abbé général de Cîteaux. Simon *Favernier*, que certains auteurs appellent à tort *Simon Friand*, *Simon de Faucogney* ou *Simon de Faverney*, originaire de Monnet, succéda à Jean de Cirey en 1478. Il obtint pour lui et ses successeurs l'usage de la *mitre*, et a laissé d'intéressants mémoires sur les règnes de Charles-le-Téméraire et de son gendre l'archiduc Maximilien. Sa relation latine de la bataille de Dournon fut traduite en français par le P. Etienne de Mistral, gardien des Cordeliers de Salins, en 1629. Il mourut en 1499, après avoir été témoin de tous les maux causés à la province par les guerres de Louis XI (1477 à 1480). Claude *Bachot* ou *Baichot* gouverna Balerne de 1502 à 1504. Après lui, l'abus de la commende, l'un des signes caractéristiques de la décadence dans les monastères,

s'introduisit dans cette maison. *Antoine de Vienne*, évêque de Chalons-sur-Marne, obtint ce bénéfice en 1504 et le conserva jusqu'en 1536. *Guillaume de Poupet*, protonotaire du Saint-Siége apostolique, abbé commendataire de Baume, Goailles, prieur de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, seigneur de Poupet, la Chaux-des-Crotenay, Crèvecœur, Beyne, Mallerey, Roche, Buffard, etc., fut nommé à l'abbaye de Balerne en 1536 et y fit des séjours prolongés. Il passait pour l'un des hommes les plus érudits de son temps. Par son testament publié le 17 septembre 1583, ce prélat fonda, dans l'église de Balerne, trois messes à notes par semaine, son anniversaire perpétuel et une aumône annuelle en faveur de douze pauvres. *Claude de Bauffremont*, évêque de Troyes, abbé d'Accy, prieur de Saint-Josme, baron de Sombernon et de Scey-sur-Saône, remplaça Guillaume de Poupet. Il fit faire, en 1586, une reconnaissance générale de tous les biens et droits appartenant à son abbaye. Ce prélat mourut en 1589, après avoir résigné son bénéfice en faveur de Claude II de Bauffremont, son neveu, prieur de Vaucluse, grand-chantre et chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, conseiller de Sa Majesté catholique, maître des requêtes au parlement de Dole, baron de Durnes, etc., qui mourut en 1635. Il ne nous reste aucun détail sur la part de calamités que Balerne peut revendiquer dans celles de 1636 et des années suivantes. Girardot de Beauchemin signale les prises des forteresses de la Chaux et de Château-Vilain, et le séjour des troupes françaises et comtoises aux environs de l'abbaye. Les habitants des villages voisins avaient cherché un refuge dans une vaste caverne ouverte dans les rochers, proche du monastère. Philippe Chiflet, de Besançon, aumônier de l'archiduchesse Isabelle et de Ferdinand, Infant d'Espagne, auteur de curieuses recherches sur le prieuré de Bellefontaine dont il était bénéficier, et plus connu encore par son édition des canons du concile de Trente, nommé en remplacement de Claude II de Bauffremont, ne put prendre possession de son bénéfice, à cause de la guerre, qu'en 1639. Jules Chiflet, son neveu, monta sur le siége de Balerne en 1657. Dès son avènement, il trouva dans le cloître des ennemis irréconciliables. Ses religieux lui intentèrent procès sur procès pour le contraindre au partage des manses. Abreuvé d'ennuis, à la suite d'un arrêt du parlement de Dole, rendu en 1676, qui faisait droit aux réclamations de ses adversaires, il mourut de chagrin peu de temps après. L'instance fut reprise immédiatement contre son successeur, *Jean-Jacques Fauche*, sieur de Nancray, neveu de l'archevêque de Besançon. Un premier partage, signé le 13 août 1678, ramena le calme dans l'abbaye. Une autre transaction, qui intervint l'année suivante, acheva la réconciliation entre l'abbé commendataire et ses religieux. A Jean-Jacques Fauche, mort en 1687, succéda *Jacques Follé de la Chétardie*, archidiacre de Sens, qui fut remplacé à son tour, en 1722, par *Guillaume-Henri de Bérard de Montalet de Villebreuil.*

Le 4 novembre 1755, l'abbaye tout entière, église, clocher, quartier abbatial et lieux réguliers, fut réduite en cendres par un incen-

die causé par un coup de fauconneau tiré en signe de réjouissance. La bourre enflammée fut portée par un vent violent sur les toits et y mit le feu. De nouvelles constructions furent commencées en 1761 et n'étaient pas encore terminées en 1767, lorsque *Claude-Ignace de Franchet de Rans*, évêque de Rosy et suffragant de Besançon, fut appelé à succéder à M. de Villebreuil. Ce prélat était encore à la tête de l'abbaye, lorsque l'établissement fut supprimé en 1790.

Bâtiments. Le vallon de Balerne, d'une surface de quatre hectares seulement, était occupé tout entier par les bâtiments et les dépendances de l'abbaye. Un plan dressé en 1678, et dont nous donnerons le dessin dans nos planches, indique d'une manière exacte l'état des lieux à cette époque. Après avoir traversé sur un pont en pierre le ruisseau qui circulait dans le vallon, on rencontrait à une certaine distance une grosse tour carrée percée de meurtrières. Elle était flanquée à gauche par une chapelle dédiée à saint Denis, et à droite par un grand corps de logis renfermant les appartements des servantes, les écuries, un châlet et une ferme dite la *grange de la Ménagerie*. Le portail vouté, ouvert sous la tour, donnait accès dans une cour bordée d'un côté par la façade de l'église et de l'autre par le bâtiment des hôtes. Le cloître, orné de portiques, formait un carré au centre duquel était une cour. L'une des ailes renfermait la salle capitulaire, et une autre, le réfectoire. Entre le cloître et les jardins, s'étendait un grand corps de logis divisé en cellules pour les religieux et en ateliers pour les ouvriers. Le quartier abbatial, construit avec luxe, était isolé au milieu d'un vaste parterre. L'église, du style de transition, se divisait en trois nefs. La nef principale était séparée des collatérales par de gros piliers flanqués de colonnettes. La porte d'entrée, avec tympan sculpté, était surmontée d'une rosace. Le chœur était éclairé par trois fenêtres à plein cintre et supportait le clocher. De nombreuses chapelles rayonnaient autour du chœur et des nefs. Une grosse tour carrée, appelée la *tour des archives*, s'appuyait contre le côté gauche du chœur. Des tombes sur lesquelles étaient gravées des images d'abbés, de moines, de chevaliers, de dames, avec des écussons, des ornements, servaient de pavé. Les sires de Montrivel, de la maison de Commercy, de Château-Vilain, de la Chaux-des-Crotenay, du Pasquier, les seigneurs des maisons de Champagnole, d'Equevillon, la famille Canoz, de Saffloz, avaient des chapelles et des charniers à leur usage personnel.

Les bâtiments ont été vendus nationalement, en 1791, à M. Muller, de Champagnole, et démolis en grande partie. Il ne reste qu'une des ailes du cloître et la ferme de la Ménagerie, qui appartiennent actuellement à M. Lacroix, de Champagnole. Le moulin et la scierie étaient isolés et mis en jeu par une dérivation du ruisseau de Balerne.

Administration intérieure. L'abbaye fut toujours peuplée d'un grand nombre de religieux. Outre l'abbé, il y avait plusieurs officiers, tels qu'un prieur, un sous-prieur, un chantre, un cellérier, un aumônier, un infirmier, un chambrier et un maître des novices. Il se faisait, à la porte du quartier abbatial, deux aumônes par se-

maine, et deux aumônes générales par an.

Armoiries. Le sceau de l'abbaye représentait dans l'origine la mère de Dieu tenant l'enfant Jésus sur ses bras; à partir du XVII[e] siècle, l'écu était tiercé en bandes, au 1[er] d'azur au lion d'or, billeté de même; au 2[e] de gueules, à la bande d'or; au 3[e] d'or, à l'aigle éployé de sable.

Prévôté. La défense de l'abbaye était confiée à un prévôt qui était logé dans la tour servant de porterie. La famille qui tenait cet office à titre héréditaire prit le nom de Balerne. Jacques de Balerne, abbé d'Accy, fut arrêté par les Français en 1477, et emmené prisonnier à Gray.

Seigneurie de Mont-sur-Monnet. Mont-sur-Monnet dépendait en toute justice de la seigneurie de Monnet. L'abbé de Balerne n'y exerçait sa juridiction que sur deux grandes métairies appartenant en pleine propriété à sa maison.

Curiosités naturelles. La *Baume* de Balerne est une caverne ayant au moins 500[m] de profondeur, 10[m] de largeur et 12[m] de hauteur. Elle était divisée en plusieurs chambres ou grottes disposées les unes à la suite des autres et communiquant entre elles. Les voutes sont ornées de belles stalactites d'une dimension extraordinaire. Cette caverne servit de refuge aux populations d'alentour en temps de guerre. Une énorme porte en bois munie de verroux en fermait l'accès.

Le 20 février 1668, les habitants de Mont choisirent le sieur Benoit, de Poligny, pour être leur commandant pendant qu'ils seraient campés dans les rochers de l'abbaye. Ils voulurent plus tard exiger un impôt de tous ceux qui s'étaient cachés dans la baume, mais les religieux s'opposèrent à cette exaction.

Biographie. Ce village est la patrie de *Joseph Benoît*, né le 5 février 1767, chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur, qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'empire, mort en 1852; de *Joseph Jacquot*, chef de bataillon, décoré, mort en 1823; du capitaine Villard et de plusieurs ecclésiastiques encore vivants.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1844. — Archives de la préfecture.

—

Morbier, *Mourbier*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Morez; succursale dont dépend Tancua; à 3 kil. de Morez, 25 de Saint-Claude et 57 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 825[m]; à Combe-Froide, 979[m].

Le territoire est limité au nord par Chapelle-des-Bois (Doubs) et Fort-du-Plasne, au sud par Tancua et Morez, à l'est par Morez et Bellefontaine, à l'ouest par Tancua et Saint-Laurent-en-Grandvaux. Le châlet des Cernois, le Bugnon, chez Pierre-à-Mottet, aux Violes, chez Célestin, au Cotard, chez Bailly, chez Guillaume, Châlet-du-Blanc-Mayet, chez Jean Guy, chez le Châtenage, chez Augustin Mayet, chez Petit-à-Gros, chez Carrey, chez Gayet, chez Mayet, chez Maréchal, chez les Moret-à-l'huissier, chez la Charlotte, chez Marc-Joseph Thevenin, chez Nicolas Baptiste, le Chazal à Sile, chez Marc-Joseph, au Rutillon, chez Mayet-Gros, vers chez la Nannette, aux Forges, au Replat, chez le Petit-Volet, chez les Anges, en Combe-

Froide, chez les Fouris, à la loge **des** Romanet, chez Bailly-Comte, **aux** Buclets, vers chez Cathenot, **vers** chez les Authenins, en Saillard, le moulin Paget, vers chez **Fusils**, vers chez les Morets, aux **Buclets**, à la loge à Foyet, les **Chalettes**, les Forges, aux Chalettes à **vent**, chez Morel-à-Fourier, vers la **Forge**, vers chez la Vieille, aux **Frasses** à vent, le Champ-dessus, **la Vie**, chez Pierre Pérard, vers **chez** Morel, en Mallet-Guy, au **Cretet**, aux Frasses, chez les Reverchon, au Marais, en Saillard, le Cernois-Roy, le Châtenage des Piroulet, derrière la Ville, Amont des mauvais lieux, le mont Pelé, les Routes, aux Sellières et au-dessus des Mayet-à-Mort, sont des hameaux ou des fermes isolées qui font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. nº 5, de Paris à Genève; par la route dép. nº 26, de Saint-Claude à Morez; par le chemin de gr. com. nº 26, de la Rixouse à Morbier; par les chemins vicinaux de la Combe, des Chalettes, des Buclets, du Préliet, de Cabuche et de Bellefontaine; par la Bienne, les ruisseaux des Pontets, de l'Evalude et de Saillard.

Le village, situé au sommet d'un plateau qui domine la profonde vallée de la Bienne, à droite de cette rivière, se compose d'un groupe d'habitations disposées près de l'église, sur les bords de la route de Paris à Genève, contre le pied méridional de la montagne des Crottes, et d'un grand nombre de maisons éparses sur toute l'étendue du territoire. Les bâtiments sont bien construits en pierre, couverts de tavaillons et élevés d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 1881 hab.; en 1846, 1978; en 1851, 1944 dont 999 hom. et 945 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 55 hab.; 350 maisons, savoir: au village, 44; aux Chalettes, 29; aux Frasses, 15; aux Buclets, 56; en Combe-Froide, 38; aux Pontets, 12; au Préliet, 29; aux Marais, 39; au Coin dernier, 22; à la Combe, 15; à la Combe-Haute, 47, et aux Prés-Hauts, 4; 436 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1593.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1822; surface territ. 3484h 48a divisés en 3915 parcelles que possèdent 491 propriétaires dont 68 forains; surf. imp. 3463h, savoir: 1980 en bois-parcours ou prés-bois; 593 en terres lab., 584 en bois-taillis, 236 en prés, 60 en friches et broussailles, 8h 77a en sol et aisances de bâtiments et 1h 81a en jardins, d'un rev. cad. de 3264 fr.; cont. dir. en princip. 6530 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, ne rend que trois ou quatre fois la semence et produit de l'orge, de l'avoine, un peu de pommes de terre, de chanvre, de lin, de fourrages artificiels et du foin. On importe le sixième des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse pour la consommation locale; 150 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des tourbières exploitées, de bonnes sablières, de la pierre ordinaire à bâtir, de la pierre de taille et de la pierre à chaux.

Il y a trois châlets dans lesquels on fabrique annuellement 27,000

kil. de fromages façon Gruyère de bonne qualité.

Il se fait en outre, dans un grand nombre de familles, des fromages persillés dits de Septmoncel, dont la production s'élève par année jusqu'à 26,000 kil.

Les habitants fréquentent ordinairement les marchés de Morez. Leur principale ressource consiste dans la fabrication de l'horlogerie et de la clouterie. Le tiers d'entre eux sont cloutiers et les deux autres tiers sont horlogers. Dès l'âge de douze ans les enfants des deux sexes se livrent avec leurs parents à ces industries pour le compte des négociants de Morbier et de Morez, qui leur fournissent la matière première. Les ouvriers ne fournissent que la main d'œuvre et peuvent gagner, terme moyen, 1 f. 50 c. par jour. Ils sont payés par pièce. Ceux qui font les clous s'associent jusqu'au nombre de dix pour ne se servir que de la même forge afin d'économiser le combustible. Leurs forges sont de petits bâtiments construits près des maisons d'habitation, comme le sont les fours dans la Bresse.

Commerce et industrie. Les patentables sont : 12 aubergistes, 4 épiciers, 1 boulanger, 3 marchands de vins en gros, 1 marchand d'étoffes, 2 fondeurs avec creusets ordinaires, 1 horloger, 1 fabricant de pièces d'horlogerie et un marchand de pièces d'horlogerie en gros.

Il y a un moulin à farine à deux tournants avec une scierie à une lame de scie ; une importante fabrique de couronnements d'horloges, créée et administrée avec une rare intelligence par MM. Pierre et Désiré Paget, père et fils, de Morbier. M. Germain Paget, qui a pris un rang distingué parmi les meilleurs peintres de Paris, fournit lui-même les dessins des ornements frappés dans cette manufacture; un bureau de douane et deux brigades composées de 27 douaniers.

Biens communaux : une église, un cimetière au sud-est et au dehors du village; un presbytère; une maison commune acquise vers 1825, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 70 élèves ; une maison d'école au hameau de la Combe, bâtie en 1836, contenant le logement de l'instituteur et une salle d'étude fréquentée en hiver par 40 garçons et 27 filles ; une fontaine avec lavoir, construite en 1843 ; une place publique ; une salle de pompe, une pompe à incendie, et 518^h de pâtures, friches, forêts, prés, terres et broussailles, d'un rev. cad. de 3264 fr.

Bureau de bienfaisance : il a été fondé par Pierre-Alexis Perrad, de Morez, et a un revenu annuel de 1600 fr.

Bois communaux : 200^h 14^a de bois taillis ; coupe annuelle, 7^h 70^a; bois-sapins, 936^h 34^a; coupe annuelle, 800 sapins et hêtres.

Budget : recettes ord. 5767 fr.; dép. ord. 5767 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'empereur Charlemagne, par une charte rédigée à Reims, dans le palais de Saint-Remy, la 22e année de son règne, qui correspond à l'année 793, donna à l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux la forêt du Jura, à prendre depuis le lac des Brassus, nommé l'Orbe, et tout le long du Noirmont, en suivant le cours de cette rivière, jusqu'aux Alpes et au chemin qui traversait le milieu de la Ferrière-sous-Jou-

gne ; depuis le cours de la rivière de Valsérine jusqu'au Bief-Brun, et dès ce bief jusqu'à la Semine; de la Semine jusqu'au Bief-Noir, la troisième partie d'Eschalon, et depuis la rivière d'Orbe, du côté du couchant, jusqu'aux chaumes appelées *Merenses*, et de là, en tirant à l'est, jusqu'à la plaine de Ségonciac (dans le pays de Vaux). Il a été constaté que l'endroit désigné dans cet acte sous le nom de *Calmæ Merenses*, était les *Marêchets*, au territoire de Morbier.

Nous croyons que l'abbaye de Condat possédait déjà du temps de Sigismond, roi de Bourgogne, ou, au plus tard, du temps du roi Pepin, ces vastes domaines, et que le diplôme de l'empereur n'était qu'une reconnaissance de ses droits et une fixation des limites de ses possessions. Ce qui nous le fait penser, c'est que la charte de Frédéric-Barberousse, de l'an 1184, renferme une donation des mêmes lieux en faveur de cette abbaye, et dans les mêmes termes. Il serait difficile de préciser à quelle époque le haut Jura commença à être habité. A l'est, existaient dès les temps celtiques les villes de Genève et de Nyon; à l'ouest, florissaient les villes de Condes, de Jeurre, d'Antre, de Mauriana et de Salins.

Au ve siècle, les moines de Condat commencèrent les défrichements autour de leur monastère et les poursuivirent, en 523, dans le Grandvaux, en même temps que les religieux d'Agaune colonisaient le val de Miéges. Les Allemands occupaient alors l'Helvétie et faisaient des courses continuelles sur les frontières de la Séquanie. C'est probablement de cette époque que date le retranchement établi à Morbier, au sommet de l'extrémité méridionale de la montagne des Crottes, et dont il reste encore des vestiges, en face de celui que nous signalerons dans notre article sur Morez. Ces fortifications devaient avoir pour but de défendre un chemin qui, de Nyon et de Saint-Cergues, traversait Morbier pour pénétrer dans l'intérieur de la Séquanie. La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans sa circonscription primitive l'immense espace qui composa plus tard celles de la Rixouse, de Morbier, de Bellefontaine, des Rousses, de Bois-d'Amont, les seigneuries de Mouthe et de Châtelblanc, et ne s'arrêtait qu'aux limites longtemps incertaines de la Savoie et de la Suisse. De sombres forêts peuplées de bêtes sauvages, et surtout d'ours, quelques rares chaumières en bois, dispersées au milieu des pâturages, d'affreux précipices au fond desquels grondait la Bienne, tel était l'aspect du haut Jura lorsqu'une colonie de religieux, sortie de l'abbaye de Saint-Oyen, pénétra dans ces déserts et fonda le prieuré de la Mouille. Plusieurs siècles après, saint Simon de Crépy, la hache à la main, pénétra plus loin, du côté du nord-est, et jeta les fondements du prieuré de Mouthe.

Par une charte du mois de novembre 1266, Guy, abbé de Saint-Oyen, inféoda à Jean de Chalon l'Antique, sire de Salins, le territoire *habité* compris entre le point où l'Orbe sort du lac Quinconey (le lac des Rousses), la Chaux-Sèche, les Lustreys (partie de terrain située vers les lacs de Bellefontaine), et depuis les Marêchets, *Merensibus*, jusqu'aux limites du prieuré de Mouthe. Il lui inféoda en outre ses joux (forêts de sapins) *inhabitées* du côté de Pontarlier et de Jougne.

Un château, appelé *Châtel-Blanc*, devint le centre de ces nouveaux domaines, qui ne tardèrent pas à se peupler de colons. Une charte d'affranchissement accordée le 2 mai 1303 par Jean de Chalon, sire d'Arlay, aux habitants du bourg de Châtelblanc, y fit affluer des serfs, de petits marchands et des industriels.

La peste, qui exerça ses ravages avec une si grande intensité dans la terre de Saint-Claude, dépeupla presque entièrement la contrée. Afin d'empêcher la désertion du petit nombre d'habitants qui avaient survécu à ce fléau, l'abbé Guillaume affranchit de la mainmorte tous ceux qui résidaient ou résideraient dans son bourg de Châtelblanc, et les exempta de toutes tailles, corvées et exactions, par une charte du mois de juin 1354. Hugues de Chalon étendit cette faveur aux habitants de la Chaux-Neuve, de la Chaux-Choulet et des autres dépendances de la seigneurie de Châtelblanc, dont Morbier et Bellefontaine prétendaient faire partie (18 mai 1364). L'abbé Guillaume en fit de même le 27 mai 1384. Déjà, en 1298, l'abbé Etienne de Villars et ses religieux avaient affranchi leurs sujets de Longchaumois des services de charrois, maréchaussée, gerbes, avénerie, et de certains cens en argent, moyennant la somme de 300 livres viennoises. A la suite de la peste de 1349, le territoire de Longchaumois et d'Orsières resta désert et se couvrit de forêts. Désirant le remettre en valeur, l'abbé Guillaume de la Baume céda à quelques censitaires, le 27 février 1391 (n. st.), tout le terrain compris entre le sapin de la Mouille, la rivière de Bienne, le ruisseau de Pissevieille, le champ de Largillay à Cinquétral, le foyard Mannon, les prés de Largy, de Cinquétral et de Servagnat, la Joux Noire, la Joux de Nonay, le pré du Crozet et les prés dits sous le Bugnon. Sept acensements, consentis en 1391, 1393, 1401, 1424 et 1434, en faveur de quelques habitants du Grandvaux, donnèrent naissance à de nouvelles métairies ou châlets sur le territoire de Morbier. Des colons, sortis de la Picardie et de la Normandie pour fuir les persécutions de leurs seigneurs, obtinrent des religieux de Saint-Claude l'autorisation de s'y établir (1500 à 1556). La population y prit bientôt un tel accroissement, que les fidèles, se trouvant trop éloignés de l'église de la Rixouse, chef-lieu de leur paroisse, bâtirent à leurs frais, au centre de leur village, une chapelle placée sous le vocable de saint Michel, et la firent ériger en succursale, par l'archevêque de Besançon, au mois de mars 1593 (v. st.).

Les invasions réitérées des protestants suisses, les guerres de Henri IV, la peste et les guerres du XVIIe siècle, la défense d'exporter des bois et des charbons hors de la province, furent autant de causes qui s'opposèrent au développement de Morbier. La fabrication des fromages avec du lait de chèvres et de vaches, le commerce de la résine recueillie dans les forêts de sapins, celui des bois de construction, la confection de meubles en bois et la culture de champs stériles avaient formé jusque là les seules ressources des habitants. Les quelques années de calme qui suivirent le traité de paix conclu en 1644 entre la France et l'Espagne, suffirent pour réparer les maux passés. Une industrie nouvelle, celle de la fabri-

cation des clous, s'introduisit à Morbier et occupa bientôt plus de moitié de la population. Un forgeron, du nom de Mayet, qui passait pour un ouvrier très habile, ayant été chargé par les capucins de Saint-Claude de réparer une vieille horloge en bois, en fit une semblable en fer. Ses essais, très imparfaits d'abord, ne tardèrent pas à donner des résultats satisfaisants. Secondé par ses frères, il livra au public un grand nombre d'horloges de sa fabrication.

Un célèbre horloger, Antide Janvier, s'étant établi à Morez en 1771 et 1772, rectifia les méthodes et apprit à réunir dans les ouvrages l'élégance à la solidité. L'industrie de l'horlogerie se propagea avec rapidité à Morbier et y occupa une foule d'ouvriers. Les grosses horloges à poids et les tournebroches à carillon de ce village jouirent longtemps d'une grande réputation parmi les étrangers.

Seigneurie. Morbier dépendait de la prévôté de la Mouille. Voir notre article sur ce lieu.

Eglise. L'église actuelle de Morbier, située au sud-est du village, sur le bord de la route de Paris à Genève, a été bâtie en 1836 et a coûté 120,000 fr. Elle se compose de deux *atrium* ou porches sur lesquels s'élèvent deux clochers, d'une vaste tribune régnant sur toute la longueur de la nef principale, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-circulaire, autour duquel règne une galerie, et de deux sacristies. Toute la maçonnerie extérieure est en belle pierre de taille. La porte d'entrée principale est décorée de deux pilastres de l'ordre dorique, surmontés d'un fronton; deux autres portes s'ouvrent de chaque côté de la nef; quatorze colonnes, quatre piliers cantonnés de pilastres et deux pilastres de l'ordre dorique entourent la grande nef, le sanctuaire et le chœur. L'horloge du clocher est très belle; elle est à triples quarts et indique le cours de la lune. Elle a été exécutée, en 1842, par Jean-Joseph-Augustin Mayet, fabricant de grosses horloges à Morbier.

Evénements divers. Le 18 floréal an VIII, Bonaparte, se rendant en Italie, descendit de voiture au village de Morbier, avant d'arriver à Morez. Les habitants l'abordèrent et engagèrent familièrement la conversation avec lui. Bonaparte leur répondait avec simplicité, s'informant de tout ce qui était relatif à nos montagnes, et se faisant donner des détails sur les différentes branches d'industrie qui y étaient en activité. Il arriva ainsi, entouré d'une population nombreuse, jusqu'aux portes de Morez. Lorsqu'il vit que toutes les fenêtres étaient illuminées dans cette ville, il en parut surpris et s'écria: « C'est assez drôle, ceci! »

Curiosités naturelles. On remarque dans cette commune la cascade du Pontet.

Biographie. Morbier est la patrie de Germain Paget, né le 18 mai 1817, habile peintre de genre à Paris, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques encore vivants.

—

Morez (canton de), arr. de Saint-Claude, limité au nord-est par le dép. du Doubs et la Suisse, au sud-ouest par les cantons de Saint-Laurent et de Saint-Claude.

Il est traversé par la route imp. n° 5, de Paris à Genève; par la route dép. n° 26, de Saint-Claude à Morez; par les chemins de gr. com. n°s 26, de la Rixouse à Mor-

bier, et 29, de Morez aux Brassus; par la rivière de Bienne, le bief de la Chaille, le ruisseau de l'Evalude, la rivière d'Orbe, et un grand nombre de torrents.

Les communes qui le composent, au nombre de 10, sont: Bellefontaine, Bois-d'Amont, Lezat, Longchaumois, Morbier, Morez, la Mouille, Prémanon, les Rousses et Tancua.

Pop. en 1846, 13,266 hab.; en 1851, 13,183, dont 6791 hom. et 6392 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 59 hab.

Surf. territ. 22,334^h 22^a; surf. imp. 22,116^h, savoir: 5516^h en bois, 4960 en terres lab., 4427 en pâtures, 3622 en bois-pâtures, 1235 en bois-sapins, 1107 en prés, 19 en jardins et le surplus en cultures diverses; d'un rev. cad. de 26,295 fr.

—

Morez, *Combe-Noire*, *Combe de Morel*, *Morel-sous-Morbier*, *Mourez*, *Morey*, ville de l'arr. de St.-Claude; chef-lieu de canton, de perception; direction de poste aux lettres; cure cantonale; à 24 kil. de Saint-Claude en passant par Longchaumois, et à 28 kil. en passant par la Rixouse; à 60 kil. de Lons-le-Saunier.

Altitude: 700^m à Morez-le-Bas.

Le territoire est limité au nord par Morbier et Bellefontaine, au sud par la Mouille et Longchaumois, à l'est par les Rousses, et à l'ouest par Bellefontaine, Morbier, Tancua et la Mouille. Les Chalettes, les Forges, les Essarts, la forge de la Doye-à-Gabet, les granges du Sabron, la grange du Pré-Vie, la grange d'Equetreval, le Béchet, le Cernois à l'Ours, le moulin d'en bas ou des Essarts, le moulin Girod, sous la Mouille, la forge de la Tirerie, la grange sur le Puits, les Bauds ou les Denisons, et différents châlets épars sur le territoire, font partie de la commune. Le bas des Essarts, qui était de la commune de Morbier, a été réuni à Morez le 18 juillet 1809.

Il est traversé par la route imp. n° 5, de Paris à Genève et en Italie; par la route dép. n° 26, de Saint-Claude à Morez; par les chemins vicin. tirant à Morez-Dessus, à Bellefontaine et au Bas des Essarts; par le torrent de l'Evalude, venant de Bellefontaine et se perdant dans la Bienne, à Morez; par la Bienne et ses canaux de dérivation; par le bief de Fénandre qui y prend sa source; par le bief Philibert, dit à Thoroz; par le bief de Trélarce, le bief de Morez-Dessus ou de la Dardette; par celui de la Crosette, les ravins du Château et de *sur la vieille Eglise*, les biefs du Mollard, de la Source, et le ruisseau du Moine, qui tous se perdent dans la Bienne.

Morez, par sa situation, a beaucoup d'analogie avec Salins. Chacune de ces villes est située au fond d'une gorge profondément encaissée par de hautes montagnes, se dirigeant du sud-ouest au nord-est et traversée par une rivière. Les maisons de Morez bordent la route de Paris à Genève et la rivière de Bienne, sur une longueur de trois kilomètres. Elles sont très bien construites en pierre, couvertes en tavaillons et zinc, à l'exception de quelques-unes qui ont des toitures en tuiles, et sont élevées de plusieurs étages au-dessus du rez-de-chaussée. La ville se divise en plusieurs rues dites la Grand'Rue, la rue du Bas-des-Essarts, la rue de la Cour du Roi,

les rues des Forges, des Teppes, de l'Affétioux, de la Concorde, de Fénandre, des Notaires, de la Promenade, des Jardins, de la Citadelle, de Trélarce, de l'Abbaye, de Morez-Dessus, de la Platière, du Château, de l'Horloge, des Ecoles, de l'Hôpital et de Notre-Dame.

On y remarque la charmante habitation et le parc de M. Jobez, aux Essarts; les maisons de MM. Aimé Chavin, Aimé Lamy, maire, Joseph-Augustin et François Bailly; la tréfilerie de M. Valère Bonnefoy; la forge Clément; la fabrique de verres de lunettes de M. Aimé Lamy, et les deux moulins montés à l'anglaise de MM. Emmanuel et Auguste Girod, appelés, l'un, le *moulin d'en bas* ou *des Essarts*, l'autre, le *moulin neuf* ou *sous la Mouille*.

Pop. en 1790, 1225 hab.; en 1812, 1276; en 1835, 2067; en 1846, 3183; en 1851, 3139, dont 1566 hom. et 1573 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 324 hab.; 264 maisons, savoir: à Morez-le-Haut, 153; à Morez-Dessus, 12; au bas de Morez, 61; aux Chalettes, 3; à Essarbron, 7; aux usines sous l'Essarbron, 12; 912 ménages.

Il y a quatre places, dites Place du bas de Morez, Place d'Armes ou de la Halle, Place du Marché et Place de l'Eglise; une promenade établie en 1813, emplantée de mélèzes, peupliers, tilleuls, sapins et marronniers; six ponts en pierre, avec tabliers en bois, dits Ponts de l'Evalude, de l'Affétioux, de l'Horloge ou de la Platière, du Marché, sous la Roche de l'Arse et le pont Cochet; un pont en pierre appelé le Pont-Neuf, et un pont en pierre et fer, dit le pont de l'Hôpital, exécuté par Louis Roy, fondeur à Besançon.

Les habitants n'émigrent pas.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1768.

Cadastre exécuté en 1822: surf. territ. 967^{h} 35^{a} divisés en 1740 parcelles que possèdent 369 propriétaires dont 52 forains; surf. imp. 945^{h}, savoir: 350 en bois-sapins, 232 en bois-taillis, 123 en parcours, 102 en terres lab., 80 en prés, 45 en broussailles, friches et carrières, 6^{h} 47^{a} en sol et aisances de bâtiments et 6^{h} 44^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 3999 fr.; cont. dir. en princip. 14,943 fr.

Le sol, montagneux, froid et peu fertile, ne rend que quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, peu de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On importe les quinze seizièmes des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés foncières est de 2 fr. 50 c. par 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs pour la consommation locale, peu de chèvres et de volailles; 35 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en voie de progrès.

On trouve sur le territoire des sablières de bonne qualité, de la bonne pierre ordinaire à bâtir, de la pierre à chaux, du minerai de fer en roche sur le Béchet et le Risoux.

Marchés. Un marché s'était insensiblement formé à Morez dans le cours du XVIIe siècle et avait été réglementé par une ordonnance de l'intendant de la province, le 7 octobre 1710. Une nouvelle ordonnance du 9 janvier 1740 en ordonna la suppression, parce qu'il favorisait l'exportation des céréales en Suisse. Il s'en établit alors un à Foncine. Une troisième ordon-

nance, du 9 décembre 1747, supprima ce marché et rétablit celui de Morez, mais avec des restrictions très gênantes. On ne pouvait y conduire que des orges, des avoines et des légumes secs. Il était défendu aux habitants de faire des approvisionnements de grains excédant la consommation d'une famille pendant un mois, et deux employés des fermes du bureau des Rousses devaient venir se fixer à Morez et exercer une surveillance continuelle pour empêcher l'exportation des céréales en pays étrangers. Ce marché se tient le samedi de chaque semaine; il a beaucoup perdu de son importance. On y vend des grains, du jardinage, du beurre, des œufs, des fruits, du poisson, des volailles, des souliers et de la mercerie. Les habitants ont coutume d'acheter pour leur consommation des farines provenant des moulins de Dole.

Foires. Il y a quatre foires qui se tiennent chaque année le 1er lundi de mai, le 16 août, le 1er lundi de novembre et le 20 décembre. Leur création date de 1794. On y vend du bétail, surtout aux foires de mai et de novembre, et tous les objets qu'on rencontre ordinairement dans les foires de villes.

Industrie. Morez est la ville la plus industrielle du département.

On y fabrique annuellement 30,000 tournebroches, 400,000 douzaines de verres de lunettes, 100,000 horloges ordinaires et un grand nombre de grosses horloges pour les édifices; de la clouterie, des pointes de Paris, des caisses d'horloges en bois, des montres, etc.

Il s'y fait aussi un grand commerce de mesures métriques, fabriquées à Longchaumois; de boîtes pour cirage et pour emballages d'articles d'épicerie, fabriquées à Bois-d'Amont; de tavaillons et ancelles fabriqués à Bois-d'Amont, aux Rousses et à Morez.

On y compte 5 menuisiers, 18 fabricants de pièces d'horlogerie, 8 émailleurs, 8 fabricants de lunettes, 10 fondeurs avec creusets ordinaires, faisant des roues en cuivre et en fonte pour horloges, des timbres et des couronnements d'horloges, 3 horlogers, 1 fabricant de clous par procédés mécaniques, 1 cloutier au marteau, 2 forgerons, 2 bourreliers, 1 maréchal-ferrant, 1 plâtrier, 7 voituriers, 4 cordonniers, 3 ferblantiers, 3 peintres en décors, 1 charron, 3 modistes, 1 perruquier, 3 marchands-tailleurs d'habits, 3 fourniers, 1 taillandier, 1 tourneur, 2 maçons et 1 charpentier.

Etablissement de MM. Lamy et Lacroix. Sa création remonte à 1794. On y fabrique des montures de lunettes en acier et en maillechort, des verres de lunettes de toutes qualités au moyen de machines hydrauliques perfectionnées, des couverts de table en composition métallique, des mètres en cuivre, des pendules de voyage, des horloges et tournebroches en tout genre. Cette maison fait la commission spéciale de tous les articles d'optique et a obtenu plusieurs brevets d'invention et de perfectionnement, ainsi que des médailles à diverses expositions.

Etablissement de MM. Bailly-Comte père et fils aîné. On y fabrique de grosses horloges pour clochers, châteaux, pensions, usines, des horloges dites de *Comté*, des pendules, des tournebroches, etc. Les pièces qui sortent de cette maison sont de véritables chefs-

d'œuvre d'horlogerie. Elles sont exportées sur tous les points de la France et à l'étranger. Les médailles d'honneur, les mentions honorables obtenues par MM. Bailly-Comte aux expositions de Londres et de Paris, attestent la supériorité de leurs produits.

Fabriques d'émail. MM. Lucien Jacquemin frères et Renaud père et fils fabriquent des cadrans d'horloges en émail, et émaillent toutes sortes d'objets.

Tréfilerie de M. Valère Bonnefoy. En 1706, Jean-Baptiste Dolard, de Saint-Claude, établit à Morez une fabrique de faulx et de faucilles, dont les produits furent bientôt reconnus préférables en qualité à ceux d'Allemagne et s'écoulèrent dans la province, dans le duché de Bourgogne, le Lyonnais, la Provence, le Languedoc et même en Espagne. L'impôt qui les frappait étant excessif, M. Dolard se rendit à Paris et sollicita une exemption ou au moins une modération de droits. Ses démarches n'ayant produit aucun résultat, il fut obligé d'abandonner ce genre d'industrie. Il le remplaça, en 1739, par une fabrique de fils de fer dont la réputation devint européenne. Dès la seconde année, les employés des fermes se montrèrent si exigeants que M. Dolard fut obligé de renvoyer une partie de ses ouvriers. La propriété de cette usine fut recueillie par Cécile-Eugénie Dolard, épouse de Claude-Antoine-Joseph Dronier, écuyer, seigneur du Villars et conseiller honoraire au parlement de Besançon. Elle passa ensuite à Jeanne-Eugénie Dronier de Pra, sa fille, qui épousa à Morez, le 25 août 1749, Louis-François de Lamartine, chevalier, seigneur de Monceau près Mâcon, ancien capitaine au régiment d'Orléans. M. de Lamartine, aïeul de l'illustre poète, la vendit à M. Pierre-Alexis Perrard, industriel très distingué, qui établit à Morez une filature de coton au rouet et des métiers à fabriquer des cotonnades et des mouchoirs. MM. Vandelle, héritiers de M. Perrard, leur oncle, ont revendu cette usine à M. Bonnefoy, qui la possède actuellement. On y fabrique des fils de fer et des pointes de Paris. Il y a vingt métiers et six bobines.

Forges. Les forges Clément appartinrent successivement à M. de Lamartine, oncle du poète, et à M. François-Célestin Clément. Elles se composaient, en 1846, d'un feu d'affinerie, d'un four à reverbère, de dix machines et d'un moulin à eau. On fabriquait dans cette usine du fer brut et en barres, de la tôle forte pour clous et pour horloges, et des fers cylindrés plats, ronds et carrés. Cette manufacture appartient actuellement à MM. Aimé Bourgeois et Girod.

Parmi les autres établissements industriels, nous citerons les moulins de commerce, établis d'après le système anglais, de MM. Auguste et Emmanuel Girod, avec leurs scieries; les fabriques de fournitures d'horlogerie et de lunetterie de M. Honoré Bailly; celles de M. Aimé Besnier, aussi pour fournitures d'horlogerie; de MM. Fournier et fils et de M. François Bourgeois, pour pignons d'horloges; de M. Michaud et sœurs, pour la confection et la peinture de caisses d'horloges, de caisses à bois, de coffrets; de MM. Cochet frères, pour la confection à la mécanique de caisses d'horloges. Il y a en outre six scieries mécaniques

pour bois de construction ; la brasserie de MM. Chaussin et Laurent, dans laquelle on fabrique annuellement 4000 hectolitres d'excellente bière et à laquelle sont annexés des bains ; une tannerie avec moulin à tan à deux pilons, ayant deux cuves et trois fosses de 24^{m} cubes, qui a remplacé une fabrique de vitriol, laquelle avait elle-même succédé à une raffinerie de salpêtre établie en 1725 ; un moulin à tan à quatre pilons, avec deux cuves contenant 36 mètres cubes ; un autre moulin à tan à deux pilons avec une cuve et deux fosses de 15^{m} cubes ; deux moulins à farine, indépendamment de ceux déjà cités, et une fabrique de chandelles.

Commerce. Les patentables sont : 21 marchands de pièces d'horlogerie en gros, 13 marchands de rouennerie, 19 épiciers, 5 marchands lunetiers, 25 aubergistes, 1 marchand de cordes, 11 cafetiers, 1 mercier, 4 marchands en gros de bois de sciage, 1 entrepreneur de roulage, 6 boulangers, 3 marchands de faïence, 1 marchand de bière, 1 marchand de clouterie en demi-gros, 2 quincailliers, 1 chapelier, 1 marchand de parapluies, 2 marchands de clous en détail, 4 bouchers, 2 banquiers, 5 marchands de vins en gros, 3 marchands de bois de volige, 1 marchand de clouterie en gros, 1 marchand de fer en gros et 1 en détail, 1 marchand de pipes, 2 marchands fripiers et 2 agents d'affaires. Il y a un cabinet de lecture, un cercle et une société philharmonique.

Ecole d'horlogerie. Il a été ouvert à Morez, dans le courant de novembre 1855, une école d'horlogerie pour l'introduction dans cette ville de la fabrication de la montre. Une commission administrative, présidée par M. Lucien Jacquemin, statue sur les admissions. Les jeunes gens appartenant à des familles ouvrières, qui annoncent de bonnes dispositions, sont admis de préférence et, autant que possible, sans aucune rétribution d'apprentissage.

Morez est le siége d'une justice de paix, d'une chambre consultative des arts et manufactures pour les cantons de Morez et de Saint-Laurent, d'un gîte d'étapes ; la résidence de deux notaires, de deux huissiers, d'une brigade de gendarmerie à pied, d'un receveur, de deux visiteurs, d'un capitaine et de plusieurs employés des douanes, d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, d'un conducteur des ponts et chaussées, d'un agent-voyer cantonal, de deux docteurs en médecine et de deux pharmaciens.

Biens communaux : une église, construite en 1827, qui a coûté 150,000 fr. ; une ancienne église, bâtie en 1724, renfermant aujourd'hui les logements de deux instituteurs et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 100 élèves ; un bâtiment au bas de Morez ayant servi de bureau d'octroi et converti en une salle d'asile pour les enfants des deux sexes, qui est fréquentée par 30 enfants et dirigée par une institutrice laïque ; un cimetière au sud et en dehors de la ville ; un presbytère, construit en 1827, qui a coûté 25,000 fr. ; une maison commune, bâtie en 1820 et 1842, contenant la mairie, l'auditoire de la justice de paix, une salle de spectacle, des magasins de vins loués à des négociants, la halle

aux grains, le bureau des douanes, l'école d'horlogerie, les logements des professeurs de cette école, d'un agent de police, du gardien de la halle et la salle des pompes à incendie; un bureau d'octroi, bâti en 1842, qui a coûté 20,000 fr.: il renferme les bureaux de la recette, les logements du préposé et du surveillant, une salle de pompes et un four communal; 8 pompes à incendie manœuvrées par une compagnie de 53 pompiers; une fontaine au bas des Essarts, bâtie en 1850 et qui a coûté 12,000 fr.; une fontaine dite la *Samaritaine*, sur la place du bas de Morez, avec abreuvoir, construite en 1700 et reconstruite en 1837; la fontaine du *Cret Morel-Jean*, au bas de Morez, avec lavoir couvert, bâtie en 1854; la fontaine dite *Vuiller-Colin*, au bas de Morez, avec lavoir et abreuvoir, bâtie en 1842; une fontaine monumentale sur la *Place d'Armes*, avec abreuvoirs, construite en 1838, qu'on se propose de surmonter de la statue de M. Jobez père, pour la grande part qu'il a prise à la prospérité de cette ville et les bienfaits dont il l'a comblée; un lavoir couvert au quai de la Promenade, construit en 1851; la fontaine de la *Place du Marché*, avec abreuvoir, érigée en 1837; la fontaine de la *Rue des Jardins*, bâtie en 1853; la fontaine de la *Douane*, au haut de Morez, bâtie en 1846; la fontaine *Clément*, au haut de Morez, bâtie en 1845; une maison de refuge pour les gardes et voituriers au milieu de la forêt du Risoux; une promenade et 181^h 74^a de prés, terres, friches et forêts de sapins. Il est question de construire un abattoir public dans le quartier des halles, qui coûtera 45,000 fr.

Ecoles des filles Les deux écoles communales des filles occupent des bâtiments loués par la ville; elles sont dirigées par deux institutrices laïques et fréquentées en hiver par 120 élèves.

Bois communaux; 300^h de bois-taillis; coupe ann. 10^h; 182^h de bois-sapins; coupe ann. 200 arbres.

Budget: recettes ord. 31,279 fr., y compris l'octroi; dép. ord. 23,300 fr.

Octroi. Il a été établi en 1807 et 1808 et porte sur les alcools, les vins en cercles et en bouteilles, la bière, le vinaigre, les bœufs, les genisses, les porcs, les veaux, les vaches, les moutons, les viandes dépecées, et produit annuellement 20,000 fr.

Bureau de bienfaisance: rev. ord. 2525 fr.

Hospice. En 1819, M. Claude-Etienne Jobez et Mme Jeanne-Marie Benoît-Clément, son épouse, firent donation d'une rente sur l'Etat de 1840 fr., au capital de 36,800 fr., pour fonder à Morez un hôpital et pourvoir à l'enseignement des jeunes filles pauvres. Ce capital s'est augmenté d'une somme de 600 fr. donnée par Mme Joséphine Mandrillon, et des intérêts du legs de M. et de Mme Jobez. En attendant que la ville puisse faire construire les bâtiments de l'hôpital, trois religieuses de l'ordre du Saint-Esprit, dont la maison principale est à Poligny, logées dans une maison louée par la commune, visitent les malades pauvres à domicile et leur distribuent des secours.

NOTICE HISTORIQUE.

Au fond d'une étroite vallée que la Bienne semble avoir creusée violemment pour se frayer un pas-

sage, se cache l'industrieuse ville de Morez, ville sans passé, mais fière à juste titre de son état présent. Nous ne chercherons pas à faire remonter son origine jusqu'aux temps obscurs du VIe siècle, pendant lesquels les Séquanais eurent à se défendre contre les incursions des Allemands qui occupaient l'Helvétie. Nous pourrions cependant appuyer notre opinion sur certains vestiges de fortifications qui paraissent appartenir à cette époque. Le chemin qui sortait de Nyon s'engageait, avant d'arriver à Morbier, dans la gorge formée par la roche de *Trélarce* et celle du *Béchet*, dont les bases ne sont séparées que par la Bienne, et remontait le cours de cette rivière. L'entrée de cette gorge était défendue au sud par un fortin élevé sur la montagne du Béchet. On en voit encore les fondations, ainsi que les traces du fossé qui l'entourait, dans le lieu dit *sur le Fort*. A l'extrémité opposée, deux autres fortins se faisaient face, l'un sur la montagne des *Crottes* et l'autre sur la roche au *Dade*, dans l'endroit appelé *sur la Garde*. La dénomination de *Bois Chavin* ou des *Châtelets* et celle de *sur le Châtelet* donnent lieu de croire que ces constructions sont antérieures aux temps féodaux. Ce qui prouve l'ancienneté du chemin de Nyon, c'est qu'on a trouvé sur ses bords, à Morez, un crucifix de cuivre émaillé et doré, du VIe ou VIIe siècle. La tête portait une couronne d'or de roi et non une couronne d'épines. Elle avait des yeux de verre. Les muscles des bras et du buste étaient accusés par des traits gravés. Depuis la ceinture jusqu'aux genoux tombait une jaquette bleue rayée d'or et bordée de vert. Les pieds et les mains avaient été mutilés par le temps. La vallée de Morez, primitivement toute couverte par les eaux et par les bois, était connue sous le nom de *Combe Noire*, et faisait partie du territoire de la Mouille. La limite des diocèses de Lyon et de Besançon était fixée près du point où les biefs de la Chaille et de l'Evalude réunissent leurs eaux dans cette vallée pour former la rivière de Bienne. La fondation de Morez ne remonte qu'au XVIe siècle.

Le 10 février 1532, le chapitre de Saint-Claude acensa à Claude Girod, de Bellefontaine, un cours d'eau sur la rivière de Bienne pour y construire telles usines qu'il voudrait, en payant un cens annuel de six blancs par rouage. Girod bâtit un moulin, une clouterie, un martinet, et appela autour de lui plusieurs ouvriers.

Le 30 décembre 1555, les religieux firent un nouvel acensement d'un cours d'eau sur la même rivière et de vastes terrains sur les bords, pour la construction d'usines, à Pierre Girod, dit Bourguignon, aussi de Bellefontaine. Ce dernier, plus riche que Claude Girod, son cousin, érigea un nombre suffisant de rouages pour faire mouvoir un moulin à trois tournants, une scierie et une clouterie, et construisit le pont dit de l'*Affétioux*.

En 1558, Louis Jobez racheta une portion de l'usine de Claude Girod-Bourguignon.

Le 12 avril 1563, François Malfroy, de la Mouille, maréchal, se rendit censitaire d'un cours d'eau sur la Bienne pour construire tels engins qu'il jugerait à propos, dès un pont appelé le *Pont-Neuf* jusqu'au lieu de la *Crochère*. Ces deux

points portent encore le même nom. C'est là qu'est placé le martinet de l'abbaye à Morez-le-Haut. Etienne Morel obtint une concession considérable la même année et eut l'honneur de donner son nom à Morez, car dès ce moment la vallée de la *Combe Noire* fut appelée la *Combe de Morel* et plus tard, par corruption, *la Combe de Morez*.

Une nouvelle concession fut faite, en 1565, à Grand-Claude Reverchon, de la Mouille, qui établit en peu de temps des moulins, une forge, une scierie et un battoir.

Le 18 avril 1578, Jean de Saint-Mauris, prieur de l'abbaye de Saint-Claude, acensa à Philibert Girod, de Chalame, ouvrier maréchal à Morez, un cours d'eau sur la Bienne, à prendre depuis l'écluse du moulin de Petit-Pierre Reverchon, « pour faire engins, battoirs, scie et martinet, etc., moyennant le cens de six blancs par rouage. »

De 1580 à 1600 eurent lieu plusieurs autres concessions qui développèrent assez rapidement la population. Jacques Gauny et Nicolas Monnin, originaires de Savoie, maîtres *dardeliers*, louèrent, en 1616, les martinets de Pariset et Bonguy, et y établirent une fabrique de faulx et de faucilles.

En 1614, Claude Reverchon, dit Mottet-à-Georges, de la Mouille, loua son cours d'eau pour sept ans à Pierre-Jean Guillaume, dit Dollard, de Longchaumois, maréchal. Ce fermier construisit des bâtiments, des écluses, des chéneaux, des rouages, et établit un martinet et une clouterie.

De 1617 à 1620, les mêmes religieux, craignant l'introduction du calvinisme dans leurs terres, firent plusieurs ordonnances pour empêcher les étrangers de venir résider à Morez sans leur permission.

Claude Crestin, bourgeois de Saint-Claude, ayant acquis la propriété de Claude Reverchon, traita avec Dollard pour son matériel et amodia son usine, en 1621, à Nicolas Pitet, maître dardelier (fabricant de faulx) de Tavinges en Faucigny. Dollard forma alors un établissement pour son propre compte. Lorsqu'on apprit l'invasion des Français en Franche-Comté, en 1636, les habitants de Morez élevèrent à la hâte quelques fortifications sur les hauteurs qui dominaient les passages par lesquels l'ennemi pouvait pénétrer dans leur vallée. Il y avait déjà à cette époque un grand chemin qui de ce lieu tirait en Suisse par les Rousses. Guébriant, général français, s'irritant des dispositions hostiles que commençaient à montrer les populations de la terre de Saint-Claude, et ne voulant pas leur donner le temps d'achever leurs retranchements improvisés, lança sur leur village le colonel Ohem avec six pièces de canon et mille fantassins, le comte de Nassau avec trois cents cavaliers, quatre cents reîtres démontés et trois cents mousquetaires, et il les suivit lui-même avec le reste de ses troupes (1639). D'après le témoignage du *Mercure de France*, la première halte de Nassau fut au pont des Planches. Dès le point du jour du lendemain, arrivé au défilé de la Savine, entre Saint-Laurent et Morbier, il y vit quelques mousquetaires franc-comtois battre en retraite après une seule décharge de leurs armes et abandonner un poste que l'avantage du site rendait naturellement inaccessible, ou, du moins, qu'ils eussent pu défendre longtemps eux-

mêmes contre les attaques réitérées de l'ennemi. Encouragé par ce premier succès, le comte de Nassau se porta sur un fortin qui défendait Morez et qui était confié à la garde d'une compagnie nombreuse et aguerrie. Il ne se rendit maître de cette position qu'après avoir essuyé une grêle violente de balles et de biscaïens. Suivant Girardot de Beauchemin, l'armée allemande, appelée improprement *suédoise*, n'attaqua pas les retranchements, mais fit un circuit par la frontière de Suisse pour venir à Morez. Elle dut alors arriver par les Rousses. Une lettre datée de Saint-Claude, le 23 mars 1639, et écrite par le P. Désiré Bourguignon, gardien des capucins de Lons-le-Saunier, contient le passage suivant: « Les Suédois firent l'autre jour une course à Bellefontaine et à Morez, d'où ils emmenèrent force prisonniers (dont ils tirèrent grosse rançon, puisqu'il y a deux particuliers qui donnent sept-vingt et dix pistoles), tuèrent force monde et emmenèrent près de 400 bestes à cornes et des juments. Ils arrivèrent là par des chemins incogneus à ceux mêmes du pays. Ainsi les passages demeurèrent inutiles et aussitôt abandonnés que l'alarme fut donnée.

» Il serait à désirer que ces postes fussent mieux gardés qu'ils ne sont, et qu'en chascun d'iceux il y eût un officier bien entendu et vigilant pour guider les paysans, sans quoy la force des passages sera inutile. On a redoublé les gardes, car c'est de là que nous peut venir tout le mal et tout le bien. »

Plusieurs familles de Morez qui avaient quitté le pays en 1638, dans la crainte de la guerre, revinrent quelques années après et en attirèrent d'autres à leur suite. De ce nombre fut celle d'Antoine Paget, notaire, qui vint s'y fixer en 1649.

Le 12 février 1663, le chapitre de Saint-Claude acensa de nouveau à Jacques Girod-Bourguignon, petit-fils de Pierre, un cours d'eau sur la Bienne, sur lequel étaient construits un moulin à trois tournants, une scierie et une clouterie, moyennant un droit d'entrage de 300 fr. et la cense annuelle de 5 gros par rouage. Le 10 août 1665, il fut permis à ce censitaire d'ajouter un rouage pour battoir et rebatte.

Le 30 du même mois, les Malfroy se firent confirmer la concession de leur clouterie.

Le 3 avril 1666, Claude, fils de Mottet-Morel, devint censitaire d'un cours d'eau pour construire un martinet entre l'usine de Claude-Jean-Guillaume Dollard et l'écluse de Denis Morel. Une petite chapelle, bâtie en 1699 dans l'usine de la famille Dollard, et dédiée à saint Eloi, patron des forgerons, fut le premier édifice religieux érigé à Morez. Elle était desservie par un chapelain et ouverte au public. Sa démolition n'eut lieu qu'en 1794.

Jean-Baptiste Dollard, né en 1680, doué de l'esprit des affaires et plein de vues solides, s'établit dans ce village, exploita des forges, des martinets, en créa de nouveaux, les perfectionna et appela autour de lui une foule d'ouvriers dont il était le père. Sous son impulsion, Morez changea complètement de face. Il obtint, en 1723, du chapitre de Saint-Claude, l'autorisation pour les habitants de construire une chapelle par dismembration de la paroisse de

Longchaumois, contribua, en 1724, aux frais de construction de cet édifice, décida, en 1747, l'intendant de la province à rétablir le marché supprimé en 1740, et fit statuer, la même année, que la grande route à ouvrir de France en Suisse traverserait Morez. Il jouit toute sa vie d'un crédit immense et de la plus haute considération. Hôte empressé de tous les voyageurs de distinction, il fut souvent visité par les hauts fonctionnaires et les personnages les plus éminents de la province. Si M. Dollard ne jeta pas les fondements de la première habitation de Morez, il n'en est pas moins regardé comme le créateur de cette ville et l'âme qui l'a vivifiée. Il mourut en 1750, emportant l'amour et le respect de ses concitoyens; son nom ne se prononce encore qu'avec vénération.

Le châtelain de la Mouille, instruit qu'un grand nombre d'ouvriers horlogers et émailleurs professant la religion luthérienne avaient fixé leur résidence à Morez, ordonna leur expulsion. Quelques-uns d'entre eux, tels que Buzard, de Genève, Vieil, de Neuchâtel, et Durand, de Gex, refusèrent d'obéir à cette injonction et obtinrent, en 1773, un arrêt du conseil d'Etat qui défendit d'exécuter la sentence du châtelain.

La chapelle bâtie en 1724, et dédiée à l'Assomption de Notre-Dame, à saint Eloi et à saint François d'Assises, fut érigée en église succursale en 1776. La même année, Morez obtint la séparation de son territoire de celui de la Mouille et eut dès-lors une administration distincte.

Seigneurie. Morez dépendait en toute justice de la seigneurie de la Mouille. Voir notre article sur ce lieu.

Evénements divers. Le 10 mai 1674, J. Reverchon, de Morez, avertit M. Vuillerme, bailli de Moirans, à Saint-Claude, que les Français étaient déjà à une lieue de Nozeroy avec douze cents cavaliers; que les habitants du Val de Mièges s'enfuyaient; que l'ennemi était le 8 à Pontarlier, où, mettant pied à terre, il avait fait pâturer ses chevaux dans les champs de blé; qu'il avait pris Ornans, Vuillafans, le château de Scey-en-Varais, et tué le curé de ce dernier lieu; qu'il semait la ruine partout sur son passage et qu'on appréhendait fort qu'il n'attaquât le *poste de Morez* du côté de la Chapelle-des-Bois.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre 1752, Morez essuya une inondation extraordinaire. Les eaux de la Bienne s'élevèrent à une si grande hauteur et débordèrent avec tant de fureur que plusieurs maisons furent renversées, des meules de moulins entraînées et engravées à une grande distance. Tous les ponts qui étaient sur la rivière furent emportés. Les habitants de la rive droite, qui étaient à l'office de minuit, ne purent rentrer chez eux et furent obligés de passer les fêtes de Noël chez ceux du bord opposé. Cette inondation a conservé le nom de *déluge de Noël*. Un événement à peu près semblable se reproduisit au mois de novembre 1812.

Le 30 avril 1762, une troupe de contrebandiers à cheval, assez nombreuse et bien armée, reste des bandes de Mandrin, arrivant de la Suisse, fut attaquée, au sud de l'endroit dit *sur le Fort*, par les employés des fermes du roi, qui,

du haut de la roche du Béchet, roulèrent sur elle de gros cailloux. Un seul de ces bandits fut blessé et son cheval tué sous lui. Les autres entrèrent furieux à Morez, menaçant de mettre tout à feu et à sang. Les habitants eurent mille peines à les calmer en leur représentant qu'ils étaient tout à fait étrangers à cet événement. Mais cette même troupe saisit, le 8 mai, à Saint-Laurent, quatre employés des fermes, les entraîna le 9 vers la Suisse et leur fit subir en chemin des mutilations horribles en leur coupant le nez et les oreilles. Arrivée au défilé de la Savine, entre Saint-Laurent et Morbier, d'où l'on commence à apercevoir la roche du Béchet, elle dit à ces malheureux captifs : « Voilà le rocher d'où vous nous avez assassinés !... Le moment d'une juste et complète vengeance est arrivé. A mort !... à mort les scélérats !... » Les pauvres employés passèrent par les armes et leurs corps reçurent la sépulture à Morbier le lendemain.

Dans la nuit du 27 au 28 mai de la même année, les habitants de Morez furent subitement tirés de leur sommeil par des cris extraordinaires entremêlés de coups de fusil. Ils se levèrent saisis d'épouvante, et virent une poignée de bandits à cheval et armés s'annonçant comme une avant-garde. Ces brigands traînaient par les rues des femmes auxquelles ils n'avaient pas donné le temps de se vêtir et qu'ils forçaient à leur servir de guides pour le pillage. Ils enlevèrent la caisse du contrôle, et, le pistolet à la main, mirent à contribution les chefs des principales maisons de commerce. Ils avaient à leur tête un homme appartenant à une famille notable de la province, lequel avait pris pour nom de guerre *Bras de Fer*. Ce crime resta complètement impuni.

La suppression de la mainmorte et des droits féodaux, au mois d'août 1789, fut célébrée à Morez par des fêtes religieuses et civiles avec un enthousiasme extraordinaire. La même année, M. Pierre-Alexis Perrad, commandant de la garde nationale, obtint du marquis de Langeron, commandant de la province, deux cents fusils avec des munitions jugés nécessaires au maintien du bon ordre sur la frontière. C'est avec ces armes et le concours de ses concitoyens que, le 7 septembre 1789, il alla chercher à la Chaux-du-Dombief des convois de grains destinés au marché de Morez et que des têtes exaltées retenaient.

En juin 1790, cette ville se trouvant encore dans la disette, Perrad se rendit à Genève où il obtint gratuitement de cette république un emprunt considérable de blé qui fit cesser les inquiétudes. A son retour il trouva la population sous les armes, prête à aller chercher des convois de grains encore arrêtés par les mêmes mutins. Le succès de son voyage fit abandonner ce projet, qui probablement eût amené de grands malheurs.

En 1790, Raguet Lépine fonda à Morez une manufacture d'armes dont les produits furent, pendant plusieurs années, acquis par l'Etat.

Le 18 floréal an VIII, à 9 heures du soir, le bruit s'étant répandu que Bonaparte venait d'arriver dans cette ville, se rendant en Italie, toutes les fenêtres furent subitement illuminées. Les habitants entourèrent sa voiture et le supplièrent de se montrer à eux. Napoléon parut à la portière, incli-

nant plusieurs fois la tête. Il fit arrêter sa voiture pendant plus d'une demi-heure. L'admiration dont il était l'objet parut vivement l'impressionner.

Au mois de mai 1815, les généraux chargés de la défense des frontières firent élever dans le lieu dit *sur le Fort*, une redoute avec palissade pour deux pièces de canon. Au retour de Louis XVIII, cette construction, jugée inutile, fut démolie par des soldats suisses.

Un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 24 février 1843, autorisa Gabriel-Victor Renaud à monter une imprimerie lithographique à Morez; mais cet établissement a cessé d'exister depuis plusieurs années.

Incendies. A l'exception de l'incendie de Morez par les Suédois en 1639, qui fut à peu près général, nous n'avons à enregistrer que des sinistres partiels, tels que l'incendie de deux maisons en 1838, de trois en 1839, du martinet de l'abbaye en 1808, de la tréfilerie de la Doye-à-Gabet en 1814, et d'une maison en 1849.

Etablissements anciens et modernes.

Chapelle primitive. La chapelle, bâtie en 1724, et située sur la rive droite de la Bienne, se composait d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur semi-octogonal et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme d'une forme très gracieuse. L'intérieur de la nef a été divisé en deux étages par un plancher, pour servir de bâtiment d'école. La confrérie du Gonfalon, fondée en 1770, y faisait ses exercices dans la tribune.

Eglise. Vers le milieu de la ville de Morez, règne une place au nord-est de laquelle est l'église, ayant à ses côtés le presbytère et le couvent des dames de l'ordre des Saints-Anges.

Cette église, dont la première pierre fut posée le 28 mai 1824, a été terminée en 1827. Elle est dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge dont on célèbre la fête le 15 août, et se compose d'un péristyle à colonnes de l'ordre dorique, surmonté d'un fronton, de deux porches et de deux clochers aux extrémités des nefs collatérales, d'une tribune, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-circulaire et de deux sacristies supportant des tribunes. Le péristyle est en pierre de taille, à l'exception du fronton. Une tribune supporte le jeu d'orgues. L'intérieur de l'édifice est décoré de dix colonnes, de vingt pilastres et de dix demi-pilastres de l'ordre ionique moderne, surmontés d'architraves, d'arcatures, et des arêtes des voutes des nefs collatérales. Le chœur et le sanctuaire sont entourés de boiseries modernes qu'ornent des guirlandes, des couronnes, des faisceaux d'ornements sacerdotaux et des médaillons représentant les douze apôtres.

Couvent des dames de l'ordre des Saints-Anges. Cet établissement, qui a pris naissance de 1838 à 1842, se divise en deux parties: l'une occupe le couvent proprement dit, et l'autre une maison louée au bas de Morez. La première contient deux salles d'études, fréquentées en hiver par 60 élèves, y compris les pensionnaires; la seconde ne renferme qu'une salle et est fréquentée en hiver par 30 élèves. Ces écoles sont parfaitement tenues et les jeunes filles y reçoivent une

éducation soignée. Le prix annuel de la pension est de 300 fr. Le couvent a été construit aux frais de M. Grenier, curé de la paroisse, et a coûté 45,000 fr. Il est situé au nord-ouest de l'église et fait pendant au presbytère. Il a la forme d'un parallélogramme rectangle avec un léger avant-corps surmonté d'un fronton. Cet édifice, occupé par quinze religieuses professes et des novices, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Une belle grille monumentale en fer, du style ogival, le sépare de la place publique.

Une chapelle, richement décorée, placée au deuxième étage, est desservie par un chapelain qui y célèbre la messe une fois par mois.

Ecole des Frères de Marie. Cet établissement a été créé, comme le précédent, par M. Grenier, curé de Morez, et se divise en deux parties : l'une occupe un local loué par la société des frères de Marie, et l'autre, une maison située dans le bas de Morez, acquise de M. Vandelle en 1850. Cette école est dirigée avec autant de zèle que d'intelligence par le frère Gouvert, supérieur et religieux de l'ordre de Marie, dont la maison principale est à Bordeaux ; 225 élèves y reçoivent une éducation soignée. Outre les connaissances ordinaires enseignées dans les maisons de ce genre, il y a des cours de dessin académique, de dessin linéaire, de dessin avec lavis et de dessin de paysage.

Curiosités naturelles. On remarque à Morez la doye Gabet, la source de la doye Magnin, la Roche-Fendue, la montagne du Béchet, le mont Risoux et une excellente source d'eau ferrugineuse qui a été longtemps employée avec succès par la médecine.

La *doye Gabet* est une grotte en forme de voute, sur la rive droite de la Bienne, à Morez-le-Bas. Il en sort quelquefois un volume d'eau plus considérable que celui roulé par la Bienne. On croit que cette eau vient des lacs de Bellefontaine, en passant dans une ouverture appelée les *Entonnoirs*, d'où elle s'insinuerait à travers des crevasses dans un lit creusé souterrainement et qu'elle parcourrait sur une longueur de 10 kilomètres pour arriver à la doye Gabet. Les lacs de Bellefontaine sont dans une latitude très élevée et nourrissent un grand nombre de sangsues dont quelques-unes sortent par cette doye. L'eau qui s'échappe de la grotte est si abondante, qu'elle fait mouvoir une annexe de la tréfilerie.

La *source de la doye Magnin*, qui sort au pied de la roche de Trélarce, à Morez-le-Haut, est non moins remarquable que la précédente ; elle est abondante même pendant les grandes sécheresses. Les eaux en sont extrêmement froides en été, et assez chaudes en hiver pour ne jamais être gelées ; dans cette dernière saison elles se couvrent, en sortant de la source, d'une épaisse vapeur qui enveloppe jusqu'aux rouages de l'usine voisine qu'elle fait mouvoir avant de se jeter dans la Bienne.

La *montagne du Béchet* est d'un accès facile et couronnée par un plateau d'où la vue plonge sur toute la vallée de la Bienne et sur Morez, qui apparaît de là comme une ville tombée au fond d'un abime. Cette perspective est admirable. Le sommet de la montagne est un but de promenade et un lieu de rendez-vous pour les repas champêtres.

La *Roche-Fendue* est une ouverture ou fente se dirigeant du midi au nord, d'une largeur de 12^m, qui se trouve au nord de la montagne du Béchet. Ses lèvres s'élèvent à pic à une hauteur de 12^m au moins; celle au couchant est formée par la roche principale, et celle au levant, par un énorme rocher paraissant détaché de sa base étroite et s'inclinant d'une manière effrayante sur la ville de Morez, comme une menace perpétuelle suspendue sur sa tête.

Le *mont Risoux*, appelé autrefois les *Joux-Noires*, est une longue montagne couverte par une belle forêt de sapins. Elle est située entre les communes de Bois-d'Amont et des Rousses qui sont à l'est, et celles de Morez et de Bellefontaine qui sont à l'ouest. Elle appartient à ces quatre communes, ainsi qu'à celles de Morbier et la Mouille, qui en ont fait le partage entre elles. Sa superficie est de 3778 hectares. Cette montagne fut acensée, le 12 septembre 1549, par le chapitre de Saint-Claude, aux habitants de Morbier, la Mouille et Bellefontaine, qui y associèrent ensuite ceux des Rousses et des Landes ou Bois-d'Amont.

Biographie. Morez est la patrie de:

1° Antoine-François-Emile *Chavin*, né en 1814, inspecteur des écoles primaires à Versailles, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, et auteur de plusieurs vies de saints et d'autres ouvrages estimés;

2° Victor *Colin*, né en 1804, chirurgien-major en retraite à Morez, membre de la Légion d'honneur;

3° Frédéric *Girod*, né en 1795, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Metz, ancien élève de l'école Polytechnique. Il fut licencié pour avoir défendu Paris contre les alliés, en 1815;

4° Claude *Jobez* (1763-1829), membre du directoire du département en 1795, fondateur de l'hôpital de Morez en 1819, et l'un de ceux qui ont le plus contribué au développement du commerce et de l'industrie de cette ville;

5° Emmanuel *Jobez* (1743-1825), nommé plusieurs fois député et membre du conseil général du Jura, membre de l'académie de Besançon;

6° Louis-Etienne-Alphonse *Jobez*, né en 1813, ancien membre de l'assemblée constituante et du conseil général du Jura, auteur de deux ouvrages ayant pour titres *la Préface au Socialisme* et *la Femme et l'Enfant;* membre de la société d'acclimatation de Paris;

7° Charles-Auguste *Jobez*, frère du précédent, né en 1815, agronome distingué, membre du conseil général du Jura, l'un des délégués à l'exposition universelle de Londres;

8° Jean-Marie *Navand*, mort en 1848, conseiller à la cour impériale de Besançon, secrétaire adjoint de l'académie de cette ville, auteur de l'*Histoire des Assemblées parlementaires en France*;

9° Pierre-Louis-Aimé *Nicod* (1778-1847), chirurgien en chef de l'hôpital Necker, à Paris, membre de la Légion d'honneur;

10° Pierre-Alexis *Perrad* (1746-1821), industriel très intelligent, nommé premier maire de Morez, par acclamation, en 1790, et l'un des principaux bienfaiteurs des bureaux de bienfaisance de Morez et de Morbier. Sa mémoire est en grande vénération parmi ses concitoyens.

Bibliographie. Annuaire du Jura, années 1841, 1850 et 1854. — Archives de la préfecture du Jura. — Notes manuscrites de M. Reverchon, ancien juge de paix.

—

Morges, commune réunie à celle de Montrevel le 3 octobre 1821.

—

Morval, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et distrib. de poste aux lettres de Saint-Julien; percept. de Gigny; paroisse d'Andelot-lez-Saint-Amour; à 3 kil. de Saint-Julien, 4 d'Andelot et 33 de Lons-le-Saunier. Altitude: 373^m.

Le territoire est limité au nord par Gigny, au sud par Florentia et Villechantria, à l'est par St.-Julien et Louvenne, à l'ouest par Andelot et Florentia. La grange d'Avenans et le moulin Laval font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 3, de Saint-Trivier à Dortans; par les chemins vicinaux tirant à Gigny, Louvenne, Florentia et Véria; par le bief de la Longeaille et par le bief des Marais.

Le village est situé dans un bassin qu'une haute montagne sépare de la rive droite de la vallée du Suran. Les maisons, cachées sous des massifs de noyers et d'autres arbres à fruits, sont groupées, construites en pierres et recouvertes en tuiles creuses.

Pop. en 1790, 105 hab.; en 1846, 107; en 1851, 99, dont 53 hom. et 46 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 23 hab.; 24 maisons, savoir: à Morval 20, à Avenans 1, et au moulin Laval 3; 24 ménages.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1819: surf. territ. 390^h 13^a divisés en 1005 parcelles que possèdent 88 propriétaires dont 64 forains; surf. imp. 383^h, savoir: 126 en terres lab., 125 en bois-taillis, 54 en parcours, 39 en prés, 17 en friches, 10 en pâtures, 8 en broussailles, 1^h 65^a en vergers, 1^h 01^a en sol et aisances de bâtiments, 89^a en jardins; d'un rev. cad. de 4392 fr.; cont. dir. en princip. 955 fr.

Le sol, fertile dans les parties basses et stérile dans les parties élevées, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fourrages artificiels, un peu d'orge, de navette, de betteraves, de vin rouge, de foin, des fruits et surtout des noix.

On exporte le 1/4 des céréales et on importe le vin. Le rev. réel des propriétés est de 4 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des porcs; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, de la terre glaise propre à faire de la poterie et des tuiles, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, des carrières de pierre à chaux ordinaire et hydraulique exploitées.

Les habitants, généralement peu aisés, fréquentent les marchés de Saint-Amour et de Saint-Julien. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a une scierie pour bois de construction et un battoir à blé.

Biens communaux: une citerne et une fontaine en cours de construction, et 74^h 92^a de pâtures, friches, bois et broussailles, d'un rev. cad. de 208 fr. Il n'y a point de maison commune. Les enfants fréquentent les écoles d'Andelot et de Saint-Julien.

Bois communaux: 44^h 15^a; coupe ann. 1^h 32^a.

Budget: recettes ord. 947 fr.; dép. ord. 947 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

En 1191, Aymon, prieur de Gigny, inféoda à Etienne II, comte de Bourgogne, ce que son monastère possédait à Morval et à Avenans. Les princes de la maison de Chalon firent, du premier de ces lieux, une dépendance de leur baronie de Saint-Julien, et érigèrent Avenans en fief particulier. Ces deux villages eurent de l'importance jusqu'au XIVe siècle. Les vergers, les maisons de Morval, sont couverts de débris de constructions. Avenans, réduit à une seule ferme, eut, avant les courses des grandes compagnies, de 1364 à 1369, jusqu'à trente maisons et un château-fort. Une chapelle très ancienne avait été érigée à Morval, au nord-ouest des habitations, sous le vocable de saint Claude. Elle ne fut démolie qu'en 1794.

Seigneurie. Morval dépendait en toute justice de la seigneurie de Saint-Julien.

Fief d'Avenans. Il avait pour centre une tour qui donna son nom à une famille noble dite de la *Tour d'Avenans* ou simplement *de la Tour*. Il est très difficile de distinguer les membres de cette maison, parce qu'il y avait dans notre province et dans la Bresse beaucoup de familles du nom de la Tour. Claude de la Tour, seigneur d'Avenans et de Liconas, résidant en son château de la Tour, autorisa Laurent de la Tour, son fils, à acquérir la seigneurie de Cressia, Loisia et la Biolée, de Louise de Rabutin, comtesse de Dalet, veuve de Gilbert, comte de Langeac, chevalier, marquis de Coligny, et de Marie Roger, comte de Langeac, leur fils. Cette acquisition eut lieu moyennant 96,000 fr., le 15 mars 1710. Nous avons fait connaître à l'article Loisia les descendants de Laurent de la Tour.

Suivant la tradition, Morval aurait existé au sud de son emplacement actuel, sur les bords de la voie gauloise de Saint-Amour à Arinthod. Une dénomination du territoire, celle de *Grande Charrière,* viendrait à l'appui de cette opinion.

—

Mouchard, vg. de l'arr. de Poligny, canton et percept. de Villers-Farlay; direction de poste aux lettres; succursale dont dépendent Certeméry et Pagnoz; à 4 kil. de Villers-Farlay, 9 d'Arbois, 20 de Poligny et 45 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 278m.

Le territoire est limité au nord par Cramans, au sud par Montigny-les-Arsures et Aiglepierre, à l'est par Port-Lesney, Pagnoz et Aiglepierre, à l'ouest par Villers-Farlay, Certeméry et Montigny. Le château des Varaches fait partie de la commune.

Il est traversé par les routes imp. nos 83, de Lyon à Strasbourg, 72, de Dijon à Pontarlier; par le chemin de gr. com. no 31, de Salins à Ranchot; par le chemin des Prés tirant à Certeméry; par les chemins des combes Bouton et du champ aux Dames; par le ruisseau de la Larine et celui de Mouchard qui y prend sa source.

Le village est agréablement situé dans une vallée, au point d'intersection des routes d'Arbois à Besançon et de Salins à Dole. Les maisons sont groupées sur les bords de ces deux routes, bien bâties en pierres et couvertes en tuiles. La plupart sont élevées d'un étage

au-dessus du rez-de-chaussée. On y remarque les belles habitations de MM. Baudier, Gaillard, Annel, Juliard; l'ancien château appartenant à M. Alixant et le château moderne des Varaches, que construit M. Bourgeois, de Lyon.

Pop. en 1790, 396 hab.; en 1846, 556; en 1851, 568 dont 268 hom. et 300 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 104 hab.; 104 maisons, savoir: à Mouchard, 98, et aux Varaches, 6; 149 ménages.

Les jeunes gens émigrent peu.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1642.

Cadastre exécuté en 1811: surf. territ. 546^h 21^a divisés en 892 parcelles que possèdent 213 propriétaires dont 73 forains; surf. imp. 531^h, savoir: 283 en bois, 139 en terres lab., 46 en vignes, 48 en prés, 4^h 35^a en pâtures, 4^h 20^a en broussailles, friches et murgers, 2^h 59^a en sol et aisances de bâtiments, 2^h 37^a en vergers et 37^a en carrières; d'un rev. cad. de 21,955 fr.; cont. dir. en princip. 2981 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes, est fertile et produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fourrages artificiels, un peu de seigle, d'orge et de navette, beaucoup de fruits et des vins rouges de bonne qualité. On importe le 10e des céréales. La récolte du vin suffit à la consommation locale. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des volailles et quelques moutons; 35 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, des gravières, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique et de la pierre molasse d'un beau blanc, dont l'art de la statuaire pourrait tirer un excellent parti. L'exploitation des carrières occupe 25 ouvriers par jour. On exporte leurs produits dans les villes et villages environnants.

Les habitants fréquentent les marchés de Salins et d'Arbois; leur principale ressource consiste dans l'agriculture; plusieurs s'occupent des transports des bois pour la marine et des charbons de bois.

Il y a un châlet appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 5000 kil. de fromages façon Gruyère; une tuilerie appartenant à MM. Desmilières, qui occupe 60 ouvriers, et un relais de poste aux chevaux.

Mouchard est la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère près de l'église; une maison commune bâtie en 1840, qui a coûté 12,000 fr.; elle renferme les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 50 garçons et 55 filles; 2 fontaines, 2 abreuvoirs, 1 lavoir, une pompe à incendie et 71^h 44^a de pâtures, broussailles, friches et terres; d'un rev. cad. de 1411 fr.

Bois communaux: 63^h 24^a; coupe ann. 1^h 97^a.

Budget: recettes ord. 4668 fr.; dép. ord. 3278 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Parmi les passages que les conquérants de la Gaule se frayèrent à travers les forêts, on peut compter la voie de Dijon aux Alpes Pennines, qui passait par Dole, Augerans, Belmont, Certeméry, Aigle-

pierre et Salins. D'Aiglepierre, un embranchement se dirigeait par Mouchard sur Villers-Farlay où l'on reconnaît encore les traces d'un camp fortifié. Ce chemin traversait à Mouchard un terrain appelé le *Champ aux Dames* et le ruisseau de Larine sur un pont dit au *Vieux Pont* ou au *Pont de Pierre*. Un canton du territoire est connu sous le nom de la *Pérouse*, ce qui indique l'existence d'une voie antique. On a trouvé, en 1842, des débris d'anciennes constructions dans le champ de la tuilerie.

Mouchard ne fut pendant longtemps qu'un simple rendez-vous de chasse pour les souverains de Bourgogne.

Les chaumières qui se bâtirent à l'entour donnèrent naissance à un village que Rodolphe, roi de Bourgogne, céda, en 1040, avec Pretin, pour la subsistance des religieux qui habitaient l'abbaye de Château-sur-Salins. Les barons de Vaugrenans, avoués de ce monastère, ne tardèrent pas à usurper la plus grande partie des biens confiés à leur garde et enclavèrent Mouchard dans leur domaine.

Seigneurie. Mouchard dépendait en toute justice de la seigneurie de Vaugrenans. Le prieur de Château n'avait la justice que sur les meix dépendants de sa maison, tels que sur le bois de la *Corne aux Moines*, sur le *Champ aux Pères* et sur la *Vigne aux Moines*.

Le 15 novembre 1723, le comte de Vaugrenans vendit la terre de Mouchard à Hugues-François Billard, écuyer, seigneur de Raze, By, etc., commandant dans le régiment de Boulonnais, et à Guillaume de la Garde, capitaine au régiment de Bresse, qui la possédèrent par moitié. M. Billard, marié, dès le 16 avril 1698, à Claudine-Gabrielle Marchand, eut deux fils, Jean-François et Marc Billard. *Marc* Billard, écuyer, commandant un bataillon des milices de Franche-Comté, vendit, en 1737, le quart lui appartenant dans la seigneurie de Mouchard, à Claude-François de Montureux, ancien page de la chambre de Louis XIV, et capitaine au régiment de Rouergue, qui en possédait déjà moitié du chef de Charlotte-Françoise de la Garde, son épouse. L'autre quart resta à Jean-François Billard, qui avait épousé, le 13 décembre 1725, Madeleine de Glanne, fille de Jacques-Vincent de Glanne, seigneur de Villers-Farlay. M. Quirot, conseiller au parlement de Paris, réunit, par acquisition, toute cette seigneurie, et la laissa à MM. Mauret et Vernier d'Usier.

Château. La maison seigneuriale de Mouchard, propriété actuelle de M. Alixant, est au centre du village, devant l'église. Elle se compose d'un corps de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme rectangle, d'une cour close de murs et de bâtiments de dépendances qui avaient autrefois plus d'importance qu'aujourd'hui.

Maladrerie. Dans le lieu dit à la *Maladière*, existait un hospice pour les lépreux dont il ne reste plus de vestiges.

Eglise. L'église de Mouchard, dédiée à la Sainte-Trinité, était du patronage des prieurs de Château. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles formant transept, d'un sanctuaire de forme octogonale et d'une sacristie. Le clocher porte la date de 1764 et est couronné par un dôme.

Oratoires. Il y avait anciennement deux oratoires, l'un à la jonction des routes de Salins à Dole et d'Arbois à Besançon, et l'autre à côté de la maison Menier.

Evénements divers. A toutes les époques, Mouchard, placé sur des chemins qui reliaient des places de guerre importantes, eut à souffrir des invasions qui désolèrent notre province. Le village fut plusieurs fois pillé et incendié, notamment en 1637. On trouvera d'autres détails aux articles *Pretin, Pagnoz* et *Salins*.

—

Mouille (la), *Nigro-Medis, Moys, Moillia*, la *Moille*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant. et percept. de Morez; succursale; à 5 kil. de Morez, 19 de Saint-Claude et 65 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 930^m.

Le territoire est limité au nord par Tancua et Morez, au sud par Longchaumois, à l'est par Morez et Longchaumois, à l'ouest par Lezat et Tancua.

Il est traversé par la route dép. n° 26, de Saint-Claude à Morez; par les chemins vicinaux du bourgeat d'Amont, du bourgeat d'Aval et des faubourgs; par la Bienne, le bief de l'Auge-à-Bailly et le bief de l'Etang qui y prend sa source.

Le village est situé à mi-côte d'une chaîne de montagnes qui s'étend de Morez à Saint-Claude sur la rive gauche de la Bienne. Les maisons sont disposées par groupes sur les bords de l'ancienne route de Morez à Saint-Claude, bien bâties en pierre et couvertes en tavaillons. Plusieurs ont jusqu'à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Le bourgeat d'Amont, le bourgeat d'Aval, le Faubourg, le Prieuré, chez Liadédery, la côte d'Aval, sous les Faubourgs, les Lattes, Tré chez le Blanc, chez les Genet, chez les Bondier, le Clos aux Avocats, la Ferme au Curé, chez les Bard, sur le Bugnon, sont des hameaux ou maisons isolées qui font partie de la commune.

Pop. en 1790, 479 hab.; en 1846, 462; en 1851, 467, dont 251 hom. et 216 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 58 hab.; 81 maisons, savoir: au Faubourg, 27; au bourgeat d'Aval, 14; au bourgeat d'Amont, 18; aux Lattes, 94. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes du voisinage ou ouvriers à Morez.

Cadastre exécuté en 1822: surf. territ. 805^h 74^a divisés en 1856 parcelles que possèdent 163 propriétaires dont 49 forains; surf. imp. 769^h, savoir: 389^h 65^a en bois, 189^h en parcours, 165 en terres lab., 40 en pré, 11^h 64^a en murgers, friches et rochers, et 1^h 57^a en sol et aisances de bâtiments; d'un rev. cad. de 895 fr.; cont. dir. en princip. 1641 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, ne rend que trois fois la semence et produit de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, un peu de légumes secs, de lin et de fruits. On importe les 2/3 des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune du bétail à cornes, quelques chèvres et cochons; 10 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, des sablières, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille de bonne qualité, et de la pierre à chaux.

Il y a deux châlets dans lesquels on fabrique annuellement 9000 kil. de fromages façon Gruyère, de bonne qualité.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés de Morez; leur principale ressource consiste dans la fabrication des clous, qui sont en grande partie vendus à des négociants de cette ville. Ils s'associent entre eux par huit ou dix pour n'avoir qu'une forge afin d'économiser le combustible.

Les patentables sont: 2 voituriers, 2 aubergistes et un marchand de clous en détail.

Biens communaux: une église et un cimetière au devant; un presbytère et une maison commune réunis dans le même bâtiment depuis 1837. La maison commune renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 garçons et 20 filles; 4 fontaines avec lavoirs en pierre et deux autres fontaines en bois; 297h 56a de pâtures, terres, parcours et friches; d'un rev. cad. de 118 fr.

Bois communaux: 185h 89a de bois-taillis; coupe ann. 3h 53a; 53h 60a de bois-sapins.

Budget: recettes ord. 1749 fr.; dép. ord. 1363 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été fondé en 1844 par F.-J. Thevenin et a 20 fr. de revenu.

NOTICE HISTORIQUE.

L'ancienne maison prieurale et l'église de la Mouille sont isolées au sommet d'une colline en forme de cône d'où la vue embrasse un panorama excessivement pittoresque. Suivant la tradition, ce site serait le premier point où se serait manifestée la religion chrétienne dans le haut Jura. On prétend que dans l'origine on mettait le feu à des branchages suspendus à un sapin au moment du saint sacrifice et que c'était là le signal convenu pour tomber à genoux et s'unir d'intention à la célébration des nouveaux mystères. L'usage d'allumer des feux sur les montagnes, la veille de la Saint-Jean d'été, s'est perpétué à la Mouille comme un reste des mœurs celtiques. La dénomination de *Chemin de l'Estrat*, que porte une contrée du territoire, atteste l'existence d'un chemin très ancien. D'Anville et M. E. Clerc sont d'avis qu'elle indique partout une voie romaine: elle est très commune non seulement en France, mais encore en Suisse. Une des montagnes les plus élevées de la Mouille s'appelle en *Bévet*, qui signifie *Beau Voir* ou *Beauregard*.

L'auteur de la Vie de saint Romain rapporte que, sous l'administration de ce saint abbé, le monastère de Condat fut bientôt insuffisant pour recevoir tous les disciples qui se présentaient, et qu'il en sortit de nombreux essaims de religieux qui se répandirent dans les lieux les plus retirés de la Séquanie et pénétrèrent même jusque dans des régions éloignées et à de grandes distances de la maison mère. Ces nouvelles familles emportèrent avec elles les institutions de Condat, allèrent défricher aussi des vallées et des montagnes et fonder de nouveaux monastères et de nouvelles églises. Nous croyons que le prieuré de la Mouille, sur lequel les historiens ont gardé jusqu'à présent le silence le plus complet, est du nombre de ceux qui furent fondés du temps de saint Romain, et qu'il est le même lieu que celui désigné dans le diplôme

du roi Lothaire, du 21 septembre 852 ou 855, sous le nom de *Nigro-Medis*. Aucun prieuré de la dépendance de Saint-Oyan n'avait de plus vastes possessions. Tout l'espace compris entre la Bienne et l'Helvétie et qui compose aujourd'hui les territoires des communes de la Mouille, Morbier, Morez, Bois-d'Amont, Bellefontaine et les Rousses, en faisait partie, quoique enclavé dans la paroisse de Saint-Lupicin.

En 1298, l'abbé Guillaume III de la Baume-sur-Cerdon donna au prieur de la Mouille deux quartes de froment et trois quartes d'avoine à prélever annuellement sur les dîmes de Longchaumois. Ce titre prouve que si ce prieuré ne garda pas le rang qu'il avait tenu du temps de saint Romain, il n'en fut pas moins habité pendant plusieurs siècles par un prieur et un ou deux religieux.

L'abbé Guillaume IV de Beauregard et ses religieux exposèrent, en 1356, à l'archevêque de Lyon, que les revenus attachés à l'office de pitance de l'abbaye de Saint-Oyan n'étaient plus suffisants pour en supporter les charges, depuis que la peste avait enlevé la plupart de leurs sujets et que la guerre avait ravagé leurs domaines; que le seul moyen de réparer ce mal était d'unir le prieuré ou grange de la Mouille à la pitance. L'archevêque Raymond, par un décret daté au château de Pierre-Cise, le 10 mai 1357, prononça cette union en réservant sa juridiction et ses droits épiscopaux. Cette mesure eut des effets désastreux. Les différents abbés qui succédèrent à Guillaume de Beauregard prétendaient exercer la haute justice sur toutes les terres du chapitre. Les religieux, de leur côté, soutenaient qu'ils étaient souverains des domaines composant la dotation de l'office de pitance. Ces discussions s'envenimèrent tellement qu'elles dégénérèrent en voies de fait et donnèrent lieu aux scandales les plus déplorables. Les habitants de la Mouille avaient reçu, depuis une époque très reculée, des abbés de Saint-Claude, le pouvoir de couper du bois dans les forêts de leur territoire et d'opérer des défrichements pour faire des pâturages. Quelques-uns d'entre eux, usant de ce privilége, allèrent mettre le feu dans un bois qui venait d'être exploité, pour le réduire en parcours. Le feu se communiqua à quatre pièces de bois qui avaient été couchées sur un terrain par une famille du Grandvaux pour marquer la place où elle voulait bâtir une grange. Sur la plainte portée par cette famille, le prévôt de la Mouille commença une instruction. Pendant le cours de la procédure, les officiers de l'abbé vinrent à la Mouille, s'emparèrent d'Antoine Paget qui était soupçonné d'avoir mis le feu à la forêt, et le traînèrent en prison chez Philibert Bourgeois, prévôt de l'abbé. Les moines réclamèrent ce malheureux comme étant leur homme et leur justiciable, mais ils n'obtinrent qu'une réponse ironique. Le parlement, saisi de la difficulté, ordonna la mise en liberté de Paget. L'affaire paraissait terminée, lorsque tout à coup Gaspard de Dortans, Humbert, son frère, Claude de Dortans, serviteur de Guillaume de Fauquier, prieur de Larey, vicaire de l'abbé Etienne Fauquier, son frère, Jean, secrétaire du même Guillaume Fauquier, Simonet Tanel, servi-

teur d'Etienne de Véria, religieux, Richard Momey, Jean Blanc, Pierre Mathieu de Septmoncel, Guichard Grosel, Claude Vauloz du Villard, Pierre Magnin de Longchaumois et plusieurs autres paysans, munis d'armes et de bâtons, arrivèrent à la pointe du jour à la Mouille. Après avoir arrêté Paget en son domicile, ils l'accablèrent de coups, le garrotèrent et le firent prisonnier. Quelques personnes, attirées par le bruit, voulurent s'opposer au départ de Paget, mais elles furent si maltraitées que quatorze d'entre elles, tant hommes que femmes, moururent de leurs blessures. Simon de Montaigu, pitancier, adressa ses plaintes à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui chargea immédiatement Antoine de Rye, licencié en lois et doyen de l'église collégiale de Dole, Raymond de Meilien et Gérard Vurry, docteurs ès-lois, ses conseillers, de commencer une enquête et de lui adresser un rapport détaillé sur cet acte de violence.

Le 18 mars 1446 (v. st.), ces commissaires arrivèrent en grand appareil à Saint-Claude et entendirent des témoins. L'abbé Etienne Fauquier s'était hâté de nommer un pitancier à la place de Simon de Montaigu, afin que ce dernier fût sans qualité pour agir. Ce moyen réussit quelque temps. Les religieux, au nombre de trente, étaient divisés en deux camps; les uns étaient les partisans de Simon de Montaigu, et les autres de l'abbé. Toujours armés, dans les cours, dans l'église, au réfectoire, au dortoir, à chaque instant ils étaient prêts à en venir aux mains. Le duc Philippe envoya un messager à Rome pour prévenir le Saint-Père de ce qui se passait et l'inviter à ramener le calme et la décence dans cette maison. Les moines, disait le duc de Bourgogne dans sa lettre au pape, peut-être avec quelque exagération, tous grands seigneurs, avaient des meutes, des chevaux, des oiseaux dressés pour la chasse, des concubines; ils fréquentaient les cabarets, les danses, jouaient à tous les jeux prohibés et se battaient continuellement. Le pape Nicolas V nomma pour commissaires les abbés de Saint-Martin d'Autun, de Saint-Remy de Dijon et Henri de Salins, abbé de Baume, avec pouvoir de faire tous statuts et règlements convenables. Ces délégués arrivèrent dans l'abbaye le 17 novembre 1747, et employèrent plus de trois mois à leur opération. Ils décidèrent que les religieux auraient la justice haute, moyenne et basse, en matière civile, sur toutes les terres de la pitance, et que l'abbé exercerait cette justice en matière criminelle seulement. Ils nommèrent en même temps un troisième pitancier à la place des deux anciens compétiteurs.

Guillaume Fauquier avait apporté dans sa querelle avec Simon de Montaigu une telle animosité, qu'il avait fait mettre le feu au prieuré de la Mouille. On fut obligé de dépenser des sommes considérables en 1466 pour le rebâtir. La querelle pour la justice se renouvela en 1570. Philippe II, roi d'Espagne, fut obligé d'intervenir, en 1572, pour maintenir les religieux dans leurs droits. Le procès était pendant devant le parlement lorsqu'une transaction, signée par l'abbé Marc de Rye, le 16 mai 1573, y mit fin. Il fut convenu par cet acte que la justice des lieux dé-

pendants de la pitance appartiendrait à perpétuité au chapitre, et que les officiers de l'abbé ne pourraient agir qu'en cas de négligence, « connivence et dissimulation » de la part des juges des religieux; pour les cas privilégiés et pour les crimes et délits devant entraîner la détention ou une peine corporelle. L'évêque de Saint-Claude, qui ne se croyait point lié par ce traité, se refusa d'abord de l'exécuter, mais il renonça à ses prétentions par un acte du 17 juin 1762.

Seigneurie. La Mouille était le chef-lieu d'une prévôté ayant pour dépendances Morez, Morbier, les Rousses, Bois-d'Amont et Bellefontaine. Les sujets étaient soumis à des charges féodales exorbitantes. Ils devaient la dîme des grains et de leur bétail à raison du dixième. Ils devaient tous une taille de 22 engrognes dès qu'ils avaient atteint l'âge de vingt ans. Chaque chef de famille était tenu de comparaître à la maison prieurale le lendemain du jour de fête saint Martin pour déclarer le nombre de personnes composant son ménage. Nous avons déjà rapporté les efforts tentés à différentes époques par les habitants de cette seigneurie pour se soustraire à la mainmorte. Inspirés par Voltaire et par M. Christin, de Saint-Claude, ils tinrent, dès l'an 1772, un langage qui semblait faire pressentir l'événement dont ils attendaient leur délivrance prochaine.

Le prévôt tenait ses assises tous les trois mois, et le juge châtelain une seule fois par an seulement.

Le pitancier rendit pendant plusieurs siècles la justice lui-même, dans sa maison. En parcourant les registres de ces assises, aux XVe et XVIe siècles, on n'y rencontre que meurtres, assassinats, mutilations de membres, blasphèmes. Les mœurs de la population étaient d'une rudesse extrême. Les paysans ne sortaient jamais, même pour aller aux champs, sans avoir l'épée au côté. Plusieurs ordonnances furent rendues pour leur défendre d'assister aux audiences du prévôt avec des armes. Leur costume, dont nous avons trouvé la description dans différentes enquêtes, se composait d'une culotte courte, de guêtres en cuir, d'une veste, d'un manteau en drap grossier et d'un chapeau. Ils portaient ordinairement un crucifix sur leur poitrine et un chapelet en bois dans leurs poches. Les actes se portaient au scellé, à Saint-Claude, une fois par an. C'est alors que s'acquittait le droit de lods sur les mutations d'immeubles, à raison du tiers du prix, ou que les religieux exerçaient le droit de retenue. Pour une vente de 3000 fr., il fallait payer à ces derniers un droit de 1000 fr. Malgré sa sévérité, le chapitre était chaque jour victime de nouvelles ruses. Ainsi, lorsqu'un mainmortable se voyait sans héritiers, il vendait son bien sous forme d'échange, et en recevait le prix secrètement; lorsqu'il s'agissait de recueillir sa succession, on s'apercevait que les champs qui lui avaient été cédés en échange portaient des noms imaginaires et n'existaient nulle part. Pour parer à cet inconvénient, les archiducs Albert et Isabelle permirent aux religieux d'instituer un tabellion particulier et des notaires dans leurs villages (1609).

Paroisse. La Mouille, avec Morez-le-Haut, dépendait de la paroisse de Longchaumois et par conséquent du diocèse de Lyon.

En 1653, le chapitre permit aux habitants de loger un chapelain dans la maison prieurale, à condition qu'ils entretiendraient ce bâtiment ainsi que la chapelle qui y était annexée.

Eglise. Elle est dédiée à saint Eustache, dont on célèbre la fête le 20 septembre, et se compose d'un porche, d'une tribune, d'une nef, d'un sanctuaire rectangulaire, d'une sacristie et d'un clocher à la suite du sanctuaire. Le chœur est plus large que la nef et le sanctuaire. Cette dernière partie a été construite, ainsi que le clocher qui est imité de l'architecture romane, en 1851. Un clocher plus ancien est à l'autre extrémité de l'église et n'apparaît qu'au-dessus des combles. Le tabernacle du maître-autel est décoré de très jolies statuettes; sa forme est remarquable. On voit contre le côté droit de la nef une tablette en marbre noir contenant cette inscription: « Ici repose le cœur de M. Nicolas Thevenin, né à la Mouille le 4 mars 1745, théologal et directeur du séminaire, exilé pour la foi en 1791, curé de la Mouille en 1803, restaurateur de cette église et du presbytère, bienfaiteur de la paroisse, curé de Saint-Claude en 1809, archiprêtre et official en 1823, décédé le 2 juillet 1830, chéri de Dieu et des hommes. » M. Thevenin, dont le nom figure dans la Biographie de Feller, est auteur de plusieurs ouvrages.

Prieuré. La maison prieurale, reconstruite en 1466, sert actuellement de presbytère. Henri Boguet, grand-juge de la terre de Saint-Claude, en parlant des lieux du sabbat dans son livre sur les sorciers, imprimé en 1602, rapporte que Jacquemat Paget et Antoine Tornier lui avaient dit que le sabbat des sorciers de la Mouille se tenait dans la cour du prieuré.

Oratoire. Au nord de l'église, on voit dans l'isolement et sur la crète d'une montagne deux tilleuls séculaires qui ombragent un ancien oratoire dédié à saint Isidore, patron des bergers.

Evénements divers. Le 1er avril 1639, le comte de Nassau et la Roque-Servière, officier français, se concertèrent pour prendre les Comtois par derrière. Ils traversèrent la Bienne, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et en gravirent les bords escarpés, malgré les décharges de mousqueterie que firent sur eux les paysans. La Mouille fut occupée militairement sur la fin du jour. Le comte de Nassau, pendant son séjour d'une nuit dans ce village, ayant eu des rapports passagers avec une jeune fille qu'il rendit mère d'un fils appelé par dérision le *comte de Nassau*, cet événement donna lieu à la tradition d'après laquelle la maison de Nassau aurait habité la Mouille.

Biographie. La Mouille est la patrie de M. Joseph-Célestin Girod, né en 1795, vicaire-général de Mgr l'évêque de Saint-Claude.

Bibliographie. Archives de la préfecture. — Annuaire du Jura, année 1850.

—

Mournans, *Morinain*, *Mornans*, *Mourenans*, *Montrenand*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy; percept. de Censeau; paroisse d'Onglières; à 4 kil. d'Onglières, 6 de Nozeroy, 34 d'Arbois, 34 de Poligny et 43 de Lons-le-Saunier. Altitude: 817m.

Charbony a été réuni à la commune de Mournans le 1er mars 1826.

Le territoire est limité au nord par Onglières et les Nans, au sud par Lent, Charency et la Doye, à l'est par Miéges, la Doye et Charency, à l'ouest par les Nans et Equevillon.

Il est traversé par l'ancienne et la nouvelle route de Pontarlier à Champagnole; par le chemin de gr. com. n° 21, de Poligny à Nozeroy; par les chemins vicinaux de Noirvaux, de Nouvalet, de la Combe, de la Fontaine; par ceux tirant dans les champs et de Charbony à Charency, à Onglières et à Nozeroy; par les ruisseaux de Combe-Sandon, du moulin Lemire et de la Combe au Curé.

Le village est situé à l'extrémité occidentale du val de Miéges, vers la jonction de la montagne de la basse Joux avec celle de la Fresse. Les maisons, bâties sans goût, sont construites en pierre et couvertes en tuiles plates ou tavaillons. Mournans et Charbony forment deux groupes séparés.

Pop. en 1790: de Mournans, 108 hab.; de Charbony, 110; pop. réunie en 1846, 287 hab.; en 1851, 236, dont 121 hom. et 115 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 56 hab.; 23 maisons, savoir: à Mournans, 11, et à Charbony, 12; 46 ménages. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1813: surf. territ. 505^h 87^h divisés en 715 parcelles que possèdent 161 propriétaires dont 105 forains; surf. imp. 496^h, savoir: 229 en terres lab., 143 en pâtures, 97 en forêts de sapins, 15 en prés, 6 en bois-taillis, 4 en prés-bois, 1^h 51^a en sol et aisances de bâtiments, et 59^a en jardins; d'un rev. cad. de 13,545 fr.; contrib. dir. en princip. 1522 fr.

Le sol, montagneux, froid et peu fertile, ne rend que quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin, du foin, un peu de légumes secs, de fruits et de fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et chèvres; 15 ruches d'abeilles.

Il y a deux châlets dans lesquels on fabrique annuellement 15,000 kil. de fromages façon Gruyère.

Les habitants fréquentent les marchés de Champagnole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit des fromageries. Quelques-uns s'occupent de transporter des bois-sapins depuis les forêts jusqu'aux scieries de Champagnole, et de sortir des forêts les bois destinés à la marine.

On trouve sur le territoire, de la marne, du minerai de fer, du sable vitrifiable, du tuf, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, d'excellente pierre réfractaire employée à la confection des fours, de la pierre à chaux, des carrières de marbre rose-blanc, dont les produits ont été employés à la décoration du château d'Arlay, et beaucoup de variétés de coquillages fossiles.

Il y avait une tuilerie entre le village de Charbony et le territoire d'Onglières; rétablie en 1832, puis incendiée en 1840, elle n'a pas été reconstruite. Il existait aussi un moulin à Charbony, qui a été démoli en 1839.

Biens communaux: quatre fontaines avec abreuvoirs au hameau de Charbony; une fontaine avec abreuvoir à l'est du village de Mournans; un puits en cours de construction; une place publique,

emplantée de tilleuls et frênes, et 68h 86a de pâtures, bois et terres; d'un rev. cad. de 897 fr.; le hameau de Charbony a 42h 99a de pâtures, d'un rev. cad. de 282 fr.

Il n'y a ni maison commune ni écoles; les enfants, ne pouvant fréquenter l'école d'Onglières pendant l'hiver, à cause des neiges, ont une éducation très négligée.

Bois communaux: 10h 83a de bois-sapins; coupe ann. 10 arbres.

Budget: recettes ord. 1472 fr.; dépenses ord. 1271 fr.

Bureau de bienfaisance. La commune de Mournans a droit au bureau de bienfaisance du val de Miéges pour une somme annuelle de 18 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Mournans et Charbony sont deux villages dont l'origine, l'existence et l'histoire tout entière s'expliquent par les avantages que présente la configuration topographique du sol sur lequel ils sont assis pour dominer un pays par la force des armes, ou pour le défendre contre les attaques du dehors. Postes militaires sous la domination romaine, forteresses au moyen-âge, ils furent longtemps tous deux une des principales clefs du val de Miéges. On y retrouve plusieurs monuments de la période gauloise, tels que la *pierre lithe* ou pierre sacrée de la montagne de Fresse; un chemin qui, de Pontarlier, communiquait avec Poligny, et une autre voie, descendant par Champagnole au Pont-du-Navoy, pour communiquer avec les villes celtiques de Lédo, de Clairvaux et d'Antre. Cette dernière route, sous le nom de *chemin d'Entre-Porte*, passait au pied d'un *oppidum* bâti sur la pointe méridionale de la montagne de la basse Joux. En rectifiant la grande route de Champagnole à Pontarlier, les ouvriers trouvèrent, en 1846, un dard de javeline en bronze et une lame à deux tranchants, de même métal. Ces deux armes, par leur forme, paraissent appartenir à l'époque celtique. Un canton du territoire de Mournans s'appelle aux *Egliseries*. Nous ferons remarquer que sur les bords de la voie romaine traversant le camp d'Amancey et à Charnod, les champs qui portent cette dénomination sont couverts de débris romains. Le canton des Nouvalets, *Novalia*, a dû être traversé par une voie qui en remplaçait une plus ancienne. Charbony, *Castrum Carbonis*, était défendu par un fortin semblable à celui qui était à l'entrée de la gorge de Giron, appelé aussi *Castrum Carbonis*, puis *Charbonel*.

Seigneurie de Mournans. Mournans dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Dans le second partage que fit Jean de Chalon l'Antique, en 1262, ce prince attribua aux enfants issus de son troisième mariage avec Laure de Commercy, le château de Chalamont et Boujailles avec leurs dépendances, le val de Miéges, le château de Nozeroy, la Chaux-d'Arlier, Garde-Bois et *Morinaim* (Mournans). Ce dernier lieu se composait alors d'un château-fort et d'un bourg fortifié. Au sud-ouest du village actuel et à l'extrémité méridionale de la montagne de la basse Joux, est un lieu appelé *à la Sentinelle,* dont le sol est jonché des ruines d'une forteresse. Il est séparé du reste de la montagne par un large et profond fossé. Le rocher, coupé à pic de tous côtés, rendait le château inaccessible. Au nord du

fossé s'étend un plateau qui était occupé par un bourg clos de murs, et fermé par des portes et des ponts-levis. Ce bourg était isolé au nord et au sud par de larges fossés ; des pentes abruptes en défendaient l'approche à l'est et à l'ouest. Son emplacement est appelé *sur la Ville* et *aux Chauffaux*.

En 1424, Louis de Chalon, sire d'Arlay et prince d'Orange, institua Perrin et Richard Quartal, de *Mornans*, frères, dans la charge de *portiers de la porte de Mornans*, aux gages de 4 florins, et leur donna les appartenances de la maison de lad. porte. Suivant une tradition recueillie par M. D. Monnier, une guerre ayant amené l'ennemi devant Mournans, vers l'an 1435, une femme, indignée de voir fuir les hommes chargés de la garde des portes de ce bourg, quitta son four et alla mettre le feu à deux pièces d'artillerie. Cet acte de courage suffit pour mettre les assiégeants en pleine déroute. La conduite de cette héroïne ne serait pas restée sans récompense. Elle aurait motivé la concession perpétuelle faite par Louis de Chalon, le 30 septembre 1435, à Lambert Godin, époux de cette femme, et à sa postérité, de droits d'usage et d'affouage dans le bois de Chambéry. Cette concession fut renouvelée par Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon, à Nozeroy, le 29 juin 1486, en faveur de Louis et de Nicolas Godin, fils de Perrin, ainsi que d'Etienne, Jean-Claude et Louis Fauconnet-Godin, de Mournans, issus de Lambert Godin. Le droit s'étendait dès le sentier de Garde-Bois jusqu'à la *porte de Mournans*. Hugues de Chalon leur permit en outre de couper toute espèce de bois dans la forêt de la haute Joux pour construire et faire du charbon, et dans la forêt de Noirval, tant pour leur service que pour le vendre.

Mournans, Charbony, Garde-Bois et les Nans furent complètement ruinés par les Français en 1480.

Seigneurie de Charbony. Cette terre appartenait dans l'origine aux sires de Salins, et fit partie de l'apanage de Nicolette de Salins, épouse de Simon de Commercy. Gaucher Ier de Commercy se reconnut, en 1240, vassal de Jean de Chalon l'Antique, pour les seigneuries de Château-Vilain, de Montrivel, et pour tout ce qu'il tenait en deçà de la Saône, dans le comté de Bourgogne. En 1242, il renouvela envers ce prince l'hommage de ses quatre forteresses, Château-Vilain, Montrivel, Charbonnel (Charbony) et Nans, qu'il reconnut tenir de lui en fief-lige, et lui jura une fidélité entière et sans réserve dans l'étendue du comté de Bourgogne. On ignore comment Charbony entra dans la maison de Chalon.

Le lundi après la fête de saint Vincent de l'an 1318, Catherine de Jonvelle, dame d'Andelot, céda en échange à Hugues de Chalon, sire d'Arlay, le château et la seigneurie de Varennes, ainsi que tout ce qu'elle possédait dans la seigneurie de Cuiseaux, et reçut en contre-échange les villages de Doye et de Charbony, avec la justice haute, moyenne et basse, les hommes, les femmes, les meix taillables, les prés, les champs et le moulin Dom Jehan. Il fut convenu que les habitants de ces deux villages continueraient de jouir de leurs droits d'usage dans la forêt de la haute Joux, qu'ils seraient soumis, ainsi que ceux de Mournans, à la banalité du moulin Dom

Jehan, et qu'ils s'aideraient, en cas de guerre, à garder le val de Mièges. Dans le cas où quelques criminels de Charbony seraient condamnés à mort, ils ne devaient être exécutés qu'à Andelot.

Par un acte de l'an 1402, Antoine, fils de Jean de Vergy, entra, au nom de Jeanne de Chenecey, son épouse, en la foi et hommage de Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, pour les terres de Doye, *Charbonnay* et Charencey. Le 1er octobre 1486, Hugues de Chalon-Arlay donna aux habitants de Charbony, alors sujets de Nicolas de Cojenay, son écuyer, la faculté de couper du bois dans sa foresterie d'Onglières, soit pour bâtir, soit pour leur chauffage, leur permit de « décombrer leurs prés, en y boutant le feu, » et enfin les exempta de toutes redevances envers ses forestiers. Philiberte de Luxembourg, veuve de Jean de Chalon-Arlay IV, acheta, avant 1530, la terre de Charbony, et l'incorpora à la seigneurie de Nozeroy.

Mournans et Charbony ont été désolés par la peste et la guerre en 1637. La plupart des habitations furent brûlées à cette époque. Un incendie, arrivé en 1821, détruisit près de moitié du village de Charbony. Deux sinistres partiels, arrivés en 1850 et 1853, ont dévoré quatre maisons de Mournans.

Bibliographie. Annuaire du Jura, années 1845, 1848, 1849 et 1850. —Archives de la préfecture du Jura.

—

Moussières (les), commune réunie à celle de Longwy le 19 juillet 1826.

—

Moussières (les), *Mosseria, les Franches-Moussières, les Mossières*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et distrib. de poste aux lettres des Bouchoux; succursale dont dépend Bellecombe; à 8 kil. des Bouchoux, 12 de Saint-Claude et 72 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 1092-1194m.

Le territoire est limité au nord par Villard-Saint-Sauveur, Montépyle et les Molunes, au sud par Bellecombe et les Bouchoux, à l'est par l'arr. de Gex (Ain), à l'ouest par Coyrière.

Il est traversé par les chemins de gr. com. nos 23, de Saint-Claude à Genève, et 25, de Septmoncel à Belleydoux (Ain); par les chemins vicinaux de Villard-Saint-Sauveur, des Mouilles, de sur la Mura et des Planes, de Combe-au-Prost, de Bonneval, des Grands-Prés, du Bief et du Fournet; par le ruisseau de la Drouvaine et le bief des Pares.

Le village se compose de granges éparses à travers de gras pâturages et des prés-bois qui tapissent les plus belles montagnes du Jura. Les maisons sont généralement bien bâties en pierre, élevées d'un ou de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et couvertes en tavaillons. Au lieu de les bâtir sur des hauteurs, les habitants sont dans l'usage de les appuyer contre le pied de petites éminences, ce qui les rend humides et malsaines.

Pop. en 1790, 679 hab.; en 1846, 503; en 1851, 512, dont 274 hom. et 238 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 30 hab.; 79 maisons, savoir: au village dit Goulet, 21; à la Croix-Rouge, 5; aux Grands-Prés, 6; au Pré-Jaillou, 4; aux Fraites, 7; sous la Joux, 6; à la Grande-Molune, 5; aux Coinches, 4; aux Monderants, 5; au Fourvier, 7, et aux Platières, 7; 95 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1746.

Les habitants n'émigrent qu'en petit nombre et pendant l'automne seulement, pour aller peigner le chanvre dans l'arrondissement de Dole.

Cadastre exécuté en 1828 : surf. territ. 1694^h 66^a possédés par 115 propriétaires dont 40 forains ; surf. imp. 1688^h, savoir : 1189 en bois et prés-bois, 415 en terres lab., 63 en pâtures, 17^h 41^a en tourbières, 2^h 74^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 16^a en friches et 26^a en jardins ; d'un rev. cad. de 18,065 fr. ; cont. dir. en princip. 4277 fr.

Le sol, quoique montagneux, est fertile et rend six fois la semence. Il produit de l'orge, du lin, beaucoup de foin, un peu d'avoine et de pommes de terre. On importe les 2/3 des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches et des chèvres ; 15 ruches d'abeilles.

L'agriculture n'y fait pas de progrès. Les terres sont mises en culture une année sur huit ; pendant sept ans elles restent en nature de pré. Les pâturages sont les meilleurs du Jura.

Il y a autant de fromageries que de ménages. Chaque habitant fabrique ses fromages dans sa maison. On en fait de deux sortes, l'une dite de *Septmoncel*, qui est de première qualité, et l'autre dite de *Gruyère*. La fabrication du fromage bleu s'élève annuellement à 40,000 kil. Elle a pris son origine dans cette commune.

La population, généralement dans l'aisance, fréquente les marchés de Saint-Claude. Sa principale ressource consiste dans le produit des fromages, l'agriculture, la lapidairerie et la fabrication des tabatières. Plusieurs personnes spéculent sur les fromages et en opèrent la vente à Lyon.

On compte aux Moussières 3 maréchaux-ferrants, 6 aubergistes, 3 marchands de bois de construction, 15 marchands de fromages en gros et 4 voituriers.

Il y existe un moulin à farine avec scierie pour bois de construction.

On trouve sur le territoire d'abondantes tourbières exploitées pour le chauffage des habitants ; de la pierre à chaux et de mauvaise pierre à bâtir.

Foires. Deux foires se tiennent chaque année aux Moussières, l'une le 16 mai et l'autre le 14 octobre. On y vend des bêtes à cornes, des chèvres, des tissus, de la poterie, de la mercerie, de l'épicerie, etc.

Biens communaux : une église et un cimetière au devant ; un presbytère au nord du cimetière, bâti en 1746. Il n'y a pas de maison commune ; l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 garçons et 15 filles, occupent une maison louée à cet effet.

Budget : recettes ord. 1249 fr. ; dép. ord. 1249 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Lorsque César entreprit la conquête des Gaules, les Ambarres, *Ambarri*, couvraient de leurs villages le Bugey et la Bresse et étendaient leur domination jusqu'aux sources de la Bienne. C'est pourquoi Saint-Claude, les paroisses de Septmoncel, de Villard-Saint-Sauveur et de Longchaumois faisaient partie du diocèse de

Lyon, les circonscriptions ecclésiastiques ayant été calquées sur les divisions civiles établies par les Romains. Un chemin très ancien, reliant Saint-Claude à Chézery, traversait le territoire des Moussières dans le lieu dit au *Goulet* et était protégé par une forteresse dont on reconnaît encore les vestiges. Entre la paroisse de Septmoncel et celle des Bouchoux, s'étendaient une double chaîne de montagnes et une vallée appelées les *Franches-Moussières*. Cette vaste étendue de terrain forma, au ve siècle, l'alleu d'un riche chef bourguignon et conserva sa franchise même en devenant la propriété de l'abbaye de Saint-Claude, dont tous les domaines subissaient le joug de la mainmorte. Un grand nombre de châlets existaient déjà sur cette terre privilégiée, lorsque la peste de 1349 en enleva les habitants.

Des fromagers sortis du Bugey et de la Suisse ne tardèrent pas à venir s'établir dans les granges abandonnées. Les guerres presque continuelles qui régnèrent entre la France et le comté de Bourgogne arrêtèrent longtemps le développement de la population des Moussières. On redoutait de s'y fixer à cause du voisinage du Bugey. Les longues années de paix dont jouit la province pendant le cours du xvie siècle, favorisèrent l'industrie des fromages et multiplièrent les châlets. Il y avait 86 granges répandues tant sur la montagne que dans la prairie, lorsque la peste, qui y exerça ses ravages de 1629 à 1635, et la guerre déclarée par la France en 1636, enlevèrent ou dispersèrent tous les habitants. Les riches bourgeois de Saint-Claude profitèrent de ces calamités pour usurper les domaines abandonnés ou les acquérir à vil prix.

En 1706, il n'y avait pas un seul propriétaire résidant aux Moussières. Le territoire entier était entre les mains de forains.

Seigneurie. Les Moussières dépendaient en toute justice de la partie de la terre de Saint-Claude dite de la *Grande-Cellèrerie*, propriété de l'abbé de Saint-Claude. Les habitants n'étaient soumis à aucune charge féodale et étaient complètement libres. En cas de vente d'immeubles, il était dû à l'abbé, pour droits de lods, quatre blancs par franc. La dîme appartenait au curé de la paroisse. Les seigneurs de Villard-Saint-Sauveur, qui se regardaient comme de véritables souverains dans leurs terres, eurent un jour l'envie de régner sur le village des Moussières. De 1507 à 1590, ils s'attachèrent à acquérir presque toutes les granges qui y étaient établies pour les revendre ensuite, à charge par les acheteurs de les reconnaître pour leurs maîtres. Les abbés de Saint-Claude furent plusieurs fois obligés de recourir à l'autorité du parlement pour arrêter cette entreprise.

Eglise. Ce village dépendait de la paroisse de Villard-Saint-Sauveur. Les habitants demandèrent l'autorisation de construire une chapelle en l'honneur de saint Joseph et de la faire desservir à leurs frais par un vicaire. Cette chapelle fut érigée en église succursale, en 1745, pour les Moussières et Bellecombe. L'église bâtie à cette époque a été agrandie en 1816 et 1844. Elle se compose d'un clocher couronné par une flèche quadrangulaire, d'un chœur, de quatre chapelles formant avec la nef deux transepts ou une croix

archiépiscopale, et d'une sacristie. On y remarque les statues de tous les membres de la sainte famille, c'est-à-dire de saint Joachim, de sainte Anne, de saint Joseph, de la sainte Vierge et de Jésus-Christ. Celle de saint Joseph, exécutée par le célèbre Rosset, de Saint-Claude, est une des meilleures productions de cet artiste.

—

Moutaine, commune réunie à celle d'Arescles le 25 octobre 1826.

—

Moutonne, *Monthenne*, *Mouthonne*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant. et bur. de poste d'Orgelet; percept. de Présilly; paroisse de Sézéria; à 2 kil. 500^{m} de Sézéria, 4 d'Orgelet et 23 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 490^{m}.

Le territoire est limité au nord par Réthouse, au sud par Chavéria et Sézéria, à l'est par Présilly et Sézéria, à l'ouest par Beffia et Chavéria.

Il est traversé par la route dép. n° 15, d'Orgelet à St.-Amour; par les chemins vicinaux tirant à Présilly, à Réthouse, à Chavéria et à Sézéria; par la Thoreigne et le ruisseau de Sézéria.

Le village est situé sur le bord occidental de la grande plaine qui est au sud d'Orgelet, contre le revers d'un coteau au pied duquel passe la route d'Orgelet à Saint-Amour. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en chaume ou en tuiles. Quelques-unes sont isolées sur les bords de la route. Les autres sont au nord-ouest.

Pop. en 1790, 119 hab.; en 1846, 181; en 1851, 180, dont 90 hom. et 90 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 48 hab.; 45 maisons; 45 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les jeunes gens émigrent en grand nombre pour être domestiques ou ouvriers à Lyon.

Cadastre exécuté en 1826: surf. territ. 398^{h} 84^{a} divisés en 1368 parcelles que possèdent 88 propriétaires dont 24 forains; surf. imp. 393^{h}, savoir: 158 en terres lab., 127 en bois-taillis, 65 en prés, 29 en pâtures, 11 en friches et murgers, 1^{h} 60^{a} en sol et aisances de bâtiments, 56^{a} en vergers et 50^{a} en jardins; d'un rev. cad. de 5825 fr.; cont. dir. en princip. 1204 fr.

Les trois quarts du territoire sont en plaine et l'autre quart est en côtes.

Le sol, très humide et peu fertile, produit du blé, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, un peu d'orge, de maïs, de navette, de betteraves, de chanvre, de lin et de fruits. On exporte les deux cinquièmes des céréales et on importe le vin. Le rev. réel des propriétés est de 5 fr. pour 0,0.

On élève dans la commune du bétail à cornes, des ânes, quelques chevaux et porcs; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la craie blanche, de la belle et bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux et du très beau quartz, dont plusieurs crystaux imitent la topaze par le ton de leur couleur. Taillés et montés sur des bijoux, ces crystaux tromperaient des yeux peu exercés à distinguer des pierres précieuses. On y a aussi découvert une étoile de mer fossile, *asterias areniaca*, et une encrinite, *lilium lapideum*.

Les habitants, très laborieux et généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 2500 kil. de fromages.

Biens communaux: une maison commune construite en 1844, qui renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 18 garçons et 16 filles; une place publique et 153^{h} 03^{a} de pâtures, bois-sapins, terres et friches; d'un rev. cad. de 1411 fr.

Bois communaux: 121^{h} 99^{a}; coupe ann. 3^{h} 85^{a}.

Budget: recettes ord. 1883 fr.; dép. ord. 1744 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Longtemps avant l'époque où Moutonne commença à figurer dans l'histoire, une bourgade considérable, d'origine gauloise, avait existé non loin de ce village et avait conservé le nom de *ville de Barre* (villa Barri), qui lui avait été donné par les Romains. Deux grandes voies la traversaient, l'une se dirigeant d'Orgelet à Lyon par Sézéria, appelée aujourd'hui *chemin des Allemands,* et l'autre tirant de la même ville à Saint-Amour. Dans le lieu dit *vers la Planche,* on trouve des tuileaux à rebords et des amoncellements de ruines qui marquent la place qu'occupait la ville de Barre, au bord sud-est de la route d'Orgelet à Saint-Amour. On voit à Moutonne une motte circulaire de 120^{m} de diamètre et de 8^{m} de hauteur, dite le *Mollard du Châtelet,* entourée par un large fossé qu'alimentait le ruisseau de la Thoreigne. Cette éminence était couronnée par une forteresse romaine qui avait laissé des vestiges encore reconnaissables en 1510. Moutonne n'est désigné nominativement dans les chartes qu'à partir de 1290; antérieurement il ne figure que sous le nom générique de *paroisse de Sézéria.*

Seigneurie. Ce village était le chef-lieu d'une châtellenie relevant d'Orgelet et avait pour dépendances Beffia, appelé dans les anciens titres *Boussia, Bancia, Béoucie, Béoussia,* et Rothonay. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un juge châtelain, un procureur d'office, un scribe, des sergents, messiers et forestiers. Le châtelain connaissait de tous crimes et délits et publiait les donations et testaments. Le signe patibulaire pour l'exécution des criminels était sur le territoire de Beffia dans le lieu dit en *Poil Rouget.* Les sujets étaient mainmortables, taillables et corvéables à volonté. Ils devaient faire la montre d'armes au château, s'y retirer en cas d'imminent péril et contribuer à son entretien. Chaque chef de famille devait un droit de gerberie consistant en une gerbe de froment et une gerbe d'avoine. La dîme se payait à raison d'une gerbe sur onze; un tiers appartenait au seigneur; les deux autres tiers se partageaient entre l'abbesse de Château-Chalon, le curé de Sézéria et le prieur de Gigny. Les épaves, l'impôt des quatre cas, l'échantillonnage des poids et mesures, l'institution des gardes, la visite des chemins et le bois de la Grosse-Serve, de 3000 journaux, appartenaient au seigneur.

Au mois de décembre 1721, le roi érigea les terres de Moutonne, Marnézia, etc., en marquisat, sous

le nom de Lezay, en faveur de Claude-Hubert de Lezay.

Seigneurs. La terre de Moutonne appartint pendant plusieurs siècles à la famille de la Baume ou de la Balme, et passa au XIVe siècle dans celle de Courlaoux.

Au mois d'octobre 1389, Jean, fils d'Huguenin de Courlaoux, en fit hommage à Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, son suzerain. Guillaume de Courlaoux, écuyer, fils de Jean, fit le même devoir envers Louis de Chalon, comte de Tonnerre, en 1402, et le réitéra en 1409 envers Jean-sans-Peur, duc et comte de Bourgogne, qui venait de confisquer les biens de Louis de Chalon. Guillaume de Courlaoux vivait encore en 1422, et se reconnut, à cette époque, vassal du duc Philippe-le-Bon. Louis de Courlaoux, petit-fils de Guillaume, exigea de ses sujets, en 1511, une reconnaissance générale de ses droits seigneuriaux. Il ne laissa pour héritière qu'une seule fille qui épousa Louis d'Azuel, seigneur de ce lieu. Deux enfants naquirent de cette union: *Philibert* d'Azuel et *Antoinette* d'Azuel, épouse de Pierre de Lezay, qui possédèrent dans l'indivision la seigneurie de Moutonne. Philibert d'Azuel laissa pour héritier Jean-Philibert d'Azuel, son fils. Mathieu de Lezay succéda à Antoinette d'Azuel, sa mère. Un partage fait par autorité du parlement, le 24 novembre 1598, fit cesser l'indivision entre ces deux seigneurs. La portion échue à Jean-Philibert d'Azuel passa à Jeanne d'Azuel, sa fille, épouse de Jean de Lezay, capitaine héréditaire de Saint-Claude. Frédéric de Lezay, chevalier, se qualifiait, en 1663, de seigneur de Moutonne en partie.

Le 22 novembre 1693, Gasparine de Marnix, fille de Claude de Marnix, baron de Crilla, et de Gasparine de Lezay, donna la moitié lui appartenant dans cette seigneurie à Eléonore de Marnix, sa sœur, épouse de Philibert de Précipiano, baron de Cusse.

Le 23 avril 1704, Humbert de Lezay, lieutenant-colonel au régiment de Crouis, acheta cette moitié et devint seul seigneur de Moutonne. Ses descendants ont possédé cette terre jusqu'au moment de la révolution.

Château. L'ancien château ayant été assiégé et pris par le duc de Longueville le 16 juillet 1637, fut démantelé. La description qu'on en trouve dans les titres antérieurs à cette époque donne une haute idée de son importance. Il se composait d'un énorme donjon isolé, d'une maison forte, d'écuries voûtées, de grangeages, de bâtiments de fermiers, et était clos par une ceinture de murailles flanquées aux angles de tours rondes et bordées par un fossé qu'on ne traversait qu'à l'aide d'un pont-levis. Il y avait deux portes, l'une fortifiée qui regardait le village et l'autre s'ouvrant sur la basse-cour. Une tour isolée, en dehors de l'enceinte, servait d'avant-poste. Le château actuel, reconstruit en partie en 1738, sur l'emplacement de l'ancien, est placé au nord-ouest de la route d'Orgelet à Saint-Amour, au sommet d'un coteau escarpé d'où l'on domine le bassin de la Valouse. Il se compose d'un donjon quadrangulaire élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, de bâtiments de dépendances adossés au donjon, et de bâtiments de fermiers. On arrive, par une belle avenue de tilleuls sé-

culaires, à des jardins disposés en terrasses qui se rattachent à un vaste parc. Cette propriété fut habitée longtemps par Mgr de Rohan-Chabod, évêque de Saint-Claude, qui l'avait louée de Messieurs de Lezay. C'est de là que ce prélat data, en 1790, son fameux mandement ou plutôt sa protestation contre la révolution, qui souleva tant de haines qu'on fut obligé de placer des troupes à sa porte pour protéger sa personne. Il appartient à Mlle Bailliat, de Lyon, par acquisition de M. Mornay, de Charnod.

Paroisse. Moutonne dépendait de la paroisse de Sézéria.

Curiosités naturelles. On remarque à Moutonne le gouffre ou entonnoir dans lequel se perd le ruisseau de la Thoreigne, au lieu dit *sur le Lac.*

—

Moutoux, *Mouthoux, Mouttoux, le Moutoux*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Champagnole; paroisse de Saint-Germain; percept. de Vers-en-Montagne; à 2 kil. de Saint-Germain, 8 de Champagnole, 24 de Poligny, 24 d'Arbois, et 42 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 656m.

Le territoire est limité au nord par le Latet, au sud par Saint-Germain, à l'est par les Nans et à l'ouest par le Pasquier.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Saint-Germain, au Latet et au Pasquier.

Le village est agréablement situé contre le revers méridional de la montagne de la Fresse. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tavaillons.

Pop. en 1790, 65 hab.; en 1846, 144; en 1851, 160, dont 84 hom. et 76 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 37 hab.; 19 maisons, 32 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1823 : surf. territ. 427h 39a divisés en 282 parcelles que possèdent 65 propriétaires dont 42 forains ; surf. imp. 193h 63a, savoir : 97h en terres lab., 54 en parcours, 32 en prés, 6 en bois, 2h 64a en friches et murgers, 70a en sol et aisances de bâtiments et 21a en jardins ; d'un rev. cad. de 1670 fr.; cont. dir. en princip. 649 fr.; la surface non imp. de 233h 76a se compose d'une partie de la forêt de Fresse. Il y avait autrefois un vaste étang dont les eaux s'écoulaient dans la rivière de l'Angillon ; il est actuellement converti en pré.

Le sol, montagneux, est peu fertile ; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du foin, beaucoup de fourrages artificiels, un peu de carottes fourragères et de fruits. On importe le tiers des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 4 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune du bétail à cornes et des porcs qu'on engraisse ; 50 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire de la pierre à bâtir non exploitée.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromages façon Gruyère.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés de Champagnole. Leur principale ressource consiste dans

l'agriculture, le produit de la fromagerie et l'équarissage des bois-sapins.

Biens communaux: une citerne construite en 1849, et 49h 11a de pâtures et terres lab., d'un rev. cad. de 170 fr. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 18 garçons et 12 filles, occupent une maison louée par la commune.

Bois communaux: 7h 98a de bois-sapins.

Budget: recettes ord. 932 fr.; dép. ord. 896 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'histoire de Moutoux étant exactement la même que celle du *Latet*, nous renvoyons nos lecteurs à la notice publiée sur ce dernier lieu. Nous ajouterons seulement que son emplacement primitif était à l'extrémité sud du territoire, et que les habitations ayant toutes été incendiées par les Français en 1637, elles se reformèrent successivement, de 1650 à 1700, à la place qu'elles occupent aujourd'hui.

—

Mutigney, *Mustigné, Moutigney, Mutigny*, vg. de l'arr. de Dole, canton de Montmirey-le-Château; distrib. de poste de Thervay; percept. de Dammartin; succursale; à 6 kil. de Montmirey-le-Château, 25 de Dole et 77 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 194m.

La commune de Chassey a été réunie à celle de Mutigney le 22 octobre 1823.

Le territoire est limité au nord par la rivière de l'Ognon qui le sépare de Pesmes, au sud par Dammartin et Marpain, à l'est par Pesmes et Marpain, à l'ouest par Cléry et Perrigny (Côte-d'Or), Dammartin et Champagney.

La ferme de la Mare fait partie de la commune.

Il est traversé par les routes dép. nos 11, de Besançon à Dijon, et 12, de Vesoul à Auxonne; par les chemins vicinaux tirant à Pesmes, à Champagney et à Cléry; par la rivière de l'Ognon, le bief de la fontaine de la Platière et le ruisseau de la fontaine de Patouse.

Le village de Mutigney est situé au fond d'une vallée qui est perpendiculaire à la rive gauche de l'Ognon. Les maisons sont généralement disposées par groupes, mal bâties, construites en pierre et couvertes moitié en chaume et moitié en tuiles.

Pop. en 1790, de Mutigney, 230 hab.; de Chassey, 168; pop. réunie en 1846, 500; en 1851, 514, dont 271 hom. et 243 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 122 maisons, savoir: à Mutigney, 83; à Chassey, 38, et à la Mare, 1; 139 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793; ceux antérieurs sont à Dammartin pour Mutigney, et à Pesmes pour Chassey.

Cadastre exécuté en 1824: surf. territ. 789h; surf. imp. 762h, savoir: 569 en terres lab., 115 en prés, 44 en vignes, 21 en pâtures et le surplus en cultures diverses; d'un rev. cad. de 24,240 fr.; cont. dir. en princip. 2552 fr.

Le sol, très ondulé et d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du méteil de seigle et de blé, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fourrages artificiels, beaucoup de foin, des vins rouges et blancs de médiocre qualité,

un peu de navette et de colza. On exporte le quart des céréales et le dixième des vins. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 50 pour 0/0.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes, des porcs, des moutons, des chèvres et des volailles.

On trouve sur le territoire du minerai de fer en grains, de mauvaises sablières et de mauvaise pierre à bâtir, d'une extraction difficile.

Les habitants fréquentent les marchés de Pesmes, de Dole et d'Auxonne. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le transport et l'exploitation du minerai de fer.

Les patentables sont: 2 sabotiers, 1 charron, 1 scieur de long, 1 horloger, 1 aubergiste, 2 fabricants d'outils aratoires et 1 marchand épicier. Il y a un battoir à manége.

Dans un climat qui porte le nom de *Creux du Moulin*, où passait la rivière de l'Ognon et dont l'ancien lit est appelé *Rivièrote*, existait, à une époque très reculée, un moulin qui fut brûlé en 1477 par les Français.

Biens communaux: une église, un cimetière à l'entour; un presbytère, construit en 1827, contigu au cimetière; une maison commune, bâtie en 1839 et agrandie en 1847, qui a coûté 21,000 fr.; elle renferme le logement de l'instituteur, celui d'une institutrice religieuse de l'ordre de Marie, dont la maison principale est à Châtel (Jura); la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 48 élèves, et celle des filles, par 49 élèves; une chapelle à Chassey; une maison d'école au même lieu, construite en 1851: elle renferme le logement d'un sous-maître et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 10 filles; quatre fontaines, trois lavoirs et trois abreuvoirs à Mutigney; deux puits communaux et une fontaine dite de Saint-Michel, à Chassey; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 26 pompiers, et 4h 47a de prés, terres, vignes, friches et parcours; d'un rev. cad. de 53 fr.; le hameau de Chassey a 35h 65a de prés, mares et pâtures, d'un rev. cad. de 1045 fr.

Bois communaux: 185h 81a; coupe ann. 5h 18a.

Budget: recettes ord. 4750 fr.; dép. ord. 4597 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

C'est à tort, selon nous, que plusieurs savants ont cru reconnaître dans les ruines de Dammartin, Mutigney et Chassey, l'antique *Dittatium*, placé par le géographe Ptolémée sur la route de Chalon-sur-Saône à Besançon. Nous croyons avoir démontré, dans notre article sur *Lavans*, que l'emplacement de cette cité ne pouvait être fixé ailleurs qu'à Dole. Une grande voie romaine traversait, il est vrai, le territoire de Mutigney, dans le lieu dit *sur le Chemin Ferré*, mais elle se dirigeait de Besançon à Pontailler pour se continuer sur Dijon et Alise. Il n'a été trouvé jusqu'à présent aucune trace d'habitation sur ses bords. On a reconnu seulement la place qu'y occupait une borne milliaire, dans l'endroit appelé à la *Pierre*. Pour rencontrer des tuileaux à rebords et des antiquités romaines, il faut aller jusqu'aux environs de Dammartin. MM. E. Clerc et D. Monnier parlent d'un second chemin

perpendiculaire au précédent, qui, sous le nom de *Chemin des Fées*, aurait relié Tavaux ou Dole à Gray par Dammartin et Mutigney. Nous attendrons, pour nous prononcer sur cette ligne, d'avoir acquis des données certaines sur sa direction, le pavé n'en étant plus visible. La dénomination de *Fau-Sainte* semblerait indiquer l'existence en cet endroit d'une enceinte druidique ou sacrée. Les noms de Mutigney et de Chassey se rencontrent dans les premières chartes de fondation de l'abbaye d'Acey, au XIIe siècle.

Seigneurie de Mutigney. Mutigney formait une seigneurie en moyenne et basse justice et dépendait, pour la haute justice, de la baronie de Pesmes. Il y avait un signe patibulaire dans la contrée dite *aux Fourches*. Les sujets étaient mainmortables. Au XVIIIe siècle, le territoire entier appartenait aux seigneurs qui le faisaient exploiter par leurs fermiers. Il n'y avait pas de bois. La forêt de Champagney, de 1080 hectares, appartenait pour une moitié aux habitants de cette dernière commune ; de l'autre moitié, Mutigney avait les deux tiers et Dammartin le tiers.

Seigneurs. La seigneurie de Mutigney appartint pendant plusieurs siècles à l'illustre famille de Vaudrey. *Guillaume*, second des fils de Jacques de Vaudrey, fut la tige d'une branche dite de *Mutigney*. Il fut lieutenant au gouvernement de Milan. De son mariage avec N. de Saluces, naquit *Herman* de Vaudrey, qui bâtit, en 1450, le château de Mutigney. Herman de Vaudrey s'allia à Antoinette de Vaudrey, sa cousine, et en eut un fils du nom de *Louis*. Il eut en outre un fils naturel appelé le *bâtard de Vaudrey*, sieur de Mutigney, l'un des gentilshommes de Franche-Comté les plus dévoués à la cause de l'archiduc Maximilien. Chargé par ce souverain d'arrêter Guy de Rochefort, qui avait voué ses services à Louis XI, il eut l'audace d'aller surprendre ce grand seigneur jusque dans le château de Rouvres, près de Dijon, et l'amena prisonnier au château de Vauffrey, appartenant au sire de Montjoye, au mois d'octobre 1496. *Louis* de Vaudrey, surnommé le Beau, bailli d'Aval de 1498 à 1512, fut capitaine des gardes de l'empereur Maximilien et des archers du corps de Philippe-le-Beau, qu'il suivit en Espagne en 1506. *Maximilien* de Vaudrey, son fils, bailli d'Aval en 1516, vendit la seigneurie de Mutigney, vers l'an 1530, à Etienne le Moine, conseiller au parlement de Dole. *Etienne le Moine* laissa moitié de cette terre à *Jeanne le Moine*, sa fille, épouse de Catherin Mayrot, de Pesmes, et l'autre moitié à Jean le Moine, son fils, docteur ès-droits, trésorier des chartes de Grimont en 1534, avocat général et ensuite conseiller au parlement de Dole. Charles-Quint anoblit Catherin Mayrot, ainsi que sa postérité, le 16 mai 1544, et lui donna pour armoiries un écu de gueules à une fasce ondée d'argent. Catherin Mayrot laissa pour héritiers *Guyon* Mayrot, professeur à l'université de Dole et ensuite conseiller au parlement, mort sans postérité; *Jean* et *Pierre* Mayrot.

Par un partage fait le 28 juin 1587, Jean eut moitié de la terre de Mutigney, et Pierre eut la seigneurie de Valay.

Jean Mayrot épousa, le 30 janvier 1573, Anne, fille de Guil-

laume David, seigneur de Champagnolot, et en eut, entre autres enfants, François Mayrot, en faveur duquel il testa le 10 juillet 1611.

François Mayrot, magistrat d'une profonde érudition, fut nommé procureur général en 1622 et conseiller au parlement en 1627. Il avait épousé, au château de Mutigney, le 27 août 1606, Jeanne de Brun, qui le rendit père de Claude-François, et testa le 4 mars 1631.

Claude-François Mayrot, seigneur de Mutigney en partie et conseiller au parlement, se maria, le 17 juin 1634, avec Jeanne, fille de Claude-Antoine Buzon, seigneur de Fontain et de Champdivers, et en eut Antoine Mayrot, en faveur duquel il testa le 18 mai 1647.

Antoine Mayrot, écuyer, conseiller au parlement de Besançon, contracta alliance, le 23 août 1665, avec Thérèse Bereur de Malans, et en eut Antoine-François, seigneur de Mutigney.

Antoine-François Mayrot, écuyer, conseiller au parlement, se maria, le 20 décembre 1706, avec Madeleine-Rosalie Buzon de Champdivers, et en eut plusieurs enfants.

Jacques-Philippe Mayrot, l'un d'eux, né le 6 mai 1710, chanoine et grand-archidiacre de l'église métropolitaine de Besançon, et prieur de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, eut la seigneurie de Mutigney dans son lot. Il la laissa à *Charles-Léonard-Prosper*, son frère, capitaine de cavalerie, marié, le 20 avril 1748, à Victoire-Louise de Ratky, fille de Georges, baron de Ratky, colonel de hussards, maréchal des camps et armées du roi. François-Marie-Bruno Dagay, avocat général au parlement de Besançon, puis maître des requêtes, co-intendant de Bretagne, acheta cette seigneurie et la fit ériger, avec Villers-sous-Montrond, en titre de *comté*, au mois de juillet 1766. Cet acquéreur fut le dernier possesseur féodal de Mutigney.

Jean le Moine, qui avait eu l'autre moitié de cette terre, s'était allié à Antoinette Marmier, et mourut avant l'an 1569. Il eut un fils du nom de *Pierre*, vivant en 1580, et une fille mariée à M. de Marenches. Les enfants de Pierre le Moine aliénèrent cette moitié en faveur d'un sieur Bernard. Guillemette Bernard la porta en dot, avant 1650, à Léonel Laborey, seigneur de Byarne, qui la vendit, vers l'an 1662, à Jean-Baptiste Pétremand. Philippe-Joseph Pétremand, son fils, la revendit à M. Dagay.

Château. Le château de Mutigney, propriété actuelle de M. Anne-Nicolas-Camille-Eustache Guillaumeau, marquis de Saint-Souplet, s'élève à pic à l'extrémité septentrionale d'un coteau qui s'avance comme un cap sur la vallée de l'Ognon. Il se compose d'un principal corps de logis, flanqué à ses angles de deux tours circulaires et d'une tour octogonale au milieu de sa face sud. Cette face est suivie d'une vaste cour au fond de laquelle sont des bâtiments d'hébergeage et deux tours quadrangulaires.

Un mur d'enceinte environne toutes ces constructions. Chaque tour est couronnée par une flèche. Un vaste marais défendait au nord l'accès de cette forteresse. A l'ouest se trouvent les jardins, le verger, les vignes et une longue avenue communiquant avec le village.

Seigneurie de Chassey. Chassey était aussi un fief en moyenne et basse justice, qui relevait pour la haute justice de la baronie de Pesmes. Il fut possédé pendant plusieurs siècles par une famille noble de nom et d'armes, très distinguée dans la province et que nous croyons issue des sires de Pesmes.

Jacques de Chassey, distributeur en l'université de Dole en 1452, fut chargé avec Fruin et Bourrelier, par le duc Philippe-le-Bon, de choisir un homme capable pour aller en Italie choisir à son tour le plus fameux jurisconsulte qu'il pourrait trouver pour l'enseignement du droit à l'université. Humbert d'Orchamps remplit avec un plein succès cette délicate mission et ramena Anselme de Marenches. Jacques de Chassey, marié à Perrenette de Terrans, donna sa fille à ce célèbre professeur. Le 11 mars 1457 (v. st.), le duc de Bourgogne nomma Jacques de Chassey l'un des sept commissaires chargés de recueillir les coutumes générales de Franche-Comté.

Claude de Chassey, maître des requêtes au parlement, traduisit en français le compte-rendu latin qu'avait dressé le président du parlement de Dole, Gatinara, de la conférence tenue en 1521 à Calais, et présidée par le roi d'Angleterre, pour décider lequel, de François Ier ou de Charles-Quint, avait été l'agresseur dans la guerre qu'ils se faisaient.

Philippe de Chassey fut du nombre des gentilshommes franc-comtois qui prirent part à la campagne de Gueldres et de Landrecies, en 1543. Six ans après, il entrait avec les armées du prince Philippe d'Espagne dans les Pays-Bas.

Benoît Charreton, dont nous avons donné la biographie à l'article *Marpain*, acquit la seigneurie de Chassey vers l'an 1580, et la transmit à ses descendants. Elle appartenait, en 1754, à *Pierre-François-Bruno* Raclet, écuyer, capitaine de dragons au régiment de la mestre de camps générale, qui la laissa à *Boniface* Raclet, son fils, dernier possesseur féodal. MM. de Choiseuil père et fils, comme seigneurs hauts-justiciers de Chassey, se qualifiaient aussi, en 1789, de seigneurs de ce lieu.

Evénements divers. La Trémouille ayant remporté une grande victoire sur les Comtois au passage de l'Ognon, près de Pin-lez-Magny, brûla tous les bourgs et les villages des environs de Pesmes, et passa les habitants au fil de l'épée. Mutigney et Chassey restèrent plus de vingt ans complètement abandonnés à la suite de ces désastres.

Les guerres du XVIIe siècle furent non moins fatales à ces deux communes. La peste enleva les hommes que la guerre avait épargnés. Il ne resta pas une seule famille à Mutigney. Comme toute la population était mainmortable, le seigneur, en vertu du droit d'échute, devint propriétaire exclusif de tout le territoire. Un incendie, arrivé le 9 mars 1840, réduisit en cendres dix-sept maisons de ce village et causa une perte évaluée à 60,000 fr.

Eglise. Mutigney dépendait de la paroisse de Dammartin, et Chassey de celle de Pesmes. Il y avait dans la première de ces localités une ancienne chapelle dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, qui fut reconstruite vers 1780. Cette chapelle est devenue l'église. Elle est située vers le sommet d'un

léger coteau et domine une grande partie du village. Elle se compose d'un clocher couronné par un dôme, d'une nef, de deux chapelles formant transept, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie.

Chapelle de Chassey. Elle est dédiée à saint Michel archange, et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie.

Biographie. Plusieurs membres des familles de Vaudrey et de Mayrot sont nés au château de Mutigney.

Bibliographie. Annuaire du Jura, années 1850 et 1852. — Statistique de l'arr. de Dole, par M. Marquiset. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Muyre (la), commune réunie à celle de Domblans le 26 octobre 1821.

N

Nanc, *Nant, Nam, Nans*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant., percept. et bur. de poste de Saint-Amour; succursale dont dépend Villette; à 2 kil. de Saint-Amour et 36 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 338^{m}.

Le territoire est limité au nord par Saint-Amour et Villette, au sud par Chazelles et Saint-Jean-d'Etreux, à l'est par Toissia et à l'ouest par Domsure (Ain).

Le champ Piquenaux, Montorient et le Verney font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg; par le chemin de gr. com. n° 3, de Saint-Trivier à Dortans; par les chemins vicinaux tirant à Toissia et à Nantey, à Domsure, à Cessia, à Saint-Amour, et par le chemin des Arènes, tirant à la prairie; par le ruisseau de Miliori, celui de Merdafaya, qui y prennent leurs sources, et par celui des Colesses.

Le village est situé au pied occidental de la chaîne du vignoble, à la limite des plaines de la Bresse. Les maisons, pittoresquement cachées sous des massifs d'arbres à fruits, sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles creuses. On y remarque la maison de M. Ludger Passaquay.

Pop. en 1790, 361 hab.; en 1846, 381 ; en 1851, 399, dont 200 hom. et 199 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 75 hab.; 107 maisons; 111 ménages.

Cadastre exécuté en 1828 : surf. territ. 529^{h} 03^{a} divisés en 2318 parcelles que possèdent 308 propriétaires dont 168 forains; surf. imp. 517^{h}, savoir : 242 en terres lab., 100 en bois, 66 en vignes, 50 en pâtures, friches et murgers, 49 en prés, 6^{h} 66^{a} en vergers, 2^{h} 53^{a} en sol et aisances de bâtiments et 1^{h} 60^{a} en jardins; d'un rev. cad. de 18,143 fr.; cont. dir. en princip. 2429 fr.

Le sol, partie montagneux et partie en plaine, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du sarrazin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et surtout des noix, des vins rouges et blancs de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la

consommation des habitants. On exporte moitié de la récolte des vins. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des chèvres, des lapins et des volailles; 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de bonnes sablières, des carrières de belle et bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, dont les produits sont exportés dans la Bresse et la Bourgogne, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique et une source d'eau minérale ferrugineuse.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés de Saint-Amour. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et la culture de la vigne.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 8000 kil. de fromages façon Gruyère.

Les patentables sont: 2 marchands de pierres brutes et taillées, 2 maçons, 2 charrons, 1 menuisier, 1 tonnelier, 1 fripier, 2 tisserands, 1 sabotier et 1 entrepreneur de bâtiments.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère; un ancien château acquis en 1849 pour servir de maison commune; il renferme la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'étude, fréquentées en hiver par 75 garçons et 60 filles, et la fromagerie; une place publique; 4 fontaines dont 2 avec lavoirs et abreuvoirs, et 138^{h} 71^{a} de pâtures et bois-taillis; d'un rev. cad. de 1671 fr.

Bois communaux: 97^{h} 44^{a}; coupe ann. 3^{h} 06^{a}.

Budget: recettes ord. 2298 fr.; dép. ord. 2257 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Nanc est bâti sur une petite éminence, d'où l'œil plonge, non-seulement sur la ville de Saint-Amour, mais encore sur d'immenses plaines qui se prolongent jusqu'aux montagnes du Lyonnais, du Beaujolais et de la Côte-d'Or, qu'on aperçoit comme des nuages d'azur. Son territoire se prolonge à l'est jusqu'au-dessus des basses chaînes du Jura par deux riants et frais vallons d'où s'échappent de belles eaux qui se réunissent pour arroser les vergers du village. Ce ruisseau se perd ensuite dans un pré et reparaît à une distance de deux kilomètres plus bas. L'antiquité de Nanc est un fait incontestablement prouvé par les riches débris qu'on y découvre journellement. On y a trouvé un fragment de hache en pierre de jade, une monnaie gauloise portant le nom de *Cantorix*, une pièce d'argent un peu bombée, au type grec, une petite coupe en argent, des tuileaux romains et des médailles du haut et du bas empire, épars sur plusieurs points de la commune; enfin un escalier à vis, creusé dans le roc, près du château. La grande voie qui, de *Ledo*, tirait à *Lugdunum*, par Laubespin, se continuait à Nanc, dans la contrée dite *au Pérou*. Il est probable que l'église, dédiée à saint Martin, a succédé à un temple du paganisme. Il serait possible que la source d'eau minérale ferrugineuse eût été utilisée par les Romains. Un climat du territoire s'appelle au *Foyer*, où aurait pu être l'hypocauste, et un autre aux *Charbonnières*. On sait que les

eaux ferrugineuses des Charbonnières, aux environs de Lyon, sont encore le rendez-vous d'un grand nombre de malades. Si le nom de Nanc se rencontre assez tard dans les chartes, c'est qu'il était primitivement compris sous la désignation générique de paroisse de Saint-Amour.

Seigneurie. Nanc, démembré à une époque très ancienne de la sirerie de Coligny, formait une seigneurie particulière en haute, moyenne et basse justice. Le bailli et le juge châtelain tenaient leurs assises derrière le château, sous un vieux tilleul qu'on voyait encore il y a peu d'années. Un carcan en fer était fixé à cet arbre par une chaîne. Les fourches patibulaires, à quatre colonnes, occupaient un point culminant proche de la route, appelé en *Belzin*. Les droits seigneuriaux étaient réglés par la charte de franchises que nous analyserons plus loin.

Seigneurs. Guillemette de Coligny, veuve de Guillaume Palatin, chevalier, donna à Etienne de Coligny, son frère, sire d'Andelot, son château de Montdidier et sa seigneurie de Nanc, à charge de différents legs qui furent payés aux exécuteurs de son testament, au mois d'août 1262. Etienne de Coligny consentit, en 1284, à se reconnaître l'homme-lige de Jean de Chalon-Auxerre, pour tout ce qu'il possédait à Nanc, et, en récompense, le comte d'Auxerre lui donna en fief la suzeraineté de ce que Guillaume II, sire de Laubespin, tenait de lui dans ce village. A la suite de cette concession, Guillaume de Laubespin fit hommage à Etienne de Coligny, son cousin, de sa terre de Nanc.

Ce seigneur laissa deux fils, *Odet*, sire de Laubespin, et *Guichard*, chanoine de Mâcon.

Odet, sire de Laubespin, accorda une charte de franchises à ses sujets de Nanc, du consentement de son frère, au mois d'août 1308. Il fut nommé, en 1318, l'un des exécuteurs du testament d'Etienne de Coligny, sire d'Andelot, son suzerain.

En 1320, il se porta caution de Jeanne de la Roche du Vannel, veuve de Jean de Coligny, chevalier. Marié à *Alix*, fille de Jean *d'Apremont*, il vendit à Hugues de Bourgogne, en 1309, sa part d'Apremont et de Germigney.

En 1333, monseigneur Jean (de Laubespin), sire de Saint-Amour, lui permit d'acquérir des terres dans l'étendue de ses fiefs et arrière-fiefs jusqu'à concurrence d'un revenu de douze livres tournoises. Il lui donna en outre une grande place appelée en *Plamont*, située sur la montagne entre Nanc et Cessia, à charge d'y construire une maison forte et de tenir toutes ces choses en fief de lui.

Le 23 mai 1349, *Guyot*, fils d'Odet de Laubespin, vendit à Jean, sire de Saint-Amour, moyennant cent florins d'or, des cens en froment, avoine, vin et monnaie viennoise. Guillaume II de Saint-Amour, mécontent de la donation faite par Jean, son père, en 1333, à Odet de Laubespin, refusa de l'exécuter et entra en procès à ce sujet avec Fromont, fils de Guyot de Laubespin. Il mourut avant d'avoir terminé cette querelle. *Guillaume III*, son fils, se montra plus accommodant.

Par un traité de l'an 1390, il ratifia la donation de 1333, dispensa Fromont de Laubespin de construire une forteresse en Plamont et

lui céda la justice sur une certaine étendue de terrain de son domaine. En retour, Fromont de Laubespin lui abandonna deux meix en franc-alleu à Nanc, dits le *meix Foudras* et le *meix Pellet*, avec les droits et cens qui y étaient attachés. Ce dernier fut choisi, en 1397, pour l'un des exécuteurs testamentaires de Marie de Vergy, épouse de Jean d'Andelot, chevalier, seigneur de Coligny-le-Vieux.

La seigneurie de Nanc passa, au commencement du xve siècle, de la maison de Laubespin dans celle de Laye. A la suite d'événements que nous ne connaissons pas, Nicolas Rollin, d'Autun, chancelier du duc de Bourgogne et seigneur d'Authume, s'en empara au préjudice de Jean de Laye et en jouissait en 1448. Il fallut qu'un arrêt du parlement de Dole intervînt pour terminer cette difficulté. Dans un traité passé vers l'an 1450, on lit le passage suivant: « que comme débats fussent mehus entre noble Jean de Laye, seigneur de Corcelle, d'une part, les échevins et autres hommes habitants dud. Nans, d'autre part, de et sur ce que led. seigneur disait que nouvellement il avait obtenu arrêt au parlement de Dole, à l'encontre de noble et puissant seigneur messire Nicolas Rollin, lequel longtemps lui avait détenu lad. seigneurie de Nans par autorité duquel arrêt il prenait nouvellement possession dud. Nans ; disant aussi que les hommes et habitants de Nans, comme ses hommes justiciables, le devaient recevoir en sa seigneurie et lui faire serment de fidélité ainsi qu'il est dû et accoutumé de faire et payer sa bienvenue, comme toujours ils avaient fait. » Les échevins ne voulurent reconnaître Jean de Laye qu'après qu'il eut juré d'observer leur charte de franchises.

Une transaction passée en 1463 entre les seigneurs de Saint-Amour, celui de Cressia, auquel appartenait la suzeraineté de Nanc, et le seigneur de Nanc, eut pour but de confirmer celles de 1333 et de 1390. Jacques de Laye, fils de Jean, était seigneur de Nanc en 1494.

Au mois de mars 1519, Claude de Cicon, écuyer, seigneur de ce lieu et de Bourguignon, et Anne de Champdivers, son épouse, vendirent, moyennant 3300 écus d'or au soleil, la terre de Nanc à Perrenette de Gorrevod, fille naturelle de Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, vicomte de Salins, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller-chambellan et grand-maître d'Espagne, maréchal de Bourgogne et gouverneur de Bresse. Cette dame, mariée en premières noces à Claude de Gorrevod, écuyer, pannetier de l'empereur Charles-Quint, se remaria à Charles, seigneur de Montjouvent, la Pérouse, la Broyère et Rotalia, et en eut six enfants. Elle fournit, en 1534, au seigneur de Cressia, le dénombrement des biens compris en sa nouvelle acquisition.

En 1550, un procès s'engagea entre Charles de Montjouvent et Philibert de Saint-Amour, sur la limite de leurs seigneuries : ce dernier prétendait exercer sa justice sur une partie du territoire de Nanc. Il ne se termina que par un arrêt du parlement rendu le 13 mai 1570. Les descendants de Charles de Montjouvent et de Perrenette de Gorrevod, de la branche de Charlus Lévy, vendirent, en 1713, la terre de Nanc à no-

ble Gaspard-Joseph Vuillemenot, conseiller-maître à la chambre des comptes de Dole, qui acquit encore en 1715, de M. de Laubespin, la seigneurie de Curny. M. Vuillemenot laissa ses domaines à M. Marie-Joseph-Emmanuel Vuillemenot de Nanc, écuyer, son fils. M. Scipion Vuillemenot de Nanc, petit-fils de ce seigneur, habite Saint-Amour.

Château. Le château de Nanc, dont la construction pouvait remonter au XIVe siècle, fut restauré en 1717. Il occupe une éminence au centre du village et a la forme d'un parallélogramme rectangle de 20m de longueur sur 9m de largeur. Ses murs ont 1m 60c d'épaisseur. Le milieu de la face principale présente une grosse tour circulaire percée d'une porte basse, large et à voute surbaissée. Aux angles de la face postérieure sont deux tours carrées qui font saillie. La tour sud-est, plus haute autrefois qu'elle ne l'est actuellement, a encore trois étages voutés; le second renfermait les archives, qui furent brûlées au moment de la révolution. Sous le rez-de-chaussée se trouve un cachot vouté n'ayant d'autre ouverture qu'une trappe en pierre. Cette prison a conservé le nom de *Croton*. Toutes les ouvertures de cet édifice étaient hautes, étroites et divisées par des meneaux. Les murs intérieurs et extérieurs conservent la trace des incendies que subit ce château pendant les différentes guerres dont notre province fut victime.

Franchises. Odet, sire de Laubespin, accorda une charte de franchises à ses sujets de Nanc, au mois d'août de l'an 1308. Cet acte, qui renferme soixante-trois articles, fut ratifié par Guyot de Laubespin, chanoine de Mâcon, et scellé des sceaux d'Etienne de Coligny, sire d'Andelot, seigneur suzerain, et de l'official de Lyon. Odet de Laubespin commença par déclarer qu'il affranchissait les habitants de ce village de la mainmorte, de toutes tailles, corvées d'hommes et d'animaux et autres exactions, même de la moisson due à son prévôt, et qu'il les confirmait dans leurs possessions en terres, cultivées ou non, en prés, en vignes, en bois, en maisons, en communaux et parcours, à charge d'un cens de cinquante livres viennoises de bonne monnaie, dont vingt-cinq seraient payables en argent ayant cours dans la ville de Lyon, à chaque jour de fête saint Michel, et les autres vingt-cinq livres en blé, à la saint Barthélemy, à raison d'un quartal de froment et d'un quartal d'avoine, à la mesure de Saint-Amour, par chaque douze sols dont les vingt-cinq livres étaient composées. Le quartal contenait huit mesures de trente livres en blé et douze mesures rases en avoine. Les vingt-cinq livres viennoises à payer en nature représentaient trois cent trente-trois mesures et tiers de blé et cinq cents mesures d'avoine. Les vingt-cinq livres en argent représentaient, en 1726, mille neuf cent dix-huit livres onze sous cinq deniers. Le seigneur permit à ses sujets de jouir des biens communaux, de vendre leurs propriétés, en payant les lods à raison du treizième du prix, de chasser et de pêcher, de disposer de leur fortune par testament ou autrement, d'user de son scel en payant quatre sols viennois par contrat, de choisir quatre prudhommes pour l'administration des affaires de la com-

munauté. Il leur garantit leur liberté individuelle et sa protection pour les préserver de toutes violences. Différents articles déterminent les amendes auxquelles donneront lieu les crimes et délits de toute nature. Cette charte étant à peu près semblable à celles que nous avons déjà analysées, nous nous dispenserons d'entrer dans de plus grands détails.

Fief de Palent. A mi-côte de la montagne de Nanc se trouve un terrain appelé *en Palent*. Il y avait en ce lieu un château-fort et un groupe d'habitations dont il ne reste plus de vestiges. Ce fief avait donné son nom à une famille noble de nom et d'armes. Jean de Palent vivait au XIIIe siècle.

En 1448, Etienne de Palent de Nanc confessa « être homme liege, sujet et justiciable de Nicolas Rollin, seigneur de Nanc, lui devoir le guet et garde, et le retrait de ses biens en son château lors de l'imminent péril de guerre, et reconnut tenir de lui son fief, à la charge d'un cens de huit mesures de froment et un quartal d'avoine valant douze rasées. » Ce titre prouve que le château et le village de Palent n'existaient plus à cette époque. Ils avaient probablement été ruinés par les grandes compagnies au XIVe siècle.

Fief de prévôté. La prévôté de Nanc était inféodée à une famille noble qui portait le nom de ce village. Ce fief passa, au XVe siècle, à la famille Loriol, originaire de Bresse, dont Guichenon a donné la généalogie. Il appartenait, avant 1700, à N. de Branges, qui le porta en dot à Philibert Vuillemenot, père de l'acquéreur de la seigneurie de Nanc. A l'ouest et près du château, est un grand et ancien bâtiment carré, en forme de pavillon, ayant des murs très épais et des ouvertures qui étaient à meneaux. Ce castel était le centre du fief dit *de Loriol*.

Eglise. L'église, longtemps simple chapelle, puis succursale de celle de Saint-Amour, était du patronage du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon. Elle est située à l'extrémité sud-ouest du village et est dédiée à saint Martin. Cet édifice se compose d'une nef, d'une grande tribune, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-octogonal, de deux chapelles à droite de la nef, d'une sacristie et d'un clocher qui n'apparaît qu'au-dessus de la voute du chœur. La nef est à plafond; le chœur, le sanctuaire et la deuxième chapelle sont voutés et nervés. La première chapelle est divisée en deux travées. On y voit un tabernacle remarquable par les nombreuses figures et cariatides qui le décorent, et deux statuettes en pierre représentant, l'une saint Antoine, ermite, et l'autre saint André. Sur la porte de l'église est une jolie statuette en pierre, représentant la sainte Vierge qui tient l'enfant Jésus sur ses bras.

Chapelle de Saint-Languin. Près de l'église, au sud, entre le chemin de Saint-Amour et celui de Domsure, existait une ancienne et jolie chapelle gothique dédiée à saint Languin. Elle renfermait de curieuses et bizarres sculptures, et notamment une croix en pierre tendre de 3^m de hauteur, découpée à jour et sur laquelle se trouvaient le Christ, la Vierge et des saints. Cette croix ne manque pas de grâce, quoique d'un mauvais travail. Cachée pendant la révolution, elle fut replacée plus tard dans l'église et enfin vendue. Elle est mainte-

nant dans un jardin de Saint-Amour, dont le propriétaire, ami des arts, saura la préserver d'un nouveau vandalisme. La chapelle a été démolie en 1793. Elle avait été fondée et dotée par les seigneurs de Nanc, qui en nommaient le chapelain.

Chapelle de N.-D. de Bon-Rencontre. A l'ouest de Nanc, près de la grande route, dans le lieu dit en *Montorient*, il y avait, avant 1793, une chapelle bâtie sur la limite des territoires de Nanc et de Saint-Amour. Elle contenait une statue miraculeuse de la Vierge qui était le but d'un grand pèlerinage. On apportait devant la madone les enfants morts avant le baptême. La personne qui exposait l'enfant avait les yeux fixés sur lui, et si elle apercevait le moindre mouvement, de suite elle le baptisait et le déposait ensuite dans le cimetière qui entourait la chapelle. La statue fut enlevée par des personnes pieuses pour la préserver des profanations révolutionnaires, et déposée, lorsque le calme fut revenu, dans une chapelle de l'église de Nanc, où elle continue d'être visitée par les habitants des villages voisins et de la Bresse. La chapelle datait de 1688 et était desservie par un chapelain qui prenait le titre de *prieur* de Bon-Rencontre. Le terrain fut cédé par le seigneur de Nanc, M. de Levis, comte de Charlus, à condition que le fondateur ferait célébrer, chaque année, une messe basse pour le repos de son âme et de celle de N. de Béthisy, son épouse.

Evénements divers. Placé à la limite de la Bresse, Nanc eut à souffrir de toutes les guerres qui régnèrent à différentes époques entre les deux Bourgognes.

Bibliographie. Histoire de la maison de Coligny, par du Bouchet. —Histoire de Bresse, par Guichenon.

La plupart des documents contenus dans cette notice sont dus à l'extrême obligeance de M. Scipion Vuillemenot de Nanc, de Saint-Amour, possesseur d'une riche collection de médailles et de curiosités archéologiques.

—

Nance, *Nancia*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant., percept. et bur. de poste de Bletterans; succursale; à 3 kil. de Bletterans et 16 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 212^{m}.

Le territoire est limité au nord par Chapelle-Voland et Relans, au sud par Bletterans, à l'est par Bletterans et Relans, à l'ouest par Coges.

Le Petit-Nance, le Pavillon, les Tuileries, la maison Jalley, la Butte, le Château et la maison d'Amandre ou le bois de Beaumont, font partie de la commune.

Il est traversé par les routes dép. n° 2, de Chalon en Suisse, et n° 22, de Lons-le-Saunier à Dijon; par les chemins vicinaux tirant à Chapelle-Voland, à Bletterans, au Petit-Nance, à Coges, à Villevieux; par le chemin de Bletterans à Sellenard; par les chemins de la rue Chabot, de la cure et de chez Richard; par la rivière de Seille et le canal des moulins de Bletterans.

Le village occupe le revers méridional d'un coteau qui s'élève en amphithéâtre sur la rive droite de la Seille. Les maisons sont disposées par groupes, mal bâties en terre, briques et pierre et couvertes en chaume, à l'exception de 20 qui sont couvertes en tuiles. Elles

ne se composent généralement que d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 384 hab.; en 1846, 503; en 1851, 502, dont 259 hom. et 243 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 68 hab.; 75 maisons, savoir: au village, 58; au Bois de Nance, 14; au Château, 2, et à la Tuilerie, 1.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1684.

Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1811 : surf. territ. 733^h 93^a divisés en 2300 parcelles que possèdent 453 propriétaires, dont 312 forains; surf. imp. 700^h, savoir: 529 en terres lab., 90 en prés, 40 en bois, 11 en vignes, 9 en étangs, 8 en friches, 4^h 73^a en sol et aisances de bâtiments, 3^h 52^a en jardins, 1^h 74^a en pâtures, 1^h 72^a en vergers et 35^a en mares d'eau; d'un rev. cad. de 31,541 fr.; cont. dir. en princip. 3708 fr.

Le sol, partie en plaine et partie ondulé, rend neuf fois la semence et produit du blé, du sarrazin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fourrages artificiels, beaucoup de fruits, de maïs et de foin, un peu d'orge, d'avoine, de seigle, et des vins rouges et blancs de médiocre qualité. On exporte le sixième des céréales et on importe le quart des vins. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, et beaucoup de volailles; 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne bleue, d'abondantes gravières, d'excellente terre glaise employée par les potiers de Bletterans et les tuiliers de Nance.

Il y a deux tuileries au hameau du Pavillon, qui occupent chaque jour 25 ouvriers.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un joli presbytère en face de l'église; une maison commune, construite en 1840, renfermant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 35 filles; 3 fontaines; une place publique emplantée d'arbres; deux ponts en pierre avec tabliers en bois sur la Seille, et 5^h 52^a de bois, terres et pâtures; d'un rev. cad. de 90 fr. 23 c.

Bois communaux : 3^h 43^a.

Budget : recettes ord. 2572 fr.; dép. ord. 2572 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de Nance est disposé sur la pente et le sommet d'un léger coteau qui domine le riche bassin de la Seille. Du haut de cette éminence on jouit d'une magnifique perspective : on découvre à l'est la pittoresque chaîne de collines qui de Saint-Amour s'étend jusqu'à Salins, les ruines de l'abbaye de Château-Chalon, des châteaux d'Arlay, de l'Etoile, de Montmorot, de Chevreau; à l'ouest, les verdoyantes prairies qu'arrose la Seille, et les tourelles gothiques du château de Montconis. On voit à ses pieds la jolie petite ville de Bletterans et une multitude de beaux villages si rapprochés les uns des autres qu'ils semblent se confondre. Un site aussi favorisé ne pouvait manquer d'habitants; aussi, chaque fois que le sol de Nance est profondément remué, on y recueille des antiquités celtiques et romaines. On y a trouvé, à diverses époques, des haches en pierre de jade, des monnaies consulaires et impériales, des murs en briques, des tuileaux à

rebords, de la poterie rouge sigillée, des lambris de marbres étrangers, des amphores, des urnes cinéraires, des fragments de peintures à fresque, des meubles en bronze, du ciment très dur et des décombres de bâtiments qui forment de petits monticules. Un temple élevé à Jupiter décorait probablement le *champ Grand Dieu*, au pied duquel jaillit une fontaine appelée la fontaine du *Grand Dieu*. Il devait y en avoir un autre en l'honneur de Mercure dans le champ d'Herme, mot dérivé d'Hermès, qui, en grec, signifiait Mercure.

La grande voie de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône passait dans la prairie, proche de Nance, dans le lieu dit *la rue des Aiguis*, et se continuait à Villevieux sous le nom de *Grande Charrière* ou *Vie de Lyon*. Cette route était dominée par un pli de terrain appelé le *Monceau*, dans lequel on a trouvé la partie concave d'une meule à bras, des fers de chevaux de petite dimension, des vestiges de constructions romaines, et une bague, en or massif, ornée d'un onyx sur lequel était gravée en creux la figure d'un homme nu, debout. De nombreuses traditions, d'origine païenne, s'accumulent sur ce point. Entre Nance et Coges se trouve une forte éminence appelée aux *Buttes* ou aux *Muttes*, recouverte de tuileaux à rebords et de débris de constructions. Il existait probablement là, comme au Monceau, un fortin pour protéger la voie dont nous avons parlé. Malgré tous ces vestiges d'antiquité, le nom de Nance ne commence à figurer dans les chartes qu'à partir de la fin du XIIe siècle. Par une bulle datée du 5 des ides de décembre 1190, le pape Clément III confirma à l'abbaye de Baume l'église de ce lieu.

Seigneurie. Nance dépendait dans l'origine de la vicomté de Bletterans et ne commença à former une seigneurie particulière qu'au XIVe siècle. Le seigneur y avait la justice moyenne et basse, avec droit de chasse, de pêche, de banvin, et la banalité du four. Une grande partie du territoire lui appartenait. Les sujets avaient été affranchis de la mainmorte, mais ils étaient soumis au guet et garde au château et à des redevances féodales assez considérables. La haute justice était exercée par le seigneur de Bletterans.

Seigneurs. Le premier seigneur connu de Nance est Richard, sire de Montrichard, qui vendit cette terre, le 6 novembre 1335, à Jean de Chalon II, sire d'Arlay. Ce prince en disposa, le 27 juin 1350, en faveur de Jean, son fils naturel, connu sous le nom de Jean de Nance. Il lui donna en même temps, pour lui et ses successeurs, un droit d'usage indéfini dans tous les bois des communautés de Bletterans, Villevieux et Larnaud, pour son chauffage, celui de ses fermiers et l'entretien de son château, et le droit de parcours sur le territoire de ces trois communes.

Jean, bâtard de Chalon, dit de *Nance*, chevalier, eut de Clémence de Beaufort, son épouse, *Louis* et *Etienne* de Nance, qui florissaient tous deux en 1363, et *Jeannette* de Nance, mariée à Huguenin Jouffroy, damoiseau, sieur de Bletterans. Huguenin Jouffroy reprit de fief, en 1409, au nom de *Perrin* et *Etiennette* Jouffroy, ses enfants mineurs, de Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, pour les biens qu'ils avaient recueillis dans

la succession de Jean de Nance, leur aïeul. Perrin Jouffroy, écuyer, remplit le même devoir en 1425. Ce seigneur, qui habitait Bletterans, épousa Jeanne de Savigny-en-Revermont, dont il eut le célèbre Jean Jouffroy, évêque d'Arras et cardinal, fameux par la subtilité de son esprit et sa prodigieuse mémoire. Entièrement dévoué à Louis XI, ce souverain, le croyant propre à tout, le chargea de la conduite de son armée contre Jean V, comte d'Armagnac. La famille Jouffroy n'avait qu'un simple fief à Nance; les frères de Jeannette de Nance avaient eu la seigneurie principale et la possédèrent dans l'indivision. Les descendants de *Louis* de Nance conservèrent cette terre jusqu'en 1662, époque à laquelle Mathieu de Nance la vendit à François de Velzet, seigneur de Grusse, marié à Mlle Adrienne de Tournon. M. de Velzet ne laissa qu'une fille, Denise de Velzet, qui partagea, en 1684, la seigneurie de Nance avec M. de Diombes, acquéreur des droits des descendants d'Etienne de Nance. Denise de Velzet étant morte sans postérité, institua sa mère pour son héritière universelle. Adrienne de Tournon se remaria à Alexandre de Godichard, seigneur de Saint-Rimaux et comte d'Esville, enseigne des corps de Sa Majesté. Elle vendit la seigneurie de Nance, le 8 juillet 1699, au comte Louis de Tournon, colonel d'un régiment au service du roi de France. Louis de Tournon et Marie Bataille, son épouse, la revendirent, le 17 janvier 1702, à M. Jean-Antoine Linglois, seigneur d'Aumont en partie, conseiller du roi et président au présidial de Lons-le-Saunier, et à Anne-Gabrielle Rigoulet de Belmont, son épouse. Le 24 août 1790, M. de Beaurepaire l'acheta de Claude-Antoine Linglois et d'Anne-Agnès-Josèphe Guyot de Maîche, et la laissa à Mme de Bussières, sa fille, qui la vendit, en 1837, à M. Lannoy, vice-président du tribunal civil de Lons-le-Saunier, possesseur actuel.

La portion de M. de Diombes appartenait, en 1689, à noble Etienne Pelissonnier, d'Arlay. Mlle Pelissonnier, dame de Saint-Georges, la porta en dot, avant 1718, à M. Etienne Jacquemet, qui la vendit à François-Louis Vauchier de Grandchamp et à Aimée-Françoise du Saix d'Arnans. Claudine-Pétronille Vauchier de Grandchamp, leur fille, mariée à Antoine-Ferdinand, comte d'Amandre, en hérita et la laissa à Louis-Henri d'Amandre. Les héritiers de ce dernier viennent d'en faire la vente en détail (1856).

Fief des Sarrazin. La famille Sarrazin, de Poligny, possédait à Nance un fief qui relevait de la seigneurie de Nance. En 1585, Ottenin et Jacques Sarrazin, sieurs de Nance, étaient de ces braves ou plutôt de ces fiers-à-bras, dit Chevalier, dangereux pour la société.

Fief de Foissy. En 1752, M. de Foissy de Chamson, issu d'une des plus anciennes familles du duché de Bourgogne, obtint du roi l'érection en fief d'un domaine qu'il possédait à Nance. Les habitants, furieux de cette concession qui augmentait leurs impôts, firent des tracasseries de toute sorte à M. de Foissy.

Château. Le château, situé sur la rive gauche de la Seille, au pied du village, a subi une transformation si complète qu'il n'a rien conservé de féodal. Ses tours ont été démolies et ses fossés comblés. Il

avait une telle importance qu'avant les guerres de Louis XI il renfermait dans son enceinte murée sept maisons de fermiers. M. François de Velzet avait fondé dans le château, le 13 janvier 1677, une chapelle en l'honneur de saint Antoine.

Maladrerie. Dans la plaine, proche du château, est un champ appelé à la *Malatière*, dans lequel s'élevait jadis un hospice destiné aux malades atteints de la lèpre. Il n'en reste plus aucun vestige.

Eglise. L'église occupe un des points les plus élevés du village et est dédiée à saint Valérien, martyr, dont on célèbre la fête le 15 septembre. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, d'une sacristie à la suite du chœur, et est du style de transition usité du XIIe au XIIIe siècle. La nef et le chœur, de belles proportions, sont voutés à plein cintre et ornés de nervures qui retombent sur de gracieux culs-de-lampe de formes très variées. Ils représentent des écussons, des têtes humaines et des animaux fantastiques.

Les petites fenêtres romanes qui éclairaient cet édifice ont été remplacées depuis quelques années par de grandes ouvertures garnies de verres de couleurs. Le clocher et la porte d'entrée ont été reconstruits en 1834. Il y avait une chapelle dédiée à saint Antoine, que Mathieu de Nance avait fondée en 1651.

Evénements divers. Par sa position près de Bletterans, place-forte importante au moyen-âge, et par son voisinage du duché de Bourgogne, dont il n'est séparé que par une prairie et une petite rivière, Nance dut être victime bien des fois des calamités de la guerre. Ses annales se confondent avec celles de Bletterans.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1840. — Notes de l'auteur.

—

Nancuise, *Villa de Nancusi*, *Nancuyse*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant. et bur. de poste d'Orgelet; percept. de Présilly; paroisse de Marigna-sur-Valouson; à 3 kil. de Marigna, 12 d'Orgelet et 32 de Lons-le-Saunier, en passant par Montaigu.

Altitude: 373^{m}.

Le territoire est limité au nord par Rothonay et Chavéria, au sud par Marigna, à l'est par Chambéria, à l'ouest par Rothonay, Pymorin, Gigny et Monnetay. Les granges de Leschaux, de la Roche, le Moulin, la papeterie de la Foule, la papeterie Pique et la Chapelle font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Chatagna et à Marigna; par la rivière de Valouson, le ruisseau de la Petite-Valouse qui y prend sa source, et le ruisseau de la Fontaine de pierre.

Le village est situé au fond de l'étroite et profonde vallée du Valouson. Les maisons sont généralement construites en pierre, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et couvertes en tuiles creuses, plates, ou en chaume.

Pop. en 1790, 182 hab.; en 1846, 165; en 1851, 153, dont 72 hom. et 81 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 29 hab.; 38 maisons; 38 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1826: surf. territ. 521^{h} 40^{a} divisés en 881 parcelles que possèdent 98 proprié-

taires, dont 50 forains; surf. imp. 514h, savoir: 252 en bois, 136 en terres lab., 92 en pâtures, 26 en prés, 5 en friches, 1h 34a en sol et aisances de bâtiments, 67a en jardins; d'un rev. cad. de 5879 fr.; cont. dir. en princip. 1362 fr.

Le sol, montagneux, ne rend que trois ou quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, un peu de légumes secs et de vin, et beaucoup de fruits. On exporte le quart des céréales et on importe les neuf dixièmes des vins. Le rev. réel des propriétés est de 5 à 6 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets, des chèvres, des ânes pour le service des moulins, des porcs et des volailles; 30 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire de bonnes sablières, de la pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a un moulin à farine à trois tournants et un cylindre, une usine à battre le blé et un martinet.

Papeteries. Il existe deux papeteries à Nancuise, l'une qui fut établie, en 1740, par M. de Balay-Marigna, de la famille duquel elle a passé à M. de Broissia, et l'autre, construite en 1851, par MM. Pique frères, d'Uzès.

La première, alimentée par les eaux du Valouson, est à l'est du village et occupe journellement onze ouvriers. On n'y fabrique que du carton satiné pour les apprêteurs de draperies et de soieries. Les produits, d'une valeur annuelle de 26,000 fr. environ, sont exportés en France et à l'étranger.

La seconde, mise en mouvement par la Petite-Valouse, occupe dix ouvriers. On y fabrique des produits de même nature que dans la précédente, pour une valeur de 24,000 fr. MM. Pique ont obtenu des mentions honorables et des médailles d'honneur aux expositions de Paris et de Londres, en 1849 et 1851.

Biens communaux: une chapelle; une maison commune, construite en 1844, qui a coûté 11,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 22 garçons et 18 filles; 257h 85a de bois, pâtures, friches et terres; d'un rev. cad. de 1177 fr.

Bois communaux: 176h 44a; coupe ann. 5h 29a.

Budget: recettes ord. 1972 fr.; dép. ord. 1879 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom de Nancuise dérive de deux mots celtiques, *nan*, source, et *cot*, *coat*, en latin *cotia*, *cosia*, *bois*, *forêt*. Le ruisseau de la *Doye*, au bord duquel est situé le village, prend sa source sur le territoire même, au pied d'une montagne que couronnent les ruines d'un vieux château. Il se réunit au ruisseau de Vaux qui sort du vallon de Chatagna, et donne alors naissance à la rivière du Valouson. Les habitations sont resserrées entre de hautes montagnes, couvertes de buis et d'autres essences forestières qui les dérobent à tous les regards.

Nancuise est trop près d'Orgelet, l'un des principaux foyers du drui-

disme dans la Séquanie, pour ne pas être riche en monuments élevés aux anciennes divinités de la Gaule. Sa mystérieuse vallée, ses épaisses forêts, enveloppaient de leur ombre impénétrable le culte rendu par ses premiers habitants à la *roche Ossa*, à la *grosse pierre de Vesvre*, à la *Fontaine sacrée de la Doye* et *au Molard du Fol*. Ce fut probablement dans le but de combattre une religion qui leur était hostile, que les Romains ouvrirent cette contrée à la civilisation en traçant le grand chemin qui, d'Orgelet, tendait à Lyon, en passant sur les rochers de Nancuise et à Monnetay. Cette route, connue sous le nom de *Vie Saunier*, fut fréquentée par les marchands et les voituriers jusqu'au XVIII[e] siècle. On trouve la trace de cette voie et de l'embranchement qui tirait à Arinthod, dans les lieux dits *sous la Pérouse*, *aux Routes*, et *derrière la grande Route*. Le nom de Nancuise se rencontre dans les chartes dès le commencement du XII[e] siècle.

Seigneurie. La seigneurie de Nancuise était l'une des plus considérables de la baronie d'Orgelet. Elle comprenait le village de ce nom, *Chatagna* (commune de Chavéria), Echailla (commune de Rothonay), Marzenay (commune de Chambéria), Savigna et Ugna (commune de Savigna). Les villages de Savigna, Ugna et Marzenay n'en furent démembrés qu'en 1731.

Le seigneur avait dans sa terre la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un lieutenant, un procureur, un scribe et des messiers; le droit exclusif de chasse et de pêche, les épaves, l'échantillonnage des poids et mesures, l'impôt des quatre cas, des corvées et de vastes forêts banales.

Le signe patibulaire, à deux colonnes, pour l'exécution des criminels, était au bord du grand chemin, dans l'endroit appelé en *Rebatay*.

Seigneurs. Une famille noble de nom et d'armes posséda, dans l'origine, la seigneurie de Nancuise. Hugues de Cuisel, en fondant la chartreuse de Vaucluse, vers l'an 1140, comprit dans sa donation la terre qu'il avait achetée de Pierre de Maisod et de Pierre de Nancuise, petit-fils de ce dernier. C'est donc à tort que M. Duvernoy, dans ses notes sur Gollut, col. 636, a dit que les la Baume et les Nancuise n'étaient nommés dans nos chartes franc-comtoises que depuis la seconde moitié du XV[e] siècle. Humbert, sire de Nancuise, signa, en 1199, au château d'Ecrilles, une donation en faveur de la même chartreuse. Hugues et Simon, ses fils, vivaient en 1216.

Les sires de Nancuise disparurent comme les sires de Dramelay, d'Ecrilles, de Marangea, de Montjouvent, et, dès le XIII[e] siècle, ne possédèrent plus que des fiefs éloignés de la terre dont ils portaient le nom.

Par un acte daté du mois de février 1306 (v. st.), Alix, veuve de Jean de la Baume, chevalier, reconnut tenir en fief, au nom de ses enfants mineurs, de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, la seigneurie de Nancuise et ses dépendances, délaissées par Perrin de la Baume, son beau-père. Une difficulté survint, en 1389, entre Guillaume de Ray, seigneur de Nancuise, et Huguenin de Binans, sire de Chambéria, au sujet de la

justice sur certaines parties de territoire placées à la limite de leurs terres. Jean, bâtard de Chalon, les appela à la cour d'Orgelet et condamna le sire de Chambéria à se désister de ses injustes prétentions.

Quelques années après, on trouve la seigneurie de Nancuise entre les mains de Catherine de Neuchâtel, fille de Thiébaud VI, sire de Neuchâtel et de Blamont, et de Marguerite de Bourgogne. Jean de Granson, son mari, chevalier, sire de Pesmes, Durnes, Montrambert, ayant été désigné, en 1395, pour accompagner le comte de Nevers dans son voyage de Hongrie, fut tué l'année suivante à la bataille de Nicopolis. Sa veuve habita souvent le château de Nancuise, où elle vivait entourée d'une cour nombreuse. Elle y reçut, au mois de juillet 1405, l'hommage de Jean Gibot de Matafelon, écuyer, pour ses biens de Savigna; au mois de juillet 1407, celui de Jean Musy, écuyer, pour une maison et des cens à Echailla; le 6 novembre 1423, celui d'Humbert de Balmay, écuyer, sire de Montjouvent, pour différents meix situés aussi à Echailla; et, trois jours après, Beraud de la Tournelle, sire de Pellapucin, se reconnut son vassal pour plusieurs meix situés à Nancuise. Catherine de Neuchâtel avait institué pour son héritier Thiébaud VII de Neuchâtel, son neveu. Ce seigneur vendit, en 1429, la terre de Nancuise à Nicolas Rollin, d'Autun, chevalier, seigneur d'Authume et chancelier de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Chevalier considère la famille Rollin comme originaire de Poligny; mais il n'y avait qu'une branche établie dans cette ville. Les ancêtres de Nicolas Rollin habitaient Orgelet.

Le 27 novembre 1432, ce seigneur reçut l'hommage d'Etienne de Montaigu, sire de Revigny, pour deux meix et le moulin de la Doye, situés à Nancuise. Le 10 avril 1442, il acheta de Jeanne Gelin, épouse de Pierre Feuvrier, de Poligny, et de Claudine Gelin, épouse de Claude Sarrazin, de Colonne, tous les droits qu'elles avaient à Nancuise du chef d'Huguenin de la Tournelle, leur oncle. *Henri*, sire de Fétigny, acquit de Nicolas Rollin la seigneurie de Nancuise. Le 28 septembre 1451, il reçut l'hommage d'Etienne de Bouzailles, écuyer, de Guyette et Etienne d'Ugna, nièces de ce dernier, pour les biens qu'ils avaient à Ugna et Savigna, et celui de Guillaume de Bussy.

Par un acte du 18 avril 1467, il reçut, à titre d'échange, de Guigonne de Salins, veuve de Nicolas Rollin, la seigneurie de Bornay, et céda en retour la seigneurie de Nancuise. Cette dame la laissa à Louis Rollin, chevalier, seigneur de Présilly, l'un de ses fils, que l'historien Chevalier fait mourir à la bataille de Granson, tandis qu'en 1498 il était encore en procès avec les habitants de Savigna pour les contraindre à faire guet et garde en son château de Présilly, et qu'il consentit, le 7 décembre 1509, à l'acquisition faite par Humbert de Binans, seigneur de Chambéria, et Marc de Binans, seigneur de Montadroit, de cens en grains, argent, poules et corvées à Echailla, vendus par Françoise Morel, épouse de Louis Morel, écuyer, seigneur d'Ecrilles.

En 1511, il se qualifiait de maréchal héréditaire et veneur du

Hainaut pour le duc de Bourgogne.

On ignore comment la seigneurie de Nancuise sortit de la famille Rollin pour entrer dans celle de la Baume-Montrevel. Ce qu'il y a de certain, c'est que Claude de la Baume, chevalier de la Toison-d'Or et maréchal de Bourgogne, baron de Mont-Saint-Sorlin et de Présilly, la possédait en 1534. Il la vendit à réachat, le 18 janvier 1537 (v. st.), ainsi que les terres de Toulongeon, de Villeneuve, de Pellapucin et de Beffia, à Jean Lallemand, baron de Bouclans, moyennant 7000 écus. Henri, comte de Nassau, comme suzerain, donna son consentement à cette acquisition le 25 janvier suivant. Jean Lallemand céda Nancuise, à titre d'échange, le 27 août 1538, à Jean de Vaudrey, chevalier, gentilhomme de la bouche de l'empereur Charles-Quint, mais il fit résilier cet échange en 1541. Il reçut l'hommage que lui fit, le 16 juin 1543, Marguerite de Lauthenne, veuve d'Aymard de Ronchaud, des biens qu'elle avait acquis à Nancuise de Denise de Lanthenne, sa sœur, épouse de Claude Fauquier, écuyer, et de Gérard Fauquier, leur fils. Il conserva la seigneurie de Nancuise jusqu'au 29 août 1557. Claude de la Baume, archevêque de Besançon, et François de la Baume, son frère, comte de Montrevel, enfants et héritiers du maréchal Claude de la Baume, avaient cédé la faculté de rachat qu'ils avaient sur cette terre à Claude de la Vilette, seigneur de ce lieu. Ce dernier remboursa Jean Lallemand et le déposséda. Il jouit de cette seigneurie jusqu'à sa mort et la transmit à Hélène de la Vilette, sa fille, épouse de Philibert de Chissey, seigneur de Chalain et capitaine de Bletterans.

Antoine, fils de François de la Baume, comte de Montrevel, intenta un procès à Hélène de la Vilette, sous prétexte qu'il éprouvait une lésion énorme sur la vente de la seigneurie de Nancuise, et la força, en 1583, à renoncer au bénéfice de cette acquisition. Ce seigneur habitait presque toujours le château de Présilly. Il y reçut l'hommage que lui rendit, le 5 novembre 1583, Claude de Binans, seigneur de Chambéria, pour des meix à Echailla et pour le fief de Blesney, en moyenne justice. Le 29 octobre 1584, il vendit Nancuise, sous faculté de réachat, à Claude de Vautravers, doyen de l'église collégiale de Poligny, qui la laissa, en 1588, à Rénée de Vautravers, sa nièce.

Le 7 janvier 1589, Claude-François de Fauchier, baron de Savoyeux, l'Etoile, et Rénée de Vautravers, son épouse, vendirent ce domaine à Benoît Charreton, chevalier, seigneur de Chassey, Pymorin, Roche, trésorier général du roi d'Espagne. Cet acquéreur laissa quatre fils, Claude, Jean, Maximilien et Charles Charreton, et deux filles. Henriette d'Aens, sa veuve, conserva la jouissance de Nancuise jusqu'à sa mort, arrivée après 1629. Claude de Marnix acquit cette terre des enfants de Benoît Charreton vers l'an 1632. Gasparine de Lezay, sa veuve, en jouissait en 1685. Claude-César de Marnix, leur fils, la laissa à Claude-François de Grivel, chevalier, seigneur de la Muire, l'un de ses héritiers collatéraux. Henri-Gaspard de Grivel la possédait en 1733. Claude-Joseph de Grivel, seigneur de Perrigny, la Muire, la vendit, le 19 mars 1735,

à Mlle Charlotte-Françoise-Gasparine de Grammont, baronne de Châtillon-Guyotte et dame de Chambéria, moyennant 18,400 livres. Cette dame épousa le marquis du Cheylard et l'institua pour son héritier universel. Son testament fut attaqué par Claude-Louis-Maximilien, libre baron d'Yselin, seigneur de Lanans, qui consentit à un traité, signé le 15 juillet 1732, d'après lequel la seigneurie de Nancuise lui fut attribuée. Le comte Louis-Maximilien, libre baron d'Yselin de Lanans, maréchal des camps et armées du roi, qui habitait Besançon, fut le dernier possesseur féodal de ce beau domaine. Ce seigneur ayant émigré en 1792, ses biens furent vendus nationalement. Il ne laissa pour héritière qu'une fille, Françoise-Elisabeth-Flavie, mariée au vicomte de Clermont Mont-Saint-Jean, ancien capitaine de cavalerie.

Château. Au nord-ouest du village et à la naissance du vallon de la Doye, est une éminence naturelle, appelée le Vieux-Château, sur laquelle s'élevait le château-fort de Nancuise, dominé de toutes parts par de hautes montagnes. Ruiné par les armées de Louis XI en 1480, il n'en reste plus de vestiges.

Fief de Bussy. La famille de Bussy possédait un fief considérable à Nancuise, notamment le moulin ou la foule de la Doye, moitié d'une forêt appelée *Outre-Laigue*, et de nombreux meix disséminés dans le village.

Le 29 juillet 1448, Henri, sire de Fétigny et de Nancuise, acensa à Guillaume et Louis de Bussy, écuyers, le cours d'eau de la rivière de Nancuise, avec pouvoir d'y construire toutes les usines qu'ils voudraient, telles que foules, moulins et battoirs, et de remplacer les anciennes sous réserve de la mouture franche pour lui, ses fermiers et l'hôpital, et d'un cens de huit mesures, moitié froment et avoine. Ce fief passa de M. de Bussy, seigneur de Vescles, à la famille du Pin. Catherine du Pin le porta en dot à Jean-Gabriel de Benoît, seigneur de la Charne. Gabriel de Benoît de la Charne le vendit, en 1612, à M. de Balay de Marigna, qui l'a transmis à ses descendants.

Fiefs divers. Le territoire de Nancuise était divisé en un grand nombre de meix qui appartenaient à différents seigneurs et étaient acensés à des colons moyennant des redevances en blé, avoine, poules et fromages.

En 1268, Hugonet et Guyenet Tarrus, frères, reconnurent tenir en fief de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, soixante soudées de terre à Nancuise et au voisinage. Jean de Corans, écuyer, se reconnut, en 1294, vassal de Jean de Chalon Ier, comte d'Auxerre, pour plusieurs meix situés dans ce village et à Echailla.

Priviléges. Le 9 octobre 1584, Antoine de la Baume, comte de Montrevel, concéda aux habitants de Nancuise tous les terrains communaux avec pouvoir de les défricher, de les cultiver, de les partager et de vendre leurs lots les uns aux autres, sans attoucher cependant aux bois banaux.

Chapelle. Nancuise dépendait de la paroisse de Monnetay. Il y avait dans le village une chapelle dédiée à saint Laurent, isolée sur le bord du grand chemin d'Orgelet, dans laquelle le curé de la paroisse devait célébrer la messe et les vê-

pres aux octaves des fêtes de Pâques, Pentecôte, Noël, et le jour des fêtes de saint Laurent et de saint Sébastien. Cette chapelle ne se compose que d'une nef rectangulaire du style ogival, voutée en berceau.

Maladrerie. Dans le lieu dit à la *Malatare*, existait un hospice pour les lépreux, qui n'a pas laissé de vestiges.

Hôpital. Le seul titre qui mentionne l'hôpital de Nancuise est l'acensement du cours d'eau de la Doye fait en 1448 à Guillaume et Louis de Bussy, dans lequel il est dit que l'hôpital aura sa mouture franche aux moulins qui seront construits par ces derniers. Les biens de cet hospice furent réunis, au XVII[e] siècle, à l'hôpital d'Orgelet.

Etat de Nancuise au moyen-âge. Nancuise avait, au XVI[e] siècle, une importance qu'on ne soupçonnerait plus aujourd'hui. Il y avait des fabriques de draps, des ateliers de teinture, des tanneries, des foules, des battoirs, des tourneurs sur buis, plusieurs familles nobles et bourgeoises. Les guerres de l'an 1636 et la peste mirent fin à cet état de prospérité. Le village resta inhabité pendant plus de vingt ans à la suite de ces calamités.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Nans (les), le *Grand* et le *Petit-Nans, Nans sous Garde-Bois*, vg. de l'arr. de Poligny; cant. et bur. de poste de Nozeroy; percept. de Censeau; succursale; à 8 kil. de Nozeroy, 31 de Poligny, 31 d'Arbois et 44 de Lons-le-Saunier.

Altitude: à la source de l'Angillon, 789[m]; au Petit-Nans, 666[m]; au Signal de la Fresse, 888[m].

Le territoire est limité au nord par Chapois et Onglières, au sud par Equevillon, à l'est par Mournans et Onglières, à l'ouest par le Larderet, le Latet et Saint-Germain-en-Montagne. Les Granges de la Joux, le Petit-Nans, le Grand-Nans, la Papeterie, le Moulin et la Grange de Montury, font partie de la commune. Le hameau de la Joux, qui dépendait de Chapois, a été réuni à la commune de Nans le 14 janvier 1814.

Le territoire est traversé par l'ancienne route de Lons-le-Saunier à Pontarlier, par les chemins vicinaux tirant à Champagnole, à Chapois, au Larderet, à la grange de la Joux et à celle de Montury; par la rivière de l'Angillon, ses canaux de dérivation et un petit ruisseau.

Le village est situé au fond d'une vallée. Le Grand et le Petit-Nans forment deux groupes séparés d'habitations. Les maisons sont construites en pierre, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 317 hab.; en 1846, 350; en 1851, 361, dont 193 hom. et 168 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 44 hab.; 47 maisons, savoir: au Grand-Nans, 32; au Petit-Nans, 8; au moulin du Grand-Nans, 1; au moulin du Petit-Nans, 2; à la Joux, 2; à Montury, 1, et à la maison forestière, 1; 76 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1732.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1814: surf. territ. 804[h] 92[a] divisés en 914 parcelles que possèdent 184 propriétaires, dont 96 forains; surf. imp. 475[h] 79[a], savoir: 302[h] en terres lab., 75 en pâtures, 62 en forêts

de sapins, 24 en prés, 10 en friches, 1^h 89^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 84^a en vergers, 68^a en marnières et 28^a en jardins; d'un rev. cad. de 16,096 fr.; cont. dir. en princip. 2060 fr. La surface non imp. de 329^h se compose d'une partie de la forêt de la Fresse.

Le sol, partie en plaine et partie en montagne, rend cinq fois la semence et produit du blé, de l'avoine, du chanvre, beaucoup de foin et de fruits, un peu d'orge, d'orgée, de betteraves, de pommes de terre, de lin et de fourrages artificiels. On importe le quart des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse et des volailles; 10 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire beaucoup de marne, des carrières de gypse exploitées, des sablières, de belles carrières de tuf, de la pierre ordinaire à bâtir, de taille, à chaux ordinaire et hydraulique, du minerai de fer et du lignite.

Les habitants fréquentent les marchés de Champagnole ; leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit de la fromagerie. Quelques-uns d'entre eux s'occupent pendant l'hiver de l'exploitation des forêts de sapins.

Il y a deux châlets: dans l'un on fabrique annuellement 12,000 kil. de fromages façon Gruyère, et dans l'autre 3000 kil. façon Septmoncel de bonne qualité.

La papeterie qui était près de la source de l'Angillon a été supprimée en 1838 et convertie en un moulin à farine. Au-dessous du moulin sont une scierie pour bois de construction à une lame, une autre scierie et un battoir à blé.

On compte aux Nans 2 moulins à deux tournants, 4 aubergistes, 1 tisserand, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand de bois de sciage et 1 cordonnier.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un cimetière nouveau; un presbytère devant l'église; une maison commune bâtie en 1848, qui a coûté 11,000 fr.: elle renferme les logements de l'instituteur, de l'institutrice et deux salles d'étude, fréquentées en hiver par 40 garçons et 25 filles ; 2 fontaines construites en 1848, qui ont coûté 8000 fr., et 97^h 87^a de pâtures, friches, marnières et bois, d'un rev. cad. de 1267 fr.

Bois communaux: 33^h; coupe annuelle, 20^a.

Budget: recettes ord. 3625 fr.; dép. ord. 2250 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les deux Nans sont perdus au fond d'une profonde vallée de forme elliptique, fermée par les montagnes de la basse Joux et de la Fresse, qui ne laissent une échappée que du côté de Chapois. L'œil n'aperçoit de toutes parts que des rochers couverts de noirs sapins et de hêtres. Les rives de l'Angillon ont été habitées dès les temps celtiques; aussi y rencontre-t-on fréquemment des monuments druidiques, dont la *pierre lithe* de la forêt de la Fresse est sans contredit l'un des plus curieux. Les superstitions populaires sont encore très vivaces aux Nans. Les habitants croient surtout à l'existence et au pouvoir des fées ; celles-ci se montrent sous la figure de *dames vertes* ou de *dames blanches*. La dame verte est grave, taciturne, et pour-

tant gracieuse. Elle se promène autour des ruines du château de la Berne ou près de la *Fontaine Noire* qui coule au pied de la montagne. Les passants étrangers la saluent avec respect quand ils ne soupçonnent pas que c'est un esprit, et ils s'enfuient lorsqu'ils la reconnaissent. La dame blanche est plus agaçante; elle s'approche des voyageurs, les accompagne en franchissant d'un pied léger les taillis, les ronces, les broussailles, et au dehors de la forêt elle s'élance dans les airs et se transforme en poussant des cris aigus comme la Vouivre. Il est facile de reconnaître dans ces croyances des traditions d'origine gauloise. Le nom de Nans ne se rencontre dans les chartes qu'à partir du XIIIe siècle.

Seigneurie. Les deux Nans dépendaient en toute justice de la seigneurie de Vers.

Par une charte datée au château de Lons-le-Saunier, le 12 mars 1479 (n. st.), Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon et de Nozeroy, accorda une charte d'affranchissement aux habitants de ces deux villages, en présence de ses bien-aimés Jean de Saubief, seigneur de Saint-Bonnet, d'Humbert du Vernois, seigneur de ce lieu, et d'Antoine Bonvilain, de Lons-le-Saunier. On en trouvera l'analyse à l'article Vers.

Le 8 juin 1412, Jean de Chalon-Arlay III leur avait déjà concédé des droits d'usage considérables dans sa forêt de Fresse, pour leur chauffage et leurs constructions.

Le 27 septembre 1501, Jean de Chalon-Arlay IV, sur la demande des échevins des Nans qui vinrent le trouver en son château de Lons-le-Saunier, leur accorda encore le droit de mener pâturer leur bétail dans la forêt de Fresse moyennant le cens de vingt sols estevenants par ménage et le don, pour une fois seulement, de deux bœufs gras destinés à l'usage de son hôtel. Un arrêt du parlement de Dole, du 18 février 1572, confirma toutes les concessions précédentes.

Seigneurs. Gaucher Ier de Commercy s'obligea, en 1241, envers Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, à reprendre en fief de lui Montrivel et la terre de Nans, si Otton, duc de Méranie et comte palatin de Bourgogne, n'y mettait aucun obstacle. L'année suivante, il fit en effet hommage à ce prince de ses quatre forteresses de Château-Vilain, Montrivel, Charbony et Nans. Cette dernière passa plus tard, par acquisition, dans la maison de Chalon, qui l'unit à la seigneurie de Vers.

Fief de prévôté. La prévôté de Nans était inféodée à une famille noble de nom et d'armes.

En 1262, *Guillaume* de Nans, écuyer, fit hommage à Jean de Chalon l'Antique de 60 soudées de terre qu'il possédait dans ce village. Guillemin de Nans, écuyer, renouvela ce devoir en 1333.

En 1441, Guyot de Montrichard, chevalier, époux de Marguerite de Fallerans, possédait ce fief et se qualifiait pour cela de seigneur de Nans. Léonard Jacques, trésorier des sauneries de Salins, époux d'Anne Bancenel, prenait la même qualité en 1623.

Château. Il s'élevait à l'extrémité nord du village, du côté de Chapois, contre le revers nord-ouest de la montagne de la Fresse, et était appelé le *château de la Berne*. Il n'en reste que quelques

pans de murs de 2m de hauteur et des ruines amoncelées. Sa destruction remonte aux guerres de Louis XI. Il avait été bâti, avant 1240, par les seigneurs de Montrivel. Le nom de *château de la Berne* ferait supposer qu'il avait été bâti pour protéger un établissement destiné à exploiter la source d'eau salée qui jaillit sur le territoire, dans le lieu dit à la Berne, et où les oiseaux viennent en foule se désaltérer.

Evénements divers. Le 17 septembre 1502, les habitants des Nans prièrent Philiberte de Luxembourg, dame de Vers, de vouloir bien confirmer les priviléges qui leur avaient été concédés précédemment par les princes de Chalon, « pour ce que par succession de temps leurs titres se pourraient perdre comme ils avaient été par le moyen et occasion des troupes de l'armée de Savoie étant venues en ce pays pour aider à celle du connestable de Castille et de Léon au siége de la ville de Lons-le-Saunier, dont aucunes compagnies avaient logé en ce village, pris et emporté leurs titres qui furent retrouvés depuis inopinément à Villers-sous-Chalamont. » Les guerres et les pestes du XVIIe siècle furent excessivement fatales au village de Nans. Il resta à peu près inhabité pendant plus de trente ans.

Eglise. Les Nans dépendaient de la paroisse de Saint-Germain-en-Montagne. Il y avait une simple chapelle dont le prieur de ce dernier lieu avait le patronage et qui fut érigée en église succursale vers l'an 1670. Cette église est dédiée à saint Claude, abbé de Saint-Oyan-de-Joux, dont on célèbre la fête le 6 juin. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher n'apparaît qu'au-dessus des combles. L'intérieur de l'église est décoré, ainsi que la porte d'entrée, de belles nervures ogivales qui retombent sur des consoles en forme de têtes humaines. Cet édifice est du style ogival tertiaire, usité au commencement du XVIe siècle. Il renferme une chaire à prêcher richement sculptée.

Curiosités naturelles. Dans le lieu dit à la Doye, près de la source de l'Angillon, sont des cavernes très spacieuses, ornées de stalactites d'une rare beauté. Elles méritent d'être visitées.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1851. — Archives de la préfecture.

—

Nantey, *Nantel, Nantieux, Nanté*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant. et bur. de poste de Saint-Amour; percept. de Saint-Julien; succursale dont dépend Florentia; à 7 kil. de Saint-Amour par le chemin de traverse et à 13 kil. par la route; à 37 kil. de Lons-le-Saunier en passant par Cuiseaux et Curny. Altitude : 403m.

Le territoire est limité au nord par Toissia et Andelot, au sud par Epy et Senaud, à l'est par Florentia, à l'ouest par Saint-Jean-d'Etreux et Nanc. Les hameaux de Vessia et d'Ecuiria font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Toissia, à Saint-Amour, à Florentia, à Saint-Jean-d'Etreux, et de Senaud à Andelot; par le ruisseau de la Doye ou de la Creuse.

Le village est situé sur le premier plateau des basses montagnes du Jura, à la base orientale d'un

coteau. Les maisons, généralement groupées, sont construites en pierre et couvertes en tuiles creuses.

Pop. en 1790, 300 hab.; en 1846, 297; en 1851, 292, dont 140 hom. et 152 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 44 hab.; 74 maisons, savoir: 58 à Nantey, 8 à Vessia et 8 à Ecuiria; 74 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1646.

Les jeunes gens émigrent en grand nombre pour être domestiques à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1827: surf. territ. 650^h divisés en 3597 parcelles que possèdent 267 propriétaires dont 143 forains; surf. imp. 640^h, savoir: 331 en terres lab., 153 en pâtures, 115 en bois-taillis, 20 en friches et broussailles, 17 en prés, 2^h 27^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 26^a en jardins, et 72^a en vergers; d'un revenu cad. de 15,153 fr.; cont. dir. en princip. 1524 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, des fourrages artificiels, beaucoup de noix, peu d'autres fruits et de foin. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs qu'on engraisse, des moutons et des volailles; 25 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès. On commence à y cultiver la vigne, qui semble réussir.

On trouve sur le territoire des sablières, de la belle et bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, des pierres lithographiques, du beau marbre bleu, exploité depuis quelques années, et de la pierre à chaux.

Les habitants, généralement peu aisés, fréquentent les marchés de Saint-Amour. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Beaucoup de femmes nourrissent des enfants sortis de l'hospice du Saint-Esprit de Lyon.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 3000 kil. de fromages façon Gruyère.

Biens communaux: une église, un cimetière à l'entour, un presbytère devant l'église, très ancien et très convenable; une maison commune en mauvais état, contenant la fromagerie; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs; 2 places publiques; 2 puits communaux très anciens au hameau d'Ecuiria, et 351^h 27^a de friches, pâtures, bois-taillis et terres, d'un rev. cad. de 351 fr.

Bois communaux: 60^h 41^a; coupe ann. 2^h 04^a.

Budget: recettes ord. 1809 fr.; dépenses ord. 1779 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'archéologie de Nantey présente un champ fertile aux explorations. On voyait encore dans ce village, il y a quelques années, un menhir, monument celtique, appelé *la Pierre Fiche*. La place qu'il occupait a conservé le nom de *Champ de Pierre-Fiche*. Des traditions populaires ont conservé le souvenir du culte rendu jadis aux rochers du *mont Rachet* et à la fontaine de la *Doye* ou de la *Creuse*. Plusieurs voies antiques se croisaient sur le territoire; l'une venait de Curny, par Toissia, et aboutissait au Pont-des-Vents; une autre se dirigeait de Coligny à Andelot. On reconnaît leur direction à la

Vie blanche et aux *Routes*. Un cimetière gallo-romain existait dans le champ dit au *Marteret*. Il y avait un retranchement dans la contrée dite aux *Fosses*, toute semée d'ossements humains, et un fortin au *Château Pillou*. A l'époque romaine, de nombreuses habitations se groupaient sur le point qu'on appelle aujourd'hui la *Caronière*, en raison de la multitude de tuileaux à rebords et de briques qui y sont accumulés. On y a trouvé une médaille consulaire frappée en l'honneur de la Jeunesse, et une bulle d'or semblable à celles que les enfants de Rome portaient à leur cou jusqu'au moment où ils prenaient la robe prétexte. Cette antique a été achetée 360 fr. par un archéologue.

Le premier titre qui mentionne Nantey est l'acte par lequel Aymon, prieur de Gigny, inféoda, en 1191, à Etienne II, comte de Bourgogne, ce qu'il possédait dans ce village.

Seigneurie. Nantey, Ecuiria et les granges de Vessia dépendaient en toute justice du marquisat d'Andelot. Les sujets étaient affranchis de la mainmorte, mais ils devaient d'assez lourdes redevances féodales.

Le signe patibulaire pour l'exécution des criminels s'élevait dans l'endroit dit *aux Fourches*.

Le lundi avant la fête de la Nativité de N. S., Arthaud de Saint-Julien confessa être homme-lige d'Etienne de Coligny, sire d'Andelot, et posséder de lui, en fief, des biens à Nantey, en terres, prés, hommes, tailles et cens. En 1318, Etienne de Coligny donna, à titre de douaire, à Isabelle, son épouse, le village de Nantey, avec la justice haute, moyenne et basse.

Chevance de Beyne. Elle s'étendait sur cinq à six grands meix du village de Nantey, sur lesquels étaient bâties un grand nombre de maisons. Leurs possesseurs devaient des cens en argent, en poules et en cire, et l'impôt des quatre cas. Ce fief était possédé dans l'origine par la maison de Frangy, dont les membres étaient seigneurs de Beyne, près de Trenal. Gasparde de Bussy, veuve de noble Guyot de Frangy, en jouissait en 1494, au nom d'Antoine et de Claude de Frangy, ses fils. Il fut acquis au XVIe siècle par le seigneur de Chambéria. Jeanne de Thomassin, veuve de Guillaume de Binans, chevalier, seigneur de Chambéria, Montadroit et Saint-Sulpice, en fit hommage, en 1645, au seigneur d'Andelot, en sa qualité de tutrice d'Adrienne-Thérèse de Binans, sa fille. Le 18 janvier 1757, Claude-Louis-Maximilien, libre baron d'Yselin de Lanans, la vendit à Gaspard Guyenard, chevalier, seigneur d'Andelot, moyennant 8000 livres.

Moulins. Le ruisseau de Nantey était arrêté à sa source par une digue et formait un étang sur lequel étaient construits un moulin et un battoir. Les eaux, en sortant de cet étang, ne tardent pas à se perdre dans un gouffre. Au bord de ce gouffre étaient un autre moulin et un battoir. Ces deux usines, incendiées par les Français en 1637, ne furent rétablies qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Eglise. Nantey formait déjà une paroisse au XIIIe siècle et dépendait du diocèse de Lyon. L'église, dont le patronage appartenait au prieuré de Gigny, est située au bas du village et dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux cha-

pelles, d'un chœur et d'un sanctuaire semi-octogonal.

Maladrerie. Dans le lieu dit à la *Malatière*, existait, dès le XIIe siècle, un hospice pour les lépreux, mentionné dans différents testaments des seigneurs d'Andelot.

—

Nenon, vg. de l'arr. de Dole; cant., percept. et distrib. de poste de Rochefort; paroisse d'Eclans; à 2 kil. d'Eclans, 3 de Rochefort, 8 de Dole et 60 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 246m.

Le territoire est limité au nord par Rochefort et le Doubs qui le sépare d'Audelange, au sud par Falletans et la Vieille-Loye, à l'est par Eclans, à l'ouest par Rochefort et Falletans. La grange du Loup fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Rochefort et à Eclans; par le Doubs, un bras de cette rivière et le bief de Metz.

Le village est situé entre la forêt de Chaux et la rive gauche du Doubs. Les maisons sont groupées sur le revers d'un coteau, construites en pierre et couvertes en tuiles ou en chaume.

Pop. en 1790, 96 hab.; en 1846, 128; en 1851, 122, dont 54 hom. et 68 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 9 hab.; 27 maisons; 28 ménages.

Les jeunes gens émigrent en grand nombre pour être domestiques ou ouvriers dans les villes.

Cadastre exécuté en 1836: surf. territ. 1279h 25a divisés en 421 parcelles que possèdent 64 propriétaires dont 35 forains; surf. imp. 180h 67a, savoir: 126 en terres lab., 29 en prés, 13 en bois, 5 en vignes, 1h 32a en jardins, 3h en pâtures, broussailles, friches et murgers, 1h 21a en vergers, 1h 19a en sol et aisances de bâtiments, 1h 15a en pâtures-prés, d'un rev. cad. de 4664 fr.; cont. dir. en princip. 904 fr. La surface non imp., de 1096h 56a, se compose d'une partie de la forêt de Chaux.

Le sol se divise en deux parties, l'une en plaine, très fertile, et l'autre accidentée, dite *des Arbues;* il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, de la navette, des légumes secs, du chanvre, des vins rouges de médiocre qualité, du foin et des fourrages artificiels, un peu de betteraves et de carottes fourragères. On exporte les 3/4 des céréales; le produit des vignes suffit à la consommation locale. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. p. 0/0. Les récoltes souffrent presque chaque année des débordements du Doubs.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des chevaux et des volailles; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, des gravières et de la pierre ordinaire à bâtir.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Les seuls patentables sont un exploitant de carrières et un fabricant de vannerie.

Biens communaux: 1 puits, 1 fontaine et 1h 89a de friches et pâtures, d'un rev. cad. de 3 fr. Il n'y a ni maison commune ni école. Les enfants fréquentent les écoles d'Eclans.

Bois. Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget: recettes ord. 999 fr.; dép. ord. 999 fr.

—

NOTICE HISTORIQUE.

Nenon n'a toujours été qu'un modeste village de la châtellenie de Rochefort et de la paroisse d'Eclangeot. Par une charte datée du 4 novembre 1375, Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, déclara que ses bien-aimés les nobles et habitants des villes d'Eclans, Eclangeot, Nenon et Falletans, avaient justifié au sire de Ray, lorsqu'il était gardien du comté (1349), que de temps immémorial ils avaient le droit de couper des bois, morts et vifs, dans la forêt de Chaux pour faire du merrain, pour bâtir, se chauffer et clore leurs héritages; qu'ils pouvaient opérer des défrichements dans cette forêt pour convertir le sol en terres arables ou en prés, et enfin y mener paître leur bétail et même leurs porcs pendant la glandée; que le gruyer de Rochefort leur ayant contesté ces droits et prononcé de nombreuses amendes contre les prétendus délinquants, elle avait soumis la difficulté aux gens de son conseil, et que sur leur avis elle confirmait tous les droits dont ses sujets avaient justifié être en possession. Par une autre charte datée à Paris, le 4 juin 1376, la même princesse autorisa les habitants de Nenon à couper du bois dans la forêt de Chaux pour clore leurs jardins, afin de se défendre contre les bêtes sauvages qui pénétraient jusque dans l'intérieur des habitations.

Seigneurie. Nenon formait une seigneurie particulière en haute, moyenne et basse justice, démembrée au XVe siècle de celle de Rochefort. Le seigneur avait le droit d'instituer, pour l'exercice de cette justice, un juge châtelain, un procureur, un scribe et un maire. Ces officiers connaissaient de tous crimes et délits. Les criminels condamnés à mort devaient être conduits, la corde au cou, jusqu'au pont de Rochefort, et livrés pour l'exécution au prévôt de ce dernier lieu. Les sujets étaient mainmortables et corvéables. Ils devaient le guet et garde et la montre d'armes au château de Rochefort.

Seigneurs. Constance de Marenches, conseiller à la chambre des comptes de Dole et receveur général en Bourgogne, devint seigneur de moitié de Nenon, soit comme acquéreur des droits de Jean de la Rochette, soit comme époux de Jeanne Fabri, fille de Pierre Fabri, conseiller au parlement et co-seigneur de ce village. L'autre moitié de la seigneurie appartenait à Léonard de Champagne, lieutenant-colonel du terce de M. Perrenot de Champagney. Ayant donné à l'article *Champvans* la généalogie de la famille de Marenches, et à l'article de *Champagne* celle de la famille de Champagne, nous nous dispenserons de les répéter. La portion des seigneurs de Champagne dans la terre de Nenon appartenait, en 1703, à Charles-Alexandre de Reculot. L'autre partie était, en 1783, entre les mains de M. Anselme de Marenches.

Châteaux. Il y a à Nenon deux châteaux, l'un qui appartient à M. de Marenches, maire du village, et le second à M. Vautherin. Ce dernier, commencé en 1747, vient seulement d'être achevé. Sa façade septentrionale est décorée de sculptures d'un très bel effet. Tous deux sont environnés de charmants jardins anglais.

Evénements divers. Voir l'article Rochefort.

Curiosités naturelles. Dans le Doubs, près de Nenon, est une roche saillante dont les cavités renferment, dit-on, des truites et des carpes d'une grosseur énorme, mais que les pêcheurs ne réussissent presque jamais à faire sortir de ces retraites profondes.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.

—

Nermier, *Nermez, Nermyez, Nerméez*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant., percept. et bur. de poste d'Orgelet; paroisse de Sarrogna; à 2 kil. de Sarrogna, 5 d'Orgelet, 24 de Lons-le-Saunier en passant par Montaigu et 27 par Revigny. Altitude: 540^{m}.

Le territoire est limité au nord par Plaisia, Ecrilles et Marangea, au sud par Sarrogna, à l'est par Onoz et à l'ouest par Montjouvent.

Il est traversé par la route dép. n°9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg; par les chemins vicinaux tirant à Montjouvent, à Marangea et à Villeneuve; par le bief d'Enfer et les ruisseaux de Barésia et de la Fontaine.

Le village est situé au pied septentrional d'une montagne, dans une position assez agréable. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierre et couvertes en tuiles plates, en tuiles creuses ou en chaume. Les massifs d'arbres fruitiers qui les ombragent leur donnent un aspect très pittoresque.

Pop. en 1790, 96 hab.; en 1846, 155; en 1851, 159, dont 93 hom. et 66 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.; 33 maisons; 37 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Lyon ou à Paris.

Cadastre exécuté en 1827: surf. territ. 389^{h} divisés en 1082 parcelles que possèdent 154 propriétaires, dont 103 forains; surf. imp. 383^{h}, savoir: 126 en bois, 122 en terres lab., 64 en prés, 58 en pâtures, 4^{h} 59^{a} en murgers, 3^{h} 61^{a} en vergers, 1^{h} 26^{a} en broussailles, 1^{h} 11^{a} en sol et aisances de bâtiments et 41^{a} en murgers; d'un rev. cad. de 4616 fr.; cont. dir. en princip. 838 fr.

Le sol, en grande partie montagneux, rend trois ou quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et surtout d'excellentes prunes que les habitants font sécher; du foin, un peu de légumes secs, de carottes fourragères et de fourrages artificiels. On importe le dixième des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 75 pour 0/0.

On élève dans la commune des porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes et des volailles; 30 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, d'excellente terre glaise exploitée pour la fabrication de la tuile et de la poterie, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et la fabrication de la tuile, de la poterie et de cuillers à pot en bois.

Il y avait un châlet, supprimé en 1852, qui était commun pour Nermier et Marangea, dans lequel on

faisait annuellement 3000 kil. de fromages façon Gruyère.

On y compte deux établissements de poterie, dont l'un appartient à M. Thurel, maire de la commune, et l'autre à M. Lugand. Douze ouvriers, gagnant en moyenne chacun trois francs par jour, y sont occupés. Les produits, de très bonne qualité, sont exportés dans les arrondissements de Lons-le-Saunier et de Saint-Claude. Leur valeur s'élève chaque année à 8000 fr. au moins.

Les habitants font des cuillers à pot en bois pour une valeur annuelle de 2000 fr. et les exportent dans les départements du Jura, de l'Ain et de Saône-et-Loire.

Il y a aussi une tuilerie qui fut fondée par les chartreux de Vaucluse au commencement du XVIIIe siècle et dont les produits jouissaient d'une réputation lointaine.

Les patentables sont: 1 maréchal-ferrant, 1 tourneur sur bois et 2 marchands de vaisselle et d'ustensiles en bois.

Un moulin existait au bas de Nermier, mais il a été détruit au XVIIe siècle.

Biens communaux: une maison commune construite en 1829, qui a coûté 4500 fr.; elle renferme le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 15 filles. Les filles déjà grandes fréquentent l'école de Sarrogna; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, construite en 1828; un réservoir d'eau en très mauvais état; une place publique, ornée d'une croix, qu'ombragent deux beaux tilleuls; un oratoire érigé en 1769, renfermant une statue en bois de la Mère de Dieu, et 154^h 83^a de pâtures, terres, murgers, friches et bois; d'un rev. cad. de 1121 fr.

Bois communaux: 106^h 59^a; coupe ann. 3^h 13^a.

Budget: recettes ord. 1420 fr.; dép. ord. 1394 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La voie gauloise d'Orgelet à Arinthod et à Isernore traversait le territoire de Nermier, dans la contrée dite *à la Creuse:* il n'est pas étonnant alors que la source du *Bief d'Enfer*, que le *Creux de la Foudre* et que les rochers aient été l'objet, dans ce village, d'un culte particulier. Le sol y est parsemé de médailles consulaires et impériales. Dans le lieu dit à la *Sauge*, près de la route d'Orgelet, sont trois *tumuli* parfaitement conservés. En ouvrant le chemin vicinal de Nermier à Sarrogna, on a trouvé, en 1853, deux tombeaux burgondes en maçonnerie et plus de vingt squelettes inhumés sans tombeaux. On avait déjà découvert, en 1815, deux autres tombeaux dans le champ du *Crozet*, où avait existé, dit-on, un *couvent*, tradition qui indiquerait l'emplacement d'une construction romaine. Le nom de Nermier se rencontre dans les titres de la chartreuse de Vaucluse dès la fin du XIIe siècle.

Seigneurie. Nermier formait une seigneurie particulière en moyenne et basse justice qui appartenait à la chartreuse de Vaucluse, et dépendait, pour la haute justice, de la baronie d'Orgelet. Les sujets étaient tenus de faire le guet et garde au château de ce dernier lieu. Le meix Chalamont composait exactement le tiers de la seigneurie. Ponce II, sire de Cuisel, l'avait donné à la char-

treuse pour augmenter sa dotation; mais lorsque le prieur voulut en prendre possession, il rencontra une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Guillaume Boquers le tenait à titre d'engagère, *in vadimonium*, et persistait à en conserver la jouissance. Le donateur fut obligé d'intervenir, en 1226, pour apaiser son vassal.

En 1233, Guillaume de Rosay (de Rosellon) et Pierre, son fils, donnèrent à la chartreuse tous leurs droits sur les terrains qui se trouvaient entre Sarrogna et Nermier, et Pierre reconnut tenir en fief le meix de Chalamont. Pour prix de ces concessions, ils reçurent des religieux une somme de 70 livres, deux bœufs et la promesse qu'à leur mort on célébrerait leur office comme pour un des moines.

Le 4 des ides d'octobre 1255, G..., prieur de Gigny, et A..., prieur de Vaucluse, attestèrent que Jean, sire de Marigna, fils de Jean de Chalon, comte de Bourgogne, avait vendu, du consentement de B..., son épouse, et de ses deux fils *Hugues* et *Jean*, à H..., abbé de Saint-Oyan, et à son église, le tiers du village et du territoire de Nermier, en hommes, terres, bois, cours d'eau et justice, qu'il tenait en fief de ce monastère, moyennant une somme de 90 livres estevenantes.

Au mois d'avril 1287, Nicolin d'Ecrilles, damoiseau, rongé par des emprunts usuraires, engagea aux chartreux, pour une somme de 120 livres, le meix Chalamont, consistant en terres, prés, bois, parcours, communaux, cours d'eau, tailles, services, amendes et juridiction, que ses ancêtres et lui-même avaient tenu d'eux en fief, et leur en céda la jouissance jusqu'au remboursement de cette somme. Guillemette, sa femme, et Jean, son fils, donnèrent leur adhésion à cet engagement en présence de Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond et de Cuiseau, et de Catherine, son épouse, qui apposèrent leurs sceaux. *Huguenin*, damoiseau, fils de Pierre, sire d'Ecrilles, chevalier, ratifia ce traité au mois de novembre 1288.

Nicolin d'Ecrilles eut la douleur de perdre, presque en même temps, sa femme et son fils. Il se décida alors à embrasser l'état religieux. Au mois de juillet 1292, il vendit définitivement aux moines de Vaucluse le meix Chalamont pour une somme de 120 livres, destinée à acquitter ses dettes et à condition qu'ils lui assureraient une prébende pendant sa vie dans leur maison. Changeant plus tard de résolution, il renonça à cette prébende moyennant une somme de 60 livres (juin 1301).

Les religieux de Saint-Oyan détestaient les pauvres chartreux, leurs voisins, et leur suscitaient chaque jour de nouvelles chicanes. Non-seulement ils les ruinaient en frais, mais encore ils gageaient leur bétail, incarcéraient leurs bergers et soutinrent des luttes qui coûtèrent la vie à plusieurs personnes. L'abbé Etienne et le prieur Hugues reconnurent enfin les dangers de leur situation et convinrent du choix de deux arbitres pour terminer leurs différends. Bernard de Moirans, curé de Sarrogna, et Humbert d'Arinthod, clerc, réussirent à ramener la paix.

Par une transaction du mois de février 1302 (n. st.), l'abbé Etienne céda aux chartreux les deux tiers

lui appartenant du village de Nermier, même le fief tenu par Nicolet, fils d'Henri de Boquers, et ce qu'il avait à Sarrogna, Villeneuve, la Vilette, Viremont et Fétigny, sauf le patronage de l'église de Sarrogna. Le prieur Hugues céda, de son côté, à l'abbé Etienne, tout ce que son couvent avait au-delà de l'Ain, du côté du bourg de Moirans, sauf les droits d'usage et de pâturage et à condition qu'aucune maison ne pourrait jamais être bâtie dans les prés ou les bois de Bonnans, depuis le sommet de la montagne jusqu'au bord de l'Ain, afin que rien ne troublât la pudeur et la solitude des habitants de la chartreuse.

Hugonin et Guionet, fils de feu Mgr Etienne, sire d'Ecrilles, attaquèrent la vente faite par Nicolin d'Ecrilles, leur oncle, sous prétexte que ce dernier tenait le meix de Chalamont en fief de leur père, et que par conséquent il n'avait pu l'aliéner sans le consentement de son suzerain. Sur l'avis de Jean, sire de Cuisel, ils abandonnèrent ce procès moyennant une somme de 35 livres de petits-tournois (octobre 1305). Nous ferons remarquer à cette occasion que, sous le règne de Philippe-le-Bel et de Philippe-le-Long, son fils, la monnaie tournoise était presque la seule qui circulât dans le diocèse de Besançon.

Ce n'est qu'au prix de sacrifices continuels que les chartreux parvinrent à assurer leur domination sur Nermier. Aux propriétaires obérés, ils prêtaient de l'argent moyennant une rente en blé et en avoine, assignée sur leurs meix; à d'autres, ils payaient des sommes plus ou moins fortes.

En se montrant trop exigeants envers leurs sujets, les moines irritèrent la population et se virent menacés d'une véritable insurrection. Un certain jour, les habitants se réunirent en grand secret et résolurent de ne plus payer le cens de 25 quartaux de blé qu'on leur réclamait, de ne plus faire de corvées et d'élire eux-mêmes leurs gardes. Les religieux firent gager leur bétail et saisir leurs récoltes. L'irritation était arrivée à son comble, lorsque noble Ethevenin de Viremont et Pierre de Chilly offrirent leur médiation et furent choisis pour juges en dernier ressort.

Par une sentence rendue le 2 août 1330, il fut décidé 1° que les habitants paieraient chaque année le cens de 25 quartaux de blé; 2° qu'ils ne feraient que trois corvées par an; 3° que les maisons qu'ils bâtiraient sur leurs meix avec le bois des religieux suivraient le sort de ces meix et ne pourraient être enlevées; 4° qu'ils pourraient vendre leurs propriétés, mais que dans ce cas les religieux pourraient exercer le droit de retenue avec un rabais du treizième du prix; 5° qu'ils éliraient eux-mêmes leurs gardes; 6° qu'on leur délivrerait du bois pour faire leurs charrues et leurs voitures; enfin « que toute rancune, ou malice et discorde, cesseraient de suite. » On peut regarder cette transaction comme une véritable charte d'affranchissement.

Le mardi après Pâques 1333, Perrin, prévôt de Nermier, et son épouse, cédèrent aux chartreux la prévôté et la blérie de ce village avec le fief qui y était attaché, consistant en maisons, prés et forêts, cours d'eau, pâturages, usage dans les bois et sur les communaux.

Louis d'Ecrilles, sire de Marangea, et Guillaume, sire d'Ecrilles, voulant empêcher les grangers de la chartreuse de mener pâturer leur bétail dans l'étendue de leurs seigneuries, se livrèrent à des voies de fait d'une haute gravité. Revenus à de meilleurs sentiments, ils avouèrent leurs torts en présence de Pierre de la Tour-du-Meix, et reconnurent qu'ils ne pouvaient empêcher la vaine pâture sur leurs terres.

Les autres événements concernant Nermier seront rapportés aux articles *Onoz* et *Orgelet*.

Maladrerie. Dans le lieu dit à la Malatière existait un hospice pour les lépreux, qui est détruit depuis longtemps.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Neublans, *Castrum Neblense, Neblens, Nublens, Noblans, Nefblens*, vg. de l'arr. de Dole; cant., percept. et distrib. de poste de Chaussin; succursale dont dépend l'Abergement-Saint-Jean; à 14 kil. de Chaussin, 30 de Dole et 38 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 215^{m}.

Le territoire est limité au nord par le Petit-Noir, dont le Doubs le sépare, au sud par Mouthier-en-Bresse, dont il est séparé par le ruisseau de l'Etang, et par Authume (Saône-et-Loire), à l'est par l'Abergement-Saint-Jean et le Petit-Noir, à l'ouest par le Doubs, Authume et Fletterans.

Les communes des Grand et Petit-Meix ont été réunies à celle de Neublans le 22 septembre 1821.

Il est traversé par les chemins de gr. com. n° 9, d'Arbois à Pierre, et n° 13, de Dole à Bellevesvre; par les chemins vicinaux tirant à Authume, à l'Abergement-St.-Jean, à Pierre, et des abords du pont à Bellevesvre; par le Doubs, les ruisseaux de l'étang du Meix, de la fontaine du Tonnerre, et par la rigole du bois du Temple.

On étudie, en ce moment, une ligne de chemin de fer de Chalon à Dole qui passerait à Neublans et à Pierre. Cette direction sera probablement adoptée, car elle offre de grands avantages sur toutes les autres.

Le village est situé à l'extrémité sud-ouest du département, sur les confins du duché de Bourgogne, et se divise en deux parties : l'une est dans la vallée du Doubs et l'autre sur un plateau qui s'élève en amphithéâtre sur la rive gauche de cette rivière. Les maisons, généralement peu isolées, sont mal bâties en pierre, terre, briques cuites ou crues, et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, de Neublans, 536 hab.; des Grand et Petit-Meix, 93; pop. réunie en 1846, 657; en 1851, 642, dont 311 hom. et 331 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 68 hab.; 151 maisons, savoir : au hameau de la Crotte, 6; au Grand-Meix, 9; au Petit-Meix, 27; au-dessus de Neublans, 48; au bas de Neublans, 6; au Colombier, 16; à la rue du Château, 30; 175 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1598.

Les jeunes gens n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1829 : surf. territ. 940^{h} 55^{a} divisés en 3066 parcelles que possèdent 261 propriétaires, dont 66 forains; surf. imp. 881^{h}, savoir : 522^{h} en terres lab., 168 en bois, 70 en prés, 36 en étangs, 32 en parcours, 11 en vignes, 10 en mares, 5 en sol et aisances de bâtiments, 4 en jar-

dins, 2^h 43^a en vergers; d'un rev. cad. de 8330 fr.; cont. dir. en princip., 3449 fr.

Le sol, partie en plaine et partie ondulé, produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, du sarrazin, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, des vins blancs de médiocre qualité, un peu de betteraves, de carottes fourragères et de fruits. On exporte le cinquième des céréales et on importe une partie du vin. Le rev. réel des propriétés est de 5 fr. pour 0/0.

Le Doubs, par ses débordements, cause chaque année de grands dégâts aux récoltes. Il faudrait absolument redresser le lit de cette rivière.

On élève dans la commune des porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes, quelques chevaux et des volailles; 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières et des gravières. La source de la fontaine de Neublans traverse des sables aurifères et charrie des paillettes d'or dans son bassin. Un des seigneurs de Neublans avait recueilli de ces paillettes une quantité suffisante pour faire fabriquer un anneau qu'il offrit à son épouse.

Les habitants fréquentent les marchés de Pierre, Bellevesvre et Dole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a 2 tuileries, un moulin à trois tournants, un autre à une seule paire de meules et un pressoir à manége.

Les patentables sont: 1 taillandier, 1 charpentier, 2 charrons, 6 aubergistes, 2 sabotiers, 2 épiciers, 1 maréchal-ferrant, 1 tonnelier et 1 cordonnier.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère très convenable à l'ouest du cimetière; une maison commune en mauvais état, renfermant les logements de l'instituteur, de l'institutrice, et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 75 garçons et 70 filles; un oratoire et 148^h d'oseraies, mares, pâtures, bois, prés et terres; d'un rev. cad. de 521 fr.

Bois communaux: 89^h 50^a; coupe ann. 2^h 54^a.

Budget: recettes ord. 4327 fr.; dép. ord. 4489 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Neublans se perd dans la nuit des temps. Sa position élevée près d'un grand cours d'eau que les Celtes sillonnèrent de leurs barques et les Romains de leurs bateaux chargés de marchandises, ne laisse aucun doute sur sa haute antiquité. Dans le lieu dit aux *Petites-Teppes*, s'élevait un menhir connu dans le pays sous le nom de *Pierre qui vire*. C'était une pierre grossière d'un mètre de hauteur, qui, suivant la tradition, tournait à la fin de chaque siècle. Ce monument druidique a été enlevé depuis peu d'années pour servir à la construction du pont de Brenac. La croyance aux revenants et aux sorciers est encore très vivace dans l'esprit de la population. Entre les territoires de Neublans et de l'Abergement-Saint-Jean, on reconnaît parfaitement les traces d'une chaussée romaine qui tirait à Pierre en passant au pied de l'éminence du Châtelet. Sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain, appelé en *Saint-Martin*, on rencontre des lames de sabre, des urnes cinéraires et des fioles en

verre. On a découvert sur la surface inclinée de la colline, à l'est, plusieurs cercueils en pierre, remontant au IVe ou au Ve siècle. L'un d'entre eux, renfermant un squelette, a été transporté au Petit-Noir par M. Poiffaut et placé devant la maison de M. Philibert Barbelenet. Il était fait de pierre calcaire et piqué à la pointe fine. La dédicace de l'église à l'Invention des reliques de saint Etienne, premier martyr, sa position au sommet d'une colline, sa mention dans des titres du XIe siècle, prouvent que cet édifice remonte à l'introduction du christianisme dans nos campagnes et font supposer qu'il a succédé à un monument païen. On ne doit pas être surpris alors que Neublans ait été le chef-lieu de l'un des quinze doyennés du diocèse de Besançon.

On ignore à quelle époque la seigneurie de Neublans a commencé à être décorée du titre de *vicomté*. Plusieurs historiens pensent que cette qualification lui a été donnée parce que les sires de ce lieu étaient vicomtes de Dole. M. Duvernois, dans ses notes sur Gollut, regarde l'existence des vicomtes de Dole comme très problématique et avoue qu'il n'a découvert aucun document dans lequel les sires de Neublans eussent pris la qualité de vicomtes. Nous-mêmes avions émis l'avis que Dole n'eût jamais que des châtelains et des prévôts, mais une charte que nous venons de découvrir nous force à modifier notre opinion.

En 1263, Marguerite d'Estrabonne et Pancras, son fils, vendirent à Hugues, comte palatin de Bourgogne, et à Alix, son épouse, ce qu'ils avaient à Menotey et à Raynans « en hommes, en terres, en prés, en vignes, en seigneurie *ou vicomté de Dole*. » Puisque Dole a eu une vicomté, il serait possible qu'elle eût été possédée par les sires de Neublans, que nous croyons issus de Rainaud Ier, comte souverain de Bourgogne. Ils avaient pour armoiries, comme nos comtes, une aigle aux ailes déployées.

Seigneurie. La vicomté de Neublans était si vaste à l'origine, qu'on l'appelait la *grande seigneurie*. Elle embrassait le château, le bourg et la ville de ce nom, le Grand-Noir, le Petit-Noir, Hôtelans, le Grand et le Petit-Sauçois, le Grand et le Petit-Meix, les Grandes et les Petites-Teppes, Beauchemin, Rye, Abergement-Saint-Jean, Fletterans, et s'étendait très loin dans le Chalonnais et le comté d'Auxonne. A la suite de démembrements successifs, elle ne comprenait plus que Neublans au XVIIe siècle.

Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer pour son exercice un bailli, un juge châtelain, un prévôt, un procureur d'office, un scribe, deux sergents, des forestiers, un notaire et un tabellion.

Le signe patibulaire pour l'exécution des criminels s'élevait au bord du grand chemin tirant à Authume, proche la *Croix de Jean-Bailly*.

Le prévôt tenait ses audiences tous les lundis. L'appel de ses sentences se portait devant le châtelain, qui tenait ses assises au château trois fois par an. Le bailli n'ouvrait ses grands jours qu'à des époques indéterminées. Ils étaient annoncés huit jours à l'avance au prône de la messe paroissiale et à vêpres.

Les sujets étaient soumis à l'impôt des quatre cas, à la garde du

château, à la banalité du four, situé dans la rue du Vernois, à celle du moulin, dit en l'*Aige au Pellolet*, à une corvée annuelle pour amener au château le bois qui y était nécessaire, et à trois autres corvées pour cultiver les terres du seigneur.

Ils avaient droit d'usage dans les bois des Revenues, des Coupis, de Constant et de la Crotte, pour leur chauffage et leurs constructions, sans pouvoir cependant couper ni poiriers ni pommiers.

Ils pouvaient aller couper toute espèce de bois la veille de la fête de saint Jacques et saint Philippe, depuis l'heure de midi jusqu'au premier coup de la messe du jour de la fête.

Le seigneur avait les épaves, la marque des poids et mesures, le banvin, des droits de péage, de bichenage et de vente sur toutes marchandises amenées ou transportées dans l'étendue de la seigneurie, l'amodiation des vergettes qui croissaient sur les communaux, celle de l'or recueilli dans les fontaines ou dans la rivière du Doubs, la collation de l'hôpital et le tiers de la dîme de froment.

Lorsque le bailli tenait ses assises, le scribe de l'Abergement-Saint-Jean devait apporter les registres de la justice rendue au nom du commandeur du Temple de Dole, pour les faire viser. Les officiers du seigneur avaient le pouvoir de concéder la fête de ce village, qui commençait la veille de la Nativité de saint Jean-Baptiste, à midi, et se continuait jusqu'au lendemain, pendant lequel temps ils pouvaient 1° donner permission aux habitants de couper toutes sortes de bois; 2° visiter les chemins, les clôtures, et les faire réparer ; 3° marquer les mesures, et 4° percevoir le droit de vente sur les marchandises. Les taverniers leur devaient deux pintes de vin.

Les habitants de l'Abergement étaient tenus, le jour de cette fête, de comparaître en armes devant les officiers du seigneur et de faire le guet et garde autour de l'église, afin d'empêcher le tumulte occasionné par la foule de peuple qui accourait à l'apport. Le curé de Neublans devait donner à ceux qui montaient la garde une livre de chandelle.

Seigneurs. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir une série exacte des seigneurs de Neublans, parce que cette terre se divisait entre plusieurs familles dont les titres ne déterminent pas les droits d'une manière précise.

Gauthier, *Valterius*, seigneur du château de Neublans, signa, en 1080, l'élection de l'archidiacre Gauthier à l'évêché de Chalon-sur-Saône. En 1083, il vendit, de concert avec *Hugues* et *Etienne*, ses frères, à l'abbé de Baume, l'église paroissiale bâtie dans l'enceinte de son château.

De 1116 à 1119, *Etienne de Neblans*, sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, céda à l'abbaye de Saint-Marcel le village de Pontoux. Béatrix, son épouse, et ses quatre fils, *Hugues*, *Gauthier*, *Simon* et *Guillaume*, comparurent dans l'acte pour y donner leur adhésion.

Guillaume de Neublans accompagna, en 1147, l'empereur Conrad III et le roi Louis-le-Jeune à la troisième croisade.

Gauthier II de Neublans assista, comme témoin, à une donation faite, avant 1148, par le comte Ray-

naud III à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. *Étienne* de Neublans fit, en 1174, à l'abbaye de Tournus, une donation que cautionna Jocerand II, sire de Brancion. *Josse* de Neublans vivait en 1189.

Au mois de septembre 1230, *Jean* de Neublans fit de grandes libéralités à l'abbaye de Lancharre, où l'une de ses filles était morte chanoinesse. C'est probablement ce Jean de Neublans qui fut la tige de l'illustre maison de Rye.

Par un traité du mois d'août 1247, Jean, sire d'Arguel, promit de recevoir dans son château d'Arguel Jean de Chalon l'Antique, et de le défendre à grande et à petite force, sauf la fidélité qu'il devait au seigneur de Neublans. Le comte, de son côté, promit de défendre Arguel contre toutes gens, sauf contre le sire de Neublans.

Au mois d'octobre 1254, Hugues, sire de Neublans, embrassant la cause de Hugues, comte palatin de Bourgogne, contre Jean de Chalon l'Antique, père de ce prince, ordonna à Richard, son fils cadet, d'être homme-lige, pendant sa vie, du comte Hugues et d'Alix, son épouse, et à Etienne, son fils aîné, de les reconnaître pour ses suzerains. Au mois de novembre suivant, il céda encore au comte Hugues, pour quatre ans, l'hommage que lui devait Etienne, sire de la Chassagne.

En 1256, le même seigneur, du consentement d'Etienne et de Richard, ses fils, accorda une charte de franchises aux habitants de Neublans et gratifia de la même faveur, au mois d'août 1262, ses sujets du Petit-Noir et d'Hôtelans. En 1263, il fit hommage à Laure de Commercy, épouse de Jean de Chalon l'Antique, mais on ne sait pour quel fief.

Il paraît que Huguenin de Neublans était un grand dissipateur ou que son père lui laissa une succession très obérée; car, le jeudi après l'Assomption de l'année 1264, il fut obligé d'engager sa terre à Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, pour 4500 livres; de contracter, en 1266, un emprunt de 7600 livres près de Bonnenfant, juif d'Auxonne, sous le cautionnement de Hugues de Doubs, et enfin de vendre son château de Neublans au duc de Bourgogne.

Le dimanche de l'octave de Pâques, au mois d'avril 1270, la comtesse Alix, du consentement de Philippe de Savoie, son second mari, racheta du duc ce château pour en accroître son fief de Dole. Hugues de Neublans laissa deux fils, *Etienne* et *Richard*, et une fille mariée à Perrin, fils de Hugues de Courtenay.

Seigneurs de Neublans de la maison de Vienne. Hugues Ier d'Antigny, sire de Pagny, fils de Guillaume d'Antigny et de Béatrix de Vienne, épousa la fille de Guillaume de Neublans et eut ainsi une portion de la seigneurie. Il mourut en 1243, laissant deux fils, *Huguenin* ou *Hugues II* et *Henri*.

Hugues II, seigneur de Neublans en partie, s'allia à Alix de Villars, dame de Pouilli-sur-Saône, et mourut de 1273 à 1277, laissant six enfants, *Henri*, mort sans postérité, *Philippe*, *Jean*, sire de Mirebel, *Guillaume*, *Gérard* et *Hugues*.

Philippe de Vienne s'allia en premières noces, en 1259, à Agnès, fille de Hugues et d'Alix, comtes de Bourgogne, et en eût trois enfants, *Hugues*, *Simon* et *Alix*. Jeanne de

Genève, sa seconde femme, le rendit père de *Jean*, *Hugues*, *Renaud* et *Jeanne* de Vienne.

Par un partage fait à Bellevesvre, la veille de la Nativité de Notre Seigneur de l'an 1314, Hugues de Vienne, chevalier, fit un traité contenant partage de la succession de son père, mort en 1312, avec *Jean*, damoiseau, et *Huguenin* de Vienne, clercs, ses frères consanguins, d'après lequel il eut dans son lot Montmorot, Seurre, Saint-Georges et plusieurs autres grandes terres. Ce partage ne fait aucune mention de Neublans, mais nous avons lieu de croire que cette seigneurie fut attribuée à Jean de Vienne, fils aîné de Philippe et de Jeanne de Genève. *Jean* de Vienne, sire de Pagny, eut de *N.*, dame de Pourlans et Seillenard, six enfants, *Philippe*, *Guillaume*, *Gauthier*, *Jean*, *Marguerite* et *Archelande*.

Philippe, l'aîné des fils, fut seigneur de Pagny et de Neublans en partie. Au mois de février 1346 (n. st.), ce seigneur et Gauthier d'Azuel, chevalier, ce dernier agissant au nom de Jeanne, Marguerite et Yolande, ses filles, soutinrent un procès contre Eloïs de Courtenay. Cette dame prétendait être propriétaire exclusive du territoire de Fletterans, qui lui avait été cédé en paiement de sa dot, et leur réclamait une somme assez forte à titre d'indemnité pour les meubles qui avaient été pillés dans son château « au temps que madame la comtesse occupait le château de Neblans. » Cette phrase, malheureusement trop laconique, laisse entrevoir de graves événements ; mais les détails nous échappent. Il paraîtrait cependant que les barons comtois, confédérés contre le duc de Bourgogne en 1336, prirent possession de Neublans au nom de Marguerite de France et firent de là des courses sur les villages voisins du duché. Ils n'avaient aucun ménagement à garder avec Philippe de Vienne, qui s'était entièrement dévoué à la cause du duc. Philippe de Vienne laissa de Jeanne de Chambly, son épouse, quatre enfants, *Hugues*, *Guillaume*, *Jean* et *Henri*.

Huguenin ou *Hugues* III de Vienne, sire de Pagny et de Neublans en partie, sut réunir les brillantes qualités de bon diplomate et de vaillant guerrier : intrépide dans les combats, il n'en était pas moins calme et prudent dans les négociations. Aussi, en 1356, la reine de France lui confia-t-elle une mission aussi délicate qu'importante auprès du comte de Savoie. Il s'agissait de faire abandonner à ce dernier le projet qu'il se préparait déjà à mettre à exécution, de porter la guerre en Bourgogne pour reprendre les biens qu'y avaient autrefois possédés ses ancêtres.

Huguenin de Vienne épousa, au couvent des Cordeliers de Lons-le-Saunier, le 24 mai 1358, Henriette, fille de Jean II de Chalon-Auxerre, alors retenu prisonnier à Londres, et d'Alix de Montbéliard. Un an après, il combattit les Anglais avec sa noble compagnie à la funeste journée de Brion. Le succès ne répondit pas au courage que montrèrent les Bourguignons dans cette affaire ; car, accablés par le nombre, ils furent défaits et plusieurs emmenés prisonniers en Angleterre. Dans d'autres circonstances il battit les Anglais et rendit de grands services au roi de France dans ses guerres contre eux. Il servait sous le comte de Tancarville, au mois de mai 1361, avec six chevaliers et

trente-cinq écuyers. Le 20 septembre 1374, Henriette de Chalon, sa veuve, reconnut tenir en fief de Marguerite de France, comtesse d'Artois et de Bourgogne, le droit que ses fils mineurs *Jean* et *Henri* avaient dans le château et la terre de Neublans.

Henri de Vienne, le plus jeune des enfants de Hugues, eut la seigneurie de Neublans dans son lot et épousa Jeanne, dame de Gouhenans, dont il eut *Jean* de Vienne, chevalier; *Henriette*, mariée en premières noces à Guillaume de Granson, sire de Pesmes, et en secondes noces à Jean de Rye, et *Jeanne*, mariée, le 4 mai 1418, à Humbert de Rougemont, damoiseau, seigneur de ce lieu, d'Usier et de l'Etoile en partie. Henri de Vienne mourut en 1421, et sa veuve en 1441.

Jean de Vienne, seigneur de Neublans, s'allia au château de la Marche, le 23 mai 1405, à Henriette de Granson, fille de Jean de Granson, chevalier, et de Catherine de Neuchâtel, et en eut deux enfants, *Gérard* et *Jeanne* de Vienne.

Henriette de Granson testa en 1439 et mourut l'année suivante. Son testament peut donner une idée du luxe de cette époque. Après avoir choisi sa sépulture dans la chapelle de ses ancêtres en l'église Saint-Hilaire de Pesmes, cette dame ordonna de convoquer à ses funérailles le plus grand nombre de prêtres qu'il serait possible, et d'inviter trois cents chapelains à son anniversaire. Elle fit des legs aux églises de Neublans et de Fletterans, à l'archevêque de Besançon, aux quatre châsses du Saint-Esprit, de saint Antoine, de saint Bernard et de saint Antide, aux Cordeliers de Dole et aux pauvres. Elle donna à la dame de Gevry, sa fille, ses deux courroies d'or, sa croix et ses deux boucles aussi d'or; à *Ougney*, sa damoiselle, cent francs, une robe de violet et la *penne* dont elle était fourrée, avec sa courroie d'argent sur tissu noir; à *Jeanne*, fille de Philibert d'Alaise, son autre damoiselle, la meilleure de ses robes de brunette fourrée de gris; à la fille de Philibert de Vallenz, sa troisième damoiselle, son autre robe de brunette, avec la fourrure et sa courroie d'argent, sur tissu de soie *velue ;* à Isabelle, veuve de Jean d'Amour, sa servante, douze francs ; à Jean Monnet, son chapelain, vingt francs ; à Jean Perrin, son cuisinier, six francs; à Thevenet, Poullant, Jean Chenal et Girard Baral, ses varlets, deux aunes de gris pour faire une robe, et à trois autres domestiques, la somme de six francs.

Gérard, fils de Jean de Vienne, seigneur de Pagny, de Neublans et de Scillenard, étant mort jeune, laissa toute sa fortune à Jeanne, sa sœur, mariée, le 24 novembre 1436, à Jean de Longwy, seigneur de Gevry et de Fontaine-Française. Le pape, dans la dispense qu'il accorda pour cause de parenté, dit que le mariage n'avait lieu que pour mettre fin aux guerres et aux procès que se faisaient les deux familles de Vienne et de Longwy.

Seigneurs de Neublans de la maison de Longwy. Nous avons fait connaître à l'article *Gevry* les descendants de Jean de Longwy et de Jeanne de Vienne. Neublans ayant été possédé par les mêmes seigneurs que Gevry, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à notre notice sur ce dernier lieu. L'amiral Chabot vendit à réachat,

peu de temps après son mariage avec Françoise de Longwy, la seigneurie de Neublans à Adrien Bouton, baron de Pierre, mais il la racheta le 29 mai 1532 et acquit plus tard la part provenant de François de Rupt, dont Jean Lallemand, baron de Bouclans, s'était rendu acquéreur en 1535.

Les biens de la maison d'Elbeuf ayant été mis en décret après 1659, Jean Bouhelier, conseiller au parlement de Dijon, se rendit adjudicataire de la vicomté de Neublans et la revendit, le 13 octobre 1685, à Etienne Richard, seigneur de Blégny. Jean-Claude-Joseph de Froissard, marquis de Broissia, obtint de Louis XIV le don de retrait féodal de cette seigneurie et força Etienne Richard de Blégny, chanoine de Baume, et Pierre Richard, son frère, à la lui vendre, ce qui eut lieu le 3 juillet 1703. Ce seigneur fit commencer le beau château qu'on voit aujourd'hui et y mourut en 1750.

Joseph-Ignace-François de Froissard, marquis de Broissia, seigneur de Neublans, du Petit-Noir, d'Annoire, Villangrette, Beauchemin, Bretenière, Châtenois et autres lieux, ancien lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie, chevalier d'honneur au parlement de Besançon et chevalier de Saint-Louis, termina par un traité signé au château de Neublans, le 4 août 1764, les différents procès qu'il avait avec les habitants au sujet de la propriété des communaux, des bois, des parcours, des chemins et des redevances féodales.

Charles-Hilaire-Flavien, marquis de Froissard-Broissia, ayant émigré au moment de la révolution, ses biens furent confisqués. Mme Anne-Marie-Thérèse-Félicité Mairot, son épouse, racheta le château de Neublans et ses dépendances, le 28 thermidor an VII. M. le marquis de Broissia rentra plus tard en France et mourut en ce château avec la qualité de maréchal-de-camp des armées du roi, le 29 janvier 1825. Cette propriété appartient actuellement aux héritiers de M. le comte Philippe-Bonaventure de Froissard-Broissia.

Seigneurie de Neublans en la partie de Rye. Il paraît à peu près certain qu'un membre de la maison de Neublans eut pour apanage la terre de Rye et que ses successeurs en prirent le nom. Ce qui confirme cette opinion, c'est que les seigneurs de Rye avaient moitié du château et de la terre de Neublans.

Guyot, sire de Rye et de Neublans en partie, vivait à la fin du XIIIe siècle. En 1320, *Jean de Neublans*, sire de Rye, fit hommage au sire de Pesmes de Thervay et du château neuf de Balançon. En 1336, il donna à l'abbaye d'Acey ce qu'il avait à Champagney, et fut nommé l'année suivante l'un des exécuteurs testamentaires de Guillaume, sire de Pesmes. Ses enfants furent *Jean*, *Humbert* et *Thiébaud*. Jean et Thiébaud furent les fondateurs du couvent des Cordeliers de Dole, en 1373.

Thiébaud de Rye fit, en 1390, un traité avec les habitants de Montagney pour les tailles qu'ils lui devaient. Etiennette de Ruffey-sur-l'Ognon, son épouse, par son testament publié en 1393, institua pour ses héritiers Guy de Rougemont, son petit-fils, chevalier, et Perrenette, sa petite-fille, épouse d'Henri de Rye, seigneur de Corcondray.

Mathey, sire de Rye et de Neu-

blans en partie, chevalier, épousa en premières noces Marguerite de Rougemont, morte en 1377, et se remaria à Béatrix de Vienne, dame de Commenailles, fille de Guy de Vienne, seigneur de Chevraux, et d'Alix de Villars. Il fit quittance, en 1401, à Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, son beau-frère, de la somme de 2500 francs restant due sur la dot de sa femme, et assigna cette somme sur le château et la châtellenie de Neublans, sur Fletterans et le village des Meix. Il testa, le 17 décembre 1417, dans la grande salle du château de Neublans. L'acte de ses dernières volontés montre le rang distingué que ce seigneur tenait dans le monde. Il voulut être inhumé dans le chœur de l'église de l'abbaye d'Acey, et ordonna que deux mille abbés, prieurs, prêtres et chapelains fussent invités à ses funérailles. Il donna deux cents livres de cire en pains pour son luminaire et cent livres pour faire treize torches qui seraient portées par treize pauvres vêtus de deux aunes de drap noir.

Ses legs à l'archevêque, aux églises de Besançon et aux hôpitaux, furent considérables. *Jean* de Rye, son fils aîné, chevalier, devait avoir son château de Balançon; *Philibert*, son fils puîné, ses droits sur Rye; *Guyot*, son troisième fils, ses droits sur le château et la seigneurie de Neublans, sur Fletterans et les Meix; *Claude*, le plus jeune de ses fils, prieur de Frontenay, deux cents francs, et *Louise*, sa fille, dame de Poupet, la terre d'Ougney. Mathé de Rye mourut en 1419 ou 1420, et Béatrix de Vienne, sa veuve, en 1429. Cette dame voulut, par son testament, qu'on l'inhumât à Acey et que les religieux de ce monastère vinssent chercher son corps jusqu'au château de Neublans.

Guyot de Rye, chevalier, seigneur de Neublans en partie, épousa Marie de Rupt, fille de Jean de Rupt et de Marguerite de Vergy, et n'en eut qu'une fille, mariée au château de Neublans, le 4 avril 1434, à Pierre de Goux, licencié en lois, seigneur de la Vacheresse, depuis chancelier de Bourgogne. Il soutint, en 1435, une instance au parlement de Dijon contre Henriette de Granson, veuve de Jean de Vienne, seigneur de Neublans et de Fletterans en partie, pour faire régler leurs droits respectifs. Plus tard, il vendit à Jean de Rye, son frère aîné, seigneur de Balançon et de Corcondray, la moitié de ce qui lui appartenait dans le château et la seigneurie de Neublans et dans celle de Fletterans, pour 1881 fr.

Jean de Rye, dit de *Neublans*, chevalier, avait épousé en premières noces Antoinette de Salins, dame de Saubertier, fille d'Henri de Salins, seigneur de Poupet, et de Huguette de Granson. Cette dame testa le samedi avant la Saint-Michel de l'an 1439. Elle donna à *Jean* de Rye, son fils aîné, sa terre de Dissey; à *Antoine* de Rye, chanoine de Besançon, sa maison de Noire et moitié de Chamblans, à condition qu'il se ferait prêtre; à *Jean* et à *Louis* de Rye, deux de ses fils, sa part de l'acquisition de Neublans et de Fletterans. Elle mourut la même année. Jean de Rye, son mari, se remaria avec Henriette de Vienne et ne décéda que le 16 septembre 1462.

Mathiète de Rye, fille de Guyot de Rye et de Marie de Rupt, eut du chef de son père le quart de la

seigneurie de Neublans. Pierre de Goux, son mari, fut nommé, en 1476, héritier universel de Jean, sire de Rupt, à charge de relever son nom et ses armes. *François* de Rupt, chambellan de l'archiduchesse Marguerite et premier chevalier au parlement de Dole, vendit, en 1535, ses droits sur Neublans à Jean Lallemand, baron de Bouclans, qui les revendit à l'amiral Chabot, déjà possesseur d'une moitié de cette terre.

Le dernier quart de Neublans, appartenant à la maison de Rye, était, en 1560, la propriété de Catherin d'Albamey, alors sous la tutelle de Charlotte de Chissey, sa mère, veuve de Marc d'Albamey, et passa, par héritage, à Marie, fille de Catherin d'Albamey et épouse, en 1604, d'Henri de Chissey, écuyer, seigneur de Vannoz. Il fut acquis, en 1619, par Claude de Fussey, seigneur de Chazelles, et vendu plus tard par cet acquéreur ou son fils à M. le marquis de Froissard-Broissia, qui réunit ainsi toute la seigneurie sur sa tête.

Châteaux. Sur la rive droite du Doubs, non loin du village de Saulçois, existe une motte artificielle qui figure sur un plan dressé en 1631 sous le nom de *forteresse de Neublans*. Les titres n'apprennent rien sur cet ancien château dont il ne reste plus de vestiges. Dans une reconnaissance générale des droits seigneuriaux, faite par les habitants de Neublans le 1er mai 1535, on lit le passage suivant: « Laquelle seigneurie (de Neublans) appartient pour les trois quarts à M. l'admiral (Chabot), et pour l'autre quart à messire François de Rupt, sieur de Vauvry (Vauvry est un hameau du village de Ciel, près de Verdun-sur-le-Doubs), co-sieur dud. Neublans, en toute justice haute, moyenne et basse.

» A raison de laquelle seigneurie audict sieur admiral compete et appartient un chasteau qui fut brûlé par les guerres lors régnant en Bourgogne, ensemble les basses cours, jardins, vergiers et appartenances dud. chasteau estant de présent en ruine, lequel est assis au long du chasteau et maison-forte dud. sieur de Vauvry. Autour du chasteau sont des fossés. »

Il résulte de ce titre qu'il y avait alors deux châteaux contigus à Neublans, l'un ayant appartenu probablement à la maison de Vienne, et l'autre à la maison de Rye. Le plus ancien, qui fut habité par les seigneurs de nom et d'armes de Neublans, était déjà bâti en 1083. Dans sa Statistique de l'arrondissement de Dole, M. Marquiset dit que l'amiral Chabot eut l'honneur de recevoir en son château de Neublans la visite du roi François Ier, au mois de novembre 1535. Il nous paraît assez étonnant que l'amiral eût reçu le roi de France dans un château en ruines, tandis qu'il possédait une magnifique résidence à Pagny, où il demeurait habituellement. La destruction de cette forteresse remontait sans doute au temps des guerres de Louis XI (1477 à 1480). Elle ne fut rétablie qu'imparfaitement lors de l'invasion française en 1636, car elle ne put opposer la moindre résistance. Des vieilles constructions, il ne reste qu'une tour.

Le château actuel a été bâti au commencement du XVIIIe siècle, sur l'emplacement de l'ancien. Il occupe le sommet d'une forte éminence qui s'élève en amphithéâtre sur la

rive gauche du Doubs. Sa forme est celle d'un parallélogramme ayant 45^m de longueur sur 16^m de largeur. A l'extrémité nord de la façade orientale sont deux tours qui s'avancent en avant-corps. Il devait y en avoir deux autres semblables à l'extrémité opposée, mais cette partie n'est pas terminée.

Le château, construit en briques, se compose d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de trois étages et de vastes bâtiments de dépendances. Ses faces extérieures sont décorées de vingt-sept pilastres de l'ordre corinthien. La porte est précédée de deux lions en pierre s'appuyant sur les armoiries de la famille de Froissard-Broissia.

Une très belle avenue, partant du château, se dirige à l'est, à travers une forêt, sur une longueur de cinq kilomètres. On voit dans le parc des rangées de tilleuls qui, par leur disposition, imitent exactement le plan de l'église Saint-Pierre de Rome.

Le château de Neublans est sans contredit le plus monumental du Jura. Il domine un vaste horizon qui embrasse la vallée du Doubs, la Bourgogne et une partie de la Franche-Comté. Mme la comtesse de Broissia y fait son séjour habituel avec une partie de sa famille.

Prévôté. La prévôté de Neublans resta inféodée, pendant plusieurs siècles, à une branche cadette de la famille de Neublans qui subsistait encore avec éclat au XIVe siècle, à Chalon-sur-Saône. *Guillaume* de Neublans, écuyer, était châtelain de cette ville en 1337. *Henri* de Neublans était l'un des écuyers attachés à la cour d'Henriette de Granson, épouse de Jean de Vienne, en 1439.

Le prévôt avait droit à toutes les amendes prononcées par lui ou le châtelain, à l'exception de celles résultant de délits commis dans le bois des Revenues et des amendes arbitraires. Il était tenu de supporter les frais occasionnés par la tenue des assises du bailli. Dès le XVe siècle, cette prévôté s'amodiait aux enchères moyennant un prix en argent et en cire.

Franchises. La charte de franchises du bourg de Neublans fut concédée par Huguenin, sire de ce lieu, du consentement de ses deux fils et avec l'autorisation de Hugues de Vienne, son suzerain. Elle renferme les mêmes dispositions que celles du Petit-Noir et d'Hôtelans, dont nous donnerons l'analyse.

Les habitants avaient le droit d'élire chaque année, le 4 du mois d'août, un maire et quatre échevins pour administrer les affaires communes. Les officiers élus prêtaient serment entre les mains du maire et des échevins sortants. Les personnes désignées par l'élection ne pouvaient refuser d'exercer leurs fonctions, à peine d'une amende de 60 sols au profit du seigneur. C'était au maire qu'était confié le soin de faire toutes saisies et exécutions, de signifier les appels des sentences et d'assigner les parties en justice.

Aucun étranger ne pouvait être reçu habitant par les bourgeois sans le consentement du seigneur.

Les habitants avaient le droit de pêcher dans le Doubs avec filets et *attiquets*, mais à pied seulement et sans bateau.

Bourg. Le bourg de Neublans était à côté du château, et était clos par des murailles en briques et par des portes. Il se divisait

en plusieurs rues appelées la *rue des Juifs*, la *rue du Vernois*, la *rue des Couards*, etc., et était habité par des nobles, des bourgeois, des prêtres, des marchands, la plupart juifs ou lombards, et des industriels.

Il y avait un auditoire pour la justice, des halles, un marché par semaine et deux foires par an, qui se tenaient, l'une, le jour de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, et l'autre, le jour de la fête de saint André.

Hôpital. L'hôpital était situé dans la rue du Vernois et était desservi par un hospitalier et une hospitalière. Les revenus de cet hospice consistaient dans le cinquième de la dîme d'Authume, dans six quartaux de froment à prélever sur la dîme de Neublans et dans la braise du four banal. L'hospitalier était tenu de faire célébrer tous les lundis, dans la chapelle de l'hôpital, une messe pour le repos des seigneurs de Neublans. Cet établissement, ruiné en 1637, ne fut pas rétabli.

Eglise. L'église de Neublans ne fut longtemps qu'une chapelle castrale; elle figure en cette qualité dans un titre de l'an 1083. Erigée en succursale au XVe ou au XVIe siècle, elle ne reçut le titre de cure qu'en 1686. Le village dépendit jusqu'à cette époque de la paroisse de Mouthier-en-Bresse. Le prieur de ce dernier lieu conserva toujours le patronage de cette église. L'édifice est situé sur l'éminence qui domine le village et est dédié à l'Invention des reliques de saint Etienne. Il se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Les murs sont en briques. La nef est décorée de pilastres avec chapiteaux richement feuillés et de bon goût. On reconnaît dans la partie supérieure du clocher des traces de peintures à fresque très anciennes. La chapelle seigneuriale est ornée d'un très beau vitrail en verres de couleur placé en 1854. Avant les guerres et les pestes du XVIIe siècle, sept prêtres, natifs du lieu et organisés en corps de familiers, étaient chargés du service des fondations. Plusieurs confréries, notamment celles du Saint-Sacrement, du Saint-Esprit, de Sainte-Barbe, et *la calande des treize confrères*, faisaient leurs exercices dans les chapelles.

On remarque dans le cimetière une croix dont les croisillons datent du XVe siècle. D'un côté est la Mère de Dieu tenant son enfant; une colombe aux ailes éployées, emblème du Saint-Esprit, repose sur sa couronne; de l'autre côté est le Christ, ayant sur sa tête un ange ailé tenant un listel.

Evénements divers. En 1413, les sires de Neublans furent requis de se rendre à Montereau, avec ce qu'ils pourraient rassembler de gentilshommes, pour résister aux entreprises de plusieurs grands seigneurs et gens armés qui menaçaient Paris. Quelques années plus tard, en 1428, ils reçurent de la duchesse de Bourgogne ordre de s'opposer aux troupes étrangères qui envahissaient le pays.

Le 22 octobre 1421, sainte Colette était à Neublans, allant de Poligny à Seurre, où l'attendait la duchesse de Bourgogne. P. de Baume, son confesseur, sœur Perrine, sa compagne, sept autres religieuses et un officier de la cour de Bourgogne l'accompagnaient. Elle se trouva arrêtée dans son voyage par les eaux enflées de la

rivière du Doubs, qui ne permettaient pas aux bateliers de la traverser. La Bienheureuse avait, comme à son ordinaire, passé une grande partie de la nuit en oraison. Le jour étant venu, elle recommanda à son confesseur de tout disposer pour le départ; et comme il lui exposait l'impossibilité ou du moins l'extrême danger de traverser le Doubs: « Danger, lui répondit-elle en souriant, et la Providence? la Providence qui vous a conduit, vous et moi, depuis tant d'années, à travers tant de périls! »

L'officier de la duchesse, moins rassuré, promit de les suivre, mais seulement dans le cas où il n'y aurait pas trop de témérité à vouloir franchir l'obstacle.

On descendit le coteau assez rapide au pied duquel coule la rivière. Colette marchait à la tête de la pieuse caravane. «Où donc est la rivière, lui demanda sœur Perrine, cette rivière que l'on dit si grosse et que la barque ne passe plus? — Allons toujours, lui répondit la sainte. »

Toute la troupe était déjà sur l'eau et nul ne s'en apercevait, si ce n'est les paysans et les pontonniers qui, voyant nos voyageurs marcher sur les flots comme sur un chemin, poussaient des exclamations à n'en plus finir.

« Qu'est-ce qui fait crier ces gens-là? demanda l'officier au confesseur. — Je l'ignore, dit le Révérend Père. Ils craignent sans doute que nous n'allions de gaîté de cœur nous jeter au gouffre tout à l'heure.»

Arrivés sur la rive droite, au Petit-Noir, les compagnons de Colette eurent aussitôt les yeux dessillés, et ils virent alors la rivière qu'ils venaient de franchir à pied sec sans y faire attention.

Sainte Colette se mit à genoux; les personnes qui l'accompagnaient suivirent son exemple et remercièrent Dieu de la faveur qu'ils venaient de recevoir. Les habitants du Petit-Noir, stupéfaits, accompagnèrent, par respect, l'illustre réformatrice jusqu'à une lieue de leur village, en se recommandant à ses prières.

Ce miracle a été rapporté par M. D. Monnier, d'après les manuscrits de l'abbé de Saint-Laurent.

Neublans, placé sur la frontière du duché de Bourgogne, fut victime de toutes les guerres qui désolèrent notre province. Le château, le bourg et le village furent brûlés par les armées de Louis XI, de 1477 à 1480. En 1582, des bandes de protestants se répandirent dans la commune et y commirent toutes sortes d'excès.

C'est à Neublans que s'assemblèrent, de 1610 à 1612, les commissaires chargés de mettre fin aux querelles qui subsistaient depuis longtemps entre la France et l'Espagne, au sujet de la délimitation du duché et du comté de Bourgogne. Ils firent ouvrir un fossé entre Neublans et Fletterans pour servir de limite définitive entre les deux provinces.

Au mois de mars 1637, le château fut pris par les carabiniers du roi de France, et la garnison n'obtint une capitulation qu'en payant une somme de 3500 livres. Les habitants, qui s'y étaient retirés, furent faits prisonniers de guerre et conduits au château de Pierre.

Pont en fil de fer. Le Doubs avait toujours été traversé, à Neublans, par une barque que le seigneur était tenu d'entretenir en percevant un péage dont le tarif était affiché à un poteau. Du 20 au

30 mars 1841, on ouvrit au public le pont suspendu destiné à remplacer la barque, et qui fut exécuté par M. Bousson, ingénieur civil, sous la direction de M. Parandier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Biographie. Neublans est la patrie de Jacques *Curasson*, né le 7 septembre 1770, avocat à Besançon, auteur du *Code forestier conféré et mis en rapport avec la législation qui régit les différents propriétaires et usagers dans les bois;* d'un traité sur la compétence des juges de paix; d'un traité historique, doctrinal et de pratique sur le *Régime municipal;* d'observations sur le *Traité de l'usufruit* du savant professeur Proudhon, et d'un grand nombre de mémoires sur divers points de doctrine.

Bibliographie. Archives municipales de Neublans. — Archives départementales du Doubs et du Jura. — Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, années 1841 et 1843.

—

Neuvilley, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste de Poligny; de la perception et de la paroisse de Colonne; à 3 kil. de Colonne, 12 de Poligny et 30 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 226^{m}.

Le territoire est limité au nord par Montholier, au sud par Colonne, à l'est par Brainans, le Visceney et Colonne, à l'ouest par Oussières. Le moulin des Etarpiers fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande com. n° 9, d'Arbois à Pierre; par les chemins vicinaux tirant à Montholier, à Brainans, au Visceney, à Colonne, à Rathier et à Oussières; par la Grozonne, le canal du moulin des Etarpiers, le bief des Planchettes et le ruisseau des Prés-aux-Clercs.

Le village est situé en plaine, entre la belle prairie de Colonne et la vaste forêt de Foras, sur la rive droite du ruisseau de l'Orain. Les maisons sont un peu isolées, mal bâties en bois, terre et pierre, et couvertes en chaume. Les rues sont d'une malpropreté repoussante.

Pop. en 1790, 144 hab.; en 1846, 182; en 1851, 182, dont 100 hom. et 82 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 44 hab.; 32 maisons; 50 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1834: surf. territ. 406^{h} 66^{a}, divisés en 810 parcelles que possèdent 229 propriétaires, dont 161 forains; surf. imp. 327^{h}, savoir: 112 en prés, 106 en terres lab., 92 en bois, 6 en pâtures, 5 en terres vagues, 2^{h} 89^{a} en étangs, 1^{h} 95^{a} en sol et aisances de bâtiments, 81^{a} en jardins et 14^{a} en vergers; d'un rev. cad. de 8382 fr.; contrib. dir. en princip. 1368 fr. La surf. non imposable, de 79^{h}, se compose d'une partie de la forêt imp. de Foras.

Le sol, légèrement ondulé, rend huit fois la semence et produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, beaucoup de foin et de bonne qualité, des fourrages artificiels, peu de seigle et d'orge. On exporte le tiers des céréales et on importe le vin.

Le rev. réel des propriétés est de 5 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune beau-

coup de porcs et de bêtes à cornes qu'on engraisse, des moutons et des volailles; 7 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire d'abondantes gravières et des sablières.

Les habitants fréquentent les marchés de Sellières et de Poligny. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et l'éducation du bétail. Ils ont une aptitude très prononcée pour les sciences, mais leurs voisins leur reprochent d'être processifs. Leur physionomie est sévère et accuse une grande fermeté de caractère.

Il y a deux moulins à farine à plusieurs tournants, et deux sabotiers.

Biens communaux: une maison commune renfermant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 10 filles; une belle place publique; 6 ponts voutés en pierre et 2 autres ponts avec tabliers en bois, et des terres, prés et bois.

Budget: recettes ord. 2120 fr.; dép. ord. 2120 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été fondé par M. Bulabois. Ses rev. ord. sont de 101 fr., répartis entre 18 indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom seul de Neuvilley, *Villa Nova*, suffit pour démontrer que ce village a succédé à un plus ancien; et en effet, au nord-ouest des habitations, est un lieu appelé les *Chezeaux, Casaliæ,* tout couvert de débris de constructions romaines et du moyen-âge, où, suivant la tradition, Neuvilley aurait pris naissance. Son nom se rencontre dans les chartes de l'abbaye de Rosières dès le XIIe siècle.

Seigneurie. Neuvilley dépendait en toute justice de la prévôté de Colonne et faisait partie du bâtis de Montholier. La famille Froissard-Bersaillin y possédait un vaste meix appelé le *meix Froissard*. La maison de Poitiers y avait quelques droits seigneuriaux.

Evénements divers. Une contrée du territoire porte le nom de *Pré de la Bataille*. On prétend qu'il y eut effectivement en ce lieu un combat, mais on ne peut en préciser l'époque. Le village a été brûlé en entier par les Français en 1637.

Biographie. Neuvilley est la patrie de 1° *Denis Aubert* (1770-1842), auteur d'une grammaire française très estimée et de plusieurs autres ouvrages. Il avait acquis de vastes connaissances sans le secours d'aucun maître; 2° de *Célestin Aubert*, né en 1819, professeur distingué au collége de Bourg, et auteur de plusieurs bons traités de mathématiques.

—

Nevy-lez-Souvans, *Nuvium, Nevy-lez-Dole,* vg. de l'arr. de Dole; cant. de Chaussin; percept. de Mont-sous-Vaudrey et bur. de poste du Deschaux; succursale érigée le 26 décembre 1843; à 11 kil. de Chaussin, 12 de Dole et 44 de Lons-le-Saunier. Altitude: 244^m^.

Le territoire est limité au nord par Parcey, Goux et la Loye, au sud par Villers-Robert, dont le ruisseau de la Veuge le sépare, à l'est par Souvans et à l'ouest par Parcey et Rahon. Le Moulin fait partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 5, de Paris à Genève; par les chemins vicinaux tirant au Deschaux et au bois communal; par la Loue et l'un de ses bras, la Veuge et les canaux des moulins de Nevy et de Parcey.

Le village est situé dans le Val d'Amour, entre une vaste plaine et un plateau qui s'élève à pic au sud. Les maisons, échelonnées sur les bords de la route de Dole à Poligny, sont construites en pierre et couvertes, les deux tiers en chaume et les autres à tuiles. On y remarque le beau moulin de M. Coutenot et le château de Mme veuve Jourdy-Robin, de Dole.

Pop. en 1790, 286 hab.; en 1846, 406; en 1851, 388, dont 193 hom. et 195 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 54 hab.; 81 maisons; 96 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1741.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1828: surf. territ. 705h 49a divisés en 2048 parcelles que possèdent 193 propriétaires, dont 94 forains; surf. imp. 665h, savoir : 351 en terres lab., 162 en bois-taillis, 119 en prés, 10h 66a en friches, gravières et mares, 8h 89a en pâtures, 5h 68a en broussailles, 2h 32a en sol et aisances de bâtiments, 1h 95a en vignes, 95a en jardins et 92a en vergers; d'un rev. cad. de 9898 fr.; cont. dir. en princip. 2481 fr.

Le sol se divise en deux parties parfaitement distinctes, l'une en plaine et l'autre en côtes, dite les *Arbues*. Il produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels, un peu de sarrazin, de légumes secs, de betteraves et de carottes fourragères. On exporte le tiers des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes, beaucoup de porcs qu'on engraisse et des volailles; 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès.

On trouve sur le territoire des gravières, des sablières et de la terre glaise propre à la fabrication de la tuile et de la poterie.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole.

Les patentables sont: 6 marchands de vaches, 2 épiciers, 1 maréchal-taillandier, 2 aubergistes, 2 coquetiers, 2 marchands de grains et 1 charron.

Dans le lieu dit à la *Tuilerie*, existait une tuilerie qui était encore exploitée en 1755. Il y en avait une plus ancienne dans le *Champ de l'Aillotte*.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère très commode; une maison commune construite en 1840, qui a coûté 13,000 fr.; elle renferme la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les salles d'études, fréquentées en hiver par 46 garçons et 45 filles; un puits communal, deux ponts et 110h 97a de pâtures, friches, bois-taillis et bois-broussailles, d'un rev. cad. de 1513 fr.

Bois communaux: 97h; coupe ann. 2h 91a.

Budget: recettes ord. 3496 fr.; dép. ord. 3492 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les Celtes n'ont laissé d'autres traces de leur séjour dans nos contrées que quelques pierres sacrées, des tombeaux et des fragments de poterie commune. Il n'est donc pas étonnant que les archéologues éprouvent tant de difficulté à reconnaître l'emplacement de leurs villages. Situé entre une monta-

gne et un grand cours d'eau, Nevy occupait une position que ce peuple recherchait de préférence. Il est très probable que la *Croix des Virots* était un monument chrétien substitué à un monument gaulois connu sous le nom de *Pierre qui vire,* et que dans le *Champ Saint-Pierre* s'élevait la statue d'une divinité du paganisme. Le monticule boisé qui se prolonge sur la longueur d'un kilomètre, entre la Loue et la route impériale, se nomme le *Mont-Saint.* Une telle dénomination prouve qu'il reçut jadis une consécration religieuse. L'usage des Romains d'établir leurs cimetières sur des éminences, fait supposer que le Mont-Saint était un lieu de sépulture; ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'il est encore un objet de terreur. Il passe pour être un rendez-vous de revenants et d'esprits. Les uns y voient la *Dame-Blanche* et d'autres apparitions nocturnes effrayantes; d'autres y cherchent des trésors. Des ouvriers y trouvèrent, en 1850, un sarcophage en pierre renfermant un squelette qui avait des armes à ses côtés. Cette sépulture était postérieure au règne de Constantin, car antérieurement les Romains avaient coutume de brûler les corps.

A l'extrémité occidentale du Mont-Saint est un climat dit en *Rougemont,* où existait, dit-on, un château qui aurait été le théâtre d'un événement qui rappelle exactement dans ses détails la fable grecque de Héro et de Léandre.

Vers le sommet de la montagne, on reconnaît une motte entourée d'un fossé qu'on appelle au *Châtelet.* Il y avait probablement en cet endroit une vigie romaine. Au champ des *Fourneaux,* on a trouvé une chaîne en argent et une multitude de tuileaux à rebords et de débris de constructions. On en trouve aussi dans la contrée des *Chaseaux.*

Le nom de Nevy commence à figurer dans les chartes dès le milieu du XIIe siècle.

Seigneurie. Ce village formait, avec Villers-Robert, une seigneurie en haute, moyenne et basse justice qui relevait du château de Vadans.

Seigneurs. Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, donna, en 1240, à Elisabeth, épouse d'Henri de Vergy, l'une de ses filles, née de son premier mariage avec Mahaut de Bourgogne, la forteresse et la terre de Villers-Robert, avec Nevy pour dépendances; donation qu'il confirma en 1251. Marguerite de Vergy, comtesse de Valentinois, disposa de ces mêmes biens, le 19 mars 1356, en faveur de *Poinçard,* fils d'Alexandre de Nozeroy, pour le récompenser des services qu'elle en avait reçus. Philippe, duc et comte de Bourgogne, comme seigneur suzerain de Vadans, ratifia cette concession le 15 juillet 1357. Charles de Nozeroy légua Villers-Robert et Nevy, par son testament du 1er août 1400, à Guy de Salins-la-Bande. *Guy* de Salins testa conjointement avec Etiennette du Pasquier, son épouse, le 30 août 1416, et chargea Philibert de Saint-Ligier, chevalier, de terminer les difficultés qui pourraient survenir entre ses nombreux enfants. *Huguenin* de Salins, écuyer, son fils aîné, eut dans son lot Nevy, Villers-Robert et le fief de Frontenay. Sans respect pour ce traité, ses sœurs se mirent en possession de Nevy, notamment Marguerite de Salins, épouse de

Jean de Chissey, chevalier, seigneur de Buffard. Huguenin obtint un arrêt du parlement de Dole, le 8 juin 1413, qui reconnut ses droits. Sur le refus de Jean de Chissey d'exécuter cet arrêt, le duc Jean-sans-Peur chargea le prévôt de Dole de l'y contraindre par toutes voies nécessaires.

Jean de Salins, écuyer, fils d'Huguenin, seigneur de Nevy, Villers-Robert, l'Abergement, épousa, par traité passé à Dijon, dans le palais du duc Philippe-le-Bon, le 8 mai 1442, Jeanne, bâtarde de Bavière, demoiselle d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et fille naturelle de Louis, duc de Bavière. Le duc de Bourgogne assista à ce contrat, en règla les conditions et constitua en dot à la future épouse, qu'il appelait sa cousine, 4000 saluts d'or. La cérémonie des noces se fit peu de temps après, à Besançon, avec un grand appareil. Elles furent accompagnées de joûtes et de tournois, dont Olivier de la Marche a fait mention dans ses mémoires. Jean de Salins se remaria, en 1453, avec Perronne de Laître, veuve de Jean de Chaumergy. Le capitaine Naudet, qui commandait la garnison française de Bracon, s'empara, en 1479, de ses deux terres de Villers-Robert et de Nevy, pour le punir de ce que depuis six mois il servait dans l'armée de l'archiduc Maximilien contre le roi Louis XI.

Philippe de Salins, né du premier mariage de Jean de Salins, seigneur de Nevy et de Villers-Robert, s'allia avec Marguerite de Chaumergy, fille de Jean de Chaumergy et de Perronne de Laître, seconde femme de son père. De ce mariage naquirent *Antoine, Jeanne* et *Guillemette* de Salins.

Antoine de Salins, écuyer, donna, le 21 novembre 1503, le dénombrement des seigneuries de Villers-Robert et Nevy à Charles de Poitiers, baron de Vadans. Après sa mort, ses biens furent mis en décret et adjugés à Guillemette de Salins, sa sœur, épouse de Claude de Fallerans, écuyer, seigneur de Frontenay.

Alain, fils de Claude de Fallerans, fit hommage de ses terres de Villers-Robert et de Nevy au baron de Vadans, le 8 août 1584. De la famille de Fallerans, la seigneurie de Nevy passa par acquisition dans celle de Froissard. Antoine-Ignace de Froissard la vendit, vers 1697, à M. Mignot de la Bévière, qui la laissa à ses deux fils, Joseph et Jean-Joseph de Mignot, écuyers, vivant tous deux en 1754. L'aîné de ces deux frères l'obtint dans son lot et soutint un long procès, en 1766, avec les habitants au sujet de ses droits féodaux. M. de Mignot vendit ce domaine, quelques années avant la révolution, à M. de Polégny, seigneur d'Evans.

Château. Les seigneurs de Nevy habitaient le château de Villers-Robert. M. de Mignot ayant acquis séparément le premier de ces villages, fit construire sur le penchant de la côte, près de l'église, un modeste manoir dans lequel il résida ainsi que ses fils. Il appartient actuellement à Mme veuve Jourdy-Robin, de Dole.

Eglise. Nevy dépendait dans l'origine de la paroisse de Souvans. Il y avait dans le village une chapelle très ancienne dont Etiennette du Pasquier, épouse de Guy de Salins, augmenta la dotation en 1416. Cette chapelle fut érigée en succursale au XVIIe siècle. Elle était bâtie au sommet de la montagne

et était entourée d'un cimetière. L'église actuelle, dédiée, comme la précédente, à saint Pierre et à saint Paul, dont on célèbre la fête le 24 juin, est précédée de onze degrés d'escalier et se compose d'un porche sur lequel s'élève le clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur et d'un sanctuaire se terminant octogonalement. On y remarque la tombe de M[lle] Marie-Césarine-Alexandrine de Mignot de la Bévière, morte en 1753, à l'âge de quatre-vingts ans. Le clocher, moins ancien que l'église, porte la date de 1756 et est couronné par une flèche couverte en ardoises.

Bibliographie. Statistique de l'arr. de Dole par M. Marquiset.— Annuaire du Jura, année 1853.

—

Nevy-sur-Seille, *Villa Noviaci*, *Nevy-sur-Voiteur, Nevy-sous-Château-Chalon*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; succursale; à 2 kil. de Voiteur et 13 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 274^m.

Le territoire est limité au nord par Château-Chalon et Blois, au sud par Lavigny, Baume et les Granges-sur-Baume, à l'est par Lamarre et à l'ouest par Voiteur.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Voiteur, à Baume, à Blois, à Château-Chalon et à Lamarre; par la rivière de Seille, ses canaux de dérivation et le ruisseau de Juisse qui y prend sa source. Le hameau de Billin, la grange de la Saugia et la ferme des Essertines font partie de la commune.

Le village est situé au fond d'un vallon. Les maisons sont groupées sur les bords de la Seille, bien bâties en pierre et couvertes à tuiles. On y remarque l'ancien château de M. de Laclos, qui appartient actuellement à M. Darnaud, maire de la commune, et la belle habitation de M[me] Regnault.

Pop. en 1790, 501 hab.; en 1846, 502; en 1851, 506, dont 261 hom. et 245 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 77 hab.; 53 maisons, savoir : à Nevy, 41; au hameau de Billin, 10; à la grange de la Saugia, 1, et aux Essertines, 1; 131 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1825 : surf. territ. 654^h 75^a; surf. imp. 638^h, savoir : 240 en bois, 154 en terres lab., 98 en vignes, 63 en prés, 58 en pâtures et le surplus en cultures diverses; d'un rev. cad. de 9873 fr.; contrib. dir. en princip. 3375 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes, rend huit fois la semence et produit du blé, des légumes secs, du maïs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et surtout des noix, des vins rouges, blancs, jaunes et clairets qui rivalisent avec ceux de Château-Chalon; du foin, des fourrages artificiels, un peu d'avoine, d'orge et de betteraves. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte les 4/5 des vins. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 70 pour 0/0.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des chèvres et des volailles; 30 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès, mais on néglige la culture de la vigne. Les débordements de la Seille causent de fréquents dégâts aux récoltes.

On trouve sur le territoire de

la marne, de la terre glaise propre à la fabrication de la tuile et de la brique, des sablières et des gravières, des carrières de gypse, du tuf exploité pour constructions de cheminées, de cloisons, de voutes de caves et de grottes rustiques; de la pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux ordinaire et hydraulique.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 15,000 kil. de fromages façon Gruyère; une fabrique de plâtre; un moulin à farine à trois tournants, avec huilerie et deux battoirs, l'un à chanvre et l'autre à blé; un autre moulin à trois tournants avec huilerie et battoir; un troisième moulin à quatre tournants avec une scierie à une lame. Il existait autrefois un moulin à vent sur la montagne.

Les patentables sont: 1 forgeron, 1 épicier, 1 voiturier et 1 marchand de vins en gros.

Biens communaux: une église; un cimetière isolé de l'église, mais dans le village; une ancienne église transformée en châlet; un presbytère très convenable près de l'église; une maison commune contenant les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 60 garçons et 50 filles; un oratoire dédié à la Vierge, construit en 1842; 5 ponts en pierre, voutés; une place publique autour de l'église, et des terres, friches, parcours et bois.

Bois communaux: 21^h 81^a; coupe ann. 7^h 86^a.

Budget: recettes ord. 4079 fr.; dép. ord. 3579 fr.

Bureau de bienfaisance: il a été fondé, en 1851 et 1854, par le sieur Limandre et Jeanne Ethevenot, son épouse. Ses revenus s'élèvent à 100 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Nevy se cache au fond d'un étroit vallon qu'arrose la Seille et que dominent des montagnes dont les flancs sont tapissés de riches vignobles ou couverts de forêts à travers lesquelles perçent çà et là des pointes anguleuses de rochers. Les maisons sont ombragées par des massifs d'arbres à fruits qui leur donnent un aspect très pittoresque. L'origine de ce village remonte à des temps très reculés. Vers le sommet de la *Roche de Belien,* se détache un bloc de pierre en forme d'aiguille ayant 10^m de hauteur et 15^m de circonférence à sa base. On arrive à cette aiguille par le mont Pagan, *mons Paganorum.* Il est à peu près certain que cette pierre fut l'objet d'un culte de la part des premiers habitants et qu'elle fut vénérée comme l'image de Belenus, le Soleil ou Apollon. M. Désiré Monnier a remarqué, en face de ce monument naturel, de petits tas de pierres disposés régulièrement, qu'il regarde comme des *acervi* érigés en signe de dévotion. Les champs dits sur le *Châtelet* et sur *Châtillon* ont été occupés par des fortins que les Romains élevèrent pour protéger le val de Voiteur. On a trouvé, à différentes époques, sur plusieurs points du territoire, des meules de lave volcanique, des médailles à l'effigie de Faustine et de Maximin, des tuileaux à rebords et des tombeaux en maçonnerie, fermés de laves, qui renfermaient des squelettes d'hommes d'une grande stature. Ces tombeaux sont groupés en si grand nombre dans le lieu dit sur *Châtillon,* qu'on peut

supposer qu'au IVe ou Ve siècle ce champ servait de cimetière. La *Roche Pourreau* (*Mons Putridus*) paraît avoir fait partie d'un vaste champ de bataille qui s'étendit jusqu'à Domblans. On y trouve des corps humains déposés sans sépulture, presque à fleur de terre.

Seigneurie. Nevy dépendait en toute justice du val de Voiteur. Les habitants étaient libres et soumis à de très faibles charges féodales. Ils étaient propriétaires de la forêt du Chaumois. Les religieux de Baume avaient seulement le droit d'y couper du bois pour leur chauffage, à charge de donner au forestier, à l'époque des fêtes solennelles, un pain et une pinte de vin. Ils avaient encore le four banal du village. La population se racheta de cette banalité, le 31 décembre 1680, en promettant deux mesures de froment par ménage.

Fief de foresterie. La foresterie de Nevy était inféodée à une famille noble du nom de Baume. Renaud de Baume et Huguette, son épouse, firent hommage de leur fief de Nevy à Jean d'Eternoz, abbé de Baume, en 1328.

Eglise. On croit que dans le champ de *Saint-Valier* existait une chapelle dédiée à saint Valère, évêque de Saragosse, mort en exil au IVe siècle, mais on ne possède aucun document positif à ce sujet. Nevy dépendait de la paroisse de Voiteur et avait une chapelle dédiée à saint Joseph, qui fut ruinée par les Français en 1637. Les habitants la rétablirent en 1685 et la dotèrent suffisamment pour l'entretien d'un chapelain. Cette chapelle, qui sert provisoirement de fromagerie depuis cinq ans, se compose d'un clocher, d'une nef, d'une grande chapelle à gauche de la nef, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie.

L'église actuelle, commencée en 1840 et terminée en 1850, a coûté 50,000 fr. Elle se compose de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-circulaire et de deux sacristies. La partie centrale de la façade est décorée de deux pilastres de l'ordre dorique, sur lesquels est un entablement avec fronton que rien ne motive. Des colonnes de l'ordre dorique séparent la nef principale des collatérales. Des vitraux de couleur éclairent le chœur.

Evénements divers. Nevy a subi toutes les calamités dont Château-Chalon et Voiteur ont été victimes. *Voir* les notices sur ces deux communes.

Curiosités naturelles. Sous la Roche Pourreau est une grotte dite la *Baume au Guerrier*. Elle est de forme irrégulière et a 7m dans sa plus grande largeur, sur 35m de profondeur. L'entrée, de 3m de largeur, était fermée par une porte en fer. Cette grotte servait de refuge aux populations d'alentour, chaque fois que l'ennemi pénétrait dans la province.

Il y a deux autres grottes, l'une dite la *Baume à Thiébaud* et l'autre la *Chapelle-Voland*. Pendant la terreur, M. de Champagne, prêtre familier de Château-Chalon, célébrait en secret l'office divin dans cette dernière et y réunissait un grand nombre de fidèles.

Biographie. Nevy est la patrie 1° de *Joseph Gabet*, né en 1808, missionnaire distingué de la congrégation de Saint-Lazare, vicaire apostolique dans la Mongolie, et évêque de Troade *in partibus infidelium*, mort à Rio-de-Janeiro le 3 mars 1853. Ce vénérable prélat a publié un *Dictionnaire de la*

langue du Thibet, les *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, et il a traduit plusieurs ouvrages écrits en langue tartare ; 2° de *Joseph-Stanislas Clavelin*, né vers 1815, missionnaire en Chine, de la compagnie de Jésus.

—

Ney, *Nas*, *Nay*, *Nez*, vg. de l'arr. de Poligny; cant., percept. et bur. de poste de Champagnole; succursale; à 3 kil. de Champagnole, 27 de Poligny, 27 d'Arbois et 31 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 554^{m}.

Le territoire est limité au nord par la rivière d'Ain qui le sépare de Champagnole ; au sud par le bief de Balerne qui le sépare de Monnet-la-Ville, par le bief de Chaintre qui le sépare de Mont-sur-Monnet, et par Loulle; à l'est par Loulle, Cize et Champagnole, et à l'ouest par Champagnole, Monnet-la-Ville, Mont-sur-Monnet et Loulle. Le Martinet fait partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse; par les chemins vicinaux tirant à Cize et à Loulle; par la rivière d'Ain, le ruisseau de Terre-Brûlant, les biefs de Balerne, de la Reculée, des Prés devers Cul et de Dessous le Bois.

Le village est situé sur les bords de la route de Lons-le-Saunier à Champagnole, entre la rive gauche de l'Ain et le second chaînon du Jura. Il occupe la base méridionale de la montagne de Sermon, qui s'élève presque à pic. Les maisons, groupées, sont construites en pierre et couvertes en tuiles ou en bardeaux. Plusieurs ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 324 hab.; en 1846, 428; en 1851, 413, dont 203 hom. et 210 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 57 hab.; 79 maisons; 94 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1738.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Paris ou à Lyon. Ils ont un goût prononcé pour la profession des armes.

Cadastre exécuté en 1823: surf. territ. 725^{h} 53^{a} divisés en 1967 parcelles que possèdent 167 propriétaires dont 61 forains; surf. imp. 701^{h}, savoir: 282 en terres lab., 185 en prés, 144 en bois, 75 en parcours, 11^{h} 60^{a} en friches et broussailles, 2^{h} en sol et aisances de bâtiments et 23^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 6913 fr.; cont. dir. en princip. 2339 fr.

Le sol, argileux et craignant la sécheresse, n'est fertile qu'autour des maisons; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup d'orgée, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin, beaucoup de fourrages artificiels, peu de maïs et de navette. On importe le quart des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 4 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse et des volailles ; 25 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, de bonnes sablières et de la mauvaise pierre à bâtir.

Il y a deux châlets appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 25,000 kil. de fromages façon Gruyère; une scierie mécanique pour bois de construction; un moulin à farine et un martinet qui fut établi en 1748 et incendié en 1827.

Les patentables sont: 2 auber-

gistes, 1 voiturier, 1 cordonnier, 2 marchands de tissus et 2 fabricants de sabots.

Les habitants, généralement peu aisés, fréquentent les marchés de Champagnole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le transport des bois et des charbons. Ils faisaient autrefois un grand commerce de glu de leur fabrication, dont on vantait la qualité. Cette branche d'industrie est actuellement très restreinte.

Biens communaux : une église, un cimetière hors du village, qui entourait l'ancienne église ; un presbytère, construit en 1825 ; 2 fontaines avec abreuvoir ; 3 puits communaux, et 139^{h} 58^{a} de bois, prés et pâtures ; d'un rev. cad. de 562 fr. L'instituteur, l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 50 garçons et 50 filles, occupent deux maisons louées par la commune.

Bois communaux : 153^{h} ; coupe ann. 4^{h} 60^{a}.

Budget : recettes ord. 2867 fr. ; dép. ord. 2366 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Dans un riant vallon qui s'étend entre Ney et Cize, et qu'arrose le bief de la Reculée, florissait, au XIe siècle, un bourg assez important du nom de *Conos* ou *Cognosch*, dont l'église paroissiale, dédiée à saint Martin, était un vaste centre religieux. Sur la foi de l'historien Chevalier, nous avions cherché cette église de Conos à Loulle ; mais une étude attentive des chartes de Balerne ne nous laisse plus aucun doute sur son emplacement. Elle s'élevait dans le lieu appelé aujourd'hui la *Combe de la vieille Eglise*. Quant au bourg qui l'entourait, son existence est attestée par plusieurs titres. Une carrière porte encore le nom de *Périère au bourg*. Le moulin de la Rochette était banal pour les habitants de ce bourg. Ney s'est formé par le déplacement successif de Conos. Nous avons déjà parlé de l'église de Conos dans notre notice sur l'abbaye de Balerne, à l'article de Mont-sur-Monnet.

Seigneurie. Ney dépendait à l'origine, dans des proportions différentes, de la baronie de Château-Vilain et de la vicomté de Monnet. A la suite de diverses concessions, l'abbaye de Balerne y possédait le four banal et un grand nombre de meix sur lesquels, outre les cens, elle avait la justice moyenne et basse. Les sujets étaient mainmortables, ce qui ne les empêchait pas d'être en lutte perpétuelle avec les religieux, soit à l'occasion des droits d'usage qu'ils prétendaient dans les forêts, soit pour la quotité des dîmes, soit, enfin, pour les droits curiaux. Il est à remarquer que, de tous les procès qu'ils soutinrent, ils n'en gagnèrent pas un seul. Ils se rédimèrent de la banalité du four, le 21 septembre 1649, en s'engageant à payer trois gros par chaque individu âgé de plus de deux ans, et de la dîme des menues graines par une constitution de rente de 60 livres, suivant un traité du 22 mai 1736. La dîme du froment se prélevait au champ, à raison d'une gerbe sur douze.

Seigneurs. Rodolphe de Monnet, chevalier, second fils de Guy II, sire de Monnet, eut la seigneurie de Ney en partage. Il fut témoin, vers l'an 1184, du consentement donné par Humbert, Hugues et Guy de Monnet, ses neveux, à l'accord que Roger, leur père, avait fait avec l'abbaye de Balerne. En 1203, il

fut présent, avec Guy, son fils, à la donation faite en faveur de ce monastère par Ogier de Charnay et Georgine, son épouse.

Guy de Monnet, seigneur de Ney en partie, par son testament de l'an 1231, fonda son anniversaire et celui de son père en l'abbaye de Balerne, pour lesquels il légua 40 sols de rente sur ses tailles de Ney; il donna, en outre, à cette église, plusieurs immeubles dans ce village et la propriété d'un ruisseau avec le droit d'y construire un moulin.

En 1217, Rainaud-le-Roux, *Ruffus*, prétendait avoir des droits sur le moulin de la Rochette, dont les moines étaient depuis longtemps en possession. Guillaume, prêtre de *Nas*, et Hugues de Champagnole, choisis pour arbitres, tout en reconnaissant la justice de sa cause, l'amenèrent à renoncer à ses droits. Les religieux lui donnèrent, en récompense, une vache, et lui promirent une place dans leur cimetière après sa mort.

En 1230, Hugues du Four, de Conos, chapelain au diocèse de Chalon, donna à Balerne tout ce qu'il avait et tout ce qu'il pourrait acquérir dans la paroisse de Saint-Martin de Conos, en prés, four, champs et forêts.

Au mois d'août 1253, Guillaume et Hugues, frères, fils d'Estier, bourgeois de Lons, vendirent à Balerne, pour le prix de 6 livres estevenantes, les terres qu'ils avaient depuis le ruisseau des Chaintres jusqu'à Balerne.

Jean, fils de Guy de Monnet, sire de Ney, donna à la même abbaye une montée de muire dans les salines de Lons-le-Saunier, et un meix au village de Doucier; il confirma ce qu'elle avait dans les dîmes de Charézier, et les libéralités qui lui avaient été faites par ses prédécesseurs; il lui céda, enfin, ce qu'il réclamait sur Ney et aux sujets des religieux dans ce village, moyennant une somme de 167 livres et la remise des 40 sols de rente que son père avait assignés sur les tailles de Ney. Dès ce moment, l'abbaye de Balerne posséda une grande partie de la seigneurie de Ney.

En 1272, Vignier, fils de Nicolas de Sirod, chevalier, fit hommage à l'abbé de ce qu'il avait à Ney en hommes, prés, pâturages, terres cultivées et incultes, usages, maisons et cens.

Le lundi après la fête de sainte Lucie de l'an 1360, Guillaume-le-Pêcheur, de Champagnole, vendit aux moines de Balerne une maison et un meix situés à Ney, qui lui avaient été donnés par Jean de Chalon-Arlay II, et provenant d'une confiscation faite précédemment sur Martin Brisebarre, de Ney, père d'un Jean Brisebarre qui fut peut-être ce fameux chef de routiers qu'on fut obligé d'assiéger dans le château de Scey, pour faire rendre la liberté à Henri de Vienne, sire de Mirebel.

Le 7 mai 1358, Jean de Chauvirey, damoiseau, sire de Château-Vilain en partie, donna au couvent de Balerne, qu'il affectionnait singulièrement, tous les droits qu'il avait sur Ney par suite de son partage de Château-Vilain, consistant en hommes, femmes, bois, terres, prés, maisons, *chaseaux*, curtils, charrières, cours d'eau, usages, parcours, tailles, cens, prises, *quises*, moulin, avec la justice haute, moyenne et basse. Il ne se réserva que l'exécution à mort des criminels, et Rodet dit Rossel, ainsi que son meix. Il donna ces

choses franches de fief et de charges, promettant de faire ratifier cette donation par Philippe de Vienne, sire de Pymont, son suzerain. Cet acte fut passé au bourg de Château-Vilain, en présence de Jean de Chalon-Arlay II, de Philippe de Vienne, de Visin de Montaigu, licencié en lois, et de Perrin de Saint-Germain, écuyer. L'autre partie de la seigneurie de Ney, dépendant de Château-Vilain, resta aux co-seigneurs de ce dernier lieu.

Eglise. L'église abbatiale de Balerne servait de paroisse aux habitants de Ney. L'ancienne église de Conos n'était plus, depuis le XII[e] siècle, qu'une simple chapelle à laquelle l'archevêque de Besançon, par un décret du 15 juillet 1738, attacha un vicaire amovible. Son état de vétusté et son isolement du village déterminèrent les habitants à en construire une nouvelle plus à leur proximité. La première pierre de cet édifice fut posée le 24 mars 1779. Fermée au moment de la révolution, cette église a été érigée en chapelle vicariale le 7 juin 1820, et en succursale le 18 août 1845. Elle est dédiée à saint Martin, dont on célèbre la fête les 4 juillet et 11 novembre, et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme couvert en tuiles. La nef et le chœur sont décorés de colonnes en pierre, de l'ordre toscan, en partie engagées dans les murs; sur ces colonnes s'élèvent des arcs-doubleaux et arêtes qui ornent la voute.

Curiosités. Sur la façade principale de la maison de Frédéric Vaubourg, on remarque la représentation en pierre, d'assez grande dimension et en demi-relief, de saint Martin, à cheval et en costume de guerrier, donnant à un pauvre la moitié de son manteau. Un autre tableau, en demi-relief, incrusté dans le mur de la porte d'entrée, représente une élégante jeune fille gardant, à genoux, ses moutons au pied d'un château-fort bâti sur un rocher. Du haut du donjon, surgissent deux têtes, l'une d'un roi barbu, l'autre d'une reine, qui semblent être venus là avec inquiétude pour chercher leur enfant dans la campagne et qui découvrent alors qu'elle s'est faite bergère et servante du Seigneur. Le costume de la jeune princesse est du règne de Charles VII. Des écussons et une croix portent le millésime de 1590. Sur une autre partie de la même maison, mais qui appartient à Etienne Vaubourg, on voit un serpent qui s'élance contre un coq comme pour le dévorer, et plusieurs figures humaines, deux entre autres qui sont séparées par un poisson. Cette aile de bâtiment porte la date de 1629.

Sur la porte de la maison de M[me] veuve Guyneret, sont figurés plusieurs écussons et armoiries avec le millésime de 1628.

Biographie. Ney a fourni et fournit encore plusieurs officiers de mérite, tels que M. *Blondeau*, chef d'escadron d'artillerie, mort sur les champs de bataille de l'empire; *Guyneret*, capitaine de la vieille garde et chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1830; Claude-Marie *Reverchon*, capitaine du génie, mort en 1830; Désiré *Lamy*, capitaine en retraite à Ney et chevalier de la Légion d'honneur, dont les cinq fils sont des sujets distingués: l'un est capitaine d'état-major (Lamy, Zénon-Eugène); un

autre, capitaine de chasseurs et commissaire des guerres (Lamy, Hilaire); un troisième, lieutenant de chasseurs (Lamy, Paul); un quatrième, docteur ès-sciences, professeur au lycée de Lille et secrétaire de la société des sciences et arts de cette ville (Lamy, Claude-Auguste), et le cinquième, maître mécanicien aux équipages de ligne.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Annuaire, année 1844.

—

Nezen, commune réunie à celle de Montcusel le 25 septembre 1822.

—

Nillen, commune réunie à celle de Champagney le 22 octobre 1823.

—

Nilly, commune réunie à celle de Courlaoux le 5 février 1823.

—

Nogna, *Villa Noniaci, Noniacum, Nuniachum, Nognia, Nougna*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant. et distrib. de poste de Conliége; percept. de Vevy; succursale dont dépendent les Poids-de-Fiole; à 10 kil. de Conliége et 14 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 554^{m}.

Le territoire est limité au nord par Publy, au sud par Marnézia, à l'est par Binans et Mesnois et à l'ouest par les Poids-de-Fiole.

La commune des Poids-de-Fiole a été réunie à celle de Nogna le 26 mars 1815, et en a été séparée le 20 mai 1839.

Il est traversé par la route imp. n° 78, de Nevers à Saint-Laurent; par les chemins vicinaux tirant aux Poids-de-Fiole, à Marnézia et à Publy; par le ruisseau de la Doye de Buron qui y prend sa source et se jette dans l'Ain.

Le village est situé sur le premier plateau des basses montagnes du Jura. Les maisons, groupées sur les bords de la route de Lons-le-Saunier à Clairvaux, sont bien bâties en pierre, couvertes en laves, en tuiles ou en chaume. Les deux tiers au moins sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 278 hab.; en 1846, 316; en 1851, 307, dont 154 hom. et 153 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 50 hab.; 76 maisons; 80 ménages.

En 1614, on n'y comptait que 17 feux ou ménages, et 39 en 1735.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1606.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers à Lyon.

Cadastre exécuté en 1816: surf. territ. 610^{h} 78^{a} divisés en 1794 parcelles que possèdent 162 propriétaires, dont 42 forains; surf. imp. 604^{h}, savoir: 313 en terres lab., 156 en forêts, 110 en pâtures, 16 en prés, 3^{h} 38^{a} en friches, 2^{h} 58^{a} en jardins, 2^{h} 25^{a} en sol et aisances de bâtiments et 17^{a} en mares d'eau, d'un rev. cad. de 12,374 fr.; cont. dir. en princip. 1746 fr.

Le sol, partie montagneux et partie en plaine, rend cinq fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fourrages artificiels, peu de navette, de fruits et de foin. On exporte le quart des céréales et on importe le vin. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 50 pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chevaux, des mulets, des moutons, des cochons et des volailles. On y en-

graisse des porcs et des bœufs; 17 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire de mauvaises sablières, des carrières de gypse, de très bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, de couleur bleu-foncé et susceptible de recevoir le poli, de la pierre à chaux ordinaire.

Les habitants, généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés de Lons-le-Saunier et quelquefois ceux de Clairvaux. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a un châlet loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 13,000 kil. de fromages façon Gruyère de bonne qualité.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère; une maison commune, construite en 1854, qui a coûté 11,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, une salle d'étude, fréquentée en hiver par 28 garçons et 22 filles, et une salle de pompe à incendie; trois fontaines avec abreuvoirs; deux réservoirs d'eau et 243h 64a de pâtures, bois, terres et friches; d'un rev. cad. de 1520 fr.

Bois communaux: 139h 37a; coupe ann. 4h 31a.

Budget: recettes ord. 2953 fr.; dép. ord. 2592 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'obscurité répandue sur toute la période celtique ne permet point de déterminer l'époque de la fondation de Nogna. On sait seulement que ce village était à la jonction de plusieurs voies très fréquentées dans l'antiquité. L'une, appelée la *Vie de Salins,* reliait cette ville à celle d'Orgelet, en passant par Vevy et Publy; une autre, appelée la *Vie de Lons* ou la *Vie de Clairvaux,* reliait Lons-le-Saunier à Clairvaux. Au point d'intersection de ces deux routes se trouvait une borne milliaire. La place qu'elle occupait, aujourd'hui en nature de bois, est appelée au *Milliaire.* Un fortin destiné à protéger ces chemins couvrait le monticule de la Rochette. On a trouvé sur différents points du territoire une lame d'épée, une petite roue en bronze, un globe de cuivre parfaitement poli et très luisant, une sépulture en maçonnerie sèche et en dalles, et une médaille à l'effigie de Constantin.

Suivant une tradition, qui semble parfaitement s'accorder avec les titres, des colonies de religieux sorties du prieuré de Saint-Maur, au IXe siècle, fondèrent deux nouveaux monastères, l'un à Nogna, sous le vocable de saint Barthélemy, et un second sur le territoire de Blye, dans la contrée de *Landrésia,* dédié à saint Germain. Au nord de Nogna, près d'un champ appelé *sur la Vieille Eglise,* parce qu'en ce lieu était l'église primitive du village, s'étend un terrain dit au *Moutier,* dans lequel on a découvert des fondations de murs, des ferrures de portes et des ossements humains. L'abbaye de Baume, qui avait donné naissance au prieuré de Saint-Maur, avait non-seulement le patronage de l'église de Nogna, mais elle y possédait encore une partie du territoire, qu'elle acensa à des colons moyennant diverses redevances, et percevait un fromage sur chaque famille qui avait des vaches. Cette circonstance donne lieu de croire que le prieuré

de Nogna ayant cessé d'être habité par des religieux, ses biens furent unis à ceux de l'abbaye-mère.

Par une charte de l'an 1133, Ansério, archevêque de Besançon, confirma à Albéric, abbé de Baume, entre autres possessions, l'église de Saint-Maur, les chapelles de Nogna et de Bornay. Une bulle de l'antipape Victor IV, de l'an 1162, contient une confirmation semblable.

Seigneurie. Nogna dépendait en toute justice de la baronie de Binans. Il forma pendant quelque temps un fief particulier qui fut possédé par une famille noble de nom et d'armes qui s'éteignit à Montaigu au XVe siècle.

Château. A l'extrémité sud-est du village s'élève, au milieu d'une plaine, un petit monticule ayant la forme d'une motte artificielle ; son sommet était couronné par un château-fort, appelé par les habitants le *Château Faratte* ou le château de la Rochette. Il occupait tout le sommet de la montagne et était environné d'une ceinture de murailles et de fossés. A côté de la façade méridionale de la maison forte était un donjon très élevé, de forme carrée, ayant 12^m de chaque côté. Ses murs avaient 2^m 30^c d'épaisseur. La destruction de cette forteresse remonte probablement aux guerres de Louis XI. On lit dans un terrier de la seigneurie de Binans, dressé en 1659 : « Plus, leur appartient (aux duc et duchesse de Lorraine d'Elbeuf) au dict Nogna, l'emplacement d'une maison forte, qui est ruinée et déserte, appelée le château de Nogna, au sommet de la côte de la Rochette, avec plusieurs appartenances, environnée de fossés et vieilles murailles. » Tout a été démoli. Il ne reste qu'un gros murger à la place du donjon, dans lequel les habitants vont extraire de la pierre comme d'une carrière ; les fondations de la maison forte et les traces des fossés au pied de l'éminence. A l'ouest du château se groupaient quelques habitations qui sont encore les plus anciennes du village.

Eglise. Nogna dépendit longtemps de la paroisse de Saint-Maur. Son ancienne chapelle ne fut érigée en succursale et desservie par un vicaire perpétuel qu'à la fin du XVIIe siècle. Dans cette chapelle en fut érigée une seconde, dédiée à sainte Barbe, en 1577, et une troisième, dédiée à Notre-Dame, dans laquelle les confréries faisaient leurs exercices. Cet édifice a été démoli. Le desservant était choisi par les habitants et nommé par l'abbé de Baume.

L'église actuelle a été bâtie en 1761 et se trouve placée près de l'extrémité occidentale du village. Elle est dédiée à saint Barthélemy, apôtre et martyr, dont on célèbre la fête le 24 août, et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un sanctuaire se terminant en hémicycle, de deux chapelles formant transept et d'une sacristie. Le clocher, peu élevé, n'apparaît qu'au-dessus des combles.

Biographie. Ce village a donné naissance aux capitaines Grandpilier, Billot et Girod, en activité de service, et au capitaine Chevassus, mort en 1828. Nous citons ces noms, quoique modestes, pour démontrer que la carrière des armes est en grande faveur à Nogna.

Bibliographie. Archives de la préfecture.—Annuaire du Jura, année 1847.

—

Nozeroy (cant. de), arr. de Poligny, limité au nord et à l'est par le département du Doubs, au sud par le canton des Planches, à l'ouest par celui de Champagnole.

Il est traversé par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse; par l'embranchement n° 19, tirant à Nozeroy, et par la route n° 7, de Salins en Suisse; par les chemins de gr. com. n°s 17, de Nozeroy aux Planches, 19, de Nozeroy à Mouthe (tracé, mais non exécuté), 20, de Nozeroy à Levier, 21, de Poligny à Nozeroy, et 35, de Nozeroy à Bonnevaux; par la rivière d'Ain, la Serpentine, le Serpentin et l'Angillon.

Pop. en 1846, 9834 hab.; en 1851, 9546, dont 4871 hom. et 4675 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.

Surface territ. 20,706^{h}; surf. imp. 19,036^{h}, savoir: 8886 en terres lab., 4359 en pâtures, 2592 en bois, 1273 en prés, 184 en broussailles, 103 en prés-bois, 66 en prés secs, 14 en jardins, et le surplus en cultures diverses; d'un rev. cad. de 448,780 fr.

Les communes qui le composent, au nombre de 30, sont: Arsure-Arsurette, Bief-du-Four, Billecul, Censeau, Cerniébaud, Charency, Communailles, Conte, Cuvier, Doye, Essavilly, Esserval-Combe, Esserval-Tartre, la Favière, Fraroz, Froidefontaine, Gillois, la Latette, Longcochon, Miéges, Mignovillard, Molpré, Mournans, les Nans, Nozeroy, Onglières, Petit-Villard, Plénise, Plénisette et Rix.

La plupart de ces communes font partie du val de Miéges et dépendaient de la seigneurie de Nozeroy.

—

Nozeroy, *Nuzeroi, Nosereth, Nozereth, Nozeray, Nuzerey*, petite ville de l'arr. de Poligny; chef-lieu de canton et de perception; direction de poste aux lettres; cure cantonale; paroisse dont dépendent Rix, Trébief, Billecul et Charency; à 36 kil. de Poligny, 36 d'Arbois et 49 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 774^{m}.

Le territoire est limité au nord par Miéges et Molpré, dont il est séparé sur une grande longueur par le ruisseau de la Serpentine, au sud par Trébief et la Favière, à l'est par Longcochon, Trébief et la Favière, à l'ouest par Doye et Conte. Le Faubourg, le moulin de Bellefontaine, le moulin du Saut, les Tanneries et les deux moulins de la Septière font partie de la commune.

Il est traversé par un embranchement de la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse; par les chemins de gr. com. n° 17, de Nozeroy aux Planches, n° 19, de Nozeroy à Mouthe, n° 20, de Nozeroy à Levier, et n° 35, de Nozeroy à Bonnevaux; par les chemins vicinaux tirant à Longcochon, à Molpré, à Gillois et à Doye; par la rivière d'Ain, la rivière de la Serpentine, les ruisseaux du Serpentin et du Vernois.

La ville occupe le sommet d'une montagne isolée qui s'élève en forme de tronc de cône au centre du val de Miéges. Les maisons sont bâties en pierre et couvertes moitié en tuiles plates et moitié en bardeaux. Elles ont jusqu'à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les rues sont bien percées, mais mal entretenues. On y compte la Grande-Rue, la rue de l'Agriculture, la rue Basse, la rue de l'Hôpital, la rue du Château, la rue du

Collége, la rue de la Poterne et la rue Saint-Antoine. Il y a quatre places dites place de la Tranchée, place des Annonciades, place des Cordeliers, place Henri IV, et trois promenades appelées promenades du Fossé de Miéges, du Fossé de Trébief et de la Poterne.

Pop. en 1790, 934 hab.; en 1846, 979; en 1851, 812, dont 386 hom. et 426 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 210 hab.; 120 maisons, savoir : dans la Grande-Rue, 53; dans la rue Saint-Antoine, 18 ; dans la rue de l'Agriculture, 13 ; dans la rue Dessous, 10; au Faubourg, 25; au moulin de la Septière, 1; au Petit-Moulin, 1, et au moulin du Saut, 2; 204 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1532.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1813: surf. territ. 370^h 95^a divisés en 792 parcelles que possèdent 202 propriétaires, dont 71 forains; surf. imp. 355^h, savoir : 209^h en terres lab., 64 en prés, 58 en pâtures, 16 en broussailles, 4^h 19^a en sol et aisances de bâtiments, 3^h 61^a en jardins, 47^a en friches, 13^a en réservoir d'eau, et 2^a 80^c en gravières ; d'un rev. cad. de 17,658 fr.; cont. dir. en princip. 4536 fr.

Le sol, montagneux et d'une moyenne fertilité, rend cinq fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup d'orgée, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du lin, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, peu de chanvre et de fruits.

On importe les deux tiers des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chèvres, des lapins et des volailles; 150 ruches d'abeilles.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 22,000 kil. de fromages façon Gruyère de bonne qualité.

Foires et marchés. Il y a huit foires par an qui se tiennent le lundi précédant le dimanche de la Chandeleur, le premier lundi de Carême, le lundi de la semaine de Quasimodo, le lundi après la Trinité, le lundi après la Visitation, le premier lundi du mois d'août, le lundi qui précède la fête de saint Michel et le lundi qui suit le 1er novembre. On y vend des bêtes à cornes, des chèvres, beaucoup de chevaux, des porcs, des ancelles pour couvrir les maisons, des planches, du bois de charronnage, du bois à brûler, et les autres marchandises qu'on trouve ordinairement aux foires des autres villes. Il n'y avait autrefois que quatre foires, mais elles jouissaient d'une grande réputation ; elles se tenaient le lendemain des fêtes de la Pentecôte, de la Toussaint, de la Purification et la première semaine de Carême. Des marchés bien approvisionnés avaient lieu chaque jour. On avait tenté, au moment de la révolution, d'en établir un le vendredi de chaque semaine, mais il tomba bientôt en désuétude.

Commerce. Les patentables sont: 5 aubergistes ou cabaretiers, 7 cafetiers, 1 quincaillier, 4 marchands d'étoffes, 2 merciers, 2 boulangers, 3 épiciers, 1 marchand de vin en gros, 1 marchand de fer, 2 marchands de faïence et de poterie, 1 marchand de chevaux.

Industrie. 2 horlogers, 1 perruquier, 2 maréchaux-ferrants, 2 charrons, 4 voituriers, 3 cordon-

niers, 1 boucher, 5 menuisiers, 2 sabotiers, 1 tonnelier, 1 maréchal-ferrant, 1 teinturier, 1 ferblantier, 1 charpentier, 2 bourreliers et 1 entrepreneur de travaux publics.

Il y a 4 tanneries, 1 moulin à huit tournants avec battoir à chanvre et scierie, 1 moulin à cinq tournants avec une scierie et un battoir à blé, 1 moulin à deux tournants avec battoir à blé et battoir à écorce, et 1 autre moulin aussi à deux tournants avec battoir.

Nozeroy est le siége d'une justice de paix dont les audiences se tiennent tous les mardis, et d'une station d'étalons; la résidence d'un notaire, de deux huissiers, d'un agent-voyer cantonal, d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, et de trois médecins.

Biens communaux: une église; un cimetière au nord-ouest de la ville; un presbytère appartenant à la fabrique, près de l'église; une maison commune renfermant la mairie, l'auditoire de la justice de paix, le dépôt de la pompe à incendie, le logement de l'instituteur et deux salles d'étude, fréquentées en hiver par 90 élèves; une maison d'école contenant la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 60 élèves, et des logements loués à divers particuliers; un hôpital contenant le logement d'une institutrice religieuse de l'ordre de la Charité, dont la maison principale est à Besançon, une salle d'asile fréquentée par 60 élèves des deux sexes, le logement de la sœur directrice de l'asile et de la sœur hospitalière, deux salles pour les malades des deux sexes, renfermant 20 lits, une chapelle et les dépendances de l'hospice; une autre maison acquise par la commune, et sans destination; deux pompes à incendie, manœuvrées par une compagnie de 30 pompiers; une chapelle et un petit cimetière derrière le chœur de l'église; quatre fontaines avec abreuvoirs; un lavoir public couvert, construit en 1848; deux citernes très anciennes et très profondes; un champ de foire et 98^h 16^a de pâtures, prés, gravières et broussailles; d'un rev. cad. de 1515 fr.

Bois communaux: 43^h.

Budget: recettes ord. 6549 fr.; dép. ord. 6500 fr.

Bureau de bienfaisance: rev. ord. 276 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Au centre du val de Miéges s'élève une montagne isolée, aux escarpements rapides, dont le sommet a la forme d'un triangle isocèle. La ville de Nozeroy est assise à la pointe de ce rocher. La plaine ondulée qui l'entoure, le voisinage des montagnes de la haute Joux, couvertes de sapins, et de la basse Joux, donnent à cette ville, selon les diverses saisons de l'année, une variété de couleur, de mouvement, qu'on trouve rarement ailleurs. Le chemin tracé sur le seul côté accessible de la colline, au sud-est, est bordé d'habitations qui, sous le nom de *faubourg*, se continuent jusqu'à une porte monumentale, dite la *porte de l'Horloge*. Avant de pénétrer dans l'intérieur de la ville, on rencontre deux places, appelées la *place Henri IV* et la *place de la Tranchée*, où viennent aboutir deux longues promenades établies sur les anciens fossés et qui forment les boulevards extérieurs. Après avoir franchi la porte, se déroule, dans toute son étendue, la Grande-Rue, communiquant

par plusieurs ruelles à d'autres rues qui lui sont parallèles. Le ruisseau du Serpentin côtoie la base de la montagne au couchant, en se précipitant de cascade en cascade, et met en mouvement un grand nombre d'usines disposées d'une manière très pittoresque.

Les diverses étymologies assignées au nom de Nozeroy paraissent toutes si peu vraisemblables, que nous nous abstiendrons de les discuter et même de les reproduire. Les commencements de cette ville ne sont pas connus: sa position, fortifiée par la nature, dut souvent servir de refuge dans l'antiquité aux populations répandues dans le val de Miéges et devenir un *oppida* en temps de guerre; mais nous n'avons, pour appuyer cette conjecture, que de vagues traditions mythologiques. Une voie gauloise ou romaine, venant de Pontarlier et descendant à Champagnole, passait non loin de Nozeroy. Gilbert Cousin signale la découverte faite sur ses bords, à Charency, d'une infinité de médailles. Entre le pied de la montagne et le village de Trébief, on a reconnu trois *tumuli* qui renfermaient des ossements humains et des armes. Ces tombeaux pouvaient remonter au ve ou au vi^e siècle.

Le val de Miéges fit partie des biens donnés, de 517 à 523, par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'abbaye d'Agaune, et devint ainsi, au xe siècle, un membre de la seigneurie de Salins. Une partie de son territoire, inféodée à des vassaux plus ou moins puissants, passa par des acquisitions successives entre les mains de Jean de Chalon l'Antique, qui bâtit sur la montagne un château destiné à être le centre d'un de ses plus beaux domaines.

Seigneurie. Nozeroy était le chef-lieu d'une baronie embrassant une surface de neuf lieues carrées et s'étendant de la source de l'Ain à celle du Drugeon, et de la haute Joux à la basse Joux. Elle comprenait le château et le bourg de Nozeroy, l'antique village de Miéges, Mignovillard, Fraroz, Cuvier, Bief-du-Four, Froide-Fontaine, Mournans, Charency, Doye, Charbony, Onglières, Plénise, Plénisette, Esserval-Tartre, Esserval-Combe, Censeau, les Grangettes, Boucherans, Communailles, le Petit-Villars, Essavilly, Longcochon, Molpré, Trébief, Rix, Billecul, la Favière, la Latette, Cerniébaud, Arsure, Arsurette, Garde-Bois, la Vessoye, Bief-des-Maisons, le Patet, Bonnet, et plusieurs fermes et châlets isolés. Chaque famille de ces villages était tenue d'amener une voiture de bois par semaine au château. Ayant indiqué, dans notre article sur le *val de Miéges*, la condition des personnes et des terres de cette seigneurie, nous n'y reviendrons pas.

Seigneurs. Dans un premier partage fait le lendemain de la Circoncision de l'an 1261 (n. st.), Jean de Chalon l'Antique attribua aux enfants nés et à naitre de Laure de Commercy, sa troisième femme, le château de Chalamont, le val de Miéges et leurs dépendances.

Par un second partage daté du jour de Pâques fleuries 1262, il leur attribua le château de Chalamont, Boujailles, la Chaux-d'Arlier, le château de Nozeroy, tout le val de Miéges, Garde-Bois, Mournans, etc. Ce titre est le premier dans lequel il soit fait une mention expresse de Nozeroy et de son château. Si le bourg n'existait pas encore à cette époque, il ne tarda pas

à se former, car les habitants reçurent, en 1283, une charte de franchises qui servit de modèle à celle donnée, deux ans après, au bourg de Bletterans.

Jean de Chalon-Arlay Ier, fils aîné de Jean de Chalon l'Antique et de Laure de Commercy, eut dans son lot la terre de Nozeroy. Marié en premières noces, vers 1281, à Marguerite, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, et remarié, vers 1312, à Alix, fille de Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, ce prince habita le plus souvent le château d'Arlay, et ne fit des séjours momentanés dans celui de Nozeroy que pour se livrer au plaisir de la chasse. On ignore le lieu de sa mort ; on sait seulement qu'il décéda le 13 février 1315 (n. st.), à l'âge de cinquante-cinq ans, et qu'il fut inhumé dans l'abbaye du Mont-Sainte-Marie.

Hugues de Chalon-Arlay Ier, marié, dès l'an 1301, à Béatrix, fille d'Humbert de la Tour-du-Pin, dauphin du Viennois, survécut peu d'années à Jean de Chalon-Arlay Ier, son père. Il mourut à la fleur de l'âge, le 4 décembre 1322, laissant trois enfants : *Jean*, qui lui succéda dans les seigneuries d'Arlay et de Nozeroy; *Hugues*, seigneur de la Rivière, mort sans postérité en 1340, et *Jacques*, sire de Vitteaux et de Varennes, mort aussi sans enfants. Son cœur fut déposé dans l'abbaye de Migette, fondé par sa mère et dont lui-même avait commencé la construction. On connaît plusieurs chartes de ce prince datées du château de Nozeroy, surtout en 1318. Par son testament fait à Vitteaux le lundi après la Saint-Martin 1322, il ordonna que tous ses fils fussent clercs, à l'exception de l'aîné dont il confia la tutelle à Béatrix, son épouse.

Jean de Chalon-Arlay II devint, par la mort de son père, le maître de la plus haute fortune du comté. Joignant à l'audace et à l'impétuosité de la jeunesse la prudence d'un vieillard, il se montra, dès l'âge de vingt-cinq ans, le rival le plus obstiné et le plus redoutable d'Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, contre lequel il ne cessa de combattre. Marié en premières noces à Marguerite de Mello, qui était veuve de Maurice IV, sire de Craon, ce prince en eut trois enfants: *Jean*, seigneur d'Auberive, mort avant lui; *Hugues II*, qui lui succéda dans les terres d'Arlay et de Nozeroy; *Louis*, sire d'Arguel et de Cuiseaux, et plusieurs filles. Etant devenu veuf en 1360, il se remaria, le 14 octobre 1361, à Marie de Genève. Il amena sa jeune épouse au château de Nozeroy, où se célébrèrent avec magnificence les fêtes de son mariage. Jean de Chalon mourut de la peste à Besançon ou à Arguel, le 25 février 1362, à l'âge de cinquante-sept ans.

Hugues de Chalon-Arlay II, chef de nom et d'armes de la famille, fut le seigneur de toutes les terres, villes et forteresses du meix de Chalon, appelé le meix d'Arlay. Le premier acte de son administration fut la fondation d'un hôpital à Nozeroy. Il se maria, en 1364, à Jeanne de Genève. Ayant voulu prendre part à l'expédition dirigée par le roi de France, Charles VI, contre le duc de Gueldres, il éprouva de telles fatigues pendant son retour, qu'il tomba malade à Paris. Comprenant que sa maladie était mortelle, ce prince fit un testament par lequel il fonda plusieurs

chapellenies, ordonna la célébration de quinze mille messes, rappela dans ses dons le nom de toutes ses sœurs, de tous les officiers attachés à sa cour, et nomma pour son héritier Jean de Chalon, fils aîné de Louis, son frère, tué à Gallipoli en 1366. Il expira le 30 novembre 1388, à l'âge de cinquante-quatre ans, dans la chambre d'une hôtellerie, à Paris, entre les bras de l'amiral Jean de Vienne. Son corps fut amené au Mont-Sainte-Marie et déposé dans la sépulture des Chalon. Hugues de Chalon habita presque constamment le château de Nozeroy et contribua d'une manière puissante, par la multiplicité de ses concessions, au repeuplement et à la prospérité du val de Miéges.

Jean de Chalon-Arlay III, né vers 1361 et marié en 1386 à Marie de Baux, fille et héritière de Raymond V, prince d'Orange, succéda à Hugues de Chalon, son oncle, et plus tard à Henri, sire de Cuisel, son frère, tué à la bataille de Nicopolis, en 1396. Avec ses trente-deux seigneuries de marque en Franche-Comté, ses innombrables vassaux, ses grandes terres en Dauphiné, en Bresse, en Bretagne, en Flandre, en Champagne, dans le Poitou, le Berry, le Bugey, le Hainaut, au duché de Bourgogne, avec sa principauté d'Orange et sa suzeraineté du comté de Neuchâtel, le sire d'Arlay était, par ses richesses, le faste de sa cour et l'éclat de son nom, l'égal des souverains. Le 27 mai 1411, il fonda à Nozeroy un chapitre composé d'un doyen, de six chanoines et de deux maîtres de chœur, tous à sa nomination. Ce prince mourut de la peste, à Paris, en 1418. Jean de Vaudrey, seigneur de Courlaoux, l'un des grands officiers de sa maison, partit de Nozeroy avec Jean et Huguenin, jeunes fils du défunt, et s'avança jusqu'à Saint-Jean-de-Losne au-devant du corps, qu'ils accompagnèrent à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. Jean de Chalon laissa trois fils: *Louis*, *Hugues*, sire de Cuiseaux, *Jean*, seigneur de Lille-sous-Montréal et de Vitteaux, et trois filles.

Louis de Chalon-Arlay, après avoir pris part à tous les grands événements de son temps, abandonna la scène du monde à l'âge de quarante ans et se retira dans son château de Nozeroy, qu'il fit reconstruire avec un luxe extraordinaire. Marié en premières noces, vers 1412, à Jeanne de Montbéliard, il se remaria, en 1446, à Eléonore d'Armagnac, qu'il perdit dix ans après. Par son testament du 8 septembre 1462, il laissa à Guillaume, son fils aîné, issu de sa première union, la principauté d'Orange et la terre d'Arlay; à Hugues, son second fils, les terres de Jougne, d'Orbe, ses châteaux du pays de Vaux, et nomma Louis, son enfant de prédilection, son héritier universel. Ce prince mourut au château de Nozeroy dans le mois de décembre 1363, et fut inhumé, comme ses ancêtres, à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie.

Guillaume de Chalon s'établit en maître au château de Nozeroy, y tint sa cour et s'empara de toute la succession de son père, dont il refusa d'exécuter les volontés. Dès le début du procès qui lui fut intenté par ses frères, le duc Philippe-le-Bon mit sous le séquestre les biens en litige et en confia l'administration aux gens de son conseil, sous la présidence de Jean de Plaine, son conseiller intime. Par

un arrêt rendu le 28 mai 1474, le duc Charles-le-Téméraire condamna Guillaume de Chalon à restituer à Hugues et à Louis de Chalon, ses frères, une partie de la succession de leur père. Louis ayant été tué à la bataille de Granson, en 1476, Hugues, son légataire universel, resta seul propriétaire de la seigneurie de Nozeroy et en habita le château jusqu'à sa mort, arrivée en 1490.

Jean de Chalon-Arlay IV, fils unique de Guillaume, fut l'héritier de Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon et de Nozeroy, son oncle. Marié, en 1467, à Jeanne, fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès, sœur de Philippe-le-Bon, il se remaria, en 1495, à Philiberte de Luxembourg, qui le rendit père de l'illustre *Philibert* de Chalon, de *Claude* de Chalon, mort avant son père, et de *Clauda* de Chalon, mariée à Henri, comte de Nassau. Ce prince résida à Nozeroy jusqu'en 1502, époque de sa mort.

Philibert de Chalon, le dernier de sa race, fut élevé au château de Nozeroy sous les yeux de sa mère, et ne quitta ce séjour que pour suivre la carrière brillante qui l'éleva aux plus grands honneurs. Philiberte de Luxembourg, sa mère, à laquelle il avait légué l'usufruit de tous ses biens, habita ce château jusqu'en 1533. L'indigne conduite que tint envers elle Henri de Nassau, son gendre, l'engagea à abandonner la province qu'elle ne revit plus.

Réné de Nassau, héritier universel de Philibert de Chalon, son oncle, mourut, en 1544, des suites des blessures qu'il avait reçues au siége de Saint-Dizier. Anne de Lorraine, sa veuve, à laquelle il avait donné l'usufruit de ses biens, jouit de Nozeroy jusqu'en 1554. Elle s'y fit représenter par Antelme de Montrichard, son châtelain.

Guillaume de Nassau fut l'héritier institué de Réné de Nassau, son cousin-germain. Ayant soulevé les Pays-Bas, Philippe II, roi d'Espagne, confisqua ses biens pour cause de félonie en 1567, et les réunit à sa couronne.

Jean, comte de Nassau, de Cabzen, Menboyen, Vianden, Dietz', baron de Bréda, d'Arlay, etc., chevalier de la Toison-d'Or, du conseil de guerre de Sa Majesté impériale, maréchal de camp, devint seigneur de Nozeroy en 1627, en vertu d'une substitution faite en sa faveur par Philippe-Guillaume de Nassau, auquel le roi d'Espagne avait restitué, en 1616, les domaines provenant de la maison de Chalon. Ce prince fixa son séjour au château de Nozeroy et s'y occupa d'une manière active de l'administration de ses vastes domaines. Il s'allia aux Français en 1639, et fit la guerre aux Comtois sous les ordres du farouche Weymar. Il chercha à entrer à Château-Vilain, qui appartenait à la comtesse de Nassau, sa sœur, veuve du comte de Bussolin; mais la garnison refusa de le recevoir. Ernestine, née princesse de Ligne, sa veuve, administrait Nozeroy au nom de *Jean-François-Désiré*, comte de Nassau, son fils mineur, en 1641; et cependant, l'année suivante, *François-Henri* de Nassau se qualifiait de seigneur de ce lieu. *Guillaume-Henri* de Nassau prenait la même qualité en 1657. Dès ce moment, cette terre a eu les mêmes seigneurs que Lons-le-Saunier.

Château. Le château de Nozeroy, bâti au nord-ouest de la ville à laquelle il se reliait, était bordé de

précipices de trois côtés et passait pour une des places les plus fortes de la province. Celui qui fut construit, au XIIIe siècle, par Jean de Chalon l'Antique, fut rasé en grande partie de 1437 à 1440 et remplacé par un véritable palais. Gauthier de Fallerans, l'un des serviteurs les plus fidèles de la maison de Chalon, fit la déposition suivante dans une enquête dressée en 1451: « Louis de Chalon a fait faire et édifier tout à neuf le chastel de Nozeroy, excepté la grosse tour couverte de plomb et une petite tour qui estoit de costé la porte, lesquels édiffices peuvent avoir costé aud. seigneur environ 100,000 fr. » Un autre témoin déposait que ce prince avait fait « de nouvel à Nozeroy très bel chastel et forteresse, et l'un des biaux que soit au duché ne au comté de Bourgoigne. » Gilbert Cousin a laissé de ce château une description en latin que M. Ed. Clerc a traduite d'une manière aussi fidèle qu'élégante. Nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement cet auteur.

« Ce château, de vaste étendue et de magnifique structure, était défendu par ses fortes murailles, ses fossés profonds, et par huit tours fort élevées. Au dehors régnait une enceinte crénelée qui se réunissait aux remparts du bourg bâti sur le même plateau. L'entrée du château était au nord; au-devant, une grande cour fermée par des murs, autour de laquelle étaient construites les écuries, les granges, la maréchallerie et la halle. La première porte franchie, on apercevait l'imposante façade avec les machicoulis et les ouvertures, la fenêtre de l'oratoire, celle de la chapelle, élégamment sculptée, le pont sur les fossés et la seconde porte; à gauche du pont, une petite tour carrée; à droite, la haute tour de plomb, ainsi nommée à cause du métal de sa couverture. La seconde porte conduisait par une voute profonde dans la grande cour intérieure, ornée d'une belle fontaine, et dont les tours, bâties à chaque angle, renfermaient les viorbes ou escaliers à cent marches distribuant dans les divers étages de ce palais. Au rez-de-chaussée et à gauche régnait la longue salle à manger qu'annonçaient des trophées de cornes de cerfs attachés aux murs. A l'extrémité de cette salle s'ouvrait la chapelle, richement ornée; à côté, un escalier tournant, fait avec un art prodigieux, conduisant à une tour carrée au-dessus de laquelle était attachée la cloche. Louis avait placé dans ces étages supérieurs les salles de réception, la *chambre d'Arras*, qu'aux grands jours on tendait de soie et d'or, la chambre verte, la chambre blanche et nombre d'autres, enrichies de tapis somptueux, dont l'un, estimé 6000 écus, représentait l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament. Au fond de la cour, un beau porche ouvrait, par un escalier profond et en viorbe, sur les jardins, les vergers, la lice pour la course, les ruchers, les viviers, le tout enveloppé par la longue enceinte des remparts et des tours. »

Les principales décorations avaient été exécutées par le meilleur sculpteur de l'époque, Jean de la Huerta, dit Duroque, qui avait travaillé au tombeau des ducs de Bourgogne, à Dijon. Les peintures étaient dues au pinceau de Vuilnoz, artiste habile, né à Lons-le-Saunier.

Les tours, les murailles étaient

munies de nombreuses pièces d'artillerie capables de protéger le château et la ville. La plus grosse des bombardes lançait des pierres du poids de 330 livres.

Une enquête, faite en 1468, contient le détail du mobilier et de la vaisselle d'or et d'argent renfermés dans ce château. Pour donner une idée de leur richesse, nous en extrairons quelques passages.

« Il y avait lits et tendues, 7 pièces de belle et riche tapisserie, tant faictes de fil d'or de Chypre, de soie comme de laine, es quelles estoient figurées des ystoires du viez Testament et du nouveau ;

» 5 pièces de tapisserie de laine, appelées la *tapisserie de chasse;*

» 8 pièces de tapisserie qu'on appelait la *chambre d'or*, c.-à-d. les quatre pans des murailles, le ciel et le dossier, le tout ouvrage de haute-lice;

» 3 pans de serge verde d'*Arras* pour tendre autour du lit où se mettait lad. tapisserie;

» 7 pièces de tapisserie pour la chambre rouge, où il y a personnages qui jouent à plusieurs esbattements, ouvrage de haute-lice;

» 3 pièces de custode vermeille pour tendre autour du lit, où se tendait lad. tapisserie;

» 7 pièces de tapisserie de haute-lice, tans verde que rouge, à personnages, et 3 pendants de serge rouge, appelées la chambre d'Arras;

» 10 chambres garnies de toile blanche;

» Un pavillon de drap de Damas, couleur verde perse et blanche, avec frange de soye, garni d'un socle de fer ou d'acier;

» 4 tapis de Turquie grans et un aultre petit;

» Une autre tapisserie appelée la *chambre blanche*, pour femme gissant, là où est figuré, au ciel du lit, Notre Seigneur en sa majesté, et les quatre évangélistes;

» 6 quarreaux de drap d'or, 2 quarreaux de velours cramoisy. — 2 selles de haquenée, couvertes de drap d'or, à usage de femme. — Une selle de femme, en satin, figure bleue. — 3 garnisons de chevaux, en velours noir à clous dorés, etc. »

La tour de plomb recouvrait un caveau souterrain fermé par une grosse pierre, dans lequel les princes de Chalon cachaient leurs trésors, leur vaisselle d'or et d'argent et leurs pierreries.

La cour de ces princes à Nozeroy était calquée sur celle des ducs de Bourgogne à Dijon. Il y avait un échanson, un pannetier, un écuyer tranchant, des valets servants, un maître d'hôtel, des dames et demoiselles d'honneur, des pages, des médecins, des secrétaires, une foule de serviteurs presque tous nobles, un receveur général, un trésorier, un capitaine général des châteaux, un grand conseil et un conseil privé, un bailli général et un procureur général, qui tenaient leurs assises tous les deux ans dans chaque siége de justice des terres de la maison de Chalon, des baillis particuliers pour les quartiers de Besançon, des montagnes et de la plaine, un officier qui portait le titre de président d'Orange, un gruyer général, des Pardessus, etc.

Pour bien comprendre la vie brillante de ce château, il faut se représenter cette foule de riches gentilshommes qui y avaient presque tous leurs résidences, les visites fréquentes d'hôtes illustres arrivant avec leur suite nombreuse, les cérémonies princières des ma-

riages, des baptêmes, des funérailles des membres de la famille de Chalon, auxquelles étaient convoqués des archevêques, des évêques, des abbés, des ducs, des comtes et toute la plus haute noblesse de Bourgogne.

Louis de Chalon reçut plusieurs fois dans ce château la visite du duc Philippe-le-Bon, notamment au mois d'avril 1422, au mois de juin 1442, aux mois d'avril et de juillet 1454. Louis XI, alors dauphin, y arriva au mois de septembre 1456, avec cinquante chevaux, son maréchal, son chapelain, son mignon, ses varlets et quelques archers. Charles-le-Téméraire y séjourna plusieurs fois et vint s'y reposer après la désastreuse bataille de Morat. Le duc de Clèves, les princes de Savoie, les comtes de Neuchâtel, étaient les hôtes habituels de Louis de Chalon. De tous les mariages célébrés dans ce palais, le plus splendide fut celui de Guillaume de Chalon avec la belle et spirituelle Anne de Bretagne, qui, depuis six ans, était élevée près de son fiancé (novembre 1442). Le duc, la duchesse et toute la chevalerie de Bourgogne y assistaient. Le dernier visiteur illustre du château de Nozeroy fut Albert, archiduc d'Autriche, qui y reçut, en 1595, des députations de toutes les villes de la province. Le maréchal prince d'Ysenghien et la princesse son épouse y séjournèrent pendant huit jours, au mois de juin 1685. Philibert de Chalon y avait donné deux fêtes d'armes, dont la dernière surtout fit du bruit dans toute la France. La première eut lieu au mois de septembre 1518. Un chevalier des Pays-Bas y soutint une joûte au mois d'octobre suivant. La relation du tournois qui se célébra au mois de décembre 1519, étant rapportée en entier dans l'histoire du comté de Bourgogne, par Dunod, nous n'en extrairons que le programme et le nom des combattants.

« Or oyez, or oyez, or oyez.

» Proclamation de la fête d'armes de Nozeroy de l'an 1519. Six gentilshommes font à scavoir à tous nobles hommes les choses que s'ensuivent.

» A scavoir, que les dits gentilshommes ont entrepris à la gloire de Dieu, de la Bienheureuse Vierge sa mère, et de monseigneur saint Georges bon chevalier.

» C'est que le lendemain de Noël jour monsieur sainct Etienne, les dits gentilshommes se trouveront de bonne heure sur les rangs, armés de toutes pièces et harnois de guerre, gardans une barrière, la lance au poing; pour combattre ceux que venir y vouldront; tant à coups de lances et après tourner le gros bout pour en combattre chacun qui mieulx le pourra; et après mettront la main à l'épée à une main, pour combattre tant et si longuement que messieurs les juges à ce ordonnés vouldront.

» Outre plus, les dits gentilshommes font à scavoir que le jour monsieur saint Jean Evangéliste, ils se trouveront de bonne heure sur les rangs, gardans ladite barrière à l'encontre de tous ceulx que venir y vouldront; pour donner et ruer un jet de pertrisaine (espèce de javelot), et après mettront la main à l'épée à deux mains, pour en combattre tant et si longuement que par messeigneurs les juges sera ordonné.

» Le troisième jour qu'est le jour des saints Innocents, lesdits gentilshommes pour l'honneur et

révérence desdits saincts, cesseront leurs armes pour ce jour.

» Le quatrième jour qu'est le jour monsieur sainct Thomas, lesdits gentilshommes se trouveront sur les rangs armés de toutes pièces, la hache au poing; pour combattre tous ceulx qui venir y voudront, tant et si longuement que par messeigneurs les juges sera ordonné.

» *Item*, le cinquième jour ensuivant, lesdits gentilshommes se trouveront en armes, la haute pièce traiglée à losanges, montés sur cheval de mesure et à selle raze; pour courre à lance ferrée et assyrée à l'encontre de tous ceulx qui venir y vouldront, tant et si longuement que par messeigneurs les juges sera ordonné.

» Le sixième jour ensuivant, lesdits gentilshommes se trouveront en armes, gardans un bastillon, à l'encontre de tous ceulx que venir y vouldront pour l'assaillir; et combattront les assaillants contre les défendeurs, tant et si longuement que par messeigneurs les juges sera ordonné.

» Oultre plus, lesdits gentilshommes entendent et veuillent que le tout desdites armes, tant pour les soûtenants que venants, se réglera par messeigneurs les juges à ce ordonnés.

» *Item*, que le jour monsieur sainct Etienne du matin au soleil levant, se trouvera un arbre chargé d'oranges, et au-dessus d'icelui, seront posés et mis les blasons des armes desdits gentilshommes soutenants comme dessus est dit; lequel arbre sera gardé tout ce jour, par Officiers d'armes à ce ordonnés de par messeigneurs les juges.

» *Item*, que les venants du dehors qui auront désir de combattre lesd. entrepreneurs, seront tenus d'apporter leurs écus armoyés de leurs armes, et icelles mettre en la main d'un hérault ou officiers d'armes, pour les attacher et poser en l'arbre dessus dict; et seront enregistrés pour combattre par ordre, comme il sera ordonné par mesdits seigneurs les juges.

» *Item*, que lesdits entrepreneurs fourniront de lances, épées et haches, qui seront mises ès mains de messeigneurs les juges, pour en délivrer aux venants du dehors le choix.

» *Item*, toutes lesdites armes achevées, seront délivrés prix par les dames à ceulx qui mieulx auront desservis.

» L'an mille cinq cent et dix neuf, le vingt quatrième jour du mois de décembre, veille de la Nativité de notre sauveur et rédempteur, au château de Nozeroy, en la présence de monseigneur le prince d'Oranges, gouverneur et lieutenant général de Bourgogne, et de madame sa mère (Philiberte de Luxembourg) accompagnés de cent nobles hommes ou environ, est advenu ce qui s'ensuit.

» Six nobles hommes, tous compaignons, par un hérault firent crier et publier plusieurs faicts d'armes par chapitres et articles, comme ci-dessus est écript.

» Oultre plus, le lendemain de Noël, qu'était le jour de monseigneur sainct Etienne, lesdits six nobles hommes, entrepreneurs, ont prié et requis quatre nobles hommes estre juges de leur entreprise, tant de tous leurs faicts, comme des venants du dehors, lesquels juges ont été nommés messire Charles de Poittiers, seigneur de Vadans, Simon de Chantrans, seigneur de Courbouzon, messire Claude de Salins, seigneur

de Vincelles (près Louhans), et Aymé de Ballay, seigneur de Terrans.

» Ledit jour monseigneur sainct Etienne, lesdits entrepreneurs envoyeront leurs blasons armoyés de leurs armes à messeigneurs les juges, pour les mettre et poser là où il seroit par eux ordonné.

» Entre lesdits blasons, fut connu celui dud. seigneur prince d'Oranges, ceulx de Jean du Vernoy, Jean de Fallerans, Claude de Visemau, Jean de Chantrans et Jean Genevois.

» Le vingt septième dud. mois de décembre, jour de fête monseigneur sainct Jean Evangéliste, messeigneurs les juges, accompagnés de trompettes et de héraults, firent poser et mettre les armes dudit seigneur prince à un arbre chargé d'oranges, auquel arbre fut attaché led. blason; et dessous icelui blason, furent attachés les autres blasons de ses compaignons devant nommés; dessous lesquels sont été attachés les blasons et armes des nobles gents venant pour combattre et faire armes à l'encontre des dessus dits, selon le contenu desdits chapitres. Le premier blason des armes desd. venants a été de celles d'Antoine de Luxembourg, comte de Bussy, en après celles du seigneur de Montferrand (Guillaume de Vergy); celles de Claude de Vienne, celles de messire Loys de Sugny, Claude de Bussy, Hartault de Fallerans, Henri de Cossonay, Christophe Bouton, Jean de Beaurepaire, Claude de Beaurepaire, Marc du Vernoy, Guillaume de Visemaux, Jean du Vaul, Pierre du Vernoy, messire Hugues Proudon, Marc de Sugny, Philippe Guyerche, Claude d'Anglure, Aymé de Maigly, Henri Boisselet, Martin de Plessy, Pierre de Brans, Simon de Champaigne. Jacquelin d'Angolevans, Jacques de Brancion, Philippe de Falletans, Jean du Tartre et François d'Auxonne..»

La mort de Philibert de Chalon porta un coup mortel à la prospérité de Nozeroy. Les successeurs de ce prince, à l'exception de Jean, comte de Nassau, cessèrent d'y résider. Le château ne fut plus qu'une forteresse habitée par une garnison; les différents siéges qu'il subit en 1639 lui firent éprouver moins de dommages que le séjour prolongé des soldats comtois. De 1640 à 1642, ces troupes indisciplinées enlevèrent les lames de plomb de la grosse tour pour faire des balles, démolirent le magnifique portail orné des armoiries de tous les princes de Chalon et de leurs alliances, les murs d'enceinte de la basse-cour, arrachèrent les boiseries pour se chauffer, déchirèrent les tentures et réduisirent ce splendide palais à un état déplorable.

La description que fit du château de Nozeroy le capucin Romain Joly dans une lettre adressée, en 1779, à Mlle d'Udressier, fait connaître exactement son état peu d'années avant sa démolition. Cet auteur s'exprime ainsi:

« Le château est parfaitement quarré, flanqué de quatre grosses tours, et lié par quatre moindres dans ses angles intérieurs. Les tours du dedans, qui donnent sur la cour, ne sont point de défense; elles n'ont été bâties que pour enfermer un escalier, qui distribue dans les appartements de deux corps de logis, que chacune termine et dans tous les étages. Ces tours sont octogonales, relevées dans les angles, et chargées d'ornements. La courtine en est assez mince:

l'escalier est en spirale, éclairé par de petites fenêtres d'un travail assez délicat, mais sans beaucoup de symétrie. Dans l'une des tours, l'escalier est double : deux personnes, montant par deux côtés opposés, sont surprises de se rencontrer au deuxième étage : chacune de ces petites tours est couverte d'un toit à quatre faces, couronnée d'une espèce de bouquet de cuivre qui ne s'élève pas au-dessus du faîte du château.

» Les tours extérieures sont bien plus hautes et plus épaisses. La plus considérable, appelée *Tour de plomb*, parce qu'elle était couverte de ce métal, et que j'ai vue encore, tomba tout d'un coup avec un bruit dont la ville fut effrayée. J'ai remarqué dans les ruines que les murs, dont l'épaisseur était de quinze pieds, n'avaient été liés par aucune pierre qui s'étendît d'un parement à l'autre. Les parements sont de pierre de taille. On avait jeté des moëllons avec du ciment dans le milieu, sans aucun gros de mur.

» Le château n'a proprement qu'un seul étage, auquel il faut ajouter le rez-de-chaussée, et ce qu'on a appelé depuis les *mansardes*. Il y a des voutes spacieuses et belles, où sont des appartements pour les cuisines et les offices. La chapelle occupe tout le corps de logis qui est au levant. La nef a cent pieds de longueur et quarante en largeur : elle est partagée en vingt-un quarrés peints et ciselés de toutes parts avec une merveilleuse adresse. Le sanctuaire a la même largeur et vingt pieds de longueur. Il y a trois autels, qui sont ornés de peintures estimées des connaisseurs ; les attitudes en sont bonnes, le coloris est d'une grande beauté ; mais la perspective y est mal observée, et le dessin n'est pas régulier : elles représentent toutes les circonstances de la Passion. Vis-à-vis, on voit encore l'appartement de la princesse : dans la chambre est une espèce de guérite suspendue en dehors, qui lui servait d'oratoire : elle est peinte de tous côtés, de même que la chambre.

» Toutes les chambres ont communication les unes avec les autres par des portes, et les étages l'ont aussi par les tours et leur escalier ; de sorte qu'on peut faire le tour du château en passant successivement d'un appartement à l'autre. On en fait autant dessous le toit, au moyen d'une galerie qui prend jour par les meurtrières. La charpente est composée de fermes de la figure des nôtres, mais plus serrées et plus délicatement travaillées : elles sont lambrissées jusqu'aux pièces d'entrée, ce qui forme des plafonds en berceaux, qui sont peints comme les chambres de l'appartement de la princesse.

» Il n'y a dans tout l'édifice aucun ordre d'architecture. On ne voit dans les fenêtres, les portes, les cheminées, que de simples moulures rentrantes et saillantes, avec des pampres et autres feuillages, et quelquefois des armoiries et des figures grotesques. Les mêmes ornements sont dans un bel escalier qui descendoit dans le fossé du côté du midi ; plusieurs statues et figures d'animaux y paroissent : les proportions n'y sont pas observées, mais les festons et les guirlandes sont assez bien découpés.

» Le château avait un pont-levis qu'on a rendu massif. Il est encore entouré d'un large fossé. »

Ailleurs, cet écrivain détermine la place où se trouvait le bastillon dont il est parlé dans le tournois de 1519. « Quelques pas au delà de la petite rivière du Serpentin, dit-il, au pied d'un côteau parallèle à celui de Nozeroi, du côté du levant, on rencontre une place quarrée, de cent pieds sur chaque face, entourée d'un fossé rempli des eaux d'une fontaine qui descend d'une colline, avec un parapet. Elle avait d'autres fortifications que l'on a détruites en cultivant les terres, et dont il reste encore quelques vestiges. C'est là que Philibert de Chalon donna une fête d'armes, l'an 1519, la dernière qui se soit faite en France. »

Il parle aussi d'une côte qui était suspendue derrière la grande porte du château et qui passait dans le pays pour celle d'un géant. Sa longueur était de 6 pieds 2 pouces 1/2; la corde de l'arc qu'elle formait, de 4 pieds, et le rayon, de 1 pied 1/2. Un médecin très habile, qui l'examina sous les yeux du Père R. Joly, lui trouvait une exacte ressemblance avec la cinquième des vraies côtes d'un homme, prise du côté gauche. C'était tout simplement une côte de baleine non fossile.

La princesse de Lauraguais avait fait enlever, de 1780 à 1785, différents ornements de ce château pour orner celui qu'elle faisait bâtir à Arlay. L'œuvre de destruction fut achevée au moment de la révolution. Il ne reste que des pans de murs d'une tour qui ont encore 20ᵐ de hauteur et 1ᵐ 60ᶜ d'épaisseur. Les bâtiments qui servaient de dépendances existent encore et sont occupés par des fermiers. Du milieu des ruines, on jouit d'un beau point de vue sur le val de Miéges et sur le val de Sirod.

Prévôté. La prévôté de Nozeroy était inféodée à une famille noble qui en portait le nom. Gollut cite *Arnauld* de Nozeroy, chevalier, comme l'un des gentilshommes les plus distingués sous le règne du comte Otton V, au XIIIᵉ siècle. *Jean* de Nozeroy, chevalier, est nommé dans le testament d'Ottenine, fille de Richard d'Ornans, sa veuve, de l'an 1370, et *Poinçard* de Nozeroy, aussi chevalier, dans celui d'Alix, femme de Jean de Montmartin, en 1381. Une branche de cette famille s'établit à Salins et ne s'éteignit qu'au XVIIᵉ siècle, dans les personnes de deux filles nommées Marguerite, mariées, l'une à noble Louis Girardot, et l'autre à Simon Vernier, écuyer. Elle était issue d'Alexandre de Nozeroy, écuyer, trésorier de la maison de Chalon, vivant au commencement du XVᵉ siècle. Ses armes étaient d'azur à trois colombes d'argent béquées de gueules, posées 2 et 1.

Franchises et administration municipale. En accordant une charte de franchises à ses bourgeois et habitants de Nozeroy, en 1283, Jean de Chalon-Arlay Iᵉʳ leur permit d'élire quatre prud-hommes pour administrer les affaires de leur communauté. Ces prudhommes prirent plus tard le titre d'*échevins* ou de *jurés*. La ville, n'ayant pas obtenu de lettres de mairie, n'était pas représentée aux Etats de la province. Au moment de la révolution, elle était administrée par un premier conseiller-assesseur, qui faisait les fonctions de maire, par deux autres conseillers-assesseurs, un procureur du roi de police, un secrétaire, un receveur. Il y avait un sergent de ville et deux gardes de police. Les finances de la ville n'ayant pas

permis d'acquérir les offices municipaux, le roi Louis XV permit aux habitants de procéder aux élections comme par le passé, ce qui donna lieu à des cabales scandaleuses et à des scènes qui troublèrent souvent la tranquillité publique.

Armoiries. Nozeroy portait : *de gueules à la bande d'or, et sur le tout un sapin de Sinople embrassé par un ours au naturel.*

ÉTAT DE NOZEROY AUX XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Gilbert Cousin, dans son admiration passionnée pour sa ville natale, a peint avec enthousiasme l'état de Nozeroy à l'époque où il vivait. Les maisons, toutes construites en pierre, étaient alignées sur les bords de rues pavées avec soin. Il y avait une église collégiale, un couvent de cordeliers, un hôpital, un collége renommé, des confréries et des corporations nombreuses, une fête patronale ou vogue qui était l'une des plus célèbres de toute la Bourgogne, de vastes halles, un auditoire pour la justice, quatre citernes très belles et très profondes, trois superbes fontaines, une place plantée d'arbres près de la Portelle, qui servait de point de réunion pour les promeneurs et de lieu d'exercice pour les chevaliers de l'Arquebuse et de l'Arbalète ; un champ de foire pour le bétail, un marché chaque semaine et quatre foires par an. La ville était enveloppée par un fossé et une enceinte de murailles flanquées de nombreuses tours qui s'élevaient à égale distance les unes des autres. Trois portes y donnaient accès : l'une au sud-est, appelée la porte du *Vaux de Miéges*, de l'*Horloge* ou du *Beffroi*, se composait d'une grosse tour carrée, très haute et garnie de machicoulis ; la seconde, au nord-est, dite la *porte de Nods*, près de l'hôpital et du collége, composée aussi d'une haute tour carrée, et la troisième, au sud-ouest, dite la *Poterne* ou la *Portelle*. Des bosquets, des jardins, des vergers couvraient les pentes de la montagne. Le château était alors dans toute sa magnificence. Les habitants étaient polis et aussi instruits que courageux.

Beaucoup de familles nobles et bourgeoises occupaient des hôtels décorés avec un grand luxe : de ce nombre étaient celles des Beauregard, des Elyon, des Parret, des Beaurepaire, des Depinet, des Lejeune, des Busquet, des Nozeroy, d'Alexandre de Billecul, trésorier général de la maison de Chalon, des Magin, des Belchamp, des Cohard, des Bouvard, des Rosières, des Gomin, des Vy, des Ploisy, des Rémond, des Vermond, des de Goux, des Cacyen, des Montrichard, des Tournon, de Jean, bâtard de Chalon, et de ses fils, Bernard et Joachim.

En 1616, se forma sur l'emplacement de la maison *Lions*, ou plutôt des *Elyon*, un très beau monastère d'*Annonciades Célestes*. Les guerres et les pestes du XVIIe siècle anéantirent en quelques jours cet état de prospérité. À la suite d'un siége de huit jours, la ville fut prise, en 1639, par les armées de Saxe-Weymar, et saccagée. La plupart des habitants s'étaient réfugiés en Suisse, en Savoie et jusqu'en Italie. Tout offrait encore l'image de la désolation et de la mort, lorsque les religieuses ursulines de Poligny, rentrant dans leur patrie en 1648, s'arrêtèrent à Nozeroy et y fondèrent, sur des ruines, un couvent de leur ordre.

Après la conquête de la province par Louis XIV, les plaies se cicatrisèrent peu à peu; les familles absentes rentrèrent dans leur pays et s'efforcèrent de réparer les désastres de leur patrie.

Dans le cours du XVIIIe siècle, les princes de la maison d'Isenghien acensèrent à la ville les fossés, qui furent convertis en jardins et ensuite en promenade. Un effroyable incendie, survenu en 1815, réduisit de nouveau en cendres plus des trois quarts des habitations. Il faut qu'il y ait dans Nozeroy un principe de vie bien énergique pour avoir pu se relever de tant de calamités.

Evénements divers. La noblesse et la bourgeoisie de Nozeroy et du val de Miéges ont pris une part active à toutes les expéditions dirigées par les princes de Chalon, et ont en tout temps fourni un nombreux contingent aux armées que levèrent ces comtes belliqueux.

De 1525 à 1527, la peste ravagea tout le val de Miéges et fut suivie pendant trois ans d'une affreuse famine.

Au mois de décembre 1587, le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine, et le duc de Guise, qui poursuivaient des bandes de protestants allemands, parurent dans le bailliage de Gray avec 10 à 12,000 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Cette armée passa le Doubs au pont de Ranchot et la Loue à Montbarrey, d'où elle se rendit à Saint-Claude; mais les deux chefs ayant appris dans cette ville que les Allemands les devançaient, reprirent sur la gauche et passèrent à Nozeroy, à la Rivière, à Pontarlier, à Morteau. Leurs troupes commirent sur leur passage des excès de tout genre.

Girardot de Beauchemin, dans son Histoire de la guerre de dix ans, dit que le comte de Guébriant marcha contre Nozeroy (le 4 février 1639), prit la ville, puis le château, à composition, et s'établit dans cette place. Suivant Pélisson, la ville n'aurait été prise qu'après huit jours de tranchée ouverte. Le baron d'Arnans reprit ce poste important au commencement du mois d'août et en chassa la garnison française. Le 30 du même mois, le comte de Guébriant se présenta à l'improviste devant Nozeroy, entra dans la ville par un trou de l'église des Cordeliers, et, passant par leur halle, attaqua immédiatement le château. L'officier qui y commandait fut tellement surpris, qu'il fallut qu'un marchand d'Auxonne fit la composition. Les Français ne purent se maintenir dans cette place. Le marquis de Villeroy vint en recommencer le siége dès le mois de septembre 1639. Il était sur le point de s'en rendre maître après deux jours de canonnade, lorsqu'il reçut un ordre du roi de France qui lui commandait de passer en toute hâte en Italie avec toutes les troupes placées sous ses ordres. Le vicomte de Melun partit de Bletterans le 21 du même mois, pour continuer le siége; mais, ne se sentant pas en force, il se borna à faire piller le bétail qui se trouvait dans le val de Miéges. Le 12 octobre, l'armée française revint à la charge et mit seulement quatre petits canons en batterie, la grosse bombarde qu'elle avait amenée avec beaucoup de peine n'ayant pu être disposée convenablement.

Les assiégés, pleins d'ardeur, firent une sortie sur le régiment de Saint-Leu et tuèrent 50 à 60 officiers et soldats, entre autres

le major de Vandi. Les assiégeants se préparaient à donner un dernier assaut, lorsqu'ils reçurent un nouvel ordre du roi pour se diriger immédiatement sur l'Italie. Le 14 juin 1640, les Comtois ayant reçu l'avis que le marquis de Villeroy venait avec de grandes forces pour assiéger Nozeroy, abandonnèrent la ville après y avoir mis le feu. Ils ne tardèrent pas à y rentrer. Le baron d'Arnans resta chargé de la défense du château jusqu'en 1642, et fut remplacé par le mestre de camp de Gouhelans.

M. D. Monnier, dans ses *Jurassiens recommandables*, rapporte le fait suivant: Au mois de février 1668, Besançon, Dole, Salins, le château de Joux, Gray et d'autres places s'étaient déjà rendus à Louis XIV, que plusieurs lieux moins importants tenaient encore. Guillaume de Montrichard, d'une famille qui, depuis 1492, fournissait des gouverneurs à la ville et au château de Nozeroy, avait alors le soin de la défense de ce château et de cette ville. Dom Jean de Watteville, abbé de Baume, secondait de tout son pouvoir la soumission de la province au roi de France; il offrit à ce capitaine une récompense au nom de ce souverain s'il ouvrait les portes de Nozeroy à la troupe française qui était à Château-Vilain, et s'il l'admettait comme garnison. Montrichard, indigné de cette proposition, répondit qu'il ne traiterait jamais avec un parjure, et que si, par le sort des armes, Watteville se rendait maître de la place, Montrichard ferait sauter et la place et le traître.

Ayant échoué de ce côté, l'abbé de Baume se tourna vers les habitants qu'il fit pratiquer secrètement; il les indisposa contre leur gouverneur et les menaça du pillage. Ceux-ci s'emparèrent de leur défenseur, le remirent entre ses mains et reçurent l'ennemi dans leurs murs. Après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, qui restitua la Franche-Comté à l'Espagne, des commissaires envoyés des Pays-Bas dirigèrent une information contre les membres du parlement soupçonnés de trahison. Guillaume de Montrichard, entendu comme témoin, excusa les habitants, mais révéla l'odieuse conduite de Watteville.

Au mois de juillet 1839, on procéda, à Nozeroy, à l'exhumation de Louise *de Savoie*, veuve de Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon et de Nozeroy, et de Philippine de Chalon, sœur de ce prince, qui toutes deux étaient mortes religieuses au couvent des dames de Sainte-Claire, à Orbe, l'une en 1503 et l'autre en 1507. Leurs corps avaient été transportés, en 1534 ou 1535, dans l'église des Cordeliers de Nozeroy, pour les soustraire à la profanation, au moment où les prédications de Calvin révolutionnaient le canton de Vaud. La cérémonie fut présidée par Mgr l'évêque de Saint-Claude, au milieu d'un immense concours de peuple venu de toutes les communes environnantes. Les caisses renfermant les ossements furent remises, le 10 mars 1840, entre les mains du chanoine Vogliotti et d'un officier de Sa Majesté Sarde. Le roi Charles-Albert, qui avait envoyé, en 1839, une somme de 1000 fr. pour les pauvres de Nozeroy, ajouta à ce don, au mois de juin 1840, un ornement complet du culte en drap d'or, armorié des armes de Savoie, destiné à l'église paroissiale.

ÉTAT ANCIEN.

Etablissements religieux.

Hôpital Saint-Antoine. Le 15 mai 1362, Hugues de Chalon-Arlay II fonda dans son bourg de Nozeroy, près de la porte de son château, un hôpital en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, de saint Antoine et de tous les saints, et en confia la surveillance aux prudhommes et échevins du bourg. C'est dans cet hôpital que Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, fonda le chapitre dont nous allons parler.

Eglise collégiale. Le 27 mai 1411, Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, et Marie de Baux, son épouse, fondèrent à Nozeroy, dans la chapelle de l'hôpital, un chapitre composé d'un doyen, de six chanoines, de deux maîtres de chœur, et le dota de biens considérables en terres et en prés dans le val de Miéges, en vignes à Arbois et Pupillin, en quartiers de muire sur les salines de Salins et dans les revenus du four banal de Nozeroy. Les membres de ce chapitre devaient être choisis, autant que possible, parmi les prêtres nés et baptisés dans le val de Miéges. Leur nomination était réservée à Jean de Chalon et à ses successeurs. Sur la demande de ce prince, le prieuré et l'église de Miéges furent unis, en 1413, à l'hôpital de Nozeroy. Cette union, à laquelle l'abbé de Cluny n'avait pas consenti, resta sans effet. Louis de Chalon-Arlay résolut de maintenir et même d'accroître la fondation faite par son père. Guy d'Eternoz, curé de Colans, avait fondé, vers l'an 1412, une église collégiale à Eternoz, et l'avait dotée non seulement du fief qu'il avait dans cette terre, mais encore d'une partie de ses autres biens patrimoniaux. Avec le consentement de cet ecclésiastique, Louis de Chalon fit prononcer, en 1422, l'union de ce chapitre à celui de Nozeroy, et obtint, deux ans après, du pape Martin V, une bulle confirmative de tous les priviléges de ce dernier établissement. En 1432, il obtint l'union définitive à ce chapitre du prieuré et de l'église de Miéges. En même temps qu'il fit reconstruire son château, il rasa l'ancien hôpital, et, sur son emplacement, il éleva l'église qui existe aujourd'hui, et sept maisons à côté pour loger les chanoines.

Par deux actes des mois de septembre 1462 et 1463, Louis de Chalon avait réglé le service de la chapelle de son château et y avait attaché, outre plusieurs chapelains, deux ténors, deux chantres, trois dessus et deux clercs. Le 15 novembre 1732, l'archevêque de Besançon, sur la proposition du prince d'Ysenghien, supprima ces offices et les convertit en deux places de chanoines semi-prébendés. Les maisons canoniales, brûlées en 1639, ne furent qu'imparfaitement rétablies et ont été vendues, en 1791, à différents particuliers, comme biens nationaux.

Le service de la paroisse, confié d'abord à un vicaire amovible nommé par le chapitre, fut rempli dès 1686 par un vicaire perpétuel. La maison qu'habitait cet ecclésiastique en 1790 était celle qui avait appartenu au célèbre chanoine Gilbert Cousin. On y remarquait, sur une muraille, une peinture à fresque représentant deux hommes vêtus d'un habit blanc, avec un scapulaire noir, qui écrivaient sur la même table. C'étaient Erasme et son disciple Gilbert. Les inscrip-

tions avaient été effacées. Un vieillard du pays assura au capucin Joly, en 1779, y avoir vu dans sa jeunesse les restes d'une semblable peinture qui représentait l'église de Saint-Antoine avec une truie et six cochons. C'était une satire que Gilbert avait faite de son chapitre, composé d'un doyen et de six chanoines.

Couvent des Cordeliers. Dans le cours de l'une de ses expéditions, Louis de Chalon-Arlay avait saccagé un couvent de frères mineurs. Il se reprocha tellement cette action, qu'il en demanda pardon au pape, en sollicitant la faveur d'établir un monastère de cet ordre dans l'une de ses terres.

Par une bulle du 1er mai 1461, le pape Pie II lui accorda à la fois l'absolution de sa faute et la permission qu'il sollicitait. Une fois la détermination prise de former cet établissement à Nozeroy, il choisit une place convenable près de la porte de l'Horloge, et, dès le 16 juillet 1461, il posa la pierre fondamentale de l'édifice. Six religieux tirés des couvents de Dole et de Belley prirent possession du monastère, le 24 mars 1462. L'église, qui était très belle, était à peine terminée, qu'un incendie la dévora. On la rebâtit aussitôt, mais plus modestement, et on la dédia à Notre-Dame et à saint Louis, évêque de Toulouse. Cette maison était ordinairement habitée par huit à dix religieux. L'un d'eux y mourut en odeur de sainteté en 1503. Ce couvent ne cessa d'exister qu'au moment de la révolution. Les bâtiments furent vendus par l'Etat le 20 janvier 1792.

Hôpital de Sainte-Barbe. Cet hôpital fut fondé, en 1481, par Pierre Courdier, chanoine de Nozeroy, du consentement de Hugues de Chalon, seigneur de cette ville, pour recevoir les malades pauvres de tout le val de Miéges. Le chanoine Claude Courdier, neveu du précédent, fonda, le 4 décembre 1523, quatre messes par semaine à célébrer dans la chapelle de l'hospice, outre les trois déjà fondées par Pierre Courdier. Le chapitre de Nozeroy jouissait des biens de cet établissement, à charge de pourvoir à toutes les dépenses et d'entretenir les bâtiments. Cet hôpital, brûlé par les Français en 1639, ne fut rétabli qu'en vertu d'un ordre du procureur général du parlement, en 1696. Il fut confirmé par lettres patentes enregistrées au parlement de Besançon, le 8 mai 1732, et reçut le titre d'hôpital royal. On y entretenait ordinairement cinq malades. Ses revenus étaient d'environ 2000 fr. en 1790. Le service y était fait par trois religieuses de Sainte-Barbe.

Couvent des Annonciades Célestes. Charlotte Courdier, Jeanne Verchonery et Adrienne Poncet, de Nozeroy, auxquelles s'adjoignirent bientôt plusieurs autres demoiselles de cette ville, s'associèrent, en 1615, pour vivre en commun sous la règle des dames de l'Annonciation. Le 21 janvier 1616, Claude de Tournon, écuyer, leur donna la moitié lui appartenant dans la maison Elyon, à condition qu'elles feraient célébrer une messe chaque année pour le repos de son âme, dans la chapelle qu'elles feraient bâtir. L'autre moitié de la même maison fut acquise peu de temps après, et, sur les jardins et granges qui y étaient attenants, ces dames firent construire de nouveaux bâtiments, dont la pierre fondamentale fut posée, au mois

d'avril 1617, par M[me] la comtesse de Saint-Amour. Cet établissement prit tellement faveur, qu'un grand nombre de demoiselles appartenant à des familles nobles ou bourgeoises de Nozeroy, du val de Miéges, de Salins, de Poligny, de Pontarlier, s'y firent admettre, malgré le chiffre élevé de la dot qui était de huit mille francs. Il fallut acheter cinq autres maisons pour agrandir les cloîtres. Aux premiers bruits de la guerre qui menaçait d'éclater entre la France et l'Espagne, en 1636, les Annonciades de Nozeroy demandèrent à se réfugier à Salins; mais cette ville ne paraissant pas devoir leur offrir un asile suffisamment sûr, elles se décidèrent à fuir en Suisse et se fixèrent à Romont. La peste qui décimait Nozeroy ayant fait quelques victimes à Romont, ces dames se retirèrent, au commencement de septembre 1636, à Fribourg, où elles furent parfaitement accueillies. L'ambassadrice de France à Soleure demanda quatre d'entre elles pour fonder, avec quelques religieuses du couvent de Haguenau, un monastère de leur ordre dans la ville qu'elle habitait. Toute la communauté rentra à Nozeroy à la fin d'octobre 1647. En 1653, en 1668 et en 1674, des bruits de guerre engagèrent les religieuses à retourner à Fribourg, mais elles n'y firent que des séjours momentanés. De 1660 à 1670, elles achetèrent encore sept maisons ruinées, voisines de la leur, et les comprirent dans leur enclos après les avoir fait rebâtir. Dès cette époque, leur couvent fut considéré comme l'un des plus beaux de la province. On y comptait ordinairement de cinquante à soixante religieuses et novices. Cet établissement fut fermé en 1792. Les bâtiments, confisqués par l'Etat, furent vendus nationalement à différents particuliers. Ils occupaient un vaste emplacement entouré de rues.

Charité. Par son testament de l'an 1632, Jean Roy, de Nozeroy, fonda une aumône en grains à distribuer chaque jour aux douze pauvres les plus nécessiteux de sa ville natale. Les guerres et les pestes du XVII[e] siècle causèrent la perte des biens consacrés à cette fondation.

Chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le 22 juillet 1622, François Belot, doyen du chapitre de Nozeroy, et les autres chanoines, constituèrent au profit de François Sombarde, écuyer, une rente de dix francs et demi dont le capital fut employé à la construction d'une petite chapelle qui fut élevée au milieu du cimetière, proche du chœur de l'église, et dédiée à Notre-Dame du Mont-Carmel. Plusieurs confréries y transférèrent leurs exercices.

Couvent des Ursulines. Dès l'entrée des Français au comté de Bourgogne, en 1636, les religieuses Ursulines de Poligny obtinrent de l'archevêque de Besançon la permission de se retirer à Fribourg, où elles séjournèrent pendant près de onze ans. Désirant profiter du moment de calme dont jouissait la province pour rentrer à Poligny, elles résolurent de s'arrêter à Nozeroy pendant le temps nécessaire pour rebâtir leur maison, qui avait été incendiée en 1638. Elles arrivèrent dans cette ville le 20 septembre 1647, louèrent un modeste bâtiment et ouvrirent immédiatement une école gratuite pour les jeunes filles.

La bienveillance dont elles fu-

rent l'objet détermina ces dames à former un établissement stable à Nozeroy. La requête qu'elles présentèrent à cet effet au conseil fut appointée favorablement, le 22 novembre 1647. Le plus difficile était d'obtenir le consentement de l'archevêque. Les démarches pressantes de deux bourgeois influents, MM. Sordet et Régis, engagèrent ce prélat à donner son adhésion, qu'il envoya le 12 février 1648. Huit de ces religieuses furent choisies pour rester à Nozeroy, et les autres rentrèrent à Poligny le 20 mars 1648. La séparation fut touchante, ce qui n'empêcha pas des difficultés de naître peu de temps après, lorsqu'il s'agit de régler les intérêts temporels. Ce ne fut que le 21 novembre 1649 qu'un traité ramena la paix entre les deux maisons. Un chazal et une maison appartenant aux frères Champereux furent acquis le 23 octobre 1655, et dès le 4 mai suivant on commença la construction d'un bâtiment neuf renfermant le quartier des pensionnaires, l'infirmerie, les salles d'étude et la chapelle. Le 21 novembre 1656, les religieuses entrèrent en grande pompe dans leur nouveau cloître. Le nombre des pensionnaires s'éleva si rapidement, qu'il fallut songer à agrandir le couvent. Une maison contiguë fut achetée des héritiers Charles, le 22 septembre 1665.

Le 2 février 1668, la nouvelle parvint à Nozeroy que les Français venaient de s'emparer du château de Bletterans. La population fut tellement consternée, que chacun songea à se sauver en Suisse. Les pauvres religieuses cherchèrent en vain des chariots pour les emmener; elles n'en purent trouver un seul. Le 4 février, elles parvinrent cependant à partir, laissant six d'entre elles seulement à Nozeroy. La route était si encombrée d'émigrants, qu'il fallut attendre deux jours avant de pouvoir franchir la porte de Jougne. Après avoir séjourné à Valorbe, elles rentrèrent le 23 février dans leur maison.

Les premiers bâtiments étaient insuffisants et incommodes. Les Ursulines songeaient depuis longtemps à en construire de nouveaux sur un autre emplacement. Elles achetèrent cinq maisons près de la porte de l'Horloge, firent dresser un plan par M. Magnin, confesseur des Visitandines de Besançon, et le mirent immédiatement à exécution. La première pierre de l'édifice fut posée le 8 novembre 1684, et la bénédiction du bâtiment eut lieu le 7 septembre 1687. L'église ne fut commencée que le 25 juin 1757. Un incendie qui se manifesta le 21 septembre 1778 et dura trois jours, anéantit le monastère. On ne put sauver que les titres et quelques meubles.

Un arrêt du conseil d'état du roi, en date du 23 avril suivant, autorisa l'archevêque de Besançon à supprimer cet établissement et à répartir les religieuses dans d'autres maisons de leur ordre, ce qui eut lieu par décret du 13 juillet 1779.

L'emplacement du monastère a été vendu nationalement le 31 juillet 1791.

Les annales de cette communauté ont été écrites sous forme d'éphémérides par plusieurs religieuses. Parmi les événements principaux, on remarque différentes visites de l'archevêque, quelques agitations au sujet des élections des supérieures, la réception des reliques de saint Fidèle, martyr,

envoyées par M. Jacques Girod, de Mignovillard, majordome et intendant du cardinal Cyboz, au mois de mai 1682; le vol d'une lampe d'argent dans la chapelle, en 1690; un orage violent qui éclata le 18 juin 1690, pendant lequel la foudre tomba sur la porte de l'Horloge, en enfonça la toiture et de là pénétra, sous forme d'une flamme bleuâtre, dans le monastère, cassant les vitres, brisant les ferrures et calcinant les murailles. Il y est aussi fait mention d'une grêle qui tomba sur Nozeroy le 21 juillet 1700, et qui étendit ses ravages sur tout le val de Miéges. Les toitures furent enfoncées, toutes les vitres brisées, les branches des arbres et toutes les récoltes broyées. Les rigueurs de l'hiver de 1709 y sont peintes sous les couleurs les plus sombres. Le froid commença à se faire sentir le 7 janvier. Il était si vif dans le val de Miéges, que toutes les personnes qui sortaient de leurs maisons avaient aussitôt les membres gelés. Les chemins, les champs étaient couverts de corps morts. Ce froid cessa au commencement du Carême, mais il reprit, quelques jours après, avec encore plus de force. Toutes les récoltes en terre, même les arbres furent gelés. Le blé se vendit jusqu'à vingt-un francs l'émine et l'huile quatre francs la pinte. La faim poussait la population aux dernières extrémités. On arrêtait les voyageurs en plein jour pour les dévaliser.

Etablissements judiciaires.

Châtellenie et bailliage. La seigneurie de Nozeroy dépendait du bailliage de Salins. La justice y était exercée par un bailli, un châtelain, un lieutenant du châtelain, un greffier, des procureurs d'office en nombre infini et quatre sergents maires. Le châtelain connaissait en première instance et le bailli par appellation de toutes causes, réelles, personnelles ou mixtes, tant au civil qu'au criminel, entre tous les sujets de la terre. Un seul procureur d'office représentait la partie publique; les autres n'étaient que des solliciteurs. Les procédures étaient dirigées de telle sorte que toutes les affaires se terminaient devant ces juridictions. Aucune n'arrivait jusqu'au bailliage de Salins.

Gruerie. Le seigneur instituait un gruyer général, des pardessus et des châtelains, qui étendaient leur juridiction sur tous les bois communaux et particuliers de la seigneurie. Ce tribunal subsista jusqu'en 1790, malgré la création de la maîtrise de Salins.

ÉTAT MODERNE.

Eglise. L'église paroissiale, autrefois collégiale, est située au sud-ouest de la ville, près des dépendances du château. Elle est dédiée à saint Antoine, ermite, dont on célèbre la fête le 17 janvier, et se compose d'un clocher inachevé, de trois nefs, d'un sanctuaire et d'un chœur de forme octogonale. Le clocher, reconstruit en 1830, n'est encore élevé qu'à la hauteur des combles. De chaque côté de la nef principale sont trois arcatures qui la mettent en communication avec les nefs latérales. La première de ces arcatures, à gauche, est à plein cintre; les autres sont ogivales. Les voutes sont décorées de nervures et d'arcs-doubleaux qui retombent sur des consoles ou culs-de-lampe supportés par des personnages humains ou par des êtres fantastiques.

Les nervures qui terminent le chœur retombent sur de gracieuses colonnettes en partie engagées dans les murs et dont les chapiteaux sont ornés de feuillages parfaitement sculptés. Les fenêtres sont garnies extérieurement d'archivoltes richement nervées. Le chœur est éclairé par trois beaux vitraux en verres de couleur, représentant sainte Anne, le Christ sur la croix et saint Joseph. L'ensemble de l'édifice est du style ogival tertiaire, usité au milieu du XVe siècle. La sacristie, à droite du chœur, est dans une tour percée de meurtrières qui servait de défense à la ville.

On remarque dans l'église une multitude de tombes dont les inscriptions ont été effacées, les boiseries du chœur, du style de la renaissance, de jolies statuettes, quelques bons tableaux dont le meilleur représente l'Adoration des mages, des fragments d'anciennes stalles et un ostensoir très ancien.

Dans le cimetière qui est entre l'église et la chapelle du Mont-Carmel, on voit un très joli mausolée en fonte élevé à la mémoire de C.-F. Vuillermet, avocat et maire de Nozeroy, mort le 2 décembre 1850, et la tombe de Julienne-Dorothée, baronne de Wengen de Geroldseck, épouse de M. Blondet, maire de Nozeroy, morte dans cette ville en 1837.

Chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. Elle n'est séparée de l'église que par un petit cimetière, et ne se compose que d'une nef à deux travées, décorée de nervures. Elle renferme plusieurs tombes du XVIe siècle. C'est dans cette chapelle qu'ont lieu, chaque dimanche, à des heures différentes, les réunions des congrégations et confréries établies à Nozeroy.

Ecole secondaire ecclésiastique. Cet établissement, créé en 1811 comme une succursale du séminaire de Besançon, reçut, en 1817, le titre d'école secondaire ecclésiastique. Il est situé près de la porte de Nods, dans une position très agréable. Les bâtiments ont été considérablement agrandis en 1830 et sont parfaitement appropriés à leur destination. Cette école, placée sous l'habile direction de M. Balland, compte cent vingt pensionnaires et dix élèves externes. Le prix de la pension est de 320 francs par an. Il y a cinq professeurs et deux maîtres d'étude. Mgr Cart, évêque de Nîmes, Mgr Jeantet, évêque dans les missions étrangères, M. Bailly, vicaire-général et supérieur du séminaire de Lons-le-Saunier, M. Fraignier, célèbre professeur de théologie, un grand nombre de missionnaires et plusieurs personnages parvenus à des emplois civils éminents, ont fait leurs études dans cet établissement.

Hôpital Sainte-Barbe. Il est situé près de la porte de Nods et se compose d'un corps de bâtiment rectangulaire avec deux ailes en retour aux extrémités. Entre les deux ailes règne une galerie à arcades cintrées. La chapelle est à l'extrémité sud du principal corps de bâtiment. La porte d'entrée extérieure est du style ogival flamboyant. Sa partie supérieure forme une accolade richement nervée et décorée de rinceaux et d'arabesques. Les jambages de la porte sont flanqués de pilastres qui étaient surmontés de statues et que couronnaient deux dais en pierre de taille habilement découpés.

Portes de la ville. La porte de l'Horloge, qui est à l'entrée de la

ville, se compose d'une grosse tour carrée ayant 10m de chaque face sur 25m de hauteur, non compris la toiture ni le dôme. Elle a sa face extérieure garnie de machicoulis placés à une grande hauteur et renferme une horloge et une cloche. La porte de Nods est aussi conservée en partie. Elle était flanquée de deux tours quadrangulaires dont la dernière a été démolie en 1830. La porte de la Poterne n'a laissé aucuns vestiges. Des murs d'enceinte de la ville et des tours, il ne reste que des tronçons de murs.

Biographie. Il n'est pas de ville en France de l'importance de Nozeroy, qui ait fourni autant de personnages distingués. La nomenclature en est si longue que nous nous bornerons à citer :

1° *Philibert de Chalon*, prince d'Orange, né en 1502, tué au siége de Florence le 5 août 1530. Cet illustre guerrier, l'un des plus grands capitaines de son temps, mourut avec les titres de chevalier de la Toison-d'Or, de vice-roi de Naples et de généralissime des armées impériales. B. U.

2° *Chapuis*, Claude, bibliothécaire de François Ier, auteur de plusieurs poésies qui étaient estimées de son temps;

3° *Chapuis*, Jean, jurisconsulte distingué;

4° *Chapuis*, Gabriel, neveu de Claude, qui vivait en 1584, auteur de plusieurs bons ouvrages;

5° *Cousin*, Gilbert, plus connu sous le nom latin de *Cognatus*, né le 21 janvier 1507 (n. st.). Il étudia la jurisprudence à l'université de Dole. Son goût naturel le portait à l'étude des langues anciennes, et il peut être compté au nombre des hommes qui ont rendu le plus de services aux lettres à l'époque de leur renaissance en Europe. Il avait demeuré pendant cinq ans avec Erasme en qualité de son secrétaire, et comme il jouissait de toute sa confiance, il avait, par ce moyen, formé des liaisons avec la plupart des savants de Flandre, de Suisse et d'Allemagne. De retour à Nozeroy, il ouvrit une école qui devint bientôt célèbre et qui fut fréquentée par les jeunes gens les plus distingués de la province. En 1535, il obtint de René de Nassau un canonicat dans sa ville natale. Quelques passages de ses livres l'ayant fait soupçonner de partager l'opinion des protestants, l'archevêque de Besançon obtint du pape Pie V un bref en vertu duquel il fut arrêté, mis dans les prisons de l'archevêché et ensuite dans les mains de l'inquisition; mais il mourut pendant l'instruction de son procès. Gilbert Cousin a publié un grand nombre d'ouvrages dont on trouvera l'indication dans la Biographie universelle. Ses deux frères se distinguèrent dans la carrière des armes.

6° *Démeunier*, Jean-Nicolas, né en mars 1751. Il vint se fixer à Paris, s'y occupa de travaux littéraires et obtint une place de censeur royal. Lorsque la révolution éclata, il était secrétaire ordinaire de Monsieur, devenu plus tard le roi Louis XVIII. Il fut nommé député du Tiers-Etat de Paris aux Etats Généraux et se trouva ainsi membre de l'assemblée nationale dite constituante. Il y parla très souvent, en fut secrétaire, président et membre du comité de constitution, membre du directoire du département de Paris : il se démit de cette fonction lorsque Pétion fut réinstallé maire de cette ville. Le 25 sep-

tembre 1799, Démeunier fut nommé, par le sénat conservateur, membre du tribunat, qu'il présida une fois, et entra au sénat en 1812. Il mourut à Paris le 7 février 1814, titulaire de la sénatorerie de Toulouse. Les ouvrages nombreux qu'il publia sont indiqués dans la Biographie universelle.

7° *Elyon*, Denis et Guyon, frères, gentilshommes attachés à la cour de Charles-Quint.

8° *Favrot*, Victor, chirurgien-major des armées, mort en 1814.

9° *Girardet*, conseiller à la cour royale de Besançon, mort vers 1840.

10° *Macenet*, Léon, haut-doyen de l'église cathédrale de Besançon au XVe siècle.

11° *Masson*, Jean, architecte, auteur d'un livre ayant pour titre: *Discours économique*, ou avertissements profitables au sujet de la maçonnerie, charpente, couvertures et autres arts mécaniques, et les moyens d'éviter les abus qui s'y commettent, imprimé à Lyon en 1619.

12° *Menoux* (de), Joseph, jésuite, prédicateur de Stanislas Ier, roi de Pologne, auteur de harangues et de plusieurs discours.

13° *Nozeroy* (de), Jean, professeur à l'université de Dole au XIVe siècle.

14° *Panel*, Alexandre-Xavier, savant numismate, né en 1699. Admis, à l'âge de 20 ans, dans la société des Jésuites, il professa les humanités et la rhétorique dans les colléges de Besançon, de Lyon et de Marseille. Son goût le portant vers l'étude de l'antiquité, il fit de rapides progrès dans la connaissance des médailles. Appelé, en 1738, en Espagne, où il obtint le double emploi de précepteur des enfants et de garde du cabinet des médailles du roi, il mit en ordre le cabinet de ce souverain et en fit la description. A une érudition immense, Panel joignait beaucoup de sagacité et de pénétration. Il a publié un grand nombre d'ouvrages. B. U.

15° *Panel*, Antoine, frère du précédent, entra comme lui chez les Jésuites et vint plus tard habiter Nozeroy, où il mourut au milieu du XVIIe siècle. Il cultiva la poésie latine avec quelque succès. On a de lui des odes imprimées.

16° *Ruty*, N., mort général et sénateur sous l'empire.

Les familles de Montrichard, Champereux, Lescot, de Visemal, de Fallerans, Girod, Ratte, Sombarde, de Montrond, de Nozeroy, ont fourni à l'armée et à l'Eglise une foule de sujets d'un grand mérite. Encore de nos jours, Nozeroy compte parmi ses enfants des ecclésiastiques et des officiers que nous voudrions pouvoir nommer sans blesser leur modestie. M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Vienne, est originaire de Nozeroy par sa mère, Mlle Jeannin.

Bibliographie. Description du comté de Bourgogne, par Gilbert Cousin. — *Lettres à Mlle d'Udressier*, par le P. Romain Joly. — *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, par E. Clerc. — *Annuaire du Jura*, années 1840 et suiv. — Archives municipales de Nozeroy. — Archives départementales du Jura. — *Histoire du comté de Bourgogne*, par Dunod de Charnage.

O

Offlange, *Offlanges*, vg. de l'arr. de Dole; cant. de Montmirey-le-Château; percept. et bur. de poste de Moissey; succursale; à 2 kil. de Montmirey, 15 de Dole et 67 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 331^{m}.

Le territoire est limité au nord par Montmirey-le-Château et Brans, au sud par Moissey et Amange, à l'est par Brans, Malange et Wriange, à l'ouest par Montmirey-le-Château et Moissey. Le bois de Montmirey fait partie de la commune.

Il est traversé sur une petite longueur par la route dép. n° 13, de Dole à Gray ; par les chemins vicinaux tirant à Montmirey-le-Château, à Moissey, à Brans, à Wriange, et par le ruisseau de la Vèse.

Le village est situé entre la rive gauche de la route de Pesmes à Dole et la forêt de la Serre. Il occupe le sommet d'une montagne isolée qui s'élève à une grande hauteur. Les maisons sont généralement groupées, placées en zigzag par rapport aux rues, construites en pierre et couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 520 hab.; en 1846, 604; en 1851, 590, dont 303 hom. et 287 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 67 hab.; 139 maisons, savoir : 135 à Offlange et 4 au bois de Montmirey ; 159 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1706.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1825: surf. territ. 876^{h} 95^{a}, divisés en 4533 parcelles que possèdent 235 propriétaires dont 53 forains; surf. imp. 867^{h} 90^{a}, savoir: 487^{h} en bois, 186 en vignes, 120 en terres lab., 45 en prés, 20 en parcours, 3^{h} 53^{a} en friches et murgers, 3^{h} 02^{a} en sol et aisances de bâtiments, 2^{h} 40^{a} en jardins, 4^{a} en vergers; d'un rev. cad. de 30,719 fr.; cont. dir. en princip. 5289 fr.

Le sol, montagneux et fertile, produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, du foin, un peu d'orge, de colza, de betteraves, de carottes fourragères, de fourrages artificiels, des vins blancs et rouges très agréables. On importe les 2/3 des céréales et on exporte les 9/10es des vins.

Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes, quelques chèvres et des volailles. La culture de la vigne et l'agriculture forment la principale ressource des habitants, qui fréquentent les marchés de Dole et d'Auxonne.

On trouve sur le territoire de mauvaises marnières, de bonnes sablières, des carrières de pierre à bâtir et à chaux de mauvaise qualité, et des carrières de gypse, découvertes en 1836, qu'on a cessé d'exploiter.

Les patentables sont: 2 marchands de vins en gros, 4 cordonniers, 2 maréchaux-ferrants, 3 menuisiers, 1 couvreur, 1 marchand de tissus en détail, 1 épicier, 2 fabricants de sabots et 1 aubergiste.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère près de l'église; une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice, religieuse de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, les salles d'étude, fréquentées en hiver par 60 garçons et 60 filles, et une salle de pompe à incendie; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 26 pompiers; une citerne; 3 bons puits; un lavoir hors du village; une place publique; un réservoir d'eau, construit en 1847; 2 oratoires dédiés à la Vierge, et 252h 12a de friches, murgers, bois et terres, d'un rev. cad. de 3475 fr.

Bois communaux: 227h 60a; coupe ann. 7h 32a.

Budget: recettes ord. 6380 fr.; dép. ord. 6059 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été fondé par M. Perrin de Saulx, curé de la paroisse, mort en 1847. Ses revenus sont de 125 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

De la plate-forme d'Offlange, un magnifique panorama s'offre à vos regards. Au pied de la montagne, vous apercevez des collines couvertes de touffes de bois, de vignes et d'arbres à fruits; dans le vallon, des champs et de riantes prairies; un peu plus loin, l'église et les ruines de Montmirey; sur la droite, le château moderne de Montrambert et les charmants villages de Frasne et de Thervay. Les coteaux plus élevés, qui bornent l'horizon du nord à l'ouest, sont les coteaux renommés de Nuits et de Chambertin. Du côté de l'est, on ne voit que forêts et riches moissons qui se déploient sur un terrain heureusement tourmenté; et ce point brillant qui attire la vue sur la roche lointaine, c'est le fort *Bregille*, qui domine Besançon.

Cette description, que nous empruntons à M. Marquiset, peint exactement le site d'Offlange, l'un des plus beaux du département. L'origine de ce village est incertaine. Parmi les dénominations locales, il en est une seule qui mérite de fixer l'attention, c'est celle de *Châtillon*. Il serait possible qu'il eût existé en ce lieu un fortin destiné à protéger la route de Dole à Pesmes. On a trouvé dans quelques champs, à la profondeur d'un mètre, quelques cercueils d'un seul bloc en pierre et des squelettes; mais ces sépultures appartiennent à l'époque burgonde. Suivant la tradition, les premières habitations auraient existé dans les lieux dits *au bas des Combettes* et *dans les vignes du Clos*, où l'on rencontre effectivement des restes de constructions. Au commencement du XIe siècle, il y avait déjà une église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, dont le patronage appartenait à l'église métropolitaine de Besançon.

Seigneurie. Offlange dépendait en toute justice de la prévôté de Montmirey-le-Château. La famille de Rye y possédait un domaine qui passa à la maison de Poitiers, puis à celle de Choiseul. L'abbaye d'Acey y avait reçu un alleu, en 1138, de Guy de Brans, mais dès le XVe siècle elle acensa les terres qui en dépendaient.

Eglise. Offlange, après avoir été le chef-lieu d'une cure, perdit ce titre après les guerres du XVe siècle et fut réuni à la paroisse de Brans, dont il ne fut démembré qu'en 1700. L'église, dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, a été

bâtie en 1730 sur l'emplacement de l'ancienne. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles formant transept, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un gracieux dôme. L'église est intérieurement décorée de beaux pilastres de l'ordre composite, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arêtes des voutes. A l'intersection de la nef avec le transept est une jolie coupole. Cet édifice est l'un des plus beaux de l'arrondissement. On y remarque un beau christ en ivoire, deux statues colossales des apôtres, des reliques du Saint-Sépulcre et de la chaire de saint Pierre, qui ont été donnés par M. de Vaugrenans.

Oratoire. Un oratoire fut fondé, en 1741, sur le bord du chemin tirant à Brans. Il y en avait un plus ancien dédié à *Notre-Dame-d'Amour.*

Dans le mur latéral d'un petit bâtiment en saillie sur la rue qui conduit à l'église, on voit un bas-relief du moyen-âge représentant saint Hubert à genoux devant le cerf miraculeux; cette pierre a été découverte par hasard dans un des réduits les plus secrets de la forêt de la Serre. Ce précieux fragment, dont la composition ne manque ni de verve, ni d'entente, provient, disent les gens du pays, d'un oratoire vénéré que d'anciens seigneurs avaient fait construire près du lieu où ils se réunissaient pour chasser.

Evénements divers. Voir les articles Montmirey et Moissey.

Biographie. Les familles Chère, Bizot, Barbier et Prélat ont fourni des sujets distingués aux ordres religieux, au sacerdoce et à l'armée.

Bibliographie. Statistique de l'arr. de Dole, par M. Marquiset.

—

Ognon (l'), l'*Oignon, Lignon, Lignum,* rivière qui prend sa source à Château-Lambert, dans les montagnes granitiques des Vosges. Dans sa marche extrêmement tortueuse, cette rivière baigne les riches prairies des cantons de Rougemont, de Marchaux et d'Audeux, qu'elle inonde souvent. A sa sortie du département du Doubs, l'Ognon, qui ne nous appartient que par sa rive gauche, depuis le territoire de Pagney jusqu'à celui de Chassey, forme la ligne de démarcation du département de la Haute-Saône avec ceux du Jura et de la Côte-d'Or, et se jette dans la Saône à Broye-lez-Pesmes. Il nourrit tous les poissons qu'on pêche dans la Saône, excepté l'alose et la lamproie.

—

Onay, commune réunie à celle de la Chapelle-lez-Rennes le 22 décembre 1825.

—

Onglières, vg. de l'arr. de Poligny; canton et bur. de poste de Nozeroy; percept. de Censeau; succursale dont dépend Mournans; à 5 kil. de Nozeroy, 38 de Poligny, 38 d'Arbois et 47 de Lons-le-Saunier. Altitude : 803^{m}.

Le territoire est limité au nord par Plénise, Plénisette et Chapois, au sud par Miéges et Mournans, à l'est par Plénise, Plénisette et Miéges, à l'ouest par les Nans. La grange des Combes fait partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse, par les chemins vicinaux tirant à Nozeroy, à Charbony, et par le ruisseau de Chauchy.

Le village, situé dans le val de Miéges, occupe un plateau au bord sud-est de la route de Lons-le-Saunier à Pontarlier. Les maisons, bâties sans goût, sont construites en pierre, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 278 hab.; en 1846, 266; en 1851, 288, dont 144 hom. et 144 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 32 hab.; 32 maisons; 32 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1813: surf. territ. 897h 58a divisés en 1176 parcelles que possèdent 145 propriétaires, dont 68 forains; surf. imp. 587h, savoir: 336 en terres lab., 141 en pâtures, 48 en broussailles, 29 en forêts de sapins, 5h 75a en friches, 1h 91a en sol et aisances de bâtiments, 31a en jardins; d'un rev. cad. de 12,571 fr.; cont. dir. en princip. 1992 fr. La surface non imposable de 310h 43a se compose d'une partie de la forêt de la basse Joux.

Le sol rend quatre fois la semence des céréales et produit du blé, de l'orge, beaucoup d'avoine et d'orgée, du chanvre, du lin, du foin, des fourrages artificiels, un peu de légumes secs et de pommes de terre. On importe le tiers des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 pour 0/0.

On élève dans la commune quelques porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes et peu de volailles; 8 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, des carrières de belle et bonne pierre à bâtir, de la pierre à chaux, d'excellente terre glaise dont l'exploitation a été abandonnée depuis l'incendie de la tuilerie.

Les habitants fréquentent les marchés de Champagnole; leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit des fromages. Quelques-uns vont en hiver abattre et équarrir des bois dans les forêts de sapins.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 20,000 kil. de fromages façon Gruyère de bonne qualité.

Les patentables sont: 1 aubergiste, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand de vin en gros, 2 menuisiers, 1 cafetier et 1 marchand mercier.

La tuilerie d'Onglières existait depuis une époque très reculée. C'était la seule qu'il y eût dans tout le val de Miéges; aussi occupait-elle un grand nombre d'ouvriers. Incendiée en 1838, elle n'a pas été rétablie. Il y avait aussi une foule dans le lieu dit à la *Foulatière*.

Biens communaux: une église et un cimetière à côté; un presbytère attenant à l'église, renfermant le logement du succursaliste, celui de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 32 garçons et 28 filles; une maison commune renfermant la mairie et la salle de dépôt de la pompe à incendie; une pompe manœuvrée par une compagnie de 31 pompiers; une place publique, et 109h 03a de bois, pâtures et friches; d'un rev. cad. de 1209 fr.

Budget: recettes ord. 2052 fr.; dép. ord. 1788 fr.

Bureau de bienfaisance. La commune a part aux revenus de celui de Miéges pour une somme annuelle d'environ 15 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La voie romaine de Pontarlier à Champagnole passait au lieu dit *sous la Roche* et au centre d'Onglières, tandis que la nouvelle route se trouve au sud-ouest des habitations. Le village occupait dans l'origine la place appelée aux *Egliseries*, où se rencontrent des vestiges de constructions. Son histoire est la même que celle de toutes les localités répandues dans le val de Miéges.

Seigneurie. Onglières dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Les habitants avaient reçu, au XIVe siècle, des princes de Chalon, des droits importants d'usage et de pâturage dans les forêts de la basse Joux. Leur principale industrie consistait dans l'éducation du bétail et l'exploitation des bois qu'ils menaient vendre à Salins.

Evénements divers. Ce village fut brûlé comme tous ceux du val de Miéges, en 1639, par les troupes de Saxe-Veymar. Une épidémie violente éclata en 1836 et enleva trente habitants, du nombre desquels fut le curé de la paroisse.

Eglise. Une ancienne chapelle, construite aux frais des habitants au XVe siècle, et dédiée à saint Claude, abbé de Saint-Oyan-de-Joux, fut démembrée de Miéges vers 1680 et érigée en église succursale. L'église actuelle est située au centre du village et se compose d'un clocher reconstruit en 1848, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Cet édifice, restauré en 1852 et orné avec goût, renferme la tombe de P.-J. Bonjour, d'Onglières, prêtre, supérieur du séminaire de Nozeroy, mort en 1825, à l'âge de 25 ans, victime de son zèle.

Biographie. Ce village est la patrie de F.-J. Bonjour, agronome et chimiste distingué, né à la Grange-des-Combes en 1754, mort commissaire des salines de l'Est, à Dieuze, le 24 février 1811. On le vit longtemps à la tête du laboratoire de Bertholet, et il professa, en l'an III, la chimie à l'école des travaux publics à Paris. Il a traduit de l'allemand le traité des *affinités* chimiques et découvert de nouveaux procédés pour blanchir les toiles. Bonjour introduisit dans le val de Miéges la culture de diverses espèces de pommes de terre printanières, parisiennes et savoyardes, de variétés de maïs, de la betterave d'Alsace et du lin de Riga. Il était en rapport avec tous les savants de son temps.

—

Onoz, *Hagonoscum, Agonoscum, Unocum, Unoz, Unnost, Aunoys, Onnod, Honoz, Honnox, Unau*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant., percept. et bur. de poste d'Orgelet; succursale; à 12 kil. d'Orgelet et 31 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 582m.

La commune de Chavia a été réunie à celle d'Onoz le 11 septembre 1822.

Le territoire est limité au nord par Plaisia, Ecrilles et le Bourget, au sud par Cernon, à l'est par le Bourget et la rivière d'Ain qui le sépare de Vouglans, Lect et Moirans, à l'ouest par Viremont, Sarrogna et Nermier. La grange de Crance, la grange du Châlet, le Colombier, Chavia, la grange de Pétière, la chartreuse de Vaucluse, la grange des Fenils, la Baraque, la grange de Verglas, la Tuilerie,

la ferme de la Combe, la grange de la Bourlache et le vieux château de Virechâtel font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Orgelet, à Cernon, au Bourget, par la rivière d'Ain, le bief de Verglas, le bief de la fontaine du Colombier, le bief de la Fontaine et le ruisseau des trois Bergers.

Le village est situé sur la rive droite de l'Ain, dans un étroit vallon bordé de rochers escarpés. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes la plupart en chaume.

Pop. en 1790: d'Onoz, 363 hab.; de Chavia, 55; pop. réunie en 1846, 438; en 1851, 419, dont 218 hom. et 201 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 24 hab.; 91 maisons, dont 72 à Onoz et 19 à Chavia; 94 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1828: surf. territ. 1724[h], divisés en 3679 parcelles que possèdent 201 propriétaires, dont 50 forains; surf. imp. 1677[h], savoir: 891 en terres lab., 312 en prés, 234 en pâtures, 48 en friches et murgers, 8 en broussailles, 2[h] 60[a] en jardins et vergers; d'un rev. cad. de 23,910 fr.; cont. dir. en princip. 2437 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, des légumes secs, du maïs, des pommes de terre, du foin, peu d'avoine, de seigle, de chanvre, de fruits et de fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes, des chèvres, quelques mulets et des volailles; 10 ruches d'abeilles.

Les forêts sont très giboyeuses. On y tuait beaucoup de sangliers et les ours y étaient encore communs à la fin du XVII[e] siècle. M. de la Vilette en tua un en 1685, qui était la terreur du pays.

On trouve sur le territoire des sablières, de bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique et de la terre glaise exploitée par la tuilerie d'Onoz.

Les habitants fréquentent les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Quelques-uns font des cuillères à pot en bois de platane, comme à Nermier.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromages façon Gruyère, une tuilerie appartenant à M[me] la comtesse d'Amandre et un moulin à farine à un seul tournant avec cylindre.

Les patentables sont: 1 voiturier, 2 bimbelotiers, 1 cordonnier, 2 tourneurs sur bois, 1 charron et 1 aubergiste.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère à côté du cimetière; une maison commune contenant le châlet, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 60 élèves, et une cuisine. L'instituteur, l'institutrice et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 60 élèves, y compris les enfants du Bourget et de Bellecin, occupent une maison louée par la commune; deux fontaines, construites en 1833, qui ont coûté 14,000 fr.; deux réservoirs d'eau; deux aqueducs;

une pompe à incendie et 320ʰ 08ᵃ de pâtures, bois, broussailles et friches; d'un rev. cad. de 1743 fr. Le hameau de Chavia a 86ʰ 05ᵃ de prés, bois et pâtures, d'un rev. cad. de 549 fr.

Bois communaux: 160ʰ 69ᵃ; coupe ann. 4ʰ82ᵃ; Chavia, 39ʰ80ᵃ; coupe ann. 1ʰ 01ᵃ. Les montagnes d'Onoz sont en partie couvertes de buis magnifiques. L'exploitation des forêts y est si difficile, que les frais d'exploitation en dépassent souvent la valeur.

Budget: recettes ord. 2813 fr.; dép. ord. 2788 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Que les rives enchantées du Doubs, de la Saône, de la Loue, de l'Ognon, aient arrêté les pas des premières migrations qui apparurent dans la Séquanie, cela devait être ; mais nous nous étonnons de rencontrer en même temps les empreintes de l'homme sur les sauvages rochers qui servent de barrière aux fureurs de l'Ain. La ville celtique de Mauriana ne florissait point solitaire sur les bords de ce fleuve ; de populeux villages se pressaient autour de cette mystérieuse cité. Ils étaient sillonnés en tous sens par des chemins qui les reliaient entre eux et aboutissaient à un centre commun, le *port d'Enchasery*, que durent fréquenter les navigateurs Massaliotes pour s'approvisionner de bois de sapins, de résine et de pelleteries. La place qu'occupait ce port se trouvait assez près du pont actuel de Brillat. Des vigies s'échelonnaient de distance en distance sur les deux côtés du fleuve. Les fortins de Maisod et de Virechâtel étaient surtout destinés à protéger le passage de la rivière. La vénération dont jouissaient à Onoz la montagne de la Thuel, *Tioula*, que couronnait un menhir, la fontaine de l'Or, *fons auri*, un vieux chêne dont la base était entourée, au xiiᵉ siècle, par un amoncellement de petites pierres placées là comme des *ex-voto*, le rocher du Barnaboz, qui formait un écueil dans la rivière, nous révèle des traditions druidiques parfaitement caractérisées. Lorsque les Romains eurent envoyé une colonie militaire à Antre, la contrée subit une complète transformation. La navigation de l'Ain devint plus active, les chemins furent élargis et améliorés, et de nouveaux châteaux-forts furent construits. De ce nombre était celui dont on remarque les ruines à Onoz, sur un monticule appelé le *Molard du Châtelard*, qui fut remplacé au moyen-âge par la *tour de Falconet*. Le fortin bâti sur la montagne de Satonnay fut converti en une véritable forteresse qui reçut le nom de *Viridum Castrum*, Vire-Châtel, à cause des buis gigantesques dont le feuillage toujours vert ombrageait les murailles. Les villages aujourd'hui détruits de Satonnay, de Pétière, de Crouilla, des Fenils, de Verglas, d'Enchasery, de Bonans, de Chavia, ceux d'Onoz, du Bourget, comptaient alors une population nombreuse qui ne disparut point sous le flot des invasions barbares. On ne doit donc pas être surpris si la paroisse d'Onoz, *Hagonoscum*, figure déjà parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux dans le diplôme de l'empereur Lothaire, de l'an 852, et dans celui de l'empereur Frédéric-Barberousse, de l'an 1184.

Chartreuse de Notre-Dame de Vaucluse. A cinq kilomètres au sud-est d'Onoz, dans la partie la

plus effroyablement pittoresque de la vallée de l'Ain, sont les restes mutilés de la chartreuse dont nous allons esquisser l'histoire. Ils gisent sur la rive droite de la rivière, au milieu de maigres pelouses et de marais, entre deux chaînes de hautes montagnes couvertes de forêts. Cette solitude profonde, que les Romains avaient nommée à juste titre la mauvaise vallée, *mala vallis*, se cache à tous les regards et n'est troublée que par les mugissements des flots qui bondissent au fond de l'abime.

Par une charte sans date, mais qui doit être de l'année 1139, Hugues de Cuisel, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, donna à Dieu, à l'ordre des chartreux et à un certain frère de cet ordre du nom de Hugues, prieur, un terrain appelé d'abord la *mauvaise vallée* et ensuite la *vallée clause*, *vallis clusa*, Vaucluse, ainsi que la terre qu'il avait acquise de Pierre de Maisod et de Pierre de Nancuise, petit-fils de ce dernier, laquelle s'étendait jusqu'au chemin d'Enchasery, le Grand-Champ, la terre qui se trouvait au pied de la roche jusqu'au ruisseau des Fenils venant de Falconet, et la terre de Bonans-le-Jouvencel (le neuf), qu'il avait acquise de l'abbaye de Saint-Oyan, jusqu'au ruisseau de Blanchez, avec le revers des montagnes qui penchaient du côté de l'Ain, et promit d'acquérir Bonans-le-Vieux aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Cette donation fut faite à la condition expresse que la chartreuse établie sur ces domaines y subsisterait et ne pourrait être remplacée par aucun autre monastère. Peu de temps après, le même seigneur augmenta sa première libéralité du territoire de Chavia, de celui des Fenils, des montagnes et des forêts limitées par le chemin d'Enchasery, et fit approuver cette donation par Ponce et Henri, ses fils. Après la mort de son père, Ponce I[er] de Cuisel ajouta aux concessions précédentes l'étang et la grange de Verglas et le droit de pâturage sur toutes ses terres.

Le 7 des calendes de février 1154 (n. st.), le pape Anastase IV prit sous la protection de saint Pierre et la sienne le nouveau monastère, avec les biens qui formaient sa dotation, et en approuva les limites telles qu'elles avaient été fixées par Humbert, archevêque de Besançon. Ces limites étaient de deux natures : les unes s'appliquaient aux possessions territoriales enclavées dans le district de la chartreuse et les autres aux pâturages. Ces dernières avaient alors pour points extrêmes la rivière d'Ain, la Valouse, la montagne de Sainte-Colombe, Dramelay, Saint-Saturnin, le château de Binans, Rothonay, Vaugrineuse et Condes. La bulle d'Anastase contient en outre la défense de bâtir ni église, ni maison, ni grange dans le district du monastère, sans la permission des chartreux, et de troubler ces solitaires d'une manière quelconque.

De 1157 à 1161, Adon II, abbé de Saint-Oyan, donna à nos moines ce qu'il avait dans l'enceinte de leurs domaines, le revers des montagnes de chaque côté de l'Ain et le pâturage sur toute sa terre, avec la réserve que s'ils quittaient leur maison ou s'ils étaient remplacés par des religieux d'un autre ordre, cette donation deviendrait sans effet. Humbert, archevêque de Besançon, et deux de ses chanoines

qui l'avaient accompagné dans une visite à Saint-Oyan, furent témoins de cet acte. La libéralité de l'abbé Adon, loin d'être un bienfait, fut une cause de troubles et de luttes perpétuels. Les habitants de la rive gauche de l'Ain repoussaient par la force et maltraitaient les bergers et les métayers des chartreux. Ces derniers envoyaient leurs sujets par troupes nombreuses pour appuyer leurs droits; des combats s'engageaient et ne se terminaient ordinairement que par la mort de plusieurs combattants. Ponce Ier de Cuisel, dans son enthousiasme pour l'ordre des chartreux, se montra généreux à l'excès envers toutes les maisons de cet institut situées dans son voisinage. Il donna à Vaucluse un vaste bâtiment près de son château, à Cuiseaux, et ordonna que chaque fois que le prieur, ses religieux ou ses messagers viendraient dans cette ville, il serait fourni de l'avoine et du foin pour leurs chevaux et du pain pour eux. Afin d'assurer l'exécution de ses volontés, il les fit approuver par Adeline, son épouse, Ponce, son fils, par ses filles et ses gendres qui étaient Ulric de Bagé, Amédée de Genève, Fromond de Dramelay et Hugues de Laubespin. Peu de temps après, il donna encore au même monastère sa vigne de Petière, le meix Chalemont, à Nermier, moitié de sa terre de Sarregna, moitié de la grange des Fenils, faisant approuver ce don par Ponce, son fils, Pierre de Montmoret, Fromond de Dramelay, Hugues de Dramelay, Guillaume et Henri de Rosay.

Le 4 des calendes de septembre de l'an 1176, le pape Alexandre II déclara que tout l'espace compris dans les limites de la chartreuse serait un lieu d'asile, qu'aucun criminel ne pourrait y être arrêté, et menaça des foudres de l'Eglise quiconque serait assez hardi pour oser troubler les moines dans leurs possessions et leurs droits de pâturage.

Gaucher III, sire de Salins, renonça, vers 1180, à tous ses droits sur les biens donnés aux chartreux par Ponce de Cuisel, ainsi que sur les terres qu'ils avaient acquises à Crouilla d'Humbert de Maisod et de sa mère. Il leur permit en outre d'acquérir des biens de ses vassaux. Cet acte fut fait en présence du prieur Gauvain, de Bernard, prieur de Bonlieu, de Ponce de Cuisel, de Thibert de Montmoret, de Guy de Binans et d'Aimon de Revigny, chevalier. Il paraît que les concessions de Gaucher de Salins n'étaient nullement du goût de Guy de Maisod. Ce gentilhomme se présenta un certain jour à la chartreuse et demanda à voir la charte dont nous venons de parler. Humbert de Sarrogna, l'un des moines, s'empressa de la mettre sous ses yeux. Dès qu'il l'eut examinée, il en arracha violemment le sceau et s'enfuit. L'évêque de Belley, qui était l'un des conservateurs des priviléges de la chartreuse, dressa procès-verbal de cette violence et y consigna le contenu du titre mutilé (avril 1228, n. st.).

Hugues, prieur de Vallon, et Gauvain, prieur de Vaucluse, après avoir exposé que leurs maisons étaient mère et fille l'une de l'autre, firent, en 1180, un traité d'après lequel il fut convenu que leurs deux monastères seraient associés dans tous leurs biens spirituels et temporels; qu'ils ne pourraient être ni plus riches, ni plus pauvres l'un que l'autre, et qu'en cas d'incendie,

d'ouragan, de mortalité de bétail, les pertes seraient supportées par moitié.

Le XIIe siècle fut l'âge d'or de Vaucluse. Les sires de Cuisel, de Dramelay, de Viremont, de Fétigny, de Nancuise, de Charchilla, les abbés de Saint-Claude, multipliaient à l'envi leurs libéralités envers cette maison. Ils lui cédaient, avec une folle prodigalité, des champs, des prés, des bois, des montagnes et des droits de pâturage sur toutes les terres de leur domination. La plupart de ces donations, contestées d'abord par les héritiers des bienfaiteurs, furent ratifiées moyennant certaines sommes d'argent et des promesses de prières. On trouve des traités de ce genre faits avec Fromond et Hugues de Dramelay, son fils, chevalier (1200), Gérard de Rosay (1205), Ponce, fils de Pierre d'Onoz (1208), Raynaud, Thiébaud et Guillaume de Dramelay (1212), Humbert Arragon de Montmoret (1212), Humbert de Charchilla, chevalier (1223), Hugues et Simon, fils d'Humbert de Nancuise, Hugues de Dramelay, sire de Viremont (1226), Hugues de Costarel, chevalier (1231), Thiébaud, Hugues de Fétigny et Guillaume de Rosay (1233), Hugues de Dramelay, sire de Dompierre (1244), Hugues de Montadroit, chevalier, fils de Hugues de Dramelay (1269), Gallus de Coisia (1275), etc. Nous ne citons ces noms que parce que la plupart des familles, en rapport d'intérêts avec la chartreuse, avaient leurs sépultures dans son église.

Les seigneurs d'Orgelet non seulement enrichirent Vaucluse de leurs dons, mais ils s'en montrèrent encore les défenseurs les plus dévoués dans toutes les circonstances.

Par une charte sans date, Étienne II, comte de Bourgogne, lui céda le droit de parcours sur ses terres jusqu'à Binans, Saint-Sorlin, Conliége et Saint-Laurent-la-Roche.

Jean de Chalon l'Antique, fils de ce prince, y ajouta le passage libre pour les religieux et leurs messagers au port de Condes (1234); exemple qui fut suivi la même année par Étienne, sire de Thoire-Villars, co-propriétaire de ce port. En 1238, il donna une terre sur Dompierre dite à la Pelouse, et la faculté de couper des bois dans les forêts situées sur ce territoire. Par un acte daté au château de Montaigu au mois de janvier 1242 (n. st.), il donna encore une rente annuelle de douze livres assignée sur son puits de Salins.

En 1252, Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, et Alix, son épouse, fondèrent leur anniversaire dans l'église monacale, en cédant trois charges de sel sur le puits de Lons-le-Saunier.

Moins ambitieux que les sires d'Arlay, les seigneurs de Chalon-Auxerre prêtèrent le secours de leurs bras et de leur justice pour protéger les moines, sans rien exiger en retour. S'ils en obtenaient quelques services, ils avaient toujours soin de déclarer que c'était par pure complaisance et qu'ils n'avaient aucun droit de les exiger.

Les seigneurs de Virechâtel ne cessèrent, au contraire, d'être les fléaux du monastère. Rien n'était capable d'arrêter leurs criminelles entreprises. Dès l'an 1213, Jean de Monnet, devenu possesseur de cette terre, remit en question tous les dons faits par les sires de Cuisel. L'usage des bois, les pâturages, les limites, tout devenait

pour lui une occasion de querelles. Ses sujets d'Onoz et du Bourget n'étaient que trop disposés à seconder ses coupables desseins. Odon de Beauregard, fils de Jean de Monnet, et Robert de Beauregard, son petit-fils, se montrèrent aussi violents et aussi injustes que ce seigneur. Les religieux ne commencèrent à jouir de quelque tranquillité que lorsque la seigneurie de Virechâtel eut passé dans la maison de la Palu. Nous ignorons si les bandes de routiers qui exercèrent leurs ravages sur les bords de l'Ain commirent quelques excès à Vaucluse. La vigueur avec laquelle Tristan de Chalon les repoussa, la bonne garde faite dans tous les châteaux voisins, parvinrent peut-être à préserver ce monastère.

On pourrait croire que la sauvegarde que Jean de Chalon-Arlay IV, étant en son château de Vers, accorda aux religieux, le 18 décembre 1477, comme gouverneur général du comté pour Marie de Bourgogne et l'archiduc Maximilien, fut assez efficace pour les garantir des malheurs occasionnés par la guerre de Louis XI; mais il n'en fut rien. Des troupes de pillards profitèrent de la suspension du cours de la justice pour se jeter sur la chartreuse, la saccager et dévaster ses bois et ses fermes. Un monitoire lancé en 1486 contre les coupables n'amena ni révélations ni restitutions. Les gentilshommes ruinés par la guerre ne se firent aucun scrupule de dépouiller violemment les communautés religieuses.

En 1559, Claude de Bussy, sieur de Vescles, se présenta le jour de la Toussaint dans l'église de Vaucluse, et pendant toute la journée donna des marques de la plus fervente dévotion. A la nuit tombante il prit congé des moines, annonçant qu'il allait se hâter de regagner sa demeure. Dès qu'il se vit seul, il se glissa furtivement vers les écuries et tenta d'enlever les chevaux qui y étaient renfermés. Le prieur, l'ayant aperçu, l'interpella vivement. Le sieur de Vescles, furieux, se précipita sur lui et l'accabla de coups. Aux cris de la victime, les moines accoururent. L'assaillant les traita de brigands, de voleurs et d'apostats. Assigné devant le juge de la chartreuse, il déclina sa compétence et voulut être jugé au bailliage d'Orgelet. Le lieutenant-général du bailli prétendit qu'il n'avait pas qualité pour punir ce crime et renvoya les parties devant l'officialité de Besançon. Les chartreux soutinrent alors qu'ils ne pouvaient reconnaître d'autres juges que le général de leur ordre ou leurs visiteurs. L'official de Besançon insista pour retenir la cause et acquitta Louis de Bussy. La sentence fut déférée au pape qui en prononça la nullité. Bussy, effrayé, fit quelques excuses, et tout se borna là.

Autre acte de violence en 1621. Les habitants de Cernon avaient un procès avec les chartreux au sujet de leurs pâturages. Irrités de son mauvais succès, ils résolurent de se venger. Le jour de fête de saint Romain, plusieurs jeunes gens se cachèrent dans un bois pour attendre le fermier de la grange des Fenils qui devait sortir de la messe. Au moment où ce malheureux passa près d'eux, ils se ruèrent sur lui et lui donnèrent tant de coups de bâton, qu'ils le laissèrent pour mort.

Henri de Bourbon de Condé,

seigneur de Cuiseaux, envoya, le 13 juin 1636, une sauvegarde datée du camp devant Dole, pour ordonner à tous officiers et soldats français de protéger la chartreuse, entendant que les moines et leurs métayers ne fussent soumis à aucun logement de gens de guerre. Malgré cette garantie, les religieux furent obligés de s'enfuir en 1637, laissant leur maison exposée au pillage. Ils ne rentrèrent qu'en 1640, après avoir obtenu une nouvelle sauvegarde du roi Louis XIII. Les commis au gouvernement de la province et le comte de Montrevel, gouverneur de Bresse pour le roi de France, déclarèrent, en 1642, les prendre sous leur protection spéciale.

Le 18 avril 1668, Louis XIV permit aux religieux de mettre des armoiries et bâtons royaux à leur porte pour indiquer qu'ils étaient sous sa sauvegarde, et défendit à ses généraux et à ses officiers de les assujétir à des logements militaires.

Le XVIII[e] siècle se passa en traités de toute nature avec les communes environnantes. La révolution surprit nos chartreux au moment où ils commençaient à être tranquilles.

Priviléges. Les moines de Vaucluse étaient dotés de magnifiques priviléges. Ils ne payaient ni dîmes, ni gabelles, ni péages, ni traites foraines; ils pouvaient acheter et vendre en franchise toutes espèces de marchandises aux foires et marchés de Lons-le-Saunier, Orgelet et Moirans, et avaient le titre de bourgeois de cette dernière ville. Ils avaient la justice haute, moyenne et basse sur leurs sujets, et la faisaient exercer par un châtelain, un procureur, un greffier et des sergents. Les exécutions à mort seules étaient réservées aux seigneurs d'Orgelet. Leurs métayers et censitaires étaient dispensés de faire le guet et garde dans tous châteaux et de marcher dans les expéditions de guerre. La juridiction de la chartreuse s'étendait sur son enclos, sur ses granges, sur les villages de Nermier, de Chavia, et sur une grande partie de ceux de Chenilla et de Gevria.

Possessions. Elles se composaient de l'enclos du monastère, des granges de Pétière, de Verglas, des Fenils, du moulin de la Pèle et de celui de la Foulatière, sur Cernon, de plusieurs beaux domaines à Montaigu, Cuiseaux et Vaccagnioles (près de Bourg), de meix épars à Dompierre, Arinthod, Anchay, Fétigny, Cernon, Menouille, Vernantois, Moiron, Montmorot, Orgelet, Moirans, Lavans, Viremont, Sarrogna, Villeneuve, Chavéria, etc., et de redevances en sel sur les salines de Salins.

Administration intérieure. Le nombre des religieux varia de six à dix, outre les novices, les frères convers et les donnés, *oblati*. Les officiers étaient un prieur, un sous-prieur, un coadjuteur, un vicaire, un sacristain, un courrier et un portier.

Bâtiments. Ils s'élevaient en amphithéâtre sur la rive droite de l'Ain, contre un coteau très escarpé, et étaient construits avec un luxe princier. Ils se composaient, en 1790, de deux bâtiments d'habitation pour les chartreux, de deux cours, de deux magnifiques terrasses, d'une serre, d'un verger, d'un moulin avec scierie, d'un bâtiment d'exploitation, d'une chapelle, d'une ancienne et d'une nouvelle église.

En suivant l'unique chemin qui

conduit à la chartreuse, on aperçoit d'abord à droite un étang dont les digues sont solidement construites en pierre de taille avec des contreforts; un canal y amène les eaux et en sort pour faire ensuite mouvoir un moulin. Plus loin, se trouve à gauche un beau jardin suspendu sur des voutes en pierre de taille; on y accède de plain pied du côté nord-ouest; du côté opposé, il s'élève de 10m au-dessus d'un autre jardin suspendu comme le précédent; ils communiquent entre eux par trente-six degrés d'escalier. La terrasse inférieure est supportée par treize pièces voutées s'ouvrant par des arcades sur la rivière, à laquelle on descend par un second escalier aussi de trente-six degrés. Une porte monumentale, couronnée par un frontispice au centre duquel est une belle statue de la Mère de Dieu, donne accès dans la cour, qui est bordée par l'ancienne église, une chapelle, un bâtiment d'exploitation, un bâtiment à l'usage des moines, une scierie et un moulin. Cette partie constituait l'ancienne chartreuse et existe encore en partie. Les bâtiments neufs, commencés en 1644, se composaient d'un cloître bordé de portiques et formé de quatre ailes entourant le cimetière. L'église était attenante à l'aile nord-est. Un corps de logis renfermait une fabrique de drap, des ateliers de menuiserie, de charronage et de maréchalerie. Toutes ces constructions étaient exécutées en pierre de taille. Vendues nationalement le 17 octobre 1793, elles ont été démolies. Les bâtiments, les ruines et l'enclos de la chartreuse appartiennent actuellement à Mme Jacquier, de Lons-le-Saunier.

Seigneurie de Virechâtel. Elle comprenait les villages d'Onoz et du Bourget en toute justice haute, moyenne et basse. Le signe patibulaire était placé sur le chemin du Bourget à Orgelet. Les sujets avaient été affranchis de la mainmorte, mais ils restaient soumis à la banalité du four, du moulin, à de nombreuses corvées et à des cens. Ils étaient dispensés de payer le droit de péage et de pontonnage au port du Bourget, moyennant un abonnement de deux gerbes de froment et d'une gerbe d'avoine par feu, et avaient leurs droits d'usage dans les forêts. Ceux du Bourget devaient fournir les échelles pour monter et descendre dans les prisons du château. La rivière d'Ain, vis-à-vis la seigneurie, appartenait par moitié aux sires de Virechâtel et à l'abbé de Saint-Claude, ce qui fut une cause de violentes contestations.

Seigneurs. Les premiers seigneurs connus de Virechâtel furent Hugues et Ponce Ier, son fils, sires de Cuiseaux. Ce dernier eut un grand nombre d'enfants et surtout des filles, toutes mariées à de puissants seigneurs. Jean de Monnet ayant épousé Ermenburge de Gex, acheta, vers l'an 1213, la seigneurie de Virechâtel, au nom de son épouse, des héritiers de Ponce Ier de Cuisel. Ponce II, l'aîné des vendeurs, se réserva seulement la suzeraineté du château et en fit hommage, en 1247, à Gaucher de Commercy, sire de Montrivel. Le séjour de Jean de Monnet dans ce manoir fut une calamité pour les chartreux.

Odon de Beauregard, fils aîné de Jean de Monnet, eut la seigneurie de Virechâtel et fit un traité, en 1247, avec Martin, prieur de Vaucluse, pour les limites du côté

de Cernon, en présence de Rainaud, prévôt de Martigna, de Pierre, prévôt de Virechâtel, de Hugues des Fenils et de Ponce, frère de ce dernier. Il vivait encore en 1274. Après sa mort, Agnès, sa sœur, intenta un procès à ses héritiers et se fit adjuger la seigneurie de Virechâtel. Cette dame la céda par échange, en 1331, à Robert de Beauregard, son neveu, fils d'Odon.

Robert de Beauregard fit, l'année suivante, un traité avec le prieur de Vaucluse, d'après lequel il autorisa les moines à poursuivre devant leur propre justice ceux de ses sujets qui commettraient des délits dans leurs bois. Il fut amené à cette transaction par Jean d'Auxonne, père d'Agnès, son épouse, et par Perrin de Chilly, son conseiller. Louis de la Palu acheta Virechâtel de Robert de Beauregard, avant 1347. Nous avons trouvé un acte daté de ce château, du mois de février 1362 (n. st.), par lequel Marguerite de Chiserie, veuve de ce seigneur, agissant au nom de Robert et d'Etienne de la Palu, ses enfants mineurs, céda aux chartreux différents meix situés à Saint-Ymetière et à Lavans, pour la fondation de l'anniversaire de son mari. A cet acte assistaient Guigue de la Palu, chevalier, seigneur du château de la Palu, Humbert de Fétigny, Louis d'Ecrilles, et plusieurs autres gentilshommes.

Robert, fils aîné de Louis de la Palu, transmit la terre de Virechâtel à *Guy* ou *Guigue* de la Palu, son fils. Ce dernier en fit hommage, le 23 octobre 1424, au duc de Bourgogne, comme seigneur d'Orgelet. Marié en premières noces avec Marguerite de Savagna, dame de Beauregard, il en eut un fils du nom de Hugues, qui lui succéda.

Hugues de la Palu, chevalier, comte de Varax, vicomte de Salins, seigneur de Châtillon, Virechâtel, etc., fut gouverneur et maréchal de Savoie et lieutenant général pour le roi Charles VIII en Dauphiné. Il épousa en secondes noces Antoinette, fille de Guillaume, vicomte de Polignac, et d'Aymée de Saluces, et en eut Jean-Philibert de la Palu, chevalier de l'ordre de Savoie, comte de Varax et de la Roche, vicomte de Salins, seigneur de Richemont, Villersexel, Cusance, Virechâtel, etc., lieutenant général pour le duc de Savoie au gouvernement de Bresse.

Jean-Philibert de la Palu vendit, avant 1540, la seigneurie de Virechâtel à Pierre Morel, d'Orgelet, écuyer. Gilbert Cousin fait un grand éloge de cet acquéreur ; mais sa conduite envers les chartreux fut toujours si blâmable, que nous ne pouvons partager l'admiration du disciple d'Erasme. Quelques bruits de guerre ayant couru en 1552, Louis Morel profita de cette circonstance pour faire réparer son château par ses sujets. Il envoya les gens d'Onoz dans les forêts de la chartreuse et fit couper tous les bois qui étaient nécessaires pour établir des palissades, des chauffaux et des machicoulis. Les nombreux procès qu'il suscita aux moines furent toujours si injustes, qu'il ne put en gagner un seul devant le bailliage d'Orgelet ni devant le parlement.

Girard Morel, petit-fils de Pierre, seigneur de Virechâtel, la Vilette, Viremont, n'eut de Françoise du Tartre, son épouse, qu'une seule fille, *Antide-Hélène* Morel, qui s'allia, le 17 mai 1623, à César

du Saix, écuyer, baron d'Arnans, ce célèbre chef de partisans qui défendit si vaillamment notre province contre les Français de 1639 à 1642. Cet illustre guerrier, qui avait épousé en secondes noces Dorothée de Poitiers, veuve du baron de Vaugrenans, laissa pour héritier de son nom et de ses domaines François-Marie du Saix, son fils, né de sa première union.

François-Marie du Saix, baron de Virechâtel, mort en 1680, eut pour héritiers Pierre-Joseph, Humbert-Dominique, Claude-François et Claude-Nicole du Saix, ses enfants, qui possédèrent longtemps cette terre dans l'indivision.

Pierre-Joseph du Saix réunit sur sa tête, par acquisition, les droits de ses frères et sœurs, et transmit le tout à Emmanuel-Dominique du Saix, son fils, qui se qualifiait, en 1766, de baron de Virechâtel et de seigneur de Bellecin et d'Onoz. Cette propriété fut portée en dot par Françoise du Saix à M. Vaucher de Grandchamp, dont la fille épousa le comte d'Amandre, et est possédée actuellement par Mme la comtesse d'Amandre.

Château de Virechâtel. Il était situé vers l'extrémité nord-est du territoire d'Onoz, sur la montagne de Satonna ou Satonnay. Son emplacement porte le nom de *Vieux-Château*. Le rocher s'élève presque à pic sur la rive droite de l'Ain et domine le pont de Brillat. L'espace occupé par le château était isolé du reste de la montagne par un fossé creusé dans le roc, large de 18^m sur 9^m de profondeur. Les murs d'enceinte suivaient les contours de la roche et dessinaient un polygone irrégulier. Le château se composait d'une maison forte, d'un donjon isolé de forme quadrangulaire, d'une chapelle, d'écuries, de grangeages et d'une ferme au pied de la montagne dite la *Grange de la Combe*. De toutes ces constructions, il ne reste que des tronçons de murs de 6^m de hauteur. Ces ruines, d'un aspect encore grandiose, dominent un vaste paysage.

La forteresse de Virechâtel a été illustrée par le séjour qu'y fit le baron d'Arnans. Cet intrépide capitaine y ralliait autour de lui les plus courageux défenseurs de notre province et volait avec eux au secours de tous les points menacés. Son nom seul suffisait pour glacer de terreur les Français. Deux lettres insérées dans le *Mercure de France* contiennent des détails curieux sur la prise et la destruction de ce château. L'une, datée à Chalon-sur-Saône, le 31 août 1639, renferme le passage suivant : « Le 24, le marquis de Villeroy envoya le vicomte de Courval avec 150 mousquetaires de l'arrière-ban, Meulon et Vandi, pour reconnaître Vire-Châtel. Aux approches, 10 ou 12 mousquetaires, que le baron d'Arnans y avait laissés, firent trois décharges et blessèrent quelques-uns des nôtres : lesquels ne laissèrent toutefois de suivre ledit sieur de Courval, qui se logea dessous des travaux des ennemis (les Comtois), et, voyant qu'on ne tirait plus, monta dessus les fortifications avec un soldat de l'arrière-ban, suivi de quelques autres, lesquels, nonobstant la diligence qu'ils apportèrent à poursuivre les ennemis, ne les purent atteindre, parce qu'ils se sauvèrent dans les bois par le derrière du château, où ils s'étaient retirés. On y a trouvé grande quantité de piques et mèches avec plusieurs lettres écrites au baron d'Arnans par des traîtres qui lui don-

naient avis de nos desseins, et les moyens d'entreprendre sur notre frontière. Cette place n'avait qu'une avenue accessible de quarante pas, très bien fortifiée de parapets, demi-lunes et boulevards bien fraisés, avec des palissades; mais celles-ci, n'étant pas encore achevées, donnèrent entrée aux nôtres: les trois autres avenues étant si droites et rapides qu'elles étaient hors d'approche. Mille hommes de milice de la Bresse, commandés par le sieur de Pommeroy, travaillèrent à la démolition de cette place de Vire-Châtel. Après cette démolition, on brûla cinq villages voisins (de ce nombre étaient Onoz, le Bourget, Nermier et Maisod), desquels le baron d'Arnans tirait des hommes et toutes ses provisions. »

La seconde lettre, datée du 7 septembre 1639, complète les renseignements précédents. Le marquis de Villeroy ayant appris que le baron d'Arnans, « qui était un des principaux chefs des ennemis,» après s'être avancé pour secourir Poligny, s'était aussitôt retiré du côté de son château de Virechâtel, qu'il avait solidement fortifié depuis deux ans, résolut de le poursuivre, ou, s'il se retirait, de l'attaquer dans sa forteresse. « Avec cette résolution, le marquis vint loger à Dompierre, lui et sa cavalerie; mais à cause de la montagne de Conliége (les monts de Revigny), il ne put faire rouler par delà cette montagne une pièce de canon qu'il faisait escorter par son infanterie. Le lendemain 23 août, son corps alla coucher à Orgelet, où il apprit que le baron d'Arnans avait passé à demi-lieue de là, tirant vers son château. C'est pourquoi y désirant enfermer ce chef des ennemis, il envoya dès la même nuit investir cette place, avec partie de ses troupes, et le matin du 24 il s'y rendit avec elles. On s'attendait à une vigoureuse résistance, et qui répondît en quelque façon aux bravades des ennemis; mais, à son arrivée, ceux qui étaient dans le château perdirent courage, et se retirèrent en bas par des précipices où l'on ne les pouvait suivre, abandonnant leur château, à la vue du baron d'Arnans qui n'avait osé s'y renfermer comme on avait dit, mais se contenta de paraître de là la rivière d'Ain avec environ 60 cavaliers; de sorte que les nôtres se rendirent maîtres de cette place; laquelle s'est trouvée beaucoup meilleure qu'on ne la croyait, et, si elle eût été défendue, pouvait tenir longtemps et endurer force coups de canon, n'ayant qu'une seule avenue, encore très difficile, où le baron d'Arnans avait fait un fort bon dehors à l'épreuve. Après que le marquis de Villeroy s'en fut emparé, il se servit de quelques milices qu'il avait fait venir de la Bresse, pour la démolir; à quoi elle s'employa avec grande affection pour se venger d'une infinité de maux que toute la frontière en avait reçus. »

Nous ne savons si le baron d'Arnans parvint à arrêter la démolition; ce qu'il y a de certain, c'est que le comte de Montrevel et Claude de Bauffremont lui écrivirent, en 1648, plusieurs lettres qui lui étaient adressées en son château de Virechâtel.

Jacques-Antoine de Maisod, l'un des plus zélés défenseurs de la domination espagnole au comté de Bourgogne, écrivait à messieurs du magistrat de Moirans, le 27 février 1674:

« Je viens vous apprendre qu'en suite du signal que M. du Saix a fait donner dans Virechâtel, j'ai passé jusqu'à Brillat, où j'ai parlé à des gens que j'avais envoyés à Onnoz, qui m'ont dit que l'ennemi était au bas de la côte de Montadret, et qu'il y a de l'apparence qu'il passera à la Vilette et de là audit Virechâtel ; ce qui m'oblige de vous prier de m'envoyer ce soir le monde que vous pourrez à la *Barque*. Nous irons à Onnoz pour assister les susdites places. On m'assure que les Français ne sont que 500 hommes de pied et 120 chevaux. » Il est donc probable que Virechâtel n'a été complétement rasé qu'après la conquête définitive de la province, en vertu de l'ordre donné par Louis XIV de détruire tous les châteaux-forts.

Château d'Onoz. Il a été construit à la fin du XVIIe siècle par la famille du Saix et a une tour quadrangulaire. Une vaste ferme en faisait partie. Cette propriété appartient aussi à Mme la comtesse d'Amandre.

Etat d'Onoz au moyen-âge. Indépendamment du prévôt-châtelain qui commandait au château de Virechâtel, il y avait à Onoz une prévôté qui était possédée, dès la fin du XIIe siècle, par une famille noble qui portait le nom de ce village. Ponce d'Onoz vivait en 1180 et Pierre, son fils, en 1208. Barthélemy d'Onoz, écuyer, faisait hommage, en 1436, de son fief au seigneur de Virechâtel, et entra bientôt après dans la chartreuse de Vaucluse, dont il devint prieur. Des branches des familles de Martigna, de Thoyria, de Maisoz, de la Vilette, la famille Meynier, possédaient à Onoz des fiefs et des maisons seigneuriales où elles faisaient leur résidence. Les hameaux des Fenils, de Pétière, *Espetières*, avaient aussi donné leurs noms à des branches cadettes de la maison d'Onoz qui y avaient eu leurs apanages. Excités par tous ces vassaux, les habitants avaient conçu une telle haine pour les chartreux, qu'ils ne laissaient échapper aucune occasion de les vexer et de leur nuire. Le pape Jean XXII fut obligé de lancer, contre la communauté entière, une sentence d'excommunication qu'il fallut exécuter le 29 octobre 1384.

En 1600, un individu de ce village ne craignit pas d'aller dénoncer sa femme comme sorcière au grand-juge Boquet, et de l'accuser d'assister en âme au sabbat. C'était livrer cette malheureuse à une mort certaine. Nous ne citons ce fait que pour peindre les mœurs de la population.

MM. du Saix avaient fait ériger deux foires à Onoz, en 1760 ; mais elles sont tombées en désuétude.

Maladrerie. Il y avait à Onoz un hospice pour les lépreux, fondé au XIIe siècle par les sires de Cuiseaux, dans le lieu dit à la *Malatière*.

Eglise. Située sur le côté nord-ouest du village et dans sa partie la plus élevée, elle est dédiée à la Nativité de la Sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre, et se compose d'un porche supportant le clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Sa construction appartient à diverses époques. On y remarque un joli tabernacle, les stalles qui proviennent de la chartreuse de Vaucluse, plusieurs statues, et un groupe de sculpture parfaitement exécuté en ronde-bosse,

représentant un ange qui offre à Jésus, sur la montagne des Oliviers, le calice d'amertume. Le pavé est formé de pierres tumulaires très anciennes. La tombe du baron d'Arnans, placée dans la chapelle à gauche, le représente dans son costume de guerre avec l'épée au côté.

La chapelle de droite renferme un tombeau qui porte cette inscription: « Dom Arsène Odoardy, originaire du Piémont, de la congrégation de Saint-Isaac, mort en odeur de sainteté à Onoz, le 2 juin 1736, repose ici au pied de l'image miraculeuse de la Sainte Vierge apportée par lui en ce saint lieu. »

L'église possède des reliques authentiques consistant en un fragment du voile de la Sainte Vierge et en un morceau du bois de la vraie croix.

Pèlerinage. Une statue de Notre-Dame, exposée dans une niche, à l'entrée de la chapelle à droite de l'église, passait depuis longtemps pour miraculeuse et attirait à Onoz, le 8 septembre de chaque année, une foule de fidèles. On évaluait, en 1680, le nombre des pèlerins à 6000 par an. Un certain Père André-Arsène-Marie Odoardi, piémontais, de l'étroite observance de la congrégation de Mont-Luc et de l'institution de Saint-Isaac de Syrie, ayant conçu une dévotion particulière pour une image de la Mère de Dieu, peinte en or sur saphir, qui existait dans l'église de Sainte-Marie *in Campitelli*, à Rome, et qui avait été apportée, disait-on, par deux séraphins dans la maison qu'habitait, en 524, Galla, fille du patrice Simmaque, obtint, en 1705, la permission d'en faire faire une copie. Elle fut exécutée sur une tablette de cyprès d'un pouce d'épaisseur, de dix pouces de haut et de sept pouces et demi de large.

Muni de ce tableau et de quelques reliques précieuses, le Père Odoardi voyagea dans l'intérêt de son ordre et sollicita à Vienne la faveur, qui lui fut refusée, de fonder un couvent. Ses tentatives n'ayant pas mieux réussi en France, il se retira à Dole et fut recueilli par M. le marquis de Balay, qui lui céda un terrain dans sa terre de Marigna pour fonder une chapelle et un ermitage. Odoardi adressa au roi, le 3 mars 1732, une requête pour être autorisé à accepter ce don; mais sa demande fut rejetée. C'est alors qu'il se rendit à Virechâtel chez le baron d'Arnans, qui lui céda la jouissance d'une maison qu'il possédait à Onoz. Par son testament, le pieux ermite ordonna que son corps fût inhumé dans la chapelle où son tableau miraculeux serait exposé, et légua à la paroisse les diverses reliques dont il était possesseur; de ce nombre étaient un éclat de pierre détaché du Saint-Sépulcre; un fragment de la chaire dans laquelle avait prêché saint François de Salles; un lambeau du vêtement de cet illustre évêque; une feuille de papier écrite de sa main; un morceau du suaire de saint Claude, archevêque de Besançon, et quatre dents des onze mille vierges, compagnes de sainte Ursule.

Le P. Odoardi étant mort en 1736, ses héritiers réclamèrent sa succession. L'archevêque de Besançon rendit à ce sujet, le 8 avril 1743, le décret suivant: « Déclarons que l'image de la Bienheureuse Vierge, ci-devant appartenante au feu Père Arsène Odoardi, prêtre-ermite de la congrégation de Mont-Luc, et comme telle comprise dans

l'inventaire de ses effets, et déposée entre les mains du sieur curé, sera et demeurera à perpétuité en l'église paroissiale d'Onoz. Permettons qu'elle y soit exposée publiquement à la vénération du peuple, etc. »

Dès ce moment, le pèlerinage à Notre-Dame d'Onoz acquit une grande célébrité. Le 23 octobre 1793, le représentant du peuple Lejeune envoya l'ordre à la gendarmerie d'Orgelet de se faire remettre le tableau vénéré. On assure que cette image fut brûlée le lendemain sur la place publique d'Orgelet.

Lorsque le calme fut rendu à l'église, on enferma dans une châsse la planche en cuivre avec laquelle le graveur tirait autrefois des images sur papier, représentant la Notre-Dame d'Onoz, avec les reliques données par le P. Odoardi, et on déposa cette châsse dans l'église d'Onoz qu'elle décore aujourd'hui. Elle continue d'attirer toute l'année un nombreux concours de pèlerins venant de la Bresse, du Bugey, du Lyonnais, du Mâconnais et de la Bourgogne, pour demander la guérison d'infirmités ou maladies incurables.

Curiosités naturelles. Il existe, sur le territoire d'Onoz, un grand et un petit lac très poissonneux dont la pêche appartenait exclusivement aux seigneurs de Virechâtel.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Annuaire du Jura, années 1840, 1845 et 1855.

—

Orain, *Orin, Dorain*, la *Glantine*, petite rivière qui prend sa source dans la gorge de Vaux, à 2 kilomètres au sud-est de la ville de Poligny, près de laquelle elle fait mouvoir une usine, traverse cette ville, reçoit la Grozonne, au-dessus de la grange Grillet, et les décharges de plusieurs étangs, puis se perd dans le Doubs, au-dessous de Longwy, avec une pente de 15^{m} par myriamètre.

—

Orbagna, *Orbaignie*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier; cant., percept., bur. de poste et paroisse de Beaufort; à 2 kil. de Beaufort et 15 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 236^{m}.

Le territoire est limité au nord par Beaufort, Vercia et Rotalier, au sud par Beaufort et Rosay, à l'est par Vercia et Rotalier, à l'ouest par Beaufort. Le Faubourg, le hameau de Jouffroy, Crèvecœur et le moulin Moulinot font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg; par les chemins tirant à Rotalier, à Longeverne, à Beaufort et à Vercia; par le bief de Crèvecœur, le bief d'Orbagna, le bief de la Pissette et le ruisseau de Bouennans.

Le village est situé contre le revers d'un coteau qui fait partie de la chaîne du vignoble. Les maisons sont disposées par groupes, bien bâties en pierre et couvertes en tuiles plates ou creuses; quelques-unes, plus anciennes, sont basses, mal bâties et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 386 hab.; en 1846, 356; en 1851, 365, dont 191 hom. et 174 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 89 hab.; 90 maisons, dont 76 à Orbagna et 14 à Crèvecœur; 90 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Lyon, à Paris et dans d'autres grandes villes.

Cadastre exécuté en 1835 : surf. territ. 410^{h} 85^{a}, divisés en 2187 parcelles; surf. imp. 401^{h}, savoir :

141 en terres lab., 93 en bois, 69 en vignes, 45 en pâtures, 41 en prés, 4h 12a en friches, 2h 54a en sol et aisances de bâtiments, 2h 26a en broussailles et 98a en jardins, d'un rev. cad. de 13,738 fr.; cont. dir. en princip. 1560 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes rapides, rend huit à neuf fois la semence des céréales et produit du blé, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de maïs, des vins rouges et blancs de bonne qualité, du foin, des fourrages artificiels, peu d'orge et d'avoine. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte les 4/5es des vins. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune beaucoup de bêtes à cornes et de porcs qu'on engraisse, quelques chèvres et des volailles; 35 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de très grands progrès.

On trouve sur le territoire de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, des sablières abondantes, de la terre glaise propre à la fabrication de la tuile et de la brique, et des mines de lignite, exploitées.

Les habitants, généralement dans l'aisance et très laborieux, fréquentent les marchés de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans la culture de la vigne et l'agriculture.

Biens communaux : une maison commune, construite en 1851, qui a coûté 10,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 15 filles et 45 garçons; 2 fontaines à Orbagna, une fontaine à Crèvecœur, et des terres, prés et bois.

Bois communaux : 52h 67a; coupe ann. 1h 58a.

Budget : recettes ord. 1703 fr.; dép. ord. 1703 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les châteaux de Beaufort et de Crèvecœur ne sont séparés que par un profond ravin et dominent tous deux les magnifiques plaines de la Bresse et de la Bourgogne. Destinés à se protéger mutuellement, l'histoire nous les montrera cependant comme deux sentinelles ennemies s'épiant sans cesse et toujours prêtes à s'écraser. Nous n'avons aucune donnée certaine sur l'origine de ces forteresses. Elles paraissent avoir succédé au moyen-âge à des constructions plus anciennes, qui probablement remontaient à l'époque romaine. Différents titres que nous analyserons nous apprennent qu'un grand chemin, venant de Lons-le-Saunier et se dirigeant sur Cuiseaux, passait à Vercia, dans le lieu dit *au Pérou*, et au pied du château de Beaufort, et qu'au XIVe siècle, le sire de ce dernier lieu percevait un péage sur cette route. Une autre voie, qualifiée aussi de *grand chemin*, passait par Crèvecœur pour aboutir à Orgelet. On a trouvé, *à la fin d'Orbagna*, des tuileaux à rebords et d'autres débris de constructions romaines, et, dans les ruines du château de Crèvecœur, une pièce de monnaie d'or frappée à Trèves, du module d'un quinaire et du poids de 5 à 6 grains. La légende du côté de la face porte : LAI. NOVEOS MONETARIVS ; au-dessous de la tête on lit : CONSTIT. ; au revers on voit un globe surmonté d'une croix, et on lit en légende TREVERIS CIVITATE FIT.

Parmi les dénominations topo-

graphiques du sol qui peuvent rappeler d'anciens souvenirs, nous signalerons celles de *Beauregard*, des *Danses*, des *champs du Tonnerre*, de *champ de Mars*, de la *Citadelle*, de la *Lune*, du *Tertre* et du *Pérou*. L'existence d'une commanderie du Temple à Paisia est une autre preuve d'antiquité pour Crèvecœur qui est dans le voisinage, car il a été remarqué que ces établissements reposaient presque toujours sur des ruines romaines.

Seigneurie de Crèvecœur. Elle s'étendait sur le château et le village de ce nom, sur Orbagna, Vercia, et sur partie de Longeverne, de Paisia et de la Combe de Chalandigua. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un procureur, un greffier, un prévôt-sergent et des messiers, d'avoir un pilori, un carcan et un signe patibulaire, et de faire publier les testaments et donations. Il avait la police des chemins et des mesures, et faisait la taxe du pain et du vin. Les sujets, sauf de rares exceptions, étaient soumis à la mainmorte, à l'impôt des quatre cas, à des corvées, à la banalité du pressoir, du four, du moulin et du battoir, au guet et garde, à la montre d'armes et aux réparations du château.

De la seigneurie dépendaient plusieurs forêts, des prés, des vignes, des étangs, des moulins, des terres formant un domaine considérable, et le tiers des dimes de blé et de vin, les deux autres tiers appartenant au prieur de Maynal et au curé de Beaufort.

Seigneurs. Gilles ou Egide, sire de Beaufort, chevalier, qui vivait en 1249 et 1260, est le premier seigneur connu de Crèvecœur. C'est probablement lui qui en fit bâtir le château. Il laissa trois fils, *Jacques*, *Pierre* et *Guyot*. On ne sait auquel échut la seigneurie de Crèvecœur. On la trouve, au milieu du XIV[e] siècle, entre les mains de *Jean* de Beaufort, frère de Jean de Présilly, sire de Beaufort.

Isabelle de Beaufort, fille unique de Jean, la porta en dot à *Perraut*, qui en fit hommage, en 1379, à Marguerite de Vienne, dame d'Arguel et de Saint-Laurent-la-Roche. Renaud de Dramelay, sire de Présilly et de Beaufort, fils de Jean de Présilly, ne tarda pas à entrer en guerre avec l'époux d'Isabelle de Beaufort. Il marcha à la tête de ses vassaux sur le château de Crèvecœur, s'en empara et le livra au pillage; il mit ensuite le feu aux métairies de son adversaire et de ceux qui avaient embrassé son parti. Isabelle de Beaufort avait recueilli, dans la succession de Renaud de Beaufort, la maison forte de ce dernier lieu, qui était à côté du donjon; Renaud de Dramelay la *dérocha*.

Lassés de combattre, les deux rivaux soumirent leurs difficultés à l'arbitrage de Hugues de Chalon, sire d'Arlay, qui rendit sa sentence en sa cour de Lons-le-Saunier, le 17 mai 1381, en présence d'Humbert, seigneur de Rougemont, de Louis de Joux, sire de Naisie, de Poinçard de Nozeroy, de Guillaume de Beaufort, de Jean, bâtard de Chalon, de Hugues des Champs, de Liénard de Toulongeon, chevaliers, d'Etienne Pal, de Cuiseaux, docteur en lois, de Gilles de Montaigu, licencié en lois, de Guillaume de Rosay, de Pierre du Pin, écuyers, et de plusieurs autres

témoins. Perraut, sire de Crèvecœur, réclamait pour les dommages causés à son château 3000 florins, et pour la démolition de sa maison forte de Beaufort, 500 florins. Hugues de Chalon décida que Renaud de Dramelay avait fait au sire de Crèvecœur une guerre loyale, et que par conséquent il ne lui devait point d'indemnité ; que cependant, la maison de Beaufort ayant été démolie pendant qu'elle était sous le séquestre, ce seigneur paierait à Perraut une somme de 200 francs d'or; que, jusqu'au paiement, Perraut ne serait tenu de lui faire ni foi ni hommage, et reconnaîtrait provisoirement pour son suzerain le seigneur de Saint-Laurent-la-Roche. Une fois désintéressé, le sire de Crèvecœur serait tenu de faire les devoirs d'un fidèle vassal envers le seigneur de Beaufort. Il devrait aussi indemniser Jean de Vaux et tous ceux auxquels Renaud de Dramelay avait causé du dommage pendant la durée de la guerre.

Cette sentence ne ramena qu'un calme momentané. Marguerite de Vienne, étant en son château de Saint-Laurent, fut obligée d'interposer son autorité pour forcer ces deux turbulents vassaux à vivre en paix. Elle leur donna pour arbitres Gilles de Montaigu et Guillaume d'Arbois, licenciés en lois, ses deux conseillers, qui rendirent leur jugement le 12 août 1382. Il fut décidé que le sire de Beaufort aurait le péage qui se percevait dans sa terre, mais que le seigneur de Crèvecœur et ses sujets en seraient exemptés; que les habitants d'Orbagna auraient tous la garde de leurs rippes, et que nul qu'eux n'y pourrait couper du bois; que la haute justice de Paisia appartiendrait au seigneur de Beaufort, et enfin que ce dernier paierait la rente de 10 sols que Jean de Présilly avait autrefois donnée à Jean de Beaufort, son frère, lorsqu'il le fit chevalier.

Perraut, sire de Crèvecœur, laissa un fils du nom de Jean, qui, à peine majeur, et encouragé par sa mère, recommença la lutte contre Renaud de Dramelay. Une sentence arbitrale, rendue le 30 décembre 1413 par Guy d'Arbois, clerc, licencié en lois, et par Pierre de Merlia, sage en droit, nous révèle des épisodes curieux sur ces luttes.

Le sire de Beaufort accusait Jean, sire de Crèvecœur, et sa mère, 1° d'avoir exhaussé la chaussée de leur étang de la *Ville du Nans* (lieu aujourd'hui détruit), ce qui avait fait refluer les eaux sur les terres voisines et rendu ses champs tout-à-fait impropres à la culture; 2° d'avoir construit clandestinement un four à Beaufort et d'avoir forcé les habitants à y venir cuire leurs pâtes, tandis que jusqu'alors il n'y en avait eu qu'un seul dont tous les profits lui appartenaient; 3° de s'être approprié la forêt de Souppois, qui faisait partie de son partage ; 4° de lui avoir refusé l'hommage des biens dépendant de la succession de Renaud de Beaufort, qui avait été recueillie par Isabelle, dame de Crèvecœur.

Il demandait la confiscation à son profit des biens de son ennemi, soit parce que Renaud de Beaufort s'était permis de fonder une chapelle et de la doter de dix livrées de terre sans son consentement, soit pour différents actes de félonie. Ainsi, il reprochait au sire de Crèvecœur d'avoir pris sans motifs Janet Maréchal, son valet, de l'avoir garotté et retenu prisonnier dans un moulin près de Crève-

cœur, sans vouloir le rendre; de dispenser les étrangers qui venaient acheter son vin, du paiement des droits de péage, et de faire escorter les marchands pour qu'ils ne payassent pas cette contribution; de lui avoir refusé l'hommage de la ville de l'Etang du Nans et du village de Chichivières; d'avoir vendu, sans son consentement, les rentes qu'il avait à Monnet, Crotenay et Montsaugeon, en valeur de cent livrées de terre; d'avoir contraint plusieurs de ses sujets de faire le guet et garde au château de Crèvecœur, de le réparer et de s'y retirer, tandis qu'ils devaient faire ce devoir au château de Beaufort; d'avoir fait tenir plusieurs fois des audiences de justice dans la maison de Jean Cartron, à Beaufort, où lui, Renaud de Dramelay, devait seul être haut-justicier; d'avoir institué un bailli pour Beaufort où il n'avait qu'un fief sans haute justice; de s'approprier la totalité des rippes d'Orbagna dont il ne devait avoir que moitié; d'avoir refusé de lui payer le cens de six écus qu'il lui devait sur l'*étang du Ribaud;* de s'être emparé du grand chemin passant sous la vigne de Ronchaud, à Beaufort, et de l'avoir rendu impraticable; d'avoir fait démolir l'une des portes du bourg de Beaufort au moment de la *guerre de Montréal,* afin de contraindre les retrahants à se réfugier au château de Crèvecœur; de lui avoir enlevé quatre chevaux et de les avoir gardés pendant quatre jours; de se refuser à rebâtir la maison forte qu'il avait au bourg de Beaufort, et de contribuer aux réparations de ce bourg; d'avoir même, après la signature du compromis, fait publier à son de trompe qu'il était défendu aux sujets du sire de Crèvecœur, résidant à Beaufort, de se retirer dans le château de ce lieu et de construire dans ce village, et enjoint à tous de venir habiter Crèvecœur; enfin de refuser de punir des délinquants d'Orbagna qui avaient dévasté ses bois banaux.

Renaud de Dramelay donnait une évaluation énorme à chacune de ses réclamations. Lorsque vint le tour de Jean, sire de Crèvecœur, de s'expliquer, les arbitres ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il n'était pas le plus coupable. « Premièrement, dit le sire de Crèvecœur, sans cause raisonnable, le seigneur de Prusilley ja piéça prit Crevecuer et sa maison de Beaulfort et tous les biens qui estoient dedans et aussi les biens des gaigneurs dud. Crevecuer qui pouvoient valoir cinq mille francs. *Item,* led. seigneur de Prusilley prit Pierre Bretin homme lige du seigneur de Crevecuer, sans cause raisonnable. *Item,* led. de Prusilley ja piéça sans cause raisonnable vint à force d'armes en la vigne dud. de Crevecuer au Rouchat, et despeça et rompit les tynes, boylles, étauts, aysemens que y avoient lesd. de Crevecuer, batit et fèrit les hommes et bestes des dessus d., tellement que la vendainge fut espanchie et perdue, lesd. bestes pour ce mortes, et de leurs hommes pour ce plusieurs mutulés. *Item* led. seigneur de Prusilley ou son commandement qu'il aggrea, vindrent au four du Proux ou estoit lad. dame (Isabelle de Beaufort) et sans cause raisonnable le fils dud. de Prusilley trancha es mains de lad. dame les paules dud. fourt, et batit le fournier tellement quil en fut mutulé. *Item* a fait corner led. de Prusilley en sa maison de Beauffort, ce que ne

puet ne doit faire sans la licence du seigneur de Crevecuer. *Item* led. de Prusilley a fait adjourner les gagneurs de lad. dame par Huguenin de Mars ce que ne doit ne ne puet faire. *Item* led. de Prusilley sans cause raisonnable a fait depecier une chapelle questoit commune, laquelle estoit assise debz le chazal de Beaulfort, en laquelle les seigneurs dud. lieu aloyent aux messes par guerres ou quand bon leur sembloit. *Item* led. de Prusilley a fait fermer la grant porte du chastel de Beaulfort qu'est commune, etc.» Les arbitres rendirent leur jugement, mais personne ne fut satisfait.

Lancelot, seigneur de Luyrieux, devenu sire de Beaufort par son mariage avec Renaude de Salins, petite-nièce de Renaud de Dramelay, ne tarda pas à éprouver des tracasseries de la part de Jean, sire de Crèvecœur. Huet de Sermanges, seigneur de Mallerey, Jean de Trenal, écuyer, Huguenin Buquet de Sainte-Agnès et Guillaume Arnaud de Savigny, choisis pour arbitres par ces deux seigneurs, en 1436, mirent plus de trois ans pour les concilier. Enfin, par une sentence rendue le 27 février 1440 (n. st.), ils décidèrent que la garde de l'église de Beaufort et la justice sur le presbytère appartiendraient à Hugues de Luyrieux; que les sentences rendues par le châtelain du sire de Crèvecœur contre ceux de ses sujets dépendant de son partage de Beaufort, se porteraient par appel devant le bailli du sire de Beaufort.

Jean, sire de Crèvecœur, laissa deux fils, *Guigue* et *Renaud*. L'aîné eut Crèvecœur dans son lot et Renaud obtint le domaine de Beaufort.

Guigue de Crèvecœur, débiteur envers Lancelot de Luyrieux d'un cens de vingt quartaux d'avoine, l'assigna, en 1454, sur le fief que tenaient de lui les héritiers d'Etienne de Verges. Il ne laissa qu'une fille, *Etiennette*, qui s'allia à Hugues de Luyrieux, chevalier, seigneur de Beaufort.

Hugues de Luyrieux se rendit, le 1er décembre 1483, au château de Bletterans, où se trouvait Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon et de Nozeroy, et là il fit hommage à ce prince, comme seigneur de Saint-Laurent-la-Roche, de la terre de Crèvecœur.

Le 22 avril après Pâques 1518, Aymé de Luyrieux, protonotaire du Saint-Siége apostolique, Lancelot de Luyrieux et Jeanne de Rye, son épouse, Georges et Jeanne de Luyrieux et Etiennette de Crèvecœur, veuve de Hugues de Luyrieux, leur mère, vendirent, sous faculté de réachat, le château de Crèvecœur et ses dépendances à Philibert de Bussy, seigneur de Montjay, Tenare, Charnod et Montgefond. Lancelot de Luyrieux le racheta en 1520 et le revendit, le 12 janvier 1521 (n. st.), à Charles de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux, conseiller, chambellan et premier sommelier du corps de l'empereur Charles-Quint, et son bailli d'Aval. Cet acquéreur provoqua immédiatement une fixation de limites entre les seigneuries de Crèvecœur et de Beaufort, afin d'éviter toutes difficultés à l'avenir. Crèvecœur eut dès ce moment les mêmes maîtres que la Chaux-des-Crotenay. (Voir notre article sur ce lieu). Caroline de la Baume, épouse d'Alexandre, comte de Visconti, vendit ce domaine, le 3 juin 1698, à Antoine de Laurencin de

Persange, chevalier, qui avait déjà acquis précédemment la terre de Beaufort. Au mois d'avril 1742, Philippe de Laurencin fit ériger ces deux seigneuries en comté et les transmit à ses descendants.

Château. Le château de Crèvecœur était isolé sur la pointe d'une colline en forme de cône et dominait un immense horizon. Il était entouré de fossés et de murailles et passait pour très fort. Cette forteresse, dont il reste à peine quelques vestiges, subit plusieurs siéges. Les troupes de Louis XI s'en emparèrent en 1480 et brûlèrent tous les villages environnants. Pendant les guerres de la ligue, elle fut attaquée plusieurs fois et resta quelque temps au pouvoir des soldats du duc de Mayenne. Au mois de juillet 1637, le duc de Longueville s'en rendit maître et la fit démanteler. Les habitants d'Orbagna et de Crèvecœur, épouvantés, soit par la guerre qui les menaçait, soit par la peste, avaient presque tous pris la fuite. Les seigneurs devinrent, à cette époque, propriétaires de plus de trente meix abandonnés.

Prévôté. De même que les sires de Crèvecœur, de la maison de Beaufort, possédaient une partie du château et de la seigneurie de Beaufort, une branche cadette de la maison de Beaufort avait une portion de la terre de Crèvecœur et en portait le nom.

Jocerand de Crèvecœur, écuyer, vivait en 1275. Pierre de Crèvecœur, chevalier, reçut de Marguerite de Vienne, à titre viager, le fief que tenait d'elle, à Rotalier, Henri le Raton, de Beaufort. Cette princesse, voulant donner un témoignage de reconnaissance à Jean de Crèvecœur, son fidèle écuyer, fils de Pierre, lui céda définitivement ce même fief le 1er mars 1383 (n. st.).

Par acte daté à Bletterans en 1381, *Guye,* fille de Perrin de Crèvecœur et veuve de Philippe le Blond, écuyer, fit hommage à Renaud de Présilly du fief que tenait à Beaufort Jean de Vaugrineuse et de différents meix situés à Plaisia et Rotalier. Une autre fille de Perret de Crèvecœur était mariée, en 1378, à Philibert de Sachins, chevalier, et avait eu pour son lot un fief à Beaufort. Les droits de la famille de Crèvecœur dans la seigneurie de ce lieu passèrent, vers 1520, à Guyon Fosseux, écuyer, de Lons-le-Saunier, qui les transmit à Pierre du Vernois, écuyer. Simon du Vernois, héritier de Pierre, vendit cette portion à MM. de Poupet, qui avaient la seigneurie principale.

Chapelle. Orbagna dépendait de la paroisse de Beaufort. Antoine Bonin y avait fondé, en 1615, une chapelle sous le vocable de saint Antoine et de saint Jean, et y avait attaché un chapelain. Cet édifice se trouvait à côté de la maison commune actuelle. Son emplacement est appelé à la *Chapelle.*

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.— Annuaire du Jura, année 1850.

—

Orbe (l'), rivière qui prend sa source au lac des Rousses et entre dans la Suisse par Bois-d'Amont; elle traverse le lac de Joux, se perd au-dessous de Vallorbe et tombe dans le lac de Neuchâtel, à Yverdun.

—

Orchamps, *Orchamps-lez-Dole*, vg. de l'arr. de Dole; cant. et percept. de Dampierre; direction de poste aux lettres; succursale; à 8 kil. de Dampierre, 15 de Dole et 67 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 268^{m} au Signal.

Le territoire est limité au nord par Lavans et Gendrey, au sud par Our, la Bretenière et Etrepigney, à l'est par la Barre et à l'ouest par Lavans.

Il est traversé par le chemin de fer de Dijon à Besançon; par la route imp. n° 73, de Moulins à Bâle; par les chemins de gr. com. n° 37, de Moissey à Orchamps, 12, d'Orchamps à Taxenne, et 15, d'Orchamps à Pointre; par les chemins vicinaux tirant à Etrepigney, à Our, à la Bretenière, de la Barre à Auxange et d'Orchamps à Etrepigney; par le Doubs, le ruisseau de la Fontaine et celui du moulin de la Bretenière.

Le village, disposé en amphithéâtre sur la rive droite du Doubs, se trouve placé entre le canal du Rhône au Rhin et le chemin de fer, qui y a une station. Les maisons, agglomérées comme dans les villes, bordent, pour la plupart, la route de Dole à Besançon. Les autres sont disposées au bord de ruelles étroites et tortueuses, qui aboutissent sur la rue principale. Elles sont généralement mal alignées, construites sans goût en pierre et couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 630 hab.; en 1846, 906; en 1851, 893, dont 444 hom. et 449 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 89 hab.; 170 maisons; 256 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1530.

Les jeunes gens des deux sexes, surtout les filles, émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1809: surf. territ. 998^{h} divisés en 3939 parcelles que possèdent 390 propriétaires, dont 180 forains; surf. imp. 946^{h}, savoir: 494 en terres lab., 292 en bois-taillis, 136 en prés, 10 en vignes, 5 en sol et aisances de bâtiments, 4 en mortes, 3^{h} 36^{a} en jardins, 1^{h} en vergers, 1 en friches et pâtures, 29^{a} en carrières et 3^{a} en étang; d'un rev. cad. de 42,858 fr.; cont. dir. en princip. 7144 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes, est fertile et produit du blé, de l'orge, beaucoup d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, un peu de colza et de carottes fourragères, des fruits et des vins rouges en petite quantité. On importe le quart des céréales et presque tout le vin. Le rev. réel des propriétés est de 4 fr. pour 0/0. Les débordements du Doubs causent de fréquents ravages aux récoltes.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des lapins et des volailles; 25 ruches d'abeilles.

Les cultivateurs emploient assez généralement des chevaux pour les travaux des champs.

On trouve sur le territoire de la pierre ordinaire à bâtir très sensible à la gelée, et du minerai de fer dont on va commencer l'exploitation dans les bois communaux.

Foires et marchés. Il y a quatre foires par an qui se tiennent les 13 mars, 5 juin, 22 août et 9 novembre. On y vend les marchandises qu'on rencontre ordinairement aux foires de villages. Le samedi de chaque semaine se tient un marché de fruits, de légumes, de beurre, d'œufs et de volailles.

Commerce. On compte à Orchamps comme patentables : 5 boulangers, 11 auberges, 6 cafetiers,

2 épiciers, 2 bouchers, 1 marchand de bois de sciage, 1 coquetier, 2 revendeurs et 3 marchands d'étoffes.

Industrie. Il y a 2 maçons, 5 maréchaux-taillandiers, 6 cordonniers, 1 entrepreneur de travaux sur les routes, 1 fabricant de chapellerie, 4 relayeurs de chevaux, 1 entrepreneur de transports par eau, 1 horloger, 2 sabotiers, 2 tailleurs d'habits, 2 perruquiers, 1 fabricant de chaises, 2 teinturiers, 3 menuisiers, 1 exploitant de carrières, 2 bouchers, 3 bourreliers, 1 fermier de péage, 2 voituriers, 1 modiste, 1 charpentier, 2 charrons, 1 distillateur d'eaux parfumées et médicinales, 1 plâtrier et 1 vitrier.

Les établissements industriels sont: un moulin à farine à sept tournants; une scierie mécanique à deux lames de scie et deux pressoirs à manége.

Fabrique de porcelaine. Orchamps possède une belle fabrique de poterie imitant la porcelaine et dite *hygiocérame,* dont les produits s'exportent dans toute la France. C'est aux expériences de M. Barré-Russin, propriétaire de cet établissement, que l'on doit cette espèce de porcelaine rouge et blanche, qui joint au mérite de résister au feu celui de prendre les formes les plus élégantes. La manufacture de M. Barré, qui occupe habituellement quarante ouvriers, a été créée par son beau-père, M. Jean-Daniel Russin, avocat à Besançon.

Orchamps est la résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un agent-voyer cantonal, d'un garde général des eaux et forêts, de deux médecins, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, et le siége d'une brigade de gendarmerie à cheval.

Biens communaux: une église et un cimetière à l'entour; un presbytère près de l'église; une maison commune acquise en 1835 et nouvellement restaurée, contenant les logements de trois frères de la doctrine chrétienne, de deux religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, dont la maison principale est à Besançon; les salles d'étude, fréquentées en hiver par 90 garçons et 92 filles; la salle de dépôt de la pompe à incendie et la mairie; des halles construites en 1840; une belle fontaine avec lavoir et abreuvoir couverts, construite en 1846; trois puits communaux, deux pompes à incendie et 274^h 32^a de terres, forêts, pâtures et marais; d'un rev. cad. de 4640 fr.

Bois communaux: 259^h 43^a; coupe ann. 7^h 38^a.

Budget; recettes ord. 10,294 fr.; dép. ord. 8035 fr.

Bureau de bienfaisance: rev. ord. 140 fr. distribués entre 16 indigents. Il a été fondé par M. l'abbé Martenet.

NOTICE HISTORIQUE.

Nous nous étonnons que des historiens sérieux aient cru devoir fixer à Orchamps, dont le sol n'a jamais restitué le moindre débris antique, l'emplacement de Crusinie, ville assez importante, à l'époque romaine, pour figurer sur les Tables Théodosiennes comme l'une des stations de la grande voie d'Agrippa de Lyon au Rhin par Chalon-sur-Saône et Besançon. Comprendrait-on l'existence d'une cité qui n'aurait pas laissé un seul vestige et qui aurait été bâtie assez loin d'une route dont elle était une des principales stations? Nous croyons avoir démontré jusqu'à l'é-

vidence que Crusinie occupait la vallée de l'Arne.

La dédicace de l'église d'Orchamps à l'Invention des reliques de saint Etienne peut faire supposer que cet édifice remonte à l'introduction du christianisme dans les campagnes de Dole, et que les habitations groupées à l'entour devaient leur origine aux colonies chamaves envoyées au IVe siècle par Constance Chlore pour repeupler la Séquanie. Le grand chemin de Chalon à Besançon traversait la partie du territoire appelée la *vieille Levée*, et a laissé des traces encore apparentes. Nous serions très embarrassé d'expliquer à quelle circonstance est due la dénomination de *Fontaine Sarrazin* donnée à un champ assez rapproché de cette route et qui est complètement dépourvu de source. Le premier titre qui mentionne Orchamps est une bulle donnée de 1130 à 1140, par laquelle le pape Innocent II recensa l'église de ce lieu parmi les possessions de l'abbaye Saint-Paul de Besançon.

Seigneurie. Orchamps dépendait en toute justice du domaine des souverains de Bourgogne et était le centre d'une prévôté qui comprenait, au XVIe siècle, trois cures et dix villages. Les habitants avaient été affranchis de la mainmorte et avaient reçu, en 1289, du comte Otton V, des droits d'usage presque illimités dans la forêt de Chaux. En 1417, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, leur permit de se retirer, en cas d'imminent péril de guerre, dans son château, et, en 1441, le sire de Rans les autorisa à faire champoyer leur bétail sur le territoire de Monteplain.

Seigneurs. Par son testament daté du mois de juin 1322, Hugues de Bourgogne, fils de Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, et de la comtesse Alix, confirma le don qu'il avait précédemment fait aux héritiers d'Otton V, son frère aîné, des terres de Gendrey, Orchamps, Fraisans, Dampierre, Etrepigney, Cinq-Cents, sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie. Ce prince étant mort en 1331, Jeanne, sa nièce, fille du comte Otton et épouse d'Eudes IV, duc de Bourgogne, prit possession de ces domaines.

La guerre que fut obligé de soutenir le duc Philippe-le-Hardi, en 1385, pour soumettre la Flandre révoltée, l'entraîna dans de si grandes dépenses, que, pour y faire face, il se vit dans la nécessité d'engager plusieurs de ses plus belles seigneuries. Celle d'Orchamps fut vendue au maréchal Jean de Rye moyennant 1500 livres, mais sous la faculté de réachat perpétuel. Le maréchal en jouit jusqu'à sa mort et la transmit à Henri de Rye, chevalier, son fils. Ce ne fut qu'en 1398 que le duc put rembourser la dame de Corcondray, veuve d'Henri de Rye.

En 1420, le duc Philippe-le-Bon céda à sa mère, à titre de douaire, entre autres domaines, le château et la seigneurie d'Orchamps, et, le 3 février 1425, il céda ces mêmes biens, à titre d'usufruit viager, à Catherine de Bourgogne, sa tante. Après la mort de cette princesse, Orchamps ne cessa plus de faire partie du domaine des comtes de Bourgogne.

Tour. Dans un lieu appelé au *vieux Château*, au nord-ouest du village, on voit une motte artificielle entourée de fossés en partie comblés, sur laquelle s'élevait une tour octogonale percée de

meurtrières et dont les murs avaient deux mètres d'épaisseur. Cette forteresse avait été bâtie par un Lombard du nom de *Mathée*, sur un terrain qui lui avait été cédé, en 1347, par Eudes IV, duc de Bourgogne. Une lettre écrite par le comte de Montbéliard, le 22 août 1364, nous apprend que le sire de Pesmes était alors occupé à faire le siége de cette tour, « avec grant quantité de gens d'armes, pour punir un Lombard qui s'en disait le propriétaire et le fondateur. »

Château. Près de l'église, on remarque une maison forte qui a environ 20ᵐ de longueur, 13ᵐ de largeur et 15ᵐ de hauteur. Sa base est rectangulaire et ses murs ont 2ᵐ 20ᶜ d'épaisseur à leur base. La porte d'entrée principale est surmontée de machicoulis d'une structure remarquable. Cet édifice est du style roman tertiaire. Propriété actuelle de Jean-Pierre et Jean-Baptiste Bourdet, il a été transformé en maison de cultivateurs. C'est dans ce château que les habitants d'Orchamps et d'Etrepigney se retiraient lorsqu'il y avait imminent péril de guerre. Hugues de Bourgogne y fit plusieurs séjours.

Fief de prévôté. La prévôté d'Orchamps était inféodée dans l'origine à une famille noble qui portait le nom de ce village. *Pierre* d'Orchamps était bailli d'Aval en 1325 et capitaine gouverneur du château de Poligny. *Jean* Grand dit d'Orchamps était conseiller du duc et son procureur général de Bourgogne en 1337 et 1339. Il fut du nombre des nobles qui allèrent avec Forques de Vellefrey, bailli d'Aval et châtelain de Grimont, pour garder et défendre la ville de Dijon, menacée d'invasion. *Guillaume* d'Orchamps donna le dénombrement de son fief d'Orchamps en 1400, et fit mention de celui que Jeannette de Vautravers, sa nièce, tenait de lui en arrière-fief, par suite de partage. *Humbert* d'Orchamps fut envoyé en Italie afin de chercher quelque célèbre docteur en droit pour professer à l'université de Dole, et amena Anselme de Marenches en 1452. Cette famille, éteinte au XVIᵉ siècle, portait de gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, et pour timbre une tête de cheval.

Fiefs divers. Il existe à Orchamps deux anciennes maisons auxquelles étaient attachés des droits seigneuriaux ; elles sont munies de tours et d'armoiries. L'une appartient à Bernard Beau et Emonin, et l'autre à Jean-Baptiste Rouge, maire d'Orchamps. La plus importante avait sans doute appartenu aux prévôts d'Orchamps. La famille Prévost de Pelousey, qui a fourni de nombreux officiers à l'armée et un prieur à Gigny, était originaire d'Orchamps et occupait l'une de ces maisons féodales. Anne-Marie Prévost de Pelousey d'Orchamps était veuve, en 1715, de François d'Andressot, et laissa sa fortune à Gaspard d'Andressot, son fils. Ursule-Philippine de Prévost, sa sœur, institua pour son héritier Charles-Nicolas de Chaldon ou Scheledon, son fils. La famille de Chiflet ajoutait à son nom celui d'Orchamps et y possédait un fief.

Justice de prévôté. La prévôté royale d'Orchamps se composait, au XVIIᵉ siècle, du village chef-lieu, de Lavans, Lavangeot et Etrepigney. La justice y était exercée par un prévôt, un procureur du roi, un greffier et un sergent. Le prévôt avait droit d'assistance aux Etats de Franche-Comté.

Gruerie. Ce village était l'un des siéges de justice du gruyer de Bourgogne. Un lieutenant du gruyer, un procureur, un greffier et plusieurs gardes étaient chargés de l'administration des bois situés dans toute l'étendue de la prévôté. Cette juridiction fut supprimée en 1696 et unie à la maîtrise particulière des eaux et forêts de Dole.

Evénements divers. Le silence de l'histoire ne nous permet d'entrer dans aucun détail sur les événements dont Orchamps fut le théâtre. Traversé par plusieurs grands chemins, il a dû souffrir de toutes les invasions qui ont désolé notre province.

Etablissements anciens et modernes.

Maladrerie. Il y avait un hospice pour les lépreux qui s'élevait dans le lieu dit à la *Malatière*. Détruit depuis plusieurs siècles, il n'en reste pas de vestiges.

Prieuré. L'abbaye de Saint-Paul de Besançon avait envoyé une colonie de religieux à Orchamps pour y faire valoir les domaines qu'elle y possédait. Le presbytère, la porte de la cour des héritiers Bouvier et la face nord-ouest de la nef de l'église, contre laquelle on remarque encore des naissances d'arcatures, faisaient partie du bâtiment prieural.

Eglise. L'église, dédiée à l'Invention des reliques de saint Etienne, se compose d'un chœur reconstruit en 1450, d'un clocher à gauche de la naissance du chœur, d'une nef ajoutée en 1550, d'une chapelle vis-à-vis le clocher et d'une sacristie. Des colonnes groupées et surmontées d'arcs et de riches nervures décorent le chœur. Ce qu'il y a de remarquable dans cet édifice, c'est que l'ogive s'alterne avec le plein-cintre.

Cimetière des pestiférés. Pendant la peste qui décima Orchamps de 1630 à 1635, on éleva des loges pour reléguer les malades et un cimetière dans un champ appelé en *Pequignot*, où une croix perpétue encore ce souvenir.

Passage du Doubs. Une charte de 1432 nous apprend qu'il y avait déjà à cette époque, à Orchamps, un pont jeté sur le Doubs, sur lequel les habitants de Pesmes avaient leur passage franc. Détruit à une époque inconnue, ce pont fut remplacé par un bac dont Louis XIV acensa le péage à la communauté, en 1696, moyennant une rente annuelle de quarante-sept livres. Un pont en pierre à sept arches fut reconstruit en 1780, mais avec si peu de soin, qu'il est déjà tombé en partie par deux fois. Il a nécessité d'importants travaux de réparation et de consolidation.

Canton. Orchamps avait été érigé, en 1790, en chef-lieu d'un canton qui comprenait cette commune, Eclans, Etrepigney, la Barre, la Bretenière, Lavangeot, Lavans, Plumont, Monteplain et la Plaine, Our et Romange. Ce canton fut supprimé en 1801.

Biographie. Ce village est la patrie de Jean-Baptiste *Lombard*, chirurgien-major des armées (1784-1840), de Denis *Coquet*, chef d'escadron en retraite, mort vers 1825, et de plusieurs officiers d'artillerie décorés.

Bibliographie: Statistique de l'arr. de Dole, par M. Marquiset. —Annuaire du Jura, année 1852. —Archives municipales.

—

Orgelet (canton d'), limité au nord par le canton de Conliége, au sud

par ceux d'Arinthod et de Saint-Julien, à l'est par le canton de Clairvaux et à l'ouest par celui de Beaufort.

Il est traversé par les routes dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg, n° 15, de Saint-Amour à Orgelet, n° 21, d'Orgelet au Pont-de-Poitte; par les chemins de gr. com. n°s 2, d'Orgelet au Miroir, 32, d'Orgelet à Arinthod, 44, d'Orgelet à Savigny-en-Revermont; par la Valouse et plusieurs ruisseaux qui y affluent.

Pop. en 1846, 9936 hab.; en 1851, 9783, dont 4847 hom. et 4936 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 46 hab.

Surf. territ. 20,904^{h}; surf. imp. 20,546^{h}, savoir: 7551 en terres lab., 6685 en bois, 3700 en pâtures, 1991 en prés, 38 en jardins, 21 en prés secs et le surplus en cultures diverses; d'un rev. cad. de 186,513 fr.

Les communes de ce canton, au nombre de 27, sont: Alièze, Beffia, le Bourget, Chambéria, Chavéria, Cressia, Dompierre, Ecrilles, Essia, Marangea, Marnézia, Mérona, Montjouvent, Moutonne, Nancuise, Nermier, Onoz, Orgelet, Pymorin, Plaisia, Présilly, Réthouse, Rothonay, Sarrogna, Sézéria, la Tour-du-Meix et Varessia.

Les seigneurs d'Orgelet, Chambéria, Cressia, Ecrilles, Marnézia, Mérona, Moutonne, Nancuise, Virechâtel, Pymorin, Présilly, la Vilette, l'abbaye de Saint-Claude, celle de Château-Chalon, la chartreuse de Vaucluse et les chevaliers du Temple de Jérusalem, se partageaient le territoire.

—

Orgelet, *Orgeletum*, *Orgelium*, *Orgelat*, *Oriolum*, *Oriolet*, petite ville de l'arr. de Lons-le-Saunier; chef-lieu de canton et de perception; direction de poste aux lettres; cure cantonale; chef-lieu d'une paroisse dont dépendent de fait Ecrilles et Plaisia; à 19 kil. de Lons-le-Saunier par Montaigu et à 23 kil. par Revigny.

Altitude: 495^{m}.

Le territoire est limité au nord par Plaisia, Mérona et Dompierre, au sud par Chambéria, à l'est par Montjouvent, Ecrilles et Plaisia, à l'ouest par Chambéria, Sézéria, Moutonne et Présilly.

Les hameaux de Vampornay, de Merlia, de l'Hôpital ou des Tanneries, le Moulin de la Meuge, le Moulin Neuf, le Moulin de la Ville, le Moulin des Combes ou Moulin Taillard, le Péclet, la Grange de l'Ermitage, le Moulin Fuynel, la Foule, la ferme de l'Etang-d'Ecole et la ferme Magnin, dite la Grange du Vernois, font partie de la commune.

Il est traversé par les routes dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg, n° 15, d'Orgelet à Saint-Amour, et n° 21, d'Orgelet au Pont-de-Poitte; par le chemin de gr. com. n° 32, d'Orgelet à Arinthod; par les chemins vicinaux tirant à Sézéria, à Onoz et à Chambéria; par la Valouse et ses canaux de dérivation; par les ruisseaux de Gevin et de Velet qui y prennent leurs sources, et par la rivière de Thoreigne.

La ville est située au pied de la partie du mont Orgier que couronnent les ruines du château; les rues sont belles et larges, mais tortueuses; les maisons, bien bâties en pierre et couvertes en tuiles, sont élevées de plusieurs étages au-dessus du rez-de-chaussée. En mon-

tant la rue du Château, on remarque une ancienne maison du style ogival tertiaire, ayant une tour octogonale au centre de la façade et deux tours quadrangulaires aux angles, et quelques autres maisons féodales.

Pop. en 1614, 287 feux; en 1715, 1160 hab.; en 1790, 2124; en 1841, 2367; en 1846, 2144; en 1851, 2055, dont 985 hom. et 1070 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 130 hab.; 342 maisons; 576 ménages, savoir: dans la rue Neuve, 8; sur la place au Vin, 10; sur la place de l'ancien Collége, 14; dans la rue de l'Orme, 74; dans la rue Traversière, 6; dans la rue des Fossés, 7; dans la rue du Commerce, 57; sur la place Saint-Louis, 30; dans la rue du Château, 18; dans la rue Nationale, 59; dans la rue de la Tisserie, 31; dans la Grande-Rue, 83; dans la rue de la Boucherie, 1; sur la place du Marché, 35; dans la rue des Prêtres, 26; dans la rue de l'Eglise, 13; sur la place de l'Eglise, 8; sur la place Marnix, 26; au Collége, 1; à l'école des sœurs de Marie, 1; au pensionnat des Ursulines, 1; aux Tanneries, 9; à l'Ermitage, 1; au Péclet, 1; au Moulin des Combes, 1; au Moulin de la Ville, 1; au Moulin Fuynel, 1; au Moulin Neuf, 1; à la Foule, 1; au Moulin de la Meuge, 1; à Merlia, 40; à l'Etang-d'Ecole, 1; à la Grange Magnin, 2; à Vampornay, 4, et au Bois du Mont, 2.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1648.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent pour être domestiques ou ouvriers dans les villes.

Cadastre exécuté en 1826: surf. territ. $1547^h\ 42^a$ divisés en 3536 parcelles que possèdent 600 propriétaires, dont 142 forains; surf. imp. 1512^h, savoir: 563 en terres lab., 378 en prés, 214 en pâtures, 202 en bois-taillis, 17 en friches, $10^h\ 43^a$ en jardins, $6^h\ 84^a$ en sol et aisances de bâtiments, $3^h\ 47^a$ en vergers, $3^h\ 10^a$ en chenevières et $3^h\ 05^a$ en cultures diverses; d'un rev. cad. de 28,942 fr.; contrib. dir. en princip. 11,953 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, rend six fois la semence des céréales et produit du blé, de l'orge, du seigle, des légumes secs, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, peu d'avoine, de navette, de betteraves, de chanvre et de fruits.

On exporte le huitième des céréales et on importe le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des porcs qu'on engraisse, des bêtes à cornes, quelques mulets, des chèvres, des moutons et des volailles; 90 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, d'abondantes sablières, du minerai de fer, des carrières de tuf, de mauvaise pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux et du sable vitrifiable.

Cette ville est le siége d'une justice de paix et d'une brigade de gendarmerie à cheval; la résidence de trois notaires, de deux huissiers, d'un receveur de l'enregistrement, d'un garde général des eaux et forêts, d'un agent-voyer cantonal, de trois médecins et d'un pharmacien.

Commerce. On compte à Orgelet comme patentables: 4 marchands de tissus, 2 marchands de vins en gros, 1 libraire, 13 épiciers, 6

merciers, 9 cafetiers, 23 aubergistes, 6 marchands de vin en détail, 2 marchands de faïence, 1 marchand de poterie, 3 boulangers, 2 fruitiers, 2 marchands de fer, 1 marchand de chevaux, 4 marchands de bois en gros, 1 marchand corroyeur, 1 coquetier et 2 marchands de bois à brûler.

Industrie. Il y a 3 chapeliers, 4 fourniers, 7 sabotiers, 5 teinturiers, 6 menuisiers, 3 charrons, 7 voituriers, 1 plâtrier, 1 entrepreneur de travaux publics, 3 tourneurs sur bois, 6 charpentiers, 4 serruriers, 2 tailleurs d'habits, 1 perruquier, 1 tonnelier, 6 bouchers, 6 maréchaux-ferrants, 1 modiste, 2 entrepreneurs de voitures publiques, 2 entrepreneurs de maçonnerie, 1 maçon, 1 horloger, 1 cloutier, 2 bourreliers, 1 fabricant de vannerie, 21 cordonniers, 3 tourneurs et 2 ferblantiers.

Les établissements industriels sont: un moulin à six tournants avec une scierie à une lame; un autre moulin à quatre tournants aussi avec une scierie; un troisième moulin à trois tournants avec un battoir à écorce; seize tanneries ayant ensemble 592^{m} cubes de fosses et cuves, et 2 huileries.

Marchés. Il se tient depuis un temps immémorial, dans cette ville, un marché le samedi de chaque semaine. On y vend des céréales, des étoffes, des souliers, du beurre, des œufs, des fruits, des légumes et des volailles.

Foires. Il n'y eut, jusqu'au XVIIIe siècle, que cinq foires par an à Orgelet, qui se tenaient le samedi veille du dimanche des Brandons, le 2 mai, le 30 juin, le 30 septembre et le 9 décembre. En 1756, on les porta au nombre de dix, à des jours qui varièrent après la révolution. Un décret impérial de 1806 éleva ce nombre à douze et les fixa au 24 de chaque mois. On y vend du bétail à cornes, des chevaux, des mulets, des moutons, des céréales, de la cordonnerie et toutes les marchandises qu'on rencontre aux foires des autres villes.

Les foires et les marchés d'Orgelet ont toujours eu une assez grande importance, non seulement pour la vente du bétail et des chevaux, mais encore pour celle du blé. C'est dans cette ville qu'on livre presque tout celui récolté dans les deux cantons de Saint-Julien et d'Orgelet et dans une partie de ceux de Saint-Amour et d'Arinthod, pour le conduire à Saint-Claude et dans la haute montagne.

Châlets. Deux fromageries établies, l'une dans les caves de l'ancien collége et l'autre dans une maison particulière, produisent annuellement 13,000 kil. de fromages façon Gruyère.

Biens communaux: une église paroissiale; un cimetière ancien et un nouveau; une chapelle à l'usage de la congrégation des artisans; un hôtel-de-ville; l'ancien couvent des Bernardines, renfermant le logement de l'instituteur, de vastes chambres, des dortoirs, les salles d'étude et la salle des pompes à incendie; l'ancien collége, transformé en maison d'école pour les filles; une halle au blé, construite vers 1833; un hôpital; un abattoir public; trois fontaines placées dans la Grande-Rue, sur la place au Vin et aux Tanneries; trois réservoirs d'eau situés sur le territoire de Plaisia; trois pompes à incendie, manœuvrées par une compagnie de soixante pompiers; un champ de foire pour les che-

vaux, derrière l'église, et un autre champ de foire; trois promenades dites, l'une des *Ormes*, l'autre du *Champ-de-Foire* et la troisième des *Petits-Ormes* ou des *Petits-Arbres*, et 442^h 15^a de pâtures, prés, bois, murgers, abreuvoirs, friches et terres; d'un rev. cad. de 2311 fr. La fabrique possède 2^h 48^a de jardins, prés et terres; l'hospice, 16^h 35^a de terres, prés et friches, et le bureau de bienfaisance, 6^h 51^a de terres et prés.

Bois communaux: 264^h 43^a; coupe ann. 8^h 15^a.

Budget. Avant la révolution, les revenus de la ville n'ont jamais dépassé 5000 fr. Ils provenaient d'un octroi sur les vins, sur les boulangers et les bouchers, de la location des fours, de quelques cens et d'un excédant sur la distribution du sel d'ordinaire. Ils étaient insuffisants pour pourvoir aux dépenses ordinaires les plus indispensables. Les emprunts contractés à différentes époques, à l'occasion des guerres et de la peste, l'achat des offices municipaux, avaient rendu l'état financier d'Orgelet tout à fait désastreux.

Les recettes actuelles s'élèvent, y compris l'octroi, à environ 20,000 fr., qui suffisent à peine aux dépenses ordinaires.

Octroi. Il ne porte que sur les vins en cercles et en bouteilles, les alcools et la bière, et ne produit chaque année que 1200 fr.

Bureau de bienfaisance: revenus ord. 950 fr., répartis par les dames de charité entre plus de 150 indigents. Par son testament de l'an 1853, M. Babey, de Revigny, a donné à ce bureau plusieurs immeubles dont les revenus doivent être employés à donner l'instruction gratuite à cinquante enfants pauvres de la paroisse.

NOTICE HISTORIQUE.

C'est une bien grande décadence que celle d'Orgelet. *Ville sainte* à l'époque celtique, poste militaire important sous les Romains, centre de l'une des plus vastes baronies de la province au moyen-âge, cette cité a vu tomber tour à tour son magnifique château, séjour ordinaire des princes de Chalon-Auxerre, ses remparts, son bailliage, son collége, son gouvernement, sa subdélégation, ses établissements religieux, son commerce et son industrie. La noblesse, la riche bourgeoisie qui l'habitaient, ont déserté leurs demeures, comme pour fuir le triste spectacle de cette grandeur déchue. De son passé, il ne lui reste rien que ses souvenirs et ses légendes.

Orgelet est disposé en forme de fer à cheval au pied du *mont Orgier*, qui lui a peut-être donné son nom. Au temps des Celtes, il était un des principaux siéges du culte druidique dans la Séquanie. Son sol, alors âpre et sauvage, était couvert de monuments religieux qui le faisaient regarder comme une terre sacrée. Partout on rencontre encore, dans la contrée, des traces de *pierres-levées*, de menhirs, de galgals, de tombelles, etc. Un oratoire bâti au sommet du mont Orgier et dédié à Notre-Dame avait remplacé, dit-on, un temple de Minerve. Le prieuré de Saint-Georges, où l'on a trouvé des hachettes en bronze et des médailles grecques, celui de la Madeleine, succédèrent probablement à des colléges druidiques. La superstition populaire a gardé le souvenir de ce séjour des druides et des druidesses sous les vieux chênes. De là ces sorciers, ces fées, cette

vouivre dont la puissance occulte impressionna si longtemps l'imagination des habitants de la campagne.

Cette ville était un centre autour duquel rayonnaient plusieurs voies qui la reliaient à Salins, Poligny, Lons-le-Saunier, Clairvaux, Saint-Amour, Ysernore, la ville d'Antre, Genève et Lyon. L'une d'elles était protégée par un fortin bâti sur la montagne qui sépare Orgelet de Merlia, dans le lieu dit au *Châtelet*. Le mont Orgier était couronné par un *castellum* à côté duquel était un *castrum*. La place occupée par ces constructions était isolée du reste de la montagne par une tranchée de 100^m de largeur, de 80^m de profondeur et de 200^m de longueur. Ce travail cyclopéen n'a pu être exécuté que par ces mêmes hommes qui eurent l'audace d'ouvrir le défilé de la Tour-du-May. Le règne des Césars fut une ère de prospérité pour Orgelet, à en juger par la multiplicité des temples élevés aux dieux de Rome. Plusieurs savants pensent que le mont Orgier, qui a son homonyme en Catalogne, dans la Côte-d'Or, dans le Doubs, dans l'Autunois, *Orgel*, *Orgeans*, *Orgeux*, *Montorge*, est une dénomination latine, *mons Orgiarum*, qui lui a été donnée en raison des licencieuses fêtes de Bacchus qui s'y célébraient. Il y a effectivement une partie de ce rocher, appelée les *Grandes Danses* et les *Petites Danses*, où la population allait, de temps immémorial, prendre ses ébats le jour de l'Ascension. Nous avons vu plusieurs titres des XVe et XVIe siècles qui attestent cette coutume. La source du ruisseau de *Gevin* était, selon toute apparence, consacrée à Jupiter. L'agonie de l'empire se manifesta aux environs de cette ville par de terribles convulsions. Ses plaines sont jonchées d'ossements humains et de tertres funéraires. A la ferme de l'*Etang-d'Ecole*, il existe une éminence de sable qui était remplie de squelettes, de sépultures en pierre et d'objets antiques, tels qu'une petite hache en fer portant un tranchant d'un côté et un marteau de l'autre, un débris de cuirasse empreint de damasquinures, deux boucles de ceinturons en bronze, un fragment d'agrafe de même métal, sur lequel on distinguait une tête d'aigle, deux pièces de jugulaires d'un casque, aussi damasquinées, un débris de poterie, un anneau de chevalier en argent et une petite médaille athénienne en argent, portant d'un côté une tête de Minerve casquée. On a découvert dans la plaine du Vernois l'aile d'une aigle romaine, quantité d'armures et de contre-poids de lances, des dards de flèches carrées, la partie antérieure d'une tête de femme diadémée, le tout en bronze. Sur le sol même de la ville, on a recueilli deux dieux ou fétiches gaulois presque nus; une figurine d'Osiris en bronze; une médaille à l'effigie de César, aux tempes ceintes de lauriers, ayant pour légende DIVI JULI et une trompe d'éléphant figurée : le revers représentait un Silène ou Bacchus couronné de pampres et de fruits et tenant une coupe; une médaille en or de Néron et une autre en bronze du même empereur, avec l'inscription : *Çertamen quinquennale Romæ constitutum ;* des bandes d'un char antique; un trident de sept à huit pieds de haut; une petite urne en airain et un vase anaglyphique sur lequel était une Isis en relief.

Orgelet resta-t-il enseveli pen-

dant plusieurs siècles sous les ruines accumulées par les Barbares? Le silence de l'histoire pourrait le faire penser. La tradition suivant laquelle cette ville aurait été bâtie par Ogier le Danois, l'un des preux de Charlemagne, n'a d'autre fondement que la similitude de nom. Nous ferons remarquer qu'en Bretagne, la plupart des villes d'origine celtique passent pour devoir leur naissance au célèbre roi Arthur, personnage aussi mystérieux que le pair de France Ogier le Danois.

Un diplôme de l'empereur Frédéric-Barberousse, du 19 septembre 1165, recense parmi les possessions de l'abbaye de Château-Chalon le village et l'église de Plaisia, l'église de Mérona, un meix à Merlia (hameau d'Orgelet), mais il n'y est fait nulle mention de cette ville. Son nom se rencontre pour la première fois dans une charte de 1227.

Seigneurie. Il serait possible que la baronie d'Orgelet fût un démembrement de la sirerie de Salins. Trois circonstances nous disposeraient à adopter cette opinion: la première, c'est qu'elle échut à titre de partage à une branche des souverains de Bourgogne issus des sires de Salins; la seconde, c'est que Gaucher III, sire de Salins, ratifia, vers 1180, les dons faits à la chartreuse de Vaucluse, érigée près d'Orgelet, et donna même ce qu'il possédait dans le district de cette chartreuse; la troisième, c'est que les sires de Virechâtel, dont les domaines s'étendaient jusqu'aux portes de cette ville, reconnaissaient dans l'origine pour leurs suzerains les seigneurs de Montrivel, issus par les femmes des sires de Salins. Le territoire compris dans cette immense baronie, d'une surface d'environ sept lieues de longueur sur quatre de largeur, était inféodé à une foule de vassaux, tels que les illustres seigneurs de Dramelay, de Fétigny et de Thoire-et-Villars; mais Etienne II de Bourgogne et Jean de Chalon l'Antique, son fils, s'appliquèrent à réduire la puissance de ces dangereux feudataires. Soit par la force des armes ou par une politique habile, ils parvinrent à devenir propriétaires ou au moins suzerains des principaux fiefs. Jean de Chalon l'Antique déploya, dans l'accomplissement de cette tâche difficile, une intelligence, une profondeur et une énergie qui en firent un des plus grands hommes de son siècle et le plus éminent prince de Bourgogne.

Les terres qui relevaient directement du château d'Orgelet étaient celles de Nancuise, de Rothonay, de Montgefond, de Cressia, de la Biolée, de la Vilette, de Dramelay, de Marigna, de Boutavant, de Fétigny, de Virechâtel, de Viremont, d'Arinthod, de Pélapucin, de la Pérouse, de Laubespin, de Présilly, de Vallefin, de Bornay, de Chambéria, de Binans, de Costarel, de Largillay, de Publy, de Vernantois, de Vaugrineuse, de Montdidier, de Légna, de Saint-Amour, de Beaurepaire, de Montfort, de Lessart en Bresse, de Bellecin, de Saint-Laurent-la-Roche, de Moutonne, de Montfleur, d'Ecrilles, d'Oliferne, ainsi qu'une foule de chevances et d'arrière-fiefs, le port de Condes et la garde du prieuré de Gigny.

Châtellenie. Elle comprenait, dans l'origine, Orgelet, Vampornay, Dompierre, Alièze, Essia, Varessia, Chavéria, Cézéria, Merlia, les hommes du sacristain de Gigny à Chambéria, Légna, Vire-

mont, la Vilette, Sarrogna, Villeneuve, Nermier, Marangea, Ecrilles, Montjouvent, Plaisia, Mérona, les Poids-de-Fiole, Bellecin, Marsonnay, Largillay, Fétigny, Chavia, Pétière et le meix de Saint-Claude et Saint-André, à Messia-lez-Chambéria ; mais quelques villages en furent successivement démembrés.

Tous les habitants de ces lieux étaient tenus de faire guet et garde au château d'Orgelet, de s'y retirer en cas d'imminent péril de guerre et d'y venir passer la montre d'armes deux fois par an. Le châtelain était toujours choisi parmi les grands seigneurs du pays. Guillaume, sire de Marigna, occupait cet office en 1328; Jeoffroy, sire de Fétigny, en 1342, et Jean, bâtard de Chalon, en 1390 et 1400.

Charte de franchises. Par un acte daté du mois de mars 1267 (n. st.), Jean de Chalon-Auxerre Ier accorda aux habitants d'Orgelet une charte de franchises dans laquelle il régla la condition des personnes et des biens, assura la liberté individuelle des citoyens et détermina les droits seigneuriaux qui lui étaient réservés. Des amendes furent fixées pour tous les délits et les crimes qui n'emportaient pas la peine de mort. L'administration municipale fut confiée à quatre prudhommes élus chaque année par les habitants.

Suivant un terrier de 1455, le seigneur avait, dans l'étendue de la seigneurie, la justice haute, moyenne et basse, la banalité des fours, des foules, un péage dont le tarif était le même que celui d'Augerans, l'impôt sur les façades de maisons, à raison de trois deniers par toise, la halle au blé et celle de la boucherie, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, l'éminage sur les grains amenés aux foires et marchés, un droit sur les bancs dressés par les marchands étrangers, des droits de tâches sur les communaux, fixés au dixième des fruits récoltés, l'impôt des quatre cas, des droits d'avénerie, de messerie et de sergenterie, les épaves, des droits de lods sur les mutations d'immeubles à raison du sixième du prix, des cens assignés sur l'étang de Gevin, sur le cours d'eau de l'étang des Combes, sur les moulins Fuynel, des corvées à volonté à fournir par les habitants d'Alièze, de Vampornay, de Dompierre, d'Essia, la collation de l'hôpital, 2700 hectares de bois dont la plupart étaient acensés aux habitants à raison de 1 franc par journal, des terres et des prés.

Par un traité signé à Besançon le 7 mars 1749, le prince d'Ysenghien abandonna aux habitants d'Orgelet, Merlia et Vampornay, tous ses droits seigneuriaux non honorifiques sur ces trois communautés, même les fours, les halles et la boucherie, moyennant une rente annuelle de trois cents francs. Il ne se réserva que les lods sur les mutations d'immeubles, à raison du douzième du prix, les tâches et l'éminage.

Les fourches patibulaires pour l'exécution des criminels étaient érigées sur le mont d'Héser-le-Fontaine, près Cézéria. Elles furent relevées au commencement du XVIe siècle, après être restées abattues pendant soixante ans. C'est au pied de cette montagne que furent brûlés plusieurs hérétiques vaudois en 1443.

Le mardi après la fête de sainte Lucie de l'an 1361, Tristan de

Chalon se rendit en costume de guerre en l'église d'Orgelet, où tous les habitants étaient assemblés, et là il jura, la main appuyée sur une croix qui avait été déposée sur le grand autel, de maintenir et respecter les franchises de ses sujets. Voulant, en outre, donner à la population d'Orgelet des marques de sa satisfaction « pour les bons et agréables services que les bourgeois lui avaient fait anciennement en le reconnaissant comme leur seigneur incontinent qu'il les en avait requis, » il déclara qu'aucun bourgeois ou habitant ne pourrait être arrêté par ses officiers pour quelque cause que ce fût, en offrant une caution, et que si la liberté de l'un d'eux était violée, il permettait à la communauté entière de la lui rendre par tous les moyens possibles, les prudhommes devant être les seuls appréciateurs des crimes qui méritaient l'incarcération.

Les bourgeois attachaient tant de prix à leurs priviléges et à leurs franchises, qu'ils ne recevaient aucun nouveau seigneur dans leurs murs avant de lui en avoir fait jurer la conservation. Le duc Philippe-le-Bon s'étant présenté devant cette ville le 26 mars 1422 (n. st.), les quatre échevins avec tous les bourgeois l'arrêtèrent à la barrière, près du pont de la porte des Ormes. « Très haut, très excellent et très puissant prince, lui dit Henri Roillard, clerc licencié, au nom des échevins, les prud'hommes, bourgeois et habitans de vostre ville d'Orgelet sont très joyeulx et liefs de vostre bonne venue, et de ce que vous a plu les visiter: soyez, vous et vostre compaignie, à très grant joie reçu. Mais, nostre très haut et très excellent prince, il est de coustume que le nouveau seigneur qui vient premièrement en la ville d'Orgelet doit et est tenu, lui et quatre chevaliers, jurer de garder et tenir nos franchises, données au temps jadis par monseigneur Jean de Chalon comte d'Auxerre et de Tonnerre et sire de Rochefort. » A ces mots, les échevins présentèrent au duc, d'un côté le parchemin des franchises muni du sceau du sire de Chalon, de l'autre le livre des Evangiles, et le duc, à cheval, étendit la main avec son maréchal de Cotebrune et trois chevaliers, puis il franchit la barrière. Il paraît que ce prince fut froissé de l'exigence des bourgeois, car il traversa la ville sans s'y arrêter.

Seigneurs. Etienne II de Bourgogne marqua son séjour à Orgelet par une donation qu'il fit à la chartreuse de Vaucluse et par une renonciation, signée en 1232, en faveur de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, de tous ses droits dans la terre monastique. *Jean* de Chalon l'*Antique*, son fils, paraît n'être venu que rarement dans cette ville. Il y établit cependant son principal quartier lors de la guerre qu'il fit, de 1232 à 1234, à Etienne, sire de Thoire-et-Villars, au sujet du château d'Oliferne et du péage de Condes. Par son testament de l'an 1262, ce prince attribua Rochefort, Saint-Julien, *Orgelet*, Vernantois, Valempoulières, Montenot et Châtelbelin, à *Jean, Etienne* et *Perrin* de Chalon, ses trois fils, nés de son second mariage avec Isabelle de Courtenay, à charge de reconnaître Hugues de Chalon, leur frère aîné, pour suzerain. Les trois frères eurent de la peine à s'entendre sur le partage de leur lot. Perrin dit le *Bouvier* finit ce-

pendant par prendre possession d'Orgelet en 1268, et laissa cette terre, en 1274, à son frère aîné. *Jean* de Chalon-Auxerre Ier montra toujours un vif attachement pour cette ville, où il résidait presque constamment. Afin de protéger ses sujets, il contracta, en 1286, une alliance offensive et défensive avec l'abbé de Saint-Claude, et devint, par cette ligue, assez fort pour résister à toute attaque du dehors. Il fit rebâtir l'hôpital d'Orgelet et lui assura une large dotation par un acte du mois d'août 1292. Ses bourgeois ne furent pas ingrats. Ils lui prêtèrent le secours de leurs bras et de leur argent dans les luttes qu'il soutint, comme chef des confédérés, contre le roi de France Philippe-le-Bel (1295 à 1301) et contre Renaud de Bourgogne, son neveu, qui refusait de lui faire hommage de ses châteaux de Dramelay, de Binans et de Pymorin. Né vers l'an 1243, Jean de Chalon se maria en premières noces, en 1256, à Isabelle de Lorraine, veuve de Guillaume III de Vienne, seigneur de Montmorot, qu'il perdit en 1264. Il se remaria, en 1267, à Alix de Bourgogne, comtesse d'Auxerre et de Tonnerre, morte vers 1289, et convola en troisièmes noces, l'année suivante, avec Marguerite de Beaujeu, qu'il laissa veuve au mois d'octobre 1309. Sa succession était si obérée, que sa veuve fut obligée de déposer sa ceinture sur son tombeau, pour montrer qu'elle renonçait à la communauté.

Guillaume de Chalon, son fils unique, mourut avant lui, ayant été tué, au mois d'août 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle. Ce prince, marié, dès l'an 1293, à Eléonore de Savoie, en eut deux enfants, *Jean* et *Jeanne*, comtesse de Tonnerre, morte en 1334 sans laisser de postérité de Robert de Bourgogne, son époux, petit-fils de saint Louis par Agnès, sa mère.

Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, sire de Rochefort et d'Orgelet, devint, par son mariage, contracté en 1317, avec Alix de Bourgogne, fille de Rainaud, comte de Montbéliard, l'un des plus riches seigneurs du comté. Tout le vaste territoire compris entre Lons-le-Saunier, la Bresse, le duché de Bourgogne et la rivière d'Ain, était sous sa domination. Nous avons rapporté dans notre article sur Lons-le-Saunier les principales actions de sa vie. Après avoir eu la douleur de voir sa terre d'Orgelet dépeuplée par la peste en 1349, il se trouva dans la dure nécessité de soutenir, quatre ans après, une lutte inégale contre les troupes réunies de Guillaume de Flandres, comte de Namur, et de l'abbé de Saint-Claude, et de s'avouer vaincu. Les contrées voisines d'Orgelet et de Clairvaux, théâtre de cette guerre, furent complètement dévastées. Jean de Chalon-Auxerre II mourut vers l'an 1360, laissant une nombreuse postérité.

Jean de Chalon III, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et *Tristan*, seigneur de Châtelbelin, Rochefort et Orgelet, deux de ses fils, recueillirent la plus grande partie de sa succession.

Tristan de Chalon établit sa cour à Orgelet et en fit son point d'attaque et de défense contre les *grandes compagnies*, dont il fut l'un des plus redoutables adversaires. Marié en 1361 à Jeanne de Vienne, fille de Philippe, sire de Pymont, et d'Huguette de Sainte-Croix, il rencontra dans le turbu-

lent Guy de Vienne, son beau-frère, un ennemi irréconciliable qui, plusieurs fois, en 1365, porta sur ses terres l'incendie et le pillage. La même année, il perdit sa femme. D'autres chagrins l'attendaient. Jean de Chalon-Auxerre, son neveu, après s'être distingué dans différents combats, devint tout à coup furieux et courut en armes les deux Bourgognes à la tête des *grandes compagnies* dont il avait réuni les débris. Il lança ses bandes sur Orgelet et les environs. Le Petit-Maignin, vieux capitaine routier, fut fait prisonnier avec sa troupe de pillards, aux portes de cette ville, par Huard de Raincheval, bailli de la comtesse de Bourgogne (1368). Nous avons raconté ailleurs la fin déplorable du sire d'Orgelet, assassiné, en 1369, par les brigands à la solde de son neveu. Tous les chevaliers, dont Tristan était fort aimé, disaient que tout avait été peine et douleur dans sa naissance, ses mariages et sa mort; « que c'était dur et grand meschef qu'un si vaillant homme, après tans et si belles appertises aux royaumes mescréans et sarrazins, fût tué dans son pays par les complices de son neveu. »

Tristan de Chalon laissa deux enfants, *Jean* et *Alix*.

Jean de Chalon, sire de Châtelbelin et d'Orgelet, s'allia, en 1387, à Jeanne de Montbéliard, qui mourut l'année suivante, et se remaria, en 1393, à Jeanne de Guistelle, avec laquelle il habita souvent le château d'Orgelet. Décidé à accompagner le comte de Nevers dans sa croisade contre Bajazet, il fit, avant son départ, un testament daté à Bruyères, près de Chay, le 3 mai 1396, en présence d'Amédée de Chalon, abbé de Baume, de Guillaume et Jacques de Fétigny, frères, d'Henri, bâtard de Chalon, d'Humbert de l'Isle et d'autres gentilshommes. Le sire de Châtelbelin commença par fonder avec grands détails une église collégiale à Orgelet, composée de dix chanoines et d'un doyen, avec un vicaire pour administrer les sacrements dans la paroisse. Il voulut que, dans cette église, trois messes à notes fussent chantées chaque jour, et que l'on construisît une *chapelle à autel avec un charnier à sépulcre pour ensevelir son corps*. Il régla le douaire de sa femme, donna à Jean, bâtard de Chalon, l'office de la châtellenie d'Orgelet, la garde de ses autres châteaux à divers capitaines, et fit de nombreux legs aux personnes attachées à sa cour, notamment à son trompette, à son ménestrel et à son palefrenier. Il institua enfin pour ses héritiers Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, son cousin-germain, et Alix, sa sœur, dame de Sassenage. Louis devait avoir Orgelet, Châtelbelin, la saunerie de Salins en partie, Monnet, Montaigu, partie de Lons-le-Saunier, Bornay, Saint-Julien, Chay et Hôtelans. Montfleur, Arinthod, Dramelay et Chavannes formaient le lot d'Alix. Le testateur manifesta le vœu que Louis de Chalon épousât Marguerite de Sassenage, sa nièce, afin de réunir sur sa tête toutes les parties de son vaste héritage. Ce prince périt à l'horrible journée de Nicopolis avec tous les grands seigneurs de Bourgogne. Aussitôt que sa mort fut connue, on publia son testament au bailliage d'Aval (janvier 1398). La discorde ne tarda pas à se mettre entre les héritiers. Les débats s'envenimèrent tellement qu'on en vint

à des combats et à des siéges. La bannière d'Orgelet, avec cent huit combattants, fut envoyée dans différentes villes de la succession pour les protéger. Jeanne de Guistelle, à laquelle on contestait même son douaire, abandonna tristement le château d'Orgelet et convola, peu de temps après, à de secondes noces avec Jean de Neuchâtel, sire de Montagu et de Fontenoy en Vosges.

Quoique poursuivi avec chaleur devant les baillis, devant le duc de Bourgogne, devant le parlement, par sa tante Alix qui demandait l'annulation du testament du sire de Châtelbelin, Louis II de Chalon, fils aîné de Louis Ier, comte d'Auxerre et de Tonnerre, vint prendre possession des riches domaines qui lui avaient été donnés. Ses deux curateurs contenaient avec peine sa pétulance; l'armée de ses fauconniers et de ses chiens traversait à grand bruit le comté. Il s'installa, lui et ses gens, dans le beau manoir d'Orgelet, y reçut l'hommage de ses vassaux et visita ensuite ses autres terres avec ses écuyers et ses gouverneurs. A la fin de mars 1399 (n. st.), il rassembla toute la noblesse d'Aval au château d'Orgelet, fit tendre magnifiquement l'église et élever un catafalque couvert de riches soieries et d'écussons d'or. C'était celui du sire de Châtelbelin, son bienfaiteur. Quand, au milieu du service et des chants, les chevaliers eurent offert devant l'autel le heaume, l'écu, les glaives et les huit chevaux couverts, deux de drap noir à longs plis et six de drap rouge à la bande d'or de Chalon, on jeta dans le caveau entr'ouvert, avec le sceau brisé, les armes et les bannières du défunt. Puis, *Chalon*, héraut du jeune prince, les lui mit entre les mains, et Louis, proclamé à haute voix sire de Châtelbelin et d'Orgelet, les releva avec fierté. Il sortit de l'église et s'élança sur son cheval couvert de rouge; toute la noblesse le suivit au château. Il y eut un festin magnifique, et cette grande réception se prolongea plusieurs jours. On maria ce jeune prince, en 1402, avec Marie de la Trémouille, qu'il rendit très malheureuse par son inconstance et ses goûts de dissipation. Ayant accompagné, en 1407, la duchesse de Bourgogne à Douai, il devint amoureux d'une belle Aragonaise, Jeanne de Pérellos, demoiselle d'honneur et parente de la duchesse. Emporté par sa passion, il pénétra sous un déguisement dans l'hôtel ducal et parvint à se glisser dans la chambre de son amante; mais il avait été aperçu. Les gardiens en prévinrent le sire de Saint-Ligier, officier et intendant. Les flambeaux furent allumés et des perquisitions faites. Ayant été découvert, il résista d'abord, mais il finit par se nommer. On le garda jusqu'au jour sous bonne escorte, et le lendemain on annonça à la duchesse que Louis de Chalon avait été arrêté sous un déguisement dans son palais. Elle ne voulut pas le voir, mais, à cause de son nom, elle le fit sans bruit rendre à la liberté, sous la promesse qu'il ferait de renoncer à ses projets tant que la jeune Aragonaise serait à sa cour.

Le comte de Tonnerre sortit du château. Peu de temps après, il y rentra à la tête d'une troupe armée, et, en plein jour, pénétrant de force dans les appartements, il enleva la belle Espagnole, la plaça sur un cheval et se retira en France.

Lorsque le duc apprit cet atten-

tat dont le bruit retentissait dans tous les Pays-Bas, il ne put retenir sa colère. Sur-le-champ il écrivit à ses officiers du comté de saisir le coupable, ses châteaux, ses terres, et de l'enfermer dans les prisons de Dole. Ajourné à son de trompe par les sergents dans les villes de Salins, Poligny et Dole et dans ses seigneuries de Châtelbelin, Orgelet, Monnet, Saint-Julien et Montaigu, Louis ne comparut pas. Le parlement assemblé à Dole rendit un arrêt le 2 août 1407, qui se termine ainsi : « Pour les causes ci-dessus déclarées, nous avons banni et bannissons perpétuellement et à toujours messire Louis de Chalon du comté de Bourgogne; avons adjugé et adjugeons tous ses biens estant aud. comté à Mgr le duc, et, sous peine de perdre corps et biens, défendons à tous les subjets de notre redoupté seigneur de donner au comte de Tonnerre conseil, assistance ou confort en aucune manière que ce soit, mais leur ordonnons de par notre dit seigneur de le tenir pour son ennemi mortel. »

Cet arrêt à la main, les officiers forcèrent les portes de Châtelbelin et des autres forteresses de Louis de Chalon; on saisit ses terres et ses papiers. Par pitié pour Marie de la Trémouille, qui habitait solitairement le manoir d'Orgelet, le duc voulut qu'elle jouît des châteaux et des terres de son époux. Le dauphin supplia, en 1410, le duc de Bourgogne, son beau-père, de pardonner au sire de Chalon, qui avait épousé secrètement Jeanne de Pérellos. Le duc voulait que ce prince reprît sa première femme, injustement répudiée. Louis, toujours entraîné par le délire de sa passion, invoquait la nullité de son premier mariage, et l'honneur de la famille de Pérellos était d'accord avec son amour. Pour concilier des intérêts si divers, le duc exigea qu'entre Jeanne et Marie, Louis s'en tînt à la décision du juge d'église. Ce dernier fit toutes les promesses qu'on voulut ; le chevalier Pons de Pérellos et le vicomte, son frère, présents à l'hôtel d'Artois, jurèrent que, jusqu'à la décision de l'église, la jeune Espagnole resterait hors de la puissance du comte de Tonnerre; Jeanne fit le même serment. Le duc donna l'ordre alors à ses baillis d'Aval et de Dole de restituer à son cousin ses châteaux, forteresses et seigneuries, à l'exception du partage d'Auxerre sur la saunerie et de Châtelbelin, qui demeuraient confisqués. Il est probable que, sous la dénomination générale de Châtelbelin, la seigneurie d'Orgelet se trouvait comprise dans la confiscation. Une lettre de la duchesse de Bourgogne à Guy Arménier, datée du 25 juin 1413, pourrait du moins le faire supposer. « Ayant le gouvernement en l'absence de monseigneur, dit la duchesse, nous avons eu nouvelles par gens bien créables que plusieurs grans seigneurs se sont assemblés...à grant puissance sur les marches de Berry et d'Auvergne tant capitaines comme gens de compagnie comme autres... de Bourgogne et de Charolais pour les gaster et les détruire...Nous commettons que vous vous transportiez brièvement es chasteaux et forteresses d'Orgelet... *lesquels furent au comte de Tonnerre* et en chacune d'elles ordonnez... pour les garde et deffense d'icelles forteresses, etc. »

Louis de Chalon, ne pouvant pardonner au duc d'avoir rendu dé-

finitive la confiscation de ses plus riches domaines, lui fit une guerre à outrance. Accusé d'avoir fait, en 1411, alliance avec les ennemis mortels du duc, d'avoir conduit un corps d'armée aux Marches d'Auvergne, à Vienne, à Villefranche et sur la Loire, pour dévaster les deux Bourgognes et le Charollais, d'avoir fait des efforts secrets et répétés pour prendre certaines forteresses dans le comté et ailleurs, d'avoir formé le projet de tuer le duc et de s'en être ouvert à Jean de Chalon-Arlay, Louis fut déclaré coupable de lèse-majesté, banni, et ses terres furent confisquées (arrêt du parlement de Dole du 18 juillet 1413). Ce prince, le dernier mâle de sa race, périt à la bataille de Verneuil, gagnée par les Anglais le 17 août 1424.

Louis de Chalon-Arlay III prétendit que Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, l'ayant substitué pour recueillir sa succession dans le cas où Louis de Chalon-Auxerre mourrait sans postérité, il devait être propriétaire d'Orgelet, de Châtelbelin, etc.; mais le duc Philippe-le-Bon refusa de faire droit à cette demande, sous le prétexte que ces biens lui appartenaient à titre de confiscation.

Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, et Maximilien, son époux, voulant récompenser les services que leur rendait Jean de Chalon-Arlay IV, lui donnèrent, en 1477, tous les domaines provenant de la confiscation de Louis II de Chalon-Auxerre.

Le 28 mars 1479 (n. st.), le roi Louis XI offrit, de son côté, à Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon, son prisonnier, s'il consentait à entrer à son service, de lui abandonner ces mêmes domaines, et il lui en fit effectivement donation au mois d'août suivant. L'oncle et le neveu pouvaient donc se prétendre en même temps possesseurs d'Orgelet, de Châtelbelin, etc. Dans le traité de paix signé à Arras le 22 décembre 1482, lorsqu'il fut question de confirmer les grandes donations que la duchesse Marie avait faites au prince d'Orange, le roi Louis XI déclara qu'il ne savait pas ce que c'était et qu'il se réservait de prononcer. « Quant à la donation faicte par dame Marie au prince d'Orange, dit le roi, des seigneuries de Châtelbelin, Orgelet et autres au comté de Bourgogne, elle n'estoit confirmée, ains l'on s'informeroit pour y pourvoir. » Nous ignorons quelle fut la conséquence de cette réserve; nous savons seulement que Jean de Chalon jouissait d'Orgelet en 1493 et qu'il transmit cette terre à Philibert de Chalon, son fils. Après la mort de Réné de Nassau, arrivée en 1544, le procureur général du parlement de Dole prétendit, au nom de l'empereur Charles-Quint, que les terres du partage d'Auxerre et de Châtelbelin n'avaient été remises à Jean de Chalon que pour lui et ses descendants, et que Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, héritier de Réné de Nassau, n'étant pas du sang des Chalon, n'y avait aucun droit et qu'elles devaient retourner à l'empereur. Cette difficulté fut évoquée au conseil de Malines; mais le procès ne fut pas jugé, par suite de la confiscation des biens de Guillaume de Nassau, prononcée, en 1567, par Philippe II, roi d'Espagne. L'article 14 de la trève de 1609 avait statué que le procès de Châtelbelin serait jugé dans l'année. Aucune poursuite n'ayant eu lieu, il fut décidé par le traité de paix, signé en 1648, entre

le roi d'Espagne et les Etats généraux des provinces unies, « que le fisc délaisserait touts et un chacun les biens demandés audit procès pour être occupés réellement et de fait et pris en libre et pleine possession par le prince d'Orange, ses hoirs, successeurs et ayant cause. » Ce fut Guillaume III de Nassau, prince d'Orange, qui rentra en possession de la terre d'Orgelet en vertu de ce traité. Dès ce moment ce domaine a appartenu aux mêmes seigneurs que Nozeroy, Lons-le-Saunier et Arlay.

Château. Un terrier de la seigneurie d'Orgelet, dressé en 1455, contient la description suivante du château : « Le chastel est une très belle et très notable forteresse, de grande apparoissance et spacieuse, assise sur une haute roche de tous côtés au-dessus de la ville, fermée de deux paires de murs tout à l'entour, et en icelle a une belle et grande tour quarrée couverte de plomb avec une grande salle semblablement couverte de plomb et moult belle et grande, et plusieurs chambres, poelles, garde-robbes, retraits et aisances, une belle et grande citerne pleine d'eau, et pardevant devers la ville une bassecour bien fermée de bons murs entre la ville, en laquelle sont les estableries du seigneur, et derrière le chastel a un jardin et une belle potelle vers la roiche pour saillir par derrière hors du chastel sans le danger de la vie. Ce château fut démantelé par les troupes de Louis XI en 1479. » On lit dans un terrier dressé en 1583: « Le chastel est en ruines et souloit être très belle et très notable forteresse, de grande et notable apparoissance et spacieuse, assise sur une haute roche de tous côtés au-dessus de la ville et joignant à icelle, fermée de deux paires de murs tout à l'entour et en iceluy y a une belle et grande tour quarrée que *souloit* être couverte de plomb et moult belle et grande; y a plusieurs chambres, poïles, garde-robbes, greniers, fourgs, moulins, cisternes pleines d'eau et autres choses necessaires appartenant à forteresse et chastel. Et pardevant devers lad. ville, y a une basse-cour bien fermée de bons murs contre lad. ville où *étaient* les étableries du seigneur, et à l'entrée d'icelle basse-cour était une maison de pourtier de la première porte du chastel et derrière led. chastel y avait un jardin entre les cintres et led. chastel. Et aussi y a audit chastel, de la partie de la roche, une belle potelle pour saillir par derrière hors iceluy chastel sans le dangier de lad. ville. Et encore y a dedans led. chastel une grande tour nove quarrée du côté devers la ville à machicoulis tout à l'entour à braves et à terrasses couvertes de tables de pierre à pendants. »

Cette forteresse, assiégée et prise par le maréchal de Biron en 1595, fut tellement endommagée qu'elle ne put être d'aucun secours pendant les guerres du XVIIe siècle. De toutes ces immenses constructions, il ne reste qu'un pan de mur de 20^{m} de longueur, 12^{m} de hauteur et 1^{m} 50^{c} d'épaisseur, percé de deux ouvertures à plein cintre. Des ruines de ce château, qui appartiennent à M. le prince d'Aremberg, on jouit d'une belle perspective sur les vallées de l'Ain, de la Valouse, et sur les hautes montagnes du Jura. Les sujets de la seigneurie passaient deux revues d'armes par an devant le capitaine de ce château. « Deux fois l'an, porte

le terrier de 1455, les habitants d'Orgelet doivent se mettre sus en armes, habillés de harnois blancs ceux qui ont la puissance de le faire, les autres au dessoubs, d'auberjons, de salades, de gantelets, de jaques et garnis de lances, arcs, trousses, arbalestes, et les autres de salades, gantelets et bâtons de défense, ainsi qu'a eux est possible de faire.

Fief de Merlia. Le village de *Merlia, Mellia, Mellie,* avait donné son nom à une famille noble qui tenait un rang important à la cour des sires de Chalon. Ses membres, presque tous décorés du titre de sages ou licenciés en droit, remplissaient près de ces princes les fonctions de conseillers, de baillis ou de châtelains d'Orgelet. Jacques de Merlia, écuyer, mort en 1508 à Montaigu, fut le dernier mâle de cette race.

Au mois de septembre 1303, Jean de Montjouvent fit hommage à Jean de Chalon-Auxerre Ier de son fief de Merlia. L'année suivante, Aymon du Louverot fit le même devoir pour un autre fief, situé dans ce lieu, qu'il avait recueilli dans la succession de Perrin du Louverot, son père. Ces deux fiefs appartenaient, en 1389, à Guillaume de Chilly, écuyer, et, en 1403, à Guyot de la Porte de Chilly. Ils passèrent peu de temps après aux seigneurs de Chambéria.

Fief de Matafelon. Sur une motte artificielle appelée en *Montillet,* existait un château-fort qui était le centre d'un fief possédé par la famille de Matafelon, dont Guichenon a donné la généalogie dans son histoire de Bresse et du Bugey. Gérard de Matafelon, chevalier, marié, en 1356, à Henriette de Bussy, se qualifiait de seigneur du Montillet et du Planet. La partie du territoire d'Orgelet appelée en Matafoulon dépendait du fief du Montillet.

Fief de Binans. La famille de Binans-Chambéria possédait, à titre de franc-alleu, une rue entière d'Orgelet. Les censitaires des meix situés dans cette rue ne payaient point de droit de toises au seigneur pour leurs maisons.

Fiefs divers. Une preuve de l'antiquité d'Orgelet, c'est qu'une partie de son territoire était possédée dans l'origine par des hommes libres, qui ne consentirent à faire hommage de leurs alleux aux princes de Chalon que pour prendre rang dans la hiérarchie féodale et obtenir une protection que leur indépendance n'aurait pu suppléer. Cette circonstance explique la multitude de maisons nobles qui existaient dans cette ville.

Prévôté. La prévôté était inféodée à une famille noble qui portait le nom de la ville, et passa, au XIVe siècle, à la maison de Thoyria, branche cadette des sires de Virechâtel. *Vuchars* d'Oriolet figure dans une charte de 1227. *Aymonin* et *Jean* d'Orgelet reprirent de fief, en 1313, de Hugues de Vienne, sire de Pagny, une maison située à Lons-le-Saunier et des montées de muire aux salines de cette ville. *Etienne* d'Orgelet était prieur des frères Prêcheurs de Poligny en 1327. *Jacques* d'Orgelet, official de Besançon, fut nommé conseiller au parlement en 1361. *Pierre* d'Orgelet, bachelier en décrets, était aumônier du prieuré de Gigny en 1401 et 1406. Le bâtard d'Orgelet, écuyer, servait en l'armée du duc Jean-sans-Peur en 1417, et *Thomas* d'Orgelet était maître des requêtes et secrétaire de ce prince. *Guyot*

d'Orgelet, écuyer, fit un partage, en 1380, avec Jean, bâtard de Chalon, son beau-frère.

Régime municipal. L'administration d'Orgelet, confiée d'abord à un prévôt institué par le seigneur, passa, après la charte de franchises de 1267, entre les mains de quatre consuls élus annuellement par les habitants et assistés d'un conseil de douze membres. Les affaires importantes se traitaient avec le concours de tous les bourgeois réunis en assemblées générales.

Par lettres patentes du 22 mai 1546, l'empereur Charles-Quint, qui se regardait comme propriétaire d'Orgelet depuis la mort de Réné de Nassau, concéda aux habitants une mairie qui devait être exercée par l'un des notables élus par les échevins et les conseillers. Le mayeur demeura chargé de l'exercice de la justice haute, moyenne et basse en matière civile dans l'étendue de la prévôté, et de la police dans la ville et sa banlieue. Il fut stipulé que les amendes de police prononcées par le maire appartiendraient à la ville, celles en matière civile au seigneur, et que ce dernier aurait le droit exclusif de nommer le greffier. L'appel des jugements du maire en matière civile se portait devant le bailliage, et en matière de police devant le parlement. Ce magistrat prenait le titre de vicomte-mayeur et de capitaine de la ville, et assistait aux Etats de la province comme représentant l'une des quatorze bonnes villes de Franche-Comté. Les échevins étaient qualifiés, dans les actes officiels, de *nobles consuls*. Les officiers municipaux eurent le pouvoir d'élire un procureur syndic pour instruire les causes, et six sergents pour faire les ajournements et exécuter les sentences.

Nous ne suivrons pas la magistrature urbaine d'Orgelet dans toutes les phases que lui fit subir la vénalité des offices, depuis que Louis XIV eut rendu les charges héréditaires. Nous nous bornerons à dire qu'au moment où la révolution éclata, il y avait à la tête de la commune un vicomte-mayeur, lieutenant général de police, un lieutenant de maire, un premier et un second échevin, deux conseillers dont l'un faisait les fonctions de greffier de la justice de mairie, un procureur du roi de police, receveur et contrôleur des revenus, un secrétaire-greffier et garde des archives. Deux sergents de ville faisaient en même temps les fonctions de gardes de police.

Libertés, priviléges et franchises de la ville. Tout l'espace compris dans les limites de la franchise accordée en 1267 était un lieu d'asile. Nul ne pouvait y être arrêté, si ce n'est les voleurs et les meurtriers surpris en flagrant délit.

Garde des portes et des clefs de la ville. Les bourgeois avaient la garde des clefs et des portes de leur bourg. C'était à eux à élire et instituer le commandant du guet et de la milice bourgeoise. Le mayeur, et avant lui le premier échevin, avait seul le droit d'ouvrir et de fermer les portes et de garder les clefs en sa demeure.

Droits de chasse, de pêche, d'incolat et de bourgeoisie. Ces droits étaient les mêmes qu'à Lons-le-Saunier, et résultaient de la charte de franchises de 1267.

Droits d'entrée sur les vins. Un arrêt du conseil, du 24 juin 1754, permit à la ville de percevoir un octroi de cinq sols par barral de vin

introduit dans ses murs. Malgré la fraude, qui s'opérait sur une grande échelle, cet impôt produisait encore plus de 2000 fr. par an.

Droit d'entrée sur le bétail. L'arrêt précédent avait aussi autorisé un octroi que devaient payer les vendeurs de bestiaux aux jours de foires et de marchés. La perception présenta, dès le début, de si grandes difficultés, qu'on fut obligé de demander, l'année suivante, la conversion de cet impôt en un droit d'entrée.

Banalité des fours, des moulins et des foules. Le seigneur possédait une grande maison devant l'église, renfermant deux fours. Il en avait une autre à l'entrée de la rue des *Chaseaux*, qui contenait deux autres fours. Le prince d'Ysenghien abandonna ces fours aux habitants par le traité de 1749, dont nous avons déjà parlé.

La ville était propriétaire, depuis une époque très reculée, du moulin Taillard et d'une foule à drap. Elle acheta encore, en 1646, en vertu du droit de retenue qui lui avait été cédé par le prince d'Orange, le moulin Fuinel, et soumit à son profit toutes ces usines à la banalité, en 1664.

Droit de boulangerie. Il consistait dans la redevance de deux sols par mesure de froment convertie en pain par les boulangers.

Droits de halles et de boucherie. La halle aux grains était située au pied du château, et celle de la boucherie dans la rue du Maisel. Toutes deux étaient construites en bois et couvertes d'ancelles. Ruinées en 1637, elles ne furent pas rétablies. Par le traité de 1749, le prince d'Ysenghien, « pour favoriser le commerce d'Orgelet, y attirer des étrangers et y procurer l'abondance, » céda à la ville la place de ces halles et les droits qui y étaient attachés. L'octroi seul sur la boucherie rapportait 600 fr. en 1789.

Droit sur les revendeurs. Les revendeurs de vieux fers, les merciers, les cordonniers et les marchands d'étoffes étrangers qui étalaient leurs marchandises sur des bancs, payaient au seigneur une redevance qui fit aussi partie de la cession de 1749.

Droits seigneuriaux. La commune percevait non seulement des cens sur les maisons, les tours, les fossés et les terrains qui lui appartenaient, mais encore des droits de lods sur chaque mutation d'immeubles dont elle avait la directe.

Droit sur le sel. Lorsque les revenus ne suffisaient pas à faire face aux charges communales, le conseil haussait plus ou moins le prix du sel d'ordinaire. Cette branche d'impôt fut toujours impopulaire.

Exemption de péage. De tout temps les habitants furent exempts du péage que percevait le seigneur sous la dénomination de *péage d'Augerans*.

Biens communaux. A l'exception de ses fossés, de ses portes, de ses murailles, de quelques meix censables et de sa forêt de Crance, Orgelet n'avait pas de biens communaux. Les habitants ne jouissaient que d'un droit de parcours pour leur bétail sur le *plain de Crance*.

Droits honorifiques. La ville avait déjà, au commencement du XVe siècle, son hôtel-de-ville, son sceau et son beffroi. Au conseil appartenaient la collation de plusieurs chapelles dans l'église paroissiale, la présentation des familiers, l'administration de l'hôpital et du collége. Le maire jouissait des mêmes

prérogatives que celui de Lons-le-Saunier et se regardait même comme supérieur en dignité, parce qu'il était juge en matière civile pour toutes les communautés de la châtellenie.

Armoiries. Orgelet portait: d'*azur à trois épis d'or*. Ces épis d'orge étaient des armes parlantes.

Commerce et industrie au moyen-âge. Orgelet était l'une des villes les plus industrielles de la province. Ses tanneries, ses mégisseries, favorisées par d'excellentes eaux, sa cordonnerie, ses chapelleries, jouissaient d'une réputation lointaine. Ses fabriques de droguet, en laines du pays, avaient une telle importance, que l'aune employée par les marchands était gravée sur la façade de l'hôtel-de-ville de Lyon, et qu'il était ordonné aux moines de Gigny, par leurs constitutions, de se servir de ce drap. Les juifs étaient nombreux dans cette ville au XIVe siècle et y avaient une table pour le change. Ils avaient cependant été exclus des priviléges de la franchise par la charte de 1267. Ses routes étaient sillonnées de marchands se rendant à Saint-Claude, à Genève et à Lyon. Celle de Lyon, connue sous le nom de *Chemin des Allemands*, était, depuis Lons-le-Saunier, la plus courte et la plus commode. Tous les cours d'eau étaient utilisés pour mettre en mouvement des moulins, des foules à drap, des battoirs d'écorce, des forges et des huileries.

Fortifications. Orgelet était déjà muni d'une ceinture de murailles au moment de la concession des franchises, en 1267. Tristan de Chalon fit exécuter de grands travaux aux fortifications en 1363 afin de mettre la ville à l'abri des attaques des routiers. Des commissaires furent envoyés, en 1413, par la duchesse de Bourgogne, pour s'assurer de l'état de ces fortifications, et Guy Arménier, bailli d'Aval, se rendit sur les lieux en 1421 pour les mettre en bon état de défense. On lit dans les terriers de 1455 et 1585: « La ville est fermée de murs et de plusieurs tours et fossés, et en ycelle y a quatre portes nommées, l'une la *porte des Ormes*, devers soleil couchant, l'autre la *porte de la Fontaine*, devers soleil levant, tirant le chemin de Saint-Claude à Genève, l'autre la *porte du bourg de Merlia*, devers vent, et la quatrième, la *porte de la Combe*, par laquelle on va et tire derrière le chastel et les murs de la fermeté d'icelle joignans audit chastel deçà et delà. Et encore et entour, il y a une petite porte appelée *portelle*, emprès l'église du côté devers vent. L'église est joignant et faisant défense avec les murs de lad. ville. »

Les portes étaient défendues par des herses et des ponts-levis. Le 15 avril 1594, des bruits de guerre s'étant élevés, on fit un jet de 1000 fr. sur tous les habitants pour réparer les remparts, et, le 1er avril suivant, à l'approche de l'armée de Henri IV, on fortifia les faubourgs. Le 4 mai suivant, ordre fut donné de démolir les toits appuyés sur les murailles et de retenir l'eau dans les fossés.

Les archives ne fournissent aucun document sur les précautions qui durent être prises en 1636 pour se préparer à une vigoureuse résistance. Il faut arriver aux années 1648, 1664 et 1673 pour trouver dans les comptes du receveur de la ville quelques dépenses

relatives aux réparations des portes et des murs. Après la conquête définitive de la province par Louis XIV, l'enceinte et les tours furent démolies et les fossés acensés pour servir de jardins. Il ne reste plus que la porte du bourg de Merlia, et près d'elle une tour et de vieux pans de murs. Il existe aussi, près de l'ancien couvent des Bernardines, une tour percée d'une porte voutée. Les murs d'enceinte partaient du château, passaient sur la place du Collége, derrière l'église, derrière le couvent des Bernardines, et revenaient au château en se reliant à la porte de la Fontaine. La rue de l'Orme et les maisons environnantes étaient en dehors de l'enceinte et portaient le nom de *faubourg des Ormes*.

Etat d'Orgelet du XIIIe *au* XVIIe *siècle*. Le séjour des princes de Chalon à Orgelet avait attiré dans cette ville une foule de familles qui firent bâtir de somptueux hôtels dans l'enceinte du bourg. Les seigneurs de Laubespin, de Fétigny, de Beaufort, de Présilly, de Nancuise, d'Ugna, de Chilly, du Tartre, de Merlia, de Virechâtel, de Véria, de Viremont, de la Vilette, de Chambéria, d'Ecrilles, de Montjouvent, de Ronchaud, de Rothonay, de Matafelon, de Pymorin, les Dagay, les Brassard, les Fauquier, les Rollin, les d'Arlay, tous chevaliers ou écuyers, habitaient presque constamment Orgelet au XIVe siècle et y faisaient grande figure.

Cet état de choses n'avait pas changé au siècle suivant. Le terrier de 1455 porte : « laquelle ville est notablement édifiée de maisons tant de pierre comme de bois et habitée de plusieurs notables gens.»

Après les guerres de Louis XI, l'ancienne noblesse disparut en partie ; on vit surgir plusieurs familles bourgeoises, enrichies par le commerce, qui s'élevèrent successivement à de hauts emplois dans l'armée, la magistrature et le clergé.

Au XVIe siècle, le commerce et l'industrie prirent un essor extraordinaire, ce qui a fait dire à Gilbert Cousin, qui connaissait parfaitement cette ville, puisque Jeanne Dagay, sa mère, en était originaire: « *Orgelium mercimoniis florens et cujus incolæ sunt industrii et negotiosi, lanificio dantes operam.* »

Les calamités qui fondirent sur notre province au XVIIe siècle anéantirent toute cette prospérité.

Guerres et siéges. Charles d'Amboise, général en chef de l'armée française sous Louis XI, désespérant de se rendre maître par les armes de toutes les places fortes de Franche-Comté, chercha, à force de libéralités, à établir des intelligences avec les personnages les plus influents de chaque ville. Claude de Dortans, seigneur de Champagne, offrit de lui livrer Orgelet. Après le siége et la ruine de Dole, ce gentilhomme réunit les habitants, qui étaient dans la consternation, leur fit comprendre qu'ils n'étaient pas en force pour résister et qu'il leur serait beaucoup plus avantageux d'être sujets d'un grand roi que d'un prince éloigné qui les accablait d'impôts. Leur faisant ensuite une sombre peinture des malheurs qui fondraient sur leur tête s'ils résistaient, il les décida ainsi à ouvrir leurs portes aux ennemis, comme l'avait fait Lons-le-Saunier. Le château d'Orgelet, ainsi que ceux de Pellapucin, de Costarel, et le village de Marangea,

furent occupés par les troupes françaises et ruinés.

En 1541, se trouve mentionnée « une grosse querelle faite par les nobles du comté contre les enfants d'Orgelet à laquelle Dieu mit paix et fin. »

Dès que l'invasion de Henri IV dans la province fut connue, la population d'Orgelet s'occupa avec ardeur de réparer ses remparts et de fortifier ses faubourgs. Les habitants, réunis le 4 mai 1595, firent « le serment général de se défendre contre le maréchal de Biron, se disant lieutenant du prince de Béarn, prétendu roi de France.» Le même jour, le maire rendit une ordonnance qui prononçait la confiscation des biens de tous ceux qui fuiraient. Le maréchal de Biron marcha en personne contre cette ville avec son principal corps d'armée, s'en empara du 19 au 25 août et y laissa une garnison militaire qui, pendant un séjour de plus de deux mois, y commit des violences et des exactions de toute espèce.

Le 28 septembre 1598, Orgelet fut traversé par des troupes espagnoles venant de Savoie. Ces bandes indisciplinées y commirent de révoltants brigandages.

Au mois d'avril 1637, le duc de Longueville se disposa à aller attaquer Saint-Claude et se proposait de surprendre en passant la ville d'Orgelet. Clériadus de Coligny, seigneur de Cressia, tout dévoué à la France, pressait les habitants de se rendre. Le marquis de Saint-Martin, prévenu de ces menées, s'y rendit en toute hâte et y laissa bonne garde. Quelques jours après, il envoya M. de Champagne pour prendre le commandement de cette place. Après la reddition de Saint-Julien, le duc de Longueville s'avança contre Orgelet le 16 juillet 1637. La ville fit peu de résistance, car, dit Girardot de Beauchemin, « la peste l'avoit dévastée totalement, et les deffenses que Champagne avoit laissé aux masures du chasteau avoient été commises à un soldat qui avoit promy de les deffendre. Mais la peste l'ayant réduit à quinze ou seize hommes, il apprehenda le succès du commandant de Frontenay (qui avait été pendu par les Français), de quoy le marquis fut irrité et luy fit faire son procès pour avoir rendu la place sans combattre. » La prise du château fut suivie de l'incendie de la ville.

Au mois d'août 1639, les paysans d'Alièze ayant surpris quatre soldats retardataires du régiment de Tavannes qui traversaient leur village en allant au siége de Virechâtel, les mirent à mort. Aussitôt que cet événement fut connu, les Français, furieux, ne se contentèrent pas de brûler Alièze et d'en tuer les habitants, ils mirent aussi le feu à Orgelet qu'on commençait à rebâtir. La ville resta pendant plusieurs années déserte. Un édit du parlement ayant prescrit aux communautés de nommer un échevin sur six habitants, il n'en fut élu que deux à Orgelet en 1647.

Il est probable que cette ville se rendit sans résistance en 1668. Elle fut du nombre de celles qui opposèrent la plus énergique résistance à l'impôt que le gouverneur de la province exigeait en 1672, pour l'entretien et la solde des troupes, et fut la dernière à se soumettre.

Dès que la nouvelle de la déclaration de guerre faite à l'Espagne par Louis XIV fut connue à Orge-

let (28 octobre 1673), les échevins s'empressèrent de faire réparer les remparts, d'organiser la milice bourgeoise et de faire faire le guet nuit et jour. Le capitaine Poly reçut en même temps les pouvoirs militaires les plus étendus. Les bourgeois cachèrent leurs meubles dans le clocher, sur les voutes de l'église, dans leurs caves, et se préparèrent, les uns à se défendre, les autres à s'enfuir. Plusieurs se cachèrent dans les grottes de Marangea. Les Français arrivèrent le 31 mars 1674, et se disposèrent aussitôt à l'attaque. On sonna le tocsin et on courut aux armes. L'ennemi s'étant rendu maître des portes se répandit dans les rues. Le tumulte devint extrême. On se battit de part et d'autre avec désespoir. Les pavés furent bientôt jonchés de morts et de mourants. Supérieurs en nombre, les Français restèrent maîtres du champ de bataille et mirent tout à feu et à sang. Des rues entières disparurent dans des torrents de flammes. L'église ne fut pas même épargnée. La flèche du clocher s'écroula avec un épouvantable fracas et broya plusieurs personnes dans sa chute.

Lorsque l'ennemi voulut continuer sa route, il fut arrêté par des paysans dans les bois de Crance et y fit d'énormes pertes. Claude Guignard de Menouille, à la tête d'une compagnie de corps-francs recrutée à Cernon et aux environs, ne succomba qu'après avoir tué sept soldats de sa propre main.

De longues années de paix succédèrent à ces désastres. Elles ne furent plus troublées que par les invasions des alliés en janvier 1814 et juillet 1815. Plus de cinquante mille hommes traversèrent Orgelet et accablèrent cette ville par leurs réquisitions.

Pestes et famines. La ville d'Orgelet est entourée par une vaste plaine marécageuse dont les miasmes pestilentiels ont engendré de fréquentes maladies épidémiques. L'histoire a conservé le souvenir des pestes de 1349, de 1458, de 1489, de 1636 et de 1637, qui y causèrent une effrayante mortalité.

Le 17 novembre 1664, on fit rétablir des portes en chêne pour empêcher l'entrée des étrangers à cause de la peste qui régnait à Lyon, et, le 20 septembre 1668, on prit de sévères précautions en raison de la peste qui sévissait à Lons-le-Saunier. En 1721, on prescrivit de nouvelles mesures préservatrices contre ce fléau qui désolait alors la Provence et menaçait de se propager.

La famine dut sévir d'autant plus souvent à Orgelet, que la stérilité des campagnes environnantes était proverbiale. « Ager minime ferax est, dit Gilbert Cousin, utpote assiduis collibus vallibusque non obliquus solum et inæqualis, sed etiam rupibus et saxis asper. Unde communi proverbio dicitur habere campos sine graminibus, fluvios sine piscibus, montes sine sylvis et nemoribus. »

Cet adage, dénaturé par les villes voisines, fut ainsi traduit: *ville sans argent, fontaine sans eau, prairie sans foin, montagne sans bois.*

Chaque peste, chaque guerre était suivie d'affreuses famines. Plusieurs fois les échevins d'Orgelet tentèrent de chasser les mendiants et les étrangers, surtout au moment des disettes; mais le besoin de vivre transformait ces bannis en voleurs: ils se rassemblaient dans les rochers, au milieu des

bois, venaient par bandes, comme des loups affamés, rôder autour des murs, coupant les routes et détroussant les voyageurs. Plusieurs localités des environs sont restées tristement célèbres par les crimes qui s'y commettaient. On ne les traversait qu'en tremblant et en marchant par caravanes.

Incendies. L'usage de couvrir les maisons en ancelles ou en chaume, de les construire en bois, et le manque d'eau, donnèrent toujours un caractère terrible aux incendies d'Orgelet. Un sinistre était rarement partiel. Une seule maison en flammes suffisait pour réduire des rues entières en cendres. L'incendie le plus anciennement connu est celui qui eut lieu lors de la guerre des barons comtois contre Eudes IV, duc de Bourgogne, en 1336. Le second se manifesta en 1507, et fut à peu près général. Il en fut de même de ceux de 1637 et de 1674. Celui de 1606 détruisit une grande partie de l'église et cinquante-deux maisons environnantes. Le 21 novembre 1752, cent vingt-deux maisons furent incendiées sans cause connue. Une religieuse bernardine, qui a écrit les annales de sa maison, rapporte qu'un père capucin courut sur les toits enflammés et arrêta subitement le fléau en posant le Saint-Sacrement au sommet d'une maison menacée.

Fêtes publiques. Le passage du cortége funèbre de Philibert de Chalon à Orgelet, au mois d'octobre 1530, fut l'occasion d'une magnifique cérémonie dans l'église. « Il y eut procession, chapelle ardente, luminaires et services chacun jour continuellement. » La réception dans cette ville de Henri, comte de Nassau, et de Réné, son fils, fut faite avec la même pompe et le même luxe qu'à Lons-le-Saunier. Le marquis d'Yenne, gouverneur de la province, étant venu visiter Orgelet le 26 avril 1666, y fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Le corps municipal, après l'avoir complimenté, lui offrit un cadeau de vingt livres en or et des friandises. Placé sur la route de Saint-Claude où les personnages les plus illustres se rendaient en pèlerinage, Orgelet fut visité plusieurs fois par les ducs de Bourgogne et par le roi Louis XI.

Evénements divers. Les principaux événements dont Orgelet a été le théâtre ont déjà été rapportés dans le cours de cette notice. Les habitants accueillirent avec enthousiasme la révolution de 1789, mais ils en déplorèrent les excès. L'esprit public était le même qu'à Lons-le-Saunier et manifesta ses tendances par des actes de même nature. Les terroristes y furent victimes de violentes représailles.

ÉTAT ANCIEN.

Etablissements religieux.

Eglise et familiarité. Les commencements de l'histoire ecclésiastique d'Orgelet sont très obscurs. Il n'y avait dans l'origine qu'une chapelle castrale desservie par l'un des chapelains du seigneur. Cette chapelle devait être très ancienne, car elle servait déjà de halle aux grains en 1231. L'église n'a commencé à être qualifiée de paroissiale qu'à la fin du XIIIe siècle. Le vicaire perpétuel chargé de sa desserte était à la nomination de l'archevêque de Besançon. La fondation d'une messe matutinale et de quelques services particuliers don-

ma naissance, dans le siècle suivant, à un corps de chapelains qui s'organisa en familiarité. Le chapitre, érigé par Jean de Chalon-Châtelbelin en 1396, n'exista jamais. Un bref du pape Eugène IV, daté de la veille des ides d'octobre 1443, prononça l'absolution des censures qui avaient été lancées contre Etienne Fauquier pour son injuste détention de l'église d'Orgelet, et enjoignit à cet ecclésiastique de se démettre immédiatement de sa cure. Le pape Pie II, par une bulle datée à Tibure du 12 des calendes d'août 1463, unit cette vicairie à la familiarité. Rollin Chapuis, l'un des familiers envoyés à Rome pour négocier cette affaire, s'occupa de ses propres intérêts et négligea ceux de ses collègues au point de ne pas même songer à faire déclarer par le pape comment et par qui serait élu le curé. Il se borna à obtenir ce titre pour lui-même. Aussi, à son retour, fut-il accablé d'injures et de reproches. Il fallut obtenir une seconde bulle pour faire statuer que les familiers éliraient l'un d'entre eux pour faire le service de la paroisse. Une troisième bulle, donnée par Paul II le 13 des ides d'avril 1469 (v. st.), conféra à l'archevêque de Besançon la nomination du vicaire perpétuel élu par les familiers. Les habitants soutinrent de nombreux procès avec ces derniers, notamment en 1558 et en 1658, au sujet des droits curiaux. Ces difficultés se terminèrent toutes par des arbitrages.

Le 17 juillet 1558, la communauté d'Ecrilles s'obligea à payer la dîme et certaines redevances pour faire desservir son église, qui était un membre de celle d'Orgelet.

Le 22 juillet 1633, Philippe Patornay, évêque suffragant de Besançon, consacra dans l'église les autels de l'Immaculée Conception, de saint Michel, de saint Georges, de saint Claude, de saint Eloi, de sainte Catherine, de sainte Barbe, du Mont-Carmel, de saint Nicolas, de saint Joseph, de la Nativité de la Vierge, de saint Pierre et de saint Jacques, de saint Côme et de saint Damien, de saint Clair, et attesta l'authenticité des reliques de saint Denis, de saint Bertrand, confesseur, de saint Romain, abbé, et de plusieurs martyrs, renfermées dans différents reliquaires.

D'après les statuts, nul prêtre ne pouvait être reçu familier à moins d'être né à Orgelet de parents bourgeois résidant dans cette ville au moment de sa naissance. Leur nombre, d'abord fixé à vingt-quatre, fut ensuite illimité et s'élevait à trente-un en 1789. La plupart refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé et s'exilèrent en 1793. La maison où avaient lieu les réunions capitulaires était appelée le *chapitre* et fut vendue nationalement.

Cimetières. Le cimetière primitif d'Orgelet, situé au sud-ouest de l'église et bordé de murs, de haies et de peupliers, était déjà abandonné au XVe siècle et s'appelait le *Cimetière vieux*. Celui qui lui succéda était en face de l'église, mais l'habitude qu'avaient les jeunes gens de s'y réunir pour la promenade et pour d'autres exercices profanes, décida l'archevêque de Besançon à le transférer, en 1714, entre l'église et le rempart. Le cimetière actuel, en dehors de la ville, ne date que de 1846.

Prieuré de Sainte-Magdeleine.

Dans le lieu dit à la *Croix de la Magdeleine*, existait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude. Ses possessions comprenaient une partie du territoire de Dompierre. Sa ruine remonte à une époque ancienne, mais les abbés de Saint-Claude conservèrent la dîme sur les fonds provenant de cet établissement.

Chapelle de N.-D.-de-Grâce. Le 18 février de l'an 1500 (n. st.), Pierre Morel d'Orgelet, licencié en décret, ancien vicaire général d'Etienne Morel, son frère, mort évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, nomma pour ses héritiers Jean, Guillaume, Claude et Désiré Morel, ses neveux, et fit un legs considérable aux familiers, à charge de construire une chapelle sur le *Cimetière vieux* en l'honneur de Notre-Dame-de-Grâce, d'y célébrer une messe le samedi de chaque semaine et d'exposer, depuis le jeudi saint jusqu'au lundi après Pâques, une croix d'argent qu'il leur donna, renfermant un morceau de la vraie croix. Cette chapelle devint en grande vénération. La ville y fonda plusieurs offices par suite de vœux. La statue miraculeuse de la Vierge, déposée dans cet oratoire, ayant échappé aux incendies et aux pillages dont la ville fut victime, fut rapportée dans l'église.

Le 3 novembre 1684, M. Dronier donna à la fabrique une boîte remplie de reliques authentiques, à condition que le buste de la Vierge miraculeuse qui ornait la chapelle de saint Crepin et de saint Crepinien serait déposé dans la chapelle où était déjà une statue de Notre-Dame-de-Pitié. La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce n'existe plus depuis longtemps.

Chapelle du Mont-Orgier. Elle était dédiée à la Vierge et fut pendant plusieurs siècles un but de pèlerinage. Son origine se perdait dans la nuit des temps. On l'appelle aujourd'hui la *Chapelle des Croix*.

Chapelle de la Croix ou des Pénitents. Une confrérie de pénitents, formée, en 1593, sur le modèle de celle de Lons-le-Saunier, fit édifier, dans la rue Royale, une chapelle et des salles pour ses réunions. Brûlé à différentes époques, cet édifice fut reconstruit avec luxe en 1745 et a été converti, depuis la révolution, en maison particulière.

Chapelle Baday. Elle fut érigée, au XVIe siècle, par la famille Baday, et dédiée à Notre Dame. Un chapelain y était attaché et y célébrait plusieurs offices par semaine.

Ermitage. Non loin de la nouvelle route de Saint-Claude, on remarque une ferme appelée à l'*Ermitage*. Il y avait en effet en ce lieu un ermitage dédié à la Vierge, qui fut vendu nationalement en 1791. Il avait été fondé par Charles de Saint-Mauris, qui le quitta on ne sait pour quel motif. En 1622, les échevins autorisèrent Claude Amyot, ermite, et son compagnon, à y résider, à condition qu'ils l'abandonneraient si le frère Charles de Saint-Mauris voulait y rentrer. En 1770, le frère Amable trouva, en cultivant son champ, près de la chapelle, trente-deux pièces d'or dont il s'empressa d'offrir la moitié à la ville.

Couvent des Bernardines. Les Tiercelines de Dole avaient demandé, en 1623, l'autorisation de fonder un monastère à Orgelet, mais on leur refusa cette faveur. Le magistrat désirait voir un couvent de femmes s'établir dans cette ville pour donner l'instruction gra-

tuite aux jeunes filles, mais les opinions se partageaient sur le choix de l'ordre. On balançait entre les Ursulines et les Bernardines. Ces dernières, dans le vote général d'une délibération qui eut lieu au mois de mars 1652, l'emportèrent d'une voix. Jean-Jacques Jousserandot, docteur en droit à Saint-Claude, prévint de cette résolution Marie-Baptiste Jousserandot, sa sœur, qui était supérieure du couvent de Saint-Félix d'Annecy. Cette dame se hâta d'envoyer les pouvoirs nécessaires à son frère pour traiter avec le conseil municipal. Les bases de ce traité furent arrêtées du 15 au 20 mars. Les commis au gouvernement de la province donnèrent leur consentement le 26 juin suivant, à condition toutefois que cette maison ne pourrait être érigée avant la paix générale. Deux jours après, Claude d'Achey donna aussi son approbation, mais avec la même restriction. Le 22 juillet de la même année, les religieuses d'Annecy, assemblées capitulairement, élurent pour supérieure du couvent d'Orgelet Louise-Michelle Chartrier et lui donnèrent pour compagnes Jeanne-Louise de Lucinge, Anne-Suzanne Germain, Paule-Bénigne Marin, Louise-Cécile Nouvellet et Charlotte-Françoise Gariod. Par un acte du 14 septembre 1652, il fut convenu que ces dames ne pourraient s'établir dans la ville avant d'avoir payé une somme de 1500 fr. qui serait employée à réparer l'église et le clocher; qu'elles ne seraient jamais plus de quinze, outre quatre sœurs du dehors, et qu'elles ne choisiraient point l'emplacement de leur enclos sans le consentement de messieurs du magistrat; qu'elles justifieraient de leurs moyens d'existence et ne pourraient jamais acquérir sur le territoire plus de vingt journaux de terre et six soitures de pré; que les demoiselles d'Orgelet seraient reçues religieuses de chœur moyennant une dot de douze cents francs, qui serait réduite à six cents francs pour les servantes; qu'elles enseigneraient gratuitement aux filles de la ville la lecture, l'écriture et les travaux à l'aiguille; qu'elles participeraient aux priviléges comme aux charges de *la* ville, et enfin que la sœur Jousserandot, quoique professe au couvent d'Annecy, pourrait avoir sa retraite dans celui d'Orgelet quand bon lui semblerait. Le 28 septembre, Charles-Auguste de Sales, évêque et prince de Genève, donna l'ordre aux religieuses élues d'aller fonder la nouvelle maison sous l'autorité et la juridiction absolue de l'archevêque de Besançon. Ces dames, montées sur de mauvais chevaux de louage et guidées par un missionnaire de grand mérite, M. Durié, quittèrent Annecy le 3 octobre, et, après un voyage assez pénible, arrivèrent à leur destination. Aussitôt que Mgr d'Achey fut instruit de leur arrivée, il manifesta un vif mécontentement. Il ne comprenait pas que ces religieuses fussent venues sans le prévenir et avant la conclusion de la paix; d'un autre côté, il trouvait que leurs ressources étaient insuffisantes pour vivre et établir un monastère. Il leur donna l'ordre de s'éloigner. Les instances les plus vives ne purent faire fléchir la résolution de ce prélat. Ces pauvres filles retournaient à Annecy, lorsqu'elles furent rencontrées par le marquis et la marquise de Coligny, qui les emmenèrent dans leur châ-

teau de Verjon, où elles séjournèrent pendant trois mois. Après la mort de l'archevêque de Besançon, les religieuses se hâtèrent de rentrer à Orgelet et firent approuver leur réception par le chapitre métropolitain, administrateur de l'archevêché pendant la vacance du siége (26 octobre 1654). Le lendemain, M. Demesmay, vicaire-général, leur permit de dresser un autel dans une des chambres qu'elles occupaient à titre de location et d'y faire célébrer la messe. Le 16 octobre 1655, le prince d'Orange les autorisa à acquérir quelques fonds « et plastres de maisons tous ruynés et incendiés par les malheurs de la guerre, » pour y bâtir leur monastère, et vingt ou trente journaux de terre et pré dans le district de la ville. Aussitôt que les bâtiments furent achevés, les demoiselles de la ville et des environs mirent tant d'empressement à se faire admettre dans cette maison, qu'il fallut songer à fonder d'autres monastères pour les recevoir. Sur les instances de Mlles de Valdahon, de Saint-Mauris et Piard, la supérieure se rendit à Pontarlier, au mois de mai 1662, pour chercher à y former un nouvel établissement. Le chapitre métropolitain et le parlement refusèrent leur adhésion. Après de longues démarches, on parvint cependant à obtenir des lettres patentes du roi d'Espagne Philippe II, le 7 novembre 1664. Mlles de Valdahon, de Saint-Mauris et Piard partirent d'Orgelet le 7 juillet 1665 et fondèrent aussitôt la maison de Pontarlier.

Aux premiers bruits de l'approche des ennemis, en 1674, les religieuses cloîtrées s'enfuirent d'Orgelet et se réfugièrent à Moirans, puis à l'hôpital de Saint-Claude. Elles ne laissèrent dans le couvent que cinq sœurs du dehors et une servante. Ces dernières cachèrent tous leurs meubles dans la terre, sous les débris des maisons et dans le réfectoire. Les Français entrèrent à Orgelet au milieu de la nuit du 31 mars. Une foule de soldats vint frapper à la porte du monastère et voulait y entrer de force ; mais le comte d'Apremont, M. de Montgaillard et quelques officiers se présentèrent seuls, visitèrent la maison et se retirèrent en promettant aux sœurs leur protection. Elles en usèrent un moment après pour faire détourner de la maison voisine et des maisons de toute la rue dévouée à l'incendie, les pétards qu'y appliquaient les soldats. Dès qu'elles virent qu'on transformait le couvent en infirmerie en y apportant tous les blessés, elles prirent la fuite au milieu de mille périls et allèrent rejoindre leurs sœurs à Saint-Claude, où elles restèrent cinq ou six mois. A leur retour, elles trouvèrent leur bâtiment encore debout, mais tous les meubles laissés dans les chambres ou cachés avaient disparu et avaient été pillés par les troupes comtoises après le départ de M. d'Apremont.

Le monastère qui existe actuellement fut construit par l'Italien Janolti, sur les plans de dom Vincent Duchesne, célèbre bénédictin et habile architecte. La première pierre en fut posée le 22 mai 1708, et l'église fut bénite le 18 juin 1716 par Mgr de Grammont-Châtillon, évêque d'Aréthuse. Ce n'est cependant qu'en 1718 qu'eut lieu la clôture régulière.

A la célébration, en 1752, du premier centenaire de la fondation, la communauté se composait de

trente-deux religieuses de chœur, une novice, une prétendante, cinq sœurs du voile blanc et deux sœurs du dehors. Le couvent fut atteint par l'incendie qui eut lieu le 21 novembre de la même année. « On ne pouvait arrêter l'embrasement du quartier des pensionnaires qui persistait opiniâtrément, dit l'annaliste de la maison, lorsque notre révérende mère y porta la relique de la Sainte Croix, la petite figure miraculeuse de la très sainte Vierge, accompagnée du cierge bénit. Tout à coup on vit les flammes s'abattre et le feu insensiblement s'apaiser. »

Les événements intérieurs du monastère des Bernardines réformées d'Orgelet n'offrent de saillant que la visite, en 1663, de la célèbre réformatrice de l'ordre, Louise-Thérèse de Ballon, la réclusion, en vertu de lettres de cachet, de la marquise d'Antigny (1717), d'une religieuse converse de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun (1723), d'Anne-Philippine de Poitiers, comtesse douairière de Grammont-Châtillon (1743), de Mlle de Raclet (1769), de Mme de la Tessonnière (1781-1789), et enfin la réunion qui y eut lieu, le 27 mai 1761, de l'archevêque de Besançon, de l'évêque de Saint-Claude, de l'évêque de Rosy et de plusieurs autres personnages du haut-clergé. Cet établissement fut supprimé en 1791. Les bâtiments sont situés dans la Grande-Rue. L'Etat en a conservé une partie qui a été convertie en caserne de gendarmerie, et le surplus a été donné à la ville pour servir de collége. Ils se composent d'une église, de plusieurs corps de logis, de cours, jardins et dépendances. Des galeries et des portiques voutés à arcades bordent les cours.

Couvent des Capucins. Des Capucins appelés de Lons-le-Saunier ou de Saint-Claude venaient chaque année à Orgelet prêcher pendant l'Avent, le Carême, et aux jours de fêtes solennelles. Leurs déplacements occasionnaient des dépenses assez considérables à la ville. Jean-François de Marnix, infirmier de l'abbaye de Saint-Claude et prieur de l'Etoile, demanda, en 1716 et 1717, à l'archevêque de Besançon, la permission d'établir à ses frais, dans cette ville,, un couvent ou hospice pour des religieux de cet ordre, faveur qui lui fut accordée. Ce vénérable ecclésiastique, qui avait déjà enrichi le couvent des Bernardines en 1709, acheta une maison et un enclos et en fit don au Souverain Pontife le 23 novembre 1720, à condition que les Capucins de Saint-Claude en prendraient possession et y entretiendraient deux ou trois religieux. Le nombre en fut élevé jusqu'à six. Ce bâtiment a été vendu nationalement le 27 janvier 1791 et appartient actuellement à plusieurs particuliers.

Congrégation des artisans. Les artisans d'Orgelet se réunirent, en 1730, pour ériger, en l'honneur de la Vierge, une chapelle où ils chantaient son office tous les dimanches et aux principales fêtes de l'année. Cette chapelle est située à l'extrémité septentrionale de la rue du Château et sert encore aux exercices de cette confrérie.

Confréries diverses. Les plus anciennes confréries érigées dans cette ville étaient celles de saint Clair, abbé, du Saint-Esprit et de la Fête-Dieu; elles existaient déjà en 1405. Celles qui se formèrent

successivement à partir du xve siècle, furent celles de saint Séverin, de sainte Barbe, de saint André, de saint Joseph, des saints Crépin et Crépinien, de saint Eloi, de la Croix, de saint Yves, de saint Nicolas, de saint Sébastien, de la Conception, de Notre-Dame du Mont-Carmel et des Morts. Chacune avait sa bannière, ses statuts, sa chapelle dans l'église et ses offices particuliers.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Maladrerie. Dans le champ appelé à la *Malatière,* existait un hospice pour les lépreux, auquel Isabelle de Courtenay, seconde femme de Jean de Chalon l'Antique, légua dix livres par son testament de l'an 1257.

Hôpital de Notre-Dame ou du Saint-Esprit. On ignore l'époque de sa fondation. Il devait être très ancien, puisque Jean de Chalon-Auxerre Ier l'avait fait rebâtir pour cause de vétusté. Par un acte du mois d'août 1292, ce prince déclara « qu'ayant construit *de nouvel* un hôpital en sa ville d'Orgelet au nom de la sainte et benoite Vierge Marie, pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, et ayant promis à Dieu et à tous ses saints de asseoir et assigner légitimement aud. hôpital 30 livres de terre estevenantes ou monnaie à la valeur, » il donnait les *deniers à Dieu* perçus à Orgelet et Arinthod les jours de foires et de marchés, les toises des maisons et le cens qui lui était dû par la ville pour l'abandon du bois de la Côte, près de Crance, et donna des droits d'usage dans ses forêts pour l'entretien et le chauffage de la maison. Par un second acte de l'an 1304, il confia l'administration des hospices d'Orgelet, de Rochefort, de Monnet, de Saint-Julien et d'Arinthod, au maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, avec pouvoir d'y envoyer des recteurs et des hospitaliers de son choix. Tristan de Chalon s'était emparé des biens de l'hôpital d'Orgelet; mais, par la charte de confirmation des franchises de la ville, de l'an 1361, il s'engagea à les restituer immédiatement. Le bâtiment, construit en pierre et de belle apparence, était situé près de la porte des Ormes. Ruiné par le maréchal de Biron en 1595, les bourgeois le rétablirent à leurs frais et les échevins en prirent l'administration. Les incendies de 1637 et de 1674 en firent disparaître jusqu'aux derniers vestiges. Le commandeur du Saint-Esprit de Besançon obtint un arrêt du conseil du roi, en date du 8 décembre 1693, qui le réintégrait dans la propriété de l'emplacement de cet hôpital et de tous les revenus et droits qui y étaient attachés, à charge de rétablir le bâtiment et la chapelle, d'y entretenir plusieurs frères pour exercer l'hospitalité et d'acquitter les fondations faites anciennement dans la chapelle. Au lieu de se conformer à ces dispositions, il acensa, en 1702, le *chasal du Saint-Esprit* à plusieurs particuliers, moyennant un cens. La ville lui intenta un procès qu'elle gagna en 1733.

Hôpital royal. Le 23 avril 1716, M. de Grammont-Châtillon, chevalier de Malte, donna une somme de 10,000 fr. pour construire un hôpital. A ce premier don s'ajoutèrent ceux du marquis de Lezay et de MM. Donneux et Varod. Le 8 décembre 1720, les conseillers municipaux prièrent l'inten-

dant de la province de les autoriser à élever cet édifice hors de la ville, proche la fontaine Gevin. L'ingénieur chargé du rapport donna un avis favorable. On s'occupa aussitôt d'acheter deux ou trois maisons de tanneurs qui occupaient l'emplacement choisi, et M. Jean-François de Marnix, infirmier de l'abbaye de Saint-Claude, fit commencer à ses frais les premières constructions, dont il fit donation à la ville avec d'autres biens le 13 octobre 1724. Les travaux furent terminés en 1743. Un bureau, composé de douze personnes, était chargé de l'administration intérieure. Le roi Louis XV, par lettres patentes du mois de décembre 1754, confirma cet établissement, le prit sous sa protection spéciale, permit aux directeurs d'acquérir des fonds jusqu'à concurrence de 1200 fr. de rente et décida que le bureau de direction serait composé, à l'avenir, du lieutenant général du bailliage, président, du maire, vice-président, du curé de la paroisse, du père spirituel des sœurs hospitalières, d'un conseiller et du procureur du roi du bailliage, d'un député du conseil municipal, d'un trésorier et d'un secrétaire. La maison était alors desservie par trois hospitalières et plusieurs servantes. On y admettait non seulement les malades de la ville, mais encore ceux de tout le bailliage; les soldats en garnison à Orgelet ou aux environs y étaient toujours reçus de préférence. M. Claude Oyselet, seigneur de Légna, et MM. Morel, prêtres familiers, frappés de l'insuffisance des revenus de l'hôpital, lui léguèrent des terres et des prés, et le roi, après avoir autorisé l'établissement à posséder des fonds jusqu'à concurrence de 4000 fr. de revenu (novembre 1765), permit encore aux directeurs d'acquérir des domaines ou d'en recevoir à titre de legs jusqu'à concurrence de 50,000 fr. Mathieu Morel et l'abbé Pierre-Philippe Morel (1760), l'abbé Clément de Dompierre (1765), l'abbé Champagne (1776), multiplièrent leurs libéralités jusqu'au moment de la révolution.

Bureaux de charité. Le premier bureau de charité d'Orgelet était très ancien. En 1586, il distribuait déjà douze livres de pain par semaine à chaque pauvre de la ville. Dissous par les guerres de 1637 et de 1674, il s'en reforma deux autres au commencement du XVIII[e] siècle, dirigés, l'un par les messieurs et l'autre par les dames de la ville. Le premier était appelé le *bouillon des pauvres* et distribuait des secours en nature. Les dames de la Charité visitaient les pauvres honteux et les infirmes à domicile, leur procuraient des vêtements, de l'argent, et prenaient soin des orphelins, auxquels elles faisaient apprendre des métiers. Marthe Morel, veuve de Jean-Claude David, et Claude-Joseph Jault, ancien garde du corps, furent les principaux bienfaiteurs de ces deux établissements (1755-1780).

Etablissements judiciaires.

Bailliage. Le bailliage d'Orgelet avait dans l'origine la même circonscription que la châtellenie. Après la confiscation des biens de Louis II de Chalon-Auxerre, cette ville devint l'un des siéges du bailli d'Aval. L'appel de toutes les causes jugées par les officiers des seigneurs, dans l'étendue de la baronie, se portait aux assises de ce magistrat. L'empereur Charles-Quint,

après avoir conféré au maire d'Orgelet tous les pouvoirs du bailli local (22 mai 1546), érigea, le même jour, dans cette ville, un bailliage royal par démembrement du grand bailliage d'Aval. Cette faveur fut révoquée par Philippe II, son successeur ; mais ce monarque, mieux instruit, et sur les représentations des habitants, rétablit et confirma ce bailliage par lettres patentes données à Madrid le 4 novembre 1576.

Ce bailliage a subsisté jusqu'à la révolution. Il était un des plus étendus de Franche-Comté et comprenait deux villes, Orgelet et Saint-Amour, cinq bourgs, Clairvaux, Arinthod, Saint-Julien, Gigny, Coligny, et cent quatre-vingt-dix villages. Le personnel de ce tribunal supérieur se composait, en 1789, d'un lieutenant général, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant particulier, de deux conseillers assesseurs, d'un avocat du roi, d'un procureur du roi et d'un substitut, d'un greffier au criminel et d'un greffier civil, d'un receveur des épices et amendes, d'un receveur des consignations et de trois clercs-jurés au greffe civil.

Les avocats postulants près de ce siége étaient au nombre de dix-neuf, et les procureurs-maitres, au nombre de dix. Il y avait neuf huissiers résidant dans la ville et sept huissiers à la campagne.

L'auditoire du bailliage occupait, en 1685, la maison Dagay, dans la rue des Halles, et avait dans ses dépendances des prisons et une chapelle. Il ne fut transféré dans l'hôtel-de-ville actuel qu'en 1787.

Gruerie. Cette juridiction connaissait de toutes matières d'eaux et forêts et était exercée par un lieutenant, un procureur fiscal et un greffier institués par le seigneur. L'appel des sentences rendues par ce tribunal se portait devant le gruyer général résidant à Nozeroy, qui venait tenir ses assises tous les deux ans à Orgelet. Les jugements de cet officier ne pouvaient être réformés que par la chambre souveraine des eaux et forêts. Un arrêt du conseil d'Etat, rendu le 27 juillet 1734, maintint le prince d'Ysenghien dans le droit d'avoir un gruyer général et le nombre d'officiers nécessaires pour exercer la juridiction des eaux et forêts dans l'étendue de ses terres situées en Franche-Comté, provenant de la maison de Chalon. Cette faveur contraria vivement les officiers de la maîtrise de Poligny, dont les intérêts se trouvaient froissés.

Tabellionné. Il existait à Orgelet plusieurs notaires devant lesquels tous les sujets de la châtellenie étaient tenus de passer leurs contrats. Un tabellion était chargé d'apposer le sceau sur les actes présentés au scellé général. Ce sceau était le même que celui du seigneur. Le nombre des notaires pour l'étendue du bailliage était de vingt en 1789. Trois seulement résidaient à Orgelet.

Tribunal de district. La justice de mairie, le bailliage et la gruerie furent supprimés en 1790 et remplacés par un tribunal du district composé de cinq membres élus par les justiciables. Ce district était composé des cantons d'Orgelet, d'Arinthod, d'Aromas, de Clairvaux, de Gigny, des Petites-Chiettes, de Saint-Amour et de Saint-Julien. Il fut supprimé en 1795.

Etablissements financiers.

Atelier monétaire. Les seigneurs

d'Orgelet, se croyant autorisés à battre monnaie, soit comme descendants des comtes souverains de Bourgogne, soit parce que cette faculté avait été concédée, en 1252, à Jean de Chalon l'Antique par Guillaume de Hollande, roi des Romains, entreprirent plusieurs fois d'exercer ce droit. Avant 1341, Jean de Chalon-Auxerre II fit fabriquer de la monnaie d'argent et de billon à Orgelet. Hugues VI, archevêque de Besançon, instruit de cette atteinte portée à ses priviléges, se hâta de faire publier, dans les églises du diocèse, une monition qui fut bientôt suivie d'une excommunication. Dans sa colère, Jean de Chalon envoya ses fils ravager les terres du prélat, appela au Saint-Siége de la sentence de ce dernier, et, sans attendre la décision du Saint-Père, il ouvrit un nouvel atelier à Châtelbelin. Effrayé cependant des suites de l'excommunication qui pesait non seulement sur lui, mais encore sur toute sa famille et sur ses terres, et peut-être aussi d'après les conseils du Souverain Pontife, le comte d'Auxerre se décida, le 15 décembre 1343, à donner à Beraud d'Andelot, l'un des chevaliers attachés à sa cour, les pouvoirs nécessaires pour transiger avec l'archevêque. Cette négociation présenta des difficultés qui la firent traîner en longueur. Ce n'est que le 3 des ides de mars 1352 (n. st.) qu'une sentence de l'officialité de Besançon releva le comte d'Auxerre de l'excommunication qu'il avait encourue. Ce prince n'attendait qu'une occasion favorable pour rouvrir son atelier. Par un diplôme daté à Haguenau du 3 des calendes de novembre 1353 (n. st.), l'empereur Charles IV l'autorisa à battre de la monnaie d'argent et de billon dans son château ou dans son bourg d'Orgelet (*in castro Orgeleti*), pourvu qu'elle fût de bon aloi. Cette concession fut faite tant à Jean II de Chalon qu'à ses successeurs, avec défense à tous, de quelque état, prééminence et condition qu'ils fussent, de mettre entrave à son exercice, sous peine de l'indignation royale et de soixante marcs d'or pur à partager entre le fisc impérial et le comte. Un acte passé au château d'Orgelet, le 3 février 1354, constata la présentation du diplôme à Pierre de Ronchaux, qui en était le châtelain, et aux témoins cités à cet effet. De secondes lettres impériales, du 10 février de la même année, étendirent encore le privilége précédent, en accordant le pouvoir de frapper même des monnaies d'or. L'archevêque de Besançon, fort du privilége exclusif accordé à ses prédécesseurs par l'empereur Charles-le-Chauve et peut-être même déjà par le roi Pépin, ne tint nul compte des lettres de Charles IV et excommunia de nouveau le comte d'Auxerre. Jean de Vienne, successeur et neveu de l'archevêque Hugues, pour lever toute difficulté, sollicita de l'empereur la révocation de ces concessions. On ignore s'il l'obtint ; on sait seulement que Tristan de Chalon, fils de Jean II de Chalon-Auxerre, fit battre monnaie à Orgelet en 1363, qu'il fut excommunié par l'archevêque Aymon de Villersexel, et qu'il recourut au Saint-Siége pour faire lever l'interdit jeté sur sa personne et sur ses terres. On ne connaît jusqu'à présent qu'une seule pièce de monnaie qu'on puisse supposer avoir été frappée à Orgelet.

Bureau de contrôle des actes.

Par édit du mois d'octobre 1707, Louis XIV créa, en titre d'office, des conseillers-contrôleurs des actes des notaires et gardes des petits sceaux des actes judiciaires, pour être établis dans les villes et les bourgs où les fermiers généraux avaient déjà des bureaux tenus par des commis. Il y eut quatre contrôleurs dans le bailliage, fixés à Orgelet, Arinthod, Saint-Amour et Clairvaux.

Fermes. Le personnel du bureau des fermes à Orgelet ne se composait que d'un préposé à la vente du tabac de Paris et d'un contrôleur pour la distribution du sel d'extraordinaire.

Etablissements militaires.

La défense du château était confiée aux retrahants, placés sous les ordres d'un capitaine châtelain choisi par le seigneur. Celle de la ville appartenait à une milice bourgeoise composée d'archers et d'arbalétriers divisés en escouades. L'élection des chefs appartenait aux bourgeois. Après l'érection de la mairie, le maire prit le titre de *capitaine de la ville.* Louis XIV créa, en 1696, des offices héréditaires de gouverneurs des villes closes, et, en 1708, de lieutenants de roi et de majors. Ces offices furent supprimés en 1717, rétablis en 1722, supprimés de nouveau en 1724, rétablis en 1733, supprimés en 1764 et rétablis de nouveau. Le dernier gouverneur d'Orgelet fut M. de Verdin, capitaine au régiment d'infanterie de Hainaut, qui occupait encore cette charge en 1785. M. de Figuet, écuyer, mousquetaire, était en même temps lieutenant de roi.

Société de l'Arquebuse. Elle fut instituée en 1518, en même temps que celle de Lons-le-Saunier, par l'archiduchesse Marguerite, et était régie par des statuts semblables. Le prix accordé par la ville au roi de l'oiseau était de trente-trois livres, outre l'exemption, pendant un an, des charges locales. Cette société s'était dissoute en 1740, mais elle se reforma vingt ans après et fit approuver son règlement par le duc de Randan, commandant de la province, le 24 mai 1761. Elle possédait un terrain appelé le *Cimetière vieux,* où elle élevait des loges pour les exercices, un pré appelé le *pré de l'Oiseau,* et un jeu de quilles.

Compagnie de gardes-feu. Elle fut organisée par un règlement de l'intendant du 16 août 1652, et se composait du capitaine du feu, d'un lieutenant, de deux sergents et d'une compagnie de trente hommes divisée en trois escouades.

Etablissements d'administration générale.

Subdélégation. Par édit du mois d'avril 1704, Louis XIV avait créé dans chaque bailliage un office héréditaire de conseiller subdélégué de l'intendant de la province. Un autre édit du mois d'août 1715 supprima cet office et permit aux intendants de subdéléguer dans les principales villes de leur département des sujets capables et d'une bonne réputation. Deux subdélégués furent alors institués dans le bailliage d'Orgelet, l'un dans cette ville et un autre à Saint-Amour. M. Varod fut le second subdélégué d'Orgelet et fut remplacé, après 1743, par M. Tissot de la Barre, seigneur de Mérona, qui mourut en 1779. L'intendant, qui avait pu apprécier la haute capacité de M. de Leschaux, son re-

présentant à Lons-le-Saunier, ajouta à ses attributions la subdélégation d'Orgelet. Ce magistrat administra les deux bailliages jusqu'en 1790.

District. Orgelet fut érigé, en 1790, en chef-lieu d'un district qui fut supprimé en 1795. C'est à partir de cette dernière époque que date la véritable décadence de cette ville. Réduite au simple titre de chef-lieu de canton, les nombreux officiers de justice qui avaient été attachés au bailliage se dispersèrent dans les villes voisines plus favorisées.

Etablissements d'instruction publique.

Collége. Les écoles d'Orgelet furent pendant longtemps confiées à un seul maître ou recteur choisi parmi les familiers. Au XVI[e] siècle, la ville acheta une maison pour servir de collége et y attacha un principal chargé d'enseigner la rhétorique et les humanités, avec deux autres régents pour diriger les classes inférieures. Ces professeurs continuèrent d'être choisis parmi les familiers attachés à l'église paroissiale. Cet état de choses se perpétua jusqu'au moment de la révolution. A cette époque, le collége fut fermé.

Un arrêté du gouvernement, du 4 mars 1803, autorisa la ville à établir une école secondaire dans le bâtiment des Bernardines, qui lui fut concédé à cet effet. M. Maillet donna 14,000 fr. pour assurer le traitement d'un principal. L'ancien bâtiment du collége est actuellement occupé par l'école primaire des filles.

Séminaire. Un décret impérial, du 15 novembre 1811, supprima les écoles secondaires ecclésiastiques de Besain et de Nozeroy et décida qu'il n'y en aurait qu'une par département. Un second décret, du 23 décembre 1812, la fixa à Orgelet. Cette école servait en même temps de collége. Après l'érection de l'évêché de Saint-Claude, la ville fut autorisée, par une ordonnance royale du 24 février 1825, à mettre à la disposition de Mgr l'évêque le bâtiment des Bernardines, pour y établir son séminaire. Cet établissement fut formé, mais il ne subsista que jusqu'en 1828, époque à laquelle le séminaire diocésain fut transféré à Lons-le-Saunier.

Etablissements d'utilité communale.

Hôtel-de-ville. On lit dans le terrier de 1583: Vers la porte de la Combe, il y a une belle maison de pierre bien édifiée qui est aux habitants pour tenir leurs conseils et qu'ils appellent *maison de la ville*. Cette maison, flanquée d'une belle tour quarrée aux angles de laquelle on lisait diverses inscriptions en caractères gothiques, fut cédée, avant 1712, pour servir de collége. En 1721, le conseil municipal supplia le roi de lui céder un appartement dans l'auditoire du bailliage pour tenir ses séances, ainsi que l'usage des prisons, de la chapelle et des halles, s'engageant à entretenir le bâtiment tout entier en bon état. Cette proposition fut acceptée. L'hôtel-de-ville actuel ne fut commencé qu'en 1787, et coûta 80,000 fr.

Glacière. Chaque ville avait sa glacière, car la glace passait pour un remède efficace contre la peste. Celle d'Orgelet fut bâtie en 1723 et abandonnée en 1782.

Fontaines et réservoirs. Il n'y

eut pendant longtemps que des puits à Orgelet. En 1419, Catherine d'Andelot, abbesse de Château-Chalon, « en considération des beaux et somptueux bâtiments de la ville d'Orgelet et du nombre de ses habitants de distinction, accorda aux prudhommes et échevins le droit de prendre les eaux vives sur le territoire de Plaisia, dont elle était dame haute-justicière, pour en former une fontaine dans lad. ville. » On ne tarda pas à profiter de cette faveur. « En la rue de la Fontaine, porte le terrier de 1583, y a une belle fontaine ressortissant à une tour de pierre bien gentiment taillée et environnée d'auges de pierre pour abreuver les bestes et vient lad. fontaine par corps de la fin de Plaisia. En la rue du bourg de Merlia, y a un grand *galliot* (mare) environné de murailles servant à laver les bestes chevalines, les linges et bues (lessives). » Les trois fontaines qui existent actuellement ont été construites en 1783.

ÉTAT MODERNE.

Eglise paroissiale. L'église d'Orgelet, dédiée à l'Assomption de Notre-Dame, peut être comptée parmi les plus belles du diocèse. Elle est située à l'extrémité sud-est de la ville et faisait partie des fortifications. Sa construction remonte à une époque reculée, car le terrier de 1455 porte déjà : « En la dite ville a une belle et notable église paroichial joignant et faisant fort et défense avec les murs de la ville. » Cet édifice est orienté et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un transept, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-octogonal, de treize chapelles, de tribunes, jubés, et de deux sacristies. Le clocher, placé contre le côté septentrional des nefs, sert d'*atrium*. L'entrée principale se trouve disposée sur le flanc, comme dans l'église de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier et dans la cathédrale d'Autun. Le clocher, de 55m de hauteur, est du style ogival. Il renfermait autrefois six cloches à sonnerie harmonique. Il est percé de fenêtres géminées et couronné par une galerie en forme de terrasse et deux dômes superposés qui ont remplacé l'ancienne flèche. Une tour circulaire le cantonne à son angle nord-ouest. Des piliers, sur lesquels retombent deux étages d'arcades, séparent la nef principale des collatérales. Les nervures du chœur retombent sur des colonnettes engagées, et celles de la nef sur des pilastres de l'ordre composite. Des fenêtres ogivales géminées et trilobées, que garnissaient de riches verrières avant l'incendie de 1606, éclairent l'église. Ce monument, souvent atteint par l'incendie, est spacieux, de belles proportions et orné avec goût. On y remarque le tabernacle du maître-autel et les deux anges qui sont à côté, le lutrin en forme d'aigle, habilement sculpté, les stalles du chœur, l'orgue, plusieurs bons tableaux et de jolies sculptures.

Hôpital. Il est situé au hameau des Tanneries, dans une position très agréable. Une belle avenue bordée de tilleuls le précède. Le bâtiment principal est flanqué de deux ailes à ses extrémités. Cet établissement est dirigé avec zèle par trois religieuses libres de l'ordre de sainte Marthe et contient une salle à sept lits pour les hommes, une autre salle à dix lits pour les femmes, une chapelle dédiée à sainte Marthe et les logements des

religieuses. Ses revenus s'élèvent à 4600 fr. On reçoit dans cette maison quatre malades incurables.

Hôtel-de-ville. Cet édifice, qui avait été construit en 1787, pour servir d'auditoire au bailliage, de prison et d'hôtel-de-ville, forme l'angle de la rue du Château et de la place Saint-Louis et renferme la mairie, la justice de paix et le dépôt de sûreté.

Halle au blé. Elle est située sur la place du Marché et a été construite en 1833. Antérieurement à cette construction, le marché se tenait sous les halles qui supportent l'hôtel-de-ville.

Abattoir public. Il a été construit sur la place du Marché à la fin du XVIIIe siècle, et renferme en outre deux fours communaux.

Couvent des dames Ursulines. Il est situé à l'extrémité sud de la ville, dans la rue de l'Orme, et a été fondé en 1833 par M. l'abbé Lévêque, qui en est encore l'aumônier. Cet établissement a été approuvé par un décret impérial du 15 juin 1853. Il est dirigé par une supérieure générale, chef d'ordre, et est occupé par vingt-cinq religieuses tant professes que novices non cloîtrées. Six pensionnaires et vingt-six externes y reçoivent une éducation soignée. Deux colonies sorties de cette maison sont établies à Semur-en-Auxois et à Bligny-sous-Beaune. Le but de cet institut est l'éducation de la jeunesse et la formation de religieuses enseignantes et hospitalières. Le prix annuel de la pension est de 300 fr. Les bâtiments proviennent de M. Cordier, ancien député, et renferment une chapelle dans laquelle on célèbre les offices tous les jours. Ils sont entourés d'une vaste cour de récréation et de jardins.

Ecole supérieure communale. Cette école, placée dans l'ancien couvent des Bernardines, est dirigée par M. Boucon, ancien élève de l'école des Arts et Métiers de Chalons-sur-Marne, dont le zèle et le talent ont été récompensés par quatorze médailles d'honneur, et par trois sous-maîtres. Outre l'instruction morale et religieuse, l'enseignement comprend la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage, la tenue des livres, des notions d'agriculture, de physique et d'histoire naturelle, l'histoire, la géographie, le dessin, la musique et la gymnastique. Cette école est fréquentée par deux cent trente élèves et vingt-cinq pensionnaires. Il y a un sous-maître à Merlia.

Ecole des filles. Elle est établie dans le bâtiment de l'ancien collége et dirigée par quatre religieuses de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon. Cent soixante-quinze élèves externes et dix pensionnaires fréquentent cette école.

Biographie. Orgelet a donné le jour à :

1° *Barbier,* Jean-Baptiste-Victor (1784-1853), capitaine de vaisseau et officier de la Légion d'honneur.

2° *Cordier,* Joseph-François, né le 29 novembre 1778, mort en 1849 ou 1850, membre de la Légion d'honneur, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées ; élu plusieurs fois député du Jura ; auteur d'une histoire de la navigation intérieure, d'un mémoire sur l'agriculture de la Flandre française et de plusieurs autres ouvrages. Il fut chargé de l'ouverture du chemin du Simplon, de l'établissement des vannes de

chasses du port de Dunkerque, des canaux de la Sambre, de l'Ourcq, etc.

3° *Cordier,* Laurent, frère du précédent, né en 1777, ancien directeur de l'atelier général du timbre, à Paris.

4° *Dagay,* Hugues, conseiller du duc Philippe-le-Bon en 1450, dont sont descendus un procureur général et un président à mortier du parlement de Franche-Comté, et un auditeur général des armées d'Espagne.

5° *Damonet,* Claude-Joseph, né en 1775, major d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis.

6° *Devaux,* Urbain, parti avec le titre de lieutenant, en 1791, dans le 4e bataillon de volontaires du Jura, parvenu, par sa bravoure et ses talents, au grade de maréchal-de-camp, et ayant fait avec distinction toutes les campagnes de la république et de l'empire. Il est mort à Paris vers 1845.

7° *Devaux,* Etienne-Joseph-Victor, frère puiné du précédent, né en 1778, mort à Rome avec le grade d'aide-de-camp du général de Castella.

8° *Devaux,* Marie-Charles-François, né en 1779, chef de bataillon, tué dans une sortie à Besançon, en 1814.

9° *Donneux,* Joseph, né en 1792, aveugle dès son enfance et malgré cela professeur de philosophie à vingt-cinq ans et de droit à quarante ans.

10° *Ducret,* Paul, né en 1774, littérateur, auteur de différents ouvrages ayant pour titre: *la Russie et l'Esclavage dans leur rapport avec la civilisation européenne,* Paris, 1822; *Moyens de diriger l'éducation dans l'intérêt du bonheur domestique et de la prospérité sociale; Legs d'un homme de bien.* M. Ducret avait créé en Russie une maison d'éducation qui fut fréquentée par les jeunes gens des plus riches familles de cet empire.

11° *Gay,* Antoine, professeur distingué à l'Université de Dole.

12° *Humbert,* Camille, né en 1794, chef d'escadron de cuirassiers en retraite à Conliége, et officier de la Légion d'honneur.

13° *Jaud,* Augustin-François (1700-1757), médecin, orientaliste, professeur des langues grecque et syriaque à Paris.

14° *Morel,* Jean, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne en 1480.

15° *Morel,* Louis, conseiller laïque au parlement de Besançon en 1450.

16° *Papillon,* Claude-Joseph, né en 1760, chirurgien-major des armées.

17° *Papillon,* Joseph-Marie-Balthazar, fils du précédent, né en 1800, chirurgien-major en retraite, médecin principal de l'armée des Alpes en 1848.

18° *Perrin,* Albert, né en 1796, vicaire-général de Mgr l'archevêque de Besançon.

19° *Receveur,* Claude-François, né en 1778, lieutenant-colonel de gendarmerie et officier de la Légion d'honneur.

20° *Roillard,* Henri, lieutenant général du bailliage d'Aval en 1450.

21° *Tissot,* Jean-Maurice, habile géographe, auteur d'une carte très fidèle de la Franche-Comté, dédiée, en 1624, au roi d'Espagne. Il était le frère du maître des comptes Tissot qui fut envoyé, en 1636, par les commis au gouvernement, pour faire fortifier la ville

de Gray, et dont descendent MM. Tissot de Mérona.

22° *Vaillant*, Claude-Marie, né en 1777, chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur.

D'autres officiers supérieurs sont nés à Orgelet, tels que les commandants Goy et Alexandre Piard. Cette ville a fourni un grand nombre d'ecclésiastiques de mérite, et entre autres MM. Paul-Hyacinthe Babey, mort vicaire-général de l'archevêque de Besançon en 1817; Claude-Maurice Babey, son frère, mort chanoine de la métropolitaine de Besançon. Des familles Fauquier et du Tartre sont sortis plusieurs conseillers des ducs de Bourgogne. M. Babey a été député à l'assemblée constituante en 1790 et à l'assemblée nationale en 1792. M. de Marnix, infirmier de l'abbaye de Saint-Claude, a été le bienfaiteur de la ville d'Orgelet qui l'a vu naître. MM. Mouchet, Bel et Pidoux ont été des professeurs distingués.

Bibliographie. Archives municipales d'Orgelet. — Archives des préfectures du Doubs et du Jura. —Notes communiquées par M. le docteur Gaspard, auteur de l'*Histoire de Gigny*, et par M. Bel, officier de l'Université en retraite.— Annuaire du Jura, années 1849 et 1850. — Essai sur l'histoire de Franche-Comté, par M. E. Clerc.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.




H CORNAMUSAZ
RELIEUR





